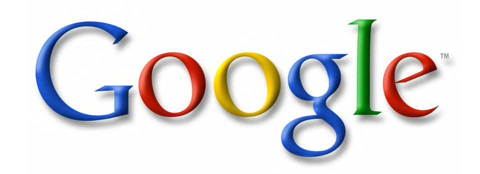
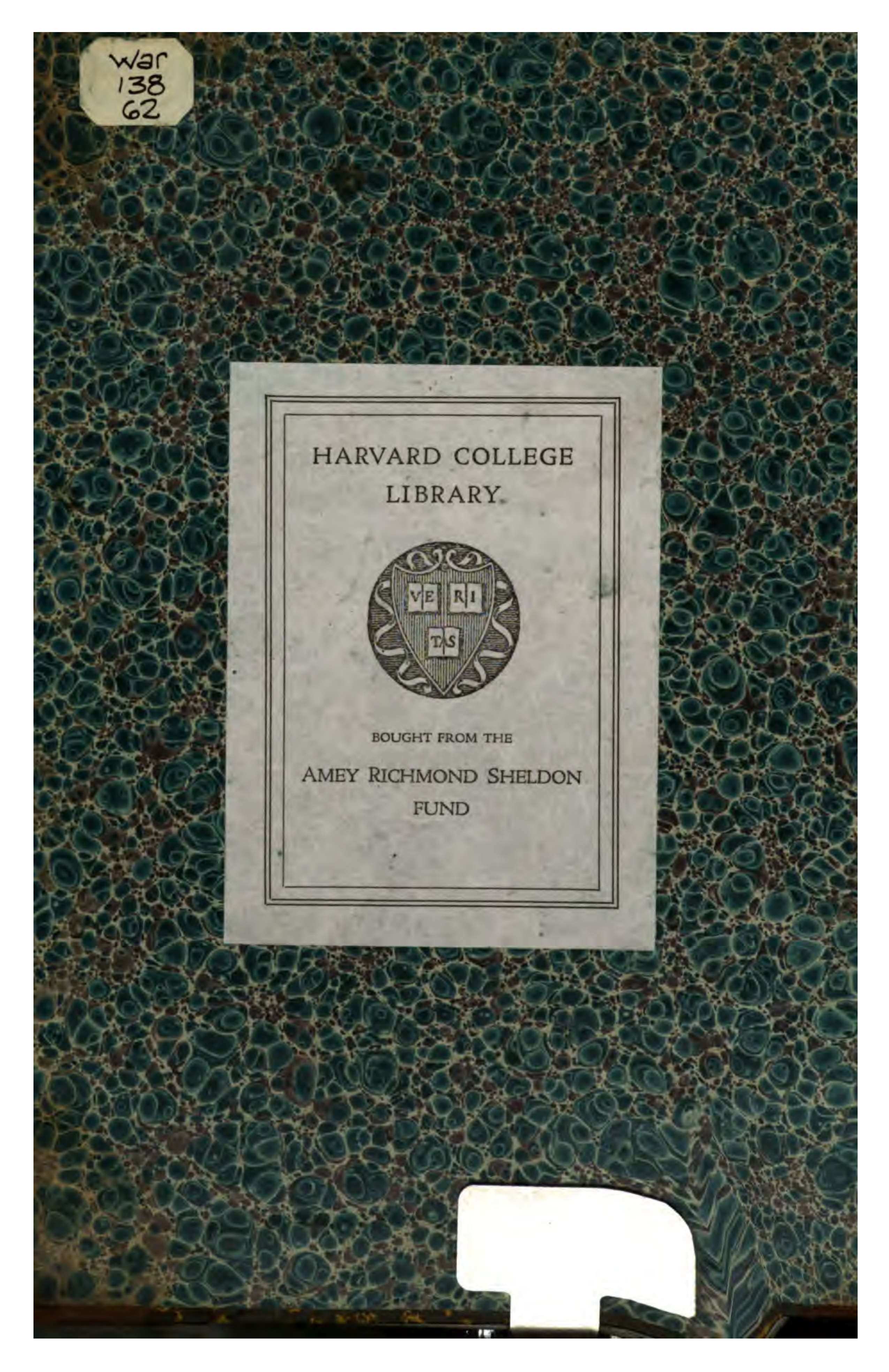



War
138
62
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
BOUGHT FROM THE
AMEY RICHMOND SHELDON
FUND



2 vol.

DICTIONNAIRE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

ENCYCLOPÉDIE

MILITAIRE ET MARITIME

2 vol.

DICTIONNAIRE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

ENCYCLOPÉDIE

MILITAIRE ET MARITIME

2 vol.

DICTIONNAIRE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

ENCYCLOPÉDIE

MILITAIRE ET MARITIME

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON ET COMP., RUE DU FOUR-SAINT-GERMAIN, 43.

DICTIONNAIRE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

ENCYCLOPÉDIE

MILITAIRE ET MARITIME

ÉTYMOLOGIES. — TECHNOLOGIE. — ARCHÉOLOGIE. — MACHINES DE GUERRE DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE. — BALISTIQUE ET PYROBALISTIQUE. — CONSTRUCTIONS NAVALES DE TOUTES LES ÉPOQUES CHEZ TOUS LES PEUPLES. — HYDROGRAPHIE. — PÊCHE ET NAVIGATION FLUVIALE ET MARITIME. — INSTRUMENTS NAUTIQUES. — STRATÉGIE. — TACTIQUE. — FORTIFICATIONS. — GYMNASTIQUE. — ÉQUITATION. — ARMES DE TOUTES LES NATIONS. — UNIFORMES ET FORMATION DES DIVERS CORPS DE TROUPES : INFANTERIE, CAVALERIE, ARTILLERIE, ETC., ETC. ANNALES : SIÉGES, BATAILLES, COMBATS ET FAITS DE GUERRE, TANT SUR MER QUE SUR TERRE, CHEZ TOUS LES PEUPLES ET DANS TOUS LES TEMPS. — VOYAGES ET DÉCOUVERTES. — LIGUES ET TRAITÉS. — ADMINISTRATION MILITAIRE ET MARITIME. — BIOGRAPHIE. — ANECDOTES. — AXIOMES DE GUERRE. — GÉOGRAPHIE. — PHYSIQUE. — MÉTÉOROLOGIE, ETC., ETC.

PAR

Le Comte DE CHESNEL

Lieutenant-colonel d'infanterie et ancien marin;

Auteur de nombreux ouvrages scientifiques, historiques, archéologiques, etc., etc.

ILLUSTRÉ DANS LE TEXTE DE PLUS DE 1200 GRAVURES AU TRAIT

REPRÉSENTANT

LES COSTUMES DE TOUS LES CORPS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER LES ARMES, ARMURES, ENGINS DE GUERRE, DEPUIS LES ÉPOQUES LES PLUS RECULÉES, JUSQU'A NOS JOURS, CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES; LES VAISSEAUX ANCIENS ET MODERNES, LES FORTIFICATIONS ET MACHINES DE SIÉGE, LES PORTRAITS DES CÉLÉBRITÉS MILITAIRES ET MARITIMES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, ETC., ETC.

Dessinés d'après les documents les plus authentiques et sur les modèles les plus estimés

PAR

M. JULES DUVAUX,

Élève de Charlet,

ET CONTENANT DIVERSES CARTES GÉOGRAPHIQUES ET PLANCHES

PREMIÈRE PARTIE

A — F

PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR

RUE DE RICHELIEU, 60

—

1862-1864

INTRODUCTION.

Il existe un grand nombre d'ouvrages consacrés aux diverses armes, et il en est beaucoup dont le mérite est aussi réputé qu'incontestable. Nous n'avons nullement songé à faire la moindre concurrence à ces livres adoptés pour les enseignements spéciaux.

Voici ce que nous nous sommes proposé :

Nous avons désiré que notre Dictionnaire fût également utile, nécessaire même aux militaires de chaque arme, c'est-à-dire que chacun d'eux pût, au besoin, connaître immédiatement, quoique dépourvu d'étude préalable, quelle est l'histoire de son arme et des armes étrangères à la sienne, leur vocabulaire, leur technologie. Les encyclopédies fournissent, il est vrai, une partie de ces renseignements; mais alors ceux-ci ne se trouvent point agglomérés, ils sont le plus communément incomplets, et ces sortes de recueils sont d'ailleurs d'un prix élevé et d'un transport embarrassant.

Un dictionnaire destiné à l'armée de terre a été publié aussi par le général Bardin, mais, cette fois encore, notre cadre est tout différent, et pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le sommaire qui suit le titre de notre œuvre. L'étendue de ce cadre est telle, et nos recherches ont été si multipliées, qu'un militaire, quelle que soit déjà son instruction, ou spéciale, ou encyclopédique, trouvera néanmoins, sans aucun doute, beaucoup à butiner dans ce que nous avons rassemblé.

Nous avons apporté, autant qu'il a été en notre pouvoir, une attention particulière à rectifier les dates des siéges, des batailles, de tous les faits de guerre ; nous avons joint à nos articles des indications géographiques et scientifiques qui dispenseront, presque toujours, de recourir à d'autres sources, ainsi que l'on y est obligé avec la plupart des dictionnaires; enfin nous avons rétabli la vérité sur certains événements dont le récit erroné s'était transmis de siècle en siècle chez un grand nombre d'historiens.

Nous avons reproduit des termes surannés que l'on a fait disparaître généralement des dictionnaires, parce que, selon nous, la connaissance de ces termes est indispensable pour la lecture des anciens chroniqueurs, de nos vieux historiens.

Il nous a semblé aussi que c'était compléter l'instruction du marin, que lui donner la terminologie de la navigation fluviale et de la pêche; et, toujours dans le but

d'épargner à nos lecteurs des recherches ailleurs que dans notre propre ouvrage, nous avons inséré dans celui-ci quelques notions d'astronomie, de physique, de météorologie, etc.

Aucun esprit de parti n'a dicté ce que nous avons écrit : toute action louable, éclatante, héroïque d'un Français, dans quelque cas que ce fût, a été glorifiée par nous avec le même sentiment patriotique. Nous regardons en effet comme un mauvais citoyen, et celui qui ne trouve de grandeur militaire dans la nation qu'avant 1789, et celui qui ne date la célébrité de nos armes qu'à partir de la République : en tout temps et malgré les convulsions politiques, la France a tenu haut et ferme son drapeau.

Sans croire altérer en rien non plus notre amour national, nous avons évité avec scrupule, en faisant l'éloge des succès obtenus par nos phalanges, de blesser jamais la susceptibilité légitime des adversaires qu'elles ont eu à combattre. De même, nous n'avons point cherché à dissimuler, à atténuer nos revers. Une défaite, de quelque part qu'elle ait lieu, est rarement le résultat de la lâcheté : le soldat, mû par l'honneur, par le dévouement à la patrie, est toujours brave quand il est bien conduit. La victoire s'achète le plus communément par de puissants efforts, elle ne s'obtient pas sans rencontrer une résistance opiniâtre. Plus on cherche, après cela, à ternir le courage du vaincu, moins on rehausse le triomphe du vainqueur.

Notre publication est donc une histoire militaire qui peut servir aussi d'annales à tous les peuples.

Voulant donner un dictionnaire facile à transporter, et offrir en même temps une nomenclature considérable, nous nous sommes trouvé dans l'obligation de renfermer beaucoup de nos articles dans d'étroites limites; mais tous les sujets qui, par leur importance, réclamaient du développement, ont reçu ce qu'ils devaient comporter.

Notre tâche était fort laborieuse, nous l'avons accomplie de notre mieux. Quelle que soit ensuite celle que s'imposera la critique, les militaires, nous nous plaisons à l'espérer, nous sauront toujours gré de notre bon vouloir, et de ce qu'en définitive nous aurons placé entre leurs mains, pour en user dans les loisirs que laissent constamment les garnisons et les voyages de long cours, un enseignement duquel ils pourront retirer profit pour le métier.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

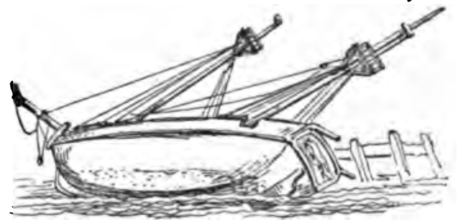


AAR. *Arola* ou *Arula*. Rivière de Suisse qui, après avoir traversé les lacs de Brienz et de Thun, va se jeter dans le Rhin. Le prince Charles, ayant tenté de la traverser le 17 août 1799, fut repoussé avec perte par les généraux français Ney et Heudelet.

ABAB (*Mar.*). Nom que porte le matelot qu'on lève dans l'empire ottoman, lorsque les esclaves manquent pour le service de la marine.

ABATIS ou **ABATTIS**. Moyen de défense établi à l'aide d'arbres abattus. Ce genre de fortification, dont on fait usage dans une circonstance pressante, se prépare avec des arbres qu'on dispose de manière à ce que les branches soient tournées du côté de l'ennemi, les troncs servant alors de rempart aux assiégés. On dépouille, lorsque le temps le permet, les branches de leurs feuilles et on les affile; enfin, on laisse une partie de sa souche à l'arbre abattu, pour rendre son déplacement plus difficile. On peut tracer plusieurs rangs d'abatis pour prolonger la défense; mais alors on place les rangs à 4 mètres de distance les uns des autres, précaution qui s'oppose à ce que l'ennemi puisse les incendier à la fois. Les anciens avaient fréquemment recours aux abatis. A Marathon, Miltiade, ayant adossé son armée à une montagne, couvrit sa droite d'un abatis, ayant déjà sa gauche protégée par un marais. On rapporte également que Camille, venant au secours de l'armée assiégée par les Latins et les Volsques, trouva ces derniers fortement retranchés derrière des abatis. Les Gaulois surtout se fortifiaient de cette manière avec une grande habileté, et voici ce que dit César à ce sujet : « Les Nerviens, de tout temps faibles en cavalerie, ont l'habitude, pour se garantir contre les incursions de la cavalerie et des maraudeurs voisins, de tailler et de courber de jeunes arbres dont les branches, entrelacées d'épines et de ronces, forment une espèce de mur impénétrable à l'œil même. »

ABATTAGE (*Mar.*). Action au moyen de laquelle on fait coucher un vaisseau sur le côté, afin



Abattage.

d'amener au-dessus de l'eau la moitié de sa carène ou une partie de cette moitié. L'abattage

a lieu pour les réparations qui deviennent nécessaires. (*Voir ci-dessous* : ABATTRE.)

ABATTÉE (*Mar.*). Mouvement en vertu duquel un navire qui n'est animé d'aucune vitesse tourne autour de son axe vertical. Ce mouvement se produit lors de l'appareillage, de la mise en panne, etc. — Le mot abattée désigne également tout l'espace parcouru durant le mouvement.

ABATTOIR. De même que le cimetière, l'abattoir d'un camp doit être placé aussi loin que possible de celui-ci, afin que la troupe n'ait rien à redouter du rayonnement délétère, et il faut également y répandre de la chaux vive et des chlorures.

ABATTRE (*Mar.*). On dit du mât que l'on déplante, pour le placer sur les bancs d'une embarcation, qu'on va l'*abattre*.—L'action d'*abattre en carène un navire*, est d'incliner celui-ci d'un côté ou de l'autre, pour mettre à découvert la partie qu'on veut visiter ou réparer. L'opération de l'abattage nécessite l'emploi de divers appareils. (*Voir ci-dessus* : ABATTAGE.)

ABATTUE (*Mar.*). Se dit d'un vaisseau qui suit la direction du vent en se retournant.

ABATUCCI (JACQUES-PIERRE). Général corse, né en 1726, mort en 1812. Quoique antagoniste du célèbre Paoli, il se réunit à lui pour s'opposer à l'envahissement des Français ; mais après la conquête de ceux-ci, il fit sa soumission. Louis XVI le créa maréchal de camp, et, en 1793, le gouvernement républicain le chargea de défendre la Corse contre Paoli et les Anglais.

ABATUCCI (CHARLES). Fils du précédent, né en Corse, en 1771. Cet officier, maréchal de camp avant la révolution, avait été le dernier chef commandant en Corse, et, comme son père, s'était signalé par son énergique opposition à l'envahissement des Anglais. Après avoir été aide de camp de Pichegru, en 1794, il devint général de division, et fut tué, le 2 décembre 1796, dans une sortie qu'il fit de la place d'Huningue, dont il avait le commandement.



Abatucci (Charles)
(*d'après la statue de Vital-Dubray*).

ABBIATEGRASSO. Ville de la délégation de Pavie, en Italie. C'est près de ce lieu que Bayard fut tué, en 1524.

ABDEL-MÉLEC-BEN-OMAR. Général musulman du huitième siècle, et vizir d'Abdérame Ier, calife de Cordoue. Après avoir défait les ennemis de ce prince, il devint successivement gouverneur de Séville en 759, puis de toute l'Espagne orientale en 772. C'est le *Marsille* des chroniqueurs et des romans de chevalerie. On raconte de lui qu'ayant vu faiblir un de ses fils au moment d'une bataille, il lui perça le cœur avec sa lance.

ABDÉRAME ou **ABD-EL-RAHMAN.** Vice-roi d'Espagne sous le califat d'Hescham, en 728. Ayant pénétré en France à la tête d'une armée formidable, il s'empara d'abord de toute l'Aquitaine ; mais il rencontra ensuite Charles-Martel, qui tailla ses troupes en pièces à la célèbre bataille de Poitiers, en 732, et l'on croit qu'il périt dans ce combat, car il n'en fut plus parlé dès lors. On évalue à 300 000 les Maures qui furent tués ou faits prisonniers à cette bataille.

ABDÉRAME II. Calife ommiade d'Espagne, de 822 à 850. Il eut occasion de battre fréquemment les princes chrétiens de la Péninsule, ainsi que les pirates normands qui infestaient les côtes de ses États, et fut surnommé le *Victorieux*. Sa cour acquit une grande célébrité, comme l'une des plus brillantes de l'Europe à cette époque.

ABDIOTES. Peuplade candiote qui habitait au sud de l'Ida, et se rendit longtemps redoutable par l'exercice de la piraterie. Elle descendait des Sarrasins qui s'emparèrent de Candie en 825.

ABÉAUSSIR (*Mar.*). Changement favorable dans l'état de l'atmosphère. On dit alors que le temps abéaussit.

ABENCÉRAGES. L'une des tribus maures qui occupaient le royaume de Grenade, en Espagne. Ce royaume fut ébranlé, de 1480 à 1492, par les querelles incessantes de cette tribu avec celle des Zégris. Les Abencérages furent enfin exterminés par Abou-Abdoullah ou Boabdil, le dernier roi maure de Grenade, c'est-à-dire celui que Ferdinand le Catholique et Isabelle, sa femme, détrônèrent en 1492.

ABENSBERG. *Aventinum* ou *Abusina*. Ville située sur l'Abens, dans le cercle de la Regen, en Bavière. Napoléon Ier y défit le prince Charles, en 1807.

ABER (*Mar.*). Mot celtique qu'on employait autrefois, et qui signifie havre, petit port, embouchure de rivière.

ABERCONWAY ou **CONWAY.** Ville maritime du pays de Galles, en Angleterre. Fortifiée par Guillaume le Conquérant, elle fut prise par Cromwell en 1645.

ABGERSATE. Forteresse de l'Osrhoëne, dans la Mésopotamie. Les Perses la prirent d'assaut en l'an 531.

ABIENS. *Abii*. Nation scythe qui habitait sur les bords de l'Iaxarte, au nord-est de la Sogdiane. Elle fut vaincue par Alexandre.

ABÎME (*Mar.*). Du grec α privatif, et βύσμα, couvercle. On désigne par ce mot, soit les profondeurs de l'Océan, soit les immenses cavités qui se rencontrent au sein de la terre, soit encore

des gouffres dans lesquels viennent s'engloutir des rivières pour ne plus reparaître, ou quelquefois pour se remontrer à la surface du sol à une distance plus ou moins considérable. On a des exemples assez nombreux de ce dernier phénomène. Ainsi le Rhône, peu après son entrée en France, au bas de l'écluse du pont de Brezain, se perd dans un gouffre; la Lesse se perd aussi dans la grotte de Han, près de Dinant, en Belgique; il en est de même de la rivière de la Loue, en Franche-Comté; du Loiret et du Touvre, dans la Charente; de la Guadiane, en Espagne. Tels sont encore quelques fleuves de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique. Le fleuve Erasino, sortant du lac Stymphale en Arcadie, se dérobe sous terre durant un cours de 25 milles, et en ressort ensuite avec impétuosité. Le Tigre, en Arménie; le Lyco, dans l'Anatolie; le Niger, en Afrique, et le Nil, en Éthiopie, coulent également sous terre pendant un certain temps, et reparaissent dans des lieux plus ou moins éloignés. L'historien Josèphe croit que le Jourdain prend sa source de la fontaine Phiala, dans la Trachonitide, aujourd'hui Bocas, l'une des provinces de la Palestine, et que cette fontaine lui communique ses eaux par un canal souterrain, quoiqu'elle en soit éloignée de 120 stades ou 15 milles. Les lits desséchés des rivières souterraines forment aussi de vastes excavations, et on en rencontre fréquemment en Morée, où elles portent le nom de *katavotrois*.

ABLERET (*Pêche*). Sorte de filet carré, fixé au bout d'une perche, dont on fait usage particulièrement pour pêcher les ables et autres petits poissons.

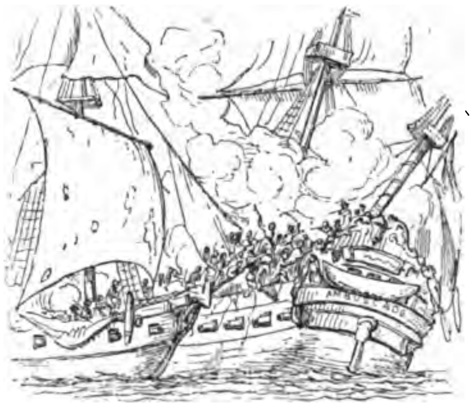
ABOLLA. Vêtement militaire de parade qui était en usage chez les Romains. Il ressemblait un peu, par son ampleur, au *pallium* que portaient les Grecs; mais sa coupe était toutefois différente. Comme les soldats, les philosophes se couvraient de ce manteau. Il en était de même des sénateurs, mais seulement lorsque ces derniers s'éloignaient de Rome, parce que la coutume ne leur permettait pas de se servir de l'abolla dans la ville, et la coutume, chez les anciens, était toujours observée rigoureusement. Les membres de nos assemblées législatives firent entrer l'abolla dans leur costume et le portèrent jusqu'au 18 brumaire.



Romain revêtu de l'abolla (*d'après un bas-relief de l'arc de Septime Sévère*).

ABORD (*Mar.*). Mettre une chose en abord, c'est la ranger le plus près possible de la muraille du vaisseau.

ABORDAGE (*Mar.*). Manœuvre de guerre par laquelle on s'approche assez d'un bâtiment ennemi pour permettre aux hommes de passer d'un bord à l'autre. On dit *abordage en belle*, lorsqu'on aborde l'éperon dans le flanc; *abordage de franc-étable*, quand on aborde par devant, en droiture. — Lorsque deux bâtiments s'accostent dans un dessein hostile, l'abordage a lieu au moyen de grappins ou forts crochets de fer à plusieurs branches, attachés à une chaîne que retient un gros cordage, et suspendus au bout des grosses vergues. Alors l'équipage attaquant et celui qui se défend sont armés de haches, de piques, de poignards, de pistolets, etc. Parmi nos combats d'abordage qui ont eu le plus de retentissement, on cite surtout celui de la frégate *la Belle-Poule*, dans la guerre de l'indépendance américaine, et celui de la corvette *la Bayonnaise* contre la frégate anglaise *l'Ambuscade*.



Abordage.

ABORDER (*Mar.*). C'est toucher un corps quelconque, une côte, une île, un rocher. *Aborder un vaisseau*, c'est l'atteindre, l'accrocher pour le combattre et en devenir maître; *s'aborder en bout au corps* ou *en belle*, c'est frapper par le côté le bâtiment abordé; *aborder de long en long*, c'est joindre côte à côte; *aborder par l'avant, par la hanche, par l'arrière*, etc., c'est heurter par l'avant, par la hanche, par l'arrière, etc.; *aborder en travers*, c'est couler un vaisseau à fond en l'abordant; *aborder au vent*, c'est se placer sur la hanche de son adversaire et l'allonger vivement sur son travers ou de l'arrière, quand on a l'avantage de la marche, et en se plaçant au vent; *aborder par sous le vent*, c'est allonger le bâtiment ennemi par derrière et sous le vent, en s'approchant jusqu'à avoir le gaillard d'avant par le travers du grand mât de son adversaire, en venant au vent avec vivacité pour aborder de long en long; *aborder à l'ancre*, c'est se mettre en panne, au vent du navire qu'on veut aborder, et se laisser dériver sur lui en lui présentant toujours le côté, en

manœuvrant ses voiles de manière à ne le point dépasser, et en mouillant une ancre avant de l'accrocher.

ABOU-GIRGEH. Ville de la haute Égypte, sur la rive gauche du Nil. En 1799, les Français y vainquirent les Arabes.

ABOUKIR. *Canopus*. Rade et fort sur la côte septentrionale d'Égypte. La bataille navale de ce nom fut livrée le 1er août 1798, entre la flotte anglaise, composée de quatorze vaisseaux et commandée par Nelson, et la flotte française, ayant treize vaisseaux sous les ordres de l'amiral Brueys. Le combat, engagé à six heures du soir, dura une partie de la nuit, recommença au lever du soleil, et se termina à midi, après la ruine de la flotte française. La veille, le vaisseau *l'Orient* avait sauté en l'air.

Sur terre, au même lieu, et le 25 juillet 1799, Napoléon Bonaparte livra bataille aux Turcs et les tailla en pièces; mais, le 21 mars 1801, le général Menou y fut défait par les forces anglo-ottomanes, que conduisait Abercromby. C'est après la victoire du 25 juillet 1799, et au souvenir de celle des Pyramides, que Kléber dit à Bonaparte : « Général, vous êtes grand comme le monde. »

ABOUMANA. Village situé près du Nil, dans la haute Égypte. Les Français y livrèrent un combat aux Arabes en 1799.

ABOUT (*Mar.*). Se dit de l'extrémité des fortes planches qui recouvrent le pont des navires ou qui servent à le revêtir entièrement. — Se dit aussi de certaine longueur de bois pour remplir l'espace qui se trouve dans une virure de bordage, ou pour faire joindre des pièces qui ne sont pas assez longues.

ABOUTEMENT ou **ABOUEMENT** (*Mar.*). Point où se rapprochent deux pièces de bois placées près à près.

ABOVILLE (François-Marie, comte d'). Général d'artillerie, né à Brest en 1730, mort en 1817.

ABRAHAM. La bataille de ce nom, ainsi appelée d'une hauteur qui domine la ville de Québec, au Canada, et dont les Anglais s'étaient emparés, fut gagnée par eux sur les Français en 1759. La place fut ensuite emportée, et la France perdit cette colonie. Le général français Montcalm et le général anglais Wolf furent au nombre des morts.

ABRANTÈS (Duc d'). *Voy.* Junot.

ABRAQUER. *Voy.* Embraquer.

ABREUVER (*Mar.*). Opération qui consiste à introduire de l'eau dans un bâtiment, avant de le lancer, afin de s'assurer s'il est bien joint, ou encore pour faire gonfler le bois, afin de rendre le navire étanche.

ABRI (*Mar.*). Se dit d'une terre, d'un rocher, d'un édifice ou de tout autre objet qui intercepte le vent, ou qui coupe la force de la lame dans le lieu où l'on se trouve.

ABRITER ou **ABRIER** (*Mar.*). Le mot *abrier* s'emploie lorsqu'on se trouve sous voiles et qu'il s'agit de corps interceptant le vent; mais on dit *abriter*, quand le vaisseau est garanti du mauvais temps, dans un port ou dans une rade.

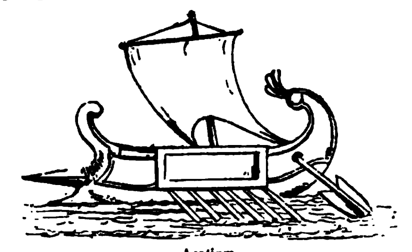
ABROLHOS (*Mar.*). Ce mot, qui est portugais, et signifie *ouvre les yeux*, désigne des écueils qui occupent un espace de plus de 200 kilomètres, entre les îles de Fernando-Nehoura et celle de Rio-Grande, sur la côte du Brésil.

ABUTER (*Mar.*). Deux pièces de bois sont *abutées*, lorsqu'elle se servent réciproquement d'appui par leurs extrémités, comme les allonges d'un couple.

ABYDOS. Ville de la Mysie, dans l'Asie Mineure. Elle est située à l'endroit le plus resserré de l'Hellespont ou détroit des Dardanelles. Xerxès y fit jeter un pont de bateaux pour passer d'Asie en Europe. — Ses habitants se distinguèrent, l'an 201 avant J.-C., par la résistance qu'ils opposèrent à Philippe, père de Persée. Ils renfermèrent dans le temple les enfants, les femmes et les vieillards, et firent jurer à quelques citoyens qu'en cas de prise de la place, ils donneraient la mort à tous ces êtres faibles. Après cela ils coururent aux brèches et s'y firent tuer. Au moment où Philippe allait pénétrer dans Abydos, il apprit que l'horrible pacte recevait son exécution; mais, au lieu de tenter d'y mettre obstacle, il se retira durant trois jours, afin de laisser aux bourreaux le temps d'égorger leurs victimes.

ACADÉMIE MILITAIRE. Nom que portent, dans divers États du nord de l'Europe, des établissements analogues à nos écoles militaires.

ACATIUM (*Mar.*). ἀκάτιον. Petit navire à voiles employé par les anciens Grecs et particulièrement par les pirates. Il était armé d'un bec, et sa poupe se trouvait arrondie et courbée en de-



Acatium
(d'après une médaille antique).

dans. On désignait aussi par ce nom, soit le gréement d'une nef, soit un mât avec sa voile; dans les deux cas, l'*acatium* servait à naviguer avec rapidité.

ACCALMÉE ou **ACCALMIE** (*Mar.*). Cessation ou diminution sensible et momentanée du vent de la mer. On dit, en termes de commandement : *nage* ou *vogue à l'accalmée, vire à l'accalmée.*

ACCASTILLAGE (*Mar.*). Du gallois *castell*, château. Partie de l'œuvre-morte d'un vaisseau, qui s'élève au-dessus de la lisse de plat-bord. On disait autrefois *château de poupe* ou *d'arrière, château de proue* ou *d'avant*; aujour-

d'hui, on nomme cette partie *gaillard d'arrière* et *gaillard d'avant*. Anciennement, l'accastillage était un double retranchement dans lequel se barricadaient les soldats et les matelots d'un vaisseau abordé; actuellement, ce n'est plus qu'un ornement bordé en bois de sapin.

ACCASTILLER (*Mar.*). Travailler à la construction de l'accastillage.

ACCÉLÉRATION (*Mar. à vap.*). Cette expression s'applique au piston d'une machine à vapeur. Dire qu'il y a accélération dans la marche d'une machine, locomotive ou locomobile, c'est exprimer l'accroissement du mouvement que le piston reçoit à chaque impulsion de la vapeur; mouvement qui se manifeste quand le piston est arrivé à l'extrémité de sa course.

ACCENSES. Sorte d'adjoints aux décurions des milices romaines et byzantines.

ACCINTUS. Mot qui signifiait, chez les anciens, l'armement complet dont un soldat se trouvait ceint, muni.

ACCLAMPER. *Voy.* JUMELER.

ACCOLADE. Du lat. *ad collum*, au cou. Cérémonie par laquelle on conférait autrefois la chevalerie, et qui était ainsi appelée parce que la principale formalité consistait à embrasser le



Réception d'un chevalier.

nouveau chevalier, en lui passant les bras autour du cou. L'accolade était précédée d'un coup de plat d'épée, frappé en forme de croix sur les deux épaules, et qu'accompagnaient quelques paroles sacramentelles.

ACCOLURE (*Nav. fluv.*). Assemblage des premières mises de bûches d'un train à flotter ou radeau.

ACCORAGE (*Mar.*). Ensemble des pièces de bois qui servent à maintenir d'aplomb un navire ou une embarcation, pour qu'on les répare.

ACCORE (*Mar.*). Poutre qui fait partie d'un système d'accorage, ou qui sert seule à appuyer ou maintenir un objet. — Les *accores* sont des étançons ou fortes pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation. — Le mot *accore* désigne aussi une côte élevée, inclinée et coupée verticalement à la surface de la mer; ou enfin, la lisière, le contour d'un banc ou d'un écueil, à partir du point où la profondeur de l'eau n'est plus appréciable au moyen de plombs attachés à des cordages.

ACCORER (*Mar.*). Appuyer, maintenir par des accores.

ACCOSTER (*Mar.*). Approcher, toucher par le côté. On accoste la terre, l'embarcadère, etc.

ACCOTAR (*Mar.*). On nommait ainsi, dans l'ancienne marine, une pièce de bordage que l'on chassait entre les couples, à la hauteur des varangues, pour arrêter les ordures qui pouvaient passer dans les mailles. Aujourd'hui, on remplace les accotars par des clefs introduites entre les membres et le plat-bord d'un vaisseau, et cette méthode est préférable, parce qu'elle laisse circuler plus d'air entre les couples.

ACCOURCIE ou **ACCOURSE** (*Mar.*). Passage ménagé dans le fond de cale et des deux côtés, pour aller de la poupe à la proue, le long d'un bâtiment.

ACCROCHER (*Mar.*). Aborder un vaisseau en jetant à son bord des grappins d'abordage.

ACCUEILLIR (*Mar.*). Se dit de l'action de sauver des naufragés en les recevant à bord.

ACCUL (*Mar.*). Petite crique bien fermée.

ACCULÉ (*Mar.*). Se dit en parlant de la courbure des varangues. Il y a des varangues acculées, demi-acculées, très-acculées, par opposition aux varangues aplaties, droites, etc.

ACCULÉE (*Mar.*). Espace que parcourt un navire qui va de l'arrière, ou bien qui marche dans le sens de la poupe.

ACCULEMENT (*Mar.*). Courbure des varangues ou premières pièces de bois qui composent le squelette d'un bâtiment. L'acculement détermine le plus ou le moins de finesse des fonds d'un navire.

ACCULER (*Mar.*). Plonger par l'arrière. Lorsqu'il y a de forts mouvements de tangage, un navire qui a ses fonds très-évidés, trop fins, enfonce alors beaucoup l'arrière dans la mer, et reçoit des secousses plus ou moins sensibles. C'est ce qu'on appelle *acculer*.

ACCUMULATION (*Mar. à vap.*). L'accumulation de la vapeur dans une machine est le résultat soit d'une augmentation de feu, soit d'une consommation inégale de vapeur, soit enfin d'un abaissement et d'une élévation successifs de l'eau dans la chaudière. On prévient cet inconvénient en alimentant le feu peu à peu, et en veillant au manomètre; en fermant le cendrier; puis en donnant, à l'aide d'un robinet, une issue suffisante à la vapeur. Il faut se garder de compter entièrement sur l'office des soupapes de sûreté, qui sont bien loin de remplir toujours l'effet qu'on attend d'elles.

ACERRA. Ville de la terre de Labour, dans le

royaume de Naples. C'était l'une des principales cités de la Campanie. Prise et incendiée par Annibal, durant la deuxième guerre punique, elle fut rebâtie par les Romains, qui, plus tard, l'an 90 av. J.-C., battirent sous ses murs les alliés rebelles que commandait Papius. Cette ville fut détruite une seconde fois par un duc de Naples, après la chute de l'empire, et relevée derechef.

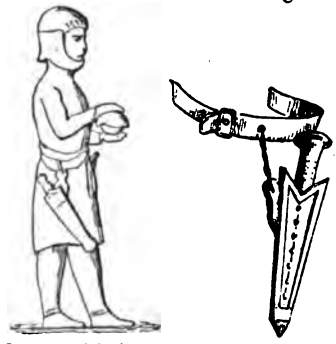
ACERRÆ. Aujourd'hui *Pizzighettone*. C'était une ville de la Gaule cisalpine, dans la Transpadane, au pays des Insubres. Elle fut prise par Marcellus, l'an 222 av. J.-C.

ACHERN. Ville du grand-duché de Bade, en Allemagne. Les entrailles de Turenne y furent déposées dans l'église Saint-Nicolas.

ACHÉRON. Petit fleuve de l'ancien Brutium. Il porte aujourd'hui le nom de Crisaora. L'an 330 av. J.-C., Alexandre, roi d'Épire, fut tué au passage de ce fleuve.

ACHILLAS. Général de Ptolémée-Denys, roi d'Égypte. Cet officier conseilla au prince le meurtre de Pompée, et le fit exécuter par l'eunuque Pottin. Mais Achillas n'en fut pas moins mis à mort par César, l'an 40 av. J.-C.

ACINACE, ACINACÈS. ἀκινάκης. Poignard droit et court dont faisaient usage les Perses, les Mèdes et les Scythes. Ils le portaient suspendu à un baudrier formant ceinturon, et l'arme pendait sur la cuisse droite. — Les Scythes l'élevaient sur une quille de bois pour représenter le dieu Mars, et lui immolaient tous les ans des chevaux.


Persan armé de l'acinace — Acinace
(d'après un bas-relief de Persépolis).

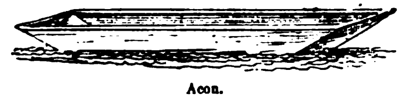
ACLIDE, ACLIS ou **ACLYS.** Arme massive qu'employaient les anciens et particulièrement les Osques. Elle était composée d'un bâton court


Aclyde
(d'après les armures conservées).

et gros, hérissé de pointes et attaché à une corde, ce qui permettait de le retirer à soi après l'avoir lancé contre l'ennemi.

ACOLOUTHOS. Nom que portait anciennement, à Constantinople, un officier de haut rang, chargé de commander la garde particulière du ˡais.

ACON (*Mar.*). Sorte de petit chaland, de bac ou de barque plate, de figure carrée, qui, à l'aide


Acon.

d'un va-et-vient, sert à se rendre de terre à un navire, ou à l'autre bord d'une rivière.

ACONIT. *Aconitum.* Plusieurs peuples de l'antiquité empoisonnaient leurs flèches avec l'aconit napel, *aconitum napellus*, plante vénéneuse, que les poëtes grecs et latins prétendaient avoir pris naissance de Cerbère, lorsque Hercule l'étreignit dans les enfers.

A-CONTRE (*Mar.*). Un navire abat *à-contre*, lorsque les dispositions étant prises pour abattre sur un bord, il vient au contraire abattre sur l'autre. — Une voile est *à-contre*, quand elle est disposée de manière à produire un effet contraire à celui des autres voiles.

ACOTER. *Voy.* Accorer.

ACQUÉRAUX. Machine de guerre qu'on employait au moyen âge, pour lancer des boulets de pierre.

ACQUI. Ville située sur la Borméda, dans la division d'Alexandrie, du ci-devant royaume sarde. Elle fut prise par les Espagnols en 1745, par les Piémontais en 1746, et les Français y battirent les Autrichiens et les Piémontais en 1794.

ACRE. L'ancienne *Ptolémaïs.* Ville fortifiée de la Syrie, dans la Turquie asiatique. Elle fut prise par les croisés en 1104 et 1191 ; par les Sarrasins en 1291 ; inutilement assiégée par le général Bonaparte en 1799 ; puis occupée, en 1832, par les Égyptiens, auxquels les Anglais la reprirent. Elle a été rendue au sultan en 1840.

ACROBALISTES. Les anciens appelaient ainsi les gens de traits qui, comme les Arméniens et les Parthes, lançaient des flèches et des dards à distance.

ACROCORINTHE. Célèbre citadelle de la ville de Corinthe. Elle était située sur la partie la plus élevée de la cité.

ACROPOLE. ἀκρόπολις, *haute ville* : du grec ἄκρον, sommet, et πόλις, ville. Nom sous lequel on désignait, chez les anciens, une forteresse ou citadelle placée sur la partie élevée d'une ville.

ACROPOLIS. On appelait ainsi la partie la plus élevée de la ville d'Athènes. C'était là que se trouvaient la citadelle, les Propylées et le Parthénon.

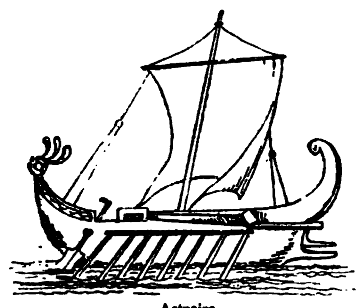
ACTION. Se dit pour combat.

ACTIUM. Aujourd'hui *Azio.* Promontoire sur la côte occidentale de l'ancienne Épire, actuellement l'Acarnanie, en Grèce. La bataille de ce nom fut livrée sur mer et sur terre, le 2 septembre et jours suivants de l'an 31 av. J.-C., entre les armées d'Octave et d'Antoine. La première comptait 80 000 légionnaires, 12 000 hommes de cavalerie et 220 vaisseaux ; la flotte

d'Antoine était de 500 bâtiments de guerre, et son armée de 150 000 hommes d'infanterie et 12 000 chevaux. Les troupes de celui-ci lançaient, au moyen de catapultes, des torches enflammées et des flèches, tandis que les soldats d'Octave accrochaient les vaisseaux ennemis avec des grappins pour monter à l'abordage. Antoine fut vaincu. Lorsque la défaite commença pour lui, la reine d'Égypte, Cléopâtre, prit la fuite avec 50 galères qu'elle avait amenées, et Antoine, qu'aucune considération ne retint plus alors, la suivit. Durant l'engagement des flottes, la majeure partie des troupes de terre resta simple spectatrice du combat, rangée sur les rivages; celles d'Antoine commandées par Canidius, celles d'Octave, par Statilius Taurus, ou, selon d'autres, par Agrippa; leur action vint ensuite et eut le même résultat pour Auguste. On rapporte qu'au moment où Antoine faisait ses dispositions pour livrer bataille, un vieux centurion, effrayé de monter sur des vaisseaux, dit à son général : « Quoi! seigneur, vous voulez confier vos espérances à un bois fragile! Vous voulez exposer à la merci des flots des soldats accoutumés à combattre sur terre! Vous défiez-vous de cette épée qui, tant de fois, vous a si bien servi? Doutez-vous de l'affection de vos troupes qui, si souvent, ont bravé la mort pour votre gloire? Ah! mon général, laissez, laissez les Égyptiens et les Phéniciens se battre sur mer; la terre est notre élément: donnez-nous la terre, et nous vous assurons une victoire complète. »

ACTIVITÉ. Position du militaire qui compte dans la force numérique d'une armée. L'état de *non-activité* provient de licenciement de corps, suppression d'emploi, rentrée de captivité à l'ennemi, ou d'infirmités temporaires. L'officier en non-activité pour l'une des trois premières causes a droit à la moitié des emplois de son grade vacants dans l'arme à laquelle il appartient. Celui qui est atteint d'une infirmité temporaire est susceptible d'être rappelé à l'activité, et le temps qu'il a passé hors du service lui est compté comme effectif pour la réforme ou la retraite.

ACTUAIRE (*Mar.*). *Actuarium.* Navire découvert qui se manœuvrait à l'aviron et à la voile.

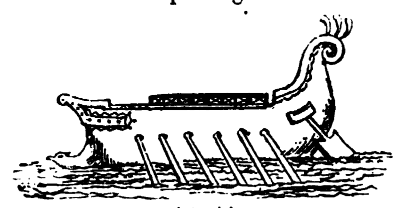


Actuaire
(d'après une peinture du musée de Naples).

On l'employait particulièrement pour les transports en temps de guerre. Les *actuaria* différaient des *oneraria*, vaisseaux marchands, en ce que ces derniers ne naviguaient qu'à la voile.

Sous l'empire romain, on donnait aussi le nom d'actuaires, *actuarii* (greffiers militaires), aux officiers chargés de l'approvisionnement et de la distribution des vivres aux troupes, lesquels officiers enregistraient en outre les opérations de la campagne.

ACTUARIOLE (*Mar.*). *Actuariolum*, diminutif de *actuarium*. Sorte de petite galère manœuvrée au



Actuariole
(d'après un bas-relief de Pompéia).

moyen de rames dont le nombre ne dépassait jamais dix-huit.

ADDA. Fleuve d'Italie. En l'an 223 av. J.-C., les Romains défirent les Gaulois sur ses bords. Au même lieu, en l'an 490 de notre ère, Théodoric, roi des Goths, remporta une victoire signalée sur Odoacre, qui lui disputait l'empire d'Italie. Ce fut d'un commun accord que les deux chefs de barbares remirent au sort des armes de décider celui qui ceindrait la couronne. Le combat fut opiniâtre et offrit un affreux carnage; mais enfin les bataillons d'Odoacre, enfoncés de toutes parts, durent subir la loi du vainqueur.

ADEN. Ville importante de l'Yémen ou Arabie Heureuse, au fond du golfe d'Aden, près du détroit de Bab-el-Mandeb, à l'entrée de la mer Rouge. Elle fut occupée par les Turcs en 1539. Les Anglais se sont emparés de son port en 1839.

ADENT (*Mar.*). Entaille en forme de dent. On distingue les *adents à croc* et *à contre*, dans les pièces faisant fonctions de tirant; les *adents carrés*, qui joignent les pièces formant les bas mâts; les *adents à crémaillère*, qui réunissent les deux pièces d'une vergue d'assemblage, et sont saillants sur une pièce puis rentrants dans l'autre; et les *adents à queue d'aronde*, qui sont les plus solides et ont la forme trapézoïdale.

ADERBAÏDJAN. Province montagneuse de la Perse. Elle renferme des vallées très-fertiles où l'on élève les plus beaux chevaux que possède le royaume et qui fournissent à l'armée une magnifique remonte.

ADHERBAL. Général carthaginois. Il remporta près des côtes de Sicile, l'an 249 av. J.-C., une grande bataille navale sur le consul romain Claudius Pulcher.

ADHÉRENCE (*Mar. à vap.*). Action par laquelle il peut arriver que les soupapes de sûreté des machines à vapeur s'attachent, soit aux collerettes, soit aux rondelles de fer qui les sou-

tiennent. Il est convenable, afin de s'assurer que leurs fonctions sont libres, de les soulever de temps en temps.

A-DIEU-VA! ou **A-DIEU-VAT!** (*Mar.*). Commandement à la suite duquel on met la barre dessous, puis, peu après, on file les écoutes de foc pour virer en avant.

ADIGE. *Athesis.* Fleuve d'Italie. Il prend sa source dans les Alpes, traverse le Tyrol et le royaume Lombard-Vénitien, et va se jeter dans la mer Adriatique, à Porto-Fossone, près des bouches du Pô. — En 563, les Romains, aux ordres de Narsès, défirent sur ses bords les Goths et les Francs, que commandaient Widin et Amingh. — Le général Masséna le franchit le 29 octobre 1806. *Voy.* ITALIE.

ADIS. Ville d'Afrique, célèbre par la victoire que Xantippe, chef des Carthaginois, remporta, non loin de ses murs, l'an 256 av. J.-C., sur l'armée romaine commandée par Régulus. L'infanterie de celui-ci fut enfoncée par les éléphants de Xantippe, et, après avoir laissé 30000 hommes sur le champ de bataille, le général romain fut fait prisonnier.

ADISCOMBE. Lieu du comté de Surrey, en Angleterre. On y a fondé une école militaire où l'on formait des officiers du génie et d'artillerie, pour la ci-devant compagnie des Indes.

ADJUDANT. Du lat. *ad*, auprès, et *juvans*, aidant. Officier subordonné à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

ADJUDANT DE PLACE. Officier qui remplace le major en cas d'absence.

ADJUDANT GÉNÉRAL ou **ADJUDANT COMMANDANT.** Grade créé en 1790. Il était intermédiaire entre celui de général de brigade et celui de colonel. Plus tard, les adjudants généraux furent classés parmi les colonels d'état-major.

ADJUDANT-MAJOR. Grade créé en 1790. Il est au choix du ministre parmi les capitaines. L'adjudant-major est chargé de tous les détails du service de son bataillon, ainsi que de l'instruction des sous-officiers et caporaux.

ADJUDANT SOUS-OFFICIER. Ce grade, créé en 1776, est le premier parmi les sous-officiers, et celui qui en est revêtu exerce une inspection immédiate sur les sous-officiers et les caporaux.

ADMINISTRATION DE LA GUERRE. Ce n'est que sous le règne du roi Jean, de 1350 à 1364, qu'on rencontre les premières traces de la création de commissaires des guerres. En 1355, ils portaient le titre de *conducteurs de gens de guerre*. En 1373, les connétables, les maréchaux de France et les chefs des arbalétriers furent autorisés à nommer des commis pour les *monstres* des gens de guerre sous leurs ordres, et une ordonnance de 1413 confirme cette première disposition. En 1445, on désigna aussi des employés pour examiner l'habillement et l'équipement des troupes; en 1514, ces employés commencèrent à être qualifiés de *commissaires des guerres ordinaires;* et leur réunion en un corps spécial eut lieu en 1553. Sous Henri III, c'est-à-dire de 1574 à 1589, il fut créé deux charges de *commissaires généraux des vivres*, ayant sous leurs ordres des commissaires temporaires.

L'administration de la guerre ne commença néanmoins à prendre une certaine consistance et des formes régulières que sous la direction de Sully. Avant cette époque, en effet, les régiments institués sous Henri II vivaient aux dépens d'une province, et n'avaient point, pour ainsi dire, de relation avec le pouvoir suprême, si ce n'est lorsqu'il s'agissait de marcher. Quoique Henri IV n'eût guère que 14000 hommes de troupes permanentes, il n'en avait pas moins dans son trésor, pour leur entretien, 35 millions, en représentant 80 d'aujourd'hui; le matériel de son artillerie se composait de 400 pièces de canon, de quatre calibres différents, de 200000 boulets et de 4 millions de livres de poudre; enfin, il possédait 60000 armes de toute espèce, à l'usage de l'infanterie, et 16000 pour la cavalerie.

En 1627, les charges de commissaires généraux des vivres furent remplacées par six *intendants généraux*, et, peu après, on institua des *trésoriers généraux des armées*. En 1614, on avait créé un *commissaire général*, ayant sous ses ordres des commissaires des guerres, lequel commissaire fut remplacé, en 1635, par des *commissaires ordonnateurs*. En 1668, on nomma deux *inspecteurs généraux*, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie; puis, en 1687, on institua des *contrôleurs des guerres*, et, en 1704, des *commissaires ordonnateurs provinciaux des guerres*. Sous le ministère du comte de Saint-Germain, l'effectif des commissaires des guerres, alors très-considérable, fut d'abord réduit à 160, puis reporté à 176. En 1783, cet effectif était de 180; en 1788, de 150 seulement; et un décret du 17 janvier 1795 le porta à 600. Par arrêté du 29 janvier 1800, ces fonctionnaires furent partagés en deux corps distincts : les *inspecteurs aux revues* et les *commissaires des guerres*. En 1817, une ordonnance du 19 juillet remplaça le corps des commissaires des guerres par celui de l'*intendance militaire*, et, en 1820, l'effectif de ce corps fut porté à 295 fonctionnaires, effectif qui depuis a reçu plusieurs modifications.

L'administration de la guerre a offert parfois d'étranges anomalies. Ainsi le cardinal de la Valette commanda une armée, ayant Turenne sous ses ordres; un archevêque de Bordeaux fut amiral, et le cardinal de Richelieu était grand maître de l'artillerie.

Cette administration n'a pas non plus témoigné, en toutes circonstances, les égards qu'elle doit à ceux qui versent leur sang pour le pays en lui donnant de l'illustration, et entre autres exemples qui sont rappelés contre elle à ce sujet, nous citerons le suivant : Catinat étant allé pour affaires chez un pre-

mier commis, les valets le firent attendre longtemps dans l'antichambre. Un officier le reconnut et en donna avis au commis. Celui-ci sortit alors pour faire des excuses au maréchal. « Ce n'est pas ma personne, lui répondit Catinat, que vous avez tort de laisser dans votre antichambre, mais un *officier*. Quels qu'ils soient, les *officiers* sont tous également au service du roi, et vous êtes payé par lui pour les recevoir. »

ADONI ou **ADONANI**. Ville de l'Hindoustan, dans la présidence de Madras. Autrefois très-forte, elle fut prise par Tippoo-Saeb en 1787, et vendue aux Anglais après sa mort, en 1800.

ADONNER (*Mar.*). Se dit du vent, lorsque sa direction est devenue plus favorable d'un certain nombre de degrés. — On dit aussi d'un cordage qui s'allonge par le travail, qu'il *s'adonne*.

ADOUBER (*Mar.*). Réparer, mettre en état.

ADRANA. Aujourd'hui l'*Éder*, rivière d'Allemagne. En l'an 15 de notre ère, Germanicus battit les Germains sur les bords de ce fleuve.

ADRETS (François de Beaumont, baron des). Né dans le Dauphiné en 1513, mort en 1586. Quoique très-vaillant capitaine, il était sans foi ni loi, comme tant d'autres hommes de ces tristes temps, et, guidé par son seul intérêt ou ses passions brutales, il servit tour à tour les huguenots et les catholiques. Sa bravoure et ses cruautés inouïes envers les vaincus le rendirent également célèbre et odieux dans les deux partis.



Adrets (Baron Des).

ADRIANI. *Voy.* Mur d'Adrien.

ADRUMENTUM ou **ADRUMETUM**. Ville d'Afrique, aujourd'hui ruinée. Elle était située sur la Méditerranée, au sud-est de Carthage. C'était la métropole de la Byzacène. Les Maures l'enlevèrent, en 549, aux Romains, qui la possédaient depuis l'an 47 av. J.-C.; mais elle fut reconquise presque immédiatement par un prêtre du nom de Paul.

ADUATICA. *Voy.* Tongres.

ÆGIS. αἰγίς, de αἴξ, αἰγός, chèvre. Nom que quelques nations de l'antiquité donnaient à une sorte de cuirasse faite en peau de chèvre. Les rois de Macédoine et plusieurs empereurs romains portèrent cette cuirasse ornée d'une tête de gorgone.

ÆGOLÉTHRON. De αἴξ, αἰγός, chèvre, et ὄλεθρος, mort. Plante citée par Pline. Elle croissait dans la Colchide. On prétendait qu'elle faisait mourir les chèvres, et que le miel préparé par les abeilles avec le suc de ses fleurs rendait furieux ou ivres ceux qui en mangeaient. Xénophon rapporte que des soldats de l'armée des *Dix Mille*, ayant goûté de ce miel dans les environs de Trébisonde, furent saisis d'évacuations, d'hallucinations et d'aberrations, comme s'ils étaient devenus fous.

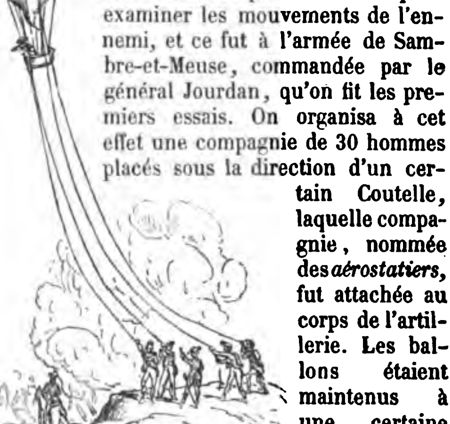
ÆGOS-POTAMOS. αἰγός, de chèvre, et ποταμός, fleuve; mot à mot, fleuve de la chèvre. Aujourd'hui *Indjé-limen*. Petite rivière de la Chersonèse de Thrace. Elle se jetait dans l'Hellespont, au nord de Lesbos. Le Spartiate Lysandre gagna à cette embouchure, sur les Athéniens, l'an 405 av. J.-C., une bataille navale qui fut suivie de la prise d'Athènes et mit fin à la guerre du Péloponèse.

ÆNEATEUR. *Æneator*. Nom sous lequel les Romains désignaient les musiciens qui, à l'armée, faisaient usage d'instruments de cuivre. On comprenait, sous cette dénomination, les *buccinatores*, les *cornicines*, les *tubicines*, etc.

ÆRARIUM MILITARE. *Trésor*, *épargne militaire*: caisse de l'armée. Nom sous lequel on désignait un trésor distinct qu'Auguste avait établi le premier, pour subvenir aux dépenses des troupes.

ÆRO. Sorte de panier arrondi dont le soldat romain faisait usage pour transporter de la terre dans les travaux de fortifications. Il était tressé d'osier ou de jonc.

AÉROSTATS. Du grec ἀήρ, air, et στάω, je me tiens. Lors de notre première république, un nommé Thilorier offrit de construire un camp portatif et une montgolfière d'une telle dimension, qu'elle aurait transporté le camp et l'armée dans les plaines de l'Angleterre. Le *Moniteur* annonça gravement cette invention, mais elle n'excita nul intérêt. Toutefois, on pensa qu'il pouvait être utile de recourir à l'emploi du ballon pour examiner les mouvements de l'ennemi, et ce fut à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Jourdan, qu'on fit les premiers essais. On organisa à cet effet une compagnie de 30 hommes placés sous la direction d'un certain Coutelle, laquelle compagnie, nommée des *aérostatiers*, fut attachée au corps de l'artillerie. Les ballons étaient maintenus à une certaine hauteur, au moyen de cordes que dirigeaient à terre des *conducteurs*, comme cela se pratique pour les cerfs-volants, et des petits drapeaux, de diverses couleurs, tenus par les



Aérostat militaire (*d'après Duplessis-Berteaux*).

observateurs placés dans la nacelle, indiquaient aux hommes d'en bas quand il fallait élever ou descendre le ballon. Les armées du Nord, de la Sambre, du Rhin et de la Moselle eurent leurs aérostatiers, et, en 1794, Fourcroy entretint la Convention de ces *instruments précurseurs de la victoire*. Les aérostats furent, dit-on, d'un grand secours dans la journée de Fleurus. Le général Bonaparte en fit aussi usage en Égypte; mais leur emploi, néanmoins, n'eut pas une longue durée.

Lorsque Coutelle s'éleva devant Mayence, à une portée de canon de la place, trois bourrasques le rabattirent successivement jusqu'à terre, et chaque fois l'aérostat se releva avec une telle vitesse, que les soixante-quatre personnes qui le retenaient furent entraînées par lui. « L'ennemi ne tira point, dit Coutelle : cinq officiers, au contraire, sortirent de la place en montrant un pavillon parlementaire. Nos généraux allèrent au-devant d'eux. Lorsqu'ils se rencontrèrent, le général qui commandait la place dit au nôtre : « Monsieur le général, je vous prie de faire descendre ce brave officier, le vent va le faire périr; il ne faut pas qu'il périsse par un accident étranger à la guerre : c'est moi qui ai fait tirer sur lui à Maubeuge. » Lorsque le calme fut rétabli, je donnai le signal de descendre; je trouvai ma petite troupe et les soldats auxiliaires pâles et consternés. Ils n'avaient pas été, comme moi, exposés aux regards et à l'intérêt de plus de cent cinquante mille hommes. »

De 1820 à 1830, de nouvelles et nombreuses études furent faites en Allemagne et en Angleterre, en vue d'approprier les ballons au service de la guerre. M. Marey-Monge, parlant du parti que l'on pourrait tirer des aérostats si l'on parvenait à les diriger, ajoute : « Que l'on juge, en effet, de la force d'argument d'une puissance quelconque (l'Angleterre entre autres), qui arriverait en peu de jours à l'extrémité du globe, au-dessus de la capitale de son ennemi, à Pékin, par exemple, avec un énorme ballon transatlantique de 500 chevaux, rempli de bombes monstres, et remorquant plusieurs grands aérostats pleins de gaz détonants qui pourraient, au milieu d'une nuit calme, être amenés au-dessus d'une ville, puis lâchés pour tomber, à l'aide de poids, sur un point désigné, et détoner au moyen d'une mèche enflammée, pendant que le transatlantique allégé s'éloignerait dans les airs. Comment résister à cette sommation d'un amiral faite à un empereur : — Il me faut telle condition ; sinon, je fais sauter vous, votre capitale, votre armée, les principales villes de votre empire, et cela en peu de jours et sans qu'il m'en coûte un seul homme. »

A la bataille de Solferino, en 1859, l'un des frères Godard s'éleva dans un ballon retenu, pour observer les mouvements de l'ennemi.

AÉTIUS. Célèbre général au service de Valentinien III, empereur d'Occident. Il défendit les Gaules contre les invasions des Francs et des Bourguignons, et défit l'armée d'Attila dans les champs Catalauniques, près de Châlons, en 451. Valentinien, jaloux de la gloire d'Aétius, l'assassina de ses propres mains en 454.

AFABUAR. Nom que les anciens Islandais donnaient à un porte-enseigne. Chaque vaisseau avait le sien, qui se tenait sur le tillac et commandait aux soldats. Ce porte-enseigne était choisi parmi les plus braves; c'était lui qui portait la parole aux ennemis; et l'on raconte que Thorgeir demanda à Canut un autre porte-enseigne, parce que celui qu'il avait, quoique très-courageux, ne savait pas à son gré louer les guerriers ou dire des injures aux ennemis. L'éloquence du chef était alors regardée comme de la plus haute importance, soit pour intimider ou pour flatter, soit surtout en portant l'ennemi à un degré de rage qui le rendît incapable de prendre de sages mesures.

AFFALÉ (*Mar.*). Se dit d'un vaisseau poussé trop près de la côte, soit par les vents, soit par les courants, et qui se trouve en danger de ne pouvoir se relever.

AFFALER (*Mar.*). Pousser un vaisseau vers la côte et l'exposer à échouer. — Se dit aussi de l'action de peser sur des manœuvres pour vaincre le frottement qui les retient. — *Affaler* un objet quelconque, c'est l'envoyer doucement, de haut en bas, à l'aide d'un bout de corde. On *affale* une embarcation en la mettant à la mer; on *affale* un voilier ou un calfat, dans une chaise de sangle, etc.

AFFINER (*Mar.*). On dit du temps qui s'embellit, qu'il s'affine.

AFFLEURER (*Mar.*) Une pièce de bois en *affleure* une autre, lorsque les parties dont il s'agit ne semblent offrir qu'une même surface.

AFFLOUER (*Mar.*). Mettre à flot.

AFFLUENT (*Mar.*). *Affluens.* Se dit d'un cours d'eau qui va se perdre dans un autre cours d'eau, d'une étendue et d'une masse ordinairement plus considérables.

AFFOLÉ (*Mar.*). Du celtique *foll*, fou. Dérangement momentané de la boussole, provenant ordinairement soit d'un orage, soit d'un phénomène électrique, soit du voisinage accidentel d'une masse de fer.

AFFOURCHE (*Mar.*). On appelle *ancre d'affourche* celle dont on fait usage pour amarrer un vaisseau en rade et de manière à ce que, dans un évitage, un bâtiment ne puisse pas courir sur une première ancre mouillée.

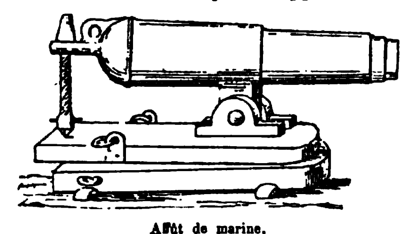
AFFOURCHER (*Mar.*). Mouiller une *ancre d'affourche*, soit lorsqu'on est encore à la voile, soit à l'aide d'une chaloupe. La direction de cette seconde ancre, par rapport à une première déjà mouillée, doit être telle que, le bâtiment étant évité debout au vent, qui est le plus à redouter au mouillage, ces deux ancres fassent force également.

AFFRAICHIR (*Mar.*). Se dit de l'augmentation de la brise.

AFFRANCHIR (*Mar.*). Du celt. *franc*, libre. Action d'épuiser l'eau qui a pénétré dans l'intérieur du navire.

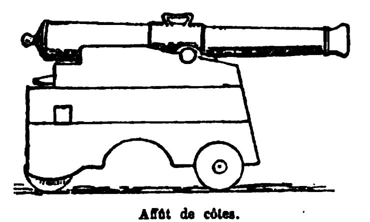
AFFRÉTER (*Mar.*). Du celt. *fret*, louage. Prendre à louage tout ou partie d'un navire.

AFFÛT. Du latin *fustis*, bâton. Assemblage de pièces de charpente sur lequel on monte un canon, et que l'on fait mouvoir au moyen de deux roues. L'affût qu'on appelle *affût à*



Affût de marine.

rouage se distingue des *affûts de marine*, des *affûts de côtes* et des *affûts de place* qui, au lieu de roues ordinaires, se meuvent sur des roulettes

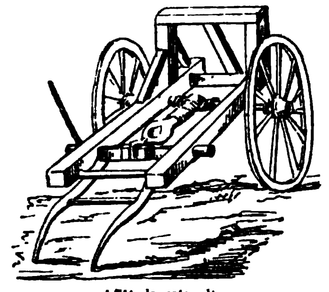


Affût de côtes.

pleines. L'affût à rouage diffère lui-même, selon qu'il est destiné à des pièces de campagne ou à des pièces de montagne. L'*affût de mortier* n'a point de roues. L'*affût à flèche*, inventé en 1815, fut d'abord adopté par les Anglais, puis admis dans l'artillerie française en 1827. Le canon est fixé sur l'affût au moyen de ses tourillons, qui sont reçus dans deux entailles circulaires pratiquées sur la partie supérieure des flasques, lesquelles entailles se nomment *logement* ou *encastrement*.

Nous verrons plus loin, à l'article Artillerie, les affûts avec leurs canons depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

Nous donnons ici, d'après le chevalier Folart,



Affût de catapulte
(d'après le chevalier Folart).

un modèle d'affût de catapulte, cet ancien engin de guerre, dont nous parlerons et que nous représenterons à sa place.

Lorsque l'arbalète vint remplacer l'arc, la nouvelle arme fut fixée sur un bâton qui reçut le nom de *fust* ou *affût*. La pièce qu'on appelle ainsi dans l'artillerie, aujourd'hui, ne date que de la première moitié du seizième siècle, et la forme du chariot qui conduisait auparavant les bouches à feu était toute différente. Quant à l'artillerie de rempart ou de siége, on rangeait simplement les pièces sur un appareil de charpenterie, comme on dispose les barriques sur chantier dans les caves. Souvent, les coulevrines étaient suspendues aussi à des chaînes, des chèvres et des trépieds, et c'est dans cette position qu'on les tirait. Ce n'est que progressivement qu'on est arrivé aux affûts actuels, et Vauban fut l'un de ceux qui contribuèrent à leur perfectionnement. Les affûts à châssis furent proposés par Gribauval, en 1740, et le maréchal de Saxe imagina, en 1753, l'affût pour tirer à barbette. Les premières pièces d'artillerie, appelées *bombardes*, étaient transportées sur des voitures, et, pour s'en servir, on construisait des échafaudages en charpente. Vers la fin du règne de Louis XI, on fondit des pièces légères, et on inventa des voitures à roues pour les porter. Charles VIII, dans son expédition de Naples, en 1494, avait de l'artillerie, montée sur affûts à roues, traînée par des chevaux.

AFFÛT (*Mar. à vap.*). Nom que l'on donne à l'assemblage entier des divers bâtis d'une machine à vapeur.

A-FLOT (*Mar.*). C'est flotter, c'est-à-dire que le navire est porté par le fluide sans toucher le fond.

AFRANCESADOS. Nom que l'on donne en Espagne à ceux qui, en 1808, prêtèrent serment de fidélité au roi Joseph Napoléon, et à la constitution octroyée par les Français. On appelait aussi ces Espagnols *Joséphins*.

AFRIQUE. En l'an 430, les Romains, qui avaient conquis cette vaste contrée, en cédèrent une partie à Genséric, roi des Vandales, et celui-ci, en 455, fit raser les murs de toutes les villes, à l'exception de ceux de Carthage. Bélisaire replaça l'Afrique sous la domination romaine et acheva cette entreprise en 533; puis ce pays fut subjugué par les Sarrasins en 647.

AGA ou **AGHA**. Nom que les Turcs donnent à un chef militaire; il désignait particulièrement, autrefois, le chef des janissaires.

AGAMEMNON. Roi d'Argos et de Mycènes, de 1280 à 1270 av. J.-C. Il fut le généralissime des Grecs au siége de Troie, ce qui le fit appeler le *roi des rois*.

AGAN. *Voy.* Laisse.

AGANTER ou **ENGANTER** (*Mar.*). Du celt. *gand*, jonction. Se dit pour atteindre, prendre, baisir, gagner de marche sur un autre vaisseau, s'approcher peu à peu.

2

AGATHOCLE. Né vers 361 av. J.-C., mort l'an 289 de la même période. Fils d'un potier de terre, il s'éleva de la condition de simple soldat au rang de général; se rendit maître de Syracuse et de toute la Sicile, et fit une guerre à outrance aux Carthaginois, qu'il alla chercher jusqu'en Afrique.

AGEA (*Mar.*). Sorte de couloir par lequel, dans les navires à rames des anciens, le maître d'équipage communiquait avec les rameurs.

AGEN. *Aginum.* Chef-lieu du département de Lot-et-Garonne, situé sur la rive droite de la Garonne. Les Français enlevèrent cette ville aux Anglais en 1322, mais ils la leur rendirent en 1330. Le comte d'Armagnac s'en empara en 1418, et les protestants en 1562. Agen prit le parti de la Ligue en 1588, puis se soumit au roi en 1591.

AGENT COMPTABLE (*Mar.*). Officier d'administration chargé de la comptabilité d'un bâtiment.

AGER MURORUM. Sorte de terrassement sur lequel on établissait les travaux de défense d'une ville, ou bien la levée qu'on opposait à une place assiégée, pour que les assaillants se trouvassent de niveau avec les remparts. On construisait ce terrassement à une certaine distance des murs, ainsi que cela se pratique aujourd'hui pour le tracé des parallèles.

AGESILAS. Roi de Sparte en l'an 400 av. J.-C. Il vainquit les Perses, sur lesquels il conquit une partie de l'Asie Mineure; puis, à Coronée, les Béotiens, les Argiens et les Athéniens, qui s'étaient ligués contre lui; il défendit la Laconie contre Épaminondas, qui le battit cependant à Mantinée; et étant allé, à l'âge de quatre-vingts ans, au secours de Tachos, roi d'Égypte, qui résistait à Artaxercès, il mourut en revenant de cette expédition, l'an 361 av. J.-C.

AGGER. χῶμα. Les Romains appelaient ainsi une sorte de rempart ou de retranchement qui entourait, soit un camp, soit une position quelconque devant être occupée pendant un certain temps. C'était communément une levée de terre, surmontée de palissades, avec une tranchée à l'extérieur.

AGHRIM. Ville d'Irlande, située sur les bords du Suc. Le 22 juillet 1691, les Anglais défirent, près de cet endroit, le comte de Saint-Ruth, commandant un corps de Français qui avait été envoyé pour soutenir le parti du roi Jacques II. Le comte fut tué dans le combat.

AGIEM-CLICH. Sabre très-courbe, un peu arrondi par le bout, dont on se sert pour trancher en glissant. On peut rattacher à cette espèce, dont l'usage est très-répandu en Perse et en Turquie, celui dont font emploi les mamelucks, dit *sabre à la mameluck*.

AGMINALIS. Nom que l'on donnait au cheval préposé, chez les anciens, à la suite d'une armée, pour le transport des équipements et des bagages.

AGNADEL ou **AGNADELLO.** Village de Lombardie. La bataille de ce nom fut gagnée par Louis XII, le 14 mai 1509, sur l'armée vénitienne commandée par les généraux Pitigliano et l'Alviane. Cette armée perdit 8 000 hommes tués ou blessés, 15 000 prisonniers, 36 pièces d'artillerie, ses bagages, et l'Alviane, blessé, fut fait prisonnier. C'est à cette bataille que le roi, étant supplié par ses officiers de ne point s'exposer davantage au danger qui l'environnait, s'écria : « Rien, rien! je n'en ai point peur, et quiconque en aura peur, qu'il se mette derrière moi : il n'aura point de mal. »— Le duc de Vendôme défit au même lieu le prince Eugène, le 16 août 1705.

AGNAN (*Mar.*). Petite virole de métal sur laquelle on rive le clou qui la traverse.

AGRÉAGE. *Voy.* COURTIER.

AGRÉER. *Voy.* GRÉEMENT.

AGRÉNER (*Mar.*). Extraire l'eau d'une embarcation.

AGRÈS (*Mar.*). On désigne par ce mot toutes les pièces nécessaires à la mâture d'un vaisseau, telles que mâts, vergues, voiles, poulies, manœuvres dormantes et coulantes, etc.

AGRIA. Place de la haute Hongrie. Elle fut emportée par Mahomet III, en 1596, après une défense énergique, pendant laquelle les femmes montrèrent autant de dévouement et de courage que les hommes. Cette ville fut reconquise en 1705 par l'armée de l'empereur d'Allemagne Léopold Ier.

AGRICOLA (CN. JUL.). Général romain, né à Fréjus vers l'an 40 de J.-C., mort en 96. Envoyé par Vespasien dans la Grande-Bretagne, il réduisit ce pays en province romaine et le gouverna avec beaucoup de sagesse; puis, pour ne pas porter ombrage à l'empereur Domitien, se retira dans la vie privée. Beau-père de l'historien Tacite, celui-ci a écrit sa vie et l'a immortalisé.

AGRIGENTE. Aujourd'hui *Girgenti*. Ville de Sicile, située sur la Méditerranée. Elle fut saccagée par les Carthaginois, sous le commandement d'Amilcar, l'an 400 av. J.-C., et prise deux fois par les Romains, l'an 262 et l'an 210.

AGRIPPA (MARCUS-VIPSANIUS). Général romain, né l'an 64 av. J.-C., mort l'an 12. Favori de l'empereur Auguste, dont il épousa la fille, Julie, il s'éleva, par ses talents et ses vertus, aux plus hautes dignités, et on lui attribua le succès des batailles de Nauloque et d'Actium.

AGUI (*Mar.*). Cordage dont l'extrémité est disposée de manière qu'on s'y puisse asseoir.

AGUIÉE ou **AQUIÉE** (*Mar.*). Ganse ou sangle qui constitue la chaise dont font usage les calfats et les voiliers.

AGUILLOT (*Mar.*). Cheville de fer qui sert à réunir deux cordes en une.

AIDE DE CAMP. Officier attaché à la personne du souverain, d'un prince ou d'un général, pour transmettre les ordres verbaux ou écrits qu'il

en reçoit et remplir diverses autres missions, comme des visites de poste, des reconnaissances, etc. Avant le seizième siècle, les princes seuls avaient des aides de camp, et alors ces fonctions étaient occupées par les plus hauts personnages : sous les rois de la première race, c'est-à-dire de 418 à 752, ce furent les barons; au douzième siècle, les connétables et les maréchaux. Après cette époque, jusqu'au dix-septième siècle, il y eut des *aides des maréchaux de camp*, qui étaient employés par ces officiers généraux à faire la répartition des quartiers dans un campement. Puis on envoya, arbitrairement, une foule de jeunes seigneurs servir en cette qualité auprès des commandants d'armée, et c'est ainsi que le duc d'Enghien en avait 22 autour de lui au siége de Thionville, en 1643. Sous Louis XIV, il fut réglé que chaque maréchal de France ou général en chef aurait 4 aides de camp; un lieutenant général 2; un maréchal de camp 1. Sous le ministère du duc de Choiseul, il y avait des *aides de camp de régiment*, dont les fonctions étaient analogues à celles des adjudants-majors d'aujourd'hui.

En 1790, un décret de l'Assemblée constituante statua qu'il serait attaché 136 aides de camp aux 94 généraux employés : 4 par chacun des 4 généraux d'armée; 2 par chacun des 30 lieutenants généraux; et 1 par chacun des 60 maréchaux de camp. Les aides de camp des généraux en chef devaient avoir le grade de colonel; ceux des lieutenants généraux, celui de lieutenant-colonel, et ceux des maréchaux de camp celui de capitaine. Un mois après ce premier décret, il en parut un second qui décidait que les aides de camp seraient choisis par les généraux dans toutes les armes, sauf l'approbation du roi. Diverses modifications sans importance furent apportées ensuite dans l'organisation de ce corps d'officiers, relativement au nombre, aux grades, au choix, aux années de service, par les décrets ou ordonnances des 9 mai et 30 juin 1791; 27 avril 1782; 5 avril 1795; 21 août, 8 octobre et 5 novembre 1800; 10 décembre 1801, et 15 août 1815; puis l'ordonnance de 1818, en créant un corps royal d'état-major, que devait alimenter une école spéciale, décida que les aides de camp s'y recruteraient exclusivement à l'avenir,

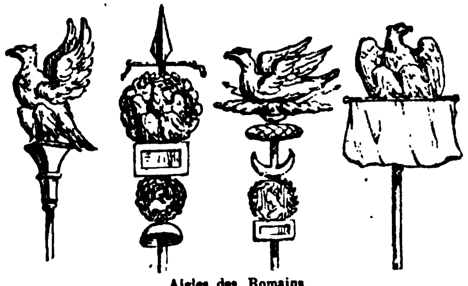
Aujourd'hui, les généraux de brigade ont 2 aides de camp : un capitaine et un lieutenant; les généraux de division, 3 : un chef d'escadron et deux capitaines; et les maréchaux, 4: un colonel, un chef d'escadron et deux capitaines. Le souverain et les princes du sang ont aussi un certain nombre d'aides de camp.

AIDE-MAJOR DE PLACE. *Voy.* ADJUDANT DE PLACE.

AIDER (*Mar.*). Aider un vaisseau dans son mouvement, c'est joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernement. — Aider une ancre, c'est lui mettre des planches aux pattes, quand le fond de la mer tient mal.

AIGLE. *Aquila.* Cet oiseau a été pris comme emblème par diverses nations, telles que les Perses, les Épirotes, les empereurs d'Occident et d'Orient, etc. Il fait partie des armoiries de l'Empereur des Français, de ceux d'Autriche et de Russie, ainsi que du roi de Prusse. Il entrait aussi dans les armoiries des rois de Sicile, de Sardaigne et de Pologne. L'aigle d'or aux ailes déployées, symbole des rois de Perse, était portée en tête de leurs armées. Chez les Romains, les aigles furent d'abord en bois, puis en argent avec des éclairs d'or entre leurs serres; et enfin, sous César et ses successeurs, elles furent d'or massif, mais sans foudre. On portait l'aigle fixée au haut d'une lance, et elle servait à distinguer les légions.

Les aigles des légions entières étaient ordinairement plus grandes que celles des demi-légions, des cohortes et des détachements, lesquels avaient encore plus communément pour enseignes de petites figures en bronze qui représentaient des louves, des lions, des ours, des chevaux, etc. On appelait ce dernier genre d'enseignes *signa*, c'est-à-dire signes, et, par extension, on faisait usage du mot *aquila* ou aigle, chez les Romains, pour désigner une légion en général, et des mots *aquila signaque*, pour désigner une légion entière avec toutes ses divisions. Pendant le combat, l'*aquilifer* ou porte-aigle portait cet étendard en avant, puis, au moment du campement, il se mettait au milieu de l'armée, où était ordinairement la place du chef de la légion. C'est encore de là que dérivent les expressions latines de tactique : *figere, movere, evellere, efferre aquilas*, c'est-à-dire planter, mouvoir, arracher, enlever les aigles, ou, par métonymie, les légions. On préférait les aigles en argent à celles qui étaient dorées, parce que les premières étaient bien polies, jetaient plus d'éclat que les autres. Afin de distinguer les légions, on donnait aux aigles des formes différentes : ainsi on les représentait tantôt debout, tantôt assises, ou bien on leur mettait des foudres aux serres; mais les ailes



Aigles des Romains
(d'après la colonne Trajane).

étaient toujours déployées, comme symbole d'une activité constante. Après la victoire, on ornait les aigles de guirlandes de fleurs, et, sous les empereurs, de couronnes de laurier.

L'aigle, adoptée en France, comme enseigne, par Napoléon Ier, fut rétablie sur nos drapeaux par décret de Napoléon III, du 31 décembre 1851.

AIGUADE (*Mar.*). Se dit de la provision d'eau douce que fait un vaisseau en relâchant sur un point, dans le cours de son voyage, et du lieu où l'on fait cette provision.

AIGUEBELLE. Ville de la province de Maurienne, en Savoie. Les Français et les Espagnols y battirent les troupes du duc de Savoie, en 1742.

AIGUES-MORTES. Petite ville du département du Gard. En 1248 et 1270, le roi saint Louis s'embarqua dans son port, la mer baignant alors cette ville, pour se rendre en Palestine. En 1538, François Ier et Charles-Quint y eurent une entrevue.

AIGUILLE (*Mar.*). Du celt. *ag* ou *ac*, pointu. Se dit de la partie de l'éperon d'un vaisseau, comprise entre la gorgère et les porte-vergues; puis de la pièce de bois en arc-boutant et appuyant les mâts d'un bâtiment qui est sur le côté, pour être caréné ou radoubé. On appelle *aiguille de ponton*, celle qui appuie son mât contre l'effort de la redresse; *aiguille de fanal*, la barre de fer sur le coude de laquelle on établit le fanal de poupe; et *aiguille à ralingue* ou *à voiles*, une grosse aiguille cylindrique qui sert à coudre les cordes, les voiles, etc. Enfin, on donne aussi le nom d'*aiguille* à un petit bateau léger et effilé des deux bouts, dont on fait usage sur quelques rivières, particulièrement pour la pêche.

AIGUILLE AIMANTÉE (*Mar.*). Lame de fer ou d'acier, le plus communément pointue aux deux bouts, qui reçoit la propriété magnétique, soit par le frottement, soit au moyen de l'armature. Cette aiguille, parfaitement mobile sur un pivot fixe, est la partie principale d'une boussole. Lorsqu'on l'abandonne à elle-même, elle se tourne de manière que ses extrémités ou pôles se dirigent vers les pôles magnétiques de la terre. Son extrémité sud ou australe est tournée vers le nord, et l'extrémité nord ou boréale, tournée vers le midi. Cette direction demeure la même en tout lieu, sur les plus hautes montagnes comme aux plus grandes profondeurs du sol. Lorsqu'elle éprouve des perturbations, elles sont produites par les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les aurores boréales, etc. L'aiguille aimantée était connue, comme moyen de direction, dès 1260, tandis que la boussole dont nous faisons usage ne fut inventée, à ce que l'on croit, qu'en 1320. On appelle *aiguille aimantée astatique*, celle qu'on dispose de manière à ce qu'elle cesse d'obéir au magnétisme terrestre; on en fait emploi pour l'étude des propriétés du magnétisme dans les aimants. Pour détruire cette influence de la terre, on place en présence de l'aiguille un barreau qui est aimanté aussi, et qu'on met de façon à ce que son pôle le plus voisin soit semblable à celui de même nom que l'aiguille tourne de son côté en subissant l'influence terrestre. En éloignant alors ou en rapprochant ce barreau, on parvient à un point où son effet contre-balance entièrement l'action de la terre. L'*aiguille de déclinaison* est celle qui sert à mesurer la déclinaison de l'aimant, de l'est à l'ouest; avec celle d'*inclinaison*, on mesure le degré d'inclinaison de l'aimant, inclinaison qui varie, suivant le temps, dans un même lieu.

AIGUILLETAGE (*Mar.*). Manière de réunir, d'ajuster bout à bout divers objets de gréement.

AIGUILLETER (*Mar.*). Lier ensemble deux objets au moyen d'un petit cordage. — Amarrer un canon.

AIGUILLETTE (*Mar.*). Ligne qui sert à opérer l'aiguilletage. — Gros fil de fer terminé par une espèce de bouton, et qu'on emploie pour tirer du sable. — L'*aiguillette de carène* est celle dont on fait usage pour aiguilleter les caliornes. — L'*aiguillette de porque* est une allonge très-haute ou un renfort placé sur l'intérieur des vaigres.

AIGUILLETTES. Cordons dont les bouts sont fixés dans des tubes métalliques appelés *afférons*, qui se placent sur l'épaule droite, et servent à distinguer des officiers d'état-major et de troupes d'élite. L'origine de cet ornement militaire est assez curieuse : Le duc d'Albe, général espagnol, ayant eu à se plaindre d'un corps de Flamands qui avait lâché pied, décida que toutes les fautes qui seraient commises à l'avenir par ce corps seraient punies de la corde, sans distinction de rang et de grade. Les Flamands, pour prouver qu'ils ne s'exposeraient pas à cet acte de sévérité, répondirent que, pour rendre l'exécution de cet ordre plus facile, ils porteraient désormais sur l'épaule une corde et un clou, ce qu'ils firent en effet; mais leur conduite devint si brillante, si exemplaire, que la corde fut transformée en une tresse de passementerie, et qu'on en décora depuis, comme marque honorifique, les officiers de la maison des princes, les pages et les corps d'élite. Les aspirants de marine portent aussi des aiguillettes.

AIGUILLETTES. *Voy.* AIGUILLOTS.

AIGUILLON. Petite ville située au confluent du Lot et de la Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne. En l'an 1345, étant alors occupée par les Anglais, cette ville fut assiégée, sans succès, par le duc de Normandie, fils de Philippe de Valois. Selon quelques auteurs, ce serait à ce siége qu'on aurait fait pour la première fois, en France, usage du canon. (*Voy.* ALGÉSIRAS.)

AIGUILLOTS (*Mar.*). Les ferrures du gouvernail sont des gonds de cuivre ou de fonte, à l'aide desquels cette machine peut tourner et rester suspendue à l'étambot. Ces ferrures sont à deux branches : les unes sont fixées sur l'étambot et se nomment *femelots*; les autres sur le gouvernail et s'appellent *aiguillots*.

AILERONS (*Mar.*). Planches en queue d'aronde, que l'on cloue quelquefois vers la flottaison, des deux côtés du gouvernail, en les inclinant un peu du haut en bas. Elles ont pour objet d'augmenter la surface et la puissance du gouvernail, lorsqu'on craint de mal gouverner.

AILES. Du celt. *al* ou *el*, élevé, en latin *ala*. On nomme ainsi, en termes de fortifications, les faces latérales d'un ouvrage à cornes ou d'un ouvrage à couronne, lesquelles sont destinées à renforcer le front sur lequel elles sont élevées et qu'on place de manière à envelopper une demi-lune ou à couvrir un bastion. Dans le premier cas, les ailes se trouvent défendues par les feux des deux bastions sur lesquels elles s'appuient; et, dans le second, par les deux demi-lunes adjacentes. Néanmoins elles sont les parties faibles des ouvrages à cornes et à couronne, et leurs fossés offrent des trouées qui permettent de faire brèche au corps de la place.

AILES. On désigne par ce mot, dans une armée rangée en bataille, les corps qui se trouvent placés aux deux extrémités de la ligne, de même qu'on appelle *centre* ceux qui sont rangés entre les deux ailes. La ligne faisant face à l'ennemi a donc une *aile droite* et une *aile gauche;* et il résulte de cette disposition que l'aile droite de l'une des deux armées fait face à l'aile gauche de l'autre, et réciproquement.

Les anciens observaient cette formation de bataille : les Grecs couvraient les flancs de leur phalange profonde par des corps de cavalerie. Xénophon et Thucydide en citent des exemples dans la guerre du Péloponèse. Des Grecs, ce principe passa chez les Romains. Ceux-ci plaçaient au centre de leur ligne les légions pesamment armées, et jetaient sur les ailes la cavalerie et les troupes légères, d'où venait que chez eux on nommait aussi la cavalerie *ala*, expression qu'on rencontre dans Tacite et dans Végèce. Toutefois des modifications furent apportées par Scipion, Jules César et d'autres généraux, au mélange des deux armes, suivant la composition des armées qui leur étaient opposées, c'est-à-dire que lorsque celles-ci se trouvaient plus fortes que la leur en cavalerie ou en infanterie, ils renforçaient, soit leurs ailes avec des cohortes d'infanterie, soit leur centre avec de la cavalerie. Voilà pourquoi on trouve quelquefois, dans les auteurs latins, les expressions *alarii equites* et *cohortes alariæ* (cavaliers et cohortes des ailes), pour distinguer la portion de ces deux armes qui était employée aux ailes. Tite-Live et César se servent aussi des mots *cornu dextrum* et *cornu sinistrum* (corne droite et corne gauche), pour désigner les extrémités d'une ligne de bataille.

Chez les modernes, et surtout depuis l'emploi de l'artillerie sur les champs de bataille, les corps, ne pouvant rester longtemps massés sous le feu de l'ennemi, doivent offrir le moins de profondeur possible : il en résulte que le mélange des différentes armes, sur toute la ligne, n'est plus soumis qu'à la configuration du terrain et aux circonstances du combat. Seulement, une réserve, placée en arrière du centre, est destinée à porter au secours de la partie de la ligne qui se trouve compromise, l'espèce d'arme qui peut lui être le plus nécessaire. On avait d'abord adopté comme règle d'appuyer les ailes sur des obstacles insurmontables, afin d'éviter qu'elles ne fussent tournées; mais l'expérience et même le simple raisonnement démontrent qu'en voulant éviter un inconvénient on tombait dans un autre beaucoup plus grave, puisqu'en cas d'une attaque vigoureuse et d'un changement de front de la ligne, l'aile ainsi placée restait exposée à être acculée à l'obstacle, ou précipitée dans un ravin, un marais, une rivière, etc.

AILES (*Mar.*). On donne ce nom, dans la cale, aux parties de l'arrimage qui reposent à l'extrémité et en dehors des varangues. — Les *ailes de pigeon* ou *de papillon* sont de petites voiles triangulaires placées au-dessus des cacatois. — Les *ailes* ou *semelles de dérive* sont des plates-formes façonnées en ailes et placées à plat, le long et en dehors d'un navire. Ces ailes tournent autour d'un bouton fixé le long du bord; quand l'aile de sous le vent est abandonnée à son poids, elle pénètre dans l'eau et tend à diminuer la dérive, et celle du vent est alors relevée. Ce sont les bâtiments hollandais qui font particulièrement usage de ces ailes.

AILLURE (*Mar.*). Se disait autrefois de l'entremise de baux à l'ouverture des écoutilles.

AIMANT (*Mar.*). Du grec ἀδάμας, αντος, nom d'une sorte d'acier le plus dur. Barreau d'acier aimanté qui sert à renouveler la propriété des aiguilles des boussoles. L'aimant naturel, ou fer oxydulé magnétique, se compose de protoxyde de fer, et sa formule est $Fe\,O + Fe^2\,O^3$. Ce minéral jouit de la double propriété de manifester des pôles magnétiques en présence d'une aiguille aimantée, et de communiquer cette propriété à des barres d'acier, à l'aide de l'aimantation artificielle. L'aimant se trouve à l'île d'Elbe, en Suède, en Norvége, en Laponie, en Sibérie, aux États-Unis, au Brésil, etc. On prétend que les Chinois possédaient des aimants naturels depuis plus de trente siècles, et que plusieurs furent observés par Pythagore et Platon. Les anciens, au surplus, connaissaient non-seulement la propriété attractive de l'aimant sur le fer, mais ils avaient remarqué, en outre, que cette propriété se manifestait même à travers des corps opaques et pouvait se transmettre à d'autres fers. Quelques auteurs, cependant, n'ont rapporté la découverte de l'aimant et de sa propriété qu'à l'an 60 de notre ère. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ce ne fut qu'au douzième siècle que l'attention fut attirée, en Europe, sur la vertu qu'a cette substance de se diriger constamment vers le nord; et ce n'est que sur la fin du seizième siècle que le médecin anglais Gilbert démontra, le premier, que la terre est magnétique, et que c'est à son influence qu'il faut attribuer la direction de l'aiguille aimantée. Personne n'ignore quel est, à notre époque, le rôle de l'aimant dans les nombreuses applications qui sont faites de l'électricité.

AIMANTATION (*Mar.*). Opération au moyen de laquelle on communique à l'acier ou au fer des propriétés magnétiques. Pour arriver à ce résultat, on distingue plusieurs modes de procéder. Premièrement, la simple touche, qui consiste à frotter la pièce qu'on veut aimanter sur un fort aimant naturel ou artificiel. Secondement, la touche séparée, de Duhamel, qui a lieu en plaçant la pièce ou l'aiguille à aimanter sur deux barreaux aimantés séparés l'un de l'autre, et dont les pôles opposés se regardent. On prend alors deux autres barreaux aimantés, un de chaque main, pour les poser au milieu de l'aiguille, en les inclinant sur elle d'environ 25 ou 30 degrés; on les fait glisser en sens contraires, sous cette inclinaison, de manière à ce qu'ils arrivent en même temps aux extrémités de l'aiguille; puis on les relève, on les reporte derechef au milieu, et l'on répète cette manœuvre jusqu'à ce que l'on juge que la pièce se trouve suffisamment aimantée. Enfin, la double touche, procédé dû à Œpinus, s'emploie pour l'aimantation des pièces d'une certaine dimension, et s'accomplit à peu près comme dans le cas précédent; seulement, il faut que les barreaux soient promenés ensemble sans les rapprocher, depuis le milieu de la pièce jusqu'à l'une des extrémités, pour les ramener ensuite à l'extrémité opposée, et revenir ainsi par les mêmes voies, à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'aimantation soit complète. Celle-ci se produit en outre, naturellement, par le choc, la torsion, les décharges électriques, les courants voltaïques, etc.

AÏNADIN. Nom d'un champ situé près de Damas, en Syrie, qui a donné son nom à une mémorable victoire remportée, le 25 juillet 633, par Khaled, chef des Sarrasins, sur Verdan, général d'une armée romaine. Celle-ci perdit 50 000 hommes, et Verdan eut la tête tranchée.

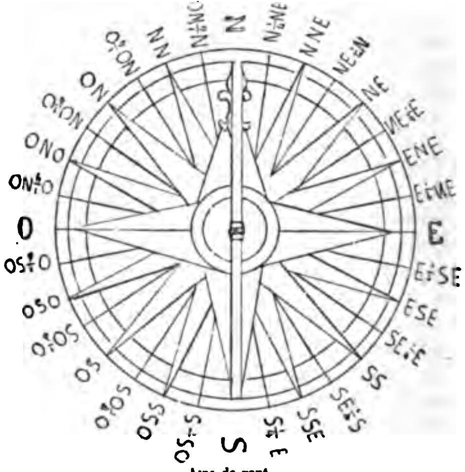
AÏN-BÉDA. Un combat s'engagea en ce lieu, le 1er octobre 1833, entre les Français et les Arabes.

AÏN-TAGUIN. C'est-à-dire *Source du Taguin.* Lieu du petit désert, dans la province d'Alger. C'est là que le duc d'Aumale surprit et dispersa la smalah d'Abd-el-Kader. *Voy.* SMALAH.

AIR CHAUD (*Mar. à vap.*). On a fait, en Amérique, des expériences de locomotion de navires dans lesquelles on a employé l'air chaud en remplacement de la vapeur. Par ce système, on pourrait naviguer, dit-on, avec une vitesse égale, et l'on obtiendrait une économie considérable sur le combustible.

AIRE. Ville forte située sur la Lys, dans le département du Pas-de-Calais. Elle fut prise, en 1482, par les maréchaux Desquerdes et de Gié, et par le maréchal de la Meilleraie en 1641; mais elle retomba au pouvoir des Espagnols dans cette même année. Les Français s'en emparèrent derechef en 1676, et furent forcés une seconde fois de la restituer aux alliés; enfin, le traité d'Utrecht en assura désormais la possession à la France.

AIRE-DE-VENT ou **AIR-DE-VENT** (*Mar.*). Les marins ne sont point d'accord sur l'orthographe de ce mot : les uns écrivent *aire*, comme dérivant d'*area*, qui signifie superficie, champ; les autres, *air*, qu'ils dérivent d'*arare*, sillonner. Par aire-de-vent, on entend la trente-deuxième partie de l'horizon, c'est-à-dire qu'en divisant celui-ci en 360 degrés, on obtient, pour chaque aire-de-vent, 11° 15'. Pour les dénommer, on prend d'abord les noms assortis aux quatre points cardinaux, *est*, *nord*, *midi*, *ouest*; puis aux quatre collatéraux, *nord-ouest*, *sud-est*, *sud-ouest*, *nord-est*; ensuite aux huit intermédiaires, *sud-sud-est*,



Aire-de-vent.

sud-sud-ouest, etc.; et, enfin, aux seize points marins compris entre les seize points susdits, *nord-quart-nord-est*, *nord-est-quart-nord*, *nord-est-quart-est*, etc. Les aires-de-vent écrites sur la *rose des vents*, cercle placé sous l'aiguille aimantée de la boussole, servent à indiquer la direction suivie par cette aiguille, et, par suite, celle des vents. Les aires se nomment encore *rumbs*, *demi-rumbs* et *quarts de rumb.* — Le mot *aire* désigne aussi la vitesse d'un navire; on dit qu'un bâtiment a *beaucoup* ou *point d'aire*, c'est-à-dire qu'il se meut vite ou lentement.

AISSADE (*Mar.*). Se disait, autrefois, du point de la carène d'une galère où elle commençait à se rétrécir, et qui correspondait à ce que l'on nomme *façon de l'arrière.*

AISSAUGUE, ASSAUGUE ou **ESSAUGUE** (*Pêche*). Sorte de filet ayant une poche au milieu, dont on fait usage dans la Méditerranée.

AISSELLE (*Mar.*). On appelle *aisselles d'une ancre* les angles rentrants formés par la verge et les bras de l'ancre.

AISSON (*Mar.*). Petite ancre à quatre bras ou anches.

AIX. *Aquæ Sextiæ.* Ville du département des

Bouches-du-Rhône. C'est dans ses environs que, l'an 102 av. J.-C., Marius détruisit l'armée des Teutons et des Ambrons.

AIX (Ile d'). Petite île de l'océan Atlantique. Elle appartient au département de la Charente-Inférieure. On y a créé un atelier pour les militaires condamnés.

AIX-LA-CHAPELLE. *Aquis granum*, en allemand *Aachen*. Ville de la province rhénane, en Prusse. Les Normands la saccagèrent en 882, et les Français s'en emparèrent en 1792 et 1794.

AJOUPA (*Mar.*). Abri en pieux, planches, écorces, feuilles d'arbre, etc., que font les marins en corvée à terre.

AJUST (*Mar.*). Sorte de nœud à l'aide duquel on réunit ensemble les bouts de deux cordages quelconques ou des parties cassées.

AJUTAGE (*Mar.*). Lieu de contact de deux pièces en métal qui sont jointes ensemble. Dans les machines à vapeur, on serre, entre les parties superposées, des feuilles de plomb ou de papier gris, et même des garnitures de cuivre, lorsque l'ajutage ne se trouve point exposé au contact de la chaleur.

AKHALKALAKI. Ancienne ville de la Géorgie, dans la Russie asiatique. Sa forteresse fut prise par les Russes sur les Turcs, en 1810.

AKLAT. Petite ville de la Turquie d'Asie, située sur la côte nord-ouest du lac de Van. Elle fut prise par Eddin, en 1228; par Azzedin, sultan de Roum, en 1248, et par les Turcs ottomans au quatorzième siècle.

AKMERJID. Ville de Crimée et ancienne résidence du khan de Tartarie. Elle fut prise par les Russes en 1771.

AKOULIS. Ville d'Arménie, dans la Russie asiatique. Elle fut souvent ravagée par les Perses et les Turcs, et le général persan Azad-Khan s'en étant emparé en 1752, y fit passer au fil de l'épée la majeure partie des habitants.

AKREBAH. Lieu qui donna son nom à une bataille importante livrée, vers l'an 630, par Khaled, général des troupes musulmanes, à l'armée d'un nouveau prophète, nommé Mosséilamah, qui périt dans le combat.

ALA. Ce mot, qui, dans les auteurs latins, signifie l'aile d'une armée, c'est-à-dire les flancs où l'on plaçait particulièrement les contingents fournis par les nations alliées, désignait aussi quelquefois une brigade de cavalerie occupant le même poste de bataille. (*Voy.* Ailes.)

ALABANDA. Aujourd'hui *Bour-Dogan* ou *Arab-Hissar*, ville de la Carie dans l'Asie Mineure. Elle fut ruinée par Labiénus, général romain, l'an 38 av. J.-C.

ALACAYS. Nom sous lequel on désignait, anciennement, une sorte de soldats; et, plus tard, des serviteurs qui étaient à la suite de l'armée.

ALADIN ou **ALA-EDDIN.** Chef, vers 1221, de la secte célèbre des Ismaliens qu'on appelait *assassins*, et l'un des princes surnommés *Vieux de la Montagne*. Il se rendit si terrible par les meurtres qu'il faisait commettre, que tous les souverains de son voisinage lui payaient un tribut ou lui envoyaient des présents pour se mettre à l'abri de ses coups. Saint Louis seul, lorsqu'il se rendit en Palestine, l'obligea à faire acte de soumission et à lui envoyer des ambassadeurs.

A-LA-FOIS (*Mar.*). Terme de tactique navale, dont on fait usage en parlant de plusieurs bâtiments faisant une manœuvre simultanément, autant que le permettent les circonstances.

ALAÏ-BEY. Colonel de cavalerie turque. — Se dit aussi du commandant d'un district.

ALAINS. *Alani*. Ancien peuple de la Sarmatie, qui était établi près du Palus Méotide, aujourd'hui mer d'Azov. Ils suivirent les Huns dans leurs invasions; se répandirent dans l'Europe occidentale, vers la fin du quatrième siècle; et, au commencement du cinquième, pénétrèrent jusqu'en Espagne.

ALAMINOS (Antoine d'). Premier pilote de l'escadre espagnole qui, en 1517, fit la découverte de l'Yucatan.

ALAND. Ile de la mer Baltique. En 1714, la flotte moscovite, commandée par le czar Pierre, et composée de 30 vaisseaux de ligne, battit, près de cet endroit, la flotte des Suédois, qui n'en comptait que 10 à 12. L'archipel d'Aland fut occupé par l'armée anglo-française en 1854.

ALARCON. Très-petite ville de la province de Cuença, en Espagne. C'était une place forte très-importante au temps des Maures, qui y vainquirent les Espagnols en 1195.

ALARGUER (*Mar.*). Porter plus au large.

ALARII. Se disait, chez les Romains, des troupes placées sur les ailes de l'armée. Elles se composaient communément de l'infanterie et de la cavalerie fournies par les alliés.

ALAUDA. Nom d'une légion que Jules César forma avec les meilleurs guerriers de la Gaule, et qui prit son nom de l'alouette, *alauda*, que les soldats portaient sur leur casque.

ALBA-DE-TORMES. Ville de la province de Salamanque, en Espagne. Les Français y battirent les Espagnols, le 28 novembre 1809.

ALBANA. Aujourd'hui *Derbent*, ville de l'ancienne Albanie. Elle est située sur le bord occidental de la mer Caspienne, à l'entrée d'un défilé du Caucase, appelé *Portes albaniennes*. A l'ouest de cette ville, se trouvait anciennement une muraille qui avait été élevée pour arrêter les courses des Scythes. Les uns en attribuent la construction à Darius Ier, les autres à Chosroès, roi de Perse, qui régnait au sixième siècle de l'ère chrétienne.

ALBANAIS. *Voy.* Stradiots.

ALBASINSK. Ville de la grande Tartarie. En 1715, les Russes l'abandonnèrent aux Chinois, qui en rasèrent aussitôt les fortifications.

ALBE. *Alba fucentia.* Ville du royaume de Naples, située près du lac de Celano, Abruzze Ultérieure deuxième. C'était anciennement une cité importante du pays des Marses, dans le Samnium. Les Romains y renfermaient des rois vaincus. Elle fut détruite par ces dominateurs en l'an 667 avant l'ère chrétienne.

ALBECK. Village du Wurtemberg. 25 000 Autrichiens, sous les ordres de Mack, y furent défaits par 6 000 Français en 1805.

ALBEMARLE (ARN. Z. VAN KEPPEL, comte D'). Né dans la Gueldre en 1669, mort en 1718. Il commandait les troupes hollandaises dans les dernières guerres du règne de Louis XIV, et fut fait prisonnier à Denain, en 1712, où il se laissa forcer dans ses lignes.

ALBE-ROYALE. Ville de la basse Hongrie. Elle soutint, en 1543, un siége mémorable contre les Turcs, commandés par Soliman II, et devint ensuite leur possession pendant une assez longue durée. Cependant, elle leur fut enlevée une première fois, en 1601, par le duc de Mercœur, général des impériaux, puis une seconde fois par l'empereur Léopold, en 1688.

ALBI. *Albiga* ou *albia.* Chef-lieu du département du Tarn, situé sur le Tarn. Cette ville fut saccagée par les Sarrasins en 730, et Pepin s'en empara en 765.

ALBIGEOIS. Secte d'hérétiques qui se rendirent redoutables aux douzième et treizième siècles, et qui prenaient leur nom du pays d'Albi, où ils se trouvaient répandus en grand nombre. Ils avaient adopté les erreurs des manichéens, dont les principales, comme on sait, étaient le rejet de l'Ancien Testament, du baptême, du signe de la croix, de l'Église, du Rédempteur lui-même, des honneurs rendus aux saints, du mariage légitime, de l'usage de la viande, etc. Il y avait déjà au delà de vingt années que Pierre de Bruis et son disciple Henri avaient propagé ces erreurs dans le Dauphiné, la Provence, et jusque dans les environs de Toulouse, lorsqu'on entreprit des missions pour les convertir. Saint Bernard y fut employé en 1147; après lui vinrent le cardinal saint Chrysogone, le cardinal Henri, évêque d'Abana, Pierre le Vénérable, et plusieurs autres prédicateurs distingués; mais ils n'obtinrent que des résultats sans importance. Et quoique les Albigeois eussent été anathématisés, en 1195, par le concile de Montpellier, qui déclara en même temps que leurs biens seraient confisqués, conformément au concile de Latran de 1179, ils n'en continuèrent pas moins à marcher dans la voie où ils s'étaient engagés. Au treizième siècle, ils nommèrent un antipape, appelé Barthélemy, qui résidait sur les confins de la Bulgarie, de la Croatie et de la Dalmatie, et qu'ils allaient en foule consulter. Saint Dominique et ses inquisiteurs ne furent pas plus heureux vis-à-vis des rebelles. Enfin, après des alternatives de paix et de luttes, l'assassinat d'un nommé Pierre de Castelnau détermina contre eux une guerre d'extermination. Le pape requit Philippe-Auguste de tirer vengeance du crime commis; l'abbé de Cîteaux et ses religieux prêchèrent dans tout le royaume une croisade contre ces hérétiques; une armée se rassembla à Lyon sous les ordres du duc de Bourgogne, du comte de Nevers et du fameux Simon de Montfort; et le célèbre siége de Béziers, celui de Carcassonne, la bataille de Muret, et cent autres combats meurtriers, furent la suite de cette croisade, qui n'amena point pourtant la destruction entière des Albigeois. Ce ne fut qu'en 1234 que, traqués de toutes parts, chassés du Midi, ils passèrent en Espagne, où les populations, soulevées contre eux, les vainquirent dans une bataille rangée et achevèrent peu à peu de les anéantir.

ALBINUS (DEC. CLODIUS SEPTIMIUS). Général des armées romaines sous les empereurs Marc-Aurèle et Commode. A la mort de Pertinax, l'an 193, il se fit proclamer empereur en même temps que Septime-Sévère; mais les deux rivaux se firent bientôt la guerre; Albinus fut défait près de Lyon, l'an 197; et Sévère, l'ayant fait amener devant lui, lui fit trancher la tête.

ALBRET (CÉSAR-PHŒBUS D'). Comte de Miossans, mort en 1676. Il fit ses premières armes en Hollande, sous Maurice d'Orange, et devint maréchal de France en 1653.

ALBUFÉRA (Duc D'). *Voy.* SUCHET.

ALBUFÉRA. Lac situé sur le bord de la Méditerranée, dans la province de Valence, en Espagne. Le maréchal Suchet battit sur ses bords, le 15 mai 1811, les Anglais, les Espagnols et les Portugais réunis. Les premiers avaient 20 000 hommes, les seconds 3 000 et les troisièmes 8 000. Ils étaient commandés par le général Blake. Les Français enlevèrent à leurs adversaires 2 000 prisonniers, 6 pièces de canon et 6 drapeaux. Les Portugais perdirent 800 hommes, les Espagnols 1 100 et les Anglais 5 000. Trois généraux, dont deux anglais et un espagnol, furent tués, et deux autres blessés dans le combat. La perte des vainqueurs ne fut que de 2 800 hommes.

ALBUQUERQUE (DON-JUAN-ALPHONSE D'). Vice-roi des Indes orientales, surnommé *le Mars Portugais.* Il naquit à Lisbonne en 1452 et mourut en 1515. Après s'être emparé de Goa, en 1510, il soumit le reste du Malabar, Ceylan, les îles de la Sonde et la presqu'île de Malacca; et, en 1514, il occupa Ormuz, à l'entrée du golfe Persique.

ALBUQUERQUE. Ville d'Espagne, dans la province de Léon. Elle fut prise par l'archiduc d'Autriche, en 1705, et par le général Latour-Maubourg, le 15 mars 1811.

ALCANTARA. *Norba Cæsarea.* Ville forte située

sur la rive gauche du Tage, dans la province de Cacérès, en Espagne. Bâtie et fortifiée par les Maures, elle leur fut enlevée, en 1218, par Alphonse IX. En 1706, Galloway, général des troupes en Portugal, s'en rendit maître par suite de la trahison du gouverneur.

ALCASSAR ou **ALCAÇAR**. Ville forte de l'empire de Maroc. Elle est située entre Ceuta et Tanger, sur la partie la plus resserrée du détroit de Gibraltar. Les Portugais s'en emparèrent en 1468.

ALCASSAR-QUIVIR. Autre ville de l'empire de Maroc, située sur le Lucos. Le roi de Portugal, Sébastien, y fut vaincu par les Maures, en 1578, et il y périt, ainsi que son vainqueur, Muley-abd-el-Mélik, usurpateur de l'empire de Maroc.

ALCIBIADE. Général athénien, né l'an 450 av. J.-C., mort l'an 404. Fils de Clinias et neveu de Périclès, il fut porté de bonne heure aux hautes dignités; mais il justifia toujours mal la confiance de ses concitoyens, qui, cependant, lui pardonnèrent tous les vices dont il était souillé, séduits qu'ils étaient par sa beauté physique. Ayant conseillé aux Athéniens d'entreprendre la conquête de la Sicile, on le chargea de cette expédition, qu'il rendit des plus désastreuses par son incroyable impéritie et sa légèreté. Il aggrava aussi ses fautes par la lâcheté qu'il eut, durant son exil, de susciter partout des ennemis à sa patrie; et quoique, rappelé par celle-ci, il lui ait fait reprendre quelques avantages sur les Spartiates, son existence n'eut en définitive de la renommée que par sa débauche, et non par des talents utiles à son pays.

ALCIDAMIDAS. Général des Messéniens. Après la prise d'Ithome par les Spartiates, il conduisit une colonie à Rhégium, vers l'an 723 av. J.-C.

ALCMAËR. Ville de Waterland, en Hollande. Elle fut assiégée sans succès, en 1573, par les Espagnols, sous les ordres de Frédéric de Tolède; et les Français remportèrent sous ses murs, en 1799, une victoire signalée sur les Anglais et les Russes.

ALDENHOVEN. Village de la province rhénane, en Prusse. L'archiduc Charles y battit les Français, commandés par le général Miranda, le 1er mars 1793, ce qui le mit à même d'occuper Aix-la-Chapelle et Liége, et de dégager Maëstricht; mais les Autrichiens y furent défaits à leur tour le 18 du même mois. Le général Jourdan obtint un nouveau succès sur eux, le 2 octobre 1794.

ALDIONAIRE. *Aldionarius*. Sorte d'écuyer qui, à l'armée, était entretenu aux frais de son maître. Sous Charlemagne, les aldionaires avaient un grade militaire inférieur.

ALEM. Étendard impérial de l'empire turc.

ALEMDAR. Officier qui porte l'étendard vert de Mahomet, lorsque le sultan assiste à quelque solennité.

ALENÇON. Chef-lieu du département de l'Orne. Il est situé sur la Sarthe. Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, s'étant emparé de cette ville, Guillaume le Conquérant en reprit possession en 1048. Depuis, elle fut prise et reprise tour à tour par Henri II, roi d'Angleterre, en 1135; Henri V d'Angleterre, en 1417; les Français, en 1421; les Anglais, en 1428; Charles VII, en 1440; les Anglais, en 1444; les Français, en 1450; les ligueurs, en 1589; et Henri IV, en 1590. Ce prince fit alors détruire une portion du château.

ALEP. *Chalybon* ou *Berœa*. Ville de Syrie. Elle soutint un siége important, en l'an 437, contre les Sarrasins commandés par Khaled. C'est en vue de ses murailles qu'en 1517 le sultan Sélim Ier remporta une victoire signalée sur les mamelucks.

ALEPASE ou **ALEPASSE** (*Mar.*). Jumelle en chêne liée avec des cordages aux deux pièces en sapin de la vergue à antenne. On dit aussi *lapas*.

ALERIA. Place importante de l'île de Corse, située près de l'embouchure du Tavignano. Elle fut prise, l'an 259 av. J.-C., par les Romains, que commandait le consul Cornélius.

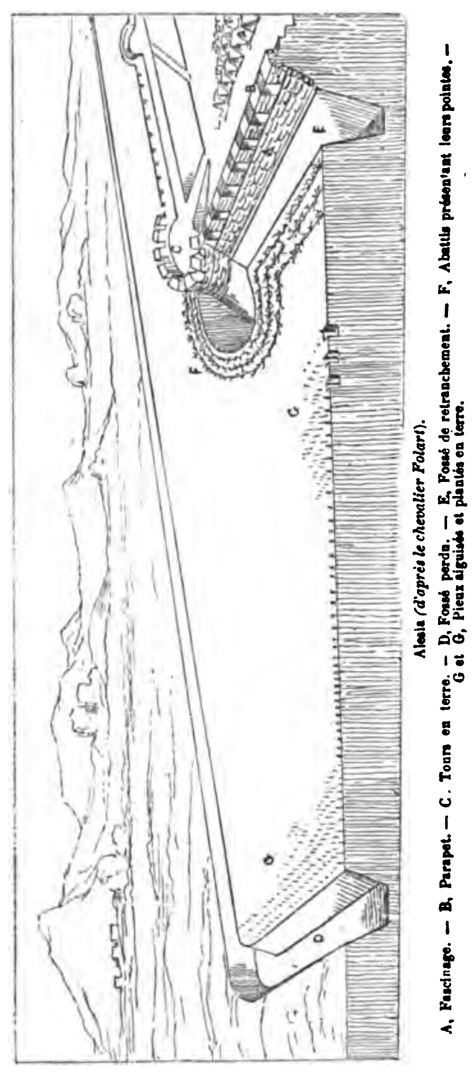
ALERTE. Se dit militairement pour alarme.

ALESER (*Mar. à vap.*). Opération qui consiste à donner une figure régulière à l'extérieur des cylindres d'une machine à vapeur. L'instrument dont on fait usage à cet effet est appelé *alésoir*.

ALESIA ou **ALISIA**. Aujourd'hui *Alise-Sainte-Reine*, commune de l'arrondissement de Sémur, dans le département de la Côte-d'Or. C'était la ville principale des Mandubiens, peuple de la Ire Lyonnaise, et c'est là que Vercingétorix fut assiégé et pris avec son armée par les Romains. Le siége de cette place, entrepris l'an 52 av. J.-C., est l'un des événements les plus mémorables des guerres de César dans les Gaules. Il y fit usage de tous les moyens de castramétation connus à cette époque, pour envelopper, non-seulement la ville, mais encore l'armée de Vercingétorix qui s'était campée au dehors, et pour s'opposer au passage des secours qui pourraient arriver aux assiégés. Les lignes de contrevallation et de circonvallation occupaient une vaste étendue; tous les abords étaient défendus par des fossés garnis de palissades, des puits remplis de pieux affilés, et un nombre considérable de chausse-trapes. César vainquit trois armées qui vinrent attaquer son camp, et la place, livrée à toutes les horreurs de la famine et des désastres d'une population incessamment décimée, fut enfin obligée de se rendre à discrétion.

De nos jours, une controverse s'est établie sur le véritable emplacement d'Alesia. Selon M. Delacroix, de Besançon, par exemple, les ruines de cette cité existeraient dans une bourgade du Jura, département du Doubs, bourgade qui porte le nom d'*Alaise*, et sur le sol de laquelle, ainsi que dans ses environs, on trouve de nombreux débris archéologiques qui appuieraient l'assertion du nouvel investigateur; mais

des recherches récentes ont ramené à la pre-



Alesia (*d'après le chevalier Folart*).

A, Fascinage. — B, Parapet. — C. Tours en terre. — D, Fossé perdu. — E, Fossé de retranchement. — F, Abatis présentant leurs pointes. — G et G, Pieux aiguisés et plantés en terre.

mière opinion, d'après laquelle Alise-Sainte-Reine serait regardée comme le véritable emplacement de l'ancienne Alesia (*a*).

ALESTIR (*Mar.*). Alléger, soulager, dégager.

ALET ou **ALETH**. Petite ville de l'arrondissement de Limoux, département de l'Aude. Elle fut prise par les protestants en 1573.

ALETTE (*Mar.*) *Aletta*, petite aile. Prolongation des bordages de l'arrière qui, dans les bâtiments levantins, forme cette sorte de poupe qu'on appelle ***cul de poupe***.

(*a*) Au moment où nous mettons ces lignes sous presse (août 1862), il paraît un écrit de M. A. Gravot, de Saint-Jean-le-Priche (Saône-et-Loire), intitulé : « *Étude sur l'Alesia de César*. » Dans cet écrit l'auteur paraît établir victorieusement que l'ancienne Alesia s'élevait au lieu où existe aujourd'hui le village de « Alise-Izernore » (Ain), près de Nantua. Aux savants de décider. (*Note de l'Éditeur.*)

ALEXANDRE LE GRAND. Fils de Philippe, roi de Macédoine, né à Pella, la première année de la 106ᵉ olympiade, an de Rome 398, et avant J.-C., 356. Il mourut l'an 324, âgé de 32 ans. Circonstance remarquable, il était venu au monde dans la nuit même où le temple de Diane, à Éphèse, fut incendié. Dès qu'Alexandre eut vu la lumière, Philippe écrivit au philosophe de Stagyre, Aristote, la lettre suivante : « Apprenez qu'il vient de me naître un fils ; je rends moins grâce aux dieux de la naissance de cet enfant, que de ce qu'il est né de vos jours ; j'espère qu'élevé par vos soins, il sera digne de moi et de l'héritage que je lui prépare. »

Alexandre se montra, dès ses plus jeunes ans, d'un caractère décidé, très-volontaire, et l'ambition, l'amour de la gloire, se manifestèrent et progressèrent en lui à mesure qu'il eut une compréhension plus intime des hommes et des choses. On l'habitua, du reste, à une vie sobre, simple, laborieuse, en même temps que son précepteur, Aristote, lui inspirait le goût de l'étude, de l'éloquence, des lettres, de la poésie et des arts. Les débuts de son règne furent heureux : à peine âgé de vingt ans, il parvint à pacifier les troubles intérieurs de son royaume ; il se fit aimer autant que redouter ; puis il combattit avec succès la Grèce, liguée presque tout entière contre lui ; et résolut ensuite d'aller porter ses armes au loin, de conquérir des empires. Ainsi, après avoir défait les Thébains à Chéronée, s'être emparé de la Thrace et de l'Illyrie, il passa en Asie, où il défit d'abord le roi de Perse, Darius ; soumit la Lydie, l'Ionie, la Carie, la Pamphylie, la Cappadoce ; envahit la Phénicie, la Syrie et l'Égypte, où il fonda Alexandrie ; franchit le Caucase, pénétra en Perse, dans l'Inde, et termina ses exploits et sa vie à Babylone, au sein d'une orgie. Sa gloire fut ternie par quelques cruautés, des injustices, les excès de la débauche, et l'imprévoyance qui amena, après sa mort, des luttes nombreuses entre ses généraux, le désordre dans ses propres États et des crimes. Ses batailles les plus célèbres sont celles d'Issus et d'Arbelles. (*Voy.* ces mots.)



Alexandre le Grand
(*d'après une médaille grecque*).

ALEXANDRIE. *Alessandria*. Chef-lieu de division, en Piémont. Cette ville, qui est située sur la rive droite du Tanaro, fut assiégée sans succès, en 1174, par l'empereur Frédéric Barberousse. Sforce s'en empara en 1522 ; le prince Eugène de Savoie, en 1707 ; les Austro-Russes, en 1799 ; et le 16 juin 1800, après la bataille de Marengo, Napoléon Bonaparte et le général autrichien Mélas y conclurent un armistice.

ALEXANDRIE. *Alexandria*. Ville sur la Méditer-

ranée et chef-lieu de la basse Égypte. César s'en empara l'an 47 av. J.-C., et y soutint bientôt une lutte acharnée contre les habitants insurgés. Chosroès II, roi de Perse, la prit en 611, et les Arabes en 641. Reconquise sur ces derniers, en 646, par Manuel, général des Romains, elle lui fut enlevée peu après par le chef arabe Amrou-ben-el-Aas. Ce chef, qui avait reçu l'ordre de tout détruire, s'arrêta cependant devant l'incendie de la fameuse bibliothèque des Ptolémées, car il aimait les lettres et regardait cet acte comme un sacrilége. Il adressa donc des observations à Omar et demanda de nouvelles instructions; mais le calife lui répondit : « Si les livres dont tu me parles ne contiennent que ce qui est dans le livre de Dieu (le Coran), ils sont inutiles. S'ils ne s'accordent pas avec lui, ils sont mauvais. Fais-les donc brûler. » Alors, durant six mois environ, rapporte-t-on, les bains d'Alexandrie furent chauffés avec les papyrus. L'empereur Héraclius ayant fait faire à Amrou des offres brillantes pour qu'il évacuât l'Égypte, le fier Sarrasin répondit à l'envoyé : « Vois-tu cette colonne ? nous sortirons de l'Égypte quand tu l'auras avalée. » — Les Français occupèrent Alexandrie le 2 juillet 1798, et les Anglais le 2 septembre 1801. Le pacha du Caire n'en reprit possession qu'en 1807.

ALEZAN. Se dit du cheval dont le poil tire sur le roux. On distingue l'*alezan clair*, l'*alezan poil de vache*, l'*alezan bai*, l'*alezan vif*, l'*alezan obscur* et l'*alezan brûlé*. L'animal dont le poil a cette dernière nuance est réputé comme le plus vigoureux des alezans.

ALFANGE. Sabre large et légèrement courbe dont font usage les Espagnols.

ALFIER ou **ALFIÈRE.** Nom que l'on donnait en Espagne, au quinzième siècle, à un officier porte-drapeau. Ce nom désigne encore aujourd'hui, dans la milice italienne, un porte-étendard de cavalerie.

ALFURO. Ville de la Navarre, en Espagne. Les Anglais s'étant présentés devant cette place, en 1378, parce que sa garnison habituelle s'en trouvait absente, trouvèrent les femmes rangées sur les remparts et disposées à les défendre. Soit courtoisie, soit crainte de ne point réussir dans la tentative d'un assaut, le capitaine Tivet dit à sa troupe : « Voilà de braves femmes! Retournons en arrière, nous n'avons rien fait. »

ALGARADE. De l'espagnol *algarada*. Ce mot signifiait autrefois simulacre d'attaque d'un poste, ou excursion imprévue d'un corps de troupe.

ALGATRANE (*Mar.*). Sorte de poix ou de pétrole qui sert à calfater les navires.

ALGER, ALGÉRIE. Cette contrée de l'Afrique, qui fut longtemps soumise aux Romains, leur fut enlevée en partie par les Vandales en 428; mais Bélisaire en reprit possession en 533. L'empire grec conserva cet État jusqu'à l'invasion des Sarrasins en 690. L'Espagne s'empara d'Alger dans le quatorzième siècle, et Barberousse en 1516. Charles-Quint fit aussi une descente sur son territoire en 1541, mais une tempête causa la ruine de son expédition. Les Français, sous les ordres de Duquesne, bombardèrent Alger en 1682 et 1683, et le maréchal d'Estrées en 1688. — Les Anglais, commandés par lord Exmouth, en firent autant en 1816. — En 1827, une insulte grave fut faite au consul français Deval, par le dey Hussein, qui le frappa au visage d'un coup d'éventail. Ne s'en tenant point à cet acte brutal, le chef algérien reçut avec une extrême jactance les négociateurs qui lui furent envoyés en 1829, ayant à leur tête le capitaine de vaisseau de la Bretonnière. Enfin, au mépris des lois de la guerre, un coup de canon fut tiré sur le vaisseau *la Provence*, qui portait pavillon parlementaire. Le roi de France décida dès lors qu'il serait obtenu satisfaction par les armes.

Aux représentations de l'Angleterre, qui cherchait à dissuader et à intimider le gouvernement français au sujet de l'expédition qu'il préparait contre Alger, Charles X répondit dans les termes suivants à la cour de Londres : « Le roi, ne bornant plus ses desseins à obtenir la réparation des griefs particuliers de la France, a résolu de faire tourner au profit de la chrétienté tout entière l'expédition dont il a ordonné les préparatifs; et il a adopté pour but et pour prix de ses efforts la destruction définitive de la piraterie, la cessation absolue de l'esclavage des chrétiens, et l'abolition du tribut que les puissances chrétiennes payent à la régence. »

Le 9 février 1830, des ordres furent expédiés à Brest, Rochefort, Lorient, Cherbourg, Bayonne et Toulon, pour qu'on s'y livrât à l'armement immédiat de 11 vaisseaux, 24 frégates, 7 corvettes, 27 bricks, 7 corvettes de charge, 9 gabares, 8 bombardes, 7 bateaux à vapeur, 2 goëlettes, 1 transport et 1 balancelle, en tout 104 bâtiments de guerre, qui devaient jeter sur le sol algérien une armée de 40 000 hommes. La flotte fut placée sous le commandement du vice-amiral Duperré, ayant sous ses ordres des officiers supérieurs chers à la marine, tels que les Rosamel, les Mallet, les Hugon, les Villaret-Joyeuse, les Cosmao-Dumanoir, etc.

L'armée expéditionnaire était ainsi composée : GÉNÉRAL EN CHEF, le comte de Bourmont; *chef d'état-major général*, le lieutenant général Desprez; *artillerie*, le général vicomte de Lahitte; *génie*, le général baron de Valazé; *grand prévôt*, le lieutenant-colonel Maubert de Nérully; *intendance*, le baron Denniée. 1re DIVISION : le général baron Berthézène : 1re *brigade*, le général Poret de Morvan, 2e léger, 3e de ligne; 2e *brigade*, le général baron Achard, 14e et 37e de ligne; 3e *brigade*, le général baron Clouet, 20e et 28e de ligne. 2e DIVISION : le général comte Loverdo : 1re *brigade*, le général comte

de Damrémont, 6e et 49e de ligne; 2e *brigade*, le général Monk d'Uzer, 15e et 48e de ligne; 3e *brigade*, le général Colomb d'Arcine, 21e et 29e de ligne. 3e DIVISION : le général duc des Cars : 1re *brigade*, le général vicomte Berthier de Sauvigny, 1er léger et 35e de ligne; 2e *brigade*, le général baron Hurel, 17e et 30e de ligne; 3e *brigade*, le général de Montlivault, 23e et 34e de ligne. CAVALERIE, le colonel Bontens Dubarry, 1er escadron du 13e chasseurs et 2e escadron du 17e de la même arme. SERVICE DE SANTÉ, Roux, médecin en chef; Beaupré, chirurgien en chef. Le matériel de l'artillerie se composait de 28 pièces de siége, 48 pièces de campagne, 24 pièces de montagne, 18 mortiers et 150 fusils de rempart.

Au moment de l'embarquement des troupes à Toulon, le comte de Bourmont leur adressa cette proclamation :

« Soldats!

« L'insulte faite au pavillon français vous appelle au delà des mers; c'est pour le venger que vous avez couru aux armes, et qu'au signal donné du haut du trône, beaucoup de vous ont quitté le foyer paternel.

« Déjà les étendards français ont flotté sur la plage africaine; la chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien ne put ébranler ceux qui vous ont devancés. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave mais indisciplinée; vous suivrez leur glorieux exemple.

« Soldats! les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous; leurs vœux vous accompagnent; la cause de la France est celle de l'humanité; montrez-vous dignes de cette noble mission. Qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de vos exploits. Terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire: votre intérêt le commande autant que le devoir. Longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en vous des libérateurs; il implorera notre alliance. Rassuré par votre bonne foi, il apportera dans nos camps le produit de son sol. C'est ainsi que, rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un prince aussi avare du sang de ses sujets que jaloux de l'honneur de la France.

« Soldats! un prince auguste vient de parcourir vos rangs; il a voulu se convaincre lui-même que rien n'avait été négligé pour assurer vos succès et pourvoir à vos besoins. Sa constante sollicitude vous suivra dans les contrées inhospitalières où vous allez combattre. Vous vous en rendrez dignes en observant cette discipline sévère qui valut à l'armée, qu'il conduisit à la victoire, l'estime de l'Espagne et celle de l'Europe entière. »

La flotte appareilla dans l'après-midi du 25 mai 1830. La *Provence* marchait en tête de l'escadre de bataille; l'escadre de débarquement et celle de réserve s'avançaient sur deux colonnes parallèles. Dans la nuit du 27 au 28 mai, la flotte fut assaillie par une forte bourrasque, à la hauteur des îles Baléares, et dût chercher un abri sous le vent de ces îles. Le 28, elle reprit sa route sur Alger, mais un nouveau coup de vent l'obligea de revenir au mouillage dans la baie de Palma; enfin, le 10 juin, elle mit derechef à la voile, se trouva le 12 sur la côte d'Afrique, et, le 13 au soir, elle jeta l'ancre sur la plage de Sidi-Ferruch sans rencontrer de résistance sérieuse. Le 14, la première division de l'armée opéra son débarquement et fit immédiatement ses dispositions pour se porter sur les dunes, qu'occupaient 7 à 8 000 Arabes et que défendaient trois batteries échelonnées. Le général Berthézène attaqua vigoureusement l'ennemi, le mit en fuite et s'empara des batteries. Durant l'action, la 2e division prit terre, et le débarquement général continua d'avoir lieu les jours suivants. Le 19 juin, l'armée en vint aux prises, sur le plateau de Staouëli, avec les forces algériennes, s'élevant à environ 30 000 hommes, qui furent mis en déroute. Le 24, un second combat s'engagea contre les Turcs et les Bédouins, qui éprouvèrent le même sort que le 19; enfin, le fort de l'Empereur fut emporté le 3 juillet, et, le 5, Alger se trouvait occupé par l'armée française, à laquelle le général en chef adressa cet ordre du jour :

« Soldats!

« La prise d'Alger était le but de la campagne. Le dévouement de l'armée a devancé l'époque où il semblait devoir être atteint; vingt jours ont suffi pour la destruction de cet État, dont l'existence fatiguait l'Europe depuis tant de siècles. La reconnaissance de toutes les nations civilisées sera pour l'armée d'expédition le fruit le plus précieux de sa victoire. L'éclat qui doit en rejaillir sur le nom français aurait largement compensé les frais de la guerre, mais ces frais mêmes seront payés par la conquête. Un trésor considérable existe dans la Kasbah; une commission composée de M. l'intendant en chef de l'armée, de M. le général Tholosé et de M. le payeur général, est chargée par le général en chef d'en faire l'inventaire; dès aujourd'hui elle s'occupera de ce travail sans relâche, et bientôt le trésor conquis enrichira le Trésor français. »

Le pesage des monnaies et des lingots trouvés dans la Kasbah donna les résultats suivants :

7 312	kilogrammes d'or, à 3 434 fr. le kilogramme.	25 109 408 fr.
108 704	kilogrammes d'argent, à 220 fr. le kilogramme	23 914 880 »
	Total. . . .	49 024 288 fr.

Depuis l'occupation de l'Algérie par la France, cette contrée a été témoin de nombreux et glorieux combats livrés par ses conquérants, et des efforts les plus persévérants pour sa colonisa-

tion. Elle a aussi formé ces vaillants officiers dont les exploits ont illustré les expéditions de Crimée, d'Italie, de Chine et de Cochinchine. Elle a été le berceau de ces zouaves, de ces chasseurs à pied, de ces tirailleurs algériens et de ces chasseurs d'Afrique dont le courage intrépide est réputé dans le monde entier.

ALGÉSIRAS. *Carteia.* Ville sur le détroit, à l'ouest de Gibraltar. Elle fut enlevée aux Maures, en 1344, par Alphonse XI, de Castille, après un siége qui dura deux années, et où, pour la première fois, selon quelques-uns, on aurait fait usage de canons. (*Voy.* AIGUILLON.) Cette ville a aussi donné son nom au combat naval où, le 6 juillet 1801, le contre-amiral de Linois battit les Anglais. Cet officier, venant de Toulon avec une division de 3 vaisseaux et de 3 frégates, avait débloqué nos ports de la Méditerranée et allait entrer dans l'Océan, lorsque, au lever du soleil, il fut attaqué par une flotte anglaise, forte de 6 vaisseaux et 1 frégate. On combattit pendant une demi-journée, et l'amiral français contraignit les Anglais à battre en retraite, après leur avoir pris l'*Annibal*, vaisseau de 74. Le 28 juillet, M. de Linois reçut à cette occasion, du premier consul, un sabre d'honneur.

ALGIDE. *Algidus mons.* Montagne d'Italie, située dans l'ancien Latium, près de Velletri. En l'an 458 av. J.-C., les Eques furent battus dans la plaine qui environne cette montagne, par le dictateur Quintius Cincinnatus.

ALHAMA. Place voisine de Grenade, en Espagne. Les Maures la considéraient comme le rempart de cette capitale; mais elle fut prise sur eux, en 1482, par les généraux de Ferdinand et d'Isabelle. Cette ville est l'une des plus élevées de l'Europe.

ALICANTE. *Lucentum.* Ville forte et maritime de la province de même nom, en Espagne. Les Français y défirent les Espagnols, dans un combat naval livré le 1er avril 1688.

ALIDADE (*Mar.*). De l'espagnol *alhada*, règle. Se dit de toute espèce d'index placé sur le centre d'un instrument, pour y indiquer de combien de degrés il a tourné.

ALIFE. *Alifa.* Ville de la terre de Labour, dans le royaume de Naples. Fabius y vainquit les Samnites, l'an 307 av. J.-C.

ALIGNOLLE (*Pêche*). Sorte de filet employé par les pêcheurs de la Méditerranée.

ALIMENTATION. Du rad. celt. *al*, nourriture. Outre le blé ou le biscuit, les Romains distribuaient aux soldats du sel, de la chair de porc, de l'huile, du fromage, des légumes, et même de la chair de mouton. On mêlait du vinaigre à l'eau, et le maréchal de Saxe attribuait à ce breuvage la santé des armées romaines. Le dîner était le repas le plus léger. Lorsqu'on devait livrer bataille, on faisait manger le soldat de grand matin, quelquefois même avant le jour. Le souper, qui était le repas principal, se prenait à 4 ou 5 heures du soir.

S'il faut s'en rapporter aux calculs du médecin espagnol Lunda, la quantité journalière de viande distribuée actuellement aux soldats, dans les diverses troupes d'Europe, varierait ainsi qu'il suit : Armée anglaise, 375 grammes; française, 250; belge, 250; russe, 250, mais quatre fois seulement par semaine; napolitaine, 192, deux fois par semaine; prussienne, 170; piémontaise, 156; autrichienne, 125. En Espagne, à l'exception d'un petit nombre de régiments, les soldats ne reçoivent pas de viande de boucherie, mais seulement 33 à 38 grammes de lard.

On doit au chirurgien Larrey d'avoir introduit, durant les campagnes du Rhin, de la Catalogne, des Alpes maritimes et de l'Égypte, comme aliment destiné aux blessés, de la viande de cheval. « L'expérience, dit-il, démontre que l'usage de la viande de cheval est très-convenable pour la nourriture de l'homme. Elle me semble surtout très-nourrissante. Le goût en est également agréable. J'en ai souvent fait faire usage, avec le plus grand succès, aux soldats et aux blessés de notre armée. Pendant le siége d'Alexandrie, en Égypte, j'en ai tiré un parti avantageux. Pour répondre aux objections qui avaient été faites par beaucoup de personnages marquants de l'armée, et surmonter la répugnance du soldat, je fus le premier à faire tuer mes chevaux et à manger cette viande. A la bataille d'Eylau, pendant les premières vingt-quatre heures, j'ai dû nourrir mes blessés avec de la chair de cheval. » Dans un rapport rédigé en 1811, MM. Cadet, Parmentier et Pariset s'expriment à leur tour de la manière suivante : « La viande de cheval a fort bon goût; elle nourrit comme celle des autres animaux; les ouvriers de Montfaucon, qui en consomment, se portent bien. »

Dans la marine, lorsqu'on ne peut se procurer de vivres frais, on consomme du biscuit, des viandes salées, du riz et des légumes secs. On y joint des rations d'huile, de vin, d'eau-de-vie et de vinaigre. L'emploi du café, qui a lieu dans l'armée depuis nos campagnes en Algérie, donne aussi d'excellents résultats.

ALINER (*Mar.*). Rad. *lin*, toile. Se disait autrefois de l'action de fournir un vaisseau de voiles et de cordages.

ALIXAN ou **ALISSAN.** *Alexianum.* Petite ville du département de la Drôme. Elle fut brûlée en 1345, dans la guerre des épiscopaux.

ALIZUBEIR. Général de Mahomet. Il avait autant d'originalité que de bravoure, et ne souffrait point, par exemple, qu'on pansât son cheval, ni nettoyât ses habits, pendant la guerre, afin d'en conserver la poussière, qu'il faisait déposer, à son retour, dans le tombeau qu'il s'était destiné.

ALJUBARROTA. Bourg du Portugal, dans l'Estramadure. Il a donné son nom à la célèbre ba-

taille où Jean Ier, de Castille, fut battu en 1385 par Jean Ier, de Portugal, fondateur de la dynastie d'Avis.

ALKMAAR. Ville forte de la Hollande septentrionale, située sur le canal du Nord. Le 18 octobre 1799, les Français y firent capituler le duc d'York et son armée.

ALLAHABAD. Ville de l'Hindoustan et chef-lieu du district de même nom. Sa citadelle, fondée par Akbar en 1583, fut prise en 1754 par les Anglais, qui en ont fait l'une de leurs places d'armes les plus importantes de l'Inde.

ALLARD (Jean-François). Né à Saint-Tropez, département du Var, en 1785, mort en 1839. Ancien aide de camp du maréchal Brune, et ancien capitaine de la garde impériale, il se rendit dans l'Inde, au royaume de Lahor, en 1822, et y obtint d'abord du roi, Rundjet-Singh, l'autorisation de former un corps de dragons équipé à la française; il introduisit ensuite dans l'armée la discipline et les manœuvres européennes; et devint enfin généralissime de ces troupes. Il fut en outre employé dans diverses missions diplomatiques pour Rundjet-Singh, et parvint à se rendre l'homme indispensable du monarque indien.


Allard (le général) (*d'après un portrait de 1834*).

ALLÉGE (*Mar.*). Sorte de petit bâtiment de transport. — Machine au moyen de laquelle on soulève un vaisseau dans les bas-fonds.

ALLÉGER (*Mar.*). On entend par *alléger un bâtiment*, le décharger d'une partie de son poids, ce qui a lieu communément au moyen de petites embarcations nommées *alléges*. Cette opération se pratique surtout lorsque les côtes sont trop basses pour qu'un navire puisse aborder; ou bien quand il est près d'échouer; ou encore lorsqu'il est poursuivi par l'ennemi. — *Alléger un cordage*, c'est en diminuer la tension. — On *allége* la chaudière d'une machine à vapeur, en ouvrant celui des robinets-jaunes qui communique avec la partie intérieure de la chaudière occupée par la vapeur, ou bien en soulevant les soupapes de sûreté.

ALLIA. Petite rivière d'Italie, qui se jette dans le Tibre, au-dessus de Rome. Elle est célèbre par la victoire que les Gaulois, sous le commandement de Brennus, remportèrent sur ses bords, le 18 juillet de l'an 390 av. J.-C. L'occupation de Rome par les Gaulois en fut le résultat.

ALLIANCE. Du latin *alligare*, attacher, lier, unir. Les alliances les plus remarquables dont l'histoire fasse mention, sont connues sous le nom de *triple alliance*, *quadruple alliance*, et *sainte alliance*. La première désignation a été appliquée : 1° à l'alliance formée en 1668 pour la défense des Pays-Bas contre Louis XIV, entre l'Angleterre, les états généraux et la Suède; 2° à l'alliance du Nord, contractée en 1697, entre Frédéric IV de Danemarck, Pierre le Grand de Russie, et Auguste II de Pologne, contre le roi de Suède Charles XII; 3° à l'alliance formée à la Haye, en 1717, entre les États généraux, George Ier, roi d'Angleterre, et le régent Philippe d'Orléans, contre l'Espagne. — On a appelé *quadruple alliance* le traité signé à Londres en 1718, entre l'Angleterre, la France, la Hollande et l'empire, pour le maintien des traités d'Utrecht et de Bade, ainsi que pour la pacification de l'Italie; et l'alliance offensive et défensive formée en 1834, entre l'Angleterre, la France, la Belgique et l'Espagne, dans le but d'assurer l'indépendance de la Belgique et de maintenir les droits de la reine Isabelle au trône d'Espagne. — Quant à la *sainte alliance*, on a ainsi qualifié le traité ou pacte contracté le 26 septembre 1815 entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, auquel accédèrent la plupart des autres souverains de l'Europe, sous le prétexte de maintenir l'autorité royale et celle de la religion.

ALLIÉS. Nom sous lequel on a spécialement désigné les souverains confédérés de Russie, d'Autriche, de Prusse, d'Angleterre, etc., qui, en 1815, envahirent la France.

ALLIGATI. Les Romains désignaient à la fois, sous ce nom, et le prisonnier de guerre, et le soldat qui l'avait fait captif. Une chaîne était attachée au poignet droit du prisonnier et au poignet gauche du guerrier qui s'était emparé de l'ennemi.

ALLINGUE (*Nav. fluv.*). Pieu que l'on enfonce dans une rivière, non loin de la rive, pour arrêter le bois flottant.

ALLOBROGES. *Allobroges.* Peuple puissant de la Gaule, qui habitait dans le Nord de la Viennoise, c'est-à-dire dans une partie de la Savoie qui forme le département actuel de l'Isère, sur la rive droite du Rhône, entre l'Ain et le Jura. Ce peuple s'unit aux Arvernes pour résister aux Romains, et ne fut dompté, par Fabius Maximus, que l'an 126 av. J.-C.

ALLOCUTION. *Allocutio.* C'est-à-dire harangue. Les généraux romains en adressaient toujours à l'armée.

ALLUMELLE. Épée mince et déliée dont on se servait, au moyen âge, pour percer au défaut des armures.

ALLURE (*Mar.*). Disposition de la voilure par rapport au vent que reçoit le navire. On distingue trois sortes d'allures ou de manières de marcher, qui sont : le *plus près*, le *largue*, et le *vent arrière*.

ALLUVIONS (*Mar.*). En lat. *alluvio*, formé du latin *ad*, vers, et *luo*, je baigne. Dépôts plus ou moins considérables de sables et de cailloux roulés ou galets, qui sont le produit de l'érosion des torrents et des autres cours d'eau, à mesure qu'ils descendent des montagnes pour aller se jeter dans la mer. Ces dépôts forment parfois, vers l'embouchure des grands fleuves, de vastes plaines à travers lesquelles les eaux se divisant en branches constituent en s'écartant ce qu'on appelle des *deltas* : tel le grand delta au N. de l'Égypte.

ALMA. Petite rivière qui coule en Crimée de l'est à l'ouest, et se jette dans la mer Noire, à égale distance d'Eupatoria et de Sébastopol. Le 20 septembre 1854, l'armée anglo-française, commandée par le général de Saint-Arnaud et lord Raglan, franchit cette rivière et battit, sur ses bords, l'armée russe qu'avait sous ses ordres le prince Menschikoff. Après le passage, il fallut gravir des pentes à pic, et l'artillerie surtout eut à vaincre des difficultés inouïes pour arriver jusqu'au plateau. Cette artillerie était très-inférieure à celle des Russes; mais elle fit des prodiges, et le commandant Barral, de cette arme, se distingua particulièrement. De la droite à la gauche de la ligne de bataille des alliés, les divisions étaient placées dans l'ordre suivant : les trois divisions françaises du général Bosquet, du général Canrobert et du prince Napoléon; les trois divisions anglaises de sir Lacy-Évans, de sir George Brown et du duc de Cambridge. 120 000 hommes à peu près furent engagés dans cette bataille, avec 180 pièces de canon. Le combat dura 4 heures. Le 1er et le 3e des zouaves, le 1er et le 9e des chasseurs à pied, s'y conduisirent avec une intrépidité remarquable. Le maréchal de Saint-Arnaud, en voyant le premier élan des troupes et les obstacles du terrain qu'elles avaient à surmonter, s'écria, dit-on : « Laissez-les faire, c'est une bataille de soldats. » Le colonel Clerc et ses zouaves abordèrent les premiers la tour du télégraphe, centre de la défense des Russes. Chez les Anglais, la brigade des highlanders, commandée par sir Colin Campbell, se fit admirer par l'ordre avec lequel elle s'avança sous le feu de l'ennemi. Les bataillons du prince Menschikoff, en opérant leur retraite sur la Katcha, furent labourés par les boulets des alliés, l'horizontalité du terrain permettant alors de les atteindre à longue distance. Le succès de l'armée anglo-française fut dû en partie aux manœuvres habiles du général Bosquet. On cite aussi les généraux d'Autemarre et Bouat. Les Français eurent 1343 tués ou hors de combat; les Anglais 1983, et les Russes, d'après leurs bulletins, 4 628. Le général Canrobert fut blessé par un éclat d'obus.

ALMADIE (*Mar.*). Grande pirogue dont il est fait usage sur la côte d'Afrique. Elle a jusqu'à 26 mètres de longueur, sur 2^m^,275 seulement de largeur.

ALMANZA. Ville de la province d'Albacète, en Espagne. Le 25 avril 1707, le maréchal duc de Berwick battit, non loin de ses murs, l'armée des Anglais et des Portugais, commandée par le général Galloway et le marquis Das Minas. Les Anglais laissèrent environ 12 000 hommes sur le champ de bataille, et lord Galloway reçut deux coups de sabre au visage.

AL-MANZOR ou **ABOU-AMER-MOHAMED-ALMANSOUR.** Fameux capitaine des Maures établis en Espagne, né près d'Algésiras, dans l'Andalousie, en 939, mort en 998. Son courage lui fit obtenir les plus hauts grades militaires, et ses exploits lui méritèrent aussi le surnom d'*Al-Mansour*, qui signifie l'Invincible. Il gouverna le royaume de Cordoue, après la mort d'Al-Hakem II, et porta la terreur de ses armes dans toutes les parties de l'Espagne soumises à des princes chrétiens.

ALMARAZ. Bourg de la province de Cacerès, en Espagne, situé près de la rive droite du Tage. Les Français y battirent les Anglo-Espagnols en 1810.

ALMEIDA. Ville de la province de Beira, en Portugal, située sur la Coa, affluent du Douro. Sa forteresse fut prise par les Espagnols en 1762, et par les Français, le 27 août 1810. Elle était cette fois défendue par le général anglais Coce, qui résista durant deux mois entiers aux attaques du maréchal Masséna. Lorsque ce dernier dut évacuer la place à son tour, le général Brenier fit sauter les fortifications, qui, peu après, furent rétablies.

ALMÉNARA ou **ALMANAR.** Ville d'Espagne, dans la province de Lérida. En 1710, le général Stanhope, à la tête de 4 régiments de dragons et de 20 compagnies de grenadiers, battit en cet endroit un corps d'Espagnols composé de 4 bataillons et de 19 escadrons.

ALMÉRIA. Ville maritime de l'Andalousie, en Espagne. Elle fut prise en 1147, sur les Maures, par les troupes réunies d'Alphonse VII, roi de Castille; Garcias, roi de Navarre; et Raimond, comte de Barcelone. Parmi le butin qui tomba au pouvoir des vainqueurs, on cite un vase d'émeraude, d'une dimension extraordinaire, qui échut aux Génois.

ALMISSA. *Dalminium.* Ville de la Dalmatie, dans l'empire d'Autriche. Elle est située à l'embouchure de la Cettina dans l'Adriatique. C'est l'ancienne capitale des Dalmates, qui fut ruinée par Scipion Nasica, l'an 156 av. J.-C.

ALMOGAVARES. *Voy.* CATALANS.

ALMONACID-DE-ZORITA. Bourg de la province de Guadalaxara, près de la gauche du Tage. Les Français y battirent les Espagnols en 1809.

ALMORA. Ville de la présidence du Bengale, dans l'Hindoustan. Les Anglais s'en emparèrent en 1815 et l'ont conservée.

ALONGNE (*Mar.*). Se disait, dans l'ancienne marine, d'un cordage dont on se servait pour fixer un tonneau, une bouée, etc.—C'est aussi le nom d'un cordage employé pour la construction

des ponts volants, particulièrement ceux qui sont sur chevalets.

ALONGE, ALLONGE (*Mar.*). Pièce de construction ou de mâture, appuyée le long d'une autre, ou placée à la suite, de manière à ce que le tout forme, suivant une direction donnée, une longueur voulue.

ALONGER (*Mar.*). Un cordage neuf s'alonge, en vieillissant, par suite des efforts qu'il subit. On fait aussi alonger un filin avant d'en faire usage, en le soumettant à l'action de palans, pour qu'il soit ensuite moins exposé à prendre du *mou*, c'est-à-dire, pour qu'il donne ou rende moins.

ALOST. Ville de Belgique, située sur le Dendre. Elle fut prise et démantelée par Turenne en 1667, puis abandonnée aux alliés après la bataille de Ramillies en 1706.

ALOUETTE (*Mar.*). Sorte de nœud qui porte aussi le nom de *tête de mort*.

ALPES (Passage des). L'an 218 av. J.-C., Annibal, venant d'Espagne et marchant sur l'Italie, eut à franchir les Alpes, et rencontra tous les obstacles inséparables d'une pareille tentative, à une époque où aucun chemin n'était frayé à travers ces formidables monts. S'il fallait s'en rapporter à Tite-Live, le général carthaginois aurait incendié les arbres, à mesure qu'il avançait, et lorsque la roche se trouvait en état d'incandescence, il l'eût fait arroser de *vinaigre*, pour la diviser et faire tracer une voie au sein de ses débris. (*Voy.* Mont Saint-Bernard.)

ALPHONSE IX. Surnommé *le Noble*. Roi de Castille, né en 1155, mort en 1214. Après avoir éprouvé plusieurs revers dans les combats contre les Maures, il remporta, en 1212, la célèbre bataille de Tolosa, dans la Sierra-Morena.

ALPUXARRAS ou **ALPUJARRAS**. Chaîne de montagnes qui fait partie de la Sierra-Nevada, dans le sud de la province de Grenade, en Espagne. Les Maures se défendirent durant un certain temps dans ces montagnes, après leur expulsion de Grenade.

AL-SAMAH. Général arabe et gouverneur de l'Espagne, en 718, sous le titre d'émir. Ayant formé le projet de conquérir les provinces méridionales de la France, il y pénétra et arriva jusque devant Toulouse; mais il fut attaqué, battu et tué devant cette ville, en 721, par Eudes, duc d'Aquitaine.

ALSTÆTTEN. Petite ville de la Suisse. Elle fut prise et incendiée, en 1419, par le duc Frédéric d'Autriche.

ALTENHEIM. Village situé sur les bords du Rhin, dans le grand-duché de Bade. Le 30 juillet 1675, l'armée française, que la mort de Turenne obligeait de battre en retraite, et qui se trouvait en ce moment commandée par le comte de Lorges, neveu de ce grand capitaine, fut attaquée dans la plaine qui s'étend de ce village au fleuve, par les impériaux, que conduisait Montecuculli. On combattit de part et d'autre avec acharnement, sans que la victoire se déclarât pour aucun drapeau, et les pertes furent à peu près égales des deux côtés. Toutefois les Français opérèrent leur passage du Rhin, sans que l'ennemi osât s'y opposer davantage.

ALTENKIRCHEN. Bourg de la Prusse rhénane. Plusieurs combats y furent livrés entre les Français et les Prussiens, durant les guerres de la république, et le général Marceau fut tué à l'un d'eux, le 20 septembre 1796, en protégeant la retraite du général Jourdan.

ALUMELLES (*Mar.*). Du celt. *lamen*, *lamell*, lame. Petites plaques de fer, clouées dans les mortaises du gouvernail ou des cabestans, pour que le bois n'y soit pas rongé, et que les barres ne prennent pas de jeu.

ALVEDA. Ancienne ville d'Espagne. Elle a donné son nom à une bataille livrée par Ramire Ier, roi des Asturies, au fameux Abdoulrahman ou Abd-el-Rahme. Au dire des Espagnols, les Maures y auraient perdu 60 000 hommes.

ALVEUS (*Mar.*). De *alvus*, ventre. Les anciens nommaient ainsi une sorte de canot creusé dans un tronc d'arbre et qu'on employait seulement sur les rivières.

AMAIGRIR (*Mar.*). Se dit d'une pièce de bois que l'on veut rendre moins épaisse.

AMAILLADE (*Pêche*). Sorte de filet en tramail, dont il est fait usage pour la pêche.

AMAINE (*Mar.*). Cheville de chêne que, dans certains bâtiments du Levant, on passe dans un trou, à l'un des montants de la rambade, pour y enrouler l'hisson du trinquet.

AMALFI. *Melfia*. Ville de la principauté citérieure, sur la Méditerranée, dans le royaume de Naples. Les Pisans l'ayant saccagée, en 1135, y découvrirent un manuscrit des *Pandectes*.

AMALGAME (*Mar. à vap.*). Du grec ἅμα, ensemble; λ explétif; et γάμειν, marier. Se dit d'un mélange qui s'opère aisément entre le mercure et le cuivre. Comme un renversement du mercure du manomètre dans l'intérieur de la chaudière en cuivre d'une machine à vapeur en provoquerait la rupture, on doit apporter le plus grand soin à prévenir tout amalgame de cette nature.

AMALRIC (Arnaud). Abbé de Cîteaux, mort en 1225. Choisi, en 1204, par le pape Innocent III, pour prêcher une croisade contre les Albigeois, il parvint à réunir 500 000 croisés, qu'il plaça sous les ordres de Simon de Montfort. Mais il fut en réalité l'âme de cette expédition. Il prescrivit, en 1209, le sac de la ville de Béziers; puis, quelques années après, il alla faire la guerre aux Maures d'Espagne, et rédigea, au retour, la relation de ses exploits.

AMAN (*Mar.*). Cordage des antennes.

AMANDE. Du grec ἀμυγδάλη. Partie ovale qui occupe le milieu de la garde d'une épée.

AMANDUS (Cneius Salvius). L'an 285, sous le règne de Dioclétien, il prit dans les Gaules le titre d'empereur et se mit à la tête des *Bagaudes*

ou paysans révoltés; mais il fut défait par Maximien Hercule et périt dans le combat.

AMANTEA, AMANTIA. Ville maritime du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur la mer Tyrrhénienne. Elle soutint, en 1806, un siége opiniâtre contre les Français. On croit que cette ville est l'ancienne *Nepetum.*

AMAPER (*Mar.*). Saisir, empoigner la toile d'une voile que l'on serre.

AMARINAGE, AMARINER (*Mar.*). Du lat. *mare,* mer. Action d'envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi. — Se dit aussi de l'aptitude qu'on a acquise dans les manœuvres d'un navire.

AMARQUE (*Mar.*). Se disait autrefois d'une balise, d'une bouée, d'un tonneau flottant, etc., qu'on place au-dessus d'une roche ou d'un écueil, pour en signaler le danger.

AMARRAGE (*Mar.*). Du celt. *amarr,* lien. Action d'amarrer un bâtiment.

AMARRE (*Mar.*). *Retinaculum.* Câble, cordage, qui sert, soit pour arrêter un navire à terre ou l'attacher à un autre bâtiment, soit pour retenir tout autre objet marin. On dit qu'un vaisseau est sur ses *amarres,* lorsqu'il est à l'ancre.

AMARRER (*Mar.*). Lier, attacher avec une amarre.

AMATELOTER (*Mar.*). Lorsque deux hommes sont *amatelotés,* ils sont censés ne faire qu'un pour le quart, pour le coucher, etc. Alors celui qui prend le quart se met au lieu et place de celui qui le quitte, et celui-ci se couche dans le hamac du premier. Aujourd'hui, toutefois, l'amatelotage est rare, et les hommes ont généralement un hamac chacun.

A-MATS ET A-CORDES (*Mar.*). Un bâtiment courant vent arrière devant un gros temps, et sans voiles, est dit naviguer ou fuir *à-mâts et à-cordes.*

AMAZONES. Du grec ἀ privatif, et μαζός, mamelle. Femmes guerrières sur l'existence desquelles les historiens sont peu d'accord. On prétend qu'elles ne souffraient point d'hommes parmi elles; qu'elles n'avaient commerce avec eux que pour ne pas laisser éteindre leur race; et qu'elles leur renvoyaient les enfants mâles, pour ne garder que les filles. Elles élevaient alors celles-ci pour le métier de la guerre, et leur brûlaient le sein droit, afin qu'il ne les gênât point dans le maniement de l'arc et des flèches. Les anciens font mention de trois tribus d'amazones: la première était d'Afrique et fit de nombreuses conquêtes sous le règne d'une souveraine appelée Myrina. La seconde était asiatique, habitait le Pont, sur les rives du Thermodon, et se rendit très-célèbre aussi; elle fit une invasion dans l'Attique, du temps de Thésée; alla au secours de Troie, sous le règne de la reine Penthésilée; et, en 330 av. J.-C., sa reine Thalestris fit une visite à Alexandre. Quant aux amazones de Scythie, branche des amazones asiatiques, après avoir fait la guerre aux Scythes, leurs voisins, elles se marièrent avec eux, et pénétrèrent dans la Sarmatie, où elles partagèrent avec leurs époux les dangers de la chasse et de la guerre. Les amazones figurent dans les livres conservés en Chine, et on les y représente aussi avec un seul sein. Toutefois, elles sont aussi représentées sans cette mutilation dans divers monuments, tels que celui que nous reproduisons ici.

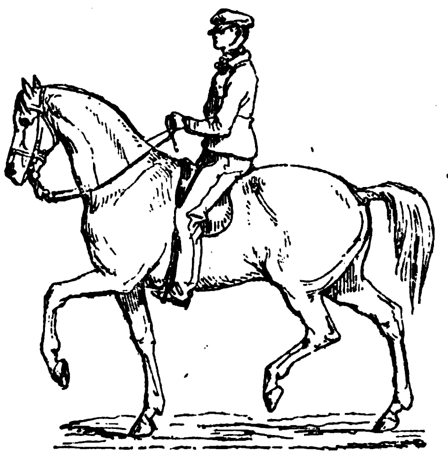


Amazone à cheval
(d'après un fragment de bas-relief du Parthénon).

AMBERG. Ville murée du cercle de la Régen, en Bavière. Les Français y furent battus par les Autrichiens, en 1796.

AMBIORIX. Roi des Éburons, au pays de Liége, dans la Gaule, 2ᵉ Germanie. Après avoir battu plusieurs généraux romains, il fut défait lui-même par Jules César, dans une bataille où il perdit 60 000 hommes.

AMBLE. Du grec ἀμβλύνειν, rompre. Allure défectueuse entre le *pas* et le *trot,* par laquelle le cheval, pour avancer, fait mouvoir simultanément ses deux membres du même côté. Cette marche, qui fatigue beaucoup les épaules de l'animal, mais qui est très-douce pour le cavalier, était



L'amble.

très en faveur au moyen âge, et l'on y dressait particulièrement les haquenées.

AMBLEF. Ancienne résidence des rois de France, sur la rivière de ce nom, province de Liége, en Belgique. Elle a donné son nom à une bataille livrée, en 716, entre Chilpéric II et Charles Martel, dans laquelle le premier fut entièrement défait.

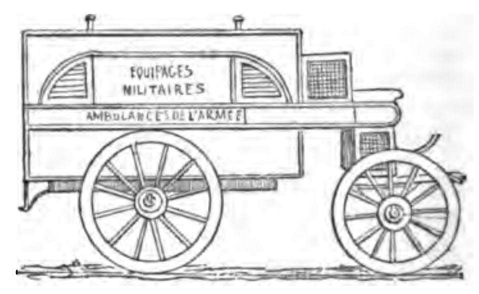
AMBLETEUSE. Petite ville maritime du département du Pas-de-Calais. Un combat naval y fut livré le 17 juillet 1805, entre la flottille française et quelques bâtiments anglais qui furent obligés de gagner le large.

AMBOINE. L'une des îles Moluques. Elle fut prise par les Hollandais en 1605, et par les Anglais en 1796.

AMBRACIE. Aujourd'hui *Arta* ou *Ambrakia*. Ville de la Thesprotie dans l'Épire, en Grèce. Elle fut prise l'an 219 av. J.-C., par Philippe, roi de Macédoine, père de Persée. — Assiégée l'an 189 par le consul Fulvius, celui-ci ne put s'en rendre maître, mais un traité de paix lui permit de se retirer honorablement.

AMBULANCE. Du lat. *ambulare*, marcher. Ce n'est que vers la fin du neuvième siècle, sous le règne de l'empereur Léon VI, qu'on trouve les premières traces d'une organisation spéciale pour le transport des blessés et les soins à leur donner. Avant cette époque, ils étaient enlevés du champ de bataille et déposés dans le voisinage par d'autres combattants, d'où il résultait que le plus grand nombre restait sur place et foulé aux pieds des deux partis. Un essai d'ambulance eut lieu en 1124, à l'époque où les Allemands menaçaient la France d'une invasion. « On régla, dit Suger, que partout où l'armée en viendrait aux mains avec les Allemands, des charrettes chargées d'eau et de vin pour les hommes blessés ou épuisés de fatigue, seraient placées en cercle comme une espèce de forteresse, pourvu que le terrain s'y prêtât, et que ceux que les blessures ou la lassitude forceraient à quitter le champ de bataille, iraient là se rafraîchir, réparer les bandages de leurs plaies et reprendre des forces pour venir de nouveau disputer la palme de la victoire. » Ce fut sous Henri IV que le service de santé des armées commença à être soumis à des règlements qui devaient le rendre véritablement utile; mais ce n'est que dans les temps rapprochés de nous, c'est-à-dire sous l'empire, que les Percy, les Larrey et les Desgenettes portèrent le perfectionnement de ce service au plus haut degré.

Le chariot imaginé par Percy était léger, à quatre roues, étroit et long, et construit à peu près comme le caisson d'artillerie appelé *wursc*. Dans l'intérieur se trouvaient les instruments et les appareils de pansement; les chirurgiens étaient assis sur le recouvrement de ce chariot, et leur chef les précédait à cheval. Ce moyen de transport était prompt; mais il était gênant pour les chirurgiens. *L'ambulance volante*, conçue par Larrey, se composait de chirurgiens à cheval, portant leurs instruments dans une giberne, et ayant les principales pièces d'appareil dans leur valise et à l'arçon de la selle; puis de voitures en forme de fourgon, à deux ou quatre roues et à deux chevaux, pouvant admettre dans l'intérieur de deux à quatre blessés et ayant un plancher mobile propre à servir de table pour les pansements, ou de brancard, au besoin, pour le transport.



Voiture d'ambulance
(dernier modèle de 1862).

On distingue aujourd'hui *l'ambulance volante*, laquelle est placée non loin du lieu du combat et dont les employés vont chercher les blessés au milieu même du feu; et *l'ambulance de réserve*, qu'on établit sur le derrière de l'armée.

AME. Du celt. *aum*, en lat. *anima*. Partie vide d'un canon qui reçoit la charge. — Lieu où se met la composition détonante d'une fusée.

AMÈNEBOURG. Cette place du Hanovre fut prise en 1762, sur les Anglais, par les troupes françaises.

AMENE EN BANDE (*Mar.*). Commandement pour amener une vergue ou une voile, et aussi promptement que possible. — Larguer une manœuvre en bande a une signification analogue.

AMENER (*Mar.*). Se dit en parlant d'une voile ou d'un pavillon, lorsqu'on l'abaisse.

AMENTUM. Courroie que les anciens attachaient au bois d'une lance ou d'un javelot, vers le centre de gravité, afin de lui imprimer une force de jet plus considérable.

AMER (*Mar.*). Se dit de tout objet qui, seul ou combiné avec d'autres, sert, par les relèvements qu'on en fait et par les indications qui s'y rattachent, à faire connaître la route à suivre près de terre ou dans les passes d'un port.

AMÉRIC VESPUCE. *Amerigo Vespucci*. Navigateur florentin, né en 1441, mort en 1512. Embarqué en 1499, sur l'un des vaisseaux de la flotte espagnole que commandait Alonzo d'Ojéda, l'ancien compagnon de Christophe Colomb, il eut une part distinguée au succès de cette expédition, dans laquelle furent explorées les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud. Ce fut alors qu'il eut l'audace déloyale de s'attribuer la gloire d'avoir découvert la terre ferme du nouveau monde, prétendant que Colomb n'avait abordé le premier qu'aux îles; et la plupart

des histoires du temps, accueillant cet escamotage, le consacrèrent en donnant au pays véritablement découvert par Colomb le nom d'*Amérique*, c'est à dire celui de l'aventurier qui avait tenté de dépouiller son prédécesseur pour s'approprier son génie et sa renommée. Les modernes, heureusement, ont fait justice de cet acte de piraterie, et restitué à qui de droit le mérite de la découverte. Améric Vespuce était du reste un habile pilote et un savant cosmographe, et outre les services qu'il rendit lors de l'expédition d'Ojéda, il releva encore toutes les côtes qu'Alvarez Cabral avait découvertes en 1501. Il a laissé le journal de ses voyages, écrit qui a beaucoup contribué à faire admettre le larcin dont il s'est rendu coupable.

AMET. *Voy.* HANET.

AMHERST (JEFFERY, lord). Général anglais, né à Kent en 1727, mort en 1798. Chargé du commandement des forces anglaises en Amérique, il se rendit maître de tout le Canada, et fut élevé, en 1791, à la dignité de feld-maréchal.

AMIDE. *Amida.* Aujourd'hui *Amid* ou *Diarbekir.* Ville d'Arménie, située sur la rive droite du Tigre. Elle est célèbre par deux siéges qu'elle soutint contre les Perses : le premier en 359, le second en 502. La première fois, les assiégeants étaient conduits par Sapor, ennemi acharné des Romains; la seconde, par Cabadès, autre roi de Perse.

AMIENS. *Samarobriva, Ambiani.* Chef-lieu du département de la Somme, situé sur la rivière de ce nom. Cette ville ayant été prise par les Espagnols, en 1597, Henri IV s'occupa immédiatement d'en former le siége, pour en reprendre possession. Cependant ce siége dura plusieurs mois, car les Espagnols le soutinrent avec courage. Le roi, de son côté, n'avait rien négligé de ce qui était nécessaire pour réduire la place, et son camp, grâce aux dispositions de Sully, était abondamment pourvu aussi de tout ce qui était utile au bien-être des soldats, ce qui fit que ceux-ci appelèrent ce siége le *siége de velours*. Lorsque le marquis de Montagro évacua la place, par capitulation, le 25 septembre, le connétable de Lesdiguières ayant demandé les clefs de la ville, un Espagnol répondit d'un ton fier : « Nous pensions que vous les viendriez prendre sur la brèche. »

AMILCAR BARCA. Général carthaginois, père d'Annibal. Il désola, durant cinq années, la Sicile, que les Romains disputaient à Carthage; mais il fut enfin vaincu, l'an 242 av. J.-C., dans un combat naval que lui livra, près des îles Egades, le consul Latatius, ce qui mit fin à la première guerre punique. De retour dans sa patrie, il étouffa la révolte des esclaves. Il passa ensuite en Espagne, où il soumit les peuples les plus belliqueux de la Péninsule; et au moment où il se disposait à porter la guerre en Italie, il fut tué dans une bataille, par les Vettones, l'an 228.

AMIRAL (*Mar.*). De l'arabe *amir* ou *emir*, commandant. La dignité de *grand amiral de France* remonte à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième. Guillaume de Nangis fait mention d'un *amiral de la mer* que saint Louis envoya à la découverte, lorsqu'il aborda à Tunis. — Une ordonnance de 1322 parle aussi d'un *amiral de la mer*.—La Guienne, la Provence, la Bretagne et la Normandie eurent des amirautés distinctes jusqu'à la réunion de ces provinces à la couronne. L'amiral Chabot ayant été condamné, en 1540, le roi s'empara dès lors de la nomination de tous les officiers de mer, et conserva cette prérogative de 1554 à 1582. Plus tard, le cardinal de Richelieu trouvant encore la dignité de *grand amiral de France* trop puissante, la racheta, en 1626, de son titulaire, Henri de Montmorency, pour en exercer lui-même les fonctions; ce ne fut qu'en 1669 que Louis XIV la rétablit. — Les tribunaux du grand amiral recevaient le nom d'*amirauté*. Ils se divisaient en siéges généraux et en siéges particuliers; et le tribunal de Paris, appelé *table de marbre*, était le siége général et central de l'amirauté de France. — Le nombre des amiraux est fort limité en France; leur dignité est la même que celle de nos maréchaux : ils sont de droit sénateurs.

Amiral; dix-neuvième siècle.

AMIRANTE (*Mar.*). Amiral chez les Espagnols.

AMIRAUTÉ (*Mar.*). Anciennement, l'amirauté était une cour ayant une juridiction spéciale, indépendante des tribunaux judiciaires, où l'on rendait la justice sur tous les faits et contestations de la marine et du commerce. Cette cour avait, dans chaque port du royaume, un siége dont le chef prenait le titre de *lieutenant de l'amirauté*. En 1810, Napoléon Ier créa un *conseil de marine*, qui fut supprimé en 1814, puis rétabli en 1824, sous le nom de *conseil d'amirauté*, pour régler tout ce qui concerne la marine. Réorganisé le 26 août 1830, ce conseil, présidé par le ministre de la marine, fut alors composé de sept membres : un amiral, deux vice-amiraux, deux contre-amiraux, dont l'un directeur du personnel; un officier supérieur du génie maritime, directeur des ports, et un commissaire général, directeur des fonds et des soldes de retraite. Ce même conseil a été encore reconstitué par décret du 16 janvier 1850; mais il est toujours composé d'officiers amovibles de diverses branches du service naval, lesquels délibèrent sur les sujets qui sont pré-

sentés à leur examen par le ministre de la marine, qui est leur président.

AMISUS. Ville de l'ancien royaume de Pont, sur le Pont-Euxin. Fortifiée par Mithridate, elle fut assiégée et prise par Lucullus, l'an 71 av. J.-C.

AMMEDERA. Ancienne ville de l'Afrique propre, à l'époque de la domination romaine. Elle donna son nom à la bataille où Stilicon défit le rebelle Gildon, l'an 398.

AMNIAS. Fleuve d'Asie, près duquel, en l'an 92 av. J.-C., les troupes de Mithridate défirent l'armée de Nicomède, roi de Bithynie.

AMOLETTE (*Mar.*). Nom que portent les trous pratiqués dans la tête des cabestans, sur les vireveaux, les guindeaux et à la tête du gouvernail, afin de recevoir le bout des barres destinées à mettre ces machines en mouvement.

AMONT (*Nav. fluv.*). Du lat. *ad montem*, du côté de la montagne. Se dit du côté de la source d'une rivière, par rapport à la position de celui qui parle. — On appelle *vents d'amont*, dans nos contrées, ceux du nord au sud par l'est. — *Naviguer en amont*, c'est remonter le cours d'un fleuve.

AMORCE. Du lat. *morsus*, action de mordre; ou, selon quelques-uns, de *morcellus*, morceau. On appelle ainsi une petite quantité de poudre que l'on place à l'extérieur des armes ou des machines détonantes, et dont l'inflammation communique le feu à la charge, par le moyen d'une petite ouverture, pratiquée à cet effet, que l'on nomme *lumière*. Pour les pièces d'artillerie, l'amorce est renfermée communément dans un roseau mince qu'on appelle *étoupille*; pour les fusils à silex, l'amorce est une portion de la cartouche, que l'on verse dans le bassinet; pour les armes à percussion, c'est une petite quantité de poudre fulminante fixée dans le fond d'une *capsule* en cuivre très-mince, qui se place sur un cône tronqué et percé que l'on nomme *cheminée*. La poudre fulminante dont on fait usage pour les amorces des armes à feu est composée de fulminate de mercure, mélangé avec les parties constituantes de la poudre, dans les diverses proportions suivantes :

Fulminate.	Salpêtre.	Soufre.	Charbon.	Poudre.
100	60,00	»	»	»
100	45,50	14,50	»	»
100	51,50	»	8,50	»
100	»	»	»	60,00

Le fulminate de mercure s'obtient en faisant dissoudre 1 de mercure dans 12 d'acide nitrique à 36°, et en versant cette dissolution sur 8,5 d'alcool chauffé à 85° C. Le mélange s'opère sur un marbre, à la molette, en mouillant le fulminate de 25 p. 100 d'eau. La pâte faite, on la laisse essorer, puis on la fait passer, au moyen d'une spatule, à travers un tamis dont les trous ont $0^m,001$. Il se forme ainsi des grains, que l'on arrondit légèrement par le roulage. — Les capsules sont coupées, à l'emporte-pièce, dans des planches de cuivre de $0^m,0003$ d'épaisseur, et embouties par un balancier. Il est bon qu'elles soient fendues; pour cela on les découpe en forme de petites étoiles, à six branches rectangulaires, appelées flans; on les inscrit dans un cercle de $0^m,0115$, et on les circonscrit à un autre de $0^m,0075$; enfin on les charge de 4 à 5 centigrammes de poudre fulminante, que l'on fixe au moyen d'un poinçon. Les amorces fulminantes permettent de faire feu malgré le vent et la pluie, et diminuent les ratés.

L'idée d'appliquer l'or fulminant aux armes à feu fut exposée en 1608, par Rivault, dans ses éléments d'artillerie.

AMORCER. Disposer une *amorce*. — On amorce une pompe en y jetant un peu d'eau, qui, séjournant au-dessus du piston, l'humecte et lui procure ainsi la faculté d'être bien ajusté.

AMORÇOIR. Se dit d'un instrument qui sert à amorcer les fusils à piston, et d'une petite boîte de cuivre où l'on dépose les capsules.

AMORTIR (*Mar.*). Un bâtiment est amorti lorsque, étant échoué, les mortes-eaux surviennent et le forcent à attendre les fortes marées pour se relever.

AMORTISSEMENT. *Voy.* TERME.

AMPFING. Village du cercle de l'Isar, en Bavière. L'empereur Louis de Bavière y vainquit Frédéric d'Autriche en 1322. — Le général Moreau, attaqué au même endroit par les Autrichiens, en 1800, avec des forces supérieures, y opéra sa célèbre retraite.

AMPHEC. Ville de la Palestine. En l'an 1100 av. J.-C., les Philistins battirent, sous ses murs, l'armée des Israélites, et s'emparèrent de l'arche d'alliance.

AMPHÉE. Ville des Messéniens. Les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres l'an 743 av. J.-C.

AMPHIPOLIS. Aujourd'hui *Emboli*. Ville située sur le Strymon, dans l'Édonide, en Macédoine. Elle fut assiégée sans succès, l'an 422 av. J.-C., par les Athéniens, dont le chef, Cléon, fut tué sous ses murs. Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, s'en rendit maître en 363.

AMPHISSA. Aujourd'hui *Salona*. Ville de Grèce, située au pied du mont Parnasse. Elle fut brûlée par les Perses, l'an 480 av. J.-C.

AMPLITUDE. En lat. *amplitudo*. Se dit de la distance depuis la tranche d'une bouche à feu, jusqu'au point où le projectile, après avoir décrit sa parabole, revient rencontrer le plan horizontal passant par son point de départ, ce qui diffère de la portée.

AMPLITUDE (*Mar.*). Arc de l'horizon compris entre le lieu du lever ou du coucher d'un astre, et les points d'est ou d'ouest.

AMPOULETTE. Cylindre de saule, d'aune ou de tilleul, dont on fait usage pour fermer l'œil d'un projectile creux, et en contenir la fusée.

AMPOULETTE (*Mar.*). Instrument destiné à me-

surer la durée d'une demi-minute. L'ouvrier qui le fabrique prend un tube de verre, et lui fait, au moyen de la lampe d'émailleur, un étranglement qui rend ce tube semblable à deux fioles superposées et qui communiquent entre elles par un trou. Celui-ci doit être très-délié et pratiqué avec régularité des deux côtés. On met alors, dans l'une des fioles, du sable tamisé extrêmement fin, très-sec, et exempt de poussière, dont la dose doit être réglée de telle sorte, que le sable n'emploie pas au delà d'une demi-minute à s'écouler d'une fiole à l'autre, des deux côtés du tube, ce dont on se rend compte à l'aide d'une montre, et en répétant l'expérience, avec le soin de maintenir le tube dans une position verticale. Quand cette épreuve est achevée, on scelle les deux bouts extrêmes à la lampe, afin d'emprisonner le sable, et l'on monte le tube entre deux disques de bois soutenus par des tiges de fer. — L'ampoulette s'emploie, dans la navigation, pour estimer la vitesse d'un navire, et voici comment on procède : on lance à l'eau une petite planchette triangulaire, retenue par une ligne ou ficelle, lestée de manière à flotter verticalement, une pointe en l'air. Cette planchette, qui a reçu le nom de *lock*, subit d'abord l'agitation que la mer éprouve elle-même par suite du mouvement du navire; mais elle tarde peu à s'en trouver suffisamment éloignée pour prendre une position que l'on regarde comme stationnaire, quoiqu'il n'en soit rien. Durant ce temps, la ligne qui la retient s'est dévidée de dessus un moulinet. Cette ligne porte une marque particulière qui, dès qu'on l'aperçoit, sert de signal pour renverser l'ampoulette. La ligne fixée au lock se dévide toujours à mesure que le navire marche; elle porte des nœuds de drap rouge, espacés de 14^{m},625; on compte combien de ces nœuds se sont présentés durant la demi-minute que l'ampoulette a mesurée. Quand tout le sable de celle-ci s'est écoulé, l'observateur donne un signal auquel on arrête brusquement la ligne du lock; autant il a passé de nœuds dans la demi-minute, autant le navire, si sa marche est uniforme, parcourt, chaque heure, de milles marins de 1852 mètres. C'est par suite de cette opération que l'on exprime, en termes de marine, que le navire a filé *trois*, *quatre* ou *cinq* nœuds, c'est-à-dire trois, quatre et cinq milles. Cette évaluation ne se recommande point par une parfaite exactitude, mais on s'en contente faute de mieux, et d'ailleurs on supplée aux erreurs qu'elle peut produire, par d'autres observations qui les contrôlent, comme, par exemple, le relevé des hauteurs et la reconnaissance des latitudes.


Ampoulette.

L'ampoulette est d'ailleurs l'instrument que l'on appelle vulgairement *sablier*.

AMPURIAS. *Emporiæ*. Ville de la province de Girone, en Espagne. Cette ville, fondée par une colonie des Phocéens de Marseille, fut soumise aux Romains par Caton le Censeur, l'an 195 av. J.-C.

AMROU-BEN-EL-ASS. Général d'Omar, deuxième calife des Arabes, mort en 663. Il conquit l'Égypte, la Nubie, une partie de la Libye, et devint gouverneur de l'Égypte. L'histoire l'accuse, et avec vérité, selon nous, d'avoir incendié, sur l'ordre d'Omar, la célèbre bibliothèque d'Alexandrie; mais quelques auteurs prétendent que cet acte n'a pas été suffisamment prouvé. Ce qui est incontestable, c'est qu'Amrou fit exécuter, le premier, un canal qui joignait la mer Rouge à la Méditerranée, canal que l'incurie des Turcs laissa détruire.

AMSTERDAM. Capitale de la Hollande septentrionale. Elle fut occupée par le général français Pichegru, le 19 janvier 1795, et par les Prussiens en 1813.

AMURAT ou **MOURAD.** L'un des plus grands princes et guerriers ottomans, né en 1319, mort en 1389. Il conquit toute la Thrace sur les Grecs, établit le siége de son empire à Andrinople; battit les Serviens, les Bulgares et les Hongrois, qui s'étaient ligués contre lui, et fut tué par un soldat serbe, après la victoire de Cassovie, qu'il venait de remporter sur les confédérés. Il avait gagné trente-sept batailles. C'est ce prince qui créa le corps des janissaires.

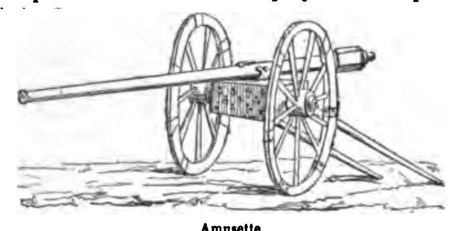

Amurat
(d'après Lorich).

AMURER (*Mar.*). Tendre plus ou moins les amures d'une voile, afin de la présenter selon l'angle qu'elle doit former avec le vent.

AMURES (*Mar.*). Du lat. *ad murum*, le trou au mur. Cordages à *amurer* les voiles, c'est-à-dire à les maintenir du côté d'où vient le vent. On fixe ces cordages dans un trou pratiqué dans le bord du navire, et que l'on nomme *dogue d'amure*. On appelle *amure de revers*, celle qui se trouve sous le vent. *Amurer tout bas*, c'est tirer les amures, et par suite les points des voiles où elles sont fixées, le plus près des dogues d'amure. Être *tribord amures*, c'est avoir les amures à tribord, et gouverner près en recevant le vent par tribord. Lorsqu'on cesse de gouverner près, on ne fait plus usage du mot amure, et l'on dit alors qu'on a le vent de tribord N. quarts de largue; viennent ensuite le grand largue et le vent arrière. — Changer d'amures, c'est prendre les amures à l'autre bord ou virer

de bord; et lorsque dans ce cas on soulève les points des basses-voiles au moyen de leurs cargue-points, on dit qu'on lève les lofs et non pas les amures.

AMUSETTE. Arme à feu ou espèce de canon, qui consistait en un tube de fer d'environ 1m,625 de longueur, sur 0m,0405 de diamètre, et qui servait à lancer des projectiles du poids



Amusette
(d'après une estampe du dix-huitième siècle).

de 256 gr. On la chargeait par la culasse, et elle était portée sur un petit affût d'une seule pièce de bois, monté sur deux roues de 0m,567 de rayon. Le maréchal de Saxe, qui introduisit l'amusette dans l'armée française, prétend, dans ses *Mémoires*, que sa portée était de 2 940 mètres, et que trois hommes suffisaient à sa manœuvre; mais la vérité est qu'elle causait beaucoup d'embarras, offrait peu d'avantages par son emploi; et qu'on l'abandonna chez nous dès que le maréchal mourut. Cette pièce d'artillerie, dont on faisait particulièrement usage dans les guerres de montagnes, fut introduite aussi, par le comte Lipp Buckeburg, dans l'armée portugaise, où chaque compagnie avait une amusette servie par cinq hommes. Le duc de Saxe-Weimar pourvut également ses chasseurs d'amusettes, en 1798. — Parmi les diverses inventions analogues à cette arme à feu, on peut citer le fusil dit de *Vincennes*, et les fusils *Montalembert*, *Julien Le Roy*, *Pauly*, *Pottet*, *Robert*, *Lefaucheux*, *Beringer*, etc.

ANACARA. Sorte de tambour en usage dans la cavalerie orientale.

ANACTORIUM. Ville d'Acarnanie, sur le golfe d'Ambracie. C'était une colonie corinthienne, qui fut l'occasion de plusieurs guerres entre Corcyre et Corinthe. Après la bataille d'Actium, Auguste transféra cette colonie à Nicopolis.

ANAH. Ville de l'Aldjézirch, dans la Turquie d'Asie. Elle est située sur l'Euphrate. Les Wahabites la prirent et la dévastèrent en 1807.

ANAPA. Ville du Kuban, en Circassie, située à l'extrémité nord, sur la mer Noire. Son fort, construit par les Turcs en 1784, fut pris d'assaut par les Russes en 1791.

ANASTROPHE. *Voy.* ÉPISTROPHE.

ANATHA. Forteresse élevée dans une île de l'Euphrate. Elle fut prise et démantelée, l'an 363, par Julien l'Apostat.

ANAZARBA. *Anazarbus.* Ville de la Cilicie, près du *Pyramus* ou *Djihoun*, dans l'Asie Mineure. Les chrétiens y furent défaits par les Sarrasins, en 1130.

ANAZEHS. Arabes nomades infestant le désert qui s'étend de Damas à Bagdad. Ils mettent souvent à contribution les caravanes qui se rendent à la Mecque.

ANCETTE (*Mar.*). Anse ou patte de bouline. C'est un bout de corde terminé par un œil.

ANCONE. *Ancona.* Ville des États de l'Église, et ancienne colonie de Syracuse. Elle est située sur l'Adriatique, où Trajan lui fit construire un vaste port. Le général Victor s'en empara en 1797, les Russes et les Autrichiens la prirent en 1799; le roi Murat en 1813; elle se rendit aux troupes papales en 1831 ; les Français l'occupèrent de 1832 à 1837; et les Autrichiens en 1849. Le général Lamoricière, qui s'était renfermé dans cette ville avec les débris des troupes papales, fut obligé d'y capituler le 29 septembre 1860.

ANCORA. *Voy.* ANCRE.

ANCORALE. Se disait, chez les Romains, du câble d'une ancre.

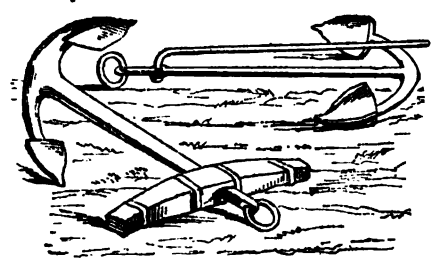
ANCRAGE (*Mar.*). Lieu où l'on peut mouiller, c'est-à-dire, jeter l'ancre. Ce mot se dit quelquefois pour *mouillage*. — On nomme droit d'ancrage, le droit qu'on exige des navires qui mouillent sur une rade étrangère, et qui est fixé par les règlements particuliers de chaque nation maritime.

ANCRE (*Mar.*). Du celt. *ancor*, formé de *anc*, fer, et *cor*, bec; en lat. *ancora* ou *anchora*. Énorme instrument de fer, dont l'extrémité, s'accrochant au fond des cours d'eau et de la mer, dans les profondeurs qui sont peu considérables, retient, depuis le plus petit bateau jusqu'au vaisseau de la plus grande dimension, contre l'effort du vent et celui des courants, circonstances qui mettent toujours le navigateur en danger.

Il est à présumer que l'usage des ancres est aussi ancien que l'art de la navigation; car on ne peut guère supposer que des hommes déjà assez habiles pour construire des machines flottantes se soient abandonnés au courant d'une rivière, d'un fleuve, aux dangers de la mer, sans avoir le moyen de s'arrêter à volonté. Apollonius de Rhodes, Étienne de Byzance, Athénée et autres historiens, parlent d'ancres de pierre ou de bois, dont on faisait usage, ainsi que le font encore, de nos jours, les habitants de quelques îles des Indes orientales. Nous voyons, par des médailles et les rapports de quelques historiens, que les ancres de fer à une et deux branches sont aussi fort anciennes, et qu'elles avaient à peu près la même figure qu'on leur donne aujourd'hui; mais dans ces derniers temps, nous avons dû augmenter considérablement les proportions de nos ancres, pour les mettre en concordance avec la grandeur colossale des vaisseaux actuels.

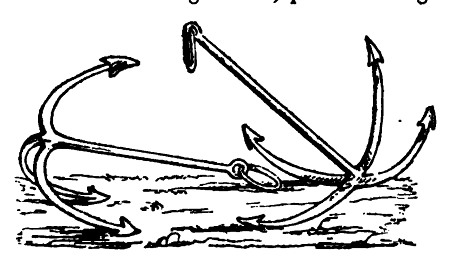
En 1737, l'Académie des sciences de Paris

proposa pour sujet de prix les trois questions suivantes : 1° Quelle est la meilleure forme à donner aux ancres? 2° Quelle est la meilleure méthode de les fabriquer? 3° Quelle est la meilleure manière de les éprouver? La première de ces questions fut pleinement résolue par Jean Bernouilli, et la deuxième par Trésaguet. Les prix proposés pour chacune de ces questions leur furent adjugés. La troisième n'obtint pas la même approbation de la part de l'Académie, mais elle crut cependant devoir partager le prix entre Daniel Bernouilli et le marquis de Poléni, qui avaient envoyé des mémoires intéressants sur ce sujet.



Ancres à deux branches.

L'ancre se compose de cinq parties : 1° un anneau de fer nommé *organeau*, qu'on entoure de petites cordes appelées *amboudinares*, et qui sert pour y attacher un câble ; 2° la *vergue* ou tige droite, dont l'extrémité est percée d'un trou où passe l'anneau ; 3° la *croisée* ou *crosse*, qui est soudée au bout de la vergue, et dont chaque moitié est appelée *bras* ou *branche* ; 4° deux *pattes*, qui sont des espèces de crochets ou pointes recourbées, l'une à droite et l'autre à gauche, à peu près semblables à des hameçons; 5° le *jas*, assemblage de deux pièces de bois de même proportion en figure, jointes ensemble par des chevilles de fer au-dessous du trou de la vergue et à angle droit avec la crosse. L'office du jas est d'empêcher l'ancre de coucher de plat sur le sable, et de faire que l'une des pattes s'enfonce dans le terrain solide qui se trouve au fond de la mer. Il y a des ancres du poids de 150 à 4 000 kilogrammes, que l'on désigne



Ancres à trois et à quatre branches.

sous divers noms selon leurs usages. Telles sont l'*ancre de flot*, l'*ancre de jusant*, l'*ancre d'affourche*, l'*ancre à jet*, la *maîtresse ancre*, et l'*ancre de miséricorde*. Cette dernière est la principale d'un vaisseau ; avant de la jeter, l'équipage ne manquait pas, autrefois, d'adresser des prières à Dieu. On appelle *ancre borgne*, celle qui n'a qu'une patte, et celle qui est mouillée sans avoir de bouée. Dans les anciennes ancres, les deux bras formaient un arc de cercle; mais aujourd'hui chaque bras fait la corde d'un arc de 60°. Il y a de ces instruments à deux, trois et quatre branches.

ANCRE DE CAPE ou **ANCRE FLOTTANTE** (*Mar.*). Appareil qui sert à maintenir un navire debout à la lame, durant un gros temps à la mer. Il sert encore pour se déhâler d'un calme, ainsi que dans les virements de bord ou autres manœuvres. Cette sorte d'ancre se compose d'une croix de fer servant à tendre une forte toile. Lorsqu'elle est à l'eau, elle communique au bord par un grelin terminé en patte d'oie à quatre branches, une pour chaque bout de la croix. Celle-ci peut se replier, une traverse sur l'autre, pour être aisément logée à bord.

ANCRER (*Mar.*). Se mettre à l'ancre.

ANCYRE. *Ancyra*. Aujourd'hui *Angouri* ou *Angora*. Ville d'Anatolie, Asie Mineure. Elle fut prise par les Perses en 619. En 1402, Tamerlan remporta sous ses murs une victoire signalée sur le sultan Bajazet. La bataille dura trois jours.

ANDAILLOTS (*Mar.*). Anneaux ou bagues en bois, placés sur la ralingue des voiles à draille, servant à enverguer celles-ci.

ANDERLECHT. Bourg de Belgique, touchant presque à Bruxelles. Le général français Dumourier y battit les Autrichiens, le 13 novembre 1792.

ANDERNACH. *Antunnacum*. Ville de la Prusse rhénane, située sur la rive gauche du Rhin. Elle a donné son nom à la bataille où Charles le Chauve fut défait, en 876, par le fils de Louis le Germanique.

ANDOCIDES. Général athénien, né vers 465 av. J.-C. Il prit part aux principaux événements de son temps, et se distingua à la guerre ainsi que dans l'art oratoire.

ANDRAGATHIUS. Général romain, sous l'empereur Gratien. Ayant trahi cet empereur pour embrasser le parti de l'usurpateur Maxime, il l'assassina dans sa fuite, en 383; mais, après la défaite de Maxime par Théodose, il se donna la mort, en 388.

ANDRINOPLE. *Hadrianopolis*. L'*Orestea* des Grecs et l'*Éderneh* des Turcs. Ville de la Roumélie, dans la Turquie d'Europe, située au confluent de la Maritza, de la Toudja et de l'Arde. Ses environs furent témoins de deux grandes batailles : dans l'une, Constantin défit Licinius, en 323 ; dans l'autre, les Goths vainquirent Valens, en 378. Prise par les Turcs sur les Grecs, par Amurat Ier, en 1360, elle devint la résidence des sultans de 1362 à 1453; les Russes l'occupèrent temporairement en 1829, et y signèrent avec les Turcs un traité par lequel ceux-ci cédèrent aux

premiers les bouches du Danube et une partie du pachalik d'Akaltsiké. Le même traité déclara l'indépendance de la Grèce, et fixa le sort des principautés de Valachie, de Moldavie et de Servie.

ANDRISCUS. Aventurier, natif d'Adramytte, dans l'Éolide, Asie Mineure. Il se fit passer pour Philippe, fils de Persée, dernier roi de Macédoine; et ayant, à la faveur de cette imposture, rassemblé une armée, il put, durant quelque temps, disputer la Macédoine aux Romains; mais ayant été battu, à Pydna, par Cœcilius Metellus, il fut emmené en triomphe à Rome, l'an 147 av. J.-C.

ANDUJAR. Ville d'Espagne, située sur le Guadalquivir, au pied de la Sierra-Morena, dans l'Andalousie. Les Almohads y vainquirent les chrétiens en 1157. — Elle a acquis une sorte de célébrité par l'ordonnance qu'y rendit, en 1823, le duc d'Angoulême, commandant l'armée française, ordonnance qui avait pour but de concilier le parti royaliste et le parti libéral.

ANECDOTES MILITAIRES. Nous ne réunissons sous ce titre que les anecdotes dont il peut résulter un enseignement utile, ou dans lesquelles on reconnaît un trait distinctif du caractère militaire et des mœurs de la guerre. Qu'on n'en trouve pas la nomenclature trop restreinte et le choix pas assez relevé : les faits les plus saillants, ceux qui honorent le plus l'homme de guerre se rencontreront, dans le cours de ce livre, aux noms qu'ils ont illustrés.

— Joindre l'exemple au précepte est une vertu rarement pratiquée dans le monde. Quel trait, dans l'histoire moderne, pourrions-nous opposer au suivant? Charondas, législateur des habitants de Catane, en Sicile, qui vivait vers l'an 600 av. J.-C., avait défendu, sous peine de mort, de se présenter armé dans les assemblées. Un jour, qu'une révolte éclatait parmi le peuple, Charondas vole au milieu du tumulte pour l'apaiser. Il avait oublié de quitter son épée, et on lui rappela sa propre loi. « Je prétends, dit-il, la confirmer et la sceller de mon sang. » Et il se perça le sein.

— Lorsqu'après la bataille de Salamine, en l'an 480 av. J.-C., Thémistocle alla reconquérir les îles qui avaient pris parti pour les Perses, il dit aux habitants de celle d'Andros, à qui il voulait faire payer de fortes sommes : « Je viens à vous avec deux divinités puissantes : la persuasion et la force. — Nous avons aussi, lui répondirent les vaincus, deux divinités qui ne sont pas moins puissantes que les vôtres : la pauvreté et l'impuissance. »

— Au combat naval des Arginuses, l'an 406 av. J.-C., Callicratidas, qui commandait la flotte lacédémonienne, fut défait par les Athéniens, qui lui firent perdre 70 navires. Comme on lui conseillait de prendre personnellement la fuite, il répondit : « Sparte ne tient pas à un seul homme. »

— Un roi de Lacédémone, près de livrer bataille, voulait renvoyer un vieillard de quatre-vingts ans : « Prince, lui dit ce vieux guerrier, c'est aller bien loin chercher un lit de mort; et d'ailleurs où pourrais-je en trouver un plus honorable que ce champ de bataille? « On lui permit de rester, et il mourut en combattant.

— Au siége de Falériés, en l'an 391 av. J.-C., un pédagogue amena à Camille les enfants des habitants les plus considérables de la ville, qu'il avait fait sortir sous le prétexte d'une promenade, et offrit de les lui laisser à discrétion. Le général romain, indigné de cette perfidie, fit fustiger le misérable maître d'école, et après qu'on lui eut lié les mains derrière le dos, il le remit à ses élèves pour qu'ils le ramenassent à Falériés. Ce trait de Camille lui fit ouvrir aussitôt les portes de la place.

— Plusieurs capitaines d'Alexandre lui représentaient, sur les bords du Granique, que jamais les rois de Macédoine ne mettaient leur armée en campagne au mois de juin, et qu'il devait éviter le mauvais présage qu'on en prendrait s'il passait outre. « Eh bien! répondit Alexandre en riant, il faut remédier à cela, et j'ordonne qu'on appelle ce juin, que vous craignez tant, le second mois de mai. »

— Antigone était persuadé qu'un général doit toujours se réserver le secret de sa marche. Son fils Démétrius lui demandant un jour quand il décamperait : « As-tu peur, lui dit-il, de ne pas entendre le son de la trompette? »

— Les Romains assiégeaient le château de Béjude, en Perse, lorsqu'un soldat, nommé Sapérius, déclara qu'il contribuerait à en ouvrir les portes. A cet effet, il se glissa jusqu'au pied de la muraille, puis, enfonçant des coins aigus les uns au-dessus des autres, entre les jointures des pierres, et s'accrochant des mains aux inégalités du mur, il parvint ainsi jusqu'aux créneaux. Mais là, un Persan roula sur lui une pierre énorme et le précipita du haut en bas. Sapérius n'était qu'étourdi de sa chute, il remonta aussitôt par le même chemin. Renversé une seconde fois par son adversaire, il remonta intrépidement une troisième, et, celle-ci, il abattit son ennemi d'un coup de sabre et se maintint sur la brèche. Il y fut rejoint d'abord par son frère, puis par d'autres Romains, et, enfin, ils purent gagner une porte et l'ouvrir aux assiégeants, qui devinrent ainsi maîtres de la forteresse.

— L'an 143 av. J.-C., Métellus assiégeait Nergobrige, ville des Celtibères, lorsque les habitants imaginèrent d'exposer sur les remparts, aux projectiles des machines qui venaient de renverser une partie des murailles, les enfants de Rhétogène, l'un de leurs capitaines, qui avait épousé la cause des Romains et se trouvait avec ceux-ci. Le malheureux père n'en pressa pas moins ses nouveaux compagnons de donner l'assaut; mais Métellus, touché de ce spectacle, préféra lever le siége que de sacrifier les victimes qu'on lui offrait d'une manière si odieuse.

— A la mort de Sertorius, Romain qui se dévoua à l'indépendance et à la prospérité de l'Espagne, les soldats qui avaient été particulièrement attachés à sa personne ne purent survivre à sa perte, et se donnèrent tous la mort entre eux (l'an 73 av. J.-C.).

— A la bataille de Pharsale (l'an 48 av. J.-C.), César recommanda à ses soldats de frapper directement au visage les cavaliers de Pompée qui devaient entamer l'action. Ces jeunes gens, amoureux de leurs figures, ne purent résister à une pareille attaque, et tournèrent le dos honteusement.

— Hirtius, dans son histoire de la guerre d'Afrique, rapporte un incident curieux qui se produisit à la bataille de Thapsus, gagnée par César sur Scipion (l'an 46 av. J.-C.). « Je ne dois pas, ce me semble, dit-il, oublier ici l'action courageuse d'un vétéran de la cinquième légion. A l'aile gauche, un éléphant blessé, et que la douleur rendait furieux, s'était jeté sur un valet de l'armée, l'avait mis sous son pied, le pressait de son genou, et, tenant sa trompe haute en mugissant, il écrasait ce malheureux du poids de sa masse. Le soldat ne put soutenir ce spectacle, et marcha sur la bête, ses armes à la main. Alors l'éléphant, le voyant venir le javelot levé, quitte le cadavre, et, enveloppant le soldat de sa trompe, l'enlève tout armé. Mais le vétéran, conservant son sang-froid dans cet étrange péril, ne cesse de frapper de toutes ses forces, avec son épée, la trompe dont il est enveloppé, jusqu'à ce que l'animal, vaincu par la douleur, lâche prise et s'enfuit en poussant de grands cris, vers les autres éléphants. »

— César voyant, dans une déroute, un enseigne qui fuyait, courut à sa rencontre, et lui tournant la tête du côté de l'ennemi il lui dit : « *Tu te trompes*, c'est là qu'il faut donner. »

— Un ancien soldat, ayant un procès à soutenir, pria l'empereur Auguste de le venir secourir de son crédit. Ce prince lui donna un des officiers qui l'accompagnaient pour avoir soin de son affaire; mais le soldat eut alors la hardiesse de dire à l'empereur : « Je n'ai pas usé de la même sorte à votre égard, quand vous étiez en danger à la bataille d'Actium : moi-même, sans chercher un substitut, j'ai combattu pour vous. »

— En 452, Attila, roi des Huns, assiégeait Aquilée, et, lassé de la résistance des habitants, il se disposait à renoncer à son entreprise, lorsqu'il aperçut une cigogne qui abandonnait le nid qu'elle avait construit dans une des tours de la place, et transportait ses petits sur son dos pour aller les déposer dans un autre lieu, loin de la ville. Il conjectura alors, par la retraite de cet oiseau, que la tour menaçait de s'écrouler, et s'adressant à ses soldats il leur dit : « Voyez-vous cet habitant d'Aquilée qui déloge avec sa famille? il est mieux instruit que nous de l'état des murs et nous avertit qu'ils sont près de tomber. » Ces paroles ranimèrent le courage des Huns : ils retournèrent à l'attaque, firent jouer leurs machines, renversèrent une portion de rempart et pénétrèrent dans la place.

—L'an 600, le khan des Abares ayant formé le siége d'une ville qui se trouvait sous la domination de Maurice, empereur d'Orient, celui-ci envoya au secours de la place un général qui campa près d'elle. Il se passa alors un fait étrange. Le khan ayant appris que les Romains manquaient de vivres, leur en fit généreusement offrir, et une trêve de cinq jours ayant eu lieu à ce sujet, on vit arriver au camp 400 chariots chargés de provisions. Il faut remonter à douze siècles et se trouver en présence de barbares, pour rencontrer de pareils actes!

— Clotaire II, arrivé sur les bords du Veser, pour combattre les Saxons aux crins rouges, ôte son casque, laisse flotter sa longue chevelure blanche, précipite son cheval dans le fleuve, et, suivi de ses braves, il va joindre à la nage l'ennemi, qu'il met en fuite.

— L'an 663, à la bataille de Castellone, un Lombard, nommé Amelong, perça avec tant de furie un cavalier grec, qu'il l'enleva de dessus son cheval et le jeta par-dessus sa tête. Ce trait, peu commun, frappa les Grecs d'une telle stupeur, qu'ils prirent aussitôt la fuite.

— Au combat d'Amblef, en 719, un soldat de l'armée royale vint se plaindre à Charles-Martel qu'un des siens, au mépris du droit d'asile, lui avait coupé le pied dans l'église. Charles fit paraître l'accusé; mais celui-ci répondit, avec la plus grande assurance, que la plainte était mal fondée, attendu qu'au moment où il avait porté le coup, si le corps était déjà dans l'église, la jambe se trouvait encore dehors. Cette subtilité ayant fait rire tous les assistants, il ne fut point donné suite à l'affaire.

— Une princesse de Candone (Hindoustan) était assiégée dans Ahmed-Nagar, sa capitale, par l'empereur Akba. Sur le point de se rendre, cette amazone, qui s'était défendue avec beaucoup de résolution, imagina de faire fondre tout l'or et l'argent qu'elle possédait, et d'en fabriquer des boulets sur lesquels elle fit graver les malédictions qu'elle appelait sur la tête de l'usurpateur. On chargea de ces nouveaux projectils des coulevrines qui les dispersèrent au loin dans les bois, et lorsque Akba fut maître de la place, il n'y trouva plus les richesses qui avaient déterminé son agression. Ce fait se passait au douzième siècle, et, en 1826, on recueillit un des boulets en question dans le sol des environs d'Ahmed-Nagar.

— En 1249, pendant que l'armée des croisés était campée à Damiette, Gautier d'Autrèche, châtelain de Bar, sortit du camp, malgré la défense du roi, et alla, suivi d'un seul écuyer, attaquer un gros de Sarrasins. Mais, renversé de son cheval et criblé de coups, il périt, regretté de tout le monde, excepté de saint Louis, qui disait : « Je serais bien fâché d'avoir dans mon

armée beaucoup de ces faux braves sans obéissance, qui ne savent que se faire tuer sans nécessité. »

— Jean de Luxembourg, roi de Bohême, quoique devenu aveugle, voulut assister à la bataille de Crécy, où il fut tué (en 1346). Voici comment Chateaubriand a raconté sa mort : « Le roi de Bohême était à l'arrière-garde avec le duc de Savoie. On lui rendit compte des événements. L'avant-garde et le corps de bataille venaient d'être presque entièrement détruits. « Et où est monseigneur Charles, mon fils ? » dit-il. On lui répondit qu'il combattait vaillamment en criant : « Je suis le roi de Bohême ! » Le vieux roi, transporté de paternité et de courage, presse le duc de Savoie de marcher au secours de leurs amis; le duc part avec l'arrière-garde. On n'allait pas assez vite au gré du monarque aveugle, qui disait à ses chevaliers : « Compagnons, nous sommes nés en une même terre, sous un même soleil, élevés et nourris à même destinée, aussi vous proteste de ne vous laisser aujourd'hui, tant que la vie me durera. » Quand on fut près de joindre l'ennemi, il dit à sa suite : « Seigneurs, vous êtes mes amis, je vous requiers que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Les chevaliers répondirent que *volontiers ils le feraient*. Et alors, afin qu'ils ne le perdissent pas dans la presse, ils lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux, et mirent le roi tout devant, pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. Le roi de Bohême pénétra jusqu'au prince de Galles. Ces deux héros, dont l'un commençait et l'autre finissait sa carrière, essayèrent plusieurs passades de lance pour illustrer à jamais leurs premiers et leurs derniers coups. La foule sépara ces deux champions si différents d'âge et d'avenir, si ressemblants de noblesse, de générosité et de vaillance. « Le roi de Bohême alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et recombattit moult vigoureusement, et aussi firent ceux de sa compagnie et sy avant sy boutèrent contre ses ennemis, que tous y demeurèrent et furent trouvés le lendemain sur la place autour de leur seigneur, et tous leurs chevaux liés ensemble. Vrai miracle de fidélité et d'honneur. »

— En 1352, plusieurs soldats chantaient la chanson de Roland. Le roi (Jean le Bon) leur dit : « On ne voit plus de Roland parmi les Français. » L'un de ces soldats eut la hardiesse de répondre au prince : « On ne manquerait pas de Rolands parmi les Français, s'ils avaient encore un Charlemagne à leur tête. »

—Une compagnie anglaise vient, en 1357, attaquer deux cents paysans renfermés dans Longueil, bourg voisin de Compiègne : un de ces paysans, nommé Legrand-Ferré, voyant son maître percé de coups, saisit une hache, ranime ses compagnons, tombe sur les Anglais, en tue dix-huit de sa main et met le reste en fuite; puis s'ouvrant lui seul un passage au milieu d'un autre corps d'Anglais qu'il dissipe après en avoir tué quarante, il gagne un refuge. Après ces exploits, Legrand-Ferré tombe malade; douze Anglais viennent pour le surprendre, il se lève, reprend sa hache, défie ses ennemis au combat, en tue cinq, et les autres se sauvent Le vainqueur, accablé de fatigue, se remet au lit; mais la fièvre s'empare de lui et il meurt.

— En 1361, malgré le traité de paix signé à Brétigny, l'année précédente, les troupes anglaises continuaient à commettre beaucoup de désordres, et l'une de ces bandes vint une nuit pour escalader le château de Pontorson, dans lequel elle s'était ménagé des intelligences. Bertrand du Guesclin y commandait; mais il était absent en ce moment et avait laissé au château sa mère et une de ses sœurs, religieuse, appelée Julienne du Guesclin. Ces femmes furent éveillées par le bruit que faisait l'ennemi en plantant ses échelles, et la religieuse, *comme sentant la race dont elle était*, prit alors la première armure qui lui tomba sous la main, monta sur la plate-forme d'une tour où elle renversa toutes les échelles sur lesquelles les Anglais se pressaient de monter; et jetant, par ses cris, l'alarme dans la garnison, qui accourut, elle força les bandits à se retirer.

— Dans l'année 1479, Louis XI demandait comte au maréchal Desquerdes de l'argent qu'il lui avait remis pendant la guerre. Le maréchal plaça sous les yeux du roi un état détaillé de ses dépenses. Mais comme le prince avait commencé à discuter quelques articles, Desquerdes se leva aussitôt en disant : « Sire, avec cet argent, j'ai conquis les villes d'Arras, de Hesdin et de Boulogne; rendez-moi mes villes et je vous rendrai votre argent. — Par la Pasques-Dieu ! répliqua le roi, il vaut mieux laisser le moustier où il est. » Et il ne fut plus question de cette affaire.

— Après la défaite des Français à Séminare, dans la Calabre, en 1503, la plupart des prisonniers furent envoyés aux galères et les plus marquants tirés au sort ou joués aux dés. Un jeune gendarme écossais, nommé Braslon, avait été ainsi adjugé à plusieurs joueurs, qui se disputèrent ensuite sa possession. Ne pouvant s'accorder sur ce point, ils mirent le malheureux prisonnier en pièces et en emportèrent chacun un morceau. Ce furent les *braves* de Gonzalve de Cordoue qui commirent cet acte monstrueux.

— En 1509, Louis XII venait de remporter une victoire signalée sur les Vénitiens et se trouvait en présence de leur cité : « Ne pouvant aller à elle, à cause de son large fossé, dit Brantôme, le roi, avant que de s'en retourner, fait braquer, en signe de triomphe et de trophée, six longues coulevrines, et tirer à coup perdu cinq ou six cents volées de canon dans la ville, afin qu'il fût dit pour l'avenir que le roi de France, Louis XII, avait canonné la ville imprenable de Venise. »

— Au siége de Padoue, par l'empereur Maximilien, en 1509, un Français, nommé Boutières, qui n'avait que seize ans, s'étant mesuré corps à corps avec un officier de la cavalerie albanaise, le fit prisonnier et le présenta à l'empereur. Celui-ci ayant témoigné sa surprise à l'officier de ce qu'un colosse comme lui se fût laissé prendre par un enfant, l'autre lui répondit qu'il avait cédé au grand nombre. « Tu mens, lui dit Boutières, et pour preuve que je t'ai pris moi seul, remontons à cheval, et je vais te tuer, ou te faire crier quartier une seconde fois. » L'Albanais n'accepta point le défi.

— Au siége de Bologne, soutenu par les Français en 1512, Pierre Navarre ayant fait miner la muraille dans un endroit où il y avait une petite chapelle, nommée d'*Albaracané*, il advint qu'au lieu de la renverser dans le fossé, comme on le prétendait, la poudre la poussa en l'air si perpendiculairement, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avait été enlevée, sans autre dommage que quelques fentes peu considérables. Cet événement retarda l'assaut, et la ville ayant été secourue, les ennemis levèrent le siége.

— A la bataille de Ravenne, en 1512, les Français ne pouvaient venir à bout d'entamer l'infanterie espagnole, à cause du front bordé de lances qu'elle présentait. Alors un officier allemand, nommé Fabien, homme d'une taille et d'une force extraordinaires, prend en travers une longue pique, et faisant plier avec elle un certain nombre de celles des Espagnols, il pratique ainsi un passage par lequel pénétrèrent aussitôt les Français et les Allemands qui l'avaient suivi.

— En 1513, un officier, attaché à la maison de Louis XII, avait maltraité un paysan. Le prince ordonna de retrancher le pain à cet officier et de ne lui servir que de la viande et du vin. Il vint s'en plaindre au roi, qui lui demanda si les mets qu'on lui servait ne lui suffisaient pas? « Non, sire, puisque le pain est essentiel à la vie. — Pourquoi donc, reprit le monarque, êtes-vous assez peu raisonnable pour maltraiter ceux qui vous le mettent à la main? »

— A la bataille de Novare, perdue en 1513 contre les Suisses, et au moment où les Français commençaient leur retraite, Robert de la Marck, seigneur de Sedan, apprend que ses deux fils aînés, couverts de blessures, sont restés dans un fossé. Il perce aussitôt, à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes, toute l'armée des vainqueurs; trouve ses fils mourants, charge l'un sur son cheval et confie l'autre à un des braves qui l'accompagnent; puis rejoint les Français avec la même intrépidité et le même bonheur, en traversant derechef les troupes ennemies.

— Le comte d'Angoulême ayant appris, en 1513, que les ennemis se proposaient de faire le siége de Tournai, envoya demander aux habitants quelles troupes ils voulaient pour défendre leur ville, attendu qu'ils avaient le privilége de ne recevoir de garnison que celles qu'ils réclameraient. Ils répondirent fièrement à l'officier du prince : « Tournai est tourné, qui jamais n'a tourné et encore ne tournera. Si les Anglais viennent, ils trouveront à qui parler. » Les Anglais vinrent, et les fanfarons, saisis de frayeur, se rendirent le troisième jour du siége.

— Au siége de Térouane par les impériaux et les Anglais, en 1513, le chevalier Bayard s'était chargé d'occuper un pont avec quinze hommes d'armes seulement, pour protéger le retour d'un corps de cavaliers qui était allé jeter des vivres et des munitions dans la place. Mais tandis qu'il se trouvait à ce poste, il y fut attaqué par des forces supérieures, et, ne voyant aucun moyen de résister, il conseilla à sa petite troupe de capituler. Apercevant lui-même un homme d'armes ennemi qui se reposait au pied d'un arbre, il alla droit à lui et lui portant l'épée sur la gorge, il lui dit : « Rends-toi, homme d'armes, ou tu es mort. » Celui-ci se rendit sans résistance. « Oh bien! reprit alors le chevalier, je suis le capitaine Bayard, je me rends aussi à vous; voilà mon épée, mais à condition que vous me la rendrez s'il vient des Anglais qui veuillent m'insulter. » Cependant, après avoir passé cinq jours au camp ennemi, Bayard en eut assez et dit à l'homme d'armes : « Mon gentilhomme, il m'ennuie ici, faites-moi conduire sûrement au camp français. — Et votre rançon? répliqua l'homme d'armes. — Et la vôtre, reprit Bayard, car je vous ai fait mon prisonnier? » Ce cas singulier fut soumis au jugement de l'empereur et du roi d'Angleterre, qui prononcèrent en faveur du chevalier Bayard.

— Au siége de Montpellier, en 1522, M. de Zamet, maréchal de camp, apercevant des soldats qui fuyaient, courut après eux pour s'opposer à leur dessein : « Eh! monsieur, lui dirent-ils, nous n'avons ni poudre ni plomb. — N'avez-vous pas des épées et des ongles? » leur répliqua Zamet avec une grande énergie. Ces mots ranimèrent le courage de ces soldats, ils retournèrent à la charge et repoussèrent l'ennemi qu'ils avaient en tête.

— Au siége de Marseille par l'armée de Charles-Quint, en 1524, on vint rendre compte au marquis de Pescaire qu'au pied de la brèche se trouvait un fossé profond rempli de pièces d'artifice et défendu par un grand nombre de soldats. Après avoir entretenu de ce fait le conseil de guerre, le marquis ajouta : « Vous voyez, messieurs, que les Marseillais tiennent toute prête une table bien couverte, afin de recevoir comme il faut ceux qui voudront aller les visiter. Si vous avez envie d'aller souper en paradis, courez-y, à la bonne heure : pour moi, je n'ai pas le désir d'y aller sitôt. »

— En 1525, immédiatement après la bataille de Pavie, un soldat vint au roi et lui montrant une balle d'or, il lui dit : « Sire, voilà une balle d'or que j'avais fait fondre pour vous tuer dans

la mêlée, une si belle vie ne devant pas finir sans une distinction particulière. Je n'ai pas trouvé l'occasion de m'en servir et je prends la liberté de vous la présenter. » François Ier reçut la balle et la paya généreusement au soldat.

— Après la levée, en 1552, du mémorable siége de Metz, que Charles-Quint avait formé avec 100 000 hommes, le prince de Laroche-sur-Yon, poursuivant les restes de l'armée impériale et ayant joint quelques compagnies de cavalerie, les provoqua au combat. L'officier qui les commande se retourne et lui dit froidement : « Eh! comment voulez-vous que nous ayons la force de combattre? Vous voyez qu'il ne nous en reste pas assez pour fuir. » Le prince, touché de compassion, les laisse continuer leur retraite.

— En 1555, le maréchal de Brissac investissait l'ennemi sur la montagne de Vignal, dominant le Montferrat. Il avait donné ordre qu'on ne s'ébranlât qu'au signal qu'il ferait connaître. Un soldat, malgré cette défense, sortit des rangs, courut sur l'ennemi, fit feu de son arquebuse à bout portant, la jeta et se précipita l'épée à la main dans les retranchements. Ses camarades, après l'avoir inutilement rappelé, le suivirent pour le secourir; l'action s'engagea alors avec intrépidité, et le fort fut emporté. Brissac ayant fait amener devant lui le soldat, qui se nommait Boissi, le réprimanda sévèrement d'avoir enfreint ses ordres, le fit conduire en prison et le livra à un conseil de guerre qui le condamna à mort, en le recommandant toutefois à la miséricorde du général. Celui-ci fit connaître une seconde fois au coupable les suites funestes que pouvait avoir sa désobéissance; puis il ajouta : « Je t'accorde la vie; mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi l'exigera. » En achevant ces paroles, il lui attacha au cou une chaîne d'or d'un grand poids, pour prix de sa valeur.

— Il fut une époque où les courtisanes étaient si nombreuses à l'armée, qu'au rapport de Brantôme, le maréchal de Strozzi en fit un jour, sur le pont de Cé, jeter à l'eau 800 qu'il n'avait pu parvenir à chasser de son armée.

— En 1562, le baron des Adrets s'étant rendu maître du fort de Montbrison, dans le Forez, fit couper la tête aux chefs qui l'avaient défendu, et ayant conduit les soldats sur la plate-forme d'une tour très-élevée, il leur commanda de se précipiter eux-mêmes dans l'espace. Un de ces malheureux s'avança deux fois au bord de l'abîme et se retira aussitôt. Le baron lui dit alors qu'il lui faisait perdre son temps avec toutes ses façons : « Monsieur, reprit le soldat, je vous le donne en dix à faire un pareil saut. » Cette saillie lui valut sa grâce.

— En 1576, durant les guerres civiles, les habitants de Villefranche, en Périgord, partirent une belle nuit pour aller surprendre ceux de Montpasier, petite ville voisine. Par une coïncidence singulière, ces derniers avaient formé le même complot contre Villefranche, et étaient partis à la même heure; seulement ils avaient pris une route différente, en sorte que les deux troupes ne se rencontrèrent point. Les deux villes furent occupées sans la moindre résistance, puisqu'elles se trouvaient également privées de leurs défenseurs, et de part et d'autre on se gorgea de butin. Mais quand le jour parut et qu'il y eut des explications, grand fut le désappointement des deux phalanges de héros, qui n'eurent rien de mieux à faire que de remettre les choses en leur premier état, et de s'en revenir piteusement chacune à son nid.

— Au siége de Groningue, formé par le prince d'Orange, en 1580, il arriva, à ce qu'on a raconté, un fait très-singulier. Dans l'instant où les assaillants étaient près de tirer un canon, un boulet venu du côté des assiégés entra dans la bouche de cette pièce et, ne l'ayant point endommagée, fut renvoyé aussitôt dans la place, quand on mit le feu au canon.

— Dans une attaque dirigée, au seizième siècle, contre Anvers, par la garnison espagnole de la citadelle de cette ville, les assaillants se portèrent d'abord, sans le savoir, contre des retranchements occupés par de vieux soldats français, et ils y furent reçus si vigoureusement qu'ils s'écrièrent : « Ceux-ci sont des Français, laissons-les, car ce sont des *diables*, et allons combattre des hommes. » Ils se dirigèrent alors sur un autre point et enlevèrent la position.

— Peu de jours avant la bataille d'Ivry, M. de Schomberg avait demandé au roi la paye de ses Allemands, et celui-ci, qui manquait d'argent, avait répondu brusquement : « Jamais homme de courage n'a fait une semblable demande, la veille d'une bataille. » Cependant, le prince voulut réparer ce mouvement de vivacité, et au moment d'en venir aux mains, il dit à l'officier : « M. de Schomberg, je vous ai offensé; cette journée peut être la dernière de ma vie, et je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme. Je sais votre valeur et votre mérite; je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. — Il est vrai, répliqua M. de Schomberg, que Votre Majesté me blessa l'autre jour; mais aujourd'hui elle me tue; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service. » Il fut tué, en effet, en combattant à côté du roi.

— François de Pas ayant été tué à cette journée d'Ivry, après s'être battu en héros sous les yeux du roi, ce prince, affligé de la perte d'un homme dont la famille s'était toujours distinguée, s'écria : « Ventre-saint-gris! j'en suis fâché : n'y en a-t-il plus? » On lui répond que la veuve est grosse : « Eh bien! reprend le roi, je donne au ventre la même pension que celui-ci avait. »

— Après la bataille d'Ivry, en 1590, un capitaine vint trouver le roi et lui dit : « Sire, trois

mots : argent ou congé. » Henri IV lui répondit aussitôt, avec le même laconisme : « Capitaine, quatre mots : ni l'un ni l'autre. » Cependant, quelques jours après, il lui fit donner l'un et l'autre.

— Durant les guerres civiles, un comte de Lorges était venu assiéger Lagny. Non-seulement les habitants se défendirent avec courage ; mais, pour narguer le chef des assiégeants, ils se mirent à verser, du haut des remparts, des sacs remplis d'orge. Cependant, ils furent obligés de se rendre, et le vainqueur, plein de courroux et de rancune, après avoir fait massacrer tous les hommes valides, livra les femmes à la discrétion du soldat. Ce furent les fruits de cet acte qui, plus tard, repeuplèrent la cité. Après cet événement et jusqu'au dix-huitième siècle, lorsque quelque imprudent demandait, en passant à Lagny et pour faire malignement allusion à ce qui s'était accompli, *combien valait l'orge?* les habitants saisissaient aussitôt le questionneur et le plongeaient, à plusieurs reprises, dans le bassin d'une fontaine, pour le punir de sa raillerie.

— Le maréchal d'Aumont ayant pris Grodon, en Bretagne, sur les ligueurs, avait ordonné de passer au fil de l'épée tous les Espagnols qui composaient la garnison de la place. Malgré la peine de mort décernée contre ceux qui n'exécuteraient pas les ordres du général, un soldat anglais sauva un des Espagnols. Déféré pour cette désobéissance au conseil de guerre, l'Anglais convint du fait, et ajouta qu'il était disposé à souffrir la mort pourvu qu'on accordât la vie à l'Espagnol. Le maréchal, surpris, lui demanda pourquoi il prenait un si grand intérêt à cet homme ? « C'est, répondit-il, qu'en pareille rencontre il m'a sauvé une fois la vie, et la reconnaissance exige de moi que je la lui sauve aujourd'hui aux dépens de la mienne. » Le maréchal, touché du sentiment si louable du soldat anglais, lui accorda la vie, de même qu'à l'Espagnol.

— Un gentilhomme de l'armée de Henri III, nommé Marivaux, ayant rencontré Marolles, qui servait dans celle de la ligue, lui demanda s'il y avait quelqu'un de son parti qui voulût rompre une lance pour l'amour des dames ? « Il y en a mille, répondit Marolles, mais il n'en faut pas d'autre que moi seul. — Vous êtes donc vaillant et amoureux ? lui dit Marivaux : je vous en estime davantage et cela suffit. » On se battit. Marolles enfonça sa lance dans l'œil de Marivaux, qui en mourut.

— Deux soldats anglais, pris à marauder, avaient été condamnés tous deux à perdre la vie. Cependant, le général voulant au moins en sauver un, ordonna que le sort déciderait quel serait celui qui obtiendrait sa grâce, et on leur donna des dès pour les jeter sur un tambour, comme cela se pratiquait en pareil cas chez le militaire. C'était le nombre le plus grand qui devait condamner un des coupables. Le premier qui jeta les dés amena deux *six* et se crut perdu ; mais son camarade retourna également les mêmes *six*. On les fit recommencer, et ils amenèrent chacun deux *cinq*. Tout le monde se mit à crier grâce pour les deux. Alors l'officier qui commandait l'exécution eut recours au conseil encore assemblé. Celui-ci délibéra et prescrivit de donner de nouveaux dés aux patients. Ils les laissèrent aller derechef sur le tambour, et ce fut avec le même succès que les autres fois, car ils amenèrent chacun deux *quatre*. Surpris au dernier point d'un semblable événement, le conseil en fit le rapport au général en chef, et celui-ci accorda la grâce des deux soldats, en disant que, dans des cas aussi extraordinaires, il aimait à prêter attention à la voix de la Providence.

— En 1601, Émeric de Barrault, ambassadeur de France en Espagne, assistait, avec le roi Philippe III, à une comédie qui représentait la bataille de Pavie. On y faisait paraître François I[er] demandant la vie à un capitaine espagnol qui lui tenait le pied sur la gorge. L'ambassadeur, indigné, quitte sa place, s'élance sur le théâtre, et passe son épée au travers du corps du malheureux acteur.

— Le maréchal de Gassion, dit Tallemant des Réaux, menait admirablement les gens à la guerre. J'en ai ouï conter une action bien hardie et bien sensée tout ensemble : Avant que d'être maréchal de camp, il demanda à quelques gentilshommes s'ils voulaient venir en parti avec lui. Ils y allèrent. Après avoir couru toute une matinée sans rien trouver, il leur dit : « Nous sommes trop forts ; les partis fuient devant nous. Laissons ici nos cavaliers, et allons-nous-en tout seuls. » Les volontaires le suivent ; ils s'avancent jusqu'auprès de Saint-Omer. Quand ils furent là, voilà deux escadrons de cavalerie qui paraissent et leur coupent le chemin ; car Saint-Omer était à dos de nos gens. « Messieurs, leur dit-il, il faut périr ou passer. Mettez-vous tous de front ; allez au grand trot à eux, et ne tirez point. Le premier escadron craindra, voyant que vous ne voulez tirer qu'à brûle-pourpoint ; il reculera et renversera l'autre. » Cela arriva comme il l'avait dit : nos gentilshommes, bien montés, forcent les deux escadrons, et se sauvent tous, à peu près.

— Dans le combat qui eut lieu devant Pernambuco, en 1631, entre la flotte espagnole, commandée par Antonio Oquendo, et la flotte hollandaise, sous les ordres de l'amiral Patry, celui-ci fut vaincu. Alors il préféra le trépas à la honte de tomber au pouvoir de l'ennemi ; et, avant de se jeter dans les flots, il s'écria . « L'Océan est le seul tombeau digne d'un amiral batave. »

— Le maréchal de Créqui, sous les ordres duquel était l'armée qui opérait en Piémont, eut la moitié du corps emportée par un boulet de canon, en allant reconnaître les travaux des Espagnols devant le fort de Brême. Le boulet

qui le tua ayant été ramassé, on fut surpris d'y voir une croix autour de laquelle était écrit : *A Créqui.*

— Le duc de Weymar, battu à Rheinfeld, en 1638, demandait ce qu'il convenait de faire lorsqu'on avait perdu la moitié de son armée, ses vivres, ses équipages, ses munitions et son artillerie? « Remarcher à l'ennemi, » lui répondit le duc de Rohan. Les troupes furent en effet ralliées; elles surprirent l'armée impériale, en taillèrent une partie en pièces et dissipèrent le restant, firent prisonniers quatre généraux, et terminèrent la campagne par un grand nombre de conquêtes importantes.

— Au combat de la Route, livré en 1639, le comte d'Harcourt, avec 8 000 Français seulement, défit une armée de 28 000 hommes. Le marquis de Léganez, général espagnol qui commandait celle-ci, ayant envoyé au comte un trompette pour l'échange de quelques prisonniers, lui fit dire en même temps que, s'il était roi de France, il lui ferait couper la tête pour avoir hasardé une bataille contre une force très-supérieure. « Et moi, répondit le comte d'Harcourt, si j'étais roi d'Espagne, je ferais couper la tête au marquis de Léganez, pour s'être laissé battre par une armée beaucoup plus faible que la sienne. »

— Lors du siége de la place d'Arras, en 1640, par Louis XIII, les Espagnols, qui la croyaient imprenable, avaient écrit, sur l'une des portes :

Quand les Français prendront Arras,
Les souris prendront les chats.

Les Français, entrés dans la ville, effacèrent l'inscription railleuse des espagnols, et la remplacèrent par un cheval maigre, au-dessous duquel était cet autre distique :

L'Espagnol reprendra Arras,
Quand ce cheval deviendra gras.

— Avant la bataille de Rocroi, gagnée, en 1643, sur les Espagnols par le duc d'Enghien, Gassion demanda au prince ce que l'on deviendrait si l'on perdait la bataille? « Je ne m'en mets point en peine, répondit le prince, parce que je serai tué auparavant. » C'est après cette affaire qu'un officier français, ayant interrogé un chef espagnol sur le nombre des troupes de son armée avant le combat: « Il n'y a, répondit le fier guerrier, qu'à compter les morts et les prisonniers. »

— Au siége de Philisbourg, en 1644, un officier, encore enfant, ne pouvant, à cause de sa taille, traverser un fossé plein d'eau, se faisait transporter de main en main par les soldats. Un grenadier dit alors à un de ses camarades qui le lui présentait : « Place-le sur mon dos, s'il y a un coup de fusil à recevoir, je le lui épargnerai. »

— En 1654, une émeute ayant éclaté dans Paris, à cause du prix élevé du pain, un détachement de mousquetaires, conduit par le brigadier Moihac, fut envoyé à la place Maubert pour y rétablir le calme. Au lieu de manifester des dispositions hostiles contre tous, le brigadier, homme d'esprit, dit aux émeutiers, en ôtant poliment son chapeau : « Messieurs, nous n'avons ordre que de tirer sur la *canaille*. Je prie tous les honnêtes gens de s'éloigner. » Personne ne voulut passer pour canaille, et tout le monde se retira.

— A la bataille de Hersan, en 1687, le cornette du régiment de Commerci s'étant laissé enlever son étendard par les Turcs, le prince de Commerci se précipita dans les rangs ennemis pour en conquérir un autre. Il se jette en effet sur un musulman qui portait une enseigne. Celui-ci enfonce sa zagaye dans le flanc du prince, qui, toutefois, fend de son épée la tête de son adversaire et s'empare du drapeau. Revenu parmi les siens, il fait appeler son cornette et lui dit froidement : « Voilà, monsieur, un étendard que je vous confie. Il me coûte un peu cher, et vous me ferez plaisir de le mieux conserver que celui que vous vous êtes laissé enlever. »

— Après une charge infructueuse sur le poste de Chiari, occupé par le prince Eugène, un officier demanda à Catinat, qui ralliait encore ses troupes : « Où voulez-vous que nous allions? à la mort? — Il est vrai, lui répondit le général, mais la honte est derrière. »

— Antoine de Gramont assiégeait une place. Lorsque le gouverneur se fut rendu, après une légère résistance, il dit qu'il avait demandé à capituler, parce qu'il manquait de poudre. « Afin de vous rendre confidence pour confidence, repartit Gramont, je vous avouerai que je ne vous ai accordé ce que vous me demandiez que parce que je n'avais plus de plomb. »

— Louis XIV partant pour le siége de Mons, madame de Maintenon dit à Louvois : « Nous répondez-vous de la vie du roi? — Non, dit ce ministre; mais je réponds de sa gloire. »

— Un vieil officier s'étant présenté à ce monarque pour obtenir une grâce, éprouva un grand trouble en se trouvant vis-à-vis du prince; mais il lui dit d'un ton ému : « Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis. »

— Un officier du régiment d'Orléans ayant été envoyé à la cour pour porter une nouvelle agréable, demanda la croix de Saint-Louis. « Mais vous êtes bien jeune? lui dit Louis XIV. — Sire, répondit le militaire, on ne vit pas longtemps dans votre régiment d'Orléans. »

— A l'attaque d'un pont, en Italie, sous Louis XIV, un colonel, tout en ayant soin que ses soldats restassent à l'abri, demeurait seul, debout, au milieu de la mitraille. Vendôme, qui commandait l'armée, remarque l'attitude du colonel, et lui crie impérieusement : « De la part du roi, ôtez-vous de là! Je vous l'ordonne,

monsieur, obéissez. — Allez vous faire f..., vous et le roi! riposta le colonel sans changer de place, je suis à ma besogne, faites la vôtre et tout ira bien. »

— Un soldat envoyé par Vauban pour examiner un poste, y resta longtemps, malgré le feu de l'ennemi, et reçut même une balle dans le corps. Il retourna toutefois rendre compte de ce qu'il avait observé, et il le fit avec une grande tranquillité, quoique le sang coulât abondamment de sa blessure. Vauban voulut le récompenser en lui offrant de l'argent; mais le soldat le refusa en ajoutant que cela gâterait son action.

— Un jour que Duguay-Trouin faisait à Louis XIV le récit d'un combat où il avait un vaisseau nommé la *Gloire*, il dit : « J'ordonnai à la *Gloire* de me suivre. — Elle vous fut fidèle, » reprit le roi.

— Pendant la campagne de Flandre, Louis XIV, à cheval, passait le long d'une mare impraticable et donnait quelques ordres à un jeune aide de camp qui était du Languedoc. Dans l'ardeur d'obéir et de plaire au roi, le jeune officier veut franchir la mare et son cheval est déjà embourbé au delà des sangles, lorsque le roi, qui s'en aperçoit, appelle au secours de l'imprudent et vient lui-même à son aide. « N'aviez-vous donc pas vu, lui dit le monarque avec bonté, qu'il n'était pas possible de passer par là? — Je le savais bien, Sire, mais quand il s'agit d'obéir à Votre Majesté, les gens de mon pays ne connaissent rien qui les arrête. » On apprit alors au prince que le jeune homme était intrépide, et s'était déjà fait remarquer par plus d'une belle action. « Eh bien! reprit le roi, je m'en souviendrai en temps et lieu. — Le temps est tout venu, Sire, s'écrie l'officier avec vivacité, et le lieu ne saurait être plus favorable. » Il tire alors de sa poche un placet et le présente au roi, en lui disant qu'il le tenait tout prêt pour le lui présenter à la première occasion qui pourrait s'offrir. « Pour la rareté du fait, dit Louis XIV en éclatant de rire, je vous accorde ce que vous demandez. — Et moi, Sire, je promets à Votre Majesté de la bien servir, et de mépriser, en la servant, toute espèce de danger. »

— Un soldat se faisait appeler du nom de Turenne. Ce général lui témoigna qu'il s'en offensait : « Morbleu, mon général, repartit le soldat, j'ai la folie des noms, et si j'en avais su un plus beau que le vôtre, je l'aurais pris. »

— Le lieutenant général de Rivaroles avait eu une jambe emportée d'un coup de canon, et celle de bois, qui l'avait remplacée, fut aussi brisée d'un boulet, à la bataille de Nerwinde : « Au diable les sots, s'écria-t-il, qui ne savent pas que j'en ai d'autres dans mon équipage! »

— Un sieur de Fleurange s'écriait, en montant à l'assaut : « *Ah! si ma dame me voyait!* »

— Le chevalier de Valbelle soutint avec gloire, en 1665, un combat qui lui fut livré, près de Majorque, par quatre navires anglais auxquels il avait refusé le salut. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris, se promenant un jour dans le jardin du Luxembourg, avec plusieurs Anglais et entre autres avec le chevalier Naus, chef de l'escadre qui avait attaqué le chevalier de Valbelle, ce dernier passa devant eux, et salua le chevalier Naus. L'ambassadeur demande à celui-ci qui le saluait avec cet air de connaissance? — « C'est le chevalier de Valbelle. — Celui du combat de Majorque? — Lui-même. — En ce cas, je vous conseille, puisqu'il accorde si gracieusement le salut sur terre, de ne lui en demander jamais sur mer. »

— Trois cents Natchez, dans leurs pirogues, étaient près d'une petite île, lorsqu'ils virent venir à eux plusieurs barques chargées d'Iroquois, dont le nombre dépassait le leur. Les Iroquois firent la huée du Qui vive? « Natchez. — Où allez-vous? — A la chasse aux bœufs. Et vous, Iroquois, où allez-vous? — A la chasse aux hommes. — Eh bien! nous sommes des hommes, venez nous prendre si vous pouvez. » Les Natchez abordent à l'île; leur chef fait détruire les pirogues et il marche droit aux Iroquois, qui, de leur côté, ont aussi débarqué. La première décharge de ceux-ci tue quatre-vingts Natchez à qui leur chef avait défendu de tirer. Mais alors ils s'élancent sur les Iroquois et les exterminent tous, à la réserve de trois à qui le chef des Natchez fait couper les oreilles et le nez et leur dit : « Retournez vers votre nation et invitez-la, quand elle enverra à la chasse aux hommes, à ne point se servir de femmes. »

— En 1702, un jeune officier avait été envoyé au roi pour lui rendre compte de la victoire que le duc de Vendôme venait de remporter à Luzara. L'envoyé s'embarrassa dans le récit qu'il fit de l'affaire; mais l'ayant terminé comme il put, il ajouta vivement : « Sire, il est plus facile à M. de Vendôme de gagner une bataille qu'il n'est aisé de la raconter. »

— En 1703, au siége de Thorn, Charles XII s'étant approché trop près des remparts avec le général Liéven, qui était superbement vêtu, engagea celui-ci à se mettre derrière lui, dans la crainte que la magnificence de son costume ne fixât l'attention de l'ennemi; et comme Liéven hésitait d'obéir, le roi le prit par le bras et se mit devant lui; mais, au même instant, un boulet qui arrivait en flanc renversa le général sur la place même que le prince venait de quitter.

— Après la bataille d'Hochstedt, en 1703, Marlborough ayant reconnu parmi les prisonniers blessés un soldat qu'il avait remarqué pendant l'action, lui dit : « Si ton maître avait beaucoup de soldats comme toi, il serait invincible. — Ce ne sont pas les soldats comme moi qui lui manquent, répondit le blessé, mais des généraux comme vous. »

— A la prise de Nerva, en 1704, Pierre le Grand courut, l'épée à la main, sur ses soldats, pour arrêter le pillage et le massacre ; il leur arracha les femmes, et tua deux de ces forcenés qui refusaient de lui obéir. Vainqueur généreux, il entra dans l'hôtel de ville, où les citoyens épouvantés se réfugiaient en foule, et posant sur une table son épée sanglante, il leur dit : « Ce n'est point du sang des habitants que cette épée est teinte, mais de celui de mes soldats que j'ai versé pour vous sauver la vie. »

— Durant la guerre de la succession d'Espagne, en 1705, les Anglais et les Allemands, aux ordres de lord Peterborough, faisaient le siége de Barcelone. Le vice-roi, qui y commandait pour Philippe V, homme faible, voyant un ennemi puissant au dehors et un peuple séditieux au dedans, se détermina à se rendre. Il demanda à parler à Peterborough, à la porte de la ville, afin de régler les articles de la capitulation. Ils n'étaient pas encore signés, lorsqu'on entend tout à coup des hurlements et des cris affreux : « Vous nous trahissez, milord, dit le vice-roi, nous capitulons de bonne foi, et voilà vos Anglais qui sont entrés dans la ville par les remparts. — Vous vous méprenez, répond Peterborough : ce sont sans doute les Allemands. Il n'y a qu'un moyen de sauver votre ville : c'est de me laisser entrer sur-le-champ avec mes Anglais ; j'apaiserai tout, et je reviendrai à la porte de la ville achever la capitulation. » Il parlait d'un ton de vérité et de grandeur qui, joint au danger présent, persuada le gouverneur. On le laisse entrer. Il court avec ses officiers : il trouve les Allemands et les Catalans qui pillaient les maisons, il leur fait abandonner le butin qu'ils enlevaient ; il rencontre la duchesse de Popoli entre les mains des soldats et près d'être déshonorée, il la rend à son époux ; enfin, ayant rétabli l'ordre, il retourne à la porte où l'attendait le vice-roi, et signe la capitulation.

— En 1712, les Français assiégeaient le fort de la Scarpe. Les assiégés battirent la chamade. « J'étais à la tranchée, dit Villars dans ses *Mé-* « *moires* ; les officiers qui sortirent demandèrent « quatre jours pour avoir le temps de recevoir les « ordres du duc de Savoie. — Vous voudrez bien, « leur répondis-je, que, sur votre proposition, « j'assemble le conseil. — Cela est trop juste, ré- « pondirent-ils. — J'appelai les grenadiers : — « Approchez, messieurs, c'est votre conseil que « je veux prendre. — Comment, répliquèrent les « officiers, un conseil de grenadiers ? — Sans « doute, en pareille occasion, je n'en prends « pas d'autre. — Je dis donc aux grenadiers : « Mes amis, ces capitaines demandent quatre « jours pour avoir le temps de recevoir les or- « dres de leur général : qu'en pensez-vous ? « — Leur réponse fut : Laissez-nous faire, dans un « quart d'heure nous leur couperons... — Mes- « sieurs, leur dis-je, ils le feront comme ils le « disent ; ainsi prenez votre parti. — La délibé- « ration ne fut pas longue : les assiégés se ren- « dirent à discrétion, et il sortit du fort treize « cent cinquante hommes, quatre capitaines et « un colonel, qu'on envoya à Amiens. »

— Le maréchal de Montrevel était, quoique d'une très-grande valeur à l'armée, superstitieux à l'excès, et cette superstition causa sa mort. Étant à table chez le duc de Biron, on versa par mégarde une salière sur lui : il en fut si effrayé, qu'il s'écria qu'il était mort. Il tomba aussitôt en faiblesse ; on l'emporta chez lui ; la fièvre le prit, et il mourut au bout de quatre jours, en 1718.

— Après la victoire de Parme, remportée en 1734 par le maréchal de Coigny, on trouva dans les poches du comte de Mercy, qui fut tué dès le commencement de l'action, une lettre que lui avait écrite la veille le prince Eugène, et où il y avait ces paroles remarquables : « Tâchez, mon cher comte, de battre le général français, car pour les soldats de cette nation, n'espérez pas les vaincre. »

— En 1741, les Français ayant escaladé le col d'Ormis, que le roi de Sardaigne se croyait bien sûr de conserver, il s'écria, en apercevant les drapeaux au sommet : « Il faut que ce soient des diables ou des Français. »

— Après la bataille de Dettingen, un mousquetaire français, dangereusement blessé, avait été porté près de la tente du duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre. On manquait de chirurgiens dans ce moment, parce qu'ils étaient occupés ailleurs, et on allait panser le prince, à qui une balle avait percé les chairs de la jambe. « Commencez, dit-il, par cet officier français : il est plus blessé que moi, il manquerait de secours, et je n'en manquerai pas. »

— En 1746, Gaffori, l'un des chefs que les Corses s'étaient donnés pour anéantir la domination génoise, vint assiéger la ville de Corte, dont il voulait à tout prix chasser l'étranger. Or, cette ville était précisément la résidence de toute la famille de Gaffori, et le commandant génois lui déclara que sa première attaque coûterait la vie à son jeune fils. On fit en effet attacher l'enfant sur la partie du rempart que les Corses se disposaient à escalader. Les soldats s'arrêtèrent saisis d'épouvante ; mais Gaffori, sans hésiter, et seulement en détournant la tête, donna l'ordre de charger, et les Génois furent obligés de capituler. Par une sorte de miracle, l'enfant fut épargné et put être rendu sain et sauf à son père.

— Louis XV, passant devant des grenadiers à cheval, dit à lord Stanley, qui était à côté de lui : « Milord, vous voyez là les plus braves gens de mon royaume : il n'y en a pas un qui ne soit couvert de blessures. — Que dira Votre Majesté de ceux qui les ont blessés ? — Ils sont morts ! » repartit un vieux grenadier.

— Un militaire, qu'une blessure grave avait forcé d'entrer aux Invalides, se rappela qu'étant sergent il avait engagé par surprise, dans un village, le fils unique d'une veuve, lequel fut tué, trois mois après, dans une bataille. Cet homme, au souvenir de l'injustice dont il s'était rendu coupable, prit la résolution de s'abstenir de vin. Il vendait celui qu'on lui donnait à l'hôtel, et il en envoyait tous les six mois l'argent à la mère qu'il avait privée de son fils.

— Un officier du régiment de Champagne avait demandé douze hommes de bonne volonté et renouvelé trois fois sa demande sans obtenir une réponse. « Eh quoi ! s'écria-t-il, surpris de ce silence, est-ce que l'on ne m'a pas entendu ? — Vous l'avez été, reprit une voix ; mais qu'appelez-vous douze hommes de bonne volonté ? Ici nous le sommes tous, c'est à vous de choisir. »

— Lorsque M. d'Estrées bombardait Alger, M. de Choiseul fut détaché pour mettre le feu à un vaisseau ennemi. Il s'acquitta de cette mission périlleuse avec l'audace dont il avait souvent donné des preuves ; mais, surpris par la nuit, il se trouva environné de bâtiments algériens, et fut fait prisonnier par les barbares, qui le condamnèrent à être attaché à la bouche d'un canon. Un vieux corsaire, qui avait reçu de M. de Choiseul de bons traitements pendant sa captivité en France, sollicita sa grâce. Désespéré de ne pouvoir l'obtenir, il suivit alors la victime au lieu du supplice, et, quand on se disposa à mettre le feu à la pièce, il s'élança sur le prisonnier, qu'il embrassa étroitement. « Tire, dit-il au canonnier, puisque je n'ai pu sauver mon bienfaiteur, j'aurai du moins la consolation de mourir avec lui. » Le dey, saisi d'admiration, fit grâce à M. de Choiseul. »

— A la bataille de Fontenoy, un jeune officier hollandais, qui se trouvait dans la fameuse colonne dont la contenance rendit si longtemps la victoire indécise, fut saisi à tel point par la vue du carnage et par le feu meurtrier auquel il était exposé, qu'il ne se sentit pas la force de marcher. Il eut beau se reprocher la honte qui l'attendait, il reconnut que son corps dominait son âme, et ne pouvant ni surmonter la crainte, ni survivre à son honneur, il appuya un fusil sur sa poitrine et se tua. Ainsi ce fut la peur de la mort qui le décida à se la donner pour sauver sa réputation.

— Le général Miloradowich était à son camp. Les grenadiers vinrent, le 9 mai, jour anniversaire de sa naissance, le complimenter, comme c'est d'usage en Russie. « Mes camarades, leur dit-il, je suis sensible à votre souvenir, et je vais vous le prouver. Tenez : vous voyez cette batterie et la tente dorée du pacha qu'elle protège ? Eh bien ! je vous donne tout cela, allez le prendre ! » Les grenadiers acceptent le cadeau : ils marchent vers la batterie, l'enlèvent à la baïonnette, s'emparent de la tente et de ce qu'elle renferme, et ramènent le pacha prisonnier.

— Au siége de Pondichéry par les Anglais, en 1748, un Cafre, servant parmi les Français, fut atteint d'un boulet de 8 qui vint le frapper au haut de la cuisse, par derrière, et resta comme incrusté dans les chairs. Cet homme ayant reçu l'ordre de rentrer à Pondichéry pour s'y faire panser, ne voulut accepter aucun aide pour l'y conduire, et saisissant d'une main le boulet, dont la pesanteur l'empêchait de marcher, il le soutint, sans le sortir de la plaie, et acheva ainsi son trajet. Il mourut deux jours après, conservant une insensibilité extraordinaire jusqu'à son dernier moment.

— A la fin d'une bataille sanglante, Frédéric demandait à ses officiers qui, à leur gré, s'était montré le plus brave dans cette journée ? « Votre Majesté, Sire, répondit-on généralement. — Vous vous trompez, répliqua le roi, c'est un fifre auprès duquel j'ai bien passé vingt fois pendant le combat, et qui, depuis la première charge jusqu'à la dernière, n'a cessé de soufffer dans son turlututu. »

— Dans la guerre de 1756, le maréchal de Broglie se trouvait un jour à observer la position de l'ennemi, lorsqu'un de ses aides de camp, officier très-distingué, vint lui demander s'il avait des ordres à lui donner ? *Allez-vous-en au diable !* répondit le maréchal, fort mécontent d'être troublé dans ce qu'il faisait. Mais se reprenant aussitôt, il dit à l'officier d'un ton affectueux : *Restez, car vous êtes si brave que vous seriez bien capable d'y aller.*

— Pendant la guerre des États-Unis, des commissaires, envoyés d'Angleterre pour traiter d'un arrangement, offrirent au général américain Reed une somme de 300 000 fr. s'il consentait à donner sa voix, dans le congrès, aux propositions qu'ils allaient lui soumettre. « Je ne mérite pas, répondit le général, qu'on veuille m'acheter ; mais, tel que je suis, le roi de la Grande-Bretagne lui-même ne serait pas assez riche pour le faire. »

— Le comte d'Artois avait placé un suisse de ses appartements dans un endroit retiré, et lui avait dit de s'y promener, *sans faire semblant de rien*, pour l'avertir de l'arrivée d'une personne qu'il lui désigna. Cette personne ne parut point, et le prince ayant oublié son suisse, celui-ci resta trente heures en faction. Lorsque ses camarades lui demandaient ce qu'il faisait de rester là si longtemps, il leur répondait tranquillement : *Je fais semblant de rien.* Enfin, on rendit compte au prince de la singulière conduite d'un de ses suisses, et il alla lui-même relever le pauvre soldat, qui était près de tomber de défaillance. Quelques pièces d'or réparèrent vis-à-vis de lui un oubli très-répréhensible.

— Le duc de Choiseul ayant fait naufrage près de Calais, à l'époque de la révolution de 1789, fut arrêté comme émigré. Peu de jours

après, on introduisit dans sa prison deux soldats d'artillerie légère qu'il reconnut pour avoir été dragons dans son régiment. « C'est vous, Pastre? c'est vous, Leroy? — Oui, mon colonel. — D'où venez-vous donc? — De Douai. Nous avons appris votre malheur et nous sommes accourus. » Alors ils prirent les mains du prisonnier. « Mon colonel? — Eh bien? — Il y avait dans le 1[er] dragons un proverbe : *Quand M. de Choiseul a un louis, il y a dix-huit francs pour les dragons.* Vous n'avez rien aujourd'hui; voilà dix louis, c'est tout ce que nous avons; ils sont à vous. » M. de Choiseul était muni d'argent, il n'accepta pas celui qui lui était offert si généreusement, mais il mêla des larmes d'attendrissement à celles de ses braves dragons.

— A l'attaque du fort de Bitche, en 1793, une balle emporta la mâchoire d'un canonnier nommé Cheret, du 2[e] régiment d'artillerie. A peine le pansement de sa blessure était-il achevé, qu'il voulut retourner à son poste, et comme on cherchait à s'y opposer, il répondit : « On n'a pas besoin d'une mâchoire pour cracher de la mitraille à ces Prussiens-là. »

— Au mois de mai 1793, sur les hauteurs d'Arlon, 200 carabiniers français mirent en fuite 7 500 Autrichiens. Le lieutenant Soucret y reçut 26 coups de sabre auxquels il ne put survivre. Un autre carabinier, nommé Jacopin, atteint aussi d'une blessure mortelle au bas-ventre, se trouvait couché près d'un Autrichien également blessé. Comme un chirurgien s'approchait de Jacopin pour le panser, le brave soldat lui dit, en lui montrant son voisin : « Major, commencez par ce *Kaiserlic*, et après lui s'il en reste. » Mais le pansement de l'Autrichien n'était pas achevé que Jacopin avait rendu le dernier soupir.

— Vers la fin du siége de Mayence, une disette affreuse se fit ressentir; les moulins étaient détruits, le grain presque consommé, il n'y avait plus de viande, et la chair de cheval, celle des chiens, des chats et des souris était la seule qu'on pût se procurer. Le cheval se vendait 2 francs la livre; le prix d'un chat était de 6 francs. Le général Aubert-Dubayet offrit un jour, à plusieurs officiers supérieurs, un dîner dont le plat principal était un chat entouré d'un cordon de souris.

— Le 10 mars 1797, au passage de la Piave, en Italie, une femme de la 51[e] demi-brigade, voyant un soldat entraîné par le courant et près de se noyer, se jette à la nage et le sauve. Comme dans les temps antiques, le général Bonaparte lui décerna un collier d'or auquel était suspendue une couronne civique.

— Un cent-suisse de Louis XV vint un jour à la parade, sous le consulat, pour y voir le général Bonaparte, dont la renommée occupait tout le monde. Mais le vieux soldat ne fut nullement satisfait : « Ça un général! s'écria-t-il d'un air dédaigneux, je vous en souhaite : quand il s'est mis à marcher, il n'est pas seulement parti du pied gauche! »

— Dans la guerre d'Allemagne, un grenadier français, marchant à l'attaque d'un fort, appelle un vivandier et se fait donner un verre d'eau-de-vie. Il se dispose à le payer, lorsqu'un boulet de canon frappe et tue le marchand. « Eh quoi! morbleu, s'écrie le grenadier, le roi de Prusse veut me payer le brandevin? A sa santé! » Il boit, remet son argent dans sa poche et monte à l'assaut.

— Un grenadier, nommé Trigaud, de la 48[e] demi-brigade, avait été atteint d'une balle au commencement de la bataille d'Hohenlinden, en 1800, balle qui lui avait traversé le corps de part en part. Porté à l'ambulance, la première chose qu'il demanda au chirurgien fut s'il croyait qu'il vivrait assez pour connaître l'issue du combat. Et comme il s'aperçut que l'homme de l'art hésitait à lui répondre, il s'écria : « Sacredié! c'est désagréable de mourir aujourd'hui, demain ça me serait égal. »

— En 1809, au moment d'une insurrection contre la Bavière, des Tyroliens s'étaient emparés de quinze chevaux, après avoir tué les soldats qui les montaient. Ils placèrent ensuite ces animaux dans leurs rangs; mais lorsqu'à la première rencontre avec les Bavarois, les chevaux prisonniers entendirent la trompette et reconnurent l'uniforme de leur régiment, ils s'élancèrent aussitôt vers celui-ci, emportant de force les cavaliers qui cherchaient à s'opposer à leur volonté, et qui, à leur tour, furent faits prisonniers.

— Un M. Quatremère-Disjonval avait proposé à Napoléon, au camp de Boulogne, l'étrange moyen suivant pour opérer le débarquement de l'armée française en Angleterre. Il s'agissait de réunir un nombre suffisant de marsouins, de les brider et de faire leur éducation comme celle des chevaux. Alors chaque soldat aurait enfourché cette monture, et se serait dirigé sur un point désigné de la côte anglaise. « Rien de plus facile, disait l'auteur dans le ravissement de sa découverte, que de réunir ces animaux : tandis que l'armée est cantonnée sur le bord de la mer, on peut employer les marins de la flotte à pêcher des marsouins que l'on parquera ensuite dans les bassins du port. Là, on pourra les apprivoiser et leur donner des instructeurs. Voilà une cavalerie marine toute formée pour passer en Angleterre! »

— Dans la retraite de Russie, en 1812, et pendant une marche d'Orcha vers Borizof, deux marins de la garde avaient été coupés de leur colonne par une nuée de Cosaques. L'un de ces marins voulut se rendre; son camarade le menaça de le tuer s'il avait cette lâcheté. L'autre n'en tint compte; mais à peine il s'était jeté au milieu de l'ennemi, que son frère d'armes l'étendit mort d'un coup de feu, et parvint, quant à lui, à rejoindre, tout en combattant, la troupe

dont il faisait partie. — Dans cette même retraite, et pendant la marche de Krasnoé à Lyadi, un obus entra dans le corps d'un cheval, y éclata et mit en pièces l'animal, sans que le cavalier reçût la moindre blessure. Il tomba debout et continua sa route sans s'arrêter.

— Au siége de Dantzig, que défendait le général Rapp, en 1813, les Russes s'étaient emparés de la redoute Frioul. L'officier de Chambure et sa compagnie demandent à chasser l'ennemi de cette position et y parviennent en effet. Dans la nuit qui suit leur exploit, une bombe tombe et fait explosion près du lit de Chambure. Il se lève et écrit ce billet au prince de Wurtemberg qui commande le siége : « Vos bombes ont troublé mon sommeil; j'ai résolu de faire une sortie avec mes braves, pour enclouer les mortiers qui les ont lancées. L'expérience vous prouvera, prince, qu'il ne faut pas réveiller un lion qui dort. Dantzig, un quart d'heure avant ma sortie du 16 novembre 1813. AUGUSTE DE CHAMBURE. » Il tint parole. Parvenu avec les siens à la tranchée d'où étaient parties les bombes, il tailla en pièces les Russes, encloua les mortiers, et plaça dans l'un d'eux sa lettre, qui fut trouvée le lendemain et portée à son adresse.

— En 1839, le 27e de ligne présentait, dit-on, un fait remarquable : cinq frères y servaient ensemble : l'aîné était lieutenant de grenadiers et décoré; le second, sous-lieutenant porte-drapeau; le troisième, aussi sous-lieutenant; le quatrième, sergent-major; et le cinquième, sergent. Le père de ces cinq militaires avait été soldat lui-même, et se trouvait alors retiré aux Invalides.

— « J'ai vu dans l'Inde, dit Sleeman, six compagnies d'infanterie, un train d'artillerie et un escadron de cavalerie, mis en déroute par un seul nid de frelons, et fuir en désordre pendant l'espace de plusieurs milles. Lorsqu'un camp est attaqué par ces redoutables ennemis, les hommes qui cherchent à préserver leurs chevaux sont les plus exposés. Les chevaux irrités par les piqûres des frelons s'emportent, et parfois se jettent dans les précipices, où ils vont se briser. »

— Le voyageur Morier, attaché à une ambassade anglaise en Orient, raconte qu'un jour, comme l'on parlait à Abbas-Mirza du projet de soumettre les Tartares ouzbecks, le prince répondit : « Oh ! rien n'est plus facile. Je me rappelle le temps où nous autres Persans nous ne valions guère mieux qu'eux. Le schah mon père, ajouta-t-il, assiégeant une fois un fort, n'avait qu'une seule pièce de canon et trois boulets, et cependant on regardait cela comme quelque chose. Il tira deux de ses boulets sur les ennemis et les somma de se rendre. Les assiégés, qui savaient qu'il n'avait qu'un boulet de reste, lui dirent : « Pour Dieu, tirez-nous votre dernier boulet et laissez-nous tranquilles. » — C'est à Abbas-Mirza que la Perse doit l'organisation de son artillerie.

— Peu après la campagne de Crimée, un journal anglais publiait l'annonce suivante : « Un jeune homme du comté d'Elfort, portant un nom agréable et jouissant d'une aisance relative, se propose d'épouser la veuve d'un sous-officier tué à Alma ou à Inkermann, pourvu que ladite femme n'ait pas d'imperfections trop grandes ou plus d'un enfant. Il considère cette proposition comme constituant sa part contributive dans les *fonds patriotiques* destinés à venir en aide aux veuves et orphelins de l'armée. S'adresser, autant que possible, en personne, à l'auberge du Cercle, à Elfort. »

ANÉMOGRAPHE (*Mar.*). Du grec ἄνεμος, vent, et γράφω, j'écris. Instrument qui sert à noter les variations des vents.

ANÉMOMÈTRE (*Mar.*). Du grec ἄνεμος, vent, et μέτρον, mesure. Appareil destiné à faire connaître la direction du vent et à mesurer sa vitesse. L'anémomètre le plus ancien est la girouette; mais elle ne remplit que la première condition. Le premier instrument propre à satisfaire à toutes les deux fut inventé, dit-on, en 1708. Depuis lors, on a beaucoup varié sa construction. L'anémomètre le plus simple consiste en une planche carrée, appuyée à son centre contre un ressort à boudin qu'elle déprime; une tige de fer est fixée à cette planche, pour l'accrocher et la retenir lorsqu'elle est parvenue au plus haut point de pression. — L'anémomètre de Wolf est un petit moulin à vent qui s'oriente de lui-même à l'aide d'un facile mouvement autour d'un axe vertical, et d'une rame qui fait l'office de girouette pour diriger les ailes contre le vent; et ces ailes, au nombre de quatre, font tourner l'arbre horizontal, ayant une vis sans fin qui engrène avec une roue verticale. Sur l'axe de cette roue est portée une sorte de *pendule* qui est vertical dans l'état de calme parfait, mais qui, faisant corps avec la roue, tourne avec elle, et prend ainsi divers degrés d'inclinaison avec l'horizon. Un poids proportionné à l'étendue des ailes est placé au bout de la tige de ce pendule, et, à l'aide d'une rainure où il est retenu, peut glisser selon sa longueur. On voit qu'à mesure que le moulin tournera par l'effort du vent, l'arbre fera tourner la roue et élèvera le poids dont est chargé ce pendule, en même temps qu'il s'éloignera du centre, parce que le bras de levier de ce poids, qui n'est autre chose que la distance à la verticale menée par l'axe de la roue, sera de plus en plus grand. Lorsque le poids s'est assez écarté sous l'effort du vent pour que le mouvement d'ascension du poids soit arrêté, l'angle du pendule avec la verticale, indiqué par un quart de cercle fixe, mesure la force du vent. — L'anémomètre de Lind est un niveau d'eau, dont un des tubes verticaux se courbe horizontalement, de manière à pouvoir être opposé au vent, d'où

il résulte que l'ascension de l'eau refoulée dans l'autre tube indique la vitesse du fluide aériforme. — L'anémomètre de Bouguer consiste en un disque de tôle, qui se présente perpendiculaire à l'action du vent ; il est retenu par un *peson* qui mesure la charge supportée, et par conséquent la force du vent. — Les mémoires de l'Académie des sciences font aussi mention de l'anémomètre de Poléni et de celui d'Ons-en-Brai. Ce dernier serait propre à marquer de lui-même, sur le papier, non-seulement les vents différents qui ont soufflé pendant vingt-quatre heures, mais encore les heures où ils ont commencé et cessé leur action, ainsi que les vitesses de leurs cours. — M. de Lamanon est l'inventeur d'un anémomètre musical, composé de vingt et un tuyaux où le vent, en entrant, produit, selon sa force, les notes de trois octaves successives. — On doit à Sméathon des expériences dont le résultat se trouve exposé dans la table suivante. Les deux colonnes de chiffres indiquent les vitesses ou le nombre de mètres parcourus par le vent tant par seconde que par minute ; la troisième colonne indique la nature des vents.

Par seconde.	Par minute.	Nature des vents.
0m5	30m	à peine sensible.
1, 0	60	sensible.
2, 0	120	modéré.
5, 5	330	assez fort.
10, 0	600	fort.
20, 0	1200	très-fort.
22, 5	1350	tempête.
27, 0	1620	grande tempête.
36, 0	2160	ouragan.
45, 0	2700	déracinant les arbres et renversant les édifices.

ANÉMOMÉTROGRAPHE (*Mar.*). Du grec ἄνεμος, vent, μέτρον, mesure, et γράφειν, écrire. Instrument qui produit sur le papier un tracé indiquant la durée et la vitesse du vent. C'est un anémomètre adapté à un pendule, qui fait mouvoir une pointe fine où un crayon, dont le tracé sur le papier fait connaître les variations successives du vent. — Sous le nom d'*anémométrographe enregistreur*, M. Balleron a introduit, en 1855, un appareil qui se divise en deux parties distinctes : l'une, faisant l'office de girouette, indique la direction du vent ; l'autre donne l'intensité du vent, c'est-à-dire sa vitesse en kilomètres, pour chaque instant du jour.

ANÉMOSCOPE (*Mar.*). Du grec ἄνεμος, vent, et σκοπεῖν, examiner. Sorte d'anémomètre inventé, vers le milieu du dix-septième siècle, par Otto de Guéricke.

ANGARIE (*Mar.*). Du grec ἀγγαρία, contrainte. Retard apporté au départ d'un navire, pour l'obliger à recevoir un chargement.

ANGELUS DU DUC DE BOURGOGNE. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, après avoir fait assassiner, à Paris, le 22 novembre 1407, Louis, duc d'Orléans, fut obligé d'avouer son crime dans une assemblée des princes du sang, et contraint, pour éviter un châtiment mérité, de prendre la fuite. Poursuivi à outrance par une troupe de cavaliers, il ne leur échappa qu'à grand'peine, et arriva dans ses États à une heure de l'après-midi. Alors, en mémoire du péril qu'il avait couru, il prescrivit que dorénavant les cloches sonneraient l'Angelus à cette même heure, et cette sonnerie prit le nom d'*Angelus du duc de Bourgogne*.

ANGERS. *Juliomagus*, *Andecavi*. Chef-lieu du département de Maine-et-Loire. Cette ville fut saccagée au neuvième siècle par les Normands, et passa, à diverses reprises, sous la domination des Bretons, des Anglais et des Français. Une armée vendéenne tenta vainement de s'en emparer en 1793.

ANGES (*Mar.*). Mitraille formée de plusieurs morceaux de boulet enchaînés ensemble, et qu'on emploie pour avarier le gréement des bâtiments ennemis.

ANGHIARI. Ville de Toscane. Deux batailles furent livrées sous ses murs : en 1425, les Florentins, sous les ordres de Berardino della Garda degli Ubaldini, y furent défaits par le général milanais Gui Torello ; en 1440, Jean-Paul Orsini, général des Florentins, y vainquit le général milanais Piccinino.

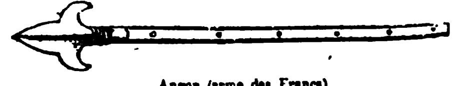
ANGIROLLE, ANGIVOLLE ou **ANGIRELLE** (*Mar.*). Palan qui se trouve sur un pendeur capelé au mât, et dont la destination est de soutenir la vergue qui porte la voile du tréou.

ANGLES. *Angli*. Peuple de la Germanie, qui habitait une partie du Holstein actuel et du Sleswig. Les Angles passèrent au onzième siècle dans la Grande-Bretagne, où ils fondèrent trois royaumes qui prirent ensuite la dénomination générale d'*England* ou Angleterre, terre (*land*) des Angles.

ANGLOIR (*Mar.*). Instrument qui sert à prendre toutes sortes d'angles géométriques.

ANGLOU. Lieu d'Arménie où, l'an 543, une armée romaine de 30 000 combattants fut défaite et taillée en pièces par 4 000 Perses seulement. Le célèbre Narsès y reçut une blessure mortelle.

ANGON, RANCON ou **CORSECQUE.** Du lat. *uncus*, croc. Arme célèbre chez les Francs. C'était une espèce de javelot composé de trois lames pointues et tranchantes se réunissant sur la hampe et allant en divergeant vers la pointe. On en

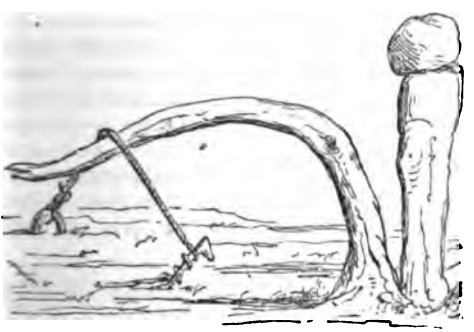


Angon (arme des Francs)
(d'après le P. Daniel).

comptait de plusieurs formes ; mais la plus commune et la plus meurtrière avait sa lame du milieu droite, large, de forme arrondie ou losangée, et portait le nom d'*agathias*. Les deux autres lames, placées dans le même plan, étaient recourbées en dehors. Ces trois lames se trouvaient réunies sur la hampe au moyen

d'une forte clavette transversale. La hampe était garnie, dans toute sa longueur, de deux bandes de fer incrustées. On faisait usage de cette arme pour frapper et pour accrocher. Lors de l'inauguration de leurs chefs, les Francs les élevaient sur le pavois, en leur plaçant un angon dans la main droite, et c'est dans cette attitude qu'est représenté Childéric, sur l'anneau royal trouvé dans son tombeau à Tournai, en 1653. L'angon devint aussi le sceptre des premiers rois de France, et sa figure, reproduite sur l'écu royal, fut prise dans la suite et est encore prise aujourd'hui pour des fleurs de lis. Il est vrai de dire aussi que la figure du fer de l'angon fut peut-être empruntée, lors de son invention, à la fleur de lis, d'autres disent au *flambe*, ou iris jaune des marais.

ANGON CATABALISTIQUE. Machine de guerre qui était formée d'un arbre sur pied, dépouillé de ses branches, ou d'un montant de bois vert planté verticalement en terre et courbé de force



Angon catabalistique (machine de guerre).

au moyen d'un cordage. Il faisait ressort lorsqu'on lâchait la corde, et venait frapper un trait ou une pierre qu'il chassait violemment au loin.

ANGON MARIN (*Pêche*). Morceau de fer barbelé par les bouts, dont on fait usage pour tirer les crustacés d'entre les rochers.

ANGORA. *Ancyra.* Ville de l'Anatolie, dans la Turquie d'Asie. En 1402, le conquérant Bajazet Ier et le fameux Tamerlan, avec deux armées formidables, en vinrent aux prises dans les plaines de cette ville. Après un combat, qui fut un véritable massacre, le terrible Bajazet fut amené, vaincu, au pied du Scythe. On rapporte que celui-ci lui ayant demandé de quelle manière il l'aurait traité s'il eût obtenu la victoire, « Je t'aurais, répondit fièrement Bajazet, enfermé dans une cage de fer. » Tamerlan lui fit alors subir le même traitement. — Bajazet était borgne et Tamerlan était boiteux.

ANGOULÊME. *Sculisna* ou *Sculisma*. Chef-lieu du département de la Charente. Cette ville fut ruinée par les Normands au neuvième siècle, et plusieurs fois dévastée aussi dans le seizième siècle, pendant les guerres de religion.

ANGOULÊME (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'). Fils aîné du comte d'Artois, depuis Charles X, né à Versailles en 1775, mort en 1844. Après avoir épousé, en 1799, à Mittau, la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse, sa cousine germaine, il servit dans l'armée de Condé, et partagea ensuite l'exil de Louis XVIII, qu'il n'abandonna plus. Il revint en France en 1814, tenta, en 1815, de s'opposer à la marche de Napoléon; mais après avoir battu, au pont de la Drôme, le général Debelle, il se vit bientôt abandonné par la majeure partie de ses troupes, et fut fait prisonnier par le général Grouchy. Détenu quelques jours, il fut rendu à la liberté par ordre de l'Empereur, et alla s'embarquer à Cette. En 1823, il conduisit une armée en Espagne pour y soutenir Ferdinand VII contre les insurgés, poursuivit ceux-ci jusqu'à l'extrémité méridionale de la péninsule, et emporta d'assaut le Trocadéro. Peu après il signa l'ordonnance d'Andujar, monument remarquable de sagesse et de modération. L'extrême timidité de ce prince nuisait à l'expansion des qualités solides qu'il possédait; mais tous les partis se sont accordés pour rendre justice à la pureté de ses mœurs, à sa parfaite loyauté et à ses intentions conciliantes.



Le duc d'Angoulême.

ANGUILLE (*Mar.*). Nom que porte une sorte de nœud peu usité.

ANGUILLES ou **COUETTES** (*Mar.*). Pièces de bois qui font partie de l'appareil destiné à faire glisser un bâtiment qu'on veut lancer à l'eau.

ANGUILLES DE COURSIER (*Mar.*). On nomme ainsi, dans les navires du Levant, les pièces de bois qui servent de coulisses aux canons.

ANGUILLIÈRES ou **ANGUILLERS** (*Mar.*). Petits conduits qui, dans la cale, servent à l'écoulement des eaux, et se trouvent pratiqués, à tribord et à babord, de la carlingue, sous les varangues de chaque couple. On dit plus communément *lumières*.

ANGUIS. Drapeau qui fut adopté pour la cohorte, dans les armées romaines, et dont la forme imitait la figure du serpent. Plus ordinairement encore, on appelait cette enseigne *draco*. (*Voy.* Draconaire.)

ANGUIS (*Mar.*). Nom que l'on donne, sur la Méditerranée, au palan destiné à souquer les drosses et les racages.

ANHALT-DESSAU (Léopold, prince d'). Feld-ma-

réchal de Prusse et de l'empire, né en 1676, mort en 1747. Il assista à toutes les campagnes de la guerre de succession, prit une part glorieuse au gain de la bataille d'Hochstedt, et accompagna le roi de Prusse, Guillaume, en Poméranie, pour y combattre Charles XII. Il remporta sous Frédéric II, en 1745, la célèbre victoire de Kesseldorf sur les Saxons et les Autrichiens; et ce fut lui, enfin, qui créa et conduisit, durant quarante années, cette infanterie prussienne dont la renommée fut si retentissante au dix-huitième siècle.

ANIME. Espèce de cuirasse qui était composée de lames de métal, et analogue au *garde-cœur* des Romains. Elle était encore en usage en Italie au dix-septième siècle, sous le nom d'*anima*, d'*animetta*.

ANIO. *Anienus*. Aujourd'hui *Teverone*. Petit fleuve d'Italie, affluent du Tibre. Il y eut deux batailles de ce nom gagnées par les Romains sur les Gaulois : la première par Camille, l'an 367 av. J.-C.; la seconde, soixante ans après, l'an 307.

ANISOCYCLE. Du grec ἄνισος, inégal, et κύκλος, cercle. Machine dont la milice byzantine faisait usage. C'était un moteur qui avait la forme d'un ressort de montre, et lançait des flèches en se débandant.

ANITORGIS. Ville d'Espagne, près de laquelle, l'an 212 av. J.-C., Asdrubal, général des Carthaginois, remporta une victoire mémorable sur les Romains commandés par Scipion et son frère Publius. Massinissa, roi de Numidie, s'était joint aux Carthaginois, et les Celtibériens ayant abandonné Scipion, cet illustre capitaine périt sur le champ de bataille.

ANNEAU (*Mar.*). Du lat. *annulus*, petit cercle. Bague, boucle, cercle de bois ou de fer, ou cordage employé à divers usages à bord.

ANNEAU ASTRONOMIQUE (*Mar.*). Instrument dont on se servait autrefois à la mer pour observer la hauteur du soleil.

ANNEAU DE BRAGUE (*Mar.*). Anneau coulé avec une bouche à feu, et qui tient au bouton et à la culasse. Il sert à passer la brague.

ANNEAU D'OR. François Ier, à l'exemple des anciens, institua cette récompense militaire, et voici les termes de son édit : « Ledit seigneur veut et ordonne que s'il y a aucun compagnon de guerre qui fasse preuve de vertu de sa personne, soit en bataille, assaut de place, prise de ville, guet, et autre lieu ou endroit où il y ayt acquis d'honneurs, qu'en ce cas le colonel ou capitaine sous lequel il sera, luy face présent d'un anneau d'or, lequel il portera à son doigt, pour mémoire de sa preuve, et selon qu'il s'exaltera de là en avant en vertu, il montera pareillement ès estats et offices qui seront en la légion, de degré en degré, jusques à estre lieutenant sous lesdits colonnels et capitaines, ainsi que les places et lieux viendront à vacquer. »

ANNEAUX (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi des portions de métal fusible à un degré de température que l'on ne peut pas dépasser, et qui se placent ordinairement sous les soupapes de sûreté d'une machine à vapeur.

ANNEBAUT (Claude d'). Maréchal de France en 1538, amiral en 1543, mort en 1552. Il fut fait prisonnier avec François Ier à la bataille de Pavie.

ANNÉE DE CORBIE. On a donné ce nom, d'affligeante mémoire, à l'année 1636, où la prise de Corbie mit la France à deux doigts de sa perte. Richelieu s'étant décidé, après une longue hésitation, à engager la lutte avec la maison d'Autriche, cette guerre, déclarée le 26 mars 1635, s'ouvrit à la fois de quatre côtés : sur l'Escaut, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; mais la première campagne fut loin de répondre aux espérances du cardinal, et la campagne de 1636 fut encore plus désastreuse. Pendant que le duc de Rohan continuait ses opérations dans la Valteline; que Weimar et le cardinal de Lavalette étaient occupés sur la Sarre; et que le prince de Condé échouait au siége de Dôle, Piccolomini, le cardinal infant et le célèbre partisan Jean de Verth, à la tête d'une immense cavalerie, se jetèrent sur la Picardie laissée sans défense. En peu de jours ils enlevèrent La Chapelle, le Catelet, franchirent la Somme, repoussèrent les Français sur l'Oise, et enfin firent capituler Corbie au mois d'août.

ANNIBAL. Général carthaginois, fils d'Amilcar, né l'an 247 av. J.-C., mort l'an 183, âgé de 64 ans. Après avoir fait la guerre aux Romains, en Espagne, il quitta la péninsule, traversa la Gaule, franchit le Rhône et les Alpes, envahit l'Italie; remporta d'abord les victoires du Tésin, de la Trébie et du Trasimène; et enfin celle de Cannes, où les Romains laissèrent 40 000 hommes sur le champ de bataille. S'il eût marché immédiatement sur Rome, Annibal se fût probablement rendu maître de cette ville sans beaucoup de difficulté; mais il s'abandonna à des lenteurs, cantonna ses troupes dans la Campanie, et, comme on l'a souvent répété, les *délices de Capoue* amollirent ses soldats. Marcellus le vainquit deux fois à Nole. Asdrubal, son frère, qui lui amenait des troupes fraîches, fut battu et tué près de Métaure. La fortune avait cessé de se montrer du côté de l'illustre capitaine carthaginois. Il se maintint encore cependant en Italie durant dix années, et ne quitta



Annibal
(d'après le buste en marbre du musée).

cette contrée que pour retourner en Afrique, où Scipion venait de transporter la guerre. Annibal, dès son arrivée, livra bataille aux Romains dans la plaine de Zama, l'an 202; mais il fut vaincu, forcé de s'exiler, et se réfugia d'abord chez Antiochus, roi de Syrie, ensuite auprès de Prusias, roi de Bithynie. Ce dernier ayant promis de livrer le fugitif à ses ennemis, Annibal s'empoisonna pour ne pas tomber vivant entre leurs mains.

ANNIBAL. Nègre qui fut général et favori du czar Pierre le Grand, et mourut presque centenaire, sous Catherine II. Sa petite-fille donna naissance au poëte Pouschkine.

ANORDIE (*Mar.*). Nom que l'on donne au vent du nord bon frais et d'une certaine durée. On dit plus communément *coup du nord.*

ANORDIR (*Mar.*). Remonter vers le nord, en parlant du vent.

ANQUINA (*Mar.*). ἀγκοίνη. Nom sous lequel les anciens désignaient l'espèce de collier qui retient la vergue d'un navire fixée au mât, et que les marins actuels appellent *drosse.* (*Voy.* ce mot.)

ANSE (*Mar.*). Du celt. *anc, ans,* courbure, en lat. *ansa.* Petite baie placée soit sur la côte, soit dans une rade. — Bouts de filin épissés, en forme de patte, sur les ralingues des voiles, pour les palanquins et les branches des boulines.

ANSETTE. Attache dans laquelle passe le ruban d'une croix d'ordre.

ANSOINE. Se disait anciennement d'une enseigne de guerre.

ANSON (GEORGES). Amiral anglais, né en 1697, mort en 1712. Il fut chargé, de 1740 à 1745, d'une expédition contre les Espagnols de l'Amérique méridionale, et remporta, en 1747, une victoire sur le chef d'escadre français La Jonquière. La relation de son voyage autour du monde fut publiée en 1748.

ANSPECT (*Mar.*). Du rad. celt. *spek,* levier. Sorte de barres ou de leviers, de différentes proportions, dont on fait usage à bord des navires, et qui servent, entre autres destinations, à pointer les canons de 36, 24, 18 et 12. Les anspects sont faits en bois de frêne ou d'orme, et le gros bout, taillé en sifflet, est ferré.

ANSPESSADE ou **ANCEPESSADE.** Corrupt. de l'ital. *lancie spezzate,* lances brisées. Grade qui exista dans l'armée à partir du règne de François Ier, jusqu'en 1762. Ce nom fut, dit-on, employé, dans l'origine, pour désigner des chevaliers qui, ayant été démontés et obligés de servir momentanément dans l'infanterie, cassaient leurs lances pour les réduire à la longueur des hallebardes de sergents. L'anspessade fut ensuite un sous-caporal, c'est-à-dire qu'il correspondait à l'*appointé* de notre époque, et il y en avait 12 par bande de 300 hommes. Lorsqu'on créa les régiments, les anspessades furent appelés *caps d'escadre* ou chefs d'escouade des piquiers; on les supprima en 1686, époque à laquelle il n'y avait presque plus de piquiers; finalement rétablis sous leur premier nom et dans les mêmes fonctions, vers le commencement du dix-huitième siècle, ils disparurent en 1762.

ANTALCIDAS. Général spartiate. Ayant conclu avec Artaxerce-Mnémon, roi de Perse, l'an 387 av. J.-C., une paix ignominieuse qui soumettait à ce prince toutes les villes grecques de l'Asie Mineure, il fut poursuivi dès lors par le mépris et la haine générale. Chassé de la Perse, où il avait voulu se réfugier, il se laissa mourir de faim.

ANTAUDROS. Ville de l'Anatolie, dans la Turquie d'Asie. Ce fut dans son voisinage, au dire de Virgile, qu'Énée équipa sa flotte, après la ruine de Troie.

ANTECESSORES ou **ANTECURSORES.** Cavalerie légère, qui, chez les Romains, formait l'avant-garde d'une armée en marche.

ANTENNE (*Mar.*). *Antenna.* Vergue d'un bâtiment gréé en voiles latines. Cette vergue est longue, formée de plusieurs pièces d'assemblage, et diffère par sa construction et sa position de la vergue des voiles carrées. — On donne aussi le nom d'*antennes* ou de *guiternes* à des pièces de bois ou sorte d'aiguilles qui appuient et retiennent du côté de la terre le mât principal ou sous-barbe, et les bignes d'une machine à mâter.

ANTEPILANI. Lat. *ante,* devant. Soldats, qui, dans l'ordre de bataille de la légion romaine, composaient les deux premiers rangs, c'est-à-dire les *hastati* et les *principes,* et se trouvaient ainsi placés devant les *pilani* ou *triarii,* qui formaient le troisième rang.

ANTEQUERA. Ville de la province de Malaga, en Espagne. Occupée en 1410 par les Maures, elle soutint un long siége contre le régent de Castille, Ferdinand, lequel battit aussi, sous les murailles de la place, le roi maure de Tolède, qui était venu au secours des siens, à la tête d'une armée de 100 000 hommes.

ANTESIGNANI. Lat. *ante,* devant, *signa,* enseignes. Nom sous lequel on désignait, dans la légion romaine, un corps d'hommes choisis qu'on plaçait devant les enseignes pour défendre celles-ci contre l'ennemi.

ANTESTATURE. *Antestatura.* Ce mot, chez les anciens, désignait un massif qu'on élevait pour barrer défensivement une porte de ville. Au moyen âge, il signifiait un palissadement improvisé ou un travail quelconque de fortification passagère.

ANTIBES. *Antipolis.* Ville du département du Var avant l'annexion; aujourd'hui, des Alpes-Maritimes. Elle devint une place d'armes romaine, après la prise de Marseille par César. — Plus tard, elle fut ruinée par les Arabes. — Ayant été fortifiée par François Ier et Henri IV, les impériaux l'assiégèrent en vain en 1746.

ANTICENSEUR. *Voy.* ARMÉE BYZANTINE.

ANTIGONE. L'un des capitaines d'Alexandre. Après la mort de ce conquérant, Antigone obtint, dans le partage de l'empire d'Alexandre, la Pamphylie, la Lycie et la haute Phrygie, qu'il eut à défendre contre ses anciens compagnons d'armes, dont lui-même attaqua les possessions. Il fut vaincu et tué à la bataille d'Ipsus, que lui livrèrent Cassandre, Seleucus et Lysimaque, l'an 301 av. J.-C.

ANTINONIENS. Fêtes maritimes qui avaient été fondées par Caracalla.

ANTIOCHE. *Antiochio*, *Antakieh*. Ancienne capitale de la Syrie, située sur l'Assi ou Oronte. Cette ville, rivale par sa splendeur de Rome et de Constantinople, fut prise et incendiée, en 540, par Chosroès, roi de Perse. Relevée de ses ruines, elle tomba au pouvoir des Sarrasins, en 638, après une bataille qu'ils gagnèrent, sous ses murs, sur les chrétiens commandés par Nestorius. Le 3 juin 1098, les croisés s'en rendirent maîtres sous les ordres de Baudouin et de Godefroy de Bouillon.

ANTIPATER. Général macédonien. Il gouverna, pour Alexandre, la Macédoine et la Grèce, pendant que le conquérant portait la guerre en Asie. Après la mort d'Alexandre, Antipater tint tête aux Grecs armés pour recouvrer leur indépendance. Vaincu d'abord et assiégé dans Lamia, l'an 323 av. J.-C., il défit, l'année suivante, les Athéniens à Cranon (322), et mourut deux ans après (320).

ANTIPODES (*Mar.*). Du grec ἀντι, contre, opposé à, et πούς, πόδος, pied. On donne ce nom au lieu et aux êtres qui se trouvent sur le point de la terre le plus éloigné et diamétralement opposé au point où l'on se trouve soi-même. Les antipodes de Paris sont l'île *Bounty* et l'île *Antipode*, au S.-E. de l'extrémité sud de la Nouvelle-Zélande, par 180° long. E. et 48° 50′ lat. S.

ANTIUM. Aujourd'hui *Anzio*. Dans les États de l'Église. C'était une ville des Volsques, dont les Romains s'emparèrent l'an 238 av. J.-C.

ANTOIL (*Mar.*). Instrument propre à plier les bordages, lorsqu'on veut les fixer sur les membranes.

ANTOINE (MARC). L'un des triumvirs romains, né l'an 86 av. J.-C., mort l'an 31. Attaché au parti de César, il commandait l'aile droite de l'armée, à la bataille de Pharsale, et fut nommé maître de la cavalerie sous ce dictateur. Après le meurtre de celui-ci, il poursuivit vigoureusement les assassins, et assiégea Décimus Brutus dans Mutina, aujourd'hui Modène; mais déclaré ennemi de l'État, par le Sénat, les consuls Hirtius et Pansa furent envoyés contre lui et le défirent. C'est alors qu'il s'unit avec Lépide et le jeune Octave, et que, suivi de ce dernier, il anéantit, l'année suivante, dans les plaines de Philippes, le parti républicain, à la tête duquel se trouvaient Brutus et Cassius. Les triumvirs s'étant ensuite partagé l'empire romain, Antoine eut pour son lot la Grèce et l'Asie. Séduit par les charmes de Cléopâtre, reine d'Égypte, Antoine délaissa pour elle sa femme Octavie, sœur de son collègue, ce qui amena une rupture entre eux, et les rivaux ayant vidé leur différend dans une bataille navale, près d'Actium, Antoine fut vaincu et forcé de prendre la fuite. Pour ne point tomber entre les mains d'Octave, il se donna volontairement la mort.



Marc Antoine
(d'après une médaille d'Alexandrie).

ANTRUSTIONS ou **LEUDES.** *Gens armata*. Chefs militaires des Francs, les antrustions ou leudes obtinrent de larges bénéfices en terres, lors de l'envahissement de la Gaule par les Francs, venus de la Germanie, et formèrent plus tard la race noble, celle des barons, à la manière des Germains.

ANVERS. *Antwerpen* en flamand. Chef-lieu de la province de ce nom, en Belgique. Cette ville, située sur la rive droite de l'Escaut, fut prise sur les Flamands, en 1576, par les Espagnols, qui la mirent à sac et y recueillirent plus de deux millions d'écus d'or. — En 1583, le duc d'Anjou, ayant tenté de s'en rendre maître, ne put réussir dans son entreprise, et fit une grande perte des siens. — Les Espagnols, sous les ordres du duc de Parme, s'en emparèrent en 1585, après un long siége, durant lequel assiégeants et assiégés mirent en œuvre tous les moyens d'attaque et de défense connus à cette époque, ou qu'ils imaginèrent suivant les circonstances. — En 1746, Anvers se rendit aux Français, que commandait le marquis de Buze; en 1792, au général Labourdonnaye; et en 1794, au général Pichegru. Sous le premier empire, Anvers était le chef-lieu du département des Deux-Nèthes. Elle retourna au roi des Pays-Bas après 1814. — Bombardée, en 1830, par le vieux général hollandais Chassé, enfermé dans la citadelle, elle tomba, le 23 décembre 1832, au pouvoir des Français, commandés par le maréchal Gérard, qui avait sous ses ordres les ducs d'Orléans et de Nemours. Elle fut alors remise au roi des Belges.

Au siége de cette ville, en 1585, un nommé Frédéric Genibelly, qui s'associa un ingénieur appelé Pierre Timmermans, construisit une machine infernale dont « le diable, dit un chroniqueur, avait sans doute conçu le dessin. » C'était, ajoute le même, un bâtiment renfermant une caisse de bois triangulaire, longue de 22 pieds sur 4 de large, et garnie au-dessus et au-dessous d'une forte maçonnerie. Dans cette caisse on entassa 18000 livres de poudre; au fond était un tube en fer-blanc ayant de petits trous au milieu; quatre autres tubes également en fer-blanc, dépendant du plus grand, venaient se montrer à la surface, de manière que

le feu devait se communiquer partout en un seul instant. Le tout était enseveli sous quatre cents chariots de pierres, sans compter le mortier, le sable et la poix, qui servirent à joindre tout cet ouvrage. Des perches de différentes longueurs sortaient de tous côtés du bateau, pour empêcher qu'il ne prît une mauvaise direction. Quand l'instant d'agir fut venu, Timmermans prit avec lui un capitaine nommé Lanckhayr et cinq matelots; ils mirent d'abord sous le bâtiment, par derrière, une queue pesante, composée de filets et de cordages, ainsi que d'une charpente très-lourde, le tout retenu au navire par une forte chaîne de fer. Cet appareil servit à retenir le bâtiment au milieu de l'eau. Puis Timmermans et quatre matelots, dans une barque, conduisirent cette espèce de gouvernail. Arrivés près du pont, malgré le feu des Espagnols, qui tiraient des deux côtés de la rivière, Timmermans sortit de sa barque, mit le feu à tous les tonneaux goudronnés, retourna aussitôt dans sa barque, et s'enfuit à force de rames. Ce fut en vain que les Espagnols tirèrent des coups de canon sur cet ouvrage, il parvint jusqu'au pont. De mémoire d'homme, s'écrie un contemporain, pareille chose ne s'était vue! « Je certifie, dit-il, qu'il sembloit que le ciel et la terre finissoient quand le feu vint en la poudre; il donna un si grand coup dans l'eau, que l'eau sauta de l'austre costé de la digue, et remplit le fort de Calla et les champs d'alentour; tellement qu'on estoit jusques au milieu de l'eau, tout le feu, mesches et tout ce qui s'ensuit estaint, le susdit fort en partie renversé, le canon perdu; on voyoit de grandes pesantes pierres voler en l'air, d'aucunes poussées une demi-lieue dans le pays; il emporta six navires du pont, dont les trois arches estoient tellement foudroyées qu'on n'en trouvoit pièce ny busche; les autres jectées et culbutées le fond en haut, rompa ainsi le pont; il avoit bien huict cens personnes foudroyées, voire des gens de qualitez. » En effet, cette explosion tua le marquis de Rysborch, général de cavalerie; le seigneur de Belly, gouverneur de la Frise; celui de Torcy; vingt-trois capitaines, et quelques personnes de la cour du duc de Parme, qui fut lui-même renversé de cheval par la commotion, quoiqu'il fût environ à un quart de lieue de la rivière.

ANXUR. *Terracine.* Dans les États de l'Église. L'an 403 av. J.-C., cette ville fut prise d'assaut par le général romain Fabius Ambustus.

AORNE. *Aornos.* Sorte de roc ou de pic isolé, très-élevé, situé au bord de l'Indus, dans la Bactriane. Il est entouré de précipices qui le rendent presque inexpugnable. L'an 214 av. J.-C., Alexandre venait de soumettre la ville d'Ore; mais les habitants de la contrée, jaloux de conserver leur liberté, se réfugièrent sur le sommet de l'Aorne, bien résolus à s'y défendre en désespérés. On disait qu'Hercule, ayant déjà assiégé ce piton, avait été contraint, par un tremblement de terre, d'abandonner son attaque, et cette tradition rendait le roi de Macédoine plus impatient de vaincre l'obstacle qui lui était opposé. Cependant, pour entreprendre l'effrayante escalade, il dut combler avec des arbres les fondrières qui l'environnaient, accomplir des travaux gigantesques; et encore lorsqu'il commença son ascension fut-il bientôt arrêté dans sa marche; car les Indiens firent rouler sur lui d'énormes blocs. Comme Hercule, il se mit donc en retraite; mais une terreur panique s'étant, peu après, emparée des défenseurs de l'Aorne, l'illustre conquérant les eut à discrétion sans combattre.

AOSTE. *Augusta-Prætoria.* Chef-lieu de la division de son nom, en Piémont. Cette ville, fondée, à ce que l'on croit, par les Salasses, 1158 ans av. J.-C., fut conquise par les Romains l'an 24 av. l'ère chrétienne, et ils y établirent 3 000 hommes des cohortes prétoriennes.

AOÜS. *Voïoussa.* Rivière d'Épire, affluent de l'Adriatique. L'an 214 av. J.-C., Philippe, roi de Macédoine, fut battu deux fois sur les bords de cette rivière par les Romains.

APAGOGUE. Du grec ἀπὸ, de, et ἄγω, je conduis. Mot que les tacticiens latins rendaient par *abductio*, et qui signifiait une évolution par laquelle on rompait une ligne de bataille pour la former en colonne.

APAMEA. *Famich.* Ville située sur la rive gauche de l'Oronte, en Syrie. Elle tomba au pouvoir des Perses en 610.

APEX. Les Romains appelaient ainsi le cimier du casque ou la partie à laquelle était attachée la crinière en crin de cheval.

APHRACTE (*Mar.*). En lat. *aphractus* ou *aphractum*; en grec ἄφρακτον. Navire de guerre des anciens, qui était ponté, ou couvert simplement vers l'avant et l'arrière.

APIARIA. Ville située au bord du Danube. Elle fut prise et saccagée par les Abares en 587.

A PIC (*Mar.*). Se dit d'un navire mouillé dont le câble appelle verticalement. Il est à long pic, à très-long pic, quand la direction est de moins en moins verticale; et il est *à poste,* lorsque la bitture prise est toute dehors ou qu'on n'a pas encore viré sur l'ancre. — On dit aussi qu'une côte est *à pic,* lorsqu'elle est acore, et que le vent est *à pic,* quand il fait calme et que la partie flottante de la girouette tombe d'aplomb.

APIGÉ (*Mar.*). Epithète par laquelle on désigne, dans le Levant, un bâtiment à voiles latines qui n'est pas rendu à sa ligne de charge, mais qui est néanmoins assez calé pour naviguer.

APIQUER (*Mar.*). Incliner de haut en bas. On apique une vergue, en pesant sur la balancine d'un bord et en filant de l'autre. Une corne est d'autant plus apiquée qu'elle s'éloigne davantage au-dessus de la direction horizontale. Il

en est de même d'un étai, de toute autre manœuvre, etc.

A PLAN (*Mar.*). On se met *à plan*, lorsqu'on s'assied dans le fond d'une embarcation pour en augmenter la stabilité.

APLATER (*Mar.*). C'est faire le rôle du plat, c'est-à-dire, désigner quels sont les hommes qui doivent manger ensemble.

APLESTER (*Mar.*). Du grec ἀ, priv., et πλέκειν, plier, déplier. Se disait, autrefois, pour déployer, établir une voile.

APLET (*Pêche*). Filet dont on fait usage pour la pêche du hareng et autres poissons de la même grosseur.

APLUSTRE (*Mar.*). En lat. *aplustrum*, en grec ἄφλαστον. Ornement en forme d'aile d'oiseau, que l'on faisait en planchettes de bois, et que les anciens plaçaient à la poupe d'un navire. Ce fut d'abord une sorte de panache, mais plus tard on remplaça celui-ci par une espèce de girouette pivotant sur un axe.

APOCHYME (*Mar.*). Du grec ἀπόχυμα, formé de ἀπὸ, de, et χύειν, couler. Nom que porte le goudron détaché des bâtiments qui ont tenu la mer.

APOMAQUE. Du grec ἀπὸ, loin de, et μάχη, combat. Ce mot, chez les Grecs, signifiait inhabile au service militaire. L'âge apomaque était celui où le soldat devait prendre sa retraite. Cet âge variait dans les divers États de la Grèce; mais il était le plus communément de soixante ans.

APOMÉCOMÈTRE (*Mar.*). Du grec ἀπὸ, loin de, μῆκος, longueur, et μέτρον, mesure. Instrument propre à mesurer la distance des objets éloignés.

APOSTIS (*Mar.*). On désignait sous ce nom, autrefois, le plat-bord des embarcations, y compris les dames et les tolets.

APOTRES (*Mar.*). Pièces de construction ou allonges qui sont comme la charpente de la muraille de l'avant d'un navire.

APOTUREAUX (*Mar.*). Bout des allonges de l'avant qui dépassent le plat-bord et servent à amarrer divers cordages.

APPARAUX (*Mar.*). Mot qui désigne l'ensemble des voiles, des manœuvres, des vergues, des poulies, des ancres, des cabestans, des câbles, du gouvernail et de l'artillerie d'un vaisseau. Sa signification est plus étendue que celle du mot *agrès*, puisque ce dernier ne comprend que les objets destinés à la mâture.

APPAREIL ALIMENTAIRE GIFFARD (*Mar. à vap.*). Cet appareil, qui peut suppléer aux pompes, consiste en deux tubes métalliques logés l'un dans l'autre, de manière qu'un jet de vapeur qui arrive de la chaudière dans le plus petit tube et qui s'en échappe par l'extrémité intérieure terminée en cône, frappe l'eau qui arrive dans le grand tube et la pousse dans la chaudière.

APPAREIL FUNICULAIRE (*Mar.*). Du lat. *funis*, corde. Se dit des machines ou des cordages qui communiquent la puissance motrice.

APPAREILLAGE (*Mar.*). Action de tout disposer dans un bâtiment pour mettre à la voile.

APPAREILLER (*Mar.*). Ce mot, qui vient du latin *apparare*, préparer, se dit d'un vaisseau dont on lève l'ancre et dont on dispose les voiles pour prendre la mer. Le bâtiment qui quitte son mouillage est donc *appareillé*. On *appareille* une voile lorsqu'on la prépare pour faire son office; lever une ancre ou la disposer pour l'ancrage, c'est l'*appareiller*, etc.

APPARITORES. Nom que portaient, dans les armées romaines, les hommes qui servaient les tribuns militaires.

APPASTIS ou **PACTIS.** Contribution de guerre qu'on levait anciennement sur les habitants d'un pays conquis.

APPEL. En lat. *appellatio*, de *appellare*, appeler. Signal qui a lieu au moyen du tambour ou de la trompette, afin de rassembler les soldats.

APPEL (*Mar.*). Direction d'une manœuvre quelconque. — Faire l'*appel au quart* des marins de service, c'est les faire répondre à leur numéro, pour s'assurer qu'ils sont sur le pont.

APPELER (*Mar.*). Une manœuvre appelle de loin, quand le lieu où elle est amarrée est éloigné. Elle appelle droit ou en dérive, suivant qu'elle arrive directement ou après un changement de direction.

APPELET (*Pêche*). Engin pour pêcher. C'est une corde garnie de lignes ou empiles, ayant chacune un ou plusieurs hameçons.

APPOINTÉ. Soldat qui exerce provisoirement le grade de caporal. L'origine de cette fonction remonte jusqu'au seizième siècle, où celui qui en était pourvu portait le nom d'*anspessade*. (*Voy.* ce mot.)

APPOINTON. Sorte de poignard dont on faisait anciennement usage.

APPONTEMENT (*Mar.*). Sorte de pont volant en planches, qu'on établit pour pouvoir communiquer facilement entre un quai et un navire dans le port.

APPRENTI MARIN (*Mar.*). Se dit pour novice.

APPRÊTÉE (*Mar.*). Se dit des munitions préparées pour le combat. *Faire l'apprêtée*, c'est disposer les gargousses et les tenir prêtes.

APPROCHER (*Mar.*). Se dit pour refuser quand il s'agit du vent.

APPROCHES. Ce mot désigne les travaux à l'aide desquels on cherche à parvenir jusqu'au corps d'une place qu'on assiége, tout en se mettant à couvert du feu de cette place.

APPUYER (*Mar.*). Du lat. barb. *appodiare*, fait de *podium*, appui. Assujettir. On appuie les bras du vent, quand les vergues ont à soutenir des efforts qu'on veut les mettre a même de sup-

porter. — On dit aussi *appuyer une chasse à un bâtiment*, c'est-à-dire le poursuivre avec obstination.

APRAXINE (Fœdor-Matveïévitch). Amiral général de Russie, né en 1671, mort en 1728. Il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la gloire du règne de Pierre le Grand, et il défit les Suédois en plusieurs occasions dans l'Ingrie et l'Esthonie.

APRAXINE (Étienne-Fœdorovitch, comte). Feld-maréchal des armées russes, petit-fils du précédent. Après avoir servi contre les Turcs sous les ordres du maréchal Munich, il engagea l'impératrice Élisabeth dans la guerre de Sept ans. Il s'empara de Memel et battit les Prussiens à Gross-Jægerndorf, en 1757; mais, n'ayant pas su mettre à profit sa victoire, il fut accusé de trahison pour ce fait, et mourut pendant qu'on instruisait son procès.

AQUAMOTEUR (*Mar.*). Du latin *aqua*, eau, et *motor*, qui meut. Appareil dans lequel on fait emploi de l'action même des flots, pour appliquer, en sens contraire, cette impulsion à un bateau chargé qu'on veut gouverner contre le courant.

AQUILÉE. *Aquileia*. Ville de l'Illyrie en Italie. Assiégée en 238 par l'empereur Macrin, qui ne put s'en rendre maître et fut massacré sous ses murs par les soldats prétoriens, les femmes y donnèrent elles-mêmes à leurs époux l'exemple de l'intrépidité et firent le sacrifice de leurs cheveux pour être employés aux machines qui lançaient des traits. Elles versaient aussi, à pleines tonnes, de la poix bouillante sur les assaillants. Cette place se rendit, en 361, à Jovin, général de Julien l'Apostat, et fut prise d'assaut, en 452, par Attila, roi des Huns.

AQUILIFER. Du latin *aquila*, aigle, et *ferre*, porter. Les Romains désignaient sous ce nom le principal enseigne d'une légion, ou porteur de l'aigle.

AQUILIUS NEPOS (Marcius). Général romain. Consul avec Marius, l'an 101 av. J.-C., il étouffa la révolte des esclaves en Sicile, et fut envoyé plus tard en Asie, pour rétablir les rois qu'avait détrônés Mithridate; mais il tomba au pouvoir de celui-ci, qui le fit périr au milieu des tortures.

AQUILONIE. *Aquilonia*. Aujourd'hui *Lacedonia*. Ville de l'ancien *Samnium*, en Italie. L'an 293 av. J.-C., le consul Papirius Cursor défit, près de ses murs, une armée de Samnites et se rendit ensuite maître de la place.

ARABES. Peuple de l'Asie méridionale, dont les nombreuses tribus se répandirent, à des époques reculées, dans le nord de l'Afrique, en Espagne, etc. Les Arabes, dans leurs prétentions généalogiques, se font descendre, ceux qui sont nomades, d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar; ceux qui ont des demeures fixes font remonter leur origine à Jectan, fils d'Héber, descendant de Sem; enfin, il en est d'autres qui portaient anciennement le nom de *Madianites*, qui se disent issus de Madian, fils d'Abraham et de Cethura. Les Arabes ont été aussi appelés *Maures*, *Numides*, *Bédouins*, etc.—L'Arabe est brave, téméraire même, cavalier par excellence et d'une sobriété exemplaire. Aussi, il peut voyager, guerroyer durant vingt-quatre heures, sans autre provision qu'une poignée de dattes ou une petite boule de graisse dans laquelle il a mélangé un peu de poudre de café. Son cheval partage cette sobriété, et quelquefois la provision dont il vient d'être parlé suffit pour l'homme et sa monture. Tout le monde connaît l'affection réciproque de ces deux êtres et avec quel art l'animal est dressé. Avec lui, l'Arabe franchit au galop les lieux les plus difficiles; le coursier ainsi lancé s'arrête instantanément, sans la moindre résistance, au cri de celui qu'il porte; ce dernier peut manier son fusil, avec toute sécurité, dans



Arabe.

sa course la plus rapide; et lorsqu'il est en fuite, il continue son feu, sans s'arrêter et en retournant simplement le haut du corps, comme faisait le Parthe décochant des traits sur l'ennemi qui le poursuivait. L'Arabe est hospitalier par esprit religieux; mais cet esprit le rend aussi très-vindicatif, barbare, et il ne recule nullement devant l'idée et l'exécution de l'assassinat. Somme toute, néanmoins, il possède dans son organisation, dans ses instincts, tout ce qui peut conduire l'homme aux qualités les plus recommandables de la civilisation; et l'on en trouve la preuve dans son langage poétique, dans les images qu'il caresse, images qui reflètent le brillant de son âme ardente.

ARACILLUM. Aujourd'hui, à ce que l'on croit, *Huarte-Araquil*. Dans la Navarre, Espagne. Les Cantabres, qui s'y trouvaient assiégés par les Romains, préférèrent s'entre-tuer plutôt que de se rendre.

ARADUS. *Rouad*. Capitale de l'île de ce nom,

située à la hauteur de l'île de Chypre, et non loin de l'embouchure du fleuve Éleuthérus. Elle était célèbre par ses monuments et ses richesses. Les Sarrasins s'en emparèrent en 646, l'incendièrent et se retirèrent chargés d'un immense butin.

ARADUS. Ville des Parthes. Elle fut prise par Ventidius, général romain, l'an 38 av. J.-C.

ARAIGNÉE. En lat. *aranea,* du grec ἀράχνη. On nomme ainsi les branches ou rayons de galerie, les conduits de mine et les chemins sous terre, sortant d'un puits commun, et qui, par une ouverture de 1 mètre environ de largeur, s'avancent sous le terrain des ouvrages où l'on veut diriger les mines.

ARAIGNÉE (*Mar.*). Sorte de réseau de cordes qui vont s'attacher dans des trous espacés qu'on a percés à cet effet dans des poutres. On en fait usage pour empêcher les huniers de frotter ou de s'engager contre les hunes ou au-dessous.

ARAMBER. *Voy.* ABORDER.

ARANNER. Lieu de Syrie où se livra un combat entre les chrétiens et les Druzes, le 30 avril 1845.

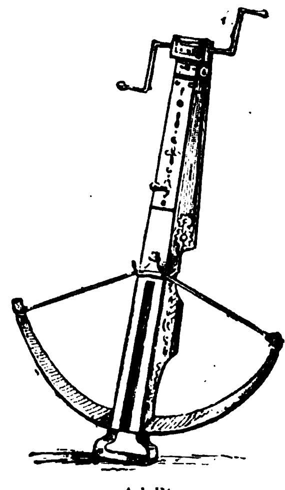
ARAPILES. *Voy.* SALAMANQUE.

ARATUS. Général de la ligue achéenne, né à Sicyone vers l'an 272 av. J.-C., mort l'an 213. Il tua le tyran Nicoclès qui opprimait sa patrie, et fit entrer Sicyone dans la ligue achéenne, dont il fut nommé chef l'an 251. Il prit Corinthe l'an 243, en chassa Antigone, roi de Macédoine, et obtint une suite de succès; mais il fut battu par Cléomène, roi de Sparte; et Philippe V, roi de Macédoine, avec lequel il avait contracté alliance, le fit empoisonner.

ARBA. Lieu d'Algérie où un combat fut engagé, le 11 décembre 1839, entre les Français et les Arabes.

ARBALESTRILLE (*Mar.*). Instrument qui servait autrefois à mesurer les distances angulaires de deux objets, ou l'angle formé par les rayons visuels qu'on dirige vers ces points. Mais on l'employait surtout à la détermination de la latitude ou de l'heure, par l'observation de la hauteur du soleil. On l'abandonna en 1600, pour faire usage du *quartier anglais.* Celui-ci fut délaissé à son tour pour l'*octant,* le *sextant* et le *cercle de réflexion.* L'arbalestrille reçut aussi les noms de *radiomètre, bâton de Jacob, verge d'or* et *rayon astronomique.*

ARBALÈTE. Du lat. *arcus,* arc, et *balista,* baliste : *arc baliste,* et, par contraction, *arbalète.* Cette arme était inconnue des anciens, quoique leur baliste à main eût quelque analogie avec elle, ou peut-être est-elle l'arme que Végèce désigne sous le nom d'*arcubalista,* et Fortunat sous celui de *balista.* L'usage de l'arbalète fut introduit en Palestine par Richard I[er], roi d'Angleterre; mais les Français refusèrent d'abord de se servir de cette arme, qu'ils appelaient *perfide :* « Avec elle, disaient-ils, un poltron à couvert pourrait tuer le plus vaillant de tous les guerriers : nous ne voulons devoir la victoire qu'à nos lances et à nos épées. » L'arbalète parut néanmoins en France, sous le règne de Louis le Gros, et, vers la fin du règne de Philippe-Auguste, on rassembla en corps les soldats qui s'en trouvaient armés. Les arbalètes de la cavalerie étaient les plus légères et se tendaient au moyen d'un simple levier ou pied de biche; celles de l'infanterie, beaucoup plus fortes, étaient tendues avec un cric à manivelle que l'on nommait *cranequin,* d'où les arbalétriers à pied étaient quelquefois appelés *cranequiniers.* L'emploi de l'arbalète, qui survécut à l'adoption des armes à feu, se prolongea jusqu'au seizième siècle, et s'était répandu dans la plupart des armées de l'Europe. Les Allemands nommèrent cette arme *armsbrust;* les Anglais, *cross-bow:* et les Espagnols et les Italiens, *ballestra* et *ballesta.*



Arbalète
(d'après le P. Daniel).

L'arbalète était une espèce d'arc, composé d'une branche de métal dur et flexible, aux deux extrémités de laquelle était attachée une corde. Cette branche de métal se fixait, par son milieu, sur une pièce de bois, de 0[m],650 à 0[m],975 de long, appelée *fût* ou *arbrier,* ayant une rainure dans une partie de sa longueur pour servir de direction à la flèche. Ce fût était terminé par une espèce de crosse que l'on appuyait à l'épaule, en fixant l'œil dans la direction de la rainure; à l'endroit de la plus grande tension de l'arc, il y avait un crochet pour retenir la corde, que l'on pouvait alors tendre avec force à deux mains; la flèche était placée le long du fût en s'appuyant sur la corde; lorsqu'on avait ajusté, on détachait la corde au moyen d'une détente, et la flèche partait avec une grande rapidité. Telle était l'arbalète de main, dont l'arc variait en grandeur ainsi que dans sa construction. Dans certaines de ces armes, le fût se trouvait simplement évidé en demi-cylindre pour servir de direction aux différentes espèces de traits qu'on y plaçait; tandis que, dans d'autres, ce fût était un tube dans lequel on mettait des boules de fer ou de plomb, ou des cailloux ronds, et qui était fendu de chaque côté de manière à laisser passer la corde qui donnait l'impulsion au projectile. Les arbalètes de cette espèce étaient appelées *arbalètes à jalet.* L'arrêtoir de la corde, les moyens

de tension et de détente, donnèrent lieu aussi à diverses inventions plus ou moins ingénieuses : les unes se tendaient à l'aide d'un petit levier tournant qui ramenait avec force la corde dans le crochet de l'arrêtoir; d'autres, par l'effet d'un tourniquet et d'un petit cylindre fixé en arrière du fût, où d'un cric à manivelle, comme nous l'avons dit plus haut, ou bien encore au moyen d'une vis de rappel. Les formes et les dimensions du fût et de la crosse varièrent souvent, ainsi que le luxe de l'ornementation.

Les traits destinés à être lancés par les arbalètes étaient de différentes formes. Après les flèches ordinaires, il y avait le *carreau* et le *matras* ou *garrote*, dont la pesanteur était propre à briser les armures. Lorsque ces traits avaient des crochets et des pointes, on les disait *barbelés, dentelés* ou *englaignés*. La *moléole* était une flèche garnie de matières inflammables auxquelles on mettait le feu avant de la lancer.

Ce qu'on appelait l'*arbalète de passe* était une arbalète de forte dimension, comprise dans les machines de guerre non portatives.

ARBALÉTIÈRE. Sorte de meurtrière par laquelle on lançait, à couvert, des traits d'arbalète.

ARBALÉTILLE. Petite arbalète.

ARBALÉTRIERS. C'est sous le règne de Louis le Gros qu'il est question pour la première fois d'arbalétriers dans nos guerres. Les défenses du concile de Latran contre l'emploi de l'arbalète la firent négliger durant un certain temps, mais on la voit reparaître, d'abord sous Richard Cœur de Lion, en Angleterre, et sous Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines. Les arbalétriers avaient un *grand maître*. Mathieu de Beaune occupait cette charge sous saint Louis; et le dernier qui en fut investi fut Aymard de Prie, mort en 1534. Les arbalétriers continuèrent toutefois leur service après cette époque, puisqu'on voit qu'une compagnie de 200 d'entre eux fit merveille à la bataille de Marignan. — Brantôme rapporte qu'à la journée de la Bicoque, en 1522, il n'y avait à l'armée qu'un seul arbalétrier, mais si habile, dit-il, « que Jean de Cardonne, capitaine espagnol, ayant ouvert la visière de son armet pour respirer, l'arbalétrier tira sa flèche avec tant de justesse, qu'il donna dans le visage du capitaine et le tua. »



Arbalétrier
(d'après le P. Daniel).

ARBÈLES, ARBELLES. *Arbela.* Aujourd'hui *Erbil.* Ville du Kurdistan, dans la Turquie d'Asie. Elle est célèbre par la seconde victoire qu'Alexandre y remporta sur Darius Codoman, le 2 octobre de l'an 331 av. J.-C. Ce dernier se trouvait, disent quelques auteurs, à la tête d'une armée d'un million d'hommes; celle des Macédoniens ne comptait que 40 000 fantassins et 7 à 8 000 chevaux; mais elle se composait de guerriers éprouvés, tandis que les Persans n'offraient qu'une multitude dans laquelle ne se rencontrait pas peut-être un cinquième de véritables soldats. Toutefois, Darius sut les animer au point de leur faire opposer la résistance la plus courageuse aux attaques de leurs adversaires, et ceux-ci ne durent la victoire qu'à des prodiges de valeur. Quoique la bataille dont il est ici question porte le nom d'Arbèles, elle ne fut livrée qu'à 50 kilomètres de cette ville, dans la plaine de Gaugamèle.

ARBOGASTE. Comte gaulois, général des armées de Valentinien II. Il défit et tua Victor, fils de l'usurpateur Maxime, et fut nommé préfet du prétoire; mais, ayant voulu exercer une autorité préjudiciable à celle du souverain, Valentinien le dépouilla de ses charges, acte dont Arbogaste se vengea en faisant périr ce prince et en proclamant empereur un certain aventurier nommé Eugène. Poursuivi et vaincu par Théodose, Arbogaste se donna la mort, en 394.

ARBORER (*Mar.*). Du latin *arbor*, arbre. Planter ou dresser un mât sur un vaisseau. — Hisser un pavillon.

ARBOURG. Ville du canton d'Argovie, en Suisse. Sa citadelle, construite en 1660, est un dépôt important d'armes et de munitions de guerre.

ARBRE (*Mar.*). En lat. *arbor*. Se dit des mâts des bâtiments latins : *arbre de mestre, arbre de trinquet.*

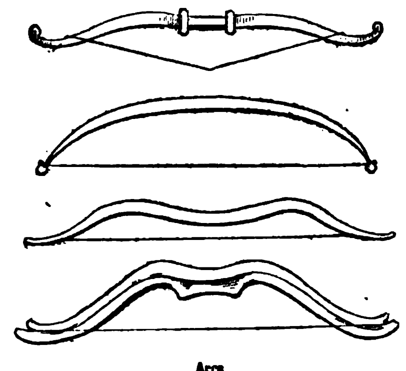
ARBRE DE COUCHE ou **ARBRE INTERMÉDIAIRE** (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi, à bord des navires à vapeur, l'arbre commun sur lequel se trouvent conjuguées des machines de dimensions et de dispositions égales formant l'appareil à vapeur. Cet arbre porte deux manivelles situées à angle droit par rapport l'une à l'autre. Quelquefois, des appareils à hélice d'une puissance de 800 à 1 200 chevaux sont divisés en quatre machines disposées deux à deux sur la même manivelle; mais la pratique a fait reconnaître que le système de deux machines est de beaucoup préférable à celui de quatre. On appelle *arbres extérieurs* ceux qui font suite à l'arbre intermédiaire et portent les roues ou l'hélice dans les machines de ce système; et *ligne d'arbres*, l'étendue de ces pièces de communication, depuis l'arbre moteur qui porte la manivelle, jusqu'à celui qui porte le propulseur.

ARBRIER. Fût de bois sur lequel est ajusté l'arc de l'arbalète.

ARC. *Arcus.* Arme formée d'une branche de bois ou de métal que l'on fait plier avec effort au moyen d'une corde fixée à ses deux extrémités et avec laquelle on lance des flèches. Cette arme est l'une des plus anciennement connues; on l'a rencontrée chez presque toutes les nations sauvages, et ses formes et sa dimension offrent un très-grand nombre de variétés. — Chez les Hébreux, Ismaël et Esaü furent renommés pour leur adresse à la manier. Les Égyptiens, les Assyriens, les Mèdes et les Perses en avaient de diverses formes et de différentes grandeurs. L'arc des Éthiopiens était formé d'une tige de palmier; sa longueur était d'environ deux mètres, et les flèches, très-grandes aussi, étaient armées d'une pierre aiguë. Les flèches des Mèdes avaient des pointes de fer. L'arc des Scythes se distinguait par une forme particulière qui le faisait désigner sous le nom de *scythique*, et le peuple s'en servait des deux mains avec la même adresse. L'arc et les flèches des Indiens étaient en roseau, et, du temps d'Alexandre, cet arc avait une grandeur égale à celle de l'homme. Les Arabes se servaient aussi de grands arcs recourbés vers leurs extrémités. Les Lyciens construisaient les leurs en bois de cornouiller, et leurs flèches n'étaient point empennées comme celles de la plupart des autres nations.

Les Grecs perfectionnèrent l'arc, et adoptèrent celui qui était recourbé par ses extrémités. Dans la formation régulière de leurs troupes, ils donnèrent l'arc et les flèches aux *psiles* ou infanterie légère, qu'ils plaçaient avec les frondeurs sur les ailes de l'armée. Ils avaient aussi des corps de cavalerie légère armés de la même manière; cette cavalerie portait le nom d'*hippotoxote* (de ἵππος, cheval, et τόξον, arc). Suivant Diodore de Sicile, les Crétois furent, parmi les Grecs, les premiers à faire usage de l'arc, et longtemps ils furent renommés comme les plus habiles archers de la Grèce. — Les Romains armaient également d'arcs et de flèches des corps d'infanterie et de cavalerie légères, dont ils faisaient choix parmi leurs alliés. Les peuples qui avaient le plus de réputation comme tireurs d'arc étaient les Scythes, les Thraces, les Parthes, les Huns et les habitants des rives et des îles de la Méditerranée. Suidas rapporte un exemple remarquable de l'habileté de certains archers : Au siége de Méthone, l'un d'eux, qui se vantait de ne jamais manquer un oiseau au vol, vint offrir ses services à Philippe, roi de Macédoine, qui le refusa. Cet archer se rangea alors du côté des assiégés et, un jour, ayant ajusté le roi, il lui décocha une flèche sur laquelle était cette inscription : *A l'œil droit de Philippe*. Le prince fut en effet frappé à l'œil droit et en demeura borgne. — Les Celtes, les Germains, les Goths et les Francs ne se servaient guère de l'arc et de la flèche que pour la défense des retranchements; mais ces armes étaient d'un usage plus commun chez les Gaulois et les habitants de l'Angleterre. César parle du grand nombre d'archers qu'il avait trouvés chez les premiers. Les Francs adoptèrent l'arc et les flèches après la conquête.

Les arcs étaient faits, le plus communément, de bois d'ormeau, de coudrier, de frêne, de cornouiller, d'if, etc.; mais on en construisait aussi en corne, en airain et surtout en acier. La longueur de l'arc dépassait d'ordinaire un mètre; le milieu se nommait *poignée;* l'on appelait *cornes* les deux extrémités qui étaient recourbées pour y fixer la corde. Ces arcs étaient ornés diversement et renfermés dans un étui appelé *coryte*. Les arcs en corne se désignaient souvent par l'épithète d'*arcs turquois*, parce que c'était principalement ceux de ce genre dont faisaient usage les Turcs et les Sarrasins. Les cordes de l'arc furent, suivant les époques et les lieux, tressées de crins de cheval, de lanières de cuir, etc. L'arc des Arabes qui suivaient l'armée de Xerxès offrait cette singularité qu'il pouvait se bander des deux côtés. — Dans cette même armée, « les Éthiopiens, dit Hérodote, ont des arcs de palmier longs au moins de quatre coudées (2^m,22), et de longues flèches de canne, à l'extrémité desquelles est, au lieu de fer, une pierre pointue, dont ils se servent aussi pour graver leurs cachets. Outre ces arcs, les Éthiopiens portent des javelots armés de cornes pointues de chevreuil travaillées comme un fer de lance, et des massues pleines de nœuds. » — Du temps de Pausanias, les Sarmates, n'ayant pas non plus de fer chez eux, garnissaient leurs piques en os qu'ils avaient l'art de rendre aussi durs que le métal; leurs arcs et leurs flèches, armées également d'os, étaient en cornouiller.



Arcs
(d'après le P. Daniel).

Généralement, les flèches étaient de différentes espèces : les unes avaient un simple fer rond et pointu; d'autres un fer à faces losangées; les fers les plus ordinaires étaient plats et triangulaires et les pointes de la base étaient recourbées en divers sens, de manière à rendre les blessures plus dangereuses. Toutes ces espèces de flèches étaient garnies de plumes, et leur longueur se proportionnait à celle de l'arc. Elles eurent différents noms, suivant leurs for-

mes et leurs dimensions : les plus grandes furent appelées *flèches, frettes, sagettes, saettes*, etc.; les petites, *gimblets, flics, flises, vire-flèches, virons, volets*, etc. — On nommait communément *carquois* ou *trousse* l'étui dans lequel on renfermait les flèches; mais on le désignait aussi sous les noms de *turcoi, tarcaire* et *carcas*. Les Anglais nommaient l'arc *bow*; les Allemands, *bogen*; et les Espagnols, *arco*.

L'arc est encore une arme très-répandue en Asie, en Amérique et dans l'Océanie. Les Chinois en ont qu'ils distinguent par la force qu'il faut employer pour les tendre, force qui équivaut à des poids de 60 à 100 livres; ils s'en servent parfois pour envoyer des ordres et des avis, c'est-à-dire qu'une flèche creuse renferme le papier qui exprime ces ordres. — La cavalerie des Mongols et de la plupart des peuples de la Tartarie est armée d'arcs et de flèches, et celles-ci se trouvent quelquefois au nombre de 40 à 50 dans le carquois de chaque cavalier. — Les peuplades des régions glaciales, telles que les Kamtchadales, les Samoyèdes, les Lapons, les Groënlandais et les Esquimaux font usage d'arcs et de flèches. Au Kamtchatka, celles-ci sont garnies de pierre ou de cristal et sont souvent empoisonnées. Les Lapons et les Esquimaux renforcent leurs arcs avec des nerfs d'animaux, et leurs flèches sort armées de dents de poisson et de cornes. Les Caraïbes ont des arcs de 2 mètres de hauteur. L'arc se retrouve aussi chez les Hurons, les Algonquins, les Mexicains, les Brésiliens, les Patagons, etc. — En Afrique, on le rencontre encore sur toute la côte, depuis le Sénégal jusqu'à la région des Hottentots; dans l'intérieur, chez les Cafres et la plupart des peuplades noires. Les flèches, chez plusieurs de ces peuplades, sont dentelées et empoisonnées. (*Voy.* les mots Archer et Flèches.)

ARC (*Mar.*). Se dit de la courbure que prend un bâtiment dans le sens de sa longueur. On appelle *arc de l'éperon*, la distance qui se trouve du bout de l'éperon à l'avant du navire, par-dessus cet éperon.

ARC (L'). Rivière qui coule à peu de distance de la ville d'Aix en Provence. Ce fut sur ses bords que, l'an 102 av. J.-C., Marius défit l'armée formidable des Teutons. Ceux-ci se battirent néanmoins avec le courage que donne la férocité, et leurs femmes mêmes portèrent l'épouvante au sein des légions. Suivant Tite-Live, il y aurait eu dans ce combat 200 000 hommes tués et 80 000 faits prisonniers; mais l'on sait quelle était l'exagération des anciens, lorsqu'il s'agissait de leurs victoires.

ARC A JALET. Petite arbalète dont on faisait usage pour lancer des balles.

ARCASSE (*Mar.*). Ce nom est donné, 1° à la partie extérieure et plus ou moins ornée d'un navire; 2° à la poulie ou à la pièce de bois qui renferme le rouet; 3° à la moufle d'une poulie.

ARCATE. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan. Fondée par Aureng-Zeyb, elle fut prise par les Français, en 1750; par les Anglais, en 1760; elle appartenait à Haïder-Ali, en 1780; et, depuis 1801, elle est devenue la possession immédiate des Anglais, qui l'appellent *Arcot*.

ARCAUX (*Mar.*). Craie rouge délayée avec de l'eau, dans laquelle les charpentiers trempent une ficelle qu'ils destinent à tracer une ligne sur une pièce de bois. Pour obtenir cette ligne, ils tendent la ficelle aux deux extrémités de la pièce, puis la soulèvent vers le milieu, et la lâchent brusquement.

ARC-BOUTANT (*Mar.*). On désigne par ce mot, 1° une pièce de bois placée horizontalement dans les hunes pour maintenir l'écartement des galhaubans; 2° la pièce de bois disposée verticalement sous le beaupré pour contenir les martingales; 3° le petit mât ferré dont on se sert pour repousser l'abordage; 4° la pièce avec laquelle on relie les baux et les barrots. — On nomme *arcs-boutants affourchés*, ceux dont les extrémités sont fendues en forme de fourchette; et *arcs-boutants ronds*, ceux dont la forme est ronde.

ARCEAUX (*Mar.*). Du lat. *arculus*, petite arche. Pièces de bois de sapin qui, par un bout, s'insèrent dans la flèche, et dont l'autre bout porte sur le bandinet. Les arceaux reçoivent aussi le nom de *guérites*. — On appelle encore *arceau* un anneau ou anse de corde qui passe dans le trou de la pierre employée pour descendre au fond de l'eau les cordages et les filets.

ARCHE (*Mar.*). Du celt. *arch*, en lat. *arca*, coffre. Boîte de charpente qui couvre la pompe, afin que celle-ci ne soit point endommagée.

ARCHE-GAYE ou **LANCE-GAYE.** Lance dont faisaient usage les Gaulois et les Francs. Elle était composée d'un fer très-étroit et pointu, monté sur une hampe légère. Ils s'en servaient à cheval, en plaçant l'extrémité inférieure de la hampe dans un étui fixé au côté droit de la selle.

ARCHÉLAÜS. Général de Mithridate, roi de Pont. Il disputa la Grèce aux Romains, et fut battu à Chéronée et à Orchomène, par Sylla, 87 ans av. J.-C.

ARCHELET (*Pêche*). Se dit de deux bâtons courbés en demi-ellipses et en travers l'un sur l'autre, qu'on attache aux quatre coins de l'*échiquier*, filet qui sert à prendre du goujon. — C'est aussi le nom d'une branche de saule pliée en cercle et fixée avec la lignette à l'orifice du *verveux*, autre filet, afin de le tenir ouvert.

ARCHÉOLOGIE. Du grec ἀρχαῖος, ancien, et λόγος, connaissance. Science dont l'objet est d'initier à la connaissance des anciens monuments, des anciennes mœurs et coutumes civiles et militaires.

ARCHÉOPOLIS. Aujourd'hui *Bouki*. Ville capitale de la Lazique, dans l'ancienne Colchide. Elle fut

assiégée, en 551, par Merméroès, lequel fut battu sous ses murs par la garnison, qui fit une sortie inopinée.

ARCHER. Soldat armé de l'arc. Chez les anciens, lés Scythes, les Crétois, les Parthes et les Thraces étaient célèbres par leur habileté à manier cette arme. L'histoire nous a conservé les noms d'Aster d'Amphipolis (*Voy.* Aster), qui perça d'une flèche l'œil droit de Philippe, roi de Macédoine; et de Ménélas, qui, au rapport de Zozime, lançait en même temps, avec un seul arc, trois flèches qui atteignaient trois buts différents. — Les Grecs et les Romains avaient des troupes légères d'archers. — Chez les modernes, Charles VII institua le premier des compagnies de ce nom. — Dans le principe, les archers combattaient isolément; mais on en constitua ensuite des corps à pied et à cheval dans tous les États de l'Europe. Les archers des Anglais contribuèrent au succès des batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Les archers disparurent à peu près, en France, sous François Ier. Les Anglais n'abandonnèrent cette arme que très-tard; mais leur supériorité toutefois avait déjà disparu, et Holinsher écrivait, du temps d'Élisabeth : « que les archers ne pouvaient plus bander d'arcs longs et forts, et tiraient de près, ce qui était honteux en comparaison de ce que faisaient leurs ancêtres. » Cependant, des archers faisaient encore partie de l'expédition de Buckingham contre l'île de Ré, et on en vit aussi des compagnies figurer, en 1643, dans les guerres civiles de l'Angleterre. Enfin, M. Thiers rapporte qu'en 1807, après la bataille de Friedland, les Français, poursuivant l'armée russe, rencontrèrent des archers kalmouks qui leur décochèrent des flèches, ce qui égaya fort nos soldats. (*Voy.* Arc.)


Archer
(d'après le P. Daniel).

ARCHERS DE LA CONNÉTABLIE. Officiers chargés d'exécuter les sentences des lieutenants des maréchaux de France. Ils avaient le droit d'exercer par tout le royaume, et de mettre à exécution les arrêts de toute espèce de juges.

ARCHERS DE LA GARDE. Gardes du corps qui existaient sous Louis XI et sous François Ier. Ils étaient armés d'un arc ou d'une arbalète.

ARCHERS DE LA MANCHE. *Voy.* Gardes de la Manche.

ARCHERS DU ROI. *Voy.* Garde écossaise.

ARCHIÈRE. Ouverture oblongue que l'on pratiquait dans les murs d'un château fort, et par laquelle les archers tiraient leurs flèches.

ARCHIGRELIN (*Mar.*). Se disait autrefois d'un cordage composé de trois grelins.

ARCHIPEL (*Mar.*). Du grec ἀρχὴ, puissance, réunion, et πέλαγος, pleine mer. Se dit de tout groupe d'îles peu distantes les unes des autres.

ARCHIPOMPE (*Mar.*). Retranchement en planches dont on entoure le corps des pompes, afin de les garantir de tout choc, et de pouvoir les visiter au besoin.

ARCHITECTURE MILITAIRE. Les principaux monuments de cette architecture qui soient arrivés du moyen âge jusqu'à nous, en France, sont les remparts d'Aigues-Mortes, d'Arles, d'Avignon, de Carcassonne, de Die, de Montpellier, de Narbonne, de Provins et de Saint-Guilhem; les portes de Cadillac, de Moret, de Nogent-le-Roi et de Saint-Jean de Provins; les châteaux forts ou donjons d'Alluye, d'Angers, d'Argental, de Beaucaire, de Blanquefort, de Bruniquel, de Chalusset, de Château-Gaillard, de Cesson, de Chinon, de Coucy, de Fougères, de Loudun, de Mehun, de Montlhéry, de Pierrefonts, de Saumur, de Vincennes, et du Vivier le palais des papes, à Avignon; celui de justice, à Paris; les ponts fortifiés de Cahors et d'Aigues-Mortes; et les abbayes fortifiées de Saint-Jean des Vignes, à Soissons, et de Saint-Leu d'Esserant. Quelques tours isolées, servant à des signaux, comme celles du Roussillon, se rattachent aussi à cette architecture.

ARCHITONNERRE. Machine de cuivre inventée par Archimède. Elle lançait des balles de fer avec une force extrême et beaucoup de bruit. Cette machine porte aussi le nom de *canon à vapeur*. (*Voy.* ce mot.)

ARCHIVES RÉGIMENTAIRES. Le prince de Condé avait conçu le projet de faire enregistrer, dans les régiments, les noms des soldats qui se seraient distingués. Sous la Restauration, les lieutenants-colonels furent chargés de tenir un registre spécial pour y consigner tous les actes honorables des soldats du régiment.

ARCIS-SUR-AUBE. Petite ville du département de l'Aube. Des engagements y eurent lieu, les 20 et 21 mars 1814, entre les Français et les troupes alliées, et Napoléon y eut un cheval tué sous lui.

ARCO (*Mar.*). Nom sous lequel les Phéniciens désignaient leurs vaisseaux de guerre.

ARCOLE. Village de la délégation de Vérone, en Italie. Il est situé sur l'Alpone, affluent de l'Adige, et a acquis de la célébrité par la victoire que le général Bonaparte y remporta sur les Autrichiens, le 15 novembre 1796.

ARÇON. Du lat. *arcus*, arc. On nomme ainsi chacune des deux pièces de bois cintrées qui, jointes l'une à l'autre par une branche de fer, forment le corps d'une selle de cheval.

ARCTURUS. Dieu des Romains, qui présidait aux citadelles.

ARCUBALISTE. Machine qui servait à lancer des flèches. On n'en connaît plus la forme précise. Celui qui faisait emploi de cette machine était appelé *arcubalistarius*.

ARDALION. Rivière qui coule à l'extrémité de la Numidie, aujourd'hui Algérie. L'an 398, Gildon, comte d'Afrique, qui était en rébellion contre Rome, fut battu sur les bords de cette rivière, par Mascezil, général de l'empereur Honorius.

ARDEBIL. Ville de l'Aderbaïdjan, en Perse. Sa citadelle, qui a été construite par des officiers français, fut prise par les Turcs en 1827.

ARDENT (*Mar.*). *Ardens*. On appelle *vaisseau ardent*, celui qui manifeste une grande disposition à venir au vent contre son gouvernail et contre l'effet de ses voiles d'avant.

ARDILLON. Du celt. *ard*, pointe. Pointe de métal, ordinairement en fer, qui sert à arrêter, dans la boucle dont elle fait partie, la courroie qu'on y passe.

ARDOCH. Ville d'Écosse, dans le comté de Perth. On y voit les restes d'un camp d'Agricola, au pied du *Grampius mons*.

ARDRES. Ville du département du Pas-de-Calais. C'était une place de guerre que l'on démantela en 1850. Elle fut prise sur les Anglais, en 1377, par le duc de Bourgogne, frère de Charles V; par les Espagnols, en 1596, et rendue à la paix de Vervins, en 1598. C'est dans ses environs que se tint, en 1520, le fameux *camp du drap d'or*, où se rencontrèrent François Ier et Henry VIII, roi d'Angleterre.

ARDURA. Aujourd'hui *Urde*. Ville de la Dalmatie. Germanicus ayant assiégé cette place, les femmes préférèrent se tuer plutôt que de se rendre. — Elle fut encore prise par Tibère, l'an 9 de notre ère, sur les Dalmates et les Pannoniens, qui s'étaient révoltés contre les Romains.

ARÉIENS (Jeux). Fêtes guerrières que les Scythes célébraient en l'honneur du dieu Arès ou Mars.

AREIGNOL (*Pêche*). Sorte de filet connu aussi sous le nom de *bastude*.

AREMBERG (Léopold-Philippe de Ligne, duc d'). Général au service de l'Autriche, né à Mons en 1690, mort en 1754. Il fit les campagnes de Hongrie sous le prince Eugène, et combattit à Belgrade en 1717. Nommé feld-maréchal en 1737, il fit la guerre de Flandre et fut blessé à Dettingen, en 1741.

ARENA (Joseph). Né en Corse en 1772, mort en 1801. Après avoir servi avec distinction, il devint adjudant général en 1793, et peu après chef de brigade de gendarmerie. Élu député de la Corse au Corps législatif, il s'y fit remarquer par l'ardeur de ses opinions. Ennemi de la famille Bonaparte, et républicain exalté, il entra dans un complot contre le premier consul, fut condamné à mort, et exécuté.

ARÉOMÈTRE PÈSE-SEL ou **SATUROMÈTRE** (*Mar. à vap.*). Instrument dont on fait usage pour mesurer les quantités de sel contenues dans l'eau de mer. Son degré d'enfoncement dans l'eau indique le degré de saturation, parce qu'il est construit sur ce principe d'hydrostatique que *les corps flottants s'enfoncent d'autant plus profondément dans les liquides que la densité de ces liquides est plus faible*. Il en résulte donc que plus l'eau de mer contient de sel, plus sa densité augmente, et moins l'aréomètre y plonge. L'instrument de ce nom dont on fait emploi à bord des bâtiments à vapeur est celui de Baumé. Son zéro correspond à la densité de l'eau distillée, c'est-à-dire que lorsqu'on le plonge dans cette eau, il s'y enfonce jusqu'à sa partie supérieure marquée de zéro, parce que l'eau distillée ne contient aucun corps étranger en suspension.

ARÉOTECTONIQUE. Du grec ἄρειος, belliqueux, et τεκτονική, art de bâtir. Partie de l'architecture militaire qui comprend l'art de fortifier, d'attaquer et de défendre les places.

ARER (*Mar.*). Du lat. *arare*, labourer. Chasser sur ses ancres. Ce mot s'emploie pour désigner la portion d'une ancre qui, étant mouillée dans un mauvais fond, ne prend pas ou lâche prise, et se traîne alors en labourant le sable.

ARÊTE. Du lat. *arista*, barbe de l'épi. Se dit, en termes de fortifications, d'une ligne formée par deux angles de glacis qui se joignent à un angle de chemin couvert.

ARGANEAU ou **ORGANEAU** (*Mar.*). De l'ital. *argano*. Gros anneau ou boucle de l'ancre, qui porte aussi le nom de *cigale*.

ARGELINOS, ALGERINOS. Les Espagnols donnèrent ce nom à la légion étrangère qui leur fut envoyée d'Algérie par la France, sous le règne de Louis-Philippe.

ARGENTARIA. Aujourd'hui *Horborig* ou *Horbourg*. Village sur la rive droite de l'Ill, en face de Colmar. C'était anciennement une place considérable, sous les murs de laquelle, en 378, les Romains défirent les Sentiens, tribus allemandes.

ARGINUSES. *Arginusæ*. Petites îles de la mer Égée. La flotte des Lacédémoniens, commandée par Callicratidas, y fut vaincue par la flotte des Athéniens, l'an 406 av. J.-C.

ARGO (*Mar.*). Navire qui prenait son nom d'Argus, son constructeur. Ce navire servit à transporter les aventuriers qui allaient à la conquête de la Toison d'or, c'est-à-dire, des richesses que l'on supposait répandues dans la Colchide.

Jason était le chef de cette expédition, et avait pour principaux compagnons Hercule, Oïlée, Télamon, Castor, Pollux, Thésée et Philoctète. Calmet place cet événement à la date de l'an 1269 av. J.-C.; mais d'autres écrivains le portent à 1292 et 1360.

ARGONNE. Partie de la Champagne et de la Lorraine, couverte de bois, de montagnes et de défilés, ce qui lui a fait donner le surnom de *Thermopyles de la France.* — Le nom d'Argonne fut donné à la campagne de 1792, campagne que signala la bataille de Valmy, gagnée par le général Dumouriez, et la retraite de l'armée prussienne. La forêt de l'Argonne s'étend de Sedan (Ardennes) à Passavant (Marne), sur une longueur d'environ 56 kilomètres.

ARGOS. Ville située près de l'*Inacus.* Aujourd'hui *Panitza,* dans l'Argolide, en Grèce. L'an 272 av. J.-C., Antigone Gonatas, roi de Macédoine, défit, sous les murs de cette place, l'armée du roi d'Épire, Pyrrhus, qui fut tué par une tuile que lui lança une femme au moment où son fils allait être immolé par le prince.

ARGOULETS. Arquebusiers qui, sous le règne de Henri II, étaient équipés et montés comme les Albanais ou Stradiots. Ils avaient des manches et des gants de mailles, une cotte d'armes sans manches leur couvrant le buste, l'épée large au côté, la masse à l'arçon gauche de la selle. Ils maniaient une courte arquebuse de près d'un mètre, et, afin de coucher plus facilement en joue, ils portaient sur la tête un cabasset au



Argoulet
(d'après les costumes du temps).

lieu d'une salade à visière. En place de l'arquebuse, les Stradiots avaient un javelot. Les argoulets remplissaient dans les troupes le rôle d'éclaireurs; mais c'étaient en général de mauvais soldats, plus propres au pillage qu'au combat, et leur amour du maraudage les avait fait surnommer *croque-moutons.* Leur nom d'argoulets devint dans la suite une injure.

ARGOUSIN (*Mar.*). Du celt. *arghin,* surveillant. Sous-officier des bagnes.

ARGYRASPIDES. Du grec ἄργυρος, argent, et ἀσπίς, bouclier. Corps célèbre composé de soldats qui avaient fait les campagnes de Philippe et d'Alexandre, et qui servait dans l'armée d'Eumène, lorsque celui-ci livra bataille à Antigone. «Les plus jeunes d'entre eux, dit Diodore, avaient à cette époque environ soixante ans; beaucoup en avaient soixante-dix, et quelques-uns étaient même plus âgés encore. Ils étaient tous d'une expérience militaire et d'une bravoure auxquelles rien ne résistait. Leur attaque fut si impétueuse que, bien qu'ils eussent à combattre toute la phalange d'Antigone, ils passèrent plus de 5000 hommes au fil de l'épée, et mirent en déroute toute l'infanterie, qui était très-nombreuse, sans qu'eux-mêmes eussent perdu un seul homme. »

ARIASPES ou **AGRIASPES.** Peuple de l'ancienne Drangiane, en Asie. Cyrus les surnomma *Évergètes,* du grec εὐεργέτης, bienfaiteur, parce qu'ils sauvèrent son armée qui se trouvait au moment de périr par le froid et la famine.

ARICH (EL). *Rhinocolura* des anciens. Forteresse de la basse Égypte, que les Français occupèrent en 1793, et où ils furent obligés de signer une déplorable capitulation en 1800.

ARICIE. *Aricia.* Aujourd'hui *Riccia.* Ville d'Italie, dans le *Latium.* Elle fut assiégée sans succès, l'an 507 av. J.-C., par Porsenna, roi des Étrusques. C'est dans les environs de cette ville que se trouvait la fontaine de même nom, célèbre par les soi-disant entretiens de Numa avec la nymphe Égérie.

ARIÈS. *Voy.* BÉLIER.

ARIGÆA. Ville de l'Inde. Située sur l'Énasple, elle était la capitale des Aspiens. Quelques-uns pensent qu'elle occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui Caboul, dans l'Afghanistan. Ses habitants l'abandonnèrent et y mirent le feu à l'approche de l'armée d'Alexandre.

ARIMINUM. Aujourd'hui *Rimini.* Ville des États de l'Église. C'était l'une des cités de l'Ombrie, la première qu'on rencontrait en entrant en Italie par la Gaule Cisalpine; ce fut aussi la première dont César s'empara après le passage du Rubicon.

ARISER ou **ARRISER** (*Mar.*). Prendre des ris. Se dit en parlant des vergues hautes ou de leurs voiles, et ne s'emploie guère que dans un grain ou une rafale.

ARISTIDE. Athénien célèbre, mort dans un âge avancé, l'an 469 av. J.-C. Également recommandable par ses vertus civiles et par ses vertus militaires, le peuple lui décerna le surnom de *Juste;* mais Thémistocle, jaloux de sa gloire, le fit bannir par l'ostracisme. Il fut l'un des chefs qui commandaient à Marathon, et contribua aussi au succès des batailles de Salamine et de Platée. Après l'expulsion des Perses, il fut

chargé d'administrer le trésor commun de la fédération grecque, et cependant il mourut si pauvre, que l'État fut obligé de pourvoir à ses funérailles et de doter ses filles.

ARISTOMÈNE. Roi et général des Messéniens, vers 684 av. J.-C. Il excita la deuxième guerre de Messénie contre les Lacédémoniens, remporta sur eux plusieurs succès éclatants, et soutint dans Ira un siége qui dura de 682 à 671, c'est-à-dire onze années; mais il fut enfin vaincu et se retira en Arcadie avec une partie de ses compatriotes. Deux fois prisonnier, il était parvenu à s'échapper avec une rare intrépidité.

ARJAUD (*Mar.*). Se dit pour barre de gouvernail, sur la Méditerranée.

ARKLOW. Ville du comté de Wicklow, en Irlande. 30 000 Irlandais insurgés y furent battus, en 1798, par un faible détachement de troupes anglaises.

ARLES. *Arelate* ou *Arelas*. Ville du département des Bouches-du-Rhône. Elle soutint quatre siéges mémorables contre les Visigoths, en 425, 429, 452 et 457, et fut derechef assiégée sans succès par Clovis en 508. Le comte de Barcelone s'en empara en 1156, et le roi d'Aragon, Alphonse II, en 1167.

ARLON. Ville du Luxembourg belge. Les Français, commandés par Jourdan, y battirent les Autrichiens, en avril 1793 et avril 1794.

ARMADA (*Mar.*). Nom par lequel on a désigné la flotte équipée en 1588 par Philippe II, roi d'Espagne, contre la reine Élisabeth, pour un débarquement en Angleterre. Cette flotte formidable, qui se composait de 150 vaisseaux espagnols et portugais, fut détruite pour la plus grande partie par la tempête, et le reste vint échouer sur les côtes ennemies.

ARMADILLA (*Mar.*). On appela ainsi une escadre composée de 6 à 8 vaisseaux espagnols, avec laquelle le roi d'Espagne interdisait aux étrangers l'accès du Mexique et de la Nouvelle-Espagne.

ARMAGNACS. On désigna sous ce titre les partisans de la maison de Bourbon, opposés aux *Bourguignons*. Ils tiraient cette dénomination de Bernard, comte d'Armagnac, qui s'était mis à leur tête, après l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, par le duc de Bourgogne, Jean sans Peur. La lutte de ces deux partis faillit causer la ruine de la France, et dura jusqu'au traité d'Arras, conclu, en 1435, entre Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

ARMAILLADE (*Pêche*). Filet en tramail, employé pour la pêche dite *mara*.

ARMATEUR (*Mar.*). *Armator*. Du rad. *arma*, armes. C'est le nom qu'on donne à celui qui arme un bâtiment, c'est-à-dire qui le pourvoit de tout le matériel de navigation, de négoce ou de guerre nécessaire pour entreprendre une expédition maritime. L'armateur est ordinairement un négociant qui affrète un navire, le charge de marchandises et l'expédie sur un port de commerce. — En temps de guerre, le capitaine d'un bâtiment armé en course, et destiné à s'emparer des vaisseaux ennemis, prend le nom de corsaire.

ARMATOLES. Milice grecque de la Thessalie, qu'avait instituée Sélim Ier, au commencement du seizième siècle. Elle était destinée à s'opposer aux incursions des montagnards appelés *Klephtes* ou brigands. Plus tard, les armatoles et les Klephtes s'unirent contre les Turcs.

ARME. Du lat. *arma*. Instrument qui sert pour l'attaque ou pour la défense. Le mot *arme* s'emploie aussi pour désigner les différents corps de troupes qui composent une armée. Ainsi on dit: l'arme de l'infanterie, l'arme de la cavalerie, l'arme de l'artillerie et l'arme du génie. On applique même le mot arme aux subdivisions de ces corps : l'arme de l'infanterie légère, l'arme de l'infanterie de ligne, l'arme des dragons, l'arme des lanciers, l'arme des cuirassiers, etc.

ARME COURTOISE. C'était, au moyen âge, une arme qui ne pouvait causer aucune blessure dangereuse et dont on faisait usage dans certaines joutes. On plaçait alors au bout de la lame ou de l'épée un anneau qu'on appelait *fret* ou *frette*.

ARME DE JET. Toute arme propre à lancer des corps avec force, comme une fronde, une arbalète, etc.

ARMÉE. Du rad. *arme*. Force militaire, plus ou moins considérable, composée de corps de toutes armes. Chez les Grecs, l'infanterie formait la principale force des armées, et se composait de trois sortes de troupes : les *hoplites*, les *psiles* et les *peltastes*. (*Voy.* ces mots.) Voici un relevé des divers modes de composition de quelques armées des anciens, qui prirent part à des expéditions célèbres :

Les Grecs avaient à la bataille de Platée, suivant Boeck, 38 700 hommes d'infanterie pesamment armés, et 69 500 hommes armés à la légère, sans compter 4 800 Thespiens. Les Spartiates avaient fourni 5 000 hommes avec 35 000 ilotes légèrement armés, et 5 000 hoplites de Laconie avec autant de troupes légères. Les Athéniens n'avaient que 8 000 hoplites avec pareil nombre d'hommes armés à la légère.

Lorsque les Athéniens firent irruption dans la Mégarède, pendant la première année de la guerre du Péloponèse, « leur armée, dit Thucydide, fut alors la plus grande qu'ils eussent jamais réunie dans un camp, avant que la peste eût désolé leur ville. Les Athéniens seuls ne formaient pas moins de 10 000 hoplites, indépendamment des 3 000 qui étaient à Potidée; 3 000 hoplites métœques au moins, sans compter un corps nombreux de troupes légères. » Dans l'armée que le même peuple envoya en Sicile, « les hoplites, dit encore Thucydide,

étaient en tout 5 000, dont 1 500 Athéniens portés sur le rôle, et 700 thètes, soldats de marine; le reste était des troupes alliées, les unes formées par les villes sujettes d'Athènes, et 500 hommes par les Argiens; il y avait aussi 250 Mantinéens et mercenaires. Les archers formaient en tout 480 hommes, dont 80 de Crète. Il y avait 700 frondeurs rhodiens et 120 bannis de Mégare, armés à la légère. »

Suivant Diodore, l'armée qu'Alexandre emmena en Asie se composait : « en infanterie, de 12 000 Macédoniens, 7 000 alliés, et 5 000 mercenaires. Il faut y joindre 5 000 Odryses, Triballes et Illyriens, ainsi que 1 000 archers Agrianiens, en sorte que le total de l'infanterie s'élevait à 30 000 hommes. En cavalerie, on comptait 1 500 Macédoniens, 1 500 Thessaliens, 600 autres cavaliers fournis par les Grecs, enfin 900 éclaireurs thraces et péoniens, ce qui faisait un total de 4 500 cavaliers. »

Lorsque Sémiramis partit pour son expédition de l'Inde, son armée se composait, dit Diodore, de 3 000 000 de fantassins, de 500 000 cavaliers et de 100 000 chars de guerre. Il y avait en outre plus de 100 000 hommes montés sur des chameaux et armés d'épées de 4 coudées de long.

Les Grecs se faisaient suivre à la guerre par leurs esclaves et ceux-ci s'y trouvaient toujours en bien plus grand nombre que les hommes libres, puisque chaque Spartiate, par exemple, était accompagné de sept ilotes; que chaque hoplite avait un valet pour porter son bagage et son bouclier; que chaque cavalier faisait soigner son cheval par un serviteur. Les Thessaliens employaient aussi pour leur cavalerie leurs serfs, les pénestres; et les esclaves qui se signalaient dans les combats étaient souvent affranchis.

On a peu de renseignements sur l'organisation militaire des premiers temps de la monarchie française. Ce ne fut qu'à partir de Clotaire, c'est-à-dire vers l'an 558, que les troupes dont se composait l'armée franque commencèrent à être désignées par le nom des provinces qui les fournissaient auparavant; il n'était question que de Francs, de Burgondes, d'Allemands, etc. Sous les monarques francs, l'armée se rassemblait tous les ans, dans l'origine au mois de mars, plus tard au mois de mai; là on décidait la paix ou la guerre, on donnait l'ordre de marcher, etc.; et les hommes libres se réunissaient, en armes, sous les ordres des dizainiers, des centuriers et du comte, chef du contingent cantonal.

D'après les Capitulaires de Charlemagne, tout homme libre, propriétaire de quatre manses de terre, devait être prêt à marcher pour le service militaire et accompagner le comte; et celui qui ne possédait que trois manses devait s'adjoindre le propriétaire d'une manse, et s'entendre avec lui pour remplir le service prescrit. — Après les Carlovingiens et au milieu de l'anarchie féodale, disparurent d'abord les premiers principes qu'on avait posés pour la constitution d'une armée régulière, principes auxquels on tenta de revenir plus tard en établissant ce qu'on appela le *ban* et l'*arrière-ban*. (*Voy.* ces mots.) Le premier appelait sous les drapeaux tous les propriétaires de fiefs, le second, les milices communales. Le service s'appelait alors *chevauchée*, en cas de guerre privée; et *ost*, quand il s'agissait d'une guerre générale. Ces armées furent d'abord placées sous les ordres du sénéchal de France; et quand cette dignité fut supprimée, en 1191, par Philippe-Auguste, leur commandement fut confié au connétable. A côté de ces milices, les princes eurent encore, dès le douzième siècle, des compagnies de mercenaires qui prirent différents noms (*Voy.* BANDES MILITAIRES); mais ces auxiliaires se livraient à toutes sortes d'excès, et durant les quatorzième et quinzième siècles, ils commirent des atrocités et dévastèrent le pays. — Charles V songea le premier à former des armées permanentes; et Charles VII réalisa ce projet, en instituant, en 1439, la cavalerie des *gens d'armes* et l'infanterie des *francs-archers*. (*Voy.* ces mots.) Il réduisit ses troupes à un nombre convenable, et décida qu'à l'avenir elles seraient tenues en garnison, au lieu d'être congédiées dès qu'elles ne seraient plus nécessaires, comme cela avait eu lieu jusqu'alors. La gendarmerie française, ou cavalerie, ne fut plus composée que de 15 compagnies de 100 hommes d'armes chacune; mais chacun de ceux-ci devait avoir avec lui 5 personnes, et sa paye était réglée à 30 livres par mois. Ces 15 compagnies, qui ne formaient qu'un corps de 9 à 10 000 hommes, se trouvaient considérablement augmentées en temps de guerre, attendu qu'une foule de gentilshommes devaient se réunir à elles et amener avec eux un nombre de vassaux déterminé suivant les terres qu'ils avaient en fief. Le même règlement eut lieu à l'égard de l'infanterie : on ne conserva que 3 000 archers; mais ce nombre devait s'augmenter, en temps de guerre, de la milice que chaque ville, bourg et village était obligé de fournir sous le nom de francs-archers. — Louis XI créa des compagnies d'Écossais et de Suisses; sous Charles VIII et Louis XII, on appela des mercenaires allemands qui furent connus sous les noms de *reîtres*, de *lansquenets*, d'*albanais*, etc. (*Voy.* ces mots.) Enfin, François Ier, reconnaissant le danger de se trouver entouré de troupes mercenaires, eut recours, en 1532, aux *légions provinciales*, qui prirent, sous Henri II, le nom de *régiments*.

Dans les armées modernes et sur le pied de paix, la cavalerie est à peu près l'équivalent du quart de l'infanterie; l'artillerie et le génie, le septième. Sur le pied de guerre, la cavalerie se trouve environ le sixième de l'infanterie, et les armes spéciales le dixième.

M. de Lamartine s'exprime dans les termes suivants au sujet de l'armée, de ce grand et noble corps de l'Etat : « L'armée est une partie de la constitution en France. Elle est la force de la

loi, incarnée dans des rassemblements d'hommes obéissants et disciplinés, soit pour défendre la patrie au dehors, soit pour défendre la société et le gouvernement au dedans. Cette force est souverainement morale, car elle est la dernière raison de la société, le résumé de toutes les moralités les plus saintes, depuis le champ jusqu'au foyer, depuis la famille jusqu'à la nation, depuis la propriété jusqu'à la vie des citoyens. Elle est souverainement intelligente, précisément parce qu'elle comprend qu'elle ne peut pas délibérer sous les armes, qu'elle doit exécuter ce qu'on lui commande au nom de la loi, et que le jour où des rassemblements d'hommes armés de leur solde, de leur nombre, de leur esprit de corps, de leur discipline, de leur chef, de leur canon, délibéreraient et auraient des volontés ou des caprices propres, il n'y aurait plus de peuple, il n'y aurait qu'une soldatesque ; il n'y aurait plus de pouvoir, il n'y aurait que la tyrannie. »

ARMÉE BYZANTINE. Les *Institutions militaires* de l'empereur Léon contiennent des détails curieux et peu connus, sur l'organisation de cette armée avant le dixième siècle. Le prince s'y adresse aux gouverneurs des provinces, et dit :

« Nous te donnons la dignité de choisir, selon l'ancienne coutume, pour officiers et soldats, ceux que tu jugeras les plus propres à la guerre. Dans tous les pays soumis à ton pouvoir, tu ne prendras pour soldats ni des adolescents, ni des vieillards, mais des hommes faits, robustes, agiles et riches, afin que, lorsqu'ils seront dans les camps ou à la guerre, ils aient chez eux des gens pour cultiver leurs terres et avoir soin de leurs affaires domestiques, et aussi pour qu'ils puissent se fournir d'armes et de l'équipement nécessaire. Voulant traiter favorablement notre *compagnon d'armes* (nous appelons ainsi celui qui se sera vaillamment exposé à la guerre pour l'empire romain et la gloire de notre règne), nous voulons que sa famille, tant qu'il sera au service, soit exemptée de toute charge publique, à l'exception de l'impôt ordinaire.

« Toute l'armée sera divisée en différentes *tagmes* ou *bandes*, et celles-ci en *décuries*. On en formera des chambrées de cinq ou de dix hommes. Le général est la tête de toutes : après lui viennent les *mérarques*, ensuite les *drungaires*, les *comtes*, c'est-à-dire, les chefs de bande ; suivent les *pentarques*, les *tétrarques*. Les *ouragos* sont les derniers de chaque chambrée ; ils sont placés à la queue des files et forment le dernier rang. Ce sont là les noms des différents chefs. Il y a encore d'autres charges dans chaque bande, comme les bandophores, les trompettes, c'est-à-dire les sonneurs de *buccin*, les médecins, les chirurgiens, les clépotales, les porteurs d'ordres, les crieurs qui, par leurs paroles, excitent les soldats au combat, les scribes, et d'autres encore qui ont des fonctions distinctes. Tous ces noms à présent en usage ont remplacé les anciens qui sont abolis.

« Les *mérarques* sont les chefs d'une *mérie* ou division. Le *drungaire* est le chef d'une petite mérie qui forme la troisième partie de la division commandée par le mérarque, autrement dit *turmarque*, parce que la division se nomme aussi *turme ;* la turme ou grande mérie est donc composée de trois petites méries ou *drunges* réunies ensemble ; le drunge renferme les *tagmes* ou *bandes* qui sont commandées par des *comtes*. Le *dizainier* est le chef d'une décurie, comme le *pentarque* est le chef de cinq. Celui-ci est placé au milieu de la file, dont la queue est occupée par l'*ouragos*. Les divisions nombreuses font la force de l'armée et donnent une grande facilité pour les manœuvres. Le *bandophore* porte l'enseigne de la bande. Le *lochagos* est le chef de file ; il est placé au premier rang ; ceux qui le forment se nomment *protostates* ; l'*épistate* est le second de la file.

« Les *coureurs* sont ceux qui précèdent l'ordonnance de l'armée quand elle va au combat, et qui poursuivent l'ennemi lorsqu'il fuit. Les *défenseurs* suivent ceux-ci sans se débander comme eux, mais marchent en ordre pour lès soutenir. Les *mesureurs* sont ceux qui dressent le camp, en distribuent le terrain et tracent le retranchement ; ils sont confondus actuellement avec ceux que les anciens appelaient autrefois *anticenseurs ;* ils marchent devant l'armée pour reconnaître les chemins, la disposition du pays et les lieux propres à l'assiette du camp, dont ils arrêtent le tracé. Les *scultateurs* sont ceux qui vont à la découverte de l'ennemi. Les *gardes-flancs* ou *flagiophylaques* sont les hommes placés pour garantir le flanc de la première ligne. Les *comistites* sont destinés à tourner les ailes de l'ennemi. Les *insidiateurs* sont ceux qui se mettent en embuscade. Les *tergisticites* marchent en bataille à l'arrière-garde. Les *scriboni* sont ceux qui, le jour du combat, suivent l'armée pour relever les blessés et mettre le premier appareil à leurs blessures.

« Il est nécessaire de ne pas faire les bandes égales, afin qu'on ne juge pas par leur nombre de la force de l'armée. Si on peut d'une seule bande en faire paraître deux, quand on sera près de combattre, cela imprimera plus de terreur à l'ennemi. Il faut tirer de chaque bande, pour le service ordinaire, deux porteurs d'ordres actifs, prompts, et qui aient la voix forte. Il faut encore des *buccinateurs* pour sonner dans l'occasion, des ouvriers de toute sorte, et, entre autres, des fourbisseurs et des armuriers pour faire des arcs et des flèches. On choisira aussi des hommes pour ramasser les objets perdus et les rendre à leur légitime possesseur. Comme il y aura des comptables pour conduire et régler les équipages de la cavalerie, il faut qu'il y en ait pour l'infanterie. Ils seront subordonnés aux chefs du *charroi*. Celui-ci est composé des voitures qui portent les machines et les munitions

de guerre. Il y aura pour chaque turme un signe distinctif qui se mettra sur les chevaux et les bœufs, afin qu'ils soient facilement reconnus par la différence des couleurs.

« Il sera bon, s'il est possible, de ranger les soldats, non-seulement selon leur force, mais aussi par rang de taille, de manière que les plus grands étant en première ligne donnent à l'ordre de bataille un air plus formidable. Si le courage ne se trouve pas réuni à la taille, on suivra l'ordre accoutumé, c'est-à-dire que l'on mettra les hommes de confiance à la tête et à la queue. Il faut que les soldats soient pourvus, par leurs chefs, d'armes et de tout ce qui leur est nécessaire, pour le temps de la campagne ou pour le quartier d'hiver. Chaque archer portera la cotte de mailles entière, descendant jusqu'au cou-de-pied, avec les anneaux et courroies pour l'attacher, et leurs étuis de cuir. Il aura un casque de fer poli, orné au sommet d'une petite crête; un arc, un étui large et commode pour le porter; une provision de cordes de nerfs, une trousse tenant trente ou quarante flèches et son enveloppe, une lime et une alène dans la ceinture de son arc, une lance de moyenne grandeur à l'usage de la cavalerie, ayant dans le milieu des courroies pour attacher une petite flamme; une épée à la manière romaine, suspendue à un baudrier. Les jeunes cavaliers qui ne sauront pas tirer de l'arc auront des javelots avec un grand bouclier; il sera bon qu'ils aient des gantelets de fer. Il y aura de petites houppes aux housses de leurs chevaux, et de petites flammes pour ornements sur leurs casaques, à l'épaule. Autant qu'il sera possible, ils devront avoir des cuirasses ornées et brillantes, une chaussure armée que nous appelons à présent podopselle, et un manteau. »

ARMÉE CONSULAIRE. Armée qui, chez les Romains, était composée de deux légions, de troupes alliées et de cavalerie, le tout représentant un effectif de 18 600 hommes.

ARMÉE DE LA FOI. Nom qui fut donné, à l'époque de la Restauration, aux forces carlistes qui opéraient dans la Catalogne.

ARMÉE FRANÇAISE. L'armée française, au 1er janvier 1862, était organisée de la manière suivante :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

Maréchaux de France		11
Généraux de division	Activ. et disponib.	93
	Réserve	83
Généraux de brigade	Activ. et disponib.	161
	Réserve	174

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Colonels	34	Capitaines de 1re cl.	150
Lieutenants-colonels	35	Capitaines de 2e cl.	149
Chefs d'escadron	109	Lieutenants	98

École d'application : sous-lieutenants... 43

INTENDANCE MILITAIRE.

Intendants généraux inspecteurs	Activ. et disponib.	8
	Réserve	2
Intendants militaires	Activ. et disponib.	26
	Réserve	42
Sous-intendants militaires de 1re classe		50
Sous-intendants militaires de 2e classe		100
Adjoints à l'intendance militaire de 1re classe		56
Adjoints à l'intendance militaire de 2e classe		24

ÉTATS-MAJORS

des corps d'armée, des divisions territoriales, des corps expéditionnaires et des divisions actives.

1er corps d'armée : 1re et 2e divisions militaires; quartier général, Paris.

2e corps d'armée : 3e et 4e divisions militaires; quartier général, Lille.

3e corps d'armée : 5e, 6e et 7e divisions militaires; quartier général, Nancy.

4e corps d'armée : 8e, 9e, 10e, 17e, 20e et 22e divisions militaires; quartier général, Lyon.

5e corps d'armée : 15e, 16e, 18e, 19e et 21e divisions militaires; quartier général, Tours.

6e corps d'armée : 11e, 12e, 13e et 14e divisions militaires; quartier général, Toulouse.

7e corps d'armée : divisions militaires de l'Algérie; quartier général, Alger.

Corps d'armée d'occupation de Rome.

Corps expéditionnaire au Mexique.

Corps expéditionnaire en Chine.

Chaque corps d'armée, à l'intérieur et en Algérie, est placé sous le commandement d'un maréchal de France.

Chaque division militaire est placée sous le commandement d'un général de division.

Chaque subdivision militaire est placée sous le commandement d'un général de brigade.

Un intendant militaire est attaché à chaque division, un sous-intendant à chaque subdivision.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

174 places, châteaux et forts, à la garde desquels sont attachés :

29 colonels,	151 capitaines de 2e cl.,
15 lieutenants-colonels,	15 lieutenants de 1re cl.,
62 chefs de bataillon ou d'escadron ou majors,	27 lieutenants de 2e cl.,
40 capitaines de 1re cl.,	4 sous-lieutenants.

TROUPES.

CENT-GARDES.

1 escadron, commandé par :

1 lieutenant-colonel,	2 lieutenants,
4 capitaines,	4 sous-lieutenants.

GARDE IMPÉRIALE.

La garde impériale, rétablie par décret du 1er mai 1854, a été réorganisée en vertu d'un décret du 20 décembre 1855.

La garde impériale, placée sous le commandement d'un maréchal de France, de trois

généraux de division et de neuf généraux de brigade, est composée de :

1 régiment de gendarmerie à pied, 3 régiments de grenadiers, 1 régiment de zouaves,	formant la 1re division d'infanterie.
4 régiments de voltigeurs, 1 bataillon de chasseurs à pied,	formant la 2e division d'infanterie.
1 escadron de gendarmerie à chev., 2 régiments de cuirassiers, 1 régiment de dragons, 1 régiment de lanciers, 1 régiment de chasseurs, 1 régiment de guides,	formant la division de cavalerie.

1 division d'artillerie à pied,
1 régiment d'artillerie monté,
1 régiment d'artillerie à cheval,
1 escadron du train d'artillerie,
1 division du génie,
1 escadron du train des équipages.

Chacun des régiments de la garde, infanterie, cavalerie, artillerie, etc., est commandé comme les régiments correspondants de la ligne.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La gendarmerie impériale, comprenant 26 légions départementales, la légion d'Afrique et la légion coloniale, divisées en compagnies et brigades, est commandée par :

21 colonels,	313 capitaines,
11 lieutenants-colonels,	274 lieutenants,
106 chefs d'escadron,	94 sous-lieutenants.

GARDE DE PARIS.

2 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, divisés en 16 bataillons et 4 escadrons, commandés par :

1 colonel,	1 major,
2 lieutenants-colonels,	26 capitaines,
4 chefs d'escadron,	48 lieutenants.

Compagnie de gendarmes vétérans,

Commandée par 2 capitaines et 4 lieutenants.

INFANTERIE.

I. — INFANTERIE DE LIGNE.

100 régiments (les 101e et 102e ont été supprimés en 1862), commandés par :

100 colonels,	100 majors,
100 lieutenants - colonels,	3000 capitaines,
	2500 lieutenants,
300 chefs de bataillon,	2800 sous-lieutenants.

II. — INFANTERIE LÉGÈRE.

Bataillons de chasseurs à pied.

20 bataillons, commandés par :

20 chefs de bataillon,	200 lieutenants,
220 capitaines,	160 sous-lieutenants.

Zouaves.

3 régiments, commandés par :

3 colonels,	96 capitaines,
3 lieutenants- colonels,	81 lieutenants,
9 chefs de bataillon,	93 sous-lieutenants.
3 majors,	

III. — *Sapeurs-pompiers de la ville de Paris.*

1 bataillon, commandé par :

1 lieutenant-colonel,	11 lieutenants,
1 major,	10 sous-lieutenants.
13 capitaines,	

IV. — *Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.*

3 bataillons, commandés par :

3 chefs de bataillon,	18 lieutenants,
21 capitaines,	18 sous-lieutenants.

V. — *Compagnies de discipline.*

4 de fusiliers et 2 de pionniers, commandées par : 6 capitaines, 6 lieutenants, 6 sous-lieutenants.

VI. — *Compagnies disciplinaires des colonies.*

5 compagnies, commandées par : 5 capitaines, 9 lieutenants, 9 sous-lieutenants.

VII. — *Régiment étranger.*

Commandé par :

1 colonel,	33 capitaines,
1 lieutenant-colonel,	29 lieutenants,
3 chefs de bataillon,	35 sous-lieutenants.
1 major,	

VIII. — INFANTERIE INDIGÈNE.

Tirailleurs algériens.

3 régiments, commandés par :

3 colonels,	63 lieutenants indigènes,
3 lieutenants-colonels,	
9 chefs de bataillon,	63 sous-lieutenants français,
3 majors,	
75 capitaines,	54 sous-lieutenants indigènes.
63 lieutenants français,	

IX. — *Compagnie des sous-officiers vétérans.*

1 capitaine, 1 sous-lieutenant.

X. — *Compagnie de fusiliers vétérans.*

1 capitaine, 1 sous-lieutenant.

XI. — *Officiers d'infanterie en activité hors cadres.*

Au 1er janvier 1862, l'armée comptait dans cette position :

2 colonels,	18 chefs de bataillon,
3 lieutenants-colonels,	7 capitaines,

attachés soit aux *écoles militaires*, soit au *recrutement*.

CAVALERIE.

I. — CAVALERIE DE RÉSERVE.

Carabiniers.

2 régiments, commandés par :

2 colonels,	36 capitaines,
2 lieutenants-colonels,	28 lieutenants,
6 chefs d'escadron,	114 sous-lieutenants.
2 majors,	

Cuirassiers.

10 régiments, commandés par :

10 colonels,	180 capitaines,
10 lieutenants-colonels,	130 lieutenants,
30 chefs d'escadron,	210 sous-lieutenants.
10 majors,	

II. — CAVALERIE DE LIGNE.

Dragons.

12 régiments, commandés par :

12 colonels,	216 capitaines,
12 lieutenants-colonels,	156 lieutenants,
36 chefs d'escadron,	264 sous-lieutenants.
12 majors,	

Lanciers.

8 régiments, commandés par :

8 colonels,	144 capitaines,
8 lieutenants-colonels,	104 lieutenants,
24 chefs d'escadron,	176 sous-lieutenants.
8 majors,	

III. — CAVALERIE LÉGÈRE.

Chasseurs.

12 régiments, commandés par :

12 colonels,	216 capitaines,
12 lieutenants-colonels,	156 lieutenants,
36 chefs d'escadron,	288 sous-lieutenants.
12 majors,	

Hussards.

8 régiments, commandés par :

8 colonels,	144 capitaines,
8 lieutenants-colonels,	104 lieutenants,
24 chefs d'escadron,	176 sous-lieutenants.
8 majors,	

IV. — CAVALERIE D'AFRIQUE.

Chasseurs d'Afrique.

3 régiments, commandés par :

3 colonels,	57 capitaines,
3 lieutenants-colonels,	39 lieutenants,
0 chefs d'escadron,	87 sous-lieutenants.
3 majors,	

Spahis.

3 régiments, commandés par :

3 colonels,	18 lieutenants indigènes,
3 lieutenants-colonels,	42 sous-lieutenants français,
9 chefs d'escadron,	39 sous-lieutenants indigènes.
3 majors,	
54 capitaines,	
18 lieutenants français,	

Compagnies de cavalerie de remonte.

7 compagnies de l'intérieur, commandées par :

7 capitaines, 14 lieutenants, 21 s.-lieutenants.

3 compagnies de l'Algérie, commandées par :

3 capitaines, 6 lieutenants, 9 s.-lieutenants.

Officiers de cavalerie en activité hors cadres.

Au 1er janvier 1862, l'armée comptait dans cette position :

2 colonels,	22 chefs d'escadron,
1 lieutenant-colonel,	1 capitaine,

détachés pour différents services.

CORPS DE L'ARTILLERIE.

Le personnel commandant de l'artillerie, au 1er janvier 1862, comprenait :

22 généraux de division,	16 généraux de brigade,
54 colonels,	157 lieutenants en 2d.
60 lieutenants-colonels,	44 sous-lieutenants faisant fonctions de lieutenants en 2d.
226 chefs d'escadron,	110 sous-lieutenants élèves.
422 capitaines en 1er.	
329 capitaines en 2d.	
263 lieutenants en 1er.	

Sur les 751 capitaines, 77 étaient en résidence fixe dans les directions d'artillerie, les forts et autres établissements militaires.

Employés d'artillerie.

49 gardes principaux,	21 chefs ouvriers d'État,
290 gardes, dont 79 de 1re classe,	23 sous-chefs ouvriers d'État,
18 maîtres artificiers,	145 ouvriers d'État.
10 chefs artificiers,	

Troupes de l'artillerie.

20 régiments, savoir :

5 régiments à pied (nos 1 à 5),
1 régiment de pontonniers (n° 6),
10 régiments montés (nos 7 à 16),
4 régiments à cheval (nos 17 à 20).

Chacun des 4 régiments à cheval a 8 batteries.

Chacun des 10 régiments montés en a 10.

Le 6e régiment, pontonniers, en a 12.

Les 5 premiers régiments à pied ont chacun 16 batteries.

Indépendamment de l'état-major de chaque régiment, comprenant : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major et 5 capitaines, il y a 1 chef d'escadron pour 2 batteries, et pour chaque batterie 2 capitaines, 1 lieutenant en 1er et 1 lieutenant en 2e ou 1 sous-lieutenant.

Compagnies d'ouvriers d'artillerie.

12 compagnies, commandées chacune par :

1 capitaine en 1er,	1 lieutenant en 2e, ou 1 sous-lieutenant.
1 capitaine en 2e,	
1 lieutenant en 1er,	

Compagnies d'armuriers.

2 compagnies, commandées comme les compagnies d'ouvriers d'artillerie.

Escadrons du train de l'artillerie.

6 escadrons, divisés chacun en 5 compagnies et commandés par :

1 colonel,	51 capitaines,
1 lieutenant-colonel.	12 lieutenants,
7 chefs d'escadron,	40 sous-lieutenants.

Compagnies de canonniers vétérans.

4 compagnies, commandées par 2 capitaines et 2 lieutenants.

ÉTABLISSEMENTS DU SERVICE DE L'ARTILLERIE.

Ces établissements, répartis sur différents points de l'empire, comprennent les écoles d'artillerie et de pyrotechnie, les directions d'artillerie, les manufactures impériales d'armes, les forges et fonderies impériales, les poudres et salpêtres et les capsuleries.

Ils sont sous la direction de chefs militaires

appartenant à l'artillerie, depuis le grade de capitaine jusqu'à celui de colonel.

Ces établissements, à l'exception de quelques-uns, sont répartis en 12 grands *commandements généraux de l'artillerie.*

Le *dépôt central de l'artillerie*, établi à Paris, est placé sous la direction d'un général de division.

CORPS DU GÉNIE MILITAIRE.

Le personnel commandant le corps de génie comprenait, au 1er janvier 1862 :

7 généraux de division,	62 lieutenants en 1er,
8 généraux de brigade,	46 lieutenants en 2e,
32 colonels,	15 sous-lieutenants faisant fonctions de lieutenants en 2e,
32 lieutenants-colonels,	43 sous-lieutenants élèves.
121 chefs de bataillon,	
217 capitaines en 1er,	
170 capitaines en 2e,	

Employés du génie.

97 gardes principaux,	178 gardes de 2e classe,
303 gardes de 1re classe,	6 ouvriers d'État.

Troupes du génie.

3 régiments, commandés chacun par :

1 colonel,	35 capitaines, tant en 1er qu'en 2e,
1 lieutenant-colonel,	36 lieutenants, tant en 1er qu'en 2e.
2 chefs de bataillon,	
1 major,	

Compagnies d'ouvriers du génie.

2 compagnies, commandées chacune par 2 capitaines et 2 lieutenants.

ÉTABLISSEMENTS IMPÉRIAUX DU GÉNIE.

Ils comprennent le dépôt des fortifications, la galerie des plans et reliefs, la brigade topographique et les 3 écoles régimentaires.

Directions des fortifications.

Elles sont au nombre de 28, dont 1 pour la Corse, 3 pour l'Algérie et 1 pour les colonies; chacune d'elles est commandée par 1 colonel.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

15 sections d'*ouvriers militaires d'administration*, commandées par des officiers d'administration et réparties sur les divers points de l'empire.

SERVICE DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Une direction centrale des parcs et 3 parcs de construction, desservis par 4 *compagnies d'ouvriers*, commandées chacune par 2 capitaines, 3 lieutenants et 1 sous-lieutenant, ayant sous leurs ordres 19 gardes principaux de 1re et de 2e classe, 21 chefs ouvriers, sous-chefs et ouvriers d'État.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

5 escadrons, divisés en 8 compagnies, commandés chacun par :

1 chef d'escadron,	12 lieutenants,
12 capitaines,	12 sous-lieutenants.

SERVICE DE SANTÉ.

MÉDECINS ET PHARMACIENS MILITAIRES.

Le décret du 23 mars 1852, modifié par ceux des 21 juillet 1854, 4 août 1855 et 23 avril 1859, a fixé le cadre du corps de santé de l'armée de terre ainsi qu'il suit :

Savoir :

	Inspecteurs	Principaux de 1re classe	Principaux de 2e classe	Majors de 1re classe	Majors de 2e classe	Aides-majors de 1re classe	Aides-majors de 2e classe	TOTAL.
Médecins.........	7	40	40	260	300	400	100	1147
Pharmaciens....	1	5	5	35	42	55	15	159
TOTAUX.....	8	45	45	296	342	455	115	1306

A chacun de nos régiments, tant d'infanterie que de cavalerie, sont attachés un médecin-major et 2 médecins aides-majors, soit de 1re, soit de 2e classe. Les corps des armes spéciales ont aussi leur service de santé.

ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS MILITAIRES.

Il en existe 57 en France, soit hôtels soit hôpitaux militaires, et 44 en Algérie, tant hôpitaux qu'ambulances.

A ces établissements sont attachés 10 officiers d'administration principaux, 40 officiers d'administration comptables de 1re classe, 51 de 2e classe, 250 adjudants d'administration, dont 120 en 1er et 130 en 2d.

ADMINISTRATION DU CAMPEMENT ET DE L'HABILLEMENT.

Ce corps a été organisé par les ordonnances des 10 novembre 1830 et 28 février 1838 et par les décrets des 9 janvier 1852 et 26 mai 1854, qui en ont constitué le cadre ainsi qu'il suit :

Officiers d'administration principaux......		4
Officiers d'administration comptables............	de 1re classe.	14
	de 2e classe..	14
Adjudants d'administration	en premier..	24
	en second...	24
	Total....	80

Ce service a ses établissements dans 14 villes de France et 14 de l'Algérie.

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Ce corps a été organisé par l'ordonnance du 28 février 1838 et par les décrets des 9 janvier

1852, 14 août 1854 et 30 juin 1855, qui en ont constitué le cadre ainsi qu'il suit :

Officiers d'administration principaux		12
Officiers d'administration comptables	de 1re classe	70
	de 2e classe	85
Adjudants d'administration	en premier	115
	en second	118
	Total	400

Ce service a ses établissements dans 79 villes de France et 36 de l'Algérie, et 25 bureaux de centralisation, dont 22 pour la France, 3 pour l'Algérie.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Ce corps, organisé par décret du 1er novembre 1853, est composé, conformément au décret du 11 juin 1854, ainsi qu'il suit :

Officiers d'administration principaux		10
Officiers d'administration	de 1re classe	40
	de 2e classe	40
Adjudants d'administration	en premier	110
	en second	200
	Total	400

JUSTICE MILITAIRE.

ADMINISTRATION DU SERVICE.

Ce corps a été organisé par le décret du 29 août 1854.

1re partie. *Greffes des Tribunaux militaires.*

Les conditions et les formes de nomination des greffiers et commis greffiers sont déterminées par le décret du 6 avril 1859. Le cadre est fixé ainsi qu'il suit :

Officiers d'administration	de 1re classe	12
	de 2e classe	11
Adjudants d'administration	en premier	10
	en second	13
Adjudants s.-officiers commis greffiers ; serg. huissiers.	suivant les besoins du service.	
	Total	46

2e partie. *Officiers comptables et adjudants adjoints dans les établissements pénitentiaires.*

Officiers comptables	de 1re classe	4
	de 2e classe	9
Adjudants d'administration adjoints	en premier	8
	en second	5
Adjud. s.-offic., comm. greff. Serg.-majors attac. aux bur. Serg.-fourrrs des comptab.	suivant les besoins du service.	
	Total	26

La loi du 9 juin 1857 a créé, par chaque division militaire, un ou deux *conseils de guerre permanents*; ces conseils sont au nombre de 38; les appels de leurs jugements sont soumis à un des *conseils de révision*, au nombre de 7.

Les condamnations prononcées par la justice militaire sont subies dans :

6 ateliers de condamnés aux travaux publics, tous en Algérie ;

6 pénitenciers militaires, dont 3 en France, 3 en Algérie ;

51 prisons militaires, qui reçoivent, outre les condamnés à une peine moindre que celles qui mènent aux pénitentiers, les militaires punis disciplinairement ou simplement prévenus.

SERVICE DU RECRUTEMENT ET DE LA RÉSERVE.

Ce service, constitué par ordonnances des 13 mars et 15 décembre 1841, par décision du 6 décembre 1850 et par décret du 12 décembre 1854, comprend 1 dépôt de 1re ou de 2e classe par département, placé sous la direction d'un major et d'un capitaine, ou d'un capitaine et d'un lieutenant ou sous-lieutenant.

REMONTE GÉNÉRALE ET VÉTÉRINAIRES DE L'ARMÉE.

Remonte.

Ce service a été constitué par ordonnance du 11 avril 1831.

Il consiste en 14 dépôts, 6 succursales, et 2 annexes, répartis en autant de villes ou communes de France, et placés sous la direction et la surveillance d'officiers de cavalerie du grade de s.-lieutenant à celui de colonel, au nombre de 129.

2 écoles de dressage, l'une à Saumur, l'autre à Paris, se rattachent à cette administration.

Il existe, sur les mêmes bases, 3 établissements de remonte et 3 dépôts d'étalons en Algérie.

Vétérinaires militaires.

Les décrets des 14 janvier et 20 février 1860 ont fixé ainsi qu'il suit le cadre constitutif des vétérinaires militaires :

Vétérinaires principaux	5
Vétérinaires en 1er	125
Vétérinaires en 2e	139
Aides-vétérinaires	96
Aides-vétérinaires stagiaires	20
Total	385

INTERPRÈTES TITULAIRES DE L'ARMÉE.

Ces interprètes auprès de l'armée, en Algérie, sont au nombre de 40, dont 5 principaux, 8 de 1re classe, 12 de 2e classe et 15 de 3e classe.

ÉCOLES MILITAIRES.

Outre les écoles régimentaires, les écoles d'artillerie et les écoles du génie, l'école normale de tir et l'école normale de gymnastique, pour les hommes placés sous les drapeaux, la France a, pour former sa jeunesse au service militaire :

Le Prytanée militaire de la Flèche ;

L'École impériale militaire de Saint-Cyr ;

L'École impériale polytechnique, à Paris ;

L'École impériale de cavalerie, à Saumur ;

L'École impériale d'application d'état-major, à Paris ;

L'École impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz ;

L'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, à Paris.

HÔTEL IMPÉRIAL DES INVALIDES.

Cet établissement, retraite honorable de ceux de nos soldats et de nos officiers qui ont reçu sur les champs de bataille les glorieuses bles-

sures qui ne leur permettent plus de servir, a été fondé par un édit du roi Louis XIV du mois d'avril 1674. — Les militaires invalides, par décision du ministre de la guerre du 21 août 1822, occupent le premier rang dans l'armée.

L'hôtel est gouverné par un maréchal de France, et commandé par un général de brigade, 1 colonel et 7 capitaines.

Nous avons voulu terminer cet article sur l'armée de terre par les Écoles et les Invalides, par les gloires à venir et les gloires accomplies.

Tout ce qui se rattache à l'armée de terre ressortit au *ministère de la guerre*, dont les bureaux sont organisés en divisions, au nombre de 7, ayant chacune leurs attributions spéciales.

ARMÉE NAVALE. L'armée navale active de France se compose ordinairement de trois escadres, commandées, la première par un amiral, la seconde par un vice-amiral, et la troisième par un contre-amiral. Chacune de ces escadres peut être subdivisée en trois divisions.

L'armée navale française était organisée pour le personnel, l'administration et le matériel, au 1er janvier 1862, de la manière suivante:

ÉTAT-MAJOR.

Amiraux		2
Vice-amiraux	1re section	13
	2e section	12
Contre-amiraux	1re section	26
	2e section	14
Capitaines de vaisseau	de 1re classe	59
	de 2e classe	62
Capitaines de frégate		248
Lieutenants de vaisseau	de 1re classe	368
	de 2e classe	350
	en résidence fixe (France et Algérie)	70
	en non-activité	7
Enseignes de vaisseau	en activité	426
	en non-activité	4
Aspirants	de 1re classe	72
	de 2e classe	124
Mécaniciens	en chef	2
	principaux de 1re cl.	8
	principaux de 2e cl.	30

GENDARMERIE MARITIME.

Sous le commandement de :

2 chefs d'escadron,
4 capitaines,
9 lieutenants,
2 sous-lieutenants.

CORPS D'ARTILLERIE DE LA MARINE.

1 général de division,
4 généraux de brigade, dont 2 de la réserve,
7 colonels,
9 lieutenants-colonels,
22 chefs d'escadron et majors, dont 1 en non-activ.,

100 capitaines	de 1re classe	63
	de 2e classe	34
	en résidence fixe	3
95 lieutenants	de 1re classe	36
	de 2e classe ou s.-lieuten.	59

37 gardes	principaux (comptables et contrôleurs d'armes)	5
	de 1re classe (comptables et contrôleurs d'armes)	22
	de 2e classe (comptables)	10
8 artificiers	maîtres	6
	chefs de direction	2
38 ouvriers d'État	chefs	12
	sous-chefs	7
	ouvriers	19
43 armuriers	chefs de 1re classe	16
	chefs de 2e classe	27
5 officiers de santé	major	1
	aides-majors	4

CORPS D'INFANTERIE DE MARINE.

Quatre régiments, sous le commandement de :
1 général de division,
4 généraux de brigade, dont 2 de la réserve,
6 colonels,
32 chefs de bataillon et majors,

194 capitaines	de 1re classe	89
	de 2e classe	96
	en non-activité	9
168 lieutenants	de 1re classe	77
	de 2e classe	86
	en non-activité	5
149 sous-lieutenants,		
22 officiers de santé	majors	4
	aides-majors	18

CORPS DU GÉNIE MARITIME.

1 inspecteur général,
14 directeurs des constructions navales,

42 ingénieurs	de 1re classe	21
	de 2e classe	21
63 sous-ingénieurs	de 1re classe	31
	de 2e classe	21
	de 3e classe	11
20 élèves ingénieurs.		

CORPS DES INGÉNIEURS HYDROGRAPHES.

9 ingénieurs	en chef	1
	de 1re classe	4
	de 2e classe	4
8 sous-ingénieurs	de 1re classe	3
	de 2e classe	2
	de 3e classe	1
	élèves	2

CORPS DU COMMISSARIAT DE LA MARINE.

13 commissaires généraux	de 1re classe	6
	de 2e classe	7
28 commissaires	de 1re classe	15
	de 2e classe	13
39 commissaires adjoints	de 1re classe	19
	de 2e classe	20
156 sous-commissaires	de 1re classe	72
	de 2e classe	82
	en non-activité	2
285 aides-commissaires	en activité	280
	en non-activité	5
322 commis de marine.		

CORPS DE L'INSPECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MARINE.

10 inspecteurs en chef...	de 1re classe...	4
	de 2e classe...	3
	de la réserve..	3

9 inspecteurs, dont 5 de 1re classe,
Inspecteurs adjoints, dont 7 de 1re classe, 18
Commis de l'inspection.................. 16

Personnel administratif des directions des travaux.

Agents administratifs principaux.......... 6
Agents administratifs, dont 7 de 1re classe.. 30
Sous-agents administratifs................ 44
Commis des directions des travaux........ 91

Comptables des matières.

Agents comptables principaux............. 5
Agents comptables........................ 44
Sous-agents comptables................... 44

77 commis de comptabilité.	de 1re classe.	25
	de 2e classe.	26
	de 3e classe.	26

Manutention des subsistances.

2 chefs principaux, 4 chefs, 5 sous-chefs.

SERVICE DE SANTÉ.

1 inspecteur général,
3 directeurs du service de santé,

12 premiers officiers de santé en chef................	médecins...	6
	chirurgiens..	3
	pharmaciens.	3
15 seconds officiers de santé en chef................	médecins....	9
	chirurgiens..	4
	pharmaciens.	2
8 officiers de santé professeurs....................	médecins....	3
	chirurgiens..	3
	pharmaciens.	2
566 chirurgiens......	principaux.......	34
	de 1re classe.....	107
	de 2e classe.....	249
	de 3e classe.....	176
68 pharmaciens......	de 1re classe.....	15
	de 2e classe.....	23
	de 3e classe.....	30

SERVICE DE LA JUSTICE MARITIME.

La justice maritime est rendue par 12 *tribunaux maritimes*, dont 10 de première instance, répartis en 5 arrondissements, et 2 de révision; et 12 conseils de guerre, dont 10 de première instance, répartis en 5 arrondissements, et 2 de révision.

AUMÔNERIE.

1 aumônier en chef de la marine,
13 aumôniers du service de terre,
52 aumôniers du service de mer.

ÉCOLES.

École d'application du génie maritime à Paris, placée sous la direction d'un directeur de l'arme et d'ingénieurs et sous-ingénieurs.

École navale impériale établie à bord du navire le *Borda*, en rade de Brest.

École spéciale de dessin.

6 écoles d'hydrographie dans nos divers ports de mer.

INVALIDES DE LA MARINE.

Cet établissement a des trésoriers dans nos divers ports de mer.

ARRONDISSEMENTS MARITIMES.

La France est divisée en 5 arrondissements maritimes, placés sous la haute direction de préfets maritimes du rang de vice-amiral et contre-amiral. Leurs chefs-lieux sont à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

INSCRIPTION MARITIME.

Ce service est aussi divisé en 5 arrondissements, qui se subdivisent en 12 sous-arrondissements et 58 quartiers.

SERVICE DE L'ARTILLERIE.

Il comprend 3 fonderies : Ruelle, Saint-Gervais et Nevers; et 2 fabriques de projectiles : Mézières et Nevers.

ARMÉE PERMANENTE. On appelle ainsi l'armée organisée de manière à pouvoir se mettre en campagne au premier signal, ou, en d'autres termes, la force militaire telle qu'elle est entretenue aujourd'hui dans la plupart des États civilisés. Le premier exemple d'une armée permanente chez les Grecs nous est donné par Philippe, père d'Alexandre, qui, après avoir assuré l'administration de la Macédoine, songea à soumettre la Grèce et rassembla alors des corps de troupes qu'il soumit à des règlements et à des exercices. Chez les Romains, la constitution de l'armée permanente remonte au siége de Véies, dont la longueur nécessita de nouvelles dispositions pour le service des soldats et la solde qui devait leur être allouée.

En France, c'est vers le milieu du quinzième siècle que le système militaire éprouva une complète révolution et que l'on songea à organiser des forces permanentes. Charles VII, afin de mettre un terme au brigandage des gens de guerre, rendit, en 1439 et 1446, deux ordonnances qui créaient ces forces. « Les barons, est-il dit dans l'une de ces ordonnances, ne prendront plus rien au delà de leurs droits seigneuriaux, sous prétexte de guerre. La guerre devient l'affaire du roi; pour douze cent mille livres par an, que les États lui accordent, il se charge d'avoir quinze cents lances de six hommes chacune. » La cavalerie fut donc réduite à quinze compagnies entretenues en temps de paix et de guerre, lesquelles se composaient chacune de cent hommes d'armes; et chaque homme d'armes était suivi de trois archers, d'un coutillier et d'un page ou valet, tous à cheval. Les hommes qui servaient dans ces compagnies durent alors porter un hoqueton de la livrée de leur capitaine, lequel était nommé par le roi et responsable des actes de ses soldats. L'institution de ces compagnies, dites *d'ordonnance*, fournissait à charles VII 9 à 10 000 chevaux, toujours prêts à marcher au premier ordre; et, pour avoir une infanterie aussi facile à rassembler, il prescrivit que chaque paroisse de son royaume choisît un des meil-

leurs hommes qu'elle aurait, pour aller en campagne avec l'arc et les flèches, dès qu'il serait commandé. Ce furent les *francs-archers*, dont l'organisation se compléta par plusieurs ordonnances rendues par Charles VII le 30 avril 1459, et par Louis XI le 21 janvier 1474 et le 30 mars 1475. Toutefois, cette milice des francs-archers, qui, sous Louis XI, s'éleva à 16 000 hommes, tomba sous ce prince dans un tel discrédit, qu'il finit par la dissoudre, et la remplaça par un corps de 6000 Suisses, et de 10 000 hommes levés en France.

Charles VIII ajouta aux Suisses des lansquenets, avec de nombreux corps de cavalerie légère; et l'armée qu'il emmena en Italie, en 1493, se trouvait composée de 3 600 hommes d'armes; 6 000 archers à pied, levés en Bretagne; 6 000 arbalétriers, tirés des provinces du centre de la France; 8 000 fantassins gascons, armés d'arquebuses et d'épées à deux mains; 8000 Suisses ou Allemands armés de piques; et 1 200 vastardeurs ou gastardours, c'est-à-dire des pionniers. Cependant, et en dépit des réformes, des améliorations qu'avaient voulu apporter dans l'armée les rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, Brantôme déclare que les fantassins de ces corps qui allaient en Italie « n'étoient pour la plupart que des hommes de sac et de corde, meschans garnimens eschappés de justice, et surtout force marqués de la fleur de lys sur l'espaule, essorillés, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant pour ceste raison que pour se montrer plus effroyables à leurs ennemis. »

En 1635, on organisa l'infanterie en bataillons et la cavalerie en escadrons. Avant cela il n'y avait que des compagnies ou bandes de 500 à 2000 hommes et au-dessus. Louis XIV prescrivit un costume uniforme pour chaque corps; il institua l'état-major, les compagnies d'élite, et fixa un nombre d'hommes déterminé pour les régiments. Sous le règne de ce prince, l'effectif de l'armée varia de 122 000 à 246 000 hommes. En 1763, après la guerre de Sept ans, l'armée, sur le pied de paix, était de 196 431 hommes, et en 1776, également sur pied de paix, de 309 611. Au commencement de 1791, elle était de 212 358 hommes, et en 1794, sur pied de guerre, elle s'élevait à 941 588, y compris les 900 bataillons de volontaires, qu'on évaluait à 300 000 hommes. En 1799, l'effectif présentait 624 965 hommes; en 1808, il était de 794 703; en 1812, il atteignait 943 305; en 1815, il tombait à 276 831; et depuis 1830, le chiffre a toujours dépassé 400 000 hommes.

ARMÉJER (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, de l'action d'amarrer un bâtiment dans un port ou sur une rade.

ARMEMENT. Augmentation de forces pour subvenir aux éventualités d'une guerre probable ou déjà déclarée.

ARMEMENT (*Mar.*). Action de mettre un ou plusieurs bâtiments en état de prendre la mer. Les états, les feuilles d'armement sont les listes des objets qui entrent dans l'armement d'un vaisseau. — Le *bureau des armements* est celui où les marins à terre reçoivent leur destination d'embarquement; ce bureau tient des registres à cet effet, ainsi que pour la solde, la comptabilité, les services des marins embarqués, etc. — L'*armement en course* est celui qui a pour objet de transformer en *corsaires* des navires légers employés ordinairement pour le commerce.

ARMENA. *Voy.* Istia.

ARMENTIÈRES. Ville située sur la Lys, dans le département du Nord. Elle fut prise et incendiée par les Anglais en 1339; pillée par les Français en 1382; détruite par les calvinistes en 1566; occupée par les maréchaux de Gassion et de Rantzau, en 1645; par l'archiduc Léopold, en 1647; par les Français, en 1667; et demeura à ces derniers, par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668. Lorsque Léopold, gouverneur des Pays-Bas, l'occupa en 1647, les Flamands firent ce calembour : « Les Français n'ont plus d'arme entière. »

ARMER (*Mar.*). Procéder à l'armement d'un bâtiment. — *Armer les avirons*, c'est les disposer pour nager. — *On arme dans un port*, lorsqu'on s'y occupe de l'armement de plusieurs vaisseaux.

ARMERET. *Voy.* Armet.

ARMES. Les armes furent au nombre des premiers produits de l'art de fabriquer les métaux, et les anciens en eurent en or, en argent, en cuivre, en fer et en alliages divers. Dans l'Écriture, il n'est guère question que d'armes de fer; mais, chez les Grecs, Homère parle principalement des armes de cuivre, et les Romains se servirent longtemps aussi de ce métal pour fabriquer les leurs. Chez les peuples de l'antiquité, c'était quelquefois la coutume de suspendre des armes aux tours ou aux murailles fortifiées, et les Libyens et Lydiens, troupes auxiliaires des Tyriens, appendaient leurs boucliers et leurs casques aux murailles de Tyr, pour l'ornement de la ville. Les Goths, les Francs et toutes les nations germaniques se faisaient tant d'honneur de leurs armes, qu'ils ne paraissaient jamais sans elles dans les temples, dans les festins, ni dans aucune assemblée publique. Ils juraient par leur épée; il leur était défendu de la donner, non pas même pour sauver leur vie; et la plus grande infamie dont on pût couvrir un chevalier était de lui ôter ses armes.—On divise les armes en *armes offensives* et *armes défensives*. Les premières comprennent les armes portatives de main, telles que les massues, les masses, les marteaux, les lances, les piques, les hallebardes, les épées, les sabres, les poignards, etc.; les armes portatives de jet, comme le javelot, l'arc, l'arbalète, la fronde, l'arquebuse, le mousquet, le fusil et le pistolet; et les armes non portatives, c'est-à-dire, les machines et les pièces d'artillerie. Les armes défensives sont repré-

sentées par les armures et les fortifications.

ARMES A OUTRANCE. Se disait, au moyen âge, des armes de combat.

ARMES DARDELLES. On désignait sous ce nom les armes qui se lançaient à la manière des dards, des traits et des flèches.

ARMES D'HAST. On appelait ainsi, anciennement, toutes les variétés d'armes offensives composées d'un fer aigu ou tranchant fixé à l'extrémité d'une hampe, comme la haste, la pique, la lance, la sarisse, l'épieu, la phalarique, le javelot, l'angon, la zagaye, la lancegaye, l'esponton, le fauchard, la pertuisane, la hallebarde, etc.

ARMES D'HONNEUR. Récompenses militaires honorifiques qu'on décernait pour des actions d'éclat. Cet usage des Romains et des Gaulois fut renouvelé sous la République française, par un décret de la Convention, et supprimé lors de la création de l'ordre de la Légion d'honneur. L'article 97 de la constitution de l'an VII (1800), est ainsi conçu : « Il sera donné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la république. » Un arrêté des consuls, en date du 4 nivôse (25 janvier) de la même année, développa et organisa ce principe. Le 29 floréal an X (19 mai 1802), le Corps législatif sanctionna la création de l'ordre de la Légion d'honneur, proposé par Napoléon, alors premier consul; et, le 13 messidor an X (2 juillet 1802), cet ordre fut doté.

ARMES MISSILES. On appelait ainsi, chez les Romains, les armes de jet.

ARMET. Casque des temps de la chevalerie, qui ne différait guère du heaume que parce qu'il était beaucoup plus léger. A la bataille de Marignan, François Ier portait un armet orné d'une magnifique rose d'escarboucles.

ARMET (*Mar.*). On entend par ce mot, sur la Méditerranée, les câbles, les ancres, les amarres, sur lesquels un bâtiment est mouillé.

ARMILUSTRE ou **ARMILUSTRIE.** Du lat. *arma*, armes, et *lustro*, je purifie. Fête que les Romains célébraient chaque année, le 19 octobre, au champ de Mars, et dans laquelle, à la suite d'une revue des troupes, on offrait un sacrifice expiatoire pour la prospérité des armes de l'empire. Ce sacrifice avait lieu au son des instruments militaires.

ARMINIUS ou **HERMANN.** Général des Chérusques. L'an 10 de notre ère, il tailla en pièces l'armée de Varus, dans les défilés de Teutbourg, *Teutoburgiensis Saltus*; résista longtemps aux forces romaines, commandées par Germanicus; et contraignit enfin les envahisseurs à abandonner la Germanie. Il mourut empoisonné par l'un des siens, l'an 19.

ARMISTICE. Du bas lat. *armistitium*, formé de *arma*, armes, et *stiti*, j'ai arrêté. Suspension des hostilités entre deux armées. Une convention entre les chefs des parties belligérantes détermine la durée de cette suspension. La reprise des hostilités n'a lieu qu'après que l'une des parties a *dénoncé l'armistice*, c'est-à-dire a notifié sa cessation à l'autre partie. Les armistices les plus célèbres de l'histoire contemporaine sont celui de Leoben en 1797, signé quelques jours après la victoire remportée à Tagliamento par Napoléon Bonaparte sur le prince Charles. Le général français écrivait à l'archiduc une lettre commençant par ces mots : « Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Celle-là ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de monde et assez causé de maux à la triste humanité? Elle réclame de tous côtés. » Cet armistice fut suivi des préliminaires de Leoben et du traité de Campo-Formio. L'armistice de Stayer, conclu le 25 décembre 1800, après la bataille de Hohenlinden, fut signé par Moreau. Le 16 janvier 1801, Brune signa l'armistice de Trévise, qui livra aux Français la ligne de l'Adige avec les places de Ferrare, Peschiera et Porto-Legnano. En 1805, Murat conclut à Hollebrun un armistice qui sauva l'armée russe et valut au duc de Berg une sévère réprimande de l'empereur. Le soir même de la bataille d'Austerlitz, l'empereur d'Autriche obtint un armistice qui fut le préliminaire de la paix de Presbourg. L'armistice qui fut signé après Friedland amena la paix de Tilsit; l'armistice de Znaïm, après Wagram, fut le prélude de la paix de Vienne, en 1809; enfin, après la bataille de Bautzen, eut lieu l'armistice de Pleiswitz, le 4 juin 1813.

ARMOGAN (*Mar.*). Mot qui, sur la Méditerranée, désigne un temps propice pour la navigation.

ARMOIRIES. Du lat. *arma*, armes. Elles n'ont été inventées que depuis le commencement du dixième siècle, et elles datent à peu près du même temps que les surnoms de famille; car, avant ce siècle, on n'appelait les personnes que par leur nom propre, c'est-à-dire qu'il n'existait pas de surnoms pour distinguer les familles. On remarque aussi que les armoiries ont été inventées à l'occasion des tournois, et le terme de *blason* lui-même se rattache à ces joutes, car il vient du mot allemand *blasen*, qui signifie sonner du cor, parce que les chevaliers en sonnaient lorsqu'ils se présentaient aux tournois et qu'on en sonnait encore avant de faire la description de leurs armoiries. On voit plusieurs de ces cornets dans les églises d'Allemagne, où les chevaliers les suspendaient avec leurs armes après les joutes. Comme cette description d'armoiries qui se faisait aux tournois tenait lieu de preuves de noblesse, ceux qui s'étaient trouvés deux fois aux tournois solennels portaient sur leur casque deux cornets, pour montrer que leur noblesse était reconnue et blasonnée. Voilà pourquoi les maisons de Bavière, de Saxe, de Brandebourg, etc., portent des cimiers à deux cornets, figure que quelques auteurs ont prise pour des trompes

d'éléphant. Les sept émaux d'armoiries, l'or, l'argent, l'azur, les gueules, le sinople, la pourpre et le sable, sont les couleurs dont on s'habillait aux tournois. Les pages qui portaient les écus des chevaliers étaient déguisés en sauvages, en lions, en licornes, etc., ce qui a donné occasion à l'usage des tenants et des supports.

ARMURE. Du lat. *arma*, armes. Mot qui désignait chez les anciens, ainsi que chez les modernes, jusqu'au règne de Louis XIV, l'ensemble complet des pièces défensives et offensives dont un homme de guerre devait être pourvu. Toutes les parties défensives de l'armure étaient réunies entre elles par des charnières, des boucles, des crochets, des rivets, des lacets, et parfaitement ajustées, pour ne point se déranger dans le choc et l'agitation du combat. Celles qui correspondaient aux articulations étaient faites en lames étroites et mobiles, se repliant facilement les unes sur les autres. Il était des armures qui avaient jusqu'à 250 pièces différentes, et qui pesaient plus de 50 kilogrammes. Il y en avait en métal plein, dont chaque pièce était faite d'une seule plaque; d'autres étaient formées de petites plaques arrondies et disposées les unes sur les autres comme des écailles de poisson; il y en avait enfin avec des plaques transversales qui se recouvraient suivant le pourtour de chaque pièce. Le plus communément, les armures étaient entièrement en fer poli, uni ou cannelé, et répandaient un grand éclat au soleil;



Armure de cheval
(d'après les modèles du musée d'artillerie).

mais il y en avait aussi de bronzées, c'est-à-dire d'une couleur sombre. Quelques-unes étaient rehaussées de garnitures d'or et d'argent et ornées de figures en relief. Lorsqu'un chevalier se trouvait couvert de toutes les pièces de son armure et pourvu de toutes ses armes offensives, on disait qu'il était *armé de toutes pièces* ou *armé de pied en cap*, et l'ensemble de son armure était désigné par le mot *harnois*.

C'est vers la fin du treizième siècle que l'on commença à faire usage des armures de fer plein, et c'est vers la fin du siècle suivant qu'elles remplacèrent entièrement le haubert. Vers le seizième siècle, on chercha à alléger l'armure, et l'on composa celle qui porte le nom de *halecret*. Sous Louis XIII, la cavalerie était encore revêtue de l'armure; elle ne disparut que sous le règne de Louis XIV. Toutefois, même à cette époque, les princes et les généraux s'en couvraient encore, comme distinction militaire, et une ordonnance de Louis XV, de 1743, prescrit de faire porter aux troupes, et principalement aux officiers, des plastrons et des calottes de fer.

Les diverses pièces de l'ancienne armure peuvent se décrire dans l'ordre suivant : TÊTE. Le *casque*, qui se composait du timbre, de la crête, du cimier, de la visière, du nasal, du mézail, de la mentonnière, du gorgerin, des oreillons, etc. CORPS. La *cuirasse*, comprenant le plastron, le hausse-col, les braconnières, les faltes, le faucre, etc.; la *cape*, le *sayon*, la *cotte d'armes*, la *cotte de mailles*, le *gambeson*, etc. BRAS. Les *brassards*, les *épauletières*, les *goussets*, les *cubitières*, les *garde-bras*, etc. MAINS. Les *gantelets*. JAMBES. Les *cuissards*, les *cuissots*, les *jambières*, les *genouillères*, les *bragues*, les *grègues*, les *guêtres*, etc. PIEDS. Les *grèves*, les *henses*, les *escarpins*, etc. A ces diverses parties de l'armure il faut joindre encore le BOUCLIER. (*Voir*, à leur ordre alphabétique, la description de ces différentes pièces.)



Armure de pied
(d'après le musée d'artillerie).

ARMURE (*Mar.*). Se dit de la troisième pièce qui, sous les ponts d'un vaisseau, s'endente ou s'écarte sur le milieu d'un bau, pour compléter sa dimension. — Ce mot s'emploie aussi comme synonyme de jumelle, lorsqu'il s'agit de mâts ou de vergues. C'est en général une pièce endentée sur une autre, pour renforcer ses dimensions et lui donner du bouge.

ARMURES FÉES. On croyait, au moyen âge, que certains paladins portaient des armures qui n'étaient autres que des fées ou au moins des armures enchantées.

ARMURIER. Du lat. *arma*, armes. On comprenait autrefois sous cette dénomination, c'est-à-dire avant l'usage de la poudre à feu, tous les ouvriers qui se livraient à la fabrication des armes offensives et défensives. Les armuriers de Milan, de Paris, de Tolède, de la Syrie, de la Perse, etc., avaient surtout une grande réputation. On appelle aujourd'hui *armurier*, dans les régiments, celui qui est spécialement chargé de

la réparation des armes, réparation qui se fait par abonnement lorsque c'est au compte de l'État.

ARMURIER (*Mar.*). Ouvrier d'arsenal embarqué sur un bâtiment de guerre pour entretenir en bon état les armes, la serrurerie, les fanaux, le vitrage, etc.

ARNAOUTS ou **ARNOUTS** (Corps des). Milice grecque qui était préposée spécialement, naguère, à la garde des côtes de la Crimée, et dont l'état-major résidait dans le petit port de Balaklava. L'organisation de ce corps remonte au temps où la Russie faisait la guerre à la Porte ottomane, en 1769.

ARNHEIM. Ville forte de la province de Gueldre, en Hollande. Elle fut prise par les Français en 1672.

ARNOLD (Benoît). Général américain, né dans le Connecticut vers 1745, mort en 1801. Il servit d'abord avec dévouement la cause de l'indépendance, ce qui lui valut le commandement de Philadelphie en 1778, puis la mission de défendre le poste important de West-Point, près de New-York; mais dans cette dernière circonstance, croyant avoir à se plaindre de sa patrie, il eut la mauvaise pensée de livrer la place aux Anglais. Découvert avant que cette trahison ait pu avoir son accomplissement, il se réfugia dans le camp ennemi, où il prit les armes contre ses anciens compagnons, et, à la paix, il passa en Angleterre.

ARONDE (*Mar.*). Écart figurant une queue d'hirondelle, et qui sert à lier deux pièces de bois.

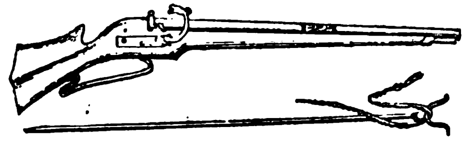
ARONDELLE (*Mar.*). Se disait autrefois d'un bâtiment léger.

ARONDELLE (*Pêche*). Grosse ligne qui se compose d'un cordage d'environ 25 brasses de longueur, lequel est garni de petites lignes, dites *avançons*, armées chacune d'hameçons. On fixe, à la marée basse, ce cordage sur le sable, au bord de la mer.

ARPONT ou **ARPENT** (*Mar.*). Grande scie dont on fait usage dans les chantiers de construction.

ARQUEBUSADE. Coup d'arquebuse. — On donnait aussi ce nom, autrefois, à une eau vulnéraire qu'on employait, à l'extérieur, contre les plaies produites par les armes à feu. La formule la plus renommée, celle de Theden, était : 150 grammes d'acide sulfurique concentré et 720 grammes d'alcool à 80° cent., premier mélange auquel on en ajoutait un autre formé d'une dissolution de 360 grammes de sucre dans 150 grammes d'eau et 720 grammes de suc d'oseille filtré. En Allemagne, on prépare encore de l'arquebusade en mêlant ensemble 1 partie d'acide sulfurique, 6 de vinaigre, autant d'alcool, et 2 de miel despumé ou sans écume.

ARQUEBUSE. De l'italien *arco*, arc, et *bugio*, troué. Ce fut la première forme des armes à feu portatives. Elle consista d'abord en un long tube de fer qu'il fallait deux hommes pour porter; qu'on appuyait, quand on voulait en faire usage, sur une fourchette fixée en terre; qui se chargeait avec de la poudre et des pierres, et auquel on mettait le feu au moyen d'une mèche. Dans la suite, on diminua peu à peu le poids de l'arquebuse; un seul homme put la porter; et l'on en fit *à croc*, *à rouet*, *à mèche* et *à serpentin*, pour arriver enfin à y adapter la batterie à pierre. L'emploi de cette arme, qui commença sous Charles VI, fut prolongé jusque dans le dix-septième siècle, où elle fut remplacée par le mousquet et le fusil. En 1523, l'arquebuse était encore peu populaire dans les troupes françaises; mais en 1525, après la bataille de Pavie, où les Espagnols avaient dû en partie leur succès à leurs arquebusiers dirigés en tirailleurs, la mère de François Ier, déclarée régente, donna des ordres pour que des compagnies d'arquebusiers fussent formées.



Arquebuse et sa fourchette.

On n'est pas d'accord sur l'époque où l'arquebuse fut inventée. La Curne de Sainte-Palaye rapporte à peu près à l'année 1550, sous Henri II, son apparition; mais on vient de voir qu'on en avait fait usage auparavant en Italie. D'autres auteurs prétendent que ce fut au siége d'Arras par Louis XI, en 1477, qu'on employa pour la première fois cette arme qui remplaçait l'arbalète et qu'on appela aussi *canon à main* : « Les assiégés, dit un historien, firent une continuelle décharge de grosses balles de plomb, qu'ils tiraient avec des tuyaux de fer, par plus de deux cents ouvertures qu'ils avaient faites dans les murailles, et qui causèrent la mort à beaucoup de gens. » Enfin, d'après quelques-uns, ce serait dans le récit donné par Ph. de Commines de la bataille de Moret en 1476, que l'arquebuse aurait été nommée pour la première fois.

ARQUEBUSIERS. Soldats armés d'arquebuses. Il y en avait à pied et à cheval. Il s'était organisé aussi des compagnies d'arquebusiers bourgeois, sous François Ier et ses successeurs. Ces compagnies se composaient de l'élite des citoyens; elles furent d'une grande ressource pour la défense des villes, à cause de leur adresse à tirer. On les obligea même, dans plusieurs circonstances, à servir en campa-



Arquebusier (d'après Jacques de Gheyn).

gne, et divers priviléges leur furent accordés.

ARQUER (*Mar.*). Du lat. *arcuari*, se courber en arc. Un bâtiment s'arque ou se casse, lorsqu'il prend de l'arc.

ARQUES. Commune de l'arrondissement de Dieppe, dans le département de la Seine-Inférieure. En 1589, Henri IV y défit les ligueurs que commandait le duc de Mayenne. On a souvent rapporté qu'après le succès de cette bataille, Henri avait écrit à Crillon : *Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas... Adieu, brave Crillon ; je vous aime à tort et à travers.* C'est une erreur historique à rectifier. En 1589, Crillon n'avait pas encore combattu dans l'armée du roi. C'est du camp devant Amiens, en 1597, que le prince écrivit au gentilhomme : « Brave Crillon, pendez-vous de n'avoir esté icy près de moi, lundy dernier, à la plus belle occasion qui se soit jamais veue, et qui, peut-être, ne se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. Le cardinal nous vint voir fort furieusement, mais il s'en est retourné fort honteusement. J'espère jeudy prochain entrer dans Amiens, où je ne sesjournerai guères, pour aller entreprendre quelque chose, car j'ay maintenant une des belles armées que l'on sçauroit imaginer. Il n'y manque rien que le brave Crillon, qui sera toujours le bien venu et veu de moy. A Dieu. Ce xx septembre, au camp devant Amiens. HENRY. »

ARQUITES. *Voy.* ARCHERS.

ARRAMBER (*Mar.*). Se dit pour aborder, sur la Méditerranée, lorsqu'il s'agit d'une embarcation qui manœuvre pour acoster un navire.

ARRAS. *Nemetacum*, *Atrebates*. Ville forte, chef-lieu du département du Pas-de-Calais. Elle est située sur la Scarpe. César en fit la conquête l'an 50 av. J.-C.; les Vandales s'en emparèrent et la saccagèrent en 407; et les Normands en 880. Charles VI assiégea cette ville en 1414, et ce fut alors une sorte d'école pour les ingénieurs et de lice pour les chevaliers. On y opposa en effet, avec profusion, machines à machines, contre-mines à mines; et les assiégés et les assiégeants se défièrent journellement en combats singuliers auxquels assistaient, comme à un spectacle, les troupes des deux partis. En 1447, Arras fut prise par Louis XI ; en 1492, par l'archiduc Maximilien ; en 1578, par le prince d'Orange. Les maréchaux de Châtillon et de La Meilleraie l'occupèrent en 1640 ; enfin, assiégée en 1654 par les Espagnols, à la tête desquels se trouvaient l'archiduc Léopold et le prince de Condé, cette ville fut dégagée par Turenne, qui força les lignes des assiégeants et obligea ceux-ci à la retraite.

ARREAU. Commune de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, dans le département des Hautes-Pyrénées. Elle est située au confluent de la Neste-d'Aure et de la Neste-de-Louron. Les Français y battirent les Espagnols en 1793.

ARRESTAN. Ville de Syrie. Elle fut prise en 636 par les Sarrasins, que conduisait Abou-Obéidah.

ARRETIUM. Ville de la Gaule, dans le Sénonais, aujourd'hui département de l'Yonne. Il se livra sous ses murs, l'an 284 av. J.-C., l'une des plus sanglantes batailles que les Gaulois aient remportées sur les Romains. Le préteur Cicilius, qui commandait ces derniers, y fut tué, ainsi que sept tribuns légionnaires, et la plupart des officiers les plus distingués de l'armée.

ARRÊTOIR. Dent de fer qui surmonte la bague d'une baïonnette. — C'est aussi le nom du petit crochet qui sert à maintenir en arrêt la corde d'une arbalète. Anciennement, l'arrêtoir consistait en une sorte de roulette à deux crans, dont l'un retenait la corde, et l'autre la détachait au moyen d'un ressort à détente. Quelques arbalètes se tendaient aussi à l'aide d'un petit levier tournant, qui ramenait la corde avec force dans le crochet de l'arrêtoir.

ARRÊTS. Défense qui est faite à un militaire de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu déterminé, pendant une certaine durée. Les *arrêts simples* prescrivent de ne point sortir aux heures où l'on n'est point de service ; celui qui est condamné aux *arrêts forcés* doit remettre son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie.

ARRIÈRE (*Mar.*). Du lat. *ad retrò*, en arrière. Se dit de la portion du bâtiment située, par rapport à son centre de gravité, du côté opposé à l'*avant*, et qu'on spécialise quelquefois par la partie pure et simple de la *poupe*. Les *voiles de l'arrière* sont celles du grand mât et du mât d'artimon ; et les *canons de l'arrière* sont ceux qui se trouvent placés dans cette même partie. — Un bâtiment est *trop sur l'arrière* ou *sur cul*, lorsqu'il est trop calé ou chargé de ce côté.

ARRIÈRE-BAN. Du lat. *ad retrò*, en arrière, et *bannum*, ban, proclamation. Se disait anciennement de la convocation faite par le souverain des nobles de ses États pour les conduire à la guerre. « Les arrière-bans, dit Tavannes, sont de peu d'effet; la multitude des fiefs qui est entre les mains des roturiers et ecclésiastiques les rendent inutiles : les gentilshommes ne vont au mandement des rois s'ils ne veulent, parce qu'ils sont reçus envoyant des hommes pour eux à l'arrière-ban, où ils disent n'être obligés de servir que trois mois. Le roi, en l'an 1597, les contraint d'aller au siége d'Amiens, disant que, s'ils étaient francs des tailles, c'était pour être continuellement à la guerre. Cette contrainte réussit. » (*Voy.* BAN.)

ARRIÈRE-DEMI-FILE. Nom sous lequel on désignait autrefois les quatre derniers soldats d'une file de huit hommes d'infanterie.

ARRIÈRE-GARDE. Corps de troupe destiné à couvrir les derrières d'une armée ou à protéger

sa retraite. L'arrière-garde se compose ordinairement d'artillerie et de cavalerie légère.

ARRIÈRE-GARDE (*Mar*). Division d'une armée navale, qui forme la queue, ou bien se trouve sous le vent. — Se dit aussi d'un bâtiment impropre à prendre la mer, qu'on laisse alors dans le port et sur lequel on établit un corps de garde.

ARRIÈRE-MAIN. Se dit de tout le train de derrière d'un cheval. (*Voy.* AVANT-MAIN et CHEVAL.)

ARRIÈRE-RANG. Dernier rang d'une troupe en bataille, d'un escadron ou d'un bataillon carré.

ARRIGHI DE CASANOVA (JEAN-TOUSSAINT), duc DE PADOUE. Lieutenant général, né en Corse en 1778, mort en 1853. Il s'engagea à seize ans, fit la campagne d'Égypte, et, blessé grièvement à l'assaut de Jaffa, fut laissé pour mort à Saint-Jean d'Acre. Il se signala aux batailles de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland et d'Essling. En 1812, il fut chargé de la défense des côtes depuis l'Elbe jusqu'à la Somme, et y organisa 67 cohortes de garde nationale, avec lesquelles il repoussa les attaques des Anglais contre la Hollande. Nommé gouverneur des Invalides en 1852, il mourut l'année suivante.

ARRIMAGE, ARRIMER (*Mar*.). Action de distribuer et de placer avec solidité et commodité dans la cale d'un bâtiment les divers objets qui en forment la cargaison.

ARRIMEUR (*Mar*.). Celui qui dispose la charge d'un bâtiment.

ARRIOLER (*Mar*.). On dit que la mer *s'arriole*, lorsque après avoir été clapoteuse, elle n'est plus agitée que par les lames qui se succèdent à d'assez grands intervalles.

ARRIVAGE (*Mar*.). Se dit quelquefois pour atterrage, ou abord des navires dans un lieu quelconque.

ARRIVÉ! (*Mar*.). Commandement qui signifie de mettre la barre au vent pour arriver ou laisser arriver.

ARRIVÉE (*Mar*.). Mouvement de rotation d'un bâtiment faisant du sillage, lequel mouvement est produit par le gouvernail et la manœuvre des voiles.

ARRIVER (*Mar*.). Se dit d'un bâtiment opérant un mouvement horizontal de rotation, mouvement qui rend plus grand l'angle d'incidence du vent sur les voiles orientées.

ARRONDIR. En termes de manége, *arrondir un cheval* signifie le dresser à manier en rond, au trot ou au galop, sans qu'il se traverse ou se jette de côté, et en lui faisant porter les épaules et les hanches uniment et rondement.

ARRONDIR (*Mar*.). Se dit de l'action de naviguer, à petite distance, autour d'un cap, d'une île, etc.

ARRONDISSEMENT MARITIME (*Mar*.). Circonscription de côtes ou de pays avoisinant la mer, qui se trouve sous l'autorité d'un préfet maritime. Les chefs-lieux des préfectures maritimes sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. (*Voy.* ARMÉE NAVALE.)

ARSAMIAS. Fleuve d'Asie. L'an 68 av. J.-C., Lucullus défit sur ses bords les forces réunies de Mithridate, roi de Pont, et de Tigrane, son gendre, roi des Mèdes.

ARSENAL. Du celt. *sanal*, magasin. Établissement où l'on fabrique et l'on conserve les machines et matériaux dont on fait usage à la guerre, soit sur terre, soit sur mer. Nous avons : 1° l'*arsenal d'artillerie*, où se trouvent des ateliers pour la fabrication et la réparation des armes, ainsi que des magasins où sont déposés et rangés avec soin les armes, les bouches à feu, les projectiles, les poudres et les artifices; 2° l'*arsenal du génie*, qui comprend les ateliers où se confectionnent les outils de pionniers, les voitures, etc., avec des magasins propres à recevoir les objets confectionnés; 3° l'*arsenal maritime*, qui, placé sur le bord de la mer, renferme des chantiers de construction, des ateliers pour la fabrication des cordages, ancres et voiles, et des magasins pour les bois et objets fabriqués. Les principaux arsenaux militaires sont : en *France*, ceux de Paris, Vincennes, Strasbourg, Metz, Lille, Besançon, Perpignan, Auxonne, Douai, Grenoble, Rennes, La Fère et Toulouse. Les principaux arsenaux de l'étranger sont : en *Angleterre*, la Tour-de-Londres et Woolwich; en *Autriche*, Budweiss; en *Russie*, Kiew, Saint-Pétersbourg et Moscou; en *Prusse*, Berlin, Cologne et Neiss. — Les principaux arsenaux maritimes sont : en *France*, Brest, Toulon et Cherbourg; en *Angleterre*, Woolwich, Portsmouth, Plymouth et Deptford; en *Italie*, l'arsenal de Venise, le plus ancien de tous les arsenaux, qui fut construit en 1337, par André de Pise.

L'arsenal de Paris, où se trouvait la demeure de Sully, grand maître de l'artillerie sous Henri IV, portait à son fronton ce distique du poëte Nicolas Bourbon le jeune :

> Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat :
> Tela giganteos debellatura furores.

ARSINOÉ. *Voy.* FAMAGOUSTE.

ARSOUF ou **APOLLONIAS.** Ville de Syrie, située sur la Méditerranée. Assiégée sans succès par Godefroy de Bouillon, elle fut prise plus tard par Baudouin Ier, et retomba au pouvoir des musulmans en 1265.

ARTAGICERTE. Aujourd'hui *Ardjs*. Ville située sur une des branches du Tigre. Caïus, petit-fils d'Auguste, fut blessé au siége que les Romains firent de cette ville.

ARTAXATE. *Artaxata.* Aujourd'hui *Artaschat.* Ancienne capitale de l'Arménie. Elle fut brûlée par le général romain Corbulon, vers le milieu du premier siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire, en l'an 59.

ARTÉMISE. *Artemisium promontorium.* Cap de

l'Eubée, en Grèce. L'an 480 av. J.-C., la flotte des Grecs défit à cet endroit la flotte des Perses.

ARTEMON (*Mar.*). En grec ἀρτέμων. C'était, chez les anciens, la voile d'un navire; mais on ne sait aujourd'hui quelle était exactement sa place. On pense toutefois qu'elle était attachée à un mât inférieur; quelques-uns y voient la voile *artemone*, qu'on employait au moyen âge en Italie; d'autres croient que c'est la même voile que les matelots de la Méditerranée nomment *trinchetto*.

ARTICULATIONS (*Mar. à vap.*). Sorte de charnières qui facilitent le mouvement de certaines pièces d'une machine à vapeur, comme les aubes, par exemple, qui sans cela perdent beaucoup de leur puissance lorsqu'elles frappent l'eau obliquement.

ARTIFICIER. Soldat d'artillerie qui est employé spécialement à la confection des pièces de pyrotechnie, et dont les fonctions, devant l'ennemi, consistent à tirer des caissons les munitions pour les fournir aux batteries.— On appelle *maître artificier* le sous-officier chargé de diriger les travaux pyrotechniques.

ARTILLEMENT, ARTILLER. Se disait anciennement de l'action de fournir à un soldat, à un navire, les armes et l'équipement nécessaires.

ARTILLER ou **ARTILLIER**. On nommait ainsi, au moyen âge, celui qui fabriquait les arbalètes et autres armes de jet.

ARTILLERIE. Science qui enseigne les moyens employés pour lancer, à l'aide de la poudre et d'appareils spéciaux, toutes sortes de projectiles. L'étymologie véritable du mot artillerie est *ars telorum*; mais quelques-uns l'ont fait venir de *ars tollendi*, et d'autres ont prétendu qu'il dérivait d'un certain Tilleri, inventeur de cet art. Au quatorzième siècle, pour distinguer l'ancienne artillerie de la nouvelle, on appelait la dernière *artillerie à poudre*.

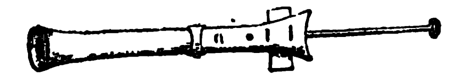
Avant l'usage, dans les armées, de la poudre à canon, les hommes qu'on appelait *artilliers* avaient pour mission de transporter, sur des chariots, les armes de guerre, comme arbalètes, lances, javelots, dards, targes, etc.; et Joinville fait mention d'un certain Jean l'Ermin, artillier du roi, qui avait été envoyé à Damas pour y acheter des cordes propres à fabriquer des arbalètes. L'ancienne artillerie ne fut pas supprimée lorsqu'on forma la nouvelle, au quatorzième siècle; seulement, pour les distinguer l'une de l'autre, on se servit des appellations que nous avons citées plus haut.

On n'est nullement fixé sur la première apparition de l'artillerie : on sait simplement que la poudre et la pyrotechnie étaient connues des Chinois dès les premiers siècles de notre ère; des Arabes, dès le treizième siècle; et employées par les Grecs du Bas-Empire, sous la forme de fusées incendiaires, de fusées ordinaires et de pots à feu, projectiles que les Occidentaux désignaient communément sous la dénomination générique de *feu grégeois*. (*Voy.* ce mot.) Les Tyriens, suivant Diodore de Sicile, jetaient du fer ardent sur les travaux d'Alexandre, et l'on trouve dans Nicetas le récit d'une défense analogue de la part des Arméniens contre l'empereur grec. Les Gaulois lançaient sur les troupes de César, à l'aide de frondes, des globes d'argile rougis.—M. de Laporte attribue l'invention des bouches à feu à un moine allemand nommé Berthold Schwartz, qui vivait en 1434; mais d'autres auteurs la font remonter à l'année 1330, et en font honneur à Constantin Anchtzen, de Fribourg. On voit d'ailleurs l'artillerie commencer à figurer au siége de Puy-Guilhem et de Cambrai, en 1338; à celui du château de Riboult, dans l'Artois, en 1341; à celui d'Algésiras, par Alphonse de Castille, en 1343; à la bataille de Crécy, dans l'armée anglaise, en 1346; au siége du Quesnoy, en 1348; et à l'attaque de Claudia-Fossa, par les Vénitiens, en 1366. Après cela il est aussi des historiens qui rapportent que ce serait antérieurement à la première époque qui vient d'être indiquée que l'artillerie aurait opéré. Ainsi, selon l'Espagnol Goude, les Arabes auraient les premiers employé le canon en Europe, en 1259, à Niébla, en Espagne, où ils se trouvaient assiégés par les populations indigènes. Leur défense aurait consisté principalement à lancer des pierres et des dards avec des machines à feu. Le même écrivain cite aussi l'emploi du canon en 1323, au siége de Baza, par le roi de Grenade, qui se servit contre la ville de *machines et engins qui lançaient des globes de feu avec grand tonnerre*. D'après une chronique manuscrite conservée dans la bibliothèque d'Épinal et consultée par M. Lorédan Larchey, les habitants de Metz auraient, en 1324, employé en rase campagne le tir de deux canons. Dans son *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, M. Libri reproduit une pièce authentique, dit-il, de la république de Florence, à la date du 11 février 1325, qui constate que les prieurs, le gonfalonier et les douze bonshommes avaient la faculté de nommer deux officiers chargés de faire fabriquer des boulets de fer et des canons de métal pour la défense des châteaux et des villages appartenant à la république. Les Italiens se servirent de bouches à feu, rapporte-t-on, à l'attaque de Cividale, en 1331. Un dialogue de Pétrarque, écrit de 1358 à 1360, parle de canons de bois dont on se servait aussi en Italie; et des actes de 1359, relatifs à l'histoire de Ravenne, mentionnent l'emploi de la poudre et de tous les instruments nécessaires à l'artillerie. On lit encore, dans les chroniques allemandes, qu'en 1360, le consistoire de Lubeck fut incendié par la négligence d'ouvriers qui préparaient de la poudre pour des bombardes, et qu'en 1373, le sénat d'Augsbourg fit fondre 20 canons. Un seigneur allemand fit présent à Charles VI de six pièces

d'artillerie qui furent employées, en 1382, à la bataille de Rosbecque contre les Gantois. En 1348, Brives-la-Gaillarde avait cinq canons pour se défendre, et de 1349 à 1352, la ville d'Agen en avait braqué à ses principales portes.

A partir du règne de Charles VII, l'artillerie commença à se perfectionner, et voici, au sujet de son emploi à cette époque, un fait curieux qui se passa au siége de Cherbourg, en 1450 : « Ladite ville, rapporte Jean Chartier, fut fort battue de canons et de bombardes, le plus subtilement qu'oncques homme vit, principalement du côté de la mer, n'obstant qu'elle venoit là deux fois le jour; et étoient chargées de pierres et de poudre, combien qu'elles étoient toutes couvertes d'eau, quand le flot venoit; néanmoins, par le moyen de certaines peaux et graisses dont elles étoient revêtues et couvertes, oncques la mer ne porta dommage à la poudre; mais aussitôt que la mer étoit retirée, les canonniers levoient les manteaux et tiroient et jetoient comme auparavant contre ladite place, de quoi les Anglais étoient fort ébahis; car jamais n'avoient encore eu connaissance de tels mystères. »

L'usage des canons sur le champ de bataille commença en France sous Philippe de Valois; mais ce ne fut que sous Charles VI qu'on chercha à rendre ces armes portatives. Les premières furent appelées d'abord *canons à main* ou *espingards*, puis *haquebutes* ou *arquebuses*.



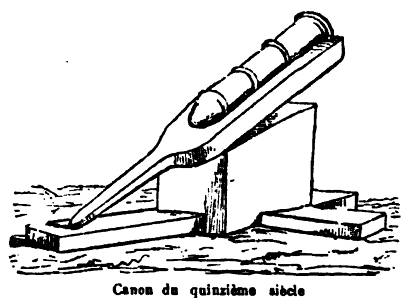
Canon du quatorzième siècle
(pêché près de Calais en 1827).

Chaque soldat qui était armé de ce canon le posait au point où il voulait tirer; il le chargeait avec des cailloux ou des balles de fer, et y mettait le feu à la main avec une mèche. Ces canons à main étaient très-allongés, parce qu'on supposait alors qu'ils avaient plus de portée. Dans la suite, et afin de s'en servir plus commodément sur le champ de bataille, on enchâssa cette espèce de tube sur une couche en bois ou *fût*, laquelle était terminée par une masse appelée *crosse*, parce qu'elle était recourbée en dessous pour la manier plus facilement. Mais cette arme ainsi emmanchée devint alors si pesante qu'il fallait deux hommes pour la porter, et on la tirait en la plaçant sur deux chevalets.

Lorsque, vers le milieu du quatorzième siècle, on commença à faire usage de l'artillerie, cette découverte ne changea rien d'abord aux difficultés qu'on avait eu à vaincre jusqu'alors. Dans le principe, on employa les espingoles et les bombardes contre les hommes et non contre les murailles; les balles ne faisaient guère plus de ravage que les flèches et perçaient rarement une pesante armure; le principal avantage qu'on trouvait alors dans des armes à feu était d'effrayer les chevaux par leur explosion et leur flamme. On mettait d'ailleurs un temps considérable pour charger ces armes; on ne connaissait point l'art de pointer les canons, et l'on tirait simplement devant soi; on ne croyait pas enfin qu'un canon pût être tiré au delà de deux fois dans le cours d'une bataille. Ce ne fut donc qu'au bout de plus d'un siècle que l'on comprit l'art de battre régulièrement une fortification en brèche, et de la démolir par une suite de coups qui ne peuvent être parés.

A Crécy (en 1346), les pièces d'artillerie se trouvaient au nombre de six seulement dans l'armée anglaise, et c'est néanmoins à l'effet qu'elles produisirent qu'on attribue la victoire de cette armée. De même, au quinzième siècle, plusieurs batailles livrées entre les Français, les Espagnols et les Allemands furent décidées entièrement par l'action des bouches à feu. Lorsque Charles VIII alla en Italie, il y conduisit près de 200 pièces d'artillerie, c'est-à-dire presque tout ce qu'en possédait alors la France, et elle en était restée si pauvre depuis cette époque, qu'à la bataille de Coutras, quoiqu'il n'y eût que quelques canons, leurs décharges y causèrent un grand émoi. A Pavie, sans la fougue de François I[er], l'action de l'artillerie française aurait assuré le succès; mais cette action fut rendue impuissante par l'imprudence du monarque, qui se plaça entre elle et l'ennemi, tandis qu'au contraire les arquebusiers espagnols, employés en tirailleurs, déterminèrent pour eux la victoire. A la bataille de Malplaquet, en 1709, au contraire, une batterie française de 50 pièces mit, dans une seule décharge à mitraille, 2000 Hollandais hors de combat.

Dans l'origine, il y eut des canons de bois cerclés de fer comme des tonneaux. Aux douves

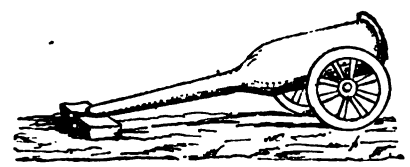


Canon du quinzième siècle
(d'après Giulio Ferrario).

de bois succédèrent les douves de fer, brassées dans leur longueur et cerclées, puis les douves en tôle de fer. On voit à la porte d'entrée du Mont-Saint-Michel deux pièces d'artillerie enlevées aux Anglais en 1423. Elles ont 3^{m},575 de longueur et sont formées de deux barres de 0^{m},054 d'épaisseur, reliées avec des cercles aussi de fer. L'une a 0^{m},487 de diamètre, l'autre 0^{m},379. Elles lançaient des boulets de pierre, et l'une a conservé dans son sein un de ces projectiles. Quelquefois, outre les cercles de fer, on ficelait

les pièces avec des cordages et on protégeait le tout au moyen d'une enveloppe de cuir. Enfin, progressivement, on fabriqua des canons en fer, en fonte et en bronze.

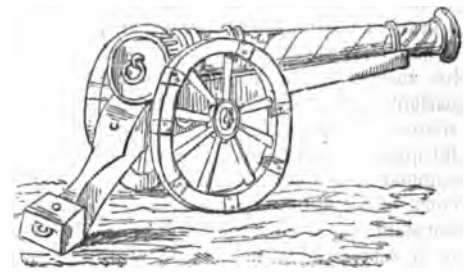
A propos de ces anciennes bouches à feu, Diégo Ufano, écrivain militaire du seizième siècle, dit : « Il est certain que les premières pièces ont été fort mal faites, composées avec grand'peine, et non sans danger mises en œuvre. Car, ne sachant encore rien de la fonte d'icelles, on se contentoit de prendre quelques grosses et fortes tables ou lames de fer, comme on voit ès tonneaux : et ceci, on le chargeoit d'une poudre grossière et malpropre, comme elle étoit dès le commencement de son invention, à discrétion : c'étoient les canons et l'artillerie de laquelle on usoit en plusieurs endroits de l'Europe, jusques à ce qu'avec le temps, l'esprit humain cherchant toujours plus avant, on a trouvé le moyen de raffiner la poudre et de fondre le fer et le cuivre pour en faire des pièces de fonte, qui pour lors étoient en grande estime. Mais considérant que celles de fer se gâtent facilement, et celles de cuivre n'être trop fermes et assurées, on a trouvé enfin une mixtion de cuivre et d'étain propre pour en faire des pièces durables, auxquelles on a donné des noms selon leur naturel et portée. »


Canon du quinzième siècle
(d'après Giulio Ferrario).

Les projectiles lancés par des tubes, avant l'invention de la poudre, étaient des carreaux, des flèches enflammées, des sacs remplis de cailloux et surtout des boulets de pierre. A ces projectiles succédèrent les boulets de fer, de bronze et de plomb, des pommes de cuivre, espèce de grenades, et des boîtes à mitraille. Au siége de Bourges par Charles VII, en 1412, on fit usage d'une pièce d'artillerie, nommée *la Griote,* qui lançait des quartiers de pierre de la grosseur d'une meule de moulin, et qui demandait vingt hommes pour être mise en action. Au siége de Rhodes, en 1522, les assiégés tirèrent contre les Turcs, au dire d'Arthus Thomas, des canons chargés de pièces de chêne.

On fut longtemps dans une sorte d'impuissance pour faire manœuvrer et pour pointer les canons; c'est à cause de cette impuissance que Machiavel conseillait, comme un moyen certain de se garantir de l'effet des pièces, de laisser une trouée dans la ligne de bataille, en face des batteries ennemies. Cette ouverture lui semblait suffisante pour rendre nul le danger du projectile. Ce ne fut, nous l'avons dit, qu'au seizième siècle que l'on commença à donner à l'artillerie, sur le champ de bataille, une mobilité un peu rapide. Un auteur contemporain, Pasquier Le Moyne, rapporte qu'à la bataille de Marignan, en 1515, le connétable de Bourbon « avoit une telle ordre en son avant-garde et artillerie, que les paillars (les Suisses) y perdirent sens en force, car comme ils tournoient, l'artillerie tournoit qui les séparoit et estonnoit et telle sorte et façon, que ils ne savoient qu'ils faisoient ny où estoient; et croy que jamais depuis l'invention et construction de l'artillerie ne fut point un si gros devoir qu'elle fit alors depuis midy, jusques à l'autre ou à peu près. »

Au combat de Renty, en 1554, les impériaux avaient 4 pièces de campagne montées sur 4 roues, que 2 chevaux menaient au galop. Ces pièces, dit François Rabutin, pouvaient se tourner à toute main, ce qui les fit appeler depuis *pistolets de l'empereur.*— De Thou rapporte qu'au siége de Gand, en 1576, les Espagnols repoussèrent les assaillants à l'aide d'un fauconneau qu'ils faisaient passer d'un lieu à un autre avec une adresse admirable. Enfin, Henri IV, à l'un des combats livrés près d'Arques, en 1589, dut le succès qu'il obtint à la promptitude avec laquelle manœuvra son artillerie.


Canon du seizième siecle
(d'après Kriegsbuck de Fronberger).

« Le roi, dit Davila, ayant fait avancer jusqu'au milieu de la campagne le baron de Biron avec une bonne troupe de gens à cheval, soit que le duc de Mayenne se fâchât de ce que leur témérité les portait si avant, soit qu'il se persuadât qu'ils se fussent engagés ainsi sans y penser, tant il y a qu'il envoya deux gros escadrons de cavalerie pour les attaquer. Mais, à leur arrivée, ceux du parti du roi s'étant ouverts des deux côtés avec une prompte adresse, il se trouva qu'au milieu d'eux il y avait deux grandes coulevrines qui en même temps s'étant mises à galoper et à tirer sur les ennemis avec un art et une prestesse admirables, en tuèrent plusieurs et mirent en déroute les autres, qui furent contraints de se retirer; artifice adroit, à vrai dire, et qui ne fut pas une petite merveille à ceux qui virent escarmoucher de la sorte deux si grandes machines au milieu de la cavalerie. Cette nouvelle et prompte manière de conduire l'artillerie pesante était de l'invention de Charles Brise, canonnier normand, qui, après avoir navigué longtemps aux Indes orientales dans des vaisseaux de corsaires, et s'être

adonné à manier le canon durant tout le cours des guerres civiles, rendit ce service et plusieurs à sa patrie, pour lesquels il se mit dans une haute estime, et par son grand esprit et par sa longue expérience. »

Jusqu'à l'époque de la guerre de Trente ans, le tir des pièces fut excessivement lent; et quelques historiens ont considéré comme un exemple aussi rare que surprenant, que l'armée de la ligue de Smalkade (1552), qui comptait au delà de 100 bouches à feu, eût tiré en neuf heures 750 boulets. Au commencement du dix-septième siècle, une pièce de canon ne pouvait encore tirer, suivant Diégo Ufano, que 8 coups par heure. « On en pourrait bien faire dix par heure, dit-il, principalement des pièces renforcées; mais quant aux communes et amoindries, c'est assez de huit; remarquant aussi cecy, qu'après les quarante coups, on les rafraîchisse et leur donne repos une heure entière, de sorte qu'aussi lesdits quatre-vingts coups ne se doivent faire de suite, n'y ayant pièce qui en pourrait supporter la force et chaleur. »

Les premiers canons dont on fit usage n'avaient, nous l'avons déjà dit, que des dimensions peu considérables, se portaient facilement à bras, et ressemblaient à ce qu'on appela dans la suite des *fusils de rempart*. Voilà pourquoi les auteurs de la fin du quatorzième siècle parlent souvent d'armées où se trouvaient plusieurs centaines ou milliers de canons; et ce ne fut qu'au milieu du quinzième siècle que l'on commença à fondre de gros canons, tels que ceux que les Grecs employèrent au siége de Constantinople, en 1458. Longtemps aussi on ne se servit que de boulets de pierre et particulièrement de grès; on les dirigeait surtout contre les toits des maisons, qu'ils écrasaient par leur poids énorme. Il y avait enfin telles pièces de siége si difficiles à mettre en jeu, qu'elles ne pouvaient faire feu qu'une seule fois par jour. Froissard dit, à propos du siége d'Oudenarde par les Gantois, en 1382 : « Pour plus ébahir ceux de la garnison, ils firent faire et ouvrer une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante-trois pouces de bec, et jetoit carreaux merveilleusement grands, et gros et pesants; et quand cette bombarde descliquoit, on l'oioit par jour bien de cinq lieues loin, et par nuit de dix, et menoit si grand'noise au descliquer, que il sembloit que tous les diables d'enfer fussent au chemin. »

Catherine de Pisan donne l'énumération suivante des gros canons que possédait l'artillerie française au commencement du quinzième siècle : 1° quatre grands canons portant les noms de *Garitte, Rose, Sénèque* et *Marye*, le premier jetant de 4 à 500 livres pesant, le second environ 300 livres, et les deux autres 200 livres au plus; 2° un canon de cuivre appelé *Montfort*, jetant 300 livres pesant; 3° un canon de cuivre, l'*Ortigue*, jetant 100 livres pesant; 4° et vingt autres canons jetant des plombs et des pierres.

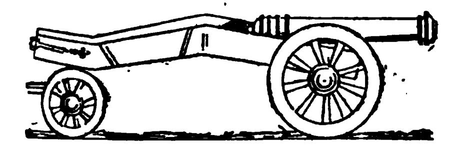
Amelgard, parlant du siége de Caen, en 1450, dit qu'il s'y trouvait vingt-quatre canons dont la bouche était si grande, qu'un homme aurait pu s'y asseoir la tête droite. Mahomet II fit couler, en 1452, une pièce d'une telle dimension, que la pierre dont elle était chargée était portée à un mille, et faisait une excavation de 2 mètres de profondeur à l'endroit où elle tombait, et que le bruit de sa détonation se faisait entendre à 20 kilomètres. Il fallait deux heures pour la charger.

Louis XI se plaisait à faire couler de très-grosses pièces d'artillerie, et il en avait entre autres 12 en cuivre qu'on appelait les *douze pairs*. L'une d'elles ayant été prise à Montlhéry par les Bourguignons, fut reconquise sur eux au siége de Beauvais par Charles le Téméraire. Celle qu'il fit fondre à Tours était de 500 livres de balles, et portait depuis la Bastille jusqu'à Charenton. L'arsenal de Moscou renferme un canon monstre qui pèse 48 000 kilogrammes, et lance un boulet de 2400 kilogrammes. Il fut coulé en 1586, sous le règne du czar Féodor Ivanowitch, et de la czarine grande-duchesse Irène. On voit aussi, dans le même arsenal, trois vieilles bombardes qui pèsent chacune de 10 à 15000 kilogrammes et qui lançaient des projectiles de 1 300 kilogrammes.

Le baron de Tolt, qui, après l'incendie de la flotte turque à Tchesmé, en 1770, avait été chargé par le sultan de mettre en état de défense les Dardanelles, raconte que les Turcs avaient fait placer près du château d'Asie un énorme pierrier dont le boulet, en marbre, pesait 1 100 livres. « Cette pièce, dit-il, fondue en bronze sous le règne d'Amurat, était composée de deux morceaux réunis par une vis, à l'endroit qui sépare la chambre de la volée, comme un pistolet à l'anglaise. On juge bien que cette pièce, dont la culasse était appuyée contre un massif de pierre, n'était portée que par des tronçons de poutres échancrées et disposées à cet effet sous une petite voûte qui lui servait d'embrasure. Je ne pouvais employer ces énormes pierriers dans les ouvrages extérieurs, et comme ils étaient disposés de manière à en masquer le tir, les Turcs murmuraient de l'espèce de mépris que je paraissais faire d'une bouche à feu sans doute unique dans l'univers. Le pacha me fit des représentations à cet égard. Il convenait avec moi que la difficulté de charger cette pièce ne permettait, en cas d'attaque, que d'en tirer un seul coup; mais il croyait le coup si meurtrier et la portée du boulet si étendue, que, selon l'opinion générale, ce pierrier devait à lui seul détruire la flotte ennemie. Je voulus donc juger l'effet de ce boulet. L'assemblée frémit à cette proposition; les vieillards assurèrent, d'après une ancienne tradition, que cette pièce, qui n'avait cependant jamais été tirée, devait produire un

tel ébranlement, que le château et la ville en seraient renversés. Il eût été possible, en effet, qu'il tombât quelques pierres de la muraille; mais j'assurai que le Grand Seigneur ne regretterait pas cette dégradation, et que la direction de cette pièce ne permettait pas de supposer que la ville pût souffrir de l'explosion qu'elle produirait. Jamais canon n'avait eu, sans doute, une réputation plus redoutable : amis, ennemis, tout devait en souffrir. Il y avait un mois qu'on s'était déterminé à charger ce pierrier, dont la chambre contenait 330 livres de poudre. J'envoyai chercher le maître canonnier pour en préparer l'amorce. Ceux qui m'entendirent donner cet ordre disparurent aussitôt pour se mettre à l'abri du danger qu'ils prévoyaient. Le pacha lui-même se préparait à la retraite, et ce ne fut qu'après les plus vives instances et la démonstration la plus précise qu'il ne courait aucun risque dans un petit kiosque situé à l'angle du château, d'où il pourrait cependant observer l'effet du boulet, que je parvins à lui faire occuper ce poste. Il me restait à déterminer le maître canonnier, et quoiqu'il fût le seul qui n'eût pas fui, tout ce qu'il me dit pour intéresser ma pitié n'annonçait pas son courage. Ce ne fut aussi qu'en lui promettant d'être de moitié, que je parvins à l'étourdir plutôt qu'à l'animer. J'étais sur le massif de pierre, derrière la pièce, lorsqu'il y mit le feu. Une commotion semblable à celle d'un tremblement de terre précéda le coup. Je vis alors le boulet se séparer en trois morceaux à la distance de 300 toises, et ces quartiers de rocher traverser le canal, s'élever à ricochets sur la montagne opposée, et laisser la surface de la mer écumante sur toute la longueur du canal. Cette épreuve, en dissipant les craintes chimériques du peuple, du pacha et des canonniers, me démontra aussi le terrible effet d'un semblable boulet. »

Vers le milieu du seizième siècle, on s'occupa sérieusement d'améliorer le service du matériel de l'artillerie. On examina la fabrication de la poudre et ses dosages; quels devaient être les rapports entre le poids de la charge et le poids des projectiles, etc. Un édit de Blois, de 1574, consacrant le résultat de ces recherches, fixa six modèles de canon, leur longueur, leur poids et la charge de poudre. En 1675, on



Canon des dix-septième et dix-huitième siècles.

adopta, comme calibres ordinaires, les canons de 24, 12, 8 et 4. Depuis lors, les canons des places fortes ont été du calibre de 16 jusqu'à 32; les pièces de campagne, de 6, 9 et 12; et les pièces des vaisseaux, de 3 à 48.

On prétend généralement que c'est dans la bataille livrée par Laurent de Médicis aux exilés de Florence, en 1466, sur les bords du Ricardi, qu'on employa pour la première fois des canons montés sur des roues, et accompagnés d'artillerie à cheval. Ce serait donc à tort que quelques auteurs auraient avancé que dans un camp de manœuvre, en 1759, Frédéric II aurait, *le premier*, organisé de l'artillerie à cheval. Nous avons vu d'ailleurs que cette importante innovation s'était déjà montrée en France sous le règne d'Henri IV, au combat d'Arques. Seulement, il faut bien avouer que, malgré le succès incontestable de l'idée du canonnier Brise, il n'y fut donné aucune suite jusqu'au dix-huitième siècle, époque à laquelle Frédéric dut, en effet, au même expédient, le gain de la bataille de Rosback. Enfin, la création chez nous de l'artillerie légère doit être reportée au zèle persévérant et éclairé du général de Gribeauval, et cette organisation prépara, du moins en partie, les nombreuses victoires obtenues par nos armes sous le règne de Napoléon Ier.

La proportion entre le nombre des bouches à feu et l'effectif d'une armée a fréquemment varié, soit en raison des ressources offertes par les arsenaux, soit que ce fût une condition de la tactique adoptée par le général en chef. Ainsi, d'après un relevé fait par M. Alphonse Castaing, on voit qu'en 1494 Charles VIII a 140 pièces d'artillerie à la suite d'une armée de 30 000 hommes; proportion pour 1 000 hommes, près de 5

En 1507, Louis XII envoie contre Gênes 20 000 hommes avec 60 pièces. . . . 3

En 1515, François Ier, à Marignan, emploie 36 000 hommes avec 72 pièces. 2

Pendant les guerres de religion et dans les armées étrangères, la proportion des pièces aux hommes décroît successivement jusqu'au-dessous de 1

Cette proportion continue pendant la guerre de Trente ans; à Leipzig, Tilly n'a que 35 pièces pour 36 000 hommes. 1

Gustave-Adolphe, comme Louis XII, 60 pour 20 000 hommes. 3

Il en réunit au delà de 200 pour 35 000 hommes, près de. 6

En France, pendant le dix-septième siècle, la proportion est de . . . . $1\frac{1}{2}$

Elle se continue pendant la première moitié du dix-huitième siècle; mais, pendant la guerre de Sept ans, on évalue la proportion normale à 240 pièces pour 60 000 hommes. 4

Frédéric la porte jusqu'à 10 pièces pour 1 000 hommes. 10

Napoléon Ier emploie 1 400 pièces pour 300 000 hommes, près de. 5

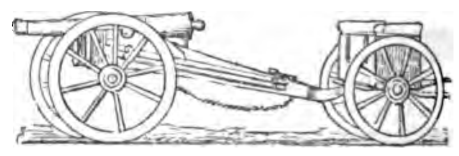
Aujourd'hui, il est reçu que l'on devrait avoir 250 pièces à la suite d'une armée de 100 000 hommes. . . . . $2\frac{1}{2}$

La charge de *maître d'artillerie de France* existait dès le douzième siècle, et l'on connaît les noms des 28 maîtres avant le règne de Louis XI. Sous ce prince, ils reçurent le titre de *maîtres généraux*, et leurs fonctions s'étendirent alors à la construction, à la conservation et à l'emploi de toutes les machines de guerre. Il y eut 7 maîtres généraux de l'artillerie, de 1479 à 1515, époque à laquelle une ordonnance de François Ier créa la charge de *grand maître d'artillerie et capitaine général*, charge à laquelle fut bientôt réunie celle de *grand maître des arbalétriers*. Les provisions de la charge donnaient, aux armées, l'autorité sur tous les gens de pied, sur les arbalétriers, et sur les travaux de siége et de retranchements.

Jean d'Estrées, qui succéda, en 1550, au comte de Brissac, comme grand maître de l'artillerie, apporta de notables perfectionnements dans cette arme, et voici comment Brantôme s'exprime à cet égard sur son compte : « Ç'a été lui qui, le premier, nous a donné ces belles fontes d'artillerie que nous avons aujourd'huy et mesmes de nos canons, qui ne craindront de tirer cent coups l'un après l'autre (par manière de dire), sans rompre, ny s'esclater, ny casser. Advant cette fonte, nos canons n'estoient de beaucoup si bons, mais cent fois plus fragiles et subjets à être raffraîchis du vinaigre et autre chose, où il y avoit plus de peine et qui plus desbauchoit la batterie. Surtout il avoit de très-bons canonniers et bien justes, et luy-même les y dressoit et leur montroit. »

Il est presque impossible de composer avec des métaux purs des bouches à feu qui soient de bon service, et il a fallu recourir à l'alliage. Pendant longtemps, cet alliage fut de 11 parties d'étain et de 100 de cuivre; mais l'usage prouva que ce résultat ne répondait pas à ce qu'on attendait relativement à la durée; et des expériences faites à Turin, en 1770 et 1771, sur des bouches à feu où il entrait 12 parties d'étain sur 100 de cuivre et 6 de laiton, qui est un alliage de cuivre et de zinc, ont fait reconnaître que les bouches à feu ainsi fondues résistaient à un tir très-prolongé sans subir d'altération. D'autres expériences, réalisées en France en 1817, sous la direction de M. Dussaussoy, ont montré aussi que les alliages ternaires, composés de métal à canon, avec un et demi de fer-blanc pour 100 ou 3 de zinc, donnent, coulés en sable, de meilleurs produits que le bronze ordinaire; enfin, le général Alix pense qu'il serait convenable de n'employer en France que du fer fondu, attendu que la fonte de fer y est très-commune, tandis qu'il faut retirer de l'étranger le cuivre et l'étain nécessaires au bronze; que les bouches à feu en fer fondu se coulent dans des moules de sable, d'où résulte une grande célérité; et que ce fer fondu est beaucoup plus léger que le bronze.

De nos jours, d'heureux perfectionnements se sont introduits dans la fabrication des bouches à feu. Les canons dits *à la Paixans* se recommandent par la justesse et la puissance de leur action. Le baron de Wahrendorff, chancelier du roi de Suède, a inventé des canons qui se chargent par la culasse, avantage précieux puisqu'il permet de recharger les pièces sans qu'il soit besoin de les faire reculer des embrasures et des batteries. Enfin on doit à l'empereur Napoléon III *le canon obusier*. C'est une pièce du calibre de 12, qui ne pèse que 60 kilogrammes de plus que la pièce de 8 actuelle, et avec laquelle on peut lancer le boulet, l'obus et la boîte à mitraille. Les obus de ce canon renferment chacun 64 balles avec une charge de poudre de 90 grammes, et l'on peut compter pour chaque coup, en y comprenant les éclats de l'obus, un total de 80 à 85 projectiles meurtriers, à des distances qui varient de 600 à 1200 mètres. Ce calibre de 12, qui, autrefois, était relégué au parc de réserve, devient aujourd'hui mobile et remplace à la fois la pièce de 8 et l'obusier; il peut même, au besoin, et étant bien attelé, fournir une charge conjointement avec des escadrons pour rompre et détruire une colonne d'infanterie.



Canon du dix neuvième siècle.

Les avantages obtenus par l'emploi des carabines rayées ne pouvaient manquer de faire naître l'idée d'étendre ce système aux pièces d'artillerie, et, en 1846, un officier piémontais, M. Cavalli, inventa un canon à rayures, dont le premier essai, qu'on fit en Suède, obtint un grand succès. Dans le système Cavalli, les boulets portaient deux longues ailettes hélicoïdes en saillie. Un officier français, M. Lepage, que le gouvernement avait envoyé en Suède pour assister aux expériences, revint en rendre compte, à Vincennes, à une commission nommée à cet effet. A cette époque, la carabine de munition possédait une portée de 1000 mètres au lieu de la portée de 250 mètres qu'elle avait auparavant; il fallait bien dès lors amener la bouche à feu à se trouver en rapport avec ce progrès. Plusieurs officiers d'artillerie, parmi lesquels se distinguaient surtout les colonels Burnier, Didion et Tamisier, proposèrent diverses modifications aux boulets des canons à rayures; ce dernier, entre autres, voulait affecter aux projectiles la forme de la balle cylindro-conique. A leurs systèmes succédèrent les systèmes des capitaines Gros et Gobert; mais dix années s'écoulèrent sans qu'aucune solution fût donnée à ces diverses propositions. Cette gloire était réservée au général de La Hitte, président du conseil d'artillerie, et au commandant Treuille de Beaulieu, qui assista le général dans toutes ses expériences.

Le nouveau système, appelé *système de La Hitte*, a pour base l'*unité de calibre*, qui permet, comme on dit, *de se servir de son dernier canon et de brûler sa dernière gargousse*. Un seul calibre et un seul projectile d'un poids déterminé, voilà donc le résumé du système. La bouche de siége peut atteindre avec la plus grande justesse une portée de 6 kilomètres. Les projectiles ainsi lancés sont beaucoup plus meurtriers que les boulets de l'ancien système; et ces mêmes projectiles atteignent, avec l'obusier de campagne, près de 3 kilomètres de portée. Enfin, le matériel de cette nouvelle artillerie présente une si grande légèreté, que le caisson et la pièce ne pèsent guère que 1200 kilogrammes, et que quatre chevaux suffisent pour l'attelage.

Il y a en France un dépôt central de l'artillerie; il est établi à Paris. Il comprend un atelier de précision pour l'exécution de tous les instruments vérificateurs, un musée et une bibliothèque.

Une école centrale de pyrotechnie, établie à Metz, est destinée à l'instruction relative à la confection des munitions et des artifices de guerre.

Des directions d'artillerie, au nombre de 26, ont leurs chefs-lieux à Lille, Saint-Omer, Douai, Valenciennes, Mézières, Metz, Strasbourg, Besançon, Grenoble, Embrun, Toulon, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bayonne, La Rochelle, Nantes, Brest, Rennes, Cherbourg, le Havre, La Fère, Paris, Tours, Bastia et Alger.

Des arsenaux de construction affectés à la confection des affûts, voitures et autres attirails de l'artillerie, au nombre de 8, sont établis à Douai, Metz, Strasbourg, Auxonne, Grenoble, Toulouse, Rennes et La Fère.

Des fonderies sont installées à Douai, Strasbourg et Toulouse.

Enfin les forges des Ardennes, de la Moselle, du Midi, de l'Ouest et de la Nièvre fournissent les fers, les aciers et les projectiles de fonte.

L'enseignement de l'artillerie offre une série de principes parmi lesquels nous rappellerons simplement les suivants : En général, la dissémination des batteries est avantageuse, pourvu qu'elles concentrent leurs feux sur le point d'attaque, parce qu'elles présentent moins de prise aux feux de l'ennemi; mais il y a toutefois des exemples de l'effet irrésistible des grandes batteries formées par la réunion de 100 pièces. L'artillerie ne doit pas tirer sur les pièces, mais sur les masses de troupes. Elle ne doit pas non plus disséminer ses feux sur toute la ligne, mais les concentrer. Lorsque les circonstances obligent de tirer sur les batteries, il faut commencer par tirer sur la pièce de droite, puis, lorsqu'elle est démontée, sur la pièce à côté et ainsi de suite. L'artillerie isolée doit éviter de se laisser déborder par la cavalerie. Il faut ne pas prodiguer les munitions et ne tirer qu'à une portée convenable. La conduite d'un train d'artillerie est d'une telle importance, qu'elle ne doit être confiée qu'à un officier très-expérimenté.

Machiavel voulait qu'on plaçât de la cavalerie légère sur les ailes, et qu'elle fût chargée de commencer l'attaque en se précipitant sur les canons pour les enlever. Gustave-Adolphe attacha deux pièces légères de 4 à chaque régiment. Dans l'armée russe, un sous-officier qui perd la pièce qu'il commande est déshonoré; mais si les hommes qui servent une pièce ont épuisé leurs munitions, il leur est permis de quitter le champ de bataille. (*Voy.* les mots BOMBARDE, CANON, COULEVRINE, FAUCONNEAU, MORTIER, OBUSIER, PIERRIER, etc., etc.)

ARTILLERIE (*Mar.*). On attribue à Zarco, navigateur portugais du commencement du quinzième siècle, l'usage de l'artillerie à bord des vaisseaux.

ARTILLERIE A CHEVAL. Elle fut introduite dans nos armées au commencement des guerres de la révolution, et le général La Fayette prétend, dans ses mémoires, que c'est à lui qu'est due cette innovation. On n'en créa d'abord que deux compagnies.

ARTILLEURS ou **CORPS DE L'ARTILLERIE.** Ce corps ne commença à devenir important, dans les armées françaises, qu'au commencement du quinzième siècle, époque à laquelle Charles VII nomma Jean Bureau maître de l'artillerie. Celui-ci contribua, par l'emploi de ses *engins volants*, c'est-à-dire ses pièces de campagne, à enlever aux Anglais la Normandie et la Guienne. — Pendant les guerres d'Italie, on transporta au delà des Alpes une artillerie formidable. Charles VIII en confia la garde aux Suisses, en remplacement des troupes d'élite qui en étaient chargées auparavant; mais les Suisses s'étant brouillés avec la France, on leur donna pour successeurs, dans le même service, les lansquenets, infanterie allemande que Louis XII avait prise à sa solde. — Après la bataille de Marignan, François Ier rendit la garde de l'artillerie aux Suisses, qui la conservèrent jusque sous Louis XIV. — En 1671, on créa, pour le service spécial de l'artillerie, un corps nommé *fusiliers du roi*, parce que ce corps fut le premier armé de fusils; il fut d'abord formé de 4 compagnies: la première de *canonniers*, la deuxième de *sapeurs*, la troisième et la quatrième d'*ouvriers*. L'année suivante, on le porta à 26 compagnies réparties en 2 bataillons chacun de 13 compagnies, dont une de grenadiers et douze de fusiliers; puis, en 1677, ce corps fut élevé à 6 bataillons.

En 1692, le corps de l'artillerie se trouvait ainsi formé : 1 grand maître; 60 lieutenants du grand maître ayant rang d'officiers généraux, de brigadiers, de colonels; 60 commissaires provinciaux, avec rang de lieutenants-colonels; 60 commissaires extraordinaires, avec rang de capitaines en premier; et 80 officiers pointeurs, avec rang de lieutenants. Les troupes

étaient composées du régiment de *fusiliers du roi*, du régiment de *royal bombardier*, de 12 compagnies de canonniers, et d'une compagnie de mineurs, le tout formant 6480 hommes.

En 1706, le régiment *royal artillerie* était formé de 5 bataillons, chacun de 13 compagnies, 1 bataillon d'ouvriers, 2 bataillons de canonniers et 10 de fusiliers. Le régiment de *royal bombardier* fut porté à 2 bataillons de 13 compagnies chacun; quatre compagnies détachées de mineurs avaient été formées; le roi était colonel des deux régiments, et le grand maître lieutenant-colonel.

En 1720, toutes les troupes de l'artillerie furent réunies en un seul régiment sous le nom de *royal artillerie*, composé alors de 5 bataillons de 8 compagnies chacun.

En 1752, le comte d'Eu, alors grand maître de l'artillerie, s'étant démis de sa charge, on en profita pour supprimer la grande maîtrise et pour réunir les fonctions de cette charge à celles du ministre de la guerre.

En 1765, le corps royal était ainsi formé : 6 brigades d'artillerie de terre; 3 brigades d'artillerie de mer; 6 compagnies d'ouvriers; 6 de mineurs, et 1 d'élèves : le tout formant, avec l'état-major, un effectif de 884 officiers et de 7527 soldats, non compris la compagnie d'élèves.

Dans la même année, le général de Gribeauval apporta à l'arme de notables améliorations; parmi lesquelles il faut citer : les affûts de rempart; l'adoption de l'obusier de 8 pour l'attaque et la défense des places; les modèles de toutes les voitures et machines d'artillerie pour les équipages de campagne; la confection des gargousses; des règlements sur le personnel, etc.

En 1784, on créa un corps spécial d'artillerie pour les colonies.

En 1791, les régiments d'artillerie quittèrent leurs noms et prirent des numéros : *La Fère* devint le 1er régiment; *Metz*, le 2e; *Besançon*, le 3e; *Grenoble*, le 4e; *Strasbourg*, le 5e; *Auxonne*, le 6e; *Toul*, le 7e; et chaque régiment fut de 2 bataillons, composés de 10 compagnies chacun.

Les principales modifications qui vinrent ensuite furent celles des années 1803, 1813, 1815, 1827 et 1833.

Un décret du 14 février 1854 a réorganisé le corps de l'artillerie de la manière suivante : 20 régiments, savoir : 1° 5 d'artillerie à pied, formés de canonniers servants ou batteries à pied, et de canonniers conducteurs ou batteries de parc; 2° 10 d'artillerie exclusivement formés de batteries montées; 3° 4 d'artillerie à cheval, exclusivement composés de batteries à cheval; 4° 1 régiment de pontonniers. D'après cette organisation, les escadrons du train sont fondus dans l'artillerie; et le régiment des pontonniers, prenant le numéro 6 dans la nouvelle série,



Artilleur de la ligne, à pied.



Artilleur de la garde, à cheval.

porte à 20 le nombre total des régiments d'artillerie, sans compter l'artillerie de la garde impériale. (*Voy.* au mot Armée de terre.)

ARTIMON (*Mar.*). Du grec ἤρτημαι, temps du verbe ἀρτάω, je suspends. Mât de l'arrière. — Ce mot désigne aussi la voile aurique attachée au mât d'artimon, au-dessus de la poupe.

ART MILITAIRE. Il consiste dans l'étude approfondie des institutions, des lois, des règlements, de l'administration, des détails du service et de tout ce qui se rattache en général ou en particulier à l'organisation de l'armée et à l'existence physique et morale du soldat, non-seulement dans le pays que l'on sert, mais encore chez les autres nations. — L'*art militaire* diffère de l'*art de la guerre*, en ce que celui-ci réside moins dans la mise en pratique des principes établis, que dans l'habileté à profiter des circonstances; un officier peut posséder l'art militaire et n'être pas un bon général; de même qu'un excellent chef d'armée peut être fort ignorant de l'histoire des peuples et des différents codes militaires.

ARUNDEL. Ville du comté de Sussex, en Angleterre. C'était anciennement une place très-forte, qui fut prise par le roi Henry Ier.

ARVERNES. *Arverni.* Un des peuples les plus puissants de la Gaule celtique, dans la première Aquitaine. Il occupait le territoire qui forme aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, et une partie du département de l'Allier. Il soutint avec gloire plusieurs guerres contre les Romains. La plus célèbre est celle où Vercingétorix, après avoir reçu, l'an 52 av. J.-C., le commandement des Gaulois confédérés, lutta contre César. Ce peuple a laissé son nom à l'Auvergne. (*Voy.* Alesia.)

ARX. *Voy.* ACROPOLE.

ARZEGAIE. Sorte de javelot ferré des deux bouts, dont les Orientaux faisaient autrefois usage. Le cavalier le lançait et le ramenait à lui, au moyen d'une corde qui y était attachée. L'arzegaie portait aussi le nom de *zagaie*.

ARZEL. Nom sous lequel on désigne un cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein de la même couleur ou l'étoile. Nos pères étaient convaincus que les chevaux arzels portaient malheur dans les combats, et ils évitaient avec soin d'en avoir de pareils.

ARZEW. Petite ville de la province d'Oran, en Algérie. Les Français l'occupèrent le 3 juillet 1833.

ASARAOUAS. Tribu de l'Algérie contre laquelle les Français firent une expédition le 26 mai 1837.

ASCALON. Ville aujourd'hui ruinée de la Palestine. Le 11 août 1099, Godefroy de Bouillon, avec 15 000 hommes seulement, remporta sous ses murs une victoire signalée sur le calife d'Égypte, qui se trouvait, dit-on, à la tête d'une armée de 400 000 combattants, et qui en laissa 100 000 sur le champ de bataille.

ASCHIR. Ville importante de l'Afrique, fondée par Zéiri, chef arabe. L'an 935, un autre chef arabe, Kémat, vint en former le siége; mais il fut tué par Kétab, fils de Zéiri, et ses troupes furent mises en fuite.

ASCULUM. Aujourd'hui *Ascoli*. Ville des États de l'Église. Elle fut prise par les Romains, l'an 268 av. J.-C.

ASCULUM APULUM. Aujourd'hui *Ascoli di Satriano*. Ville de l'ancienne Apulie, actuellement la Capitanate, dans le royaume de Naples. Pyrrhus y vainquit les Romains, l'an 279 av. J.-C. Ceux-ci avaient pour eux leur longue expérience de la guerre, et l'orgueil des succès; Pyrrhus leur opposait un courage également éprouvé, sa terrible phalange et ses éléphants. Le combat fut acharné durant tout un jour, sans que la victoire se fût prononcée; les pertes furent à peu près égales de part et d'autre; et la nuit sépara les deux armées, qui n'en revinrent point aux prises le lendemain. — Dans l'année 88 avant notre ère, cette même ville d'Asculum fut prise par les Romains, qui passèrent au fil de l'épée ses principaux habitants, s'emparèrent de leurs richesses et rasèrent la place.

ASDRUBAL. Général carthaginois, gendre d'Amilcar. Après la mort de celui-ci, il prit le commandement de l'armée carthaginoise en Espagne, l'an 228 av. J.-C., et obtint de nombreux succès. Il fut tué, en 220, par un esclave dont lui-même avait fait mourir le maître.

ASDRUBAL, dit BARCA. Fils d'Amilcar et frère d'Annibal. Il commandait en Espagne, vers l'an 212 av. J.-C., et y défit les deux Scipion. Étant revenu en Italie pour amener des secours à son frère, Asdrubal fut arrêté dans sa marche, battu et tué près du Métaure, par les consuls Claudius Néro et Livius Salinator, qui firent couper sa tête et la jetèrent dans le camp d'Annibal.

ASÉMONTE. Place qui était située sur la frontière de la Thrace et de l'Illyrie. Elle fut assiégée sans succès, en 448, par Attila, roi des Huns.

ASFELD (CLAUDE-FRANÇOIS BIDAL D'). Maréchal de France, né en 1665, mort en 1744. Il contribua, sous les ordres du maréchal de Berwick, au gain de la bataille d'Almanza, et s'empara d'Alicante et de plusieurs autres villes. Après la paix d'Utrecht, il soumit l'île Majorque au roi d'Espagne, et, en 1734, il s'empara de Philisbourg.

ASIONGABER. Aujourd'hui *Calaat-el-Acabab*. Port de l'Idumée, sur la côte occidentale du golfe Élanite, près d'Alana. C'est de ce port, qui plus tard reçut le nom de *Bérénice*, que partaient les flottes de Salomon pour se rendre à Ophir.

ASIR. Lieu de l'Algérie où les Français combattirent les Maures, le 24 mars 1846.

ASPAR. Général goth et patricien romain. L'empereur Valentinien l'envoya en Italie pour réduire le rebelle Jean; mais six ans après il fut battu en Afrique par Genséric, roi des Vandales. Ayant conspiré contre l'empereur Léon, ce prince le fit mettre à mort ainsi que son fils Ardaburius.

ASPE. Village de la vallée de même nom, dans le département des Basses-Pyrénées. Un faible détachement de l'armée française y battit 6 000 Espagnols en 1792.

ASPERN. *Voy.* ESSLING.

ASPIC. *Voy.* CANON.

ASPIRANT. *Voy.* ÉLÈVE.

ASPIS. ἀσπίς. Grand bouclier, de forme ronde ou oblongue, qui, chez les Grecs, était à l'usage des hoplites.

ASPROMONTE. L'une des positions élevées de la chaîne des Apennins, Italie. C'est là que Garibaldi et les siens furent faits prisonniers, le 29 août 1862, par le colonel Pallavicini, à la tête d'un corps de bersagliers. Le combat fut de peu de durée; les pertes furent insignifiantes de part et d'autre; mais Garibaldi et son fils y furent blessés.

ASSAS (NICOLAS, chevalier D'). Officier français, né au Vigan, dans le Languedoc. Il était capitaine dans le régiment d'Auvergne, lorsque, durant la nuit du 15 octobre 1760, à Kloster-camp, en Westphalie, il tomba, en faisant une reconnaissance, au milieu d'une colonne ennemie qui s'avançait pour surprendre les Français. Le sergent Dubois, qui devançait son capitaine, aperçut le premier les soldats de la colonne et cria aussitôt : *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* Il périt sous les coups des baïonnettes. Le chevalier d'Assas, blessé en même temps, n'expira

pas sur-le-champ, et fut transporté au camp. L'histoire, comme on sait, a fait honneur au chevalier des paroles du sergent Dubois. Cependant Grimm, dans ses *Mémoires inédits*, déclare qu'il se trouvait au camp de Reimberg le jour du combat de Klostercamp, et que le capitaine d'Assas, avant d'expirer, répéta plusieurs fois à ceux qui le transportaient à ce camp : *Enfants, ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois.* (*Voy.* DUBOIS.)

ASSAS-BACHI. Officier supérieur des janissaires, qui administrait la police à Constantinople, et présidait aux exécutions publiques.

ASSASSINS ou mieux **HASCHISCHINS.** Sectaires ismaéliens qui avaient formé une association religieuse et militaire, vers 1090, dans les montagnes de la Perse septentrionale, sous la conduite d'Hacan-ben-Sabath-Homairi, qu'on appelait le *Vieux de la Montagne*. Ils tiraient leur nom d'Haschischins de l'usage habituel qu'ils faisaient de l'*haschich*, boisson enivrante qui les entretenait dans un état permanent de délire et de fureur. Ils exécutaient aveuglément les ordres de leur chef, détroussaient les voyageurs, s'emparaient des forteresses et mettaient à contribution jusqu'aux princes du voisinage. Ils répandaient la terreur dans toute la contrée, et leur puissance ne fut anéantie qu'en 1260, époque à laquelle eut lieu l'invasion mongole sous les ordres d'Houlagou.

ASSAUT. *Assaltus*, de *ad*, vers, sur, et *salire*, sauter. Attaque énergique d'une place assiégée, que l'on tente après avoir pratiqué une brèche au moyen de la sape ou du canon. On distingue trois sortes d'assauts : 1° l'*assaut des ouvrages extérieurs* : il a généralement lieu par surprise et pendant la nuit; 2° l'*assaut du corps de la place* : il s'exécute alors que l'assiégeant s'est rendu maître des ouvrages extérieurs; cet assaut se livre à la brèche de l'un des bastions; 3° l'*assaut général* : on le dirige sur plusieurs des bastions ou sur tous en même temps. Les assauts les plus célèbres, sont : dans le dernier siècle, les assauts de Berg-op-Zoom et de Port-Mahon; dans le siècle actuel, les assauts de Girone, de Saragosse, du Trocadéro, de Constantine; et, de nos jours, l'assaut de la tour Malakoff.

ASSÉCHÉ (*Mar.*). Qui est à sec. Se dit d'une terre, d'une roche que l'on découvre après que la mer s'est retirée.

ASSÉCHER (*Mar.*). *Assécher un bassin*, c'est en extraire l'eau avec des pompes ou des appareils hydrauliques.

ASSEICERRA. Lieu qui a donné son nom à un combat livré entre les Espagnols et les Portugais, le 16 mai 1832.

ASSEMBLAGE (*Mar.*). Un mât, une vergue, une pièce de construction sont d'assemblage, lorsque plusieurs pièces partielles concourent à sa formation. Il y a des assemblages avec écarts ou em-patures, à tenons, à mortaises, à entailles, à patte de loup, à queue d'aronde, à margouillet, etc.

ASSEMBLÉE. On appelle *quartier d'assemblée* le lieu qu'on indique aux troupes pour qu'elles s'y réunissent. — Le même nom est donné à une batterie de tambour et à une sonnerie de trompette par lesquelles on avertit les soldats de se réunir.

ASSENS. Petit port du Danemark, dans l'île de Fionie. Christian III y battit ses sujets insurgés, en 1535.

ASSEOIR. *Assidere*, formé de *ad*, auprès, et *sedere*, s'asseoir. On dit *asseoir un camp*, pour indiquer qu'on l'établit dans un lieu quelconque. — En termes d'écuyer, *asseoir un cheval*, c'est le dresser à exécuter les airs de manége, en tenant la croupe plus bas que les épaules.

ASSER (*Mar.*). Sorte de poutre à tête de fer, dont les anciens faisaient usage à bord d'un vaisseau, en la manœuvrant comme un bélier, pour détruire le gréement de l'ennemi.

ASSER FALCATUS. Longue perche munie d'une tête de fer, aiguë et recourbée, dont il était fait emploi, dans l'antiquité, pour atteindre et renverser les assiégés sur les murailles.

ASSIÉGER. Faire le siége d'une place, d'une forteresse, etc.

ASSIETTE. Par *assiette d'un camp*, on entend l'établissement de ce camp par rapport au terrain.

ASSIETTE (*Mar.*). L'*assiette d'un vaisseau* est la situation la plus favorable où il puisse se trouver sous voile pour bien naviguer.

ASSINARIES et **ASSINAIRES.** Fêtes qui avaient été instituées à Syracuse, en mémoire de la destruction totale de la flotte athénienne commandée par Nicias et Démosthène.

ASSINARUS. Aujourd'hui *Falunara*. Fleuve de Sicile près duquel fut taillée en pièces l'armée de Nicias et de Démosthène, l'an 415 av. J.-C.

ASSIS. Face supérieure de la pierre d'un fusil de munition.

ASSOCIATION. *Associatio*, de *ad*, auprès, et *socius*, compagnon. Une loi du 20 septembre 1790 défendait à toute association ou corporation que ce fût, d'entretenir des correspondances avec les régiments.

ASSOUPLIR. En termes de manége, *assouplir un cheval*, c'est l'habituer à avoir de la souplesse dans les mouvements.

ASSURANCE (*Mar.*). Marché en vertu duquel et moyennant une somme versée entre les mains d'une compagnie d'assureurs, ceux-ci s'engagent à défrayer l'armateur d'un navire de la perte ou des dommages qu'il pourra éprouver. Dans le Levant, on dit communément *assurette*.

ASSURER (*Mar.*). *Assurer son pavillon*, c'est tirer, en même temps qu'on l'arbore, un coup de canon qui confirme que c'est bien le pavillon national du navire.

ASTAPA. Aujourd'hui *Estepa*. Ville de la province de Séville, en Espagne. Assiégés par Marius, lieutenant de Scipion, ses habitants égorgèrent leurs femmes et leurs enfants, incendièrent leurs maisons, et se firent tuer jusqu'au dernier, plutôt que de se rendre aux Romains.

ASTA-REGIA. Ville aujourd'hui ruinée de la Bétique, Espagne. L'an 186 av. J.-C., le préteur Caius Atinius remporta une victoire signalée sous les murs de cette ville, sur les Lusitains (actuellement Portugais), qui laissèrent un grand nombre de morts sur la place et abandonnèrent tous leurs bagages.

ASTER. Célèbre archer d'Amphipolis. Pour se venger de Philippe, roi de Macédoine, qui précédemment avait refusé ses services, il perça l'œil droit de ce prince, au siége de Méthone, avec une flèche sur laquelle étaient tracés ces mots : *Aster, à l'œil droit de Philippe*. Le roi, en réponse, fit jeter dans la place une autre flèche où était écrit : *Si la ville est prise, Aster sera pendu*. La ville fut prise et Aster fut pendu. (*Voy.* ARCHER.)

ASTÉROMÈTRE (*Mar.*). Du grec ἀστηρ, astre, et μέτρον, mesure. Instrument propre à calculer le lever et le coucher des astres dont on connaît la déclinaison à l'heure du passage au méridien.

ASTÉROTE (*Pêche*). Espèce de filet très-long.

ASTI. *Asta*. Ville murée, chef-lieu de la province du même nom, dans le royaume sarde. Chevert prit d'assaut sa forteresse en 1745.

ASTICOT (*Pêche*). Larve d'insecte qu'on attache à un hameçon, pour servir d'appât.

ASTORGA. *Asturica Augusta*. Ville de la province de Léon, en Espagne. Elle fut prise par les Français en 1810.

ASTRACAN. Chef-lieu du gouvernement du même nom, en Russie. Les Russes s'en emparèrent en 1554.

ASTRAGALE. Du grec ἀστράγαλος, jointure. Sorte de moulure qu'on place comme ornement aux pièces de canon. On en distingue ordinairement trois : l'astragale de lumière, l'astragale de ceinture et l'astragale de volée.

ASTROC (*Mar.*). Grosse corde qui s'attache à une cheville de bois appelée *escome*.

ASTROLABE (*Mar.*). Du grec ἄστρον, astre, et λαβή, appréhension. On appelait ainsi, autrefois, un système de cercles disposés dans l'ordre et la situation qu'on leur suppose dans les cieux, ce qui constituait une véritable sphère armillaire. — On donnait encore le même nom à la projection de ces cercles sur un plan, et chaque astronome faisait choix de la projection qui convenait le mieux à l'objet qu'il avait en vue. C'était une projection stéréographique, un planisphère formé sur l'équateur ou sur l'écliptique, sur l'horizon, sur le méridien, etc. — Aujourd'hui, on réserve la dénomination d'astrolabe et d'anneau astronomique à un instrument dont il est fait usage en mer pour observer la hauteur des étoiles. Il consiste en un large anneau de cuivre d'environ 4 décimètres de diamètre, dont le limbe est divisé en degrés et en minutes. Ce limbe porte une alidade mobile pourvue de deux pinnules; on tient l'anneau suspendu verticalement, en le tournant vers le soleil, de manière à ce que les rayons passent par les pinnules; et, dans cette position, le tranchant de l'index marque sur le limbe divisé une graduation qui est la hauteur de l'astre. L'astrolabe le plus célèbre et le premier dont il soit fait mention est celui que l'astronome Hipparque construisit à Alexandrie, dans le onzième siècle avant Jésus-Christ. Ptolémée faisait également usage de cet instrument.

ASTURA. Fleuve de la province des Asturies, en Espagne. En 988, les Arabes, commandés par Almanzor, défirent, sur les bords de ce fleuve, l'armée chrétienne aux ordres de Vérémond ou Bermude II.

ASUDESTIE ou **ASUESTIE** (*Mar.*). Durée des vents établis dans la partie du sud-est.

ATAMAN, ATTAMAN. *Voy.* HETMAN.

ATEGAR. Sorte de lame dont les Anglais faisaient usage au moyen âge.

ATEGNA. Ville importante de l'ancienne Italie. César l'enleva aux républicains, l'an 45 av. J.-C.

ATELIER. Du celt. *astellouer*, échoppe de planches. On donne le nom d'*atelier de corps*, à celui où, dans une caserne, travaillent des ouvriers, faisant partie du régiment, pour la confection de diverses parties de l'habillement. — L'*atelier de cartouches* est celui où l'on fait les cartouches de fusil. — L'*atelier de déserteurs* est celui où l'on occupe les déserteurs condamnés. — L'*atelier de condamnés* est celui où l'on retient les hommes des compagnies de discipline, pour les soumettre à un travail régulier et quotidien.

ATELLE. *Atella*. Aujourd'hui *San Arpino*, dans le royaume de Naples. Ce lieu a donné son nom à une capitulation honteuse que le roi Ferdinand imposa, en 1496, aux débris d'une armée française, commandée par le duc de Montpensier, général de Charles VIII. Les prisonniers, transportés dans l'île de Procide, y périrent presque tous de maladies contagieuses, et le duc de Montpensier lui-même, qui n'avait pas voulu se séparer des siens, succomba l'un des premiers.

ATH. Ville de la province de Hainaut, en Belgique. Elle fut assiégée et prise une première fois en 1667. Assiégée une seconde fois, en mai 1697, par le maréchal de Catinat, elle fut emportée le 5 juin, sous les yeux de l'armée ennemie, commandée par le prince d'Orange et l'électeur de Bavière. Il est vrai qu'outre le corps assiégeant, cette armée était tenue en respect par d'autres corps aux ordres des maréchaux de Villeroi et de Boufflers et des généraux marquis d'Harcourt, comte de Mon-

trevel et comte de La Motte, et que Vauban, qui avait autrefois fortifié Ath, dirigeait les travaux du siége dans cette circonstance. On rendit cette place aux impériaux lors du traité de Ryswick. Les Hollandais s'en étant emparés à leur tour en 1716, Louis XV la reprit en 1745. Les traités de 1814 et de 1815 l'ont fait perdre à la France.

ATHANATES. Corps de soldats perses qui se composait de 10000 hommes d'élite, et qu'on appelait les *immortels*, parce que lorsque l'un d'eux mourait, il était aussitôt remplacé par un nouveau venu.

ATHÈNES. *Athenæ.* Chef-lieu de l'Attique et capitale du royaume actuel de Grèce. L'an 480 av. J.-C., lors de l'apparition de Xerxès dans la Grèce, l'oracle de Delphes, consulté par les Athéniens, répondit que leur ville ne trouverait son salut que dans des murs de bois. Thémistocle, interprétant cette réponse, décida ses compatriotes à abandonner la cité et à se réfugier sur une flotte. Les vieillards, les femmes et les enfants furent envoyés à Trézène en Argolie, et quelques hommes seulement s'enfermèrent dans la citadelle. Xerxès entra donc sans opposition dans la ville, qu'il réduisit en cendres, et s'empara également de la forteresse, dont les défenseurs se firent tuer jusqu'au dernier. — Après la bataille de Platée, les Athéniens reprirent possession de leur capitale et la firent renaître plus magnifique qu'auparavant; mais dans la dernière année de la guerre du Péloponèse, c'est-à-dire l'an 408, les Lacédémoniens s'en emparèrent à leur tour, sous les ordres de Lysandre, et ne la rendirent qu'à Thrasybule, l'an 403, lequel vint, avec 500 hommes seulement, secouer le joug que subissait sa patrie. — Dans la suite, Athènes devint encore la proie de plusieurs conquérants, comme Antipater, Démétrius Poliorcète, Antigone-Gonatas et Archélaüs, général de Mithridate. En 1453, elle devint la proie de Mahomet II. Les Vénitiens s'en emparèrent en 1464 et 1687; mais ils l'abandonnèrent aux Turcs, qui donnèrent alors à ses débris le nom de *Sétines*.

ATHÉNION. Esclave de Cilicie. S'étant mis à la tête des esclaves révoltés de Sicile, il soutint, durant quatre années, la guerre contre les Romains, et fut tué par le consul Aquilius, l'an 101 av. J.-C.

ATHLONE. Place forte de la province de Leinster, comté de West-Meath, en Irlande. En 1690, elle repoussa les troupes du roi Guillaume.

ATHLONE (GODARD DE RIÈDE, comte D'). Général au service de Guillaume III, roi de Hollande. Il fit la campagne de 1702 avec Marlborough, et commandait la cavalerie hollandaise.

ATICHE (*Pêche*). Se dit d'une sorte de bandelette qui entoure le tranchant d'un haïm, espèce d'hameçon.

ATMIDOMÈTRE ou **ATMOMÈTRE** (*Mar. à vap.*). Du grec ἀτμός, vapeur, et μέτρον, mesure. Instrument qui sert à mesurer le degré d'évaporation, ou la quantité de liquide qui, dans un temps donné, passe à l'état de vapeur.

ATMIDOMÉTROGRAPHE (*Mar. à vap.*). Du grec ἀτμός, vapeur, μέτρον, mesure, et γράφειν, écrire. Instrument employé pour mesurer l'évaporation, et qui tient compte du produit, même en l'absence de l'observateur.

ATMOSPHÈRE (*Mar. à vap.*). Du grec ἀτμός, vapeur, et σφαῖρα, sphère. Se dit de l'unité de force propre à évaluer de grandes pressions. C'est la pression atmosphérique ordinaire, agissant sur l'unité de surface, et mesurée par la colonne barométrique : elle équivaut à un poids de 1 kilogramme sur 1 centimètre carré. Les Anglais ne comptent que l'excès de pression. Lorsque, dans l'intérieur d'une chaudière, la vapeur est à 100° centigrades de température, elle jouit d'une tension égale à la tension de l'atmosphère, et fait équilibre à l'atmosphère agissant sur l'enveloppe extérieure de la chaudière. La vapeur peut être employée à une pression de plusieurs atmosphères, et les manomètres ou échelles de pression indiquent à chaque instant la mesure de cette pression.

ATOLLES (*Mar.*). Les Anglais donnent ce nom à des récifs de polypiers qui ont la forme annulaire et offrent des lagunes. Ils sont caractérisés par une zone de coraux morts qui se montre toujours plus élevée du côté du vent dominant, et par cette circonstance, toute particulière, que le récif présente une ouverture ou passage étroit, dont la profondeur, souvent très-considérable, sert de communication entre la mer et la lagune. La végétation de ces atolles est en général très-chétive.

ATTABALE. Instrument militaire mauresque, ou sorte de timbale de cavalerie.

ATTACHE. On désignait autrefois, sous ce nom, des lettres de service adressées par un officier général aux autres officiers qui devaient servir sous ses ordres en vertu de commissions accordées par le roi.

ATTAQUE. L'attaque est le fait de celle des deux parties belligérantes qui prévient l'autre. L'attaque peut avoir lieu : 1° contre une place; 2° contre les lignes ennemies en rase campagne; 3° contre un corps d'armée. Les circonstances déterminent le mode d'attaque des lignes ou des corps d'armée; quant à l'attaque des places, elle peut se faire par surprise, par blocus, par bombardement et par siége. (*Voy.* le mot SIÉGE.)

ATTAQUER. En termes d'instructeur, *attaquer l'arme*, c'est saisir avec vivacité le fusil dans les divers mouvements de l'exercice. — Attaquer un cheval, c'est le piquer vigoureusement des éperons.

ATTAQUER (*Mar.*). *Attaquer* un lieu quelconque, c'est s'en approcher pour le reconnaître.

ATTEL. Du celt. *astell*, ais, planchette. Planche qui garnit le devant du collier d'un cheval de trait.

ATTERRAGE, ATTERRIR, ATTERRISSAGE (*Mar.*). Du lat. *ad*, vers, et *terra*, terre. Se dit de l'arrivée en vue d'une terre, ou de la reconnaissance de cette terre faite sur les points les plus remarquables de la côte. L'expression *être à l'atterrage*, s'emploie lorsqu'on se trouve aux approches d'une terre, même avant d'être à portée de l'apercevoir.

ATTÉRRISSEMENT (*Mar.*). Dépôt de sable, de limon et de cailloux roulés que forment certains fleuves vers leur embouchure, ou la mer sur certaines plages. On distingue donc l'*atterrissement marin*, et l'*atterrissement fluviatile* ou *d'eau douce*.

ATTILA. Célèbre guerrier, chef des Huns, qui fut surnommé et se disait lui-même *le fléau de Dieu*. S'étant mis, vers 441, à la tête des Huns qui étaient venus s'établir dans la Pannonie, il débuta par ravager l'empire d'Orient, que ne put défendre Théodose le Jeune. Il traversa la Germanie, pénétra dans les Gaules en 451, avec une armée qui était, disent les auteurs, de 500000 hommes, et arriva jusqu'à Orléans. C'est alors qu'il fut repoussé par les troupes réunies de Aétius, général romain; de Mérovée, roi des Francs; et de Théodoric, roi des Goths. Peu de temps après, ces mêmes chefs lui livrèrent dans les *champs Catalauniens*, près de Châlons en Champagne, une bataille mémorable dans laquelle il perdit au delà du quart de son armée. Attila, toutefois, ne se découragea point : il passa en Italie, ruina Aquilée et plusieurs autres villes, et marcha sur Rome. Le pape saint Léon alla au-devant de lui, parvint à l'arrêter à force d'éloquence, et après avoir exigé seulement un tribut de l'empereur Valentinien III, le chef des Huns s'en retourna en Pannonie, où il mourut en 553, dans la nuit de ses noces.

ATTINTER. *Voy.* TINTER.

ATTITUDE DES MORTS SUR LE CHAMP DE BATAILLE. On a remarqué qu'un grand nombre des soldats tués subitement sur le lieu du combat conservent après leur mort l'attitude qu'ils avaient au moment d'être frappés. Cet effet est analogue à celui que produit la foudre sur les personnes qu'elle atteint. Dans un article publié par M. Armand, médecin militaire, on lit les observations suivantes recueillies sur le champ de bataille d'Inkermann : « Plusieurs figures semblaient sourire, d'autres étaient encore menaçantes; quelques cadavres avaient des poses funèbres, on eût dit que des mains amies les avaient ainsi disposés. D'autres étaient restés le genou en terre, serrant convulsivement leur arme et mordant la cartouche. Plusieurs avaient le bras levé, soit qu'ils eussent cherché à parer un coup, soit qu'ils eussent formulé une prière suprême en rendant le dernier soupir. Toutes ces figures étaient pâles, et le vent, qui soufflait avec force, semblait ranimer ces cadavres; on eût dit que ces longues files de morts allaient se relever pour recommencer la lutte. »

ATTRAPES (*Mar.*). Cordage destiné momentanément à contenir ou à assujettir un objet mis en mouvement par l'agitation du bâtiment. Ce mot se dit aussi des vieux câbles qui servent à l'amarrage des navires dans le port, et des bouts d'amarres employés comme retenues dans les opérations de carénage.

ATTRAQUER (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, de l'action de s'approcher d'un quai pour charger ou décharger un navire.

AUBADE. Sorte de concert exécuté par des tambours, à l'aube du jour, sous les fenêtres d'un personnage à qui l'on veut rendre des honneurs ou faire une galanterie.

AUBÈRE. Nom sous lequel on désigne un cheval dont le poil est couleur de fleur de pêcher, c'est-à-dire entre le blanc et le bai. Ce cheval est peu estimé, parce qu'on prétend, à tort ou avec raison, qu'il est sujet à perdre la vue.

AUBES ou **PALETTES** (*Mar. à vap.*). Planchettes qui garnissent l'extrémité des rayons des roues des bateaux à vapeur, parallèlement à l'axe de la roue. Ce sont les aubes qui, en frappant l'eau, agissent sur elle à la façon des rames et font avancer le bateau, action qui, dans ce cas, est inverse de celle qui se produit dans les roues hydrauliques des usines. Dans celles-ci, c'est l'eau qui est en mouvement et pousse les palettes de la roue, pour la forcer à tourner et imprimer l'action au mécanisme; dans les bateaux à vapeur, au contraire, c'est la roue, que l'appareil intérieur met en mouvement, qui vient frapper l'eau et la chasse derrière elle après s'en être servie comme point d'appui.

AUBÈTE. Du lat. *alba*, aube du jour. Se disait autrefois d'une guérite en planches, placée au haut d'une poutre, à laquelle on grimpait par une échelle. Des guérites analogues sont encore usitées en Russie. — Le même nom désignait aussi, dans le dernier siècle, le lieu de réunion où, dans une place de guerre, se faisait le tirage des billets de service.

AUBIGNÉ (THÉODORE-AGRIPPA D'). Vaillant capitaine et l'un des favoris de Henri IV, né en Saintonge en 1550, mort en 1630. Il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à placer le prince de Navarre sur le trône; mais sa brusque franchise nuisit à ce qu'il fit son chemin à la cour. Après la mort du roi, il vécut dans la retraite, où il composa, entre autres ouvrages, une *Histoire depuis* 1550 *jusqu'en* 1601, et l'*Histoire de Théodore-Agrippa d'Aubigné, écrite par lui-même*.

AUBIGNY-VILLE. Commune de l'arrondissement de Sancerre, dans le département du Cher. Elle fut prise et brûlée par les Anglais, durant la captivité du roi Jean.

AUBIN. Ce mot désigne, au manége, l'allure défectueuse d'un cheval qui galope avec les


Aubin.

jambes de devant, et trotte ou va l'amble avec le train de derrière. Cette allure provient ordinairement de la faiblesse des jambes et des reins.

AUBINET (*Mar.*). Pont de cordes supporté par des bouts de mâts qui reposent en travers sur le plat-bord à l'avant des navires du commerce. On retire ce pont lorsque le temps est mauvais, parce qu'il gêne les manœuvres.

AUBOUR (*Mar.*). Du lat. *albus*, blanc. Se dit de l'aubier ou de la partie blanchâtre et molle qui se trouve entre l'écorce et le cœur du bois, et qui est susceptible, dans l'emploi, d'une prompte corruption.

AUDENARDE ou **OUDENARDE.** *Aldenardum.* Ville de la Flandre orientale, en Belgique. Elle est située sur la rive gauche de l'Escaut. Elle fut assiégée et prise, en 1582, par le prince de Parme. En 1708, le duc de Vendôme fut battu près de cette ville par le prince Eugène et le duc de Marlborough. En 1745, le comte de Lowendahl se rendit maître de la place.

AUDITORAT ou **AUDITORIAT.** Nom que l'on donne, en Allemagne et en Italie, aux conseils judiciaires militaires.

AUFFE ou **SPARTE** (*Mar.*). Espèce de jonc dont les fibres sont employées pour la confection de cordages qui servent aux navires du Levant. On en fait aussi des nattes pour tapisser l'intérieur des soutes.

AUGE (*Mar.*). Du gall. *osgod*, bassin, ou du grec ἀγγεῖον, vase. Caisse dont on fait usage dans les corderies de la marine, pour contenir le goudron dans lequel on trempe les fils de caret. — Autre caisse qui sert à faire l'*apprêtée*, dans la grande soute à poudre des vaisseaux.

AUGER (Charles). Général de brigade d'artillerie, né en 1809 à la Charité-sur-Loire, département de la Nièvre, mort à la bataille de Solferino, en 1859. Admis à l'École polytechnique en 1829, il en sortit en 1831, pour passer, en qualité de sous-lieutenant élève, à l'école d'application de Metz. Lieutenant en second en 1834, lieutenant en premier en 1836, capitaine en second en 1839, capitaine en premier en 1843, chef d'escadron en 1848, lieutenant-colonel en 1852, colonel en 1854, il fut nommé général de brigade en 1856. Il servit en Afrique et en Crimée, et se distingua à la prise du Mamelon-Vert, à la bataille de la Tchernaïa et à l'assaut de Sébastopol. Il était officier de la Légion d'honneur et commandait l'artillerie du 2e corps à l'armée d'Italie.

AUGEREAU (P.-F.-Ch.), duc de Castiglione. Maréchal de France, né à Paris en 1757, mort en 1816. Engagé très-jeune, il alla servir, comme simple carabinier, dans les troupes napolitaines, où il resta jusqu'en 1787. Revenu en France en 1792, il se distingua dans la Vendée et aux Pyrénées, et il était déjà général de division en 1794. Envoyé à l'armée d'Italie en 1796, sa valeur le fit remarquer à Lodi et à Castiglione; à Arcole, où les colonnes françaises commençaient à plier au passage du pont, il s'élança, un drapeau à la main, et rappela ainsi la victoire. En 1797, il fut investi du commandement de Paris; en 1799, on le nomma député au conseil des Cinq-Cents; Napoléon l'appela au nombre des maréchaux en 1804; il commanda ensuite sur le Rhin et en Prusse, et contribue aux victoires d'Iéna et d'Eylau. Moins heureux en Catalogne, il ne joua non plus qu'un rôle secondaire en Russie; mais il se signala par son courage à la bataille de Leipzig; enfin, sa carrière militaire fut close en 1814, par le commandement de l'armée de l'Est réunie à Lyon.


Augereau.

AUGET. Petit canal en bois dans lequel on place le saucisson qui sert à mettre le feu aux mines.

AUGURALE. Place que l'on réservait dans un camp romain, à droite de la tente du général, pour y prendre les auspices.

AUGUSTA. Ville de Sicile, située près le cap Santa-Croce, dans la province de Catane. Elle a donné son nom à un combat naval livré le 21 avril 1676, par Duquesne, à la flotte hollando-espagnole, commandée par Ruyter. L'avantage resta au pavillon français, et Ruyter mourut de ses blessures quelques jours après, à Syracuse.

AUGUSTALES (Troupes). On donna ce nom à 5000 soldats que Néron faisait placer dans l'amphithéâtre, pour qu'ils l'applaudissent lorsqu'il se montrait dans les jeux publics.

AUGUSTICUM. Gratification que les soldats recevaient des empereurs romains, lorsqu'ils prêtaient pour la première fois serment de fidélité, ou que ce serment était renouvelé.

AU LARGE! Invitation que fait une sentinelle aux individus qui se disposent soit à raser le côté où elle se trouve placée, soit à approcher d'un point qui ne doit pas être abordé.

AU LARGE! (*Mar.*). Commandement à une embarcation qui passe près du bord, d'avoir à s'éloigner.

AULOF! ou **AULAF!** (*Mar.*). Commandement fait au timonier, pour qu'il gouverne au vent lorsqu'il vient une risée.

AUMACOR. Nom sous lequel, au temps des croisades, on désignait le général en chef des Sarrasins. Ce mot était synonyme de connétable.

AUMALE. Petite ville du département de la Seine-Inférieure. Au mois de février 1592, les Espagnols, commandés par le prince de Parme, et les huguenots, sous les ordres d'Henri IV, se rencontrèrent près de cette ville. Le roi, qui avait avec lui 6 000 chevaux, ne voulut pas les engager contre les forces de son adversaire, il les éloigna du champ de bataille; mais, par un singulier coup de tête, il attaqua les Espagnols avec 100 cavaliers seulement. Au moment de charger, ses amis lui députèrent Rosny pour lui faire des représentations: « Voilà, dit le roi, un discours de gens qui ont peur; je n'eusse jamais attendu cela de vous. » Et comme Rosny lui fit observer que c'était uniquement pour sa personne qu'on avait des appréhensions, il répliqua: « Je ne suis pas si étourdi que vous l'imaginez, je crains autant pour ma peau qu'un autre, et je me retirerai si à propos, qu'il n'arrivera aucun inconvénient. » Cependant ses prévisions ne furent réalisées qu'en partie. Il fut ramené vigoureusement par le prince de Parme, les braves qui l'accompagnaient périrent pour le plus grand nombre, et lui-même reçut un coup dans les reins. Toutefois, le chef espagnol, ne pouvant croire à l'étrange témérité du roi, se persuada au contraire que sa retraite avait pour objet de l'attirer dans une embuscade; en sorte qu'au lieu de le poursuivre, il rétrograda vers Aumale et repassa la Somme. C'est après cette équipée que Duplessis-Mornay écrivit à Henri: « Sire, vous avez assez fait l'Alexandre; il est temps que vous soyez Auguste; c'est à nous de mourir pour vous, et c'est là notre gloire; à vous, Sire, de vivre pour la France, et j'ose dire que ce vous est un devoir. »

AUMÔNIER. La présence des aumôniers dans l'armée remonte à l'an 742, époque où le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général serait accompagné dans ses expéditions de deux évêques, avec un nombre proportionnel de prêtres et de chapelains; et que tout chef de corps serait suivi en campagne de son confesseur. Autrefois, avant de livrer bataille, l'armée et particulièrement les officiers entendaient la messe et communiaient. A propos de cette coutume et de la bataille de Fontenoy, M. Léon Gozlan écrit, dans son *Histoire des châteaux de France* : « Ce fut l'une de ces dernières cérémonies pieuses qui prêtaient un caractère si solennel aux préludes des batailles. Tête nue sous le ciel, tous ces jeunes et brillants officiers, la bride de leur cheval à la main, posant un genou en terre, écoutaient, humbles, contrits, la voix du prêtre qui implorait, du haut d'un autel dressé au milieu du camp, la miséricorde divine pour les vaincus et les vainqueurs, pour tout le monde. Vingt mille, trente mille hommes tombaient à ras du sol, pour se relever au son des trompettes, fiers, confiants, braves, résolus à mourir pour le roi, car le roi était alors la patrie. »

AUMONT (Jean, duc d'). Maréchal de France, né en 1522, mort en 1595. Il se distingua aux batailles de Saint-Quentin, de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour; au fameux siége de la Rochelle en 1573. A la bataille d'Ivry, sa brillante conduite lui valut cette invitation flatteuse de la part d'Henri IV : « Il est bien juste que vous soyez du festin, après m'avoir si bien servi à mes noces. »

AUMONT (Antoine, duc d'). Maréchal de France, né en 1650, mort en 1699. Petit-fils du précédent, il se distingua, comme lui, sur les champs de bataille, et il commandait l'aile droite de l'armée à Rethel.

AU PLUS PRÈS (*Mar.*). Un bâtiment est au plus près, lorsqu'en faisant un sillage convenable, la route qu'il suit l'approche autant que possible de la direction du vent. A bord d'un trait carré, les vergues font alors d'ordinaire, avec l'avant de la quille, ou mieux avec le plan longitudinal du navire, un angle d'environ trois rumbs; et l'angle d'impulsion du vent sur la voile est aussi d'à peu près trois rumbs, c'est-à-dire que la direction de la quille et celle du vent doivent faire dans ce cas un angle de six rumbs. C'est ce qu'on appelle porter à six quarts. Les bâtiments latins portent plus près, et il en est de même de quelques carrés bien installés.

AUQUETON. *Voy.* Hoqueton.

AURAY. Petite ville du département du Morbihan. Elle a donné son nom à une célèbre et sanglante bataille, livrée le jour de saint Michel 1364, entre Jean de Montfort et Charles de Blois, qui se disputaient le duché. Du Guesclin commandait les troupes de Charles, Chandos celles de Jean. Des deux côtés on fit des prodiges de valeur et le terrain fut disputé pied à pied. Enfin, Charles de Blois fut tué, et sa mort décida du gain de la bataille en faveur de son rival. Du Guesclin fut fait prisonnier.

AURAY ou **AURAIL** (*Mar.*). Pièce de bois ou vieux canon qu'on dresse sur le rivage pour amarrer un bâtiment.

AURIQUE (*Mar.*). Du lat. *auris*, oreille. On appelle *voile aurique*, celle qui a quatre côtés sans être de forme carrée. Les voiles auriques se hissent dans la direction des étais ou s'enverguent sur les cornes ; il y a donc deux sortes de voiles auriques : les voiles d'étais et les voiles à cornes.

AUSEN. Nom que les Goths donnaient à celui de leurs généraux qui remportait une victoire. Ce mot, en leur langue, signifiait plus qu'un homme, c'est-à-dire un demi-dieu.

AUSÈNE (MONT). Montagne d'Espagne, dans le Guipuscoa. L'an 715, Pélage, roi des Asturies, s'était retiré avec 1000 hommes seulement, devant une armée formidable d'Arabes, que commandait Ebn-Habib-Ellahmi, et était allé se réfugier dans une caverne du mont Ausène. Ellahmi le suivit, croyant avoir bon marché de lui et des siens, et fit environner son refuge. Mais alors, les compagnons de Pélage, animés par la fureur du désespoir, se ruèrent avec un tel élan sur les Arabes, que ceux-ci, saisis d'une panique, prirent la fuite et rien ne put les rallier. Les Espagnols n'eurent qu'à frapper; et, le ciel leur venant en aide, une montagne se détacha tout à coup le long de la Déva, et ensevelit sous ses débris l'armée des infidèles.

AUSONA. Ville du *Latium*, en Italie. Elle fut détruite par les Romains, l'an 314 av. J.-C. Cette cité appartenait aux Ausones, qui avaient été la plus puissante nation de l'Italie, et de laquelle descendaient les *Aurunces*, les *Sidicins*, les *Osques*, etc.

AUSSIÈRE ou **HAUSSIÈRE** (*Mar.*). De l'anglais *hawser*, même signification. Corde à trois torons dont on fait usage pour mettre en mouvement de fortes masses, particulièrement dans les opérations du touage, de l'évitage, ou de l'amarrage des navires.

AUSTERLITZ. Village du cercle de Brünn, dans la Moravie, empire d'Autriche. Il est célèbre par la victoire qu'y remporta Napoléon, le 2 décembre 1805, sur les empereurs d'Autriche et de Russie, ce qui fit appeler cette bataille la *bataille des trois empereurs*. Dès le matin de cette journée, Napoléon parcourut les rangs de son armée en lui répétant : « Souvenez-vous que cette bataille doit être un combat de géants. Il faut finir par un coup de tonnerre qui confonde l'orgueil de nos ennemis et apprenne au monde que nous n'avons pas de rivaux. » Au 57e régiment de ligne, il dit : « N'oubliez pas, aujourd'hui, que depuis bien des années je vous ai nommé le Terrible ! » L'ordre du jour portait de ne point dégarnir les rangs sous prétexte d'emporter les blessés. Le général Valhubert ayant été atteint mortellement, ses frères d'armes voulaient l'enlever du lieu où il se trouvait, mais le général leur dit : « Rappelez-vous l'ordre donné. Si vous revenez victorieux, vous songerez à moi après la bataille; si vous êtes vaincus, je n'attacherai aucun prix à la vie. » Peu après Valhubert écrivit à Napoléon : « J'aurais voulu faire plus pour la patrie. Je serai mort dans une heure; mais je ne regretterai pas la vie si j'ai participé à la victoire. Quand vous penserez aux braves, pensez à moi. » Les alliés perdirent, d'après les bulletins, 40 000 hommes, 120 pièces de canon, 45 drapeaux, la plus grande partie de leurs bagages, et 30 000 prisonniers. Les Français n'engagèrent que 50 000 combattants. Dans sa proclamation à l'armée, Napoléon écrivit ces mots : « Il vous suffira de dire: *J'étais à la bataille d'Austerlitz*, pour qu'on réponde : *Voilà un brave!* » Cette journée est l'une des plus belles des guerres de l'empire.

AUSTRO (*Mar.*). Rad. *auster*. Nom que les marins de la Méditerranée donnent au vent du sud.

AUTCAIR. *Voy.* OGER LE DANOIS.

AUTUN. *Bibracte*, *Augustodunum*. Ville du département de Saône-et-Loire. L'an 21 de l'ère chrétienne, deux légions romaines seulement, commandées par Silius, remportèrent sous les murs de cette ville une victoire signalée sur Sacrovir, chef des Éduens, qui avait réuni en cet endroit des forces considérables. — Ruinée vers le milieu du troisième siècle par les Bagaudes, elle fut relevée par Constance Chlore, en 294. Les Allemands l'assiégèrent en 355; les Bourguignons la prirent en 414; elle fut dévastée par les Sarrasins en 731, et brûlée par les Normands en 888 et 895; enfin, le maréchal d'Aumont l'assiégea en 1591, mais ne put s'en emparer.

AUVEL (*Pêche*). Sorte de claies de cannes dont on fait usage pour former l'enceinte des bourdigues. On en fait de plus ou moins serrées.

AUVENT. Anciennement on appelait quelquefois la visière *auvent de casque*.

AUVENT (*Mar.*). On nomme *auvent de sabord* l'espèce de faux sabord qu'on place à l'ouverture d'un sabord réel, afin d'empêcher la pluie d'entrer dans le vaisseau.

AUXILIAIRES. Du lat. *auxilium*, secours. Nom que l'on donne aux corps étrangers qu'un gouvernement prend à sa solde ou qui lui viennent volontairement en aide. (*Voy.* les mots ARMÉE.)

AUXILIAIRES (*Mar.*). Les capitaines de long cours sont ainsi appelés, lorsqu'ils font temporairement partie du corps militaire de la marine.

AUXIMUM. Aujourd'hui *Osimo*. Ville des États de l'Église. Bélisaire la prit sur les Goths, en 539, après un siége de plusieurs mois, durant lequel le général romain manqua de perdre la vie. Une flèche en effet allait traverser le corps de Bélisaire lorsqu'un de ses gardes, nommé Unigat, opposa son bras à la violence du trait, qu'il détourna.

AVAL (*Mar.*). Du lat. *ad*, vers, et *vallis*, bas. Terme qui est opposé à celui d'*amont*. L'aval suit la pente des eaux, l'amont remonte contre leur cours. Le pays d'aval est celui où l'on arrive en suivant le cours d'un fleuve; pour atteindre au pays d'amont, il faut aller contre ce

cours. — On appelle *vents d'aval*, dans diverses contrées de la France, les vents du nord au sud par l'ouest.

AVALAISON (*Mar.*). Brise qui vient d'aval et dure plusieurs jours.

AVALER (*Mar.*). On fait *avaler la toile*, lorsqu'en cousant la ralingue d'une voile, on prend quelques petits plis dessous la ralingue, afin que la voile ne soit pas exposée à se déchirer, quand les efforts sur la ralingue la font allonger ou adonner. On dit aussi *boire* au lieu d'*avaler*.

AVALETTE (*Pêche*). Morceau de bois qui sert pour la pêche au libouret.

AVALLON. *Aballo.* Ville du département de l'Yonne. Anciennement place forte, elle soutint un long siége et fut démantelée sous le roi Robert, au dixième siècle.

AVALOIR (*Pêche*). Sorte de nasse ou d'engin propre à la pêche.

AVALOS (Ferdinand-François d'), marquis de Pescaire. Général de Charles-Quint. Né en 1490, mort en 1525. Fait prisonnier à Ravenne, il prit les armes contre la France dès qu'il eut recouvré sa liberté, et contribua à la reprise du Milanais et à la victoire de Pavie. Il avait épousé Vittoria Colonna, célèbre par sa beauté et son esprit, et il lui dédia un *Dialogue de l'amour* qu'il avait composé durant sa captivité.

AVALOS (Alphonse d'), marquis de Guasto. Il mourut en 1546. Il était neveu du marquis de Pescaire et eut aussi le commandement des armées de Charles-Quint. Il secourut l'Autriche, en 1532, contre Soliman, et fit lever, en 1543, le siége de Nice, à Barberousse et au comte d'Enghien; mais ce dernier le défit à son tour à Cérisolles.

AVANCEMENT. Question qui a souvent préoccupé, embarrassé le législateur, et qui est en effet très-délicate. L'avancement doit-il appartenir exclusivement à l'ancienneté? ou doit-il être seulement réglé sur le mérite? Voilà les deux solutions qu'on s'est fréquemment proposées. Évidemment, pour quiconque a l'habitude du service, aucun de ces deux modes ne saurait être mis exclusivement en pratique. L'*ancienneté* imposerait fréquemment des officiers incapables, car tel soldat qui est devenu un excellent capitaine ne serait peut-être qu'un pitoyable chef de bataillon, et dangereux même à employer dans une position isolée; d'un autre côté, le *choix* ouvrirait une trop large voie à la faveur, à l'arbitraire. Entre ces deux écueils, la législation actuelle a adopté une marche prudente, juste et profitable, c'est de donner une partie des vacances à l'ancienneté, qui d'ailleurs n'exclut pas toujours le savoir, et l'autre portion au mérite reconnu, sans égard à l'ordre du tableau.

C'est une erreur qu'on s'est plu à accrédite que les gentilshommes d'autrefois n'avaient pour ainsi dire qu'à se présenter dans les régiments pour y occuper des grades. Ce cas était fort rare, au contraire, et ne pouvait d'ailleurs s'appliquer qu'aux plus grands seigneurs. Communément, les gentilshommes de province, les cadets de famille qui s'engageaient volontairement au service du roi subissaient, comme les hommes des classes les plus obscures, le long apprentissage du métier; et l'on voit, par exemple, dans les mémoires du chevalier de Pontis, qui avait fait ses premières armes et porté le mousqueton d'infanterie dans le régiment de Bonne, qu'il avait servi ensuite, de 1600 à 1610, comme simple garde, dans les gardes-françaises, et que le grade d'enseigne, dans le régiment de Champagne, ne lui avait été accordé qu'en 1610.

Dans les légions romaines, le premier des centurions n'arrivait à ce rang qu'après avoir exercé successivement le commandement sur les centuries inférieures à la sienne. Longtemps, en France, l'avancement ne fut soumis à aucune règle, et ne pouvait l'être, en effet, d'après le mode de la levée des troupes. Le premier venu qui se présentait avec une bande qu'il avait recrutée la commandait, et désignait ses lieutenants; et, dans les communes, les échevins et les mayeurs dispensaient arbitrairement les grades. Charles V fut le premier qui commissionna ses capitaines d'hommes d'armes, et Charles VII fit choix aussi des chefs de ses compagnies d'ordonnance. François Ier donna également des patentes à ses capitaines, mais il leur abandonna la nomination des officiers inférieurs. D'après l'ordonnance de 1654, sous Louis XIV, l'avancement, dans chaque corps, était soumis au bon plaisir du colonel. L'ordonnance du 29 mars 1758, due au maréchal de Bellisle, prescrivait qu'un certain nombre d'années de grade serait exigé pour l'avancement; mais elle fut mal exécutée, et il en fut à peu près de même de l'ordonnance du 10 décembre 1762, réglant l'avancement des caporaux et des sergents.

Si, dans les armées, on avait toujours eu rigoureusement égard à l'âge, à l'ancienneté, on aurait étouffé dans son germe le génie de la plupart des grands généraux. Quelques exemples suffisent pour confirmer cette vérité. Scipion, le vainqueur d'Annibal, n'avait que vingt-quatre ans, lorsqu'on lui confia le commandement des armées romaines. Lucullus n'était point homme de guerre lorsqu'il partit pour prendre la direction d'une armée; mais il travailla avec tant de zèle pendant son voyage, qu'il était général en arrivant à la tête de ses troupes, et qu'il battit Mithridate, roi de Pont, et Tigrane, roi d'Arménie. Octave n'avait pas encore vingt ans, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement de Rome et le commandement de l'armée. Mahomet II n'était âgé que de vingt-deux ans lorsqu'il prit le sceptre des sultans et marcha aux conquêtes les plus brillantes. Guillaume de Nassau, après la bataille de Boyne, quitta l'Irlande et laissa le soin d'achever de la soumettre au jeune Marlborough, disant qu'il n'avait jamais vu personne qui eût

moins d'expérience et plus de talent pour commander une armée. Henri III avait gagné à dix-huit ans les batailles de Jarnac et de Moncontour. Enfin, chaque révolution enfante de jeunes chefs militaires. La République nous a donné Moreau, Hoche, Marceau, général à seize ans, et une foule d'autres. Que peuvent opposer les défenseurs de l'ancienneté absolue à la carrière d'Alexandre, de César et de Napoléon?

Le mérite du général russe Souwarov lui avait valu qu'on mît de côté à son égard l'ordre du tableau, et comme l'excentricité de son esprit marchait de front avec son génie, voici comment il procéda lui-même à sa réception, lorsqu'il fut nommé maréchal d'empire. Il fit placer, dans un temple, des deux côtés et sur une seule ligne, autant de chaises qu'il y avait d'officiers généraux plus anciens que lui. Après cette disposition, il se présenta en simple veste, se mit à franchir chaque chaise, comme s'il eût joué au *cheval fondu*, et lorsqu'il eut dépassé la dernière, il se revêtit de son grand uniforme de maréchal et se couvrit de ses nombreuses décorations.

C'est le ministre Louvois qui proposa à Louis XIV l'ordre du tableau, ou des promotions par l'ancienneté.

AVANÇON (*Mar.*). Bout de planche placé aux ailes d'un touret, pour retenir le fil de carret qui s'y enroule.

AVANÇONS (*Pêche*). Nom sous lequel on désigne de petites allonges qu'on met à une ligne, pour y étalinguer les haims.

AVANO (*Pêche*). Filet en forme de poche et à mailles serrées, dont on fait usage pour prendre la sardine, la crevette et autres menus poissons et crustacés.

AVANT (*Mar.*). Partie du bâtiment qui est située, par rapport à son centre de gravité, du côté par lequel le navire est destiné à fendre le fluide. Le mât de misaine est toujours à l'avant du centre de gravité; les voiles de l'avant sont celles des mâts de misaine et de beaupré; et les canons d'avant sont ceux qui se trouvent placés en cette partie. Un vaisseau est trop sur l'avant ou sur le nez, lorsqu'il est trop calé ou chargé de ce côté; et il est de l'avant de son estime, quand son point estimé le place plus loin de la terre qu'il ne l'est réellement.

AVANTAGE (*Mar.*). Du celt. *avantaich*, même signification. Partie de l'avant du vaisseau qui forme saillie sur l'étrave. — *Avoir* ou *prendre l'avantage du vent*, c'est se trouver ou se mettre au plus près du lit du vent, de manière à le recevoir avant qu'il arrive au vaisseau contre lequel on manœuvre. — Un bâtiment *fait avantage* d'une voile ou de deux voiles, à un autre bâtiment, lorsqu'il se prive d'une ou de deux voiles, pour égaliser la marche.

AVANT-AVANT! C'était anciennement un cri de guerre, par lequel on animait les combattants et l'on provoquait l'ennemi.

AVANT-BATAILLE. *Voy.* AVANT-GARDE.

AVANT-CALE (*Mar.*). Partie basse d'une cale de construction, prolongée dans la mer jusqu'au point où le vaisseau qu'on lance à la pleine mer peut flotter en la quittant, pour éviter toute secousse qui l'arquerait.

AVANT-CHEMIN COUVERT. Ce terme, en fortifications, désigne un second chemin couvert établi au pied des glacis du premier ou sur le bord de l'avant-fossé. Cet ouvrage n'est propre qu'à une grande place de guerre, attendu le nombre d'hommes qu'il réclame pour sa défense, et parce que la défense n'est avantageuse qu'autant que ce chemin est lui-même protégé par d'autres ouvrages qui le flanquent.

AVANT-FOSSÉ. Second fossé qu'on creuse quelquefois au pied des glacis d'une enceinte, pour se procurer la terre nécessaire aux travaux, si le creusement du premier fossé n'en a pas fourni une quantité suffisante. Il est nécessaire de remplir ce fossé d'eau, attendu que s'il se trouvait à sec et que l'ennemi s'en rendît maître, il lui servirait à se couvrir du feu.

AVANT-GARDE. Fraction plus ou moins forte d'une armée en marche, qui précède le corps principal, et sonde le pays à l'aide d'éclaireurs. Toute troupe en marche doit avoir également une avant-garde proportionnée à sa force numérique; et sa distance au corps principal doit être réglée de manière à ce qu'elle puisse toujours être secourue au besoin. Le mot avant-garde désigne aussi la première ligne d'une armée en ordre de bataille. L'usage de l'avant-garde existait chez les Grecs et chez les Romains. Sous le règne de Philippe-Auguste, le grand sénéchal de l'armée commandait l'avant-garde; et une ordonnance de Philippe le Bel réglait que lorsque le roi se trouvait à l'armée et commandait le corps de bataille, le connétable devait marcher à la tête de l'avant-garde. En 1361, l'archiprêtre Arnould commandait l'avant-garde de l'armée conduite contre les aventuriers par le connétable de Bourbon. La mauvaise direction du service de l'avant-garde pensa coûter la vie à Louis VII, à Laodicée, et jeta Louis IX dans les fers à Mansourah. C'est pour avoir négligé les règles militaires touchant l'avant-garde que les chevaliers français qui donnèrent à Courtrai, en 1302, vinrent s'engloutir, hommes et chevaux, dans un bras de la Lys, dont les Flamands avaient recouvert leur camp et qui n'avait pas été exploré par leurs adversaires avant la bataille. Des fautes analogues déterminèrent les désastres de Crécy et de Poitiers, et faillirent entraîner, à Fornoue, la perte de Charles VIII et de son armée.

Aux seizième et dix-septième siècles, on entendait par avant-garde, tantôt une brigade manœuvrant en avant, tantôt la première ligne de l'armée, et, dans ce dernier cas, elle se composait communément de trois masses de piquiers flanqués de cavalerie. On comptait alors que l'avant-

garde devait être formée du tiers de la force de l'armée. Au dix-huitième siècle, l'avant-garde était la réunion de tous les piquiers marchant comme escorte de campement, et ce n'est qu'à partir de la guerre de 1756 qu'on apporta dans l'emploi de ce corps particulier les modifications qui servent de règle aujourd'hui. Napoléon Ier, dans ses *Mémoires*, indique pour ce genre de service les principes suivants : « Les avant-gardes, les arrière-gardes poursuivent ou se retirent en échiquier, se forment en plusieurs lignes, ou se plient en colonne, opèrent un changement de front pour déborder toute une aile. C'est par la combinaison de ces évolutions qu'une avant-garde ou une arrière-garde inférieure en nombre évite les actions trop vives, un engagement général, et cependant retarde assez l'ennemi pour donner le temps à l'armée d'arriver, à l'infanterie de se déployer, au général en chef de faire ses dispositions, aux bagages et aux parcs de filer. »

AVANT-GARDE (*Mar.*). Dans la marine, l'avant-garde est celle des divisions d'une escadre ou d'une flotte qui marche la première, et qui, dans l'engagement, doit tenir la droite.

AVANT-GLACIS. Glacis qui règne au delà d'un avant-fossé.

AVANT-MAIN. Partie antérieure du cheval, comprenant la tête, l'encolure, le poitrail, les épaules et les jambes de devant.

AVANT-MUR. Enceinte de murailles, la plus éloignée du corps de la place.

AVANT PARTOUT! (*Mar.*). Commandement aux canotiers de faire tous force sur les avirons.

AVANT-PORT (*Mar.*). Partie du port qui précède la partie qu'on ferme. On y reçoit les navires qui ne veulent qu'un abri, ou ceux qui se tiennent prêts à appareiller.

AVANT-POSTE. Poste de sûreté établi dans le voisinage d'un camp, d'un cantonnement ou d'un bivouac, afin que le corps de troupes principal ne soit pas enveloppé à l'improviste. La communication des avant-postes s'établit entre eux au moyen d'une ligne de sentinelles ou de vedettes placées à distance les unes des autres. On désigne aussi sous le nom d'avant-poste les hommes formant les gardes avancées.

AVANT-TRAIN. Train qu'on ajoute, au moyen d'une cheville, à la partie antérieure de l'affût d'un canon, afin de traîner celui-ci en campagne.

AVARIE (*Mar.*). Du celt. *avaria*, rad. *abar*, *afar* ou *avar*, détérioré. Dommage causé aux navires et aux marchandises, par suite de navigation. On appelle *avaries grosses* ou *communes*, celles qui affectent le bâtiment et sa cargaison; et *avaries simples* ou *particulières*, celles qui affectent seulement soit le navire, soit le chargement.

AVARIÉ (*Mar.*). Détérioré, dégradé.

AVASTE. *Voy.* BASTE.

AVATCHA ou **PÉTROPOVLOVSK.** Bourg fortifié et port de la Russie d'Asie, dans l'Irkoutsk, sur la côte orientale du Kamtchatka, et sur la baie d'Avatcha. Cette baie est le seul endroit du Kamtchatka où les vaisseaux puissent aborder.

AVEIN. Village du Luxembourg. Il a donné son nom à une bataille livrée le 20 mai 1635, au prince Thomas de Savoie, par les maréchaux de Châtillon et de Brézé. Le prince y perdit 4 000 hommes, 900 prisonniers et 14 pièces de canon. Cette victoire eut pour résultat la jonction des troupes françaises avec les troupes des états généraux.

AVENTURE, GROSSE AVENTURE (*Mar.*). Du celt. *aventur*, même signification. Se dit d'un prêt d'argent à la grosse ou à un fort intérêt, sur un navire ou sur sa cargaison, lequel prêt, si le navire revient à bon port, est rendu avec l'intérêt convenu, tandis qu'il est perdu si le bâtiment périt.

AVENTURIER (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui, armé à la fois en guerre et chargé de marchandises, s'aventure à naviguer seul, sans profiter de l'escorte que l'État accorde aux convois. — Ce mot est aussi employé comme synonyme de *flibustier*.

AVENTURIERS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

AVERSA. Ville de la terre de Labour, dans le royaume de Naples. Ce fut la première ville que les Normands français occupèrent en Italie : ils l'érigèrent en comté en 1038.

AVESNES. Ville du département du Nord. Prise par Louis XI, et reprise en 1559 par les Espagnols, elle ne revint à la France qu'en 1659, par suite du traité de paix des Pyrénées. Les Russes l'occupèrent en 1814, et les Prussiens en 1815.

AVEUGLER (*Mar. à vap.*). Aveugler un trou ou une fissure, c'est les boucher avec du mastic. On le fait, autant que possible, de dedans en dehors d'une machine à vapeur, à cause de la pression de cette vapeur.

AVIGLIANA ou **VEILLANE.** Ville de la division de Turin. Les Français y battirent les Piémontais en 1630.

AVIGNON. *Avenio.* Chef-lieu du département de Vaucluse, situé sur la rive gauche du Rhône. Cette ville soutint un siége de plusieurs mois, en 1226, contre Louis VIII, dit Cœur de Lion, qui s'était croisé contre les Albigeois. L'armée du prince eut à subir des souffrances inouïes causées par les privations et une sorte de peste qui se déclara dans son camp; et, dans l'un des assauts qui furent donnés, 3 000 hommes environ trouvèrent la mort dans les flots du Rhône. La persévérance du roi l'ayant enfin emporté, il fit démolir les murailles de la place, combler les fossés et détruire trois à quatre cents habitations de seigneurs, lesquelles, toutes hérissées de tourelles, ressemblaient à des forteresses.

AVIRON (*Mar.*). Synonyme de rame. *Remus*, ἐρετμός (eretmos). On appelle *avirons de galères* d'énormes leviers qui servent principalement à

faire tourner un navire et à suppléer à l'action du gouvernail, lorsque celle-ci se trouve amortie par l'absence de brise ; *aviron en pointe*, celui qui est employé par un seul homme sur chaque banc d'un canot; et *avirons accouplés*, ceux que manient deux hommes assis sur le même banc, et qui les font mouvoir à la fois parallèlement à droite et à gauche de l'embarcation. Par *drague d'avirons*, on entend plusieurs avirons réunis en faisceau. *Avironner*, c'est faire avancer une embarcation au moyen de l'aviron.

AVIRONNERIE (*Mar.*). Atelier où se fabriquent les avirons.

AVISO (*Mar.*). Rad. *avis*. Petit bâtiment de guerre dont la marche est rapide et qu'on emploie communément pour porter des ordres ou des dépêches.

AVITAILLEMENT (*Mar.*). Du lat. *ad*, pour, et *victus*, vivres. Se dit des provisions nécessaires à la nourriture de l'équipage d'un bâtiment, provisions qui consistent principalement en biscuits, viandes salées, farines, riz, légumes secs, eaux-de-vie, etc. Les navires en partance sont soumis, pour l'avitaillement, à la loi du 22 août 1791, dont l'art. 2 est ainsi conçu : «Les vivres et provisions du royaume, embarqués dans les navires français, pour quelque navigation que ce soit, pourvu qu'ils soient uniquement destinés à la nourriture des équipages et passagers, jouiront, à la sortie, de l'exemption de tous droits.» Les navires français qui se sont ravitaillés à l'étranger ont à payer, en rentrant en France, les droits d'entrée pour toute quantité qui a excédé leur consommation. (*Voy.* RAVITAILLEMENT.)

AVOUÉ. Du lat. *ad*, pour, et *vocatus*, appelé. Ce nom, qui appartient aujourd'hui à des agents d'affaires contentieuses, qu'on appelait précédemment *procureurs*, désignait, au moyen âge, des champions qui prenaient la défense de l'Église, soit dans des discussions purement civiles, soit en conduisant à la guerre les vassaux des évêques et des abbés.

AVOYER (*Mar.*). Se disait autrefois d'un vent qui commençait à souffler.

AVRANCHES. *Ingena*, *Abrincatui*. Ville du département de la Manche. Elle fut prise par Geoffroy Plantagenet, en 1141 ; par Guy de Thouars, en 1203 ; par les Anglais, en 1418; par les calvinistes, en 1562; et assiégée par les troupes royales, en 1591.

AVUSTE ou **AJUSTE** (*Mar.*). Nœud par lequel deux cordes sont jointes l'une avec l'autre par les bouts.

AXE (*Mar.*). En latin *axis*, du grec ἄξων (axôn), pivot. On appelle *axe des moments*, la ligne par rapport à laquelle on prend la distance du centre d'effort du vent sur chaque voile.

AXEL. Place forte de la province de Zélande, en Hollande. Le 20 août 1586, le prince Maurice de Nassau, âgé seulement de vingt ans, emporta par escalade sur les Espagnols; et le 15 mai 1747, elle fut prise d'assaut une seconde fois par le maréchal Maurice de Saxe, à la vue de l'armée des alliés, qui n'osa la secourir.

AXIÔMES DE GUERRE. Axiôme, en grec ἀξίωμα (axiôma).

Une ville n'est point sans murailles, lorsqu'au lieu de briques, elle a autour d'elle de vaillants hommes qui la défendent. LYCURGUE.

Il vaut mieux manger le pays ennemi que le sien. CYRUS.

La victoire dépend, non du nombre, mais du courage du soldat. CAMBYSE.

Les arbres coupés reviennent en peu de temps, mais les hommes morts sont perdus pour toujours. PÉRICLÈS.

1. C'est une chose terrible que de faire une retraite à la vue de l'ennemi.

2. Dans une bataille, ceux qui craignent le plus les dieux sont ceux qui craignent le moins les hommes. XÉNOPHON.

La valeur serait inutile si tous les hommes étaient justes. AGÉSILAS II, *roi de Sparte*.

Il vaudrait mieux une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf. CHABRIAS.

Un soldat doit plus craindre son général que l'ennemi. CLÉARQUE.

Aucune forteresse n'est imprenable, pourvu qu'un mulet chargé d'or y puisse monter.
PHILIPPE *de Macédoine*.

Un général ne doit rien remettre au lendemain.
ALEXANDRE LE GRAND.

Il faut conserver par la douceur ce qui a été acquis par la force. ANTIGONE.

Ce n'est pas le grade qui honore l'homme, mais l'homme qui honore le grade.
LYSANDER.

1. J'aime mieux conserver un seul citoyen, que de tuer mille ennemis.

2. Il faut ouvrir une porte à l'ennemi qui fuit. SCIPION *l'Africain*.

1. La guerre ne souffre ni interruption ni retard dans le commandement.

2. On doit s'étudier à connaître le caractère du général qu'on a en tête.

3. La prudence consiste à savoir résister et céder à propos.

4. Dans une armée, le nombre des étrangers ne doit pas être plus grand que celui des citoyens : on ne doit pas se reposer de la défense de la patrie sur des soldats qui n'y sont attachés ni par l'affection ni par l'intérêt.
POLYBE.

1. La guerre doit être une méditation, et la paix un exercice.

2. La guerre doit nourrir la guerre. CATON.

Un général doit plutôt regarder derrière que devant soi. SERTORIUS.

Tout favorise le vainqueur, tout est contraire au vaincu. TACITE.

1. Deux choses servent à conquérir et à grandir les États : les soldats et l'argent.

2. Il faut agir à l'égard de l'ennemi comme le médecin envers son malade, c'est-à-dire le vaincre par la faim plutôt que par le fer.

3. L'audace et la diligence étonnent plus que les préparatifs de la force. CÉSAR.

Enrichissez-vous des dépouilles des ennemis et non des biens des citoyens. AURÉLIEN.

1. Un soldat inexercé est toujours un conscrit, quels que soient son âge et le nombre de ses campagnes.

2. Tâchez de réduire l'ennemi par la disette, par la terreur de vos armes, par les surprises plus que par les combats, parce que c'est la fortune qui en décide le plus souvent.

3. Il n'y a point de meilleurs projets que ceux dont on dérobe la connaissance à l'ennemi.

4. Savoir saisir les occasions est un art encore plus utile à la guerre que la valeur.

5. Des manœuvres souvent nouvelles rendent un général redoutable. Une conduite trop uniforme le fait mépriser.

6. Qui laisse disperser ses troupes à la poursuite des fuyards s'expose à perdre la victoire qu'il avait gagnée.

7. Délibérez avec plusieurs ce qu'en général il pourrait convenir de faire; mais décidez avec un très-petit nombre, ou même seul, sur ce que vous devez faire dans chaque cas particulier.

8. Il y a plus de science à réduire l'ennemi par la faim que par le fer. VÉGÈCE.

Les tambours et les bassins doivent parler aux oreilles; les drapeaux et les étendards aux yeux; les récompenses et les châtiments aux cœurs. OU-TSE.

1. Méfiez-vous des mouvements de retraite de l'ennemi : souvent ils ne sont qu'une ruse pour vous attirer dans un piége.

2. Si vous êtes vaincu, ne désespérez de rien, mais ne hasardez pas de nouveaux combats avant de donner à vos soldats le temps de raffermir leur courage. *L'empereur* LÉON.

Le devoir d'un général, c'est de vaincre, non pas de combattre seulement.
ALPHONSE LE MAGNANIME, *roi d'Aragon*.

En quelque pays que nous fassions la guerre, les gens d'Église, les femmes, les enfants et le pauvre ne sont pas nos ennemis.
DU GUESCLIN.

Un général doit être soldat dans l'occasion.
TAMERLAN.

Il vaut mieux trouver un tombeau en gagnant un pied de terre sur l'ennemi que de prolonger sa vie de cent années en reculant de quelques pas. GONZALVE DE CORDOUE.

1. Les hommes vaillants sont toujours les derniers à conseiller la guerre et les premiers à l'exécuter.

2. Si nos ennemis nous font la guerre en renards, nous devons la faire en lions.

3. Le véritable ornement d'un général est le courage et la présence d'esprit dans une bataille, et la clémence après la victoire.

4. Si la guerre est un remède, ce remède est aussi dangereux que le mal. HENRI IV.

1. En retranchant des exercices le superflu, on apprend mieux le nécessaire.

2. La famine est plus cruelle que le fer, et la disette ruine plus d'armées que les bataillons.
MONTECUCULLI.

Il y a une grande différence entre la théorie et la pratique, et, dans l'art militaire surtout, il est plus aisé de donner des préceptes que de les mettre à exécution. GUSTAVE-ADOLPHE.

1. La place d'un roi est où est le danger.

2. Il ne faut rien exposer au hasard de ce qu'on peut demander à la prudence; c'est toujours l'impatience de gagner qui fait perdre.
LOUIS XIV.

La précipitation ne hâte point la prise des places, la recule souvent, et ensanglante toujours la scène. VAUBAN.

L'expérience nous apprend que s'il y a des malheurs imprévus à la guerre, il y a aussi des bonheurs qu'on n'aurait osé se promettre.
Le comte D'HARCOURT.

1. A la guerre, lorsque le plus habile général a fait les meilleures combinaisons possibles, les trois quarts de l'événement et du succès dépendent du hasard.

2. Il faut avoir été battu deux ou trois fois pour pouvoir devenir quelque chose.

3. On doit cacher le faible d'une armée, comme on cache les infirmités du corps.

4. En fait de guerre, il y a deux parts : celle du général et celle du hasard; la part du hasard est même toujours la plus forte. TURENNE.

Il faut essuyer courageusement le feu de l'ennemi et ne le charger qu'après l'avoir reçu.
FEUQUIÈRES.

1. Dès que l'on cesse de se défendre, il faut prendre l'offensive.

2. A la guerre, tout dépend d'en imposer à l'ennemi; dès qu'on a gagné ce point, on ne doit plus lui donner le temps de reprendre cœur. VILLARS.

Une femme est un meuble embarrassant pour un homme de guerre, qui oublie souvent son devoir pour penser à sa fortune.
Le prince EUGÈNE.

1. Tout l'art de la guerre est dans les jambes.

2. Faire la guerre sans rien donner au hasard, c'est le plus grand point de perfection et d'habileté d'un général. *Le maréchal* DE SAXE.

1. Pour faire la guerre, il faut de l'argent, encore de l'argent, et toujours de l'argent.

2. Il faut combattre un corps faible avec une troupe nombreuse.

3. Si l'on est bien posté sur un terrain, on peut y attendre un ennemi plus fort; si l'avantage est égal, il faut marcher à lui.

4. Il faut en venir aux batailles pour terminer les querelles. FRÉDÉRIC LE GRAND.

1. La santé est indispensable à la guerre et ne peut être remplacée par rien.

2. L'art de la guerre se réduit pour ainsi dire à un seul principe : réunir sur un point donné une plus grosse masse que l'ennemi.

3. Il ne faut jamais entreprendre que sur un seul point à la fois et toujours en masse.

4. Il faut faire à l'ennemi un pont d'or, ou lui opposer une barrière d'acier.

5. Il est des batailles qui placent un empire entre la victoire et la défaite.

6. Selon les lois de la guerre, tout général qui perd sa ligne de communication doit être fusillé.

7. On ne gagne pas des batailles avec de l'expérience.

8. Les soldats changent quelquefois : ils sont braves un jour, et lâches l'autre.

9. Un régiment ne périt jamais devant l'ennemi, il s'immortalise.

10. L'unité du commandement est la chose la plus importante à la guerre. Deux armées ne doivent jamais être placées sur un même théâtre.

11. La discipline lie les troupes à leurs drapeaux; ce ne sont pas des harangues, au moment du feu, qui les rendent braves : les vieux soldats les écoutent à peine, les jeunes les oublient au premier coup de canon. Le geste d'un général aimé, estimé de ses troupes, vaut autant que la plus belle harangue.

12. Il faut éviter les marches de flanc, et lorsqu'on en fait, il faut les faire les plus courtes possible, et avec une grande rapidité.

13. Dans un pays où il y aurait des cyclopes, des bossus, on tirerait un bon parti de compagnies composées de cyclopes et d'autres de bossus.

14. Il n'est point de subordination ou crainte pour les estomacs vides.

15. Quand on ne craint pas la mort, on la fait rentrer dans les rangs ennemis.

16. En bataille comme à un siége, l'art consiste à faire converger un grand nombre de feux sur un même point.

17. Le sort d'une bataille est le résultat d'un instant, d'une pensée : on s'approche avec des combinaisons diverses, on se mêle, on se bat un certain temps; le moment décisif se présente, une étincelle morale prononce, et la plus petite réserve accomplit.

18. L'esprit d'un bon général devrait ressembler, pour la clarté, au verre d'un télescope, verre qui, ayant passé sur la meule, ne présente point de tableau à l'œil.

19. Un général qui voit par les yeux des autres ne commandera jamais une armée comme elle doit être commandée.

20. Pour avoir de bons soldats, il faut qu'une nation soit toujours en guerre.

21. Quand un soldat a été avili et déshonoré par le fouet, il se soucie fort peu de la gloire et de l'honneur de son pays.

22. Le militaire n'est jamais chez l'étranger lorsqu'il est sous le drapeau : où est le drapeau, là est la patrie.

23. Il n'est pas de grandes actions suivies qui soient l'œuvre du hasard et de la fortune : elles dérivent toujours de la combinaison et du génie.

24. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact. NAPOLÉON Ier.

L'homme a toujours été et sera toujours le grand et le véritable instrument de la guerre.
CARRION NISAS.

1. J'ai trois manières de traiter l'ennemi : celui qui arrive au-devant de moi et m'accueille devient mon ami, mon frère; celui qui m'attend et capitule est mon prisonnier; celui qui croise l'épée est mort. Par ce moyen, la terreur de mes armes diminue le nombre de mes ennemis : un combat meurtrier en prévient plusieurs autres qui le seraient davantage.

2. Ne demandez jamais « combien sont-ils? » mais « où sont-ils? »

3. Retenir un otage est un crime : on ne doit point trahir la confiance de l'ennemi qui vient négocier sur la foi de l'armistice.

4. Je ne fais point de plans partiels; je ne vois les choses qu'en grand, parce qu'un tourbillon d'événements change toujours les plans qu'on a concertés. SOUWAROV.

Je ne crains l'ennemi que quand je ne le vois pas. *Le maréchal* NEY.

On ne peut obtenir des succès éclatants qu'avec de braves soldats, et l'on ne peut rendre les soldats braves qu'en excitant leurs passions.
ROGNIAT.

On ne décourage pas plus l'ennemi avec des retraites, que les masses tumultueuses avec des concessions. *Le maréchal* BUGEAUD.

Le soldat qui rend ses armes se déshonore, et déshonore l'uniforme de ses camarades.
Le colonel AMBERT.

1. A la guerre, dans la plupart des cas, c'est un avantage immense que d'attaquer : on vous suppose alors des ressources supérieures à celles que vous possédez.

2. Un soldat s'avance volontiers au feu, mais

il n'aime pas à voir trop en arrière celui qui le commande. N.

1. Le temps est tout : cinq minutes font la différence entre la défaite et la victoire.

2. L'armée la plus invincible est celle où les pères pensent le plus souvent à leurs enfants, les fils à leurs pères, et les frères à leurs frères.

3. Les lauriers doivent se partager entre le hasard, les soldats et le général.

4. Après le combat, il n'y a plus d'ennemis sur le champ de bataille.

5. Une ville rebelle doit être ruinée.

6. Les volontaires, dans le service, demandent trop d'égards et de ménagements. Les exemptions, les devoirs de la discipline qu'ils usurpent ou qu'on ne peut se dispenser de leur accorder, sont d'un pernicieux exemple et gâtent les autres.

7. La gloire et l'amour du bien public ne campent jamais où l'intérêt commande.

8. Si, le lendemain d'une bataille, les rois visitaient leurs hôpitaux, ils ne feraient jamais la guerre.

9. Livrer bataille, c'est battre en brèche l'armée qu'on a devant soi. X.

1. Une armée ne doit jamais approcher des bois et des montagnes sans les occuper entièrement.

2. On ne doit exécuter devant l'ennemi aucun mouvement de conversion, à moins que ce ne soit pour former la ligne sur un flanc attaqué.

3. La meilleure évolution est celle qui peut être exécutée par un certain nombre d'hommes dans le moindre espace de temps et de terrain.

4. Il n'y a point de science plus difficile que celle de la guerre, et cependant, par une étrange contradiction de l'esprit humain, ceux qui embrassent cette profession ne donnent que peu ou point d'application à son étude. Ils semblent croire que la connaissance de quelques vaines et puériles manœuvres constitue le grand homme de guerre. LLOYD.

AXOMÈTRE (*Mar.*). Du grec ἄξων (axôn), axe, et μέτρον (metron), mesure. Instrument dont on faisait usage autrefois, et qui indiquait, à première vue, quelle était la direction de la barre du gouvernail.

AXUM ou **AXOUM**. Ancienne capitale de l'Abyssinie. Elle fut prise et incendiée par les Arabes en 1532.

AYA-BASSI ou **BACHI**. On nommait ainsi, autrefois, un caporal des janissaires.

AYA-CUCHOS. Sobriquet injurieux que l'on donna en Espagne aux partisans du général Espartero. Ce mot vient d'Aya-Cucho, village du Pérou, où les insurgés battirent, en 1824, les troupes royales et obligèrent les généraux de celles-ci à signer une capitulation que la métropole regarda comme peu honorable.

AYALA (LOPEZ D'). Général espagnol, né en 1332, mort en 1407. Il servit sous quatre rois de Castille : Pierre le Cruel, Henri de Transtamare, Jean Ier et Henri III, et acquit une égale renommée dans les armes, dans la diplomatie et dans les lettres.

AYBAR. Ville d'Espagne, située sur l'Aragon. Jean, roi de Navarre, y défit, en 1452, son fils, le prince de Viane.

AYLESFORD. Ville du comté de Kent, en Angleterre. Les Danois y furent battus par Alfred et Edmond Ironside. C'est là aussi qu'en 455, les Saxons, sous le fameux chef Hengist, livrèrent bataille aux indigènes, qu'ils vainquirent. On rapporte que Horsa, frère de Hengist, et Catigern, frère du chef breton Vortimer, s'y battirent corps à corps et s'entre-tuèrent.

AZAGAYE ou **ARZEGAYE**. Sorte de lame dont la hampe avait environ quatre mètres de longueur, et dont le fer avait deux pointes de formes diverses : l'une forte et allongée, et l'autre simple. Elle était l'arme des Stradiots.

AZAINE. Mot qui autrefois, dans l'armée, signifiait trompette.

AZAPES. Espèce de milice que les Turcs levaient autrefois dans l'Anatolie, et à laquelle ils confiaient la garde des villes, concurremment avec des troupes régulières.

AZAY-LE-RIDEAU. Petite ville du département d'Indre-et-Loire. Elle est située sur la rive droite de l'Indre. Place forte, anciennement, elle soutint plusieurs siéges sous le règne de Charles VI.

AZAZ. Forteresse qui était située entre Alep et Antioche. Elle fut prise par les Sarrasins en l'an 688 av. J.-C.

AZIMUTAL. *Voy.* COMPAS AZIMUTAL.

AZINCOURT. Village de l'arrondissement de Saint-Pol, dans le département du Pas-de-Calais. C'est dans ses environs qu'en 1415 les Français perdirent une désastreuse bataille contre Henry V, roi d'Angleterre. Ce dernier venait de s'emparer d'Harfleur, et se dirigeait sur Calais, lorsque, le 25 octobre, il rencontra l'armée française rangée en bataille dans la plaine d'Azincourt. Cette armée était supérieure en nombre à l'armée du monarque anglais, qui fit alors offrir de rendre Harfleur et de payer le dommage qu'il avait fait en France durant sa campagne, si l'on consentait à lui laisser le passage libre. Ces offres furent repoussées avec hauteur et l'on se prépara des deux côtés à combattre. On rapporte qu'un Gallois, ayant été envoyé reconnaître la position des Français, s'écria en fanfaron à son retour : « Ils sont assez pour être tués, assez pour être faits prisonniers, et assez pour prendre la fuite. » Les troupes en vinrent aux mains. Au premier choc, les Anglais culbutèrent la première et la seconde ligne qui leur étaient opposées ; la troisième se retira

sans combattre. On attribua la défaite des Français aux mauvaises dispositions qu'avait prises le connétable d'Albret, et à la confiance imprudente de la jeune noblesse qui servait sous ses ordres. Quoi qu'il en soit, le connétable fut tué, et plus de 10 000 morts restèrent sur le champ de bataille. Pendant l'action, Henry déshonora son succès en faisant égorger lâchement les prisonniers, dont il redoutait quelque tentative qui lui devînt nuisible. Des circonstances semblables avaient déjà fait perdre la bataille de Crécy sous Philippe de Valois, et la bataille de Poitiers, sous le roi Jean : on n'avait point profité de ces dures leçons. La bataille d'Azincourt vit périr la fleur de la noblesse française et de la noblesse bretonne.

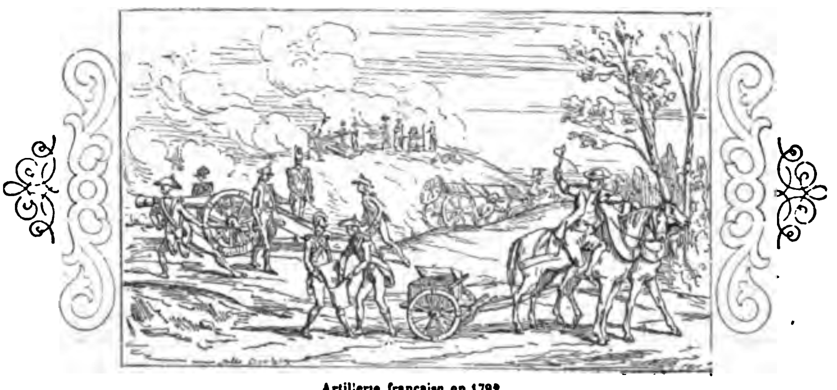
AZMOOZ. Village de Suisse, près duquel les Français, sous les ordres de Masséna, battirent les Autrichiens, leur firent 3 000 prisonniers, parmi lesquels se trouvait le général qui les commandait, et s'emparèrent d'un parc immense d'artillerie, avec des magasins de farine et de fourrage.

AZOGA (*Mar.*). Nom que donnaient les Espagnols au bâtiment qui portait en Amérique le mercure ou vif-argent destiné à l'exploitation des mines.

AZOT. Aujourd'hui *Ezdod*. Ville de la Palestine. C'était la capitale de l'une des cinq provinces des Philistins. On rapporte qu'elle résista durant vingt-neuf années au roi d'Égypte Psammitique, qui finit toutefois par s'en emparer.

AZOV ou **AZOF.** *Tanaïs*. Ville du gouvernement d'Ekatérinoslav, dans la Russie d'Europe. Elle fut prise par Tamerlan en 1392, par les Turcs en 1471, et par les Russes en 1696. Rendue aux Turcs en 1711, elle fut enfin cédée à la Russie en 1774.

AZZANO. Village de la Lombardie, non loin de Vérone. Les Français y eurent un engagement avec les Autrichiens, en mai 1799.



Artillerie française en 1792.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



BABA-DAGH. Ville forte de la Roumélie, empire ottoman. Elle est située près et à l'est de la lagune de Bazelın. C'est dans cette ville qu'autrefois le grand vizir prenait ses quartiers d'hiver durant la guerre des Turcs contre les Russes.

BAB-EL-THAZA. Lieu de l'Algérie où les Français et les Arabes eurent un engagement le 23 avril 1842.

BÂBORD (*Mar.*). Par corruption de *bas-bord*. Côté gauche d'un bâtiment, lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant. On oppose ce mot à celui de *tribord*, qui désigne le côté droit ou côté d'honneur. Les officiers se placent à tribord et les maîtres et matelots à bâbord; ce n'est que par le tribord qu'on entre dans un bâtiment; et le bâbord, réservé pour la manœuvre, n'est abordable qu'au moyen de cordages. On donne quelquefois le nom de *bâbord*, par opposition à *haut-bord*, soit aux bâtiments de guerre qui n'ont qu'une batterie, soit aux navires de commerce.

BÂBORDAIS (*Mar.*). Se dit des hommes de l'équipage qui sont du quart de bâbord ou de service à bâbord, service qui est de quatre heures. Il commence à minuit et finit à 4 heures, pour reprendre à 8 heures.

BÂBORD LA BARRE! (*Mar.*). Commandement au timonier de mettre la barre du gouvernail à bâbord.

BABORRS. Nom que porte l'une des chaînes de montagnes de la Kabylie. Les Français y firent une expédition dans les mois d'avril et mai 1853.

BABYLONE. *Babylonia.* Aujourd'hui *Irak-Araby.* Ancienne capitale de la Babylonie, en Asie. Ses ruines sont situées près d'Helleh, sur l'Euphrate. Cette ville célèbre, construite par Bélus, l'an 2240 av. J.-C., et embellie par Sémiramis, vers 2100, passa sous la domination des Mèdes, l'an 886 avant l'ère chrétienne; Cyrus l'assiégea l'an 554 et s'en empara l'an 538; Darius l'occupa l'an 516; et Alexandre le Grand y mourut l'an 323.

BAC (*Nav. fluv.*). Mot celte qui signifie bateau. Se dit particulièrement d'une embarcation plate qui sert à traverser un courant d'eau.

BACALAS ou **BACALAR** (*Mar.*). Pièces de bois qui se clouent sur la couture de la poupe d'un vaisseau. — Ce nom désignait aussi, autrefois, à bord des galères et des petits bâtiments, une sorte de courbe ayant deux bras, l'un au dedans et l'autre au dehors, pour supporter les avirons.

BACALIAU (*Mar.*). De l'espagnol *bacallao*, merluche. Nom que les marins donnent à la morue sèche.

BACASSAS ou **BACASAS** (*Mar.*). Petit bâtiment élevé de l'avant et bas de l'arrière, et dont la forme est analogue à la forme de la pirogue.

BACCHIDÈS. Général de Démétrius Soter, roi de Syrie. Il vint en Judée pour y rétablir le grand pontife Alcime, et défit Judas Machabée,

qui périt dans le combat; mais Bacchides fut ensuite contraint, par Jonathas Machabée, d'abandonner la Judée.

BÂCHE (*Mar. à vap.*). Du celt. *bach*, cavité, sac. Sorte de récipient, en fonte ou en chaudronnerie, placé à côté ou au-dessus du condenseur, attenant à la pompe à air, et destiné à recevoir l'eau provenant de la condensation lorsqu'elle est refoulée par cette pompe. Une portion de cette eau est dirigée vers la chaudière par la pompe alimentaire, afin d'entretenir le niveau; et l'excédant est refoulé à la mer en passant par le tuyau de trop-plein ou tuyau de décharge. La bâche est munie de clapets qu'on appelle *clapets de tête*, lesquels ont pour but de retenir l'eau dans la bâche en dehors de la pompe à air, lorsque celle-ci descend ou fait le vide au-dessus d'elle.

BÂCHE TRAÎNANTE (*Pêche*). Filet en forme de manche, que l'on traîne sur le sable, dans les endroits où il y a peu d'eau, afin de prendre de la menuise ou frai de poisson.

BACHELIER D'ARMES ou **BAS-CHEVALIER**. Du celt. *bach*, signifiant aussi petit, plus bas. Gentilhomme qui, dans sa jeunesse, servait sous la bannière d'un autre noble, afin d'apprendre le métier des armes. Lorsque Charles V présenta à Du Guesclin l'épée de connétable, le modeste guerrier se défendit d'abord de l'accepter, en répondant au souverain : « Sire, je ne suis qu'un pauvre bachelier dans le métier des armes. » Lorsque le bachelier était accompagné de quelques-uns de ses vassaux, ceux-ci portaient une enseigne qui se terminait en pointe et était la marque de l'autorité de leur suzerain.

BACHEVALEUREUX. Mot qui, dans le vieux langage français, signifiait guerrier, brave, vaillant.

BACHI-BOUZOUCK. Ce mot, signifiant *tête brisée*, désigne le soldat qui fait partie des troupes irrégulières, soit à pied, soit à cheval, de l'empire turc. Ils viennent de tous les points de l'empire et de tous les pays musulmans. On y trouve des Turcs d'Asie, des Kurdes, des Tcherkess, des Égyptiens, des Tripolitains, des Tunisiens et même des Arabes d'Algérie et des Kabyles. Ils accourent partout où la guerre leur fait pressentir la destruction et le pillage. Parmi ceux que la guerre de Crimée avait attirés, en 1854, le chef de l'armée française en choisit un certain nombre d'entre eux qui étaient venus s'offrir à lui, mais il tenta sans succès de les organiser en escadrons soumis à la discipline.



Bachi-bouzouck (*d'après Decamps*).

BACHOTTE (*Pêche*). Sorte de grand baquet ou de caisse qu'on remplit d'eau, et dans lequel on transporte vivants les poissons.

BACINET ou **BASSINET**. Du lat. *bacinetum*. Sorte de casque d'infanterie qui ressemblait beaucoup au *cabasset*, et que l'on attachait sous le menton avec une courroie et une boucle. On disait alors 200 ou 300 bacinets, comme on dirait aujourd'hui 200 ou 300 fantassins.

BACLAGE (*Mar.*). Se dit : 1° de la fermeture supplémentaire d'un port; 2° de l'arrangement donné aux embarcations en réserve dans un port; 3° de l'ordre établi entre les bateaux qui doivent débarquer une cargaison sur un quai.

BACTRIANE. *Bactriana*. Contrée de l'Asie qui formait anciennement le royaume des Mèdes et se trouve comprise aujourd'hui, partie dans la Perse, partie dans l'Afghanistan et la Tartarie indépendante. Ce royaume fut soumis successivement par Cyrus et par Alexandre, et détruit enfin par les Scythes, l'an 130 av. J.-C.

BADAJOZ. *Pax augusta*. Ville forte, chef-lieu de la province de son nom, en Espagne. Elle est située sur la Guadiana. Don Juan d'Autriche y défit les Portugais, en 1661 ; les Français et les Espagnols y battirent les alliés, en 1709; les Français s'en emparèrent en 1811 ; et les Anglais, en 1812, à la suite de deux siéges meurtriers.

BADELAIRE ou **BAUDELAIRE**. Espèce de cimeterre dont la lame était courte, à deux tranchants, avec une pointe recourbée et élargie.

BADERNE (*Mar.*). Grosse tresse faite avec du fil de carret de vieux torons, qu'on cloue au besoin sur les ponts, sous les pieds des bœufs, et avec lequel on soutient les chevaux contre les roulis. — Les marins donnent aussi ce nom à tout objet hors d'état de servir.

BADILLON (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne de petites brochettes qu'on cloue de distance en distance sur le gabaril d'un navire en construction, afin de régler la largeur des pièces de bois.

BADROUILLE (*Mar.*). Débris de vieux cordages pelotonnés en étoupe goudronnée pour allumer le bois de chauffage, lorsqu'il s'agit de nettoyer de ses enduits anciens la carène d'un vaisseau. On dit aussi *vadrouille*.

BADUHENNE. *Baduenna*. Vaste forêt qui s'étendait anciennement dans le pays des Grisons, Germanie. Les indigènes y taillèrent en pièces 800 Romains qui avaient pénétré sur leur territoire, l'an 28 de l'ère chrétienne.

BAFFIN (William). Célèbre pilote anglais, né en 1584. Il fit partie, dans les années 1612 à 1616, des explorations que Hudson et d'autres navigateurs anglais firent au nord de l'Amé-

rique septentrionale. Il a laissé son nom à cette mer qui règne au N.-E. de l'Amérique du Nord, entre les 67e et 75e degrés de lat. N. Il fut tué, en 1622, au siége d'Ormus ou Hormouz, en Asie. On trouve, dans le recueil de voyages de Purchas, plusieurs fragments du journal qu'avait rédigé Baffin.

BAGAGES. De l'allem. *pack*, paquet de hardes. Objets d'équipement, d'approvisionnement, de munition et de campement, qui sont transportés à la suite d'un corps de troupes. Les Romains n'avaient avec eux, en campagne, qu'une très-petite quantité de bagages que transportaient des bêtes de somme; et, malgré le soin qu'ils avaient de les restreindre autant que possible, ils ne les appelaient pas moins un embarras, *impedimenta*. Au surplus, on ne sait pas au juste en quoi consistait le bagage particulier, *sarcina*, du soldat romain. Cicéron dit seulement: « Dans les expéditions, un soldat porte quelquefois des vivres pour quinze jours, quelquefois des pieux; mais il compte que son bouclier, sa cuirasse et son casque ne font pas plus partie du fardeau que ses épaules, ses bras et ses mains, car il regarde ses armes comme ses membres. » César, ainsi que cela a lieu aujourd'hui, faisait souvent déposer le bagage à terre, au moment du combat. Les Grecs se montraient aussi très-parcimonieux à l'égard des bagages, et il n'y eut que les Asiatiques qui déployèrent pour les leurs le luxe exagéré qu'ils affichaient en toutes choses, c'est-à-dire qu'ils apportaient dans leurs camps la même somptuosité que dans leurs palais.


Soldat romain portant la *sarcina* (*d'après la colonne Trajane*).

Il n'est pas aisé de tracer des règles fixes pour le nombre des bagages, attendu que ce nombre est relatif aux circonstances et aux contrées dans lesquelles l'armée doit opérer, ainsi qu'au genre de guerre que l'on a à soutenir; mais un principe que l'on peut considérer comme rigoureux, c'est que moins le matériel d'une armée est considérable, plus elle a de facilité et d'avantage à se mouvoir. Le soldat lui-même est beaucoup mieux disposé à se porter en avant, lorsqu'il n'a pas à se préoccuper de certaines commodités qu'il laisse en arrière. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que l'organisation et la surveillance des convois nécessaires au transport des bagages et des équipages, sont compris parmi les principaux devoirs imposés à un général.

Le poids du bagage que le soldat d'infanterie porte aujourd'hui en campagne s'élève à près de 30 kilogrammes, ainsi répartis :

Havre-sac garni d'effets de petit équipement..	7k,000
Fusil, baïonnette et bretelle. . .	7 000
Sabre et porte-sabre.	1 200
Tente-abri, support, demi-couverture, bidon.	2 250
Soixante cartouches en dix paquets.	2 300
Rations de campagne.	9 560
Total. . .	29k,310

A l'armée, on appelle *gros bagage* celui dont le transport ne peut avoir lieu que par voiture; et *menu bagage*, celui que portent les bêtes de somme.

BAGAUDES. Nom donné à des paysans de la Gaule qui se révoltèrent contre les Romains, vers l'an 270 de notre ère. Cette révolte, qui ne fut terminée qu'en 285, fut causée par la misère et par les vexations des gens du fisc. Autun, assiégé par les révoltés, fut emporté par eux après sept mois de siége, et entièrement dévasté. Les mesures fermes et conciliatrices de l'empereur Claude le Gothique comprimèrent ce premier mouvement populaire, qu'un autre suivit sous Dioclétien. Les insurgés pillaient et brûlaient les cités et les villages des sénateurs, massacrant les officiers romains ; et deux des chefs de l'insurrection, Alianus et Amandus, au nom desquels on frappa des monnaies, furent élus empereurs. Leur règne, toutefois, fut de courte durée : assiégés dans leur camp, près du confluent de la Seine et de la Marne, au lieu où se trouve actuellement Saint-Maur, ils périrent les armes à la main, d'où cet endroit porta longtemps le nom de *camp des Bagaudes*.

BAGDAD. Ville de l'Irak-Araby, dans la Turquie d'Asie. Elle est située sur les deux rives du Tigre. C'était la capitale de l'empire des Sarrasins et le siége des califes. Elle fut prise par Huolayou, petit-fils de Gengis-Khan, en 1258; par Kara-Youssouf, en 1410; par les Perses, en 1508; et par les Turcs ottomans, en 1534. S'étant révoltée en 1623, et après avoir résisté pendant quinze années, elle fut emportée d'assaut, en 1638, par Amurat IV, qui passa au fil de l'épée 30 000 Persans et saccagea la place de fond en comble.—Le 19 juillet 1733, Bagdad fut aussi témoin de la victoire remportée par Topal-Osman, général des Turcs, sur les troupes persanes commandées par le célèbre Thamas-Kouli-Khan.

BAGNE (*Mar.*). Lieu où, dans les ports, on retient les malfaiteurs condamnés aux galères.

BAGNOLET (*Mar.*). Toile goudronnée qu'on tend au-dessus des bittes des galères pour les garantir de la pluie. — Ce mot désigne aussi, dans la Méditerranée, le prélat destiné à couvrir les câbles autour des bittes.

BAGRATION (Le prince DE). Général russe, né

dans la Géorgie en 1765, mort en 1812. Employé en 1805 dans l'armée que l'empereur Alexandre envoya au secours de l'Autriche, sous les ordres de Koutousof, il se couvrit de gloire, par sa retraite sur la Moravie, et se distingua aussi aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau et de Friedland. Chargé, lors de l'invasion des Français en Russie, du commandement de la seconde armée de l'est, il prit part aux batailles de Smolensk et de Borodino, et fut blessé mortellement à cette dernière.

BAGUE. Du lat. *bacca*, perle ronde. On nomme ainsi, dans la baïonnette, un anneau aplati, en fer, qui embrasse la douille vers son milieu, et circule sur son ambase ou bourrelet, de manière à butter contre l'étouteau, et à laisser libre ou à retenir la baïonnette au bout du fusil. — Ce mot se dit aussi d'un fusil dans l'intérieur duquel existe une boursouflure annulaire, résultat d'un vice de fabrication.

BAGUE (*Mar.*). Sorte d'anneau, communément en fer, qui sert à tenir les focs et voiles d'étai le long de leur draille respective. On les fixe par des œils de pie de distance en distance sur la ralingue de detière des voiles qui se hissent et s'amènent sur des drailles, tandis que la draille est passée dedans avant d'avoir été raidie à sa place.

BAGUER (*Mar.*). Passer deux bagues ou cosses l'une dans l'autre.

BAGUES. Ce mot a signifié effets militaires. Dans les anciennes capitulations, on trouve souvent cette phrase : « La garnison aura les vies et bagues sauves. »

BAGUETTE. Du lat. *baculetta*, diminutif de *baculus*, bâton. Verge de bois, de baleine ou d'acier, dont on fait usage pour enfoncer la charge d'un fusil ou d'un pistolet.

BAGUETTE (*Mar.*). On nomme ainsi le matereau placé à un pied en arrière du grand mât d'un senau ou bâtiment de course, pour recevoir les cornes.

BAHUT. Du celt. *bahu*, coffre. Sorte de coffre dans lequel on déposait anciennement des munitions de guerre et les bagages des troupes. Le bahut est remplacé aujourd'hui par le fourgon.

BAHUTIERS. Corps de troupes qui accompagnait les fourgons ou bahuts et veillait à leur garde.

BAI. De l'égypt. *bai*, branche d'un rouge brun. Se dit de la robe de certains chevaux qui offre une couleur brune tirant sur le rouge. On distingue le *bai clair*, le *bai doré*, le *bai brun*, le *bai châtain* et le *bai cerise*. On appelle *bai miroité* ou *à miroir*, la couleur d'un cheval dont le corps est parsemé de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale.

BAICLAKLAR. Porte-drapeau dans les armées turques

BAIDAR (*Mar.*). Bateau formé de quelques planches recouvertes de cuir, et en usage au Kamtchatka.

BAIE (*Mar.*). *Bacca*. Petit golfe ou espace de mer renfermé entre deux terres qui s'avancent, mais laissent entre elles une grande ouverture, ce qui distingue la baie du *port*, dans lequel on n'entre que par une passe étroite.

BAILLE. Se disait autrefois pour meurtrière, et ce mot désignait aussi un ouvrage de fortification qui servait d'avant-poste ou de défense extérieure.

BAILLE (*Mar.*). Sorte de baquet ou de demi-tonneau. On distingue la baille de combat, la baille à drisses, la baille de sonde, la baille de rations, la baille à brai, etc.

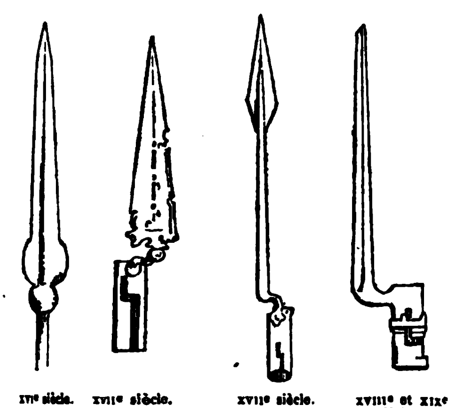
BÂILLER (*Mar*). On dit que les bordages ou leurs coutures *bâillent*, lorsqu'il s'y établit un vide ou un jour, ou bien que l'étoupe de ces bordages et de ces coutures prend du jeu.

BAÏONNETTE ou **BAYONNETTE.** Sorte de dague courte, large et façonnée en forme de lancette qui, au lieu d'une poignée, est pourvue d'un manche de fer creux, appelé *douille*, qui sert à la fixer au bout d'un fusil. Selon quelques auteurs, cette arme aurait été inventée à Bayonne pendant le siége de cette ville, en 1523, et mise en usage dans l'armée par Martinet, en 1671. Mais son emploi était évidemment antérieur à cette époque, puisqu'on voit, dans une lettre écrite, en 1571, par Hotmann à Jacques Capelle, à Sedan, que cette arme était usitée de son temps; et qu'en 1640 on en fabriqua à Bayonne pour en faire l'essai l'année suivante au bout des mousquets. Le mot baïonnette, du reste, ne vient pas de Bayonne, mais bien du mot roman *bayoneta*, petite gaîne, et, dans tous les idiomes de l'Espagne, *bayona* veut dire gaîne. Le contenant aurait ainsi donné son nom au contenu.

Dans les mémoires de M. de Puységur, il est dit : « Avant la suppression de la pique, quelques officiers trouvant cette arme inutile et embarrassante en beaucoup d'occasions, en cherchèrent une autre qui fût plus commode. Lorsque M. de Puységur, commandant, en 1642, dans une partie de la Flandre, envoyait des détachements au delà des canaux, il ne donnait pas d'épée à ses soldats, mais bien des baïonnettes, dont la lame avait un pied de longueur et dont le manche, en bois, s'enfonçait d'un pied aussi dans le canon du fusil. Cette arme servait de défense contre ceux qui voulaient charger nos troupes après qu'elles avaient tiré. »

La lame de la baïonnette était droite dans son origine; de 30 à 35 centimètres de longueur sur 2 à 3 de largeur; elle était pointue, tranchante et fixée à un manche de bois, de 22 à 24 centimètres de longueur, que l'on enfonçait dans le canon lorsqu'on voulait faire usage du mousquet comme d'une pique. Cette arme fut adoptée en Hollande, en 1647. En 1670, on

remplaça une partie des piques des troupes par les baïonnettes essayées en 1641; en 1671, le régiment de fusiliers, destiné à la garde de l'artillerie, fut armé de fusils garnis de baïonnettes. De 1676 à 1678, tous les grenadiers de l'armée en furent pourvus. Enfin, en 1681, on essaya des baïonnettes à douille et à lame triangulaire. Le général anglais Mackar proposa aussi, en 1689, une baïonnette à douille; en 1692, Martinet en inventa une supérieure à celle de 1681. Dans la même année, les Suédois firent emploi de la baïonnette; en 1693, les Anglais se servirent de cette baïonnette à douille; en 1700, le manche de cette arme fut partout remplacé par la douille; et, en 1703, Vauban fit décider que la pique ferait désormais place, dans tous les corps, à des fusils avec baïonnettes à douille.

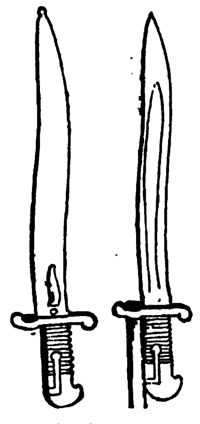


Baïonnettes
(d'après les modèles du temps).

En 1732, le premier rang de l'infanterie prussienne fut armé de fusils à baïonnettes, que l'on devait conserver au bout du fusil pendant les feux, et, en 1742, les autres rangs reçurent le même armement. En 1738, les Suédois remplacèrent les baïonnettes plates par celles à lame triangulaire; en 1757, on essaya à Gotha une baïonnette très-pointue, formée par la baguette qu'on allongea alors de 40 centimètres. En 1742, la longueur de la lame était fixée à 45 centimètres; mais le maréchal de Saxe et M. Turpin de Crissé réclamèrent qu'elle fût portée de 65 à 67. Aujourd'hui, la lame est quadrangulaire en Autriche et triangulaire dans les autres États. Elle a, en France, 46 centimètres de long pour les fusils d'infanterie et pèse de 325 à 330 grammes. La baïonnette du mousqueton doit être assez longue pour que le cavalier ne soit pas exposé à se blesser en passant du repos au port d'armes.

La baïonnette se compose de trois parties qui se fabriquent séparément: la *douille* et la *virole*, qui sont en fer, et la *lame*, qui est en acier. Celle-ci est formé de trois faces évidées: une qui comprend toute la largeur de l'arme, et les deux autres les demi-largeurs.

On avait fait usage durant un certain temps, pour la chasse, d'une arme appelée *couteau-baïonnette*, dont la lame, semblable à celle de la baïonnette, était pourvue d'une poignée. Cette sorte de couteau a été reproduite de nos jours dans l'armement des chasseurs dits *de Vincennes* ou *chasseurs à pied*: ils peuvent l'adapter, avec sa poignée, au canon de leur fusil, et, lorsqu'elle n'y est pas fixée, ils la reçoivent dans un fourreau d'acier où elle figure le sabre-poignard de l'infanterie. La baïonnette des compagnies du centre, dans les régiments de ligne, remplace aussi, hors du service, le sabre-poignard que portent les compagnies d'élite.


Sabres-baïonnettes
(d'après les modèles actuels).

Souwarov s'exprimait ainsi en parlant de la baïonnette: « La balle est forte, la baïonnette est sage. » Charles XII, roi de Suède, disait à ses soldats: « Mes amis, joignez l'ennemi, ne tirez point; c'est aux poltrons à le faire. » La baïonnette sert merveilleusement à ce genre d'attaque, elle a réalisé en effet des prodiges entre les mains de l'infanterie et surtout de l'infanterie française. A la bataille de Valmy, en 1792, Kellermann ayant formé son armée en colonnes par bataillons, s'écria: « Camarades, le moment de la victoire est arrivé: laissons avancer l'ennemi sans tirer un seul coup et chargeons à la baïonnette. » A Jemmapes, Dumouriez dit aussi à ses soldats: « Voilà les hauteurs de Jemmapes et voilà l'ennemi: l'arme blanche et la baïonnette, voilà la tactique nouvelle à employer pour y parvenir et pour vaincre. » A l'affaire de Pozzolo, en 1801, le général Dupont s'avança contre des forces quadruples des siennes, et, attaquant seulement à la baïonnette d'un bout de la ligne à l'autre, il culbuta et mit en fuite les Autrichiens. Nos annales militaires offrent des milliers d'exemples semblables.

BAÏONNIER. On donna ce nom, dans l'origine, au soldat armé d'une baïonnette.

BAÏROUT ou **BEYROUT.** *Berytus.* Ville de Syrie, dans l'empire ottoman. Elle est située sur la Méditerranée, dans le pachalik d'Acre. Les Anglais la bombardèrent et la prirent en 1840; et le 28 mai 1860, trente-deux villages maronites des environs de cette ville furent incendiés par les Druses.

BAISSE. De l'ital. *basso.* Se dit quelquefois pour reflux.

BAISSER (*Mar.*). Se dit de la mer qui descend, ou du vent lorsque de l'amont il varie vers l'aval.

BAJAZET Ier. Surnommé *l'Éclair.* Sultan turc en 1389. Il se distingua par ses nombreuses conquêtes; enleva aux empereurs chrétiens, de

1391 à 1393, la Bulgarie, la Macédoine et la Thessalie; subjugua la plupart des princes de l'Asie; et, de retour en Europe, en 1396, tailla en pièces, près de Nicopolis sur le Danube, une armée de croisés composée de Hongrois, de Polonais et de Français. Il assiégea ensuite Constantinople, et obligea l'empereur Manuel à lui payer un tribut; mais, bientôt aux prises avec Tamerlan, qui avait envahi ses États, Bajazet fut battu et fait prisonnier à la bataille d'Ancyre, en 1402, et mourut en captivité dans la même année.



Bajazet
(d'après Melchior Lorick).

BALACLAVA. La *Symbolon* des Grecs. Ville maritime située sur la côte méridionale de Crimée. Les Anglais s'y établirent solidement en 1854, et repoussèrent, le 25 octobre, une attaque des Russes, commandés par le général Liprandi. Ceux-ci s'étaient déjà emparés de plusieurs redoutes occupées par les Turcs et y avaient encloué les pièces, lorsqu'un combat de cavalerie s'engagea dans la plaine, entre les escadrons russes et les escadrons anglais. Parmi ces derniers, le 5e dragons et le 4e de la garde se distinguèrent particulièrement, et « la charge exécutée par la brigade du général Scarlet, écrivait lord Raglan dans son rapport, est l'une des plus brillantes que j'aie jamais vues. » Toutefois, une autre charge de la brigade de lord Cardignan sur les masses russes et leurs batteries fut moins heureuse; la mort moissonna amplement dans cette brigade, dont les débris ne parvinrent à opérer leur retraite que grâce à l'appui énergique que leur donnèrent les escadrons français du général Morris, conduits par le général d'Allonville et le colonel Champéron. Il n'y eut donc de victoire proprement dite ni de part ni d'autre, et les troupes reprirent réciproquement les positions qu'elles avaient occupées avant l'affaire.

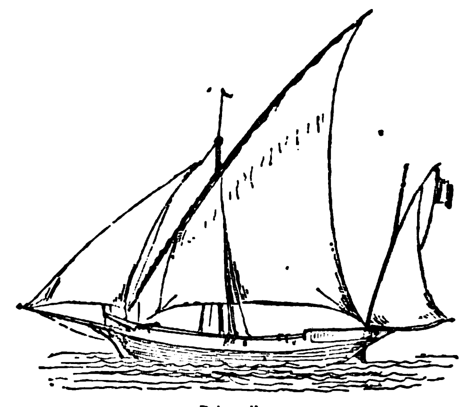
BALADAN (*Pêche*). Les Provençaux désignent par ce nom les compartiments dont se composent les bourdigues.

BALAI (*Mar.*). De l'allem. *welle*, faisceau de baguettes. Les marins nomment *balai du ciel* un vent de nord-est qui chasse les nuages et nettoie le ciel.

BALANCE. *Voy.* PERCHETTE.

BALANCÉ (*Mar.*). Un bâtiment est bien *balancé* dans la voilure, lorsque l'effort du vent sur les voiles de l'avant se trouve en parfait équilibre avec l'effort qui s'opère sur les voiles de l'arrière.

BALANCELLE (*Mar.*). Embarcation d'origine napolitaine, qui est pointue des deux bouts et navigue à la voile ou à l'aviron. Elle n'a qu'un seul mât, une grande voile à antenne, et une vingtaine d'avirons. La balancelle, qui était autrefois très-commune dans la Méditerranée, ne se voit plus guère aujourd'hui que sur les côtes d'Espagne.



Balancelle.

BALANCER (*Mar.*). On balance sa voilure lorsqu'on établit un équilibre convenable entre l'action des voiles de l'avant et l'action des voiles de l'arrière; on balance les poids du chargement en les distribuant avec égalité de chaque bord, ce qu'on obtient à l'aide d'un fil à plomb placé le long d'une épontille centrale; et l'on balance enfin un couple, en le plaçant sur la quille de manière que ses branches ne s'écartent pas plus d'un bord que de l'autre.

BALANCIER (*Mar.*). Les pirogues étroites portent communément un balancier qui les empêche de chavirer. On appelle *balancier de boussole*, les cercles de cuivre au milieu desquels la boussole est tenue en équilibre; et *balancier de lampe*, un cercle de fer mobile, au centre duquel demeure constamment en équilibre, malgré les mouvements du vaisseau, la lampe de l'habitacle. Les balanciers qui sont à jumelle communiquent le mouvement à l'arbre de couche, au moyen d'un T renversé qui le leur transmet à l'aide de bielles.

BALANCINE (*Mar.*). Nom que portent des cordes qui suspendent, par leurs extrémités, les barres de bois transversales auxquelles sont attachées les voiles.

BALANDRE (*Mar.*). Espèce de navire.

BALANT (*Mar.*). Partie lâche ou pendante d'une manœuvre. — Donner du balant à un plomb de sonde qu'on veut jeter, c'est l'agiter, le balancer pour l'envoyer plus loin.

BALAOU (*Mar.*). Genre de bâtiment dont il est fait emploi aux Antilles, et qui se distingue par une marche qui lui est particulière.

BALARATH. Rivière de Perse, sur les bords de laquelle le roi Chosroès remporta, en 393, une

victoire signalée sur le rebelle Varame. Ce dernier disputa longtemps le succès au moyen d'une ligne formidable d'éléphants montés par ses plus braves soldats; mais les Romains, qui combattaient du côté de Chosroès, rompirent cette terrible barrière et portèrent le trouble et l'effroi dans les rangs des révoltés.

BALARES. *Balari.* Nom que l'on donna aux Libyens et aux Ibériens de la Sardaigne qui se réfugièrent dans les montagnes, pour défendre leur indépendance contre les Carthaginois et les Romains.

BALASTE (*Mar.*). Se dit quelquefois du lest composé de sable et de cailloux.

BALAYER. On dit d'un général qui chasse l'ennemi d'une contrée, qu'il *balaye le pays, la plaine,* etc.

BALAYER (*Mar.*). Se dit d'un vent qui dissipe les nuages et éclaircit le ciel.

BALBEK. *Heliopolis.* Ville de Syrie, non loin de l'Anti-Liban. Prise et reprise dans les premiers temps de l'établissement de l'islamisme, elle tomba en 1401 devant Tamerlan. Le 8 août 1860, elle fut pillée par les Métualis, qui y massacrèrent les chrétiens.

BALCON (*Mar.*). De l'ital. *balcone,* formé du latin *palus,* poutre. Galeries couvertes et non couvertes, qu'on établit sur les grands vaisseaux.

BÂLE. *Baselia, Basel.* Capitale du canton du même nom, en Suisse, située sur les deux rives du Rhin. Cette ville fut prise et incendiée par les Hongrois, en 917.

BALÉARES. *Baleares* ou *Gymnesiæ.* Iles de la Méditerranée, formant une province du royaume d'Espagne. Possédées d'abord par les Rhodiens et les Carthaginois, elles tombèrent sous la domination des Romains, l'an 123 av. J.-C. Les Vandales s'en emparèrent en 426; les Goths, en 630; les empereurs d'Orient, en 650; les Maures, vers 714; et Charlemagne, en 798. Retombées ensuite sous le joug des Maures, les Baléares leur furent enlevées par Jacques Ier, roi d'Aragon, de 1229 à 1235, et formèrent alors la principale partie du royaume de Majorque; Charles-Quint les réunit définitivement à l'Espagne.

BALEINIER (*Mar.*). Navire équipé pour la pêche de la baleine.

BALEINIÈRE (*Mar.*). Embarcation longue, étroite et légère, dont les deux extrémités sont semblables.

BALESTE. Se disait anciennement pour arbalète.

BALESTON (*Mar.*). Sorte de perche qui, dans certains bâtiments, sert à étendre une voile au large, sur l'arrière et au-dessus de son mât. On dit aussi *livarde.*

BALESTRE. *Voy.* Herpe.

BALESTRIER. Se disait pour arbalétrier, quand on disait baleste pour arbalète.

BALISE (*Mar.*). Du lat. *palus,* poteau. Se dit en général de toute indication placée sur la mer, non loin des côtes, pour désigner un écueil à éviter ou un passage à suivre. La balise qui a pour objet de signaler un danger se fait ordinairement avec une longue et grosse barre de fer, fixée verticalement sur l'endroit redoutable, et qu'on surmonte d'un baril ou de tout autre corps visible de loin.—La balise qui est destinée à faire connaître la route qu'il faut suivre se construit avec des corps flottants que l'on établit sur la mer au moyen d'un cordage retenu au fond par une ancre ou un poids suffisant. La nuit, des feux signalent les balises. — On donne aussi le nom de balise à une étoupe qui marque, en sortant un peu de la couture, l'endroit où le calfatage est momentanément arrêté. — Ce mot désigne encore une bouée qui indique le lieu où est placé un filet par fond.


Balise.

BALISER (*Mar.*). Placer des balises.

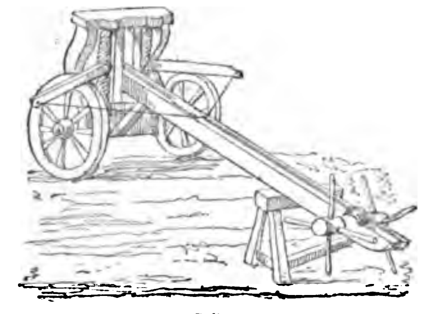
BALISTAIRE. *Balistarius.* Officier qui, chez les Romains, était chargé de la conservation des machines de guerre. — On appelait aussi balistaire le soldat qui servait les balistes; et parmi les balistaires, on distinguait les *arcubalistaires,* les *arrobalistaires,* les *manubalistaires,* etc.

BALISTARIUM. Sorte d'arsenal dans lequel les Romains réunissaient et conservaient les balistes, *balistæ.*

BALISTE. *Balista,* βαλλίστρα (ballistra). Sorte de grosse arbalète à laquelle un châssis de charpente donnait la solidité nécessaire. Son ressort consistait en deux écheveaux formés de cordes de boyaux ou de crins, que deux bras, engagés dans leur centre et tirés à l'aide d'un câble et d'un treuil, forçaient à se tordre. C'était au moyen de cette torsion progressive que s'accumulait la force d'impulsion; et cette force se dégageait tout entière à l'instant où le câble qui unissait les deux bras se redressait subitement, parvenu à l'endroit de la détente, et chassait le projectile devant lui. Cette machine lançait, à une distance considérable, des pierres, des carreaux ferrés pesant jusqu'à 30 kilogrammes, des flèches et quelquefois même des torches enflammées. « Les balistes et les onagres, écrit Vitruve, manœuvrés avec activité et par des gens habiles, sont au-dessus de tout. Il n'y a contre leurs coups aucun moyen de défense. Semblables à la foudre, ils brisent et mettent en poussière tout ce qu'ils frappent. »

Dans les armées romaines, chaque légion traînait avec elle 55 balistes roulantes : « La légion, dit Végèce, est munie de balistes montées sur des affûts roulants traînés par des mulets et servies chacune par une chambrée, c'est-à-dire onze soldats de la centurie à qui elle appartient; car chaque centurie a la sienne. Plus

ces balistes sont grandes, plus elles ont de force et de portée. On ne s'en sert pas seulement pour la défense des camps; on les place encore sur le champ de bataille, derrière les soldats pesamment armés; et il n'y a ni cuirasse de cavaliers ni boucliers de fantassins qui soient à l'épreuve des grands traits qu'elles lancent. Il



Baliste
(d'après le chevalier Folard).

y a donc cinquante-cinq balistes dans une légion; de plus, dix onagres, un par cohorte. On les fait traîner tout armés sur des chariots tirés par des bœufs. L'usage des onagres est de défendre les retranchements des camps avec des pierres, comme font les balistes avec des traits. »

Au siége d'Athènes par Sylla, les balistes des Romains lançaient, au dire d'Appien, jusqu'à vingt boulets de plomb à la fois. Athenæus rapporte qu'une baliste qu'il avait examinée lançait des pierres pesant trois talents (165 kilogr.). Les balistes employées par Archimède dans sa défense de Syracuse étaient chargées de projectiles du poids de 600 kilogrammes. Hermingfield nous apprend que les machines dont Édouard Ier se servit au siége du château de Stirling lançaient des pierres de 150 kilogrammes. On arrivait même avec ces machines à un degré de précision remarquable, et Richer raconte qu'au siége de Laon, par Hugues Capet, il y avait des hommes qui employaient les balistes avec une adresse telle, qu'ils prenaient pour but et atteignaient les oiseaux au vol.

Selon quelques auteurs, César serait le premier qui ait eu l'idée d'employer les forces de la baliste au renversement des murailles.

BALISTIQUE ou **BALLISTIQUE.** Du grec βάλλειν (ballein), lancer. Se disait anciennement de l'art de diriger et faire jouer les machines de guerre. Aujourd'hui, on désigne par ce mot les armes pyrobalistiques de l'artillerie et de l'infanterie, et aussi la science qui a pour objet de calculer le jet des projectiles, les lignes des trajectoires, le tir des bouches à feu, la direction des bombes et des boulets, l'évaluation de la portée, etc. On peut citer, comme ayant le plus contribué aux progrès de cette science, Tartaglia, qui, le premier, au seizième siècle, fit des expériences sur la balistique, Bélidor, Blondel, Martillière, Montalembert, Piobert, etc.

Dans des essais réalisés sur la plage de Gavre, par ordre du ministre de la marine, dans les années de 1830 à 1840, on a reconnu, par la comparaison des vitesses fournies au moyen de la *méthode des portées* sous les différents angles, avec les vitesses que l'on déduit du *tir au pendule*, on a reconnu, disons-nous, l'incontestable inexactitude de la relation qui avait été admise jusqu'alors entre l'angle de départ a, la vitesse initiale V, la portée X et le coefficient de la résistance de l'air, relation désignée sous le nom d'*équation de Poisson*, équation dont celles d'Obenheim et de Lombard ne sont qu'une variante ou le développement, et dont les formules deviennent impropres dès que la portée dépasse 6 à 800 mètres. La commission de Gavre, en s'occupant particulièrement de la question géométrique, tandis que dans l'artillerie de terre on se plaçait au point de vue mécanique, a trouvé une équation aussi simple par la forme que commode par le calcul, qui établit exactement la relation entre les portées et les angles de départ. Cette équation est la suivante:

$$\text{Tang } a = \frac{gX}{2V^2}(1 + \text{tang}^2 a) + \frac{gQX^2}{10^{10}}(1 + 2\,\text{tang}^2 a);$$

ou, sous une autre forme :

$$\text{Sin } 2a = \frac{gX}{V^2} + \frac{2gQX^2}{10^{10}}(1 + 2\,\text{tang}^2 a).$$

(*Voy.* le mot TIR.)

BALKH ou **BALK.** Ville du Turkestan indépendant. Elle fut prise par Gengis-Khan en 1221, et par Tamerlan en 1369. Ce dernier parvint ainsi au trône des Mongols gengiskhaniens.

BALLANT (*Mar.*). Se dit de toute partie lâche et pendante d'une manœuvre qu'agite le vent ou le mouvement d'un navire. *Tenir le ballant d'une manœuvre*, c'est l'amarrer afin qu'elle ne soit pas lâche et qu'elle ne balance pas.

BALLE. Du grec βάλλειν (ballein), lancer. Projectile en plomb qu'on lance au moyen des armes à feu portatives. Le moule à fondre les balles se compose de deux parties assemblées à charnière, ayant chacune une cavité hémisphérique: sa forme rappelle assez celle des tenailles.—Il y a des balles de divers calibres: celles du fusil de munition ont 16 millim. 7 de diamètre. — On en fabrique de coniques, de l'invention du capitaine Minié, d'autres à crochets, etc. — Les Arabes emploient des balles qui ont peu de sphéricité, et sont couvertes de pointes laissées en saillie sur leur surface. Il en résulte que le bruit qu'elles produisent ressemble à un long gémissement. — M. Devisme est l'inventeur d'une balle dite *foudroyante*, qui éclate dans le corps des animaux en y occasionnant de tels ravages que la mort est presque instantanée. Cette balle, sorte de petit obus, renferme à l'intérieur une certaine quantité de poudre qui s'enflamme par suite de la percussion exercée sur une capsule fulminante contenue dans son intérieur, et qui détermine l'explosion du projectile, dès que le but a été frappé. La balle est un tube de cuivre,

recouvert à sa base d'une couche de plomb sur une longueur d'environ 2 centimètres; sur cette couche se trouve un relief, et les parties saillantes s'adaptent exactement dans les cannelures de la carabine. La partie supérieure de la balle est un cône de cuivre qui se visse dans le tube; ce cône est armé d'un piston, à l'extrémité inférieure duquel se trouve placée une capsule ordinaire, s'appuyant sur une traverse en acier qui détermine la percussion par le refoulement du piston qui se trouve en contact avec le corps qu'il rencontre dans la course du projectile.

C'est une erreur de croire que les balles mâchées ont une propriété vénéneuse ou plus dangereuse que les autres balles : les petites aspérités qu'elles présentent alors ne peuvent même pas être regardées comme propres à aggraver les plaies.

BALLE A FEU. On en fait usage dans les siéges pour éclairer le terrain pendant la nuit et reconnaître les travaux de l'ennemi. Ces balles se lancent au moyen de mortiers de divers calibres. Après avoir préparé des sacs en treillis ou grosse toile, dont on taille les diverses pièces de manière à ce qu'elles aient une forme ovale, et après avoir entouré ces sacs d'un réseau de grosse ficelle, on les charge avec l'une des compositions suivantes :

1re. — Poix blanche, 2k,625; poix noire, 1k,875; suif de mouton, 0k,750; térébenthine, 0k,250; huile de lin, 0k,250; poudre, 6k,250; étoupes, 0k,500.

2e.—Poix blanche, 3k,005; poix noire, 1k,803; suif de mouton, 0k,722; térébenthine, 0k,241; huile de lin, 0k,241; poudre, 6k,010; étoupes, 0k,48; salpêtre, 0k,333.

3e.—Poix blanche, 3k,125; poix noire, 1k,875; suif de mouton, 0k,750; térébenthine, 0k,241; huile de lin, 0k,241; poudre, 6k,250; étoupes, 0k,500.

Pour ces trois compositions on fait d'abord fondre le suif, ainsi que les poix noire et blanche; on y ajoute l'huile de lin et la térébenthine; puis on bouche hermétiquement le fourneau; on verse successivement ensuite les autres matières, et l'on termine en jetant les étoupes étirées en petits flocons.

Composition hollandaise. Salpêtre, 8k,000; pulvérin, 8k,000; colophane, 1k,500; eau-de-vie gommée, 2k,500; soufre, 5k,500. Cette composition est sèche : on triture donc les matières avec des molettes, et on y mélange 1/500 de leur poids d'étoupes. Les sacs doivent être formés de trois enveloppes, qu'on enduit d'abord d'une couche de cire jaune fondue avec moitié de son poids en térébenthine, avant de charger avec la préparation.

Composition autrichienne. Poudre, 0k,500; salpêtre, 8k,000; sciure de bois rôtie et salpêtrée, 0k,534; cire jaune, 0k,333; antimoine, 1k,333; soufre, 3k,000. Cette composition est sèche comme celle qui précède. Après avoir fait bouillir la sciure dans de l'eau salpêtrée, on fait fondre la cire, à laquelle on joint le salpêtre, en remuant jusqu'à ce qu'il entre en fusion; on verse ensuite le mélange sur une table, en y ajoutant successivement le soufre, l'antimoine, la sciure de bois, et en triturant avec des molettes; enfin, on y mêle la poudre, et l'on charge la composition dans des sacs préparés comme on le fait pour la composition hollandaise.

Pour charger une balle à feu, on commence par verser dans le sac environ 1/5 de sa hauteur de composition; on place ensuite dessus un tourteau trempé dans le mélange de poix et de suif en fusion, et sur ce tourteau un obus de 6 pour les balles de 12 pouces, de 4 pour les balles de 10, et une grenade de rempart pour les balles de 8, la fusée rasant le tourteau et le projectile bien maintenue; puis on achève de remplir la balle; on fait une ligature au-dessus de la composition, et on trempe cette balle dans un mélange de poix noire et de poix-résine fondues en parties égales. Pour amorcer, on enfonce, en confectionnant la balle, deux chevilles de bois qu'on dirige vers le centre; on retire ces chevilles avant de faire usage de la balle, et on bat dans le vide de la composition pour fusées de projectiles creux. (*Voy.* BARIL ARDENT.)

BALLE A QUEUE (*Mar.*). Boulet monté à l'extrémité d'un manche, et qu'on fait rougir pour l'employer à fondre le brai.

BALLESTEROS (DON FRANCISCO). Général espagnol, né à Saragosse en 1770, mort en 1832. Daus la lutte contre l'invasion française, sa bravoure le porta rapidement au grade de lieutenant-colonel; mais son refus de servir sous l'étranger Wellington, placé à la tête des armées espagnoles, en 1812, le fit exiler à Ceuta. En 1815, lors de la rentrée de Ferdinand dans son royaume, le ministère de la guerre fut confié à Ballesteros, qui ne le conserva qu'une année. En 1823, il prit le commandement de l'armée constitutionnelle, destinée à défendre la Navarre et l'Aragon; mais il ne tarda pas toutefois à signer une capitulation avec le duc d'Angoulême.

BALLON. Commune de l'arrondissement du Mans, département de la Sarthe. C'était autrefois l'une des forteresses principales de la province. Les Anglais s'en emparèrent en 1417, mais Charles VII la leur reprit.

BALLON. Globe ou cylindre qu'on remplit d'artifices de guerre, tels que petites bombes, grenades, balles à feu, etc. On le lance, au moyen d'un mortier, au milieu des travaux de l'ennemi.

BALLON. *Voy.* AÉROSTATS.

BALLON (*Mar.*). Dans la mer des Indes, on donne ce nom à un bâtiment très-étroit et très-long, sculpté à la proue et à la poupe, et qui a, à son milieu, une espèce de chambre en forme de dôme, que recouvrent de riches étoffes.

BALLOTTADE. Saut que l'on fait faire à un cheval, entre deux piliers, en le soutenant de la



Ballottade.

main, et aidé du gras des jambes, de manière qu'ayant les quatre pieds en l'air, le cheval présente les fers, comme s'il voulait ruer, sans pourtant détacher la ruade.

BALOIRE (*Mar.*). Longue pièce de bois qui, dans la construction d'un vaisseau, détermine la force qu'il doit avoir.

BALSORA ou **BASSORAH** (Bataille de). Elle fut gagnée sur les Turcs par les Persans, en 1616.

BALTEUS. *Voy.* Baudrier.

BALZAN. Cheval noir ou bai, qui a des marques blanches ou balzanes aux pieds.

BALZANES. Marques blanches plus ou moins étendues et régulières qui occupent le bas des jambes de certains chevaux. Quand la balzane ne dépasse pas le *boulet*, elle se nomme simplement balzane; elle se nomme *balzane chaussée* ou *haut chaussée* quand elle monte à la moitié du canon ou quand elle dépasse.

BALZE ou **BALSE** (*Mar.*). Grand radeau dont se servent les Péruviens et les Brésiliens pour naviguer à la voile et à la rame le long de leurs côtes. Quelques-uns de ces radeaux ont des ailes centrales de dérive qui s'appellent *guares*.

BAMPTON. Ville du comté de Devon, en Angleterre. Elle est située près de l'Exe, et est célèbre par une victoire que les Bretons y remportèrent sur les Saxons en 613.

BAN et **ARRIÈRE-BAN.** Du lat. *bannum*, bannière. On appelait ainsi, au moyen âge, la proclamation adressée par le souverain ou les seigneurs à ceux de leurs vassaux qui leur devaient le service militaire, et à la suite de laquelle chacun se rendait en armes au lieu indiqué pour le rassemblement. Quoique plusieurs auteurs aient cherché à établir une différence notable entre le *ban* et l'*arrière-ban*, il paraît certain qu'il n'en existait d'autre que celle-ci, c'est que l'arrière-ban se composait des hommes qui étaient volontairement en retard ou qui étaient autorisés à attendre un second appel pour marcher. Dans un rôle recueilli par La Roque, et qui est de 1214, on voit figurer des archevêques, des évêques, des abbés, des ducs, des comtes, des barons, des châtelains et des chevaliers bannerets. Toute la noblesse amenait avec elle des écuyers, des pages et des hommes d'armes dont le nombre était en raison de l'importance du fief. Quant aux évêques, aux chapitres, aux religieux et aux clercs, ils se faisaient représenter par des tenanciers. Le ban devint ensuite, peu à peu, ce que depuis on appela la milice.

Louis XI fut celui des souverains qui fit l'usage le plus fréquent de la convocation du ban. François Ier en régularisa le service, qui n'était pas le même pour tous les possesseurs de fiefs, et en fixa la durée à trois mois dans l'intérieur et à quarante jours hors du royaume. Il ordonna aussi, en 1533, que tous les ans, pendant la guerre, cette milice fût passée en revue, et que « tout homme fieffé y comparût en l'état qu'il était obligé pour le devoir de son fief. » Henri II supprima, pour le ban, l'obligation de servir au delà de la frontière; et ce prince, par une ordonnance de 1554, décida que ce service se ferait désormais d'une manière uniforme et serait celui des *chevau-légers*. Auparavant, en effet, les gens de pied et ceux à cheval marchaient pêle-mêle, et déjà François Ier avait voulu remédier à ce désordre, en ordonnant, en 1545, que l'on servirait provisoirement à pied. Le ban fut rarement appelé sous Louis XIII; il ne fu. convoqué qu'une seule fois, en 1674, sous Louis XIV; et le mot ne reparut plus qu'en 1812, époque à laquelle un sénatus-consulte du 13 mars divisa les gardes nationales de l'empire en deux *bans*, dont 100 000 hommes du premier furent appelés immédiatement sous les armes.

BANC (*Mar.*). *Bancus*. On appelle *banc de galère* ou banc de rameurs, celui sur lequel sont assis plusieurs rameurs pour tirer à la rame; *banc d'embarcation*, la planche portant aux deux extrémités sur la banquière que soutient au milieu une petite épontille, et sur laquelle sont assis les nageurs; *banc de quart*, le marchepied placé en abord sur le gaillard d'arrière, et qui sert de banc à l'officier de quart; et *banc d'armurier*, une espèce d'armoire en forme d'établi, où l'on serre des armes, des pièces de rechange et des outils. — A l'île de France, on nomme *banc à salle* l'atelier où se travaille la garniture des vaisseaux. — Le mot *banc* désigne aussi une élévation notable au-dessus du fond de la mer, qui, quelquefois, se découvre au pesant, ou bien ne se découvre jamais et ne se montre qu'à une certaine profondeur. — Le *banc de glace* est une masse de glace flottante, presque immobile, détachée des régions polaires, mais qui est parfois transportée dans d'autres parages par les vents ou par un courant.—Enfin, par *bancs*, on entend des amas de cailloux roulés ou de galets, de sable,

de coquilles, de polypiers et de vase, qui se forment au fond des mers, des lacs, des rivières, et offrent plus ou moins de danger à la navigation, selon qu'ils se trouvent plus ou moins rapprochés de la surface des eaux.

BANCAL. Sabre recourbé dont on fit particulièrement usage sous la république et l'empire.

BANCASSE (*Mar.*). Caisse qui, dans les galères, sert de lit et de banc.

BANCHE (*Mar.*). On appelle ainsi, sur les côtes, des bancs de marne argileuse qui, après avoir été humectés par les eaux, se sèchent au contact de l'air, blanchissent, prennent l'aspect de la pierre, et sont presque toujours percés par des pholades et autres mollusques lithophages.

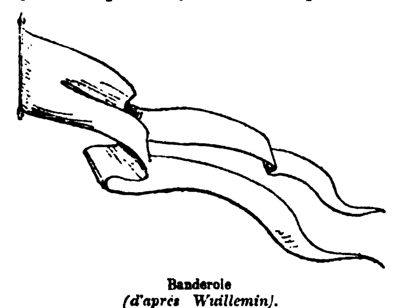
BANDE. *Voy.* ARMÉE BYZANTINE.

BANDE (*Mar.*). Inclinaison d'un bâtiment sur un bord par suite de l'effort, soit d'un vent de côté, soit d'appareils employés pour virer le navire en quille. Dans le premier cas, le bâtiment *donne la bande;* dans le second, il est *à la bande.* — La *demi-bande* est une inclinaison moyenne imprimée au navire, à l'aide d'appareils, afin de visiter une partie seulement de la carène.

BANDEAU. Se dit de l'une des pièces de la ferrure d'un fût, qui est appliquée sur le flasque à l'endroit de la crosse, dont elle imite le cintre.

BANDER (*Mar.*). *Bander une voile,* c'est coudre à cette voile des morceaux de toile disposés diagonalement, afin qu'elle ait une plus longue durée.

BANDEROLE. *Vexillum.* Nom que l'on donnait quelquefois au pennon, ou bannière pointue et découpée, que portaient les bacheliers. — Pièce de buffleterie à laquelle est attachée la giberne. — Se dit aussi de la bretelle d'un fusil, qui sert à le suspendre à l'épaule; et, dans la cavalerie, de la flamme qui décore le fer d'une lance.



Banderole
(d'après Wuillemin).

BANDEROLE (*Mar.*). Espèce d'étendard dont on fait usage pour orner les mâts d'un navire.

BANDES (*Mar.*). Du celt. *band,* lieu. Pièces de toile qu'on met sur les coutures des vaisseaux. On appelle *bandes de ris,* des renforts de toile très-étroits, cousus sur les huniers, pour donner plus de corps aux voiles à l'endroit où passent les garcettes; *bande de sabords,* une rangée de sabords. — On donne le nom de *bande du nord* au côté nord ou latitude septentrionale.

BANDES (VIEILLES). *Voy.* BANDES MILITAIRES.

BANDES MILITAIRES. C'était, au moyen âge, des compagnies de volontaires formées de serfs fugitifs, de déserteurs ou de soldats congédiés et de gens sans aveu, de toutes classes et de tous les pays, qui, depuis le temps de Philippe-Auguste, prêtaient leurs services à l'armée quand ils en étaient requis, les vendaient aux seigneurs qui avaient quelques déprédations à exercer, et qui, lorsqu'elles n'étaient pas employées de cette manière, se répandaient, pour pourvoir à leur existence, dans les campagnes, où elles exerçaient les actes les plus affreux. Du règne de Philippe-Auguste à celui de Charles V, on les appela des noms de Routiers, de Cottereaux, de Ribauds et de Brabançons; plus tard, de ceux de Compagnies franches, de Grandes Compagnies, de vieilles bandes, de bandes noires, d'aventuriers, etc.

Lorsque Du Guesclin eut fait détruire, en Espagne, les Grandes Compagnies, il s'en forma de nouvelles que Charles VII fit encore disparaître pour les remplacer par la milice des archers; mais Louis XI renonça à cette institution et en revint aux bandes soldées ou aventuriers, qui continuèrent à être employées jusqu'au règne d'Henri IV. Seulement, François Ier avait essayé de leur donner une organisation régulière qui fut l'objet de ses ordonnances de 1523, 1527, 1537 et 1544. Il les avait divisées en compagnies de 3 à 400 hommes au plus, tandis qu'auparavant elles s'élevaient jusqu'à 1 000. Sous Henri II, on distinguait les vieilles et les nouvelles bandes: les vieilles étaient celles qui avaient été mises sur pied sous François Ier; les nouvelles, celles qu'on avait formées depuis et que l'on congédiait après la guerre, tandis que l'on conservait les premières. Lorsque Henri II reprit le projet des légions qu'avait conçu François Ier, il fit servir concurremment les vieilles bandes avec celles qu'il forma, et ce fut des unes et des autres que se composèrent ensuite les régiments.

Sous François Ier, les bandes militaires causaient de si grands dommages dans les provinces, qu'un édit daté de Lyon du 25 septembre 1523, en même temps qu'il prescrit des mesures de répression, prononce la peine de mort contre quiconque lèvera des gens de guerre sans la permission du roi. On lit dans Fontanon le passage suivant de cet édit : « C'était pitié à voir que les grands corps de ces aventuriers, qui n'ont cessé de piller, pulluler, persévérer et continuer en leur méchanceté et malheureuse vie; ainsi procédant de mal en pis, se sont assemblez par grosses troupes, bandes et compagnies, et, se confiant en leur multitude, se sont plus élevez que devant; et contemnant Dieu, justice et nos dictes ordonnances, outre mesure multiplient leurs pilleries, cruautez et méchancetez; jusques à vouloir assaillir les villes closes; les aucunes desquelles ils ont prises d'assaut, saccagées, robbées et pillées, forcé filles et femmes, tué les habitants unhumaine-

ment et cruellement taillé les aucuns en leur crevant les yeux et coupant les membres les uns après les autres, sans en avoir aucune pitié, faisant ce que cruelles bestes ne feroient, à nos bons et loyaux subjects, qui les ont taillez et donné de leurs biens. Desquelles choses advertis, à merveilleux regret et desplaisir, avons par lettres missives, escrites aux gouverneurs des pays et provinces de nostre royaume, déclaré lesdits aventuriers ennemis de nous et de la chose publique de notre royaume. »

Après avoir donné cet aperçu général des bandes militaires, nous esquisserons aussi, et avec la même rapidité, l'histoire de chacune d'elles.

Les Routiers étaient devenus assez puissants pour s'emparer de châteaux forts, d'où ils allaient faire leurs redoutables irruptions; et quelques-uns de leurs corps étaient même commandés par des officiers distingués que la misère ou l'inconduite avait réduits à cette triste condition.

Une portion considérable de Cottereaux ou Cottereux se mit, en 1163, au service de Henry II, roi d'Angleterre, et ravagea en son nom les terres du comte de Fougères, allié du roi de France. Philippe-Auguste alla les combattre et les détruisit en partie. Ils servirent aussi les hérétiques du temps de la guerre des Albigeois, et furent excommuniés par Alexandre III, qui promit des indulgences à ceux qui les extermineraient.

Les Pastoureaux étaient une troupe de vagabonds qui se forma en France, vers 1250, sous le prétexte de faire une croisade pour la délivrance de saint Louis, et qui mit à sa tête un moine hongrois, nommé Jacob, sorti de l'ordre de Cîteaux. Cette bande se composait particulièrement de bergers ou pasteurs, d'où lui vint son nom de Pastoureaux. Elle n'alla point en Palestine, mais elle porta la dévastation et l'effroi dans plusieurs provinces, et, après avoir saccagé les villes et ruiné les campagnes, elle fut enfin taillée en pièces dans le Berri, en 1251. D'autres Pastoureaux se rassemblèrent en 1320, mais ils furent promptement dispersés.

Les Ribauds, s'il faut s'en rapporter à Dutillet et à Pasquier, n'étaient, dans le principe, que des gens employés au service des ports, pour débarquer les marchandises sur la grève, et qui se donnaient un chef qui prenait la qualification de *roi*. Selon Fauchet, au contraire, le titre de ***roi des Ribauds*** appartenait à un officier de la cour ou grand prévôt, dont la mission spéciale était de faire la police du palais et d'en exclure rigoureusement toutes les personnes de mauvaise vie, qui portaient, à cette époque, les hommes le nom de ***Ribauds***, les femmes celui de ***Ribaudes***. Quoi qu'il en soit, au surplus, de l'origine de ce nom, ce qui demeure avéré, c'est qu'il était donné, sous le règne de Philippe-Auguste, à des bandes ou compagnies composées de soldats intrépides, qui se distinguaient avec tant d'éclat par leurs exploits, que le souverain les admit, dans plusieurs circonstances, à l'honneur de former sa garde particulière; mais qui, d'un autre côté, s'abandonnaient à une telle rapine, à de tels excès en tous genres, que la plus grande injure que l'on pût adresser à quelqu'un était de l'appeler Ribaud. Ces partisans élisaient un chef dont le titre était celui de *roi*, titre qui fut peut-être porté par quelques officiers de mérite, mais qui finit par tomber dans une telle abjection, que le roi des Ribauds devint aussi l'exécuteur des hautes-œuvres. Les recruteurs qui exploitaient la niaiserie provinciale avant la révolution de 89 étaient une représentation assez exacte des anciens Ribauds: buveurs, joueurs, ferrailleurs et ne vivant qu'avec des filles perdues, ils eussent été dignes de peupler les bagnes, si leur astuce ne les avait rendus nécessaires pour fournir des recrues à l'armée.

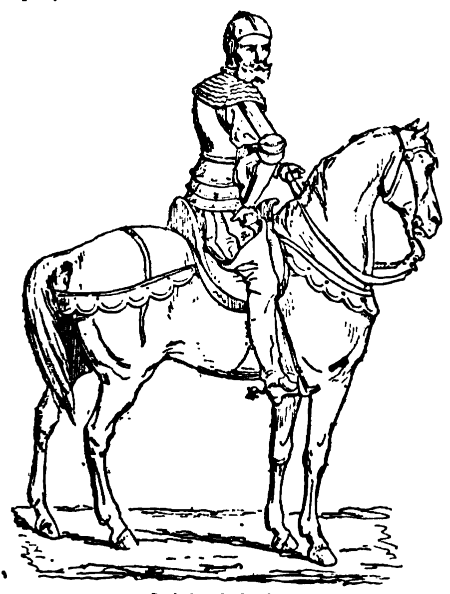

Ribaud
(d'après les costumes du temps).

Les Brabançons furent des bandes d'aventuriers du treizième siècle, et durent sans doute leur nom à ce que, dans l'origine, elles se composaient surtout de gens du Brabant. Comme toutes les autres compagnies de mercenaires de ces temps, les Brabançons étaient le fléau des lieux dans lesquels ils passaient ou s'installaient; car ils ne ménageaient pas plus les amis que les ennemis, et dès que la guerre extérieure, où l'État les employait presque toujours, était terminée, ils ne reparaissaient dans les provinces de la France que pour y commettre toutes sortes d'attentats contre les personnes et les propriétés. Aussi le souverain était-il obligé quelquefois d'armer contre eux, et c'est ainsi que, dans une expédition, Philippe-Auguste en tua environ 7 000. L'histoire a conservé les noms de quelques chefs de Brabançons, et l'un des plus célèbres fut Lupicaire, qui, amené avec sa bande, par l'Anglais Jean sans Terre, au secours du château d'Andely, qu'assiégeait le roi de France, fut laissé par le prince anglais pour protéger ses possessions en Normandie. Philippe-Auguste entretenait dans son armée un autre chef brabançon, nommé Cadoc. Les Brabançons formèrent une portion considérable des Grandes Compagnies qui, pendant la captivité du roi Jean et après son retour, désolèrent quelques contrées de la France.

Les Écorcheurs étaient, au quinzième siècle, des bandes d'aventuriers qui, comme les *Pas-*

toureaux, les *Maillotins*, les *Routiers*, les *Cabochiens* et autres, portaient le désastre en tous lieux. Les Écorcheurs parcoururent principalement le Hainaut, en 1437, lors de la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne, et, au dire de Mézeray, leur nombre s'éleva quelquefois jusqu'à 100000. Ils avaient à leur tête des hommes de bonne maison et excellents capitaines, tels, par exemple, que le comte de Dammartin, Chabannes, Villandras, le bâtard d'Armagnac, etc. Leur nom vint primitivement, dit-on, de ce que beaucoup d'entre eux avaient exercé la profession de boucher.

On donna le nom de COMPAGNIES FRANCHES à des bandes isolées, composées d'infanterie et de cavalerie, que l'on employait en temps de guerre pour faire des incursions dans le pays ennemi. C'était, pour le service de terre, ce que les corsaires sont dans la marine, et l'on appelait ceux qui faisaient partie de ces compagnies des *partisans*. De Louis XI jusqu'à Louis XIII, les villes employèrent aussi de ces compagnies qui leur servaient de garde urbaine; en temps de guerre elles rejoignaient l'armée, et à la paix, elles revenaient tenir garnison au lieu où elles s'étaient formées. La ville de Paris entretenait, en 1550, trois de ces compagnies sous les ordres d'un colonel qui portait le titre de *capitaine général*; et ce furent elles qu'on remplaça successivement par le *guet* à pied et à cheval, la *garde de Paris*, la *gendarmerie de Paris*, la *garde municipale*, etc.



Capitaine de bande
(d'après les costumes du temps).

Les plus renommées des bandes militaires furent ce qu'on appela les GRANDES COMPAGNIES. Elles eurent à peu près pour origine le traité de Brétigny, conclu, en 1360, entre le régent et Édouard III, traité qui fut suivi de la délivrance du roi Jean, ainsi que du licenciement des troupes. Alors les soldats congédiés, composés d'aventuriers français, anglais, bretons, et surtout d'allemands, qu'Édouard avait eus à son service, ne songèrent nullement à se retirer paisiblement dans leurs foyers; ils se réunirent au contraire en factions plus ou moins considérables, qui reçurent le nom de Grandes Compagnies; ils se donnèrent pour chefs des officiers éprouvés sur de nombreux champs de bataille, et, se ruant sur les provinces, renouvelèrent, mais sur une échelle plus vaste et avec des moyens bien plus difficiles à anéantir, toutes les atrocités des anciennes bandes et de la Jaquerie. Les habitants des campagnes ravagées se réunirent d'abord, sous la dénomination de *Pacifères*, et parvinrent à battre ces compagnies dans plusieurs rencontres; mais celles-ci reparurent bientôt plus formidables que jamais, et c'est à cette seconde irruption qu'elles furent appelées *tard-venus*, *malandrins*, *marauds*, *bélitres*, *fainéants*, etc. Un écrivain du temps les désigne ainsi : *Filii Belial guerratores de variis nationibus, non habentes titulum*. Le souverain, à son tour, tenta de les détruire en envoyant contre eux Jacques de Bourbon, comte de la Marche; celui-ci les joignit à Brignais, près de Lyon, et leur livra bataille; mais il fut complétement défait et blessé à mort, ainsi que son fils aîné, Pierre. Les compagnies se partagèrent peu après en trois corps : le premier continua ses déprédations sur le même théâtre; le second alla faire la guerre en Bretagne; et le troisième se jeta sur le comtat d'Avignon. Le pape appela en aide le marquis de Montferrat, qui, au lieu de songer à combattre ces bandes furieuses et dévastatrices, eut l'idée de les gagner par des dons et des promesses, et de les emmener dans le Milanais.

Les compagnies, qui n'avaient point abandonné le royaume, causaient seules alors les plus grands embarras à Charles V, qui ne savait à quel expédient recourir pour avoir raison de cette puissance armée dont il subissait la loi. L'empereur d'Allemagne, Charles IV, ayant offert de livrer passage à travers ses États, jusqu'à Venise, aux renforts que l'on voudrait envoyer aux croisés, Charles V crut alors devoir profiter de la circonstance pour se débarrasser des Grandes Compagnies en les poussant vers l'Allemagne, et celles que commandait l'archiprêtre Arnaud de Cervoles partirent les premières et s'avancèrent dans la Lorraine; mais elles y commirent tant d'excès, que les paysans allemands se réunirent pour leur barrer le passage, et Arnaud, ayant livré bataille à ces Allemands, fut vaincu par eux et forcé de rentrer en France où, à peu de temps de là, il fut tué par l'un de ses soldats. Une autre expédition se présenta heureusement pour expulser du territoire les Grandes Compagnies. Henri de Transtamare, étant venu à Avignon pour solliciter auprès du pape l'excommunication du roi de Castille, son frère, Pierre le Cruel, offrit en même temps au roi de France de prendre à son service les Grandes

Compagnies pour les employer en Espagne. Aucune proposition ne pouvait être plus agréable à ce monarque; mais il restait la difficulté grave d'obtenir que les compagnies consentissent à ce marché. En ce moment, Bertrand Du Guesclin, qui avait été fait prisonnier à Auray l'année précédente, venait d'arriver à la cour. Charles lui confia sa position et lui proposa de se charger à la fois de l'ambassade à remplir et du commandement de ces légions infernales, qu'il fallait à tout prix expulser de la France. Il lui représenta d'ailleurs qu'en se rendant en Espagne, non-seulement pour combattre le roi de Castille, mais encore les Sarrasins, ennemis de la foi chrétienne, il deviendrait aussi méritant que l'avait été Godefroy de Bouillon en Égypte et en Syrie. Le chevalier breton accepta la mission qui lui était offerte, et envoya immédiatement un héraut chargé de demander aux chefs des Grandes Compagnies un sauf-conduit pour les aller trouver.

Ces compagnies se trouvaient alors campées auprès de Châlon-sur-Saône. Elles se livrèrent à la joie en apprenant la venue de Du Guesclin et le motif qui le conduisait au milieu d'elles; car, d'une part, elles étaient affamées de voir un héros dont la renommée les avait si souvent entretenues, et de l'autre elles étaient glorieuses de se ranger sous la bannière d'un tel chef. Du Guesclin parut au camp suivi de deux cents chevaux, et Hue de La Caurelée, le plus considérable des capitaines des malandrins, le reçut à la tête de toute sa cavalerie et accompagné de Mathieu de Gournay, Nicolas Scambourg, Robert Scot, Gauthier Huet, le chevalier Vert, Bègue de Villaines, Jean d'Évreux, et autres officiers connus par leur courage. Ce jour fut au camp un jour de fête célébré par des joutes, des jeux et des festins. Le lendemain, Du Guesclin réunit les compagnies, et, après leur avoir exposé brièvement quelle était sa mission, il termina sa harangue par ces mots : « Nous avons fait, vous et moi, pour damner nos âmes, et vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu et le diable laissons. » Il faut bien convenir toutefois que le brave Breton, tout en leur parlant de sauver leur âme, crut devoir ajouter, afin de couper court à toute objection de la part de ces pécheurs endurcis, qu'ils trouveraient aussi grand profit à aller détrôner Pierre le Cruel; et il s'engagea même, pour les mettre en goût, à les conduire premièrement sur les terres du pape, dans le Comtat, où ils pouvaient compter sur une bonne curée. Le discours de Du Guesclin fut accueilli avec les plus vifs transports, et vingt-cinq capitaines, y compris Hue de La Caurelée, partirent aussitôt avec lui pour aller porter leur soumission au roi. Charles V, malgré toute la satisfaction que lui fit éprouver l'arrivée de ces députés, eut cependant une sorte de honte de traiter avec eux de puissance à puissance; aussi exigea-t-il que les officiers malandrins n'entrassent que de nuit dans Paris; mais il leur ménagea une brillante réception au château du Temple, qu'il leur assigna pour logement; il leur fit de riches présents, et ordonna qu'on distribuât 200 000 florins aux compagnies.

Le pacte une fois bien cimenté, les Grandes Compagnies se mirent en marche pour le Comtat, et elles prirent pour enseigne la croix d'argent, d'où elles furent appelées *compagnies blanches*. Un grand nombre de chevaliers se réunirent à elles pour aller combattre sous les ordres de Du Guesclin; et, outre ce général, elles avaient à leur tête le maréchal d'Andreghem et le jeune comte de La Marche, fils de Jacques de Bourbon, celui-là même qui avait trouvé la mort sous les coups des malandrins. Les Grandes Compagnies tombèrent comme une avalanche sur le territoire d'Avignon. Le pape Urbain V, pouvant à peine croire à une semblable agression, envoya un cardinal demander des éclaircissements. On raconte que le premier officier à qui s'adressa le prélat était un Anglais, qui lui répondit : « Soyez le bienvenu si vous apportez de l'argent. » Le cardinal n'apportait point d'argent; mais il menaçait l'armée envahissante de l'excommunication. Du Guesclin parvint néanmoins à lui faire comprendre que ce moyen aurait peu d'influence sur l'esprit des malandrins, et l'on discuta les conditions d'un arrangement. Les Grandes Compagnies demandaient des indulgences et des bénédictions, mais accompagnées de 200 000 livres, afin, disait le maréchal d'Andreghem, qu'elles pussent accomplir un plus long pèlerinage. Le pape ne voulait consentir qu'à donner la moitié de l'argent qu'on prétendait lui extorquer. Du Guesclin contribua encore à l'accommodement : il fit accepter par les siens les 100 000 livres; mais les compagnies, ayant appris que cette somme avait été prélevée sur les habitants d'Avignon, exigèrent qu'elle leur fût rendue et que le trésor de l'Église fît seul les frais de cette contribution.

Les Grandes Compagnies étaient attendues en Espagne avec une impatience égale au contentement qu'on éprouvait en France à les voir franchir la frontière; elles entrèrent enfin en Aragon et obtinrent d'abord de nombreux avantages; mais le prince Noir vint au secours de l'adversaire de Henri de Transtamare, et la bataille de Navarette, gagnée le 3 avril 1366, par cet heureux, toujours heureux prince de Galles, mit un terme aux succès de Du Guesclin, qui eut une seconde fois à livrer son épée aux mains de ceux qui l'avaient reçue à Auray. Les Grandes Compagnies, que les combats avaient déjà beaucoup éclaircies, furent encore très-maltraitées dans cette dernière affaire et leurs débris s'éparpillèrent.

Cependant, la France fut encore infestée de bandes analogues, qui furent décimées en partie en 1445, à la bataille de Saint-Jacques, par le connétable de Richemond. En 1515, la montagne Noire et la plupart de ses châteaux étaient occupés aussi par des fractions de ces bandes que détrui-

sit La Fayette, lieutenant du duc de Bourbon. Toutefois, on leur doit d'avoir fondé dans la vallée de Durfort l'industrie qui s'y exerce encore, celle de la fabrication d'ustensiles de cuivre.

Les BANDES NOIRES furent celles qui firent particulièrement la guerre en Italie, dans le quinzième siècle. Celles qui servaient la France en Piémont furent longtemps employées et prirent le nom de vieilles bandes du Piémont ou bandes noires du Piémont. En 1521, ces bandes prirent Hesdin d'assaut; en 1528, elles assiégeaient Melfe; en 1552, Henri II les conduisait au secours des électeurs; et, en 1558, elles formaient le régiment de Piémont qui pour drapeau d'ordonnance en prenait un noir.

Sous la dénomination d'AVENTURIERS on comprit toutes les bandes militaires qui, dans les quinzième et seizième siècles, étaient le plus souvent employées au service de l'État, et qui même, dans quelques circonstances, allaient joindre volontairement l'armée pour y servir, sans réclamer aucune solde et pour faire la guerre pour leur propre compte. Quoique François Ier eût rendu, comme nous l'avons dit, de terribles édits contre ces bandes, qui ne cessaient d'être un fléau pour le pays, il n'hésita pas néanmoins à y avoir recours, après sa captivité, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre Charles-Quint; et elles ne disparurent à peu près entièrement que vers le règne de Henri IV. Brantôme parle ainsi des aventuriers : « Vous les trouverez représentez dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres des anciennes maisons; et Dieu sait comment représentez et habillez, plus à la pendarde vraiment, comme on disoit de ce temps, qu'à la propreté, portant des chemises à longues et grandes manches, comme Bohêmes de jadis et Mores, qui leur duroient vêtues plus de deux ou trois mois sans changer, ainsi que je l'ai ouï dire à aucuns, montrant leurs poitrines velues et pelues et toutes découvertes, les chausses plus bigarées, découpées, déchiquetées et balafrées, usant de ces mots; et la plupart montroient la chair de la cuisse, voire des fesses. C'étoient la plupart gens de sac et de corde, méchants garnements échappez à la justice, et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'épaule, essorillez, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissez, barbes horribles, tant pour cette raison que pour se montrer effroyables à leurs ennemis. »

BANDIÈRE (*Mar.*). Sorte de bannière qu'on place au sommet des mâts d'un navire, sur laquelle sont brodées les armes du souverain.

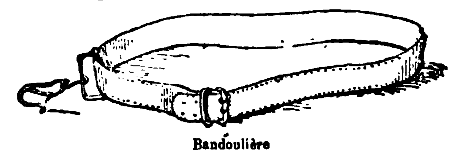
BANDIÈRE (FRONT DE). On appelle ainsi le front d'une armée rangée en bataille sur une ligne droite. On donne le même nom à la ligne en avant d'un camp, sur laquelle les soldats établissent leurs armes en faisceaux.

BANDINGUE (*Pêche*). Ligne qu'on attache par un bout à la tête d'un filet tendu à la basse eau, et qu'on enfouit ensuite dans le sable par l'autre bout, afin d'empêcher le filet de se renverser quand la mer se retire.

BANDINS (*Mar.*). Pieux sur lesquels on s'appuie lorsqu'on est debout dans la poupe : ils servent, avec les grandes consoles, pour soutenir une espèce de banc formé par dehors de petites balustres

BANDOPHORE. *Voy.* ARMÉE BYZANTINE.

BANDOULIÈRE. Large baudrier qui passe pardessus l'épaule droite et dont les deux bouts viennent se joindre au-dessous du bras gauche. Les mousquetaires portaient une bandoulière, à



Bandoulière
(d'après les Institutions militaires de de La Porterie).

laquelle ils suspendaient leur mousqueton et leurs cartouches. Aujourd'hui, cette pièce d'équipement n'est qu'à l'usage des gendarmes.

BANDOULIÈRE. *Voy.* CRAVATE.

BANDOULIERS. Soldats mercenaires qui, aux seizième et dix-septième siècles, servaient dans ce qu'on appelait les *vieilles bandes*.

BANDURY. Ville du comté d'Oxford, en Angleterre. Elle est située sur la Charwell. Édouard IV y fut vaincu par le comte de Warwick, en 1469.

BANNALISTE. Nom d'un corps de Croates qui avait été formé par les soins du maréchal Bathiani avec des hommes d'élite, et qui présentait le plus beau corps de l'armée autrichienne.

BANNE (*Nav. fluv.*). Grande toile qui sert à préserver de la pluie les marchandises transportées sur un bateau. — Ce mot désigne aussi, en termes de pêche, la place des tramails.

BANNERETS (CHEVALIERS). Pour être admis chevalier banneret, il fallait non-seulement être noble de race, mais encore posséder des domaines assez considérables et avoir par conséquent de nombreux vassaux, lesquels contribuaient, en temps de guerre, à former la compagnie de celui qui levait bannière. Voici comment un ancien cérémonial décrit le droit de lever bannière : « Quand un bachelier a grandement servi et suivi la guerre, et qu'il a terre assez, et qu'il puisse avoir gentilshommes, ses hommes, pour accompagner sa bannière, il peut licitement lever bannière et non autrement; car nul homme ne doit lever bannière en bataille s'il n'a du moins cinquante hommes d'armes, tous ses hommes, et les archers et arbalétriers qui y appartiennent; et s'il les a, il doit, à la première bataille où il se trouvera, apporter un pennon de ses armes et doit venir au connétable, ou aux maréchaux, ou à celui qui sera lieutenant de l'ost pour le prince, requérir qu'il porte bannière; et s'ils lui octroient, doivent sonner les hérauts pour témoignage et doivent couper la queue du pennon. » Toutefois, le nombre d'hommes qui de-

vaient accompagner le banneret à la guerre n'était pas toujours porté rigoureusement à cinquante, et il suffisait souvent à ce banneret d'avoir avec lui quatre ou cinq hommes nobles et constamment de douze ou seize chevaux. Au moment de la bataille, les suivants du banneret



Banneret
(d'après les costumes du temps).

se partageaient en deux troupes : l'une combattait, l'autre demeurait à la garde de la bannière. Le titre de banneret et le droit de porter, de développer, de déployer, de bouter hors et de relever bannière, se perpétuait communément dans les familles. Il y avait aussi certains priviléges pour quelques officiers des troupes du roi, qui pouvaient porter bannière, sans être bannerets, et le P. Daniel cite à ce sujet le passage suivant : « Tous royaux chiefs de guerre, comme lieutenants, connestables, amirals, maistres des arbalestriers et tous les maréchaux, sans être barons ni bannerets, tant comme ils sont officiers, par dignités de leurs offices, peuvent porter bannière et non autrement. »

BANNETON (*Pêche*). Coffre percé de trous, qui sert à conserver le poisson dans l'eau.

BANNIÈRE. *Voy.* DRAPEAU.

BANNIÈRE (*Mar.*). Du celt. *band*, lien. Une voile est *en bannière*, quand elle est déployée sans être tenue par les écoutes, et qu'alors les points volent en avant, ce qui permet aux perroquets et aux cacatois de servir de signaux. — Un pavillon ou guidon est dit *en bannière*, lorsque, par un temps calme, il est envergué pour être présenté en face et à plat à un navire à qui l'on fait un signal. — On donnait autrefois le nom de *bannière* au pavillon de poupe d'un vaisseau.

BANNOCKBURN. Lieu situé à quelque distance de Sterling, en Écosse. Il est devenu célèbre par la bataille sanglante qui y fut livrée dans l'année 1314, entre les Écossais et l'armée anglaise d'Édouard II. Celle-ci laissa 50 000 morts, un nombre considérable de prisonniers et un butin immense. — En 1488, Jacques III fut défait au même lieu et disparut dans la mêlée.

BANQUÉ (*Mar.*). On dit que l'on est *banqué*, lorsqu'on se trouve sur le grand banc de Terre-Neuve; et l'on appelle *vaisseau banqué*, celui qu'on emploie à la pêche de la morue, sur ce grand banc.

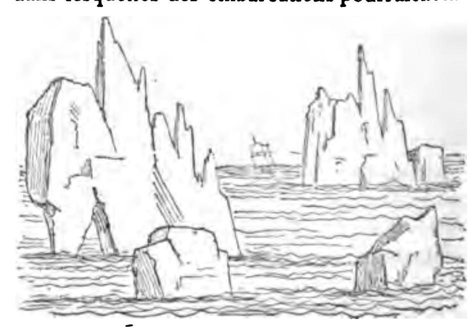
BANQUEREAU (*Mar.*). Petit banc dans la mer.

BANQUETTE. *Voy.* REMPART.

BANQUIER. *Voy.* TERRE-NEUVIER.

BANQUIÈRE. *Voy.* VAIGRE.

BANQUISE (*Mar.*). Amas de glaces flottantes amoncelées ou détachées des côtes ou baies, sous les hautes latitudes : elles empêchent ou, du moins, gênent beaucoup la navigation, et souvent elles retiennent des navires captifs des mois entiers. L'amiral Dumont d'Urville, parlant du merveilleux spectacle qu'offre une banquise, s'exprime ainsi : « Sévère et grandiose au delà de toute expression, tout en élevant l'imagination, il remplit le cœur d'un sentiment d'épouvante involontaire. Nulle part l'homme n'éprouve plus vivement la conviction de son impuissance. C'est un monde nouveau dont l'image se déploie à ses regards; mais un monde inerte, lugubre et silencieux, où tout le menace de l'anéantissement de ses facultés. Là, s'il avait le malheur de rester abandonné à lui-même, nulle ressource, nulle consolation, nulle étincelle d'espérance ne pourraient adoucir ses derniers moments, et il devrait s'appliquer la fameuse inscription de la porte de l'enfer du Dante : *Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate :* Laissez toute espérance, vous qui pénétrez dans ces lieux. Les bords de la banquise sont ordinairement bien dessinés, et taillés à pic comme une muraille, mais quelquefois ils sont brisés, morcelés, et forment de petits canaux peu profonds ou de petites criques dans lesquelles des embarcations pourraient na-



Banquise
(d'après le Voyage du capitaine Ross).

viguer, mais non les corvettes. Alors les glaces voisines, agitées et travaillées par les lames, sont dans un mouvement perpétuel, qui, à la

longue, amène leur destruction. La teinte habituelle de ces glaces est grisâtre, par l'effet d'une brume presque permanente. Mais s'il arrive que cette brume disparaisse et que les rayons du soleil puissent éclairer la scène, alors il en résulte des effets de mirage vraiment merveilleux. On dirait une grande cité se montrant au milieu des frimas, avec ses maisons, ses palais, ses fortifications et ses clochers. Quelquefois même, on croirait avoir sous les yeux un joli village avec ses châteaux, ses arbres et ses riants bocages, saupoudrés d'une neige légère. Le silence le plus profond règne au milieu de ces plaines glacées, et la vie n'y est plus représentée que par quelques pétrels voltigeant sans bruit, ou par des baleines dont le souffle sourd et lugubre vient seul rompre, par intervalles, cette désolante monotonie. »

BANTRY. Ville du comté de Cork, en Irlande. Elle est située sur la côte orientale de la baie de son nom. Les Français tentèrent d'y débarquer en 1689 et en 1796.

BANYULS-DES-ASPRES. Commune de l'arrondissement de Céret, département des Pyrénées-Orientales. En 1793, ses habitants, ayant été attaqués par 7 000 Espagnols, obligèrent ceux-ci à mettre bas les armes.

BAPAUME (*Mar.*). On disait autrefois qu'un bâtiment était *en bapaume*, lorsqu'il se trouvait désemparé ou en calme plat.

BAPTÊME. *Voy.* TROPIQUE.

BAQUET. Se dit, en termes de manége, de la petite branche d'une bride placée au-dessous de l'œil.

BARACHOIS (*Mar.*). Les marins désignent ainsi, dans les Indes, de petits enfoncements qui se trouvent sur les côtes. — Le même mot désigne aussi un port ou une rade dont l'abri consiste en plusieurs bancs presque à fleur d'eau, qui laissent entre eux des passes ordinairement difficiles, et un bassin dans le fond.

BARAQUE. Du celt. *baraca*, habitation. Sorte de petite hutte qui remplace les tentes dans certains campements ou dans certaines circonstances. Avant l'invention de la *canonnière*, sous Louis XIV, l'usage des baraques était habituel; elles contenaient chacune huit hommes, et avaient huit pieds de profondeur pour les fantassins, dix pour les cavaliers. Un règlement du 15 brumaire an XII fixait à seize le nombre d'hommes qu'elles devaient contenir. Le fameux camp de Boulogne offrit, de 1802 à 1803, un des plus beaux baraquements qu'on ait jamais formés; et, en 1848, il en fut établi de nombreux dans Paris, pour les troupes destinées à combattre l'émeute.

BARAQUEMENT. Branche de l'art militaire qui s'occupe de la construction des baraques et de leur distribution. En Angleterre, cette branche forme un service spécial qui est confié à un quartier-maître général appelé *barrak-master-general*.

BARAQUETTE (*Mar.*). On nomme ainsi des poulies vierges dont la caisse contient deux et trois rouets dans le sens de sa longueur. Ces poulies sont génoppées entre deux haubans de hune et de perroquet, etc.

BARATE (*Mar.*). Grosse sangle que l'on applique en croix pour soutenir les voiles dans un coup de vent.

BARATERIE (*Mar.*). Du mot français *barate*, tombé en désuétude, qui signifiait tromperie. Le crime de baraterie était autrefois poursuivi conformément à l'ordonnance d'août 1681. Il l'est aujourd'hui conformément aux art. 11 à 15 de la loi du 10 avril 1825, dont le titre II est ainsi conçu :

11. Tout capitaine, maître, patron ou pilote, chargé de la conduite d'un navire ou autre bâtiment de commerce, qui, volontairement et dans une intention frauduleuse, le fera périr par des moyens quelconques, sera puni de la peine de mort.

12. Tout capitaine, maître ou patron, chargé de la conduite d'un navire ou autre bâtiment de commerce, qui, par fraude, détournera à son profit ce navire ou bâtiment, sera puni des travaux forcés à perpétuité.

13. Tout capitaine, maître ou patron, qui, volontairement et dans l'intention de commettre ou de couvrir une fraude au préjudice des propriétaires, armateurs, chargeurs, facteurs, assureurs et autres intéressés, jettera à la mer ou détruira sans nécessité tout ou partie du chargement, des vivres ou des effets du bord, ou fera fausse route, ou donnera lieu, soit à la confiscation du bâtiment, soit à celle de tout ou partie de la cargaison, sera puni des travaux forcés à temps.

14. Tout capitaine, maître ou patron qui, avec une intention frauduleuse, se rendra coupable d'un ou de plusieurs des faits énoncés en l'art. 236 du Code de commerce, ou vendra, hors le cas prévu par l'art. 237 du même Code, le navire à lui confié, ou fera des déchargements en contravention à l'art. 248, sera puni de la reclusion.

15. L'art. 386, § 4, du Code pénal, est applicable aux vols commis à bord de tout navire ou bâtiments de mer par les capitaines, patrons, subrécargues, gens de l'équipage et passagers.

L'art. 387 du même Code est applicable aux altérations de vivres et marchandises commises à bord par les mêmes personnes.

BARBACANE. Du celt. *bar*, avant, et *bacha*, fermer. Petit ouvrage de fortification qui a pour objet de masquer un pont ou une porte de ville, et qui consiste en un simple mur percé de meurtrières. — On donne le même nom à quelques ouvrages avancés destinés à couvrir les parties faibles d'une muraille, ou bien un chemin couvert, etc. Au moyen âge la barbacane servait ordinairement de tête de pont.

BARBARASSE (*Mar.*). Forte bosse particulière

et volante, à fouet, et qui sert pour les grosses amarres.

BARBARES. Du grec βάρβαρος (barbaros), étrangers. Les Grecs et les Romains appelaient ainsi les peuples qui ne parlaient pas leur langue. L'histoire applique la même qualification aux hordes qui, à diverses époques, envahirent l'Italie et les parties civilisées de l'Europe. Tels furent les Huns, les Alains et les Bulgares, de la *famille asiatique*; les Goths, les Visigoths et les Gépides, de la *famille scythico-germanique* ; les Vandales, les Suèves, les Lombards, les Bourguignons et les Francs, de la *famille germanique*; et les Saxons, les Teutons, les Cimbres et les Normands, de la *famille scandinave*.

BARBARICAIRE. Nom que portaient les soldats étrangers qui étaient à la solde de l'empire byzantin. Ils se faisaient remarquer par un casque enrichi de métaux précieux.

BARBAZAN (Arnauld-Guilhem de). Général français des règnes de Charles VI et Charles VII. Il fut surnommé le *Chevalier sans reproche.* Il défendit Melun, en 1420, contre les troupes anglaises. Il gagna contre elles et contre les Bourguignons une grande bataille à la Croisette, en Champagne, en 1431, et il mourut, en 1432, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Bulleguèville, près de Nancy, bataille livrée malgré ses conseils par René d'Anjou.

BARBE. Cheval de la partie de la côte d'Afrique appelée *Barbarie*. Les chevaux de cette contrée sont réputés pour leur vigueur, et l'on dit d'eux, proverbialement, qu'ils meurent mais ne vieillissent pas.

BARBE. Tirer le canon *en barbe*, c'est le tirer par-dessus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouverture des embrasures.

BARBE (*Mar.*). On appelle *barbe d'un bordage*, les parties du bordage de l'avant du vaisseau, à l'endroit où l'estrave s'assemble avec la quille. — On dit aussi que les câbles *viennent en barbe* ou *appellent bien en barbe*, lorsqu'un grand vent ou une disposition particulière des ancres les fait travailler ensemble. (*Voy.* Sainte-Barbe.)

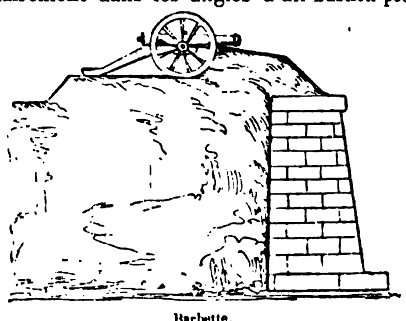
BARBE-JEAN. *Voy.* Sous-barbe.

BARBELÉ. Se dit des flèches dont le fer est garni de pointes, de telle sorte qu'on ne peut les retirer sans causer des déchirures très-dangereuses.

BARBEROUSSE ou **OROUSH BARBEROUSSE.** Dey d'Alger en 1516. Il avait exercé longtemps le métier de corsaire, et lorsqu'il se fut emparé du pouvoir, à Alger, en détrônant le cheik arabe Sélim-ebn-Temi, il continua ses conquêtes en Afrique ; c'est alors que Charles-Quint, voyant ses possessions menacées, envoya contre lui une armée formidable. Barberousse périt, en 1518, dans un combat entre ses troupes et les troupes espagnoles, sous les murs de Tlemcen. Son nom lui venait de la couleur de sa barbe.

BARBEROUSSE ou **KHAÏR-EDDIN.** Appelé par les chroniqueurs *Hariadan* et *Chérédin*. Frère du précédent, il lui succéda, mais en reconnaissant la suzeraineté de la Porte. Nommé par Soliman II amiral de toutes ses flottes, il soumit à son suzerain Tunis et Biserte, et ne fut arrêté dans ses conquêtes que par Charles-Quint, en 1535. Il vint alors ravager l'Italie, remporta un avantage sur Doria à Ambracie, prit d'assaut Castel-Nuovo, en 1539, battit près de Candie une flotte de chrétiens de 300 voiles, et vint sur les côtes de Provence unir sa flotte à celle de François I[er] pour combattre la flotte de Charles-Quint. Il mourut, en 1546, à Constantinople, par suite de ses excès.

BARBETTE. Espèce de plate-forme ou élévation de terre sans épaulement, que l'on pratique ordinairement dans les angles d'un bastion pour placer du canon. La barbette donne des tirs obliques auxquels l'embrasure ne pourrait se prêter. (*Voy.* Batterie.)


Barbette.

BARBETTE (*Mar.*). Nom que l'on donne aux bosses des embarcations dans la Méditerranée.

BARBEYER. *Voy.* Faseyer.

BARBIÈRE. Sorte de plat en fer battu composé de deux pièces, qui, dans l'ancienne armure, enfermait le cou et le visage et s'élevait jusqu'au-dessus du nez.

BARBILLON. Nom que portait anciennement une espèce particulière de flèche.

BARBILLON (*Pêche*). Petite languette que porte un hameçon, pour empêcher le poisson de se décrocher.

BARBOLE. Hache d'armes dont le fer était barbelé. Elle était très-lourde et très-meurtrière.

BARBOTER (*Mar.*). On dit d'un bâtiment qu'il *barbote*, lorsque, prenant la mer debout ou plus près du vent, il avance avec lenteur, et que son avant enfonce par le tangage dans de grosses lames courtes.

BARBUTE. Partie du casque appelée aussi *mentonnier*, qui renfermait la barbe. — Ce nom fut donné, au quatorzième siècle, à des aventuriers à cheval que les républiques italiennes avaient à leur service, et qui portaient des casques à mentonnier.

BARCA (*Mar.*). Les anciens appelaient ainsi une sorte de bateau employé pour transporter au rivage la cargaison d'un navire; on hissait le barca à bord du navire lorsque ce dernier appareillait.

BARCAROLLE. *Voy.* BARQUEROLLE.

BARCASSE (*Mar.*). Se dit d'un mauvais bâtiment, et encore d'un diminutif de barque.

BARCE (*Mar.*). Sorte de canons dont on faisait particulièrement usage autrefois dans la marine. Les barces étaient courtes, plus renforcées de métal et d'un plus fort calibre que les faucons et les fauconneaux.

BARCELONE. *Barcino.* Ville fortifiée, chef-lieu de la province de son nom, en Espagne. On y remarque la citadelle et le fort de Montjuich. Fondée par Amilcar Barca, père d'Annibal, elle passa successivement sous la domination des Romains, des Goths, des Maures et des Francs; puis des comtes la gouvernèrent jusqu'au treizième siècle. La population de cette ville est très-remuante et les insurrections y ont été nombreuses. Les Visigoths s'emparèrent de Barcelone en 414; les Arabes, en 711; Louis le Débonnaire, en 802; le duc de Vendôme et l'amiral d'Estrées, en 1697; le duc de Pétersborough et le prince de Darmstadt, en 1705, et le maréchal duc de Berwick, en 1714. Celui-ci éprouva une résistance très-vive de la part des femmes et des religieux, et l'on compta parmi les morts au delà de 500 prêtres ou moines. Les Français occupèrent derechef cette place en 1808, et le régent Espartero la fit bombarder en 1843.

BARCELONNETTE. Ville du département des Basses-Alpes. Elle fut prise et saccagée par le marquis d'Uxel, en 1528; par les Français, en 1542; par le baron de Vains, en 1582, et par les religionnaires, en 1601.

BARCLAY DE TOLLY (Le prince MICHEL). Feld-maréchal russe, né en Livonie en 1755. Il pénétra en Suède, en 1809, avec une armée de 12 000 hommes, en traversant, sur la glace, le golfe de Bothnie, dans une étendue de 80 kilomètres. Ministre de la guerre en 1810, il fut chargé de diriger la guerre contre Napoléon, et fit adopter le plan qui consistait à attirer les Français dans le cœur de la Russie, pour les y faire périr de froid. Il commença lui-même l'exécution de ce plan, mais fut bientôt remplacé par Koutousof, sous lequel il continua à servir. Il sauva l'armée russe d'une entière destruction à Borodino, et fit décider dans un conseil de guerre l'évacuation de Moscou. Après la bataille de Bautzen, il battit Vandamme à Kulm, en 1813, se distingua dans les deux campagnes de France, et mourut en 1818.



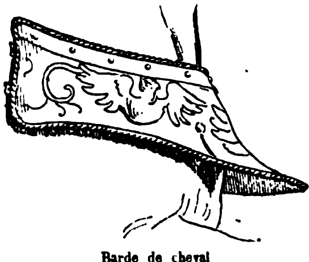
Barclay de Tolly
(d'après le cabinet des estampes).

BARCOLONGO (*Mar.*). Petit bâtiment à voiles et à rames, dont on fait particulièrement emploi en Espagne.

BARD. Village de la vallée d'Aoste, sur la Doire, pris et rasé par les Français en 1800.

BARDARISTE. Nom que portaient les soldats d'origine persane qui formaient la garde particulière des empereurs byzantins. En temps de paix, les bardaristes faisaient usage de bâtons et de baguettes pour éloigner le peuple du passage du souverain; et, pendant la guerre, leur poste était assigné devant la tente impériale, du côté du nord.

BARDE. Sorte d'armure qui consistait en lames de fer solidement unies, et qu'on plaçait sur le poitrail du cheval pour protéger cette partie. — Aujourd'hui, on donne le nom de barde, dans les manéges, à une longue selle confectionnée seulement avec de grosses toiles piquées et bourrées.



Barde de cheval
(d'après le musée d'artillerie).

BARDELLE. Selle plate et sans arçon qu'on fait avec de la grosse toile piquée remplie de bourre.

BARDES. Au moyen âge on comprenait sous ce nom toutes les pièces qui composaient l'armure d'un cheval, telles que le *chanfrein*, la *cervicale*, le *girol*, les *flançois*, etc.

BARDEWICK. Ville du Hanovre. Elle fut démantelée, en 1189, par Henri le Lion.

BARDI ou **BARDIS** (*Mar.*). Plancher léger en forme de demi-toit qu'on place pour préserver l'entre-pont inférieur de l'envahissement de l'eau quand on abat le navire en carène.

BAREZIM. Petite ville de Pologne. Les Prussiens y furent battus par les Polonais en 1675.

BARFLEUR. Petit port du département de la Manche. Ce fut là, dit-on, que Guillaume le Conquérant prépara son expédition contre l'Angleterre. Cette ville fut prise par Édouard III, en 1346.

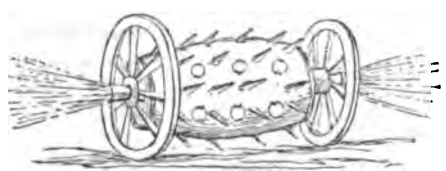
BARGE (*Mar.*). Grande pirogue armée en guerre, dont on fait emploi aux Indes orientales. — On donne aussi ce nom : 1° à un bateau à fond plat qui porte une voile carrée; 2° à un bateau à fond rond bordé à dix, particulièrement en usage dans la basse Loire; 3° enfin, à des bâtiments de l'État qui, à Londres, font un service spécial pour des fonctionnaires.

BARIGEL ou **BARISEL.** On nomme ainsi, à Rome et à Modène, le chef des archers chargés de veiller à la tranquillité publique.

BARIL ARDENT. On en faisait usage anciennement pour répandre la clarté sur un point attaqué ou défendu. C'était un baril, de la dimension de ceux à poudre, qu'on remplissait de copeaux trempés dans la composition des *tourteaux* (*Voy.* ce mot) et rangés par lits saupoudrés de pulvérin; les premières et dernières couches se faisaient avec des étoupes bouillies dans la composition des *balles à feu* (*Voy.* ce mot); on amorçait le baril avec une fusée à bombe à chaque fond, et on perçait enfin des trous pour donner de l'air et faire brûler la composition.

BARIL DE POUDRE. Sa contenance est de 50 kilogrammes.

BARIL FOUDROYANT. On s'en servait pour défendre une brèche en le roulant de haut dans le fossé sur les assaillants. C'était un baril à



Baril foudroyant
(d'après Surirey de Saint-Remy).

poudre qu'on remplissait de grenades disposées par lits, dont les intervalles étaient remplis de poudre et de matières incendiaires et qu'on amorçait avec des fusées à bombes.

BARILLAGE (*Mar.*). Se dit de la collection de barils d'un vaisseau.

BARILLARD. Se disait anciennement d'un officier de galères auquel était confié le soin de l'eau et du vin.

BARILLET (*Mar.*). Petit baril de poche renfermant l'échelle en parchemin sur laquelle on mesure, dans les ports, la circonférence des cordages et garnitures. — On donne aussi ce nom à l'étui de bois qui, chez le cordier, renferme la jauge.

BARIS (*Mar.*). βᾶρις (baris). Sorte de bateau à fond plat, que les Égyptiens employaient sur le Nil pour le transport des marchandises et le passage des cortéges funèbres.

BARKAM. Forteresse qui était située au bord du Danube, et qui fut témoin, le 7 octobre 1683, de la défaite de Jean Sobieski, roi de Pologne, par le pacha Ka-Méhémed.

BARKANI ou **PARKANI.** Ville située au confluent du Danube et du Gran, dans le comitat de Gran, en Hongrie. En 1594, les Turcs, à qui elle appartenait alors, y soutinrent un siége. En 1684, ils la rendirent aux impériaux après avoir été défaits sous ses murs.

BARLAK. Espèce de capuchon en drap très-épais dont se servent les habitants du Caucase, et qui amortit assez bien les coups des armes blanches.

BAR-LE-DUC. Chef-lieu du département de la Meuse, situé sur l'Ornain. Cette ville fut prise par Louis XIII, en 1632.

BARNET. Lieu situé à dix milles de Londres. Il s'y livra, le 14 avril 1471, une bataille acharnée entre les troupes d'Édouard IV et celles de Henry VI : ces dernières furent vaincues, et leur chef, le comte de Warwick, y périt, ainsi que son frère, le marquis de Monger.

BAROMÈTRE NAUTIQUE (*Mar.*). Instrument consistant en un tube de verre où l'on introduit du mercure, afin de faire connaître le degré de pesanteur de l'air, et, en tirer, par analogie, des inductions sur le temps. Ce baromètre est suspendu sur des cercles à balancier; le mercure n'y passe de la cuvette dans le tube que par un très-petit trou, ce qui fait qu'il ressent moins les oscillations du vaisseau.

BARON. Du celt. *barwn*, homme noble. Dans l'origine, les barons étaient les guerriers de race libre possesseurs de fiefs, qui accompagnaient le souverain à la guerre, suivis de leurs vassaux.

BAROSCOPE (*Mar.*). Du grec βάρος (baros), pesanteur, et σκοπέω (scopeô), je regarde. Espèce de baromètre qui se montre sensible aux moindres variations atmosphériques et devient d'un usage utile dans les observations nautiques.

BAROT (*Mar.*). Sorte de solives qui s'étendent d'un bord à l'autre du vaisseau, et qui supportent les ponts. Celles du premier pont prennent le nom de *baux*.

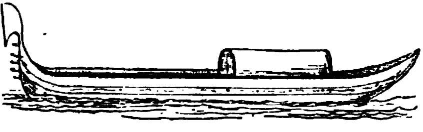
BAROTER (*Mar.*). Se dit de l'action de remplir le fond de cale d'un vaisseau jusqu'aux barots, c'est-à-dire jusqu'au pont inférieur.

BAROTINS (*Mar.*). Petits soliveaux qu'on met entre les baux et les barots, sous les ponts, pour les soutenir. On appelle *barotins d'écoutille*, deux bouts de barots ou cubaux qui se terminent aux hiloires et sont soutenus par des pièces de bois, dites arcs-boutants, mises de travers entre deux baux; et *barotins de caillebottis*, de petites pièces de bois qui servent à faire des caillebotis.

BARQUE (*Mar.*). Du celt. *barga*, bateau. Nom générique des bâtiments de mer et de rivière, pontés ou non pontés, ayant peu de capacité, un ou trois mâts avec ou sans hune, portant au plus 140 tonneaux, servant sur mer au cabotage des côtes, au transport des munitions et des marchandises, au chargement et au déchargement des navires; et sur les rivières, au transport, au passage, à la pêche, etc.—On appelle *barque d'avis* celle qu'on envoie d'un vaisseau à l'autre pour porter les nouvelles, et qui marche à voiles et à rames; *barque longue*, un petit bâtiment non ponté, plus bas que les barques ordinaires, et marchant à voiles et à rames; *barque à eau*, un petit bâtiment non ponté dont on fait emploi pour le transport d'eau douce, ou d'eau de mer destinée aux salines; *barque lamaneuse*, celle qui, principalement au Havre, sert pour toutes les espèces de pêche; *barque à vivier*, celle dont on fait usage pour transporter en vie le poisson de mer, dans une soute remplie d'eau; et *barque en fagot*, tout le bois nécessaire

pour construire une barque, bois dont chaque pièce est taillée et numérotée.

BARQUEROLLE ou **BARCAROLLE** (*Mar.*). Canot de plaisance et d'une construction particulière,



Barquerolle
(d'après Piazetta).

dont on fait principalement emploi sur l'Adriatique pour traverser les lagunes.

BARRAUX. Petite ville de l'arrondissement de Grenoble, dans le département de l'Isère. On voit tout auprès un fort que fit construire, en 1596, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et dont le maréchal de Lesdiguières s'empara la même année. Le prince, qui avait toujours été battu par ce général français, l'appelait le *renard du Dauphiné*, et, par une sorte de forfanterie, il lui vint à l'esprit de faire bâtir une forteresse sur les terres mêmes de France et à la vue d'une armée française. Dès qu'il mit son projet à exécution, chacun s'empressa de demander à Lesdiguières qu'il s'y opposât, et comme on le trouva sourd aux remontrances qu'on lui fit à ce sujet, on en écrivit au roi, qui se plaignit en termes assez vifs au général de son inaction. Celui-ci répondit ainsi au monarque : « Votre Majesté a besoin d'une forteresse à Barraux, pour tenir en bride la garnison de Montmélian. Puisque le duc de Savoie veut bien en faire la dépense, il faut le laisser faire ; dès qu'elle sera en défense et bien fournie de canons et de munitions, je vous promets de la prendre, sans qu'il en coûte rien à votre épargne. » Le roi s'en rapporta donc à Lesdiguières, qui, l'année suivante, prit le fort par escalade.

BARRE (*Mar.*). Du celt *barr*, même signification. Nom que portent diverses pièces de bois qui entrent dans la construction d'un navire. La *barre d'arcasse*, la plus importante, est la corde du grand arc formé par les estains appuyés sur l'étambot, qui est comme la flèche de cet arc. La *barre d'hourdy* est parallèle et inférieure à celle d'arcasse, et au-dessous de la barre d'hourdy sont la *barre de pont*, qui est à la hauteur du pont, puis d'autres barres plus petites, et enfin le *fourcat*, placé à la réunion fourchue des deux côtés de l'arc sur l'étambot.—On appelle *barres de cabestan*, celles qui servent à faire virer le cabestan; *barres d'écoutilles*, les longues lattes en fer fixées par des pitons et des cadenas sur les couvertures, formées de planches, dont on recouvre les larges ouvertures qui livrent passage des ponts supérieurs à la cale ou à l'intérieur du navire; *barres de hune*, *barres de perroquet* et *barres de cacatois*, de petites pièces de bois placées en travers, à différentes distances, sur l'élévation de l'ensemble d'un mât, et supportant la base de chacun des mâts particuliers qui forment par leur superposition le mât proprement dit; *barre du gouvernail*, une sorte de levier en fer ou en bois servant à faire mouvoir le gouvernail pour donner au navire de la rotation; et *barre franche*, celle à l'aide de laquelle on tourne le gouvernail, sans drosse et sans roue, par la seule application de la main sur la barre. — La *barre de port* désigne de longues poutres ou des chaînes au moyen desquelles on barre les ports; et la *barre de cuisine* désigne un assemblage de tringles de fer qui maintiennent les chaudières contre les agitations du vaisseau. — *Mettre à la barre*, c'est prendre la direction du gouvernail. — *Barre au vent!* est un commandement à la suite duquel le timonier porte l'extrémité de la barre du côté où le vent frappe, pour faire arriver le navire; *barre sous le vent!* ou *barre dessous!* se dit pour que le bâtiment vienne au vent; et *redresse la barre!* pour que la barre se reporte vers le plan passant au centre du navire par la quille; par *barre à bâbord* ou *à tribord*, on entend pousser la barre jusqu'à ce qu'elle touche l'un ou l'autre côté du vaisseau. — On donne aussi le nom de *barre* à une espèce de banc ou d'atterrissement formé à l'embouchure des rivières, et qui provient du dépôt opéré par les eaux douces et la mer, à leur point de jonction. Telles sont les barres de l'Adour, de la Gironde, du Sénégal, des Amazones, etc.

BARRÉ (*Mar.*). Qualification de la vergue du mât d'artimon, qui s'appelle vergue barrée ou vergue sèche.

BARRE-A-BAS! C'était en 1616, sous le gouvernement de Marie de Médicis, le cri de ralliement de la faction de Henri II, prince de Condé. Ce mot signifiait, disait-on, l'intention de faire monter ce prince sur le trône, parce qu'en ôtant de ses armes la barre qui s'y trouvait, il n'y restait que les fleurs de lis, armoiries du roi de France.

BARRE DU GOUVERNAIL. *Voy.* TIMON.

BARREAUX AIMANTÉS (*Mar.*). Petites barres d'acier poli et aimantées, qui servent à raviver la vertu magnétique des boussoles.

BARRER (*Mar.*). Barrer un bâtiment, c'est obliquer la barre du gouvernail hors de propos, contrarier le navire et lui donner trop de barre.

BARRES. Parties les plus sensibles de la bouche du cheval, placées de chacun des côtés de la mâchoire inférieure, entre les *mâchelières* et les *crochets*, et sur lesquelles s'appuie le mors.

BARRES DE JUSTICE (*Mar.*). Gros anneaux de fer pouvant glisser le long d'une barre tenue au pont dans certaines circonstances, et dont on peut dégager les anneaux au moyen d'un cadenas. On passe dans ces anneaux les jambes des hommes condamnés à subir cette punition.

BARRICADE. Sorte de retranchement fait à la hâte avec toutes sortes de matériaux, comme des fascines, des arbres, des pieux, des paniers pleins de terre, des barriques, des pavés, des char-

rettes, etc., pour défendre un passage. Les barricades ont joué un grand rôle en France, particulièrement dans l'histoire des insurrections parisiennes. La journée du 12 mai 1588, où le peuple, excité par les Guises, s'opposa à l'entrée des troupes d'Henri III dans la capitale, fut appelée la *journée des barricades*; on recourut encore à ce moyen le 29 août 1648, pour obliger Anne d'Autriche à renvoyer Mazarin; le 27 juillet 1830, des barricades furent élevées pour repousser les troupes de Charles X; il en fut de même en février 1848, contre Louis-Philippe; les dernières barricades que Paris ait vu s'élever sont celles de la formidable insurrection de juin de la même année. On sait aujourd'hui que des troupes bien dirigées et de l'artillerie finissent par avoir raison des barricades.

BARRIQUE A FEU (*Mar.*). Futaille qui contient des matières combustibles employées pour mettre le feu à des bâtiments ennemis.

BAR-SUR-AUBE. Petite ville du département de l'Aube. En 1814, les troupes françaises y soutinrent deux combats sanglants contre les *alliés*.

BAR-SUR-SEINE. Petite ville du département de l'Aube. Elle fut plusieurs fois saccagée durant les guerres de Bourgogne, et, en 1814, les Français y eurent un engagement contre les *alliés*.

BART (JEAN). Né à Dunkerque en 1651, mort en 1702. Fils d'un simple pêcheur, il servit d'abord dans la marine hollandaise et y demeura jusqu'à l'époque où la guerre éclata entre la France et la Hollande. Il rentra alors dans sa patrie, y équipa un corsaire, et bientôt l'on ne parla plus que de ses exploits, dont le retentissement le fit appeler par Louis XIV dans la marine militaire, où il rendit les plus grands services. En 1691, il fut nommé chef d'escadre. Étant sorti la même année avec 7 vaisseaux du port de Dunkerque, bloqué par 32 vaisseaux anglais, il brûla plus de 80 vaisseaux ennemis, tant ceux du blocus que d'autres en pleine mer. Il fit une descente à Newcastle, et revint avec un immense butin. En 1694, il préserva la France de la disette en faisant entrer à Dunkerque, malgré les Anglais, une flotte chargée de grains, et en reprenant aux Hollandais, à la hauteur de Texel, un convoi dont ils s'étaient emparés. Dans cette dernière affaire, il attaqua à l'abordage une flotte deux fois plus forte que la sienne, et tua de sa propre main le contre-amiral hollandais. L'année suivante il prit encore aux Hollandais et leur brûla 5 vaisseaux de guerre et 32 bâtiments marchands. La paix de Ryswich, en 1697, fit rentrer dans son glorieux repos cet homme héroïque, qui mourut d'une pleurésie en 1702.


Jean Bart
(*d'après David d'Angers*).

BAS (AIRS). En équitation académique, on appelle ainsi les *airs* où le cheval manie près de terre. Les airs bas sont le *piaffe*, le *passage*, la *galopade* et le *terre à terre*.

BAS (*Mar.*). On dit d'un bâtiment qu'il est *bas* ou *bas de bord*, lorsque ses œuvres-mortes sont peu élevées sur l'eau. — Les *bas mâts* ou *mâts majeurs* sont le grand mât, le mât de misaine, le mât d'artimon et le mât de beaupré; les *basses vergues* sont la grande vergue et la vergue de misaine; les *basses voiles* sont la grande voile et la voile de misaine; les *bonnettes basses* ou *de bas* sont celles dont les bouts bout-dehors sont supportés par les basses vergues, et les *manœuvres basses* sont celles des vergues et des voiles basses. On appelle aussi *batterie basse* celle qui est le plus près de l'eau.

BAS-BORD. *Voy.* BÂBORD.

BASE D'OPÉRATIONS. Se dit de la ligne de défense que la force offensive doit attaquer et franchir.

BAS-FONDS (*Mar.*). Sorte d'atterrissements composés le plus souvent de sable, et quelquefois de roches solides, qui se trouvent submergés par la mer, mais à une faible distance de la surface des eaux. Ces bas-fonds ne sont communément que le prolongement des plaines à pente douce qui bordent les côtes, et les dépôts de débris organiques qui les recouvrent sont toujours différents de ceux qui se trouvent dans les profondeurs.

BASILIC. Nom que portait autrefois une espèce de coulevrine.

BAS-OFFICIER. On désignait jadis par ce nom, dans les troupes, ce que l'on appelle aujourd'hui sous-officiers.

BASSANO. Ville située sur la Brenta, dans la délégation de Vicence, en Italie. Les Autrichiens y furent défaits par les Français le 8 septembre 1796 et le 24 novembre 1805.

BASSANO (DUC DE). *Voy.* MARET.

BASSE (*Mar.*). Petit banc ou îlot de rochers qui n'est jamais à découvert, mais qui toutefois ne laisse pas, comme le bas-fond, assez d'eau pour qu'on puisse passer dessus quand la mer baisse.

BASSECOURT. Espèce de corridor ou de caponnière qui, dans les fortifications anciennes, allait de la poterne d'une tour à une barbacane.

BASSÉE (LA). Petite ville de l'arrondissement de Lille, département du Nord. Autrefois fortifiée, elle soutint plusieurs siéges. Louis XIV la fit démanteler en 1646, après l'avoir enlevée aux Espagnols.

BASSE ENCEINTE. *Voy.* FAUSSE-BRAIE.

BASSE MER (*Mar.*). Se dit de l'état de la mer lorsque le reflux est arrivé à son terme.

BASSIERS (*Nav. fluv.*). On appelle ainsi les amas de sable qui se forment dans les fleuves et mettent obstacle à la navigation.

BASSIGNANA. Bourg du Piémont. Il est devenu fameux par la bataille qui y fut livrée le 25 novembre 1745.

BASSIN (*Mar.*). De l'allem. *back*, creux. Enceinte de maçonnerie, fermée par des portes solides ou des vannes, dans laquelle les bâtiments se trouvent à l'abri des vents et autres accidents de la mer, tout en demeurant à flot. On distingue le *bassin de port* et le *bassin de construction;* ce dernier sert à réparer ou à construire des navires.

BASSINET. Partie d'une arme à feu et à silex dans laquelle on met l'amorce. — Le *bassinet de sûreté* est un demi-cylindre creux qui, en tournant de droite à gauche, recouvre toute l'amorce, de manière que, si la détente venait à partir accidentellement, l'étincelle ne tomberait pas sur cette amorce.

BASSINET. Sorte de casque. (*Voy.* BACINET.)

BASSOMPIERRE (FRANÇOIS DE). Maréchal de France, né au château d'Harouel en Lorraine, en 1579. Il servit dans la plupart des guerres que Henri IV et Louis XIII eurent à soutenir, et fut revêtu, en 1614, de la charge de colonel général des Suisses et Grisons. Plus homme de cour encore que grand capitaine, il fut employé dans diverses ambassades; mais, s'étant attiré le ressentiment du cardinal de Richelieu, il fut mis à la Bastille, où il demeura douze années. Il mourut en 1646. Il a écrit ses mémoires et quelques autres ouvrages.



Bassompierre
(d'après Crispin de Pas).

BASTAGUE ou **BASTAQUE** (*Mar.*). Nom que portent dans les lougres les haubans à étaque.

BASTARNES. *Bastarnæ.* Peuples de l'antiquité qui occupaient la Podolie et une partie de la Moldavie; ils servaient comme mercenaires dans les armées des autres nations. Persée, roi de Macédoine, les appela, l'an 168 av. J.-C., pour combattre les Romains.

BASTE! (*Mar.*). Mot qui signifie assez, et qui, sur la Méditerranée, s'emploie pour le commandement *Amarrez!*

BASTEL (*Mar.*). On appelait ainsi autrefois une sorte d'espars ou de quenouillette destinée à divers usages, mais principalement pour être appliquée contre les haubans, qui y sont reçus dans des coches, à la hauteur des bastingages, et sont maintenus ainsi à leur distance ordinaire l'un de l'autre.

BASTIA. Ville de Corse. Assiégée sans succès par les Piémontais en 1748, elle fut prise par les Anglais en 1794. Chef-lieu de la 17e division militaire, fait partie du 5e arrondissement maritime.

BASTIDE. Se disait anciennement d'une sorte de fortin ou fortification de campagne. On entourait quelquefois de bastides une ville assiégée.

BASTILLE. Du celt. *bast*, fort. On appelait ainsi jadis une fortification temporaire, comme la bastide, qu'on élevait hors des murs d'une place pour l'attaque ou pour la défense, et l'on conserva ce nom à la forteresse que l'on construisit à Paris vers la fin du quatorzième siècle, sur l'emplacement de la porte Saint-Antoine. Ce fut le 22 avril 1370 que Hugues Aubriot, prévôt des marchands, posa la première pierre de cet édifice, qui fut terminé en 1382. Cette forteresse, destinée d'abord à la défense de la capitale, et à l'édification de laquelle les habitants avaient contribué de leur bourse, ne tarda point à être transformée en prison d'État, et Aubriot, que nous venons de voir en poser la première pierre, y fut le premier enfermé. Lorsque la Bastille fut construite, elle n'eut d'abord que deux tours, celle *du Trésor* et celle *de la Chapelle*, toutes deux isolées et dont chacune défendait un des côtés du chemin qui conduisait dans Paris; puis on en éleva deux autres, nommées *la Bertaudière* et *la Liberté*, et, pour entrer dans la ville, il fallait passer par ces quatre tours; enfin on en ajouta encore deux en 1383, la tour *la Comté* et la tour *de la Bazinière*, et toutes les six furent entourées d'un fossé et liées successivement par divers ouvrages en 1553 et en 1634. Chaque tour était partagée en cinq étages; chaque chambre portait le nom de sa tour et de son étage, et au haut de chaque tour était ce qu'on appelait les *calottes*, réduits plus redoutés encore que les cachots, parce que le froid en hiver et la chaleur en été y étaient insupportables : c'était comme les plombs de Venise.



La Bastille
(d'après une ancienne estampe).

Lorsque Charles VII eut repris Paris aux Anglais, le 3 avril 1436, tous ceux des ennemis qui se trouvaient en retard dans la ville se réfugièrent à la Bastille, mais ils ne purent y

tenir longtemps faute de vivres, et se rendirent. En 1558, le duc de Guise s'empara de cette forteresse et y fit enfermer tout le parlement, qu'il confia à la garde d'un des ligueurs les plus forcenés, Bussy-Leclerc. Mais celui-ci fut remplacé par Dubourg, qui capitula avec Henri IV. Le roi donna alors le commandement du fort à Sully, et y fit déposer son trésor s'élevant à 15,870 000 livres, somme très-considérable pour ce temps. Le 11 janvier 1649, les frondeurs investirent la Bastille, qui capitula le 13, et ne fut replacée sous l'autorité du roi que le 21 octobre 1651. Cette même année, après le combat de la porte Saint-Antoine entre Condé et Turenne, le premier ne dut son salut qu'au canon de la Bastille qui protégea sa retraite dans Paris. Enfin la Bastille fut assiégée et prise pour la dernière fois, le 14 juillet 1789, par le peuple insurgé, et sa démolition fut immédiate.

De nombreux prisonniers furent détenus dans cette forteresse. On cite parmi les principaux : le duc de Nemours, sous Louis XI; Biron, qui y fut décapité sous Henri IV; Bassompierre, qui y passa douze années sous Louis XIII; et, du règne de Louis XIV jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, le Masque de fer, le maréchal de Richelieu, Lemaistre de Sacy, Voltaire, Latude, Lally, le cardinal de Rohan, Linguet, La Chalotais, etc., etc.

BASTIN (*Mar.*). Sorte de cordage qu'on fabrique dans le Levant avec de la paille et du jonc.

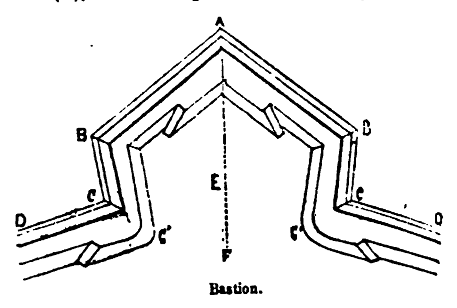
BASTINE. Espèce de selle.

BASTINGAGE (*Mar.*). Du celt. *bast*, fort. Sorte de parapet formé avec des bastingues et établi autour d'un bâtiment de guerre, au-dessus du pont supérieur, pour mettre les combattants à l'abri. Autrefois on composait le bastingage avec les sacs, les couvertures et les matelas des matelots disposés dans un filet suspendu à des batayoles; mais il consiste aujourd'hui en une muraille de bois qui représente l'ancienne *bretèche* et la *pavesade* que l'on construisait avec les boucliers rangés sur le bord du vaisseau. Le bastingage ne peut résister au boulet, mais les balles s'y amortissent.

BASTINGUE (*Mar.*). On nomme ainsi les bandes d'étoffe ou de toile matelassée qu'on tend autour du plat-bord du vaisseau pour servir d'abri aux matelots qui manœuvrent sur le pont pendant le combat. L'ensemble des bastingues s'appelle bastingage.

BASTINGUER (*Mar.*). Établir des bastingages sur un navire; fortifier les hauts d'un bâtiment par des bastingages ou par des tronçons du cordage, des pièces de la drome, etc.

BASTION. Masse de terre revêtue de gazon, de briques et de pierres, qui s'avance en dehors d'une ligne ou d'une place pour la fortifier. Le bastion offre communément la forme d'un pentagone; il est composé de deux faces (AB, AB) faisant angle saillant (A) sur la campagne, puis de deux flancs (BC, BC) qui s'attachent aux courtines (CD, CD). L'union des deux faces (AB) qui fait angle saillant (A) est appelée *angle flanqué*; et l'union des deux faces (AB) aux deux flancs (BC) qui forme les angles des côtés (B) se nomme *épaule*, d'où vient pour les angles (B) la dénomination d'*angles d'épaule*. L'espace qui se trouve entre les deux flancs (C'C'), là où ceux-ci se joignent à l'enceinte, s'appelle *gorge*; tout l'espace renfermé entre les faces et les flancs reçoit le nom de *terre-plein* (E), et enfin la ligne droite (AF) qui divise le bastion en deux parties égales, à partir de l'angle saillant (A), est ce qu'on nomme *capitale*. La



Bastion.

courtine (CD) est la portion de l'enceinte à laquelle tient le bastion. On appelle *bastion plein* celui qui est rempli de terre et dans lequel on peut combattre et se retrancher; *bastion vide*, une simple enceinte de rempart avec un parapet; *bastions doubles*, ceux qui sont établis l'un sur l'autre comme les bastions construits sur une colline; *bastion plat*, celui qui est posé au milieu d'une courtine quand celle-ci est trop longue pour être suffisamment défendue par les bastions construits à ses extrémités; *bastion composé*, celui dans lequel les deux côtés du polygone intérieur sont inégaux; *bastion irrégulier* ou *difforme*, celui dont l'un des flancs est trop court; *bastion régulier*, celui dont les flancs, les faces et les gorges sont construits dans des proportions régulières; et *bastion coupé*, celui qui a un angle rentrant tracé à la pointe, ou bien celui qui est retranché de la place par un fossé. On n'a commencé à construire des bastions que vers le règne de François Ier et de Charles-Quint, c'est-à-dire de 1500 à 1520, et ils reçurent alors le nom de *boulevards*.

BASTION DE FRANCE (Le). Fort que la France possédait autrefois dans la régence d'Alger. Il existait, depuis 1561, sur la côte au nord-est de Bone.

BASTON. Nom générique par lequel on désignait jadis toutes les armes offensives. Ainsi l'on disait *bastons à feu*, *bastons à projectiles*, pour indiquer les armes à feu portatives.

BASTONNADE. Ce genre de correction remonte, à ce qu'il paraît, aux premiers temps historiques. D'après le récit d'Homère, le poëte satirique Thersite, qui se trouvait au siége de Troie, ayant prononcé contre le général en chef des paroles

injurieuses, le prince le châtia aussitôt de son sceptre. « Frappé à nu, dit Ulysse, sur le dos et sur les épaules, Thersite se courbe en versant des pleurs. Sous les coups du sceptre d'or, on voit s'élever sur son dos une tumeur ensanglantée. Il tremble, il s'assied saisi de douleur et d'effroi; il jette, en essuyant ses larmes, des regards qui ne touchent personne, et le rire éclate parmi les Grecs. » La bastonnade était aussi un châtiment infligé aux militaires chez les Égyptiens. Il en fut de même dans tous les temps en Chine, où cette coutume existe encore. De la Chine, de l'Indoustan, de la Perse, de la Syrie, la bastonnade passa dans la Macédoine d'abord, puis dans toute la Grèce; elle fut ensuite adoptée par les Romains. Elle fait encore partie du droit militaire chez les Allemands, les Anglais et les Russes.

BÂT. Sorte de selle de bois, garnie de cuir ou rembourrée dans de la toile, qui est employée pour les bêtes de somme aussi bien dans les armées que dans les usages ordinaires. Le bât est quelquefois pourvu, de chaque côté, de crochets qui servent à supporter des paniers ou à recevoir des ballots.

BAT ou **BATE** (*Mar.*). Morceau de petit bordage en bois debout, ou remplissage qu'on cloue sous les dauphins, pour couvrir le vide qui règne entre l'épaisseur inférieure de ces dauphins et le franc-bord, afin d'empêcher la mer d'avoir prise dessous.

BATAILLE. Du lat. *batualia*, lieu d'exercice des gladiateurs; rac. *batuere*, combattre. Ce mot servit longtemps à désigner un corps d'armée, et on lit dans les Mémoires d'Arthur de Richemont, année 1426 : « Les Anglais vinrent jusqu'à un trait de l'arc, et il y en eut deux ou trois qui vinrent se faire tuer dans notre bataille. » Aujourd'hui, chacun sait ce que l'on entend par ce terme.

Le succès d'un combat, d'une bataille, tient presque toujours à des circonstances imprévues, au génie du chef qui sait saisir le moment décisif, et l'emploi du meilleur moyen pour frapper le dernier coup. Il n'est pas de général qui pourrait dire, *à priori*, qu'avec telle ou telle disposition il gagnera la bataille : la victoire tient à des *illuminations*, comme disait Bossuet des inspirations du grand Condé. Souvent les principes les mieux observés de la tactique amènent une défaite, tandis que c'est quelquefois au mépris de ces principes qu'on doit être vainqueur. Le militaire le plus expérimenté peut avoir sa lucidité prise au dépourvu dans certains instants critiques, lorsqu'un soldat moins familiarisé avec la guerre signalera un heureux expédient. C'est ainsi qu'à Fontenoy, le maréchal de Saxe allait succomber sous la masse de la colonne anglaise du bois de Barri, lorsque le jeune duc de Richelieu conseilla (ce qui aurait dû venir, avant lui, à l'esprit de cent autres officiers) d'enfoncer cette colonne à coups de canon. Cet avis décida, pour les Français, du gain d'une bataille qu'ils allaient perdre. Nous ne voulons pas dire qu'il faille jamais négliger les règles prescrites par l'art, par l'expérience; mais en les observant il faut toujours se préparer, nous le répétons, à la production de cas fortuits qui obligent alors à recourir à des moyens tout à fait improvisés et fréquemment en dehors des principes de l'école. Une grande faute commise aussi par les généraux, c'est de trop compter, en toute occasion, sur des manœuvres qui leur ont déjà été profitables. Le système des colonnes profondes, par exemple, qui procura tant de victoires à la France, manqua de lui faire perdre la bataille d'Essling; et ce fut avec des dispositions analogues à celles qui avaient procuré le gain de la bataille de Marengo, que Napoléon échoua à Waterloo. Il faut ajouter, toutefois, qu'à cette dernière bataille tout fut fatalité pour l'armée française, même dans les choses les plus simples et les moins susceptibles de se transformer dans les conditions ordinaires. Somme toute, un général doit avoir constamment en mémoire cet axiôme de Napoléon : « Le sort d'une bataille est le résultat d'un instant, d'une pensée; on s'approche avec des combinaisons diverses, on se bat un certain temps; le moment décisif se présente, une étincelle morale prononce, et la plus petite réserve accomplit. »

Voyons, maintenant, quelques exemples de ces cas fortuits, de ces étincelles, des excentricités même qui se produisent à la guerre. Il est curieux d'examiner à quelle cause étrange, quelquefois puérile, tient souvent la victoire.

— Cambyse, assiégeant Péluse, apprit que la garnison n'était composée que d'Égyptiens. Il mit alors au premier rang, dans un assaut qu'il donna à la place, un grand nombre de chats, de chiens, de brebis et autres animaux vénérés en Égypte; et les assiégés, n'osant lancer aucun trait sur ces êtres sacrés, laissèrent Cambyse se rendre maître de leur place.

— Mégabyze, général d'Artaxerce, avait forcé les Athéniens à se réfugier dans l'île de Prosopitis, où ils soutinrent un siége de 18 mois. Les Perses, désespérant de les vaincre, imaginèrent alors de mettre à sec le bras du fleuve dans lequel se trouvait la flotte athénienne; ils réussirent dans cette opération, au moyen de nombreux canaux qui détournèrent les eaux, et s'ouvrirent ainsi un passage pour arriver dans l'île.

— En l'an de Rome 332, l'armée du consul Sempronius venait d'être battue par les Volsques, et ses débris allaient être taillés en pièces, lorsqu'un officier de cavalerie, nommé Sextus Tempanius, fit mettre tout à coup pied à terre aux cavaliers, et chargea l'ennemi avec eux de telle sorte, qu'il attira sur sa petite phalange les efforts entiers des Volsques. Pendant ce temps, Sempronius et son infanterie opérèrent leur retraite, et Tempanius lui-même parvint à se maintenir jusqu'à la nuit sur une éminence. Le len-

demain, les vainqueurs avaient abandonné le champ de bataille, et Tempanius revenait triomphant à Rome.

— Tite-Live rapporte que les troupes de Fabius Amburtus furent mises en déroute par les Falisques et les Tarquiniens, qui avaient garni leurs premiers rangs de leurs prêtres, ayant à la main et faisant flamboyer, au lieu d'épées, de grosses couleuvres. On raconte aussi qu'Annibal, combattant dans les troupes de Prusias, roi de Bithynie, contre Eumène, roi de Pergame, employa un stratagème analogue dans une bataille navale. Il fit enfermer dans des pots de terre toutes sortes de serpents et donna ordre de jeter ces pots dans les vaisseaux des ennemis. Ceux-ci furent tellement effrayés de l'apparition de tous ces reptiles qu'ils ne tardèrent point à se rendre.

— A la bataille de Cannes, le même Annibal disposa son armée de manière à ce que le vent vulturne (vent d'est), qui se lève dans un temps réglé, soufflât dans le visage des Romains durant le combat et les couvrît de poussière. Marius, combattant les Cimbres aux champs Raudiens (*Raudii campi*), disposa aussi son ordre de bataille de manière à ce que le vent qui soufflait portât la poussière avec violence sur les lignes ennemies.

— Scipion, au milieu de la bataille de Zama, exécuta la manœuvre hardie de faire sortir ses princes et ses triaires de derrière, ses hastaires, en faisant marcher les uns par le flanc gauche, et les autres par le flanc droit, et de ne former ainsi de ses trois lignes qu'une ligne unique, mouvement audacieux qui causa la perte d'Annibal, en le débordant sur ses deux flancs.

— A la bataille de Pharsale, César recommanda à ses soldats de frapper au visage les cavaliers de Pompée qui devaient entamer l'action : ces jeunes gens, jaloux de conserver les agréments de leur figure, quittèrent honteusement le champ de bataille.

— Pendant l'absence des Scythes, qui faisaient la guerre en Asie, leurs femmes épousèrent les esclaves. Ceux-ci, au retour de leurs maîtres, leur livrèrent plusieurs combats dans lesquels les avantages furent à peu près égaux; mais les Scythes ayant fait réflexion que c'était trop honorer des esclaves que de les traiter en soldats, marchèrent contre eux le fouet à la main; et en effet, la vue de cet instrument de l'autorité les effraya tellement, qu'ils prirent la fuite.

— Arnould, fils naturel de Carloman, disputait, en 888, l'empire à Gui, duc de Spolète, qui s'était déjà rendu maître de Rome. Arnould, après plusieurs batailles, arriva devant cette capitale et se préparait à en faire le siége, lorsqu'un lièvre effrayé traversa le camp en courant vers la ville. Les assiégés, ignorant ce qui se passait, crurent que c'était le signal pour monter à l'assaut, et comme leurs préparatifs pour la défense n'étaient point encore faits, la frayeur les saisit et ils abandonnèrent leurs remparts. Arnould s'en aperçut, profita du moment, monta à l'assaut, prit Rome et s'y fit couronner empereur.

— A la bataille de Bouvines, en 1214, Guérin, chevalier de l'ordre des hospitaliers, chargé par Philippe-Auguste de procéder à la disposition de l'armée sur le terrain, s'attacha particulièrement à ce que l'ennemi eût le soleil et la poussière dans les yeux, et cette cause contribua beaucoup effectivement à la défaite des Anglais et des impériaux.

— En 1390, l'empereur des Turcs, Bajazet, surnommé *le foudre*, venait de remporter une victoire signalée à Razboc, sur Étienne, prince de Moldavie. Celui-ci, avec les débris de son armée, gagna la ville de Nemz, où sa mère se trouvait renfermée avec une forte garnison. Cette femme courageuse, au cœur spartiate, refuse de lui ouvrir les portes. « Quoi! lui dit-elle du haut des murailles, peux-tu bien te présenter vaincu devant moi? As-tu donc oublié que tu as porté le nom de *brave*? N'es-tu plus mon fils? Fuis loin de moi, fuis les regards de ta mère, et ne reviens jamais que la victoire à tes côtés. » Étienne, plein de confusion, mais animé subitement d'une ardeur surnaturelle, rassemble autour de lui environ 12 000 Moldaves échappés au carnage du premier engagement, leur communique sa soif de vengeance, retourne dans la plaine de Razboc, où les Turcs sont occupés de toutes parts au pillage, les attaque, les taille en pièces, renverse tout ce qui s'oppose à son passage, pénètre jusqu'à la tente impériale, et oblige à son tour le terrible conquérant Bajazet à prendre la fuite.

— A la bataille de Pavie (1525), François Ier avait, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, une artillerie formidable; mais il eut l'imprudence de la masquer par la cavalerie. Il commit aussi la faute de mélanger des mousquetaires avec de la cavalerie, lesquels rompirent la gendarmerie française, et procurèrent ainsi la victoire au marquis de Pescaire.

— La brigade écossaise contribua au gain de la bataille de Leipzig, en 1642, sous Gustave le Grand, en faisant usage du feu de peloton, qui était encore inconnu dans la tactique des impériaux.

— Louis XIV assiégeant Valenciennes, en 1677, emporta la place sans presque trouver de résistance, parce que Vauban conseilla de faire en plein jour l'attaque de différents ouvrages qu'on ne faisait ordinairement que la nuit, et que les assiégés furent trouvés dans une sécurité qui causa leur perte.

— En 1800, le général Lecourbe fit démasquer une batterie qu'il avait placée sur la rive du Danube, vis-à-vis de Blenheim, et son feu très-vif et bien dirigé força les Autrichiens à s'éloigner un peu du rivage. Aussitôt 80 hommes, choisis parmi les meilleurs nageurs et conduits

par l'intrépide capitaine Degometry, s'élancent dans le fleuve, deux barques portant leurs armes et les habits; parvenus à l'autre rive, ils prennent leurs fusils, fondent tout nus sur les Autrichiens déconcertés et s'emparent de deux pièces de canon.

— A la bataille d'Eylau (1807), deux divisions françaises qui s'avançaient en colonne sur le centre de l'armée russe furent dispersées et anéanties par une charge de cavalerie, au moment du déploiement, parce que cette manœuvre se faisait sous le feu de l'ennemi.

— En 1809, à la bataille d'Essling, le sort de l'armée fut compromis pour avoir attaqué en colonnes le centre de la ligne autrichienne. Ce centre cédait à propos du terrain à mesure que nous avancions, tandis que les ailes se rapprochaient de plus en plus pour enserrer nos flancs. Cette manœuvre habile ne tarda pas à nous placer au centre d'un demi-cercle d'artillerie et de mousqueterie, dont les feux convergeaient tous sur nos malheureuses colonnes. La vigueur du maréchal Masséna nous arracha au péril et rétablit les choses en notre faveur.

— Le comte d'Erlon faisait en Espagne, en 1812, le siége d'un château appelé Torre-del-Capitan. Ce donjon aurait pu tenir longtemps; mais le quatrième jour du blocus, le tonnerre ayant pénétré dans la chambre du gouverneur, où celui-ci était à table, le blessa mortellement, et la garnison, épouvantée par cet événement, arbora aussitôt le drapeau blanc.

— Le 25 juillet de la même année, comme Murat marchait sur Ostrovno, quelques hussards du 8ᵉ furent sabrés par des Russes embusqués derrière les arbres qui bordaient la route. Les Russes avaient là trois régiments et des pièces en batterie. Aussitôt le 8ᵉ charge l'ennemi, lui enlève ses canons et culbute le régiment du centre. Le régiment de droite ne faisant aucun mouvement pour secourir la ligne enfoncée, le brave 8ᵉ se précipite sur ce régiment et lui fait éprouver le même sort qu'au précédent. Enfin, profitant de l'hésitation et de l'étonnement du régiment de gauche, le 8ᵉ se tourne vers lui, l'attaque avec fureur et obtient un succès complet.

BATAILLE DE BIAIS. *Voy.* ORDRE OBLIQUE.

BATAILLE DES GÉANTS. *Voy.* MARIGNAN.

BATAILLE DES NATIONS. *Voy.* LEIPZIG.

BATAILLES MARITIMES ou NAVALES. Avant l'usage de l'artillerie, l'art du marin consistait principalement à briser un navire ennemi avec l'éperon dont chaque bâtiment était armé. On cite aussi un appareil, inventé par Archimède, au moyen duquel, dans les batailles maritimes, on enlevait une galère, comme un pêcheur saisit un poisson à l'aide d'une ligne et d'un crochet.—L'avantage du vent, dans l'ordre de bataille en mer, est le point capital qui doit captiver l'attention de l'officier qui commande : mais depuis l'application de la vapeur à la marine, et surtout depuis la création des bâtiments cuirassés, il serait difficile d'assigner les règles des batailles maritimes ou navales.

BATAILLON. Diminutif du mot bataille. Nom donné dans l'infanterie à la fraction d'un régiment, laquelle se compose ordinairement de 7 à 800 hommes partagés en 8 compagnies, dont 2 d'élite, *grenadiers* et *voltigeurs*, et 6 dites de *fusiliers* ou *soldats du centre*. Le bataillon est commandé par un officier supérieur appelé *chef de bataillon*, dont le grade fut créé en 1774. Le nombre des bataillons de chaque régiment a souvent varié, ainsi que l'effectif des hommes qui le composent. — Avant le seizième siècle, d'après ce que rapportent Montluc, Langeay, Du Bellay, Brantôme, etc., on donnait le nom de bataillon à des corps, composés quelquefois de 8 à 10 000 fantassins; et à la bataille de Cérisoles, les Français et les impériaux ne formaient que trois bataillons chacun. Sous Louis XIII, en 1635, l'expérience conduisit à une réorganisation de l'armée qui donna enfin au bataillon une limite déterminée, et le considéra comme formant une division d'un régiment. En 1775, les bataillons étaient composés de 520 hommes et furent réduits à 486 peu après. En 1776 on en porta l'effectif à 806, puis on le réduisit à 577 en 1784. En 1791, cet effectif était de 504; en 1793, de 801; en 1808, de 894; en 1814, de 504; en 1820, de 736; en 1821, de 528; en 1823, de 736; en 1831, de 895 : il varie aujourd'hui entre 600 et 800 hommes. En 1791, il y avait 2 bataillons par régiment; 3 en 1793; 5 en 1808; 3 en 1814; 4 en 1831; 3 en 1844; aujourd'hui il y en a encore 3. Les régiments d'infanterie de la garde ont seuls 4 bataillons.

BATAILLON CARRÉ. Les Espagnols, avec leur célèbre infanterie, se formèrent en bataillon carré et lancèrent des feux de toutes parts à la bataille de Rocroy, que le duc d'Enghien (depuis le grand Condé) gagna néanmoins sur eux le 19 mai 1643. (*Voy.* CARRÉ.)

BATAILLON D'ENFANTS. On avait organisé dans le quartier Montmartre, en 1789, un bataillon d'enfants qui allaient deux fois par semaine s'exercer aux Champs-Élysées, où ils excitaient la curiosité des promeneurs. Le général Dumouriez, croyant faire une chose utile à la cour, avait conseillé de mener à ces exercices le Dauphin, qui aurait distribué des cadeaux aux enfants des bataillons, et se serait fait ainsi des partisans; mais la reine, prenant ce conseil pour le rêve d'un esprit creux, n'en tint aucun compte.

BATAILLONS DE LA SALADE. On donna ce nom, sous le règne de Louis XIV, à d'anciens corps de troupes qui avaient conservé l'usage de la *salade*, sorte de bonnet de fer. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 29 août 1684 : « S. M. résolut de faire sept régiments de sept bataillons de vieux corps qu'on appelait *bataillons de la Salade*. »

BÂTARD (*Mar.*). On appelle *bâtard de racage*

les bouts de cordes fourrées passant dans les trous faits aux bigots et aux pommes de racage qui servent à tenir les vergues hautes à leurs mâts respectifs. La *voile bâtarde* est la grande voile d'une galère qui ne s'emploie que lorsqu'il vente peu. Les *pièces bâtardes* sont deux pièces de canon montées tribord et bâbord du coursier. — On appelle *marées bâtardes*, celles qui ont lieu durant les quadratures.

BÂTARDE. Sorte de coulevrine.

BATARDEAU. Espèce de digue formée de deux rangs parallèles de pieux enfoncés en terre, qu'on joint par des planches ou des claies d'osier, et dont l'intervalle est rempli de terre. On construit un batardeau pour détourner l'eau d'une rivière, pour resserrer la surface d'un marais ou d'un étang, pour les faire traverser par un chemin, pour soutenir la poussée des eaux et les retenir afin de les empêcher de se déverser sur les terres environnantes, etc. Lorsque les batardeaux sont destinés à résister au temps et à des efforts destructeurs, on les construit en pierre. C'est ainsi que, pour la défense des places, on retient les eaux des fossés par une maçonnerie solide qui traverse toute la largeur de ces fossés : on établit ordinairement cette maçonnerie vis-à-vis des angles saillants des ouvrages de fortification, pour que l'ennemi ne puisse pas s'y mettre à couvert des feux de la place, s'il tente le passage du fossé. Pour que ces batardeaux soient bons et solides, ils doivent avoir 5 à 6 mètres d'épaisseur. La *cape*, ou partie supérieure, forme une espèce de toit en dos d'âne, sur laquelle il est impossible de marcher.

BATARDEAU (*Mar.*). Sorte d'échafaud dressé sur le bord d'un vaisseau que l'on couche pour le radouber, afin d'empêcher l'eau de pénétrer sur le pont.

BATAYOLE (*Mar.*). Montant de bois ou de fer qui, autrefois, servait à porter les lisses des dunettes passavants et fronteaux des gaillards. Cette pièce était fixée perpendiculairement aux frontaux d'avant et d'arrière, formant une espèce de balustrade.

BATEAU (*Nav. fluv.*). Du celt. *bat*, barque. Il existe, pour la navigation intérieure, un très-grand nombre de bateaux plats qui ne diffèrent à peu près entre eux que par les dimensions. Il en arrive à Paris de la Normandie qui remontent la Seine; de la Flandre et de la Picardie, par le canal de Saint-Quentin; de La Fère, par l'Oise; de la Champagne, par la Marne; de la Haute-Loire, par le canal de Briare et la Seine. Les bateaux normands sont de cinq espèces : les foncets, les écayers, les flettes, les barquettes et les cabotières. Les *foncets* ou *besogues*, les plus grands de tous, ont 44 à 60 mètres de long, sur 7, 8 et 9 mètres de large, et 2 de profondeur ou de hauteur de bordage; ils sont du port de trois à quatre cents tonneaux. Le gouvernail de ces bateaux, porté par des gonds et des pentures en fer, est très-large. Les *écayers* ne diffèrent des foncets que par de moindres dimensions, et tirent leur nom de ce qu'ils servaient autrefois à transporter des huîtres. Les *flettes* sont des bateaux étroits et longs qu'on emploie à porter des marchandises sur les petites rivières. Les *barquettes* sont destinées aux mêmes usages que les flettes, mais elles sont encore plus petites. Les *cabotières* sont des bateaux très-plats, très-légers, portant environ 36 mètres de long sur 5 de large et 1 et 1/2 de hauteur de bordage, et ne diffèrent des foncets qu'en ce qu'ils sont carrés par derrière. Les bateaux de l'Oise sont à peu près semblables aux cabotières normandes. Les bateaux de la haute Loire sont les plus légers de tous; leur proue est demi-pointue et leur poupe carrée. On les distingue en *chalands* de deux espèces : l'une qu'on nomme *chênière* et l'autre *sapine*, parce que les uns sont faits en chêne et les autres en sapin. Ces bateaux, grossièrement construits, nous apportent les charbons de Saint-Étienne, et sont dépecés après leur premier voyage. Les bateaux marnais sont aussi de cinq sortes : les *chalands*, pareils à ceux de Saint-Étienne; les *languettes*, pointues par devant, carrées par derrière, ayant de 30 à 36 mètres de long sur 5 ou 6 mètres de large, et 1^m,50 de hauteur de bord; les *flûtes*, ne différant des languettes qu'en ce qu'elles sont pointues par derrière et par devant; les *lavandières*, ainsi nommées parce que, carrées par les deux bouts, elle ressemblent aux bateaux des blanchisseuses; et les *margotas*, carrés par devant et pointus par derrière, destinés communément aux blanchisseuses. Le maximum de vitesse des bateaux sur le canal de Lourcq et celui du Languedoc est de 16 kilomètres à l'heure; la vitesse ordinaire des bateaux sur la Sambre est de 2 500 mètres à l'heure, et la vitesse des bateaux sur le canal de Charleroi, de 1 500 mètres à l'heure.

BATEAU A EAU (*Mar.*). On nomme ainsi celui qui est destiné à transporter de l'eau douce. Il est de forme plate, et s'enfonce jusqu'à quelques pouces du bord lorsqu'il est chargé.

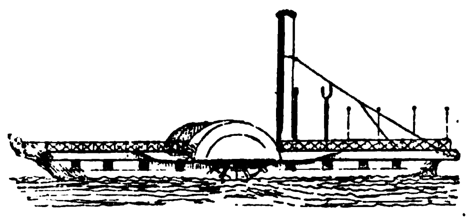
BATEAU A PONTON. Sa forme est celle des bateaux plats, mais il est ponté, et son intérieur est divisé en plusieurs cases qui n'ont entre elles aucune communication. Ce bateau est insubmersible et sert de soutien aux lambourdes avec lesquelles on construit un pont volant. Si un boulet ou tout autre projectile vient à le frapper, il ne peut être submergé tant que quelques-unes des cases dont son intérieur est formé restent intactes. C'est communément en cuivre rouge qu'on construit aujourd'hui ce genre de bateau.

BATEAU A VAPEUR. On nomme ainsi le bateau destiné à recevoir, d'une machine à vapeur, l'impulsion qui le fait marcher. Les conditions principales de ceux de ces bateaux qui naviguent sur la mer sont : 1° d'être à même de supprimer les aubes des roues quand il y a lieu d'aller à

la voile; 2° d'avoir assez de stabilité pour profiter d'un bon vent avec ou sans le secours des machines: 3° d'être susceptibles de filer 7 nœuds au moins par l'effet de la machine, étant complétement armés et ayant pour douze jours de combustible et 2 mois de vivres; 4° enfin d'être pourvus de chaudières en cuivre, sans adjonction de fer, autour desquelles on puisse établir des greniers à charbon assez épais pour les garantir du choc des boulets, sans empêcher pourtant une libre circulation pour les nettoyer ou les visiter.

Les Égyptiens ne connaissaient point l'emploi de la vapeur appliquée à la navigation, mais ils faisaient usage pour leurs vaisseaux de machines à roues. On voit aussi que les radeaux qui portaient en Sicile l'armée de Claudius Caudex étaient mus par des roues et palettes que des bœufs faisaient tourner.

L'invention du pyroscaphe ou bateau mû par la vapeur a été et demeure même encore un sujet de controverse; mais, à l'aide de l'aperçu chronologique qui suit, il est aisé de faire la part de chacun dans la mise en œuvre de cette découverte. Dès l'année 1695, Denis Papin avait décrit un bateau recevant l'impulsion de roues mues par la vapeur, et, vers le même temps, Duguet faisait connaître des expériences qui avaient pour objet de remplacer les rames par des roues à palettes. En 1753, l'abbé Gautier, de Lunéville, indiqua à son tour, dans un mémoire lu à l'Académie de Nancy, les moyens d'arriver au même but; en 1775, Périer construisit, à Paris, un bateau qu'il munit d'une machine à vapeur; et le marquis de Jouffroy renouvela l'expérience, en 1778 sur le Doubs, puis en 1781 sur la Saône. L'Américain Fulton, qui avait été témoin de ces faits, se livra de son côté à des essais, et, en 1803, il vint à Paris proposer à Napoléon de construire des bâtiments à vapeur pour la marine; mais l'Académie des sciences, consultée à ce sujet, déclara, avec cet aplomb dédaigneux qui lui fait si fréquemment repousser des découvertes utiles, que *la navigation à vapeur était une* CHIMÈRE!!! Fulton retourna dans sa patrie et construisit, en 1807, à New-York, le premier bateau qui ait fait un service régulier. L'Angleterre n'adopta ce nouveau système qu'en 1812; il ne revint en France qu'en 1816, et ne fut appliqué chez nous, à un service public, qu'en 1819. On sait aujourd'hui quels sont les immenses avantages de l'emploi du bateau à vapeur, de cette *chose* que MM. les académiciens avaient si légèrement, pour ne pas dire autrement, traitée de chimère. — Le bateau à vapeur marche au moyen de deux roues à aubes ou palettes placées de chacun de ses côtés, et qui sont mues par une machine établie dans l'intérieur du bâtiment, machine dont la cheminée domine le bâtiment comme un mât. On remplace ces roues, et même avec un succès remarquable, par une *vis* ou *hélice*, placée à l'arrière du bateau, sous la quille, et que la machine à vapeur fait tourner avec une grande rapidité. Enfin, on a essayé de combiner le système de voile et celui de vapeur, et quoique ce problème n'ait pas encore été résolu de manière à repousser toute objection, tout porte à penser qu'on arrivera à ce résulta



Bateau à vapeur de la Seine.

dans un temps prochain. L'électricité fournira en outre, au premier jour, un nouveau moteur à la navigation. (*Voy.* VAPEUR.)

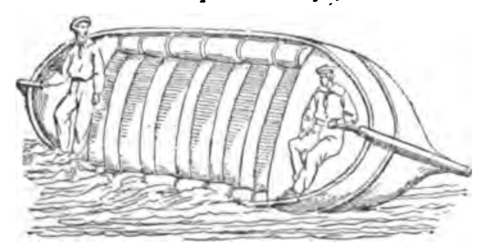
BATEAU DE LOCH (*Mar.*). Nom donné à un morceau de bois épais de 27 millimètres, semblable à un secteur de cercle et qui est garni de plomb à sa base. On en fait usage pour mesurer la vitesse de la marche d'un navire.

BATEAU DE REMORQUE (*Mar.*). C'est celui qui sert à remorquer un autre bateau, c'est-à-dire à aider et à activer sa marche. Les navires à vapeur sont employés aujourd'hui, dans certaines circonstances, à diriger ainsi les plus gros vaisseaux, et c'est particulièrement sur les mers dangereuses et dans les mauvais temps que l'utilité de cette remorque est inappréciable. Briesta de Bouval inventa, en 1816, un bateau spécial de remorque.

BATEAU DE SAUVETAGE (*Mar.*). On donne ce nom au bateau qui peut être employé utilement dans les naufrages. De nombreux essais ont été faits pour arriver à la construction satisfaisante d'un bateau de cette nature. Au mois de juillet 1610, dans le grand bassin des Tuileries, à Paris, on fit, en présence de la reine mère et de toute sa cour, l'épreuve d'une nacelle insubmersible. On la mit, à ce qu'on rapporte, quille en haut, et elle reprit son aplomb. Criblé de coups de mousquet, elle s'emplit d'eau, mais ne sombra point. On cria au miracle, à la sorcellerie. « L'on ne sait que s'imaginer, écrivit Malherbe à Peiresc. La commune opinion est que cela se fait par magie. » Bien d'autres expériences ont été tentées depuis cette époque. Nous n'en citerons que deux, qui ont obtenu l'approbation à peu près générale et qui datent de 1855. M. Berdan, des États-Unis, est l'inventeur d'un bateau compressible, en bois, qui a la forme d'un canot ordinaire, est recouvert de toile et cuirassé de gutta-percha. Un compartiment à air, de forme cylindrique, court le long des plats-bords de l'avant à l'arrière, et en dehors de l'embarcation; puis, ces plats-bords sont rattachés à la quille par des charnières, de telle façon que, lorsqu'il n'y a pas lieu de faire usage du bateau, les membrures peuvent être ramenées parallèlement à la quille, et permettent ainsi aux plats-bords de se rabattre, ce qui réduit alors l'embar-

cation au cinquième environ du développement qu'elle prend lorsqu'on en fait usage. Dans l'une des expériences auxquelles le bateau compressible de Berdan fut soumis, quinze hommes, rapporté-t-on, furent placés dans une embarcation de 4 mètres de long, avec deux poids de 32 kilogrammes suspendus à un seul côté, charge qui n'empêche pas le canot de flotter aisément. On y introduisit ensuite 250 kilogrammes de fer, plus quatre poids de 32 kilogrammes suspendus d'un seul côté; puis on le remplit d'eau, et néanmoins, sous une telle charge, il conserva, en flottant, ses plats-bords de 0m,135 à 0m,162 hors de l'eau. Il ne fallut que deux minutes pour le monter et le lancer à l'eau.

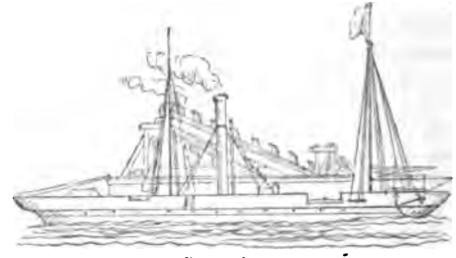
Le bateau de sauvetage de M. Mouë, essayé dans le bassin du Commerce, au Havre, a été l'objet du rapport suivant : « L'embarcation, préalablement chargée, dans ses hauts, de gueuses en fer du poids de 300 kilogrammes et de trois hommes, y compris M. Mouë, a été renversée au moyen d'un appareil d'une force suffisante. Aussitôt l'équilibre rompu, l'embarcation



Bateau de sauvetage insubmersible de M. Mouë
(d'après l'Illustration).

a fait le tour et s'est relevée instantanément, malgré ledit poids placé sur ses bancs. Il n'a fallu que treize à quatorze secondes pour que toute l'eau que l'embarcation avait prise en faisant le tour se soit entièrement écoulée. La commission avait pensé qu'il serait possible qu'en allant aborder un navire en danger, le bateau de sauvetage pût recevoir un assez fort abordage pour le crever dans sa carène, et qu'il serait urgent de savoir s'il resterait à flot malgré ses avaries; elle a donc décidé de faire crever un des bordages de carène, et un trou de quinze centimètres sur vingt a été pratiqué au-dessous de la flottaison. En très-peu de temps, l'eau est entrée dans toutes les parties vides, et la commission a pu voir l'embarcation rester à flot, bien qu'elle contînt alors une certaine quantité d'eau, qui s'élevait jusqu'à huit ou dix centimètres au-dessus de son tillac, ayant toujours à bord les hommes et le poids indiqués ci-dessus; elle est restée assez flottante pour pouvoir encore être chargée d'une douzaine de personnes en plus. »

BATEAU DRAGUEUR (*Mar.*). Les bateaux de ce genre, qui fonctionnent à l'aide d'une machine à vapeur, sont de deux sortes : à simple ou à double système. Ceux de la première catégorie sont composés de deux bateaux accolés l'un à l'autre dans le sens de leur longueur, en laissant entre eux un intervalle dans lequel joue la chaîne. Les seconds ne diffèrent point des ba-



Bateau dragueur
(d'après l'Illustration).

teaux plats ordinaires, mais ils portent une charpente destinée à recevoir le mécanisme qui fait circuler les chaînes.

BATEAU PLAT (*Mar.*). Sorte de chaloupe à fond plat, qui peut servir à transporter des troupes. Sous Louis XI, les Anglais avaient projeté une descente en France, à l'aide de bateaux plats que devaient leur prêter les Hollandais; et c'est aussi avec des bateaux semblables que Napoléon Ier se proposait de débarquer des troupes en Angleterre.

BATEAU PLONGEUR. *Voy.* CLOCHE DE PLONGEUR.

BATEAU-PORTE (*Mar.*). Sorte de batardeau flottant qui tient lieu de porte pour une écluse ou une forme de radoub.

BATEAU-POSTE (*Nav. fluv.*). Sorte de coche qui, autrefois, transportait des voyageurs avec une célérité qui dépassait celle des voitures dont on faisait alors usage.

BATEAU-RABOT (*Mar.*). Bateau qui contient une machine à l'aide de laquelle on ouvre l'entrée d'un port, d'un bassin ou d'une rivière, lorsque cette entrée est obstruée par des vases, des sables ou des galets.

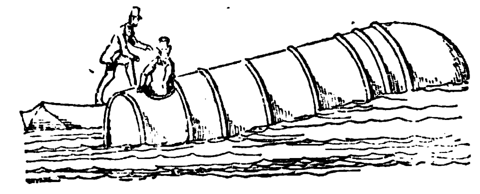
BATEAU SOUS-MARIN (*Mar.*). S'il faut s'en rapporter à Bayle, l'opticien Corneille Drebel aurait construit pour le roi Jacques un bateau sous-marin qui recevait douze rameurs outre les passagers; et le gendre de ce savant aurait trouvé en même temps une liqueur propre à remplacer l'air nécessaire à la respiration. Une origine qui paraît plus certaine, c'est que l'Américain Brushuell inventa le premier, en 1787, un de ces bateaux. Un autre Américain, le célèbre Fulton, fit, au mois de juin 1800, sur la Seine et devant l'esplanade des Invalides, en présence d'un public nombreux, l'essai d'un bateau sous-marin auquel il avait donné le nom de *nautile*, tiré du nom d'un coquillage. Ce bateau, construit dans les ateliers de M. Périer, à Chaillot, était en cuivre, de forme ovoïde très-allongée, portant à l'un de ses bouts un collet relevé propre à recevoir un couvercle fermant hermétiquement et assez grand pour y passer un homme. Sur l'arête supérieure était pratiquée une rigole destinée à contenir un petit mât qui se relevait à char-

nière. Dans l'intérieur, qui avait environ un mètre de diamètre et trois mètres de long, se trouvaient les manches de rame en hélice, qui allaient en dehors agir dans l'eau comme une vis dans son écrou, et servaient à donner à l'appareil un mouvement progressif. Dans la partie inférieure se trouvait en saillie une capacité dont le poids déterminait la position du bateau dans l'eau, et qui servait en même temps de réservoir, soit à l'eau, soit à l'air, suivant qu'on voulait descendre ou monter. Ce remplissage se faisait de l'intérieur par le moyen des pompes. Fulton s'enferma dans ce bateau avec un matelot et une bougie allumée. Il plongea au point de disparaître et alla remonter assez loin de l'endroit du départ. Au bout de 18 à 20 minutes il replongea de nouveau et vint sortir au point d'où il était parti la première fois. Les spectateurs ayant exprimé le désir de le voir aller à la voile, il releva son mât, y attacha une voile et courut plusieurs bordées. Il renouvela cette expérience au Havre avec le même succès. Dans le même temps, l'ingénieur anglais Hodgman faisait à Folkestone, petite ville maritime à deux lieues de Douvres, des expériences analogues dans la mer, où il cheminait environ un quart de mille.

En janvier 1810, MM. Coëssin firent au Havre, par autorisation du ministre et en présence de beaucoup d'officiers de marine et d'ingénieurs constructeurs, une autre expérience de bateau sous-marin. Leur nautile était une espèce de grand tonneau ayant la forme d'un ellipsoïde allongé; il avait 3 mètres de long et pouvait contenir neuf personnes. Un lest, appliqué sur un de ses côtés, en déterminait la position, et son intérieur était divisé en trois parties par les doubles fonds. La partie du milieu se trouvait occupée par les navigateurs; les deux parties extrêmes pouvaient être à volonté remplies d'eau ou d'air par des pompes que les navigateurs avaient la faculté de faire agir suivant qu'ils voulaient monter ou descendre. Le mouvement était imprimé au bateau par deux rangs de rames à portes que faisaient mouvoir les navigateurs, et les manches de ces rames passaient à travers les flancs du bateau, dont les ouvertures étaient masquées par des poches de cuir, qui empêchaient l'eau d'y pénétrer, sans gêner le mouvement des rames. Si l'une des poches s'était crevée, la rame était taillée de manière qu'en la retirant un peu en dedans elle faisait aussitôt l'effet d'un tampon qui bouchait l'ouverture exactement. Avec quatre rames on faisait une demi-lieue par heure. Un gouvernail placé à la poupe, et que, du dedans, on mettait en action avec une corde, servait à diriger l'appareil comme un bateau ordinaire; les navigateurs s'orientaient à l'aide d'une boussole, et ils recevaient un peu de lumière par de très-fortes lentilles logées dans la partie supérieure du bateau. Pour monter et descendre, ils employaient, indépendamment de l'air et de l'eau refoulés dans les capacités extrêmes, quatre ailes, deux à droite et deux à gauche, qu'un seul homme faisait mouvoir au moyen de tringles : on les inclinait de l'avant à l'arrière ou de l'arrière à l'avant, suivant qu'on voulait monter ou descendre, parce qu'alors la résistance à l'eau, occasionnée par le mouvement progressif, agissait sur les plans inclinés conformément au but qu'on se proposait. L'air nécessaire à la respiration était fourni par des tuyaux flexibles et incompressibles qui établissaient une double communication de l'intérieur du bateau à la surface de l'eau, où ils étaient soutenus par des flotteurs. La circulation s'établissait au moyen du ventilateur de Halles; mais on reconnut bientôt que cela devenait impossible quand la profondeur dépassait 7 mètres. MM. Coëssin pensèrent alors qu'il valait mieux remonter de temps en temps à la surface pour y faire provision d'air. Et prévoyant le cas où il serait dangereux de paraître à cette surface, MM. Coëssin prescrivirent de faire une ample provision d'oxygène comprimé, dans des récipients que les expérimentateurs tiendraient en réserve, et dont ils ne feraient usage qu'avec l'économie que leur commanderait l'intérêt de leur conservation, ainsi que M. Guyton de Morveau l'avait conseillé dans un mémoire écrit à l'occasion de la navigation sous-marine de Fulton.

A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, en 1846, M. le docteur Payerne fit à Paris, sur la Seine, un essai d'un nouveau bateau sous-marin construit d'après la loi physique à laquelle Mariotte a laissé son nom : cette loi veut qu'une somme d'air renfermée dans une capacité fasse équilibre à l'affluence de l'eau qui s'y projette, et détermine le liquide à s'arrêter aux limites qui lui sont assignées par la compression du fluide. L'*Illustration*, à laquelle nous empruntons les dessins de ce bateau, en donnait la description suivante :

« Le *bateau sous-marin* est construit en tôle de 7 millimètres d'épaisseur, maintenu par des rivets rabattus à chaud; sa configuration est une ellipse assez rapprochée de la forme d'un



Extérieur du bateau sous-marin du docteur Payerne (*d'après l'Illustration*).

œuf qui aurait pour diamètre 9 mètres de l'arrière à l'avant et $2^m,80$ dans sa plus grande section transversale; il cube 36 mètres et pèse 10000 kilogrammes. Dans sa construction, on a ménagé 30 orifices percés dans la tôle; 26 d'entre eux, qui portent 14 centimètres de diamètre, sont fermés par des lentilles en verre hermétiquement scellées, ainsi

qu'on le pratique aux presceintes des navires, afin de se ménager de la clarté à l'intérieur par la réfraction de la lumière solaire; les quatre autres orifices sont des trous d'homme ayant 40 centimètres de diamètre; ils s'ouvrent et se ferment à l'intérieur; l'un, placé à la partie supérieure et postérieure de l'ellipse, sert d'entrée et de sortie à l'équipage, tandis que les trois autres orifices, fixés à la partie inférieure, un dans le récipient d'avant et deux à l'arrière, où demeurent les gens de l'équipage, s'ouvrent à travers la cale et servent de voie de communication avec le sol au fond des eaux.

« A l'arrière, en dehors, au-dessus et près d'un gouvernail, est un propulseur héliçoïde dont le diamètre ne dépasse pas 1m,20. Ce propulseur, ainsi que le gouvernail, ont chacun à leur centre un arbre de communication avec l'intérieur, passant à travers une boîte à étoupes. Ces arbres sont des leviers qui communiquent le mouvement à ces deux agents pour les faire marcher en avant et en arrière, à droite et à gauche, selon les besoins.

« Latéralement en dehors et à l'arrière, sont encore placées deux aubes en forme de nageoires qui, dans leur fonction, ont pour effet d'opérer les mouvements ascensionnels ou descensionnels du navire. C'est encore par l'intérieur et par le même moyen qu'on imprime le mouvement à ces aubes. Le bateau est armé d'un certain nombre d'organeaux en fer pour servir à l'amarrer au fond des gouffres.

« Si l'on entre maintenant dans le bateau sous-marin, en passant par le trou d'homme pratiqué à la partie supérieure du navire, on descend dans une chambre dont la figure et l'étendue sont à peu près les deux cinquièmes de l'ellipse; les trois autres cinquièmes du volume total sont occupés par un vaste récipient auquel sont adaptées deux pompes ayant, chacune, la même fonction et pouvant se suppléer l'une



Intérieur du bateau sous-marin du docteur Payerne (d'après l'Illustration).

l'autre, en cas d'accident. Cette précaution est d'autant plus rationnelle que toutes les manœuvres nécessitent leur emploi. Chacune de ces pompes est munie de quatre robinets qui ont pour objet de faire tour à tour le service d'aspiration de l'air et de refoulement de l'air, d'aspiration de l'eau et de refoulement de l'eau, de telle sorte qu'une d'elles peut aspirer, refouler ou rejeter de l'air ou de l'eau à volonté dans un récipient; car tout le système de la manœuvre du bateau sous-marin consiste dans le déplacement d'une certaine quantité de fluide comprimé et d'une somme plus ou moins considérable d'eau acquise ou rejetée par le jeu d'une pompe.

« Ainsi, veut-on descendre au fond de l'eau, l'équipage qui est entré à bord, avant de refermer le trou d'homme supérieur par lequel il est descendu, s'occupera d'introduire dans le récipient la provision d'air atmosphérique comprimé capable de faire résistance à la colonne d'eau, calculée sur la profondeur dans laquelle on doit descendre.

« C'est alors que, suffisamment approvisionné d'air, on procède à l'entière immersion du bateau. Cette opération, en elle-même, est de la plus grande simplicité; on la comprendra aisément en disant que les hommes qui sont séquestrés à l'intérieur s'occupent pour cela de faire entrer avec la pompe dans le récipient, où d'abord ils avaient mis de l'air, une quantité d'eau assez considérable pour que le poids du liquide, rompant l'équilibre qui tient le bateau en flottaison, l'entraîne au fond de l'eau. Cette manœuvre s'opère en quelques minutes, au bout desquelles la clarté intérieure transmise par les hublots en verre s'obscurcit sensiblement et avertit qu'on descend dans l'abîme. Bientôt une faible secousse imprimée à l'appareil annonce qu'on touche le fond; on procède immédiatement à l'ouverture des panneaux ou trous d'homme placés à fond de cale, et l'on se trouve enfin en contact direct avec le sol sous-marin, dont on peut explorer la surface avec autant d'aisance et de sécurité qu'on le ferait au milieu d'un champ.

« La manœuvre pour remonter est tout aussi simple et aussi facile à comprendre que la première, et s'exécute à peu près dans le même temps; effectivement, s'il a fallu, par exemple, aspirer le poids de mille litres d'eau pour entraîner le bateau au fond de l'eau, il suffira de refouler ce même poids de mille litres d'eau pour l'alléger de manière à le faire remonter en flottaison à la surface. »

BATELAGE (*Mar.*). En termes de pêche, *faire le batelage*, c'est porter en bateau, de la mer au marché, le poisson qui a été pris.

BATELÉE (*Mar.*). Charge allouée à un bateau, soit en personnes, soit en objets de chargement.

BATELER (*Mar.*). Aller prendre avec un bateau le poisson déposé dans d'autres bateaux qui ont servi à le pêcher.

BATEUIL ou **BATEUL**. Partie du harnais d'une bête de somme, qui lui bat sur la croupe.

BATHOMÈTRE (*Mar.*). Du grec βάθος (bathos), profondeur, et μέτρον (metron), mesure. Instrument propre à être substitué à la sonde pour mesurer les profondeurs de la mer.

BÂTI (*Mar. à vap.*). Pièces de liaison en fer fondu qui constituent l'affût d'une machine à vapeur.

BÂTIMENT (*Mar.*). Se dit de toute espèce de barque, etc., quelle que soit la dimension. Tou-

tefois, ce mot s'applique plus particulièrement au navire qui fait des voyages réguliers et qui a un rôle d'équipage.

BÂTIMENT DE L'ÉTAT (*Mar.*). Bâtiment qui appartient au gouvernement, et particulièrement celui qui fait partie de la marine militaire.

BÂTIMENT DU ROI (*Mar.*). On nomme quelquefois ainsi le bâtiment de la marine militaire d'une nation.

BÂTIMENT-ÉCURIE. *Voy.* ÉCURIES FLOTTANTES.

BÂTIMENT LATIN (*Mar.*). Se dit, dans le Levant, des bâtiments gréés de voiles triangulaires ou latines.

BÂTIMENT VIVRIER (*Mar.*). Bâtiment chargé de vivres pour approvisionner d'autres navires.

BÂTON. En grec βάκτρον (bactron), en bas lat. *bastum.* Ce fut sans doute le premier signe du pouvoir qu'un homme exerçait sur d'autres hommes, et on le retrouve chez tous les peuples. En Grèce, le bâton était la marque de commandement de celui qui avait été élevé au rang de général; à Rome, les consuls portaient un bâton d'ivoire, et les préteurs un bâton garni d'or; les Turcs en ont un, appelé *topeis*, qui fait connaître la dignité dont sont revêtus les personnages qui le portent; en France, le plus haut grade de l'armée reçoit aussi un bâton pour attribut de son autorité; enfin le sceptre des rois n'est lui-même qu'un bâton, qui annonce à tous la puissance de celui qui le tient. Le nom de *bâton* fut aussi donné au canon, dans le Barrois, au moyen âge.

BÂTON (*Mar.*). On appelle *bâtons d'hiver* de petits mâtereaux que l'on substitue aux mâts de perroquet dans les coups de vent; *bâton de commandement*, celui que l'on place sur l'avant des embarcations du vaisseau qui commande; *bâton de pavillon*, le petit mâtereau ou perche de bois léger portant un pavillon, et qu'on attache sur le mât à l'arrière des canots lorsqu'ils transportent un capitaine de vaisseau; *bâton de foc*, le bout-dehors de beaupré ou celui de clinfoc; *bâtons de flammes et de cornettes*, les morceaux de bois qui entrent dans les gaînes, sans dépasser ou sans sortir de la toile; *bâton de girouette*, le petit mâtereau dans lequel entre la verge de fer qui sert d'axe à la girouette, et *bâton de vadel* ou *de guipon*, celui au bout duquel le calfateur attache le bouchon d'étoupe dont il se sert pour goudronner ou brayer le vaisseau.

BÂTON BLANC. On disait autrefois d'une garnison qui évacuait une place sans armes ni bagages, qu'elle en sortait avec le *bâton blanc.*

BÂTON DE JACOB. *Voy.* ARBALESTRILLE.

BÂTON DE MARÉCHAL. L'origine de ce bâton remonte à celle de l'institution du maréchalat, et Philippe-Auguste remit le bâton qu'il portait au maréchal qu'il créa, comme symbole du commandement qu'il lui conférait. Lorsque La Meilleraye prit d'assaut la ville d'Hesdin, en 1639, Louis XIII lui présenta sa canne et lui dit : « Je vous fais maréchal, et voilà le bâton. » Sous la



Bâton de maréchal de France.

monarchie ancienne, le velours du bâton de maréchal était bleu et fleurdelisé en or; sous l'empire, des abeilles remplacèrent les fleurs de lis; sous Louis-Philippe, ce furent des étoiles; aujourd'hui ce sont des aigles.

BÂTONNÉE (*Mar.*). Une bâtonnée d'eau est la quantité de fluide élevée par un coup de bringuebale de la poupe.

BÂTON-ROUGE. Place qui commande le cours du Mississipi, aux États-Unis. Le 5 août 1862, les fédéraux y défirent les séparatistes, dont l'un des généraux, Williams, resta sur le champ de bataille avec d'autres officiers supérieurs. Les pertes furent considérables des deux côtés.

BATOURINÉ. Ville de la Russie d'Europe. Ancienne résidence de l'hetman des Cosaques, elle fut prise et saccagée par les Russes en 1708.

BATTANT (*Mar.*). On appelle *battant d'un pavillon*, la partie de ce pavillon qui flotte en l'air, par opposition au *guindant*, qui est la partie attachée au bâton.

BATTEMENT. Se dit des chocs que le boulet produit dans l'âme du canon, avant qu'il en soit sorti, chocs qui proviennent du vent de ce boulet et de la pression exercée par la poudre enflammée. Le dernier battement donne souvent au boulet une direction très-différente de celle de la ligne de tir que le projectile semblerait devoir prendre en sortant de la pièce.

BATTEMENT (*Mar.*). Les battements d'une voile sont les secousses qu'éprouve une voile brassée en ralingue, ou plus particulièrement la voile que l'on déborde ou dont on largue la bouline, ou qui est mal établie, ou enfin que le vent frappe sous un trop petit angle.

BATTERIE. Pièce d'acier qui recouvre le bassinet, dans les armes à silex, et sur laquelle frappe la pierre adaptée au chien d'un fusil. La batterie n'existe pas dans les armes à piston dont on fait usage aujourd'hui.

BATTERIE. Réunion d'un nombre plus ou moins considérable de bouches à feu, pourvues de tout ce qui est nécessaire pour combattre. On distingue la *batterie de place*, la *batterie de siége*, la *batterie de côtes* et la *batterie de campagne.* Les batteries d'attaque sont aussi appelées *batteries d'obusiers, batteries de mortiers* et *batteries de pierriers*; enfin, selon leur position ou leur manière de tirer, les batteries prennent encore les noms de *batteries de tranchée, batteries à barbette, batteries à embrasure* et *batteries de rempart.* Ce qu'on désigne par batterie à barbette (*voy.* BARBETTE) est celle qui tire par-dessus le parapet.

Une batterie de campagne est composée de 6 ou 8 bouches à feu. La batterie de 6 bouches se forme de 24 voitures, savoir : 6 affûts portant les pièces; 12 caissons de munitions; 2 chariots chargés d'affûts de rechange et d'armement; 2 forges de campagne; et 2 affûts de rechange. Ce calcul est fait pour une batterie de canons de huit; mais lorsque les bouches à feu sont d'un autre calibre, le nombre des caissons est augmenté en raison du poids des projectiles.

On fait remonter à la guerre de 1778 l'usage des *batteries de campagne*, qui, à dater de 1792, furent attachées aux divers corps d'armée. Leur organisation, réglée par une ordonnance du 5 août 1829, a subi depuis lors diverses modifications.

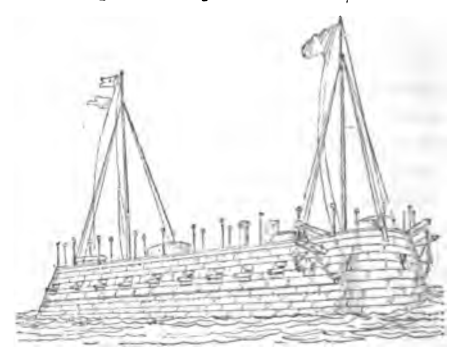
Les *batteries à ricochet* furent inventées par Vauban, qui les employa pour la première fois, en 1697, au siége d'Ath. Ces batteries sont celles dont les pièces ne reçoivent qu'une charge légère de poudre suffisante pour porter les boulets jusqu'aux faces attaquées, d'où ils continuent leur marche en bondissant.

On distingue encore la *batterie croisée*, qui se compose de deux batteries assez éloignées l'une de l'autre, mais dont les feux viennent aboutir au même point; la *batterie d'enfilade*, qui découvre toute la longueur d'un ouvrage et dont le boulet prend en flanc tout ce qui garnit le parapet; les *batteries de revers* ou *meurtrières*, qui battent le derrière d'un ouvrage et tirent en même temps contre le dos de ceux qui le défendent; la *batterie enterrée*, qui se trouve dans la plate-forme et au-dessus du rez-de-chaussée ou du niveau de la campagne; les *batteries en écharpe* ou *de bricole*, dont les boulets se réfléchissent aux environs de la partie contre laquelle on les tire et qu'ils ne font qu'effleurer; et les *batteries de chemin couvert*, établies sur la partie supérieure du glacis, pour battre en brèche, dès qu'on est maître du chemin.

BATTERIE (*Mar.*). Emplacement qu'occupent les pièces d'artillerie qui sont à bord, et l'ensemble de ces pièces. — Se dit aussi du pont et des sabords où sont placés les canons. Les grands bâtiments de guerre ont trois batteries : la *batterie haute*, la *seconde batterie*, et la *batterie basse*, qui est le plus près de la surface de l'eau.

BATTERIE COUVERTE (*Mar.*). Batterie qui est entre deux ponts ou tillacs, comme la batterie basse d'un vaisseau.

BATTERIE FLOTTANTE (*Mar.*). Le premier essai paraît en avoir été fait en 1550, par don Garcie de Tolède, vice-roi de Sicile, à la prise d'Afrique, dans la régence de Tunis. « Il s'avisa, dit Brantôme, pour faire la batterie de mer, de désarmer deux galères et de les lier et joindre ensemble, et avec force tables et ais dessus bien aplanis, où il fit mettre quatre canons en batterie qui furent en partie cause du gaing de la place. » Un nouvel essai de ces batteries eut lieu au siége de Gibraltar en 1782. En Amérique, Robert Stevens a consacré de longs travaux à l'établissement d'une batterie flottante destinée à l'entrée du port de New-York; et, en France, plusieurs perfectionnements ont été



Batterie flottante.

faits à ce genre de batterie, qui fut employé avec avantage durant l'expédition de Crimée, particulièrement au siége de Kinburn. Quelques-uns de ces perfectionnements sont attribués à l'empereur Napoléon III.

BATTEUR D'ESTRADE. On donnait ce nom, autrefois, aux cavaliers détachés d'une troupe pour aller à la découverte. (*Voy.* STRADIOTS.)

BATTLE. Ville du comté de Sussex, en Angleterre. Le roi Harold y fut vaincu, en 1066, par Guillaume le Conquérant.

BATTRE. En lat. *batuere*. En terme d'artillerie, *battre une place en mine*, c'est employer contre cette place la grosse artillerie et les bombes, de manière à détruire les édifices, à incendier les maisons, etc.; *battre en salve* ou *battre en camarades*, c'est tirer à la fois toutes les pièces d'une batterie quand on bat en brèche; *battre en brèche*, c'est tirer avec de l'artillerie contre une muraille ou contre un rempart, et d'assez près pour y faire brèche; *battre en rouage*, c'est battre une batterie en flanc ou de revers, afin d'en démonter les pièces par des coups plongés ou tirés à ricochet; *battre de bricole*, c'est faire frapper un boulet à un endroit où il puisse se réfléchir et se porter contre la partie que l'on veut détruire; *battre en écharpe*, c'est battre un ouvrage sous un angle de 20 degrés et au-dessous; *battre en sape*, c'est battre un ouvrage par le pied de son revêtement; *battre à dos* ou *en revers*, c'est frapper en sens contraire des mobiles d'une batterie directe; *battre à ricochet*, c'est employer des canons ou des obusiers à faible charge, pour porter le projectile dans un ouvrage enfilé; *battre de front*, c'est frapper directement; *battre en but*, c'est frapper, au moyen de mobiles et de projectiles, un but, soit par des percussions isolées, soit par des coups d'armes à feu simultanées ou successives, soit par enfilade, etc.; *battre un ouvrage*, c'est diriger le feu d'une batterie contre les fortifications; *battre une sortie* ou *une reconnaissance*, c'est diriger le feu contre

les assiégés opérant une sortie ou une reconnaissance; *battre à boulets rouges*, c'est faire usage de cette sorte de boulets; et *battre la poudre*, c'est la presser de 8 ou 10 coups de fouloir pour éprouver le canon. (*Voy.* TAMBOUR.)

BATTRE (*Mar.*). *Battre la mer*, c'est rester longtemps dans un espace déterminé; *battre le mât*, se dit des voiles que le calme laisse pendantes de leur propre poids le long des mâts, et que le roulis du vaisseau, balancé par la houle, écarte et ramène sur les mâts, qu'elles frappent avec un bruit sourd et monotone; *battre les coutures*, c'est enfoncer, avec un fer et un maillet, l'étoupe ou filasse dont on remplit les joints des planches dans un navire; *battre pavillon*, c'est arborer sur un vaisseau, à la tête de l'un de ses mâts, le pavillon signe distinctif de l'officier général qui commande.

BATTUE (*Pêche*). On appelle ainsi le creux que fait le poisson pour s'y enfoncer pendant l'hiver.

BATTURE (*Mar.*). Haut fond de roches ou coraux, assez étendu, mais à peu près plat.

BAU (*Mar.*). Solive longue et forte qui traverse le bâtiment du flanc droit à l'autre, et sert à soutenir les tillacs et à affermir le bordage. On nomme *bau de dalle*, le premier bau vers l'arrière; *bau de lof*, le dernier bau sur l'avant; *maître bau*, celui qui traverse le bâtiment dans sa plus grande largeur; et *faux baux*, les solives semblables aux baux ordinaires, placées à 2 mètres de distance l'une de l'autre sous le premier tillac des grands vaisseaux, et qui ont pour destination de fortifier le fond du bâtiment et de former le faux pont.

BAU (*Pêche*). En Provence, on dit de l'action qui a pour but de lever le filet que traînent les pêcheurs : *lever le bau*.

BAUDAU (*Mar.*). Corde d'auffe qui sert à monter les bourdigues.

BAUDIN (CHARLES). Amiral, né à Sedan (Ardennes) en 1784, mort en 1854. Entré dans la marine à l'âge de quinze ans, à vingt-deux ans, en 1808, il se faisait remarquer dans les combats que notre marine avait à livrer à la marine anglaise, dans la mer des Indes; il eut le bras droit emporté dans un de ces combats. En 1812, il fut fait capitaine de frégate après avoir soutenu, dans la Méditerranée, une lutte contre un brick anglais de force supérieure. En 1815, étant capitaine de vaisseau, il quitta le service et ne le reprit qu'en 1830. En 1838, envoyé au Mexique pour exiger une réparation de violences dont des négociants français avaient été victimes, il prit et détruisit, bien qu'il ne disposât que de forces à peu près insuffisantes, le fort de Saint-Jean d'Ulloa, considéré comme imprenable. Ce fait d'armes le fit élever à la dignité d'amiral.



L'amiral Baudin
(d'après le cabinet des Estampes).

BAUDRICOURT (JEAN DE). Maréchal de France. Ce fut l'un des meilleurs capitaines du quinzième siècle. Il prit une très-grande part à la conquête du royaume de Naples, par Charles VIII, en 1495.

BAUDRIER. En grec ζωστήρ (zostêr), en lat. *balteus*. Les empereurs romains donnaient à ceux qu'ils voulaient honorer, en les admettant parmi les personnes qui composaient leur suite, une courroie qui devenait alors la marque de leur dignité, et qu'on appelait *cingulum militare* ou ceinture militaire. C'est de cette courroie qu'est venu le baudrier, porté aujourd'hui comme se portait alors le *cingulum*.

BAUFFE (*Pêche*). Grosse corde que l'on garnit de haims ou hameçons, et qu'on enfouit dans le sable, au bord de la mer, en la retenant par des câblières. Cet engin porte aussi le nom de *maîtresse corde*.

BAUGÉ-LE-VIEIL. Commune de l'arrondissement de Baugé, dans le département de Maine-et-Loire. Les Français, sous les ordres du maréchal de La Fayette, y battirent, le 22 mars 1421, les Anglais que commandait le duc de Clarence.

BAUQUIÈRES (*Mar.*). Bordages d'épaisseur sur lesquels portent les baux et les barrots.

BAUTZEN. Ville du royaume de Saxe et capitale de la province de Lusace. Déjà signalée dans les fastes militaires par le campement du roi de Prusse, la bataille de Hochirch, et les opérations qui eurent lieu entre ces deux endroits en 1758, elle fut encore témoin, en 1813, des deux batailles livrées, le 20 et le 21 mai, par l'armée française, aux armées russes et prussiennes, batailles qui portent les noms de Bautzen et de Wurschen. Les alliés perdirent dans ces deux journées 18 000 morts ou blessés et 3 000 prisonniers; les Français n'eurent pas moins de 12 000 hommes hors de combat. Ceux-ci, au nombre de 150 000 combattants, étaient commandés par Napoléon et ses lieutenants Oudinot, Macdonald, Marmont, Ney, etc., et l'ennemi, peu supérieur en nombre, était commandé par l'empereur Alexandre et les généraux Miloradowich, Govezakof, York, Blücher, Barclay de Tolly, etc. La bataille de Bautzen est considérée comme l'une des plus belles manœuvres de celui qui obtint la victoire.

BAVIÈRES. Garnitures d'étoffes qui ornaient les casques légers.

BAYARD (PIERRE DU TERRAIL, seigneur DE). Sur-

nommé *le Chevalier sans peur et sans reproche,* né au château de Bayard, près de Grenoble, en 1476, mort en 1524. Il se signala, sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue; sous Louis XII, il contribua à la conquête d'une partie de l'Italie. Au pont de Garigliano, en 1503, nouvel *Horatius Coclès*, il arrêta seul une armée espagnole et mérita cette devise : *Vires agminis unus habet:* Seul il vaut une armée. Il prit part ensuite à la victoire d'Agnadel, et fit avec succès la guerre au pape Jules II. Sous François Ier, il fit encore la guerre en Italie, où il s'empara du général Prosper Colonna. A Marignan, il fit des prodiges de valeur en combattant aux côtés de François Ier, qui, le soir même, voulut être armé chevalier par lui. Quelques années après il ramena l'armée, qu'avait compromise l'amiral Bonnivet, et la sauva en lui faisant franchir la Sésia à Romagnano, en présence des Espagnols; mais en protégeant cette retraite, il reçut une blessure mortelle. C'est alors qu'en expirant il se fit placer la face tournée vers l'ennemi, ne voulant pas, disait-il, lui tourner le dos pour la première fois. A la prise de Brescia, il avait sauvé l'honneur d'une famille qui allait être livrée à la brutalité des vainqueurs.


Le chevalier Bayard
(d'après le cabinet des Estampes).

BAYDAR (*Mar.*). Sorte de barque dont l'usage est particulier à la côte nord de la Sibérie.

BAYEUX. *Arægenus, Bajocasses.* Ville située sur l'Aure, dans le département du Calvados. Elle fut prise et saccagée par le roi d'Angleterre, Henry Ier, en 1106, et par Philippe de Navarre, en 1356. Les Anglais s'en emparèrent derechef en 1450; les protestants, en 1561; Lamoricière, pour la Ligue, en 1589 ; et le duc de Montpensier, en 1590.

BAYLEN. Ville de la Sierra-Morena, dans la province de Jaën, en Espagne. Elle est devenue tristement célèbre dans nos annales militaires, par la capitulation qu'y signa le général Dupont, le 22 juillet 1808. Ce dernier n'avait que 13 000 hommes et il rencontrait 40 000 combattants devant lui; mais il commandait de vaillantes troupes et l'ennemi ne lui opposait en grande partie, dit-on, que des soldats sans discipline et sans armes. L'histoire n'a pas encore dit son dernier mot dans le jugement de cette action.

BAYONNE. *Lapurdum.* Ville située au confluent de l'Adour et de la Nive, dans le département des Basses-Pyrénées. Elle a soutenu, depuis 401 jusqu'en 1814, quatorze siéges contre les Vandales, les Sarrasins, les Normands, les Navarrois, les Gascons, les Béarnais, les Aragonais, les Anglais, les Espagnols et les Portugais. Fortifiée par Vauban au dix-septième siècle, elle reçut encore des travaux extérieurs en 1813. Elle était depuis longtemps au pouvoir des Anglais, lorsque, le 25 août 1451, son gouverneur, Jean de Beaumont, en ouvrit les portes aux Français, qui l'assiégeaient sous les ordres du comte de Foix et du fameux Dunois, lesquels en prirent possession au nom du roi Charles VII.

BAYONNETTE. *Voy.* BAÏONNETTE.

BAZA. *Basti.* C'était l'une des plus fortes villes du royaume de Grenade, et, en 1489, elle était encore occupée par les Maures, lorsque le roi Ferdinand V vint en former le siége à la tête de cent mille combattants. Les assiégés se défendirent avec une extrême vigueur et opéraient chaque jour des sorties qui devenaient autant de combats acharnés; mais enfin les Espagnols triomphèrent et entrèrent dans la place le 9 décembre, après six mois de travaux laborieux.

BAZARUS (*Mar.*). Grande embarcation de plaisance dont on fait usage sur le Gange.

BEACHY. Cap situé sur la Manche, dans le comté de Sussex, en Angleterre. En 1690 les Français y battirent les flottes anglaise et hollandaise réunies.

BEAU (*Mar.*). Du celt. *bel*, en lat. *bellus.* La mer est belle quand elle est unie ou que les lames s'élèvent peu.

BEAUCÉANT ou **BEAUCENT.** C'est le nom de l'étendard qu'avaient les Templiers. Il était blanc d'un côté et noir de l'autre.

BEAUFORT (FRANÇOIS DE VENDÔME, duc DE). Né à Paris en 1616, mort en 1669. Il était fils de César, duc de Vendôme, bâtard de Henri IV. Ses intrigues lui ayant fait perdre la faveur que lui avait accordée Anne d'Autriche, régente, il fut emprisonné par ordre de cette princesse, et lorsqu'il parvint à s'échapper il alla se jeter parmi les ennemis de la cour. Les troubles de la Fronde lui procurèrent une certaine célébrité ; il attachait surtout une sorte d'importance coquette à se faire aimer, obéir par la foule; on le rencontrait fréquemment au milieu des groupes de poissardes et de portefaix, qu'il haranguait dans un style qui lui valait des acclamations; et cette conduite, très-excentrique pour un grand seigneur, lui mérita le surnom de *Roi des Halles.* Il ne manquait pas du reste de courage, de quel-

Fr. de Vendôme, duc de Beaufort
(d'après le cabinet des Estampes).

que capacité militaire, et il en donna des preuves en battant les Algériens sur mer en 1665, et les Turcs au siége de Candie, en 1669. Il fut tué sous les murs de cette place dans une sortie.

BEAU-FRAIS (*Mar.*). Vent dont la force est modérée et la direction favorable.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte de). Général de la république, né à la Martinique en 1760, mort en 1794. Député aux états généraux en 1789, il fut nommé, en 1792, général en chef de l'armée du Rhin, mais sa qualité de noble l'obligea bientôt à donner sa démission. Arrêté comme suspect, il fut condamné à mort et exécuté. Il s'était marié à Joséphine Tascher de La Pagerie, qui devint depuis l'épouse de Napoléon, et en eut deux enfants : Eugène et Hortense, qui fut reine de Hollande.

BEAUHARNAIS (Eugène de). Fils du précédent, né à Paris en 1781, mort en 1824. Aide de camp du général Bonaparte, celui-ci l'emmena en Égypte ; il devint chef d'escadron à Marengo, colonel des chasseurs-guides en 1802, général de brigade en 1804; fait prince au moment de la formation de l'empire, il fut créé vice-roi d'Italie en 1805. Il défit les Autrichiens, à Raab, en 1809, et se couvrit de gloire dans la retraite de Russie. Après les événements de 1814 il se retira auprès du roi de Bavière, dont il avait épousé la fille en 1806.


Eugène de Beauharnais
(d'après le cabinet des Estampes).

BEAULIEU (Sébastien de Pontault, sieur de). Maréchal de camp, premier ingénieur de Louis XIV, mort en 1674. L'existence trop peu connue de ce savant militaire mériterait d'être donnée en exemple. Amoureux de sa profession, il s'adonna avec persévérance aux études qui peuvent contribuer à l'élever et à en étendre les limites. Il écrivit plusieurs ouvrages, dont le principal a pour titre : *Glorieuses conquêtes de Louis le Grand*, ouvrage considérable qui fut continué après lui. Mais le véritable titre de Beaulieu à l'estime de ses concitoyens, c'est qu'il fut, à bien dire, le créateur de la topographie militaire.


Beaulieu (Sébastien de Pontault)
(d'après le cabinet des Estampes).

BEAULIEU (J.-P., baron de). Général au service de l'Autriche, né en 1725, mort en 1819. Il se distingua dans la guerre de Sept ans ; apaisa, en 1789, l'insurrection du Brabant, son pays natal ; obtint, en 1792 et 1794, quelques avantages sur les Français dans les Pays-Bas ; nommé, en 1796, général en chef des armées autrichiennes en Italie, il y fut constamment battu par le général Bonaparte, particulièrement à Montenotte et à Lodi, ce qui le contraignit à se démettre de son commandement.

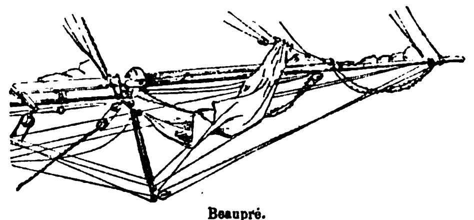
BEAUMANOIR (Jean de). Maréchal de Bretagne. Il servit sous le duc Charles de Blois dans la lutte d'entre ce prince et Jean de Bretagne, qui se disputaient la possession du duché. Au célèbre combat dit *des Trente*, livré, en 1351, près de Ploërmel, entre trente Bretons et trente Anglais, Beaumanoir fut l'un des chevaliers qui se distinguèrent le plus.

BEAUMONT. Commune du département de la Somme. Les Français y mirent les alliés en déroute le 16 juin 1815.

BEAUMONT (Antoine-François, comte de). Chef d'escadre, né au château de Laroque, dans le Périgord, en 1733, mort en 1805. Le 11 septembre 1781, un combat opiniâtre s'engagea, au sud-ouest d'Ouessant, entre la frégate *le Fox*, l'un des meilleurs voiliers de l'Angleterre, commandée par le capitaine Windsor, et la frégate française *la Junon*, commandée par Beaumont. Le *Fox* fut entièrement rasé. Le roi fit peindre ce combat, l'un des plus beaux faits d'armes de la marine française.

BEAU-PARTIR. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui part bien de la main, avec vigueur et facilité, sur une ligne droite, sans s'en écarter ou sans se traverser, depuis son partir jusqu'à son arrêt.

BEAUPRÉ (*Mar.*). De l'anglais *bow-sprite*, bâton de l'avant. L'un des quatre mâts majeurs. Il est situé à l'avant et remarquable par sa position inclinée, dont l'angle avec l'horizon varie de 30 à 40 degrés. On le considère comme la clef de la mâture dans les vaisseaux, parce que c'est sur lui que s'appuient les étais du grand mât et du mât de misaine, et dans les vaisseaux de premier rang il offre un diamètre de plus d'un mètre. — On dit qu'un vaisseau est *beaupré sur poupe*, pour dire qu'il suit le plus près qu'il peut un autre vaisseau. — *Mettre le beaupré en terre*, c'est le placer sans danger si près de la terre que le mât de beaupré y puisse toucher.


Beaupré.

BEAUREPAIRE. Il était chef du 1er bataillon de volontaires de Maine-et-Loire, et commandait, en 1792, la place de Verdun, quand, sommé par le conseil municipal de livrer cette place aux Prussiens qui l'assiégeaient, il refusa énergiquement et préféra se brûler la cervelle à se rendre aux ennemis. La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon.

BEAUTURE (*Mar.*). Se dit quelquefois d'un beau temps établi.

BEAUVAIS. *Cæsaromagus, Bellovaci.* Chef-lieu du département de l'Oise. Cette ville, qui est située sur le Therain, fut bâtie par Bellovèse. César s'en empara l'an 54 av. J.-C.; Chilpéric, en 471; les Normands l'incendièrent en 923 et 925; et Louis le Gros la prit en 1109, après deux années de siége. Beauvais s'est surtout immortalisé par le siége qu'il soutint, en 1472, contre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui vint l'attaquer avec 80000 hommes. Le courage des habitants, au moment de faiblir, fut relevé par celui des femmes qui, sous la conduite de Jeanne Hachette, firent des prodiges de valeur. L'une d'elles, Jeanne Fourquet, arracha un étendard des mains des Bourguignons. Enfin, après plusieurs assauts infructueux, Charles, dont l'armée était d'ailleurs décimée par la famine et les maladies, dut se décider à opérer sa retraite. Louis XI, pour récompenser les citoyens de Beauvais, les exempta de toute espèce d'impôts, leur laissa la liberté de l'élection de leurs magistrats; leur accorda les priviléges de la noblesse, et décida que, dans une fête qui se célébrait annuellement en l'honneur de saint Angadresme, dont les reliques avaient été portées sur les murailles, les femmes, soit à la procession, soit à l'offertoire, auraient le pas sur les hommes, même sur les fonctionnaires.

BEAUVAU (Charles-Juste, prince de). Maréchal de France, né à Lunéville en 1720, mort en 1793. Colonel, à vingt ans, des gardes du roi Stanislas, il voulut aller servir comme simple volontaire, dans l'armée française, et ses compagnons d'armes le surnommèrent *le Brave*. Deux années plus tard, en 1742, la défense de Prague contre les troupes de Charles de Lorraine lui valut la croix de Saint-Louis. Au passage de la Bormida, il s'élança à travers les embrasures des canons ennemis et s'empara des retranchements; à l'assaut de Mahon, où il commandait la colonne d'attaque, il arriva des premiers sur la brèche.

BEBRA. Sorte de javelot employé chez les peuples de la Germanie, et qui était une imitation du *pilum* des Romains.

BEC (*Mar.*). Du gaul. *bec.* Pointe qui termine chaque patte d'ancre. Elle est recourbée en sifflet et comme un bec d'oiseau. — On nomme aussi *bec* la partie saillante de l'avant des tartanes, felouques, etc.

BÉCASSE (*Mar.*). Espèce de barque espagnole non pontée, qui porte une seule voile carrée. Ce mot est une corruption de l'espagnol *barcaza*.

BEC DE CAPUCINE. Espèce de bec qui forme la partie prolongée de la demi-capucine, et dont le milieu correspond à la direction du canal à baguette.

BEC-DE-CORBIN. Nom que portaient autrefois diverses armes qui avaient une sorte de ressemblance avec un bec de corbeau. Telles étaient certaines cannes d'armes, des hallebar-



Bec de-corbin
(d'après Van der Meulen).

des courtes et des pertuisanes. Le bec-de-corbin servait d'arme ou d'insigne des fonctions à des officiers et à des gentilshommes préposés à la garde particulière du souverain. On disait aussi *becquoysel* pour bec-de-corbin.

BEC-DE-CORBIN (*Mar.*). Outil dont la forme est celle d'un bec de corbeau, et dont le calfat fait usage pour arracher les vieilles étoupes des navires.

BEC DE CROSSE. Sorte de bec qui fait partie de la crosse d'un fusil, et forme la partie la plus élevée de l'arme lorsque celle-ci est placée sous le bras gauche.

BEC-DE-FAUCON. Nom que portait autrefois une arme de demi-longueur, dont le bec avait de l'analogie avec celui de l'oiseau appelé faucon. Cette arme était, ou garnie d'un fer crochu comme celui de la hallebarde, ou terminée par une massue. Son emploi, fort ancien, avait pour destination de tirer à terre ceux qui étaient à cheval et de les assommer. C'est ainsi qu'à la bataille d'Azincourt les archers anglais se ruèrent sur la gendarmerie française à coups de bec-de-faucon.

BEC DE GÂCHETTE. Partie proéminente du devant de la gâchette dans le fusil à pierre; elle

s'engrène dans l'un ou l'autre des crans de la noix, par suite de l'action qu'exerce le ressort de la gâchette. C'est en vertu de l'échappement de ce bec hors de ces crans que la percussion du silex a lieu.

BECQUOYSEL. *Voy.* Bec-de-corbin.

BEDAINES. De l'hébreu *beten*, ventre. On donnait ce nom au moyen âge aux boulets de pierre qui étaient employés comme projectiles à la guerre, et que lançait surtout l'arme de jet appelée catapulte.

BEDARRIDES. *Voy.* Bituritæ.

BEDJAPOUR ou **VISAPOUR.** Ville de la présidence de Bombay, dans l'Inde anglaise. Elle fut prise en 1689 par Aureng-Zeyb.

BEDOIL. Sabre oriental dont le tranchant était à la partie concave.

BÉDOUIN. De l'arabe *bedoui*, habitant du désert. Ce nom, qui est devenu si populaire en France et si familier aux soldats depuis notre conquête de l'Algérie, avait déjà beaucoup retenti dans l'armée lors de l'expédition d'Égypte. Les Bédouins forment les tribus errantes d'Arabes répandues aujourd'hui en Égypte, en Syrie, dans les États barbaresques et dans quelques autres parties de l'Afrique. On croit qu'ils descendent d'Ismaël. Parmi les tribus de Bédouins



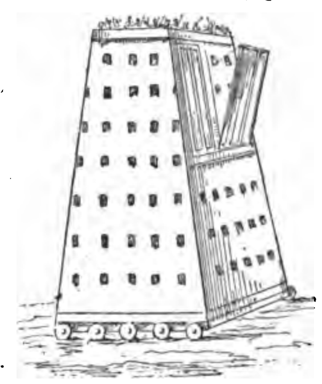
Bédouin
(d'après Eugène Ginain).

on remarque principalement les Ababdehs, qui habitent près du Fagoum, en Égypte, et possèdent de nombreux troupeaux; les Hanadonis, qui se rapprochent des cataractes du Nil, et les Abacès de la Syrie, qui se chargent d'escorter les caravanes et les pèlerins pour les défendre contre les attaques des autres tribus. Malgré leurs habitudes nonchalantes, les Bédouins, en général, sont essentiellement voleurs; ils ne vivent presque que de pillage et de rapines, et ce métier les conduit naturellement aussi à l'assassinat. Dans l'Algérie on confond communément les Bédouins proprement dits avec d'autres indigènes qui se livrent aux mêmes habitudes de brigandage vis-à-vis des étrangers.

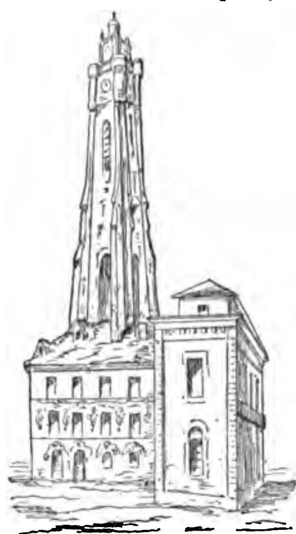
BEDR. Village de l'Hedjaz, en Arabie. C'est au puits de ce lieu que Mahomet vainquit les habitants de la Mecque, l'an 624.

BEDRIACUM. Aujourd'hui *Cividale*. Ville située entre Crémone et Mantoue, en Italie, et près de laquelle les armées de Vitellius et d'Othon se rencontrèrent l'an 69 de notre ère. La victoire se décida pour le premier et lui valut l'empire.

BEFFROI. Du celt. *ber*, porter, et *affreid*, effroi. On appelait ainsi, avant l'invention de la poudre à canon, de grandes tours mobiles reposant sur des roues, que l'on dirigeait le plus près possible des murs d'une place assiégée. Ces tours s'élevaient au niveau des remparts et renfermaient des soldats armés qui lançaient des traits sur les assiégés. Un pont rabattant, disposé à la partie faisant face à la place, se baissait pour livrer, aux assiégeants, passage de la tour aux remparts. — Le même nom désignait des tours ou édifices particuliers où se trouvaient une ou plusieurs cloches destinées à donner l'alarme, à annoncer un grand événement ou à rassembler les habitants d'une ville ou d'une contrée. Tel était le beffroi de Valenciennes, qui s'écroula le 7 avril 1843. — On appelait aussi beffroi ou bancloque, *campana bannalis*, un privilége féodal.



Beffroi de siége
(d'après le chevalier Folard).



Beffroi de Valenciennes.

BÉFORT ou **BELFORT.** Ville forte du département du Haut-Rhin. Elle a soutenu plusieurs siéges, et les Autrichiens s'en emparèrent en 1814.

BÉGUS. Chevaux dont la cavité des dents incisives ne s'est point effacée, comme cela a lieu communément.

BEHAIM (Martin). Navigateur, né à Nuremberg en 1436. Entré au service du Portugal, il accompagna, en 1484, Diego Cano, dans son voyage de découvertes autour de l'Afrique. On a supposé, mais sans preuves, que Behaim avait déjà touché au nouveau monde avant Christophe Colomb.

BEHOURD, BIHOURT ou **BOHOURT**. On appelait ainsi au moyen âge une sorte de combat qu'on soutenait à cheval et la lance au poing, ou bien une course de cavaliers qui avait lieu dans les réjouissances publiques. On donnait aussi ce nom à l'attaque et à la défense d'un bastion dans certaines emprises ou pas d'armes.

BEHRING ou **BERING** (VITAL). Navigateur danois, mort en 1741. Ayant pris du service en Russie, Pierre le Grand le chargea, en 1725, d'explorer les côtes du Kamtchatka. Il découvrit, en 1728, le détroit auquel son nom est resté, et acquit ainsi à la science géographique la preuve que l'Asie et l'Amérique forment deux continents séparés. Treize ans après, il entreprit dans les mêmes contrées une nouvelle expédition, durant laquelle il succomba dans une île à laquelle on a donné son nom.

BEÏLAN. Ville de Syrie, située sur une montagne, non loin de la mer. Ibrahim-Pacha, y défit, en 1832, les Turcs conduits par Hussein-Pacha.

BÉLA. Ville située sur le Poprad, en Hongrie. Durant la bataille qui y fut livrée en 1260, la chaleur était si grande, qu'elle étouffait les soldats et les faisait tomber morts dans les rangs.

BÉLANDRE (*Mar.*). Du holland. *bylander*. Sorte de navire mâté, soit en brick, soit simplement en sloop, dont on fait usage dans les rades et sur les canaux pour le transport.

BÉLANDRE. Caisson à rideaux qui sert à transporter les militaires malades.

BÉLANDRIER. Marinier qui monte une bélandre.

BÉLAY! (*Mar.*). Terme anglais qui signifie *amarrez!* et qu'emploient quelquefois nos marins.

BELBEYS. Ville de la basse Égypte, située sur la rive droite de la branche du Nil qui portait le nom de *Pélusiaque*. Pendant l'expédition française en Égypte, le général Bonaparte fit relever les anciennes fortifications de cette ville.

BÉLE. Du grec βέλος (bélos), trait. Espèce de javelot dont on se servait au moyen âge, et qu'on lançait comme un trait.

BÉLÉE (*Pêche*). Nom que porte une corde lestée et garnie d'hameçons, qu'on place entre deux eaux.

BELEMNON. βέλεμνον (belemnon). Sorte de dard dont les Grecs faisaient usage. Il était cylindrique, faisant suite à la hampe, et se terminait en pointe.

BELGIUS. Général gaulois, chef d'une expédition dirigée contre la Macédoine vers l'an 279 av. J.-C.; il y battit les troupes que lui opposait Ptolémée Céraunus. Parmi les historiens, les uns disent qu'il rentra dans la Gaule; d'autres, que Ptolémée s'empara de sa personne et le fit mourir.

BELGRADE. *Singidunum*. Ville de la principauté de Servie, située au confluent du Danube et de la Save. Elle fut assiégée infructueusement, en 1439, par Amurat II, et en 1445 par Mahomet II; puis elle tomba, en 1520, au pouvoir des Turcs, sous Soliman II, et ne leur fut enlevée qu'en 1688, par l'empereur Léopold. Celui-ci ne la conserva que jusqu'en 1690, où elle fut reconquise par le grand visir Kiuperli-Mustapha. En 1694, le duc de Croï tenta, sans succès, de s'en emparer; mais, au mois d'août 1717, le prince Eugène, après une victoire signalée sur les Ottomans, obligea cette place à capituler. En 1806, elle fut encore occupée par Czerni Georges, chef des Serviens insurgés; puis reprise en 1812 par les Turcs, qui augmentèrent ses fortifications en 1820. C'est à Belgrade que fut signé, en 1739, un traité par lequel la Turquie, alors victorieuse, se faisait restituer, par l'Autriche et la Russie, la Valachie, la Servie et autres pays que ces puissances lui avaient enlevés. Cette ville fut bombardée, le 17 juin 1862, par les Turcs qui occupaient sa forteresse.

BELIDOR (BERNARD FORÊT DE). Inspecteur de l'artillerie, né en Catalogne en 1697, mort en 1761. Il résolut le premier ce problème de produire avec une moindre quantité de poudre un effet semblable à celui produit par une plus grande quantité. Cependant, comme il eut la maladresse de faire hommage de sa découverte au cardinal de Fleury, alors ministre, au lieu de l'offrir au prince de Conti, grand maître de l'artillerie, celui-ci, piqué sans doute, lui ôta l'emploi de commissaire provincial qu'il occupait à cette époque. C'est durant sa retraite forcée que Belidor composa le plus grand nombre des ouvrages suivants, qui sont encore estimés aujourd'hui : *Sommaire d'un cours d'architecture militaire*, 1720; *Le bombardier français*, 1731; *Traité des fortifications*, 1735; *Architecture hydraulique*, 1737; *La science des ingénieurs*, 1749; *Dictionnaire portatif de l'ingénieur*, 1755; *Nouveau cours de mathématiques*, 1757. Il fut reçu membre de l'Académie des sciences en 1756.



Belidor
(d'après le cabinet des Estampes).

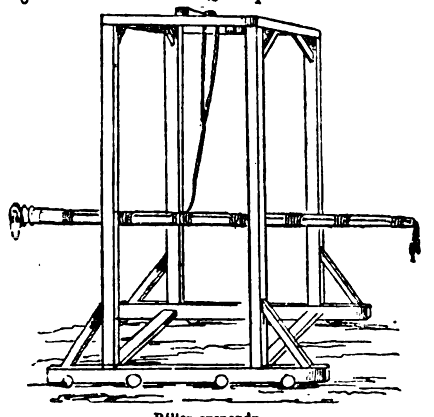
BÉLIER. κριός (crios). Machine fort simple qui fut inventée par les Carthaginois, vers l'an 441 av. J.-C., et dont les anciens faisaient usage pour battre les murailles des villes qu'ils assiégeaient. Elle se composait d'une poutre plus ou moins grosse, armée par un bout d'une masse de fer ou de bronze, à laquelle on donnait la figure d'une tête de bélier, parce que cette machine agissait contre les murs à la manière des béliers quand ils se battent entre eux. On la mettait en jeu à l'abri d'une galerie qu'on nommait *tortue*. Il y avait trois sortes de béliers : celui que pouvaient porter ceux qui le faisaient jouer; le bélier suspendu; et le bélier sur rouleaux. Le pre-

mier, qu'on portait à bras et qu'on faisait mouvoir de même, n'était communément qu'une simple poutre, qu'on employait pour enfoncer



Bélier à bras
(d'après l'arc de Septime-Sévère).

les portes et les clôtures.—Le bélier suspendu se composait d'une poutre retenue par son milieu avec des cordes dans un bâti de bois, comme le fléau d'une balance; c'était le plus redoutable. Des hommes le faisaient jouer au moyen de cordes attachées à l'extrémité opposée à sa tête; il agissait à découvert. Quelques-uns des béliers



Bélier suspendu
(d'après le chevalier Folard).

de cette espèce étaient d'une grandeur extraordinaire, et on lit dans Plutarque qu'Antoine allant combattre les Parthes, en faisait traîner un de 25 mètres de longueur. — Le bélier sur rouleaux était logé dans une galerie couverte, faite d'épais madriers, portée sur des roues : on le poussait, au moyen de leviers, jusqu'au pied des murs. Des soldats, partagés en deux groupes, un sur le devant, un sur le derrière, faisaient aller et venir le bélier avec des cordes qu'ils tiraient alternativement en sens opposé; et les rouleaux sur lesquels courait la poutre servaient à diminuer le frottement. — On faisait encore usage d'un bélier qui servait à percer les murs, en tournant comme une tarière.—Pour neutraliser les effets du bélier, on employait divers moyens : on amortissait, par exemple, la violence de ses coups, en couvrant les murailles de matières élastiques, ou bien on disposait une machine appelée *corbeau,* avec laquelle, saisissant le bélier, on l'enlevait et on le transportait par-dessus les murs de la ville assiégée. Les Amidéens, au siége de leur cité, en 502, pour détruire les effets terribles des béliers contre leurs remparts, suspendirent des poutres par les deux bouts à des poulies, lesquelles poutres, en venant tomber transversalement sur la tête de ces béliers, les brisaient ou les empêchaient d'agir. L'historien Josèphe rapporte qu'au siége de Jérusalem on vit de ces machines dont la tête égalait la grosseur de dix soldats, et qu'une force de 1 500 hommes mettait en mouvement.

BÉLIER (*Mar.*). De même qu'à terre, on faisait, dans la marine, emploi d'un bélier consistant en une poutre que l'on suspendait au mât comme une vergue, et, lors d'un abordage, cette pièce, poussée avec violence, renversait, écrasait les hommes qu'elle atteignait, et faisait même aux flancs des vaisseaux de larges ouvertures.

BELIÈRE. Bracelet ou chape de fourreau de sabre.

BÉLISAIRE. Bélisaire offre l'un des exemples les plus remarquables de l'ingratitude des princes : né en Thrace vers 490, il était général de l'empereur Justinien; il remporta sur les Perses, en 532, une importante victoire, après laquelle ceux-ci implorèrent la paix; il conquit Carthage et le nord de l'Afrique sur les Vandales, et leur roi Gelimer orna son triomphe à Constantinople. La Sicile et ensuite Naples, Rome et une partie de l'Italie furent enlevées par lui aux Goths. Disgracié sur la fin de sa vie, il parvint cependant à se justifier, et Justinien lui rendit quelque faveur, car il faut ranger dans le domaine du roman Bélisaire mendiant après avoir eu les yeux crevés par ordre de son maître. Procope, qui avait servi sous lui, a écrit l'histoire des campagnes de Bélisaire, qui mourut en 565.

BÉLÎTRES. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

BELLADONE. *Atropa belladonna.* Plante de la famille des solanées. Plusieurs faits historiques apprennent que des armées ont quelquefois abandonné à leurs ennemis des tonneaux de vin, dans lesquels on avait mêlé le suc des baies de cette plante, ce qui occasionnait aux soldats qui en buvaient un sommeil léthargique, pendant lequel il était facile de les attaquer avec avantage.

BELLE (*Mar.*). *Pointer en belle,* c'est pointer de manière à ce que le canon soit, après le pointage, droit au milieu du sabord, et que l'on puisse tirer alors que le vaisseau est sans aucune inclinaison.

BELLEGARDE. Place de guerre de l'arrondissement de Céret, dans le département des Pyrénées-Orientales. Les Espagnols l'occupèrent en 1674 et 1793; mais chaque fois elle leur fut enlevée, notamment, en 1794, par le général Dugommier.

BELLEGARDE (H. comte DE). Général autrichien, né à Chambéry en 1760, mort en 1831. Il servit contre la France, dans la guerre d'Italie, sous les ordres de l'archiduc Charles, et prit, en 1800,

un commandement en chef en remplacement du général Mélas. Cependant, en dépit d'un talent incontestable et d'un courage éprouvé, il ne fut pas plus heureux que son prédécesseur, se vit enlever Mantoue et Ferrare, et fut obligé de conclure à Trévise, le 16 janvier 1801, un armistice qui fut suivi de la paix de Lunéville.

BELLE-ISLE. Ile de l'Océan, située vis-à-vis de la côte du Morbihan, dont elle dépend. Elle fut dévastée par les Espagnols en 1557; par Montgommery en 1573; et par l'amiral Tromp en 1674. Le 20 novembre 1759, un combat s'engagea en vue de cette île, entre une flotte française, commandée par le maréchal de Conflan, et une flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Hawk : ce combat fut fatal aux Français. Les Anglais s'emparèrent de Belle-Isle en 1761; mais ils échouèrent dans leur entreprise sur cette île, en 1795.

BELLE-ISLE (Ch. L. A. Fouquet de). Maréchal de France, né en 1684 à Villefranche de Rouergue. Petit-fils du surintendant Fouquet, il se distingua sous Louis XIV et sous la régence dans les guerres de Flandre et d'Espagne. Lieutenant général en 1732, il servit sous les ordres du maréchal de Berwick en 1734. Élevé au maréchalat en 1740, il eut une part glorieuse à la guerre de la succession d'Autriche; commandant en Bohême, il s'empara de Prague, qu'il dut abandonner devant des forces supérieures en 1742, et il fit alors une retraite que les militaires ont louée. Il fut ensuite appelé à défendre le Dauphiné et la Provence, menacés par les Autrichiens. Nommé, en 1757, au ministère de la guerre, il apporta d'utiles réformes dans ce département. Il fut de plus habile diplomate et contribua à assurer la Lorraine à la France. Il mourut en 1761.

BELLEY. *Bellicium.* Petite ville du département de l'Ain. Elle servit de place d'armes à César contre les Allobroges.

BELLIARD (Auguste-Daniel). Né, en 1769, à Fontenay-le-Comte. Il occupait déjà un grade supérieur dans l'armée de Dumouriez, quand la défection de ce général le rendit suspect et le fit destituer; Belliard s'enrôla aussitôt comme volontaire. Il reprit bientôt son rang dans l'armée, accompagna le général Hoche en Vendée; fut envoyé en Italie, et s'y fit remarquer glorieusement à Castiglione, à Vérone et à Caldiero. Après avoir été fait général sur le champ de bataille d'Arcole, il partit pour l'expédition d'Égypte. Il servit, enfin, comme chef d'état-major général dans les guerres d'Allemagne, d'Espagne, de Russie, et dans la campagne de France, et, couvert de blessures, il prit sa retraite, où il mourut en 1832.



Le général Belliard
(d'après le cabinet des Estampes).

BELLINZONA. *Baltiona, Bilitio.* Ville du canton du Tessin, en Suisse. Elle possède trois châteaux forts et fut plusieurs fois prise et reprise par les Allemands, les Suisses et les Français.

BELLONÉON. Instrument de musique militaire chez les anciens.

BELLOT (Joseph-René). Lieutenant de vaisseau, né à Paris en 1826, mort en 1853. Il fut élevé à Rochefort, et passa, à quinze ans et demi, son examen d'entrée à l'école navale. En 1844, il partit comme aspirant sur la corvette *le Berceau*, qui se rendait à l'île Bourbon, et fut blessé en 1845, dans l'expédition dirigée contre Tamatave. Après avoir quitté la corvette *le Berceau*, pour passer sur la frégate *la Belle-Poule*, où il fut attaché, en qualité d'aide de camp, à M. Romain Desfossés, il revint en France en 1847, pour passer son examen et être promu au grade d'enseigne. C'est en cette qualité qu'il fut embarqué sur la *Pandore*, puis sur la corvette *la Triomphante*, qui appareilla en 1848 pour la Plata et l'Océanie. En 1851, il sollicita du ministre de la marine de faire partie de la nouvelle expédition que lady Franklin préparait pour envoyer à la recherche de son mari, et peu après il partit pour l'Angleterre, afin de s'y embarquer sur la goëlette *le Prince-Albert*, que commandait le capitaine Kennedy. Il prit part alors à toutes les explorations accomplies par cette goëlette, et, à son retour, le gouvernement britannique, lady Franklin et la Société géographique de Londres donnèrent au jeune officier français les témoignages les plus vifs de leur profonde estime. Parti de France enseigne de vaisseau, il fut nommé lieutenant pendant son voyage. En 1853, il s'embarqua à Woolwich sur le *Phœnix*, pour une seconde entreprise : ce fut la dernière. Le 12 août, accompagné de quatre matelots, il se dirigea vers le canal aux environs du cap Becher, et s'arrêta avec ses compagnons sur un glaçon détaché du cap Bowden qui les emporta. A partir de ce moment, un mystère entoure la fin de l'intrépide lieutenant. « M. Bellot, rapporte Johnson, l'un des deux hommes qui restaient avec lui, les autres ayant pu déjà gagner la terre, s'assit une demi-heure et s'entretint avec nous sur le danger de notre position. Alors



Le lieutenant Bellot
(d'après le cabinet des Estampes).

il attacha ses livres et dit qu'il voulait voir comment la glace flottait. Il était seulement parti depuis quatre minutes, quand j'allai, pour le chercher, faire le tour du glaçon sous lequel nous étions abrités; mais je ne pus le voir, et en retournant à notre retraite, j'aperçus son bâton. J'appelai alors M. Bellot, mais sans réponse. » On ne le revit plus. L'Angleterre a érigé une pyramide à la mémoire de cet officier, dans la cour de l'hôpital de la marine, à Greenwich.

BELLOVÈSE. Chef gaulois, neveu du roi Ambigat. Il franchit les Alpes vers 587 av. J.-C., s'empara de la contrée qui fut nommée depuis *Gaule cisalpine*, et jeta les fondements de la ville de Milan.

BELLUNE (Le duc DE). *Voy.* VICTOR.

BELOVAR. Ville de la Croatie militaire, dans le royaume de Hongrie. C'est le chef-lieu des régiments de Kreutz et de Saint-Georges.

BELT (*Mar.*). Nom que l'on donne, dans quelques ports, à la gabare à vase ou *marie-salope*.

BELT (LE GRAND et le PETIT). Deux détroits dans l'archipel danois. Charles Gustave, roi de Suède, allant assiéger Copenhague, traversa le grand Belt, avec son armée, sur la glace, dans l'hiver de 1658.

BELTION (*Mar.*). Bec de l'éperon.

BELVÉDÈRE (SIÉGE DE). *Voy.* SANGUINET.

BENALCAZAR (SÉBASTIEN). Capitaine espagnol, mort en 1550. Il seconda Pizarre dans la conquête du Pérou, et s'empara, vers 1533, de la ville de Quito, dont il fut nommé gouverneur. Plus tard, il fut pourvu du gouvernement du Popayan, et eut à y soutenir une longue guerre contre Almagro et Gonzalès Pizarre.

BÉNARÈS. Grande ville de l'Inde anglaise. Les Anglais s'en emparèrent en 1775, et ils l'ont conservée jusqu'à ce jour.

BEN-AZZEDIN. Lieu de l'Algérie. Les Français y combattirent les Kabyles, le 9 septembre 1848.

BENDER. Ville forte de la Bessarabie, empire russe. Elle est située sur la rive droite du Dniester. Charles XII, roi de Suède, s'y retira après sa défaite de Pultava, et il établit non loin de cette place, à Warnitz, une espèce de camp dans lequel il essaya de se maintenir. Mais assiégé, le 11 février 1713, par les troupes du sultan, il fut obligé de se soumettre à l'ordre qui lui avait été donné de partir pour ses États. Voltaire raconte ainsi quels furent ses préparatifs de résistance : « Charles, sans s'étonner, fit faire des retranchements réguliers autour de sa maison, par ses trois cents Suédois. Il y travailla lui-même. Son chancelier, son trésorier, ses secrétaires, ses valets de chambre, tous ses domestiques, aidaient à l'ouvrage. Les uns barricadaient les fenêtres; les autres enfonçaient des solives derrière les portes, en forme d'arcs-boutants. Quand on eut bien barricadé la maison, et que le roi eut fait le tour de ces prétendus retranchements, il se mit à jouer aux échecs tranquillement avec son favori Grothnsen, comme si tout cela eût été dans une sécurité profonde. » Les Russes prirent Bender en 1770, 1789 et 1812, et cette dernière fois la ville leur fut définitivement cédée.

BÉNÉFICES MILITAIRES. Quelques écrivains ont ainsi qualifié la possession des terres que les Francs se partagèrent lorsqu'ils envahirent la Gaule, et les priviléges qu'ils attachèrent à cette possession. On peut alors étendre cette dénomination à toute concession territoriale accordée au soldat, dans quelque contrée que ce soit.

BÉNÉVENT. *Beneventum.* Chef-lieu de la délégation de même nom, Italie. Cette ville faisait anciennement partie du *Samnium*. Les Romains y vainquirent les Apuliens l'an 291 av. J.-C., et Pyrrhus, l'an 275. Gracchus, avec une armée d'esclaves, y défit les Carthaginois, commandés par Hannon, en l'an 214; puis elle fut ruinée par Totila, roi des Goths; et ce fut aussi dans les environs de Bénévent qu'en 1266 le comte d'Anjou, frère de saint Louis, battit Mainfroi, roi de Sicile, qui resta parmi les morts sur le champ de bataille.

BENI-ABBÈS. Tribu algérienne. Les Français la combattirent le 16 mai 1847.

BENI-ACHOUR. Tribu algérienne. Elle fut défaite par les Français le 22 septembre 1848.

BENI-MÉRED. Tribu algérienne. Les Français la battirent le 27 mai 1836.

BENI-YALA. Tribu algérienne. Les Français la châtièrent le 31 mai 1847.

BENKENDORF (ERNEST-LOUIS DE). Général de cavalerie, né à Anspach en 1711, mort en 1801. Il servit, durant la guerre de Sept ans, dans l'armée de l'électeur de Saxe, allié de l'impératrice Marie-Thérèse. En 1759, il décida par sa bravoure le gain de la bataille de Kollin, contre le roi de Prusse, Frédéric II. Il eut part à la prise de Schweidnitz, au combat de Breslau, etc.

BEN-NAHR. Lieu de l'Algérie. Les Français y battirent les Arabes le 7 février 1846.

BENNE (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs de la Somme à un espace fermé pour arrêter le poisson.

BENNINGSEN (Le comte DE). Général russe, né à Brunswick en 1745, mort en 1826. De 1788 à 1796 il obtint de nombreux avantages sur les Perses et les Polonais, et fut comblé de faveurs par l'impératrice Catherine. Disgracié par Paul Ier, il entra dans la conspiration formée contre ce prince, où il se montra l'un des plus ardents. Rentré au service sous Alexandre Ier, il se distingua dans la guerre contre la France; perdit néanmoins la bataille d'Eylau en 1807, mais battit Murat à Voronova en 1812; il prit enfin une grande part à la bataille de Leipzig, en 1813.

BENNINGTON. Ville du Vermont, aux États-Unis. Les Anglais furent défaits dans ses environs par les Américains, en 1777.

BEN-TIJOUR. Lieu de l'Algérie. Les Français y combattirent les Arabes le 22 septembre 1848.

BENTINCK (William-Henry Cavendish). Né en 1774, mort en 1839. Gouverneur de Madras dès l'âge de vingt-neuf ans, il revint en Europe, où il commanda, en Sicile, les troupes destinées à protéger cette île contre les armes de Napoléon; et, en 1814, il reçut la mission de soulever l'Italie contre le même pouvoir.

BÉQUILLE (*Pêche*). Du lat. *baculus*, bâton. Nom sous lequel les pêcheurs désignent une espèce de perche dont ils font usage pour manœuvrer le gouvernail de certains bateaux.

BÉQUILLER (*Mar.*). Maintenir droit, au moyen de béquilles, un navire échoué, ou quand la mer s'est retirée de dessous.

BÉQUILLES (*Mar.*). Sorte de mâtereaux appuyés sur le sol et soutenant de chaque côté un bâtiment échoué, pour le tenir droit.

BER (*Mar.*). Appareil de charpente et de cordages placé sous un grand bâtiment pour le supporter, et qui glisse sur la cale lorsqu'on lance ce bâtiment à l'eau. Celui-ci se dégage de son ber lorsqu'il est à flot.

BERAUN. Ville de la Bohême, empire d'Autriche. Les Autrichiens y battirent les Prussiens en 1744.

BERBÈRES. Peuples de l'Afrique septentrionale. Ils ont donné leur nom à la Barbarie ou Berbérie. On les appelle *Kabyles* ou *Kabailes* dans l'Algérie; *Amazig* ou *Amazirghes* dans le Maroc; *Tibbous* et *Touarikes* dans le Sahara, etc. Tout porte à penser qu'ils sont les véritables indigènes de la région de l'Atlas.

BERCEAU (*Mar.*). On nomme ainsi, dans les chantiers de construction, un assemblage de charpente qui offre la configuration extérieure d'un vaisseau. Cet assemblage sert à soutenir le bâtiment et à le diriger lorsqu'on le lance à l'eau.

BERCHE (*Mar.*). Petite bouche à feu à tir direct, dont on faisait usage à bord des bâtiments, et qui était en fonte verte.

BERCIN. *Voy.* Brécin.

BÉRET. Coiffure nationale chez les Basques et que les corps militaires de ce pays continuent de porter.

BÉRÉZINA. Rivière du gouvernement de Minsk, en Russie. C'est un affluent de droite de la rive du Dniéper. Elle est devenue tristement célèbre par le passage désastreux de l'armée française en 1812. Ce fut le 27 novembre que cette armée, en retraite devant les Russes, arriva sur son bord. Il fallut franchir le fleuve sous le feu de l'ennemi et sur des ponts faibles et étroits qui s'écroulaient sous le poids de la foule. Des masses d'hommes périssaient, écrasées, étouffées, noyées, tandis que d'autres passaient toujours sur les débris ensanglantés.—Charles XII avait franchi cette rivière, en 1708, au gué de Stondianka.

BERGAME. *Bergomum.* Ville forte d'Italie. Elle fut prise par les Français en 1698.

BERGARA. Ville du Guipuscoa, en Espagne. Un traité y fut conclu, en 1839, entre les généraux Espartero et Maroto, traité par suite duquel le pays fut en partie délivré de la guerre civile, et don Carlos obligé de se réfugier en France.

BERGAT (*Pêche*). Espèce de nasse dont se servent les pêcheurs de la Garonne.

BERGDORF. Ville située sur la Bille, dans la république de Hambourg. Enlevée au duc de Saxe-Lauenbourg, en 1376, par les villes de Hambourg et Lubeck, elle fut reconquise en 1412, et reprise de nouveau par les mêmes villes en 1720.

BERGE (*Nav. fluv.*). De l'allem. *berg*, élévation. Rivage à pic formé ou taillé par les eaux dans les atterrissements qui bordent un fleuve ou un cours d'eau quelconque, et qui est communément composé de gravier, de sable et de limon. La berge conserve peu de temps sa configuration, qui est constamment altérée par l'érosion des courants, et elle offre quelquefois plusieurs étages de diverses époques géologiques.

BERGE (*Mar.*). Rochers situés près à près, et dont le sommet se voit au-dessus de l'eau.

BERGEN ou **BERGHEN.** Petite ville, chef-lieu de l'île de Rugen, dans la Hesse électorale. Le général de Broglie y soutint un combat glorieux, le 13 avril 1759, contre l'armée hanovrienne, commandée par le prince Ferdinand de Brunswick; le général Brune y défit l'armée anglo-russe le 19 septembre 1799; et les Français y livrèrent encore un combat contre les Prussiens en 1807.

BERGERAC. Ville située sur la rive droite de la Dordogne, dans le département de ce nom. Elle était autrefois fortifiée et soutint plusieurs siéges. Les Anglais s'en emparèrent en 1345; elle leur fut reprise par le duc d'Anjou, frère de Charles V, en 1370; et ils l'occupèrent derechef en 1450. Louis XIII la fit démanteler en 1621.

BERGFRIED (Combat de). Les Russes y furent repoussés par les Français le 3 février 1807.

BERG-OP-ZOOM. Ville du Brabant septentrional, en Hollande. Elle est située sur l'Escaut, et c'est l'une des plus fortes places de l'Europe. Elle fut assiégée sans succès par le duc de Parme en 1584, et par Spinola, qui fut obligé de se retirer après avoir laissé 10 000 hommes au pied des remparts. Sa belle défense lui valut, durant près d'un siècle, le titre de *pucelle;* mais sa virginité devint, en 1747, le fleuron du comte de Lowendal, qui, après la bataille de Lawfeld, fut chargé par Louis XV d'aller s'emparer de cette place importante. Les Français l'occupèrent de nouveau en 1795. Les habitants y ayant introduit 5 000 Anglais en 1814, la garnison française, composée seulement de 2 800 hommes, les fit prisonniers.

BERGUES. Ville de l'arrondissement de Dunkerque, dans le département du Nord. Elle fut

prise et reprise par les Espagnols et les Français, et la dernière fois par Turenne, en 1658.

BERLICHINGEN (GOETZ ou GODEFROI DE). Célèbre chevalier allemand, né à Jaxthausen, dans le Wurtemberg, en 1480, mort en 1562. Il se signala par ses exploits dans les guerres qui eurent lieu entre les électeurs de Brandebourg et de Bavière, au commencement du seizième siècle, et écrivit l'histoire de ses aventures. Gœthe l'a pris pour le héros d'un de ses drames. Il eut le surnom de *Main de Fer* parce qu'une main de ce métal suppléa celle qu'il avait perdue dans un combat.

BERLIN. *Berolinum*. Ville capitale de la Prusse, située sur la Sprée, dans la province de Brandebourg. Elle devint, en octobre 1760, la proie des Autrichiens et des Russes commandés par Lacy et Tottleben, lesquels, au mépris des termes de la capitulation, mirent la ville au pillage et détruisirent particulièrement les édifices royaux, avec les objets d'art qu'ils renfermaient. Les Français l'occupèrent le 23 octobre 1806.

BERLOQUE. *Voy.* BRELOQUE.

BERME. Du teuton *brim, brem*, extrémité. Chemin d'une largeur de quatre pieds ou 1m,30, qu'on laisse entre le rempart et le bord du fossé, pour empêcher que les terres du premier, venant à s'ébouler, ne tombent dans le second. Autrefois on appelait aussi ce chemin le *pas de la souris, lisière* et *retraite*.

BERMUDIEN (*Mar.*). Espèce de sloop dont on fait usage aux îles Bermudes. Il est renommé pour la légèreté de sa marche et la hardiesse de sa voilure. Les matelots disent : *Fin et malin comme un Bermudien.*

BERNACLE ou **BRENACLE** (*Mar.*). Les matelots appellent ainsi les coquilles qui s'attachent à la carène des navires, surtout de ceux qui ne sont pas doublés de cuivre. Le nom de bernacle est au surplus celui d'un mollusque univalve.

BERNADOTTE (JEAN-BAPTISTE-JULES). Maréchal de France, né à Pau en 1764. Il était fils d'un avocat. Il s'engagea comme simple soldat à dix-sept ans, et n'était que sergent-major en 1789; mais son avancement fut rapide dans les guerres de la révolution. Il se signala aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse; contribua aux victoires de Fleurus et de Juliers; fit capituler Maëstricht, prit Altdorf, et protégea la retraite de Jourdan. Chargé, en 1797, de conduire au général Bonaparte, en Italie, 20 000 hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse, il se distingua au passage du Tagliamento, et s'empara de Gradiska, Trieste, Laybach et Idria. Appelé au ministère de la guerre en 1799, il réorganisa en deux mois les services, qui, à son arrivée, se trouvaient dans un état déplorable. Après la révolution du 18 brumaire, il fut envoyé en Vendée par les consuls, afin de combattre les nouvelles tentatives d'insurrection. En 1805, il rétablit dans Munich l'électeur de Bavière, conquit le pays de Salzbourg, et décida ensuite la victoire d'Austerlitz, en enfonçant le centre de l'armée russe. En 1806, il battit les Prussiens devant Halle, et à Lubeck il fit prisonnier le général Blücher. Marchant après cela sur la Pologne, il passa la Vistule, occupa Elbing et Braunsberg, défit les Russes à Mohrungen et à Spanden, où il fut grièvement blessé, et fut chargé peu après d'opérer contre la Suède. En 1809, il commanda le 9e corps, composé en partie de Saxons, et contribua à la victoire de Wagram; puis, dans la même année, il repoussa les Anglais débarqués à Walcheren. Tombé dans la disgrâce de Napoléon, la fortune lui offrit un trône en compensation, et, en 1810, il devint prince héréditaire du trône de Suède, qu'il occupa sous le nom de Charles XIV, depuis 1818, et sur lequel il mourut en 1844.



Le maréchal Bernadotte (d'après le cabinet des Estampes).

BERNE. Chef-lieu du canton de même nom, en Suisse. Cette ville fut inutilement assiégée par l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, en 1288. Les Français s'en emparèrent le 5 mars 1798.

BERNE (*Mar.*). *Mettre le pavillon en berne*, se dit du pavillon que l'on arbore plissé sur lui-même dans le sens de sa longueur, de manière que les plis, retenus de distance en distance par les liens, ne peuvent se développer au souffle de la brise. Le pavillon national mis en berne est un signal de grande détresse. — Lorsqu'un bâtiment de commerce est en partance, il hisse son pavillon en berne, pour appeler son monde à bord.

BERSAGLIERI. Chasseurs tirailleurs piémontais, dont l'organisation est analogue à l'organisation des chasseurs tyroliens et de nos chasseurs à pied. Ils furent institués par le général Alexandre de La Marmora. On sait le rôle actif que les bersaglieri ont joué dans les récents événements de l'Italie. Notre armée compte aujourd'hui dans ses rangs plusieurs de ces hommes qui, recrutés en Savoie, quand cette province appartenait au royaume de Sardaigne, ont été incorporés dans nos régiments lorsque la Savoie a été réunie à la France.



Bersagliere.

BERSETH. Village de Judée, près duquel périt glorieusement, l'an 131 avant l'ère chrétienne, Judas Machabée, qui, avec 800 hommes seulement, avait tenté de résister à une puissante armée, troupe d'élite, commandée par Bacchidès et Alcime, envoyée contre lui par Démétrius, roi de Syrie.

BERTAULE (*Pêche*). Nom que l'on donne, en Languedoc, à un filet appelé plus communément encore *verveux*.

BERTAVELLE (*Pêche*). Nasse de jonc.

BERTHELOT (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, de l'éperon d'une tartane, d'une pinque, etc. Il est formé d'un bout-dehors et de deux lisses, et présente une sorte de beaupré.

BERTHÉSÈNE (Le baron). Lieutenant général, né à Vendargues (Hérault), en 1753, mort en 1847. Il commanda quelque temps en Algérie.

BERTHIER (ALEXANDRE). Maréchal de France, prince de Neuchâtel et de Wagram, né à Versailles en 1753, mort en 1815. Il débuta au service de l'Union américaine et revint avec le grade de colonel. Après avoir été chargé du commandement de la garde nationale de Versailles, en 1789, il alla servir dans divers corps d'armée de la République, et fut fait général de division, en 1796, époque à laquelle on l'envoya en Italie. Investi du commandement de l'armée à la fin de 1797, il s'empara de Rome en février 1798, et partit ensuite pour l'Égypte avec le général Bonaparte. Lorsque celui-ci devint premier consul, il fit choix de Berthier pour son ministre de la guerre, et lui confia bientôt les importantes fonctions de chef d'état-major général de la grande armée, qu'il ne cessa plus dès lors d'occuper. On s'est accordé à reconnaître que cet officier, qui se montra si apte à faire exécuter les ordres de Napoléon, manquait du génie nécessaire pour diriger par lui-même une armée.


Berthier (prince de Wagram)
(d'après le cabinet des Estampes).

BERTON (JEAN-BAPTISTE). Général de brigade, né près de Sedan en 1769. Il fit avec distinction les campagnes de la République et de l'Empire, s'empara de la ville de Malaga, et fut chargé du commandement d'une brigade à la bataille de Toulouse ainsi qu'à celle de Waterloo. Rayé des contrôles de l'armée sous la Restauration, il entra dans un complot en 1822, et marcha sur Saumur à la tête de quelques insurgés; mais il fut pris, et, condamné à mort, il périt sur l'échafaud.

BERTRAND (HENRI-GRATIEN, comte). Général de division, né à Châteauroux en 1773, mort en 1844. Il servit dans le génie, et fit la campagne d'Égypte, où il contribua au gain de la bataille d'Aboukir, en 1799. Revenu en Europe, il eut une part glorieuse aux victoires d'Austerlitz, de Friedland et de Wagram; devint grand maréchal du palais à la mort de Duroc, et sauva les débris de l'armée après le désastre de Leipzig. Enfin, il défendit intrépidement le territoire français en 1814, particulièrement à la bataille de Montmirail. Il accompagna Napoléon à l'île d'Elbe et, depuis, à Sainte-Hélène, donnant ainsi une nouvelle preuve de ses hautes qualités, et de la plus rare de toutes : la fidélité au malheur; faisant à peu près seul, entre tant d'autres redevables de leur fortune au géant qui s'affaissait, mentir la parole du poëte :


Général Bertrand
(d'après le cabinet des Estampes).

Donec felix eris multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nebula, solus eris.

Tant que la fortune te favorisera, tu compteras beaucoup d'amis; que les temps deviennent orageux, tu resteras seul.

BERWICK (JACQUES FITZ-JAMES, duc DE). Maréchal de France, né en 1670, mort en 1734. Il était fils naturel du duc d'York, depuis Jacques II. Il débuta en Hongrie par assister au siége de Bude, en 1686. Après la révolution de 1688, et de courageuses mais inutiles tentatives pour opérer la restauration du roi Jacques, il vint se faire naturaliser en France, où il servit successivement sous le maréchal de Luxembourg, le duc de Bourgogne et le maréchal de Villeroi. Son mérite lui fit confier par Louis XIV, en 1704, le commandement des troupes françaises envoyées en Espagne, et l'année suivante il fut chargé d'aller combattre les


Maréchal de Berwick
(d'après le cabinet des Estampes).

camisards ou insurgés protestants du Languedoc. Créé maréchal en 1706, il retourna en Espagne, gagna la bataille d'Almanza et prit Barcelone; puis ayant reçu, en 1734, le commandement de l'armée du Rhin, il fit le siége de Philisbourg, où il fut tué par un boulet de canon.

BISAQUE. *Bisacutus.* Arme de guerre des peuples du Nord. Son fer, à plusieurs lames tranchantes des deux côtés, était fixé à une longue hampe, comme celle de la faux.

BESAIGUË ou **BISAIGUË.** Du lat. *bis*, deux fois, et *acuta*, aiguë. Arme de longueur dont on se servait au moyen âge, et sur la forme de laquelle les auteurs ne sont point d'accord. On sait cependant qu'au siége d'Orléans, les défenseurs de la place se servirent de besaiguës qui avaient d'un côté une hache assez large, et, de l'autre, un morceau de fer très-pointu.

BESANÇON. *Vesontio.* Chef-lieu du département du Doubs. Cette ville, située sur le Doubs, est fortifiée et dominée par une citadelle. Saccagée d'abord par Attila, les Allemands la ruinèrent aussi à plusieurs reprises; elle fut rebâtie par les Bourguignons; et, plus tard, les Espagnols venaient à peine de construire la citadelle, lorsqu'elle fut emportée par Louis XIV, après neuf jours de tranchée seulement, le 15 mai 1674. Les troupes alliées l'assiégèrent sans succès en 1814. Besançon est le chef-lieu de la 7e division militaire.

BESENVAL (Pierre-Victor, baron de). Officier suisse au service de France, né à Soleure en 1722, mort en 1794. La carrière militaire lui fut ouverte dès l'âge de neuf ans par son père, colonel des gardes-suisses, qui l'inscrivit sur les feuilles du régiment. Son avancement fut des plus rapides, et on le voit, en 1789, lieutenant général et inspecteur général des Suisses et Grisons. Durant les premiers troubles de la Révolution, il fut chargé du commandement des troupes réunies autour de Paris; mais cette charge était au-dessus de ses forces : il ne prit que des mesures insuffisantes et timides; bientôt même il ne songea qu'à s'éloigner du foyer de l'incendie : arrêté dans sa fuite, il fut traduit au tribunal du Châtelet, qui le déclara innocent. A partir de ce moment, Besenval n'abandonna plus Paris, vécut dans une complète obscurité, et mourut parfaitement oublié. Sa famille a cru devoir désavouer les Mémoires publiés en son nom.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc d'Istrie. Maréchal de France, né à Preissac, dans le Quercy, en 1768, mort en 1813. Entré comme simple soldat dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, il fit ensuite les guerres de la République. Il se fit remarquer dans la première campagne d'Italie, et, après le combat de Rivoli, Bonaparte le nomma commandant des guides, créés alors comme escorte spéciale du général en chef. Il fit l'expédition d'Égypte avec le grade de général de brigade, et le Consulat le vit général de division. A l'établissement de l'Empire, il fut créé maréchal. Bessières déploya de grands talents et une rare intrépidité dans les guerres d'Allemagne, en 1805 et 1806. Il passa en Espagne, gagna la bataille Del-Rio-Secco, en 1808, contribua puissamment au succès de la campagne contre l'Autriche, en 1809, et surtout au gain de la bataille d'Essling; il fut une seconde fois envoyé en Espagne en 1811; vint prendre part à la campagne de Russie, en 1812, et commanda la cavalerie légère. Il fut tué en Saxe, à Rippach, la veille de la bataille de Lutzen. Napoléon le qualifiait : « un officier de « réserve, plein de feu, mais prudent et cir- « conspect. »



Maréchal Bessières
(d'après le cabinet des Estampes).

BESTION (*Mar.*). Se disait autrefois de l'adent du bout de la guibre, où l'on place la figure de quelque animal.

BÊTE (*Mar.*). *Bestia.* Sorte de bateau plat.

BÉTHENCOURT (Jean de). Gentilhomme normand, né en 1350, mort en 1425. Chambellan de Charles VI. Doué du génie d'aventurier, il obtint de Henri III, roi de Castille, l'autorisation de former, dans une des îles Canaries, le premier établissement européen, et conquit tout le groupe de ces îles, de 1402 à 1405. Il revint en France, et la seigneurie des Canaries passa à son neveu, Maciot de Béthencourt, qui ne tarda pas à la perdre.

BETHORON. Village de Palestine qui fut deux fois témoin des succès remportés par Judas Machabée sur les généraux d'Antiochus.

BETHSUR. Ancienne ville de la Palestine, aujourd'hui inconnue. Le général syrien Lysias la prit l'an 163 av. J.-C., après un combat dans lequel périt Éléazar, frère de Judas.

BÉTHULIE ou **BÉTUL.** *Bethulia.* Place importante du royaume de Juda, en Palestine, mais qui est aujourd'hui inconnue. L'an 656 avant l'ère chrétienne, Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, avait chargé Holopherne de faire le siége de cette ville, et elle était au moment de succomber, lorsqu'une jeune et belle veuve, nommée Judith, se dévouant pour ses concitoyens, sortit de la cité et se laissa prendre par les soldats d'Holopherne, qui la conduisirent à leur général. Celui-ci la retint captive et la contraignit à

partager sa couche; mais, dans la nuit, profitant du premier sommeil du farouche guerrier, elle se saisit de son sabre et lui trancha la tête. Elle emporta alors cette tête dans un sac et rentra dans Béthulie; puis, au point du jour, les assiégés tombèrent sur le camp des Assyriens, qui, privés de leur chef, furent déconcertés, culbutés et mis en fuite.

BÉTHUNE. Ville du département du Pas-de-Calais. Elle est située sur un roc au pied duquel coule la Lawe. C'est une place de guerre dont le château fut construit par Vauban. Occupée par les Français en 1645, et reprise sur eux par les alliés en 1710, elle passa définitivement sous la domination des premiers en 1714, par suite de la paix d'Utrecht.

BÉTIS. Gouverneur de Gaza pour Darius. Cet officier défendit la ville avec un grand courage contre Alexandre; mais il fut vaincu et pris, et le conquérant, irrité de sa résistance, le fit lâchement attacher à un char et traîner autour de la place.

BETTE (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois, dans divers ports, à la gabare à vase ou marie-salope.

BETTE (*Nav. fluv.*). Bateau plat dont on fait usage pour la pêche, dans nos départements méridionaux.

BÉTULE. *Bœtula.* Ancienne ville de l'Hispanie, dans la Tarraconaise. Scipion y battit Magon et Masinissa, l'an 206 av. J.-C., et cette victoire lui soumit l'Espagne.

BEURET (Georges). Général de brigade, né à la Rivière, département du Haut-Rhin, le 15 janvier 1803. Admis à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1821, il en sortit pour passer sous-lieutenant au 27e de ligne en 1823. Il fut promu lieutenant en 1830, capitaine en 1836; chef de bataillon au 13e de ligne en 1844; lieutenant-colonel au 60e en 1849; colonel du 39e en 1850, et général de brigade en 1855. Il fit les campagnes d'Espagne, de Morée, de la Kabylie, de Rome et d'Orient. Blessé deux fois devant Sébastopol, il fut tué à Montebello, le 20 mai 1859.

BEURNONVILLE (Pierre Riel de). Maréchal de France, né à Champignoles en Bourgogne en 1752, mort en 1821. Homme d'État et diplomate. Il servit d'abord dans l'Inde. En 1789 il était, sous Luckner et sous Dumouriez, lieutenant général. La Convention le fit deux fois ministre de la guerre. Envoyé, en 1793, auprès de Dumouriez pour l'arrêter, il fut livré par ce dernier aux Autrichiens, et ne recouvra sa liberté que deux ans après. Sous le Consulat et l'Empire, il fut chargé d'ambassades et de missions importantes. En 1814, il provoqua la déchéance de l'empereur et fut nommé membre du gouvernement provisoire. Il passa les Cent-Jours en Belgique. La Restauration le combla de faveurs et en fit un maréchal de France. Son intrépidité remarquable l'avait fait surnommer par ses compagnons l'*Ajax français.*



Beurnonville
(d'après le cabinet des Estampes).

BEUVANTE (*Mar.*). Droit qu'un maître de barque ou de navire se réserve, lorsqu'il donne son bâtiment à fret, et qui se paye ordinairement en vin.

BEVERLEY. Ville du Massachusets, États-Unis. Le général Mac-Clellan y battit les séparatistes, le 12 juillet 1861.

BEYGLIÈRE (*Mar.*). Se disait autrefois du vaisseau ou de la galère que montait un bey.

BEYROUTH. *Voy.* Baïrout.

BEZEC. Ville du territoire de Juda, dans la Palestine. Sa position est aujourd'hui inconnue. Les tribus de Juda et de Siméon y vainquirent les Chananéens et les Phérézéens, et y prirent le roi Adonibézec.

BÉZIERS. *Biterræ.* Ville du département de l'Hérault. Elle fut saccagée par les Vandales, dans le cinquième siècle; par les Visigoths, dans les cinquième, sixième et septième siècles; par les Sarrasins, en 720; par Charles-Martel, en 737, et par les catholiques, en 1209. Ces derniers, qui faisaient la guerre aux Albigeois, étaient commandés par Simon de Montfort et Arnaud, abbé de Cîteaux. On ne fit aucune grâce, ni au sexe ni à l'âge; 60 000 habitants furent égorgés, et 7 000 entre autres trouvèrent la mort dans l'église de la Magdeleine, où ils avaient cru trouver un refuge. Les écrivains du temps ont raconté que l'abbé Arnaud, consulté sur ce qu'il y avait à faire, pendant le massacre, pour distinguer les vrais croyants des hérétiques, avait répondu : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien ses brebis. » Cette réponse est tout à fait dans l'esprit et le style du moyen âge; toutefois, plusieurs auteurs de notre époque en ont contesté l'exactitude, et l'on voudrait croire que de telles paroles n'ont pas été prononcées.

BIACOLYTES. Du grec βία (bia), violence, et κωλύω (côluô), j'empêche. On appelait biacolytes, dans l'empire grec, certains hommes organisés militairement, qui avaient pour mission d'empêcher qu'il ne se commît aucun excès contre les personnes et la propriété. Leur service était analogue à celui de notre gendarmerie.

BIADE (*Mar.*). Bateau de passage, à Constantinople.

BIAGRASSO. *Abbiategrasso.* Ville située sur la Ticinella, dans la Lombardie. En 1524, les impériaux y battirent les Français, qui, non loin de là, perdirent peu après le chevalier Bayard.

BIBAN. Défilé de l'Atlas qu'on appelle aussi les *Portes de Fer*. Plusieurs torrents le traversent et entre autres l'Oued-Mailah, tributaire de l'Adouse. En 1839, les Français franchirent ce défilé, conduits par le duc d'Orléans et le maréchal Valée.

BIBAUX ou **PETAUX**. Soldats qui, anciennement, combattaient à pied avec l'arbalète et la lance.

BIBERACH. Ville située sur le Riess, dans le royaume de Wurtemberg. Le général Moreau battit les Autrichiens dans ses environs, en 1796, pendant sa célèbre retraite.

BIBLE DES SOLDATS. Henri IV donnait ce nom aux Commentaires de Blaise de Montluc.

BIBRACTE. Aujourd'hui *Autun*. L'an 60 av. J.-C., l'armée de César rencontra près de cette ville les phalanges formidables des Helvétiens qui venaient l'attaquer. La bataille dura tout un jour et une partie de la nuit, disputée avec acharnement par les courageux adversaires des Romains. Ceux-ci demeurèrent maîtres du champ de bataille; mais ils durent y passer trois journées pour ensevelir leurs morts et y soigner leurs blessés.

BICHARRIÈRE (*Pêche*). Filet en tramail dont on fait usage sur la Dordogne, pour la pêche de l'alose et du saumon.

BICHERIES (*Mar.*). Bordage des galères.

BICHETTE (*Pêche*). Filet semblable à celui qu'on appelle *haveneau*. Il sert à pêcher du petit poisson sur les bords de la mer.

BICOQUE. De l'ital. *bicocca*. On appelle ainsi une petite place peu fortifiée ou à peu près sans défense. L'origine de cette expression vient de ce qu'une maison de ce nom, qui se trouvait située aux environs de Monza, près du lac Majeur, sur la route de Lodi à Milan, en Italie, et n'était entourée que d'un simple fossé, servit cependant aux impériaux à se retrancher, le 22 avril 1552, et à y battre les Français commandés par Lautrec. Cette affaire, qui fut appelée la *journée de la Bicoque*, eut pour résultat l'évacuation de la Lombardie par les forces françaises, à l'exception de Crémone, Novare et Milan.

BICORNEURS. Nom qui fut donné à la milice de Valenciennes.

BIDASSOA. Rivière qui prend sa source au sommet de Belat, l'une des crêtes des Pyrénées, et qui se jette dans la mer de Biscaye, à côté de Fontarabie. Elle marque, près de son embouchure, la limite entre la France et l'Espagne, et sa position lui a souvent fait jouer un rôle dans les opérations militaires entre les deux États. En 1463, Louis XI eut une entrevue avec Henrique, roi de Castille, dans une île nommée l'*île des Faisans*, formée par la Bidassoa. En 1510, des commissaires royaux, nommés des deux parts, réglèrent au même lieu les droits de chaque pays au sujet de ce cours d'eau; en 1609, Mazarin et don Louis de Haro jetèrent aussi, dans l'île des Faisans, les bases du traité dit *des Pyrénées*; Wellington franchit cette rivière le 7 octobre 1814 pour entrer en France; et, enfin, ce passage fut, en 1823, le premier fait d'armes de l'armée d'invasion commandée par le duc d'Angoulême.

BIDAUX. Corps d'infanterie qui tirait son nom, disait-on, de ce que les soldats qui le composaient étaient armés de deux dards. Froissart et d'autres écrivains ont employé ce terme, comme expression de mépris, pour désigner des compagnies de gens à pied provenant de la milice.

BIDON. Vase de bois ou de fer-blanc qui, dans l'armée de terre et de la marine, sert à contenir une provision d'eau. On a inventé, en 1805, un bidon-filtre qui reçoit un gobelet de fer-blanc. Celui-ci se place sur le vase pendant la marche, et dessous pour recevoir le liquide filtré.

BIDOT ou **BIDEAU** (*Mar.*). *Aller à bidot, faire un bidot*, c'est courir, avec un bâtiment latin, la bordée où les voiles sont au vent du mât et portent dessus.

BIELLE (*Mar. à vap.*). Nom générique sous lequel on désigne toutes les pièces qui, dans les machines, sont articulées à leurs deux extrémités, de manière à communiquer le mouvement aux manivelles, aux balanciers, aux pompes, etc., et dont la forme, l'emmanchement et l'articulation n'ont rien d'absolu.

BIEN-HOA. Place forte et maritime de notre nouvelle colonie de la basse Cochinchine, au N.-E. de la capitale, Saï-gon, sur la rivière Dong-naï, un des affluents du grand fleuve le Mé-kong. Elle fut enlevée d'assaut sur les Annamites, le 15 décembre 1861, par les troupes françaises commandées par le contre-amiral Bonard.

BIENNE. Ville du canton de Berne, en Suisse. Elle fut prise et incendiée par l'évêque de Bâle, en 1367.

BIGE. *Bijuga*. Se disait anciennement de la subdivision d'une comparse de tournoi. La bige était le tiers de la terse ou terze. — C'était aussi le char à deux roues des Romains.

BIGEARREYNES (*Pêche*). Filet qui est une sorte de *demi-folle*.

BIGLES. Sorte de corps militaire qui, à Rome, avait pour service spécial de fournir des sentinelles. Le pain que recevait cette troupe était appelé *bigliaticum*.

BIGNON (*Pêche*). Filet qui est le même que la *truble*.

BIGON (*Mar.*). Boute-hors dont la plupart des bâtiments du Levant font usage.

BIGORNE (*Mar.*). Du lat. *bicornis*, deux cornes. Coin de fer qui sert aux calfats pour couper les clous qui se trouvent dans les joints.

BIGOTE ou **BIGOT** (*Mar.*). Se dit de deux morceaux de bois d'orme qui font partie du racage d'une vergue de hune. Autrefois, sur la Méditerranée, la bigote était une pomme, une moque, ou tout morceau de bois sphérique ou quasi sphérique percé d'un ou de plusieurs trous.

BIGOURELLE (*Mar.*). Couture ronde qu'on fait à certaines voiles.

BIGOURETTE (*Mar.*). Nom des pommes qui forment le racage du trinquet, et qui sont moins grosses que les bigotes.

BIGUE (*Mar.*). Mâts ou mâtereaux qui ont à leurs extrémités des poulies garnies de cordages, et qui servent à élever ou à soutenir des fardeaux, à coucher un navire, ou à servir d'appui à une machine à mâter.

BILBAO. *Flaviobriga.* Ville située sur l'Ansa, dans le Guipuscoa, en Espagne. Elle fut prise et reprise durant l'invasion des Français en 1808, et dans la guerre du prétendant don Carlos en 1837.

BILLARD (*Mar.*). Masse de fer qui sert à billarder les cercles que l'on met sur les mâts des navires.

BILLARDER (*Mar.*). Se dit de l'action de frapper avec le billard sur les objets qu'on veut chasser ou enfoncer.

BILLE (*Nav. fluv.*). On désigne par ce mot les bâtons qu'on place au bout des traits des chevaux qui tirent les bateaux sur les fleuves. — On donne aussi le nom de bille à un bachot remorqueur dont on fait usage sur la Loire.

BILLE (*Mar.*). Bout d'un même cordage où sont une boucle et un nœud.

BILLEBAUDE. *Voy.* FEU DE BILLEBAUDE.

BILLET DE LOGEMENT. Billet que reçoivent les militaires en marche ou en congé, pour être logés chez les bourgeois.

BILLETTES (*Mar.*). Petits rondins de bois qui sont employés pour les cheminées et fours des navires.

BILLOT. Bâton qu'on dispose le long des chevaux neufs qu'on amène d'Allemagne, afin de les conduire plus aisément à la file l'un de l'autre. — En termes de manége, ce mot désigne aussi un morceau de bois qu'on attache à la longe du cheval.

BILLOT (*Mar.*). Courte pièce de bois qu'on met entre les fourcats des navires, pour les garnir en les construisant. — Massif où repose le pied du mât d'artimon sur le premier pont. — Clef pour les couples ou les varangues.

BINCHE. Ville de la province de Hainaut, en Belgique. Les Français en chassèrent les Autrichiens en 1794.

BIPENNIFER. Sorte de hache à deux tranchants, dont on prétend que les amazones faisaient particulièrement usage.

BIPRORUS (*Mar.*). δίπρωρος (diprôros). Ce mot désignait chez les anciens une sorte de navire effilé à l'arrière comme à l'avant, ce qui lui permettait de prendre des directions opposées sans virer de bord.

BIR ou **BIRIDJEK.** Ville située sur l'Euphrate, dans la Turquie d'Asie. Elle fut ruinée par Tamerlan.

BIRE, BURE ou **BOUTEILLE** (*Pêche*). Engin d'osier qui sert à prendre du poisson.

BIREME, *biremis,* ou **DIÈRE,** διήρης (diêrês). (*Mar.*). Galère des anciens n'ayant que deux files de rameurs d'un seul côté.

BIRON (ARMAND DE GONTAUT, baron DE). Maréchal de France, et l'un des plus grands capitaines de son temps, né en 1524, mort en 1592. Il servit d'abord dans le Piémont, sous Brissac, assista aux batailles de Dreux, Saint-Denis et Moncontour, fut nommé grand maître de l'artillerie en 1569, conclut avec les huguenots la paix dite de Saint-Germain et, en 1577, commanda, en qualité de maréchal, en Guienne, aux Pays-Bas et en Saintonge. L'un des premiers, après la mort de Henri III, à reconnaître Henri IV, il se distingua auprès de ce prince à la bataille d'Arques et à l'attaque de Paris. Il fut tué au siége d'Épernay.


Biron
(d'après le cabinet des Estampes).

BIRON (CHARLES DE GONTAUT, duc DE). Fils du précédent, né en 1561, mort en 1602. Il débuta dans la carrière militaire auprès du maréchal son père; plus tard il servit Henri IV avec autant de dévouement que de valeur, se distingua aux siéges de Paris, de Rouen et au combat d'Aumale. Henri IV le récompensa par les titres d'amiral de France en 1592, de maréchal en 1594, de gouverneur de la Bourgogne et de duc et pair en 1590, et le chargea de missions importantes; il lui avait de plus sauvé la vie au combat de Fontaine-Française. Tout ceci n'empêcha pas Biron de traiter avec l'Espagne et la Savoie conjurées contre la France. Un premier complot découvert lui fut pardonné. Il recommença, et, cette fois, il eut la tête tranchée. La famille de Biron a fourni encore deux autres maréchaux de France : Charles-Armand, mort en 1756, et Louis-Antoine, mort en 1788.

BIRON (ARMAND-LOUIS, duc DE LAUZUN, marquis DE). Général de la république, né en 1747, mort sur l'échafaud en 1793. Dévoué au parti d'Orléans, il reçut le commandement de l'armée du Nord, puis de celle de Nice et de la Corse, et enfin de celle de la Vendée. Les défaites qu'il éprouva dans cette dernière mission le firent considérer comme traître par les sans-culottes; Marat et ses clubs le dénoncèrent et le firent condamner à mort. Il s'écria, en montant sur l'échafaud : « J'ai été infidèle à mon Dieu, à mon ordre et à mon roi, je meurs plein de foi et de repentir. » Un fait curieux, en effet, c'est que, tandis que le duc de Lauzun, marquis de Biron, se trouvait à la tête des républicains, un ancien charretier, Cathelineau, commandait les royalistes.

BIRS (Combat de la). La Birs est une rivière de Suisse qui prend sa source dans le canton de Berne, traverse la vallée de Moutier et se jette dans le Rhin, près de Bâle. Le 26 août 1444, des Suisses, au nombre de 1 600 seulement, soutinrent, sur les bords de cette rivière, une lutte contre une armée de 20 000 hommes, commandée par le dauphin, depuis Louis XI. Les Suisses, à l'exception de seize, furent exterminés; mais le dauphin perdit la moitié environ de ses troupes. On appelle encore *sang des Suisses* le vin récolté au lieu du combat. Cet engagement a reçu aussi les noms de *combat de saint Jacob* et de *combat de saint Jacques*.

BIRTHA. Aujourd'hui *Tékrit*. Ville située sur l'Euphrate, dans la Mésopotamie. C'est une place très-forte qui fut vainement assiégée en 260 par Sapor Ier, roi de Perse.

BISCAÏEN. Se disait autrefois d'un gros mousquet, dont la portée était beaucoup plus grande que celle des fusils ordinaires. — Aujourd'hui on donne ce nom à un petit boulet de la grosseur d'un œuf, qui porte à 400 ou 600 mètres, et qu'on fait entrer dans les charges à mitraille.

BISCAÏENNE (*Mar.*). Embarcation de grandeur variée, que l'on dirige à la rame, et dont l'avant et l'arrière se terminent en pointe.

BISCEGLIA. Ville de la terre de Bari, dans le royaume de Naples. Elle est célèbre par le combat qui s'y engagea entre treize Espagnols et treize Français, au nombre desquels se trouvait le chevalier Bayard.

BISCUIT (*Mar.*). Du lat. *bis*, deux fois, et *coctus*, cuit. Sorte de pain qui subit dans sa fabrication des modifications qui le rendent propre à être conservé pendant un long espace de temps. Le biscuit de bonne qualité doit être savoureux, d'une odeur agréable, casser net, être brillant dans sa cassure, ne pas couler au fond du liquide dans lequel on le place, et s'imbiber néanmoins avec facilité sans se détacher en morceaux. Le sel ne doit jamais entrer dans sa confection, attendu que la déliquescence de ce corps attirerait sur lui l'humidité de l'air ambiant. Le biscuit des Anglais et des Américains est plus blanc que celui des Français; mais son goût est moins agréable, parce qu'il se fabrique sans levain. En France, c'est surtout à Honfleur et au Havre que se prépare le biscuit le plus estimé et le plus acheté par la marine marchande. L'État fait confectionner le sien dans ses arsenaux. Celui qui jouit de la plus grande réputation est fabriqué à Wormer, près Amsterdam : c'est une sorte de pâtisserie pour les marins. Ceux-ci ont quelquefois l'habitude de tremper, quelques heures avant le repas, leur biscuit dans l'eau et de le placer dans un morceau de toile, où l'imbibition le rend tendre comme du pain frais; mais on croit avoir remarqué que ceux qui contractent cette habitude sont les premiers frappés du scorbut dans les longues navigations.

BISET. On désignait par ce nom, dans la garde nationale, le citoyen plus ou moins *peu zélé*, qui faisait son service sans porter l'uniforme, avant que celui-ci fût rigoureusement obligatoire.

BISKARA. Ville de l'Algérie. Elle est située sur la Kantara, affluent du Djeddi. Les Français s'en emparèrent le 3 mars 1844, et n'ont pas cessé de l'occuper.

BISSON (Hippolyte). Lieutenant de vaisseau, né à Guéménée, Bretagne, en 1796. Chargé, dans l'expédition de Grèce, de commander un brick qui avait été pris sur les Turcs par la flotte de l'amiral de Rigny, il se fit sauter avec l'équipage, le 6 novembre 1827, plutôt que de se rendre à ces mêmes Turcs. Une pension, à titre de récompense nationale, fut décernée à sa sœur.

BITONDO. *Sutuntum*. Lieu de l'ancienne Pouille, aujourd'hui la Capitanate, dans le royaume de Naples. Mortemar, général de Philippe V, roi d'Espagne, y remporta, le 25 mai 1734, une victoire signalée sur les troupes impériales, commandées par le général Visconti. Ce combat fit rentrer le royaume de Naples sous la domination espagnole.

BITORD (*Mar.*). Du lat. *bis*, deux fois, et *tortus*, tordu. Petit cordage qui se compose de deux, trois ou même quatre fils de carret tortillés ensemble; on en fait usage pour préparer des enfléchures, pour amarrer, renforcer les manœuvres, etc.

BITTE (*Mar.*). Assemblage de charpente formé de deux montants perpendiculaires et d'un traversin qui les croise. Cet assemblage est placé sur l'avant du navire et sert à amarrer les câbles qui tiennent aux ancres jetées au fond de la mer. Les vaisseaux de ligne ont leurs bittes dans la batterie basse, les frégates dans leur batterie, et les bâtiments sans batterie ont leurs bittes sur le pont supérieur. — On appelle *paille de bitte* une grosse verge de fer qui traverse l'une des têtes de la bitte, et contient le câble autour de l'appareil.

BITTER (*Mar.*). Prendre le tour de bitte, ou passer un câble autour de sa bitte.

BITTHER. Ville qui était voisine de Jérusalem. Les Romains s'en étant emparés, en l'an 135, mirent fin par cette conquête à la guerre qu'ils avaient eu à soutenir, durant trois années, contre les Juifs révoltés et commandés par un certain Barcoquebas qui se faisait passer pour le Messie. Cette guerre avait été tellement acharnée, qu'au rapport des auteurs 580 000 Juifs auraient péri sous le fer des Romains.

BITTON (*Mar.*). Pieu qui est fixé sur le rivage et qui sert pour amarrer les vaisseaux. — On donne aussi le nom de *bittons* à deux montants croisés par une traverse, qui servent à appuyer et à consolider la tablette supérieure du râtelier qui enferme les poulies tournantes ou marionnettes.

BITTONNIÈRES (*Mar.*). Canaux ou égouts qui règnent à fond de cale, à côté de la carlingue, et par où s'écoulent les eaux d'un navire pour venir à la pompe.

BITTURE (*Mar.*). Portion d'un câble qui doit filer librement avec l'ancre à laquelle il est attaché.

BITURITÆ. Aujourd'hui *Bedarrides*, dans le département de Vaucluse. C'était une ville des Allobroges, dans les environs de laquelle ce peuple fut entièrement défait, l'an 122 av. J.-C., par Domitius Ahénobarbus.

BIVAC ou **BIVOUAC.** Ce mot vient du hollandais *by*, auprès, *wakt*, veille, ce qui signifie une halte ou une station nocturne. Le choix du terrain, pour un bivac, est d'un grand avantage, mais on ne l'a pas toujours à sa disposition. Ce genre de campement a lieu en plein air, quelquefois sur la paille, plus communément sur le sol nu. On l'établit autour de feux, si rien ne s'y oppose; mais souvent on ne peut les allumer, ou il faut les éteindre pour cacher à l'ennemi la véritable position du bivac. C'est en 1793 que l'on commença à désigner par ce nom, en France, un établissement quelconque improvisé en plein champ.

BIZERTE. *Hippozarytos.* Ville de l'État de Tunis. Elle avait anciennement un des meilleurs ports de l'Afrique, et se rendit célèbre par la piraterie qu'exerçaient ses habitants.

BIZOT (Michel-Brice). Général de brigade du génie, né en 1795, mort en 1855. Admis à l'École polytechnique à l'âge de seize ans, il en sortit, en 1813, pour entrer, en qualité de sous-lieutenant élève du génie, à l'École d'application de Metz. Il se distingua en Espagne, en 1823, fut cité deux fois dans les rapports du maréchal de Lauriston, et décoré au siége de Pampelune. Il conquit en Algérie ses autres grades, jusqu'à celui de général inclus, et obtint, en 1854, le commandement du génie à l'armée d'Orient. Il mourut en avril 1855 devant Sébastopol, où il avait dirigé les travaux d'attaque. Le général Canrobert fit entendre ces paroles sur sa tombe : « C'est parce que Bizot était un noble caractère, donnant à tous, chaque jour, le modèle du courage, du devoir accompli sans relâche, du dévouement, de l'abnégation, c'est parce que Bizot avait toutes les vertus et toutes les mâles qualités, que Dieu, dans sa justice infinie, lui a accordé le suprême honneur de tomber en soldat sur la brèche, en face de l'ennemi. »

BLACKSTOCK'S-HILL. Colline située dans la Caroline du Sud, aux États-Unis. Elle est devenue célèbre par la victoire que les Américains y remportèrent sur les Anglais, en 1780.

BLÆSUS (Junius). Général romain, parent de Séjan. C'est le dernier particulier auquel furent décernés les honneurs du triomphe. Il les mérita ainsi que le titre d'*Imperator* que lui décernèrent ses soldats, à la suite de sa victoire sur Tacfarinas, en Afrique, dont il était gouverneur. Il avait été moins heureux au commencement du règne de Tibère dans ses efforts pour arrêter les résultats de la révolte de trois légions dans la Pannonie.

BLAIR-ATHOL. Petite ville d'Écosse. Il s'y livra une bataille, en 1689, entre les Écossais et les Anglais.

BLAKE (Robert). Amiral anglais, né à Bridgewater en 1599. Il servit d'abord le *long-parlement* contre le parti royaliste; et, chargé, avec les colonels Deane et Popham, du commandement de l'escadre armée contre la flotte que dirigeaient sur Lisbonne les princes Rupert et Maurice, il fit des prises nombreuses et brûla presque complétement les vaisseaux du prince Rupert à Carthagène et à Malaga. Il réduisit ensuite les îles de Scilly et de Guernesey; vainquit Tromp et Ruyter en 1653, força ensuite les États barbaresques à demander la paix, bloqua Cadix, et s'empara avec Montague de deux flottes espagnoles richement chargées. Il mourut en arrivant à Plymouth, en 1657. Cromwell lui fit faire des obsèques magnifiques.

BLAKMÈRE. Lieu d'Angleterre qui a donné son nom à une bataille mémorable livrée, en 1323, entre les Écossais et les troupes d'Édouard II. Les premiers remportèrent la victoire, et ce succès leur ouvrit les portes de l'Angleterre, où ils pénétrèrent le fer et la flamme à la main.

BLAMONT. Commune du département du Doubs. C'était une petite place de guerre, protégée par un château, que les alliés ruinèrent en 1814.

BLANC, BLANCHAILLE, BLANCHE-MÉLIE (*Pêche*). Menu poisson qu'on emploie pour servir d'appât aux gros.

BLANC DE BALEINE (*Mar. à vap.*). Matière grasse qu'on emploie pour adoucir le frottement dans les machines à vapeur.

BLANDENSBURG. Village du Maryland, aux États-Unis. Il est situé sur la branche orientale du Potomac. Les Anglais y battirent les Américains en 1814.

BLAUBEUREN. *Aræ Flaviæ.* Ville située sur le Blau, dans le royaume de Wurtemberg. Les Français y battirent les Autrichiens en 1800, et la forteresse fut rasée en 1806.

BLAYE. *Blavia* ou *Blavutum.* Forteresse située sur la rive droite de la Gironde, dans le département de même nom. Les Français la prirent sur les Anglais en 1339; les protestants s'en emparèrent en 1568; et les Anglais tentèrent vainement de le faire en 1814.

BLÉMOMÈTRE. Du grec βλῆμα (blêma), jet, et μέτρον (metron), mesure. Machine à contre-poids ou à bascule, dont on fait usage pour apprécier l'énergie de la relation des ressorts d'une platine, ou, en d'autres termes, la force de résistance des ressorts de la batterie.

BLÉNEAU. Commune de l'arrondissement de Joigny, département de l'Yonne. Elle est située sur le Loing. Le prince de Condé y fut vaincu par Turenne, en 1652. Ce combat sauva non-seulement l'armée royale qui se trouvait très-compromise, mais encore Louis XIV, qui avait été au moment d'être enlevé, à Gin, par les rebelles. La reine mère dit au vicomte de Turenne, après cette victoire : « Vous venez de mettre une seconde fois la couronne sur la tête de mon fils. »

BLENHEIM. Village situé dans la plaine d'Ochstett, en Bavière. C'est sous ce nom que les Anglais désignent la bataille d'Ochstett. (*Voy.* ce mot.)

BLESSÉS. Au moyen âge, les blessés qui appartenaient au parti vaincu et qui n'avaient pu d'eux-mêmes s'éloigner du champ de bataille, y étaient communément achevés et dépouillés par les vainqueurs. Ceux même de l'armée victorieuse n'éprouvaient pas toujours un meilleur sort, s'il faut s'en rapporter aux historiens du temps. Suger, dans sa *Vie de Louis le Gros*, dit : « Les blessés étaient emportés dans des litières, et ceux qu'on ne pouvait enlever étaient recouverts d'un peu de terre et devenaient d'ordinaire la proie des loups. » (*Voy.* AMBULANCE.)

BLEUS (LES). Nom que, durant les guerres de la Vendée, les royalistes donnaient aux soldats de la République, à cause de la couleur de leur uniforme.

BLIDAH. Ville de la province d'Alger. Elle fut occupée par les Français, le 18 novembre 1830 et le 3 mai 1838.

BLIN ou **BELIN** (*Mar.*). Pièce de bois carrée dont on fait usage pour assembler les mâts de plusieurs membres, ou pour ébranler un vaisseau sur la cale, en frappant des coins. Les blins sont de deux espèces : les uns ont plusieurs barres clouées en travers et à angle droit, de manière que plusieurs hommes les manient ensemble ; dans les autres, les barres sont remplacées par des cordes, ce qui permet de pousser les coins dans l'enfoncement du dessous du vaisseau, opération à laquelle ne se prêterait point le blin à barres.

BLINDAGE, BLINDER. Ouvrage de fortifications exécuté avec des branches d'arbre entrelacées et posées de travers entre deux rangées de pieux de la hauteur d'un homme. Le blindage sert à garantir les hommes qui s'y trouvent du feu de l'ennemi, et l'on en fait particulièrement emploi à la tête de la tranchée, lorsque celle-ci s'étend de front sur le glacis. On s'en sert aussi pour mettre à l'abri des bombes les corps de garde, les magasins militaires, etc., et dans ce cas on a recours, pour sa construction, à des poutres que l'on recouvre de fascines, de fumier et de terre, sur un mètre au moins d'épaisseur. Pour abriter les hommes et les chevaux dans les places assiégées, on place aussi des madriers et des solives, posés sur un plan incliné, contre les revêtements intérieurs des terre-pleins des remparts, quand ces revêtements sont perpendiculaires, et on charge ces blindages de terre ou de fumier. —On donne aussi le nom de *blindage* à la cuirasse des vaisseaux.

BLINDER (*Mar.*). C'est garantir des projectiles les parties antérieures d'un navire, au moyen de tronçons de vieux cordages, de sacs de laine, etc. On obtient aussi ce résultat, aujourd'hui, par une garniture métallique.

BLOC (*Mar.*). Du celt. *bloch*, tour. Se dit d'une espèce de chouquets auprès de la brisure d'un mât de vaisseau, comme ceux qui embrassent les tenons des mâts et le bâton du pavillon, ou ceux qui enferment des poulies pour élever les vergues qu'on appelle bloc d'issas ou sep de drisse. On dit mettre un palan *à bloc*, pour exprimer que les parties de ce palan doivent se rapprocher jusqu'à se toucher. Être *au bloc*, pour un marin, c'est être aux arrêts, en prison ou aux fers.

BLOCKHAUS. De l'allem. *block*, tronc d'arbre. Sorte de fort en bois. Dans ses mémoires, Montecuculli rapporte que les Turcs faisaient usage, dans leurs guerres, d'ouvrages nommés *palanques*, et Feuquières nous apprend que ces palanques consistaient simplement en un circuit entouré de fossés, avec des parapets en fortes palissades. Suivant le général Marion, la première palanque couverte fut construite en 1778 à Schwedelsdorff, en Silésie ; mais, attaquée avec des obus, il s'y produisit une telle fumée, que les défenseurs durent se rendre. Ce blockhaus, d'après Gassendi, n'était qu'un corps de garde rendu défensif par une palissade à créneaux, avec un toit en poutres jointes recouvertes d'un mètre de terre. Les Anglais firent aussi l'emploi de blockhaus dans leurs guerres en Amérique, et les Américains eux-mêmes en avaient qu'ils appelaient *block-houses*. Au siége de Dantzig, en 1807, un blockhaus exigea presque à lui seul les efforts d'un siége partiel ; et pendant les campagnes d'Espagne, le maréchal Marmont fit élever des forts en bois qui reçurent le nom de *schardacq*.

Le blockhaus de notre époque est formé de palissades rondes ou de troncs d'arbres, avec ou sans fossé, et sa forme dépend ou de sa position, ou de l'ouvrage qu'il défend. Dans les montagnes, c'est un des meilleurs retranchements qu'on puisse établir ; car, outre la facilité de s'y procurer les matériaux de construction, il est rare qu'on y ait à redouter l'artillerie de l'ennemi. Le blockhaus présente communément un rectangle de 6 à 8 mètres de largeur, de manière à pouvoir placer le long des grands côtés deux lits de camp qui servent aussi de banquettes pour faire feu. On conserve au milieu 2 mètres de vide pour la circulation. La hauteur du

blockhaus est de 3 mètres, s'il y a des lits de camp; de 2 1/2 seulement, s'il n'y en a pas; et, dans ce dernier cas, la largeur du réduit peut n'avoir que 4 mètres. Si ce fort n'est destiné qu'à résister à la mousqueterie, on n'emploie que des poutres de 25 à 30 centimètres d'équarrissage, enfoncées en terre d'un mètre au moins et couronnées horizontalement d'un chapeau; puis des poutrelles sur lesquelles sont placés jointivement des plateaux, formant un toit que l'on recouvre d'une couche de terre de 50 centimètres d'épaisseur; enfin, pour que l'ennemi ne puisse pas incendier cet ouvrage, on l'entoure d'un fossé dont les terres sont relevées contre les parois jusqu'à la hauteur des créneaux qu'on a pratiqués. Un pont tournant donne entrée dans le fort. Lorsque le blockhaus doit soutenir l'attaque de l'artillerie, on forme son enceinte de deux rangées de poutres jointives au lieu d'une seule.

Notre guerre en Algérie a amené l'emploi du blockhaus à deux étages, qui ne peut résister qu'à des attaques d'infanterie et de cavalerie.



Blockhaus.

Dans celui-ci, le rez-de-chaussée est un carré de 5 mètres de côté, et l'élévation du plafond au-dessus du sol est de 3 mètres; l'étage qui le surmonte est un autre carré de $7^{m},50$ de côté, et de $2^{m},50$ de hauteur; généralement, il ne s'y trouve point de lit de camp, et les hommes y couchent dans des hamacs de campagne; le rez-de-chaussée sert de magasin; et une trappe établit la communication entre celui-ci et l'étage supérieur, au moyen d'une échelle.

BLOCUS. De l'allem. *blockhaus*, boulevard. Opération qui consiste à occuper toutes les approches d'une place ou d'un camp, de manière à ce que personne ne puisse en sortir, ni aucun renfort ou secours quelconque y pénétrer, et dont l'objet est d'obliger la place ou le corps d'armée à capituler faute de vivres ou de munitions. On bloque donc une place ou un camp en l'enveloppant de troupes et en fermant le passage des routes, des cours d'eau, etc., au moyen d'ouvrages de fortification passagère. Lorsqu'on a à redouter la venue d'une armée tenant campagne, il faut, indépendamment de la ligne de contrevallation, en former une de circonvallation qu'on fortifie comme la première.

BLOCUS (*Mar.*). On nomme ainsi les mesures prises par des nations belligérantes, les unes contre les autres, et par suite desquelles les côtes et les ports de l'une ou de l'autre, et souvent de toutes deux, sont interdits aux bâtiments de commerce, aussi bien des regnicoles que de toutes autres puissances. Dans le droit maritime, les neutres ne reconnaissent en état de véritable blocus que les ports surveillés par des vaisseaux de guerre, de telle sorte que toute communication se trouve interceptée. Il est d'usage que la puissance qui opère le blocus en fasse la déclaration aux nations neutres, et si l'une de celles-ci se refuse à le reconnaître, elle fait acte d'intervention en faveur de celle qui se défend.

BLOCUS CONTINENTAL. On a donné ce nom au décret du 6 août 1807, par lequel Napoléon déclarait en état de blocus tous les ports de l'Angleterre.

BLOQUER (*Mar.*). Mettre de la bourre sur du goudron entre deux bordages, quand on double un vaisseau.

BLORE-HEATH. Village du comté de Strafford en Angleterre. Une bataille y fut gagnée, le 23 septembre 1459, par le comte de Salisbury, commandant les rebelles, sur l'armée royale de Henry VI.

BLOT (*Mar.*). Instrument dont on fait usage pour mesurer la marche d'un vaisseau.

BLÜCHER (Gebrhart Lebrecht von), prince de Wahlstaedt. Feld-maréchal prussien, né à Rostock en 1742, mort en 1819. Entré au service sous Frédéric le Grand, il fut lieutenant général en 1801, sous Frédéric III. Dans les guerres de la République et dans les premières guerres de l'Empire, il obtint des succès médiocres et fut fait prisonnier à Lubeck en 1806. Commandant des armées prussiennes, il montra une grande bravoure à Lutzen et à Bautzen; victorieux à Katzbach, en 1813, il contribua ensuite à la victoire de Leipzig, et gagna la bataille de Laon. A la journée de Waterloo, ce fut lui qui, en arrivant à propos au secours des Anglais, décida le succès. Entré à Paris après la capitulation, il se montra ennemi implacable, et il fallut toute la fermeté de Louis XVIII et l'intervention des souverains coalisés pour l'empêcher de faire sauter le pont d'Iéna.



Blücher
(*d'après le cabinet des Estampes*).

BOADICÉE. Reine des Icènes, peuple puissant de la Grande-Bretagne. Elle se révolta contre les Romains qui avaient envahi ses États, leur fit une guerre acharnée, et leur tua près de

80000 hommes. Vaincue enfin par Suétonius, elle s'empoisonna l'an 61 de notre ère.

BOBOLINA. Héroïne de la Grèce moderne. Son époux, officier dans le corps des armatolis au service de la Porte, ayant été exécuté en 1812 comme entretenant des liaisons avec Ali, elle jura dès lors une haine implacable aux Turcs, et fut fidèle à son serment. Dès l'origine de l'insurrection grecque, elle fit équiper trois vaisseaux à ses frais et envoya deux de ses fils à l'avant-garde de l'armée de terre. En 1821, elle prit une part active au siége de Tripolitza et s'y illustra par des prodiges de valeur. Chargée d'appuyer, avec une division navale, le blocus de Nauplie de Romanie, elle déploya encore toute son énergie dans l'accomplissement de cette mission; son nom se rattache enfin au plus grand nombre des exploits dont l'Argolide fut le théâtre. Elle fut tuée, en 1825, dans une rixe soulevée par un acte coupable de l'un de ses frères.

BOBRONISK. Ville forte du gouvernement de Minsk, en Russie. Elle est située sur la Béréżina. Les Français l'assiégèrent en 1812.

BOCCACCI. On appelle ainsi, en Italie, des fusils dont le tube s'élargit en forme de trompette : c'est surtout l'arme des habitants de la Calabre.

BOCCHETTA. Célèbre défilé des Apennins. Il est situé entre Gênes et Novi. Les impériaux le franchirent en 1746, et les Français en 1796.

BOCLE. Se disait autrefois de la partie saillante à l'extérieur du bouclier.

BODEGRAVE. Place forte de la Hollande. Elle fut emportée d'assaut, le 28 novembre 1672, par le duc de Luxembourg, qui ternit sa victoire par l'autorisation qu'il donna de livrer la ville au viol et au pillage.

BOINE (*Mar.*). On nomme ainsi, en Normandie, la quille d'un vaisseau.

BOINERIE. *Voy.* Bomerie.

BOEUF (*Mar.*). Sorte de bateau en usage sur la Méditerranée, et qu'on emploie pour la pêche et pour le cabotage. Dans ce dernier cas, il porte un mât à voiles latines, et son chargement varie de 60 à 80 tonneaux. Lors de l'expédition d'Alger, en 1830, on eut recours à un nombre considérable de ces bateaux.

BOGÈS. Officier persan. L'an 471 av. J.-C., il commandait la place d'Eione, lorsque celle-ci fut assiégée par les Athéniens, aux ordres de Cimon. Après s'être défendu avec la plus grande vaillance et se voyant dans la nécessité de capituler, Bogès fit jeter ses richesses dans le fleuve Strymon; puis, ayant égorgé sa femme et ses enfants, il les fit jeter dans un bûcher où il se précipita lui-même.

BOGIS (Pierre). En 1204, Philippe-Auguste assiégeait Château-Gaillard, en Normandie, que le roi d'Angleterre regardait comme une forteresse imprenable, et déjà, en effet, le roi de France avait passé sept mois en efforts infructueux devant cette place, lorsqu'un jeune gentilhomme, Pierre Bogis, remarqua une fenêtre par laquelle il pensa qu'il n'était pas impossible de pénétrer dans l'enceinte de la forteresse. Aussitôt il communiqua son projet à quelques compagnons courageux comme lui, et les décida à le suivre. Après s'être glissé le long d'un fossé escarpé, il se fait élever sur les épaules de ceux qui l'accompagnent, entre par la fenêtre dans un magasin fermé, et se met en devoir, avec les siens, d'en abattre la porte; mais, au premier bruit, l'alarme se répand, on rassemble contre la porte des matières inflammables et on y met le feu. Cet obstacle n'arrête point Bogis : le sabre à la main, il passe avec sa troupe au milieu du bûcher, écarte tout ce qui se présente, arrive au pont-levis, l'abat et donne une entrée libre aux soldats du roi qui sont accourus.

BOHAIN. Petite ville du département de l'Aisne. Elle tomba au pouvoir des impériaux en 1537, et fut reprise peu après.

BOHMISCH-BROD. Ville de la Bohême. L'empereur Sigismond y défit les Hussites en 1434.

BOIGNE (Leborgne, comte de). Né à Chambéry en 1751, mort en 1830. Il était fils d'un marchand de pelleteries. Après avoir servi en France et en Russie, il passa dans l'Inde, où le prince mahrate Sindhyah lui confia le soin de former et de commander une armée, qui servit à des conquêtes et à fonder un vaste empire. Comblé d'honneurs et de richesses, Boigne revint, en 1796, dans sa patrie, où il consacra plus de quatre millions à des œuvres de bienfaisance et à des établissements utiles.

BOIS D'ARRIMAGE (*Mar.*). On appelle ainsi des morceaux de bois de hêtre ou de sapin taillés en partie comme le bois à brûler, et qui servent à étayer et accorer dans la cale les barriques qu'on y arrime.

BOISAGE (*Mar.*). Action de boiser un bâtiment ou de construire sa carcasse en montant tous les membres sur la quille. — Se dit aussi de l'action de remplir par de nouveaux couples les espaces qui séparent les couples de levée, pour compléter la membrure ou carcasse d'un vaisseau en construction.

BOISILLIER (*Mar.*). Se dit d'un coupeur de bois.

BOIS-LE-DUC. *Sylva Ducis.* Ville forte située sur le Dommel, dans le Brabant septentrional, en Hollande. Cette place importante fut assiégée et prise par les Hollandais en 1629, et par les Français en 1794.

BOITE. Du celt. *boestl*, formé de *boes*, bois, et *twl*, creusé. Bout de la hampe des écouvillons avec lesquels on nettoie le canon. — Bout d'un refouloir. — Embouchure de fer ou de fonte dans laquelle entre le bout d'un essieu d'affût. — Cylindre de cuivre armé de couteaux d'acier, qui servent à égaliser l'âme des canons.

BOITE (*Mar.*). Se dit de la pièce de bois qui

reçoit les boussoles, et de la caisse en tôle dans laquelle on renferme les petites balles appelées mitraille et destinées à faire explosion en sortant d'une bouche à feu.

BOITE A PIERRIER. Corps cylindrique et concave, en bronze fondu ou en fer forgé, avec une anse ou une lumière, qu'on remplit de poudre, et qu'on place dans le pierrier par la culasse, derrière le reste de la charge qu'elle chasse en prenant feu.

BOITE A TOURNEVIS. Sorte de boîte qui renferme tous les outils nécessaires au soldat pour chasser les goupilles, repousser la noix, retirer la vis, etc.

BOITE DE GOUVERNAIL (*Mar.*). Pièce de bois percée, au travers de laquelle passe le timon de la barre.

BOITES A ÉTOUPES (*Mar. à vap.*). Parties qui, dans une machine à vapeur, sont destinées à recevoir l'étoupe et à la comprimer au moyen d'une pièce mobile appelée *presse-étoupe*. La graisse que contient le godet qui surmonte celle-ci sert à lubrifier la tige du piston et la tige de la pompe à air.—Les soupapes à tiroir ont aussi des boîtes en fer fondu pour recevoir le tiroir.

BOIVIN (*Mar.*). Cordage qui tient la bouée.

BOLADE. Arme qui avait la forme d'une massue.

BOLAS. Sorte de fronde dont font usage les peuplades de l'Amérique méridionale. Elle se compose de trois cordes nouées ensemble par un de leurs bouts et ayant à l'autre extrémité trois pierres ou boules bien attachées. On lance cette arme en lui imprimant un mouvement de rotation autour de la tête.

BOLIVAR Y PONTE (Simon), dit le libérateur de l'Amérique espagnole. Né à Caracas en 1780, mort en 1830. Issu d'une riche famille de Mantuanas, il vint très-jeune en Europe, où il acquit des connaissances variées, vit la fin de la révolution française et l'empire, et conçut l'ambition d'être le Washington de sa patrie. Ayant pris part à la guerre de l'indépendance, il servit d'abord sous Miranda; battit, en 1811, les généraux espagnols Monteverde et Morillo; et affranchit le Vénézuéla et la Nouvelle-Grenade, dont il fit, après la victoire de Boyaca, en 1819, une seule république sous le nom de Colombie. Il proclama aussi, en 1822, l'indépendance du Pérou. Souvent accusé d'aspirer à la tyrannie, il abdiqua chaque fois le pouvoir pour détruire ces soupçons qui blessaient son patriotisme sincère.


Bolivar y Ponte
(d'après le cabinet des Estampes).

BOLOGNE. *Bononia*. Chef-lieu de la légation de ce nom, en Italie. Cette ville fut assiégée en 1512 par le pape Jules II, et dégagée par les Français sous le commandement de Gaston de Foix. Un fait singulier se produisit durant ce siége : Pierre de Navarre faisait miner la muraille dans un endroit où s'élevait une chapelle appelée d'Albaracané. Lorsque cette muraille sauta, la poudre, au lieu de renverser la chapelle dans le fossé, la poussa en l'air en masse, et si perpendiculairement, qu'elle retomba sur ses fondements et sans autre dommage que quelques lézardes peu considérables. Les Français prirent Bologne en 1796 et 1800.

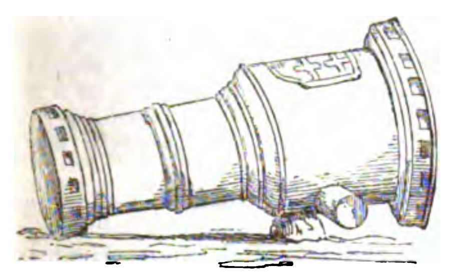
BOLWORTH ou **BOSWORTH.** Ville de la Grande-Bretagne, dans le comté de Leicester, qui a donné son nom à une bataille célèbre livrée, en 1485, entre Richard III de la maison d'York, et Henry VI de la maison de Lancastre. La mort du premier mit un terme aux troubles qui avaient désolé l'Angleterre, et à la guerre dite de la *rose rouge* et de la *rose blanche*. Le duc d'York portait sur son écu une rose blanche, et le prince de Lancastre avait sur le sien une rose rouge.

BOMARSUND. Forteresse de l'île d'Aland, dans la mer Baltique. Elle fut enlevée aux Russes, par l'armée anglo-française, le 16 août 1854. Le général Baraguey-d'Hilliers commandait les forces de terre et l'amiral Napier celles de mer. 2 400 prisonniers restèrent au pouvoir des vainqueurs, ainsi qu'un matériel assez considérable; car la place et ses tours étaient armées de 188 bouches à feu, et abondamment approvisionnées de poudre, de projectiles, d'armes et d'outils. On fit pour la première fois, à ce siége, l'essai de ce que peut l'artillerie sur le granit. Les parements des ouvrages étaient en effet construits en gros blocs de cette roche. D'une distance un peu considérable, les projectiles se brisaient sur ces blocs; mais à des portées moyennes, au contraire, les boulets de 16 et de 32 y faisaient facilement brèche.

BOMBARDE. Du celt. *bombarda*, formé de *bom*, son, et *bard*, éclatant. Dans l'origine, la bombarde était une pièce d'un gros calibre, principalement destinée au tir des projectiles de pierre pesant depuis 5 jusqu'à 125 kilogrammes. Cette pièce, plus longue que les mortiers, mais plus courte que les canons, ressemblait à ce qu'on nomme aujourd'hui des obusiers longs. D'après Diego Uffano, au surplus, les bombardes avaient 8 calibres de longueur; et leur chambre, dont le diamètre était le tiers de celui de l'âme, était calculée pour une charge du quart au tiers du poids du projectile. Il y avait aussi des bombardes allongées qui recevaient les noms de *fauconneaux*, de *dragons volants*, de *scorpions*, de *serpentines*, etc. (*Voy.* ces mots.)

La bombarde succéda à la baliste et elle pa-

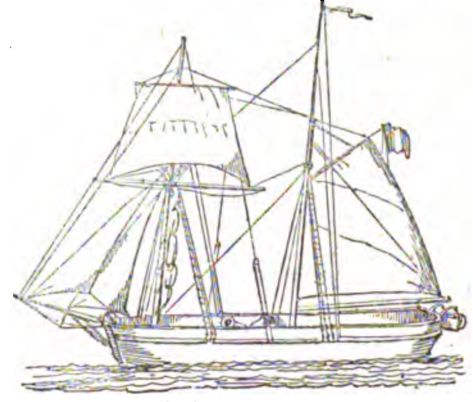
raît avoir été mise en usage en même temps que les premiers canons, puisque, d'après Moritz Meyer, on s'en serait servi en 1311 au siége de Brescia; en 1326, à Forli; en 1340, au Quesnoy; en 1342, à Algésiras; en 1346, à la bataille de Crécy; en 1354, en Danemark; en 1359, à bord d'un vaisseau de Pierre IV, roi d'Aragon; en 1364 et 1370, à Pise; en 1377, à Augsbourg, où l'on commençait déjà à en faire peu de cas; et en 1378, à Venise, où l'on nommait *la Trévisienne* la bombarde de 70 kilogrammes, et *la Chanteuse* la bombarde de 60. Il reste de ces époques quatre bombardes réputées : l'une existe à Gand et a 57 centimètres; l'autre, de 47, est au mont Saint-Michel; et la troisième, de 36, est conservée à l'arsenal de Bâle. Ces trois bouches à feu sont formées de douves en fer forgé, reliées par des cercles de même métal; elles n'ont ni anses ni tourillons.



Bombarde de Rhodes
(d'après la collection du musée d'artillerie).

La quatrième et la plus importante est la bombarde de l'île de Rhodes, fondue dans la seconde moitié du quinzième siècle, par ordre du grand maître des Hospitaliers de Jérusalem, Pierre d'Aubusson. Elle a été récemment donnée à la France par le sultan Abd-ul-Aziz; elle est déposée à notre musée d'artillerie. On lit sur la plate-bande de volée : *Petrus Aubusson, M. hospitalis Ierusalem*, et sur la volée elle-même on voit les armes de l'ordre des Hospitaliers, écartelées des armes d'Aubusson. Son poids est de 3325 kilogrammes; le diamètre de l'âme est de $0^m,580$; la longueur totale de la bouche à feu est de $1^m,95$. Le projectile qui accompagne cette pièce est en granit, a $0^m,568$ de diamètre et pèse 261 kilogrammes.

BOMBARDE (*Mar.*). Sorte de bâtiment ou de machine armée d'un ou deux mortiers, et qu'on emploie dans les expéditions. Cette machine fut inventée sous Louis XIV, par l'ingénieur Bernard Renau d'Éliçagaray, et employée pour la première fois, sous le nom de *galiote à bombes*, aux deux bombardements d'Alger, en 1662 et 1683, par Duquesne. C'est un bâtiment d'une grande solidité, sur lequel est établie une plate-forme destinée à porter, sur l'avant du grand mât, des mortiers qui servent à défendre l'entrée d'un port, protéger un débarquement ou opérer un bombardement. La mâture de cette espèce de bâtiment tient ordinairement de celle du kecht. Napoléon I[er], pour sa descente projetée en Angleterre, fit construire plusieurs embarcations portant un mortier et munies d'un



Bombarde (bâtiment).

mât à bascule, qui s'abaissait selon la direction qu'on voulait donner aux projectiles.—On donne aussi le nom de *bombarde*, dans la Méditerranée, à un petit navire ayant un grand mât à voiles carrées, un mât d'artimon portant une seule voile latine, et, devant, un foc et une trinquette.

BOMBARDE À MAIN. Arme à feu portative ou sorte de fusil primitif dont l'origine paraît fort ancienne, puisqu'on rapporte qu'une arme analogue aurait été employée au siége de Jérusalem par Titus. C'était un tube assez long et lourd, qui se chargeait par le canon, avait une lu-



Bombarde à main
(d'après une tapisserie de la cathédrale de Reims).

mière, et nécessitait quelquefois deux hommes pour tirer : l'un pour tenir le tube, l'autre pour y mettre le feu; il y avait néanmoins des bombardes à main qu'un seul homme portait et tirait.

BOMBARDELLE. Petite bombarde qui était en usage au même temps que la grande. En 1830, on en déterra une du calibre de $12^c,20$, au pied des remparts de la ville de Laon. Elle est composée de rondelles recouvertes de douves maintenues par 7 cercles de fer ayant chacun 43 à 45 centimètres de largeur; l'âme a environ 6 calibres 1/2 de longueur, et la chambre 1 seulement. D'après ce qui subsiste de l'inscription sur la culasse, on pense que cette bombardelle fut fabriquée sous Charles VII, de 1436 à 1440, pendant que Tristan l'Ermite était grand maître de l'artillerie de France.

BOMBARDEMENT. Action de lancer dans une place, pendant une durée plus ou moins longue, des projectiles de toutes sortes, mais particuliè-

ment des bombes. Vauban a émis cette opinion sur les bombardements : « Ils ne prennent pas les places, ils ne tuent personne quand on veut prendre garde à soi; et ils ne brûlent les maisons que lorsqu'on manque de précautions. » Toutefois, le bombardement de Dieppe, en 1694, détruisit 1 200 maisons, et celui de Bruxelles, en 1795, en écrasa 3 800. Pour le bombardement de Namur, dans la même année, Cœhorn mit en batterie 60 mortiers qui détruisaient plus de 100 maisons par jour.—Les principaux bombardements exécutés depuis le commencement du dix-septième siècle sont celui d'Alger, en 1682 et 1683, par Duquesne; de Gênes, en 1684; de Tripoli, en 1685; de Barcelone, en 1691; de Bruxelles, en 1695; de Toulon, par les Anglais, en 1707; de Tripoli, par les Français, en 1728 et 1799; de Prague, dans la même année; d'Alger, par les Vénitiens, en 1784; de Lille, par les Autrichiens, en 1792; du Quesnoy, de Breda, de Lille, de Lyon, de Maëstricht et de Mayence, en 1793; de Menin, de Valenciennes et d'Ostende, en 1794; de Copenhague, par les Anglais, en 1807; de Saragosse, par les Français, en 1808; de Flessingues, par les Anglais, en 1809; d'Anvers, en 1832; de Saint-Jean d'Ulloa, par les Français, en 1838; de Beyrouth, par les Anglais, en 1840; de Saint-Jean d'Acre, par les mêmes, dans la même année; de Barcelone, en 1842, par les forces du gouvernement, lors de l'insurrection de cette ville; de Mogador, par les Français, en 1844; de Salé, en 1851; et d'Odessa, par la flotte anglo-française, en 1854.

BOMBARDERIE. Nom sous lequel l'artillerie fut désignée dans l'origine.

BOMBARDIERS. Ce mot signifiait, dans l'origine, les soldats qui manœuvraient le mortier. Le premier corps de ce nom fut créé par Louis XIV et ne se composa d'abord que de deux compagnies; mais, en 1684, le roi en ajouta treize autres; et enfin, en 1710, il organisa un second bataillon du même nombre de compagnies, lesquelles étaient chacune de 40 hommes. Le régiment des bombardiers n'était employé que pour le service des mortiers et des obusiers; le roi en était le colonel; dans la première compagnie du premier bataillon, il y avait un capitaine, 2 lieutenants, 1 enseigne, etc.; et, sous ces officiers, des cadets bombardiers, des ouvriers et des fusiliers. Dans la seconde compagnie, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, etc., des bombardiers et des fusiliers. L'enseigne de ce corps était tranchée de bleu et de rouge, et la croix blanche au milieu chargée de fleurs de lis d'or. Aujourd'hui, dans les batteries de mortiers, les artilleurs sont distingués en *bombardiers* et en *servants* : les premiers garnissent d'un tampon la charge de poudre, assujettissent la bombe, et la lancent selon les règles de l'art.


Bombardier
(d'après M. de Marbot).

BOMBE. Du celt. *bomb*, bruit. Sphère creuse en fonte de fer, percée d'un trou, nommé œil, par lequel on introduit la charge de poudre, et qui reçoit en outre une fusée remplie d'une composition assez lente à s'enflammer pour donner à la bombe le temps d'arriver au but avant d'éclater. La bombe est garnie de deux anses placées de chaque côté de l'œil et dans lesquelles on passe un anneau pour en faciliter la manœuvre; et dans son intérieur, à la partie opposée à l'œil, existe un *culot*, destiné à empêcher la bombe, dans sa chute, de tomber sur la fusée. Ce culot lui donne d'ailleurs une plus grande force de résistance, et augmente la force de percussion.

Les bombes ordinaires sont de 8 et de 10 pouces de diamètre, ou 217 et 271 millimètres; la première pèse de 20 à 22 kilogrammes; la seconde de 48 à 50. La charge, pour les bombes de 8 pouces, est communément de 0^k,489 de poudre; pour celle de 10 pouces, elle est de 1^k,468. Si la bombe est de 12 pouces, la charge est de 2^k,447 à 2^k,937. Enfin, on coule des bombes qui réclament 50 kilogrammes de poudre. — Aubert de la Chenaye parle d'une bombe extraordinaire qui fut fondue en France vers l'année 1688 et qu'on destinait à une expédition projetée contre Alger : elle avait la forme d'un œuf et contenait de 7 à 8 milliers de poudre.—Lorsqu'on se propose d'incendier avec la bombe, on ajoute à la poudre des matières inflammables, et celles qu'on emploie le plus ordinairement sont la roche à feu et les mèches incendiaires. — La bombe, en sortant du mortier, se meut avec une vélocité de vingt milles par minute. — Les bombes à la Villantroys ont une portée de 6 432 mètres.

On n'est nullement d'accord sur l'époque où l'on employa pour la première fois la bombe. Suivant Strada, ce fut un habitant de Venloo, qui se mêlait de faire des feux d'artifice, qui inventa ce projectile. Les habitants de cette ville se proposèrent d'en faire l'expérience devant le duc de Clèves, qui était venu chez eux, et en effet ils la réalisèrent; mais elle eut un tout autre succès qu'ils n'eussent désiré, car la bombe étant tombée sur une maison en enfonça le toit, les planchers, et y mit le feu; puis l'incendie se communiqua aux maisons voisines, et brûla les deux tiers de la cité. Le duc de Clèves n'aurait eu garde de négliger une découverte si utile à la guerre et s'en serait servi peu après.

Mais les Français réclament l'invention de cette bouche à feu en faveur de Jean Bureau, maître de l'artillerie, et prétendent qu'il en aurait fait usage au siége de Bordeaux, en 1452. Quelques auteurs veulent que les bombes parurent pour la première fois au siége de Naples, en 1435, sous Charles VIII. D'autres avancent que ce fut devant Mézières, en 1521. Mézeray dit, au sujet de ce siége : « Ce n'était, de dehors, que canonnades, que bombes, que boulets enflammés ; dedans, il pleuvait des lances et des cercles à feu, de l'huile bouillante, des fascines goudronnées, des fusées qui mettaient le feu partout ; ce qui prouve combien les siéges étaient alors meurtriers. » Gay de Vernon et le général Cotty affirment, à leur tour, qu'on ne vit des bombes pour la première fois qu'en 1522, au siége de Rhodes par les Turcs ; enfin, il est des auteurs qui en reportent l'emploi au siége de Wechtendonk, place de la Gueldre, en 1588. L'opinion de Vernon est celle qui semble avoir le plus de poids, et il est hors de doute aussi que le maréchal de La Force se serait servi de la bombe au siége de la Mothe, en 1534. Les Espagnols en firent usage vers 1588. Quoi qu'il en soit de toutes ces assertions, il est certain que de Thou a mentionné, d'une manière positive, l'emploi de la bombe au siége de Wechtendonk, par le comte de Mansfeld.

En France, au dix-septième siècle, on se servait de bombes qui pesaient environ 250 kilogrammes, et étaient lancées par des mortiers de 0m,496 de diamètre. On les appelait *comminges*, par suite d'une plaisanterie de Louis XIV. Ce prince, assistant au siége de Mons, en 1691, avait pour aide de camp le comte de Comminges, espèce de colosse haut de 2 mètres et large en proportion ; il se mit alors à dire : « Ces bombes prodigieuses ressemblent bien à Comminges, il faut leur donner son nom. » Les courtisans ne manquèrent pas de souscrire au désir du roi, et les bombes en question furent ainsi appelées tant qu'on en fit usage. On a renoncé aujourd'hui, du moins en France, à ces bombes énormes dont le tir était toujours incertain et le service difficile et lent, et l'on ne se sert guère que de celles de 48 à 50 kilogrammes désignées plus haut.

On a inventé récemment des bombes que l'on charge de fonte en fusion. L'appareil consiste en un petit cubillot de fonderie ou fourneau à la Wilkinson, monté sur ses roues et facilement transportable. 16 hommes, agissant sur un ventilateur appliqué à l'appareil, peuvent amener en cinq minutes à l'état de fusion la fonte mise dans le fourneau ; et cette fonte est alors versée dans la bombe et envoyée toute chaude à destination.

BOMBIER. Nom que porta dans le principe le bombardier.

BÔME (*Mar.*). On donnait ce nom, autrefois, à la longue et lourde pièce de bois de sapin sur laquelle se borde la voile dite brigantine. La bôme est actuellement appelée *gui*.

BOMERIE (*Mar.*). Du holland. *bodem*, quille de vaisseau. Sorte de contrat ou de prêt à la grosse aventure, assigné sur la quille du vaisseau. Il diffère de l'assurance, en ce qu'il n'est rien dû en vertu de ce contrat, s'il advient une capture ou un naufrage : il n'y a garantie que pour le cas où le navire arrive à bon port. — Ce mot désignait aussi, autrefois, la carène d'un bâtiment.

BOMILCAR. Général carthaginois qui tenta de s'emparer de la souveraineté de sa patrie. Ayant été chargé avec Hannon de combattre le roi de Sicile et voyant son collègue tué dans la bataille, il s'empressa de revenir à Carthage avec ses complices, et, faisant massacrer tous ceux qui tentaient de s'opposer à son projet, il se fit proclamer roi par les siens réunis sur la grande place. Mais la plupart des jeunes gens de la ville prirent aussitôt les armes, et, du haut des maisons, firent pleuvoir des traits et des pierres sur les soldats. Ceux-ci ne tardèrent point à lâcher pied, et Bomilcar, abandonné, se rendit sous condition ; mais, malgré les promesses qu'il obtint, il fut condamné ensuite à périr sur une croix.

BON (*Mar.*). Par l'expression porter *bon plein*, on entend éviter de gouverner trop près, et défier avec la barre les lans qu'on pourrait faire au vent, afin d'avoir toujours un peu de largue dans les voiles.—Faire *bon bras*, c'est brasser au vent quand celui-ci devient favorable. — Faire *bonne main*, c'est amarrer un cordage roide et sans filer.—Faire *bon tour*, se dit de l'évitage d'un navire affourché, qui, au changement de marée, tourne de manière à défaire une croix ou un tour qu'il avait dans les câbles.—On appelle *bon bout* le bout d'un grelin sur lequel on se toue ; et *bon vent*, celui avec lequel on peut marcher sans louvoyer.

BONACE (*Mar.*). De l'ital. *bonaccia*. Se dit d'un temps calme ou d'un temps mou, sorte d'état atmosphérique redouté des marins, parce qu'ils le considèrent comme le signe précurseur d'une tempête.

BONAPARTE. Famille noble, originaire d'Italie, et qui remonte au treizième siècle, époque où elle comptait deux branches, l'une résidant à Trévise, l'autre à Florence. La première s'éteignit en 1393, la seconde vers 1570, dans la personne de Jean Bonaparte, gentilhomme attaché aux Orsini. Une troisième branche, celle qui existe aujourd'hui, résidait primitivement à Sarzana, dans le territoire de Gênes ; mais l'un de ses membres, Charles Bonaparte, vint se fixer à Ajaccio, en Corse, l'an 1612. (*Voy.* NAPOLÉON.)

BONAPARTE (JÉRÔME). Né à Ajaccio en 1784, mort en 1860. C'était le plus jeune des frères de Napoléon. Il servit d'abord dans la marine et prit part à l'expédition de Saint-Domingue. En 1807, mis à la tête d'un corps d'armée de Wurtembergeois et de Bavarois, il enleva la Silésie

au roi de Prusse, épousa la fille du roi de Wurtemberg et fut placé sur le trône de Westphalie. En 1812, à la tête d'un corps de troupes allemandes, il fit la campagne de Russie et se montra avec courage aux combats d'Ostrowno et de Mohilev; durant les cent-jours, il commanda un corps d'armée en Belgique, et fut blessé au combat de Hougoumont, ce qui ne l'empêcha pas de paraître sur le champ de bataille de Waterloo et de s'y distinguer; enfin, la révolution de 1848 le fit nommer successivement gouverneur des Invalides, maréchal de France et président du Sénat. L'avénement de son neveu à l'empire lui rendit le titre et les honneurs de prince impérial.


Jérôme Bonaparte
(d'après le cabinet des Estampes).

BONCHAMP (Charles-Melchior-Arthur, marquis de). Général vendéen, né en 1760, mort en 1793. Il était capitaine au régiment d'Aquitaine, au moment de la révolution, et quitta le service pour ne point prêter le nouveau serment qu'on exigeait alors des militaires. Au mois de mars 1793, il se mit à la tête des insurgés de la Vendée et obtint une suite de succès contre les républicains; mais, blessé mortellement à la journée de Cholet, il fut emporté à St-Florent, où ses dernières paroles furent un ordre de rendre la liberté à 5 000 prisonniers qu'on y retenait. On trouve ces admirables paroles dans une harangue qu'il adressa aux paysans qu'il commandait : « Nous ne devons point aspirer aux récompenses de la terre, elles seraient au-dessous de la pureté de nos motifs et de la sainteté de notre cause; nous ne devons pas même prétendre à la gloire, *les guerres civiles n'en donnent pas.* »


Marquis de Bonchamp
(d'après le cabinet des Estampes).

BONDÉ (*Mar.*). On dit qu'un vaisseau est bondé lorsqu'il n'y reste plus de place.

BONDER (*Mar.*). Charger un bâtiment autant qu'il est possible.

BONE. *Hippo Regius.* Ville située sur la Méditerranée, dans la province de Constantine, en Algérie. Elle fut occupée par les Français, le 26 juillet 1830. Cette ville a dans son voisinage les ruines d'Hippone, dont saint Augustin fut évêque.

BONIFACE. Comte de l'empire d'Occident, un des plus grands capitaines du cinquième siècle. Né en Thrace, il gouverna l'empire sous Honorius et sous Placidie. Frappé de disgrâce, il s'en vengea en appelant en Afrique les Vandales, qui avaient envahi l'Espagne. Rappelé plus tard à la cour, il combattit Aétius, le défit en 432 dans un combat, et mourut peu après d'une blessure reçue de la main d'Aétius.

BONITERAS (*Pêche*). On appelle ainsi, en Espagne, une pêche qui se pratique avec des tramaux, pour prendre des bonites.

BONN. *Bonna.* Ville située sur la rive gauche du Rhin, dans la Prusse rhénane. Elle fut assiégée et prise, en 1587, par Martin Schenck; en 1588, par les Espagnols; et en 1689, par l'électeur de Brandebourg. Ses fortifications furent rasées en 1725.

BONNE DE NAGE (*Mar.*). Se dit d'une chaloupe facile à manier, et qui avance d'une façon satisfaisante, à l'aide des avirons seulement.

BONNETAGE. Papier collé à une pièce d'artifice pour en couvrir l'amorce.

BONNET A POIL. Cette coiffure remonte à des temps très-reculés dans notre histoire, puisque les Francs se couvraient la tête d'une portion de la peau poilue qui formait leur sayon. Toutefois, elle disparut bientôt pour faire place aux différents genres de casque, et ne reparut dans les armées qu'au commencement du dix-huitième siècle, en Prusse. De 1730 à 1740, les grenadiers des gardes-françaises et suisses, et les grenadiers à cheval, s'affublèrent aussi du bonnet à poil, et la troupe de ligne le prit durant la guerre de 1756; mais il ne fut légalement admis que par le règlement du 25 avril 1767. Il fut proscrit après cela par une ordonnance rendue le 31 mai 1776, sur le rapport du


Bonnets à poil.
1789. 1806. 1862.

ministre comte de Saint-Germain, puis rétabli en 1788. Une instruction de 1791 avait donné aussi un bonnet à poil et un chapeau aux grenadiers de tous les corps de l'armée; mais lorsqu'ils entrèrent en campagne, en 1792, ils laissèrent la première coiffure dans leurs dépôts. Ce fut la garde des consuls qui donna l'exemple d'en faire usage à la guerre, et une décision du 4 brumaire an X donna quelques instructions relatives à ce bonnet. La garde impériale en étendit l'emploi à ses chasseurs, qui portèrent le bonnet à poil en forme de ballon; un décret du 19 janvier 1812 supprima le bonnet à poil pour les grenadiers de la ligne. L'ordonnance du 23 septembre 1815 n'accorda ce bonnet qu'aux seuls grenadiers de la garde; mais par tolérance ensuite on laissa toutes les autres compagnies s'en décorer. La forme du bonnet à poil varia fréquemment, surtout pour l'ampleur et la hauteur. (*Voy.* Casques, Chapeaux, et Coiffures militaires.)

BONNET A PRÊTRE ou **BONNET DE PRÊTRE**. Ouvrage avancé et extérieur, dont le front est à redans du côté de la campagne, et qui va en se rétrécissant du côté de la place. Le front brisé reçoit le nom de tenaillé.

BONNET DE MAILLES. *Voy.* Capuchon.

BONNET DE POLICE. Coiffure négligée des officiers, sous-officiers et soldats, et dont la forme



Bonnets de police.

1812. 1862.

a subi de nombreuses variations. De l'immense bonnet de 1812, nous en sommes venus au bonnet à forme basse et finalement au bonnet de police à visière. (*Voy.* Coiffures militaires.)

BONNET PANNONIEN. Coiffure que les soldats romains portaient dans les temps de repos, pour s'habituer à avoir la tête fortement couverte et mieux supporter ensuite le poids du casque.

BONNETTE. Petit ravelin palissadé et sans fossé, à angle saillant, à deux faces et ayant un parapet, que l'on construit, soit en avant des glacis, soit au pied de l'avant-fossé, comme corps de garde d'avancée. On le met en communication avec le chemin couvert au moyen d'une tranchée. On en fait usage pour se préserver contre des commandements de revers, pour n'être pas dominé par des éminences, etc. On lui donne aussi le nom de *flèche*. — Dans la fortification irrégulière, une bonnette sert à protéger, contre le feu d'une éminence voisine, une partie saillante de retranchement qu'on n'a pas eu le temps d'exhausser suffisamment.

BONNETTES (*Mar.*). Petites voiles qu'on attache au bas des grandes quand il fait beau temps ou quand il fait trop peu de vent, afin d'aller plus vite.—Les *bonnettes maillées* sont celles qui s'attachent aux basses voiles, au moyen de mailles ou d'œillets. — Les *bonnettes à étui* ou *coutelas* s'attachent à chaque extrémité de la grande vergue sur des pièces de bois appelées boutdehors. — Les *bonnettes lardées* sont de petites voiles piquées avec du fil de voile et lardées d'étoupes, dont on fait usage pour boucher une voie d'eau.

BONNEVAL. Commune du département d'Eure-et-Loir. Autrefois fortifiée, elle fut en partie détruite par les Anglais au quinzième siècle.

BONNEVAL (Claude-Alexandre, comte de). Né à Coussac, en Limousin, le 14 juillet 1675, mort en 1747. D'une ancienne famille qui tenait à la maison de France par celles de Poix et d'Albret. La vie de ce personnage fut un véritable roman. Il sortit à douze ans du collége des jésuites pour entrer dans la marine royale, où il fut promu peu de temps après au grade d'enseigne de vaisseau, et Dieppe, La Hogue et Cadix furent témoins de son impétueux courage. En 1698, sa turbulence le porta à passer de la marine dans le régiment des gardes, et il compléta dans cette nouvelle école son éducation de libertin et de tapageur. Il obtint néanmoins, à l'époque de la guerre de la succession, en 1701, le commandement du régiment de Labour, et se distingua dans la campagne d'Italie, où Catinat, Vendôme, le maréchal de Luxembourg et même le prince Eugène donnèrent les plus grands éloges non-seulement à sa valeur, mais encore à ses talents militaires. Il contribua au succès de la bataille de Luzzara, et le prince Eugène avoua plus tard qu'il lui avait arraché la victoire des mains. Le comte de Bonneval avait donc devant lui le plus bel avenir dans sa patrie; mais malheureusement sa mauvaise tête, sa langue de vipère avaient tout autant d'activité que son épée; il ne ménageait personne, pas plus ses supérieurs que ses égaux, et se faisait de nombreux ennemis. Ayant offensé gravement le ministre Chamillard, celui-ci le fit condamner, par un conseil de guerre, à la peine capitale, comme traître et concussionnaire. Mais Bonneval se trouvait alors à l'étranger où il portait les armes contre la France, élevé qu'il avait été au grade de général-major par le prince Eugène. Dans la suite, sous la bannière impériale, il vint porter le fer et la flamme dans la Provence et le Dauphiné; en 1708, il fut chargé de mener, contre le pape Clément XI, un corps de troupes pour soutenir les prétentions de l'archiduc Charles. En 1710, 1711 et 1712, il fit plusieurs campagnes sous le prince Eugène; et, après la paix d'Utrecht, Charles VI, successeur de l'em-

pereur Joseph Ier, le nomma lieutenant général et membre du conseil aulique. La guerre de l'Autriche contre la Turquie ayant éclaté, l'armée impériale fut encore confiée au prince Eugène, qui dut en partie au comte de Bonneval le gain de la bataille de Péterwaradin, où le comte, le flanc ouvert par une lance et foulé aux pieds des chevaux, faisait toujours tête à l'ennemi avec dix des siens. Bonneval se trouvait le héros de la cour impériale; mais sa destinée ne voulait pas encore qu'il profitât sagement et honorablement de cette position. La famille du marquis de Prie, gouverneur de Bruxelles, ayant tenu quelques propos, en 1724, sur la jeune reine d'Espagne, Bonneval se déclara aussitôt le champion de cette princesse, et fit courir une note atroce dans la ville, après avoir provoqué le gouverneur en duel. Cette conduite déplut au prince Eugène, dont Prié était d'ailleurs la créature, et il fit dépouiller le comte de Bonneval de tous ses emplois, avec une condamnation à cinq années de détention dans une forteresse.

Le coupable n'était pas homme à se laisser mettre en cage : il se sauva à La Haye, d'où il envoya un cartel au prince Eugène, nouvelle équipée qui le perdit sans retour. C'est alors qu'il passa en Turquie, embrassa l'islamisme et fut créé pacha sous le nom d'Achmet. Appelé ensuite au grade de topidji-baschi, c'est-à-dire général de l'artillerie, il s'occupa d'organiser ce corps à l'européenne, et surtout de le discipliner, ce qui n'avait pu avoir lieu jusqu'alors. Il enseigna aussi à la cavalerie turque à se fractionner en escadrons. Dans la guerre contre les Persans, il remporta des avantages sur Thahmasp-Kouli-Kan, ce qui lui fit conférer le titre de gouverneur de Chio et du Dasclick-Arabistan ou Arabie Pétrée. Mais, de même que par le passé, il trouva encore le moyen de perdre la faveur du sultan, et se fit reléguer dans un pachalik aux extrémités de la mer Noire, vers les confins de la petite Tartarie. Cependant les souvenirs de la France se réveillèrent en lui dans cet exil, et il méditait une fuite lorsque la mort le surprit à l'âge de soixante-douze ans.


Comte de Bonneval
(d'après le cabinet des Estampes).

BONNEVILLE. Ville du Missouri, États-Unis. Les troupes fédérales y battirent les séparatistes le 19 juin 1861.

BONNIVET (GUILLAUME GOUFFIER DE). Général et amiral, mort en 1525. Favori de François Ier, il se distingua au siége de Gênes, en 1507, et à la journée des Eperons, en 1513. Après avoir rempli une ambassade en Angleterre, il fut appelé à commander une armée d'invasion en Espagne, et prit Fontarabie. En 1523, le crédit de la reine mère lui fit donner le commandement de l'armée dans le Milanais. En 1524, il se prit à fuir précipitamment par suite de ses fautes nombreuses, et confia le soin de la retraite à Bayard, qui y périt. L'année suivante, il conseilla le siége et la désastreuse bataille de Pavie, dans laquelle il se fit tuer. Son inimitié pour le connétable de Bourbon contribua beaucoup à la révolte de ce prince.

BON QUART! (*Mar.*). Cri des marins à chaque demi-heure de la nuit.

BONTCHOUK. Lance ornée d'une queue de cheval. Lorsque les rois de Pologne se trouvaient à la tête de leurs armées, on portait le bontchouk devant eux.

BORD (*Mar.*). En lat. *ora.* Se dit, par synecdoche, c'est-à-dire en prenant la partie pour le tout, pour le bâtiment lui-même. *Aller à bord,* c'est aller à son bâtiment; *passer sur le bord,* signifie se placer contre la muraille du navire, près des taquets d'échelle, pour tendre les tireveilles aux personnes qui arrivent dans un canot; *avoir les amures sur le bord,* c'est les avoir amarrées tout bas ou sur la muraille, c'est être en position de gouverner au plus près; *prendre les amures sur l'autre bord,* c'est virer de bord; *naviguer à contre-bord* ou *à bord contre,* c'est faire route avec des amures différentes d'un autre navire; *naviguer à bord droit,* c'est faire une route qui croise à angle droit, ou à peu près, la route d'un autre navire; *courir un bord à terre* ou *au large,* c'est s'orienter au plus près et se diriger soit vers la terre, soit vers la pleine mer; *aller bord sur bord,* c'est virer souvent de bord, afin de ne pas trop s'écarter, d'un côté ou de l'autre, du point où l'on est; enfin, atteindre un point *à bout de bord,* c'est y arriver sans être obligé de virer de bord.

BORDAGE (*Mar.*). Planches qui revêtent d'un bout à l'autre le corps d'un bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'épaisseur du bordage est de 0m,30 à 0m,50, et sa hauteur au-dessus de la flottaison de 1m à 1m,50. On distingue plusieurs espèces de bordages, suivant les différentes parties du vaisseau auxquelles ils sont appliqués. Ainsi, il y a les *bordages de fond,* les *bordages d'entre les préceintes,* les *bordages d'entre les sabords,* les *bordages des accastillages,* les *bordages des fleurs,* etc.

BORDAILLE (*Mar.*). Planche propre à faire des bordages. Telles sont les planches de sapin, de chêne, de hêtre, etc.

BORDANT. *Voy.* BORDURE.

BORDE! (*Mar.*). Commandement fait aux matelots rangés sur les écoutes des voiles, pour leur dire de border ou de tendre la voile au vent.

BORDEAUX. Du celt. *bur*, forteresse, et *wal*, gauloise, dont les Romains firent *Burdigala*. Cette ville, longtemps en la possession des Anglais, se rendit à Charles VII en 1451. Elle se mit en état de rébellion sous Louis XIV, en 1653, mais elle dut céder aux troupes royales après cinq jours de tranchée ouverte. Bordeaux, chef-lieu du département de la Gironde, est aussi le chef-lieu de la 14e division militaire et fait partie du 4e arrondissement maritime.

BORDÉE (*Mar.*). Décharge simultanée de toutes les pièces d'artillerie rangées de l'un des côtés d'un vaisseau. On appelle *bordée d'enfilade*, l'explosion de tout un côté de batterie, lancé dans l'arrière de l'ennemi, et de manière que les projectiles traversent et ravagent le bâtiment dans toute sa longueur; puis *bordée de canon*, l'artillerie qui se trouve dans les sabords de l'un et de l'autre côté. — On appelle encore *bordée*, la route que fait un bâtiment sur un même bord, lorsqu'il est obligé de louvoyer. — Le même mot exprime aussi la durée du temps pendant lequel une fraction de l'équipage alterne avec l'autre, soit pour le travail, soit pour le repos.

BORDENAUX ou **BORDONS** (*Pêche*). Bâtons plombés du bas que l'on place à chaque bout d'une senne, sorte de filet qu'on traîne, pour le tenir tendu dans sa hauteur ou largeur, pendant qu'on le hale au rivage. On appelle aussi ces bâtons *bourdons* et *canons*.

BORDER. On dit *border la haie*, en parlant des troupes rangées en longue ligne sur un des côtés ou de chaque côté d'une rue ou d'un chemin où doit passer un cortége ou un personnage important. *Border le parapet* ou *un retranchement*, c'est garnir une défense péribolique et en occuper la banquette.

BORDER (*Mar.*). *Border un vaisseau*, c'est revêtir sa membrure de bordages; *border une carvelle*, c'est border de sorte que les bordages ne se touchent point; *border à clin*, c'est border de manière à ce que l'extrémité d'un bordage passe sur l'autre, ce qui n'a lieu que pour les bateaux fins et légers; *border l'artimon*, c'est haler l'écoute d'artimon, jusqu'à ce que le coin de la voile touche à un certain point; *border les écoutes arrière*, c'est haler les deux écoutes de chaque voile, pour aller vent en poupe; *border une voile*, c'est l'étendre et l'arrêter par le bas, en sorte qu'elle puisse retenir le vent; *border les avirons*, c'est mettre les avirons sur le bord d'un bâtiment à rames et prêts à nager; *border un vaisseau ennemi*, c'est le suivre de côté, afin de l'observer.

BORDEYER. *Voy.* LOUVOYER.

BORDIER (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui a un côté plus fort que le côté opposé, ce qui le fait incliner plus d'un côté que de l'autre.

BORDIGUE ou **BOURDIGUE** (*Pêche*). Enceinte qu'on forme, au bord de la mer ou d'un étang, avec des claies ou des perches, pour s'y livrer à la pêche.

BORDURE. On appelle *bordure de giberne*, le renfort en cuir de veau corroyé et noirci qui garnit les pièces de la boîte de la giberne; *bordure de havre-sac*, la bande de basane cousue à cheval sur les bords de la patelette, des oreillons, du prolongement des joues, et sur le bord antérieur du corps du havre-sac, où elle pince la doublure de toutes ces parties; et *bordure d'étui de hache de sapeur*, une sorte de bordure qui règne à cheval sur le bord supérieur de la pièce de côté, recouvrant toutes les faufilures qui unissent les pièces.

BORDURE (*Mar.*). On nomme ainsi le bord inférieur d'une voile, puis la longueur de la ralingue la plus basse, laquelle s'appelle aussi *ralingue du fond*.

BOREMEL (COMBAT DE). Le général Dwernicky y battit le général Rudiger, le 16 avril 1831.

BORGHETTO. Village situé près de la rive gauche du Mincio, en Italie. Les Français y battirent les Autrichiens en 1796.

BORGNE (*Mar.*). Du celt. *born*, même signification. Se dit d'une ancre qui n'a qu'une patte, ou même qui est mouillée sans bouée.

BORGOFORTE. Ville située sur la rive gauche du Pô, à 12 kilomètres de Mantoue. Les Autrichiens y furent battus, en 1796, par les Français.

BORGUE (*Pêche*). Espèce de panier qu'on emploie pour boucher l'ouverture qui se trouve au fond d'un bouchot, du côté de la mer.

BORI. Nom que les Turcs donnent à leur trompette militaire, qui est longue et du même métal que les nôtres.

BORIES. Né à Villefranche en 1795. Sergent-major au 45e de ligne et affilié aux *carbonari* de France, il s'engagea, avec trois autres sergents de son régiment, dans un complot dirigé contre les Bourbons, complot qui est connu sous le nom de *conspiration de la Rochelle*. Arrêtés dans cette ville, où le régiment était en garnison, les quatre sergents furent amenés à Paris, jugés par un jury spécial et condamnés à mort, en 1822. Bories mourut sans révéler le lien qui l'unissait à une plus grande conspiration civile, bien qu'on lui fît, dans sa prison, des offres pour vaincre son silence.

BORIGUE (*Pêche*). Espèce de filet ou nasse dont font usage les pêcheurs de la Dordogne.

BORISOW. Ville de Russie. Une bataille y fut livrée, le 23 novembre 1815, entre les Français et les Russes.

BORN (BERTRAND DE), comte DE HAUTEFORT. Troubadour et guerrier du douzième siècle. Toujours en guerre avec ses voisins, il résista même au roi d'Angleterre, Henry II, qui possédait alors la Guienne; mais ce prince, après s'être emparé de son château, fut assez généreux pour le lui rendre. Bertrand de Born se retira dans un

cloître où il mourut. Dante l'a fait figurer dans son *Enfer*. Ses poésies ont été rééditées en 1824.

BORODINO. *Voy.* Moskowa.

BOROUGHBRIDGE. Ville du comté d'York, en Angleterre, située sur l'Yare ou Ure. Le comte de Lancastre y fut vaincu et fait prisonnier en 1322.

BORTINGLE (*Nav. fluv.*). Plat-bord qui sert de hausse au bord d'un bateau, lorsque celui-ci prend trop d'eau par suite de sa charge.

BORTROLE. Se disait autrefois pour bouterolle. (*Voy.* ce mot.)

BOSINE. S'est dit pour buccine. (*Voy.* ce mot.)

BOSSE. On appelle *bosse de bouclier*, le milieu de sa partie saillante.

BOSSE (*Mar.*). On donne ce nom à des cordages très-courts qui sont dormants d'un bout sur un point solide, et servent principalement à tenir tendu un câble, un grelin, etc., en les enveloppant par des tours multipliés qu'on serre par le moyen du fouet de la bosse. Les *bosses à aiguillettes* ou *à rubans* sont des cordes qui servent à saisir le câble lorsque le vaisseau est à l'ancre; les *bosses à fouet* sont des cordes qui étant tressées par le bout, vont en diminuant jusqu'à la pointe; les *bosses dormantes* sont des cordes que l'on met sur les câbles, en avant ou en arrière des bittes, pour soulager cet appareil des efforts continuels des câbles; les *bosses debout* sont des cordages qu'on emploie pour lever l'ancre, lorsqu'on est prêt à la mouiller, ou qu'on vient de la lever; les *bosses de chaloupes* ou d'*embarcations* sont des cordes dont on fait usage pour amarrer les chaloupes, les canots, c'est-à-dire pour les attacher à bord; et la *bosse du bossoir* est une manœuvre qu'on emploie pour attirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au bossoir lorsqu'elle paraît. On appelait autrefois *homme à la bosse*, celui qui était spécialement préposé à la bosse. — *Bosse!* est un commandement qui a pour objet de faire appliquer les bosses et les bittes. On l'emploie aussi pour faire bosser le câble et lui faire prendre un tour de bittes.

BOSSE A FEU ou **BOUTEILLE FULMINANTE.** Machine d'artifice ou vase de verre épais, rempli de 2 kilogrammes ou 2k,500 de poudre, et auquel est attachée une corde d'une brasse de long qui sert à jeter la bosse contre des maisons, des magasins, des troupes montant à l'assaut, etc. Cette machine, qui éclate au moyen d'une ou plusieurs mèches allumées d'avance, était fréquemment employée autrefois par les marins de la Méditerranée.

BOSSEMAN. Ce mot, qui signifie homme à la bosse, désignait autrefois un matelot chargé spécialement du soin des câbles, des ancres et des bouées. Ces fonctions sont remplies aujourd'hui par un sous-officier.

BOSSER (*Mar.*). Retenir des câbles, des cordages, etc., au moyen de bosses.

BOSSOIRS (*Mar.*). Fortes pièces de bois saillantes, garnies de réas, auxquelles se suspendent les ancres, et qui servent à les écarter du bord, lorsqu'on veut les mouiller, ou qu'après les avoir relevées du fond on veut les caponner pour les mettre à poste. Les bossoirs sont situés en dehors du gaillard d'avant, l'un à tribord, l'autre à bâbord, et font chacun un angle d'environ 60 degrés avec la direction du beaupré. Néanmoins, il est convenu, lorsqu'on relève un objet par le bossoir, de n'exprimer seulement qu'un angle de quatre quarts ou de 45°. Lorsque la vergue de misaine est brassée de manière que le point de sa voile tombe à l'appel du bossoir, on dit que *la misaine est au petit bossoir*.

BOSTANDJI. Ce mot, qui signifie jardinier, vient du turc *bostan*, melon. On désigne sous ce nom des gardes du sérail dont les fonctions particulières sont de surveiller les jardins et de servir de rameurs au sultan, lorsqu'il se promène sur le détroit. Leur chef, appelé *bostandji-baschi*, tient le gouvernail.

BOSTELLES. On désigne ainsi, en Suède, les propriétés qui sont assignées aux soldats, aux officiers et aux employés militaires pour y établir leur demeure. Chaque bostelle doit se composer d'une chambre, d'une écurie, d'une aire ou grange, et, s'il est possible, d'un champ et d'une prairie. De son côté, le soldat est obligé, moyennant un salaire convenable, d'aider son hôte dans ses travaux agricoles et domestiques. Les bostelles des officiers jouissent de tous les priviléges inhérents aux châteaux ou demeures seigneuriales.

BOSTON. Ville de l'État de Massachusetts, aux États-Unis. Elle est située sur une presqu'île couverte de plusieurs collines. Washington obligea les Anglais de l'évacuer en 1776.

BOSTRA. Ville importante de Syrie. Elle était en la possession de l'empereur Héraclius, en 633, lorsqu'elle fut assiégée, prise et saccagée par les Sarrasins, que commandait Khaled.

BOSWORTH. *Voy.* Bolworth.

BOTELLO (Don Nuña Alvarez de). Célèbre amiral portugais, né en 1624. Il remporta plusieurs victoires signalées contre les Hollandais qui disputaient à sa nation le commerce des Indes, et, en 1628, il fut nommé gouverneur des possessions du Portugal dans ces contrées. Il périt d'une manière déplorable : voulant se rendre maître d'un bâtiment ennemi, un mouvement du propre vaisseau qu'il montait le fit tomber et il fut broyé par le choc des deux navires.

BOTH (*Mar.*). Bâtiment qui est destiné au cabotage, et porte un seul mât et un beaupré comme le sloop. Il en diffère en ce qu'il ne grée pas de hunier et qu'il est ordinairement plus petit.

BOTHWELL. Village d'Écosse, sur la Clyde, à l'est de Glasgow. En 1679, Monmouth, général de Charles II, y remporta une victoire décisive

sur les convenantaires révoltés, qui avaient pris le nom de Puritains.

BOTTE. Du celt. *botés, bottas*, soulier. On appelle *botte de banderole de drapeau*, une douille fermée d'un côté par un fond qui sert à recevoir et à supporter l'extrémité inférieure de la hampe du drapeau. — La *botte à étendard* et la *botte à lance* ne diffèrent de celle du drapeau qu'en ce qu'elles sont attachées à l'étrier de droite de la selle.

BOTTE (*Mar.*). On donne ce nom à toutes les futailles qu'on embarque, lorsqu'elles contiennent au delà d'une barrique. — Le même mot désigne aussi les tuyaux de plomb des lieux d'aisances, qui sont encore appelés *chausses de bouteilles*.

BOTTINES. Celles du soldat romain étaient mieux garnies de la jambe droite, comme plus exposées dans le combat de pied ferme.

BOTZARIS (Marcos). Né en Albanie, dans les montagnes de Souli, mort en 1823. L'un des héros de l'insurrection grecque de 1820, il fut nommé stratarque ou général de la Grèce occidentale. Après une longue suite de glorieux combats, il s'enferma dans Missolonghi et y soutint un siége désespéré. Son dernier acte fut une irruption de nuit, à la tête de 300 hommes, avec lesquels il pénétra dans le camp des Turcs, et y fit un grand carnage. Atteint d'une balle à la tête, il mourut le lendemain, à Carpenitza.


Botzaris
(d'après le cabinet des Estampes).

BOTZEN ou **BOLZANO.** Ville forte du Tyrol, empire d'Autriche. Elle fut prise par les Français en 1809.

BOUAIS (*Mar.*). Nom que portaient, sur les côtes de la Jamaïque, des mousses qui servaient de chirurgiens aux flibustiers.

BOUAT (Marie-Joseph-Guillaume). Général de division, grand officier de la Légion d'honneur, né en 1802, mort à Suze en 1859. Élève de l'École spéciale militaire, il passa sous-lieutenant au 3e de ligne en 1822. Il fut promu lieutenant en 1830, capitaine en 1836, chef de bataillon en 1842, lieutenant-colonel des zouaves en 1844, colonel du 33e de ligne en 1848, général de brigade en 1851, et général de division en 1854. Il fit les campagnes d'Afrique, assista au siége de Rome, et commanda à l'armée d'Orient. Il se rendait à l'armée d'Italie lorsqu'il mourut subitement.

BOUCANER (*Mar.*). Faire sécher de la viande ou du poisson, au moyen du feu et de la fumée.

BOUCANIER (*Mar.*). Nom que portaient autrefois les marins et les navires des Antilles, qui faisaient la chasse aux bœufs sauvages, et exerçaient d'ordinaire, en même temps, la piraterie. Ils portaient de longs fusils qui s'appelaient aussi *boucaniers*.

BOUCAUT (*Mar.*). Du celt. *bouc, boch*, embouchure. Futaille de grandeur moyenne, construite en sapin ou autre bois léger, qu'on emploie à contenir des marchandises sèches, telles que du tabac, de la morue, du sucre, du riz, des muscades, du cacao, des clous de girofle, etc. Sa dimension varie suivant la nature de la marchandise, et son poids ordinaire, lorsqu'elle est pleine, est de 400 à 600 kilogrammes, Ce nom désignait aussi, autrefois, l'entrée d'un port.

BOUCEL A ÉPÉE (*Pêche*). Ancien instrument propre à prendre du poisson.

BOUCHAIN. Ville forte, située sur l'Escaut, dans le département du Nord. Cette place fut assiégée et prise, en 1673, par Louis XIV, et, en 1711, par le duc de Marlborough.

BOUCHE (*Mar.*). Du celt. *boch*. Embouchure d'un fleuve, d'une rivière. — Se dit aussi de la rondeur des bancs et tillacs, et proprement de tout ce qui est relevé hors d'œuvre et qui n'est ni plat ni uni.

BOUCHE A FEU. Se dit de l'ouverture de l'âme d'une pièce d'artillerie. — Sous cette expression on comprend génériquement les canons, les mortiers, les obusiers, les pierriers, etc. — On appelle *bouches à feu à tir courbe*, celles qui lancent paraboliquement les projectiles à l'aide du quart de cercle; et *bouches à feu à tir direct*, celles qui lancent leurs projectiles suivant une ligne de mire analogue à celle des armes à feu portatives.•

BOUCHEREL A BRAS (*Pêche*). Ancien instrument propre à prendre du poisson.

BOUCHET (*Pêche*). Corde attachée au bout de la drége, sorte de filet.

BOUCHIN (*Mar.*). Se disait autrefois de la plus grande largeur d'un vaisseau, de dehors en dehors. Ce mot désigne aussi l'endroit où se mettent les côtes d'un navire.

BOUCHON. On appelle *bouchon de charge* une masse de foin, de gazon ou d'argile, dont on recouvre la poudre et le boulet en chargeant un canon; et *bouchon d'éprouvette*, le boulon à vis en fer avec lequel on visse le trou du tire-fond lorsqu'on va tirer l'éprouvette. La tête du boulon a un cran qui aide à le visser et à le dévisser.

BOUCHOT (*Pêche*). Parc établi sur le rivage, qui découvre à mer basse, et qui sert à prendre le poisson ou les coquillages qui peuvent y rester.

BOUCHOTTE. Homme d'État, né à Metz en 1754, mort en 1840. Capitaine de cavalerie au début de la révolution, il devint rapidement colonel, sauva Courtray de l'occupation autrichienne après la défection de Dumouriez. Il fut

appelé, par un vote unanime de la Convention, en 1793, au ministère de la guerre, où il déploya une haute capacité et une rare probité.

BOUCICAUT (Jean-François Le Maingre, dit). Maréchal de France, né à Tours en 1364, mort en 1421. Ce fut l'un des plus intrépides *guerroyeurs* que la France ait eus. Placé par Charles V auprès du dauphin pour partager ses études et ses jeux, il fit sa première campagne à l'âge de dix ans et fut armé chevalier à quatorze ans. C'est à cette époque qu'ayant attaqué, à la bataille de Rosebeck, un Flamand d'une taille colossale qui lui enleva sa hache et lui dit : « Enfant, va teter, » le jeune héros se glissa sous le bras de son adversaire, lui plongea sa dague dans le flanc, et s'écria à son tour : « Les enfants de ton pays jouent-ils à ces jeux-là ? » Quand la paix désarma la France, il alla chercher des combats en Prusse et en Hongrie; il fit après cela un voyage; puis on publia en son nom, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en France que, durant un mois entier, il tiendrait contre tout venant à un lieu fixé; et pour faire connaître qu'il accepterait toute espèce d'arme, il fit graver sur son écusson cette devise : *Ce que vous voudrez.* Il n'avait pas vingt-cinq ans lorsqu'il fut nommé maréchal. Il accompagna ensuite Jean sans Peur, duc de Nevers, dans sa croisade contre Bajazet, et, resté presque seul sur le champ de bataille à Nicopolis, en 1396, tomba au pouvoir des Turcs. Au retour de sa captivité, il servit une seconde fois contre Bajazet, en 1399, sous l'empereur grec Manuel; puis il fut, en 1401, gouverneur de la ville de Gênes, qui s'était donnée aux Français. La bataille d'Azincourt fut livrée malgré ses remontrances opiniâtres : il y fut fait prisonnier et alla mourir en Angleterre.



Boucicaut
(d'après le cabinet des Estampes).

BOUCKHAREST ou **BUKHAREST**. Capitale de la Valachie, située sur la Dumbovitza. Elle fut prise sur les Turcs par les Russes, en 1698, et par les Autrichiens, en 1789.

BOUCLE. Bas latin *bucula*. Sorte d'anneau de métal, le plus communément pourvu d'un ardillon, qui sert à former une espèce de fermeture. Ses formes sont très-variées et ses applications très-nombreuses. Dans l'équipement militaire seulement, on compte la boucle de baudrier, la boucle du havre-sac, la boucle de bretelle de fusil, la boucle de ceinture, la boucle de col, la boucle de courroie, la boucle de fusil, la boucle de giberne, la boucle de porte-baïonnette, la boucle de pantalon, etc.

BOUCLE (*Mar.*). Gros anneau de fer où l'on attache un câble, un cordage, ou qui sert à maintenir les canons. — Organeau d'un port destiné à recevoir les amarres des bâtiments. — *Mettre un matelot sous boucle*, c'est le mettre aux fers.

BOUCLER (*Mar.*). Se disait autrefois d'un port dont on ne voulait rien laisser sortir.

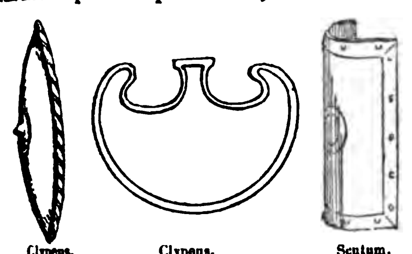
BOUCLETEAU. Partie d'une courroie qui s'adjoint à une petite sangle.

BOUCLIER. Ce mot qui, dans le moyen âge, était *bouclet*, vient, suivant Roquefort, du bas latin *bloquerius*. Il dérive, selon d'autres étymologistes, du latin *bucula*, *bucularius*, et du bas latin *bucularium*. Il est resté dans l'anglais *buckler*, formé du celt. *bwcc*, couvrir, et *ler* pour *ledr*, cuir. L'usage de cette arme défensive remonte aux temps primitifs et les livres hébreux en font souvent mention. Les Égyptiens en avaient d'une hauteur égale à celle de l'homme, c'est-à-dire qu'ils le préservaient de la tête aux pieds. Les boucliers des Assyriens et des Perses étaient d'osier et recouverts de peaux d'animaux; les Éthiopiens garnissaient les leurs en peaux de grue; les Thraces n'en portaient que de petits, de forme ronde, en cuir de bœuf et pourvus d'une bordure saillante pour empêcher le fer dont ils étaient frappés de glisser sur le corps; les boucliers de l'infanterie indienne étaient de la hauteur de l'homme, mais moins larges que le corps.

Au dire de Pausanias, le premier bouclier grec aurait été inventé à Argos, par Prœtus et Acrisius, et avait reçu le nom, à cause de son origine, de *clypeus argolius*. Il était rond et fabriqué de branches d'osier entrelacées, qu'on recouvrait d'une peau de bœuf maintenue sur les bords par une bande de métal. Au centre se trouvait une sorte de renflement presque toujours armé d'une pointe de fer. A l'époque de la guerre de Troie, on ne portait pas les boucliers au bras; mais ils étaient attachés au cou et pendaient sur la poitrine. Lorsqu'on se disposait à combattre, on ramenait le bouclier sur l'épaule gauche et on le soutenait avec le bras; pour marcher, on le rejetait derrière le dos et alors il pendait jusqu'aux talons. Ce furent les Cariens qui changèrent cette manière de porter le bouclier et enseignèrent aux Grecs à le passer dans le bras au moyen de courroies faites en forme d'anses dans l'intérieur : l'une s'attachait à l'épaule gauche, l'autre était maintenue de la main.

Les Grecs avaient des boucliers de diverses sortes; mais ils faisaient communément usage de celui qui, de forme longue et triangulaire, était appelé *clypeus;* et les Lacédémoniens portaient le *scutum*, qui avait la forme d'une tuile creuse. Ces deux sortes de bouclier étaient ordinairement de cuivre, et on gravait sur chacun d'eux la lettre initiale du pays de celui qui le portait. Ainsi, les boucliers des Lacédémoniens

avaient un *lambda*, Λ ou λ (*L* ou *l*); les boucliers des Argiens un *alpha*, A ou α (*A* ou *a*). Ces boucliers étaient en outre communément ornés d'une figure symbolique et on y gravait quelquefois la représentation d'un fait d'armes. Il y avait des boucliers votifs que l'on consacrait aux dieux après chaque victoire, et les Grecs sus-



Clypeus. Clypeus. Scutum.
Boucliers grecs *(d'après les monuments et les médailles).*

pendaient dans les temples les boucliers des ennemis vaincus.

Les poëtes et les historiens nous ont conservé la description des boucliers de quelques-uns des héros grecs. Hésiode parle du bouclier d'Hercule; Homère se plaît à donner une pompeuse peinture du bouclier d'Achille, sur lequel on remarquait, entre autres choses, un cheval marin, indiquant l'origine du fils de Thétis. Le bouclier d'Agamemnon représentait une gorgone; celui d'Ulysse un dauphin. Ajax portait un bouclier fait de sept peaux de bœuf; celui de Nestor était d'or; celui d'Hector, de forme très-allongée, était orné d'un lion; enfin, le bouclier d'Enée se composait, au dire de Virgile, de deux lames de cuivre, deux d'étain et une d'or.

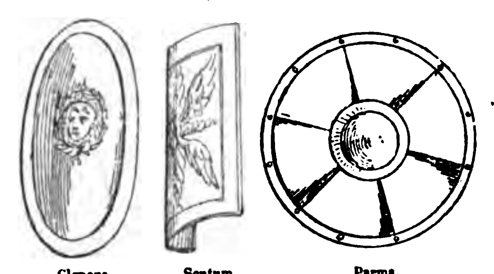
Lorsque des corps attaquaient des retranchements d'où l'on pouvait les assaillir de haut en bas, ils élevaient leurs boucliers au-dessus de leurs têtes en les croisant les uns sur les autres, ce qui imitait la carapace d'une tortue, et faisait désigner cette action par le mot συνασπίζω (sunaspizô), signifiant littéralement marcher ensemble sous le même bouclier. Les Grecs regardaient comme un déshonneur de perdre leur bouclier dans un combat, et ils se faisaient rapporter dessus. De là l'expression des femmes spartiates qui, en remettant un bouclier à



Grec sur son bouclier
(d'après un bas-relief).

leurs fils, au moment où ils partaient pour l'armée, leur disaient: *Avec ou dessus*. Épaminondas, blessé à mort à la bataille de Mantinée, recommandait qu'on laissât près de lui son bouclier jusqu'au dernier moment.

Les Romains, comme les Grecs, avaient plusieurs espèces de boucliers dont ils armaient leurs différentes classes de soldats. Ces boucliers étaient garnis, dans l'intérieur, de deux anses en fer ou en cuivre, dont l'une servait à passer le bras, l'autre était tenue avec la main. Quelques-uns recevaient aussi, à l'intérieur, des javelots ou de fortes flèches destinés à être lancés avec la main. Le *clypeus* devint premièrement le bouclier des Romains, qui n'adoptèrent le *scutum* qu'après leur réunion avec



Clypeus. Scutum. Parma.
Boucliers romains *(d'après les colonnes Trajane et Antonine).*

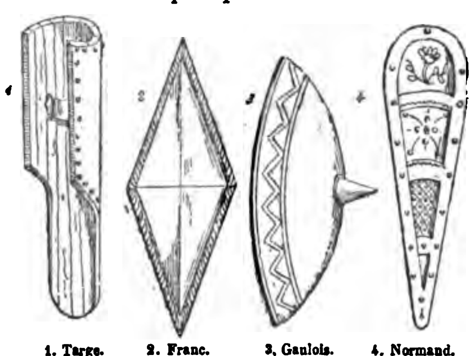
les Sabins. Tantôt plat et tantôt bombé et ayant la forme d'un carré oblong, ce bouclier fut chez les Romains l'arme défensive de l'infanterie, et la cavalerie eut un bouclier rond appelé *parma*. Chaque légion avait des boucliers d'une couleur différente, et ornés d'un symbole qui les distinguait de ceux des autres légions, tel que le foudre, une ancre, un serpent, etc. On y joignait encore des signes distinctifs, pour que le bouclier de chaque soldat pût être reconnu. « Pour que les soldats romains pussent se reconnaître dans la mêlée, dit Végèce, chaque cohorte avait des boucliers différemment peints, comme cela se pratique encore aujourd'hui; et sur chaque bouclier étaient écrits le nom du soldat et le numéro de sa cohorte et de sa centurie. »

Les Romains, à l'exemple des Grecs, consacraient des boucliers aux dieux, et en ornaient leurs temples. On déposait, dans celui de Mars, les boucliers pris sur l'ennemi, et, après la victoire de Titus Quintus sur les Macédoniens, on y plaça six boucliers d'argent et un d'or massif, trouvés dans les dépouilles des vaincus. Il était aussi d'usage de consacrer des boucliers aux grands capitaines, et on y gravait les principales actions de leur vie. Un bouclier placé à côté du buste d'un prince, sur une médaille, indiquait qu'il avait été le défenseur de la patrie.

Rome avait en outre douze boucliers sacrés, nommés *anciles*, confiés à la garde de douze prêtres appelés *saliens*. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Denys d'Halicarnasse : « Un bouclier était tombé du ciel sous le règne de Numa, second roi de Rome, et les aruspices consultés auraient déclaré que l'empire du monde appartiendrait à la ville où ce bouclier serait conservé. Numa alors, pour en assurer la possession à Rome, et mettre obstacle à ce qu'il fût enlevé, en fit onze autres tellement semblables, qu'il était impossible de les distinguer les uns des autres, et les fit déposer dans le temple de Mars, au Capitole. Tous les ans, les prêtres à

qui ces boucliers étaient confiés les promenaient par la ville, en procession. » Selon Plutarque, le don de ce célèbre bouclier devait être attribué à la nymphe Égérie.

Les anciens peuples de l'Europe se servaient aussi de boucliers. Ceux des Germains, très-grands, étaient formés de claies d'osier ou de planches minces peintes de diverses couleurs. Les Gaulois en avaient de plus petits, faits aussi en osier, recouverts de peaux d'animaux et de forme variée. Quelques-uns étaient longs et tellement étroits qu'à peine ils couvraient les



Boucliers francs, gaulois, etc.

hommes qui les portaient : c'était la targe. Les Francs et les Normands employaient également des boucliers de diverses sortes, de petits et de très-grands.

De même que chez les Grecs et les Romains, le bouclier était pour les nations de l'Occident une marque d'honneur; et les princes le tenaient toujours au bras pour rendre la justice.

Aux temps de la chevalerie, le bouclier fut encore la principale arme de défense de la cavalerie et de l'infanterie; il y en avait de ronds, d'ovales, de carrés, de rectangulaires, en losange, d'échancrés et d'irrégulièrement contournés; ils étaient en bois, couverts de peaux ou de lames de divers métaux; il y en avait aussi en corne et en cuir dur; d'autres tout entiers en fer poli, en airain et en acier; enfin, il en était de nerfs, de joncs nattés circulairement, couverts de peaux et de plaques de fer, puis quelquefois parsemés de rosettes de métaux, et ayant au centre une rosette brillante ou une pointe aiguë. On ornait quelques-uns de ces boucliers de figures ou d'incrustations, de dorures, de ciselures, de bordures en franges ou en velours, etc.; quelques-uns ne formaient qu'une seule masse du centre à la circonférence; mais le plus grand nombre était divisé en plusieurs parties. La partie du centre, la plus saillante, était appelée *ombilic*; on donnait le nom de *frise* au contour extérieur, et le nom de *champ* à la partie comprise entre l'ombilic et la frise. L'ombilic était fréquemment surmonté d'une pointe d'acier qui rendait ainsi le bouclier offensif; et la frise était terminée par un cordon saillant et orné de dessins dans son contour. Le champ offrait la partie la plus ornée : il se trouvait quelquefois partagé en nervures avec des rosaces; ou bien on y voyait des incrustations, des figures en relief damasquinées, etc.

Les boucliers des Turcs, de forme ronde ou ovale, étaient en bois de figuier; les uns se trouvaient recouverts de peaux en dehors et en dedans, les autres de cordes de coton tressé. Les boucliers des Indiens, qui font encore usage de cette arme, sont en cuir bouilli ou en roseau natté. Les Mahrattes en ont en peau de rhinocéros. En Chine, on en distingue de plusieurs sortes : l'infanterie en a un rond, de près d'un mètre de largeur, fait de rotins ou de tresses de jonc; celui de la cavalerie, également de forme ronde, est plus petit et fabriqué de bois peu pesant recouvert de cuir. Les plus légers sont découpés en forme de queue d'hirondelle; les plus lourds présentent une courbe continue plus large du bas que du haut. Les Japonais en établissent en bois verni qui imite la laque; et le bouclier est aussi une arme de combat chez les Birmans. En Afrique, la majeure partie des peuplades nègres se servent d'un bouclier rond en cuir très-épais; et en Amérique, on a trouvé des boucliers de Mexicains faits en bois ou en écailles de tortues et garnis d'or ou de cuivre.

BOUCLIER D'ACHILLE. C'était une œuvre d'une grande renommée chez les anciens, quoiqu'on n'ait jamais su, au juste, si elle avait réellement existé, ou si elle n'était simplement que le produit de l'imagination d'Homère qui l'a décrite. On attribuait le travail de cette armure à un forgeron nommé Tubalcain ou Vulcain, selon les uns, Hêphaïstos, selon les autres. Ce bouclier était de forme ronde, comme le globe terrestre, et, comme celui-ci, également, il avait pour ceinture les flots de la mer, puis un ciel étoilé, toutes choses qui se trouvaient caractérisées par des métaux particuliers, tels que l'airain, l'étain, l'argent et l'or. On voyait ensuite, sur l'étendue du bouclier, le soleil, la lune dans son plein, les pléiades, les Hyades, le géant Orion, l'Ourse ou le Chariot, un cheval marin, etc.; enfin, se trouvaient représentés, çà et là, des villes, des fêtes nuptiales, des danses, diverses scènes de la vie privée, des combats, etc.

BOUCLIER HUSSITIQUE. Dans les guerres que les Hussites eurent à soutenir contre l'empire, ce peuple était armé de boucliers en bois, dont la hauteur était celle d'un homme. Lorsqu'il campait, les boucliers étaient plantés en terre au moyen de crocs, et l'on se retranchait derrière.

BOUDIN. Du celt. *boden*, ventre. Sorte de fusée ou de mèche avec laquelle on met le feu à une mine. On dit aussi *saucisson*.

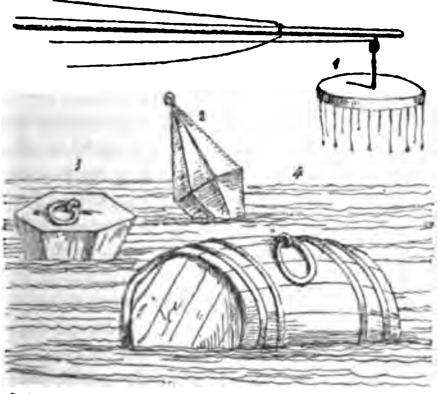
BOUDIN (*Mar.*). Ce mot désigne une sorte de coussins de grosse toile remplis de sable, avec lesquels, sur les bâtiments de mer, on entoure les plats et les assiettes pour les assujettir lorsqu'il y a roulis. On appelle aussi boudin une espèce de bourrelet qui fait le tour du bâtiment à la hauteur du second pont, de niveau avec

les porte-haubans; et enfin la ceinture ou bord supérieur du doublage.

BOUDINURE ou **EMBOUDINURE** (*Mar.*). Enveloppe de petits cordages employée pour conserver le câble.

BOUDOUAOU. Lieu d'Algérie où les Arabes furent défaits par les Français, le 26 mai 1830.

BOUÉE (*Mar.*). De l'espag. *boya*, même signification. Se dit de tout corps flottant destiné soit à marquer, à la surface de la mer, le lieu où l'on a jeté une ancre, soit à signaler un écueil, un danger quelconque, soit à indiquer la direction d'un chenal ou d'une passe difficile. Les bouées consistent communément en pièces de liége, en tonnes vides, en tubes en tôle, en fagots, etc.



Bouées : 1. de sauvetage ; — 2. d'ancre ; — 3. liége pour indiquer un chenal ; — 4. balise flottante.;

On appelle *bouée de sauvetage*, un plateau de liége qu'on jette à la mer lorsqu'un homme y est tombé et qui sert alors de point d'appui au naufragé, jusqu'à ce qu'on soit venu par d'autres moyens à son secours. Le cordage qui retient la bouée se nomme *ovin.*

On voyait en 1861, près de la cale du bassin de la Barre, au Havre, une énorme bouée, mesurant au moins 8 mètres de la base au sommet, et offrant la forme d'un aérostat renversé. Elle portait à sa partie supérieure une mappemonde à jour; au-dessous, était suspendue une cloche d'une grande dimension, autour de laquelle étaient placés sept marteaux, disposés de telle sorte que la moindre oscillation suffisait pour lui faire rendre un son. La partie inférieure, destinée à plonger dans l'eau, était creuse et hermétiquement fermée, et les parois extérieures de la bouée étaient munies de quatre escaliers en fer, uniformément espacés. Il semble que la marine peut retirer de grands avantages d'un pareil engin. En effet, les tintements de la cloche, mise incessamment en branle par les flots, avertissent les marins de l'approche de la côte. En temps brumeux, cette sonnerie est des plus utiles à la navigation; et en cas de sinistre ou de naufrage, les naufragés, au moyen des escaliers de la bouée, peuvent se mettre à l'abri de la fureur de la mer et attendre l'arrivée des secours.

BOUER (*Mar.*). Canot fixé sur deux lames de fer semblables à celles des patins, et dont une troisième est adaptée sous le gouvernail. Des bancs sont disposés pour les voyageurs autour de cette embarcation, qui a un, deux et même trois mâts. On fait surtout usage des bouers dans le golfe de Finlande.

BOUETTER (*Pêche*). C'est faire une sorte de hachis avec des œufs de morue et de maquereau salé, pour déterminer les sardines à s'élever à l'eau.

BOUETTE (*Pêche*). Appât, amorce dont on garnit l'hameçon d'une ligne.

BOUFFARICK. Lieu d'Algérie où un engagement eut lieu entre les Français et les Arabes, le 2 octobre 1832.

BOUFFLERS (Louis-François, duc de). Maréchal de France, né en 1644, mort en 1711. Ce fut un homme de guerre très-distingué et qui passa honorablement par tous les grades. Entré en 1662, comme cadet, dans le régiment des gardes, il devint sous-lieutenant en 1666, aide-major en 1667, colonel en 1670, maréchal de camp en 1677, lieutenant général en 1681, et maréchal de France en 1693. Forcé, après quatre mois de siége, de rendre la ville de Lille au prince Eugène, celui-ci lui dit en l'abordant : « Je suis glorieux d'avoir pris Lille, mais j'aimerais mieux l'avoir défendu comme vous. »

BOUFFLÈTE ou **BOUFFLETTE** (*Mar.*). Troisième voile du grand mât des galères.

BOUGAINVILLE (Louis-Antoine de). Navigateur, né à Paris en 1729, mort en 1811. Il quitta l'étude du droit pour la carrière des armes, débuta par être aide de camp de Chevert, passa au Canada, servit avec distinction sous Montcalm, et gagna le grade de colonel. Le service de la marine étant venu à lui sourire, il alla occuper, en 1763, les îles Malouines, et, de 1766 à 1769, il accomplit le tour du monde. Il est le premier Français qui ait eu cet honneur. Son voyage a fourni aux sciences de précieux documents. Lors de la guerre d'Amérique, il fut appelé à commander plusieurs vaisseaux. Nommé chef d'escadre en 1779, et placé à la tête de l'armée navale de Brest, il prit la marine en dégoût par suite de l'indiscipline devenue incurable. Il prit sa retraite et se livra tout entier dès lors à l'étude et à la rédaction de plusieurs ouvrages, dont le plus estimé est la relation de son voyage autour du



Bougainville (*d'après le cabinet des Estampes*).

monde. Il entra à l'Institut en 1796, et l'Empire le fit sénateur.

BOUGE ou **BOULGE.** Masse qu'on appelait aussi *plombée*, parce que la tête de cette arme était pleine de plomb. On s'en servait pour assommer les blessés un jour d'action.—On nommait *bouge projectile* ou *metras* la bouge qu'on lançait au lieu de la manier.

BOUGE (*Mar.*). Arc que forment les baux dans le sens de leur longueur, et qui procure de la convexité à la partie supérieure des ponts de tribord à bâbord. — Rondeur des baux et des tillacs d'un navire. — Ventre d'une pièce ou d'une futaille d'arrimage, ou bien encore le contour d'une pièce de bois, telle que la forme convexe des baux, barrotins des barres d'arcasse, etc.

BOUGENIER. Nom de l'ouvrier qui fabriquait anciennement les flèches appelées *bouges projectiles*, *bougeons* et *bougons*.

BOUGEON ou **BOUGON.** Sorte de flèche qui avait une tête.

BOUGIE. *Salvæ.* Ville maritime de l'Algérie. Elle fut prise par les Français le 19 octobre 1833, et défendue contre les Arabes, le 25 août 1842.

BOUGIÈRE ou **BUGIÈRE** (*Pêche*). Sorte de filet très-délié dont on fait principalement usage en Provence.

BOUHOUR, BOUHORDEIS, BOUHOURDIS et **BOUHOURT.** Se disait autrefois pour joute et tournoi.

BOUHOURDER. C'était combattre dans un tournoi.

BOUIANE. Ancienne ville d'Italie. Les Samnites y furent battus l'an 299 av. J.-C., par les Romains, que commandait Fabius.

BOUILLARD (*Mar.*). Se dit d'un nuage qui donne du vent et de la pluie.

BOUILLE (*Pêche*). Instrument à long manche dont on se sert pour remuer et troubler l'eau, afin que le poisson, en s'échappant, se jette dans le filet.

BOUILLÉ (François-Claude-Amour, marquis de). Lieutenant général, né au château de Cluzel, Auvergne, en 1739, mort en 1800. Il entra à l'âge de quatorze ans dans le régiment de Rochefort, passa de ce corps dans les mousquetaires noirs, et obtint peu après une compagnie dans les dragons de la Ferronais, avec lesquels il partit, en 1758, pour rejoindre l'armée en Allemagne. Il se distingua dans la guerre de Sept ans, et, plus tard, il défendit glorieusement nos possessions des Antilles contre les Anglais. « Partout où l'ennemi se présenta, dit un historien, il trouva Bouillé, et Bouillé valait à lui seul une armée par la confiance qu'il inspirait à la garnison des îles, et par la crainte que son nom inspirait à l'ennemi. » Ce fut ce général qui devait protéger la fuite de Louis XVI, lorsque celui-ci fut arrêté à Varennes; mais un malentendu ne permit pas à son dévouement d'accomplir cette mission. Il composa plusieurs volumes de mémoires sur la révolution française.

BOUILLEURS (*Mar. à vap.*). Tubes qui, dans une machine à vapeur, sont destinés à faire vaporiser l'eau. Ce sont tantôt deux gros tubes placés horizontalement sous la chaudière, avec laquelle ils communiquent en plongeant dans la flamme du foyer; tantôt plusieurs tubes placés debout, ou couchés au milieu de l'eau de la chaudière, et traversés par la fumée de manière à obtenir un contact plus étendu de la surface de l'eau avec la flamme, ce qui produit une vaporisation plus rapide.

BOUILLON (Godefroy, duc de). Naquit vers la fin du onzième siècle, à Bézy, près de Nivelles, en Flandre. Après avoir combattu, dans sa jeunesse, pour l'empereur Henri IV, et pénétré dans Rome, les armes à la main, il fut atteint d'une maladie grave, ce qui le porta à faire vœu, pour réparation d'avoir guerroyé contre le pape, d'aller défendre les chrétiens en Orient. Il vendit son duché en 1096, s'embarqua pour la terre sainte, et les croisés le reconnurent pour chef de l'expédition. Il s'empara de Nicée, d'Antioche, puis de Jérusalem, dont il fut le premier roi, en 1099. Il donna alors à ses États un code de lois connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*, et mourut, en 1100, au retour d'une expédition contre le sultan de Damas. Le récit des prodiges de courage et de force de ce paladin était répandu dans toute l'Europe comme en Orient. Son cimeterre faisait, dit-on, voler en l'air des têtes, des bras et des mains, et l'on a été jusqu'à prétendre que, d'un seul coup, il avait fendu un homme en deux, depuis la tête comprise jusqu'à la selle du cheval.

BOUILLON (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de). Maréchal de France, né en 1555, mort en 1623. Ayant embrassé le calvinisme et la cause du roi de Navarre, il contribua au gain de la bataille de Courtray, et fut, dans la suite, chargé de missions importantes. Compris dans la conspiration de Biron, il obtint son pardon du roi. Il fonda à Sedan une université devenue célèbre et il a laissé des mémoires. Le grand Turenne était son second fils.

BOUILLON (Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de). Fils du précédent et frère aîné de Turenne, né à Sedan en 1605, mort en 1652. Il fit ses premières armes en Hollande, entra au service de France en 1635, prit part aux guerres civiles de cette époque, et, avec le comte de Soissons, le 6 juillet 1641, battit, au combat de la Marfée, les troupes de Richelieu. Il fut arrêté à l'occasion du complot de Cinq-Mars, et dut céder sa souveraineté de Sedan pour recouvrer la liberté. Plus tard il fut un des chefs de la guerre civile sous la régence de la reine mère.

BOUILLON (*Pêche*). Se dit, en termes de pêcheur, du passage d'une grande quantité de harengs.

BOUJARON (*Mar.*). Petite mesure de fer-blanc qui, dans la cambuse, sert à distribuer les divers liquides à l'équipage, et qui contient 6 centilitres environ.

BOULAF. Sorte de bâton de commandement ou de masse d'armes très-courte et terminée par une boule, qui était à l'usage des généraux de la Pologne.

BOULAK. Ville de la basse Égypte, située sur la rive droite du Nil, à peu de distance du Caire. Elle fut brûlée par les Français en 1799.

BOULÉE (*Mar.*). Se dit de la partie de l'équipage qui se trouve de service.

BOULEJON (*Pêche*). Espèce d'engin dont on fait usage à Cette, en Languedoc, pour prendre les sardines.

BOULET. Jusqu'au règne de Charles VI, c'est-à-dire vers l'an 1385, on ne fit usage, dans l'artillerie, que de boulets de pierre, et ce ne fut seulement qu'en 1400 qu'on leur substitua les boulets en métal. Mais les Bourguignons se servaient encore de boulets de pierre en 1478; et même, en 1514, ces boulets étaient toujours employés dans différentes places de guerre. De nos jours encore la milice turque continue à défendre quelques-unes de ses forteresses avec des projectiles de cette espèce qui pèsent de 250 à 450 kilogrammes. En 1831, les Dardanelles étaient armées de batteries propres à lancer des boulets de pierre de 0m,650 de diamètre. Les boulets du moyen âge étaient des blocs de grès ou de marbre, taillés sphériquement, qu'on lançait au moyen d'engins à poudre ou machines névrobalistiques, qu'on appelait *acquéraux*, *bombardes*, *mangonneaux*, *pierrières*, *ribodequins*, *sarres* et *spiroles*. — C'est un boulet de pierre qui, en 1428, tua le comte de Salisbury sur la rive opposée de la Loire, devant Orléans. En 1429, Lancelot Delile, maréchal d'Angleterre, eut aussi la tête emportée par une pierre partie des murailles de la même ville. On a trouvé en France des boulets de pierre pesant jusqu'à 90 kilogrammes, et, au siége de Constantinople, Mahomet II en faisait lancer du poids de 100 kilogrammes.

Sous Louis XI, vers 1470, il y avait des boulets en plomb et en fonte de fer. Ce prince fit fondre une pièce dont le boulet pesait 250 kilogrammes; la coulevrine d'Ehrenbreistein, qui se trouve à l'arsenal de Metz, et qui date de 1578, a un boulet pesant 70k,50.

Il y a des boulets pleins et des boulets creux. Ces derniers, qui sont principalement destinés à la défense des côtes, ne sont autre chose que des obus sans culot que l'on ensabote pour les tirer, afin d'éviter de casser leur fusée et de les faire éclater à leur sortie du canon. Autrefois, ce qu'on appelait boulets creux n'était que des boîtes de fer, longues d'à peu près deux calibres et demi, qui contenaient des artifices, des balles et de la ferraille, et dont la fusée en cuivre, entrant à vis dans un écrou, se chargeait comme celle des bombes.

Le *boulet incendiaire* est préparé avec une composition d'artifices renfermée dans un sac de toile cordé avec du menu cordage, afin de lui donner de la solidité, et son diamètre est celui des pièces de 24 et de 16. — On appelle : *boulet à branche* ou *boulet ramé*, celui qui est composé de deux sphères maintenues ensemble par une barre de fer de 0m,135 à 0m,162 de long, qui règne entre elles deux. — *Boulets à deux têtes*, des boulets formés d'une paire de boulets tangents et coulés d'une pièce. — *Boulets enchaînés*, deux projectiles entiers, ou deux moitiés seulement, réunis par une chaîne. — *Boulets perdus*, *boulets messagers* et *courriers volants*, une sorte de boulets, soit en fer, soit en plomb, qui peuvent contenir dans leur vide une lettre ou tou autre message, et qu'on lance à petite charge. — *Boulets roulants*, ceux qui ne sont point ensabotés. — *Boulets sourds*, ceux qui ont pour objet de donner des ricochets, résultat qu'on obtient en n'employant qu'une petite quantité de poudre pour la charge du canon.

Les *boulets rouges* sont des boulets lancés par des batteries dites incendiaires, et qu'on chauffe au rouge cerisé sur des grils ou dans des fourneaux à réverbère, pour en charger ensuite, à l'aide de casques ou cuillers, des pièces de 4, de 8 et de plus fort calibre. — Elmham, dans sa vie de Henry V, raconte qu'une armée anglaise assiégeant Cherbourg, en 1418, les assiégés lancèrent avec leurs canons des boulets de fer rouge dans le camp ennemi, afin d'incendier les cabanes dans lesquelles les soldats étaient logés. Cependant le P. Daniel ne fait remonter l'emploi de ces boulets qu'au siége de La Fère par le maréchal de Matignon, en 1580. On rapporte d'un autre côté que les Polonais assiégeant Dantzig, en 1577, firent usage de boulets rouges, et y eurent recours, à Polotsk, en 1580. S'il fallait en croire Feuquières et d'autres écrivains, l'invention de ces boulets viendrait des Prussiens, et ils n'auraient été employés qu'en 1655. Enfin quelques auteurs rapportent cette invention à l'évêque Vangalen. Mathian incendia Moscou, dit-on, en 1611, à l'aide de boulets rouges. La ville de Bonn fut livrée aux flammes de la même manière, en 1689. En 1694, et par l'ordre de Louis XIV, 12 000 boulets rouges furent lancés contre Bruxelles. On fit usage aussi de ces boulets, en 1706, contre Ostende, et contre Lille, en 1792.

Ce tir, au surplus, est presque abandonné aujourd'hui dans notre artillerie de côtes, et il demeure à peu près établi qu'un obus de 36 produit des résultats plus satisfaisants sur un vaisseau qu'un boulet rouge du même calibre. La différence est plus grande encore avec des obus de 80, tels que ceux que projettent les longs obusiers en fer de fonte de notre matériel naval. Suivant Napoléon Ier, « le tir à boulets rouges est par lui-même dangereux, pénible,

difficile; les canonniers y répugnent tant, que, pour peu qu'il y ait d'autres dangers, ils y renoncent et ne tirent qu'à boulets froids. »— Il résulte d'expériences spéciales que les boulets froids et les boulets rouges, toutes choses égales d'ailleurs, s'enfoncent dans le bois aux mêmes profondeurs, et que le boulet rouge conserve sa propriété incendiaire après avoir touché l'eau plusieurs fois en ricochant. L'incendie qu'il produit est plus rapide et plus sûr lorsqu'il n'est enfoncé dans le bois que de 30 centimètres environ, attendu qu'à une plus grande profondeur la communication avec l'air extérieur n'est plus aussi libre; aussi ne tire-t-on ce boulet qu'à petite charge, variant celle-ci suivant la distance.

Les *boulets froids* qu'on emploie dans l'armée de terre sont de 4, de 8, de 16 et de 24. Ceux de la marine sont de 4, 6, 8, 12, 18, 24 et 36. — Lorsqu'on veut connaître le nombre de boulets que contiennent les piles de ces projectiles, on s'y prend de la manière suivante : Pour la *pile triangulaire*, on multiplie d'abord le nombre qui forme un des côtés de la base, plus 1, par ce même côté; puis on multiplie le produit par une des arêtes de la pile, plus 2; et on divise ce dernier produit par 3 : le quotient est le nombre des boulets. Pour la *pile à base carrée*, on multiplie la moitié d'un nombre des côtés, plus 1, par ce même côté; on multiplie le produit par la somme des arêtes, plus 1, et le tiers de ce dernier produit est le nombre cherché. Pour la *pile oblongue* à base rectangulaire, on multiplie la moitié, plus 1, d'un des petits côtés de la base par ce même côté; puis le produit par la somme des deux grands côtés de la base de l'arête supérieure; et l'on divise ce dernier produit par 3.

BOULET DE HOUILLE. Les anciens peuples de la Belgique employaient, au nombre de leurs moyens de défense, des boulets de houille qu'ils chauffaient au rouge et qu'ils lançaient au visage de leurs ennemis à l'aide d'une espèce de gantelet de métal.

BOULET DE TURENNE. La veille du jour où le maréchal de Turenne devait livrer bataille aux Autrichiens, commandés par Montecuculli, c'est-à-dire le 27 juillet 1675, ce grand capitaine allant faire une reconnaissance sur les hauteurs du village de Saspach, à trois lieues de Strasbourg, fut étendu roide mort par un boulet qui emporta du même coup un bras au général d'artillerie Saint-Hilaire. Ce boulet, recueilli sur le lieu même où Turenne était tombé, et conservé dans sa famille, fut légué en 1850, par M. Hay de Slade, à l'hôtel des Invalides, où on le voit dans la salle de la bibliothèque.

BOULET (*Pêche*). Filet qui a la forme d'une poche.

BOULETAN (*Nav. fluv.*). Ce mot s'emploie, en termes de rivière, pour désigner une pièce de bois courbe.

BOULETTE. Se disait autrefois des petites boules de pierre ou de plomb que lançaient les frondeurs.

BOULEUR ou **BOUILLEUR** (*Pêche*). Se dit de celui qui bat l'eau avec la bouille.

BOULEVARD ou **BOULEVART.** De l'allem. *bollwerk*, rempart. Ce mot désignait dans l'origine, c'est-à-dire au seizième siècle, un ouvrage de fortification extérieure, communément en terre, et destiné à couvrir les remparts d'une place forte. Les boulevards étaient, à proprement parler, des bastions de forteresse.

BOULGE. *Voy.* BOUGE.

BOULICHE. Nom que l'on donnait au moyen âge aux boucliers. (*Voy.* BOUCLIER.)

BOULIÈCHES ou **TRAHINES** (*Pêche*). Grande senne dont on fait usage dans la Méditerranée. Il est de ces filets qui ont jusqu'à 195 brasses de longueur, sur 9 brasses de chute, et qui sont chargés de 70 kilogrammes de plomb.

BOULIE DE PLAGE (*Pêche*). Nom que les Espagnols donnent à une grande pêche qu'ils font avec le boulier, et dans laquelle ils emploient près d'une centaine d'hommes.

BOULIER (*Pêche*). Sorte de grand filet dont on fait particulièrement usage en Espagne.

BOULINE (*Mar.*). De l'angl. *bow*, arc, *line*, corde. C'est l'une des cordes principales qui servent à la manœuvre des voiles, particulièrement pour étendre et contenir leur surface à l'action du vent qui les frappe obliquement. — On appelle *vent de bouline*, le vent éloigné de cinq aires de celui de la route.—*A la bouline*, est un terme de commandement pour exprimer le vent de côte.—*Franche bouline*, se dit quand on pince le vent et qu'on va au plus près.—Les *boulines de Nevers* sont celles qui se trouvent momentanément sous le vent.—*Aller à la bouline*, c'est tenir le plus près du vent.— *Aller à grosse bouline*, c'est se servir d'un vent compris entre le vent de bouline et le vent de largue. — *Courir la bouline*, est un châtiment qui se pratique de cette manière : on tend, d'un bout à l'autre du bâtiment, un cordage bien suivé et le long duquel doit courir une cosse ou bague de bois d'où pend une aiguillette. On fait alors ranger une portion de l'équipage des deux côtés de ce cordage, chaque homme ayant une garcette à la main; puis on amène le condamné, qui est nu de la ceinture jusqu'en haut, à l'exception de la tête, qui est couverte d'une manne d'osier; et, après lui avoir entouré le corps de l'aiguillette, on le fait courir entre les deux haies autant de fois que l'a décidé la sentence. Chaque homme doit le frapper de sa garcette au moment où il passe devant lui.

BOULINER (*Mar.*). Se disait autrefois pour *aller à la bouline*, c'est-à-dire naviguer au plus près.

BOULINETTE (*Mar.*). Nom particulier de la bouline du petit hunier.

BOULINIER (*Mar.*). On dit d'un bâtiment qu'il est *bon boulinier*, lorsqu'il va bien à la bouline.

BOULOGNE-SUR-MER. *Gesoriacum, Bononia.* Ville

du département du Pas-de-Calais. Elle fut prise, en 292, par l'empereur Constance Chlore; saccagée par les Normands, en 888; prise par Henry VIII, roi d'Angleterre, en 1544; ruinée par Charles-Quint, en 1553. Le camp que Napoléon Ier y avait établi en 1804 fut levé le 27 août 1805, et les troupes qui s'y trouvaient rassemblées furent dirigées sur l'Allemagne.

BOULOIS. Morceau d'amadou avec lequel on met le feu au saucisson d'une mine.

BOULON (*Mar.*). Cheville de fer à tête, susceptible d'être arrêtée de l'autre côté par une virole, une clavette ou un écrou. — On appelle *boulon d'assemblage*, celui qui réunit les flasques et l'entretoise d'un affût; et *boulon-tourillon*, celui qui est passé dans le support d'une caronade et sert de tourillon.

BOULOUR ou **BALOR** (*Mar.*). Navire de l'archipel des Moluques, dans la Polynésie, qu'on arme pour la piraterie, et qui porte au moins 300 hommes. Ce bâtiment a toujours à sa suite des bateaux légers appelés *piahiaps*, qui pillent sur les côtes pendant la nuit.

BOULTEIS. Se disait, au moyen âge, d'une sorte de combat entre chevaliers.

BOUMBARDA. Grosse et longue pièce d'artillerie.

BOUQUE (*Mar.*). Mot dont on faisait usage autrefois en Amérique, pour désigner un passage, un canal ou un détroit.

BOUQUES ou **CONTRE-BOUQUES** (*Pêche*). Goulets qui séparent les chambres des bordigues ou bourdigues.

BOUQUET (*Mar.*). Du bas lat. *boscum*, bois, bosquet. Nom que l'on donne à la réunion des poulies d'amure, d'écoute et de cargue-point, qui a lieu aux points inférieurs des basses voiles.

BOURAGUE ou **BOURAQUE** (*Pêche*). Engin de pêche ou nasse d'osier qui a la forme d'une souricière.

BOURBON (Ile). Elle est située dans l'océan Indien, à l'E. de Madagascar. Les Français s'y établirent en 1653. Occupée par les Anglais en 1810, ceux-ci la rendirent à la France en vertu du traité du 30 mai 1814.

BOURBON (Louis II, duc de), dit *le Bon* et *le Grand*. Né vers 1337, mort en 1410. Émule de Du Guesclin, il combattit vaillamment les Anglais qui avaient envahi la France. Il partagea avec les ducs de Berri et de Bourgogne les honneurs de la régence pendant la minorité et la démence de Charles VI. Plus tard, les Génois, menacés par les Sarrasins, lui durent leur salut. En 1391 il obtint des succès en Afrique.

BOURBON (Charles, duc de), comte de Montpensier, connétable de France. Il devint chef de la maison de Bourbon à la mort de son oncle, Pierre, Sire de Beaujeu, dont il avait épousé la fille. Né en 1489, mort en 1527. Après s'être signalé par une grande valeur, particulièrement à la bataille de Marignan, il reçut de François Ier, n'ayant pas encore atteint sa vingt-sixième année, l'épée de connétable, et fut nommé vice-roi du Milanais. Dépouillé injustement de ses biens par suite de la haine qu'avait conçue contre lui la reine mère, Louise de Savoie, il quitta la France et alla servir Charles-Quint. Il chassa Bonnivet d'Italie et contribua ensuite au gain de la bataille de Pavie. Ayant à se plaindre de l'ingratitude de Charles-Quint, il guerroya pour son propre compte et se fit chef de partisans. Il fut tué en donnant l'assaut à Rome, que son armée, mal payée, l'avait contraint d'assiéger dans l'espoir d'un pillage.



Le connétable de Bourbon (*d'après le cabinet des Estampes*).

BOURBOUILLES (*Mar.*). Les matelots appellent ainsi une éruption de la peau, maladie fréquente dans les régions équatoriales.

BOURCER (*Mar.*). Se disait autrefois de l'action de tenir une voile en partie carguée, pour, d'un vent arrière, ne point abriter celle de devant.

BOURCET (*Mar.*). Mot dont on fait usage en Provence pour désigner la misaine. Les voiles à bourcet se voient dehors au chasse-marée, et les lougres en portent aussi.

BOURCHELLE (*Pêche*). Entrée de la tour de dehors d'une bourdigue.

BOURDALOUE. Bande de cuir noir verni, qui garnit extérieurement le pourtour inférieur du corps du shako, et dont les extrémités se réunissent sous la rosace d'une des jugulaires.

BOURDE (*Mar.*). Pièce de bois employée à soutenir un bâtiment échoué et qui se façonne sur le lieu même où elle devient utile. — Voile dont on fait usage lorsque le vent est tempéré.

BOURDIC. Se disait autrefois pour joute et pour tournoi.

BOURDIGUES. *Voy.* Bordigues et Bouques.

BOURDON ou **BOURDONNASSE.** De l'ital. *bordonacchio*, mauvaise lance. Lance formée d'une hampe d'environ 5 mètres de longueur et d'un fer lourd, plat et ovale, dont furent armés les premiers gens d'armes organisés en grosse cavalerie. — On donnait encore ce nom à une lance à grosse poignée creuse, en forme de poire, dont on faisait usage dans les tournois.

BOURDON (*Pêche*). Bâton qu'on ajuste à l'extrémité du filet appelé senne, afin de tenir ce filet tendu.

BOURDONNANTE. Se disait autrefois d'une sorte de bombarde du plus gros calibre.

BOURDONNORO (*Pêche*). On nomme ainsi la première chambre de la madrague.

BOURÈCHE (*Mar.*). Sorte de bourrelet qu'on fait à des cordages, de distance en distance.

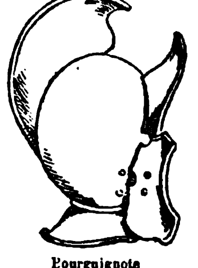
BOURG-EN-BRESSE. Chef-lieu du département de l'Ain, occupé par les Autrichiens le 12 janvier 1814.

BOURGES. *Avarium.* Anciennement capitale des Bituriges; aujourd'hui chef-lieu du département du Cher et de la 19e division militaire. Cette ville était l'une des plus fortes places de la Gaule et devint la métropole de la première Aquitaine, ou Gaule celtique. Elle fut prise par César, qui fit massacrer la majeure partie de ses habitants; détruite par Chilpéric en 583; emportée d'assaut par Pepin en 762; un siége qu'elle soutint en 1415, sous le règne de Charles VII, amena le traité qui fut appelé *la paix de Bourges*; les protestants s'en emparèrent en 1562; Henri IV en 1594; les protestants en 1615, et le maréchal de Matignon en 1616.

BOURGUIGNON (*Mar.*). Les marins qui naviguent dans les mers du Nord, et particulièrement les Terre-Neuviens, donnent ce nom aux glaces détachées et aux gros glaçons isolés qu'ils rencontrent sur leur route.

BOURGUIGNONS. *Burgundii* ou *Burgundiones.* Peuples de la Germanie. Il se montrèrent sur les bords du Rhin, en 373, au nombre de 80000, et les Romains leur accordèrent de s'établir dans la Gaule. Ils y fondèrent, en 413, un royaume qui dura jusqu'en 534.

BOURGUIGNOTE. Armure de tête, en fer poli, dont se servaient les piquiers. Cette partie de l'armure défensive est particulière aux quinzième, seizième et dix-septième siècles. Les spécimens qu'on en a conservés sont de ces trois époques. La visière ou avance était habituellement mobile, saillante, et se renversait sur la crête de la coiffure. Elle garantissait le visage au moyen de tiges partant du bord du timbre et s'appuyant sur la mentonnière; quelques-unes portaient à gauche un plumail. Plusieurs, comme celle dont nous donnons le dessin, portaient un cimier à la façon des casques romains.



Bourguignote (d'après Surirey de Saint-Remi).

BOURI (*Mar.*). Sorte de barque dont on fait usage sur le Gange, pour charger et décharger les navires. Elle est de 40 à 50 tonneaux et d'une forme singulière, mais impropre au service sur mer.

BOURIGNON (*Pêche*). Filet à mailles serrées dont on fait usage pour prendre de petits poissons.

BOURINE (*Mar.*). Sorte de voile en biais.

BOURKA. Manteau de feutre que portent les Cosaques.

BOURLETTE. Nom que portait anciennement une masse d'armes qui était garnie de pointes de fer.

BOURLINGUER (*Mar.*). Ce mot, qui signifie éprouver de la fatigue, soit par cause de mauvais temps, soit à la suite de manœuvres longues et pénibles, s'applique également aux navires et aux hommes.

BOURMONT (Victor, comte de Gaisnes de). Maréchal de France, né au château de Bourmont, dans l'Anjou, en 1773, mort en 1846. Il servait en 1789, comme officier aux gardes-françaises, et, ayant émigré, devint aide de camp du prince de Condé. Rentré en France en 1794, il prit part, dans les rangs des royalistes, aux guerres de la Vendée. Employé par Napoléon en 1808, il se signala à l'armée de Naples, en Russie, en Allemagne, et enfin dans la campagne de France, en 1814, où il défendit héroïquement Nogent contre les alliés. Au retour de l'île d'Elbe, il obtint un commandement de Napoléon; mais, trois jours avant la bataille de Waterloo, il abandonna l'armée et rejoignit Louis XVIII à Gand. En 1830, commandant en chef de l'expédition dirigée contre Alger, il obtint un succès rapide et éclatant qui lui valut le bâton de maréchal de France le 5 juillet 1830. En 1832 il fit en Vendée quelques tentatives en faveur de la branche aînée, et alla depuis soutenir la cause de don Miguel en Portugal. Après ce double échec, il disparut complétement de la scène politique.

BOURNOUS ou **BURNOUS.** Sorte de manteau à capuchon, communément de laine blanche, dont se servent les Arabes, et qui fait partie de l'équipement militaire de quelques corps de l'armée française.

BOURRAGE. Se dit de l'action et de la manière de charger une mine.

BOURRASQUE (*Mar.*). De l'ital. *borrasca,* même signification. Tourbillon de vent très-impétueux, mais de peu de durée.

BOURRE. Du bas lat. *burra.* La *bourre de canon* ou *bouchon de charge* est communément en foin; mais, pour les boulets rouges, on la forme de glaise ou de terre grasse. La bourre de l'artillerie de marine est faite de vieux cordages et les marins la nomment *valet de charge.* La bourre du fusil consiste soit dans l'espèce de bouchon que forme l'enveloppe de la cartouche quand la baguette l'a chassée au fond du tube, soit dans le reste du papier déchiré et enflammé, qui, lorsque le coup part, tombe à peu de distance de la bouche de l'arme.

BOURRELET. On appelle *bourrelet de douille* la moulure annulaire qui règne à l'extérieur de la douille de la baïonnette, et qui sert de support à la bague; et *bourrelet tournant,* celui qui fait partie d'un brassard et forme une saillie annulaire à l'effet de faciliter les mouvements du bras.

BOURRELET (*Mar.*). On donne ce nom à des cordes tressées, ou des cordages entrelacés autour des mâts, pour les fortifier et tenir les vergues. Le même mot désigne une espèce de boudin en bois qui borde le tour des étambrais et sur lequel est cloué le bas de braie d'un mât.

BOURSAL ou **BURSAL** (*Pêche*). Filet dont on fait usage dans la Méditerranée. Il est de forme conique, et sa pointe, qui entre dans un autre filet en manche, empêche le poisson d'en sortir.

BOURSET (*Pêche*). Corps flottant qui sert à tirer un des bouts du filet appelé *drége*.

BOUSIN ou **BOUZIN** (*Mar.*). Masse de glace spongieuse et remplie d'herbes, de sable et de terre.

BOUSINGOT (*Mar.*). Chapeau de marin.

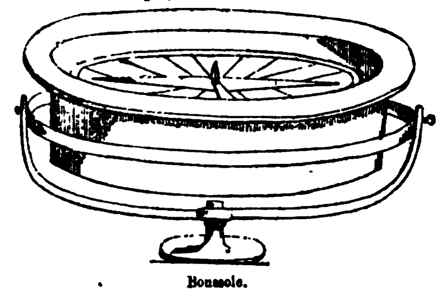
BOUSQUER (*Mar.*). Se dit de l'action de faire travailler malgré lui un matelot paresseux.

BOUSSEOU (*Mar.*). On désigne par ce mot, dans les ports de la Méditerranée, toutes sortes de poulies simples et composées.

BOUSSOIRS. *Voy.* Bossoirs.

BOUSSOLE (*Mar.*). Du grec πυξὸς (puxos), buis; en lat. *bussola*, boîte. Instrument qui sert à observer la force magnétique de la terre et particulièrement à indiquer le nord. La plupart des écrivains ne rapportent sa découverte qu'au quinzième siècle; mais il paraît bien établi qu'il faut la faire remonter à environ 2785 ans avant J.-C. A cette époque, en effet, un empereur de la Chine, Hoang-Ti, inventa un chariot à l'aide duquel on pouvait s'orienter sur terre et trouver la direction vers le sud, indiquée par une petite statuette qui tenait toujours son bras étendu du nord au sud. — Quelques auteurs avaient supposé que le voyageur vénitien Marco Paolo avait fait connaître la boussole en Europe; mais Marco Paolo ne revint en Europe qu'en 1299, et déjà, en 1180, Guyot de Provins avait cité la boussole dans des vers sous le nom de *marnière* ou *amanière*. On l'appelait aussi, en ce temps-là, *marinette* et *magnette*, et les marins de la Méditerranée la nommaient *calamite*. Elle commença à être employée en Europe vers l'an 1200, et ses propriétés furent connues en France et à Venise en 1260. Flavio Gioja perfectionna cet instrument en 1302, et les variations qu'il éprouve dans sa déclinaison furent remarquées pour la première fois en 1500.

La *boussole marine* est composée d'une aiguille en losange, ordinairement faite d'une



Boussole.

lame d'acier trempée et aimantée sur l'aimant le plus vigoureux. Cette aiguille est fixée à une rose de carton, de talc ou de cuivre, sur laquelle on a tracé un cercle divisé en trente-deux parties égales appelées *aires de vents* ou *rumbs*. Il y a un autre cercle concentrique à celui de la rose et qui est fixé à la boîte. Il est divisé en 360 degrés et sert à mesurer les angles et les écarts de la boussole. Le centre de la rose, qui est évidé, est recouvert d'un petit cône creux, de cuivre ou de quelque autre matière dure, qui sert de chape, au moyen de laquelle l'aiguille peut être posée sur un pivot bien pointu et bien poli, et s'y mouvoir avec liberté. On suspend le tout, à la manière de la *lampe de Cardan*, par le moyen de deux anneaux ou cercles concentriques, chacun mobile sur deux pivots aux extrémités de deux diamètres, dont les directions se coupent à angles droits, afin que la boussole conserve la position horizontale, malgré le roulis du vaisseau. Enfin on l'enferme dans une boîte couverte d'une glace et on la place près de la roue du gouvernail, dans une plus grande boîte construite sans fer. Cette boîte est placée à l'arrière du vaisseau, sur le pont, et éclairée pendant la nuit, afin que le timonier puisse avoir toujours l'œil sur la boussole et diriger la route du vaisseau suivant le rumb qui lui est prescrit.

La *boussole de déclinaison*, dont on fait usage à terre, est la même que la précédente, sauf qu'elle n'est pas suspendue, puisqu'elle peut garder d'elle-même la position horizontale, n'ayant point à subir les roulis d'un navire.

La *boussole d'inclinaison* est une boussole semblable à celle de déclinaison; seulement, lorsqu'on en fait usage, au lieu de la placer dans une position horizontale, on renverse l'appareil de manière à ce que le cercle et l'aiguille se trouvent dans une situation verticale. Le cercle tourne lui-même sur un pivot vertical qui traverse le centre d'un autre cercle horizontal, ce qui permet de mettre le premier dans tous les azimuts.

La *boussole de variation* est une boussole de déclinaison pourvue de microscopes, et construite de telle sorte qu'elle peut indiquer, avec la plus grande précision, les variations diurnes de l'aiguille aimantée.

BOUT-A-BOUT (*Mar.*). On désigne ainsi plusieurs bouts de corde attachés à la suite les uns des autres.

BOUTAGE (*Nav. fluv.*). Endroit du train de bois où se tient le marinier chargé de le diriger.

BOUT-A-PORT (*Mar.*). Officier chargé, dans les ports, de faire ranger les bateaux qui arrivent.

BOUTASSE (*Mar.*). Barrage de chêne qui, dans les galères, recouvre les bacalas.

BOUT-DEHORS, BOUTE-DEHORS ou **BOUTE-HORS** (*Mar.*). Pièces de bois longues et rondes qui s'ajoutent au moyen d'anneaux de fer à chaque bout de vergue du grand mât et du mât de misaine, et qui servent à porter les bonnettes quand le vent est faible ou qu'on veut accélérer la marche du vaisseau. Ce sont les boute-dehors de bonnette dont on fait usage pour

établir la charpente des tentes qu'on veut dresser sur le rivage, et l'on jette sur cette charpente la toile d'une bonnette.

BOUTE (*Mar.*). Grande futaille, communément cerclée de fer, où l'on renferme l'eau douce qui doit alimenter l'équipage d'un navire.

BOUTEAU (*Pêche*). Petit filet fixé à un bâton fourchu, que les pêcheurs de l'Océan poussent devant eux sur le sable, pour prendre des crevettes.

BOUTE-CHARGE. Sonnerie de trompette qui, dans la cavalerie, avertit les cavaliers de placer la charge sur les chevaux.

BOUTE-FEU. Baguette garnie d'une mèche à l'une de ses extrémités, et qui sert à mettre le feu à certaines pièces d'artillerie. Autrefois, l'infanterie faisait usage aussi du boute-feu pour les arquebuses à croc.

BOUTEILLE (*Mar.*). Du lat. *buticula*. Sorte de retranchement, en forme de demi-tourelle, qu'on applique à tribord et à bâbord de la poupe d'un vaisseau, pour servir de cabinet d'aisances aux officiers.

BOUTELOF (*Mar.*). Sorte de bout-dehors qui remplace le pistolet d'amure à bord des bâtiments qui n'en ont pas.

BOUTER (*Mar.*). On dit *bouter à l'eau*, pour exprimer l'action de faire sortir un bateau du port. *Bouter au large*, c'est pousser ce bateau au large; *bouter à lof*, c'est aller à la bouline.

BOUTEROLLE. Garniture du bout d'un fourreau d'épée.

BOUTE-SELLE. Signal qui se donne en sonnant de la trompette, pour avertir les cavaliers de seller les chevaux et de se tenir prêts à monter à cheval.

BOUTIQUE (*Pêche*). Du grec ἀποθήκη (apothêkê), même signification. Sorte de bateau percé de trous au-dessous du niveau de l'eau, de façon que celle-ci puisse y entrer et s'y renouveler d'elle-même pour y nourrir les poissons qu'on y dépose.

BOUTON ou **BOUTOU.** Massue dont faisaient anciennement usage les Caraïbes des Antilles. Elle avait au delà d'un mètre de long, et était faite d'un bois dur et pesant, taillé à faces plates et à vive arête.

BOUTON. Petit corps qu'on place au bout d'une arme à feu, pour servir de point de mire et tirer droit. — Se dit aussi d'une pièce de bois tournée sur laquelle on cloue quelques morceaux de peau de mouton, en mettant la laine en dedans, et qui sert à retirer les gargousses de l'âme du canon. On appelle *bouton de culasse* la boule qui termine la culasse du canon.

BOUTON (*Mar.*). Dans la marine, les canons ont le bouton de culasse d'une dimension plus forte que ceux de l'artillerie de terre, parce qu'il sert à capeler un double de l'élingue quand on embarque ou qu'on débarque des canons, puis à les amarrer au sabord et à la serre. Cette partie reçoit encore les noms d'*argot* et de *came*. — On appelle aussi *bouton* un gros nœud au bout d'un cordage.

BOUTONNER (*Mar.*). On dit *boutonner la bonnette*, en parlant de la bonnette maillée, pour la lacer.

BOUVINES. *Boviniacum*. Bourg du département du Nord, situé sur la Marcq, affluent de la Deule, entre Lille et Tournai. Bouvines est à jamais célèbre par la victoire que Philippe-Auguste y remporta sur l'empereur Othon et le comte de Flandre, le 27 juillet 1214. Il n'avait que 50000 combattants et les alliés en comptaient 150000. Ce fut l'évêque de Senlis, appelé le frère Guérin, qui disposa les lignes françaises; et l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, combattit comme un simple soldat, armé d'une énorme massue de fer. Le succès de la bataille fut décidé par le courage intrépide et les brillants faits d'armes de la chevalerie française; car l'infanterie n'avait pu tenir contre les Allemands. Philippe-Auguste, renversé de cheval au plus fort de la mêlée, eût peut-être été tué ou fait prisonnier, sans la bravoure de Galon de Montigny qui, tout en appelant du secours en agitant la bannière de France, écartait les ennemis à coups d'épée. C'est à Bouvines que fut formé pour la première fois, dit-on, par le comte de Boulogne, « un bataillon creux de soldats rangés en rond et armés de piques; il avait laissé une ouverture par où il sortait pour charger, et rentrait pour reprendre haleine. »

Il a été à peu près reproduit dans toutes les histoires de France que, le matin de cette bataille et après la messe, Philippe-Auguste posant la couronne sur l'autel dit à ses barons : « S'il est quelqu'un parmi vous qui se juge plus capable que moi de la porter, je la mets sur sa tête et je lui obéis. » Mais ces paroles étranges eussent été alors comme aujourd'hui une jonglerie indigne d'un prince, et ne furent point prononcées. Voici ce qui se passa et que l'on trouve rapporté dans la *Chronique de Rains* : « Quand la messe fut dite, le roi fit apporter pain et vin, et fit tailler des soupes, et en mangea, et puis il dit à tous ceux qui étaient autour de lui : « Je prie à tous mes bons amis « qu'ils mangent avec moi en souvenance des « douze apôtres, qui, avec Notre Seigneur, burent et mangèrent, et s'il y en a aucun qui « pense mauvaiseté ou tricherie, qu'il ne s'approche pas. » Alors s'avança messire Enguerrand de Coucy; il prit la première soupe, et le comte Gauthier de Saint-Pol la seconde, et dit au roi : « Sire, on verra bien en ce jour si je « suis un traître. » Il disait ces paroles pour ce qu'il savait que le roi l'avait en soupçon, à cause de certains mauvais propos. Le comte de Sancerre prit la troisième soupe, et les autres barons après, et il y eut si grande presse, qu'ils ne purent tous arriver au hanap qui contenait les soupes. Quand le roi le vit, il en fut gran-

dement joyeux, et il dit aux barons : « Seigneurs, vous êtes tous mes hommes et je suis « votre sire, quel que je soie, et je vous ai beaucoup aimés. Pour ce, je vous prie, gardez en « ce jour mon honneur et le vôtre. *Et se ves « vées que la corone soit mius emploïé en l'un de « vous que en moi, je mi otroi volontiers et « le voil de bon cuer et de bonne volenté.* » Lorsque les barons l'ouïrent ainsi parler, il commencèrent à plorer, disant : « Sire, pour Dieu, « merci ! nous ne voulons roi sinon vous. Or, « chevauchez hardiment contre vos ennemis, « et nous sommes appareillés de mourir avec « vous. »

BOVES. Forteresse qui protégeait la ville d'Amiens en 1184, et qui fut emportée d'assaut par Philippe-Auguste.

BOVIANUM. Aujourd'hui *Bojano*, dans le royaume de Naples. C'était la capitale des Samnites-Pentriens, et les Romains la saccagèrent l'an 298 av. J.-C.

BOYAUX DE SIÉGE. Retranchements à parapets qui établissent une communication entre la première et la troisième parallèle et servent à lier les attaques du front de la place. Ils se dirigent sur la capitale d'un bastion, par une ligne aussi droite que possible ; mais de manière à éviter, au moyen de crochets de retour, les lignes du feu de l'ennemi. Si les boyaux sont dominés ou très-rapprochés de l'enceinte attaquée, on les blinde pour les garantir de l'effet des pierriers et des projectiles à tir courbe, et l'on a soin qu'ils ne soient obstrués par rien durant la nuit, afin de rendre libre le service des travailleurs. Les boyaux, tels qu'on les pratique aujourd'hui, ne datent guère que du siége de Maëstricht, en 1673 ; auparavant, on ne cheminait qu'à l'aide de venelles étroites qui étaient presque impraticables.

BOYER (*Mar.*). Sorte de bateau ou de chaloupe flamande, qui navigue mal en pleine mer.

BOYNE. *Voy.* DROGHEDA.

BRABANÇONS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

BRACATUS MILES. On nommait ainsi, dans les armées romaines, le soldat étranger qui portait des *braies* ou culottes telles que celles des Gaulois.

BRACCIO DE MONTONE (ANDRÉ). Célèbre condottiere, né à Pérouse en 1368, mort en 1424. Il se forma sous Barbiano et se mit successivement aux gages de plusieurs princes d'Italie. Il battit, en diverses occasions, ses rivaux Charles Malateste et Sforze ; s'empara, en 1416, de Pérouse, dont il se fit déclarer seigneur ; fut un instant maître de Rome en 1417, et périt devant Aquila, qu'il assiégeait pour Ladislas, roi de Naples.

BRACELET. Du grec βραχίων (brachiôn), bras ; en lat. *brachiale*. On nomme *bracelet d'aide de camp*, la pièce de soie frangée qu'un aide de camp porte au bras, comme marque distinctive de ses fonctions ; et *bracelet de banderole de drapeau*, les deux courroies de buffle, de 25 millimètres de large et de 200 millimètres de long, qui pincent la bande d'un drapeau et sont arrêtées au moyen de deux coutures verticales. (*Voy.* COLLIER.)

BRACHER, BRACHIER, BRASSER ou **BRASSÉIER** (*Mar.*). Faire les manœuvres des cordages pour tendre ou détendre les branles et pour gouverner les vergues.

BRACONNIÈRE ou **BRAGONNIÈRE.** C'était la partie de l'armure faite de mailles ou de fer battu, qui avait la forme d'un jupon, s'accrochait au bas de la cuirasse, et couvrait les reins jusqu'à mi-cuisse. Quelquefois, cette partie se trouvait ajustée en plusieurs lames en cerceau, qui se repliaient en glissant l'une sur l'autre de bas en haut, quand le guerrier montait à cheval. Les braconnières portaient encore les noms de *bassettes*, *parces* et *tonnelets*. La braconnière montait parfois plus haut que la cuirasse, sous laquelle elle s'engageait, et dépassait le genou.



Braconnière
(d'après les fragments conservés au musée d'artillerie).

BRAGA. *Bracara Augusta.* Ville de la province d'Entre-Douro-e-Minho, en Portugal. Les Suèves y furent vaincus par les Goths en 585.

BRAGOT. Nom de celui qui faisait les exécutions de justice sur les galères.

BRAGOZO (*Mar.*). Embarcation usitée sur l'Adriatique. Sa forme est la même que celle du *trabacolo*, mais elle est plus petite.

BRAGUE ou **BRAGUETTE, BRAYE** ou **BRAYETTE.** Du lat. *bracæ*, culotte. Partie d'un haut-de-chausses ou d'une cuirasse qu'on nommait aussi *braïel* et *garde-braye*. C'était une proéminence, ou une ouverture, ou une espèce d'étui situé au milieu du bas des faltes, à l'effet de garantir les parties génitales. Il y avait des armures à brague et des armures sans brague.

BRAGUE, BRACQUE ou **DRAGUE** (*Mar.*). Corde qu'on fait passer au travers des affûts du canon, et qu'on amarre par les bouts à deux branches de fer qui sont de chaque côté des sabords. Les bragues servent à retenir les affûts et à limiter les effets du recul.

BRAGUET ou **DRAGUETTE** (*Mar.*). Cordage que l'on passe sous le pied du mât de hune, lorsqu'on veut le guinder, et qui sert à le retenir en cas que la guinderesse vienne à se rompre.

BRAI (*Mar.*). Du lat. *brutia*, poix. Suc résineux provenant du pin et du sapin. Celui dont on a retiré la térébenthine, et qu'on appelle *brai sec*, sert à recouvrir l'étoupe des coutures de la

carène ; et lorsqu'à ce brai on ajoute quelques parties de goudron, de suif ou autres substances grasses, on forme le *brai gras*, qui s'emploie dans les hauts.

BRAIE. Avant-mur qui embrassait le dehors de la porte d'une forteresse.

BRAIE (*Mar.*). Toile poissée ou cuir goudronné, qu'on applique autour du trou pratiqué dans le tillac, pour faire passer le mât, afin qu'il ne pourrisse point, et pour empêcher l'eau, durant la pluie et les coups de vagues, de tomber dans la cale. On applique aussi des braies à l'ouverture par où passe le gouvernail, afin que, pendant le gros temps, les vagues ne remplissent point la sainte-barbe, d'où il est difficile de faire écouler l'eau. Il y a aussi la braie du gouvernail.

BRAIE (*Pêche*). Gords formés au bord de la mer, avec des pieux ou des clayonnages.

BRAÏEL. *Voy.* BRAGUE.

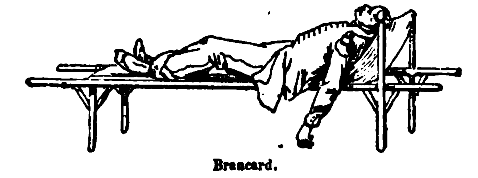
BRAÏER. *Voy.* BRAYER.

BRAILLARD (*Mar.*). Sorte de petit porte-voix.

BRAÏLOW. Forteresse de la Valachie. Elle fut prise par les Russes en 1828.

BRAÏON. *Voy.* CANONS D'HABILLEMENT.

BRANCARD. Du bas lat. *branca*, branche. On nomme *brancard à blessés*, une sorte de brancard contenant une couchette à fond sanglé, destiné



Brancard.

au transport des blessés et des malades ; et *brancard de corps de garde*, un brancard sur lequel deux hommes d'un poste portent deux sixièmes de stère de bois, du poids d'environ 80 kilogrammes.

BRANCAS (LOUIS DE), marquis DE CÉRESTE. Maréchal de France, né en 1711, mort en 1750. Il servit Louis XV dans la marine et dans l'armée de terre.

BRANCHE. Du bas lat. *branca*, même signification. Par *branche d'armement*, on entend certaines parties de l'armement. La *branche de baïonnette* est la tige cylindrique de l'arme, dont le coude unit la lame à la douille ; la *branche de gâchette* est la queue ou tige mise en contact avec la détente ; la *branche de garde de sabre* est formée d'une baguette aplatie dont l'extrémité supérieure se courbe en crochet, et s'arrête à la poignée en s'encastrant dans l'entaille de la capuce et dans celle de la poignée ; la *branche de garde d'épée* est une sorte de branche de garde qui règne depuis le pommeau jusqu'à l'œil du corps et est formée d'une baguette à huit pans ; la *branche de monte-ressort* est cette branche d'armement qui forme la partie principale du monte-ressort, et dont la destination est de s'appliquer contre la face inférieure d'un ressort de platine, quand elle doit opérer contre lui ; la *branche du pontet* est une autre branche d'armement qui fait partie intégrante du pontet de la sous-garde et qui le fixe en se prolongeant sous le devant du bois de fusil ; la *branche de ressort* est la partie agissante des ressorts grands et petits d'une platine ; la *branche de tire-balle* ou *branche spirale* est la partie du tire-balle du fusil dont l'extrémité se termine en pointe, à l'effet d'accrocher la bourre ; la *branche d'écusson de fusil* forme, à partir du nœud du pontet de la sous-garde, le prolongement de l'écusson d'un fusil de munition, garnissant le dessous de la poignée du bois, dans l'encastrement duquel elle est reçue, ainsi qu'une partie de la crosse du côté opposé au busque, et la face extérieure de la branche est creusée, en travers, de deux cannelures pour le placement de l'index et du second doigt de la main droite du tireur ; enfin, la *branche plate* est une branche de tournevis, ancien modèle, qui a 50 millimètres, est aplatie, carrée et garnie d'acier. Dans la fonte des balles, on donne aussi le nom de *branche* au jet principal auquel toutes les dragées tiennent par un jet particulier.

BRANCHE (*Mar.*). On appelle *branche de bouline*, les cordages qu'on place sur chaque ralingue latérale des voiles carrées, et la réunion des bouts de cordes disposés à peu près en éventail, qui servent à tirer sur le côté des voiles pour mieux en offrir la surface à l'action du vent. Les *branches du martinet* sont de petits cordages qui forment une patte d'oie sur la corne d'artimon ; les *branches d'araignées*, d'autres bouts de petits cordages qui composent le martinet ; et les *branches de courbe*, les bras de la pièce qui forme les courbes de construction, chacun d'un côté, à partir du collet.

BRANCHES. Petites fascines sèches et enduites de poix, que les anciens lançaient à bras, ou qu'ils jetaient, à l'instar des autres brûlots projectiles, au moyen de divers engins à feu, pour incendier les machines de guerre des ennemis.

BRANCO (*Pêche*). Bout des cordes d'auffe qui servent à fixer les cannes des bordigues ou enceintes de pêche.

BRAND. Nom que l'on donnait, au moyen âge, à une espèce particulière de flamberge, dont la lame, courte, épaisse et très-tranchante, pouvait aussi faire l'office de hache.

BRANDEBOURG. Ville de la régence de même nom, en Prusse. Elle fut occupée par les Français, le 25 octobre 1806.

BRANDYWINE. Rivière qui arrose l'État de Delaware, aux États-Unis. Les Anglais remportèrent sur ses bords, en 1777, une victoire signalée sur les Américains.

BRANICKI (JEAN-CLÉMENT). Général polonais, castellan de Cracovie, né en 1688, mort en

1771. Il organisa des confédérations contre les rois Auguste II et Auguste III. Après la mort de celui-ci, il fut porté au trône par le parti national qu'appuyait la France. Le parti russe ayant triomphé, Branicki fut banni et dépouillé de ses biens, en 1764.

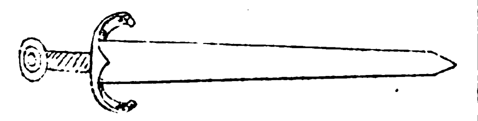
BRANLE (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois au hamac. Au commandement de *branle-bas!* ou *bas les branles!* chaque homme décroche son hamac, le roule et le place dans les filets de bastingage, afin de dégager les batteries et l'entrepont. Au commandement de *branle-bas général!* ou *branle-bas de combat!* on dispose le bâtiment pour le combat. Dès que ce signal est donné, les matelots s'arment, prennent leur rang de bataille, les canonniers se forment autour de leurs pièces; on ouvre les soutes aux poudres; on place les hamacs de manière à amortir les projectiles; on fait disparaître les cloisons des chambres et celles des batteries; on dispose tout enfin pour le plus de commodité de l'action.

BRANLE DE GALOP. Se dit du mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ou de l'action qu'il conserve dans cette allure.

BRANLETTE (*Pêche*). La seconde des trois pièces qui composent une ligne à pêcher.

BRANTÔME (Pierre de Bourdeilles, seigneur de). Né en Périgord, en 1527, mort en 1614. Il débuta par servir sous François de Guise, puis Charles IX se l'attacha en qualité de gentilhomme de la chambre. Retiré dans ses terres à la mort de ce prince, il écrivit des mémoires qui lui ont acquis une grande réputation. On distingue particulièrement parmi ses œuvres la *Vie des hommes illustres et grands capitaines français,* ainsi que la *Vie des grands capitaines étrangers.*

BRAQUEMART ou **JACQUEMART.** Du grec βραχεῖα (bracheia), courte, et μάχαιρα (machaira), épée. Épée de courte dimension et très-large, qu'on portait le long de la cuisse, et qu'on avait empruntée aux Grecs, dit-on, du temps des croisades. Le même nom désignait aussi une autre



Braquemart
(d'après une gravure allemande).

épée longue comme l'espadon, à lame droite, épaisse, arrondie par le bout et tranchante des deux côtés. On s'en servait pour frapper de taille et de revers, et ses coups de pointe n'étaient destinés qu'à renverser par le choc. Lorsqu'on faisait usage dans les tournois de cette arme énorme, ainsi que de l'espadon et de la flamberge, on en émoussait les pointes et les tranchants, et alors ces épées devenaient des espèces de massues au moyen desquelles on cherchait à renverser son adversaire en frappant sur son armure.

BRAS (*Mar.*). Du lat. *brachium.* On appelle *bras du vent,* celui qui est situé du côté par lequel le navire reçoit la brise, et *bras sous le vent,* celui du côté opposé. *Tenir un bras* signifie amarrer un cordage nommé bras; *halez-vous le bras!* se dit pour ordonner à l'équipage de roidir les cordages appelés bras; le *bras de revers* est un cordage qui est largué et n'est d'aucun usage jusqu'au revirement; le *bras d'ancre* est l'une des moitiés de la partie courbe de l'ancre; le *bras d'un aviron* est la partie par laquelle on tient l'aviron et on le manie pour ramer; les *bras d'une vergue* sont les manœuvres ou cordages amarrés à l'extrémité d'une vergue pour la gouverner ou la mouvoir selon le vent; et *bon bras!* est un commandement répété par un cri des gens de quart, lorsque, après plusieurs jours d'un vent contraire, un changement favorable permet d'appuyer les bras du vent et de gouverner en bonne route.

BRAS DU BALANCIER (*Mar. à vap.*). Partie du balancier d'une machine à vapeur comprise entre son axe et l'extrémité.

BRAS DE CATAPULTE. Sorte de bras ou de pièce de bois ayant la forme d'une cuiller, et dont les anciens faisaient usage, aux siéges des villes, pour lancer des pierres. (*Voy.* Catapulte.)

BRASIDAS. Général spartiate. Dans la guerre du Péloponèse, il s'empara d'Amphipolis, et mourut l'an 422 av. J.-C., d'une blessure reçue en défendant cette ville contre Cléon, général athénien.

BRASILLEMENT, BRASILLER (*Mar.*). Effet de la mer qui brasille, c'est-à-dire qui réfléchit les rayons du soleil ou de la lune. — Se dit également de l'état électrique des flots ou de la phosphorescence.

BRASSADE. Sorte de filet à petites mailles qu'on adaptait à la manche ou près de l'ouverture du bouclier.

BRASSADELLE. S'est dit pour embouchoir de fusil.

BRASSAGE ou **BRASSEYAGE** (*Mar.*). Action de brasser (*Voy.* ce mot).—On désigne aussi par brassage l'endroit de l'étai, des haubans et des galhaubans où porte une vergue brassée au plus près.

BRASSARD ou **BRASSAL.** Pièce d'armure qui couvrait anciennement le bras d'un homme de guerre, qu'elle enveloppait depuis le dessous de l'épaulier jusqu'au gantelet. Cette pièce se composait de deux parties solides, en forme de tuyau et en fer ou acier poli. Le milieu, répondant au coude, était marqué par la *cubitière,* pièce dont le double objet était de servir de défense et de réunir les parties supérieure et inférieure, et qui était souvent armée d'une pointe aiguë, ou de pe-



Brassard
(d'après une armure conservée au château de Carouge).

tites lames appelées *goussets* et articulées comme l'enveloppe d'un crustacé. — Le *brassard d'archer* était une sorte de gantelet ou de gaîne en bois que l'archer portait au bras gauche, et dont l'extrémité antérieure était fendue en gueule de porc, pour laisser passer la main et lui permettre d'empoigner l'arc. L'emploi du brassard eut lieu en France durant le moyen âge et se prolongea jusqu'au règne de Henri III.

BRASSE (*Mar.*). Mesure de la longueur des deux bras étendus et qui, dans la marine française, représente $1^{m},624$. — *Être sur les brasses*, c'est être sûr d'avoir fond, de toucher le fond. — C'est à la brasse que l'on détermine la longueur des manœuvres, du filin, des câbles, des lignes de loch, etc. — La brasse est aussi une unité en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Espagne, etc.; mais, dans ces pays, elle est un peu plus grande qu'en France.

BRASSER (*Mar.*). *Brasser les vergues*, c'est mettre les vergues horizontalement de l'avant à l'arrière, en faisant jouer les manœuvres; *brasser les voiles sur le mât* ou *brasser contre*, c'est manœuvrer les voiles de telle sorte que le vent passe dessus au lieu de donner dedans; *brasser au vent*, c'est manœuvrer les vergues du côté d'où vient le vent; *brasser au plus près du vent*, c'est manœuvrer de manière que le vent soit au plus près; *brasser sous le vent*, c'est manœuvrer les vergues du côté opposé au vent; *brasser à l'autre bord*, c'est manœuvrer les vergues à l'autre bord; *brasser à porter, à servir*, c'est brasser les vergues de manière que le vent donne dans les voiles.

BRASSIAGE (*Mar.*). Mesure du nombre de brasses soit rapportées par la ligne de sonde, soit existant sur un fond. Un petit brassiage est de moins de 6 brasses; un grand brassiage excède 40 brasses.

BRASSICOURT. On nomme ainsi un cheval qui a naturellement les jambes courbées en arc, tandis que le cheval *arqué* est celui qui ploie seulement les genoux pendant le repos, ce qui indique ordinairement la fatigue ou une certaine usure.

BRASSIÈRE. Bretelle de havre-sac.

BRAUNAU. Ville de Bohême, dans l'empire d'Autriche. Elle fut prise par les Français le 28 octobre 1805.

BRAUSBERG. Ville de la Prusse orientale. Les Russes y furent battus par les Français, le 26 février 1807.

BRAVOURE. Qu'est-ce que la bravoure? C'est une question qu'il est peut-être difficile de résoudre. On voit des spadassins affronter la mort dans un duel, et se conduire comme des lâches dans les rangs de l'armée. D'autres, au contraire, se présentent résolûment au feu de l'ennemi, et n'ont plus de force lorsqu'il faut se mesurer dans un combat singulier. Tel se montre dans le danger avec une apparence brillante, et qui au fond, peut-être, tremble pour ses jours; mais il est observé par ceux qui l'entourent, il se conduit bien : qui peut répondre de ce qu'il ferait, s'il dépendait de lui de se soustraire aux regards ! — « La parfaite valeur, écrit La Rochefoucauld, est de faire sans témoins ce qu'on serait capable de faire devant tout le monde. » — Tous les guerriers n'ont pas cette franchise du prince de Ligne qui disait : « Je n'attaque pas ma valeur, elle est peut-être assez brillante; mais je ne la trouve pas assez pure : il y entre de la charlatanerie, je travaille trop pour la galerie. » — De beaux faits d'armes n'appartiennent pas toujours non plus à la volonté de ceux qui en recueillent la gloire : la fortune favorise, à la guerre comme ailleurs, bien des hommes qui ne la recherchent pas, et plus d'un soi-disant *brave* n'a acquis ce titre que parce qu'il avait perdu la tête dans une action. Le prince de Ligne a encore dit à ce sujet : « La gloire est quelquefois une courtisane de mauvaise compagnie qui attaque, en passant, des gens qui ne pensaient pas à elle. »

En général, la bravoure des hommes froids est la plus sûre : ils calculent presque toujours leurs actions ; et quand une fois ils vont en avant il est rare qu'ils viennent à reculer. On doit aussi faire plus de cas de l'homme d'honneur qui avoue qu'un peu d'émotion vient le saisir dans le danger, que du fanfaron qui proteste ne rien redouter : celui-ci est souvent le premier à lâcher le pied dans un moment critique, tandis que l'autre, pénétré de ce que lui impose le devoir, ne sacrifie jamais sa réputation à la peur. — Furetière rapporte qu'un militaire fort modeste convenait qu'il n'allait pas au feu tranquillement, mais que toutefois cela ne l'empêchait pas de se battre comme ses camarades. Commandé un jour pour une expédition délicate, il laissa entrevoir quelque inquiétude à un autre officier qui l'accompagnait. Ce dernier revint à toutes jambes auprès du maréchal de Turenne pour lui demander un compagnon plus déterminé. « Eh! monsieur, lui répondit Turenne, pendant que vous vous plaignez ici de votre poltron, il achève peut-être votre besogne. » Ce qui se trouva vrai. — « Montrez-moi un danger que je ne puisse éviter, disait l'intrépide comte de Petersborough, et vous verrez que j'aurai peur comme un autre. » — S'il fallait en croire Sterne, il aurait connu un soldat très-brave qui lui assurait que tout son courage consistait en ceci : au premier coup de feu, dans un engagement, il se regardait comme un homme mort. Il combattait alors résolûment toute la journée, indifférent à toute espèce de dangers, comme il convient à un trépassé.

En 1250, Gautier d'Autrèche, châtelain de Bar, qui avait accompagné saint Louis dans la Palestine, était du nombre de ces soldats imprudents qui font consister le courage dans la témérité, et souvent sont un fléau pour ceux avec lesquels ils se trouvent. Ce gentilhomme ayant bravé l'ordre du roi, qui avait défendu que l'on

s'éloignât du camp, se jeta seul au milieu d'un corps de Sarrasins et fut tué. Toute l'armée témoigna des regrets, vanta la bravoure de celui qui venait de succomber ; mais, loin de partager cet enthousiasme qui éclatait en sa présence, le roi dit bien haut, pour que tout le monde l'entendît : « Je serais fâché d'avoir dans mon armée beaucoup de ces faux braves sans obéissance, qui ne savent que se faire tuer sans nécessité. »

Quoi qu'il en soit, la bravoure du soldat français est une qualité qui ne lui a été contestée dans aucun temps ni par aucune nation : elle est inhérente à son tempérament, il ne saurait pas être lâche. Aussi un très-vieux proverbe dit que *si le diable sortait de l'enfer pour se battre, il se présenterait aussitôt un Français pour accepter le défi.*

Voici un exemple de bravoure de bon aloi : deux jeunes Souliotes, de la garnison de Missolonghi, ayant pris querelle ensemble, allaient se battre en duel, lorsque le plus jeune dit à l'autre : « Frère, si tu es brave, nous n'avons pas besoin d'en venir aux mains et de nous exposer à mourir avec ignominie. Marchons à l'ennemi et là nous verrons lequel des deux est le plus vaillant. » Cette proposition est acceptée avec empressement. Alors les deux adversaires tirent leur glaive et courent vers les soldats d'Ibrahim. Le plus âgé des deux Grecs est frappé d'une balle, après avoir tué cinq Turcs; l'autre, qui en avait abattu dix, vient au secours de son compagnon, le charge sur ses épaules et regagne les retranchements de la place, quoique dans sa retraite il eût été blessé d'un coup de pistolet.

BRAY. Petite ville du département de Seine-et-Marne. Elle fut occupée par les alliés le 12 février 1814.

BRAYE. Espèce de bastion ou de porte de fortification.

BRAYER (*Mar.*). Enduire de brai liquide et chaud, ou en appliquer dans les jointures du bordage d'un navire pour empêcher les voies d'eau.

BRÉA (Jean-Baptiste-Fidèle). Maréchal de camp, né à Menton en 1790, mort en 1848. Il se distingua en 1813 à la prise de la redoute de Holzhausen, et à la bataille de Leipzig où il fut laissé pour mort. En 1815, l'avant-veille de la bataille de Waterloo, aux Quatre-Bras, il enfonça un régiment écossais. Sous la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe, il fit les campagnes d'Espagne et de Belgique. Il périt dans les journées de juin 1848 : attiré dans un guet-apens, à la barrière de Fontainebleau, par les insurgés, il fut lâchement assassiné par eux.

BRÈCHE. Du celt. *brech, breca,* ouverture. Ouverture pratiquée dans les ouvrages de défense pour y pénétrer. Chez les anciens, les assiégeants faisaient brèche à l'aide de béliers, de leviers, de tarières, de sapes et de galeries où ils poussaient des étançons ou des soutiens de charpentes qu'ils embrasaient ensuite pour faire crouler les massifs. La manière dont ils entamaient ou défendaient la brèche a été traitée par Beausobre, Borgsdoy, Folard, Guischardt, Humbert, Juste-Lipse, Maubert, Montargues, Montgommery, Vitruve, etc. Aujourd'hui, une brèche est le déchirement d'une pièce de fortification battue par l'artillerie. Elle ne saurait avoir moins de 12 mètres de largeur, et ce qu'on appelle l'élargir, c'est lui donner un front de 50 à 60 mètres. L'action soutenue de boulets pleins et de boulets creux sape le pied d'un revêtement dans une largeur de 12 à 15 mètres; sa sommité s'écrête; ses débris s'amoncellent et encombrent le fossé; ils font rampe; et c'est alors que les assiégés font effort de tous leurs moyens de défense pour s'opposer à ce qu'on franchisse le passage pratiqué. Ces moyens consistent principalement à escarper la brèche à mesure qu'elle se talute; à la combler avant qu'elle ne s'aplanisse; à allumer des bûchers au pied ou à y entrer des caissons d'artifice et de coffres fulminants ; à rassembler au sommet des amas de pierres, de la chaux et des barriques pleines d'eau, des barils ardents ou foudroyants, des bombes, des grenades, des chemises à feu, des chevaux de frise, des hérissons, des fascines goudronnées, etc. Les circonstances amènent encore à d'autres ressources. Il fut pratiqué des brèches remarquables pendant la guerre de la Péninsule en 1813. Celles que fit l'artillerie anglaise à Ciudad-Rodrigo, à Badajoz, à Saint-Sébastien, présentaient à l'extérieur depuis 30 jusqu'à 100 mètres d'ouverture, et à l'intérieur de 9 à 30.

On appelle *brèche praticable,* celle qui entame le corps d'une place, produit une rampe de 30 à 40 mètres, et devient alors d'un accès facile, non-seulement pour les assiégeants, mais encore pour les assiégés obligés d'évacuer; *brèche de bastion,* la brèche offensive faite à la fois à deux bastions, pour faire crouler la partie supérieure du revêtement, de manière à former une rampe; *brèche offensive,* celle qui est pratiquée par une armée pour ouvrir l'enceinte d'une place et ménager un défilé aux colonnes d'infanterie qui doivent donner l'assaut; et *brèche de dégradation,* celle qui résulte de la vétusté ou de causes indépendantes de la guerre, laquelle brèche doit être soigneusement et immédiatement réparée par les soins du commandant de place, toutes les fois qu'elle se produit.

Les décrets des 26 juillet 1792 et 16 messidor an VI établissent la criminalité d'un commandant de place qui se rend avant que la brèche ne soit *praticable,* ou qui a négligé, le cas étant possible, d'élever un arrière-retranchement pour soutenir l'assaut.

BRÉCIN ou **BRESSIN** (*Mar.*). Cordage qui sert à hisser et amener une vergue. — Corde attachée à un croc et qui sert à monter de la cale ou à y descendre, à la main, divers objets.

BREDA. Belle et forte ville de la province de Brabant, en Hollande. Elle est située sur la Merk, et a joué un rôle important dans l'histoire. Elle fût prise, en 1590, par Maurice, prince d'Orange; en 1625, par les Espagnols, sous Spinola; et, en 1794, par l'armée que commandait Dumouriez. En 1566, la noblesse des Pays-Bas s'y confédéra et y forma une ligue connue sous le nom de *compromis*. Différents congrès ou conférences y eurent lieu : en 1575, entre l'Espagne et les Provinces unies; en 1667, entre la Hollande et l'Angleterre; et, en 1746 et 1747, entre la Hollande, l'Angleterre, le Danemark et la France.

BREDA (*Mar.*). Cordage volant terminé par un croc, destiné à maintenir, d'un vent de largue, le point du vent de la misaine au bout du bossoir.

BREDINDIN (*Mar.*). Sorte de palan qui demeure en place dans les ports et dans les rades, et qu'on aiguillette sur les étais, au-dessus des écoutilles, et le plus habituellement à l'aplomb de la grande, pour servir à hisser de la cale ou à y amener divers objets d'un poids médiocre.

BREF. Se disait autrefois d'un congé ou permission de naviguer. On appelait *bref de sauveté*, celui qui portait exemption des droits de bris; et *bref de conduite*, l'autorisation d'être conduit hors des dangers de la côte. Le mot *bref* désignait encore un droit de péage exigé des navires en cabotage, lorsqu'on leur délivrait le congé.

BRÉGENTZ. Ville du Tyrol, empire d'Autriche. Elle fut occupée par les Français en 1799.

BREHAIGNES. Du celt. *brahaing*, stérile. On appelle ainsi les juments dont les mâchoires sont pourvues de crochets.

BRELLE (*Nav. fluv.*). Sorte de train ou de radeau qui ne forme que le quart environ de la longueur du train ordinaire.

BRELOQUE ou **BERLOQUE**. Batterie de tambour qui annonce les distributions, les repas, etc.

BREMAS. Nom sous lequel on désignait autrefois un bâton ou une arme quelconque destinée à l'attaque et à la défense.

BRENN. Mot qui signifiait chef chez les Gaulois. Les romains en firent *Brennus;* aussi, quand nous rencontrons dans l'histoire ces divers Brennus venant menacer Rome et l'Italie, n'avons-nous à trouver en eux que les chefs des masses envahissantes désignés par leur titre, mais pas par leur nom.

BRENNEVILLE. Lieu de l'ancien Vexin, près des Andelys, dans le département de l'Eure. Louis VI y fut battu par Henry I[er], roi d'Angleterre, en 1119. Les Français fuyant devant le duc de Normandie, un Anglais saisit la bride du cheval de Louis, en criant : « Le roi est pris! » Le prince répondit en riant : « Ne sais-tu pas que, même au jeu d'échecs, on ne prend jamais le roi? » Et en parlant ainsi il portait à ce soldat un coup de sa masse d'armes qui l'abattait mort à ses pieds.

BRENTA. *Medoacus major*. Rivière d'Italie qui prend sa source dans le Tyrol et se jette dans le golfe de Venise. Les Français battirent deux fois les Autrichiens sur ses bords, en 1796.

BRENTFORD. Ville du comté de Middlesex, en Angleterre. Elle est située sur la Tamise. Les Danois y furent défaits par Edmond Ironside, en 1016; et les parlementaires par Charles I[er], en 1642.

BRESCIA. Ville d'Italie qu'on dit avoir été fondée par les Gaulois vers l'an 600 av. J.-C. Elle fut dévastée par Attila, et prise par Charlemagne; soutint des siéges remarquables en 1238, 1311 et 1426; les Milanais y battirent les Vénitiens en 1439; Gaston de Foix l'emporta d'assaut en 1512; Bayard y fit une défense héroïque en 1520; les Français s'en emparèrent en 1796; et le général autrichien Haynau en 1849, pendant les luttes de l'indépendance italienne.

BRESLAU. *Vratislavia*. Ville située sur l'Oder et l'Ohlau, dans la Silésie, en Prusse. Elle fut emportée d'assaut, en 1741, par Frédéric II, roi de Prusse; prise et reprise par les Autrichiens et les Prussiens, de 1757 à 1760; et occupée par les Français en 1807 et 1813.

BRESSEAU (*Pêche*). Nom que portent de petites lignes qu'on attache sur la maîtresse corde.

BRESSIN. *Voy.* Brécin.

BRESSUIRE. Petite ville du département des Deux-Sèvres. Elle est située près de la rive droite de l'Argenton, affluent de la Thoué. Elle fut prise d'assaut sur les Anglais par Du Guesclin, en 1373; et fut le théâtre de nombreux combats entre les Vendéens et les républicains, durant la première révolution.

BREST. *Gesocribate*. Ville maritime du département du Finistère. Elle fut assiégée, en 1373, par Bertrand Du Guesclin, mais elle ne se rendit point. Sa garnison obéissait alors aux ordres de Robert de Knolles. C'est en présence de cette ville que l'amiral Villaret fut battu en 1794. Brest est le chef-lieu du deuxième arrondissement maritime.

BRETAGNE (Grande-). Les Saxons en firent la conquête en 449, et les Normands en 1066. Sous ce nom de Grande-Bretagne, on désigne la puissance anglaise, et sous le nom d'îles Britanniques, l'Angleterre proprement dite, l'Écosse et l'Irlande.

BRETELLE. Sorte de courroie qui sert à porter le fusil, le mousqueton, le havre-sac, la caisse, etc.

BRETELLES CORRECTIONNELLES. On appelait ainsi autrefois une sorte de châtiment que, dans l'infanterie française, on infligeait au coupable, à coups de bretelle de fusil, au milieu d'une double haie de soldats. Ce châtiment était analogue à celui de la bouline chez les marins.

BRETELLIÈRE (*Pêche*). Filet légèrement lesté et flotté, dont les mailles sont moins larges que celles de la *folle*, et que l'on tend de manière à ce qu'il fasse des plis dans tous les sens.

BRETÈQUE. Sorte de corridor, marchepied, ou lieu le plus élevé d'une fortification.

BRETESCHE. Fortification en bois qui était destinée à protéger les abords d'une place.

BRETIGNY. Village du département d'Eure-et-Loir, dans le canton de Chartres. Il est célèbre par le traité que les Anglais et le roi Jean y débattirent en 1360. Par ce traité, le monarque français, qui était alors prisonnier en Angleterre, devait payer pour sa rançon 3 millions d'écus d'or, abandonner ses droits sur l'Aquitaine, le Ponthieu, Calais, etc. Heureusement pour l'honneur de la France, ce traité ne fut point exécuté, et le roi mourut en captivité à Londres. Cependant, ce prince voulait en remplir les conditions et répétait à ceux qui lui reprochaient sa bonne foi en cette circonstance : « Si la justice et la loyauté étaient bannies du reste du monde, il faudrait encore qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche et le cœur des rois. »

BRETON (*Mar.*). Se dit d'une barrique ou d'une futaille arrimée en travers, au lieu d'être placée en long dans le sens de la longueur du navire.

BRETON (Alexandre). Général de brigade, né en 1805, mort en 1855. Élève de l'école de Saint-Cyr, il en sortit en 1824 pour passer sous-lieutenant au 12e de ligne, et fit les campagnes de 1828 et 1829 en Morée. Il était capitaine en 1841, chef de bataillon en 1845, lieutenant-colonel en 1851, colonel en 1853 et général de brigade en 1855. Il fut tué en Crimée, devant Sébastopol, à l'attaque du bastion central, le 8 septembre.

BRETON-DOUBLE. On appelait ainsi, dans la grande armée de Napoléon Ier, une femme dont le nom de famille était Laborde, et qui s'était mariée avec un sieur Poncet, maréchal des logis chef au 6e hussards. Elle portait l'uniforme de ce régiment, maniait un cheval avec une grande habileté, et faisait le coup de sabre avec une extrême bravoure. Elle se distingua d'une manière très-remarquable à la bataille d'Eylau. Après avoir reçu deux blessures à Friedland, elle fit six prisonniers et les amena à l'empereur, qui lui donna la croix. Ayant eu la jambe gauche fracassée à Waterloo, on dut l'amputer au-dessus du genou; et elle fut conduite prisonnière en Angleterre, où elle resta six années.

BRETTES. Du breton *britto*. Longues épées qui tiraient leur nom de ce qu'elles avaient été primitivement fabriquées en Bretagne. On en faisait particulièrement usage pour les duels, d'où est venue la qualification de *bretteur*, donnée aux duellistes de profession.

BREUILLÉ (*Mar.*). On appelle *voiles breuillées*, celles qui sont carguées ou troussées.

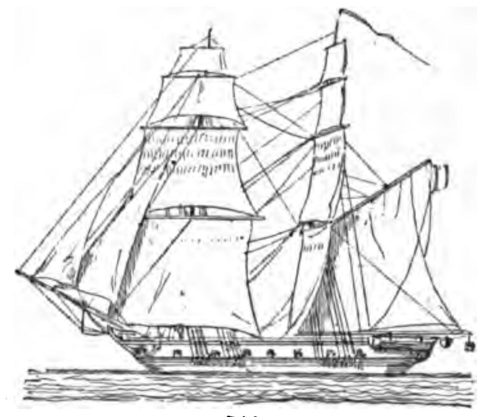
BREUILLES (*Mar.*). Se dit de toutes les petites cordes, comme martinets, garcettes, petites cargues, etc., qui servent à carguer ou trousser les voiles.

BREUVAGE (*Mar.*). On nomme ainsi un mélange de vin et d'eau, qu'on donne à l'équipage en sus de sa ration.

BRÉZÉ (Pierre de). Grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie. Il contribua puissamment, sous Charles VII, à l'expulsion des Anglais. Louis XI le chargea de conduire des secours à Marguerite d'Anjou. Il fut tué à la bataille de Montlhéry, en 1465, dans la guerre dite *du bien public*.

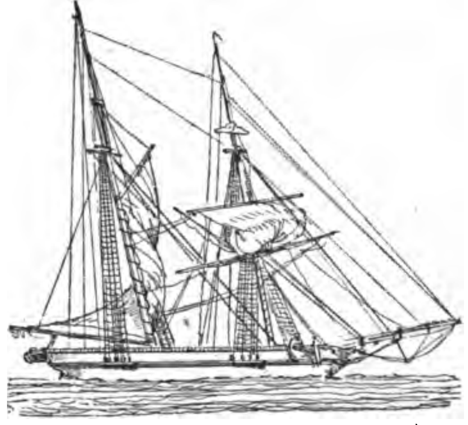
BRICHE. Se disait autrefois d'une machine qui servait à lancer des pierres.

BRICK ou **BRIG** (*Mar.*). Bâtiment à deux mâts et portant des hunes à l'extrémité des bas-mâts,



Brick.

ce qui le distingue des goëlettes, qui n'ont que des barres. On appelle *bricks-goëlettes*, les na-



Brick-goëlette.

vires qui ont une hune au mât de l'avant et une barre au mât de l'arrière.

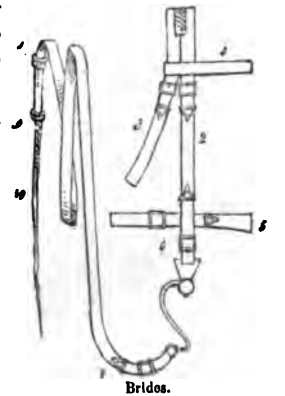
BRICOLE. Sorte de catapulte ou de mangonneau

du moyen âge. — On donnait anciennement ce nom à des frondes de cuir, composées d'une bande pliée en double et lançant des balles ou du plomb en forme d'olive ou de gland. On appelle aujourd'hui *bricole balistique*, le coup d'arme à feu qui agit à répétition; *bricole de canonnier*, la sangle de chanvre qui se termine en une corde d'attelage, au moyen de laquelle les canonniers s'attelaient eux-mêmes aux pièces de campagne; et l'on dit qu'un boulet *frappe de bricole*, lorsqu'il frappe après un bond. — Le mot *bricole* désigne aussi la partie du harnais d'un cheval de trait contre laquelle s'appuie son poitrail, lorsqu'il marche en avant.

BRICOLE (*Mar.*). On désigne par ce mot l'action des poids qui, étant placés au-dessus du centre de gravité d'un bâtiment, le font incliner.

BRICOLE (*Pêche*). Filet qu'on établit avec de la corde pour prendre du gros poisson.

BRIDE. Du celt. *brid*, même signification. Partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire et se compose de la têtière, des rênes et du mors. (*Voy.* ce mot.) Les pièces de détail de la bride sont les suivantes : 1. le dessus de la tête; 2. les montants; 3. la sous-gorge; 4. Le frontal; 5. la muserolle; 6. les porte-mors; 7. les rênes; 8. le bouton coulant; 9. le buoton fixe; 10. le fouet des rênes. Au dire des anciens, Belléroplon serait le premier qui, vers l'an 1360 avant J.-C., aurait enseigné aux Grecs à mener un cheval au moyen d'une bride. — En termes de manége, on entend par *main de la bride*, la main gauche. *Goûter la bride*, se dit du cheval qui commence à s'accoutumer aux effets du mors; *boire la bride* se dit quand le mors *remonte* trop haut et se déplace de dessus les barres où se fait l'appui; *se tenir à la bride*, c'est s'y cramponner en mauvais cavalier; le *coup de bride* est l'espèce de châtiment que le cavalier inhabile a le tort de donner à son cheval en secouant une rêne, lorsque l'animal ne veut pas tourner; on appelle *effet de la bride*, le degré de sensibilité que le mors produit sur les barres du cheval.


Bride.

On nomme *bride de bassinet* la partie prolongée du devant du bassinet du fusil de munition; *bride de noix de platine*, la bride d'armement, fabriquée en acier, qui est comprise au nombre des pièces intérieures de la platine du fusil; *bride d'habillement*, la petite bande qui s'applique sur l'épaule à l'endroit qui doit recevoir l'épaulette; et *bride de harnachement d'officier monté*, l'espèce de bride portée en dessus du filet.

BRIDE (*Mar.*). Sorte de grande crampe qui lie le bout de la quille à l'étambot.

BRIDER. En termes de manége, *se brider bien* se dit d'un cheval qui place bien sa tête, c'est-à-dire qui ne prête pas au vent et ne s'encapuchonne pas. (*Voy.* CHEVAL.)

BRIDER (*Mar.*). C'est lier ensemble deux ou plusieurs cordages tendus à peu près parallèlement; et *brider l'ancre*, c'est la garnir de planches pour qu'elle ne creuse pas.

BRIDES (*Mar. à vap.*). Pièces à l'aide desquelles sont communément établies les articulations d'une machine.

BRIDOLE (*Mar.*). Petit appareil au moyen duquel on fait plier des bordages, de manière à les rapprocher par le milieu avec un autre cordage, ou avec le bout même du cordage principal, ce qui leur procure plus de tension et les met mieux à même de travailler ensemble.

BRIDON. Espèce de bride légère dont le mors brisé n'a point de branches. Le bridon se compose des pièces suivantes : 1. un dessus de tête; 2. deux montants; 3. un frontal; 4. la sous-gorge; 5. les rênes. Le bridon fatigue peu la bouche; on l'emploie pour les chevaux qui portent bas, s'arment ou battent à la main, et pour relever la tête de ceux qui pèsent à la main. *Scier du bridon*, c'est faire aller et venir l'embouchure du bridon, en tirant alternativement sur l'une et l'autre rêne. Le bridon, qui ne diffère du *filet* (*Voy.* ce mot) qu'en ce qu'il sert seul, tandis que le filet accompagne ordinairement la bride, rappelle les premières brides dont on s'est servi pour diriger les chevaux.


Bridon.

BRIDURE (*Mar.*). Moyen de souquer, de réunir des cordages tendus et séparés, pour ajouter à leur tension.

BRIEG. Ville importante de la Silésie, en Prusse. Elle fut emportée par Frédéric II, après six jours d'attaque, le 4 avril 1741.

BRIELLE ou **LA BRILLE.** Ville forte de l'île de Woorne, dans la Hollande méridionale. La prise de cette ville, en 1572, fut l'un des premiers événements de la guerre de l'indépendance contre l'Espagne. Les insurgés étaient appelés les *gueux de mer*.

BRIENNE. Commune de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, dans le département de l'Aube. C'est à l'école militaire fondée en cet endroit que fut élevé Napoléon I[er], et que les Français battirent les alliés, le 29 janvier 1814.

BRIEUX (*Mar.*). Se disait autrefois, en Bretagne, des congés que les maîtres, patrons et capitaines

de navire étaient obligés de prendre de l'amirauté, ou des commis des fermes du roi.

BRIGADE. Du celt. *briga*, réunion. Ce terme a souvent varié dans son application : quelquefois il n'a signifié que la réunion de quelques hommes seulement; dans d'autres temps, tout un corps d'armée. Sous Henri IV, la gendarmerie se décomposait en brigades de 25 maîtres. C'est Gustave-Adolphe qui, le premier, en 1630, forma la brigade de deux régiments d'infanterie, et telle était sa terrible *brigade jaune et bleue*, ainsi appelée parce que l'un des régiments qui la composaient portait l'habit bleu, l'autre l'habit jaune. Toutefois, cette brigade n'était pas encore celle qu'on voit de nos jours, s'il faut du moins s'en rapporter à la description qu'en donne M. Rocquencourt, sur les témoignages laissés par lord Rea et par Walter Harte. Elle était formée, suivant cet écrivain militaire, de mousquetaires et de piquiers ordonnés sur cinq lignes et répartis en onze groupes de force inégale, mais symétriquement disposés. Leur ensemble formait à peu près une croix entrecoupée d'intervalles : les piquiers occupaient la tête et la queue, et les mousquetaires étaient aux ailes.

Louis XIII, écrivant en 1635 aux maréchaux de Brézé et de Châtillon, leur défendait de partager l'armée en 2 brigades pour s'en faire à chacun un commandement exclusif. A l'exemple de Gustave-Adolphe, Turenne tenta d'instituer, dans l'armée française, des brigades de 3 à 4000 hommes; mais il déclare lui-même, dans ses *Mémoires*, que cet essai ne lui réussit point, à cause des éléments divers dont les corps étaient formés. Toutefois, sur sa proposition et en 1665, Louis XIV créa, dans la cavalerie, le grade de *brigadier des armées*, pour commander la réunion de deux ou trois régiments, et le même grade fut établi peu d'années après dans l'infanterie. La brigade se composait alors de 3, 4, 5, 6 ou 8 bataillons, et prenait le nom du régiment chef de brigade. Sous Louis XV, le maréchal de Puységur concevait la brigade comme une agglomération de 8 bataillons d'infanterie ou de 8 escadrons de cavalerie.

Sous Frédéric II, les brigades de la milice prussienne étaient de 5 bataillons; leur position centrale devenait bataillon de direction, et les bataillons de flanc étaient les ailes de la brigade. Ces brigades, accompagnées de batteries d'artillerie et fournies de tout le matériel de campagne, étaient commandées par un général de brigade. La milice anglaise a composé aussi ses brigades de 2, 3 et 4 bataillons, sous le commandement d'un général-major.

Le mot brigade, dans le régiment de Maurice de Saxe, signifiait compagnie; il ne représentait qu'un poste de deux hommes dans la maréchaussée; c'était un bataillon de 12 compagnies dans les grenadiers de France; la brigade d'artillerie indiquait une batterie de 20 pièces.

Le règlement du 17 février 1753, relatif au mode de rassemblement de l'armée, déterminait la formation en brigades, et cette disposition fut reproduite, de règlement en règlement, jusqu'au 5 avril 1792, époque où la brigade fut confiée à un chef qui, en 1793, prit le titre de *général de brigade*. Les ordonnances de service en campagne et celle du 3 mai 1832 règlent les formes du service des brigades au camp; elles les forment de 2 régiments au moins; celui qui y porte le plus haut numéro y tient la droite.

Aujourd'hui, dans l'armée française, la brigade est formée de 2 régiments. —Le nom de brigade est aussi donné à des subdivisions des compagnies de gendarmerie réparties dans les communes. Ces postes détachés se composent de 4 ou 5 hommes, soit à cheval, soit à pied, placés sous le commandement d'un sous-officier qu'on appelle *brigadier*.

BRIGADE (*Mar.*). On entend par ce terme un certain nombre d'ouvriers ou de matelots réunis pour travailler. (*Voy.* GAFFE.)

BRIGADIER. Grade qui, dans la cavalerie, correspond à celui de caporal d'infanterie.

BRIGADIER (*Mar.*). Premier matelot d'une embarcation. On appelle *brigadier de bateau* le canotier qui borde l'aviron le plus près de l'avant, et qui a le maniement de la gaffe pour pousser le canot au large.

BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI. Grade créé en 1667. L'officier qui en était revêtu commandait une brigade, mais il ne tirait son autorité que des lettres de service qu'il obtenait, et se trouvait subordonné aux maréchaux de camp et aux lieutenants généraux.

BRIGANTIN (*Mar.*). Petit brick à un ou deux ponts qui, dans l'origine, était particulièrement



Brigantin.

employé par les corsaires de Tunis et de la Barbarie, mais qui n'est plus guère en usage aujourd'hui que dans la marine marchande. Le brigantin n'a communément que deux mâts. Ceux

qui en ont trois diffèrent des bâtiments ordinaires en ce qu'ils n'ont point d'artimon, et que leur grande voile, dite brigantine, qui a la forme d'un quadrilatère, s'envergue sur un pic ou sur un gui.

BRIGANTINE (*Mar.*). Voile aurique, quelquefois volante, le plus souvent à poste fixe, que l'on installe sous la corne et contre le mât d'artimon. Elle se borde sur le bout de la bôme. C'est à la corne de la brigantine que les bricks arborent leur pavillon.

BRIGANTINE, HUGUE DE BRIGANDINE ou **BRUGNE.** Espèce de corselet composé de petites lames métalliques articulées disposées les unes sur les autres, comme des écailles de poisson, et fixées avec de petits clous rivés sur une étoffe solide ou sur du cuir. Les brigantines les plus légères s'appelaient *animes*. Les brigantines étaient parfois recouvertes d'une étoffe légère et flottante; d'autres fois, quand elles étaient portées par des chefs, elles étaient recouvertes d'une toile résistante qui servait elle-même de doublure à une étoffe de velours ou de soie. Cette armure était très-usitée au quinzième siècle; elle était celle de l'archer à cheval des compagnies d'ordonnance.



Soldat revêtu de la brigantine (*d'après le P. Daniel*).

BRIGANTINIER. Fantassin qui était revêtu d'une brigantine; et sans doute aussi l'artisan qui fabriquait les brigantines.

BRIGNAIS. *Priscinniacum*. Ancienne forteresse du département du Rhône, qui, en 1361, tomba au pouvoir des bandes militaires connues sous le nom de *Grandes Compagnies*. Le prince Jacques de Bourbon, ayant voulu les en déloger, leur livra une bataille, mais il fut défait complétement par ces aventuriers, et mourut de ses blessures.

BRIHNEGA. Ville de la province de Guadalaxara, en Espagne. Elle est située sur la rive droite de la Tajuna. C'est à cet endroit qu'en 1710 le duc de Vendôme fit prisonniers lord Stanhope et l'arrière-garde de l'armée des alliés.

BRILLE (La). *Voy.* Brielle.

BRIN. Du celt. *brin*, petite chose. Se disait autrefois du bois dont on faisait des lances pour jouter. On appelait *brin d'estoc*, une demi-lance ou un javelot à courte hampe, dont le fer était plus long que celui de la pique.

BRIN (*Mar.*). Mot qui sert à distinguer les qualités du chanvre d'un cordage. Il est de *premier brin*, lorsqu'il n'y entre que les filaments les plus longs et les plus propres; ce qui reste sur la carde est appelé *séran*, et peigné une seconde fois il fournit le *second brin*; puis le surplus constitue l'*étoupe*.

BRINDES. *Brundusium*. Ville de la province d'Otrante, dans le royaume de Naples. Elle est située sur l'Adriatique. César en fit le siége durant la guerre civile, l'an 49 av. J.-C., parce que Pompée s'y était retiré, et celui-ci, n'osant se défendre contre son terrible adversaire, prit honteusement la fuite et se retira en Égypte.

BRINGUEBALE ou **BRINBALE** (*Mar.*). Levier qui sert à mouvoir la tige et le piston de certaines pompes. On agit dessus à bras, et à l'aide de bouts de cordage.

BRINN ou **BRÜNN.** Ville frontière de la Moravie, empire d'Autriche. Elle est située au confluent de la Schwarza et de la Zwittawa. Les Français l'occupèrent en 1805 et 1809.

BRION (*Mar.*). Pièce de construction qui lie l'étrave avec la quille.

BRIQUE PILÉE. On emploie cette poudre, humectée d'huile, pour le nettoyage des armes qui ne sont attaquées que de petites taches de rouille.

BRIQUET. *Voy.* Sabre-briquet.

BRIS (*Mar.*). Se disait autrefois pour naufrage.

BRISACH ou **VIEUX-BRISACH.** Ville du grand-duché de Bade, en Allemagne. Elle est située sur la rive droite du Rhin, en face de Neuf-Brisach, appartenant à la France, sur la rive gauche; et fut célèbre autrefois par ses fortifications, détruites en 1741. Cette ville fut prise par le duc de Saxe-Weimar, en 1638; reprise par l'empereur, en 1641; brûlée par les Français, en 1693, et occupée par eux en 1703.

BRISANTS (*Mar.*). On donne à la fois ce nom aux bancs de sable, de roche ou de coraux, sur lesquels se brisent les lames de la mer, et à ces mêmes lames. Lorsque le matelot placé en vigie au haut d'un mât aperçoit des brisants, il en donne aussitôt avis en criant: « Brisants devant nous! Brisants à tribord! » ou « Brisants à bâbord! »

BRISE (*Mar.*). Nom générique qu'on donne au vent lorsqu'il ne souffle pas avec trop de violence. On dit *petite brise, jolie brise, faible brise, bonne brise*, etc. On appelle *brise de terre*, celle qui souffle du côté de la terre, et *brise de mer* ou *brise de large*, celle qui vient du côté de la mer. La *brise carabinée* se dit d'un vent très-violent qui est dangereux pour les petits bâtiments et fort incommode pour les grands.

BRISÉ (*Mar.*). Un *mantelet brisé* est composé de deux parties liées ensemble par des charnières.

BRISÉE. On appelle *arme à feu brisée*, le fusil coupé en deux, et qu'on assemble par le moyen d'une vis. Cette arme est prohibée par la loi sur la chasse.

BRISE-GLACE (*Mar.*). Sorte d'éperon fait avec des pièces de la drome, que l'on fixe au moyen de cordages et de clous, et que l'on établit sur l'avant, pour rejeter les blocs de glace quand on est au mouillage dans une rivière ou un fleuve qui charrie.

BRISE-LAMES (*Mar.*). Ouvrage isolé établi en dehors d'un port ou d'une rade, et qui consiste dans un amas de pierres ou une chaussée élevée, ayant pour destination de briser la lame, c'est-à-dire d'empêcher la mer d'être poussée avec violence dans ce port ou cette rade par les vents du large. En France, il existe de ces brise-lames entre autres à Cette, Cherbourg, La Ciotat, Marseille et Sauzon. On cite en Angleterre le brise-lames ou barrage de Portland, qui réunit cette île à la terre ferme et forme ainsi un port excellent qui peut mettre à l'abri une flotte considérable. L'idée de cet ouvrage remonte à 1794, mais ce n'est qu'en 1847 que le parlement vota les fonds pour son exécution. La première pierre en fut posée en 1849, et il fut achevé en 1861, après douze années de travail. La longueur de ce barrage est d'un mille et demi; la hauteur de 100 pieds anglais; l'épaisseur à la base de 300 pieds, et de 100 pieds à niveau d'eau. Cinq millions de tonnes de pierres ont été employés à la construction de ce brise-lames. Il est question actuellement de construire à son extrémité un fort qui serait tout en granit, armé de plaques de fer de la plus forte épaisseur, et pourvu en outre de 60 canons Armstrong, qui pourraient, dans l'opinion des Anglais, lancer des boulets de 300 kilogrammes.

BRISE-MUR. Nom que portaient des bouches à feu à tir direct, dont on faisait usage au quinzième siècle pour abattre les murs. On les appelait aussi *réveille-matin*.

BRISER (*Mar.*). La mer brise, lorsque le vent l'agite et la fait écumer.

BRISSAC (Charles de Cossé de). Maréchal de France, né en 1506, mort en 1563. Il se distingua dans les guerres de Piémont et de Naples, sous François Ier, et, au siége de Perpignan, en 1541, il reprit, lui septième, l'artillerie dont l'ennemi s'était emparé. « Si je n'étais dauphin de France, dit le fils du roi, témoin de cet exploit, je voudrais être le colonel de Brissac. » Partout où il se trouva depuis lors, sa conduite fut toujours aussi brillante. Après la paix du Cateau-Cambrésis, en 1559, on réforma les troupes que le maréchal de Brissac commandait depuis dix ans dans le Piémont; mais on n'acquitta point les dettes contractées dans le pays pour l'entretien des troupes. Les soldats, presque en sédition, demandèrent à leur général où ils trouveraient du pain? « Chez moi, tant qu'il y en aura! » leur répondit Brissac avec calme. Vinrent ensuite les marchands, qui prétendaient n'avoir fait des avances que sur la parole du maréchal. Celui-ci leur donna d'abord tout ce qu'il possédait; puis, n'ayant pu les faire payer par la cour, il les emmena chez sa femme et dit à celle-ci : « Voilà des gens, madame, qui ont hasardé leur fortune sur mes promesses; le ministère ne veut pas les payer, et ce sont des gens perdus. Remettons à un autre temps le mariage de mademoiselle de Brissac, que nous nous disposions à faire, et donnons à ces gens l'argent destiné pour sa dot. » La maréchale, aussi généreuse que son époux, consentit, sans rien objecter, au sacrifice qu'il lui proposait.

BRISSAC (Jean-Pierre-Timoléon de Cossé de). Maréchal de France. Il servit d'abord dans la marine, et combattit contre les Turcs au siége de Corfou, en 1716. Il mourut en 1784.

BRISSAC (Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de). Fils du précédent, né en 1734. Il était, sous Louis XVI, gouverneur de Paris, colonel des cent-suisses, commandant général de la garde constitutionnelle du roi, et fut massacré en septembre 1792.

BRISSARTHE. Bourg de l'arrondissement de Segré, dans le département de Maine-et-Loire. Robert le Fort y battit les Normands en 886, mais il y perdit la vie.

BRISURE. On nomme *brisure de la courtine*, le prolongement de la ligne de défense dans le renfoncement d'un bastion à orillons.

BRISURE (*Mar.*). Se dit de la disposition des mâts formés de plusieurs pièces guindées au-dessus les unes des autres.

BRITESTE. Petite ville de Guienne, que le duc de Vendôme vint assiéger en 1622. Cette place était faible, dominée de toutes parts, et n'avait qu'une garnison de 500 hommes, sous les ordres d'un officier nommé Faucon. Cependant, le duc ne put s'en emparer, et il se mit en retraite après avoir tiré 2 000 coups de canon, donné cinq assauts et perdu 1 500 hommes.

BRIXHAM. Ville d'Angleterre, située sur la baie de Torbay. C'est là que débarqua Guillaume d'Orange en 1688.

BROCE. Aiguillon d'éperon. On distinguait autrefois les éperons à rosettes et les éperons à broces.

BROCHE. Du celt. *broc*, pointe. Petite verge de fer ou de bois qui tient au culot du moule d'une pièce d'artillerie. — On donne aussi ce nom au moule d'un canon de fusil.

BROCHES ou **BROCHETTES** (*Mar.*). Baguettes représentant les divers diamètres que doivent avoir les mâts d'assemblage, et que l'on donne aux ouvriers pour les guider.—On désigne aussi sous ce nom les baguettes numérotées avec lesquelles on perce la ration de viande ou de poisson salé de chaque plat de matelots. Un bout de lignerolle attache cette ration à la broche, et le numéro fait connaître à quel plat il appartient.

BROD. Ville située sur la rive gauche de la Save, en Esclavonie, empire d'Autriche. Ziska y battit l'empereur Sigismond en 1422.

BROGLIE (Victor-Maurice, comte de). Maré-

chal de France, né en 1639, mort en 1727. Il fit la guerre sous Louis XIV et se distingua particulièrement à Seneff et à Mulhausen.

BROGLIE (François-Marie, duc de). Maréchal de France, troisième fils du précédent, né en 1671, mort en 1745. Il servit sous Boufflers, Vendôme et Villars, et se signala surtout à Denain et à Fribourg. Il commanda ensuite en Italie et remporta, avec le maréchal de Coigny, les batailles de Parme et de Guastalla. Envoyé en Bohême en 1741, il ramena de Prague, avec Belle-Isle, une armée regardée comme à peu près perdue.

BROGLIE (Victor-François, duc de). Maréchal de France, né en 1718, mort en 1804. Il fit toutes les campagnes de 1733 à 1762, et gagna tous ses grades sur les champs de bataille. Lors de l'assemblée des états généraux, il ne partagea point les illusions de la cour sur la situation du pays, et à la première insurrection parisienne il dit à Louis XVI : « que, ne pouvant compter sur la fidélité et l'obéissance des troupes, il aimait mieux aller se faire tuer à la tête d'une armée que d'attendre qu'on vînt l'assassiner dans son hôtel. » Il devint l'un des chefs les plus actifs et les plus dévoués de l'émigration; et lorsque les émigrés furent entièrement réduits à l'impuissance, il servit tour à tour l'Angleterre et la Russie.

BRONDOLO. Bourgade située au sud de Venise, au milieu des lagunes formées par la Brenta. C'était au moyen âge une ville populeuse que détruisirent les Génois en 1380.

BRONNITSY. Ville du gouvernement de Novogorod, en Russie. Elle est située sur la Nista. Les Suédois y battirent les Russes en 1614.

BRONQUIER. Se disait autrefois pour bouclier.

BROOKLYN. Ville du New-York, aux États-Unis. Elle est située dans l'île Long-Island. Les Américains y furent vaincus par les Anglais en 1776.

BROUGNÉE (*Pêche*). Espèce de longue nasse employée dans diverses localités.

BROUGTHON (Guillaume-Robert). Navigateur anglais, né dans le Glocester, et mort à Florence en 1821. Vancouver, dans sa célèbre expédition, lui confia le brick *le Chatam*. Un groupe d'îles par lui découvert, en 1790, porte son nom. Il reconnut les États du Japon, la côte orientale de l'Asie et une partie de l'Océanie. En 1797, il était commodore, et concourut à la prise de Java.

BROUILLER. En termes de manége, on entend par *brouiller un cheval*, le conduire maladroitement, avec incertitude.

BROUSSE. *Prusa*. Ville située sur le flanc du mont Olympe, dans l'Anatolie, Turquie asiatique. Elle fut brûlée par Timour ou Tamerlan en 1377; et prise et incendiée une seconde fois par Soliman.

BRUAT (Armand-Joseph). Amiral, né à Colmar en 1796, mort en 1855. Il entra au service en 1811, à bord du vaisseau-école de Brest, et, en 1815, il prit la mer à bord de la *Bellone*, sous les ordres du commandant Bouvet. En 1817, monté sur la corvette *l'Espérance*, il fut mis deux fois à l'ordre du jour pour des preuves de dévouement; en 1824, il servit comme officier de manœuvre sur la *Diligente*, et passa plus tard, en la même qualité, sur le *Breslaw*, qui figura au combat de Navarin. En 1828, il devint, comme lieutenant de vaisseau, commandant du brick *le Silène*, et, à la suite d'un naufrage sur les côtes d'Algérie, il fut retenu prisonnier pendant deux années à Alger. Nommé en 1830 au commandement du brick *le Palinure*, il passa, en 1832, sur le *Grenadier*, et, en 1835, sur le *Ducouëdic*. En 1838, il fut nommé capitaine de vaisseau et attaché à la station de Lisbonne. Il passa de là sur le vaisseau *l'Iéna*; puis entra, en 1841, au conseil des travaux de la marine; en 1843, il fut appelé au gouvernement des îles Marquises et des établissements français dans l'Océanie. Il fit alors accepter à la reine Pomaré, et en dépit de la résistance de l'Angleterre, le protectorat de la France; au retour de cette mission, en 1849, il fut nommé contre-amiral et gouverneur des Antilles. En 1854, il remplaça l'amiral Hamelin dans le commandement en chef de la flotte française en Crimée; se distingua par son expédition dans la mer d'Azow et la prise de Kinburn, ce qui lui valut le grade d'amiral; mais il mourut sur le vaisseau qui le ramenait en France.



L'amiral Bruat (*d'après le cabinet des Estampes*).

BRUESME D'AUFFE (*Mar.*). Cordage de sparterie qui sert à garnir la chute de la voile.

BRUEYS (François-Paul de). Contre-amiral, né à Uzès en 1760, mort en 1798. Il commandait la flotte qui conduisit en Égypte l'expédition française. Les troupes une fois débarquées, il tarda trop à quitter la rade d'Aboukir, ce qui permit à Nelson d'attaquer la flotte française et de la détruire. Il montait *l'Orient*, vaisseau de 120. Attaqué par le vaisseau anglais



Le contre-amiral Brueys (*d'après le cabinet des Estampes*).

le Bellérophon, il l'écrasa de son feu et l'eût coulé bas si celui-ci fût resté engagé quelques minutes de plus. Blessé dès le commencement du combat, un boulet vint, au bout de trois heures de lutte, le couper presque en deux. Il ne voulut point permettre qu'on l'emportât : « Laissez-moi, disait-il à ceux qui le suppliaient de quitter le pont, un amiral français doit mourir sur son banc de quart. »

BRUIX (EUSTACHE). Amiral, né à Saint-Domingue en 1759, mort en 1805. Il fit la campagne d'Amérique, et devint, en 1794, major général de la marine à Brest, puis contre-amiral et ministre de la marine. Il réussit, avec autant de bonheur que de hardiesse, à faire sortir de Brest la flotte qu'y bloquaient les Anglais, et gagna la Méditerranée, où il rendit de nombreux services. Il mourut après avoir été nommé au commandement de la flottille destinée par Napoléon à opérer une descente en Angleterre.

BRÛLE-AMORCE (*Mar.*). Petit instrument de bois, garni de cuivre en quelques-unes de ses parties, et que l'on tire comme un fusil pour brûler les amorces des signaux.

BRÛLOT (*Mar.*). Petit bâtiment rempli de matières inflammables, et destiné à incendier les vaisseaux sur lesquels on le dirige. Il s'y accroche au moyen de grappins et de chaînes de fer dont on garnit ses vergues et son beaupré. Toutefois, comme la marche des brûlots retarde les escadres, et qu'ils sont difficiles à diriger en mer contre le bord ennemi, on n'en fait guère usage que sur les côtes où l'on cherche à détruire les navires qui se trouvent en rade. Les barils ardents et foudroyants, les fascines goudronnées, l'huile de térébenthine, les lances à feu, les panaches, les pelotes, les pots à feu et à grenades, les projectiles creux, les roches à feu, les saucissons, les tourteaux goudronnés, les chemises à feu, etc., sont les artifices qu'on emploie pour charger les brûlots. On profite ordinairement pour les lancer du vent et de la marée. L'officier qui les dirige ne doit en abandonner le bord qu'après que ses grappins ont solidement accroché, et que le feu mis aux artifices s'est développé suffisamment. Les Grecs ont fait un grand usage des brûlots dans leur guerre de l'indépendance, et l'on sait que l'intrépide Canaris se rendit très-redoutable dans ce genre d'attaque.

BRÛLOTIER (*Mar.*). Marin qui dirige un brûlot.

BRÛLURE DU MÉTAL (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi les sédiments qui se déposent et se durcissent contre la paroi inférieure et intérieure des chaudières des machines. On peut les prévenir en partie par un nettoyage fréquent de ces chaudières.

BRUME (*Mar.*). Du lat. *bruma*, brouillard. Sorte de vapeur qui, par un temps calme, s'élève près de l'horizon de la mer, et y obscurcit l'atmosphère. Ce mot s'emploie aussi pour désigner toute espèce de brouillard.

BRUNE (GUSTAVE-MARIE-ANNE). Maréchal de France, né à Brives-la-Gaillarde en 1763, mort en 1815. Engagé volontaire en 1793, dans les armées de la république, dont il était le chaleureux partisan, il devint bientôt général de brigade, et se distingua à la bataille d'Arcole. Appelé au commandement de l'armée de Hollande, il battit les Anglais à Alkmaër ; il servit dans la Vendée en 1800 ; retourna comme général en chef en Italie ; fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1803, et fut chargé, en 1807, du gouvernement des villes hanséatiques. Tombé en disgrâce auprès de l'empereur, il ne fut rappelé au service que pendant les cent-jours, et eut un commandement dans le Midi. Au retour des Bourbons, il fut assassiné par la populace, à Avignon, victime des divisions politiques.



Le maréchal Brune
(d'après le cabinet des Estampes).

BRUNET (JEAN-ANDRÉ-LOUIS). Général de division, né en 1803, mort en Crimée en 1855. Entré à l'école de Saint-Cyr en 1819, il en sortit en 1821 pour passer comme sous-lieutenant au 51ᵉ de ligne. Il fut promu lieutenant en 1825, capitaine en 1832, chef de bataillon en 1840, lieutenant-colonel en 1842, colonel en 1845, général de brigade en 1851, général de division en 1854, et périt à l'attaque de la tour Malakoff, devant Sébastopol, le 18 juin.

BRUNETTE (LA). Ancienne forteresse du Piémont. Elle fut démantelée par les Français en 1798.

BRUNSWICK. Capitale du duché de ce nom, située sur l'Ocker. Elle fut assiégée en 1761, et un combat eut lieu sous ses murs en 1813.

BRUNSWICK (FERDINAND, duc DE). Né en 1721, mort en 1792. Il servit d'abord sous Frédéric le Grand, roi de Prusse ; commanda ensuite, pour George II, les troupes anglaises et hanovriennes durant la guerre de Sept ans ; s'empara de Minden, et chassa les Français de la Hesse en 1762.

BRUNSWICK (CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc DE). Général prussien, né en 1735, mort en 1806. Il fit ses premières armes pendant la guerre de Sept ans, sous les ordres de son oncle, Ferdinand. Dans la campagne contre la Hollande, en 1787, il se fit une telle réputation, que lors de la coalition de la Prusse et de l'Autriche contre la France, en 1792, on n'hésita pas à lui

confier le commandement en chef des deux armées. Il entra en Champagne précédé par le manifeste le plus menaçant. Cependant, il n'osa rien entreprendre de décisif contre la république et traita même avec le général Dumouriez. Il fut blessé mortellement à Aüerstadt quelques années plus tard.

BRUSQUER (*Mar.*). Chauffer un navire pour le caréner.

BRUX. Ville de Bohême, empire d'Autriche. Les Prussiens y vainquirent les Autrichiens en 1759.

BRUXELLES. Capitale du royaume de Belgique, située sur la Senne. Elle fut assiégée par Ferrand, comte de Flandre, en 1216; bombardée et prise par le maréchal de Villars en 1695; occupée par le maréchal de Saxe en 1746; et par le général Dumouriez en 1793.

BRUYÈRES-SOUS-LAON. Ville du département de l'Aisne. Elle fut prise par les Normands, mais après une vigoureuse résistance, en 882, et les vainqueurs y continuèrent le pillage, l'incendie et le massacre, durant sept jours entiers. Les Anglais la saccagèrent à leur tour en 1358 et 1373; Jean de Luxembourg s'en rendit maître en 1433; les calvinistes en 1567; et les seigneurs en 1589. Cette petite ville est, selon quelques auteurs, le *Bibrax* des Commentaires de César.

BRYENNE (NICÉPHORE). Général de l'empereur Michel Parapinace. S'étant révolté et fait proclamer empereur à Dyrrachium, il fut poursuivi, vaincu, et eut les yeux crevés, en 1079.

BRZESCIE ou **BREST-LITEWSKY.** Ville du gouvernement de Grodno, en Russie. Les Russes y battirent les Polonais en 1794.

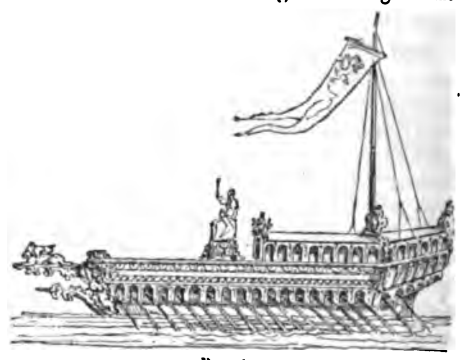
BUBNA (Le comte DE). Général autrichien, né en Bohême vers 1770, mort en 1825. Après avoir été chargé, en 1812 et 1813, de diverses missions diplomatiques auprès de Napoléon, il reçut le commandement du corps d'armée qui pénétra en France par Genève en 1813; il dirigea, en 1815, un autre corps qui opéra en Savoie, et fut repoussé par le maréchal Suchet. Il mourut gouverneur de Lombardie.

BUCCINA. Sorte de coquille en forme de trompe, dont on faisait usage, comme instrument à vent, dans les armées anciennes, pour commander aux troupes ou leur faire des signaux. Celui qui sonnait de cet instrument était appelé *bucinator* ou *buccinator*, βυκανητής (bukanètès) ou βυκανιστής (bukanistès).

BUCCINATEUR. *Buccinator.* Homme qui, chez les Romains, sonnait de la trompette appelée *buccina.* (*Voy.* ARMÉE BYZANTINE.)

BUCCULA. παραγνάθις (paragnathis). Les anciens nommaient ainsi la mentonnière du casque, c'est-à-dire les bandes de cuir qui tombaient des deux côtés pour venir s'attacher sous le menton, comme les *jugulaires* actuelles.

BUCENTAURE (*Mar.*). Du grec βοῦς (bous), bœuf, et κένταυρος (centauros), centaure. Vaisseau que montait le doge de Venise, le jour de l'Ascension, lorsqu'il accomplissait la cérémonie de son mariage avec l'Adriatique, cérémonie qui tirait son origine, à ce qu'on croit, d'un privilége de souveraineté sur la mer que le pape Alexandre III avait accordé aux Vénitiens, en 1178. Le Bucentaure était un galion long comme



Bucentaure
(d'après une estampe italienne.)

une galère, sans voiles, et portant à la poupe la figure d'où lui venait son nom; une tente magnifiquement ornée s'élevait sur le pont. Le doge siégeait à la poupe, et c'était de là qu'il jetait un anneau dans la mer pour marquer qu'il épousait celle-ci. Lorsque le pontife Alexandre avait remis un anneau, à Ancône, au trente-huitième doge, Sebastiano Ziani, en reconnaissance du secours qui lui avait été prêté contre Frédéric Ier, surnommé Barberousse, il lui avait dit : « Recevez-le de moi, comme une marque de l'empire de la mer. Vous et vos successeurs, épousez-la tous les ans, afin que la postérité sache que la mer vous appartient par le droit de la victoire, et doit être soumise à votre république, comme l'épouse l'est à son époux. » Ce mariage symbolique du doge et de la mer, qui s'accomplissait au milieu d'une pompe extraordinaire, après les cérémonies religieuses et au bruit de l'artillerie et de la musique, attirait un nombre immense de spectateurs.

BUCÉPHALE. Du grec βοῦς (bous), bœuf, et et κεφαλή (cephalè), tête. Nom du cheval d'Alexandre le Grand. Ce nom, qui signifie *tête de bœuf*, pourquoi fut-il donné à ce cheval? On n'en sait rien au juste. Les uns ont dit que c'est qu'il avait effectivement la tête d'un bœuf, ce qui en aurait fait un animal fort peu gracieux; d'autres ont prétendu qu'il portait simplement la figure d'une tête de taureau sur l'épaule ou sur la croupe; quelques-uns enfin ont avancé qu'il était le produit d'un taureau et d'une jument. Quoi qu'il en soit à ce sujet, Alexandre acheta Bucéphale 16 talents (88 014 fr. 40 c.) d'un Thessalien renommé pour les coursiers qu'il élevait dans les plaines de Pharsale, et, après l'avoir dompté avec une habileté dont l'histoire n'a pas dédaigné de nous conserver le souvenir, il le réserva pour ne s'en servir qu'aux jours

de bataille. On raconte aussi, et c'est Pline, Strabon, Quinte-Curce et Aulu-Gelle qui le disent, que, lorsque Bucéphale n'avait ni selle ni housse, il ne faisait aucune difficulté pour se laisser monter et conduire par ceux qui en prenaient soin ; mais une fois revêtu de son harnais, il ne souffrait pas qu'un autre qu'Alexandre se plaçât sur lui, et dès qu'il apercevait ce prince, il courbait les genoux pour le recevoir. Le roi de Macédoine dut plus d'une fois la vie à l'intelligence, à la vigueur et à la rapidité de son coursier. Ainsi, dans le combat qu'il livra à Porus sur les bords de l'Hydaspe, il se trouvait engagé au milieu de la cavalerie indienne et il allait succomber, si Bucéphale, quoique déjà blessé à mort, n'eût redoublé de courage et de vitesse pour l'arracher à cet extrême danger. Le fidèle animal n'eut pas plutôt ramené son maître dans les rangs macédoniens qu'il expira. Alexandre, voulant éterniser la mémoire de son cheval, fit élever au lieu même où il était tombé une ville qu'il nomma *Alexandria Bucephalos*, et, s'il faut en croire quelques écrivains, cette ville serait celle qui porte aujourd'hui le nom de *Lahore*.

BUCHER (*Mar.*). Dégrossir une pièce de bois.

BUCHETTE (*Pêche*). Espèce de filet qui ressemble à la drague du tourbier.

BUCKHOLS (BATAILLE DE). Charlemagne y défit, en 779, les Saxons que commandait Witikind.

BUDE ou **OFEN**. *Aquincum* ou *Acincum*. Capitale de la basse Hongrie, dans l'empire d'Autriche. En 1525 et après la bataille de Mohacz, Soliman II s'empara de cette place. Les Allemands la lui enlevèrent en 1527; mais il la reprit en 1529. Charles VI, duc de Lorraine et général de l'empereur Léopold, en 1684, forma le siége de Bude et y perdit sans succès environ 30 000 hommes; mais il prit sa revanche en 1686 et emporta d'assaut cette place. La ville fut alors mise au pillage et livrée à toute la fureur et à tous les crimes d'une soldatesque effrénée. Elle fut enfin occupée par les Autrichiens, le 11 juillet 1849, époque de l'insurrection de la Hongrie contre le gouvernement impérial.

BUDERICH. Ville de la Prusse rhénane. Elle est située sur le Rhin. Le duc de Lorraine y fut vaincu par l'empereur Othon Ier, et les Français s'emparèrent de cette ville, en 1672.

BUEIL (JEAN DE), comte DE SANCERRE. Amiral, dit *le Fléau des Anglais*, mort en 1480. Il contribua avec Jeanne d'Arc à la délivrance d'Orléans, accompagna Charles VII à Reims, et assista à plusieurs siéges. Disgracié par Louis XI, il prit parti contre ce prince dans la guerre dite *du bien public*, mais il recouvra ses titres en 1469.

BUENOS-AYRES. Capitale de la confédération de la Plata, dans l'Amérique méridionale. Les Anglais la prirent sur les Espagnols, en 1806, mais ceux-ci la reconquirent dans la même année. Elle proclama son indépendance en 1810.

BUFFALORA. Ville située sur le Tésin, en Italie. C'est dans ses environs que se rencontrèrent, en 1636, les armées de France et d'Espagne, et que la victoire demeura aux Français.

BUFFET. Se dit de la partie du casque qui couvre les joues.

BUFFLE. Espèce de justaucorps de peau de buffle, que les gens de guerre portaient autrefois comme une sorte de cuirasse.

BUFFLETERIE. Dénomination générique des diverses bandes de buffle qui font partie de l'équipement du soldat, et qui servent à porter la giberne, le sabre, etc. Cette buffleterie est blanche, comme dans presque tous les corps de l'armée, ou jaune, comme dans la gendarmerie départementale.

BUGALET (*Mar.*). Petit bâtiment à deux mâts qu'on emploie sur les côtes du Finistère, pour le transport des poudres, des marchandises, des provisions et même des passagers.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE (THOMAS-ROBERT), duc D'ISLY. Maréchal de France, né à Limoges en 1784, mort en 1849. Engagé en 1804, simple vélite, il fit les grandes campagnes de l'empire, et gagna ses grades sur le champ de bataille. Il se signala surtout en Pologne. Au combat d'Yéda, en Espagne, il enlevait avec 200 hommes une colonne de 700 Espagnols; au col d'Ordal, il anéantissait un régiment anglais. Après Waterloo, il livra, en Savoie, le dernier combat à l'Hôpital-sous-Conflans, le 28 juin 1815, combat dans lequel, avec 1 700 hommes, il repoussa un corps de 8 500 Autrichiens. Après l'abdication de Napoléon, il se retira dans ses terres et ne reprit du service qu'en 1830. Il fut alors nommé colonel du 66e de ligne. Le gouvernement le chargea, en 1832, du commandement de la citadelle de Blaye, où il eut à garder la duchesse de Berri; puis il fut envoyé en Algérie, où il battit d'abord Abd-el-Kader sur la Sikkah, et conclut ensuite avec lui le traité de la Tafna. Nommé, en 1840, gouverneur général de l'Algérie, il poursuivit sans relâche Abd-el-Kader, lui enleva les villes de Takedempt et de Mascara, les forts de Boghar, de Saïda et de Thaza, et le rejeta dans le Maroc, où il gagna, le 14 août 1844, la bataille d'Isly sur les Marocains. Il dirigea plus tard une expédition contre la Kabylie, et rentra en France en



Le maréchal Bugeaud
(d'après le cabinet des Estampes).

1847. Appelé en 1848 à prendre le commandement de la force armée contre les insurgés, il se vit retirer ce commandement peu d'heures après, et au moment où il prenait de ces mesures énergiques qui lui étaient habituelles. Il venait d'être désigné, par le président de la république, pour le commandement de l'armée des Alpes, lorsqu'il fut enlevé par le choléra. Chacun sait que, dans les assemblées législatives, le maréchal Bugeaud apporta constamment aussi cette fermeté de caractère, cette intégrité qui le distinguaient dans les camps. C'est lui qui dit un jour aux socialistes de l'Assemblée nationale en 1848 : « Je consens à ce que vous allongiez les vestes pour en faire des habits, mais non à ce que vous coupiez les habits pour en faire des vestes. »

BUGLE. Du celt. *bu*, bœuf. Clairon propre à exécuter des sonneries et à remplacer le tambour.

BUHOTTIER (*Pêche*). Petit filet à poche et à manche dont on fait usage pour pêcher des chevrettes.

BUIRON (*Pêche*). Instrument de pêche dont on faisait usage autrefois.

BUKHAREST. Capitale de la Valachie. Elle est située sur la Dombovitza. Les Russes s'en emparèrent en 1769, et les Autrichiens en 1789. Elle fut aussi occupée par les premiers en 1806; en 1853 et 1854 les Russes, les Turcs et les Autrichiens l'occupèrent alternativement. Elle est à peu près libre aujourd'hui.

BUKORS. Timbales de la cavalerie suédoise.

BULGARES. Peuples d'Asie. Ils se soulevèrent contre les Romains en 1186, et fondèrent un royaume qui subsista jusqu'en 1396.

BULGNÉVILLE. Bourg du département des Vosges. René d'Anjou, duc de Bar, y fut battu et fait prisonnier, le 2 juillet 1431, par Antoine de Vaudemont, qui lui disputait la Lorraine.

BULL. Forteresse que les Anglais possédaient au Canada et dont ils avaient fait un important dépôt de munitions et d'approvisionnements de toutes sortes. Elle fut prise par les Français, le 27 mars 1756.

BULLETIN. Rad. *boule*, parce que, dans l'origine, les votes se donnaient avec des boules. — On appelait autrefois *bulletins de guerre*, le compte rendu par un général des opérations qu'il accomplissait. Chacun a entendu parler des bulletins qui, sous le premier empire français, et sous le titre de *Bulletins de la grande armée*, faisaient connaître à la nation les victoires obtenues par nos armées, bulletins qui se rédigeaient à l'état-major général.

BULLETIN (*Mar.*). Petit livret que reçoivent les gens de mer, lorsqu'ils sont enregistrés au bureau des classes. Ce bulletin contient leurs noms, prénoms, qualités, signalement, âge et lieu de naissance.

BULOW (Frédéric-Guillaume). Général prussien, né en 1755, mort en 1816. Il se distingua dans la campagne de 1813, sauva Berlin par suite des victoires qu'il remporta à Grossbeeren et à Dennewitz, et contribua au succès des batailles de Leipzig et de Waterloo.

BUNKER'S-HILL. *Voy.* Charlestown.

BUQUETTE (*Mar.*). Sorte d'échelle des largeurs d'une pièce de bois ou des diamètres d'un mât dans les divers points de leur longueur.

BURACHE ou **BOURROICHE** (*Pêche*). Instrument ou engin qui a la forme d'un panier.

BUREAUX ARABES. Ils furent créés en Algérie par le général Drouet d'Erlon, et furent très-utiles à l'administration du pays. Ils ont pour objet de diriger les rapports entre les indigènes et les Français, de recevoir les plaintes des uns et des autres, de prononcer sur certaines contestations, et d'éclairer le gouvernement au moyen de renseignements recueillis au sein des tribus. Ces bureaux sont confiés à des officiers intelligents, actifs et énergiques.

BUREN. Très-petite ville du canton de Berne, en Suisse. Située sur l'Aar, elle fut le théâtre de plusieurs combats. Les Espagnols s'en emparèrent, sous les ordres de Gilles de Barlemont, en 1575.

BUREN (Maximilien d'Egmont, comte de). L'un des plus grands capitaines du seizième siècle, mort en 1548. Il commanda plusieurs fois les armées de Charles-Quint, qui le décora de la Toison d'or. En 1536, il tint tête aux forces de François Ier, avec 30 000 hommes de pied et 8 000 chevaux.

BURGAON (Mont). Il se livra sur cette montagne, l'an 536, un combat où les Romains mirent en pièces environ 50 000 hommes qu'une terreur panique avait saisis. Il resta au pouvoir des vainqueurs une si grande quantité de femmes et d'enfants, que l'on échangeait un de ces derniers pour un mouton.

BURGOS. *Bravum Burgi.* Ville de la Vieille-Castille, en Espagne, située près de l'Arlanzon. Les Français y battirent les Espagnols en 1808, et y furent assiégés sans succès, en 1812, par lord Wellington; mais elle tomba au pouvoir des Anglais en 1813.

BURGOYNE (John). Général anglais, mort en 1792. Il fut chargé, en 1777, du commandement des forces que l'Angleterre opposait aux insurgés américains; après avoir remporté quelques succès, il fut obligé de capituler à Saratoga dans la même année, et de mettre bas les armes devant la division du général Gates.

BURGUETTE. Bourg de la vallée de Roncevaux, en Navarre. C'est près de cet endroit que les Arabes défirent l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, en 778, et que, au dire des chroniqueurs, aurait péri Roland, neveu de ce prince. On sait qu'aujourd'hui l'existence de Roland est regardée comme apocryphe.

BURICH. Petite ville du grand-duché du Bas-Rhin. Ses fortifications furent rasées par les Français, en 1672.

BURIN (*Mar.*). De l'allem. *bohren*, creuser. Ce mot a un grand nombre d'acceptions, soit comme outil ou ustensile, soit comme partie de la manœuvre ou de l'entretien d'un navire.

BURINER (*Mar.*). Agir avec une masse sur les coins de bois posés horizontalement, et destinés à assujettir et à maintenir un objet en place.

BURNAMBURGH. Lieu qui a donné son nom à une mémorable victoire qu'Adelstan, roi d'Angleterre, remporta, en 938, sur divers souverains des îles Britanniques qui s'étaient ligués contre lui. Constantin, chef des Écossais, six rois irlandais et gallois et douze généraux restèrent sur le champ de bataille.

BURQUE. Sorte de cuirasse qui se portait avec la brigantine. (*Voy.* ce mot.)

BUSACO (Bataille de). Elle eut lieu le 27 septembre 1810.

BUSQUE. Partie de la crosse du fusil qui s'unit à la poignée.

BUSSY-CASTELNAU (Charles-Jean Patissier, marquis de). Général, mort en 1785. Il se distingua sous Dupleix, dans la guerre des Indes; contribua à délivrer Pondichéry, assiégée en 1748 par les Anglais; et fut nommé commandant des armées de terre et de mer au delà du cap de Bonne-Espérance. Ayant concerté ses opérations avec le bailli de Suffren, il lutta avantageusement contre un ennemi qui se trouvait cependant très-supérieur en nombre.

BUT. Point vers lequel un tireur d'arme à feu s'exerce. «L'intruction de 1831 (9 mars) pour le tir du fusil de rempart, dit le savant général Bardin, comprenait le *but en blanc* comme le point dont le tireur est à une distance telle que, pour y atteindre, il doit mettre en correspondance directe la *visière* de son arme et ce point; tandis qu'à une distance plus grande il faudrait que, proportionnellement, la visée fût, non pas directe avec ce point ou *but*, mais plus ou moins au-dessus; le calcul inverse répondrait à un tir plus rapproché. Le *but en blanc naturel* est la concordance de la visière ordinaire dans le *blanc* ou sur le point à atteindre; le *but en blanc artificiel* est la proportion de l'élévation de l'arme suivant un exhaussement combiné. Ce dernier but en blanc s'obtient avec *hausse* ou *visière* mobile. Celle-ci étant relevée, le but est à 400 mètres, tandis que le *but en blanc naturel du fusil de rempart* est de 200 mètres.

BUTE. Instrument qui sert à couper la corne des chevaux.

BUTÉE (*Mar. à vap.*). Partie du navire sur laquelle l'hélice exerce sa poussée, et qui est située dans l'intérieur du bâtiment. On distingue la *butée à rondelles* et la *butée à collets*.

BUTIÈRE. Sorte d'arquebuse dont on faisait usage pour tirer au blanc.—Le même nom désignait l'endroit où l'on s'assemblait pour cet exercice.

BUTILICE. Se disait, chez les anciens, de l'ensemble des choses qui appartenaient aux ennemis, et des personnes même de ces ennemis.

BUTIN. De l'allem. *beute*, même signification. Se dit de toutes les choses dont on s'empare sur l'ennemi. L'une des plus anciennes lois de la guerre était que le butin devait être partagé entre tous ceux qui avaient combattu. Chez les Francs, le roi n'avait que la part qui lui était assignée par le sort. Clovis ayant voulu, après la bataille de Soissons, en 486, retirer du butin un vase d'or qu'il destinait à saint Remy, archevêque de Reims, un soldat frappa le vase de sa hache, en s'écriant : *Tu n'auras du butin que ce que le sort t'accordera!*

BUTINIER. Homme de guerre qui, autrefois, répartissait le butin.

BUTRINTE. Ville d'Albanie, empire ottoman. Elle est située près du détroit qui sépare Corfou du continent. Les Français l'enlevèrent aux Vénitiens en 1797.

BUTTE. Petit tertre ou élévation de terre sur laquelle on place un but pour tirer au blanc. C'est ainsi que se trouve une butte à chaque polygone, pour le tir de l'artillerie.

BUTTIÈRE. Sorte de fusil de rempart dont la longueur atteignait quelquefois au delà de 3 mètres.

BUTTON (Thomas). Navigateur anglais. Chargé par Jacques Ier, en 1611, de continuer les explorations faites au nord-ouest par Hudson, il découvrit les terres qu'il nomma Nouvelle-Galles, les caps de Southampton, de Pembroke, les îles Mansfield, l'île et la baie de Button; puis, étant parvenu jusque vers le 65e degré de latitude, il acquit la conviction de la possibilité d'un passage au nord, et revint en Angleterre en 1612.

BUYSE ou **BUSCHE** (*Mar.*). Navire de pêche des Hollandais, du port de 60 à 80 tonneaux. Son avant est très-renflé; il a trois mâts courts à voiles carrées, qui s'abaissent sur l'arrière au moyen de bascules.

BYAUT. Se disait autrefois dans l'armée pour blouse.

BYBLOS. Ville de la basse Égypte, appelée aussi *Prosopitis*. Elle était située dans une île du Nil du même nom, mais son emplacement est tout à fait inconnu aujourd'hui. Les Athéniens y soutinrent un siége mémorable contre les Perses, l'an 456 av. J.-C. Mégabyse, général du roi Artaxerce, ayant attaqué cette place pour en expulser Inarus, prince des Libyens, il la prit et fit prisonnier Inarus; mais 6 000 Athéniens qui se trouvaient avec celui-ci ayant déclaré qu'ils se défendraient jusqu'à la mort du dernier, s'ils n'obtenaient des conditions honorables, on leur permit de sortir librement de l'Égypte et de retourner dans leur patrie.

BYNG (George). Amiral anglais, né dans le

comté de Kent en 1663, mort en 1733. Il commanda l'escadre qui s'empara de Gibraltar en 1704; défendit Barcelone, assiégée par Philippe V en 1706, et, au mépris du droit des gens, des lois sociales, détruisit en pleine paix la flotte espagnole près du cap Passaro, en 1718. Créé, pour récompense de ses exploits, chevalier du Bain et vicomte de Torrington, il fut appelé au ministère comme trésorier et lord de l'amirauté.

BYNG (JEAN). Amiral anglais, fils du précédent. Après avoir obtenu des succès éclatants sur les Espagnols, il engagea un combat devant Mahon, le 20 mai 1756, avec la flotte française commandée par La Galissonnière. Les forces étaient à peu près égales de part et d'autre; Byng fut battu. Traduit devant un conseil de guerre, la cour martiale reconnut que l'amiral n'avait manqué ni de bonne volonté, ni de bravoure, mais qu'il s'était rendu coupable *de n'avoir pas fait pendant le combat tout ce qu'il était en son pouvoir de faire*. Il fut condamné à mort et exécuté, le 14 mars 1757.


L'amiral Jean Byng
(d'après le cabinet des Estampes).

BYRON (Le commodore JOHN). Navigateur anglais, né en 1723, mort en 1786. Il fit un premier voyage avec l'amiral Anson, vers 1742, à la terre de Magellan, et, ayant fait naufrage près de Chiloé, les Espagnols le retinrent quelque temps prisonnier. Il entreprit un nouveau voyage en 1764, explora la mer du Sud à l'ouest de Magellan et découvrit plusieurs îles, entre autres celle des Mulgraves. Il publia, en 1748, le récit de son premier voyage, et, en 1766, un de ses officiers donna la relation du second.

BYRSA. Citadelle de Carthage. Son nom lui venait, dit-on, de ce qu'elle occupait l'emplacement d'une seule peau de bœuf, *byrsa*, découpée en lanières étroites.

BYZANCE. *Byzantium.* Aujourd'hui Constantinople. Cette ville fut assiégée et prise l'an 408 av. J.-C. par Alcibiade; attaquée en 341 par Philippe, roi de Macédoine, et dégagée par Phocion, général des Athéniens, puis emportée et saccagée, l'an 196, par l'empereur Sévère, contre lequel elle soutint un siége de trois années. (*Voy.* CONSTANTINOPLE.)


Brèche.
Assaut à la brèche d'un bastion.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



CABACET. *Voy.* Cabasset.

CABACLE. Habit militaire des Grecs modernes.

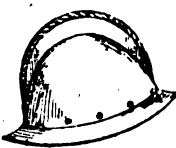
CABAN. Du bas latin *cappa*, cappe, chape. Capote à capuchon dont font usage les marins. Elle ne dépasse pas le genou; elle est communément en laine, et est quelquefois recouverte d'une toile goudronnée. Ce vêtement reçoit aussi le nom de *tourmentin*. — Nous avons aussi les cabans militaires, qui sont amples et longs.

CABANE (*Mar.*) Du grec καπάνη (capanê), chariot. Petit logement fait de planches et pratiqué à l'arrière ou le long des côtés d'un vaisseau, pour servir de retraite aux pilotes et à certains officiers. On dit aussi *cahute* ou *cajute*.

CABANER (*Mar.*). Chavirer, sombrer, faire capot. Un bâtiment *cabane en mer*, lorsqu'il chavire; une ancre *cabane sur le fond*, lorsqu'elle a ses becs en travers et que le jas est dressé perpendiculairement. *Cabaner* se dit aussi de l'action de mettre des objets dans une position inverse de leur destination naturelle. *Cabaner une embarcation*, c'est la mettre sens dessus dessous, la renverser complétement sur le pont d'un navire, sur une cale ou sur le rivage, de manière que, dans cette position, elle figure une cabane, dont la toiture est représentée par la quille et la carène. *Cabaner une ancre*, c'est la porter en travers sur une chaloupe, le jas étant placé verticalement.

CABAS. Du grec κάβος (cabos), sorte de mesure. Grands pavois ou boucliers qui servaient à protéger les archers et les arbalétriers ou ceux qui attaquaient des retranchements. (*Voy.* Paveschiers.)

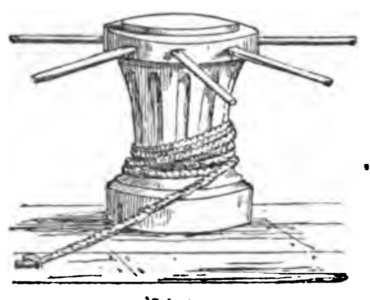
CABASSET, CABACET ou **CAPACÈTE.** Sorte de casque terminé en pointe arrondie, à bords larges et abaissés, et plus léger que le morion. Il était communément d'une fabrication fort simple; mais il y en avait que l'on garnissait de clous d'airain, ou que l'on ornait de gravures, de ciselures, de trophées d'armes, d'instruments de guerre, de fleurs, etc. — On nommait aussi ce casque *cervelière*, parce qu'il ne couvrait que la partie supérieure de la tête.



Cabasset
(d'après le musée d'artillerie).

CABESTAN (*Mar.*). De l'esp. *cábre*, chèvre, et *stante*, debout. Sorte de treuil vertical ou horizontal, formé communément d'un cylindre de bois, autour duquel s'enroule une corde ou un câble, et qu'on met en mouvement au moyen de barres en croix qui font l'office de levier. La force de cette machine est considérable et réside dans la juste proportion de ses barres. On distingue, à bord des vaisseaux, le *grand cabestan* et le *petit cabestan*. — Il y a aussi le *cabestan volant*, qui peut être transporté d'un lieu

dans un autre. Le cabestan fut perfectionné en 1734 et en 1741 par Ludot; en 1773 par Eckhart, de la Société royale de Londres; en 1783 par Deshayes des Vallons; en 1793 par Lalande.



Cabestan.

Depuis, le cabestan a subi d'importantes modifications, notamment en 1808, lors de l'invention des *câbles-chaînes*. Il s'est alors armé d'une roue dentée ou couronne de fonte de fer. Le cabestan perfectionné du capitaine Bartbotin est adopté aujourd'hui sur tous les bâtiments de l'État. (*Voy.* CÂBLE.)

CABILLAUDS. Du holl. *kableljaan*, sorte de poisson. — Nom que portait, vers le milieu du quatorzième siècle, un parti politique qui s'était formé en Hollande, au sujet des divisions élevées entre Marguerite, veuve de Louis de Bavière, et son fils Guillaume. Les nobles, mécontents de ce dernier, avaient rappelé Marguerite, et, croyant à une victoire facile, se désignaient sous le nom de *Cabillauds*, par allusion aux gros poissons qu'on appelle ainsi, et qui dévorent les petits. De leur côté, les bourgeois prirent les armes et, sous la dénomination de *Hœksche*, qui signifie hameçons, ils se mirent à ravager les châteaux des nobles. Cette guerre civile dura plus d'un siècle.

CABILLOT ou **CAVILLOT** (*Mar.*). Petit morceau de bois façonné au tour, qui sert dans diverses parties du gréement. — Se dit aussi d'une cheville dont on garnit les râteliers disposés sur les gaillards.

CABINE (*Mar.*). De l'angl. *cabin*. Petite chambre qu'occupe le capitaine d'un bâtiment de commerce. — Espace étroit qui sert à loger, durant la nuit, des passagers et des officiers inférieurs, dans les paquebots et bâtiments qui transportent des voyageurs et des marchandises.

CÂBLE (*Mar.*). De l'arabe *kabel*, même signification. Nom générique de toute grosse corde employée pour élever, retenir ou réunir de pesants fardeaux. On inventa en Angleterre, vers 1792, un procédé qui réduisit au dixième la main-d'œuvre nécessaire pour la fabrication des câbles. — Les *câbles-chaînes* sont dus à l'Anglais Slater, qui prit un brevet en 1808. Le premier navire qui en fit usage fut, en 1811, *la Pénélope*, commandée par le capitaine Samuel Brown. — Dans la marine, on distingue plusieurs sortes de câbles : le *maître câble* est celui de la première ancre que laisse tomber un navire en mouillant; le *câble d'affourche* est étalingué ou noué à l'ancre d'affourche; il y a en outre le *câble de remorque*, le *câble de toue*, le *câble à pic*, etc. La longueur d'un câble est de 120 brasses ou 200 mètres, et sa circonférence de 32 à 65 centimètres. Les câbles-chaînes des gros vaisseaux ont jusqu'à 300 mètres de long. — *Filer du câble*, signifie lâcher, dérouler peu à peu une longueur plus ou moins considérable du câble qui tient à l'ancre, lorsque le navire est au mouillage. — *Bitter le câble*, c'est le ranger autour des bittes; *débiter le câble*, c'est le dérouler; *tailler le câble*, c'est le lâcher; *laisser traîner le câble sur le sillage d'un vaisseau*, c'est l'abandonner au flottement pour ralentir la course du bâtiment; *lever le câble*, c'est le mettre en rond, afin qu'il soit disposé à être filé. (*Voy.* CABESTAN.)

CÂBLEAU ou **CÂBLOT** (*Mar.*). Corde qui sert d'amarre pour mouiller la chaloupe d'un vaisseau.

CÂBLE-CHAINE (*Mar.*). Chaîne en fer qui sert de câble et dont les anneaux s'appellent *maillons*. On fabrique de ces câbles qui ont jusqu'à 180 brasses ou 300 mètres de longueur.

CÂBLÉE (*Mar.*) Ce mot exprime une mesure d'environ 200 mètres. On dit plus ordinairement une *encablure*.

CÂBLER (*Mar.*). Assembler plusieurs fils ou plusieurs cordes et les tortiller pour n'en former qu'une seule corde de forte dimension, ou câble.

CÂBLIÈRE (*Mar.*). Pierre percée par le milieu, dont on fait usage pour maintenir les filets au fond de l'eau ou sur le sable.

CÂBLOT. *Voy.* CABLEAU.

CABOCHIENS. On appela ainsi, sous le règne de Charles VI, et de 1380 à 1422, les membres d'une faction du parti bourguignon, faction qui avait pour chef un nommé Simonet Caboche, écorcheur d'animaux. 500 bouchers, obéissant à cet homme, commirent des atrocités dans Paris et mirent à mort le prévôt des Essarts. Le Dauphin, qui s'était enfui, fut rappelé par les Parisiens et réussit à exterminer cette bande de pillards et d'assassins. Les Cabochiens avaient adopté le chaperon blanc, qui était le symbole de la faction populaire en Flandre. (*Voy.* BANDES MILITAIRES, ÉCORCHEURS.)

CABOT (JEAN et SÉBASTIEN). Navigateurs vénitiens, père et fils, qui s'établirent à Bristol, sous Henry VII. Ayant communiqué à ce prince la conviction qu'il était possible d'aller aux Indes orientales par le N.-O. de l'Amérique, Henry leur confia cette mission en 1496. Arrêtée bientôt par les glaces, l'expédition se borna à la découverte du Labrador ou Terre-Neuve et de quelques autres contrées.

CABOTAGE (*Mar.*). De l'esp. *cabo*, cap. Ce mot, qui signifie navigation de cap en cap, désigne le commerce fait sur les côtes par de petits bâti-

ments qui ne perdent jamais ces côtes de vue et les longent de plus ou moins près : c'est ce qu'on appelle le *petit cabotage*. Mais il y a aussi le *grand cabotage*, qui, pour la France, se compose ainsi : 1° les voyages des ports français de l'Océan en Angleterre, Écosse, Irlande, Hol-



Cabotier de la Manche.

lande, à Hambourg et autres îles et terres en deçà du Sund, en Espagne, Portugal et autres terres et îles en deçà du détroit de Gibraltar (ordonnance du 18 octobre 1740); — 2° les voyages des ports français de la Méditerranée sur les côtes de cette mer au delà de Naples à l'est, de Malaga à l'ouest et aux côtes et îles de la même mer autres que la Corse, la Sardaigne et les îles Baléares (15 février 1815) : ainsi le voyage de France en Algérie appartient au grand cabotage; — 3° les voyages de la Méditerranée à la mer



Cabotier de la Méditerranée.

Noire (décret ministériel du 29 novembre 1827); — 4° les voyages des ports français de la Méditerranée à l'Océan, et réciproquement.

Le cabotage français se fait au moyen de petits bâtiments à voiles : les bâtiments de la Méditerranée présentent quelques différences avec ceux de la Manche et des côtes de l'Océan. Nous donnons ici la reproduction des bâtiments servant au petit et au grand cabotage dans la Manche et la Méditerranée.

CABOTER (*Mar.*). Faire le cabotage.

CABOTEUR (*Mar.*). Celui qui fait le cabotage.

CABOTIER (*Mar.*). Navire employé au cabotage. (*Voy.* Cabotage.)

CABOUDIÈRE ou **CABUSIÈRE** (*Pêche*). Sorte de tramail dont on fait usage en Languedoc.

CABRAL (Pierre Alvarez). Célèbre navigateur portugais. Il découvrit, le 24 avril 1500, la terre de Sainte-Croix, aujourd'hui le Brésil.

CABRE (*Mar.*). Du lat. *capra*, chèvre. Sorte de bigue ou de chèvre à trois aiguilles réunies à leur tête par une portugaise.

CABRERA. Petite île à 12 kilomètres sud de Majorque, dépendante du royaume d'Espagne, et célèbre dans les annales de nos guerres par le nombre de prisonniers français qui y furent décimés par la faim, les maladies et toutes les tortures physiques et morales.

CABRERA. Célèbre chef de partisans carlistes, dans les luttes de la succession de Ferdinand VII en Espagne, entre Doña Isabelle, fille, et Don Carlos, frère de ce roi.

CABRI, CABRIL et **CABRIT** (*Mar.*). Sorte de petites chèvres qu'on établit dans toute la longueur d'une galère pour soutenir la tente.

CABRIOLE. *Voy.* Capriole.

CABRIOT. *Voy.* Fardier.

CABRIOU (*Mar.*). Prisme triangulaire en bois qu'on met sous les roues des canons à la serre, pour les consolider pendant le mauvais temps. — On désigne aussi sous ce nom une espèce de chevron et un madrier qu'on emploie pour l'arrimage des caisses à eau.

CABULE. Machine de guerre du genre des mangonneaux, dont on faisait usage au douzième siècle pour lancer des pierres.

CACATOIS ou **CACATOËS** (*Mar.*). Voile légère, de toile fine, qui termine ordinairement le système de voilure d'un bâtiment et offre peu de résistance à un vent trop frais. — Se dit aussi du mât qui supporte cette voile, mais celui-ci est plus communément appelé *mât de perroquet*.

CACHE-ADENT (*Mar.*). Petite entaille au talon d'une varangue, qui entre dans l'adent de la contre-quille et la couvre entièrement.

CACHE-FOLIE. Pièce de plomb que l'on place sur la lumière d'une arme à feu.

CACHE-MÈCHE. *Voy.* Marmotte.

CACHE-PLATINE. Morceau de cuir qui couvre la platine d'un fusil.

CACOLET. Panier à dossier, garni de coussins, que l'on place sur le dos des mulets, des chevaux et des chameaux. Il est d'un usage fréquent dans les Pyrénées. En 1840, on imagina de s'en servir pour le transport des blessés dans nos guerres d'Algérie. On fabriqua alors des cacolets en fer, bien plus légers que ceux en bois,



Blessé transporté en cacolet.

quoique plus solides, et présentant en outre d'autres avantages, tels par exemple que celui-ci : c'est que les hommes y sont assis la face du côté de la tête de l'animal, sur un siége rembourré, et que des courroies formant dossier les soutiennent dans tous les sens.

CACQUE-TRIPPES. Sorte de chausse-trapes qui se placent dans les rivières pour mettre obstacle au passage de la cavalerie.

CA-DA-MOSTO (Luigi). Navigateur vénitien, né vers 1432. Engagé au service du roi de Portugal, il fit, en 1455 et 1456, sous les auspices du prince Henri, deux voyages sur la côte d'Afrique. Il explora le Sénégal, la Gambie, et découvrit plusieurs des îles du cap Vert.

CADDOR. Sorte d'épée à lame droite, que les spahis attachent à la selle de leurs chevaux pour s'en servir dans le combat à défaut de leurs sabres.

CADENCE. Du lat. *cadere*, tomber. Se dit, en termes de manége, de l'action d'un cheval dressé qui soutient ses temps et ses mouvements avec une agréable égalité.

CADENCE DU PAS. Se dit du mouvement égal et bien réglé du pas du soldat. *Cadencer le pas*, c'est marcher avec un mouvement constamment uniforme.

CADÈNE (*Mar.*). Du lat. *catena*, chaîne. On appelle ainsi la chaîne à laquelle sont attachés les galériens. — On nomme *cadène de haubans* la chaîne de fer au bout de laquelle est un cap-de-mouton qui sert à amarrer et à rider les haubans contre les bordages.

CADENETTE. Espèce de tresse ou de chevelure militaire. Un règlement du 25 avril 1767 prescrivit la cadenette pour l'infanterie. C'était une tresse partant du milieu du crâne et se retroussant de chaque côté de la tête sous le chapeau. La cavalerie portait la queue. Suivant le dictionnaire étymologique de Ménage, ce nom de cadenette viendrait d'Honoré Albert, seigneur de Cadenet, qui, le premier, aurait porté les cheveux ainsi tressés, sur le côté droit seulement. Quoi qu'il en soit de cette étymologie du docte Ménage, vraisemblablement plus tirée par les cheveux qu'historique, le mot *cadenette* n'est évidemment qu'un diminutif de *cadène*, chaîne, *cadenette*, petite chaîne ; la cadenette, comme les nattes que portent les femmes, représente bien, en effet, une petite chaîne double à mailles allongées.



Grenadier portant la cadenette (*d'après un dessin original de Duplessis-Bertcaux*).

CADÉSIE ou **CADOSIAH.** Ville de l'Irak-Adjémi, en Perse, à l'occident de l'ancienne Babylone. Il se livra en vue de ses murs, l'an 636, une bataille fameuse entre les Persans, commandés par Rostam, le meilleur général du roi Isdégerd, et les musulmans, sous les ordres de Saëd-Ebn-Abi-Vakkas. Ces derniers furent vainqueurs, et la bataille de Cadésie est aussi célèbre chez les Arabes, que l'était celle d'Arbèles chez les Grecs.

CADETS. Jeunes volontaires qui, autrefois, servaient sans paye et sans être enrôlés, et portaient l'enseigne de la compagnie. L'ordonnance du 25 février 1670 défendait d'admettre plus de deux cadets par compagnie. Leur âge était fixé entre quinze et vingt ans. Louvois créa, en 1682, 4000 cadets répartis en six compagnies ; mais ces compagnies servirent si mal, la mutinerie s'y montra tellement persévérante, qu'elles furent cassées en 1692. Elles furent rétablies par ordonnance du 12 décembre 1726, mais réduites à 100 hommes chacune ; puis reformées en deux compagnies de 300 hommes, le 20 mai 1729. Enfin, en 1732, on n'en conserva qu'une seule avec l'effectif des deux, c'est-à-dire 600 cadets, et on la supprima le 22 décembre 1733. On plaça de nouveau dans les corps, par ordonnance du 25 mars 1776, des jeunes gens qui prirent le titre de *cadets gentilshommes*, et qui sortaient de l'École militaire. Il en était attaché un à chaque compagnie de cavalerie et d'infanterie. Ce cadet faisait le service de simple soldat, sauf les corvées, et passait par tous les grades de bas officier. Cette institution fut supprimée en 1782 ; mais en 1788, le conseil de la guerre affecta deux places de cadets gentilshommes par régiment aux fils et neveux d'of-

ficiers, et leur donna pour marque distinctive une petite aiguillette. Les cadets, gentilshommes ou non, ont disparu avec l'ancien régime.

CADIX. *Gades.* Ville forte d'Espagne, située au milieu de la mer, et chef-lieu de la province de son nom. Elle fut fondée par les Phéniciens de Tyr, et possédée successivement par les Carthaginois, les Romains et les Arabes. Ces derniers s'y maintinrent jusqu'en 1262, époque où elle devint la conquête des Espagnols. Elle fut prise et saccagée en 1596 par les Anglais, qui l'attaquèrent aussi, mais sans succès, en 1626 et 1702; bloquée de nouveau par eux, sous le commandement de l'amiral Nelson, en 1792, et bombardée en 1800; attaquée par les Français en 1811 et 1812, elle fut prise par le duc d'Angoulême le 3 octobre 1823.

CADOC. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

CADOUDAL (GEORGES). Chef de chouans, né au village de Brech, près d'Auray, dans le Morbihan, en 1769, mort en 1804. Il était fils d'un meunier. Après avoir pris une part très-active dans toutes les guerres de la Vendée, et s'être soutenu longtemps contre les forces des généraux Hoche et Brune, il dut enfin céder, et passa en Angleterre en 1800. Revenu secrètement en France en 1803, il y forma, de concert avec le général Pichegru, le projet d'attaquer avec un certain nombre d'anciens chouans le premier consul, à force ouverte, au milieu de sa garde, et de le tuer. Le complot ayant été découvert, Cadoudal fut arrêté, jugé et exécuté en place de Grève, le 25 juin 1804. Louis XVIII, à la restauration, anoblit sa famille.

CADRANNERIE (*Mar.*). Atelier des boussoles, baromètres, sabliers, etc.

CADRANNIER (*Mar.*). Celui qui gouverne l'atelier de cadrannerie.

CADRE (*Mar.*). Du lat. *quadrum*, carré. Se dit d'un hamac perfectionné qui est à l'usage des officiers et des passagers. Il se compose de cinq pièces de toile réunies sous la forme d'une caisse longue d'environ 2 mètres sur 50 centimètres de large, et recevant au fond un châssis de même dimension, garni de sangles, sur lequel reposent deux petits matelas ainsi que les autres pièces de literie usitées à bord.

CADRES. On désigne sous ce nom le tableau de formation des divisions et subdivisions soit de l'armée, soit d'un corps de troupes quelconque, ou du personnel des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats destinés à une organisation. En temps de paix, on peut, tout en maintenant les cadres, diminuer, par mesure d'économie, l'effectif d'un corps et l'effectif de l'armée, effectif qui se trouve ensuite promptement rempli par l'appel immédiat, sous les drapeaux, des soldats renvoyés temporairement dans leurs foyers.

CÆCINA ALIENUS. Général romain. Il donna la couronne à Vitellius par la victoire de Bédriac, qu'il remporta sur Othon en 69. Après avoir pris parti pour Vespasien, mécontent de ne pas obtenir les récompenses auxquelles il prétendait, il conspira contre ce prince, et Titus l'en punit en le tuant au milieu d'un festin.

CAEN. *Cadomus.* Ville située sur la rive gauche de l'Orne. Les Anglais la prirent en 1346 et 1417, et la gardèrent jusqu'en 1450, où elle leur fut enlevée par le comte de Dunois. Caen est le chef-lieu du département du Calvados et de la 3e subdivision de la 2e division militaire.

CAFFARELLI DU FALGA (LOUIS-MARIE-JOSEPH-MAXIMILIEN-AUGUSTE). Général de division du génie, né au Falga, Languedoc, en 1759, mort en 1799. Employé d'abord comme officier d'artillerie à l'armée du Rhin, il fut seul à refuser de reconnaître, après la journée du 10 août 1792, l'autorité de l'Assemblée nationale; il fut destitué et subit une détention de quatorze mois. Rappelé au service en 1795, il fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et se distingua au passage du Rhin, où il perdit une jambe, ce qui n'empêcha pas Bonaparte de l'emmener en Égypte en qualité de général du génie. C'est lui qui, après la prise de Malte, considérant la force extraordinaire de la place, disait : « Nous sommes bien heureux d'avoir trouvé là-dedans quelqu'un pour nous ouvrir les portes. » A la prise d'Alexandrie, il rendit de grands services, et mourut après avoir reçu une balle devant Saint-Jean d'Acre.

CAGE (*Mar.*). Du lat. *cavea*, même signification. On appelle *cages de bord*, des caisses qui sont à jour, ont 2 mètres de longueur sur 35 à 50 centimètres de largeur, avec une devanture en petits barreaux travaillés avec goût, et tous les accessoires nécessaires à la conservation des volailles qu'on y loge pour la traversée. Ces cages sont placées et groupées les unes sur les autres entre les ponts, dans un espace réservé au milieu du bâtiment.—La *cage à drisses* est une sorte de cage ronde, ouverte par le haut, qui, sur les ponts et les gaillards, renferme les drisses et autres cordages qu'on y tient roulés. — Le mot *cage* désigne aussi une espèce d'échauguette faite en forme de cage, qui est placée au haut du mât d'un vaisseau : c'est ce qu'on nomme *hune* sur l'Océan, et *gabie* sur la Méditerranée.

CAGNARD (*Mar.*). De l'ital. *cagna*, chienne. Morceau de toile forte et serrée, de 3 à 4 mètres carrés, peinte à deux couches foncées, qui se lie aux bastingages. On le déploie au-dessus de ceux-ci dans les mauvais temps, et il devient alors une sorte de toiture sous laquelle les matelots de quart se mettent à l'abri.

CAGOUILLE (*Mar.*). Se disait autrefois de la volute qui orne l'éperon d'un vaisseau.

CAHIER DES CHARGES (*Mar.*). État contenant les conditions des marchés, et porté à la connaissance des fournisseurs de la marine avant qu'ils soumissionnent pour les marchés, qui sont tous susceptibles d'une retenue de 3 pour 100 au profit des invalides de la marine.

CAHORS. *Divona*, et depuis *Cadurci*. Cette ville

est située sur la rive droite du Lot, qui l'entoure de trois côtés. Elle fut prise d'assaut par Henri IV, en 1580, et, selon quelques auteurs, on y aurait fait usage pour la première fois de la pièce d'artifice appelée pétard, pour faire sauter deux portes de la place. Cahors est le chef-lieu du département du Lot et de la 3e subdivision de la 12e division militaire.

CAHUTE ou **CAJUTE.** *Voy.* CABANE.

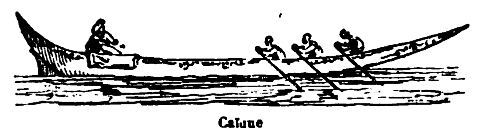
CAÏES (*Mar.*). Nom que l'on donne, dans les Indes occidentales, à des bancs dont le sommet est plat, très étendu, peu éloigné du niveau de la mer et qui sont formés ou de sable mou, ou de vase, ou de coraux, ou de madrépores.

CAÏFFA. Ville de Syrie, située sur la baie d'Aire. Elle fut prise par les Français en 1799.

CAILLEBOTTES (*Mar.*). Espèce de tenons à croc, que l'on ménage sur les faces de la mèche d'un mât d'assemblage, et qui s'emboîtent dans les entailles correspondantes dont les jumelles sont pourvues.

CAILLEBOTTIS (*Mar.*). Espèce de grillage ou de treillis, fait de petites pièces de bois légères, dont on recouvre les écoutilles.

CAÏQUE (*Mar.*). Chaloupe à l'espagnole ayant la dimension d'une chaloupe de vaisseau de premier rang, et portant sur l'avant un canon de 24. Les Espagnols se servirent avec avantage des caïques, lors du bombardement de Cadix par les Anglais, en 1800; et Napoléon en fit construire un certain nombre pour la descente qu'il projetait en Angleterre. — Le mot *caïque* désignait aussi, autrefois, l'esquif qui servait une galère.—On donne également ce nom à de petits bateaux à rames qu'on emploie dans le



Caïque
(d'après Decamps).

Levant, ainsi qu'à des barques armées dont font usage les pirates de l'Archipel et de la mer Noire.

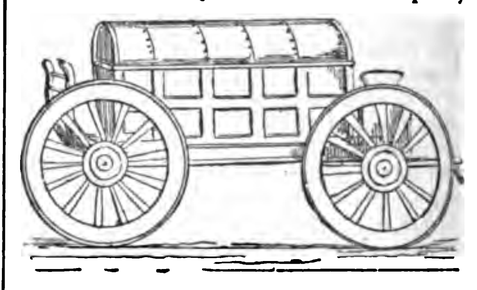
CAIRE (LE). *El Kahira.* Capitale de l'Égypte. Elle est située près de la rive droite du Nil et non loin de l'emplacement de l'ancienne Memphis. Les Français s'emparèrent de cette ville le 24 juillet 1798 et l'occupèrent durant trois années. Les Anglo-Turcs la reprirent le 27 juin 1801.

CAISSE ou **QUESSE.** Ce mot, qui vient de l'espagnol *caxa*, a été souvent substitué à celui de *tambour.* (*Voy.* ce mot.)

CAISSE A EAU (*Mar.*). Caisse en tôle inventée en 1798. Son emploi eut lieu en Angleterre dès l'année 1815, tandis qu'elle ne fut adoptée en France que vers 1825 seulement. Cet appareil a l'avantage de conserver l'eau beaucoup mieux que les futailles; il a en outre cet autre avantage que sa forme carrée permet de l'arrimer bien plus aisément et plus solidement que les futailles.

CAISSE MILITAIRE. On désigne ainsi les fonds destinés ou affectés aux dépenses d'une armée ou d'un corps d'armée. Il y a aussi la *caisse du régiment* et la *caisse de la compagnie.*

CAISSON. Chariot fermé par un couvercle à charnière, ayant une fourragère par devant et une auge par derrière, et qui sert à transporter des munitions. Il y en a de diverses espèces;



Caisson de transport.

mais on les distingue principalement en *caissons d'ambulance* et en *caissons de transport.* Les premiers sont affectés au service des blessés, et une instruction du 25 janvier 1831 indique les règles à suivre pour la manœuvre de ces caissons et le parti qu'on en peut tirer. Les caissons de transport sont des chariots traînés par quatre chevaux attelés deux à deux. Chacun de ces caissons transporte 750 kilogrammes, occupe seul un espace de 4 mètres de long et 12 mètres avec son attelage. On évalue de 420 à 540, suivant la nature des localités et l'état des routes, la quantité de caissons nécessaire à une armée de 30 000 hommes qui s'éloigne de 18 à 20 lieues de ses magasins. Le caisson à munitions de Gribeauval fut adopté en 1750.—On appelle *caissons d'artifice* des espèces de *fougasses* ou de *mines volantes* auxquelles un saucisson communique le feu.

CAISSON (*Mar.*). Sorte de banquette servant d'armoire.

CAJACS (*Mar.*). Corps de 200 gentilshommes créé pour le service de la marine en 1668: il reçut son nom de Cajac, son organisateur.

CAJOLER (*Mar.*). Se disait autrefois d'un bâtiment qui se laissait aller, par un beau temps, soit en dérive, soit à la voile et sans précautions.

CALABOSO. Ville du Vénézuela, en Amérique. Elle fut prise par Bolivar en 1820.

CALAGURIS. Aujourd'hui *Calahorra.* Ville de l'Espagne antique, dans le pays primitif des Vascons, aujourd'hui la Navarre. Valère Maxime raconte que ses habitants, assiégés par Afranius, l'un des lieutenants de Pompée, se décidèrent, plutôt que de trahir la foi prêtée à Sertorius, qui pourtant n'existait plus, à des ressources qui font frémir. Ils égorgèrent leurs femmes et leurs enfants pour se nourrir de leur chair, et prirent la précaution de saler ces abominables vivres, afin qu'ils se conservassent longtemps.

CALAIS. Ville du département du Pas-de-Calais, située sur la Manche. C'est une place de guerre de première classe, qui donne son nom au détroit sur lequel elle se trouve. Avant la révolution de 1789, elle était le chef-lieu d'un gouvernement appelé le *pays reconquis*. Au mois de septembre 1346, après la bataille de Crécy, Édouard III, roi d'Angleterre, vint investir Calais, et, au lieu de pousser le siége avec vigueur, il se contenta de bloquer la place par mèr et par terre, faisant tracer autour d'elle une ligne fortifiée, avec redoutes, tours et fossés, le long de laquelle s'éleva, pour ainsi dire, une seconde ville. Le blocus durait depuis dix mois, lorsque Philippe de Valois tenta de le faire lever; mais n'ayant pu réussir, et les habitants se trouvant réduits aux dernières extrémités, après s'être nourris de chiens, de chats, de rats et de choses plus dégoûtantes encore, Jean Devienne, gouverneur de la place, dut demander à capituler. Édouard déclara que la ville n'obtiendrait merci qu'autant que six de ses plus notables habitants se rendraient près de lui, « les chefs tous nuds et tous déchaussés, les harts au col et les clefs de la ville et du chatel en leurs mains. » Cette décision porta le désespoir dans tous les cœurs. Cependant Eustache de Saint-Pierre se présenta à ses concitoyens et leur tint ce langage : « Seigneurs, grands et petits, grand meschef seroit de laisser mourir un tel peuple qui cy est, par famine ou autrement, quand on y peut trouver aucun moyen; et seroit grande grace devant Notre-Seigneur, qui de tel méchef le pourroit garder. J'ai en droit moi si grande espérance d'avoir pardon envers Notre-Seigneur si je meurs pour le peuple sauver, que je veux être le premier! » Après ce discours, Jean d'Aire, cousin d'Eustache, vint se ranger près de lui, et son exemple fut suivi par les frères Jacques et Pierre Wisant, puis par deux autres citoyens héroïques dont les noms n'ont pas été conservés. Ce dévouement excita l'admiration des Anglais eux-mêmes; mais Édouard se montra d'abord inflexible, et s'écria d'un ton terrible qu'on amenât le *coupe-tête*. Cependant, la reine, aux supplications de laquelle se joignirent les chevaliers du monarque anglais, obtint la grâce d'Eustache et de ses généreux compagnons. — Édouard entra le lendemain dans Calais, chassa tous les habitants et les remplaça par une population anglaise.

En 1436, le duc de Bourgogne tenta vainement de s'emparer de cette ville; mais le duc de Guise fut plus heureux en 1558, et il la reprit après un siége de sept jours seulement, bien que les Anglais, avec leur jactance habituelle, eussent écrit sur l'une des portes : *Les Français reprendront Calais quand le plomb nagera sur l'eau comme le liége*. Les ligueurs s'emparèrent de Calais en 1595; mais le traité de Verdun la replaça sous la domination du roi. Enfin, les Espagnols l'assiégèrent sans succès en 1657; elle fut bombardée deux fois sous Louis XIV par les Anglais, qui essayèrent encore, mais sans réussir davantage, de forcer l'entrée de son port en 1804.

CALAISON (*Mar.*). Quantité dont un bâtiment cale ou s'enfonce dans l'eau.

CALANGUE ou **CARANGUE** (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, d'une petite baie entourée de terres hautes, à l'abri desquelles les bâtiments de peu de dimension peuvent venir se réfugier.

CALASIRIES. Nom que portaient les soldats de l'une des deux divisions de l'armée des anciens Egyptiens. Cette division se composait de 250000 hommes en temps de guerre.

CALATAFIMI. *Longarium.* Ville de Sicile. Le 15 mai 1860, Garibaldi, à la tête de quelques hommes, enleva les positions de cette ville, que protégeaient et défendaient les troupes napolitaines, commandées par le général Landi.

CALATANAZOR. Bourg de la Vieille-Castille, en Espagne. Al-Mansour y fut battu par les chrétiens, l'an 998 ou 1001, dans une bataille où périrent plus de 50000 Maures.

CALATAYUD. Ville située au confluent du Xalon et de la Xiloca, en Espagne. Alphonse d'Aragon la prit aux Maures en 1118, et le roi de Castille l'enleva, en 1362, aux descendants d'Alphonse.

CALBAS. *Voy.* CALE-BAS.

CALCANS. Nom que les Turcs donnaient à leurs boucliers au moyen âge.

CALCAR. Les anciens désignaient sous ce nom l'éperon du cavalier, parce qu'il était attaché au talon (*calx*, *calcis*).

CALCET (*Mar.*). Se dit des mâts disposés pour porter une antenne, et que l'on appelle *mâts à calcet*.

CALCINATO. Ville située sur le Chiese, en Italie. Le duc de Vendôme y battit les Autrichiens, commandés par le comte de Reventlau, en 1706.

CALDIERO. Gros village de la Lombardie, en Italie. Un combat sanglant y fut livré le 12 novembre 1796, entre les Autrichiens commandés par Alvinzi et les Français aux ordres du général Bonaparte. Le prince Eugène Beauharnais y battit aussi l'archiduc Jean en 1805.

CALE (*Mar.*). Du celt. *caled* (bois dur). Partie la plus basse de l'intérieur d'un navire, ou l'espace compris d'un bout à l'autre du bâtiment, au-dessous du faux-pont ou du premier pont. Cette partie est divisée en plusieurs compartiments. Chacune de ces parties a son nom particulier : ainsi on appelle *cale à l'eau* ou *grande cale* celle qui contient l'eau destinée à la consommation de l'équipage; *cale au vin*, celle qu'occupe la cambuse dans les vaisseaux de l'État; *archipompe*, l'endroit qui entoure les tuyaux ou corps de pompe; et *puits aux boulets*, *fosse aux câbles*, *fosse aux lions* ou *aux liens*, les compartiments contenant les rechanges du maître d'équipage, etc., etc. D'autres compartiments portent le nom de *soute*. — Le supplice dit *de la cale* s'inflige en hissant le

coupable jusqu'à la hauteur de la grande vergue, et en le laissant ensuite tomber de tout son poids dans la mer, où il peut être replongé jusqu'à trois fois, suivant la condamnation. C'est ce qu'on appelle la *cale mouillée*. On entend par *cale sèche* une sorte d'estrapade qui consiste à laisser tomber le patient en le retenant à quelques centimètres du pont. — Le mot *cale* désigne aussi un plomb que le pêcheur place sous la ligne, près du haim, pour le faire couler.

CALÉAN. Sorte de bouclier turc fait de bois de figuier.

CALE-BAS, CALBAS ou **CARGUEBAS** (*Mar.*). Cordage servant à amener les vergues des pacfis, qui est amarré par un bout au racage de l'un de ces pacfis, et par l'autre bout à un organeau qui est au pied du mât. — Se dit aussi d'un petit palan pour rider le grand étai.

CALE DE CONSTRUCTION (*Mar.*). Espace, sur le bord de la mer ou d'un bassin, que l'on dispose en pente, afin de faciliter le lancement du navire, et qui sert aussi de chantier pour poser la quille des bâtiments à construire ou à réparer. La cale de construction prend le nom de *cale couverte* lorsqu'elle est surmontée d'un toit.

CALE DE QUAI (*Mar.*). Rampe construite en pente douce pour l'embarquement ou le débarquement des marchandises, etc.

CALÉDONIE. *Voy.* NOUVELLE-CALÉDONIE.

CALE FLOTTANTE (*Mar.*). Espèce de ponton que l'on submerge en le chargeant de pierres et sur lequel on assujettit le navire qu'on veut caréner ou radouber. On supprime ensuite le poids dont on a chargé le ponton, celui-ci se démerge, et le navire se trouve alors monté sur une cale qui flotte, et entouré d'une grande plate-forme superficielle, ce qui permet aux ouvriers de procéder à sa visite et à son radoub. Ce genre de cale fut inventé en l'an XI, par l'amiral Decrés.

CALE-HAUBAN ou **CALHAUBAN** (*Mar.*). Cordage qui sert à maintenir le mât de hune.

CALÉIE. Sorte de massue qui, chez les anciens, servait à écraser les ennemis de son poids énorme en la lançant au milieu d'eux.

CALEN ou **VENTURON** (*Mar.*). Grand carreau que l'on place sur l'avant d'un petit navire, et qui se retire à volonté par un contre-poids.

CALER (*Mar.*). Enfoncer dans l'eau. Un navire, orsqu'il est trop chargé, peut caler si bas que sa batterie d'entre deux ponts se trouve noyée.

CALFAIT (*Mar.*). Instrument qui sert pour calater, c'est-à-dire pousser de l'étoupe dans les coutures du vaisseau. On en distingue de plusieurs sortes : le *calfait à écart* est celui dont le tranchant est coupé en biseau ; le *calfait à clou*, celui dont le tranchant est peu large ; le *calfait tors*, celui qui sert à des calfatages particuliers, et le *calfait doublé*, çelui qui, au lieu de tranchant, présente un bord épais sur le milieu duquel est pratiquée une rainure semi-circulaire.

CALFAT ou **CALFATEUR** (*Mar.*). Ouvrier chargé de calfater ou de fermer, dans un navire, tout accès à l'eau qui tend incessamment à y pénétrer durant une traversée. On nomme *maître calfat* celui qui dirigè les travaux du calfatage.

CALFATAGE, CALFATER (*Mar.*). Pousser de l'étoupe dans les coutures d'un navire et boucher les fentes des jointures dû bordage, en y chassant cette étoupe avec force au moyen du calfait, et en les recouvrant avec des planches, des plaques de plomb, etc.—*Calfater les sabords*, c'est emplir d'étoupe le vide du tour des sabords.

CALFATIN (*Mar.*). Mousse qui sert de manœuvre au calfat.

CALIAS (*Mar.*). Nom que portent, dans certains lieux, ceux qui calfatent les navires.

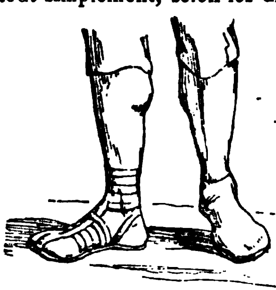
CALIBRE. Du lat. *equilibrare*, équilibrer, ou de l'arabe *kalib*, moule. L'arquebusier donne ce nom à des modèles en planches très-minces d'après lesquels il débite les bois qui doivent servir de fût aux canons de fusil et de pistolet. — Se dit aussi du diamètre de l'âme de la bouche à feu en général, et plus particulièrement des mortiers, des obusiers et des pierriers, le calibre des canons étant indiqué d'ordinaire par le poids des boulets. Dans les *pièces de siège*, le calibre des pièces de 24 est 0m,15254 ; celui des pièces de 16 est 0m,13342 ; et celui des pièces de 12 est 0m,12123. Dans les *pièces de campagne*, le calibre des pièces de 8 est 0m,10602, et celui des pièces de 4 est 0m,08402. Il y a des mortiers du calibre de 0m,2222, 0m,2777 et 0m,3333 ; des pierriers de 0m,4166, et des obusiers de 0m,1666 et 0m,2222. — Quant aux fusils de munition, le calibre fut longtemps de 0m,017 ; mais, depuis 1842, il a été porté à 0m,018.

CALIBRE (*Mar.*). Modèle fait pour la construction des navires et sur lequel on détermine les proportions.

CALICUT. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan. Elle est située sur la côte de Malabar. Tippoo-Saëb la détruisit presque entièrement en 1788.

CALIER (*Mar.*). Matelot chargé du service de la cale d'un bâtiment.

CALIGA. Chaussure des soldats romains. C'était tout simplement, selon les uns, une semelle retenue avec des courroies et ressemblant tout à fait aux sandales ; suivant d'autres, c'était un soulier fermé, couvrant entièrement le pied et le bas de la jambe jusqu'au-dessus de la cheville. De cette chaussure venait que les soldats étaient désignés par l'épithète de *caligati*. La caliga était garnie de clous



Caliga
(d'après l'arc de Septime-Sévère).

de bronze, à pointes qui aidaient à marcher sur les terrains glissants. Les centurions, comme les soldats, faisaient usage de cette chaussure, mais les officiers supérieurs en avaient une particulière. Dans le dessin d'autre part, nous représentons la caliga avec et sans ses courroies.

CALINS (*Pêche*). On nomme ainsi les piquets de l'entrée de la tour de la paradière. (*Voy.* PARADIÈRE.)

CALIORNE (*Mar.*). Le plus gros et le plus fort des cordages dont on fait emploi dans la marine. Il passe dans deux moufles à trois poulies et sert à guinder et à élever de gros fardeaux. On l'attache quelquefois à une poulie sous la hune de misaine, et d'autres fois au grand étai, au-dessus de la grande écoutille.

CALLAO. Ville de la province de Lima, au Pérou, à deux lieues de cette ville. Elle est située à l'embouchure du Rimac. En 1821, sa rade fut le théâtre d'un combat entre les Espagnols et les indépendants du Chili; et les Colombiens s'en emparèrent en 1826.

CALLE (LA). Ville maritime de l'Algérie. La France, qui la possédait avant la révolution de 1789, la perdit à cette époque, et ne l'occupa de nouveau qu'en 1815; elle lui fut enlevée une seconde fois en 1827; mais elle a fait retour à la France depuis la conquête de l'Algérie.

CALLE ou **CALOTTE DE FER**. C'était une simple calotte de métal que l'on plaçait sur toute autre coiffure ordinaire, et même très-souvent la calle n'était composée que de deux bandes de fer en croix qui enveloppaient la coiffure.

CALLICRATIDAS. Général spartiate. Ayant succédé à Lysandre dans le commandement de la flotte lacédémonienne, il prit Méthymne l'an 406 av. J.-C., et bloqua Conon dans Mitylène. La même année, près des îles Arginuses, une flotte athénienne lui fit essuyer une défaite dans laquelle il fut tué. On engageait ce général à fuir devant les Athéniens qui étaient en force supérieure : « On peut, répondit-il, réparer la perte d'une flotte, mais jamais celle de l'honneur. »

CALLINIQUE. La bataille de ce nom fut livrée l'an 531, entre les Perses commandés par Azaréthès, et les Romains sous les ordres de Bélisaire. Le combat dura tout un jour, sans que la victoire se décidât précisément pour aucun drapeau, et les pertes furent à peu près les mêmes de part et d'autre.

CALME (*Mar.*). Cessation absolue du vent.

CALMIR (*Mar.*). Devenir calme. Se dit en parlant de la mer et des vents.

CALONES. Nom que l'on donnait aux valets ou goujats des armées romaines. — C'étaient aussi des esclaves qui appartenaient aux soldats romains et qui les suivaient à la guerre.

CALORE. Rivière voisine de Bénévent, Italie. Il se livra sur sa rive, en 215, un combat important entre l'armée romaine, composée d'esclaves et commandée par Tiberius Gracchus, et Hannon, général des Carthaginois. Les Romains furent vainqueurs, et l'on accorda la liberté à chacun de ceux qui présentèrent à leur général la tête d'un ennemi tué par eux.

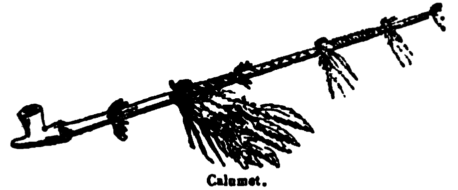
CALORIE (*Mar. à vap.*). Du lat. *calor*, chaleur. On nomme ainsi la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré centigrade la température de 1 kilogramme d'eau, c'est-à-dire que la calorie est prise comme unité pour mesurer les quantités de chaleur absorbées ou dégagées par les corps lorsque leur température augmente ou diminue. Ainsi donc, pour élever la température de 1 kilogramme d'eau de 1, 2, 3 degrés, etc., il faut 1, 2, 3 calories, etc., et, pour connaître le nombre de calories nécessaires pour élever ou pour abaisser d'un nombre de degrés déterminé une certaine quantité d'eau, il faut multiplier le poids de celle-ci par le nombre de degrés donnés.

CALOSIRES. Soldats de l'ancienne Égypte qui, avec les *Hermotybes*, composaient la garde particulière du roi. Ils jouissaient de certains fiefs qui passaient d'année en année d'un soldat à l'autre; mais il leur était défendu de se livrer à aucun art mécanique et de cultiver eux-mêmes leurs terres, qui étaient alors affermées moyennant une redevance annuelle, et ils devaient se consacrer uniquement aux exercices inhérents à la profession militaire.

CALOTTE. *Voy.* RÉGIMENT DE LA CALOTTE.

CALPIN. Morceau de peau ou d'étoffe coupé en rond et enduit d'une substance grasse, dont on fait usage pour envelopper la balle qu'on introduit dans la carabine.

CALUMET. Pipe de grande dimension et soigneusement ornée de plumes de diverses couleurs, de nattes de cheveux et de coquillages, qui sert à ratifier les traités de paix entre les peuplades



Calumet.

sauvages de l'autre hémisphère. Lorsque les chefs qui se sont fait la guerre fument au même calumet, c'est un signe de bonne entente.

CALVI. Ville de Corse. Elle fut assiégée par les Anglais en 1794.

CALVI. Village du royaume de Naples. Les Français y remportèrent une victoire sur les Napolitains, le 9 décembre 1798.

CAM. Ville du comté de Glocester, en Angleterre. Sous le règne d'Édouard Ier, une bataille fut livrée dans les environs de cette ville entre les Saxons et les Danois.

CAMAGNE (*Mar.*). Nom vulgaire que quelques gens de mer donnent aux lits qui sont emboîtés autour du navire.

CAMAIL. *Voy.* CAPUCHON.

CAMARA ou **CAMERA** (*Mar.*). καμάρα (camara), Petit navire ne pouvant contenir au delà d'une trentaine d'hommes et dont se servaient les pirates grecs. Son arrière et son avant étaient tranchants et effilés. Dans la région centrale, ses bords s'élevaient en se penchant l'un vers l'autre, comme pour former une espèce de toit.

CAMBALU. Aujourd'hui *Camelford*. Ville du Cornwall, en Angleterre. Elle fut témoin d'une victoire remportée par les Saxons sur les Bretons, et de celle d'Arthur sur son neveu.

CAMBASSON. *Voy.* Gambeson.

CAMBOUIS. Nom que l'on donne à la graisse ou vieux oing dont on enduit les essieux et les axes des machines et qui devient noire par le frottement des roues.

CAMBRAI ou **CAMBRAY.** *Camaracum.* Ville forte, située sur l'Escaut, dans le département du Nord. Elle fut assiégée et prise en 535 par Childebert, en 1337 par Édouard III, roi d'Angleterre, en 1595 par don Pèdre de Guzman, en 1649 par le le comte d'Harcourt, et en 1677 par Louis XIV et le maréchal de Luxembourg. Les Autrichiens l'attaquèrent sans succès en 1793.

CAMBRIDGE. Chef-lieu du comté de même nom, en Angleterre. Il est situé sur le Cam, affluent de l'Ouse. Cette ville fut brûlée par les Danois en 871.

CAMBRONNE (Pierre-Jacques, baron de). Général de division, né à Saint-Sébastien, près de Nantes, en 1770, mort en 1842. Il s'enrôla en 1790, et fit avec distinction les campagnes de la République et de l'Empire, puis accompagna Napoléon à l'île d'Elbe. Au retour de l'empereur en 1815, Cambronne commandait l'avant-garde de la petite armée impériale. A la bataille de Waterloo, il conduisait une division de la vieille garde. Grièvement blessé, il tomba aux mains des Anglais. Traduit en 1816 devant un conseil de guerre pour avoir concouru au retour de l'île d'Elbe, il fut acquitté à l'unanimité. On a beaucoup parlé de cette réponse attribuée à Cambronne, que les Anglais, à Waterloo, sommaient de se rendre : *La garde meurt et ne se rend pas!* mais il paraît reconnu aujourd'hui qu'il n'a point prononcé ces paroles. Quelques-uns disent qu'elles sont du général Michel. Quant au général Cambronne, sommé, en effet, de se rendre, il s'exprima brièvement par l'emploi d'un mot plus familier au soldat et qui commence par la *treizième* lettre de l'alphabet. Ajoutons toutefois que la première version est revenue récemment à l'ordre du jour, et qu'une note du *Moniteur* a fait connaître le fait suivant. Un ancien grenadier au 2e régiment de la garde a déclaré à Lille, le 30 juin 1862, en présence du maréchal de Mac-Mahon, de M. Wallon, préfet du Nord, de M. le général Maissiat et de M. Morel, colonel d'état-major, qu'à deux reprises, sur le champ de Waterloo, les officiers anglais ayant sommé la garde impériale de mettre bas les armes, le général Cambronne s'était écrié chaque fois : *La garde meurt et ne se rend pas!* Voilà certainement une déclaration bien nette; mais faut-il pour cela accepter la phrase en question comme authentique? Nous ne le pensons pas. D'abord, le vieux soldat peut croire, au bout de quarante-sept années, avoir entendu de ses propres oreilles ce qu'il n'a recueilli que par le dire de ses compagnons d'armes. Secondement, nous tenons, à notre tour, d'un ancien aide de camp du lieutenant général de Jumillac, que celui-ci ayant questionné Cambronne, servant alors sous ses ordres, au sujet de l'énergique réponse qu'on lui attribuait, le brave officier de la vieille garde avait protesté qu'il n'en était point l'auteur et qu'il avait repoussé la sommation des Anglais d'une façon beaucoup moins poétique. Enfin, les fils du général Michel réclamèrent, dans le temps, auprès du souverain, si nous avons bonne mémoire, pour qu'on leur conservât l'héritage des paroles qu'on allait inscrire sur le monument élevé à Cambronne, quoiqu'elles appartinssent à leur père.



Cambronne
(d'après le cabinet des Estampes).

CAMBUSE (*Mar.*). Du holland. *kom-huis*, maison à l'écuelle. Endroit fermé qui est situé dans l'entre-pont d'un bâtiment. On y serre une partie des vivres et l'on y fait la distribution des provisions journalières. La cambuse servait autrefois de cuisine, et on la transformait, au moment du combat, en un poste pour les blessés.

CAMBUSIER (*Mar.*). Commis préposé à la distribution des vivres sur un bâtiment.

CAMDEN. Ville de la Caroline du Sud, aux États-Unis. Les Anglais et les Américains se livrèrent deux batailles sous ses murs pendant la guerre de l'indépendance.

CAMILLE (Marcus Furius Camillus). Célèbre général romain, mort l'an 365 av. J.-C. Nommé dictateur l'an 395, il s'empara de Veïes, dont le siége durait depuis dix années, soumit les Volsques et réduisit la ville des Falisques. On rapporte que, lors du siége de Veïes, un maître d'école, auquel étaient confiés les enfants des familles notables, étant venu les livrer à Camille, le général romain, indigné de cette action, fit dépouiller l'infâme de ses vêtements, et ordonna à ses élèves de le ramener dans la ville à coups de verges. Au retour de l'expédition contre les Falisques, Camille, ayant été accusé d'avoir détourné une partie du butin de Veïes, s'exila volontairement afin de ne pas être jugé. Peu après, les Gaulois s'étant emparés de Rome, on s'empressa de rappeler Camille et de le

créer dictateur une seconde fois. Survenant alors à l'improviste au moment où les Romains allaient consentir à un honteux traité avec Brennus, il rompit ce traité et chassa les Gaulois de l'Italie. Il sut décider ses concitoyens à rebâtir leurs demeures sur les ruines qu'avaient faites les Gaulois, ce qui lui valut le surnom de second fondateur de Rome. Il fut encore deux fois appelé à la dictature : la première fois, il battit les Volsques, les Herniques, les Toscans et les Latins ; la seconde, il extermina les Gaulois, qui avaient derechef envahi l'Italie.

CAMISADE. Du languedocien *camisa*, chemise. On désignait par ce nom, aux seizième et dix-septième siècles, les surprises de postes ou de places qui avaient lieu dans la nuit. Voici l'origine qu'on donne à ce mot. En 1523, le marquis de Pescaire se disposant à enlever, dans l'obscurité, le poste de Rebecco, dans le duché de Modène, occupé par les Français, fit mettre aux soldats qu'il commandait, afin qu'ils pussent se reconnaître, des chemises sur leurs habits, ce qui fit appeler ce coup de main la *camisade de Rebec*. Avant cette affaire, on citait déjà la prise de Pontoise qui, en 1419, avait eu lieu de la même manière.

CAMISARDS. Du languedocien *camisa*, chemise. On désigna ainsi les protestants des Cévennes et de la Lozère qui prirent les armes après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Le nom vint de ce que, pendant les attaques nocturnes, ils revêtaient une chemise par-dessus leurs habits, afin de ne pas se confondre avec les assiégés. Envoyé contre eux en 1702, le maréchal de Montrevel échoua dans ses tentatives ; et, en 1704, le maréchal de Villars ne parvint à les réduire qu'en détachant de leur cause leur principal chef, Jean Cavalier. On appela *camisards blancs* les catholiques qui s'opposaient aux projets des *camisards protestants*. Les premiers étaient dits aussi *cadets de la Croix*.

CAMOUFLET. Par contr. du lat. *calamo flatus*, soufflé par un chalumeau. Se dit de l'action de souffler de la fumée très-épaisse contre l'ennemi, dans les ouvrages souterrains, afin de le suffoquer et l'obliger à se retirer. Pour cela, on fait passer par un trou percé dans la terre un canon de fusil ouvert par les deux bouts, et dans l'intérieur duquel on introduit une composition de poudre et de soufre ; on met le feu et l'on dirige la fumée vers l'ennemi.

CAMOURLOT (*Mar.*). Espèce de mastic dont on fait usage pour enduire les navires.

CAMP, CAMPEMENT. Du lat. *campus*, champ. Lieu où une armée stationne pour un temps plus ou moins considérable ; mais, de quelque manière qu'on l'établisse, il faut toujours considérer un camp comme une position militaire qui réclame des règles pour sa défense. Les Égyptiens adoptaient pour leur camp la forme triangulaire. Les Hébreux, durant leurs pérégrinations, rangeaient leurs troupes autour du tabernacle, sans ordre régulier, en se conformant aux dispositions que nécessitaient les localités. Nous n'avons aucun renseignement sur la manière dont campaient les Mèdes et les Assyriens ; mais Xénophon nous fait connaître que les Perses recherchaient, pour les camps à demeure, des sites fortifiés naturellement, et qu'ils entouraient le plus souvent d'une tranchée ou d'un fossé que les Grecs appelaient ὄρυγμα (orugma). Chez les Grecs, on voit dans la guerre de Troie, décrite par Homère, qu'Agamemnon, après la descente des troupes de la flotte, les rangea sur deux lignes parallèles, l'une près de la mer, à portée des vaisseaux, l'autre plus avant dans la campagne. Les tentes étaient dressées entre ces deux lignes. En pays plat, les Grecs donnaient presque toujours à leur camp la forme circulaire, sauf les modifications que pouvait commander le voisinage d'une ville, d'une montagne ou d'une rivière. Les Lacédémoniens passaient pour les plus habiles à asseoir un camp.

Les Romains, même pour le campement d'une nuit, prenaient de nombreuses dispositions afin de se mettre à l'abri d'une attaque ; mais ces dispositions variaient, cela va sans dire, suivant la nature du sol et les accidents des localités. Cependant, en général, la forme quadrangulaire était celle qu'ils affectionnaient, et ils entouraient leur tracé d'un fossé ordinaire de 3 mètres de profondeur sur 4 de largeur, avec un parapet, *vallum*, *agger*, haut de $1^{m},40$. Cette enceinte avait quatre portes : celle qui regardait l'ennemi portait le nom de *Prætoria vel extraordinaria* ; celle qui lui était opposée s'appelait *Decumana* ou *Censoria* ; et les deux autres, qui se nommaient *Principalis dextra* et *Principalis sinistra*, étaient placées aux deux extrémités de droite et de gauche d'une rue longitudinale nommée *Principia*, large d'au delà de 3 mètres, qui divisait le camp en deux parties et qui servait aussi de marché. Dans les premiers temps, le quartier général et les tentes des officiers étaient placés dans la partie supérieure du camp ; et dans l'autre, traversée par la *via Quintana*, se trouvaient les tentes des soldats. Plus tard, le quartier général fut établi entre les *Principia* et *Quintana*, ce qui partageait alors le camp en trois parties. Les tentes, suivant le temps et les circonstances, étaient de peaux, de planches, de joncs ou de paille ; enfin, un espace de 64 mètres, entre les tentes et le retranchement, était réservé pour les réunions de la troupe avant de se mettre en marche. Les Romains ne campaient pas rigoureusement suivant l'ordre de bataille, mais leurs dispositions étaient telles, néanmoins, que les troupes pouvaient, avec promptitude et sans confusion, se porter sur les points de l'enceinte qu'elles avaient à défendre. Les tentes étaient disposées par files perpendiculaires au front du camp ; les deux légions qui formaient une armée consulaire ne réclamaient que quatre doubles files de tentes pour leur logement ; et la proportion des différents ordres de soldats était com-

binée de manière que chacun de ces ordres occupait juste une file de tentes simples. Enfin, toutes les troupes d'une même légion campaient réunies, et l'on tenait la cavalerie à une distance assez grande des retranchements, attendu qu'elle n'était point destinée à les défendre. Le camp d'une légion comprenait ordinairement de 9 à 10 hectares; le camp consulaire, 36 hectares. Les camps de la Somme, celui de la cité d'Afrique dans la Meurthe, ceux de Dalheim et de Titelberg dans la Moselle, celui de l'empereur Julien en Alsace, etc., étaient des camps légionnaires.

Dans la Gaule, on donnait le nom de *camp de César* à des retranchements établis sur des hauteurs et ayant des ouvertures plus ou moins nombreuses suivant la nécessité. Quelques-uns de ces camps, dont les vestiges subsistent encore, doivent être en effet attribués aux Romains; mais il en est beaucoup, comme ceux du Béarn, par exemple, qu'on doit considérer comme des travaux de défense construits par les indigènes. Parmi les camps romains reconnus en France, celui de l'Étoile sur la Somme, celui de Périgny-sur-Somme et celui de Saint-Leu-sur-Oise étaient triangulaires.

Les armées modernes adoptent deux dispositions de campement: en ordre de marche, et en ordre de bataille. La première n'a lieu que dans les camps considérés comme étapes; la seconde est rigoureuse toutes les fois que l'on peut craindre une attaque, attendu que le passage de l'ordre de marche à l'ordre de bataille offrirait de graves inconvénients par la perte de temps que ce passage entraîne. Il convient donc, dans ce dernier cas, que les troupes, en prenant les armes, se trouvent immédiatement dans l'ordre où elles sont appelées à combattre. La première chose dont on s'occupe, ordinairement, lorsqu'il s'agit de tracer un camp, c'est d'établir ce qu'on appelle le *front de bandière*, c'est-à-dire l'espèce de large rue qui longe le premier rang des tentes ou des baraques. On dispose ensuite celles-ci perpendiculairement à ce front; les tentes des officiers sont en arrière de leurs compagnies; celles des chefs de bataillon en arrière du centre de leur bataillon, et celle du colonel en arrière du centre de son régiment; plus loin sont les cuisines. Les faisceaux d'armes sont alignés en avant du front de bandière, et les drapeaux sont au centre des régiments. Enfin, le quartier général est en arrière du camp, mais aussi rapproché que possible, et tout l'établissement est gardé avec une rigoureuse surveillance.

On appelle *camp de rassemblement* celui où l'on réunit tous les corps qui doivent former une armée au commencement d'une guerre ou à l'ouverture d'une campagne; *camp de passage*, celui qu'on n'occupe que momentanément et pour lequel on fait peu de frais d'établissement; *camp permanent*, celui que l'on doit occuper pendant une certaine durée; *camp retranché* celui qu'on environne de retranchements et de fortifications; *camp volant*, celui d'un corps composé principalement de cavalerie, dont la destination est de tenir la campagne pour observer, harceler l'ennemi, etc.; et *camp de manœuvre*, celui qu'on établit en temps de paix pour y exercer les troupes aux grandes évolutions. (*Voy.* ci-après ces différentes sortes de camps.)

Le camp qui a pour objet de couvrir une place et qui, par conséquent, est purement défensif, doit être installé avec tous les avantages possibles, de manière à rendre sa force plus redoutable que celle des attaquants; mais, dans toutes les dispositions arrêtées, ce qu'il faut considérer en première ligne, c'est de maintenir parfaitement libres des communications avec les dépôts et les magasins qui alimentent le corps d'armée. Les flancs doivent toujours être protégés de manière à obliger l'ennemi à de longs circuits pour les attaquer. Le camp qui protége un défilé ou le passage d'une rivière doit toujours être placé en arrière et de façon à ce que la colonne ennemie puisse être abordée par ses flancs. Dans tout état de choses, enfin, le camp doit toujours être disposé de manière à couvrir le mieux qu'il se peut l'objet qu'il a pour mission de protéger.

CAMP DE BOIS. *Castra lignea.* Il fut imaginé, au moyen âge, par les Croisés. On le montait et démontait à volonté, et l'on s'en servit jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Villaret, en parlant de la descente que le connétable de Clisson voulait opérer en Angleterre en 1385, dit: « Il faisait travailler à la construction d'un édifice aussi effrayant pour la dépense qu'étonnant pour la singularité; c'était une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements, et capable de contenir une armée entière; on devait s'en servir après le débarquement, pour avoir, en arrivant en Angleterre, une place d'armes à l'abri des insultes de l'ennemi. Cette ville, composée de pièces de rapport, devait être transportée sur une flotte. » (*Voy.* PHALA.)

CAMP DE BOULOGNE. Ce camp de rassemblement fut établi, de 1804 à 1805, aux environs de Boulogne-sur-Mer, ville maritime du département du Pas-de-Calais, pour y réunir, disait-on, les troupes qu'une flottille devait transporter en Angleterre. Quoi qu'il en soit du but de la formation de ce corps d'armée, c'est à ce camp que se fit la première distribution des croix de la Légion d'honneur; et une pyramide a été élevée sur les lieux pour consacrer le souvenir de cette époque de l'histoire militaire de la nation. Ce camp, qui se rapprochait beaucoup des camps consulaires romains, était installé en quatre divisions principales : le *camp de droite*, le *camp de gauche*, le *camp de Vimereux* et le *camp d'Ambleteuse*. Les lignes étaient protégées par quelques épaulements et quelques batteries. L'armée, commandée par le maréchal Soult, se composait de cinq divisions aux ordres des généraux Saint-Hilaire, Legrand, Morand et

Suchet; et l'effectif des forces rassemblées s'élevait à peu près à 70 000 hommes. On s'y occupa de manœuvres et de revues, et plusieurs fêtes militaires y eurent lieu.

CAMP DE CHÂLONS. Ce camp, qui a acquis à notre époque une véritable célébrité, est un établissement permanent dans lequel se réunissent chaque année des troupes qu'on y exerce aux grandes manœuvres. Il existe à 12 kilomètres de Châlons-sur-Marne, sur le trajet de cette ville à celle de Suippes, entre les villages de Cuperly et de la Cheppes. — Après avoir échoué sous les murs d'Orléans, le 14 juin 451, Attila se replia vers la Marne, à la tête de 250 000 combattants, qui couvrirent les plaines catalauniques, et lui-même occupa le camp dont il est ici question jusqu'à ce que sa défaite par Aétius l'obligea de repasser le Rhin. Les anciens retranchements couvraient la grande voie militaire qui conduisait de *Remi* ou *Durocortorum* (Reims) à *Nasium* (Naix), et de ce lieu à *Divodurum* (Metz). Ces retranchements, *Campi catalaunici qui et mauriaci vocantur*, mesurent encore aujourd'hui un polygone presque circulaire que ceint un remblai de terre d'une hauteur de 25 mètres, et de l'autre côté de ce remblai règne un fossé d'à peu près 6 mètres de largeur, que protége un revêtement de 15 mètres d'élévation. Ces retranchements présentent une circonférence de 1 792 mètres, comprenant une surface de 243 648 mètres carrés, et ils s'appuient contre la Noblette, petit cours d'eau qui, se dirigeant du nord-ouest au sud, déversait autrefois son eau dans le fossé. Les dispositions et les embellissements réalisés dans ce camp depuis l'avénement de Napoléon III sont des plus remarquables. Le camp de Châlons offre une position stratégique importante, communiquant d'une part avec l'Ardenne et les places fortes du Nord, et de l'autre avec Paris et le camp de Lunéville. Cette position devient essentiellement défensive sur notre frontière du nord, et met le pays à l'abri de l'une de ces catastrophes dont les champs catalauniens ont déjà été le théâtre.

CAMP DE GUERRE ou CAMP DE RASSEMBLEMENT. On désigne ainsi le lieu où l'on rassemble des forces plus ou moins considérables, dans la prévision, soit d'un envahissement du pays par l'étranger, soit d'une expédition au dehors. C'est ainsi qu'en 1756 furent établis, à cause des hostilités ouvertes de la Grande-Bretagne, les camps de Saint-Malo, de Calais, de Dunkerque et du Havre. En 1778, on installa, en Bretagne et en Normandie, les camps de Bayeux, de Montigny et de Saint-Omer. De 1789 à 1796, on eut, sur la frontière, les camps de la Moselle, de la Sarre, de la Meuse, de la Sambre, du Rhin, des Alpes, des Pyrénées et des Vosges. Le camp de Boulogne, en 1804, fut aussi un camp de guerre.

CAMP DE JALLEZ. Nom sous lequel on désigna, en 1790, un rassemblement de nobles, qui avait pour objet de soulever le Midi contre les décrets de l'Assemblée constituante; mais cette tentative n'eut aucun résultat. Le camp était situé près du bourg et du château de Jallez, dans le département de l'Ardèche. Le château fut brûlé en 1792 par les républicains.

CAMP DE MANŒUVRE. Rassemblement de troupes pour les exercer aux grandes manœuvres, pendant un temps plus ou moins considérable. Louis XI forma le premier un camp d'instruction en 1479, et le continua les années suivantes, au Pont-de-l'Arche, près de Rouen. On y réunit environ 20 000 hommes, on le retrancha à la manière des Romains, c'est-à-dire qu'on y aligna des rues, on y ménagea une place, et l'on y toléra même des boutiques et des hôtelleries. Le roi vint visiter ce camp, qu'on appela *camp de la paix*, en 1481, et le maréchal Desquerides, qui commandait les troupes, leur fit exécuter, dit Villaret, des manœuvres imitées des Romains. L'infanterie franco-suisse y figura pour la première fois. Quoique cet essai eût été satisfaisant, les circonstances ne permirent pas néanmoins de le renouveler sous les règnes suivants, toute l'attention se trouvant absorbée par les guerres intestines et par les guerres d'Italie et d'Espagne.

Ce ne fut que sous Louis XIV que l'on songea à revenir aux camps d'instruction. En 1698, après la paix de Riswick, ce prince réunit dans un camp, à Compiègne, 60 000 hommes, composés de 53 bataillons d'infanterie, 152 escadrons de cavalerie, avec 46 pièces de canon et 8 pontons. Le commandement des troupes fut confié au maréchal duc de Boufflers, et l'on déploya dans le camp un luxe inouï. Le roi y vint au mois de septembre, accompagné de toute la cour et du corps diplomatique. Louis XIV, émerveillé de la magnificence dont il était témoin, gratifia le maréchal d'une indemnité de 100 000 livres, les capitaines de cavalerie de 600 livres et ceux d'infanterie de 300 livres. En 1714, on forma un camp de manœuvre dans la plaine de Crécy, près de Châlons, et trois autres sur les rives de la haute Meuse, à Savigny, Vaucouleurs et Troussey. En 1726, le comte de Belle-Isle en établit un sur la Moselle; l'année suivante, il en fut établi d'autres : à Richemont, au confluent de la Moselle et de l'Orne, à Aymeries, sur la Sambre, à Douzy et à Stenay, vers la haute Meuse, enfin un dernier sur la Saône. En 1730, au mois de septembre, 14 escadrons de cavalerie furent campés entre Toul et Vaucouleurs, et des camps d'infanterie furent installés à la même époque sur la Sambre, près de Landrecies et de Maubeuge. En 1732, quatre camps furent établis sur la Moselle, sur le Rhin et sur la Saône. En 1753, on organisa des camps à Erstein et à Blospheim, en Alsace; à Gray, sur la Saône; à Beaucaire, dans le Languedoc; à Aymeries, sur la Sambre; à Mézières, dans la haute Meuse; et à Sarrelouis, dans la Lorraine allemande. En 1754, un camp fut installé sous les murs de Nancy, et les grenadiers de France,

avec les volontaires royaux, y exécutèrent des manœuvres d'essai en présence du roi de Pologne. Un second camp fut établi à Chevert, sur la Sarre; et, en 1755, on en organisa un troisième sur la Moselle.

Sous la Restauration, des camps furent installés à Lunéville, pour la cavalerie, en 1824, et à Saint-Omer, pour l'infanterie, en 1826. Sous le règne de Louis-Philippe, les mêmes lieux furent consacrés au même usage; on réunit aussi plusieurs fois des troupes aux environs de Compiègne; et, en 1845, des manœuvres, commandées par le duc de Nemours, eurent lieu sur les rives de la Moselle, dans le même endroit où avait campé Charles-Quint. Sous la république de 1848, et depuis le règne de Napoléon III, nous avons eu les camps de Satory, de Boulogne, de Saint-Omer et de Châlons.

CAMP DU DRAP-D'OR. On a donné ce nom à une plaine située entre les Ardres et Guignes, département du Pas-de-Calais, où, au mois de juin 1520, eut lieu une entrevue entre François Ier et Henry VIII d'Angleterre. La noblesse de France et d'Angleterre s'y montra dans toute sa splendeur, et pendant la durée de l'entrevue ce ne furent que fêtes et tournois. Voici sur cette rencontre un passage des mémoires de Fleuranges : « Le roy de France fist faire à Ardres trois maisons, l'une dedans ladicte ville, qu'il fist tout bastir de neuf, et estoit assez belle pour une maison de ville, et avoit assez grand logis, et en ceste maison feust festoyé le roy d'Angleterre; et en fist faire ledict seigneur roy une autre hors de la ville, couverte de toille, comme le dessin de la Bastille avoit été faict, et estoit de la façon du temps passé où les Romains faisoient leur théâtre, tout en rond à ouvrage de bois, chambres, salles, galleries, trois estages l'ung sur l'autre, et tous les fondements de pierres; toutefois elle ne servit de rien. Or pensoit le roy de France que le roy d'Angleterre et lui se deussent veoir aux champs en tentes et pavillons comme il avoit esté une fois conclud; et avoit faict le dict seigneur, plus belles tentes que feurent jamais veues, et le plus grand nombre, et les principales estoient de drap d'or, frise dedans et dehors, tant chambres, salles et galleries, et tout plein d'aultres draps d'or ras, et toile d'or et d'argent, et avoit dessus les dictes tentes, force devises et pommes d'or, et quand elles estoient tendues au soleil, il les faisoit beau voir, et y avoit sur celle du roy un saint Michel tout d'or, afin qu'elle feust congneue entre les aultres; mais il estoit tout creux. Or quand je vous devise de l'esquipage du roy de France, il faut que je vous devise de celui du roy d'Angleterre, lequel ne fist qu'une maison, mais elle estoit plus belle que celle des François, et de peu de coustance, et estoit assise ladicte maison aux portes de Ghînes, assez proche du château, et estoit de merveilleuse grandeur en carrure; et estoit ladicte maison toute de bois, de toille et de verre, et estoit la plus belle verrine que jamais l'on vist, car la moitié de la maison estoit toute de verrine, et vous asseure qu'il y faisoit bien claire, et y avoit quatre corps de maison, dont au moindre vous eussiez logé un prince, et estoit la cour de bonne grandeur, et au milieu de ladicte cour, et devant la porte y avoit deux belles fontaines qui jectoient, par trois tuyaux, l'un ypocras, l'autre vin, et l'autre eaue, et faisoit dedans ladicte maison, le plus clair logis qu'on sauroit veoir; et la chapelle de merveilleuse grandeur, et bien estoffée, tant de reliques que de toutes aultres parements, et vous asseure que si tout cela estoit bien fourni, aussi estoient les caves; car les maisons des deux princes durant le voyage ne furent fermées à personne. »

CAMP NAVAL. Les Grecs et les Romains établissaient souvent un camp sur le rivage pour faire reposer les troupes lorsque la flotte était en rade. Ce camp, qui était toujours au moment d'être évacué, ne présentait point les dispositions régulières de celui des troupes de terre, mais on n'y négligeait toutefois, en pays ennemi, aucune des précautions nécessaires pour se trouver à l'abri d'une surprise.

CAMP RETRANCHÉ. En 1479, Louis XI fit établir, à l'exemple des Romains et des Gaulois, un camp retranché dans les plaines de la Picardie. En 1705, le maréchal de Villars opposa au duc de Marlborough le fameux camp retranché de Kemsberg, au moyen duquel il put, avec des forces très-inférieures, non-seulement résister, sans résultat fâcheux, aux manœuvres du général anglais, mais encore obliger les alliés à opérer une retraite. C'est dans cette circonstance que Marlborough, qui avait voulu attaquer les lignes de Villars, mais qui ne put le faire, paralysé qu'il était par le mauvais vouloir des officiers généraux des troupes allemandes et hollandaises, écrivit au maréchal : « Rendez-moi la justice de croire que ma retraite est la faute du prince, et que je vous estime encore plus que je ne suis fâché contre lui. » C'est à l'occasion de cette retraite que les Français, qui traduisent volontiers leurs sentiments et les événements, même les plus graves, en chansons, firent entendre celle qui devint si populaire : *Malbrouk s'en va-t-en guerre*, etc.

CAMPAGE. Chaussure des officiers chez les anciens. Elle était plus ou moins ornée, selon la qualité du chef qui la portait.

CAMPAGNE. De l'ital. *campagna*, rad. lat. *campus*, champ. Opération d'une armée, pendant un temps plus ou moins considérable, dans le cours de l'année et en présence de l'ennemi. Les Romains désignaient la campagne militaire par le mot *æstiva*, qui signifie durant l'été, et c'est dans le même sens que les Allemands emploient le mot *feldrug*. Sous Louis XIV, la campagne variait suivant le climat du pays où l'on opérait, et l'on prenait un repos de la mi-juillet au 1er septembre, ce qu'on appelait *quartier d'été*. Avant la révolution de 1789, les armées

agissaient rarement pendant la mauvaise saison et prenaient leurs *quartiers d'hiver*; mais Napoléon renversa cet ordre de choses. Les Turcs commencent tard et prolongent peu leurs campagnes, coutume que louait Montecuculli. Maurice de Saxe, et Napoléon, malgré ses nombreux faits contraires, étaient d'avis de ne commencer les campagnes qu'après l'achèvement des récoltes. — *Tenir la campagne* signifie être maître du pays; *battre la campagne* se dit des troupes légères qui vont en tirailleurs au-devant de l'ennemi. — Le mot *campagne* exprime aussi les services de guerre. Les lois des 11 avril 1831 et 3 mai 1832, qui fixent les droits des officiers et soldats à la retraite, évaluent chaque campagne à un an en sus du temps de service ordinaire, d'où il résulte que chaque année de service qui comprend une campagne compte pour deux ans. Un décret du 5 décembre 1851 considère aussi comme campagne les combats livrés à l'intérieur pour rétablir l'ordre.

CAMPAGNE (*Mar.*). Ensemble des opérations exécutées par une escadre ou un bâtiment entre leur sortie du port d'armement et leur rentrée. On distingue les campagnes en : *campagne d'évolution* ou *d'instruction*, *campagne d'observation*, *campagne de croisière*, *campagne de découvertes*, etc.

CAMPAGNE DE RUSSIE. Le traité de Tilsitt avait imposé à la Russie le *blocus continental*, c'est-à-dire l'interdiction de tout commerce avec l'Angleterre. Comme dédommagement, Napoléon, par un article secret, s'engageait à fermer les yeux sur la conquête de Constantinople, objet des convoitises de l'empereur Alexandre. Cependant les grands seigneurs russes, privés du marché anglais pour l'écoulement des bois de construction, du blé, du goudron, du chanvre, des peaux, du suif, etc., dont se compose leur richesse, formèrent bientôt une opposition dangereuse. D'un autre côté, Alexandre rencontrait dans Napoléon un mauvais vouloir de plus en plus prononcé contre les projets sur Constantinople. Dès la fin de 1810, la Russie renoua les relations commerciales avec l'Angleterre. L'année 1811 se passa en négociations qui n'aboutirent à rien. L'aigreur s'était d'ailleurs mise dans les rapports entre les deux empereurs, dès le commencement de l'année 1810, au sujet du refus, plus ou moins mitigé, qu'avait essuyé Napoléon, lors de la demande en mariage qu'il avait faite de la sœur d'Alexandre. Enfin, au printemps de 1812, Napoléon se prépara à une entreprise qui devait réduire la seule puissance continentale qu'il n'eût point encore entamée. Pendant quelques mois, il établit sa cour à Dresde; là, au milieu des hommages que lui rendirent l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et tous les souverains de l'Allemagne, furent réglés les contingents que chacun fournirait pour la nouvelle expédition.

L'Autriche et la Prusse fournirent deux corps d'armée séparés, dont l'un agit à l'extrémité de l'aile droite, dans la Volhynie, l'autre à l'aile gauche, en Courlande.

La campagne s'ouvrit par le passage du Niémen à Kowno, le 25 juin 1812, date d'une proclamation où Napoléon disait : « *La Russie l'a voulu; que les destins s'accomplissent!* » Le cabinet russe, dont le nouvel allié, l'Angleterre, ne pouvait agir que par des diversions, se confia dans la nature de son terrain immense et presque inculte et dans l'âpreté de son climat. A mesure que ses armées étaient contraintes de reculer devant les nôtres, elles incendiaient les villes et dévastaient le pays, ne laissant à Napoléon aucune ressource pour faire vivre ses soldats. La difficulté pour nous n'était point de battre, mais de joindre l'ennemi. Murat, toujours à l'extrême avant-garde, épuisait à cela, en des marches forcées, notre cavalerie mal nourrie. Nous n'obtenions que de rares combats et sans résultats importants. La bataille de la Moskowa elle-même, que l'armée russe se décida enfin à accepter, ne donna pas ceux qu'elle promettait.

L'armée russe fut vaincue, mais point anéantie. Le chemin de Moscou nous fut ouvert; nos aigles y entrèrent le 15 septembre. Napoléon en comptait faire son point d'appui pour hiverner, et de là menacer Pétersbourg au printemps prochain. Une résolution énergique des Russes ruina ce projet. D'après l'ordre du général en chef Kutusow, qui avait des pouvoirs illimités, le gouverneur Rostopchin incendia la seconde capitale de la Russie, comme le moindre sous-lieutenant russe avait incendié la plus chétive hutte sur notre passage. La ville était en grande partie construite en bois; les quatre cinquièmes disparurent. Sur les débris fumants de Moscou, Napoléon offrit un armistice et conçut des espérances de paix que les Russes entretinrent habilement. Notre séjour à Moscou se prolongea six semaines. L'hiver survint. « Que la campagne se termine maintenant, » avait proposé Napoléon. — « Qu'elle commence d'aujourd'hui, » répondit Kutusow; car le Russe savait bien que Napoléon ne pouvait pas être abattu de main d'homme, et il voyait enfin les éléments déchaînés.

Murat, qui était en avant-garde au delà de Moscou, à Winkowo, fut surpris par Kutusow le 18 octobre, en violation d'un armistice verbalement consenti, et faillit être enlevé. Napoléon se décide à quitter Moscou. Arrivé sur les bords de la Pakra, il entrevoit la possibilité de dérober sa marche et d'évacuer la Russie par la nouvelle route de Kalouga, à travers une contrée non épuisée, au lieu de la vieille route dévastée de Smolensk, par laquelle il était venu. L'armée russe, avertie à temps, se porte à Malo-Iaroslawetz pour lui barrer le passage. Le prince Eugène, à la tête du corps d'armée d'Italie, livre, le 24 octobre, une bataille sanglante et glorieuse. Napoléon voudrait, au risque d'en donner une seconde, se maintenir sur cette route. Les instances de ses lieutenants, qui trouvent ce parti trop téméraire, le décident à reprendre la route

de Smolensk. Au milieu des solitudes et des neiges, un froid de 30 degrés et la faim triomphèrent de l'armée, qu'une force humaine n'aurait pu vaincre.

La retraite, bien qu'horriblement désastreuse, se fit avec une sorte d'ordre jusqu'à la Bérésina. Ici, l'armée russe, dont une partie a devancé Napoléon, vient lui disputer le passage, tandis qu'une forte arrière-garde le harcelle sur son flanc et ses derrières. De plus, une autre armée russe, accourue des provinces du sud, et que le corps d'armée autrichien commandé par Schwarzenberg, qui nous est secrètement infidèle, n'a garde de contenir, se prépare à nous envelopper. L'armée française emploie trois jours à combattre l'armée qui veut l'arrêter en tête pour l'empêcher de passer et l'armée qui l'attaque en queue. Elle est sauvée comme par miracle par la découverte d'un point où le passage sera possible. Elle trompe l'ennemi qui lui fait face, passe des ponts construits sur chevalets à Studianka et se porte sur Smorgoni. La masse immense des traînards qui, bien que prévenue par des ordres du jour, a négligé de passer en temps opportun dans la nuit du 26 au 27 novembre, craignant de se hasarder trop tôt sur l'autre rive, se précipite à son tour sur les ponts, qui s'écroulent. Ce fut une épouvantable catastrophe. A Smorgoni, Napoléon, qui avait hâte de regagner Paris, où venait d'éclater la conspiration Mallet, se décide à quitter clandestinement l'armée. Il part le 5 décembre dans un traîneau, accompagné de M. de Caulaincourt, du maréchal Duroc, du comte Lobau et du général Lefebvre-Desnouettes. Ce fut dès lors non plus une retraite, mais une déroute complète.

Notre admirable historien M. Thiers a donné, des pertes de la France et de ses alliés, l'appréciation approximative. L'armée totale destinée à agir du Rhin au Niémen s'élevait à 648 000 hommes et 150 000 chevaux. — Le Niémen fut passé par 533 000 hommes; au retour, on en avait perdu 438 000, sur lesquels les Russes en retenaient 100 000 environ comme prisonniers. « A ce compte, dit l'historien, 340 000 auraient péri. Heureusement non! un nombre qu'on ne peut pas déterminer, s'étant débandés au commencement de la campagne, avaient rejoint peu à peu leur pays à travers la Pologne et l'Allemagne; mais il n'y a aucune exagération à dire que 300 000 hommes environ moururent par le feu, par la misère ou par le froid. » Il ajoute que la France entra pour les deux tiers dans cet affreux sacrifice de vies humaines.

CAMPEMENT. *Voy.* CAMP.

CAMPESTRE. Sorte de jupon retenu autour des reins et qui descendait presque jusqu'aux genoux. Les soldats grecs et romains s'en servaient dans certains exercices où tout le reste du corps demeurait nu.

CAMPICURSIO. Les Romains désignaient ainsi une sorte de revue et de manœuvres qui avaient lieu au champ de Mars.

CAMPO-FORMIO. Village près d'Udine, dans le Frioul, célèbre par le traité de paix qui y fut conclu, le 17 octobre 1797, entre la France et l'Autriche, représentées, l'une par le général Bonaparte, l'autre par le comte Louis de Cobentzel. Par ce traité, l'Autriche céda à la France les Pays-Bas, et à la république cisalpine toute la Lombardie autrichienne, Mantoue, Modène, Bergame et Brescia, et les deux parties contractantes se partagèrent le territoire de la république de Venise. La France s'attribua les îles vénitiennes du Levant, Corfou, Zante, etc., ainsi que Butrinto, Larta, Vonizza et en général tous les établissements vénitiens situés en Albanie, plus bas que le golfe de Ludrino; l'Autriche fut mise en possession de l'Istrie, de la Dalmatie, des îles vénitiennes de l'Adriatique, des bouches de Catharo, de la ville de Venise, des Lagunes, etc. On reproche au général français d'avoir, par la cession de Venise, remis à l'Autriche une des clefs de l'Italie, et un reproche plus sévère encore pourrait lui être adressé, si le manque de bonne foi de la république vénitienne ne venait en quelque sorte le justifier de l'avoir sacrifiée.

CAMPO-SANTO. La plaine de ce nom, dans le duché de Modène, fut le théâtre, en 1743, d'un combat engagé entre les Autrichiens, sous les ordres du comte de Thaun, et les Espagnols, conduits par le comte de Gages. La victoire demeura indécise; car si les Espagnols enlevèrent 8 étendards aux Autrichiens, ceux-ci demeurèrent maîtres du champ de bataille.

CAMPREDON. Ville forte de Catalogne. Les Français s'en emparèrent en 1689 et en 1794.

CAMULOGÈNE. Général gaulois, chef des *Parisii* ou Parisiens. Il défendit Lutèce contre les forces de Labiénus, lieutenant de César, et, sur le terrain qui forme aujourd'hui la plaine de Vaugirard, livra une bataille dans laquelle il périt.

CAN (*Mar.*). Se dit de l'épaisseur d'un objet, comme de la face la moins large d'une pièce de bois. — On met des pièces ou des bordages sur le can.

CANA. Petite ville de Galilée. En 1798, Kléber et Junot y culbutèrent les Arabes, qui furent chassés de toutes leurs positions et se retirèrent en désordre vers le Jourdain.

CANADA. Contrée de l'Amérique du Nord, découverte, en 1497, par le Vénitien Cabot. En 1523, Jean Verrazani et le Français Denys, qui étaient au service de François Ier, le visitèrent; en 1535, Jacques Cartier y jeta les fondements de Québec, vers l'embouchure du Saint-Laurent, et prit possession, au nom du roi François Ier, de toute la contrée qui forme le Bas-Canada et qu'il appela *Nouvelle-France*. Les Français s'y établirent en 1604; mais cette colonie leur fut enlevée, en 1760, par les Anglais, auxquels la possession en fut garantie par le traité de Paris de 1763.

CANAL, CHENAL (*Mar.*). Du lat. *canalis*, ou du grec χαίνειν (chainein), s'entr'ouvrir. — Sur la

Méditerranée, l'expression *faire canal* signifie s'éloigner de la terre sur une embarcation de côte, pour traverser un golfe, un espace entre deux îles, etc., ou s'écarter assez de la côte pour la perdre de vue.

CANAL DE NAVIGATION. Sorte de rivière artificielle qui sert, à défaut de cours d'eau naturels, à la navigation intérieure. On sait que les rivières et canaux navigables sont les grands moyens de transport, lorsqu'on n'a pas la ressource des chemins de fer, et que le commerce les emploie pour répartir avec économie les productions du sol et de l'industrie sur la surface d'un vaste territoire. L'importance et l'utilité des canaux pour la prospérité d'un pays sont démontrées par l'expérience; car, avec les mêmes forces motrices, on transporte par eau beaucoup plus de marchandises, à beaucoup moins de frais, souvent avec autant et quelquefois avec plus de célérité qu'avec les moyens ordinaires de transport sur les grandes routes. Il est prouvé, en effet, qu'un cheval ne peut porter que de 100 à 150 kilogrammes (cheval de bât pour service militaire), et traîner sur la voiture la plus favorable, qui est le chariot léger à quatre roues des Francs-Comtois, que 1 000 kilogrammes; tandis qu'il peut faire mouvoir, avec la même vitesse et sans éprouver plus de fatigue, un bateau chargé de 18 à 20 000 kilogrammes sur une eau stagnante, telle que doit être celle d'un canal de navigation. — On trouve dans l'histoire du canal du Languedoc, par le général Andréossy, qu'il en coûterait 6 000 000 de francs pour faire voiturer par terre le même poids d'objets qui, chaque année, est transporté par le canal pour la somme de 1 200 000 francs, ce qui est le cinquième de la dépense du transport par terre. On remarque la même différence de prix sur tous les autres canaux de la France.

La nécessité d'une navigation intérieure a été reconnue par tous les peuples civilisés, tant anciens que modernes; tous ont cherché, par l'exécution de grands travaux, à s'en procurer les avantages. Les Grecs, suivant l'abbé Barthélemy, dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, avaient creusé à travers la Béotie des canaux nombreux. Les Romains, moins occupés de commerce que de conquêtes, n'ont laissé aucun modèle de canaux de navigation qu'on puisse citer; mais ils firent exécuter, pour conduire des eaux douces dans leur cité, des aqueducs qui nous étonnent encore par leur hardiesse et leur grandeur colossale.

Le canal le plus célèbre de l'antiquité est celui qui fut ouvert en Égypte du Nil à la mer Rouge. Diodore le décrit ainsi: « Le canal de communication tracé du golfe de Péluse à la mer Rouge fut commencé par Nécho, fils de Psamméticus, continué par Darius, et abandonné dans la crainte d'inonder l'Égypte, dont le sol est plus bas que la mer Rouge. Ptolémée II, cependant, l'acheva; mais il prévint les inondations en faisant construire une écluse qui retenait les eaux, et qu'on ouvrait pour le passage des bâtiments. » Le projet de l'armée française, qui fit, sous le général Bonaparte, la conquête de l'Égypte, en 1798, avait été de rétablir ce canal, et Monge, chargé d'en combiner les travaux, reçut plus tard, à ce sujet, le titre de *comte de Péluse*. Nous ne pouvons prévoir si notre compatriote M. Ferdinand de Lesseps sera quelque jour duc de Suez, mais nous pouvons dire hautement que son nom restera attaché, dans la mémoire de tous les hommes de progrès et d'impartialité, seraient-ils anglais, à l'œuvre colossale, appelée à métamorphoser les grandes entreprises maritimes, que ses efforts et son incomparable persévérance sont sur le point de mener à complète exécution. Nous parlons, chacun le sait, du percement de l'isthme de Suez.

Le vaste empire de la Chine, suivant le rapport des historiens qui ont écrit sur cette contrée, est traversé en tous sens par une multitude de rivières et de canaux navigables. Le plus grand, auquel on a donné le nom de *canal Impérial*, est un prodige de l'art. Il court du nord au sud, s'étendant de Canton aux extrémités de l'empire, en passant par Pékin; et 30 000 hommes, dit-on, y travaillèrent pendant quarante-trois ans et l'achevèrent vers l'année 980. « La Chine n'était pas naturellement aussi fertile que je l'ai représentée, dit le P. Lecomte, jésuite, les canaux qui la parcourent en ont augmenté les richesses; ils ont même ajouté à sa beauté, en arrosant les campagnes et en donnant plus d'étendue à son commerce. L'eau de ces canaux est claire, profonde et légèrement courante. Il existe communément, dans chaque province, un grand canal qui la traverse et rend le même service qu'une grande route. Les chemins de halage sont pavés de dalles en marbre fort épaisses, liées ensemble fort solidement et servent au passage des hommes, des chevaux et même des voitures. A ce grand canal s'embranche un nombre considérable d'autres canaux de moindre étendue, qui se divisent encore en de plus petits, lesquels vont aboutir à des villes, et des villes à des lacs ou étangs dont les eaux arrosent les contrées voisines. Le coup d'œil de ces eaux, vives et limpides, s'embellit encore des beaux ponts qui les traversent et des rives charmantes qui les encadrent. Enfin, leurs nombreux circuits à travers de vastes plaines, la multitude des navires de toute dimension, les villes, les villages qui sont parsemés de toutes parts, tout cela offre les paysages les plus magnifiques qu'il y ait au monde. Mais, comme dans cette vaste étendue de territoire il y a des différences de niveau assez sensibles, il était nécessaire, pour racheter la pente, de construire un grand nombre de retenues ou de chutes où l'eau se précipitât en torrents d'un biez à l'autre. Il en résulte que, pour faire monter une barque, il faut employer beaucoup d'hommes qui, à l'aide de câbles, de cordes et de cabestans, parviennent

à les faire passer dans le canal supérieur. » On voit par là que les Chinois, malgré tout leur génie, ne possèdent pas encore notre système d'écluses, d'après lequel un seul homme, sans aucun travail pénible, ouvre et ferme les portes et fait passer, en quelques minutes, les plus grands comme les plus petits bâtiments d'un biez à l'autre.

En Russie, les successeurs de Pierre le Grand ont exécuté les projets de ce prince législateur. La communication entre la Baltique et la mer Caspienne est établie, et la navigation se trouve ainsi ouverte entre Saint-Pétersbourg et Moscou, et jusqu'en Perse. Catherine II appela près d'elle les ingénieurs les plus habiles de l'Europe, qui creusèrent sous son règne de nombreux canaux. On peut dire aujourd'hui que c'est dans ce pays que la navigation intérieure présente les plus longues lignes, puisqu'il est possible d'envoyer par eau des marchandises de Saint-Pétersbourg d'un côté jusqu'aux frontières de la Chine, c'est-à-dire à 4 472 milles ; et d'un autre côté jusqu'à Astracan, situé sur les bords de la mer Caspienne, à 1 434 milles. La Suède et le Danemark possèdent aussi beaucoup de canaux de navigation. Celui de Kiel, capitale du Holstein, est de la plus grande importance, puisqu'il ouvre une communication, pour les vaisseaux marchands, entre la Baltique et la mer du Nord, et leur épargne le long circuit autour du Jutland. Tout le monde sait que c'est à ses nombreux canaux que la Hollande doit son commerce, ses richesses et sa population. Après la Hollande, le pays d'Europe qui possède le meilleur système de canalisation est l'Angleterre. Sorti de son sommeil léthargique et porté par ses institutions politiques à tout perfectionner, ce pays, où fleurissent aujourd'hui l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts, s'occupa d'améliorer la navigation intérieure comme un complément nécessaire à sa navigation maritime ; et en peu d'années, non-seulement les rivières furent rendues navigables, mais encore une immense quantité de canaux furent creusés. C'est à l'exemple et à l'impulsion donnés par le duc de Bridgewater que ce résultat est dû. Il conçut le projet d'ouvrir un canal du pied d'une montagne où l'on tirait du charbon, jusqu'à la rivière Mersey, d'une part, jusqu'à Manchester de l'autre ; et le succès et les profits ayant été prodigieux, ils excitèrent une émulation générale qui changea la face de l'Angleterre. On compte actuellement dans ce royaume plus de 200 canaux, formant ensemble une longueur qui dépasse 3 500 milles.

La France n'est pas restée spectatrice oisive de ce grand élan donné au commerce intérieur. On peut même dire qu'elle en a fourni l'exemple aux autres nations ; car le canal du Languedoc, qu'on nomme ordinairement le *canal du Midi* ou *canal des deux mers*, parce qu'il ouvre une communication entre la Méditerranée et l'Océan, par la Garonne et la Gironde, ne le cède en rien à aucun autre pour la hardiesse et la grandeur de l'entreprise. Ce canal, projeté sous le règne de Charlemagne, et repris de nouveau sans succès durant le règne de François Ier, en 1539, puis sous Charles IX et Henri IV, fut enfin exécuté sous le règne de Louis XIV, par l'illustre Riquet, appuyé du ministre Colbert. Commencé en 1666, il fut achevé en 1681, un an après la mort de son auteur. La longueur de ce canal est d'environ 256 kilomètres ; sa largeur, à la surface de l'eau, de 19^{m},5, est de 11 mètres au fond, et sa profondeur est de 2 mètres. Le point le plus élevé ou de partage des eaux est, à Naurouse, de 200 mètres au-dessus du niveau des deux mers. Le nombre des écluses est de 114. La dépense fut de 13 000 000 de francs, dont la moitié fut payée par le roi et l'autre par la province du Languedoc. Le travail le plus remarquable de ce canal est le réservoir de Saint-Ferréol, établi au point de partage pour alimenter les deux branches. Son étendue superficielle est de 247 hectares, sur une profondeur de 36 mètres : les eaux y sont amenées des montagnes adjacentes par une rigole de 20 kilomètres de longueur.

Indépendamment de ce canal, dont le mode d'exécution sert encore de modèle aujourd'hui, la France en possède un grand nombre d'autres qui traversent ses provinces et font communiquer les rivières et les mers. Les canaux de Briare et d'Orléans, commencés sous Henri IV et terminés sous Louis XIII, établissent la communication de la Loire à la Seine, et Paris est approvisionné, par ces canaux, de blé, de vin, de bois et autres productions des diverses contrées que traversent ces grandes artères. Le canal du Centre ou du Charolais unit le Rhône par la Saône avec la Loire, dans un trajet de 84 kilomètres : il commence à Châlon-sur-Saône et aboutit à Digoin, sur la Loire. Le canal de Bourgogne, partant de Saint-Jean de Losne, aboutit à l'Yonne au-dessus de Joigny et forme la communication de la Saône et du Rhône avec l'Yonne et la Seine. Le canal de Beaucaire fait communiquer le Rhône avec la baie du Languedoc, et par conséquent avec le canal du Midi, qui y prend naissance. Il existe encore beaucoup d'autres canaux et d'embranchements de canaux à l'est et au midi de la France, tels que ceux de Grave, de Dunel, du Bouc, de Crapone, de Grillon, de Boisgelin, etc. Parmi les canaux que le Nord possède, on remarque ceux de Saint-Quentin, de La Fère, de Saint-Omer, de Dunkerque, de la basse et de la haute Deule, de la Somme, etc. Le canal de l'Ourcq a pour objet non-seulement la navigation, mais encore de fournir des eaux à Paris et aux bassins des canaux de Saint-Denis et de Saint-Martin. Le bassin de la Villette, qui peut être considéré comme un vaste réservoir alimenté par le canal, étant placé à 15 ou 16 mètres au-dessus du niveau de la Seine, fournit des eaux toujours claires et limpides à un nombre considérable de fontaines

établies dans tous les quartiers de Paris. Le canal de Saint-Maur, entièrement souterrain, qui n'a que 776 mètres de long, abrége d'environ 12 kilomètres la navigation de la Marne, et procure à la porte de Paris, sans nuire à la navigation, une chute d'eau qu'on évalue à la force de 200 chevaux au moins. (*Dict. techn.*)

CANANORE. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan anglais. Elle est située sur le golfe d'Oman. Prise par les Hollandais en 1644, elle leur fut enlevée par Tippoo-Saëb, et les Anglais s'en emparèrent en 1790.

CANARDER. Se dit de l'action de tirer mutuellement des coups de fusil à travers des palissades, après s'être mis à couvert derrière des retranchements.

CANARDER (*Mar.*). C'est tanguer beaucoup et recevoir des lames sur l'avant.

CANARDIÈRE. Sorte de guérite ou petite loge d'une fortification, d'où l'on peut tirer en sûreté sur les assaillants. Se dit aussi d'un fusil très-long destiné surtout à la chasse des oiseaux aquatiques.

CANCLAUX (Jean-Baptiste-Camille, comte de). Lieutenant général, né à Paris en 1740, mort en 1817. Il commanda deux fois en chef l'armée de l'Ouest, dégagea Nantes qu'attaquaient 60 000 Vendéens, et fut envoyé à Naples, en 1799, comme ambassadeur.

CANCRELAS (*Mar.*). Nom que donnent les matelots à des ravets ou blattes, genre d'insectes pullulant en très-grand nombre dans les bâtiments qui naviguent dans les Indes. Le froid seul parvient à les détruire.

CANDACE. Princesse qui régnait sur l'Éthiopie au temps d'Auguste. Elle envahit l'Égypte l'an 20 av. J.-C., ravageant tout sur son passage jusqu'à Éléphantine. Une armée romaine, lancée contre elle, put seule mettre un terme à ses exploits. Elle demanda la paix et rentra dans ses États. — Des savants voient dans le mot *Candace* un mot générique qui, en langue éthiopienne, pourrait signifier reine, comme le mot *Pharaon* signifiait roi en Égypte, le mot *Brenn*, chef, chez les Gaulois.

CANDANT DE L'AVIRON. On désigne par cette expression, sur la Méditerranée, le balancement d'un aviron établi sur le plat-bord pour nager, c'est-à-dire qui reste en équilibre sur la toletière lorsqu'il est abandonné à lui-même.

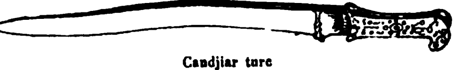
CANDELETTE (*Mar.*). Corde garnie d'un crampon de fer, dont on fait usage pour accrocher l'anneau de l'ancre, lorsque celle-ci sort de l'eau, et qu'on veut la baisser ou remettre en place.

CANDI. Ville située dans l'île de Ceylan, dont elle était autrefois la capitale. Les Français s'en emparèrent en 1814.

CANDIE. *Heraclea.* Capitale de l'île de ce nom dans la Méditerranée. L'île fut occupée dans l'origine par les Curètes et par les Telchines, et s'appela alors Crète; elle fut conquise par les Romains, l'an 65 av. J.-C.; les Arabes s'en emparèrent au neuvième siècle; depuis elle passa sous la domination des Génois et y demeura jusqu'en 1204; les Vénitiens l'obtinrent et la possédèrent jusqu'au moment où les Turcs, après une série de siéges qui se renouvelèrent de 1645 à 1669, finirent par s'en emparer, bien qu'elle comptât au nombre de ses défenseurs 7 000 Français venus à son secours, sous les ordres des ducs de Beaufort et de Navailles.

CANDJIAR ou **CANJARE.** Poignard indien à lame large et évidée, parfois à arête vive au milieu et à poignée à double branche. Dans les Indes, cette arme meurtrière a souvent sa pointe empoisonnée. Il est de ces armes sur lesquelles se dépense un luxe tout oriental et dont la poignée, faite de cristal, de jade, d'ivoire, est incrustée de pierres d'un très-grand prix. Le candjiar reçoit aussi le nom de *cric.* — Chez les Turcs, on donne le nom de candjiar à une espèce de sabre dont la lame ne se fabrique qu'à Damas et est formée de deux courbes raccordées : la première du côté du tranchant, en partant de la poignée; la seconde, dans le sens contraire, vers la pointe. La poignée, pleine, se termine en haut par une saillie recourbée présentant quelquefois des figures de lion, d'oiseau de proie, et selon le rang des personnes qui portent cette arme, la poignée en est plus ou moins riche.

Candjiar indien
(d'après une photographie).



Candjiar turc
(d'après le musée d'artillerie).

CANDYS. κάνδυς (candus). Vêtement des Mèdes, des Perses et des Parthes, qui fut particulièrement adopté dans l'armée de Cyrus. C'était une robe longue, tombant presque jusqu'aux pieds et favorable au développement de la taille. Ce vêtement se retrouve sur presque toutes les figures sculptées des monuments assyriens, de Nimroud, de Persépolis, etc. La collection du musée assyrien au Louvre en offre de nombreux et curieux spécimens. Le *candys*, comme l'*abolla*, rentre d'ailleurs dans les variétés des tuniques flottantes en général, vêtement que l'on retrouve chez tous les peuples de l'antiquité, dans les usages de la vie civile tant privée que publique et dans les costumes de représentation solennelle de tous

Candys
(d'après un bas-relief de Persépolis).

les temps. La toge des magistrats, le manteau royal des souverains, ne sont que des traditions reçues de l'antiquité.

CANÉE (LA). Ville de l'île de Candie. Elle fut prise par les Turcs en 1645.

CANEVETTE (*Mar.*). Petite cave ou sorte de coffre fermant à clef et divisé en 12 ou 24 compartiments carrés, dans lesquels les officiers casent, debout, des flacons de liqueurs.

CANI (*Mar.*). Se dit du bois qui commence à se pourrir.

CANJA ou **CANJÉ** (*Mar.*). Petit bâtiment à voile,



Canja, bateau du Nil
(d'après Marilhat).

à quille recourbée, dont on se sert sur le Nil, pour la navigation du petit commerce intérieur.

CANNE. *Voy.* CROC.

CANNE D'ARME. Bâton court ou arme de demi-longueur qui était presque toujours surmontée d'un fer de hallebarde.

CANNES. *Cannæ.* Village d'Italie, dans la Capitanate, ancienne Apulie. Annibal y tailla en pièces, l'an 216 av. J.-C., 80 000 Romains que commandaient les consuls Varon et Paulus Æmilius. Ce dernier y fut tué. Les habitants de la contrée appellent encore *il Campo di Sangue* le lieu où se livra le combat. Les Carthaginois comptaient 40 000 hommes de pied et 10 000 cavaliers. Les vaincus laissèrent 40 000 des leurs sur la place, 10 000 prisonniers, et le vainqueur envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or des chevaliers. Après la bataille, Maharbal, officier de l'armée carthaginoise, dit à Annibal, rapporte-t-on : « Comment! tu ne marches pas sur Rome? Ah! tu sais vaincre, mais tu ne sais pas profiter de la victoire! » Plusieurs auteurs ont reproduit ce reproche et blâmé le fils d'Amilcar d'avoir conduit son armée à Capoue. Voici ce que leur répond Montesquieu : « Il y a des choses que tout le monde dit, parce qu'elles ont été dites une fois. On croit qu'Annibal fit une faute insigne de n'avoir point été assiéger Rome après la bataille de Cannes. Il est vrai que la frayeur y fut extrême; mais il n'en est pas de la consternation d'un peuple belliqueux, qui se tourne presque toujours en courage, comme de celle d'une vile populace qui ne sent que sa faiblesse. Une preuve qu'Annibal n'aurait pas réussi, c'est que les Romains se trouvèrent encore en état d'envoyer partout du secours. On dit encore qu'Annibal fit une grande faute de mener son armée à Capoue, où elle s'amollit; mais l'on ne considère point que l'on ne remonte point à la vraie cause. Les soldats de cette armée, devenus riches après tant de victoires, n'auraient-ils pas trouvé partout Capoue? »

CANNES. Commune du département du Var, arrondissement de Grasse, sur le bord de la mer. C'est là que débarqua, le 1er mars 1815, l'empereur Napoléon Ier, à son retour de l'île d'Elbe.

CANO (JACQUES). Navigateur portugais. Il découvrit le Congo en 1484 et explora les rives du Zayre.

CANO (SÉBASTIEN DEL). Navigateur espagnol. Il fit partie de l'escadre de Magellan, et reçut le commandement du vaisseau *la Victoire*, après les désastres arrivés à ce célèbre navigateur. Il reconnut les îles d'Amboine, de Solor et de Timor, doubla le cap de Bonne-Espérance et rentra dans sa patrie en 1522, après une navigation de plus de trois années, avec l'honneur d'avoir accompli le premier le tour du monde.

CANON. Du grec κάννα (canna), canne, roseau. Avant que cette dénomination fût devenue tout à fait populaire, on désignait cette bouche à feu par les noms d'*aspic*, de *basilic*, de *coulevrine*, d'*émérillon*, de *faucon*, de *fauconneau* et de *serpentin*, mots qui, du reste, signifiaient autant de différentes espèces de canons. Il y avait aussi les *cardinales*, canons d'un très-gros calibre.

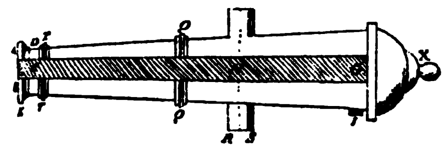
Ce qu'on appelle *calibre* d'un canon est le diamètre de l'âme, qui est toujours conforme au diamètre du boulet que la pièce doit recevoir.

Le premier perfectionnement apporté à la fabrication du canon eut lieu en Allemagne. « Pendant que la France multipliait les bouches à feu, dit M. Lacabane, un grand progrès s'accomplissait en Allemagne dans leur fabrication. Un moine, nommé Berthold Schwartz, parvenait à donner aux canons une dimension qu'ils n'avaient pas eue jusqu'alors; c'est, du moins, ce qui paraît résulter du passage d'un manuscrit du seizième siècle que possède la Bibliothèque impériale. Voici ce passage :

« Le dix-septiesme may mil trois cens cin-
« quante-quatre, le dit sr Roy, estant acertené
« de l'invention de faire artillerie trouvée en
« Allemagne par un moine nommé Bertholde
« Schwartz, ordonna aux généraux des monnoies
« faire diligence d'entendre quelles quantités de
« cuivre estoient au dit royaume de France,
« tant pour adviser des moyens d'iceux faire ar-
« tillerie que semblablement pour empêcher la
« vente d'iceux à estrangers et transport hors le
« royaume. »

En 1630, Jean Appier Hanzelet, Lorrain, publiait son livre sur la pyrotechnie (Pont-à-Mousson, chez Bernard), et y donnait la description et le dessin suivants du canon, accompagnés de détails curieux sur le service des pièces et le matériel de cette époque.

Nous reproduisons l'un et l'autre en *fac simile* et littéralement.



Détails de l'ancien canon.

« AB Le diamètre de la bouche.
« CD Collet.
« GI Espesseur du métail à la culasse.
« GB Le noyau.
« RS Le diamètre du torrillon.
« K Le bourlet.
« NA La volée du canon.
« NX La culasse.
« N La platte-bande et larchet furicelle.
« GX La culatte.
« X Tour du bouton.
« T Astragal.
« QQ Renfort.
« I La lumière.

« Le diametre de la bouche du canon est de six pouces et deux lignes.

« Le diametre de la balle, six pouces.

« Le vent de la balle, deux lignes.

« La balle pese trente-trois liures vn tiers. Cela s'appelle le calibre du canon.

« Le metail est espais au collet de deux pouces, et à la culatte de six.

« Le noyau est long de neuf pieds, et par tout de mesme grosseur.

« Tout le canon a vn peu plus de dix pieds de long.

« Le diametre du torrillon est de six pouces.

« La volée est de cinq pieds et demy.

« Le renfort est distant de la bouche quatre pieds et demy.

« L'espaisseur ou hauteur du bourlet est de cinq pouces.

« L'astragal est à demy pied prés de la bouche.

« L'archet de fer est mis sur la platte bande.

« Le metail de la piece pese enuiron cinq mil six cens liures.

« Son affust est long de quatorze pieds, et l'essieu de sept.

« Le canon monté sur son affust a près de dix-neuf pieds de long.

« La poudre pour sa charge doit peser dix-huict à vingt liures.

« On obserue ordinairement en toutes les pieces que la charge de la poudre pese la moitié de la balle pour le moins : et de là aux deux tiers qui n'en est que meilleur.

« Le canon tire par heure dix coups, et par iour six vingts.

« Tire de poinct en blanc six cens pas.

« Son lit doit avoir quinze pieds de large, et vingt de long pour son recul : on met les dix premiers pieds de planche, et le reste de clayes, si l'on a faute de planches.

« Il faut vingt cheuaux pour mener le canon.

« Les charrettes attellées de quatre cheuaux, portent mille ou douze cents liures pesant chacune; elles sont longues de dix à douze pieds d'eschelle, et la charrette auec les cheuaux de 50 pieds, et leur largeur au droit de l'essieu est de six.

« Vne charrette porte trente trois balles de canon.

« Il faut donc six charrettes, et vingt quatre cheuaux pour porter les munitions pour fair ioüer vn canon tout vn iour qui sont six vingt balles, et deux milliers quatre cens liures de poudre.

« Pour le seruice d'vn canon qui bat en ruine, il faut deux canoniers, trois chargeurs et trente pionniers.

« Le cordage du canon doit estre vn combleau long de 15 toises, gros de quatre pouces et demy de tour, qui pesera enuiron soixante et dix liures.

« Deux pieces à paloneaux, deux traicts sous paloneaux de quinze pieds de long, pesant chacun dix liures, deux hardiers de deux toises de long pesant huict liures chacun.

Comment doit marcher l'artillerie.

« Les petites pieces doiuent aller deuant, puis toutes les grosses, et trois charrettes, qui porteront la premiere vn baril de graisse, et tous les vtils des forgeurs dans vn coffre : la deuxiesme, tous les vtils des charrons et charpentiers, l'eschellette, leuiers, et cric à releuer les pieces, et la troisiesme portera l'enclume, le soufflet, et tous les vtils des forgeurs. Apres cela suiuront les deschargeurs de cest attirail, et les canonniers pour le garder.

« En apres les charrettes portant les boulets, les poudres, et autres munitions.

« Tous les canoniers doiuent estre auec le canon, chacun au droict du sien.

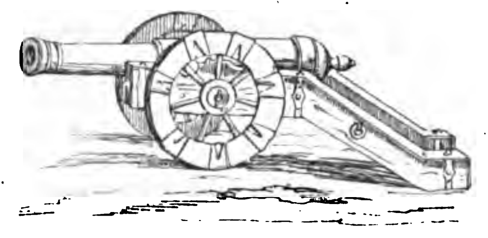
« Il faut loger l'artillerie et ses munitions en vn lieu assez spacieux, laquelle doit tousiours auoir la bouche tournee vers l'ennemy.

« Il faut qu'autour de l'artillerie et des munitions il y ait vne place bien spacieuse pour contenir ses gardes. »

On employait anciennement un assez grand nombre de calibres, et l'on avait des pièces de 96, 48, 40, 36, etc., jusqu'à 5, 2 et même 1. Les ordonnances rendues sur l'artillerie par Charles IX en 1572, Henri III en 1582 et Henri IV en 1601 modifièrent peu les calibres existants sous Henri II, et dans une *instruction sur le fait de l'artillerie*, dressée par le duc de Sully, il n'est question que des six calibres suivants : canon de 33 livres, grande coulevrine de 16, bâtarde de 7 $^{1}/_{2}$, moyenne de 2 $^{1}/_{2}$, faucon de 1 et fauconneau de $^{3}/_{4}$.

Au commencement du dix-septième siècle, les Espagnols, suivant Diego Ufano, ne se servaient plus que de canons de 40, de demi-canons de 24, de quarts de canon de 16, de huitièmes de canon de 5, et avaient, en général, trente pièces pour 40 000 hommes. Sous le prince Maurice de Nassau,

les Hollandais n'avaient communément que des canons de 48, des demi-canons de 24 et des pièces de campagne de 12. En Allemagne, à l'époque



Pièce de rempart, gros calibre (17e siècle).

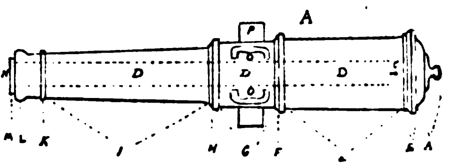
de la guerre de Trente ans, on comptait des canons de 48, des demi-canons, des quarts, des demi-quarts, des seizièmes, des trente-deuxièmes et des soixante-quatrièmes de canon, ces derniers ne lançant que des boulets de 3/4 de livre. Gustave-Adolphe créa une artillerie dont les calibres étaient de 3, 4, 6, 12, 16 et 30; les bouches à feu étaient en bronze, en fer coulé et en tôle de fer cerclée avec des lanières de cuir.

Voici, d'après le P. Daniel, en quoi consistait le matériel de l'artillerie en 1720 :

« On ne se sert plus en France, dit-il, que de six sortes de calibres pour les canons, savoir: de 32, de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4. Les pièces qui sont présentement en usage pour l'artillerie de terre sont: le canon de France, qui est de 33 livres de boulet: il pèse ordinairement 6 200 et il est long de 10 pieds, mesuré depuis sa bouche jusqu'à l'extrémité de la première plate-bande de la culasse. Le demi-canon d'Espagne, ou pièce de 24 livres, pèse 5 000; toute sa longueur est de 10 pieds 9 pouces 1/2. Le quart de canon de France, ou la bâtarde, est de 8 livres; il pèse 1 950; toute sa longueur est de 10 pieds 7 pouces. Le fauconneau est depuis 1/4 jusqu'à 2 livres; il pèse 150, quelquefois 200, 400, 500 et 7 à 800; il est long de 7 pieds ou environ. La pièce de 8 est courte; toute sa longueur est de 8 pieds 7 pouces 1/2. Il se fond encore de nouvelles pièces que l'on appelle de la nouvelle invention, et qui diffèrent des autres, 1° par leur force, parce qu'au fond de la pièce il y a une concavation faite exprès pour recevoir la lumière, qui est beaucoup plus grosse que celle des pièces ordinaires; 2° par leur longueur, parce qu'elles sont plus courtes; 3° par leur poids, parce qu'elles sont beaucoup plus légères. Ainsi la pièce de nouvelle invention, de 24 livres de boulet, ne pèse que 3 000, et n'est longue que de 6 pieds 7 pouces. Il en est ainsi, à proportion, des autres pièces, savoir des pièces de 16, de 12, de 8 et de 4. On n'a point fait au-dessous. »

On comptait à cette époque, dans les armées, une pièce par 1 000 hommes, et les munitions étaient fixées à 100 coups par pièce. Suivant le maréchal de Saxe, il suffisait à une armée de 46 000 hommes d'avoir 50 pièces de 16 et 12 mortiers. En 1775, Gribeauval introduisit dans l'artillerie d'importantes améliorations : il y fit admettre un obusier du calibre de 6 pouces; réduisit les calibres des canons pour la guerre de campagne, changea les proportions des pièces existantes, les fit plus courtes et en réduisit le poids à environ 150 fois celui du boulet. Aujourd'hui on ne fait plus guère usage en France que de pièces de 24, de 16, de 8 et de 4.

Les parties qui forment, de nos jours, l'ensemble d'un canon se décomposent de la manière suivante :



Détails du canon moderne.

A La *culasse* avec son *bouton* ou *cul-de-lampe*, base postérieure du canon.

B La *plate-bande* et monture de la culasse.

C La *lumière*, petit trou percé dans l'épaisseur du métal et qui aboutit à la chambre.

DDD L'*âme* ou intérieur, qui se divise en *chambre*, partie la plus rapprochée de la culasse et où se place la poudre, et en *logement du boulet*, partie qui suit immédiatement la chambre.

E Le *premier renfort* : il correspond à la chambre et au logement du boulet.

F La *plate-bande* et moulure du premier renfort.

G Le *second renfort*.

H La *plate-bande* et moulure du second renfort.

I La *volée*.

K L'*astragale du collet*.

L Le *collet* avec bourrelet en tulipe.

M La *couronne*.

N La *bouche*.

OO Les *anses*.

PP Les *tourillons*, qui servent à ajuster le canon sur son affût.

Les canons sont ordinairement en bronze, mais on en fait aussi en fonte de fer ou en fer forgé, principalement pour la marine. Le bronze des canons est un alliage de 90 parties de cuivre et 10 d'étain. La pièce se coule massive, on la fore ensuite suivant le diamètre du calibre, puis on la tourne extérieurement et l'on perce la lumière. La solidité d'une pièce de canon est très-variable, et elle dépend surtout du degré de fusion et de la perfection de l'alliage. Il est des canons qui peuvent tirer jusqu'à 5 000 coups, tandis que d'autres sont hors de service après 1 000 ou 1 200.

La supériorité du tir de l'artillerie sur celui des armes portatives réside dans *la portée, la précision et l'intensité des effets*. Les fusils et les carabines peuvent toutefois, actuellement, atteindre les deux premières de ces conditions au moyen des rayures de leurs canons et des divers systèmes de balles allongées. Quant à l'artillerie,

si ses progrès marchent avec plus de lenteur, elle ne s'en dirige pas moins vers un but aussi satisfaisant. Les procédés qui ont été successivement proposés et qui ont pour objet d'obtenir plus de portée et de justesse, pour les boulets comme pour les balles, peuvent être classés en trois catégories parfaitement distinctes : dans la *première*, on cherche à supprimer le vent, c'est-à-dire l'espace laissé libre entre le projectile et l'âme de la pièce ; dans la *seconde*, on change la forme du projectile, on l'allonge pour le rapprocher de la forme du solide de moindre résistance, ce qui permet de tirer un poids plus grand avec une âme d'une dimension et d'une résistance données, et l'on espère procurer au tir plus de justesse en imprimant au projectile (ce qui est indispensable avec la forme allongée, pour maintenir la direction) un mouvement de rotation autour de son grand axe ; dans la *troisième*, on tente de combiner les effets de la suppression du vent et la rotation du projectile. Enfin la rotation, condition essentielle de l'emploi des projectiles non sphériques, est imprimée par deux méthodes différentes : l'une consiste à engager, dans des rainures faites en hélice dans l'âme de la pièce, des tenons en saillie sur la surface du projectile ; dans l'autre, on utilise la pression des gaz soit contre des palettes posées sur une tige vissée à l'arrière du projectile, soit contre des évents pratiqués dans les projectiles mêmes. L'étude de ces catégories a donné naissance à un grand nombre de systèmes, et cette étude nous a valu les canons rayés actuels, dont le calibre de 4 est la pièce réglementaire. Nous indiquerons maintenant quelques-unes des inventions récentes qui se sont produites en poursuivant l'étude dont nous venons de dire un mot.

Canons rayés.

Les canons rayés sont en bronze, beaucoup plus petits que les autres et communément du calibre de 4 ; mais on peut rayer des pièces de tout calibre. Les rayures, au nombre de six, sont inclinées et très-fortement marquées. Les canons rayés ont, pour recevoir la charge de poudre, une chambre étroite, telle que celle de la carabine Delvigne et des anciens obusiers.

Le projectile qui vient s'appuyer sur le rebord de la chambre est en fer creux et de forme cylindro-sphérique, avec évidement comme la balle d'infanterie. La base cylindrique du boulet est taraudée en six endroits, et des boulons d'étain sont introduits dans les parties taraudées. Ce sont ces boulons qui viennent se forcer dans les rainures par la force d'expansion des gaz, et donnent au boulet la justesse de la balle de la carabine. Le projectile est quelquefois rempli de balles, et on le fait éclater à la distance voulue. Dans ce but, l'étoupille, qui est en communication, à l'intérieur du projectile, avec les matières fulminantes, porte à l'extérieur diverses indications. On coupe l'étoupille en se conformant à ces marques, selon que l'on désire faire éclater le boulet et lancer la mitraille à 400 ou à 600 mètres et plus. Le refouloir est creux à sa base de façon à emboîter la tête du projectile comme la baguette des carabines. Une hausse mobile est adaptée à la droite du canon. Le tir paraît être très-juste jusqu'à 2 600 mètres ; la portée totale est de 4 500 mètres.

Canon Whitworth.

En faisant emploi du canon rayé de M. Whitworth, des boulets ont été lancés, dit-on, avec de faibles charges de poudre, jusqu'aux distances de 4 298, 6 364, 8 243 et même 8 760 mètres. Ce canon est foré dans un cylindre plein d'acier recuit ; le tube est un simple hexagone dont la révolution complète est réglée d'après le diamètre du canon.

Canon Treuil de Beaulieu.

En France, celui qui a perfectionné le canon rayé est M. le colonel d'artillerie Treuil de Beaulieu, dont les théories sur cette bouche à feu furent rendues publiques en 1842 ; mais l'invention de cette pièce n'est pas moderne, comme on le pense généralement, et l'on doit à M. le colonel Favé la communication suivante faite à l'Académie des sciences :

« Des canons de mousquet et d'arquebuse ont été rayés en hélice dès le seizième siècle, mais le manque de notions exactes sur l'effet que ces rayures produisaient dans le tir empêcha presque toujours d'en obtenir un accroissement de justesse. Les carabines rayées furent néanmoins utilisées pendant la seconde moitié du dix-septième siècle.

« Dans la première moitié du siècle suivant, Robins découvrit la cause de la supériorité des armes rayées sur les armes lisses. Ayant reconnu que les projectiles sphériques tirés dans un canon lisse éprouvent sur leur trajectoire un mouvement de rotation autour d'axes variables, il avait attribué à l'effet de la résistance de l'air des déviations dont l'accroissement est plus que proportionnel à la distance.

« L'avantage des rayures était donc, selon lui, d'imprimer au projectile un mouvement de rotation autour d'un axe coïncidant avec l'axe du canon, et, en rendant sa forme comme symétrique autour de cet axe, de supprimer les causes qui produisaient des déviations en hauteur aussi bien que des écarts latéraux.

« Après avoir fait divers essais pour appliquer sa théorie aux canons de l'artillerie, Robins formula, dès 1740, cette prédiction remarquable :
« La nation chez qui l'on parviendra à bien com-
« prendre la nature et l'avantage des canons
« rayés, où l'on aura la facilité de les construire,
« où les armées en feront usage et sauront les
« manier avec habileté, cette nation, dis-je, ac-
« querra sur les autres une supériorité égale à
« celle que pourraient lui donner toutes les in-
« ventions qu'on a faites jusqu'à présent pour
« perfectionner les armes quelconques. J'ose

« même dire que ses troupes auront par là autant d'avantages sur les autres qu'en avaient « de leur temps les premiers inventeurs des « armes à feu, suivant ce que nous rapporte l'histoire... »

« Euler crut pouvoir, sans recourir à l'expérience, réfuter la théorie de Robins sur les effets de la résistance de l'air; l'autorité du géomètre qui avait le premier résolu la question de la trajectoire dans l'air fit abandonner la voie que Robins avait ouverte.

« Ce n'est que depuis 1825 que les expériences faites par l'artillerie française sur les carabines ont détruit toutes les contestations. »

L'artillerie autrichienne possède des canons rayés que l'on charge avec du fulmi-coton. Ces canons sont rayés de telle manière que les bords ne peuvent s'arracher, comme dans les systèmes polygonaux ordinaires, ni les projectiles être jamais arrêtés; et quoique la vis ait une forte courbure, on peut charger aisément par devant. Le peu de poids de ces pièces et la petite quantité de munitions qu'elles réclament les rendent propres particulièrement à la guerre de montagnes; et avec une charge de 192 grammes un boulet de 3 kilogrammes peut arriver à la distance de 5 000 pas.

Canon Armstrong.

Le canon Armstrong est fait de rubans de fer forgé, soudés et formant un tube. La révolution de sa rayure est d'environ 4 mètres, et elle se compose de 48 cannelures fines et aiguës. La culasse est formée d'une longue chambre ajustée à l'extrémité du canon, et dans laquelle pénètre une puissante vis creuse qui, lorsqu'elle est vissée, serre la pièce de culasse descendue devant elle, la fixe à l'extrémité du tube et complète ainsi le canon. Le boulet conique est revêtu de deux anneaux de plomb, l'un à la base du cylindre et l'autre à la naissance du cône, afin que ce métal plus tendre puisse pénétrer dans les rayures. La réputation qu'on avait faite à ce canon se trouva un peu compromise dans la campagne de Chine. Il résulte, en effet, des observations auxquelles il a donné lieu, que, malgré la justesse de son tir, il ne saurait présenter des garanties suffisantes; que sa construction le rend aisément susceptible d'être détruit par les boulets ennemis, et par conséquent dangereux pour les artilleurs qui le servent, et que, dans plusieurs occasions, il a fallu le remplacer par des batteries de l'ancien système.

Canon Lynall.

On cite aussi le canon inventé par M. Thomas Lynall, qui, d'après ceux qui le recommandent, serait supérieur aux pièces de MM. Whitworth et Armstrong. Avec le canon Lynall, le boulet, qui est du poids de 170 livres anglaises, peut atteindre à une distance de 10 000 yards (le yard équivaut à $0^m,914$).

Canon James.

Un Américain, le général James, a inventé un canon qui, avec une charge de 750 grammes de poudre, peut lancer un projectile de 6 kilogrammes à une distance de 4 milles. Le système de rayure employé pour cette pièce permet, dit-on, de rayer tous les anciens canons de bronze avec une dépense très-minime.

On a présenté des canons de 5 mètres de longueur, qui pèsent 6 000 kilogrammes et dont le projectile perce, à une grande distance, les navires blindés. Ils font moins de bruit que les pièces de petit calibre; mais leur recul ne permet que de les employer à terre.

Canon Cavalli et Montigny.

On doit au major Cavalli, de Turin, de gros canons en fer, propres à des batteries de siége, qui se nettoient et se chargent par la culasse et peuvent, dans un même espace de temps, à ce qu'on affirme, tirer trois fois plus de coups que les autres pièces connues. Ces canons offrent en outre l'avantage de permettre aux artilleurs qui sont dans les tranchées de ne point se mettre à découvert dans les diverses opérations du tir. Déjà, en 1849, un ouvrier belge, M. Montigny, avait fait connaître un canon se chargeant par la culasse.

Canon Napoléon III.

Un canon d'acier fondu, inventé, dit-on, par l'empereur Napoléon III, porte jusqu'à 12 000 mètres; et ses projectiles peuvent, à 3 000 mètres, traverser une cuirasse de 12 centimètres d'épaisseur. Enfin, un projectile d'un nouveau système et ne pesant pas moins de 45 kilogrammes, produit des effets tellement foudroyants, qu'en tombant dans une masse compacte il pourrait tuer ou blesser, par ses éclats, une centaine de personnes.

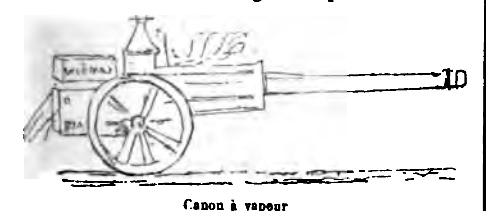
Dans les démolitions de la tour de Bat, à Rennes, on trouva un canon construit en deux parties, dont l'une, la culasse, s'enlevait pour charger la pièce et se rajustait ensuite. En juillet 1827, un pêcheur de Calais ayant jeté ses filets à quelques lieues de cette ville, sur le banc Dartingue, que les Anglais appellent *New-Bank*, amena du fond un cylindre assez régulier de $1^m,191$ de long, et à l'extrémité inférieure duquel était ajoutée une queue ou tige de fer avec poignée pour ajuster, dont la longueur était de $0^m,541$. C'était un véritable canon. (*Voir son dessin, page* 84.) Il avait vers son milieu un renfoncement ou espèce d'anneau muni de 2 tourillons pour le poser sur l'affût, et vers la culasse se trouvait une ouverture dans laquelle était logé, soutenu par une clavette de fer, un tube de $0^m,198$ de long sur $0^m,0675$ de diamètre, ayant sa culasse et sa lumière, et pouvant se démonter pour être chargé à la main. Ce canon se chargeait donc, il y a plusieurs siècles, par un système analogue à celui pour lequel des brevets d'*invention* ont été pris à notre époque par plusieurs armuriers. Le musée d'artillerie offrit, dit-on, 400 francs du canon trouvé au banc Dartingue; mais cette somme

ayant été jugée insuffisante par le propriétaire de la vieille bouche à feu, ce fut un Anglais, le vicomte Montague, de Cowdray, dans le comté d'Essex, qui l'acheta au prix de 1 200 francs. (*Voy.* Artillerie, Bombarde, Canon a vapeur, Canon revolver, etc., etc.)

Le mot *canon* désigne aussi la partie de toute arme à feu qui reçoit de la poudre et des projectiles. — Les canons des fusils de munition et de chasse se font en fer forgé. Pour les fabriquer on prend plusieurs morceaux de fer; on les soude ensemble, on les étire dans un martinet, de manière à produire une lame qu'on appelle *lame à canon;* on rapproche les bords de cette lame de façon à former un tube; quand ils sont croisés dans toute la longueur, on les soude avec la plus minutieuse attention. On fabrique, en outre, des *canons rubannés,* en soudant sur un canon fort mince un ruban de fer que l'on roule successivement tout alentour et sur toute la longueur; des *canons tordus à l'étoc,* qui résistent mieux à l'explosion de la poudre; et enfin des *canons rayés, cannelés, damassés, filés,* etc.

CANON (*Mar.*). On appelle *canon à la serre,* le canon amarré en dedans, et dont la volée porte contre le haut du sabord; *canon allongé contre le bord,* celui qui est amarré de longueur contre les côtés du navire; *canon d'étape,* celui qui n'a plus de tampon dans la bouche; *canon aux sabords,* celui qui est en état d'être tiré; *canon démarré,* celui qu'on a déplacé afin de pouvoir le charger; et *canon de courrier,* celui qui est logé sur l'avant pour tirer par-dessus l'éperon.

CANON A VAPEUR. Léonard de Vinci, au quinzième siècle, a fait connaître cet appareil, qu'il attribue à Archimède, et qu'il décrit de la manière suivante : « L'*archistonnerre* est une machine de cuivre fin, qui lance des balles avec un grand bruit et beaucoup de violence. On en fait usage de cette manière : le tiers de cet instrument consiste en une grande quantité de feu



Canon à vapeur
(*d'après le fac-simile d'un dessin de Léonard de Vinci*).

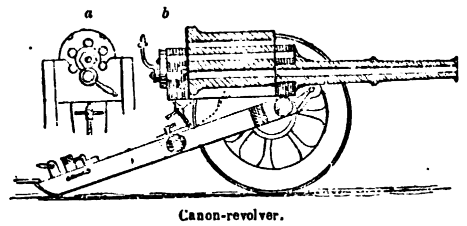
de charbon. Quand l'eau est bien échauffée, il faut serrer les vis sur le vase où est l'eau, et, en serrant la vis en dessus, toute l'eau s'échappera par-dessous, tombera dans la portion échauffée de l'instrument et se convertira aussitôt en une vapeur si abondante et si forte, qu'il paraîtra merveilleux de voir la fureur de cette fumée et d'entendre le bruit qu'elle produira. Cette machine chasse une balle du poids d'un talent. » — Il existe un autre *canon à vapeur,* de l'invention de Perkins, lequel canon peut, dit-on, lancer jusqu'à 200 boulets par minute; mais on en a dédaigné l'usage, qui serait d'ailleurs bien difficile en campagne.

CANON-CLARINETTE. Canon de nouvelle invention, qui tire son nom de ce qu'il est percé de trous un peu plus haut que la culasse, ce qui le fait quelque peu ressembler à l'instrument musical nommé clarinette. Un des principaux avantages de ce canon, c'est qu'il est à l'abri du recul.

CANON-HARPON (*Mar.*). Sorte d'arme inventée en 1835. Les pêcheurs peuvent, par son emploi, atteindre les baleines et autres gros cétacés à une distance de plus de 33 mètres, au moyen d'un harpon que contient l'arme et qui est projeté avec une force considérable.

CANON-OBUSIER. *Voy.* Artillerie.

CANON-REVOLVER. Il est de l'invention de M. Mayall, Américain. L'âme de cette bouche à feu se trouve en face d'une plate-forme verticale mobile autour d'un axe horizontal, et percé de trous. Dans chacun de ces trous vient se loger une gargousse renfermant le boulet et la charge de poudre, de sorte qu'il n'y a d'autre opération à faire que tourner la plate-forme d'un cran à chaque coup que l'on tire, et à mettre le feu à la charge. Les gargousses sont placées à la main dans un couloir qu'on voit distinctement au-dessous de la plate-forme.



Canon-revolver.
(*a Coupe de la plate-forme. — b Naissance de l'âme.*)

A chaque coup, une d'entre elles est saisie par un refouloir mécanique qui la place dans un des trous de la plate-forme mobile. En même temps un écouvillon, également mû par un mécanisme, nettoie le trou qui vient de servir. Le feu est mis au moyen d'une pile électrique, et la pièce se pointe comme un canon ordinaire. Ce canon a été essayé, publiquement, à Washington, en présence du général Mac-Clelland et de son état-major. Avec un tube du plus petit calibre, il portait à 1 500 mètres; le but était à 800. Sur dix coups tirés à la minute, sept et huit ont porté sans qu'on repointât.

CANONICA. Village situé sur l'Adda, non loin de Bergame, Italie. Auréolus y fut vaincu par Claude II, en 267.

CANONNAGE (*Mar.*). Se dit, dans la marine militaire, pour désigner l'art du canonnier.

CANONNER. Battre à coups de canon.

CANONNER (*Mar.*). On dit *canonner une voile,* pour exprimer qu'on la place en rouleau.

CANONNERIE. Se dit de l'usine ou fonderie où l'on fabrique les canons.

CANONNIÈRE. Ce nom fut donné, dans le principe, à une tente qui servait à abriter quatre canonniers. Plus tard on étendit cette dénomination à toutes les tentes d'infanterie, lesquelles contenaient chacune sept à huit hommes. La canonnière était soutenue par une traverse à deux montants; elle se terminait d'un côté par un cul-de-lampe, et de l'autre carrément. C'est à ce dernier côté que se trouvait la porte, ou pan de toile qui croisait sur le montant antérieur. — Le mot *canonnière* se dit aussi d'une grosse tour à l'épreuve du canon. — Autrefois ce mot désignait une ouverture pratiquée dans les murs des villes, des forts, etc., par laquelle on faisait feu sur l'ennemi, sans être exposé à ses coups.

CANONNIÈRE. *Voy.* CHALOUPE CANONNIÈRE.

CANONNIERS. Dans nos armées la dénomination de canonnier fut d'abord aussi étendue que l'est aujourd'hui la dénomination d'*artilleur :* le canonnier était tout homme attaché au service des canons, comme l'artilleur est de nos jours tout homme faisant service dans le corps de l'artillerie. En 1671, sous le ministère de Louvois,



Canonnier Louis XIV (*d'après Van der Meulen*). Canonnier Louis XVI (*d'après Moreau le jeune*).

le nom de *canonniers* fut donné à la première compagnie du régiment des fusiliers du roi, régiment chargé du service spécial de l'artillerie, et le costume des canonniers était alors tel que nous le donnons ici. En avril 1693, le régiment des fusiliers du roi prit le nom de *royal artillerie,* mais la première compagnie conserva le nom de canonniers. En 1695, on incorpora dans le royal artillerie le régiment des bombardiers, ainsi que les compagnies de mineurs; et toutes ces armes réunies prirent, en 1758, la dénomination de corps royal d'artillerie. Sept brigades formaient, en 1762, l'effectif de l'artillerie; et ces brigades prirent, en 1765, le nom de régiments.



Canonnier de la garde en 1808 (*d'après Charlet.*)

Sous Louis XVI nous voyons l'uniforme du canonnier modifié en plusieurs de ses parties.

Le règlement de 1791 organisa le corps de l'artillerie en : 7 régiments de *canonniers*, et 6 compagnies de mineurs et d'ouvriers. Enfin, sous l'empire, nous trouvons le canonnier à pied de la garde entièrement transformé. Chacun de nous sait le rôle immense que les canonniers, et particulièrement ceux de la garde, remplirent sous le premier empire. (*Voy.* ARTILLERIE, ARTILLEURS.)

CANONNIERS GARDES-CÔTES (*Mar.*). Ils furent institués par Louis XIV, en 1702. Leurs compagnies se composaient de 200 hommes, sans compter les officiers.

CANONNIERS VÉTÉRANS. Il y a quatre compagnies de canonniers vétérans; elles sont établies la 1re à Cherbourg, la 2e à Brest, la 3e à Bastia, et la 4e à Toulon.

CANOPE. Ville de la basse Égypte. Le général français Menou y fut défait le 21 mars 1801.

CANOT (*Mar.*). Du celt. *canod,* rad. *can,* creux. Petite embarcation non pontée qui sert de moyen de communication entre un bâtiment à l'ancre et le rivage. On distingue le *grand canot,* le *petit canot,* le *canot du commandement,* le *canot de punition* et le *canot de sauvetage.* On appelle *canot jaloux,* celui qui a le côté faible et se renverse aisément.

CANOTIER (*Mar.*). Matelot de l'équipage d'un canot.

CANTABRES. *Cantabri.* Peuple de la Tarraconaise, en Espagne. Il habitait entre les monts Cantabres au sud et le golfe des Cantabres au nord, et on le regardait comme le plus redoutable de la péninsule hispanique. Il fut dompté, sous Auguste, par Agrippa, et obligé de quitter ses montagnes. Selon quelques auteurs, les Basques seraient ses descendants.

CANTANETTES (*Mar.*). Petites ouvertures rondes entre lesquelles est placé le gouvernail d'un bâtiment et par où le gavon est éclairé.—Se dit aussi de petits compartiments qu'on ménage dans les chambres des vaisseaux.

CANTERBURY. Chef-lieu du comté de Kent, en Angleterre. Cette ville est située sur le Stour. Elle fut prise et incendiée par les Danois en 1011.

CANTINE. De l'ital. *cantina*. Nom donné, dans les places de guerre et les casernes, à l'endroit où l'on vend aux soldats du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, etc.—Se dit aussi d'espèces de paniers ou de caisses dans lesquelles on porte les provisions en campagne.

CANTINIÈRE. Femme autorisée à s'établir dans les dépendances d'une caserne, ou, en temps de guerre, à suivre un corps de troupes, et qui vend aux soldats des boissons et certaines provisions. Les cantinières qui sont attachées soit aux régiments, soit aux casernes, sont choisies parmi les femmes de militaires, sous-officiers ou soldats, et portent aujourd'hui un uniforme. Nos annales sont riches d'actes de dévouement et d'héroïsme de plusieurs d'entre elles; combien n'en a-t-on pas vu, en effet, au milieu des batailles, affronter les balles et tous les dangers pour secourir des blessés, les arracher à de nombreux périls, les porter aux ambulances, les soigner et les panser en vraies sœurs de charité! Compagnes habituelles de nos soldats, les cantinières sont souvent pour eux de véritables mères, et si parfois la rudesse de leurs habitudes contraste avec leur sexe, on peut généralement dire qu'elles n'en ont pas les faiblesses. (*Voy.* VIVANDIÈRE.)



Cantinière moderne.

CANTON ou **KOUANG-TCHÉOU.** Capitale de la province de Kouang-Toung, en Chine. Elle fut occupée, le 20 décembre 1857, par les troupes anglaises et françaises, aux ordres des amiraux Seymour et Rigault de Genouilly.

CANTONNEMENT. Établissement temporaire d'un corps ou d'une fraction d'armée, soit pour y attendre le commencement des opérations, soit pour occuper un point déterminé dans un ordre de bataille, ou dans une manœuvre stratégique.

CANTONNIÈRE (*Mar.*). Bout de cordage d'une grosseur qui varie selon le poids des ancres qu'il doit porter.

CANULETTE (*Pêche*). Forte pagaie dont font usage les pêcheurs de Quito.

CANUSIUM. Aujourd'hui *Canosa*. Dans la province de Bari, royaume de Naples. Une bataille y eut lieu, l'an 209 av. J.-C., entre les Carthaginois, conduits par Annibal, et les Romains, sous les ordres de Marcellus. Elle dura deux jours : le premier jour, la victoire resta aux Carthaginois; le second jour, elle se rangea du côté des Romains, qui firent un grand carnage de leurs ennemis.

CAP ou **PROMONTOIRE** (*Mar.*). Du lat. *caput*, tête. Portion du littoral qui s'avance dans la mer.—La connaissance des caps qui existent le long d'une côte est d'une grande importance pour la navigation.—On donne aussi le nom de *cap* à la proue ou avant d'un bâtiment, considéré par rapport à la direction qu'on lui impose lorsqu'on navigue.—On dit *doubler un cap*, pour exprimer qu'on passe près d'un cap en longeant la côte. *Virer cap par cap*, c'est changer les amures pour courir sur une route exactement opposée à la première direction; *être cap à cap*, se disait autrefois de deux navires allant l'un vers l'autre sur des routes directement opposées. On appelle *cap-de-mouton à croc*, le cap-de-mouton armé d'un croc de fer pour accrocher au côté d'une chaloupe, et *cap-de-mouton de martinet*, celui où passent les lignes des trelingues des vaisseaux français. Par *cap de compas*, on entend le diamètre qui est tracé au fond de la cuvette de la boussole et qui indique la direction de l'axe du bâtiment. *Où est le cap?* veut dire: vers quel point de la boussole est dirigé notre avant? Autrefois, le mot *cap* était un terme générique à bord des galères, pour désigner tous les cordages.

CAP BRETON. Ile de la Nouvelle-Bretagne, Amérique anglaise. Elle est située dans le golfe Saint-Laurent. Les Français s'en emparèrent en 1713 et la gardèrent jusqu'en 1745, époque à laquelle les Anglais la leur enlevèrent.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. Situé à l'extrémité S.-O. de l'Afrique. Les Hollandais y établirent une colonie, en 1652; les Anglais s'emparèrent de cette colonie en 1796, la rendirent en 1802, et la reprirent définitivement en 1806.

CAP DE MAILLES. Coiffure en treillis de fer qui était usitée au moyen âge. (*Voy.* CAPUCHON DE MAILLES.)

CAP DE MORE. Nom que porte le cheval à poil rouan et à tête et pieds noirs.

CAP-DE-MOUTON (*Mar.*). Forte lentille en bois, percée de trois trous. Deux caps-de-mouton et une ride passée en forme de garant constituent une sorte de palan qu'on emploie pour roidir et tenir les haubans. Il y a des caps-de-mouton estropés aux chaînes en fer des porte-haubans et qui sont fixes; et il y en a à croc qui sont mobiles ou volants.

CAP NORD (*Mar.*). Il forme le point le plus septentrional de l'Europe, dans la Laponie norvégienne, c'est-à-dire qu'il est situé près du cercle arctique, à 71° de latitude septentrionale. Lorsqu'on approche de ce cap un peu avant minuit, les rochers qui le composent paraissent, au premier aspect, n'être pas plus hauts les uns que les autres; mais on ne tarde pas à reconnaître l'en-

reur dans laquelle on est tombé et à acquérir la certitude qu'il y en a de beaucoup plus élevés que ceux dont la vue avait d'abord été frappée. Le spectacle qui se présente est magnifique. La mer venant se briser avec fureur contre ces inébranlables rochers qui, depuis tant de siècles, résistent à tous ses efforts; l'écume qui couvre leur base; à l'Orient le soleil dans tout son éclat, à l'Occident les ombres épaisses qu'il projette, tout cela concourt à rendre plus imposant ce site majestueux, isolé en quelque sorte du reste de la terre.

CAPACÈTE. *Voy.* CABASSET.

CAPARAÇON. Mot espagnol qui dérive de *cap*, et dont la signification est *grande cape*. C'est une couverture d'étoffe pour le cheval. Le capara-



Cheval couvert du caparaçon
(d'après Crispin de Pas).

çon, du temps de la chevalerie, couvrait entièrement le corps du dextrier et débordait les *bardes*, armures de fer, en descendant même quelquefois jusqu'aux pieds. Il était communément d'étoffe très-riche, rehaussé d'armoiries, de broderies de différents genres et bordé de larges franges. On appelait aussi le caparaçon : *housse, sambue* et *ténicle*.

CAPE (*Mar.*). Du lat. *caput*, tête. Lorsqu'un navire éprouve des vents trop violents pour lui permettre de louvoyer en faisant ce qu'on appelle de la toile, il ne conserve alors que les voiles qu'il peut livrer au vent sans danger, met la barre du gouvernail sous le vent, et demeure ainsi au plus près en présentant obliquement son avant à la lame qui se soulève contre lui. C'est ce qu'on appelle *la cape*. *Mettre en cape* n'est donc, à proprement dire, que disposer le navire à supporter le mieux qu'il se peut la bourrasque à laquelle il se trouve exposé.

CAPÉER (*Mar.*). Tenir la cape tout le temps que dure un coup de vent qui ne permet pas de faire servir les voiles, ni de porter en route.

CAPEIRON (*Pêche*). Sorte de filet de pêche.

CAPELAGE, CAPELER (*Mar.*). Tour que fait un cordage sur la tête d'un mât ou sur le bout de toute autre pièce de mâture, soit en se pliant sur lui-même, soit que son extrémité, préparée en forme d'anneau, presse, en s'arrêtant, le bout de bois qu'il reçoit. — Le mot *capelage* signifie aussi la réunion de tous les cordages à l'endroit du mât où ils sont rappelés.

CAPELANIER (*Pêche*). Patron de l'embarcation avec laquelle on pêche le *capelan*, sorte de petit poisson qui sert de bouette aux pêcheurs de morue.

CAPELINE. Du lat. *caput*, tête. Espèce de casque de fer qui était à l'usage de l'infanterie. Il se composait, outre le timbre, qui était de forme



Capeline
(d'après l'Armeria real de Madrid).

plus ou moins arrondie, avec plus ou moins d'ornements, de la visière, du couvre-nuque, des jugulaires et d'une crête. Le modèle reproduit ici appartient au quinzième siècle.

CAPEYER, CAPOSER ou **CAPER** (*Mar.*). Tenir la cape.

CAPION (*Mar.*). Nom sous lequel les Levantins désignent l'étrave et l'étambot.

CAPITAINE. Du lat. *caput*, chef; en vieux français, chevetain. Qualification d'un chef militaire, qui a succédé dans l'armée aux dénominations de duc, de comte, de banneret, etc. Le mot capitaine a toujours désigné le chef d'une compagnie; mais l'importance du grade n'est pas toujours restée la même. A l'époque, en effet, où l'armée n'avait d'autres fractions que les compagnies, les attributions et les prérogatives des capitaines étaient telles, que les plus grands seigneurs du royaume briguaient la faveur d'occuper ce grade, tandis qu'actuellement il n'est plus que le septième dans la hiérarchie militaire. La création des capitaines d'hommes d'armes remonte à Charles V, dont une ordonnance plaça, en 1373, des capitaines à la tête de la gendarmerie. Lorsque Louis XI forma les francs-archers, il en donna le commandement à quatre capitaines en chef, ayant sous leurs ordres trente-deux autres capitaines subalternes. François Ier, en prenant le titre de capitaine de sa garde, créa des capitaines-lieutenants; puis, dans ses légions, chaque capitaine commandait 1 000 hommes, partagés en dix.

bandes, dont chacune avait pour chef un officier appelé *centenier*. Dans l'origine, le mot capitaine signifiait aussi commandant de place, et sous le règne de Henri III on voit encore des capitaineries de places fortes.

Dans les régiments actuels, outre les capitaines ayant des compagnies à commander, il en est dont les fonctions sont hors rang, ou purement administratives, tels que le *capitaine adjudant-major*, chargé des détails du service d'un bataillon; le *capitaine trésorier*, préposé à la comptabilité; le *capitaine d'habillement*, chargé de l'équipement des troupes; le *capitaine de recrutement*, qui préside au recrutement, et le *capitaine de remonte*, qui a pour mission le choix et l'achat des chevaux.

CAPITAINE (*Mar.*). Celui qui commande un bâtiment. Dans la marine militaire, on distingue le *capitaine de vaisseau*, le *capitaine de frégate*, le *capitaine de corvette*, le *capitaine de pavillon*, le *capitaine de port* et le *capitaine d'armes*. (*Voy.* ces mots.) On appelait aussi autrefois *capitaine des mousses* celui d'entre eux qui était désigné pour leur chef dans les exercices.

CAPITAINE AU LONG COURS (*Mar.*). Commandant d'un navire de commerce, qui ne peut exercer ces fonctions qu'après avoir satisfait à un examen théorique et pratique.

CAPITAINE D'ARMEMENT. Officier chargé de veiller à ce que les armes d'un corps soient toujours en bon état.

CAPITAINE D'ARMES (*Mar.*). Adjudant sous-officier qui fait à bord la police sous les ordres des officiers de service et doit surveiller l'entretien des armes. Ces fonctions étaient exercées autrefois par un sous-officier des régiments de marine, mais on le prend aujourd'hui dans les équipages de ligne.

CAPITAINE DE CORVETTE (*Mar.*). Officier qui commandait les bâtiments de guerre portant de 10 à 22 bouches à feu, ainsi que les bâtiments à vapeur et les transports armés en guerre, et dont le grade, créé en 1831, et supprimé plus tard, correspondait à celui de chef de bataillon dans l'armée de terre.

CAPITAINE DE FRÉGATE (*Mar.*). Officier qui commande les frégates de deuxième et troisième rang, les corvettes de 24 canons et celles de charge. Ce grade, qui fut supprimé en 1837 et rétabli plus tard, correspond à celui de lieutenant-colonel dans l'armée de terre.

CAPITAINE DE PAVILLON (*Mar.*). Capitaine qui commande un vaisseau sur lequel est embarqué un officier général.

CAPITAINE DE PORT (*Mar.*). Ancien officier de marine à qui est confiée la surveillance de l'amarrage des bâtiments et de la police du port.

CAPITAINE DE VAISSEAU (*Mar.*). Officier qui commande des vaisseaux de ligne et des frégates de premier rang, et dont le grade correspond à celui de colonel dans l'armée de terre.

CAPITAINE DES GARDES. Se disait autrefois de l'officier qui commandait l'une des quatre compagnies de gardes à cheval de la maison du roi.

CAPITAINE DES VILLES. Institution qui date de la première partie du quatorzième siècle. Philippe V établit ces officiers dans les places fortes, à côté des prévôts et des baillis, afin qu'ils commandassent les troupes destinées au maintien de l'ordre public.

CAPITAINE GÉNÉRAL. Grade qui, en Espagne, correspond à celui de général de division dans nos armées. Le capitaine général est communément chargé du gouvernement d'une province, qui prend alors le nom de *capitainerie*.

CAPITAINE GÉNÉRAL DES GALÈRES (*Mar.*). Ce grade fut supprimé en 1669 par Louis XIV.

CAPITAINE LOÏS. C'est sous ce nom que la célèbre Louise Labé, née à Lyon en 1526, morte en 1566, dite *la Belle Cordière*, parce qu'elle était femme d'un cordier, fort riche, du nom de Perrin, se distingua au siége de Perpignan, où elle s'était rendue, à l'âge de seize ans, sous des habits d'homme. Outre qu'elle était belle et courageuse, elle savait le latin, le grec, l'espagnol et l'italien, écrivait aussi facilement en vers qu'en prose, et jouait agréablement du luth.

CAPITAINERIE. Nom que l'on donnait autrefois, en France, à une division territoriale remplacée aujourd'hui par celle, beaucoup plus importante, qu'on appelle *division militaire*. Il existait jadis dans le royaume 110 capitaineries. Cette dénomination subsiste en Espagne.

CAPITAINESSE (*Mar.*). Désignation de la galère que montait autrefois le commandant d'une escadre.

CAPITALE. En termes de fortifications, on appelle *capitale d'un bastion* ou d'un ouvrage quelconque la bissectrice de son angle saillant.

CAPITANE (*Mar.*). Nom que l'on donnait anciennement à la galère qui portait le capitaine général.

CAPITAN-PACHA (*Mar.*). Grand amiral de l'empire ottoman. Outre le commandement suprême de la flotte, ce dignitaire compte dans ses attributions la surintendance générale de la marine et l'inspection de toutes les côtes et îles de l'empire, tant en Europe qu'en Asie.

CAPITULATION. Du lat. *capitulum*, chapitre. Traité en vertu duquel un corps de troupes ou une place de guerre s'oblige à mettre bas les armes. La *capitulation de siége* ne peut avoir lieu qu'autant que la pénurie de vivres et de munitions rend désormais la défense impossible, ou que l'assaut livré par l'ennemi met en péril imminent la vie des assiégés. Un décret du 24 décembre 1811 a fixé les conditions auxquelles les troupes françaises peuvent capituler, et lorsque ces conditions n'ont pas été rigoureusement remplies, il s'ensuit peine de mort pour celui

qui a conclu la reddition. Un décret du 1er mai 1812 prononce aussi la peine de mort contre tout chef de troupes qui traite en rase campagne d'une capitulation dont le résultat est de faire poser les armes. La demande d'une capitulation pour une place assiégée est annoncée par un ou plusieurs tambours qui montent sur les remparts et y battent la chamade, pour faire connaître aux assiégeants que le commandant de la place a l'intention de traiter; puis on arbore un drapeau blanc, qui reste planté sur la brèche pendant tout le temps de la négociation. Les articles de la capitulation sont débattus devant le conseil de défense, puis arrêtés par le gouverneur; et le traité est enfin signé par ce conseil, ainsi que par les chargés de pouvoirs de l'assiégeant. Les capitulations les plus célèbres qui intéressent notre histoire moderne sont celles de Mantoue, en 1797; d'Ulm, en 1805; de Dantzig, en 1807; de Baylen et de Cintra, en 1808; d'Alger, en 1830, et d'Anvers, en 1832. Feuquières traite de lâcheté la capitulation que fit le prince de Saxe-Eisenac, en 1677, à la tête de 10 000 hommes; et celle qui eut lieu à la bataille d'Hochstett, le 13 août 1703, par 27 bataillons français.

CAPON (*Mar.*). Assemblage de cordages, de rouets et de poulies, employé pour élever et soutenir une ancre pendante sur le bossoir. On appelle *garant du capon* le cordage qui forme l'appareil du capon.

CAPONNER (*Mar.*). Lever une ancre sous le bossoir par le moyen du capon. Une ancre est *caponnée* lorsque, hissée jusqu'au bossoir, elle se trouve suspendue sur la bosse du bout, les becs hors de l'eau.

CAPONNIÈRE. Sorte de galerie de communication entre les ouvrages d'une place fortifiée. — Logement creusé en terre et ordinairement établi dans des fossés secs, qui peut contenir 15 ou 20 soldats placés de manière à tirer presque à rez-de-chaussée sans être vus.

CAPORAL. Du lat. *caput*, tête. Ce grade, créé par François Ier dans ses légions, en 1558, fut d'abord désigné par le nom de *cap d'escadre*, puis de caporion, qui signifiait chef d'escouade, et la dénomination actuelle n'apparaît pour la première fois que dans les ordonnances de Henri II. Les chefs d'escouade des mousquetaires étaient appelés *caporaux*. Anciennement, on donnait aussi le titre de *caporali*, caporaux, aux chefs patriciens de l'île de Corse. Leurs attributions ont fréquemment varié et n'ont été définitivement réglées que par l'ordonnance du 9 novembre 1833. Aujourd'hui, le caporal d'escouade commande de 12 à 16 hommes, et ses fonctions, très-multipliées, sont comme le pivot sur lequel se meut tout le mécanisme du service et de la discipline. Le caporal n'est plus simple soldat, et pourtant n'est pas encore sous-officier. Le signe distinctif du grade de caporal est un double galon de laine posé transversalement sur chaque bras, au-dessus du parement.

CAPORION. *Voy.* CAPORAL.

CAPOSER (*Mar.*). Amarrer le gouvernail; mettre à la cape, afin de suivre l'abandon du vent.

CAPOT (*Mar.*). Grande redingote d'étoffe recouverte en grosse toile, ayant quelquefois un capuchon; elle sert aux timoniers et aux factionnaires, à bord des bâtiments de guerre, pendant le mauvais temps. — Espèce de capuchon en planches légères qui couvre l'ouverture de l'escalier de l'arrière, à bord de certains bâtiments de commerce. — *Faire capot*, se dit pour chavirer, en parlant d'un petit bâtiment.

CAPOTAGE (*Mar.*). Partie de la science du pilote qui consiste dans la connaissance du chemin que le vaisseau fait sur mer.

CAPOTE. Vêtement d'une certaine ampleur et d'étoffe chaude, que le soldat d'infanterie met par-dessus son uniforme.

CAPOTER (*Mar.*). Chavirer sens dessus dessous. Cet événement peut se produire pour les petits bâtiments qui sont mal chargés.

CAPOUE. *Vulturnum*. Ancienne ville de la Campanie, aujourd'hui Terre de Labour, dans le royaume de Naples. Elle est située sur le Volturne, et les ruines de la cité primitive se trouvent en face de la nouvelle. Cette ville fut assiégée sans succès par Pyrrhus; mais les Samnites s'en emparèrent, l'an 221 av. J.-C.; et c'est là qu'Annibal se retira et passa l'hiver, l'an 216, après la bataille de Cannes. (*Voy.* CANNES). Les auteurs modernes, n'ayant pu apprécier les causes de l'inactivité du général carthaginois après sa victoire, se sont plu à répéter que les délices de Capoue avaient causé la démoralisation et la ruine de son armée. Lorsque les Romains rentrèrent dans cette ville, ils firent périr les sénateurs et vendirent les habitants comme esclaves, pour les punir d'avoir pactisé avec les Carthaginois. — Genséric saccagea cette ville en 450; les Lombards au sixième siècle, et les Français l'occupèrent en 1501 et 1799. Cette dernière fois ils étaient sous les ordres du général Championnet. Les Piémontais obtinrent la capitulation de cette ville le 2 novembre 1860, et sa garnison napolitaine, forte de 8 000 hommes, sortit avec les honneurs de la guerre.

CAPOULIÈRE (*Pêche*). Nappe de filets à larges mailles, que l'on place à l'entrée des bourdigues, afin que les poissons ne puissent s'échapper.

CAPPEL. Bourg de Suisse, situé entre Zurich et Zug, au pied de l'Albis. Il fut témoin, en 1530, d'une bataille célèbre où les réformés furent vaincus par les catholiques, et où Zwingle périt.

CAPPONI (GINO). D'une famille illustre de Flo-

rence, et décemvir de la guerre, en 1405. Il contribua puissamment à la prise de Pise, et fut nommé gouverneur de cette ville.

CAPRE (*Mar.*). Se disait anciennement de celui qui allait en course sans solde, mais avec l'espoir d'avoir part à la prise.

CAPRÉE. Ile du royaume de Naples. Le 4 octobre 1808, les Français, sous le commandement du général Lamarque, l'enlevèrent aux Anglais, malgré les difficultés de la position, qui passait pour inexpugnable.

CAPRIOLE ou **CABRIOLE.** De l'italien *capriola*. La capriole est le plus élevé et le plus parfait des *airs relevés*. Le cheval étant en l'air et dans une égale hauteur du devant et du derrière, il



Capriole.

détache la ruade avec vigueur. On appelait autrefois cette action *s'éparer* ou *nouer l'aiguillette*.

CAPSA. Aujourd'hui *Ghafsah*. Ville de l'ancienne Numidie. Elle fut prise l'an 107 av. J.-C., par Marius, qui y trouva une partie des trésors de Jugurtha.

CAPS D'ESCADRE. C'est le nom que l'on donna d'abord aux caporaux, dans les légions formées par François Ier; il signifiait chef d'escouade. (*Voy.* CAPORAL.)

CAPSULE FULMINANTE. Petit cylindre de cuivre, ouvert d'un côté, qui se place sur la cheminée d'un fusil à piston, où il s'emboîte exactement. Au fond se trouve une amorce de poudre fulminante destinée à éclater sous le coup sec du chien et à enflammer la poudre de charge. Pour les canons, et à cause de leur épaisseur, la capsule surmonte une étoupille qui porte le feu jusqu'à la gargousse. (*Voy.* ÉTOUPILLE.)

CAPTAL DE BUCH. *Voy.* GRAILLY.

CAPTEUR (*Mar.*). Se dit d'un vaisseau qui fait une capture.

CAPTURE (*Mar.*). Se dit pour prise.

CAPUCHON ou **CAPUCHON DE MAILLES.** Tissu de mailles de fer qui entourait la tête sous le casque et tombait jusqu'aux épaules en enveloppant le cou. On appelait encore ce tissu *bonnet de mail* ou *camail*. La calotte, en fer uni, se plaçait sous le casque, et la maille retombante garantissait les joues et le col. Plusieurs s'étendaient en pèlerine sur les épaules. Les peuplades asiatiques des contrées extrêmes de l'empire de Russie, de la Turquie et de la Chine, portent encore le capuchon de mailles, et nous avons vu passer à Paris, tant en 1812, comme prisonniers, qu'en 1815, comme envahisseurs, des hommes à demi barbares coiffés du capuchon de mailles.



Capuchon de mailles (*d'après Montfaucon*).

CAPUCHON (*Mar.*). Couvercle mobile ouvert de côté par le haut. On le place sur les cuisines, fours ou habitacles, de manière que l'ouverture soit sous le vent, afin que la fumée s'échappe librement. — Sorte de grande coiffe qui couvre le dessus d'un escalier. — Coiffe de capelage.

CAPUCHONS. Sorte de société qui s'était formée de 1181 à 1183, pour réprimer les brigandages des Routiers. Elle extermina 7 000 de ceux-ci, dans un engagement qui eut lieu près de Verdun.

CAPUCINE. Anneau de fer ou de cuivre qui assujettit sur son bois le canon d'une arme à feu à l'usage des troupes.

CAPUCINE (*Mar.*). Ce mot désigne une courbe qui sert à lier l'éperon avec l'étrave d'un vaisseau, et les courbes en fer ou en bois qui s'ajoutent à un bâtiment qui a fatigué ou vieilli, pour lier la muraille avec les ponts.

CAQUE (*Mar.*). Du celt. *cacz*, caisse. Petit baril dans lequel on enferme la poudre à canon. — On appelle aussi *caques* les barils dans lesquels on range, on *encaque* les harengs.

CAQUEUR (*Mar.*). Celui qui met la poudre et le salpêtre dans les barils appelés caques.

CARABIN. D'après Tavannes, ce nom aurait été apporté de la Terre-Sainte, et son étymologie viendrait du turc *carra*, soldat, et *bei*, du seigneur. Suivant l'abréviateur du P. Daniel, carabin vient du mot espagnol *cara*, qui signifie visage, et du latin *binus*, double, à cause de la manière de combattre des carabins, tantôt fuyant, tantôt tournant la tête. Dans l'armée française, aux seizième et dix-septième siècles, les carabins étaient des cavaliers chargés d'escarmoucher et de protéger les retraites. Ils portaient une cuirasse échancrée à l'épaule droite, afin de pouvoir mieux coucher en joue; un gantelet à coude pour la main de la bride; un cabasset, une escopette ou carabine de 3 pieds 1/2 et un pistolet. Ils ne formèrent point dans le principe de corps séparé, et ils étaient incorporés dans des compagnies de chevau-légers; mais

sous Henri IV et Louis XIII ils composèrent des régiments entiers. Le plus célèbre des régi-


Carabin
(d'après une ancienne estampe).

ments de carabins fut celui que commandait d'Arnaut. La garde des généraux à l'armée était d'ordinaire confiée aux carabins. Depuis le règne de Louis XV on ne retrouve plus cette dénomination de carabin, que remplace celle de carabinier.

CARABINADE. Décharge de carabines.

CARABINE. De l'arabe *karab*, arme. Arme à feu


CARABINES :
18e siècle (allemande). (*Musée d'artillerie.*) 17e siècle (à rouet). (*Cabinet J. D.*) 16e siècle (à mèche) (*Musée d'artillerie.*)

portative et courte, dont l'intérieur est roulé en spirale, qui se charge communément à balle forcée, et porte plus juste et plus loin que le fusil ordinaire. Cette arme a été perfectionnée, de notre temps, par MM. Delvigne, Minié, Devisme, etc. On appelle *carabine brisée*, celle qui est construite de manière à pouvoir s'attacher à l'arçon de la selle. Dans les premières guerres de la république, on arma de carabines des compagnies franches, et plus tard on décida même que des carabines rayées seraient données aux compagnies d'élite de l'infanterie légère et aux voltigeurs de l'infanterie de ligne; mais la lenteur du chargement de cette arme la fit abandonner. (*Voy.* TIR.) M. Jarre, armurier, est l'inventeur d'une carabine qui tire, dit-on, jusqu'à 50 coups par minute.

CARABINE (*Mar.*). Se dit d'un vent violent qui a passé la force ordinaire, mais qui n'est pas encore arrivé à la tempête. On appelle *brise carabinée* la bonne brise qui entraîne promptement le navire.

CARABINER. C'est tracer, à l'intérieur d'un fusil, des lignes longitudinales ou circulaires.

CARABINIERS. Sous Henri IV, il existait dans chaque compagnie de grosse cavalerie ou de gendarmes deux carabins qui avaient pour destination de faire feu avant qu'on entamât une charge. Louis XIV réunit les carabins de chaque compagnie et en forma une compagnie spéciale par régiment; et, plus tard, des compagnies spéciales de chaque régiment il forma


Carabinier Louis XIV.

un régiment particulier qui, en 1693, offrait une force équivalant à cinq régiments ordinaires. Ce régiment fut supprimé plus tard. Après la régence il reparut quatre carabins par compagnie, puis l'on en revint encore à en constituer des régiments, et c'est alors que le nom de carabiniers prévalut. Avant 1789, les carabiniers à cheval formaient un corps d'élite, divisé en deux brigades, dont l'effectif était de 1 500 hommes en temps de guerre, et de 1 300

en temps de paix; et ce corps rendit les plus grands services à la bataille de Fontenoy. Jus-


Carabinier (1862).

qu'en 1809, les carabiniers n'avaient point porté la cuirasse : elle leur fut donnée par le décret du 24 décembre. Les deux régiments de carabiniers furent conservés en 1814 et prirent la dénomination de *corps des carabiniers de Monsieur*. On en supprima un à la seconde restauration; mais l'ordonnance du 27 février 1825 créa de nouveau un second régiment. Rien n'a été changé depuis cette époque, et aujourd'hui les carabiniers offrent deux régiments d'élite compris dans la cavalerie de réserve. La taille exigée pour entrer dans cette arme est de 1m,80.


Carabinier d'infanterie légère (1812) (d'après Charlet).

L'armée française a eu aussi ses *carabiniers à pied*. C'étaient des hommes d'élite qui, autrefois, faisaient partie des bataillons d'infanterie légère et étaient armés de carabines. Créés en 1788, ils furent supprimés en 1792. Sous l'Empire, et sous le gouvernement de Louis-Philippe, on donna le nom de *compagnies de carabiniers* aux compagnies d'élite de l'infanterie légère.

CARABUS (*Mar.*). Petit bateau dont se servaient les anciens. Il était en osier et couvert d'un cuir non tanné.

CARACA. Ville de la Palestine. Elle était située près des sources du Jabok, mais son emplacement est inconnu aujourd'hui. Judas Machabée y remporta une victoire sur les Syriens.

CARACAS. Chef-lieu de la république de Vénézuela, dans l'Amérique méridionale. Les Français s'en emparèrent et la saccagèrent en 1679.

CARACOLE. Mouvement en rond qu'on fait exécuter à un cheval, en changeant quelquefois de main. — Mouvement de tous les cavaliers d'un même escadron, quand il tourne en même temps sur sa droite ou sur sa gauche.

CARAFFA (Antoine). Feld-maréchal au service d'Autriche. Il combattit les Turcs en Hongrie, et prit sur eux Munkacz et Belgrade en 1688.

CARAMAN (Pierre-Paul Riquet, comte de). Lieutenant général, né en 1644, mort en 1730. Petit-fils de l'illustre Riquet, créateur du canal du Languedoc. En 1705, à Wange, près de Louvain, il sauva l'armée française, et pour récompense reçut la grand'croix de Saint-Louis, bien que sans remplir les conditions voulues par les ordonnances.

CARANATE (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs à de petites crevettes qui servent d'amorce.

CARANGUE. *Voy.* Calangue.

CARANGUER (*Mar.*). Louvoyer à petite voile, par une mer grosse, sans gagner, sans quitter pendant plusieurs jours le même point.

CARAQUE (*Mar.*). Immense navire que les Portugais employaient à la navigation des Indes orientales et du Brésil. Les caraques d'alors portaient jusqu'à 2000 tonneaux. Aujourd'hui elles sont de moindre dimension, et d'ailleurs de peu d'usage.

CARAUSIUS (Marcus Aurelius Valerius). Capitaine romain, né dans la Gaule Belgique. La défense des côtes de la Belgique et de l'Aquitaine lui fut confiée par l'empereur Maximien; mais appelé par des rebelles, il vint débarquer dans la Grande-Bretagne, et s'y fit reconnaître empereur, en 287, par les légions. Après s'être maintenu durant six années, il fut tué par Allectus, l'un de ses officiers.

CARAVANE. Du persan *karvan*, marchand. Campagne que les chevaliers de Malte faisaient sur mer contre les Turcs. — Se disait aussi d'un bâtiment français qui prenait congé de deux ans pour aller commercer dans le Levant au service des Turcs. — Ce mot désignait enfin le cabotage qui avait lieu sur la côte des échelles du Levant.

— Le nom de *caravanes* est, en outre, donné à ces réunions plus ou moins nombreuses de marchands, de voyageurs, de pèlerins, qui se forment pour se rendre ensemble, d'un lieu à un autre, en Orient, et traverser avec plus de sécurité les déserts infestés par des bandes de voleurs arabes.

CARAVANEUR (*Mar.*). Bâtiment marseillais qui porte des marchandises d'échelle en échelle dans le Levant. — Se dit aussi du pilote qui monte le bâtiment.

CARAVELLE (*Mar.*). On donne ce nom, chez les Turcs, aux grands bâtiments, et en Portugal aux petits navires gréés en voiles latines dont la marche est rapide. Sur les côtes de France, les caravelles sont employées à la pêche du hareng, et leur port est ordinairement de 25 à 30 tonneaux.



Caravelle.

CARBET (*Mar.*). Toiture qu'on établit dans une anse ou une crique pour mettre les embarcations à l'abri du soleil et de la pluie. — Case publique sur la plage, pour servir d'abri aux matelots en corvée dans les colonies. — Ce nom désigne aussi un village des Caraïbes.

CARBUCCIA (Jean-Luc-Sébastien). Général de brigade, né à Bastia en 1808, mort en 1854. Élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, il sortit de cette école pour entrer comme sous-lieutenant au 17e régiment de ligne. Il partit en 1830 pour l'Afrique, se distingua au passage du Téniah et à l'expédition d'Oran, reçut plusieurs blessures dans d'autres combats, devint colonel du 2e régiment de la légion étrangère, et dirigea, comme major de tranchée, en 1849, les premières opérations du siége de Zaatcha. Appelé au commandement d'une brigade de l'armée d'Orient en 1854, il y mourut du choléra.

CARCAIRE. Se disait anciennement pour éperon.

CARCAMOUSSE. Espèce de bélier ou de cancer propre à renverser les murailles et dont on faisait usage sous le règne de Charles le Simple.

CARCAS. L'un des noms que portait le carquois au moyen âge.

CARCASSE (*Mar.*). Du celt. *carz*, enfermer, et *cass*, caisse. Se dit du squelette d'un bâtiment, de l'ensemble de sa charpente, lorsqu'il n'est pas encore revêtu de bordages.

CARCASSIÈRE (*Mar.*). Nom que l'on donne quelquefois à la chaloupe canonnière.

CARCASSONNE. *Carcaso*. Chef-lieu du département de l'Aude. Cette ville fut enlevée aux Visigoths par les Sarrasins en 724. 3e subdivision de la 11e division militaire.

CARCHERA. Les Corses nomment ainsi la ceinture où ils renferment des cartouches.

CARCHESIUM (*Mar.*). καρχήσιον (carchêsion). Sorte d'appareil, en forme de coupe, que les anciens fixaient au mât d'un navire, au-dessus de la vergue, et qui, comme la hune actuelle, servait au matelot de point de repère pour certaines manœuvres.

CARDIE. *Caridia*. Ville maritime de Thrace, située sur le golfe Mélane, à l'embouchure du fleuve Mélas. Philippe, roi de Macédoine, y battit l'Athénien Diopithe, l'an 343 av. J.-C.

CARDIGAN. Ville de la principauté de Galles, en Angleterre. Les Anglais y furent vaincus par les Gallois en 1136.

CARDINALE. Nom d'une bouche à feu qui était autrefois en usage.

CARDONE (Raymond Ier de). Général aragonais. Il fut chargé en 1322, par le pape Jean XXII, du commandement en chef des troupes guelfes, et remporta d'abord quelques succès; mais les Gibelins eurent bientôt le dessus, et lui-même tomba entre leurs mains.

CARDONE (Raymond II de). Il fut nommé vice-roi de Naples en 1509, par Ferdinand le Catholique; il commandait les troupes du pape et des Vénitiens; à la célèbre bataille de Ravenne, en 1512, il fut complétement défait par les Français, dont la victoire coûta malheureusement la vie à leur glorieux chef, Gaston de Foix.

CARELET. *Voy.* Carrelet.

CARENAGE. Nom donné aux redoutes de Wolhynie et de Selighinski qui avaient été élevées en avant de la plage de Sébastopol. Elles furent emportées par les troupes françaises le 7 juin 1855.

CARENAGE, CARÉNER (*Mar.*). Action de réparer, de mettre en bon état la partie submergée d'un vaisseau.

CARÈNE (*Mar.*). Du lat. *carina*, même signification. Se dit de toute la périphérie extérieure du fond d'un navire.

CARET (*Mar.*). Fil fait avec du chanvre, et qui

sert d'élément à tous les cordages. On fabrique aussi avec les débris des vieux câbles coupés par tronçons, du caret qui sert à confectionner du bitord, des garcettes, des paillets et des sangles et commandes. Le nom de *caret* désigne aussi l'espèce de dévidoir qu'emploie le cordier.

CARGADOR. *Voy.* Courtier.

CARGAISON (*Mar.*). De l'esp. *cargazon*, même signification. Réunion de toutes les marchandises que peut embarquer un bâtiment de commerce. — Les vaisseaux de l'État ne reçoivent pas de cargaison, et ne se chargent que des provisions de bouche et des munitions de guerre qui leur sont nécessaires.

CARGUE (*Mar.*). On nomme ainsi des cordes légères fixées aux bords et aux coins inférieurs des voiles, et qui servent à les retrousser ainsi qu'à les relever sur les vergues en plis pendants et drapés, pour en soustraire la surface à l'action du vent.—On appelle *cargue-bouline* la cargue fixée à la patte de la bouline du milieu, et passant dans une poulie placée au quart de la vergue; *cargue-fond*, la cargue fixée au tiers de la ralingue, et répondant au milieu de la vergue; *cargue-point*, la cargue fixée aux angles de la voile, et répondant au tiers de la vergue; *cargue-vue*, la cargue employée à soulever une portion de voile pour laisser la vue libre; *cargue au vent*, la cargue placée du côté d'où vient le vent; et *cargue sous le vent*, celle qui est placée du côté opposé.

CARGUER (*Mar.*). Relever, retrousser au-dessus de la vergue une voile qui est dehors, soit qu'on la retienne ainsi ployée momentanément sur ses cargues, soit qu'on veuille la serrer.

CARGUETTE (*Mar.*). Manœuvre qui sert à redresser une antenne, à la changer de bord lorsqu'on mude.

CARGUEUR (*Mar.*). Poulie qui sert particulièrement à amener et guinder le perroquet. — Matelot employé à carguer.

CARIA (*Mar.*). Insecte très-destructeur qui attaque le bois des bâtiments.

CARICALA ou **KARIKAL.** Ville de la côte de Coromandel. Possession des Français depuis 1755, elle leur fut enlevée en 1760 par les Anglais, qui la rendirent en 1763, s'en emparèrent de nouveau durant les guerres de la révolution de 1789, et la restituèrent définitivement en 1814.

CARIE SÈCHE (*Mar.*). Pourriture qui attaque les bois de construction dans les chantiers.

CARIGNAN (Thomas-François de Savoie, prince de). Né en 1596, mort en 1656. Il commandait, en 1635, les Espagnols contre la France, et perdit la bataille d'Avein contre les maréchaux de Châtillon et de Brézé. Plus heureux en 1638, il battit le maréchal de La Force, et lui fit lever le siége de Saint-Omer. En 1642, il passa au service de la France, fut nommé généralissime des armées réunies de France et de Savoie et remporta plusieurs victoires en Italie.

CARILLON. Fort du Canada, situé vers le lac George. Les Français y soutinrent contre les Anglais, en 1758, un assaut célèbre.

CARINA. *Voy.* Carène.

CARLETON (Gui). Général anglais, né en 1734, mort en 1808. Il était gouverneur de Québec, en 1774, et il chassa entièrement l'armée américaine du Canada. Il donna sa démission en 1777, mais on lui confia, en 1782, le commandement en chef des troupes anglaises en Amérique, et après y avoir conclu un traité, il repartit pour l'Angleterre.

CARLINGUE (*Mar.*). Du celt. *car*, bois, et *ling*, long. Combinaison de deux ou trois fortes pièces de bois de chêne, ajoutées bout à bout dans le fond d'un navire, et qui servent, avec la quille, à consolider la carène et à soutenir les mâts.—On appelle *carlingue de cabestan* celle qui est établie sur les baux du pont où est le cabestan, et *carlingue de mât* l'assemblage de charpente sur laquelle est contenu le pied de ce mât, comme un tenon dans une mortaise.

CARLISLE. Ville du comté de Cumberland, en Angleterre. Elle est située au confluent de l'Éden et du Caldew. Elle fut prise et reprise plusieurs fois: par les parlementaires en 1644, et par les jacobites en 1745.

CARLSRUHE. Capitale du grand-duché de Bade. Elle fut occupée par les Prussiens, le 25 juin 1849.

CARMAGNOLE. *Carmagnola*. Place forte du Piémont située sur le Pô. Elle fut prise par Catinat en 1691, et les troupes républicaines françaises s'en emparèrent aussi en 1795.

CARMAGNOLE (François Bussone, dit). Né à Carmagnola en 1390, mort en 1432. Il fut dans son enfance gardeur de pourceaux. De valet d'armée il se fit soldat, en 1412, dans les troupes de Visconti, duc de Milan. Il obtint la faveur du prince et arriva rapidement au commandement de ses armées. Mais voyant la disgrâce remplacer pour lui la faveur, et craignant que la hauteur de sa position ne rendît sa chute encore plus profonde, il s'enfuit à Venise en 1424, et obtint des Vénitiens le commandement de leurs forces. Mais malgré la glorieuse victoire de Macalo, où il vainquit à la fois les plus grands généraux de l'Italie unis ensemble, François Sforza, Piccinino, Ange de la Pergola et Guido Torello, il devint suspect au conseil des Dix; il fut rappelé à Venise, où l'attendait une entrée triomphale suivie de son arrestation le lendemain, et peu après de sa mort sur l'échafaud.

CARNABAT. Ville de la Bulgarie, en Turquie. C'est une position militaire importante, au milieu des défilés du Balkan.

CARNAL (*Mar.*). Se disait anciennement du palan qui servait sur les galères à élever la tente, et de l'extrémité inférieure d'une antenne.

CARNALETTE (*Mar.*). Nom que portait autrefois un palan plus petit que le carnal.

CARNARD (*Mar.*). Vice d'un bâtiment, provenant de sa construction ou de son arrimage, et par suite duquel ce bâtiment plonge facilement par l'avant et se relève souvent avec peine.

CARNAU ou **CAR** (*Mar.*). Partie inférieure d'une antenne.

CARNEAU (*Mar.*).Ce mot désignait autrefois l'angle de la voile latine placée du côté de la proue.

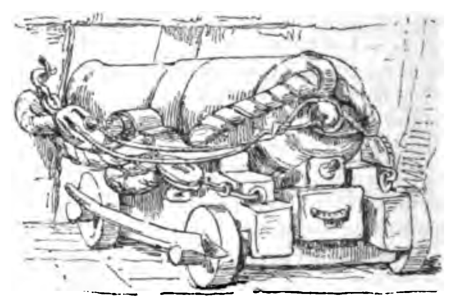
CARNOT (LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE). Né à Nolay en 1753, mort en 1823. Il fut élevé au collége d'Autun et s'y distingua dans l'étude des mathématiques. Il cultiva ensuite la physique, la chimie et les hautes mathématiques sous le célèbre Monge, et acheva d'apprendre à l'école de Metz ce qu'il devait connaître pour suivre la carrière du génie militaire. Il parvint au grade de général de division. On lui doit un *Éloge de Vauban* qui fut couronné par l'Académie de Dijon. Ceux qui professent une profonde estime pour la science du célèbre ingénieur reconnaissent aujourd'hui, avec son biographe, que, même dans le système de cet homme illustre, la théorie de la défense des places est devenue tellement inférieure à la théorie de l'attaque, qu'à moins de circonstances extraordinaires, il est possible de calculer d'avance le jour et l'heure où la place la plus formidable se rendra. Carnot adopta avec ardeur les principes de la révolution de 1789; il fut l'un des chefs actifs de tous les mouvements qui eurent lieu pour renverser l'ancien ordre de choses; il fut membre des diverses assemblées de cette époque, et vota la mort de Louis XVI. Membre du comité de salut public, il fut chargé exclusivement de la direction des opérations militaires, et eut sous ses ordres le ministre de la guerre Bouchotte. Le républicain Carnot ne pouvait être l'homme de Napoléon, pas plus que l'empereur ne pouvait se prêter aux sentiments démocratiques du conventionnel. Un abîme s'établit donc d'abord entre eux; mais ils se rapprochèrent en 1815, et Carnot reprit le portefeuille de la guerre. La Restauration l'exila, et il mourut à Magdebourg. Il a laissé entre autres un *Traité de la défense des places fortes.*


Carnot
(d'après le cabinet des Estampes).

CAROBALISTE. Sorte de scorpion ou arme névrobalistique dont parle Végèce. Cette machine était portée sur un train à quatre roues que tiraient deux bêtes de trait, lesquelles se trouvaient protégées par un caparaçon de mailles.

CAROBOTANE. Nom sous lequel on désignait souvent autrefois le canon appelé aussi bombarde.

CARONADE (*Mar.*). Bouche à feu qui fut inventée en 1774, à Carrow, près de Stirling, en Écosse, et employée pour la première fois par la marine anglaise en 1779. Elle est moins longue et moins lourde que le canon, et on la fabrique communément en fer. C'est une arme simple, sans bourrelet, sans moulures, qui emploie peu de poudre, et qui porte jusqu'à 25 et 30 kilogrammes de balles. On en fait des calibres de 36, 24, 18 et 12. Cette arme a toutefois un grand inconvénient, c'est que son recul considérable, quoique modéré par un gros câble passé dans un anneau au-dessus du bouton de la culasse, est très-gênant pour la manœuvre.


Caronade.

CARPI. Ville du duché de Modène, en Italie. La bataille à laquelle elle a donné son nom fut gagnée par le prince Eugène, sur les Français, commandés par Villeroi, en 1701.

CARQUAISE, CARCAISE, CARCAS. Noms que l'on donnait anciennement au carquois.

CARQUOIS. Du bas lat. *carquaissum*. En grec et en latin φαρέτρα, *pharetra*. Sorte d'étui destiné à contenir des flèches et qui se porte sur



CARQUOIS :
1. Sarmate. *(Colonne Trajane.)* 2. Tartare ancien. *(Musée de l'empereur de Russie.)* 3. Turc (17e siècle) *(Musée d'artillerie.)*

l'épaule au moyen d'une attache. Les Latins désignaient sous les noms de *pharetriger*, de *pharetratus*, celui qui portait un carquois. Tous les peuples, de tous les temps, avant l'invention des armes à feu, se servant de flèches, employaient nécessairement aussi le carquois. Les carquois représentés ici sont ceux des Sarmates (1), des anciens Tartares (2) et des Turcs au dix-septième siècle (3).

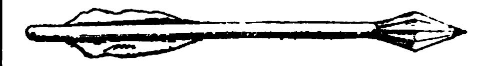
CARRAGO. Sorte de fortification à laquelle avaient recours quelques nations barbares de l'antiquité. Elle consistait à former une ligne circulaire autour de la position occupée, au moyen des chars de guerre et des chariots de bagages.

CARRE. Du celt. *car*, élevé, ou du lat. *quadratus*. On nomme ainsi chaque face d'une lame d'épée, de fleuret ou de baïonnette.

CARRÉ. On donne ce nom à un ordre de formation de troupe en bataille qui présente la figure d'un quadrilatère. Quel que soit le nombre d'hommes qui exécutent cette formation, elle doit toujours présenter quatre fronts, et a pour objet de résister, sur tous les points de sa périphérie, aux charges de cavalerie. L'origine des carrés paraît fort ancienne, puisque Xénophon parle de ceux des Égyptiens, qui offraient cent hommes sur chaque face, et Maizeroy cite le carré auquel le même Xénophon eut recours dans sa retraite. Les Grecs appelaient *plinthe* le carré de leurs manœuvres, et on en a fait le mot *plésion;* mais on n'est pas fixé sur le *quadratum agmen* dont Végèce fait mention. Dans les armées modernes, la formation en carré se montre pour la première fois à la bataille de Bouvines, en 1214; à la bataille de Rocroy, en 1643, on renouvela cette manœuvre, qui avait été abandonnée. Les Autrichiens et les Russes firent aussi emploi du carré dans leurs guerres contre les Turcs, et l'on sait avec quel avantage Bonaparte opposa, en Égypte, le carré de ses bataillons aux attaques des mamelucks. Aujourd'hui, le carré s'exécute par bataillons, et souvent en échiquier. Il a été formé sur deux et sur trois rangs, et diversement disposé selon les circonstances. Frédéric II formait des carrés vides équilatéraux dans les marches de lignes en retraite, et les carrés étaient alors de trois et six rangs. A Waterloo, ces carrés n'étaient qu'à deux rangs. Lorsqu'on n'a pas le temps d'échelonner ses carrés à des distances qui ne doivent pas être moindres de 40 mètres, ou que l'on veut resserrer l'espace, on forme des carrés obliques, manœuvre qu'employa Napoléon avec succès à la bataille de Leipzig, et que le maréchal Bugeaud reproduisit à la bataille d'Isly.

CARRÉ (*Mar.*). Nom que porte, sur les frégates, une chambre commune autour de laquelle sont rangées les cabanes d'officiers et dont le centre, occupé par la table, sert pour les repas de l'état-major. — On appelle *carré naval* une table carrée fixée au milieu du gaillard d'arrière d'un vaisseau, sur laquelle sont tracées des lignes qui se coupent à angle droit et à 45 degrés, afin de faciliter le relèvement du vaisseau par rapport aux autres bâtiments de l'escadre dont il fait partie. — Autrefois, *brassé carré* se disait des basses vergues quand elles se trouvaient perpendiculaires à la longueur du navire. — Les *voiles carrées*, ou *voiles à trait carré*, sont les voiles quadrangulaires dont les vergues sont hissées par le milieu et croisent le mât à angles droits.

CARREAU, QUARREAU ou **CARRE.** Trait empenné comme la flèche, mais avec une grosse tête d'acier ayant la forme d'un carré ou d'un losange cubique, et qu'on lançait au moyen de l'arbalète. La tête de ce trait était quelquefois barbelée. L'effet du carreau était si terrible, qu'on donna son nom aux traits de la foudre. — Le mot *carreau* désigne aussi une grande plaque plombée qu'on place, dans certaines écuries, au-dessus des mangeoires des chevaux pour les empêcher de lécher le mur.



Carreau
(d'après le musée d'artillerie).

CARREAU (*Mar.*). Ce nom se donne à toutes les ceintes et préceintes, et particulièrement à celles de la lice de vibord. — Par *carreau de chaloupe* on entend les pièces de bois qui forment le haut des côtés d'une chaloupe.

CARRÉE (*Mar.*). Châssis de quatre tringles de bois assemblées en carré long et portant une toile tendue. La carrée sert de fond aux cadres ou lits des officiers et maîtres.

CARREGER (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, pour louvoyer.

CARRELET. Épée à lame triangulaire, qui, au dix-huitième siècle, était non-seulement l'arme du militaire, mais faisait encore partie du costume habillé de plusieurs classes de la société. On lui donnait aussi le nom d'*épée à la financière*. Cette épée fait encore aujourd'hui partie de l'uniforme auquel sont astreints certains fonctionnaires civils.

CARRELET (*Mar.*). Sorte d'aiguille à voile.

CARRELET (*Pêche*). Filet monté sur deux cerceaux croisés et qui se relève avec une perche.

CARRES. Aujourd'hui *Harran*. Ville de la Mésopotamie, célèbre dans l'Écriture pour avoir été la résidence d'Abraham avant son établissement dans le pays de Chanaan. Crassus fut vaincu près de cette ville, et assassiné par les Parthes, l'an 53 av. J.-C.

CARRICKFERGUS. Ville du comté d'Antrim, en Irlande, située sur une baie formée par la mer d'Irlande. Elle fut prise par Robert Bruce en 1315, et par les Français en 1760.

CARRIÈRE. Du lat. *carrus*, char. La carrière était l'espace qu'avaient à franchir les chars de course. — La carrière qui s'ouvre devant nous est

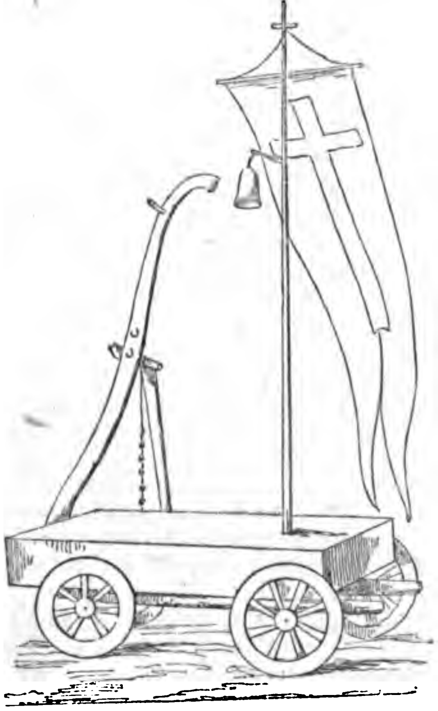
l'espace que nous avons à parcourir dans la vie, soit dans la carrière militaire, soit dans la carrière civile, etc. — Par l'expression *donner carrière à un cheval*, on entend lui lâcher la bride et le laisser libre de courir.

CARRION (Henri de), marquis de Nisas. Lieutenant général, né dans le Languedoc en 1660, mort en 1754. Il assista au siége de Barcelone en 1697; se distingua à la bataille de Luzzara, en 1702, à la tête du régiment de *Vieille Marine*, et défendit Toulon. Il a laissé divers écrits sur l'art de la guerre. C'est à lui que l'on doit l'établissement des cantonniers sur les grandes routes.

CARRION-NISAS (Le baron Henri). Né à Pézenas en 1767, mort en 1840. Il fut camarade de Napoléon Bonaparte à l'école de Brienne, et était officier de cavalerie en 1789. Après avoir été membre du Tribunat, il s'attacha à la fortune du nouveau chef de l'État et rendit des services dans les campagnes d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne et de France. Secrétaire du ministre de la guerre sous la première restauration, il se rallia à Napoléon en 1815, rédigea l'adresse lue au champ de Mai, et se retira définitivement de la scène publique après la chute de l'empire. On a de lui les ouvrages suivants : *Organisation de la force armée*, *Histoire de l'art militaire*, et *Campagne d'Allemagne en* 1800.

CARROBALISTE. *Voy.* Carobaliste.

CARROCCIO ou **CARROUZE.** On appelait ainsi, au



Carroccio du 11e siècle
(d'après Ant. Campi).

moyen âge, un immense chariot à quatre roues recouvertes de fer, sur lequel s'élevait soit une sorte de tour, soit un mât, auquel s'attachait une cloche qui annonçait le passage du carrocio et qui était surmonté d'une croix et d'un étendard. Avant d'engager la bataille, on plaçait sur la plate-forme un Christ de grandeur naturelle, au pied duquel s'appuyait un autel, et l'on y célébrait la messe. Cette plate-forme était assez grande pour recevoir une cinquantaine de personnes; un certain nombre de chevaliers en avaient la garde; cette machine était traînée par des bœufs richement caparaçonnés. On attribuait l'invention de ce char porte-étendard aux peuples de la Lombardie, et le dernier exemple cité de son emploi est le carroccio élevé par les croisés au siége de Damiette en 1229.

CARROSSE (*Mar.*). De l'ital. *carroccio*, même signification. Logement sur le pont et sur l'arrière, qui ne tient pas, comme une teugue, à la muraille du navire, et qui est plus élevé qu'un rouf. — Ce mot désigne aussi un petit chariot dont on fait usage dans les corderies.

CARROSSER (*Mar.*). On dit *carrosser de la voile*, pour exprimer qu'on a beaucoup de voiles dehors par un bon frais.

CARROUSEL. Du lat. *currus solis*, char du soleil. Le carrousel est une fête militaire ou image de combat, représentée par une troupe de cavaliers, divisée en plusieurs quadrilles, destinée à faire des courses pour lesquelles on donne des prix. Les exercices du carrousel se composent tant de différentes figures formant une espèce de ballet de chevaux, que de courses de bagues et de têtes.

Carrousel militaire.

Les carrousels de nos jours ont leur incontestable utilité, mais ils ont perdu l'éclat qu'ils

avaient sous l'ancienne monarchie; ils étaient alors surtout des fêtes princières qui consistaient principalement en courses de chariots et de chevaux, en joutes, etc. Ces jeux, en grande faveur chez les Goths, les Maures et les Italiens, ne furent introduits en France que sous Henri IV. Le premier carrousel eut lieu en 1605, à l'hôtel de Bourgogne; le second, en 1606, dans la cour du Louvre. Sous Louis XIV, il y en eut en grand nombre et de très brillants; ils ne cessèrent qu'à l'époque où la pruderie de madame de Maintenon fut dominante. Le carrousel avait toujours un *sujet* déterminé. Celui de 1606 représentait les quatre éléments. Celui qui se donna devant le château des Tuileries, sous Louis XIV, offrait quatre nations : les Romains, les Persans, les Turcs et les Moscovites. Le roi lui-même conduisait les premiers; *Monsieur* était à la tête des Persans; *M. le prince* était le chef des Turcs; et *M. le duc*, celui des Moscovites. On donnait le nom de *quadrilles* aux différentes troupes, soit de combattants, soit de danseurs, qui se distinguaient chacune par des couleurs et des costumes divers.

CARS. Ville de Géorgie, près de laquelle, au mois de juin 1736, Thamas-Kouli-Khan défit une armée ottomane à laquelle il tua 18 000 hommes.

CARTAHU (*Mar.*). Cordage léger dont la destination est de servir à hisser ou descendre un objet quelconque qu'on veut se dispenser d'aller porter ou chercher.

CARTE (*Mar.*). Du grec χάρτης (chartês), d'où le lat. *charta*, papier. On appelle *carte marine, hydrographique* ou *nautique*, celle qui, s'occupant peu du détail intérieur des continents, a pour objet de relever avec soin les côtes, les îles, les écueils, les courants, le cours des fleuves, le chiffre des sondes, etc., afin de guider sûrement les navigateurs. *Pointer la carte*, c'est trouver le point de la carte ou le cercle de latitude auquel le vaisseau est probablement arrivé, ou quel rumb de vent il faut faire pour arriver à un point déterminé.

CARTE BLANCHE (Avoir et Donner). On entend par cette expression l'autorisation donnée à un officier quelconque d'agir, dans certaines circonstances, suivant sa pleine volonté et ses lumières, sans qu'il ait à recourir à de nouveaux ordres de la part de son chef.

CARTE GÉOGRAPHIQUE. On appelle ainsi les cartes qui représentent la figure du globe terrestre, soit dans son ensemble, soit dans une de ses parties. Généralement, on fait remonter l'invention de ces cartes jusqu'au grec Anaximandre; mais, plusieurs siècles avant lui, Sésostris conservait déjà dans son palais les cartes des pays qu'il avait conquis. Agathodæmon, Ératosthène et Marin de Tyr exécutèrent des cartes itinéraires qui ont été perdues. Quant aux cartes que nous possédons et qu'on s'est avisé d'attribuer à Ptolémée, elles ne datent que des treizième et quatorzième siècles et furent simplement exécutées d'après les ouvrages de ce géographe. La carte itinéraire de l'empire romain, dite carte de Peutinger, remonte au plus au troisième siècle, et peut-être beaucoup moins haut. Le moine Comas Indicopleustes construisit une carte du monde au sixième siècle. Les Arabes au douzième siècle eurent beaucoup d'autres cartes, parmi lesquelles on cite celles d'Édrisi, qui servirent depuis lors aux cosmographes de l'Orient à dresser toutes les leurs, en y ajoutant seulement les nouvelles découvertes. Le quinzième siècle, grâce aux progrès de l'astronomie, au perfectionnement de la boussole et à la découverte de l'Amérique, ouvrit une ère nouvelle pour la science cartographique. On fut alors à même d'exécuter de bonnes cartes nautiques. Pour les cartes terrestres on revint au système dit de Ptolémée; et avant que finît ce siècle, vers 1492, Martin Behaim construisit son globe terrestre. Au seizième siècle, Ortélius et Mercator commencèrent à arracher la géographie aux errements des anciens; au dix-septième siècle, Guillaume de l'Isle, et au dix-huitième siècle, d'Anville, mort en 1782, achevèrent de donner des bases rationnelles à la science géographique. Les cartes les plus estimées qui aient été publiées depuis lors sont celles des Français Cassini, Barbier du Bocage, Brué, Lapie et Dufour; des Anglais Rennell, Dalrymple, Arrowsmith, Gardner et Owen; des Allemands Grimm, Berghaus et Reymann; et de l'Italien G. Inghirami. Le plus remarquable monument qui existe en ce genre est la *nouvelle carte de France*, œuvre colossale qui fut conçue en 1808, mais dont l'exécution ne commença que dix années plus tard, en 1818, et dont les premières feuilles ne parurent qu'en 1833. Ce travail admirable, qui n'est point encore achevé, fut dirigé, de 1830 à 1850, par M. le général Pelet, et a été continué depuis 1851 par M. le général Morin. En janvier 1855, il avait été fait, depuis le commencement du travail, 169 cartes.

Deux divisions principales sont établies dans les cartes géographiques : ce sont les *mappemondes*, qui présentent deux hémisphères terrestres projetés côte à côte sur le plan de l'un des plus grands cercles du globe, et les *planisphères*, qui offrent toute la surface terrestre sur une projection plate et réduite. On nomme ensuite *cartes générales*, celles qui représentent une partie du monde ou une seule contrée, par opposition aux *cartes particulières*, qui n'en offrent que certaines portions; *carte topographique*, celle qui, dans les détails d'une province ou d'une localité, s'attache à indiquer la nature du sol, les parties boisées, les rivières, les chemins, et jusqu'aux habitations isolées; *carte chorographique*, celle qui mentionne minutieusement tous les lieux remarquables d'une province; *carte itinéraire*, celle sur laquelle sont tracées avec soin les routes et les stations d'une contrée, pour

servir de guide au voyageur; *carte de poste*, celle qui indique à la fois les routes et les établissements de poste aux chevaux; *carte hydrographique*, celle qui sert aux navigateurs; *carte céleste*, celle qui représente la position des étoiles; *carte sélénographique*, celle qui contient la description ou les apparences de la lune. Il y a enfin des *cartes physiques, géologiques, climatologiques, minéralogiques, botaniques, zoologiques, historiques, politiques, administratives*, etc. (1).

CARTE RÉDUITE (*Mar.*). Carte qui est le plus en usage dans la navigation. Les degrés de longitude y sont tous égaux à ceux de l'équateur, et les degrés de latitude sont d'autant plus grands qu'ils s'approchent davantage du pôle.

CARTE TOPOGRAPHIQUE. L'utilité des cartes topographiques à la guerre, pour régler les opérations à accomplir, est tellement incontestable, qu'il serait superflu de s'étendre ici sur la nécessité pour un chef d'être toujours pourvu de la carte topographique du pays où il manœuvre; mais il serait peut-être bien qu'on dressât des cartes à part pour les marches militaires, lesquelles, débarrassées de toutes les indications superflues, mettraient mieux en évidence, au moyen de lignes et de couleurs de convention, les particularités essentielles à connaître et à saisir promptement. Tels seraient, entre autres, le relief du sol, l'indication des bois, des cours d'eau, des ponts, le chiffre de la population des principaux bourgs, etc.

CARTEAUX (Jean-François). Général de la république, né dans la Franche-Comté en 1751, mort en 1813. Peintre d'histoire avant d'entrer au service, on a de lui, à Versailles, un curieux tableau représentant Louis XVI roi constitutionnel. Son fait d'armes principal est le siége et la prise de Toulon en 1793, succès qu'il dut entièrement au jeune Bonaparte, alors simple capitaine d'artillerie.

CARTEL. Appel ou provocation en duel. — Accord qui se fait entre deux États belligérants pour la rançon des prisonniers de guerre. — Règles que devaient observer anciennement les chevaliers qui joutaient et combattaient dans les tournois et carrousels.

CARTEL (*Mar.*). Bâtiment portant les prisonniers qui doivent être échangés.

CARTERET (Philippe). Navigateur anglais. Il fit partie, en 1766, de l'expédition commandée par le capitaine Wallis pour des découvertes dans l'hémisphère central; reconnut l'archipel de Santa-Cruz, de Mendana, les îles Gower et Carteret, et revint en Angleterre en 1769.

CARTHAGE. *Carthago*. Ville célèbre de l'Afrique, dont on ne voit plus que quelques ruines près de Tunis. Elle fut appelée la reine des mers. L'an 146 av. J.-C., Scipion Émilien vint l'assiéger, et ce siége dura quatre années. Cependant, dans le principe, les Carthaginois n'avaient pas eu l'intention de résister aux Romains, et lorsque l'armée de ceux-ci s'approcha de leurs murs, ils envoyèrent des députés aux consuls. Ceux-ci réclamèrent, entre autres choses, qu'on leur livrât toutes les armes que contenait la ville, et malgré la dureté de cette condition, les habitants l'exécutèrent loyalement. Ainsi arriva au camp des assiégeants une longue file de chariots contenant 200 000 armures complètes, 2 000 machines de guerre, et un nombre immense de javelots et de traits de diverses espèces. Mais dès que la livraison en eut été réalisée, Censorius, l'un des consuls, dit aux députés : « Le sénat vous ordonne encore de sortir de Carthage, qu'il veut détruire, et de transporter vos demeures où il vous plaira, pourvu que ce soit à quatre lieues de la mer. » Cet odieux parjure excita l'indignation générale des Carthaginois. On résolut de se défendre; les armes manquaient, mais on se mit à en fabriquer. Les temples, les palais devinrent autant d'ateliers; hommes et femmes y travaillaient jour et nuit; chaque jour on fabriquait 150 boucliers, 300 épées, 500 piques ou javelots, 1 000 traits et un grand nombre de machines pour les lancer.

Carthage alors renfermait 700 000 habitants; elle était située au fond d'un golfe, dans une sorte de presqu'île qui avait 72 kilomètres de circuit, et l'isthme qui la joignait au continent avait un peu plus de 4 kilomètres de largeur. Du côté du continent se trouvait une citadelle appelée Byrza. La ville était close d'une triple muraille, avec des tours de distance en distance, et avait deux ports, l'un pour les navires de commerce, l'autre pour les vaisseaux de guerre.

Les consuls traînèrent le siége en longueur, et ce ne fut que la troisième année que Scipion, surnommé le *second Scipion*, et petit-fils adoptif du grand Scipion, vint donner de l'activité à l'entreprise et recueillir la gloire de renverser Carthage. Des traits d'héroïsme et d'atrocité eurent lieu de part et d'autre; les Carthaginois défendirent pied à pied leur cité; mais la fortune des Romains l'emporta, et leur fière rivale succomba, après sept siècles de prospérité et de puissance. Scipion la livra au pillage durant plusieurs jours, et fit transporter à Rome l'or, l'argent, les statues et tous les objets précieux que renfermaient les temples. Carthage fut encore conquise par les Vandales en 439, puis reprise par Bélisaire en 533, et ruinée définitivement par les Arabes en 697.

CARTHAGE. Ville des États-Unis. Le 5 juillet 1861, le colonel fédéral Siegel, à la tête de 1 500 hommes seulement, osa résister devant cette ville aux efforts de 12 000 séparatistes, commandés par les généraux Jackson et Rains, et opéra sa retraite en bon ordre.

CARTHAGÈNE. *Carthago Nova*. Ville maritime

(1) Nous signalons parmi les meilleures cartes géographiques, physiques et politiques, celles de Dufour, réunies sous le titre de : *Atlas universel de Géographie ancienne et moderne*, publié par l'éditeur de ce dictionnaire.

d'Espagne, dans la province de Murcie. Elle fut prise par Scipion Émilien, l'an 210 av. J.-C., après un siége meurtrier, et presque détruite plus tard par les Goths et par les Maures.

CARTHAGÈNE. Ville de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud. Cette place fut prise par les Français en 1544; en 1565, par l'amiral anglais Drake, qui en enleva des richesses immenses; en 1697, par les Français, sous les ordres du baron de Pontis et du sieur Ducasse, qui la pillèrent aussi; en 1706, au mois de juin, par les Anglais, et en novembre par Mahoni, général de Philippe V; en 1741, elle résista aux efforts de l'amiral anglais Vernon, qui dut se retirer après des pertes considérables.

CARTIER (JACQUES). Navigateur, né, en 1494, à Saint-Malo. Il quitta ce port en 1534, pour aller à la recherche des terres de l'Amérique du Nord. Il découvrit les îles Madeleine, une partie du golfe Saint-Laurent, visita la baie des Chaleurs, et compléta l'année suivante la découverte du golfe Saint-Laurent et du Canada. Durant un nouveau voyage dans les mêmes contrées, en 1540, Cartier jeta les premiers fondements de Québec, au nord de la rive gauche du Saint-Laurent; mais, manquant de secours, il fut obligé d'abandonner sa noble tâche, et il revint en France, où il mourut en 1554. (*Voy.* CANADA.)

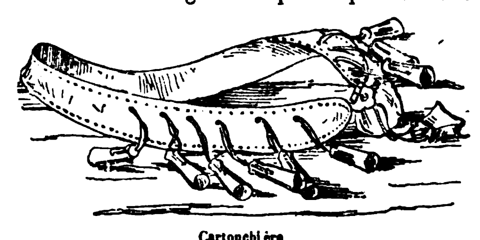
CARTOCCIERA. On appelle ainsi, en Italie, une sorte de boîte à cartouches faisant le tour des reins.

CARTOUCHE. De l'ital. *cartocchio*, augmentatif de *charta*, papier. Rouleau de carton ou de gros papier qui enveloppe la charge d'une arme à feu. Sous le règne de Henri III, les soldats portaient, suspendues à une bandoulière, qui, passant sur l'épaule, se rattachait à la ceinture, plusieurs petites boîtes cylindriques, en bois ou en fer-blanc, et couvertes de cuir, lesquelles contenaient chacune une charge de poudre qu'on introduisait dans l'arme à feu. Plus tard, on chargea l'arme au moyen d'une corne ou poire, nommée *pulvérin*, qui renfermait la poudre qu'on laissait alors couler dans le canon; l'amorce était contenue dans une autre poire de même forme, mais de plus petite dimension. L'une et l'autre se portaient aussi suspendues en bandoulière. En 1690, on confectionna des cartouches, mais pour la charge seulement, et ce ne fut qu'à l'époque de la guerre de 1744 que l'on commença à faire usage de la cartouche pour la charge et l'amorce.

M. Davoust, arquebusier, est l'inventeur d'une cartouche qui résout, dit-on, ce double problème : 1° arriver à une grande régularité de tir, en empêchant les écarts du plomb; 2° donner au plomb une portée et une pénétration considérables, sans augmenter la charge de poudre. Cette cartouche se compose d'un cylindre divisé en plusieurs compartiments. Le plus inférieur contient la charge de poudre; le second une petite épaisseur de fécule de pomme de terre; le troisième une bourre spongieuse; le quatrième l'organe formant conducteur et qui se développe à la sortie du fusil; le dernier la charge de plomb. Une sorte de chapeau, maintenu par un double ruban en caoutchouc, recouvre l'ensemble de la cartouche, et l'organe conducteur, qui est un tube sortant du canon et ayant le plomb à l'intérieur, tombe après avoir parcouru 8 ou 10 mètres, abandonnant à lui-même le plomb convenablement dirigé. On prépare aussi des cartouches à poudre comprimée.

CARTOUCHE IMPRIMÉE. Cette expression s'employait autrefois pour signifier qu'on avait son congé. La *cartouche blanche*, ainsi nommée à cause de sa couleur, se délivrait aux soldats libérés du service; la *cartouche jaune*, témoignage infamant, était donnée aux soldats qu'on avait passés par les verges.

CARTOUCHIÈRE. La cartouchière ou bandoulière était une large bande de cuir à laquelle se rattachaient des étuis en bois, recouverts de cuir, renfermant la charge de chaque coup. Les balles



Cartouchière
(d'après Jacques de Gheyn).

se portaient dans un sac de cuir placé à la réunion des deux extrémités de la bandoulière, et une petite corne attachée à ce sac contenait le pulvérin pour amorcer.

Cet équipement, à l'usage des *mousquetaires*, avait remplacé le *fourniment* que les *arquebusiers* (*voy.* ce mot) portaient à la ceinture. *Voy.* GIBERNE CORSE.

CARVE (*Pêche*). Filet en forme de chausse et semblable à la drague.

CARVELLE (*Mar.*). Espèce de clou en usage dans les ports et sur les vaisseaux. Elle a la tête carrée et une longueur d'environ 12 centimètres.

CARYES ou **CARYÆ.** Ville aujourd'hui ruinée de l'ancienne Arcadie. Elle était située près du lac Stymphale. Les Grecs la détruisirent parce qu'elle s'était liguée avec les Perses; les hommes furent passés au fil de l'épée et les femmes réduites en esclavage. Les vainqueurs représentèrent ensuite, dans leurs édifices, ces captives chargées d'un pesant fardeau, d'où est venu le nom de *caryatides* donné à ces figures en relief qui représentent, le dos plié, des personnages supportant les parties saillantes des monuments, telles que travées, balcons, etc.

CARYSTE. Aujourd'hui *Cartosio*. Ville de l'ancienne Ligurie, située entre Gênes et Tortone. L'an 173 av. J.-C., elle fut prise par le consul

M. Popilius, après la bataille qu'il avait gagnée, dans les environs, sur les Liguriens, qui laissèrent au delà de 10 000 morts. Le consul fit raser Caryste, et ses habitants furent vendus à l'encan.

CASA-BIANCA (Lucien). Capitaine de vaisseau, né en Corse en 1755, mort en 1798. Après avoir servi avec distinction dans la marine royale, il siégea, en 1792, à la Convention nationale, et plus tard dans le conseil des Cinq-Cents. Il commandait l'*Orient* à la bataille d'Aboukir, où il reçut une blessure mortelle, et où son jeune fils refusa de quitter le vaisseau près de sauter.

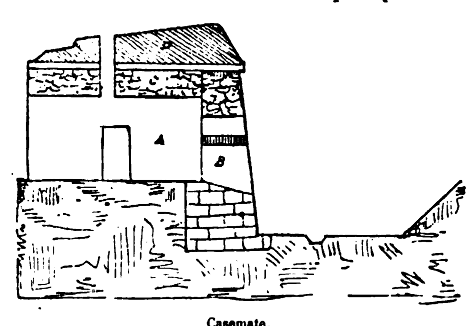
CASAL. *Bodincomagus.* Ville située sur la rive droite du Pô, en Piémont. Elle fut prise et reprise plusieurs fois par les Autrichiens et les Français, et ces derniers y battirent les Espagnols en 1640.

CASAQUE. Du diminutif italien *casaccio*, *casachino*, habit de dessus, dérivé lui-même du latin *casa*. Sorte de manteau qui se portait sur l'armure et s'appelait aussi *casaquin*. Quelques-unes étaient armoriées, et telles étaient, entre autres, celles des hérauts d'armes. (*Voy.* Hoqueton.)

CASBAH. Nom que portent en Afrique les citadelles.

CASCANE. Vieux terme de fortifications qui signifiait la même chose que puits ou écoute. (*Voy.* Contre-mine.)

CASEMATE. De l'espagnol *casa mata*, maison basse. Sorte de logement pratiqué dans les fortifications et inventé par Boursel en 1552. On en distingue de plusieurs genres : les *casemates-à feu*, inventées par San-Micheli, formaient un échelonnement de plates-formes; elles étaient à épaulement, à parapet en ligne droite ou courbe, à embrasure, à ciel ouvert, et placées derrière l'oreille dans un renfoncement pratiqué entre

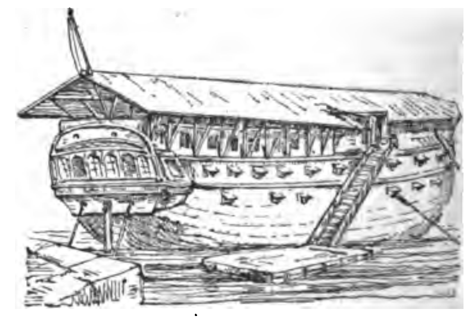


Casemate.

les bastions et la courtine. On donnait aux plates-formes inférieures le nom de *flancs bas* ou de *places basses*. Aujourd'hui, on entend par *casemate à feu* celle qui, à ciel fermé, renferme des pièces d'artillerie pour les cas extrêmes, et qui est alors exposée à l'inconvénient d'être envahie par une fumée qui devient le plus souvent insupportable. La *casemate d'habitation* (A) sert à loger la troupe. Les casemates sont voûtées, à l'épreuve de la bombe, et on les distribue le long des murs d'escarpe (B); elles sont crénelées, pour les faire servir à la défense. Les casemates qui furent imaginées par Vauban se composent de voûtes épaisses en maçonnerie (C), qu'on recouvre de terre ayant au moins 1 mètre de hauteur (D). Ces espèces de petits souterrains peuvent, durant un siége, recevoir des munitions, des malades et des blessés.

CASERNE, CASERNEMENT. Du latin *casa*, et des mots de basse latinité *casaria*, *casarna*. Vaste édifice qui, dans une place de guerre ou dans une ville de garnison, sert au logement des soldats, et même des officiers, selon qu'il est réglé par l'ordonnance militaire. Les Grecs manquaient de casernes. Chez les Romains, elles n'avaient qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, et il régnait sur tout le pourtour de cet étage une galerie extérieure, sur laquelle s'ouvraient les portes des chambres occupées par les soldats. On voit, à Perpignan, une caserne qui offre cette disposition. Mais pour caserner leurs troupes, les Romains avaient des camps bâtis, espèces de forteresses dont plusieurs donnèrent naissance à des villes importantes, telles que Coblentz, Strasbourg, Ratisbonne, Vienne, etc. Le camp des prétoriens, à Rome, était également une forteresse. Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, en France, les soldats avaient été logés dans des forteresses ou chez des particuliers. En 1692, on s'occupa de construire des casernes à Paris, et Dangeau, dans son journal, parle de cet événement en ces termes : « Le roi a ordonné au prévôt des marchands de faire bâtir des casernes pour loger les gardes-françaises et suisses. Ce sera un grand soulagement pour les habitants de la ville et des faubourgs de Paris. » Enfin, en 1716, une autre ordonnance enjoignit de construire des casernes dans les principales villes de France.

CASERNE FLOTTANTE. On donne ce nom à d'anciens navires ou pontons que l'on consacre à


Caserne flottante.

loger les troupes d'infanterie de marine et les équipages de ligne dans les ports de mer.—Les casernes flottantes servent parfois aussi de bagne et d'hôpital.

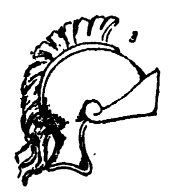
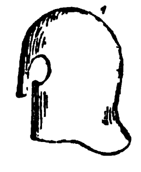
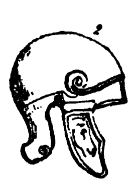
CASERNET (*Mar.*). Registre que tient le chef de timonnerie de quart, sous la surveillance de

l'officier, et dans lequel on trouve consignés le vent, le temps, la route, la dérive, la variation, les signaux, les observations de fond, les manœuvres, et enfin tout ce qui mérite d'être noté pendant le quart, pour servir ensuite à la rédaction du journal de mer.

CASILINUM. Ville aujourd'hui ruinée de la Campanie. Elle était située sur le Vulturne. Annibal s'en empara l'an 213 av. J.-C. Il l'avait bloquée de telle sorte, que les habitants furent réduits à manger des bêtes immondes et jusqu'au cuir de leurs boucliers, qu'ils faisaient bouillir. Annibal s'étant aperçu qu'ils semaient des raves, s'écria tout surpris : « Eh quoi ! prétendent-ils que je vais attendre la maturité de ces racines ? » Cependant il leur accorda des conditions fort douces qu'il observa. La place fut reprise deux années après par Fabius. Le lieu où avait existé Casilinum fut témoin, en 554, d'une bataille livrée entre une armée formidable d'Allemands, conduite par un chef nommé Bucelin, et les Romains, que commandait Narsès. La victoire, longtemps disputée, demeura aux derniers.

CASQUE. Du celt. *cas*, caisse, et *ked*, de *cead*, tête ; en lat. *galea, cassis* ; en grec κράνος (cranos), κορυς (corus). Cette partie de l'armure est une des premières qui furent inventées ; car l'on dut songer incontestablement, avant tout autre chose, dans les moyens de défense, à protéger la tête. Cette coiffure fut d'ailleurs dans le principe, non-seulement une arme défensive, mais encore un objet dont les guerriers cherchaient à faire un épouvantail, et de là vinrent les formes plus ou moins bizarres qu'elle eut dans le commencement : têtes de cheval garnies de leurs oreilles droites et de crins, têtes de bœuf avec leurs cornes, ou celles d'autres animaux imitées en cuir ou en métal. Les Égyptiens et les Phéniciens la portèrent en peau, puis en bois, et, plus tard, en cuivre, en argent, en or et en fer. Les Mèdes et les Perses avaient des bonnets élevés terminés en pointes arrondies. Les Assyriens faisaient usage d'une coiffure en cuivre. Celle des Scythes, également en cuivre, était terminée en pointe droite. Les Thraces avaient un bonnet de peau de renard, et celui des Phrygiens, d'une étoffe épaisse, retombait en pointe sur le côté. Les Éthiopiens se composaient un casque d'une portion de cuir de cheval, avec les oreilles et la crinière.

Les Grecs nommèrent d'abord κυνεη (cuneé), les peaux d'animaux dont ils se couvrirent la tête, et ce nom resta aux casques. Ils firent aussi, dans l'origine, des bonnets de peau de chien marin, de taureau et d'autres animaux à peau dure ; ils adoptèrent plus tard des casques de cuivre, de fer, d'airain, etc. Les corps pesamment armés en avaient qui leur enveloppaient presque entièrement la tête et tombaient autour du cou ; d'autres, plus légers, étaient recouverts de bonnets de feutre pour amortir les coups. Les héros et les chefs de la Grèce portaient des casques surmontés d'un ornement souvent très-élevé qu'on appelait *cimier*, et qui représentait une tête d'animal, celle d'un lion, d'un tigre,

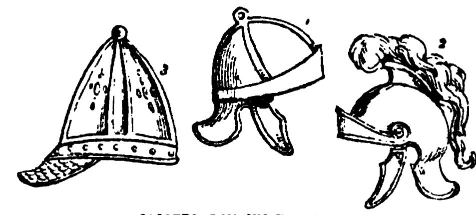




CASQUES GRECS.

3. Lacédémonien. *(médaille grecque).* 1. Béotien. 2. Athénien. *(d'après le musée d'artillerie).*

d'un aigle, d'un serpent, etc. ; d'autres préféraient des crinières flottantes ou des bouquets de plumes.

Les Romains eurent aussi des casques de diverses espèces : les plus légers en cuir ou en peau, souvent revêtus de bandes de métal ; les plus lourds en cuivre, en fer, en acier et en airain. Le casque romain enveloppait la tête, depuis les sourcils jusqu'à la nuque ; il était terminé en arrière par un appendice qui protégeait le cou d'une oreille à l'autre, et un bord saillant, en métal ou en cuir, formait par devant une partie saillante ou visière. Deux bandes de métal entouraient la partie qui couvrait la tête, l'une du devant au derrière, l'autre



CASQUES ROMAINS ET DACES.

3. Dace. 1. D'infanterie. 2. De cavalerie. *(d'après la colonne Trajane).*

croisait la première et se trouvait soudée avec elle au point d'intersection ; enfin, de chaque côté du casque tombaient deux larges bandes ou courroies qui couvraient les tempes, une partie des joues, et venaient, en diminuant de largeur, s'attacher sous le menton. Ces bandes s'appelaient *buccule*. Dans la suite, les Romains eurent des casques plus légers et plus riches : ils étaient souvent en cuivre, avec des garnitures d'or ou d'argent ; on les surmonta d'un cimier orné de crins, d'aigrettes ou de plumes très-élevées, et l'on donna le nom de *conus* à la partie supérieure qui recevait ces ornements.

L'usage du casque, introduit dans les Gaules sous la domination romaine, ne fut pas d'abord adopté par les Francs, et ce n'est que vers le septième siècle, ou, selon quelques-uns, en 752 seulement, qu'on voit paraître le casque dans leurs troupes. Au onzième siècle, cette coiffure présentait un cône aigu, ayant sur le devant une lame de fer plate appelée *nazal* ; au temps des croisades, c'était une espèce de bonnet cylindrique, percé de petites ouvertures

pour les yeux et les oreilles. Dans le courant du treizième siècle, le casque couvrit le front jusqu'aux sourcils, ayant aussi un gorgerin qui



CASQUES :

normand ; (d'après Montfaucon). russe ancien ; (d'après le musée de l'empereur de Russie). normand ; (d'après Strutt).

s'étendait jusqu'au-dessus de la bouche et cachait communément l'extrémité du nez; et ce casque, qui s'appelait *heaume*, *hiaume* et *heaulme*, était enfin pourvu d'une visière à petites grilles qui s'abaissait et se relevait à volonté; puis d'une collerette de fer descendant jusqu'au défaut des épaules. Ce casque se maintint jusqu'au commencement du dix-septième siècle; mais, sous Charles VII et Louis XI, on vit paraître dans les troupes, concurremment avec lui, des chapeaux à larges bords qui ne prirent faveur néanmoins que sous le règne de Henri IV. Déjà aussi, sous Henri II et ses fils, on avait adopté, pour remplacer le casque à visière et à cimier, une coiffure plus légère qu'on appelait *armet*, laquelle avait servi également au temps de l'ancienne chevalerie. Le casque des simples soldats, surtout dans l'infanterie, se composait d'une calotte en fer battu qui, lors de la formation des compagnies, fut surmontée d'une touffe de plumes aux couleurs des capitaines, et qui reçut, suivant les modifications de sa forme, les noms de *morion*, *cabasset*, *bacinet*, *bourguignote*, *pot de fer*, *chapel de fer*, *salade*, etc. Au dix-huitième siècle, les dragons seuls avaient conservé le casque dans l'armée.

Au moyen âge, les chefs et les rois ajoutaient à leur casque un cercle ou une couronne, souvent en or et orné de pointes, de fers de lance et de fleurons. Dans la suite, lorsque les chevaliers prirent les titres de ducs, de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons, ils ornèrent aussi leurs casques d'une couronne particulière à chacun de ces titres, laquelle se plaçait autour du casque ou bien en formait le cimier. Ce cimier était souvent aussi composé d'ornements allégoriques: les uns y plaçaient des cornes de taureau, comme symbole de la force; d'autres des ailes déployées, comme emblème de la vélocité; on les ornait encore quelquefois de la figure que chacun avait choisie comme marque distinctive de son écu.

Le casque de l'ancienne armure se compose d'un assez grand nombre de pièces distinctes : le *timbre* ou *calotte* est la partie arrondie qui couvre le sommet de la tête, depuis le front jusqu'à la nuque. On appelle *crête* une bande de fer qui entoure et domine le timbre dans son milieu du devant au derrière. Le *cimier*, placé au-dessus de la crête, représente diverses figures. La *visière* est une partie saillante qui peut s'élever ou s'abaisser sur la figure, au moyen de deux pivots; elle a, vis-à-vis des yeux, deux ouvertures qu'on appelle *vues*. Le *nazal* ou *nazel* est une autre partie saillante qui était quelquefois renforcée par un *double nazal*. Le *ventail* correspond à la bouche et sert à la respiration. La réunion des diverses parties destinées à protéger la figure se nomme *masque* ou *mézail*; elles sont mobiles ensemble ou séparément, et souvent on formait simplement ce masque d'un treillis de fer serré, connu sous le nom de *grille*. La *mentonnière*, qui enveloppe le menton, est mobile sur deux clous attachés au timbre; le *gorgerin*, qui fait suite au timbre et à la mentonnière, descend sur le cou; la portion du timbre qui tombe sur les oreilles est renforcée par une plaque appelée *oreillon* ou *oreillère*; quelquefois cet oreillon n'existait que du côté gauche, et (quand il y en avait deux) il était toujours plus solide de ce côté qui se trouvait le plus exposé aux coups. Toutes les parties mobiles du casque sont fixées au timbre par des boutons appelés *morailles* ou *moraillons*. Le timbre est pourvu en outre d'un porte-panache; enfin, les panaches étaient attachés sur les casques par des rubans ou des bandes d'étoffe de diverses couleurs, qu'on nommait *lambels*, *lambrequins*, *feuillards* ou *volets*, et fixés par un fermoir appelé *frémaillet*.

Les Chinois ont plusieurs espèces de casques, qui diffèrent surtout par leur pesanteur. Les plus légers sont pour l'infanterie, ceux de poids moyen pour la cavalerie, et les plus lourds pour les arbalétriers. Ces casques, en tôle et en fer battu, se composent d'une calotte qui s'élève au-dessus de la tête en forme de goulot de bouteille et qui est surmonté d'une houppe rouge. Ils ont, en outre, une plaque qui tombe derrière la nuque, et cette plaque a, dans sa partie inférieure, deux bandes qui entourent le cou, puis, dans sa partie supérieure, deux autres bandes qui couvrent les oreilles. Ce peuple a aussi des casques légers faits en rotins, et d'autres en cuivre battu, auxquels il donne la forme d'une tête de tigre.

CASQUE DE DRAGON. Il existe, à quelques modifications près, depuis 1767. Aujourd'hui, dans la garde impériale, il est entièrement de cuivre, avec cimier et rosette du même métal, garni d'une crinière noire flottante, d'une aigrette et d'un plumet écarlate; il se maintient sur la tête à l'aide de gourmettes en chaînettes. Dans la ligne, ce casque, de même forme, est entouré d'un turban de peau de vache tigrée, et sa crinière est tombante. Ce casque a été donné successivement aux cuirassiers et aux carabiniers, qui auparavant portaient le bonnet à poil. — Le

casque des cuirassiers est en fer poli. Ses accessoires sont, dans la garde, les mêmes que ceux des casques des dragons de la garde; dans la



CASQUES DE CAVALERIE :
Cuirassier de la garde. Carabinier. Dragon de la ligne.

ligne, le turban est noir. — Le *casque des carabiniers*, plus élevé et de forme antique, a la crête garnie d'une chenille rouge qui la borde du devant au derrière et qui forme cimier.

CASQUE (*Mar.*). Pièce de bois qu'on met, en certains ports, sur les jottereaux pour renforcer les élongis.

CASQUET. Sorte de coiffure militaire ou de casque très-léger qui était en usage autrefois et d'où est venu le mot *casquette,* autre coiffure.

CASQUETTE. Nom d'une fanfare pour les clairons, composée en Afrique au temps où commandait le maréchal Bugeaud, que les soldats appelaient le *père la Casquette,* parce qu'il portait souvent cette légère coiffure.

CASSANO. *Cassanum.* Ville de la Lombardie, située sur l'Adda. Les Français, sous le commandement du duc de Vendôme, y battirent les impériaux, le 14 août 1705. La bataille fut très-sanglante : le général français eut un cheval tué sous lui, reçut cinq coups de mousquet dans ses vêtements, et vit tomber douze officiers généraux à ses côtés. Le prince Eugène fut blessé aussi, et le plus grand nombre de ses officiers restèrent hors de combat. Notre armée fut défaite au même lieu par les Russes, le 27 avril 1799.

CASSE. Se disait autrefois de la peine militaire qui consistait dans la perte du grade. On appelait *lettre de casse* l'ordre écrit que donnait le roi pour casser un officier.

CASSE ou **CACE.** *Caxia.* Sorte de caisson à compartiments dans lequel on enchâssait les projectiles d'artillerie au moyen âge. L'approvisionnement d'une casse était de 20 à 24 garrots.

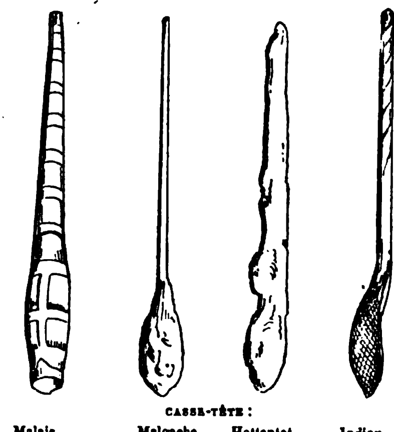
CASSÉ (*Mar.*). Se dit d'un vaisseau dont les extrémités sont abaissées et font paraître le milieu relevé.

CASSEL. *Castellum Morinorum.* Ville du département du Nord, dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Elle a été témoin de plusieurs faits militaires importants. Le 20 février 1071, Philippe Ier étant venu au secours du jeune comte de Flandre, dont les États avaient été envahis par Robert le Frison, celui-ci attaqua les Français près de Cassel et les mit en déroute complète. Le 13 août 1328, Philippe de Valois, accouru aussi en aide au comte de Flandre, contre ses sujets rebelles, fut surpris par ceux-ci, au même lieu, dans son camp, et faillit être fait prisonnier. Cette fois cependant l'ordre de bataille put être rétabli, et les insurgés furent taillés en pièces, au nombre de 13 000. Cassel fut pris alors et réduit en cendres. Le 11 avril 1677, le maréchal de Luxembourg défit près de cette place le prince d'Orange, qui laissa 4 000 morts sur le champ de bataille et 3 000 prisonniers; enfin les Français occupèrent Cassel le 19 juin 1707.

CASSER. Du latin *quassare,* ébranler. Dégrader un officier ou un sous-officier de son emploi.

CASSER (*Mar.*). Casser l'air, c'est diminuer la vitesse d'un navire ou d'une embarcation.

CASSE-TÊTE. Sorte de massue de bois très-dur ou de pierre dont les peuples sauvages se servent dans les combats. On retrouve cette arme redoutable chez tous les peuples et à toutes les époques.



CASSE-TÊTE :
Malais. Malgache. Hottentot. Indien.

CASSE-TÊTE (*Mar.*). Grand filet confectionné avec de la grosse ligne goudronnée qu'on établit quelquefois sur un bâtiment de guerre et qu'on tend en nappe entre les bas haubans, à 3 ou 4 mètres au-dessus du gaillard d'arrière, pour garantir les hommes des poulies et cordages qui tomberaient des mâts.

CASSI-ASHER. Nom que porte le grand prévôt chez les Turcs.

CASSIS ou **CASSIDA.** Sorte de casque de cuivre, en fer ou en acier, que portaient les soldats romains. Les plus petits se nommaient cassicus.

CASSIUS (CAIUS LONGINUS). Ce général romain figura en qualité de questeur dans la malheureuse campagne de Crassus en Mésopotamie, en l'an 53 av. J.-C.; il soutint le siége d'Antioche contre les Parthes, qu'il repoussa au delà de l'Euphrate. Après la bataille de Pharsale (48 av. J.-C.) on le retrouve commandant une flotte au service de Pompée dans l'Hellespont, où il se soumit néanmoins à César qu'il aurait pu faire

prisonnier, et qui le nomma préteur. Il organisa, dès son retour à Rome, avec son beau-frère Brutus, le complot qui se termina par le meurtre du consul (44 av. J.-C.). A la suite de cet événement, il dut quitter la capitale, et, après avoir levé des troupes, il rejoignit Brutus à Sardis; leurs forces réunies rencontrèrent à Philippi celles d'Antoine et d'Octave. Cassius commandait l'aile gauche à cette bataille; Brutus, à la tête de l'aile droite, mit en déroute les bataillons d'Octave; mais il exposa Cassius à être pris en flanc, et ce dernier, croyant à une défaite générale, se jeta sur son épée. Il passait pour le meilleur général de son temps, et Brutus le surnomma *le dernier des Romains*.

CASSOVIE (CHAMP DE). Appelé aussi *champ des Merles*. C'est une plaine de la Servie qu'arrose le Drino, et qui s'étend entre Skopia et Kopanick. Elle est célèbre par deux batailles décisives qui y furent livrées. La première eut lieu en 1389, entre les Serbes et le sultan Amurath Ier, qui périt au milieu de son triomphe; la seconde s'engagea, en 1448, entre les troupes d'Amurath II et les Hongrois, les Bohêmes, les Allemands et les Valaques, qui furent taillés en pièces. Ceux-ci étaient commandés par Huniade. La ville de Cassovie, *Cassova*, fut assiégée en 1490 par Jean-Albert, fils de Casimir IV, roi de Pologne; et en 1682 par le fameux Tékéli.

CASTAGNOLE (*Mar.*). Morceau de bois percé de deux trous et fixé sur les galères, à chacune des ralingues de la tente.

CASTAGNOS (Don FRANCISCO-XAVIER DE), duc DE BAYLEN. Général espagnol, né dans la Biscaye en 1758, mort en 1852. Il fit son apprentissage des armes sous le général O'Reilly, son beau-frère, qu'il accompagna en Prusse; servit avec distinction, en 1793, contre la France, dans l'armée de Navarre, et devint lieutenant général en 1798. Tombé en disgrâce parce qu'il était opposé au système de paix à tout prix de son gouvernement, il fut rappelé lors de l'invasion des Français, et investi du commandement d'un corps d'armée sur les frontières de l'Andalousie. Il battit le général Dupont à Baylen, le 19 juillet 1808, et l'obligea à signer une capitulation déplorable; puis, défait à son tour par le général Lannes à Tudela, il joignit ses forces à celles des généraux Beresford et Wellington, et eut la plus grande part à la victoire de Vittoria, remportée par le dernier, le 21 juin 1813. Il fut nommé capitaine général de la Catalogne par Ferdinand VII.

CASTALIA. Ancienne ville de la province de Valence, en Espagne. Elle fut prise par les Maures en 1233, et détruite par Jacques Ier, roi d'Aragon, qui fit construire à peu de distance la ville actuelle de *Castellon de la Plana*.

CASTEL. On appelait ainsi, au moyen âge, un engin construit, en bastille fixe, comme une espèce de beffroi ou comme une tour mobile. S'est dit aussi pour château fort.

CASTEL-A-MARE-DI-STABIA. *Stabiæ*. Ville maritime du royaume de Naples. Richelieu y battit la flotte espagnole en 1648, et le général Macdonald y défit sur terre, en 1799, les Anglo-Napolitains.

CASTELFIDARDO. Bourg d'Italie, dans la Marche d'Ancône. L'armée pontificale, sous les ordres du général de Lamoricière, y fut défaite, le 18 septembre 1860, par les troupes sardes, commandées par le général Cialdini. Les volontaires français s'y conduisirent toutefois avec la valeur la plus brillante.

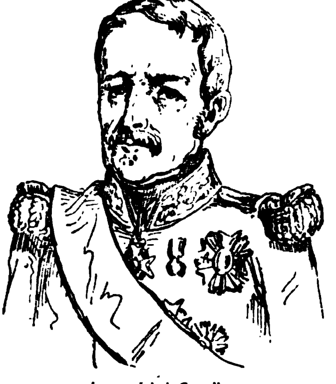
CASTELFRANCO. Ville située sur la Musone, à l'orient de Trévise, Italie. Les Français y battirent les Autrichiens en 1805.

CASTELLANE (ESPRIT-VICTOR-ÉLISABETH-BONIFACE, comte DE). Maréchal de France. Né à Paris le 21 mars 1788. Issu d'une famille qui ne compte pas moins de huit officiers généraux, et fils du comte de Castellane, colonel en second du régiment de Ségur, plus tard général, il s'enrôla à l'âge de seize ans, le 2 décembre 1804, jour du sacre de Napoléon Ier, dans le 5e régiment d'infanterie légère. Sous-lieutenant en 1806, il partit pour l'expédition de Naples.

Le général Mouton, depuis comte de Lobau, l'emmena comme aide de camp, en 1808, en Espagne, où il se fit remarquer à la bataille de Medina del Rio Seco et au siége de Burgos.

En 1809, il se distingua à Abensberg, Landshut, Eckmükl et Ratisbonne, à Essling, à Wagram, où il fut décoré de la Légion d'honneur et obtint une dotation.

Capitaine le 18 février 1810, de Castellane fut choisi pour aide de camp par le comte de Narbonne, ancien ministre de Louis XVI, et lui-même attaché en cette qualité à Napoléon. Il fit la campagne de Russie, y eut la main droite gelée et continua d'appeler sur lui l'attention de l'empereur, qui, le 21 juin, le nomma major (lieutenant-colonel) du 1er des quatre régiments des gardes d'honneur de formation nouvelle. De Castellane combattit en cette qualité en Saxe, et, en 1814, à Champaubert, Montmirail, Château-Thierry, Montereau, Reims.


Le maréchal Castellane
(d'après une photographie.)

Mis en non-activité par la Restauration, il fut bientôt rappelé au service, nommé officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et chargé

d'organiser les hussards du Bas-Rhin, régiment dont il devint colonel le 27 septembre 1815. En 1822, il eut le commandement des hussards de la garde royale, avec le grade de maréchal de camp, et fut ensuite employé au corps d'occupation en Espagne, de 1824 à 1828, époque à laquelle il rentra en France.

Après avoir exercé plusieurs commandements et accompli différentes inspections, de Castellane fit la campagne de Belgique; il partit pour l'armée du Nord le 19 avril 1832, à la tête de la 1re brigade de la 2e division d'infanterie. Sa conduite au siége d'Anvers lui valut l'honneur d'être promu au grade de lieutenant général le 9 janvier 1833.

Pair de France en 1837, il commanda pendant quelque temps la province de Bone et de Constantine, après le général Trezel, et revint, au mois de mars de l'année suivante, occuper un poste de son grade à Perpignan. Il était à Rouen, commandant la 14e division militaire, au moment de la révolution de février 1848.

Mis à la retraite par le gouvernement provisoire, il fut réadmis en 1849 dans le cadre d'activité, et envoyé, en 1850, à Lyon, pour commander. Nommé sénateur le 26 janvier 1852, il fut élevé à la dignité de maréchal de France le 2 décembre suivant. Il y avait juste quarante-huit ans qu'il était entré dans l'armée.

Grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 22 avril 1847, décoré de la médaille militaire le 13 juin 1852, il était chevalier du nombre extraordinaire de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de première classe de l'ordre de Pie IX, de l'ordre de Maximilien de Bavière, de l'ordre de Malte, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, grand-croix des ordres de Charles III et de Saint-Ferdinand, des Saints-Maurice-et-Lazare de Sardaigne et de Saint-Benoît d'Aviz en Portugal.

Le maréchal de Castellane est mort le 16 septembre 1862, à Lyon, siége du 4e corps d'armée, comprenant les 8e, 9e, 10e, 17e, 20e et 22e divisions militaires, et placé sous sa haute direction.

CASTELLONE ou **MOLA DI GAETO**. Ville de la terre de Labour, dans le royaume de Naples. En 663, les Lombards, conduits par leur roi Grimoald, y défirent les Grecs, que commandait l'empereur Constantin II.

CASTELLUM. Ce mot désignait anciennement une petite ville fortifiée.

CASTELNAU (J. marquis DE). Maréchal de France, né en 1620; il fut blessé mortellement au siége de Dunkerque, en 1658.

CASTELNAUDARY. *Sostomagus*. Ville du département de l'Aude, située sur le canal du Midi. En 1211, Raymond VI, comte de Toulouse, assiégea cette ville, où s'était renfermé Simon de Montfort avec un corps de croisés; mais le comte ne put tenir longtemps contre les sorties des assiégés et les attaques des croisés qui battaient la campagne. Ce fut aussi à peu de distance de cette ville que se livra, le 1er septembre 1632, la bataille où le connétable de Montmorency fut fait prisonnier et alla payer de sa tête, à Toulouse, sa rébellion contre le roi. C'est à cette bataille aussi que disparut le célèbre comte de Moret.

CASTEL-VETERE. Ville de la Calabre ultérieure première, dans le royaume de Naples. Elle fut saccagée par les Campaniens durant la guerre de Pyrrhus contre les Romains.

CASTERIA (*Mar.*). Lieu particulier où l'on déposait, chez les anciens, les rames et tous les appareils mobiles d'un navire qui séjournait dans le port. On désignait aussi sous le même nom l'endroit où, à bord d'un navire, se tenaient les rameurs pendant le repos.

CASTIGLIONE. Ville d'Italie. Les Français y battirent les Autrichiens en 1706 et le 5 août 1796. A cette dernière bataille les vaincus perdirent 20 000 hommes.

CASTILLON. Petite ville du département de la Gironde. Elle est située sur la rive droite de la Dordogne. Le 13 juillet 1453, les Français, sous les ordres des maréchaux Loëhac et de Jalognes, y remportèrent une victoire signalée sur les Anglais, commandés par Talbot, qui y périt avec la moitié de son armée.

CASTLEBAR. Ville du Connaught, en Irlande. Les Français opérèrent un débarquement sur ce point en 1798; mais ils furent bientôt obligés de s'éloigner.

CASTRA. *Voy.* CAMP.

CASTRAMÉTATION. Du latin *castrametatio*, formé de *castra*, camp, et *metor*, je mesure. Branche de l'art militaire qui enseigne à choisir, à disposer l'emplacement d'un camp et à le fortifier. Dans l'*Iliade*, Homère place dans la bouche de Nestor ces mots adressés au fils d'Atrée : « Nous enfermerons notre camp dans une muraille flanquée de tours très-élevées, pour servir de rempart à nos vaisseaux et à nos troupes. On y placera, d'espace en espace, de bonnes portes assez grandes pour y faire passer nos chars, et nous l'environnerons d'un fossé large et profond que les hommes et les chevaux ne puissent franchir; ces travaux nous assurereront contre les sorties de nos ennemis et mettront notre camp hors d'insulte. » Les immenses travaux exécutés par les Romains à Numance, Carthage, Dyrrachium et Perusium prouvent l'art et le soin qu'ils savaient apporter à se garantir contre l'ennemi et à l'amener à merci; et s'ils ne connaissaient point l'avantage qu'on tire des angles qui se protégent mutuellement, ils possédaient du moins beaucoup d'habileté pour multiplier les moyens servant d'obstacles. (*Voy.* CAMP.)

CASTRA NAUTICA ou **NAVALIA** (*Mar.*). Se disait, chez les anciens, d'une ligne de fortification qu'on établissait autour d'un certain nombre de navires lorsque ceux-ci avaient été tirés sur le rivage.

CASTREUSE. *Voy.* COURONNE.

CASTRICUM (COMBAT DE). Les Anglo-Russes y furent battus par les Français le 6 octobre 1799.

CASTRIES (CHARLES-EUGÈNE-GABRIEL DE LA CROIX, marquis DE). Maréchal de France, né en 1727, mort en 1801. Après s'être distingué au service de son pays durant la guerre de Sept ans, il quitta la France en 1790 pour y rentrer en 1792 avec les Prussiens, à la tête d'une colonne d'émigrés. Avant cette époque, il avait rempli les fonctions de général de cavalerie, de gouverneur de la Flandre et du Hainaut; il avait été ministre de la guerre et membre de l'assemblée des notables.

CATABALISTIQUE. Du grec κατά (cata), en bas, et βάλλω (ballô), je lance. Qui agit à la manière des béliers de guerre.

CATACOIS. *Voy*. CACATOIS.

CATAGOGIES (*Mar.*). καταγωγή (catagôgê). Fêtes du retour que les marins grecs célébraient à leur rentrée dans le port d'où ils étaient partis. Les fêtes du départ se nommaient *agogies*.

CATALANS ou **ALMOGAVARES**. En 1303, le Catalan Roger de Flor se mit à la tête d'une troupe de mercenaires, qui vendirent leurs services aux Grecs et remportèrent diverses victoires sur les Turcs. Ces mercenaires prirent, de leur chef, le nom de Catalans. Mécontents de leurs alliés, ils envahissent la Thrace en 1307. Après avoir ravagé la Thessalie et s'être battus entre eux, ils enlèvent Athènes au duc Gauthier de Brienne et choisissent pour roi Roger Deslau, un traître qui avait été l'ambassadeur du prince dépossédé, et auquel ils donnèrent pour successeur, en 1336, un fils du roi de Sicile. Parmi les chefs des Catalans on cite encore Arenos, Roccafort et Entença.

CATALOGUE. De κατάλογος (catalogos), recensement. On désignait par ce mot, chez les Grecs, la liste d'appel ou contrôle nominatif des soldats.

CATAPELTIQUE. Se disait anciennement de tout ce qui concernait le maniement de la machine de guerre appelée catapulte.

CATAPHRACTA. κατάφρακτης (cataphractês). Végèce désigne sous ce nom toute espèce de cuirasse portée dans l'infanterie romaine. La même armure était en usage chez les Grecs et les Asiatiques.

CATAPHRACTE. κατάφρακτος (cataphractos), *cataphractus* ou *cataphractarius*. Soldat de la cavalerie pesante des armées des Perses, des Parthes et des Sarmates. Il portait pour armes défensives une armure complète, un casque formé de lames de fer ou de bandes de cuir. Son cheval était également protégé par une armure semblable. Quant à ses armes offensives, elles se composaient d'un long sabre à deux mains ou d'une pique, et quelquefois d'une javeline. Cette cavalerie ne figure dans les guerres des Grecs qu'après les conquêtes d'Alexandre; les Romains l'employèrent comme troupe auxiliaire. En parlant de l'armure du cataphracte sarmate, Tacite dit (*Hist.*, liv. I) : « Impénétrable aux coups, elle ôte au guerrier abattu la faculté de se relever. » Le Sarmate, d'ailleurs, ignorait l'usage du bouclier. — On donnait également le nom de *cataphracte* au fantassin armé de pied en cap. (*Voy*. CLIBANARII.)

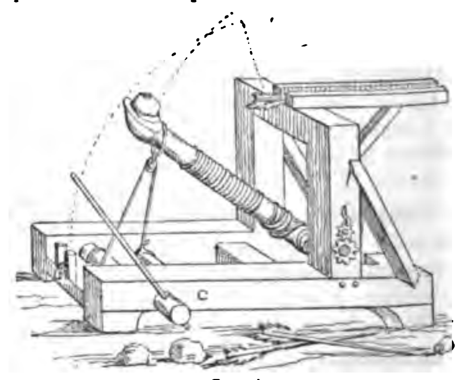


Cataphracte
(d'après la colonne Trajane).

CATAPHRACTE (*Mar.*). Vaisseau de guerre des anciens qui était long et ponté.

CATAPULTAIRE. *Catapultarius*. Se disait des soldats qui manœuvraient la catapulte et de tout ce qui appartenait à cette machine.

CATAPULTE. καταπέλτης (catapeltês), *catapulta*. Machine de guerre qui fut inventée l'an 200 av. J.-C. par les Syriens. Elle lançait des pierres et quelquefois des javelots de 12 coudées de long (5^m,85), dont un seul pouvait percer plusieurs hommes d'enfilade. La catapulte, comme toutes les machines analogues, se bandait avec des moulinets et des leviers; mais nous manquons d'une description bien exacte de cet appareil; celle même du chevalier Folard n'est pas satisfaisante. On rapporte cependant que l'appareil avait deux bras horizontaux engagés dans de grosses cordes verticales, auxquelles on faisait éprouver une forte torsion; que les extré-



Catapulte
(d'après le chevalier Folard).

mités non engagées de ces bras étaient jointes par une autre corde que l'on tendait au moyen de treuils ou de roues à cheville, et que cette corde chassait alors une pierre ou un trait placé dans un canal en bois. On lit dans Polybe que les catapultes d'Archimède, au siége de Syracuse, envoyaient des quartiers de roche du poids de 300 kilogrammes. L'historien Josèphe, en mentionnant les mêmes machines, dit que les masses qu'elles projetaient faisaient brèche aux murailles, renversaient des tours et enlevaient des files entières de combattants. La catapulte recevait aussi le nom d'*onagre*, âne sauvage, parce que cet animal lance des pierres avec ses pieds de derrière. (*Voy.* BEDAINES.)

CATARACTE (*Nav. fluv.*). Du grec καταῤῥάσσω (catarrassô), renverser avec force. Chute d'eau plus ou moins élevée, produite le plus souvent par les ravins et les torrents, mais qui est aussi le résultat, au milieu des fleuves, des inégalités et du changement de niveau du sol sur lequel coulent ces fleuves. Les cataractes du Nil, du Niagara, du Rhin, de Luleå, de Gavarnie et du Tarn sont les plus renommées.

CATASCOPE (*Mar.*). Du grec κατάσκοπος (catascopos), qui observe. Sorte de bâtiment léger dont on fait emploi pour aller à la découverte.

CATEJA. Sorte de trait ou de longue épée de bois mince dont les Gaulois et les Germains faisaient usage à la guerre. On y attachait une corde, qui permettait de la ramener à soi après l'avoir lancée contre l'ennemi.

CATÉNIÈRE (*Pêche*). Du latin *catena*, chaîne. Se dit d'une chaîne munie de crocs que les pêcheurs traînent au fond de la mer afin de rattraper les filets ou les engins qui leur ont échappé.

CATERVE. Du latin *caterva*, troupe. Corps d'infanterie qui, chez les Romains, était composé de barbares. Son organisation était analogue à la phalange des Macédoniens.

CATHCART (Sir GEORGE). Lieutenant général de l'armée anglaise, né en 1794, mort en 1855. Il entra dans la garde, comme cornette, à l'âge de seize ans, et prit part dans la suite aux campagnes de 1813 à 1815. Il était major général lorsqu'il fut envoyé au cap de Bonne-Espérance pour y dompter les révoltes des tribus, mission qu'il accomplit avec un glorieux succès. Rappelé du Cap pour faire partie de l'armée d'Orient, il fut nommé lieutenant général à son arrivée en Crimée, et prit le commandement de la 4e division. Après s'être distingué à l'Alma et à Balaclava, il tomba mortellement blessé sur le champ de bataille d'Inkermann.

CATHELINEAU (JACQUES). Général vendéen, né au Pin-en-Mauge, Poitou, en 1759, mort en 1793. Lorsque la révolution vint l'arracher à sa chaumière pour le placer à la tête des populations insurgées, il exerçait la profession de voiturier. Cathelineau montra non-seulement un courage à toute épreuve, mais tous les instincts du grand capitaine. Le premier il enleva des canons aux républicains, manœuvra avec une habileté remarquable dans la contrée qui lui était connue, et s'il alla se briser sur Nantes et y recevoir le coup mortel, c'est qu'il avait été forcé de subir une direction opposée à ses idées et à sa manière habituelle de combattre.

CATIMARON ou **CANTIMARON** (*Mar.*). Radeau léger et triangulaire dont se servent particulièrement les naturels des Grandes-Indes, surtout à



Catimaron
(d'après Rugendas).

la côte de Coromandel. Ce radeau est formé de troncs de cocotiers croisés et liés ensemble, et on le manœuvre à l'aide de larges rames appelées *pagayes*.

CATINAT (NICOLAS). Maréchal de France, né à Paris en 1637, mort en 1712. Il débuta par être avocat, et renonça à cette profession, à l'âge de vingt-trois ans seulement, pour avoir perdu une cause qui était juste. Il prit alors le parti des armes, fut d'abord enseigne aux gardes-françaises, et s'étant distingué sous les yeux du roi à l'attaque de la contrescarpe de Lille, en 1667, cette conduite devint le prélude de sa fortune. Il gagna contre le duc de Savoie les batailles de Staffarde et de Marsaille. D'un caractère modeste, intègre, il était aimé du soldat, qui l'appelait *Père la Pensée*, et Louis XIV disait qu'il était la seule personne de France qui ne lui eût jamais rien demandé. Après la bataille de la Marsaille, en 1683, il passa la nuit qui suivit le combat au bivouac, à la tête des troupes. Il était au milieu de la gendarmerie, qui, dans cette journée, avait à elle seule pris 28 drapeaux ou étendards, et il dormait enveloppé dans son manteau. Les gendarmes imaginèrent de rassembler ces trophées et d'en environner le héros endormi. Les régiments voisins, apprenant cet hommage rendu à leur général, apportèrent aussi autour de lui les enseignes qu'ils avaient gagnées, et au lever du jour Catinat se réveilla au milieu des gages de



Catinat
(d'après Savart).

sa victoire et salué par les acclamations de son armée. Sa modestie était telle, qu'en rendant compte du gain de la bataille de Staffarde, il parla avec le plus grand éloge des services rendus par MM. de Saint-Sylvestre et de Feuquières, et ne dit pas un mot de sa propre personne. Ce silence surprit tellement une personne qui lisait le bulletin, qu'elle demanda naïvement : « Est-ce que Catinat n'était pas à cette bataille? »

CATOGAN ou **CADOGAN**. Sorte de chignon ou pelote de cheveux noués par le milieu et quelquefois encadrés de tresses et pendants à une distance déterminée. Cette coiffure fut d'abord l'accommodage des cheveux de l'infanterie et resta ensuite assez longtemps dans les corps de hussards. Renfermée, à l'origine, dans un *crapaud*, puis recouverte d'une *chevrette*, les règlements des 21 février 1779 et 1er juillet 1788 la maintinrent jusqu'en 1792, époque où la *queue* lui succéda. Le cadogan prit son nom de celui d'un seigneur anglais, lord Cadogan, qui en fut l'inventeur.

CATON (MARCUS PORTIUS), surnommé *Caton d'Utique*. Petit-fils de Caton le Censeur. Né en 93, mort en 46 av. J.-C. Sa carrière militaire commença lors de la guerre de Spartacus, où il servit en qualité de volontaire, et refusa les récompenses dont Metellus le jugea digne. Il se rendit plus tard, comme tribun légionnaire, en Macédoine, où il se distingua par son courage et sa sobriété. Plus tard, n'ayant pu amener une réconciliation entre César et Pompée, il prit parti pour ce dernier, après la mort duquel il gagna l'Afrique. Une dispute s'étant élevée au sujet du commandement de l'armée, il le céda à son beau-père, Q. Metellus Scipion. Bientôt l'Afrique presque entière se soumit à César; en vain notre stoïque essaya de décider ses concitoyens d'Utique à soutenir un siége. Voyant ses efforts inutiles et ne voulant pas demander sa grâce, il embrassa son fils et ses amis, se retira dans sa chambre, où il relut quelques pages du *Phédon* de Platon sur l'immortalité de l'âme avant de se percer de son épée. On rapporte que César s'écria : « Caton, j'envie ta mort, puisque tu m'as envié la gloire de sauver tes jours. »

CATTUS. Sorte de machine de guerre, dont parle Végèce, et qui est analogue à celle que nous appelons cheval de frise.

CATURS (*Mar.*). Vaisseaux de guerre du royaume de Bantam, en Asie. Ils ont la proue recourbée et pointue; les voiles sont faites d'herbe et de feuillages entrelacés.

CAUDEBEC. Petite ville du département de la Seine-Inférieure. Elle fut prise par les Anglais en 1419, par les protestants en 1562, et par les ligueurs en 1592.

CAUDETE. Ville de la province d'Albacete, en Espagne. Ferdinand III, roi de Castille, l'enleva aux Maures en 1240.

CAUDEX (*Mar.*). Mot latin qui signifie tige et qui servit à désigner les premiers bateaux construits grossièrement de troncs d'arbres. Ce nom resta longtemps à certains esquifs dont on faisait usage pour passer le Tibre.

CAUDICARIUS ou **CODICARIUS** (*Mar.*). Large bateau construit de planches grossières, dont on faisait emploi sur le Tibre. On se servait aussi, sur la Moselle, d'une embarcation du même genre, qui portait le nom de *caudicius*.

CAUDIUM. Ville du Latium, dont le nom moderne est *Airola* ou *Arienzo*, située sur les frontières de la Campanie, et non loin de laquelle on voit le défilé célèbre par la défaite des consuls Calvinus et Albinus (321 av. J.-C.), qui furent contraints par le vainqueur samnite, Pontius Herennius, de passer sous les *fourches caudines*. (*Voy.* ce mot.)

CAUDRETTE (*Pêche*). Truble sans manche et suspendu comme une balance, que les pêcheurs relèvent avec une fourche de bois.

CAULINCOURT (ARMAND-AUGUSTIN-LOUIS DE), duc DE VICENCE. Général de division, né à Caulincourt, dans la Picardie, en 1773, mort en 1827, après avoir figuré dans la plupart des guerres de la république. Bonaparte, l'ayant distingué, le nomma, lors de la création de l'empire, grand écuyer. Il fut appelé, en 1807, à l'ambassade de Russie, fit la campagne de Moscou en 1812, et, à la suite de nos revers, reçut de Napoléon diverses missions auprès des princes coalisés.

CAUPULUS ou **CAUPOLUS** (*Mar.*). Sorte de bateau dont se servaient les anciens.

CAUTIONNEMENT (*Mar.*). Se dit d'une ville assignée pour la résidence d'officiers prisonniers sur parole.

CAVAIGNAC (EUGÈNE). Général de division, né à Paris en 1802, mort en 1857. Élève de l'École polytechnique, il entra dans l'arme du génie, et fit, en 1828, la campagne de Morée. Envoyé en Algérie en 1832, il se signala dans un grand nombre d'expéditions, et commandait l'avant-garde à la bataille d'Isly. La révolution de 1848 lui valut d'abord le gouvernement de l'Algérie, puis il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale, ministre de la guerre, et réprima avec énergie, comme chef du pouvoir exécutif, l'insurrection du mois de juin. Candidat à la présidence de la république, il n'obtint qu'un cinquième des suffrages, et, appelé de rechef à l'Assemblée, il refusa en 1852 le serment à la nouvelle constitution.


Le général Cavaignac
(d'après le cabinet des Estampes).

CAVALCADE. Du lat. *caballus*, cheval. Se disait, au moyen âge, d'une sorte d'excursion faite par un corps de cavalerie sur le territoire ennemi.

CAVALERIE. Du lat. *caballus*, cheval. D'après Aristote, la cavalerie fut d'abord, chez les anciens, la seule armée que l'on connut, et l'entretien des chevaux se trouvant au-dessus de la fortune des classes inférieures, la présence exclusive de la cavalerie dans les armées était toujours la marque de l'oligarchie dans le gouvernement. Les Égyptiens et les Numides en Afrique, les Perses, les Scythes, les Parthes et les Sarmates en Asie, furent les premiers à faire usage des chevaux à la guerre. Ils les dirigeaient simplement avec une bride et les montaient à nu ou seulement avec une peau attachée sur les reins. Chez les Égyptiens, on donnait le nom de cavalerie à des guerriers qui combattaient sur un char à deux roues, ouvert par le fond et attelé de deux chevaux. Ces guerriers, armés de flèches et de haches, avaient à leur gauche un homme chargé de gouverner les chevaux. A l'époque de la guerre de Troie, les Grecs n'avaient aucune cavalerie, mais seulement des chars de guerre. A Marathon, les Athéniens étaient dépourvus de cavalerie et de gens de trait; les Perses, les voyant ainsi venir au combat, les prirent, suivant Hérodote, pour des insensés qui couraient à la mort. Plus tard, cependant, Athènes finit par avoir pour cavalerie légère un corps de 200 archers; mais ce corps était si peu estimé parmi les citoyens, qu'on regardait presque comme un déshonneur d'en faire partie. Périclès, au commencement de la guerre du Péloponèse, dans le relevé des forces athéniennes, ne comptait que 1 200 hommes de cavalerie, y compris les archers à cheval; lors de l'expédition en Sicile, la flotte d'Athènes n'avait qu'un seul vaisseau construit pour le transport des chevaux et portant 30 cavaliers seulement.

Dans les premiers temps où l'on organisa véritablement la cavalerie en Grèce, elle ne présenta guère que le vingtième du chiffre de l'infanterie; ce nombre fut porté au double dans les armées de Sparte et d'Athènes, du temps de Philippe, et la proportion s'éleva au septième à l'époque d'Alexandre. Les Romains n'eurent aussi, dans le commencement, qu'une faible cavalerie; mais ils l'augmentèrent graduellement en allant porter la guerre dans les pays de plaines. Les Grecs et les Romains n'eurent aussi, dans le principe, qu'une cavalerie dont les chevaux étaient dépourvus de selle et d'étriers; car la selle fut inventée sous Constantin et les étriers ne devinrent en usage que chez les Francs; avant l'emploi de ces deux objets, les cavaliers montaient à poil ou placés sur une légère couverture de peau ou d'étoffe, les pieds pendants, ce qui déterminait chez eux des hernies et d'autres affections des parties inférieures. Dans la suite, toutefois, on arma aussi les chevaux de pièces défensives pour protéger leur tête, leurs flancs et leurs jambes, et cette cavalerie prit le nom de *cataphractaire*. (*Voy.* CATAPHRACTE.) Du temps de Xénophon, la cavalerie avait déjà une organisation assez régulière; mais Philopæmen fut le premier qui perfectionna cette arme et lui fit exécuter la plupart des mouvements qui constituent aujourd'hui l'art de l'équitation. Épaminondas dut une partie de ses succès à la formation d'un corps de 5 000 cavaliers réguliers. La cavalerie thessalienne était fort renommée, et celle des Persans n'avait pas moins de célébrité. Les Gaulois avaient une cavalerie redoutable, et César opposait à son impétueuse ardeur, non des centuries de chevaliers, mais un corps de cavalerie germaine qui lui rendit les plus grands services. « Tous les Gaulois, naturellement belliqueux, dit Strabon, sont néanmoins plus formidables lorsqu'ils combattent à cheval que lorsqu'ils sont à pied. » On sait quel avantage Annibal tira des Numides.



Cavalier grec
(d'après un bas-relief).



Cavalier romain armé à la légère
(d'après l'arc de Constantin).

Les Grecs et les Romains divisaient leur cavalerie en *pesante* et en *légère*. Outre le bouclier, que portaient également l'une et l'autre, la cavalerie pesante se garantissait par des armures plus ou moins complètes qui couvraient l'homme,

et des bandes de cuir et de fer, comme nous l'avons déjà dit, protégeaient le cheval. Les armes offensives de cette cavalerie étaient la lance, la pique, la hache, l'épée et le javelot. La cavalerie légère n'avait que le casque et la petite cuirasse de cuir ou de métal; ses armes offensives comprenaient celles de la cavalerie pesante, auxquelles on ajoutait l'arc et quelquefois la fronde.

Le *tagme*, chez les Grecs, consistait en une troupe de cavaliers d'environ 400 chevaux; cinq tagmes réunis formaient un *dronge*, ou 2 000 chevaux; trois dronges le *turme*, ou 6 000 chevaux; la subdivision la plus petite était l'*ile*, escadron de 64 cavaliers, et la formation de l'escadron était de 16 cavaliers de front sur 4 de profondeur, quelquefois sur 8. A la guerre, les Grecs donnaient à leur cavalerie une grande profondeur de rangs, et la formaient, tantôt en losange, tantôt en carré, pour qu'elle fît face à la fois de tous côtés. Philippe, roi de Macédoine, la disposait en triangle, dont le sommet ou la pointe était dirigée sur la ligne ennemie pour l'enfoncer. Alexandre se servit le premier, pour la cavalerie, de l'ordre étendu ou de la ligne. Chez les Romains, la cavalerie légionnaire était formée en pelotons et distribuée sur les flancs de la légion.

Les cavaliers légionnaires, choisis parmi les plus riches citoyens, formaient, sous le nom de *chevaliers* (*Voy.* Chevalier romain), un ordre intermédiaire entre le sénat et le peuple. Il y avait ordinairement 300 chevaliers par légion, lesquels étaient répandus en escadrons de 8 de front sur 4 de profondeur, et la place de la cavalerie était habituellement aux ailes, où les turmes se rangeaient tant pleins que vides.

Nous tenons de Polybe le curieux détail qui suit sur l'exercice de l'arme de la cavalerie chez les anciens : « Pour chaque cavalier individuellement, dit-il, les *à-droite*, les *à-gauche*, et les *demi-tours*. Pour les turmes, les *conversions*, les *reversions*, les *demi-tours* ou *doubles conversions*, les *trois quarts de conversion*. Scipion faisait également sortir une ou deux files de chaque aile, et quelquefois du centre, pour les porter à quelque distance; puis toute la ligne s'avançait au galop, et elle devait, par décuries ou par turmes, se ranger exactement dans les intervalles. Il les exerçait particulièrement aux changements de front sur l'une ou l'autre aile, soit en les mettant d'abord en avant par turmes ou par décuries de pied ferme, soit en les faisant marcher par le flanc et tourner du côté des serre-files; car en rompant la ligne en colonnes par sections, pour exécuter le même mouvement, et leur donner successivement la nouvelle direction pour se mettre (par exemple sur la droite) en bataille, il jugeait que chaque section arriverait lentement sur la ligne où elle devait se placer, et que d'ailleurs ce mouvement ressemblait à la simple colonne de route. »

La principale force des armées gauloises, nous l'avons dit plus haut, consistait dans leur cavalerie et, suivant Pausanias, cette cavalerie était composée de la manière suivante, lors de leur expédition en Grèce : « Chaque cavalier avait avec lui deux esclaves ou serviteurs montés comme lui. Si leur maître perdait son cheval pendant le combat, ils lui en donnaient un autre. Si le cavalier était tué, l'un d'eux se battait à sa place; et, s'il périssait, il était à son tour remplacé par le second esclave. Si le maître était blessé, l'un le retirait de la mêlée, et l'autre combattait. » Les Gaulois, semblables en cela aux Égyptiens, faisaient aussi la guerre du haut de chars attelés en général de deux chevaux; et, dans certains cas, ces chars, liés ensemble, leur servaient de retranchement.

En Europe, ce ne fut qu'au temps de la chevalerie qu'on fit usage d'une armure complète pour les chevaux; jusqu'au treizième siècle, on se borna à couvrir les destriers d'un caparaçon de cuir très-fort ou d'une housse de mailles. Lorsque le chevalier s'arma de pied en cap, le cheval reçut également une armure défensive le protégeant de toutes parts. Les pièces de cette armure s'appelaient bardes, et la bête ainsi couverte était désignée par l'expression de *cheval bardé*. (*Voy.* Armure et Caparaçon.) A cette époque du moyen âge, c'est-à-dire avant l'organisation des armées permanentes modernes, on combattait beaucoup plus à cheval qu'à pied; de nos jours encore, quelques peuples, tels que les Tartares et les Arabes, font presque constamment la guerre à cheval.

Au moyen âge, la cavalerie obtint une grande prépondérance; en effet, déjà sous le règne de Charles le Chauve, elle jouait le rôle principal dans les armées. Nous lisons à ce sujet, dans les *Annales de Metz*, « que ce prince (Carloman), dans un combat avec Robert le Fort, avait dans son armée beaucoup de cavalerie saxonne, que son frère, Louis de Germanie, quoiqu'ils ne fussent pas fort bien ensemble, lui avait prêtée pour quelque temps. Il mit cette cavalerie sur une ligne devant le reste de son armée, pour soutenir les premiers efforts de la cavalerie bretonne, qui était exercée à se battre d'une manière ayant quelque rapport avec celle des anciens Parthes. Ces cavaliers étaient armés de javelots; ils venaient par petits pelotons caracoler autour de l'ennemi, et, sans en venir au choc, lançaient leurs javelots d'assez loin, puis ils se retiraient avec beaucoup de vitesse; s'ils étaient poursuivis, ils lançaient même en fuyant leurs javelots, et avec tant d'adresse qu'ils ne manquaient jamais leur coup. Les Bretons, après avoir dispersé les Saxons, donnèrent sur l'infanterie et la cavalerie française, mais toujours en lançant des javelots. Celle-ci, armée de sabres et de lances pesantes qu'on ne pouvait lancer au loin, se trouva très-maltraitée par des adversaires qu'elle ne pouvait joindre. »

Il faut arriver au quinzième siècle pour trouver dans les armées des règles d'organisation; c'est alors que Charles VII, en établissant des troupes permanentes, créa aussi un corps de

7 500 hommes de cavalerie. Ils furent divisés en quinze compagnies, entretenues en temps de paix comme en temps de guerre, et composées de cent hommes d'armes; mais chacun de ceux-ci devait être accompagné de trois archers, d'un boutillier et d'un page ou varlet. Cette première force s'accrut sous les règnes suivants, en même temps que l'instruction se perfectionna. Les guerres d'Italie, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, montrèrent la supériorité de la cavalerie française sur les cavaleries italienne et espagnole. « En 1495, dit à ce sujet Paul Jove, on vit à Seminara que les cavaliers espagnols ne pouvaient être comparés aux hommes d'armes français, car ils ne portaient pas de casques alors, mais des bonnets de lin et des boucliers de cuir bouilli en forme de cône, et une lance de frêne très-longue qui donnait des coups mortels à ceux qui étaient désarmés, mais qui était à mépriser pour des hommes munis d'armes défensives. » Sous François Ier, la gendarmerie française, qui avait la réputation d'être la meilleure cavalerie de l'Europe, se formait sur un seul rang; mais Charles-Quint, ayant trouvé mauvais cet ordre de bataille, disposa sa cavalerie sur huit et dix rangs dont le premier, après avoir fait feu, venait se placer derrière pour recharger; et comme on attribua à cette formation, toute vicieuse qu'elle était, les victoires de Pavie et de Saint-Quentin, les autres Etats de l'Europe l'adoptèrent sans plus ample informé. Cependant les escadrons furent, dans la suite, successivement réduits à six rangs, à cinq, puis à quatre, et enfin à trois.

L'armement de la cavalerie varia peu du quatorzième siècle jusqu'au règne de Henri IV : les chevaliers étaient armés de pied en cap, et leurs chevaux bardés, comme nous l'avons dit; quant à la cavalerie légère, elle n'avait que de simples cuirasses ou des cottes de mailles. Les armes de main se composaient de la lance, de la pique, de l'épée, du poignard, de la masse et de la hache; celles de jet, d'abord de l'arbalète, et, plus tard, de l'arquebuse, de l'escopette, du pistolet et du mousquet. Sous Louis XIII, la cavalerie abandonna la lance, et, sous Louis XIV, une partie de son armure, ainsi que l'infanterie, ne conservant que la cuirasse, qui fut remplacée aussi, sous Louis XV, par le gilet de buffle, et le casque, par le chapeau de feutre. En 1755, elle renonça également à sa formation sur trois rangs, pour adopter celle sur deux rangs, la seule qui permît une manœuvre prompte et qui valut tant de succès à Frédéric le Grand. Elle ne fut pas moins favorable aux armées de la république et de l'empire, particulièrement aux batailles de Fleurus, de Castiglione, de Rivoli, de Zurich, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Wagram et de Champaubert.

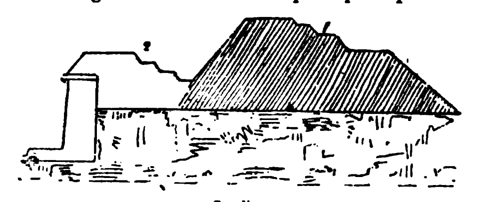
Aujourd'hui, la cavalerie forme communément un sixième dans les troupes européennes. Chez les Romains, elle n'y entra que dans la proportion d'un onzième, jusqu'à ce qu'Annibal leur eut enseigné, à leurs dépens, la puissance et l'importance de cette arme. Napoléon Ier a dit : « Les besoins de la guerre réclament quatre espèces de cavalerie : les éclaireurs, la cavalerie légère, les dragons et les cuirassiers. La cavalerie doit être dans une armée, en Flandre ou en Allemagne, le quart de l'infanterie; sur les Pyrénées, sur les Alpes, un vingtième; en Espagne, un sixième. »

Quant à l'organisation de la cavalerie par régiments, on voit qu'elle date, comme celle de l'infanterie, du règne de Charles VII, qui créa d'abord les *compagnies d'ordonnance,* dont le service fut généralement estimé jusqu'au milieu du seizième siècle. C'était la grosse cavalerie du pays. Sous Louis XII, on introduisit dans l'armée un corps étranger de cavalerie légère, dont la plus grande partie des hommes venaient de la Grèce et de l'Albanie, ce qui les fit appeler *Stradiots, Estradiots* et *Albanais*. Sous Henri II, en 1558, on organisa des corps de *dragons;* les *chevau-légers* datent de 1592, sous le règne de Henri IV; sous Louis XIII, la cavalerie fut divisée en régiments et subdivisée en escadrons; en 1636, on forma des régiments de *mousquetaires* et de *carabiniers*; et, en 1691, parurent les premiers escadrons de *hussards,* qui furent divisés ensuite en *hussards de Berchem* et *hussards Chamborrand;* en 1734, le maréchal de Saxe forma un régiment de mille *uhlans;* il y avait encore en France d'autres régiments de cavalerie étrangère, *Royal-Cravate, Royal-Polonais, Royal-Allemand,* etc. Le comte de Saint-Germain réduisit, en 1776, le nombre des régiments de cavalerie à vingt-quatre, avec un pareil nombre de régiments de dragons, et attacha à chacun de ces derniers un escadron de *chasseurs à cheval*. Le régiment des *guides* fut institué en 1796, durant les campagnes d'Italie, et supprimé sous le consulat. Napoléon créa les *lanciers polonais* en 1810, et les *lanciers français* en 1811. On appela *cavalerie de réserve* les cuirassiers et les carabiniers; *cavalerie de ligne,* les lanciers et les dragons; et *cavalerie légère,* les chasseurs et les hussards. (*Voy.* les articles consacrés à ces divers corps.)

A l'époque actuelle, la cavalerie française offre un effectif d'environ 50 000 hommes, ainsi composé : *cavalerie de réserve* : 10 régiments de cuirassiers, 2 de carabiniers; *cavalerie de ligne :* 12 régiments de dragons et 8 de lanciers; *cavalerie légère :* 13 régiments de chasseurs, 9 de hussards, 4 de chasseurs d'Afrique et 3 de spahis. Dans les autres États de l'Europe, la cavalerie la plus nombreuse est celle de l'empire russe, qui s'élève à 110 000 hommes, formant 65 régiments; viennent après la cavalerie autrichienne, dont l'effectif est de 47 000 hommes en 37 régiments; la cavalerie prussienne, ayant 20 000 hommes en 38 régiments, et la cavalerie anglaise, dont les 12 000 hommes sont répartis en 26 régiments. (*Voy.* chacun des mots particuliers aux différents corps employés dans cet article.)

CAVALIER. Du latin *caballus*, cheval. Se dit du soldat monté à cheval.

CAVALIER. En termes de fortifications, on appelait ainsi autrefois des espèces de terrasses que les assiégeants élevaient le plus près possible



Cavalier.
1. Parapet du cavalier. 2. Parapet ordinaire.

des remparts, afin de pouvoir mieux lancer des traits et des pierres dans la place. Aujourd'hui, le cavalier est destiné soit à s'opposer à des commandements de revers ou autres, soit à servir d'enveloppe à des batteries foudroyantes, à des contre-batteries, etc.

CAVALIER (Jean). Garçon boulanger, né en 1679, à Ribaute, près d'Anduze (Gard), dont l'enthousiasme religieux fit un prédicant et le chef des Camisards. Le nombre de ses partisans lui permit de tenir longtemps tête aux troupes de Louis XIV. Le maréchal de Villars n'obtint sa soumission qu'au moyen d'une pension et d'un brevet de colonel ; mais Jean Cavalier, craignant d'être inquiété, entra au service de l'Angleterre et fut nommé gouverneur de Jersey, où il termina ses jours en 1740.

CAVALINO (*Mar.*). Nom que portent des pièces de bois placées dans les galères, pour former le premier plan du bâtiment.

CAVALLITO (*Mar.*). Bateau ou radeau léger dont on se sert pour les débarquements sur la côte



Cavallito.

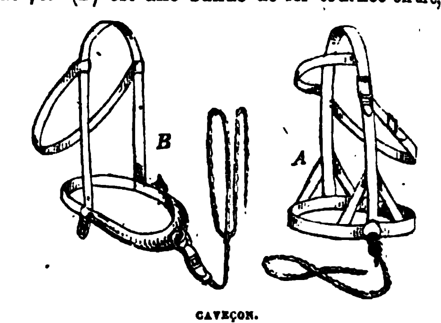
du Pérou. Il est fait avec le *totora*, sorte de jonc qui a les propriétés du liége.

CAVALOT. Espèce de fusil de rempart.

CAVALQUET. Se disait autrefois d'une sorte de sonnerie de trompette ou marche de cavalerie.

CAVEAU (*Mar.*). Soute supplémentaire destinée à loger les provisions du commandant d'un bâtiment.

CAVEÇON ou **CAVESSON.** De l'espagnol *cabeca*, tête. Il y a deux sortes de caveçons : le caveçon de cuir et le caveçon de fer. Le *caveçon de cuir* (A) est une espèce de têtière faite de gros cuir plat et pourvue d'une longe de corde de chaque côté, pour attacher un cheval aux piliers. Le *caveçon de fer* (B) est une bande de fer tournée en arc,



CAVEÇON.
B. de fer. A. de cuir.

garnie de trois anneaux, montée avec têtière et sous-gorge. Cet appareil doit être placé un peu plus haut que l'œil de la branche de la bride, afin qu'il ne nuise point à l'action du mors et de la bride. De La Broue et d'autres écuyers en ont fait emploi comme base du dressage des jeunes chevaux.

CAVERNÆ (*Mar.*). κοίλη (coilê) ou κοίλη ναῦς (coilê naûs). On désignait ainsi, chez les anciens, la cale d'un navire et les compartiments qui s'y trouvaient.

CAVIN. Espèce de fondrière. Lorsqu'il se trouve de ces enfoncements dans le voisinage d'une place, les assiégeants en profitent pour y établir des dépôts, des troupes, et y ouvrir des tranchées.

CAVOYE (Louis d'Oger, marquis de). Grand maréchal des logis du roi, né en 1640, mort en 1716. Sans avoir jamais occupé une position militaire, il se fit une grande réputation par son intrépide courage, et on l'appelait à l'armée, aussi bien qu'à la cour, *le brave Cavoye*. Il avait été élevé avec Louis XIV, accompagna toujours ce monarque, et passa le Rhin l'un des premiers.

CAYAMBOUC (*Mar.*). Terme employé par les marins pour désigner tout mauvais bâtiment.

CAYENNE. Colonie française de la Guyane. Elle fut prise par les Anglais en 1808 et restituée en 1814.

CAYENNE (*Mar.*). Se dit d'une vaste caserne qui, dans les ports, sert à recevoir les marins levés pour le service et qui n'ont pas encore une destination particulière. — Ce mot désigne aussi la cuisine commune dans laquelle les équipages de bâtiments de guerre font cuire leurs aliments durant l'armement et le désarmement.

CEINTES (*Mar.*). Se dit de tous les cordages qui ceignent, lient et environnent un navire.

CEINTRAGE (*Mar.*). Cordages qui servent à ceindre, à lier un bâtiment qui menace de s'ouvrir.

CEINTRE (*Mar.*). Sorte de bourrelet fait avec un vieux bout de cordage façonné et recouvert, qu'on place en ceinture autour des embarcations pour les préserver d'un frottement nuisible.

CEINTRÉ (*Mar.*). On dit d'un navire qu'il est *ceintré par son câble,* lorsque, dans ses mouvements au-dessus de son ancre, il passe sur le câble et s'en trouve arrêté.

CEINTRER (*Mar.*). Lier un bâtiment dont les cordages bâillent pendant les mouvements et donnent lieu à des voies d'eau considérables. Cette opération se pratique au moyen des grelins qui entourent le navire dans le sens des couples, et qu'on roidit et amarre sur le pont avec force.

CEINTURE. On appelle *ceinture de course* une sorte de ceinture d'équipement analogue à celle de chasseur; *ceinture de cuissière,* la ceinture d'équipement qui se compose de l'une des courroies de la cuissière et qui s'attache autour des reins du tambour; *ceinture de giberne de chasseur,* la ceinture d'équipement au moyen de laquelle se porte la giberne à la course, et *ceinture militaire,* celle qui sert d'ornement ou de signe distinctif pour les officiers.

CEINTURE (*Mar.*). Par *ceinture de carène,* on entend le rang de petites planches clouées momentanément autour d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur, au-dessus de sa carène, pour garantir les hauts des flammes pendant que l'on chauffe les fonds; et l'on donne encore le nom de *ceinture* à des pièces de charpente qui entourent un bâtiment et servent à sa liaison; puis, dans les galères, aux haubans et palans frappés aux deux tiers du mât, pour le soutenir quand on vire la galère en quille.

CEINTURELLE (*Mar.*). Sorte de trelingage des mâts qui portent des antennes. — Bridure des haubans au-dessous du calcet.

CEINTURON. Sorte de ceinture faite le plus communément d'une bande de cuir, que l'on serre avec une boucle, et qui a des pendants auxquels on suspend une épée, un sabre, un poignard, etc. Chez les Romains, le ceinturon était la marque la plus honorable du service militaire, et l'on dégradait un soldat en le lui ôtant. Au moyen âge, et tant que durèrent les coutumes de la chevalerie, le ceinturon fut aussi un signe de distinction. (*Voy.* CINCTORIUM.)

CÉLADE, CELADA, CELATA. *Voy.* SALADE.

CÉLATE. Vieux mot qui signifiait *heaume, casque,* et dont on fit plus tard, par corruption, le mot *salade.* Suivant Borel, célate viendrait de *cœlatura,* gravure ou ciselure, à cause des figures gravées ou ciselées sur les casques.

CÉLÈBES. Grande île de la Malaisie. Les Portugais s'y établirent en 1525, et en furent expulsés par les Hollandais en 1660.

CÉLÈRES. Du lat. *celer,* prompt. Corps de cavalerie d'élite institué par Romulus, pour lui servir de garde, et qui se composait de 300 hommes. Tarquin en porta le nombre à 600. Ce corps, dont le nom venait de la célérité avec laquelle il exécutait les ordres, fut remplacé par les chevaliers.

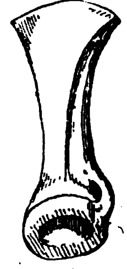
CÉLÈTE (*Mar.*). Nom que l'on donnait anciennement à un navire léger qui était garni de rames.

CELEUSME (*Mar.*). *Celeusma,* κέλευσμα. Les Grecs et les Romains nommaient ainsi le chant au moyen duquel le chef des rameurs amenait ceux-ci à frapper les flots en mesure. Quelquefois les rameurs répétaient ce chant en chœur, ou bien il était joué par des instruments. — Ce mot désignait aussi le signal que le pilote donnait aux matelots pour passer d'une manœuvre à l'autre.

CÉLEUSTE (*Mar.*). κελευστής (celeustès). Se disait anciennement de celui qui donnait des ordres sur un navire, au moyen d'un instrument, et de celui qui chantait pour encourager les rameurs.

CELEUSTIQUE. Se dit de l'art de transmettre des signaux militaires au moyen d'instruments de musique.

CELT. Hache gauloise, en bronze, qui présente une douille dans le sens de sa longueur, et un anneau placé à la partie inférieure. Le manche, entrant dans la douille, était maintenu par un lien en bronze passant par l'anneau.


Celt (d'après le musée d'artillerie).

On ne saurait préciser l'époque à laquelle les armes de bronze ont succédé aux armes de pierre. M. Penguilly l'Haridon, dans son savant catalogue des collections du musée d'artillerie, pense que le bronze fut apporté dans nos contrées par les peuples qui émigraient d'Orient en Occident, et que l'usage des armes de bronze ne cessa dans les Gaules qu'à la suite de la conquête romaine.

CELTES. *Celtæ.* Peuple que généralement on suppose le même que les *Galls,* qui furent les premiers habitants de la Gaule, et qui venaient du plateau asiatique. Les Celtes se répandirent dans diverses contrées et particulièrement en Espagne, en Italie, en Germanie, en Thrace, dans l'île de Bretagne et en Hibernie. En Espagne, on les désignait sous les noms de *Celtiques, Callaïques,* ou *Celtibériens;* en Italie, en Germanie et en Thrace, sous ceux de *Celtes, Galates, Gaulois* ou *Gales;* et dans l'île de Bretagne, *Galls, Gaëls* et *Cambriens.*

CENDAL. Étoffe de soie ou en partie de soie, dont on faisait des habillements et surtout des bannières militaires. L'oriflamme de Saint-Denis était de cendal rouge.

CENDRIER (*Mar. à vap.*). Endroit où repose le feu qui chauffe la chaudière d'une machine à vapeur. Ce lieu est fermé par une porte dont l'ouverture procure à volonté plus ou moins d'air, afin d'activer ou de modérer le feu.

CÉNINA. Ville des Sabins qui existait, à ce que l'on croit, sur l'emplacement actuel de *Monticelli.* Ses habitants furent les premiers qui attaquèrent les Romains après l'enlèvement des

Sabines; mais Romulus tua leur roi Acron et les réduisit à l'état de colonie romaine.

CENTAINE (*Mar.*). Liure faite avec la menue livarde pour tenir en respect les paquets de petits cordages.

CENTENIER. Chez les Romains, c'était un officier de milice, dont la charge succéda à celle de centurion. Sous Charlemagne, le centenier commandait les soldats enrôlés par un comte et, sous François Ier, ce grade, qui correspond à celui de nos capitaines, plaçait sous ses ordres quatre caps d'escouade. En 1792, on donna le nom de centeniers à une levée extraordinaire de soldats formés en compagnies de 100 hommes chacune; enfin, les compagnies d'infirmiers, sous l'empire, furent commandées par des centeniers et sous-centeniers.

CENT-GARDES. Corps d'élite créé par Napoléon III, et qui remplace aujourd'hui, auprès du monarque français, les anciens gardes de la manche, les gardes de la porte, etc. Ce corps fut organisé par décret du 24 mars 1854, et



Cent garde.

recomposé par décrets des 29 février 1856 et 17 mars 1858. Son uniforme, d'une élégance remarquable, consiste principalement en une tunique bleu de ciel, avec collet, parement, doublure et passe-poils écarlates, cuirasse, casque à cimier, bottes fortes, etc., etc. Leur carabine a une baïonnette en lame de sabre d'une longueur considérable.

CENTON. Du lat. *cento*, habit fait de divers morceaux. Sorte d'étoffe ou de vêtement qui était formé de morceaux de diverses couleurs. Les soldats romains se servaient de centons mouillés pour amortir les traits de l'ennemi, ainsi qu'on l'a fait depuis au moyen de sacs de laine. Les Romains donnaient aussi le même nom aux couvertures dans lesquelles les soldats s'enveloppaient au camp.

CENTONAIRE. Officier romain qui avait soin des centons. Ce nom désignait aussi l'ouvrier qui travaillait aux centons dont on couvrait les machines de guerre.

CENTRE. Du grec κέντρον (centron), même signification. Point médian d'un cercle, d'une ligne, etc. On appelle *centre d'une armée* ou d'une *troupe*, la partie de cette armée ou de cette troupe rangée en bataille entre les deux ailes; *centre d'un bataillon*, le vide qu'on y laisse au milieu, pour renfermer des drapeaux ou des bagages; *centre d'alignement*, le point d'une masse ou d'une ligne qu'on désigne, comme point de vue, aux troupes qui doivent s'aligner; *centre d'attaque*, le centre qui, dans le siége offensif, est comme le pivot des attaques du front de la place; *centre de camp*, la portion de terrain qu'occupe le camp à une distance égale des ailes; et *centre de bastion*, l'angle saillant qui résulte du prolongement de la ligne de chaque courtine. Par *soldats du centre*, on entend les soldats qui, dans un bataillon, n'appartiennent point aux compagnies d'élite.

CENTRE (*Mar.*). On appelle centre de gravité, le point d'un bâtiment flottant sur lequel il serait en repos; et centre de voilure, le point des voiles où se réunit l'action du vent.

CENTREVILLE. Sur le Potomac, États-Unis. Les fédéraux s'en emparèrent sur les séparatistes le 10 mars 1862.

CENT-SUISSES. Corps d'infanterie dont on fait remonter l'organisation à 1458. Sous Louis XI, en 1496, il prit la dénomination de *compagnie des cent-suisses ordinaires du corps du roi*. Les hommes de cette compagnie étaient costumés à l'espagnole, avec habit bleu galonné d'or; ils avaient pour arme une hallebarde ou une canne d'arme; quatre *trabans* étaient préposés à la défense du capitaine, et deux à celle de l'enseigne. Plus tard, les cent-suisses furent divisés en *piquiers* et en *mousquetaires* ou en deux manches. Supprimés après la révolution de 1789, ils furent rétablis par Louis XVIII en 1814, organisés sous le titre de *grenadiers à pied des gardes du corps du roi* en 1817, et licenciés en 1830.



Cent-suisse
(d'après Van der Meulen).

CENTURIE. Rad. *centum*, cent. C'était, chez les

Romains; une compagnie de cent hommes d'armes, formant le sixième de la cohorte et le soixantième de la légion.

CENTURION. *Centurio*, ἑκατοντάρχης (hecatontarchès), mot à mot, *chef de cent*. Grade militaire chez les Romains, qui donnait une certaine importance à celui qui en était revêtu. Les centurions de première classe avaient droit, en effet, d'assister aux conseils de guerre, et ils exerçaient une sorte de juridiction sur les hommes placés sous leur commandement. Leur avancement avait lieu d'une classe à l'autre, et il paraît que l'intrigue, le privilége, la vénalité, présidaient aux nominations. Tacite rapporte même que les abus, les exactions, devinrent si grands de la part des centurions, que les soldats réclamèrent unanimement contre eux, mais que les empereurs n'osèrent point sévir contre des officiers redoutables par leur puissance. Ces officiers portaient pour marque distinctive une baguette de vigne, appelée *vitis*, dont ils faisaient usage pour châtier les soldats coupables d'une faute. Le grade de premier centurion, c'est-à-dire de chef de tous les centurions, était d'une importance assez considérable, et la fonction principale de celui qui en était revêtu consistait à défendre l'aigle.



Centurion (*d'après la colonne Trajane*).

CEP (*Mar.*). Du lat. *caput*, tête. Les marins de la Provence et du Levant donnent au jas le nom de cep *de l'ancre*.

CEP DE VIGNE. Marque de dignité du centurion chez les Romains, et instrument avec lequel le soldat légionnaire était châtié. (*Voy.* CENTURION.)

CÉPHALONIE. Κεφαλλενια (céphallenia). Ile de la mer Ionienne située à l'ouest du golfe de Patras. Placée sous la domination romaine l'an 189 av. J.-C., elle fut conquise par les Normands en 1146. Elle passa depuis aux Vénitiens pour partager dès lors la destinée des autres îles des mêmes parages; et les Anglais s'en emparèrent en 1819.

CÉPION (Q. SERVILIUS). Consul romain en l'an 107 av. J.-C. Il obtint d'abord quelques succès contre les Cimbres dans une campagne qu'il dirigea dans la Gaule, où il s'empara de la ville de Toulouse; mais la fortune des armes ayant cessé de lui sourire, il fut destitué et se vit condamné à l'exil par ses compatriotes.

CÉRAM. Ile de la Malaisie, dans le groupe d'Amboine, archipel des Moluques. Une partie considérable de cette île, la plus grande de l'Archipel après Gilolo, est sous la dépendance d'un sultan, vassal des Hollandais. Les Anglais s'y établirent en 1810.

CÉRAMIQUE ou TUILERIES. Lieux réservés, à Athènes, à la sépulture de ceux qui périssaient dans les combats ou qui rendaient de grands services à la patrie.

CÉRASONTE. *Cerasus*. Aujourd'hui *Keresoun*, dans l'Asie Mineure. Elle fut prise par les Turcs en 1462.

CERCLE. Du grec κίρκος (circos). On nommait autrefois *cercles à feu* deux ou trois grands cercles de bois liés ensemble et autour desquels on attachait plusieurs grenades, canons de pistolets chargés, etc., pour les faire rouler sur les travaux des assiégeants après y avoir mis le feu. — Les *cercles goudronnés* sont de vieilles mèches ou vieux cordages trempés dans le goudron et pliés en cercle, qu'on met dans des réchauds pour servir à éclairer la place dans une ville assiégée.

CERCLE (*Mar.*). On appelle *cercle d'étambraie* ou *de cabestan* le cercle de fer qui entoure l'étambraie au point où passe le cabestan; *cercle de boute-hors* les doubles cercles placés au bout des vergues et dans lesquels on passe les boute-hors qui servent à mettre les voiles d'étai; *cercles de hunes* les grands cercles de bois placés autour des hunes pour empêcher les matelots de tomber en manœuvrant; et *cercles de pompe* les deux cercles dont l'un embrasse l'extrémité de la pompe pour l'empêcher de se fendre, et l'autre sert à l'attacher à la potence.

CERCLE-BARBOTIN (*Mar.*). Cercle en fer dont le nom vient de M. Barbotin, lieutenant de vaisseau, son inventeur. Ce cercle, ajouté au cabestan, sert à faciliter le virage des câbles-chaînes qui y sont garnis et s'y engagent par l'effet d'arrêts.

CERCURE (*Mar.*). Vaisseau de charge qu'employaient anciennement les Asiatiques.

CERÉA. Petite ville située au S.-S.-E. de Vérone, en Italie. Les Français y furent battus par les Autrichiens en 1798.

CÉRÉALIS (PETILIUS). Général romain. Il vainquit en 71 les Gaulois et les Bataves qui cherchaient à secouer le joug de Vespasien. Envoyé plus tard comme gouverneur en Bretagne, il dompta cette province, qui s'était également révoltée.

CERET. *Ceretum*. Petite ville du département des Pyrénées-Orientales, située sur la rive droite du Tech. C'est près de cette ville et dans la gorge de montagnes qui porte le nom d'*Albères* qu'en 1794 les Français, sous le commandement du général Dugommier, remportèrent une victoire signalée sur les Espagnols.

CERF. Du latin *cervus*, formé du grec κεραός (ceraos), cornu. Les soldats romains désignaient par ce nom (*cervi*) les troncs d'arbres rameux comme le bois du cerf, dont ils faisaient emploi pour garnir leurs retranchements. On en dis-

posait aussi sur le sol, afin d'entraver la marche de la cavalerie ennemie.

CÉRIGNOLE. *Cerignola.* Ville de la Capitanate, dans le royaume de Naples. La bataille de ce nom fut gagnée le 28 avril 1503 par Gonzalve, général des Espagnols, sur les troupes françaises, commandées par Louis d'Armagnac, duc de Nemours. Cette victoire rendit les Espagnols maîtres de la campagne et bientôt du royaume de Naples.

CÉRISOLES. Village de la division de Coni, Piémont. Les Français y remportèrent une victoire sur les Espagnols, le 14 avril 1544. Les premiers, que commandait le duc d'Enghien, ne perdirent qu'à peu près 200 hommes, tandis que les seconds laissèrent sur le champ de bataille 12 000 morts, 3 000 prisonniers, une partie de leur artillerie et tous leurs bagages. Cependant le duc d'Enghien crut un instant le combat désespéré, et, dans sa douleur, il voulait se précipiter sur la pointe de son épée.

CERNETUM. Aujourd'hui *Cerreto,* dans la Terre de Labour, royaume de Naples. C'est près de cette ville que, l'an 275 av. J.-C., Pyrrhus fut vaincu par Curius Dentatus.

CERRO-GORDO. Défilé du Mexique, situé non loin de Pérote, sur la route qui conduit de la Vera-Cruz à Mexico. L'armée mexicaine, commandée par Santa-Anna, y fut défaite, le 18 avril 1847, par les troupes du général américain Scott.

CERUCHI (*Mar.*). κεροῦχοι (cerouchoi). Cordes qui, chez les navigateurs anciens, allaient de chaque bras de la vergue au sommet du mât, et servaient à maintenir la première dans une position horizontale sur le second. Elles répondaient aux balancines actuelles.

CERVELIÈRE. *Voy.* CABASSET.

CERVI. *Voy.* CERF.

CERVICALE. du lat. *cervix,* cou. Pièce d'armure du cheval, composée de lames de fer arquées suivant la forme de l'encolure, et qui couvrait le cou du cheval depuis le chanfrein jusqu'au devant de la selle : celle-ci était fixée au chanfrein par des charnières ou des agrafes. On peut comparer la cervicale à l'assemblage des écailles qui recouvrent les crustacés, tels que l'écrevisse.



Cervicale
(d'après le musée d'artillerie).

CERVOLLES (ARNAUD DE). Surnommé *l'Archiprêtre.* Né dans le Périgord. Il devint l'un des plus fameux chefs de bande du quatorzième siècle, et fut tué en 1365. (*Voy.* BANDES MILITAIRES.)

CÉSAR (CAÏUS-JULIUS). Naquit à Rome l'an 100 avant l'ère chrétienne, sous le consulat de Marc-Antoine et de Posthumius, et mourut le 15 mars de l'an 44. Son père, Julius, était préteur, et de l'antique famille des Julia; sa mère, Aurélia, appartenait à la famille des Cotta, et la sœur de son père avait épousé Marius. Devenue veuve alors que Julius venait d'atteindre sa treizième année, Aurélia le fit élever avec tout le soin que réclamait son illustre origine, que plus tard il fit remonter à celle des dieux mêmes, et il se distingua bientôt parmi la jeunesse romaine. Marié de très-bonne heure et veuf peu après, il épousa en secondes noces Cornélie, fille de Cinna, le plus zélé partisan de Marius. Sylla, qui se trouvait absent lors de ce mariage, voulut, à son retour, que César répudiât sa femme; mais celui-ci, résistant aux menaces du célèbre proscripteur, refusa de lui obéir, et osa même se mettre sur les rangs pour obtenir le sacerdoce. Toutefois il succomba dans cette prétention. C'est alors qu'il alla chercher un asile d'abord chez les Sabins; puis, ne s'y trouvant pas suffisamment en sûreté, il se retira en Bithynie, auprès du roi Nicomède. Mais, las de son oisiveté, il se rendit en Asie, où il se plaça sous les ordres de Minutius Thermus, qui y commandait pour les Romains; et, quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans à cette époque, Minutius lui confia une flotte et la direction du siége de Mytilène, où il se distingua. Il alla ensuite à Rhodes pour y suivre les leçons d'Apollonius Molon et s'y former à l'éloquence. Sur la nouvelle que Mithridate avait envahi les provinces alliées de Rome, il fit trêve à ses études, leva à la hâte quelques troupes, quoique sans mission spéciale, et repoussa l'ennemi. La mort de Sylla le ramena à Rome, où son génie lui donnait le pressentiment du rôle qu'il était appelé à y jouer. Aussi, dès ses premiers pas, toutes ses actions eurent-elles un but unique, un but auquel il se proposa d'arriver, en dépit de tous les obstacles qu'il pourrait rencontrer. Il est vrai que, pour réussir, il lui fallait beaucoup d'habileté, de ruse même, de courage et de persévérance, car il avait à l'emporter sur cent rivaux et à maîtriser les circonstances; mais il sentait en lui des forces suffisantes pour faire face à toutes les éventualités de la route qui devait le conduire à la haute position qu'il voulait acquérir. C'est à l'éloquence, qui donne le pouvoir de commander aux hommes, qu'il demanda ses premiers succès. On le vit alors lutter dans les élections, dans les débats relatifs à la chose publique, avec les orateurs les plus réputés, et il prononça en outre l'oraison funèbre de Julie, sa tante, et celle de Cornélie, sa femme. N'ignorant pas l'influence qu'exercent toujours, sur toutes les classes, la richesse, l'éclat, la libéralité, il se montra de la plus grande magnificence dans ses fêtes, dans ses festins et dans ses bienfaits, et alla jusqu'à faire réparer à ses frais la voie Appienne.

Cependant, comme à l'occasion de la conju-

ration de Catilina il exprima une opinion toute contraire à celle des autres sénateurs, lesquels voulaient la mort des conjurés, il souleva contre lui une partie de l'assemblée. Catulus et Caton l'accusèrent de complicité avec les coupables. Les jeunes Romains qui accompagnaient Cicéron se jetèrent sur lui, pour le tuer, au sortir de la séance, et il ne dut la vie qu'au dévouement et à l'énergie de Curion, qui, le couvrant de sa toge, facilita sa fuite. Toutefois, ce ne fut qu'un orage passager. Peu après, il obtint la dignité de pontife, et à ces fonctions il joignit bientôt celles de préteur. Durant l'exercice de ces dernières, il répudia Pompéia, sa troisième femme, chez qui s'était introduit clandestinement Claudius, durant les fêtes de la *Bonne Déesse;* et c'est à cette occasion qu'il prononça ces paroles devenues célèbres : « *La femme de César ne doit pas même être soupçonnée!* » A l'expiration de sa charge de préteur, le sort le désigna pour le gouvernement de l'Espagne; mais sa prodigalité avait été telle, qu'il se trouvait endetté de 830 talents (4 615 547 fr.); ses créanciers s'opposaient à son départ, et il fallut que Crassus le cautionnât pour qu'il devînt libre.

Dans sa mission en Espagne, César déploya autant d'habileté comme administrateur que comme général; il soumit en peu de temps la Galice et la Lusitanie, et, après avoir rétabli l'ordre dans les provinces conquises, il revint en Italie, où il réclama le triomphe et le consulat. A partir de cette époque, son ambition, non voilée, alla toujours progressant. Il manifesta hautement le regret qu'il éprouvait de *n'avoir rien fait encore à l'âge où les conquêtes d'Alexandre avaient soumis le monde.* Il réconcilia Crassus et Pompée, se servit de l'influence de l'un pour détruire celle de l'autre, et donna même en mariage au dernier sa fille Julia. Nommé consul avec Calpurnius Bibulus, il réduisit à néant le pouvoir de celui-ci, exigea du sénat que les terres de la Campanie appartenant à l'État fussent distribuées entre vingt mille de ceux des citoyens qui avaient au moins trois enfants, fit diminuer d'un tiers l'impôt qui pesait sur les chevaliers, réduisit au silence l'opposition de Caton et de Cicéron, et après avoir porté enfin au consulat Pison, dont il épousa la fille Calpurnie, il se fit décerner, pour cinq années, le gouvernement des Gaules et de l'Illyrie, convaincu de l'ascendant que ses conquêtes lui assureraient sur le peuple romain.


César
(d'après le buste du musée de Naples).

Son entrée dans les Gaules fut marquée au reste par d'éclatants exploits. Tandis que Labienus, son lieutenant, défaisait les Tiguriniens sur les bords de la Saône, il allait, lui, combattre la formidable armée des Helvétiens. Il les vainquit et en refoula les débris sur leur propre territoire, dont ils avaient, en partant, incendié de leurs mains les villes et les villages, dans la conviction que rien ne s'opposerait à ce qu'ils s'établissent ailleurs. Ceux-là réduits à l'impuissance, César se retourna contre les Belges, dont la ligue formidable offrait une armée de 300 000 hommes, parmi lesquels étaient les Suessonnais et les Bellovaques, tandis qu'il n'avait que 70 000 combattants à leur opposer. Néanmoins, il pénétra en Belgique, en détruisit les forêts, traversa les marécages, aborda enfin l'ennemi et l'anéantit. Il attaqua ensuite les Nervins, qu'il défit sur les bords de la Sambre, puis soumit les Aduatiques; et s'étant ainsi rendu maître de la Belgique, il abandonna cette contrée pour se transporter dans la Gaule cisalpine, où des intérêts majeurs exigeaient sa présence.

Mais pendant qu'il était employé à cette expédition, de nombreuses et fâcheuses nouvelles lui arrivaient de divers côtés. Il apprenait, par exemple, que la légion des Alpes avait été forcée de se réfugier chez les Allobroges; que les Morins et les Ménapes avaient pris les armes; que les cités de l'Armorique avaient équipé une flotte, et que les Vénètes étaient l'âme de cette ligue qui se propageait jusqu'à la Garonne. César dirigea alors douze légions et de la cavalerie sur les contrées situées entre la Loire et la Garonne, et prenant lui-même le commandement de la flotte romaine, il la conduisit contre celle des Armoricains, qu'il détruisit. Il attaqua ensuite les villes maritimes de l'Armorique; et tandis que les douze légions, dont nous venons de parler, taillaient en pièces de leur côté les Aquitains, lui, du sien, ravageait le pays des Ménapes et des Morins.

Il prit ses quartiers d'hiver dans l'Armorique; mais la situation des choses ne permettait point un repos de longue durée; en effet, il lui revint bientôt que la Gaule était menacée par une invasion de barbares des régions transrhénanes. Alors il crut pouvoir convoquer le pays à la défense commune; marcha avec les indigènes contre les Germains, et mit ceux-ci en pleine déroute. Cette opération terminée, et pendant qu'il était à Pise, une nouvelle insurrection éclata sur divers points de la Gaule : les Éburons, les Carnutes, les Trévires et les Armoricains coururent aux armes; Ambiorix, chef des Éburons, tailla en pièces 10 000 Romains; les Carnutes massacrèrent ceux qui occupaient *Genabum* (Orléans); les Arvernes et les Aquitains suivirent le mouvement; et Vercingétorix, appelé au commandement de l'armée des conjurés, marcha vers Labienus qui était placé à la tête des légions romaines, tandis qu'il chargeait son lieutenant Luctère de fermer à celles-ci le chemin de l'Italie. César eut bientôt franchi les Alpes. Il rétablit promptement l'ordre dans les contrées qu'il parcourut, renforça les troupes qui occupaient l'Aquitaine, traversa les Céven-

nes pour tomber sur les Arvernes, puis, laissant son infanterie dans cette contrée, il se jeta avec sa cavalerie le long de la Saône, où il rallia deux des légions de Labienus et rappela les autres; enfin tandis que Vercingétorix ravageait le territoire des Éduens, César s'empara des villes des Carnutes, des Bituriges, etc., et emporta d'assaut *Avaricum* (Bourges), signalant en tout lieu son passage par la destruction. Cependant Vercingétorix accourut à la défense de Gergovie, menacée par César, qui tenta, sans succès, d'en former le siége. et qui, se trouvant tout à coup abandonné par les Éduens, se vit obligé de passer la Loire au milieu des plus graves difficultés, et de gagner le pays des Sénones, où Labienus vint le joindre.

La défection des Eduens laissait l'armée romaine dépourvue de cavalerie, et lorsque César voulut s'ouvrir un passage dans le pays des Lingons, en suivant la Saône, il y rencontra l'armée gauloise et courut un tel péril que son épée resta même aux mains de l'ennemi. Néanmoins, les Gaulois furent défaits et saisis d'une panique si grande, que c'est au nombre de plus de 90 000 qu'ils allèrent chercher un refuge sous les murs d'*Alésia*, alors la plus forte place de la Gaule. (*Voy.* ALÉSIA.) César poursuivit les vaincus avec la résolution d'assiéger à la fois la ville et l'armée, et protégea son camp par des ouvrages si formidables, qu'il croyait pouvoir y attendre tranquillement que la faim lui livrât ses adversaires; mais, au moment où ceux-ci se trouvaient, en effet, réduits aux dernières extrémités, 250 000 Gaulois vinrent à leur secours et environnèrent le camp des Romains. Jamais ces derniers n'avaient couru un tel danger; mais jamais aussi ils n'avaient montré plus de détermination et de courage pour se défendre. Ils soutinrent deux fois l'assaut des deux armées réunies; l'habileté de leurs manœuvres, jointe à l'emploi de leurs machines de guerre, l'emporta enfin sur la fougue et le désordre des attaquants; les Gaulois furent mis en déroute complète; ils laissèrent 60 000 prisonniers au pouvoir des vainqueurs, dont le nombre était à peine aussi considérable; et Vercingétorix, chargé de chaînes, fut envoyé à Rome. Cette victoire mémorable décida du sort de la Gaule. Après le désastre d'Alésia, les Éduens et les Arvernes déposèrent les armes, et cet exemple fut suivi successivement par les Armoricains, les Aquitains et les Belges. L'année 51 av. J.-C. vit l'entière soumission de la Gaule. La conquête avait exigé dix années de lutte incessante; durant cette période, César avait emporté d'assaut environ 800 villes, soumis 300 peuples, combattu 3 000 000 d'hommes, fait 1 200 000 prisonniers; deux fois il avait franchi le Rhin, et deux fois aussi l'Océan, pour aller planter ses aigles victorieuses sur le sol de la Grande-Bretagne.

Le sénat avait dû prolonger de cinq autres années le commandement qu'il avait confié à César, et en même temps il avait accordé, pour la même durée, le gouvernement de l'Espagne à Pompée et celui de l'Égypte à Crassus. La mort de ce dernier, tué dans une bataille contre les Parthes, mit fin au triumvirat, et fut le commencement de la rivalité qui se déclara entre César et Pompée, rivalité dont les progrès furent rapides. Tandis que César achevait la pacification de la Gaule, Pompée lui suscitait des ennemis dans Rome, et lorsque le premier réclama le consulat pour l'époque de l'expiration de son commandement, non-seulement cette dignité lui fut refusée, mais le sénat rendit un décret qui lui enjoignait d'abandonner son armée. Instruit des menées de Pompée contre lui, César quitta la Gaule et se rendit, à la tête d'une légion, à Ravenne, d'où il parlementa avec le sénat, lui offrant de résigner le commandement à la condition que Pompée renoncerait au sien. Le sénat, outré de cette proposition, y répondit par un décret qui déclarait César traître à la patrie si, dans un délai fixé, il n'avait obéi et remis le commandement à Pompée, comme généralissime des troupes de la république. Ce sénatus-consulte dénoncé au camp de Ravenne par trois tribuns du parti de César, Marc-Antoine, Curion et Cassinus-Longinus, exaspéra les soldats, qui regardèrent comme une atteinte portée à leur honneur l'affront fait à leur général. César sut profiter habilement de cette disposition des légionnaires : il eut l'air d'abandonner à leur fidélité et à leur jugement la vengeance de l'outrage qu'il avait reçu, puis se prépara à marcher sur Rome. Au moment de franchir le Rubicon, petite rivière qui séparait la Gaule cisalpine de l'Italie propre, et qu'il n'était permis à aucun général romain de passer à la tête de son armée, il eut un mouvement d'hésitation qu'il domina bientôt en s'écriant : *Alea jacta est!* (Le sort en est jeté!) Il débuta par s'emparer de Rimini, et en fit autant des autres places qu'il rencontra sur son passage, comme Pezaro, Ancône, Arezzo, Osimo et Ascoli; enfin il entra dans Rome. Pompée, pris à l'improviste et n'ayant point de troupes, s'était retiré avec les consuls et quelques sénateurs, d'abord à Capoue, puis de là à Brindes. D'autres sénateurs accueillirent César; le peuple le reçut avec enthousiasme.

Maître de Rome, sûr des légions avec lesquelles il avait combattu dans la Gaule, et possesseur du trésor que n'avait pu défendre le tribun Métellus, César pouvait croire à la prochaine réalisation de ses projets. Cependant il lui restait encore un ennemi redoutable à renverser : Pompée avait quitté l'Italie; mais ses lieutenants étaient puissants en Espagne, et lui-même organisait la résistance en Orient. César se rendit donc d'abord en Espagne, où il défit les partisans de son adversaire. En revenant en Italie, il apprend que Marseille s'est déclarée contre lui, il assiége cette ville et la soumet. De retour à Rome, il est nommé dictateur par le consul Lépide, et obtient le consulat pour l'année suivante. Il se

met alors à la tête de cinq légions, et passe en Grèce, où, après avoir soumis les villes de l'Épire et obtenu de brillants succès dans l'Étolie, la Thessalie et la Macédoine, il marche sur Pompée, qu'il atteint sous les murs de Dyrrachium; mais son rival se fait jour glorieusement à travers ses légions. César se venge de cet échec dans les champs de Pharsale, l'an 48 av. J.-C. Pompée, vaincu, se retire en Asie et de là en Égypte, où Ptolémée Aulète, dont il avait été le tuteur, le fait mettre à mort. César, en voulant réprimer une sédition qui avait éclaté en Égypte, y courut les plus grands dangers et se trouva au moment d'être vaincu par un eunuque qui commandait les rebelles. Il subit ensuite la fascination qu'exerçaient sur chacun les charmes de Cléopâtre, et s'oublia quelque temps au sein des plaisirs dont cette princesse l'environna dans Alexandrie; mais il eut enfin la force de s'en arracher pour aller combattre et vaincre Pharnace, fils de Mithridate, roi de Pont, qui tentait de reconquérir les possessions de son père en Asie. C'est en rendant compte au sénat de cette expédition que César prononça ces mots si connus: *Veni, vidi, vici.* (Je vins, je vis et je vainquis.)

De retour à Rome, il y fut élu consul et dictateur pour l'année suivante; c'était la troisième fois qu'il se trouvait investi de chacune de ces charges; mais il lui fallut bientôt se remettre en campagne, car les anciens partisans de Pompée continuaient à s'agiter en Afrique, où Scipion, Labienus, Caton et Juba, roi de Mauritanie, commandaient des armées. César, à la tête de 3000 hommes d'infanterie et de 150 chevaux seulement, débarqua au port d'Andrumède. Scipion fut tué au moment où il cherchait à passer en Espagne; Juba, chassé de ses États, perdit aussi la vie; et Caton, renfermé dans Utique, mit fin à ses jours. Six mois suffirent au vainqueur pour soumettre l'Afrique. Rome lui prolongea sa dictature de dix années; elle lui confia en outre la dignité de censeur; les honneurs du triomphe lui furent décernés quatre fois dans le même mois; et le peuple, comme toujours, poussant l'engouement jusqu'au fanatisme, de même qu'il pousse la haine jusqu'à la barbarie, lui érigea une statue dans le Capitole. Encore un pas, et César voyait s'accomplir le rêve de toute sa vie. Il n'osa brusquer le dénoûment et ne put y atteindre.

Après s'être montré grand capitaine, César ambitionna le renom de législateur et de savant: on le vit donc travailler avec les magistrats à la réforme des lois, et s'occuper avec Sosigène de la réformation du calendrier. Dans une courte absence, il alla gagner en Espagne la sanglante bataille de Munda, et revint pour obtenir de porter constamment une couronne de laurier et d'assister aux jeux avec une couronne d'or sur la tête. Il n'eut pas le titre de souverain, mais il en exerça les prérogatives. C'est ainsi qu'il augmenta les charges publiques; que le nombre des préteurs fut porté par lui à 16, celui des questeurs à 40, celui des sénateurs de 300 à 900, et qu'il créa de nouveaux patriciens, parmi lesquels il comprit Octave, son neveu, et Cicéron.

Les amis de César lui avaient conseillé, comme un acheminement à l'empire, de se faire d'abord roi des provinces conquises, et dictateur de l'Italie; ils devaient en faire la proposition au sénat aux ides de mars. Ce jour était précisément celui qu'avaient choisi des conjurés pour l'exécution de leur projet de mettre à mort l'homme qui menaçait l'existence de la république. Malgré les avis secrets qui lui parvenaient et les pressentiments de Calpurnie, sa femme, qui s'efforçait de le retenir chez lui pour cette journée, César se rendit au Capitole. A peine eut-il pénétré dans le sénat, que les assassins, à la tête desquels se trouvaient Cassius, Brutus, Cimber et Casca, l'environnèrent, et, à un signal convenu, Casca frappa le premier. César opposa d'abord une vive résistance, mais, assailli par tous, et accablé d'ailleurs moralement de voir, parmi ceux qui en voulaient à sa vie, Brutus, à qui il avait voué la plus tendre amitié, il se voila le visage de sa robe et tomba, percé de vingt-trois coups d'épée, au pied de la statue de Pompée. Il était âgé de cinquante-six ans.

Quelques écrivains militaires modernes ont porté ce jugement sur l'œuvre historique qu'a laissée le grand capitaine romain : « Les *Commentaires*, dit Puységur, sont écrits de main de maître, mais ne donnent aucun principe et ne peuvent être utiles qu'à ceux qui sont déjà savants dans la guerre. » Le chevalier Folard exprime la même opinion. Le chevalier d'Arcy a écrit à son tour : « César est sans contredit le plus grand général qui ait existé; mais, de tous les auteurs militaires, c'est le plus difficile à entendre pour les gens éclairés, et le plus impénétrable à ceux qui ne sont que médiocrement éclairés. Il écrivait dans un siècle où la science militaire était portée au plus haut degré : les Sylla, les Marius, les Catilina, les Sertorius, les Pompée, en sont la preuve. D'ailleurs il concevait nettement tout ce qu'il écrivait, et par un défaut contre lequel les auteurs ne sont jamais en garde, surtout ceux qui traitent de quelque science que ce soit, César s'imagina qu'il serait entendu facilement, et que le récit de ses opérations suffisait pour en développer les motifs et les principes. Il n'était alors, pour ainsi dire, que le premier parmi ses égaux; il ne songea pas qu'il deviendrait un phénomène pour la postérité. Ses ouvrages furent admirés et reçus comme des règles; on se l'est dit de père en fils : les règles ont cessé d'être suivies, et enfin d'être entendues; on respecte César sur sa parole, mais on ne l'admire plus guère aujourd'hui que par tradition. » Il faut ajouter que quelques-uns lui contestent même d'être l'auteur des *Commentaires*, et attribuent ce travail à l'un de ses lieutenants, Hirtius.

CÉSARÉE. *Cæsarea,* aujourd'hui *Kaisarié.* Ville

de la Samarie, en Palestine. C'était anciennement la capitale de la Palestine première. Elle se rendit, en 638, à Amrou, général des Sarrasins, après la victoire qu'il remporta sous ses murs, sur l'armée romaine commandée par Constantin, fils de l'empereur Héraclius.

CESTE. Du grec κεστός (cestos), dérivé de κεντέω (centeô), je pique. Gantelet, ou brassard dont les athlètes de l'antiquité faisaient usage dans les luttes du pugilat. Le ceste était garni de fer, de plomb ou d'airain, et retenu par des lanières ou courroies de cuir de bœuf, repliées jusqu'à sept fois sur elles-mêmes, formant parfois une masse d'un poids énorme, ainsi qu'on le voit dans le combat décrit par Virgile (*Enéide*, livre v), où le vieil Entelle combattant contre le jeune Darès :


Ceste
(d'après un bas-relief antique).

Creber utrâque manu pulsat versatque Dareta.

CESTRE ou **CESTROSPHENDONE.** κεστροσφενδόνη (cestrosphendonê). Arme qui fut employée par les Grecs. C'était une sorte de dard court et muni de petites ailes de bois, qu'on lançait au moyen d'une fronde. Le cestre avait été inventé, disait-on, par les Macédoniens, l'an 170 avant l'ère chrétienne.

CETARIÆ ou **CETARIA** (*Pêche*). On nommait ainsi, chez les anciens, certains lieux de la mer où les eaux étaient basses et attiraient, à certaines époques, les gros poissons, tels que les thons. Les pêcheurs qui se rendaient à ces endroits étaient appelés *cetarii*.

CÈTRE. *Cetra.* Sorte de bouclier, de forme arrondie, léger, formé de peau d'éléphant ou d'une espèce de chèvre appelée *oryx*, et dont les dimensions étaient à peu près les mêmes que celles de la pelte et de la targe des Romains. La cètre était principalement en usage chez les Portugais et les Espagnols, et, suivant Silius, ces derniers exécutaient une espèce de musique militaire en frappant en cadence sur leurs cètres.

CEUTA. Ancienne *Septa.* Ville de l'empire de Maroc, Afrique. Elle est située sur une presqu'île, à l'extrémité orientale du détroit de Gibraltar. Enlevée aux Maures par les Portugais, vers 1415, les Espagnols la conservèrent, en 1640, lorsqu'ils perdirent le Portugal. Ceuta fut encore assiégée par les Maures de 1694 à 1720.

CEVELIÈRE. *Voy.* CABASSET.

CEYLAN. Grande île de l'Inde anglaise, située près de la pointe méridionale de l'Inde en deçà du Gange. Les Portugais, qui, les premiers, y avaient formé des établissements, eurent à y soutenir de fréquentes attaques des naturels, et y furent remplacés, en 1656, par les Hollandais, qui, à leur tour, en furent expulsés, en 1795, par les Anglais, dont la possession a été définitivement reconnue en 1802, par la paix d'Amiens.

CHABANNES (ANTOINE DE), comte DE DAMMARTIN. Mort en 1485. Il se distingua au siége d'Orléans, en 1428, et partagea les exploits de Jeanne d'Arc. Malheureusement on le voit ensuite conduire des bandes, connues sous le nom d'*écorcheurs*, et ravager la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine. Cependant il les quitta, en 1430, pour s'attacher à Charles VII, à qui il révéla plus tard une conjuration du Dauphin, depuis Louis XI, service qui lui valut, à l'avénement de ce dernier, d'être enfermé à la Bastille. Rentré en grâce en 1468, il devint le confident du prince, et mourut gouverneur de Paris pour Charles VIII.

CHABANNES (JACQUES II DE), seigneur de LA PALICE. Mort en 1525. Il servit sous les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, et fut l'un des plus illustres capitaines de son siècle. C'est cependant ce guerrier qu'un mauvais rimailleur, La Monnoye, s'est plu à ridiculiser dans sa *chanson de M. de La Palice*. Lorsque le duc de Nemours fut tué sur le champ de bataille de Ravenne, toute l'armée demanda l'assaut avec La Palice pour général. Fait prisonnier à Pavie, avec François Ier, il fut tué par un Espagnol qui disputait une part de sa rançon à l'Italien qui l'avait pris. Les Espagnols l'appelaient *el gran capitan de muchas guerras y victorias*.

CHABEC. *Voy.* CHEBEK.

CHAB-EL-GOLTA. Lieu de l'Algérie. Un combat y fut livré entre les Français et les Arabes, le 8 octobre 1841.

CHABLAGE (*Mar.*). Action de veiller à ce que des embarcations ne rencontrent aucun obstacle dans les passes difficiles.

CHABLE (*Mar.*). Grosse corde.

CHABLEAU (*Mar.*). Longue corde dont on fait usage pour tirer des embarcations.

CHABLER. Se disait autrefois de l'action de combattre dans un tournoi.

CHABLER (*Mar.*). Ce mot signifie tordre plusieurs cordes en une, ou attacher un câble à une pièce de bois pour la lever.

CHAB-NOUR. Ancienne capitale de la nababie de Patan, dans l'Inde. Elle fut prise par Tippoo-Saëb en 1784.

CHABOT (PHILIPPE DE BRION). Amiral de France, mort en 1543. Favori de François Ier, il fut fait prisonnier avec lui à la bataille de Pavie, en 1525. Placé, en 1535, à la tête de l'armée qui opérait en Piémont, il obtint de rapides succès;

mais, accusé de malversations par Montmorency et le cardinal de Lorraine, il fut traduit devant une commission qui le destitua de sa charge et le condamna à une forte amende, qu'il ne put acquitter. Ce ne fut qu'après une détention de deux années qu'il obtint la révision de son procès et fut absous. On a de lui des cartes marines dressées avant l'invention de la gravure.

CHABRAQUE. *Voy.* Schabraque.

CHABRIAS. Général athénien. Il se distingua surtout dans la guerre maritime, et défit plusieurs fois les Lacédémoniens, que commandait Agésilas. Il rétablit sur son trône le roi d'Égypte Nectanébus, et périt, l'an 358 av. J.-C., dans une attaque contre l'île de Chios. Sa vie a été écrite par Cornelius Nepos.

CHAC. Mot dont on faisait usage autrefois, pour exprimer le bruit d'un chien de fusil qui frappe la batterie sans découvrir le bassinet.

CHACABBECO. Ville du Chili. Les troupes royales espagnoles furent défaites dans ses environs, par les indépendants, sous les ordres du général Saint-Martin, en 1817.

CHACAL. Sobriquet donné aux zouaves.

CHACHIA. Sorte de calotte à l'usage des Arabes, et que quelques-uns de nos corps d'Afrique ont adoptée. Elle se compose d'un bonnet de tissu serré en laine bleue ou rouge, sans rebords, dont le dessus rentrant forme une cavité, du centre de laquelle se détache une houppe, ou gland, à effilé de laine ou de soie. Nous voyons cette coiffure entre autres sur la tête de nos zouaves.



Chachia.

CHADI. Se disait autrefois de certains soldats du corps des janissaires qui, entre autres fonctions, avaient celle d'apporter le bois nécessaire aux cuisines du sérail.

CHAFEL. On donnait anciennement ce nom à une espèce de fortification extérieure.

CHAGRES. Ville de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique méridionale. Elle fut prise par les Anglais en 1740.

CHAGRINER. Ce mot s'emploie militairement pour exprimer qu'on tracasse l'ennemi, qu'on pousse contre lui des détachements et qu'on traverse ses projets par une multitude de petites manœuvres.

CHAIE (*Mar.*). Espèce de barque hollandaise.

CHAÎNE. En lat. *catena*, du grec καθενα (cathena), un à un. Les chevaliers romains portaient une *chaîne* d'or, comme marque distinctive; une chaîne d'or était aussi la récompense des actions d'éclat à la guerre. Les chefs gaulois en étaient également décorés. Les Romains employaient, pour conduire leurs prisonniers de guerre, des chaînes soit de fer, soit d'argent, soit d'or, suivant le rang des vaincus.

CHAÎNE (*Mar.*). On nomme chaîne de port, soit une véritable chaîne, soit une sorte de radeau ou une estacade qui ferme l'entrée d'un port. Tous les ports militaires ont une chaîne que l'on ferme avec des cadenas, et qu'on ouvre pour laisser passer les bâtiments. — Les *chaînes d'abordage* sont une sorte de crocs qu'on lance dans les grès d'un navire ennemi, pour le retenir, le lier et l'attaquer à l'abordage. — La *chaîne du paratonnerre* est une espèce de corde faite en fil de cuivre, et servant de conducteur à la foudre, depuis le sommet du grand mât, où elle peut être attirée, jusqu'à la mer, où elle va se précipiter. — Les *chaînes d'amarrage* sont celles qui servent, au fond de l'eau, à retenir dans un port les grands bâtiments désarmés. — On appelle aussi *chaîne de rochers* ou *chaîne de brisants* les écueils qui s'étendent en longues files sur la mer, et semblent intercepter de larges espaces.

CHAÎNETTE. Troupe circulaire de soldats, ainsi disposés pour garantir des attaques de l'ennemi ceux qui sont chargés de fourrager. — On appelle *chaînettes* deux petites chaînes qu'on place dans le bas d'un mors, pour en contenir les branches et les empêcher de s'écarter l'une de l'autre.

CHAIR (Défilé de la). Lieu de l'Algérie où les Français se battirent contre les Arabes le 2 décembre 1836.

CHAIRE (*Mar.*). Grands bateaux plats qui, dans les ports de mer et sur quelques rivières, servent à charger et à décharger les vaisseaux et à transporter d'un endroit à l'autre les effets d'un poids considérable.

CHAISE (*Mar.*). Large sangle disposée de manière à former un siége mobile pour les gabiers ou voiliers qui travaillent à un mât, à une vergue ou à un étai.

CHAKO. *Voy.* Shako.

CHALADE ou **CALADE**. Du grec χαλαν (chalan), descendre. Nom que l'on donne, en termes de manége, à un terrain en pente par lequel on fait descendre à plusieurs reprises un cheval afin de le dresser, de lui apprendre à plier les hanches et à former son arrêt.

CHALAMIDE (*Mar.*). Pièce de chêne qui sert d'appui au mât d'une galère.

CHALAN ou **CHALAND** (*Mar.*). Espèce d'allége qui est en usage dans les ports. Le chalan est à fond plat, à côtés droits, son avant est en saillie, et il en est qui gréent un mât. Il sert au transport des marchandises. C'est aussi le nom d'un bateau dans lequel on nourrit du poisson.

CHALANDEAU ou **CHALANDON** (*Mar.*). Marin chargé de la conduite des chalands.

CHALCASPIDE. Du grec χαλκός (chalcos), cuivre, et ἀσπίς (aspis), bouclier. Soldat grec qui portait un bouclier de cuivre.

CHALCÉDOINE. *Chalcedon*, aujourd'hui *Kadikent*. Ville de l'ancienne Bithynie, située à l'en-

trée du Bosphore de Thrace. Constantin y vainquit Licinius l'an 323.

CHALEUR LATENTE (*Mar. à vap.*). Se dit de la chaleur qui excède le point de l'ébullition, et qui n'est plus graduée sur le thermomètre. On l'appelle aussi chaleur de vaporisation.

CHALEUR SPECIFIQUE (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi, dans un corps, la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré centigrade la température de 1 kilogramme de ce corps.

CHALINGUE (*Mar.*). Petit-bâtiment dont on fait usage dans les Indes. On n'emploie pas de clous dans sa construction, et ses bordages ne sont cousus qu'avec du fil de caret fait d'étoupe de noix de palmier.

CHALON (*Pêche*). Grand filet que les pêcheurs traînent dans une rivière au moyen de deux bâteaux au bout desquels les côtés du filet se trouvent attachés.

CHÂLON-SUR-SAONE. *Cabillonum.* Ville du département de Saône-et-Loire. Après avoir été ravagée tour à tour par les Huns, les Vandales et les Sarrasins, elle fut encore incendiée, en 834, par Lothaire Ier. Un combat y fut livré, en 1814, entre les Français et les Autrichiens; puis cette ville fut occupée par le général Bubna, le 5 février de la même année, et par le général Yord, le 5 février 1815.

CHÂLONS-SUR-MARNE. *Catalauni.* Chef-lieu du département de la Marne. C'est dans ses environs que, l'an 274, Aurélien vainquit Tetricus, son compétiteur à l'empire; et qu'en 366, les Romains défirent une armée d'Allemands qui se disposait à mettre cette ville au pillage. En 451 eut lieu, entre les villages de la Cheppe et de Cuperly, la mémorable défaite d'Attila par les Romains, les Francs, les Goths et les Bourguignons, qui s'étaient ralliés contre l'ennemi commun. — En 1814, les Français livrèrent aussi bataille aux Prussiens sous les murs de Châlons, mais ils ne purent empêcher l'ennemi de passer la Marne. Cette ville est le chef-lieu de la 4e division militaire.

CHALOUPE (*Mar.*). De l'ital. *scialuppa.* Petit bâtiment non ponté, allant à voiles ou à avirons, qu'on emploie dans les ports et dans les rades, et qu'on embarque aussi pour le service des navires. La *chaloupe à la toue* est celle attachée au bord d'un vaisseau qui la traîne lorsqu'il est sous voiles; la *chaloupe double* est un petit bâtiment ponté, ou qui n'a que des courcives; la *chaloupe de bonne nage* est celle que l'on peut manier facilement et qui sille bien avec les rames; et la *chaloupe armée* est celle dans laquelle, outre les matelots nécessaires à sa conduite, on embarque des soldats pour une expédition. On donne le nom de *chaloupe en fagot* à toutes les pièces d'une chaloupe que l'on garde à bord d'un vaisseau, pour les rassembler et en former une chaloupe dans l'occasion.

CHALOUPE CANONNIÈRE (*Mar.*). Embarcation pontée, peu élevée au-dessus de l'eau, qui va à la voile et à l'aviron, et que l'on arme de pièces de canon. On regarde les chaloupes canonnières des Suédois et des Russes, qui se manœuvrent avec vingt-quatre avirons, comme supérieures à celles dont on fait usage en France. Toutefois, on cite comme ayant un avantage remarquable dans son emploi, la canonnière inventée par M. l'amiral Dupouy, laquelle est effilée comme un yacht et ne porte qu'un seul canon sur l'avant. Cette pièce d'artillerie est protégée des boulets ennemis par un puissant blindage, qui consiste en une plaque de fer de 10 centimètres d'épaisseur, renforcée par une muraille de chêne de 30 centimètres.



Chaloupe canonnière.

Une ouverture y est pratiquée pour laisser passer le boulet; deux gouvernails manœuvrent le bâtiment, qui est comme l'affût du canon; celui-ci est rayé et lance des boulets de 24 kilogrammes de forme cylindro-ogivale; enfin, sa portée entière est de 7 000 mètres, et celle de combat de 3 à 4 000. Le système de charge s'exécute par la culasse, avec une grande rapidité; on pointe en hauteur avec des barres d'anspect et en direction au moyen du gouvernail; le bâtiment se meut à la voile et à la vapeur; la machine, de la force de 18 chevaux, est pourvue d'une roue faisant jusqu'à 200 tours à la minute, ce qui donne au navire, dans de bonnes conditions, une vitesse de 8 nœuds et demi ou près de 12 kilomètres à l'heure; le fond de la canonnière est plat; le système de voilure est très-simple, et l'équipage se compose de 12 hommes. On attribue à l'empereur Napoléon l'invention du canon employé sur ce nouveau bâtiment, ainsi que l'idée de donner à celui-ci la forme d'une tortue, le pont représentant alors la partie supérieure de la carapace, et mettant à l'abri les artilleurs.

CHALOUPIER (*Mar.*). Matelot de l'équipage d'une chaloupe.

CHALUS. Petite ville située sur la Tardonère, dans le département de la Haute-Vienne. Son ancien château acquit quelque célébrité, parce que Richard Cœur de Lion, qui l'assiégeait en 1139, y fut tué d'une flèche que lui décocha un nommé Gourdon, dont le père et les frères avaient péri de la main du roi.

CHALUT (*Pêche*). Filet en forme de drague pour la pêche du poisson plat. Les Provençaux le nomment *gangui*.

CHAMADE. Mot dérivé de l'italien *chiamata*, qui vient lui-même du latin *clamata*, appel. La chamade est une batterie de tambour. Autrefois, dans les attaques des places, les assiégeants faisaient battre la chamade au moment de l'assaut, pour faire connaître aux assiégés le danger qui les menaçait et les amener ainsi à composition; de leur côté, les assiégés faisaient usage de la même batterie lorsqu'ils voulaient annoncer qu'ils étaient prêts à se rendre.

CHAMAILLIS. Se disait, au moyen âge, d'une sorte de combat ou joute en champ clos, dans laquelle tous les acteurs se confondaient à droite et à gauche au sein de la mêlée.

CHAMBELLAN. Dans le principe, ce dignitaire, qu'on appelait aussi *camérier*, réglait, sous les ordres spéciaux de la reine, les dépenses de la maison du roi, et même les gratifications qui devaient être accordées aux gens de guerre.

CHAMBERDER (*Mar.*). Terme d'argot maritime, qui signifie renverser, emporter, abattre, briser.

CHAMBÉRY. Autrefois capitale de la Savoie. Les Français et les Espagnols s'en emparèrent en 1742; les Français en 1792; et les alliés le 20 janvier 1814. Depuis la réunion de la Savoie à la France, Chambéry est le chef-lieu des 3e et 4e subdivisions de la 22e division militaire.

CHAMBRAGE (*Mar.*). Charpente qui garnit le pied du mât de beaupré dans un grand bâtiment.

CHAMBRAY (Joseph de). Né à Évreux en 1687, mort en 1756. Il s'acquit une grande réputation d'intrépidité sur les vaisseaux de Malte où il servait.

CHAMBRE. En lat. *camera*, du grec καμάρα (camara), voûte. On donne ce nom, dans une bouche à feu, à la partie arrière de l'âme, lorsque cette partie est d'un diamètre plus petit que le reste de cette même arme. La gargousse est confectionnée pour pouvoir s'y loger, et le boulet, même sans valet, n'est jamais dans le cas de heurter la tête de la gargousse.—On appelle aussi *chambres* les défauts ou les creux qu'on peut rencontrer après le coulage d'une pièce d'artillerie. Dans un mortier ou un obusier, le même nom désigne l'espace ovale qu'on pratique en fondant l'une ou l'autre de ces bouches à feu, pour lui donner plus de force. La *chambre* ou *fourneau d'une mine* est l'endroit destiné à recevoir la charge de cette mine. — Enfin, le mot *chambre* est appliqué au vide qu'on pratique dans une selle, un bât ou un collier de cheval, en retirant un peu de bourre, pour empêcher que cet endroit ne porte sur la blessure de l'animal.

CHAMBRE (*Mar.*). On distingue plusieurs chambres sur un vaisseau de guerre. La *chambre du conseil*, qui est située sur l'arrière du bâtiment, est à la disposition de l'amiral ou du commandant du vaisseau lorsqu'il n'y a pas d'amiral à bord; la *grand'chambre* est au-dessous de celle du conseil, et est destinée aux officiers; au-dessous de celle-ci est la *grand'chambre de première batterie*, qu'on appelait anciennement la *sainte-barbe*, et qui sert de salle de travail aux élèves. Sur les *trois-ponts*, il y a encore deux grand'-chambres entre la dernière dont il vient d'être parlé et celle du conseil; puis diverses autres chambres réparties en différents endroits du vaisseau, lesquelles ne contiennent guère que le double de la place du lit ou du cadre qui s'y trouve; et enfin, lorsqu'il y a des passagers, on construit des chambres volantes avec des tringles et des toiles peintes et lacées qui en forment les cloisons. — Dans les embarcations, on nomme *chambre* la portion située à l'arrière et qui est garnie de banquettes.

CHAMBRÉ. Se dit des pièces d'artillerie qui ont des chambres.

CHAMBRÉE. Dénomination qui désigne un certain nombre de soldats qui logent et font l'ordinaire ensemble.

CHAMBRES A VAPEUR (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi des vides d'eau qui se produisent dans les bouilleurs d'une machine, lorsque leurs tubes de communication avec les réservoirs se trouvent trop nombreux. Ces chambres sont susceptibles de faire aplatir les foyers intérieurs des chaudières.

CHAMBRIÈRE. Long fouet en usage dans les manéges pour dresser les chevaux ou conduire les exercices.— C'est aussi le nom d'un morceau de bois qui est attaché sous une charrette et soutient les brancards dans une situation horizontale, soit pendant qu'on la charge, soit lorsqu'on dételle le cheval.

CHAMBRIÈRE (*Mar.*). Divers objets portent ce nom dans la marine; ce sont : 1° une grosse tresse en fil de caret, amarrée aux bas haubans, en avant de chaque bas mât, pour soutenir le double des écoutes et amures des basses voiles qui ne sont pas tournées; 2° des espèces de crampes servant aux chantiers de la mâture; 3° un petit cordage pour serrer les voiles d'étai et d'artimon; 4° l'estrope qui, dans certaines embarcations, reçoit l'about inférieur d'une livarde.

CHAMBURE (Auguste Le Pelletier de). Né à Vitteaux en 1789, mort en 1832. Ce fut l'un des brillants officiers des guerres de la République et de l'Empire; il se rendit célèbre surtout au siége de Dantzig, où il commandait la fameuse *compagnie infernale*.

CHAMEAU. *Camelus bactrianus*. Cet animal était employé dans les armées des Francs, sous les Mérovingiens. Grégoire de Tours raconte que Gontran en avait à son service. Brunehaut, en 613, fut traînée par un de ces animaux avant de subir le dernier supplice.

CHAMEAU (*Mar.*). Sorte de ponton. On en place un, plein d'eau, à chaque bord d'un navire. Ces deux chameaux se tiennent l'un à l'autre par

des câbles roidis. En vidant ensuite l'eau qu'ils contiennent, ils s'élèvent, et en même temps soulèvent le bâtiment qui, par là, peut franchir des bancs qui s'opposaient à son passage.

CHAMFRAIN. *Voy.* CHANFREIN.

CHAMOUSSET (CLÉMENT-HUMBERT PRARION DE). Maître des comptes, né à Paris en 1717, mort en 1773. Un grand nombre de bonnes œuvres se rattachent à la mémoire de ce philanthrope, qui affecta une fortune considérable à de bienfaisantes innovations. Il améliora le régime des hospices, dans lesquels il fit proscrire l'usage de placer plusieurs malades dans le même lit; et, nommé intendant général des hôpitaux sédentaires de l'armée, il rendit d'importants services dans cette administration. On lui doit aussi la fondation de la petite poste de Paris.

CHAMPAGNE (*Mar.*). Nom que les marins de France ont donné à un long bâtiment dont on fait usage aux Indes et au Japon. Il n'a que des coursives; ses membres sont cousus avec des chevilles de bois, et ses bordages sont emboîtés.

CHAMPAUBERT. Village du département de la Marne. Napoléon y battit le général russe Alsuvief, le 10 février 1814.

CHAMP CLOS. Lice dans laquelle on vidait au-



Champ clos
(d'après le livre des tournois, peint par J. Burgkmaier).

trefois, par les armes, un différend. C'était un terrain qu'on couvrait de sable, qu'on entourait d'une double barrière, avec des échafauds pour les juges du camp et le peuple, et quelquefois pour le roi, les dames et les gens de la cour. Les *Champions*, revêtus de leurs armures, le casque en tête, visière baissée, montés sur des chevaux caparaçonnés, et la lance au poing, s'élançaient l'un sur l'autre, cherchant à se faire perdre les étriers ou à se désarmer, et celui des deux adversaires qui démontait l'autre était acclamé vainqueur. C'était en champ clos que se décidaient, soit à pied, soit à cheval, les *jugements* dits *de Dieu* : le vaincu, souvent frappé à mort, était déclaré coupable, quoi qu'il en fût. (*Voy.* CHAMPION.)

CHAMP-D'ASILE. Nom donné à une portion de territoire du Texas, située à l'est du Mexique. Des Français réfugiés et presque tous militaires, appartenant aux armées de l'Empire, voulurent fonder en cet endroit, en 1817, une colonie sous la conduite du général Lallemand; mais le vice-roi du Mexique, Apodaca, fit détruire cet établissement.

CHAMP DE FEU. On nomme ainsi l'espace que parcourt ou peut parcourir un projectile lancé par une arme à feu.

CHAMP DE LUMIÈRE. Excavation, en forme d'une section de poire, autour de la lumière d'une bouche à feu, où se met l'amorce d'une pièce.

CHAMP DE MAI. *Voy.* CHAMP DE MARS.

CHAMP DE MARS. C'était, à Rome, une place immense située hors la porte Flumentane, aujourd'hui *del Popolo*, en se rapprochant du Tibre. Cette place était entourée de portiques et de statues d'hommes illustres; on y exposa les ornements des triomphateurs, dès que le Capitole cessa de pouvoir les contenir; le peuple s'y assemblait pour l'élection des consuls, des censeurs, des tribuns et autres fonctionnaires; on y brûlait les corps des personnes de haute qualité; et, enfin, on s'y exerçait à la lutte et aux combats.

Chez les Francs, on donna aussi les noms de *champ de Mars* et de *champ de Mai* aux assemblées de chefs et de guerriers que les rois convoquaient annuellement. Ces assemblées portèrent le premier nom sous la première race, et le second sous la deuxième. Dans l'origine, ces réunions étaient exclusivement militaires; c'étaient des espèces de revues de troupes où l'on s'entretenait en même temps des nouveaux projets de guerre, d'envahissements, etc.; et c'est à l'une de ces revues que Clovis fendit la tête du soldat qui l'avait bravé à Soissons. Peu à peu ces assemblées prirent un autre caractère : on s'y occupa de l'administration du pays, de la promulgation des lois, et telles furent les assemblées de Cologne, de Trèves et d'Andernach, sous les petits-fils de Clovis. Abandonnées pendant une certaine période, ces assemblées furent reprises sous Pepin d'Héristal, et ce fut Pepin le Bref qui, en 766, leur assigna l'époque du mois de mai, au lieu de celle de mars. Dès lors on voit

l'esprit de ces réunions changer entièrement : ce n'est plus ni l'autorité militaire, ni même l'autorité civile qui en règle les débats ; le pouvoir ecclésiastique s'en empare et elles ne sont plus que des espèces de conciles. Il fallait, il est vrai, la sanction du souverain pour valider les décisions qui y étaient prises ; mais cette sanction était rarement refusée. Les assemblées du champ de Mars et du champ de Mai portaient en latin le nom de *placita*, d'où l'on a fait *plaids*, et les Francs les désignaient sous le nom de *Mals*.

CHAMP DU MENSONGE. *Voy.* OCHSFELD.

CHAMPION. Du bas lat. *campio*, soldat du champ clos. Au moyen âge, celui que la loi des Francs autorisait à prouver son innocence par le duel pouvait offrir un remplaçant ou champion, ce qui arrivait surtout fréquemment aux moines et aux clercs ; mais un parricide, un accusé d'un crime capital, un voleur, ne pouvait présenter de remplaçant et devait combattre de sa personne. Les armes du champion étaient le bâton et l'épée, mais plus souvent le premier que la seconde. Il combattait à pied et jamais à cheval. Le champion combattant pour défendre un accusé dont le crime prouvé entraînait la peine de mort, subissait cette peine s'il était vaincu. (*Voy.* CHAMP CLOS.)

CHAMPIONNET (JEAN-ÉTIENNE). Général de la république, né à Valence, Dauphiné, en 1762, mort en 1800. Entré, à l'âge de quatorze ans, comme volontaire, dans le régiment de Bretagne, il assista au siége de Gibraltar, et dut à son courage un rapide avancement. Colonel après le combat d'Arlon, et général en 1793, il enleva les places de Spire, de Worms et de Frankenthal ; contribua à la victoire de Fleurus ; et s'empara du royaume de Naples. Arrêté par ordre du Directoire, il fut jeté en prison, mis en jugement et acquitté ; puis, le commandement de l'armée des Alpes lui ayant été confié, il battit les Autrichiens à Fenestrelle, et fut défait par les Austro-Russes à Genola. Après le 18 brumaire, il donna sa démission et se retira dans sa ville natale.



Championnet
(d'après le cabinet des Estampes).

CHAMPS CATALAUNIENS. Ils sont situés près de Châlons en Champagne, et furent le théâtre de la sanglante bataille où Attila, chef des Huns, fut défait par les forces réunies d'Aétius, de Mérovée et de Théodoric. (*Voy.* ATTILA.)

CHAMPS DÉCUMATES. Territoire situé entre le Necker et le Rhin, et que les Romains avaient ainsi appelé, parce que les colons qu'ils y avaient établis payaient un tribut du dixième de leurs récoltes. Pour protéger ce territoire, les envahisseurs avaient construit un mur qui s'étendait depuis *Regina* ou Ratisbonne, jusqu'à *Lauriacum* ou Lorch, au nord de la Rhétie ; et, dans la Germanie, depuis *Lauriacum* jusqu'au nord de *Colonia-Agrippina* ou Cologne, à l'est du Rhin. Sous le règne de Dioclétien, les Allemands forcèrent ce mur et s'emparèrent alors des champs Décumates.

CHAMPS DE DIOMÈDE. Plaines de l'ancienne Apulie orientale, entre l'Aufide et le Cerbale, où se livra la célèbre bataille de Cannes, l'an 216 av. J.-C. Ces plaines faisaient naguère partie du royaume de Naples.

CHAMPS RAUDIENS. *Raudii Campi.* Plaines des environs de Milan, en Lombardie. Marius et Catulus y taillèrent en pièces l'armée des Cimbres, l'an 101 av. J.-C.

CHAMPTOCEAUX. Petite ville du département de Maine-et-Loire. Elle fut prise par les Anglais en 1173 ; par saint Louis en 1230 ; par Jean, duc de Normandie, en 1341 ; et par le duc de Bretagne en 1420.

CHANCELLOR (RICHARD). Navigateur anglais. Il découvrit le port d'Archangel en 1553, en cherchant un passage en Amérique par le nord-ouest. La collection de Pinkerton contient la relation de ce voyage.

CHANDELIER. Du lat. *candela*, chandelle. On appelle *chandeliers de tranchée* ou *de blinde*, des pieux ou montants plantés verticalement dans un madrier pour couvrir des sapeurs ; et *chandelier de pierrier*, une fourche dont les branches embrassent les tourillons d'un pierrier, pour servir de support à cette pièce d'artillerie.

CHANDELIER (*Mar.*). Barre de fer arrondie, fixée par son pied et posée à peu près verticalement, pour soutenir les lisses du passavant, des batayoles de hune, etc. Les *chandeliers de tire-veilles* ou *chandeliers d'échelle* sont de petites colonnes de cuivre ou de fer plantées sur le bord du bâtiment pour retenir deux cordes d'appui dont on s'aide pour monter à bord ; les *chandeliers de chaloupe* sont deux fourches de fer qui servent à soutenir le mât d'une chaloupe lorsqu'on n'en fait point usage et que cette chaloupe va à la rame ; les *chandeliers de petits bâtiments* sont des appuis de bois que l'on voit quelquefois sur le pont, et qui servent à y soutenir le mât lorsqu'il y est amené ; le *chandelier de fanal* est un grand support en fer avec pivot, sur lequel on pose un fanal à la poupe.

CHANDERNAGOR. Cette place importante de la presqu'île de l'Inde était occupée par les Français en 1757. Elle leur fut enlevée le 24 mars par le vice-amiral Wathson qui en avait formé le siége. Pendant qu'elle était attaquée par terre, 18 vaisseaux la foudroyaient du côté de la mer. Elle fut restituée à la France en 1814, mais sous la condition qu'on n'en ferait plus une place forte.

CHANDOS (Jean). Capitaine anglais du quatorzième siècle, qui se rendit célèbre dans les guerres de sa nation avec la France. Il fut chargé, par Édouard III, de recevoir les hommages des seigneurs français qui passaient sous sa domination; et ce fut à lui que Du Guesclin se rendit, à la bataille d'Auray, en 1364. Lorsque les barons gascons se révoltèrent, en 1368, Chandos fut chargé par son souverain de réprimer leur soulèvement, et fut tué, en 1369, dans un combat auprès de Poitiers. Le nom de ce capitaine figure dans plusieurs romans de chevalerie.

CHANFREIN ou **CHAMFRAIN**. Du lat. *camus*, licou, et *frenum*, frein. Armure qui couvrait la partie antérieure de la tête du cheval, depuis les oreilles jusqu'à la bouche. Elle était de métal ou de cuir bouilli, et souvent elle portait à son milieu une pointe assez longue, propre à briser les obstacles. Le chanfrein était quelquefois relevé d'or ou d'argent ciselé. On voit dans l'histoire de Charles VII que le comte de Harfleur avait, en 1449, orné son cheval de bataille d'un chanfrein que l'on estimait 30 000 écus. Le chevalier plaçait aussi ses armoiries sur le chanfrein; et communément, enfin, cette partie de l'armure était surmontée d'un panache. — On désigne aussi sous le nom de chanfrein un morceau d'étoffe noire qu'on met sur le nez des chevaux de deuil.



Chanfrein *(d'après la collection de l'empereur de Russie).*

CHANFREIN (*Mar.*). Pan coupé qui se fait lorsqu'on abat l'arête vive ou l'angle d'une pièce de bois.

CHANGER (*Mar.*). Du lat. barb. *cambire*. Par l'expression *changer la barre du gouvernail*, on entend faire passer cette barre de tribord à bâbord *et vice versà*; *changer d'amures*, c'est les prendre à l'autre bord lorsqu'on louvoie; *changer les écoutes de focs des voiles d'étai*, c'est les passer d'un bord à l'autre; *changer les manœuvres*, c'est les remplacer par d'autres; *changer le quart*, c'est remplacer par d'autres hommes ceux qui étaient depuis quatre ou six heures sur le pont; *changer les voiles*, c'est remplacer par d'autres celles qui sont enverguées; *changer devant, changer derrière*, c'est virer vent devant, en faisant tourner tout le phare, toutes les voiles d'un mât ensemble, par le moyen des bras qui agissent sur les vergues; *changer de bord*, c'est mettre un côté du navire au vent, au lieu de l'autre qui y était; *changer d'artimon*, c'est faire passer la voile d'artimon avec la vergue, d'un côté du mât à l'autre.

CHANGER DE MAIN. En termes de manége, c'est porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour aller à droite ou à gauche.

CHANG-HAÏ. Ville ouverte aux étrangers dans la province de Kiang-nan, à 50 lieues, 200 kilomètres environ de Nankin. Les Anglo-Français y défirent les Chinois le 18 septembre 1860, et, depuis, les environs de cette ville ont été le théâtre de plusieurs combats entre les troupes alliées anglo-françaises et les rebelles insurgés contre l'autorité de l'empereur de la Chine.

CHANTAGE. Se dit du bruit que l'on fait pour obliger le poisson à se jeter dans les filets.

CHANTER (*Mar.*). *Cantare*. Se dit de l'usage des matelots qui consiste à manœuvrer et à agir ensemble à la voix d'un d'entre eux. Ces matelots sont appelés *chanteurs*.

CHANTIER (*Mar.*). Du bas lat. *canterium*, angle. Emplacement où s'empilent et se travaillent les pièces de bois de construction. Une pièce est en chantier quand les ouvriers s'en occupent. On donne aussi le nom de *chantiers* aux tins sur lesquels repose la quille d'un bâtiment en construction, et par suite on dit de ce bâtiment qu'il est *sur les chantiers*. Les *chantiers d'arrimage* sont des coins, bois ou cabrions disposés pour acorer diverses pièces d'arrimage; enfin, on appelle *chantier* un petit berceau ou sorte de tin où se case la quille des chaloupes et canots embarqués, lorsqu'ils sont placés sur le pont. Dans la navigation fluviatile, le *chantier* désigne des bûches ou perches d'un train de bois, auxquelles on a pratiqué des coches où passent les rouettes qui lient ensemble un certain nombre d'autres bûches.

CHANTIER DE COMMETTAGE (*Mar.*). On nomme ainsi deux grosses pièces de bois dressées perpendiculairement à 2 mètres de distance l'une de l'autre, et qui servent à la confection des gros câbles.

CHANTIER DE CONSTRUCTION (*Mar.*). Endroit où l'on pose la quille du vaisseau que l'on veut construire, et les tins ou billots qui la soutiennent. Les tins portent eux-mêmes le nom de chantiers. On appelle *chantier plein* ou *faux chantier*, la plate-forme en bois installée au fond d'un bassin de radoub.

CHANT MILITAIRE. Le plus ancien de ces chants date de 1281 av. J.-C.; c'est celui de Débora, célèbre prophétesse des Israélites, qui promet la victoire à Borach, contre Sisara, général des Chananéens. Il y eut ensuite le *nome* ou air *trochaïque*, qui était employé pour sonner la charge dans les combats. Du neuvième au treizième siècle, on distribuait à la tête des diverses colonnes de l'armée des hommes à voix de stentor qui chantaient, de toute la force de leurs poumons, des morceaux composés dans le but de les exciter au combat. Parmi ces morceaux, on cite la chanson faite par Clotaire II; l'hymne de Roland, qui se fit encore entendre à la bataille d'Hastings, en 1066; le chant de l'*homme armé*; celui de *Marignan*, etc. La *Marseillaise:*

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.

et le *Chant du Départ :*

La victoire, en chantant, nous ouvre la carrière.

furent les hymnes favoris de nos phalanges républicaines.

CHAPARDEURS. Sobriquet donné aux zouaves. Il est comme synonyme de maraudeurs.

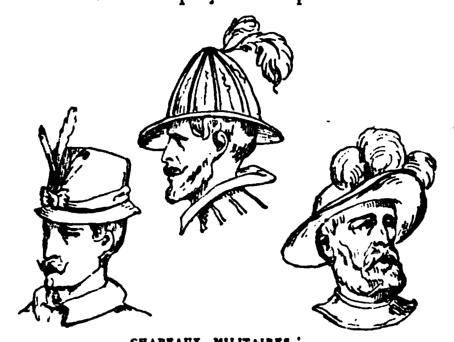
CHAPE. Du lat. *capere*, contenir. Morceau de cuivre ou d'argent qui borde l'extrémité supérieure du fourreau d'une arme blanche. (*Voy.* CHAPITEAU.) La *chape d'une boucle* est la partie de cette boucle par laquelle elle tient à l'objet où elle fait son office. — Ce mot désigne aussi les morceaux de cuir qui, dans un baudrier, soutiennent les boucles du devant et celles du remontant.

CHAPE. *Voy.* COTTE D'ARMES.

CHAPE (*Mar.*). Petit cône creux fixé au milieu de l'aiguille d'un compas de mer, et qui est posé sur le pivot vertical qui s'élève du fond de la boite de la boussole. — On désigne aussi sous ce nom les barrots qui terminent l'avant et l'arrière des gabares et gabarots de Nantes et de Rochefort. Faire chape, se dit d'un bâtiment qui tourne toujours et revient dans la même situation.

CHAPE DE SAINT MARTIN. Sorte de pavillon où l'on plaçait la châsse de saint Martin, et que les rois de France faisaient porter devant eux, lorsqu'ils marchaient avec leurs armées.

CHAPEAU. Du lat. *caput*, tête. Le chapeau militaire en feutre remplaça le casque au commen-



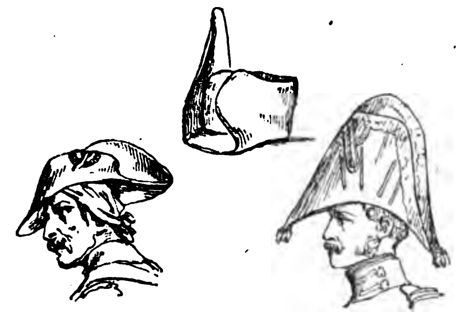
CHAPEAUX MILITAIRES :
Henri III. Henri II. François Ier.
(D'après les estampes du temps).

cement du règne de Louis XIII. Mais, dès avant cette époque, le casque n'était pas la seule coiffure des soldats. Les monuments, les dessins et les



CHAPEAUX MILITAIRES :
Louis XV. Louis XIV. Louis XIII.
(D'après les estampes du temps).

gravures des époques antérieures nous montrent des troupes coiffées de chapeaux de feutre ou d'étoffe. Lorsque sous Louis XIII on adopta le feutre, les bords en furent relevés de diverses manières : d'un seul côté dans le principe, puis de deux, ensuite de trois et quelquefois de quatre. La forme qui a été conservée est celle qui présente trois cornes inégales. Cette coiffure a aussi été bordée de différents galons servant à la consolider et à indiquer les grades, et garnie enfin de plumets disposés de plusieurs manières, de cocardes faisant connaître les nations, de torsades, de glands, etc. On appelait *claques*, sous l'Em-



CHAPEAUX MILITAIRES :
République. Empire.
(D'après les estampes du temps).

pire, des chapeaux à deux cornes, d'une grande dimension et presque plats. Les dessins que nous donnons ici sont la reproduction historique de toutes les transformations du chapeau militaire, depuis l'époque de François Ier jusqu'au premier empire. Le chapeau dont le derrière s'élève en cône a été porté par le général Bonaparte alors qu'il endossait la *redingote grise.*

CHAPEAU (*Mar.*). Petit chapiteau placé sur deux montants, au-dessus de la cloche d'un bâtiment. — Pièce de chêne qui couvre la tête des bittes. — *Serrer une voile en chapeau*, c'est ramasser le plus de voile que l'on peut au milieu de la vergue sous laquelle cette voile est carguée.

CHAPEAU DE FER. Sorte de casque de petite dimension, qui était en usage au quatorzième siècle.

CHAPELET. En termes de manége, on nomme ainsi une couple d'étrivières, garnie chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle pour monter à cheval.

CHAPELET (*Mar.*). Le *chapelet de cabestan* est une garniture de roulette placée entre les taquets au bas de certains cabestans ; le *chapelet de barriques* est une quantité plus ou moins considérable de pièces vides, qui flottent à la suite les unes des autres, retenues par une amarre, et qu'on remorque en cet état, à l'aide d'un canot, pour les sortir d'un port ou pour les y faire entrer.

CHAPELINE. *Voy.* CAPELINE.

CHAPELLE (*Mar.*) Coffre dans lequel l'aumônier d'un bâtiment de guerre renferme les ornements propres au service divin. — *Faire chapelle*, c'est virer de bord vent devant, ce qui est un mouvement dangereux.

CHAPERON. Du bas lat. *capparo.* Casque particulier que portaient les arbalétriers au moyen âge. Il était tout uni, sans visière ni rebord, et enveloppait la tête et le cou, en laissant la figure à découvert.

CHAPERON. Petit toit qu'on place sur la lumière d'un canon. Se dit aussi de la pièce de cuir qui recouvre les fontes des pistolets, pour les garantir de la pluie.

CHAPERON DE MAILLES. Coiffure de fer qui emboîtait tout le haume, lorsque le chevalier combattait. Lorsqu'il voulait prendre l'air, il ôtait son casque et se couvrait du chaperon. Cette coiffure fut longtemps attachée à la partie du vêtement qu'on appelait la chape; mais lorsqu'elle était séparée, jeter à terre son chaperon équivalait, en certains cas, à une provocation, à un gage de bataille.

CHAPITEAU. Du lat. *capitulum,* diminutif de *caput,* tête. Couronnement du corps de la chape de certaines armes blanches.

CHAPLE. Du langued. *chapla,* frapper. Se disait, au moyen âge, d'un combat entre deux ou plusieurs chevaliers, par couple ou par quadrille.

CHAPLEIER. C'était se battre, comme dans la chaple, à l'épée et à la lance.

CHAPLÉIS ou **CHAPLIS.** Ces mots exprimaient le tumulte d'une chaple ou d'un tournoi.

CHAPPE (*Pêche*). Sorte de lisière qu'on met autour d'un filet pour le fortifier.

CHAPSKA. *Voy.* Czapska.

CHAR A FOUDRE. Les chars de ce nom, sorte de rudiments des canons actuels, étaient au nombre des machines de guerre que le célèbre Houlagou, chef mongol, et conquérant de la Perse, traînait à sa suite en 1251.

CHARBONNIER (*Mar.*). Sorte de bâtiment employé à transporter le charbon de terre.

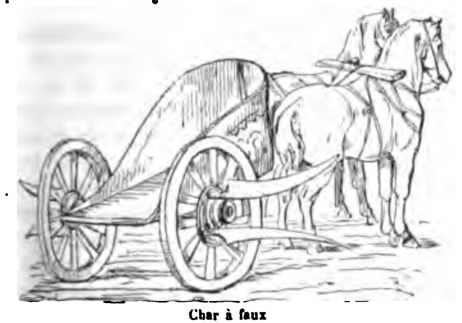
CHARBONNIÈRE. *Voy.* Pouillouse.

CHAR DE GUERRE, CHAR A FAUX. L'origine de ces chars paraît remonter à la plus haute antiquité. Plusieurs historiens anciens, tels qu'Hérodote, Xénophon, Tite-Live, Quinte-Curce, Diodore de Sicile, Végèce, Appien, etc., en ont donné diverses descriptions; mais tous s'accordent, surtout pour les chars à faux, à en présenter l'effet comme des plus redoutables. L'Écriture parle de deux sortes de chars de guerre : les uns servaient pour la monture des généraux, les autres étaient lancés pour rompre les rangs ennemis, au moyen de pointes de fer et de faux dont ils étaient armés. Les plus anciens chariots dont il soit fait mention sont ceux de Pharaon qui furent submergés dans la mer Rouge. Les Cananéens, lorsqu'ils furent combattus, aux eaux de Mérom, par Josué, avaient une multitude de chars. Les Philistins, dans la guerre qu'ils firent à Saül, en eurent jusqu'à trois mille. Dans le livre des Machabées, où il est parlé des chariots armés de faux que le roi de Syrie amena contre la Judée, on en trouve la description suivante : « Le timon était armé de piques et de pointes de fer qui s'avançaient au delà des chevaux; les jougs de ceux-ci avaient aussi deux pointes longues de 3 coudées; à l'essieu se trouvaient attachées des broches de fer armées de faux à leurs extrémités; on plaçait entre les raies des dards qui donnaient en dehors; et les jantes elles-mêmes étaient également garnies de faux. Le siége du cocher était une espèce de petite tour de bois élevée à hauteur d'appui; ce cocher était armé de toutes pièces et couvert de fer; et quelquefois on plaçait encore sur le chariot plusieurs hommes qui combattaient à coups de dards et de flèches. » Ces machines, variées de forme, et que traînaient deux ou quatre chevaux, ne pouvaient toutefois être employées qu'en plaine ou sur des routes unies, attendu qu'elles n'étaient supportées que par deux roues. Quinte-Curce, qui nous apprend que l'armée de Darius était suivie par deux cents chars de cette espèce, les décrit ainsi : « L'extrémité du timon était armée de piques; de chaque côté du collier sortaient trois lances; entre les rayons se dressaient des pointes de fer, et au centre des roues s'adaptaient des faux; en sorte que ces chars taillaient en pièces tout ce qui se trouvait sur leur passage. » On retirait ces faux pendant la marche inoffensive, afin que les chars pussent passer sans embarras, et l'on pouvait les replacer avec la plus grande facilité.

Xénophon, dans sa *Cyropédie,* décrit dans les termes qui suivent les chars à faux employés par Cyrus, chars dont il attribue l'invention à ce prince, et qui paraissent avoir été les plus simples : « Il se procura, dit-il, les chars qui, pour la plupart, avaient servi aux peuples conquis, et remplaça par ceux-ci les vieux chariots de combat, jadis en usage au siége de Troie. Il trouvait que ces derniers, bien que montés par les guerriers les plus vaillants de son armée, n'étaient guère bons que pour des escarmouches, et ne contribuaient que fort peu à la victoire. Un autre inconvénient à ses yeux, c'est que trois cents chariots ne contenaient que trois cents combattants, tandis qu'ils exigeaient douze cents chevaux; car chaque combattant choisissait son compagnon, qui ne prenait aucune part au combat, et était seulement chargé de conduire et de diriger le chariot. Les nouveaux chars que Cyrus fit construire étaient plus propres à la guerre; les roues furent plus fortes et plus solides afin de durer plus longtemps, et les essieux furent plus longs. Plus en effet la voie est large, moins le char est exposé à verser. La caisse était composée de pièces de bois rapportées que liaient les uns aux autres des cercles en fer; sa forme était ronde comme celle d'une tour, et elle était peu élevée pour laisser le conducteur libre de diriger les chevaux. Les soldats qui les guidaient étaient, de la tête aux pieds, couverts d'une cotte de mailles. A l'extrémité des essieux, en dehors des roues, Cyrus fit sceller des

faux de deux aunes de long, droites et le tranchant tourné en avant; d'autres faux, placées au-dessous, étaient dirigées vers la terre, de manière à faucher les ennemis. »

Le char d'un simple soldat n'était monté que par ce soldat seul; mais celui des chefs portait d'ordinaire, outre ce chef, un conducteur et même un second combattant. Cyrus ainsi que les hommes de sa suite avaient les mêmes armes, c'est-à-dire des cuirasses et des casques d'airain, des glaives, des plumets blancs, une lance de bois de cornouiller et une tunique de pourpre; les chevaux avaient le front, la poitrine et les flancs protégés par des boucliers d'airain. Au commencement d'une bataille, les chars à faux étaient placés en avant de l'armée, attendu qu'il eût été dangereux de les mettre en mouvement à travers les rangs de l'infanterie. Après cela, si l'action des chars était fort redoutable au milieu de la mêlée, il était assez facile de les éviter, lorsqu'on était familiarisé avec leur course. Tite-Live rapporte que les soldats de l'armée de Sylla se rangeaient parfaitement pour faire place aux chars qu'Archélaüs lançait contre eux, et qu'ils devinrent même si habiles à cette manœuvre, que chaque fois qu'il avait passé un de ces chars, ils s'écriaient en partant d'un bruyant éclat de rire : *A un autre!*



Char à faux
(d'après une pierre gravée).

Bien que les Anglo-Saxons, dit Sharon Turner, *History of the Anglo-Saxons*, comptassent beaucoup sur leur infanterie en temps de guerre, ils combattaient aussi à cheval et surtout dans des chariots armés de faux qu'on fixait à l'essieu. La ligne ennemie rompue, le combattant, au lieu de continuer à lancer des javelots, sautait à terre et s'escrimait à pied. Le conducteur se retirait de la mêlée, mais à peu de distance, prêt au besoin à recevoir son compagnon pressé par l'ennemi. Grâce à cette méthode, ils unissaient l'activité de la cavalerie à la fermeté de l'infanterie. Un exercice journalier les avait rendus si experts qu'ils arrêtaient le long d'une pente leur cheval au galop, couraient le long du timon, se tenaient debout sur le joug et rentraient rapidement dans le char. Diodore de Sicile, en parlant des chars de guerre bretons, rappelle que les héros de la guerre de Troie s'en servaient aussi; mais, chez les Anglo-Saxons, le conducteur et non le combattant était le personnage principal.

Les Grecs et les peuples de l'Asie Mineure n'employaient point de cavalerie à l'époque de la guerre de Troie, et dans Homère il n'est jamais question que de chars montés communément par des guerriers, dont l'un conduisait les chevaux, tandis que l'autre combattait. Quelquefois cependant ces hommes mettaient pied à terre pour joindre de plus près l'ennemi. Les Carthaginois faisaient un grand emploi des chars de guerre, et lorsque Agathocles porta la guerre en Afrique, l'armée qui lui fut opposée comptait, au dire des anciens auteurs, 2 000 de ces chars. Mais on s'accorde parfaitement aujourd'hui à regarder ce chiffre, ainsi que bien d'autres encore, même dans la Bible, comme excessivement exagéré.

Polyen raconte qu'Alexandre le Grand, sachant que les Thraces avaient dessein de lancer contre les Macédoniens un grand nombre de chars, donna ordre à ses troupes de les éviter le plus que l'on pourrait: mais, si l'on s'en trouvait surpris quelque part, de se jeter à terre et de se couvrir du bouclier, afin que les chars passassent par-dessus, sans blesser le soldat. L'exécution de cet ordre rendit inutiles en effet les préparatifs des Thraces. Le prince macédonien fit usage d'un autre expédient à la bataille d'Arbelles : « Les Perses, dit Arien, lancèrent des chars armés de faux pour rompre sa phalange; mais leur espoir fut trompé. En effet, dès qu'ils s'ébranlaient, les Agriens et les frondeurs de Balacre faisaient pleuvoir sur les conducteurs une grêle de traits, les précipitaient des chars, saisissaient les rênes et tuaient les chevaux. Quelques-uns traversèrent les rangs, qui s'étaient ouverts à leur passage, suivant l'ordre d'Alexandre; ils ne reçurent et ne firent aucun dommage, et tombèrent au pouvoir des valets et des palefreniers. » Lors de l'expédition de ce prince dans l'Inde, les chars de guerre étaient aussi d'un usage très-apprécié dans le pays. «La plus grande force de Porus, dit Quinte-Curce, était dans ses chariots, qui portaient chacun six hommes, savoir : deux avec des boucliers, un archer à droite et à gauche, et enfin deux cochers qui ne laissaient pas, lorsqu'on en venait aux mains, de lancer des dards contre les ennemis. Mais tout cet équipage fut de peu d'utilité le jour de la bataille d'Hydaspe, parce que la pluie, qui était tombée en abondance, avait tellement détrempé la terre, que les chevaux ne se pouvaient tenir, et les chariots, pesants comme ils étaient, demeuraient pour la plupart enfoncés dans la boue, sans qu'il fût possible de les en tirer.»

Les Gaulois faisaient emploi de chars à deux et à quatre roues; ces chars, montés par des soldats d'élite qui faisaient pleuvoir de tous côtés des flèches, des dards et des pierres, étaient, pour ce peuple, ce qu'étaient pour les Carthaginois les éléphants sur lesquels ils établissaient des tours. En cas de désavantage, on formait un rempart de ces chars, et les hommes et les femmes défendaient avec un courage héroïque cette forteresse improvisée. D'après la description que

César donne de ces chars, on voit qu'on n'y attelait que des chevaux fougueux, afin que leur force et l'impétuosité avec laquelle ils étaient lancés, jointes au bruit des roues, portât l'effroi et le désordre dans les rangs ennemis. Lorque ceux qui montaient ces chars avaient pénétré au sein de la cavalerie qui leur était opposée, ils sautaient à terre et faisaient un grand carnage des chevaux et des cavaliers. Dès que ces hommes étaient descendus, le cocher conduisait le char à l'écart et y attendait l'issue du combat. Les chevaux étaient dressés avec un art si parfait, que, quelque animés qu'ils fussent, on les arrêtait sur-le-champ au milieu de leur course; et enfin, les Gaulois avaient une telle adresse et un tel calme dans l'exercice auquel ils se livraient sur le char, qu'ils allaient jusqu'à parcourir, droits et fermes, le timon tout entier, et à se placer même sur le joug, ainsi que nous venons de le voir pour les Anglo-Saxons.

Au dire de Zonare et de Paul Orose, ce furent les Gaulois qui introduisirent en Italie l'usage des chars de guerre que les Romains employèrent à la bataille d'Asculum livrée contre Pyrrhus. Ces chars, garnis de longues fourches et de pointes de fer, étaient montés par des soldats armés de brandons et de projectiles incendiaires destinés à effrayer les éléphants de l'armée ennemie et à mettre le feu aux tours qu'ils portaient. Suivant Végèce, les Romains se défendaient à leur tour contre les chars armés de faux, de la manière suivante : au moment du combat, ils semaient promptement par tout le champ de bataille des chausses-trapes sur lesquelles les chevaux des chars venant se jeter à toute bride ne pouvaient manquer de se perdre.

CHARDON. *Voy.* Crampon, Chausse-trape.

CHARÈS. Général athénien. Il fut chargé de plusieurs expéditions contre les Argiens, l'an 367 av. J.-C.; puis contre Philippe, roi de Macédoine, et s'allia avec Artabaze, qui s'était révolté contre le roi de Perse.

CHARETTE (François-Athanase), marquis de La Contrie. Chef vendéen, né en 1763, à Couffé, près d'Ancenis, Bretagne, mort en 1796. Il servait comme lieutenant de vaisseau avant la Révolution, époque à laquelle il quitta le service. Au moment de l'insurrection de la Vendée, il rassembla les paysans du canton de Machecoul dans le Poitou, les joignit aux forces de Cathelineau, et fit avec eux les siéges de Nantes et de Luçon. S'étant séparé de Cathelineau, par suite de ces divisions trop ordinaires entre les chefs d'un même parti, il agit seul avec ses paysans contre le camp républicain de Saint-Christophe, près de Challans, qu'il enleva en 1794. En 1796, le général Hoche le poursuivit, détruisit son armée, le fit prisonnier; et il fut fusillé à Nantes.


Charette
(d'après le cabinet des Estampes).

CHARGE. Du celt. *carg.* Se dit de la quantité de poudre et du projectile qu'on introduit dans une arme à feu. La charge du fusil est fixée à 12 $\frac{1}{2}$ grammes; celle du pistolet, à 8 $\frac{1}{2}$; celle du canon, au tiers du poids du boulet; et celles des obusiers et mortiers, proportionnellement à la distance qu'on veut atteindre. — On donne encore le nom de *charge* à l'action de charger, selon certaines règles, une arme à feu, et c'est ainsi qu'on distingue la *charge en douze temps,* la *charge précipitée* et la *charge à volonté.* — Le mot *charge* désigne en outre le choc de deux troupes, comme par exemple la *charge de cavalerie,* laquelle s'exécute de quatre manières différentes : en ligne parallèle et en ligne oblique contre la cavalerie; en échelons et en colonnes contre l'infanterie. — Enfin, on entend aussi par *charge,* une sonnerie de clairon ou une batterie de caisse, qui s'exécute au moment où les troupes vont donner ou charger.

CHARGE (*Mar.*). Se dit de ce que peut porter un bâtiment enfoncé jusqu'à sa plus haute ligne de flottaison. Par *ligne de charge* ou *de flottaison,* on entend le niveau de l'eau qui marque sur la carène d'un bâtiment le point de sa plus grande calaison. Le *bâtiment en charge* est celui qui attend ou reçoit les objets destinés à former sa cargaison; et le *bâtiment de charge* est celui que la forme de sa carène rend susceptible de porter des poids considérables et qui peut suivre une armée navale pour porter des munitions ou des provisions. *Morte charge* signifie charge excessive. La *charge à cueillette, au tonneau* ou *au quintal,* est celle qui provient de marchandises fournies par divers particuliers. L'expression *charge à la côte* indique la situation d'un vaisseau forcé par le gros vent à se tenir près de la côte, dont il ne peut s'éloigner, quelque effort qu'il fasse. — On dit aussi *charge de combat* pour désigner une quantité de poudre égale au tiers du calibre d'une pièce; *charge d'épreuve,* pour la quantité de poudre qu'on met afin d'éprouver la force d'une pièce; et *charge de salut,* pour celle qu'on emploie pour le salut dû à certains personnages.

CHARGÉ (*Mar.*). *Chargé en côte,* se dit d'un bâtiment que le vent et une grosse mer poussent vers la terre; *chargé par un grain,* se dit d'un navire qui, portant beaucoup de voiles, essuie en travers un coup de vent violent. Par *maître chargé,* on entend le premier maître responsable des objets d'armement.

CHARGEMENT (*Mar.*). Se dit de tout ce qui constitue la cargaison d'un bâtiment.

CHARGEOIR. Se disait autrefois d'un instrument d'artilleur qui se composait d'une hampe garnie

d'une lanterne à poudre pour charger le canon.

CHARGER (*Mar.*). *Charger en grande*, c'est jeter dans la cale, sur des nattes ou sur de grosses toiles, des grains, du sel, etc., sans les emballer; *Charger en cueillette*, c'est embarquer des marchandises pour plusieurs personnes; *charger à fret*, c'est louer un bâtiment à des négociants; *charger à sec*, c'est arrimer, pendant la basse marée, des marchandises dans un navire échoué; *charger la pompe d'un vaisseau*, c'est y jeter de l'eau par en haut, pour la faire fonctionner.

CHARGEUR (*Mar.*). Premier servant de droite d'une bouche à feu, et qui remplace au besoin le chef de pièce.—Ce mot désigne aussi celui à qui appartient la cargaison d'un bâtiment.

CHARIER (*Mar.*). *Charier de la toile*, signifie porter autant de voiles que possible, lors d'un temps forcé ou d'une forte brise.

CHARIOT DE GUERRE. *Voy.* CHAR DE GUERRE.

CHARIVARI. Du hongrois *kharavari*, pantalon de cheval. Espèce de pantalon de dessus, garni de cuir entre les jambes et de boutons sur les côtés, dont on se sert pour monter à cheval.

CHARIVARI (*Mar.*). Anciennement, on prononçait ce mot, pour s'animer pendant qu'on virait au cabestan.

CHARLEMAGNE. Fils de Pepin le Bref, né à Salzbourg en 742, mort à Aix-la-Chapelle en 814. Ce fut le plus illustre prince de la monarchie franque. Roi de France en 768, il devint empereur d'Occident en 800. Après la mort de son frère Carloman, en 771, il avait réuni toute la France sous son pouvoir; il renversa le royaume des Lombards en 773, et soumit Witikind, chef des Saxons, en 785. L'empire de Charlemagne s'étendait en Espagne, jusqu'à l'Èbre; en Italie, jusqu'au Vulturne; et en Allemagne, jusqu'à la Theiss et à la Vistule. Législateur plein de sagesse, on lui doit les *Capitulaires*. Ami des sciences et des lettres, il fonda des académies. Enfin, il fut canonisé, et l'université le choisit pour son patron en 1661. Sa fête se célèbre le 28 janvier.



Charlemagne
(d'après une médaille).

CHARLEMONT. Place forte à l'extrême frontière, du côté de la Belgique, dominant les deux Givet. Ce fort, élevé de 200 mètres au-dessus de la Meuse, fut construit par Charles-Quint et remis à Louis XIV en 1680. Les Prussiens tentèrent vainement de s'en emparer en 1815. (*Voy.* GIVET.)

CHARLEROI. Ville forte située sur la rive gauche de la Sambre, en Belgique. Elle fut bâtie et fortifiée par les Espagnols de 1666 à 1669; le maréchal de Luxembourg la fit bombarder en 1693, et c'était Vauban qui dirigeait les travaux du siége. Le prince de Conti prit cette place le 2 août 1736; et les troupes républicaines, sous le commandement du général Hatré, l'occupèrent en 1794.

CHARLES-ALBERT, roi de Sardaigne, né en 1798, mort en 1849. Élevé en France, il y puisa les principes de libéralisme qui lui firent rêver l'indépendance de l'Italie. La révolution française de 1848 ayant réveillé ses premiers instincts politiques, il appuya, les armes à la main, l'insurrection de la Lombardie, de la Vénétie et des duchés; battit les Autrichiens à Pastrengo, à Goito, à Rivoli et à Somma-Campagna; mais il fut défait à son tour, par le maréchal Radetzki, à San-Donato et à Novare. Il abdiqua alors en faveur de son fils Victor-Emmanuel II, et s'expatria en Portugal. On a dit de lui qu'il *s'était battu en héros, avait vécu en moine, et était mort en martyr.*

CHARLES D'AUTRICHE (L'archiduc). Fils de l'empereur Léopold II, né en 1771, mort en 1847. Chargé, en 1796, du commandement des troupes impériales qui opéraient sur le Rhin, il obligea les généraux Jourdan et Moreau de repasser le fleuve, et s'empara de Kehl en 1797. Plus tard il disputa la victoire aux batailles de Caldiero, d'Eckmühl et d'Essling; mais il perdit celle de Wagram, où il fut blessé, et dut signer l'armistice de Zuaïm. Il a laissé des *Principes de stratégie* et une histoire de la *Campagne d'Allemagne et de Suisse en* 1799.

CHARLES-GUSTAVE, né en 1622, mort en 1660. Lorsque ce prince, qui était généralissime du royaume de Suède, sous le règne de Christine, fut élu en 1654, après l'abdication de cette souveraine, il prit congé de ses officiers supérieurs dans un banquet donné à cette occasion, et auquel les généraux parurent dans le costume et avec l'armement de simples soldats formant une compagnie. Le prince en était le capitaine, et le feld-maréchal Wrangel n'y occupait que le grade de caporal. Cette compagnie traversa les rues de Stockholm, le mousquet au bras, et se rendit ainsi au fort où était la salle du banquet: elle fit le tour de la table en déchargeant les mousquets; les viandes ne furent découpées qu'avec le sabre; et chaque fois que les toasts étaient portés, c'était sur l'affût des canons, qui tonnaient en même temps que les verres s'entre-choquaient.

CHARLES LE MAUVAIS. Roi de Navarre, né en 1332, mort en 1387. Il fit, durant tout le cours de son règne, une guerre acharnée à la France, et ne laissa échapper aucune occasion de lui nuire.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc DE BOURGOGNE. Né à Dijon en 1433, mort en 1477. Son bouillant et brillant courage lui valut son surnom, et il

fut aussi l'un des plus habiles capitaines de son temps; mais, d'un caractère impérieux et emporté, il traita toujours avec cruauté les ennemis qu'il vainquit. Il échoua devant Beauvais, qu'il assiégeait, en 1472; son armée fut exterminée par les Suisses à Morat, en 1476, et il ne fut pas plus heureux sous les murs de Nancy, où il perdit la vie.

CHARLES-MARTEL. Né vers 691, mort en 741. Fils naturel de Pepin d'Héristal, et père de Pepin le Bref. Après la mort de son père, en 714, il défit en plusieurs rencontres Chilpéric II, roi de France, et, lui substituant un enfant du sang royal, Clotaire IV, il régna sous son nom avec le simple titre de maire du palais. Il combattit et vainquit les Saxons, les Frisons, les Allemands et les Bavarois, et extermina, en 732, entre Tours et Poitiers, une armée formidable de Sarrasins commandée par Abdérame, qui avait envahi la France. C'est de cette bataille que Charles fut surnommé *Martel*, parce qu'il avait une masse ou marteau d'armes qui lui servait à assommer les ennemis.

CHARLES V ou **CHARLES-QUINT.** Empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, fils aîné de Philippe d'Autriche et de Jeanne la Folle, né à Gand en 1500. Roi d'Espagne, sous le nom de Charles V, à la mort de son aïeul maternel Ferdinand le Catholique en 1516, il fut élu empereur d'Allemagne à la mort de Maximilien, son aïeul paternel, en 1519. Il préluda, en 1521, aux longues guerres d'entre lui et François Ier, qu'il battit et fit prisonnier à la bataille de Pavie, et repoussa une provocation en combat singulier que lui avait adressée le roi chevalier. Il obtint quelque succès dans la guerre qu'il fit aux Turcs; commanda en personne, en 1535, une expédition contre Barberousse II et contre le dey d'Alger; fut repoussé lors de son invasion en Provence et en Picardie (1536), et finit par conclure avec la France une trêve de dix ans en 1538. Il entreprit en 1541, contre Alger, une expédition où il perdit la moitié de sa flotte et de son armée. Il fit encore, malgré la trêve, la guerre à la France; fut battu à Cérisoles, et conclut la paix à Crespy en 1545. Il reprit alors les hostilités contre la ligue de Smalkade, qu'il parvint à détruire. François Ier étant venu en aide aux protestants persécutés par Charles-Quint, ce dernier déclara de nouveau la guerre à la France, envahit la Lorraine, et vint mettre le siége devant Metz, dont il ne put se rendre maître. Il abdiqua finalement, en 1556, en faveur de Philippe II, son fils, l'autorité sur ses États héréditaires, fit connaître aux électeurs sa détermination de renoncer à l'empire, et alla s'enfouir dans le monastère de Saint-Just, où, rongé par les regrets du monde, il s'abandonna à de puériles occupations et mourut en 1558. Un mois avant de rendre l'âme, il avait eu l'étrange caprice de faire célébrer ses funérailles et d'y assister.


Charles-Quint
(d'après le musée de Versailles).

CHARLES VII. Roi de France, dit *le Victorieux*, né en 1403, mort en 1461. Durant la démence de son père, Charles VI, il se retira à Bourges, prit le titre de *Régent*, établit un parlement, et s'empara de plusieurs villes qu'occupaient les Anglais. Parvenu au trône en 1422, il résolut de chasser les Anglais de la France, et parvint, avec l'assistance de l'héroïque Jeanne d'Arc, à accomplir cette glorieuse croisade, car, en 1436, les envahisseurs ne possédaient plus dans le royaume que la seule ville de Calais.

CHARLES XII. Roi de Suède, né en 1682, mort en 1718. Après avoir tourné ses armes contre le Danemark et forcé Frédéric IV à signer, en 1700, la paix de Travendahl, il marcha contre les Russes et les Polonais; défit à Narwa, avec 9000 hommes seulement, les premiers qui comptaient 60000 combattants; et battit les seconds sur les bords de la Duna. Il détrôna alors le roi Auguste, pour le remplacer par Stanislas Leczinsky; puis, se mettant à la tête d'une armée de 43000 hommes, il se dirigea sur Moscou; mais il fut vaincu par le czar Pierre le Grand à Pultawa, en 1709, et vint chercher un refuge à Bender, sur le territoire ottoman. En 1714, il se défendit avec le plus grand courage dans Stralsund, qu'assiégeaient les forces réunies des Danois, des Saxons, des Prussiens et des Russes; reprit ensuite l'offensive, occupa une partie de la Norwége, et allait peut-être rappeler la fortune sous ses drapeaux, lorsqu'il fut tué devant Frédéricshald. Quelques auteurs ont avancé qu'il avait été frappé d'une balle tirée des rangs suédois. La vie de cet homme extraordinaire, écrite par Voltaire, doit être lue par tous ceux dont l'esprit est désireux de connaître tout ce que peut le génie uni à la force de la volonté. Pour trouver dans l'histoire une physionomie


Charles XII
(d'après le musée de Versailles).

telle que celle de Charles XII, il faut remonter à Alexandre le Grand : mêmes ambitions, mêmes caprices, mêmes folies, si l'on veut, mais aussi même force de volonté, même persévérance, même grandeur et même génie.

CHARLESTOWN. Ville du Massachusetts, aux États-Unis. Elle est située au confluent du Charles-River et du Mystic. Ce fut sous ses murs qu'en 1775, le 17 juin, se livra la première bataille de la guerre de l'indépendance, bataille dite *Bunker's-hill*. — En décembre 1861, les fédéraux comblèrent son port au moyen de 16 vieux bâtiments qui avaient servi à la pêche de la baleine et que l'on coula dans ce port. Un combat fut engagé sous les murs de cette ville, le 16 juin 1862, entre cinq régiments fédéraux et des troupes séparatistes. L'avantage resta à ces dernières.

CHARLEVILLE. Dans le département des Ardennes. Ses fortifications, élevées au commencement du dix-septième siècle par Charles de Nevers, duc de Rethel, furent rasées en 1686.

CHARNIER (*Mar.*). Espèce de barrique en forme de cône tronqué et garnie d'un filtre et d'un robinet, qui contient l'eau montée sur le pont pour désaltérer l'équipage entre les repas.

CHARRÉE (*Pêche*). Ce mot désigne les larves qui servent pour appâts, et principalement celles des friganes.

CHARROI. S'est dit du corps de troupes chargé du transport des bagages de l'artillerie. Il y avait, aux dix-septième et dix-huitième siècles, un *capitaine général* préposé au transport de l'artillerie.

CHARROI (*Mar.*). On donne ce nom à une grande chaloupe qui, sur le banc de Terre-Neuve, sert à transporter la morue après la pêche. On l'appelle aussi *séreur*.

CHARTE-PARTIE (*Mar.*). Police de chargement, acte d'affrétement.

CHARTRES. *Autricum*, *Carnutes*. Chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, situé sur l'Eure. Cette ville fut assiégée, en 910, par Rollon, chef des Normands; en 1118, par Louis le Gros; en 1417, par le duc de Bourgogne; en 1432, par le bâtard d'Orléans; en 1568, par un corps d'allemands, sous les ordres du prince Casimir; et, en 1591, par Henri IV. — Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, est le chef-lieu de la 8e subdivision de la 1re division militaire.

CHARYBDE ET SCYLLA (*Mar.*). C'étaient deux prétendus écueils que la mythologie rendit célèbres chez les anciens. Selon elle, Charybde était une femme qui, ayant volé des bœufs à Hercule, fut foudroyée par Jupiter et changée en un gouffre placé dans le détroit de Sicile, en face et à peu de distance de celui de Scylla. Ce dernier avait été une nymphe, fille de Phorcys, laquelle, s'étant éprise de Glaucus, dieu marin, pria l'enchanteresse Circé de le rendre sensible à son amour. Mais comme la méchante magicienne avait elle-même de l'affection pour Glaucus, elle empoisonna, par jalousie, la fontaine dans laquelle se baignait habituellement Scylla, en sorte que lorsque cette nymphe y retourna, elle fut transformée en un monstre, dont la partie postérieure ressemblait à celle d'un chien. La pauvre victime eut tant d'horreur de sa métamorphose, qu'elle se précipita dans la mer, à un endroit qui devint un gouffre d'où s'échappaient toujours d'affreux aboiements. C'est entre ces deux gouffres de Charybde et Scylla que les vaisseaux étaient obligés de passer, se trouvant attirés également par les tourbillons des deux vortex, de manière que lorsqu'ils cherchaient trop vivement à s'éloigner de l'un, ils allaient s'engloutir dans l'autre. Aujourd'hui, ces gouffres supposés ne sont en réalité que deux points géographiques des côtes de la Calabre et de la Sicile. *Scylla* est une roche détachée de la terre de Calabre, au bord du détroit, et couronnée par un château dont les boulets tombent dans les ouvrages de la pointe opposée; *Charybde* est un banc de sable qui protége le port de Messine et sert d'emplacement à un lazaret et à un fort. La mer se brise avec force contre Scylla, surtout dans le temps où le courant, qui, deux fois par jour, s'établit du nord au sud, pousse avec plus de vigueur les flots dans le canal; et ce courant, porté vers la côte de Sicile, puis répercuté contre la côte de Calabre, est enfin ramené sur Charybde, ce qui rend à certaines heures le passage dangereux. Il y a donc toujours matière, mythologie à part, pour justifier le proverbe : *Tomber de Charybde en Scylla.*

CHASSE. Du lat. barb. *cassa*, action de chasser. Se dit de la charge d'une poudre grainée, placée au fond d'une cartouche, afin de chasser et faire partir l'artifice dont elle est remplie.

CHASSE (*Mar.*). *Donner chasse*, c'est poursuivre un navire qu'on veut reconnaître ou dont on veut s'emparer; *appuyer une chasse*, c'est la poursuivre vigoureusement; *recevoir une chasse* ou *prendre une chasse*, c'est se retirer à pleines voiles pour éviter le combat, pour se dérober à l'ennemi; *soutenir la chasse*, c'est seconder le vaisseau qui la donne, ou bien fuir à égalité de marche sans être joint par l'ennemi; *maintenir la chasse*, c'est continuer la poursuite; *lever ou abandonner la chasse*, c'est discontinuer la poursuite.—Les *canons de chasse* sont ceux qui, placés le plus près de l'avant, se tirent ordinairement en chasse.—On dit aussi qu'*une rade a de la chasse* lorsqu'elle offre de l'espace aux bâtiments qui, surpris par le mauvais temps, peuvent y chasser sur leurs ancres pendant assez de durée pour y espérer des secours ou un changement atmosphérique; qu'un bâtiment *chasse sur ses ancres*, lorsqu'il les entraîne et leur fait labourer le fond, et qu'il *chasse à la côte*, lorsque, chassant sur ses ancres, il va tomber sur un autre bâtiment ou se jeter à la côte. — On dit que les nuages *chassent*, quand ils viennent de

telle ou telle direction ; et qu'ils *chassent vite*, lorsqu'ils passent avec rapidité.—Le mot *chasse*, en termes de pêche, désigne un filet tendu sur des piquets en forme de palis; et on appelle *chasse couverte* le verveux auquel on ajoute un filet horizontal tendu d'une aile à l'autre.

CHASSE-COUSINS. Se dit, en termes d'escrime, d'un fleuret qui ne plie pas.

CHASSE DE PLATINE. Se dit d'une sorte de chasse ou de mouvement, qui consiste dans l'impulsion que le chien d'une arme à feu exerce par sa chute et son choc contre la batterie.

CHASSE-GOUPILLE. Outil qui sert à chasser les goupilles d'une arme.

CHASSE-MARÉE (*Mar.*). Petit bâtiment à deux mâts et d'une forme très-avantageuse à la marche. Quelquefois il a un troisième mât dit *tape-cul*; ses voiles sont à bourcet ou au tiers; et il



Chasse-marée.

est de ces bâtiments qui ont aussi des huniers et un foc volants.

CHASSE-NOIX. Espèce de chasse-goupille dont on fait usage pour démonter les petites armes à feu.

CHASSÉ (David-Henri, baron). Général d'infanterie, grand-croix de l'ordre militaire de Guillaume, né à Thiel, Gueldres, en 1765. Il débuta au service des Provinces, en 1779, comme cadet, et servit alternativement sa patrie et la France, suivant les commotions politiques qui apportèrent des changements au gouvernement de la Hollande. Il commandait la citadelle d'Anvers, pour le roi de Hollande, lorsque cette place fut prise, en 1832, par les Français, pour le compte de la Belgique. Le duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, était à ce siége.

CHASSER (*Mar.*). Poursuivre un bâtiment qu'on veut atteindre.

CHASSEUR (*Mar.*). Bâtiment qui donne la chasse.

CHASSEURS A PIED. Soldats de troupes légères. Ce fut le maréchal de Broglie qui le premier, en 1760, forma une compagnie de chasseurs dans chaque régiment de l'armée qu'il commandait. Le 4 janvier de la même année, on joignit deux corps de chasseurs à pied aux régiments de hussards; et enfin une ordonnance de 1776 autorisa la formation d'une compagnie de chasseurs dans chaque régiment d'infanterie, les Suisses exceptés. Un règlement du 1er avril 1791 porta de 12 à 14 les bataillons de chasseurs qui avaient été formés, et leur fit quitter leurs noms pour prendre des numéros. En l'an IV, les chasseurs furent organisés en demi-brigades au nombre de 30; et on forma en plus un corps de chasseurs basques composé de 3 bataillons.



Chasseur à pied Louis XV *(d'après M. de Marbot)*

Sous le règne de Napoléon Ier, on avait formé un corps de chasseurs composé de 16 bataillons, chacun de 4 compagnies, qui faisaient le service de tirailleurs. Aujourd'hui les chasseurs à pied, au nombre de 20 bataillons de 10 compagnies chacun, sont des troupes d'infanterie légère. La première *compagnie modèle* de ce corps fut formée par le général comte d'Houdetot, en exécution d'une ordonnance du 14 novembre 1838; une seconde ordonnance, du 28 août 1839, constitua définitivement les *tirailleurs de Vincennes*, qui allèrent faire leurs premières armes en Algérie, où ils débutèrent avec les zouaves au col de la Mouzaïa. Les Arabes leur donnèrent le surnom de *soldats de la Mort*. Le duc d'Orléans, qui avait fait décider la formation du bataillon de tirailleurs, obtint, en 1840, que le nombre des bataillons fût porté à dix. Ces dix bataillons furent organisés par le duc d'Orléans au camp de Saint-Omer et, en mai 1841, dit l'auteur des *Zouaves et des Chasseurs à pied* : « Par une belle matinée de printemps, une colonne profonde entrait dans Paris avec une célérité inconnue; pas de faux éclat, pas de clinquant; tout était leste et martial; des clairons pour toute musique; un costume sombre, mais dont la simplicité harmonieuse ne manquait pas d'élégance. Les bataillons traversaient les rues au pas gymnastique et venaient recevoir un drapeau des mains du roi. »

A la mort du duc d'Orléans les chasseurs reçurent le nom de *chasseurs d'Orléans*, qu'ils ont porté jusqu'en 1848.

La dernière organisation des chasseurs à pied date du 22 novembre 1852, époque à laquelle on augmenta le nombre de leurs bataillons. Les carabines de ces chasseurs sont celles de Delvigne; elles sont intérieurement cannelées en hélice, ce qui communique au projectile un mouvement de rotation. La balle bouche hermétiquement le canon, au fond duquel, lorsqu'on charge, elle est aplatie par un vigoureux coup

de baguette. Ces carabines sont à percussion, elles portent à 250 mètres, et l'on y adapte la baïonnette-poignard inventée par le commandant d'artillerie Thiéry. Les chasseurs à pied marchent sur quatre rangs; par le flanc droit ou gauche; ils sont exercés au pas gymnastique sur place, au pas modéré, au pas accéléré, au pas de course et au saut en largeur; et leur vitesse, au pas gymnastique, est d'un quart de lieue ou 974 mètres en cinq minutes, ce qui fait presque trois lieues ou 11 kilomètres 694 mètres à l'heure. Ils font feu dans toutes les positions, couchés à plat ventre ou penchés sur le talus d'un fossé; et lorsqu'ils se déploient en tirailleurs, ils s'avancent par groupes de quatre, pouvant, au besoin, se disposer en carré. S'ils forment le carré sur les centres, le premier rang fait l'escrime avec les carabines, pendant que le second tire sur l'ennemi. Après avoir vu les chasseurs s'exercer au camp de Fontainebleau, en 1839, le maréchal Soult s'écria, dit-on : « Ce n'est pas un seul bataillon, mais trente comme celui-là que je voudrais voir dans l'armée française. »


Chasseur à pied, 186 .

M. de Marbot, dans son savant et remarquable ouvrage sur l'armée française, offre, à un siècle de distance, le curieux rapprochement de l'armement d'un chasseur à pied de la compagnie franche *de Monet* avec le chasseur à pied de nos jours. Ces chasseurs, dont le costume était vert, avec porte-giberne et ceinturon en cuir fauve, étaient armés de la carabine rayée


Chasseur à pied, compagnie Monet, 1762
(d'après M. de Marbot.)

et d'un couteau de chasse à manche formant baïonnette et s'adaptant au canon de la carabine comme le sabre-baïonnette moderne.

CHASSEURS A CHEVAL. Ils furent créés en 1757, sous la dénomination de *chasseurs de Fischer*,


Chasseur à cheval, 1758
(d'après M. de Marbot).

au nombre de 1200. Ce corps prit, en 1761, le nom de *dragons-chasseurs*; puis une ordonnance de 1784 ramena ces régiments à leur institution et à leur appellation primitives. En 1787, il y


Chasseur à cheval, 1811
(d'après Charlet).

eut 6 régiments de chasseurs à cheval; le nombre de ces régiments fut porté à 12 en 1788; à

21 en 1791 ; à 22 par décret du 23 fructidor an VII ; à 30, par arrêté du 1er vendémiaire an XII, et à 31, en exécution du décret du 7 décembre 1811. La Restauration réduisit d'abord cette arme à 15 régiments ; mais elle en porta le nombre à 24 en 1815, et le dernier escadron de chaque régiment fut armé de lances. Une ordonnance du 27 février 1825 ayant modifié l'organisation de la cavalerie, les chasseurs furent réduits à 6 régiments ; l'ordonnance du



Chasseur à cheval de la garde, 1862.

19 février 1831 n'en admit que 12. Il y a actuellement 13 régiments de chasseurs à cheval : 12 de la ligne et 1 de la garde ; sans compter les 3 régiments de chasseurs d'Afrique.

CHASSEURS ALGÉRIENS. Ce corps de cavalerie



Chasseur algérien, 1830
(d'après Aubry et Eugène Lami).

fut créé par arrêté du 10 décembre 1830. Formé d'abord de Français et d'indigènes mêlés indistinctement ensemble, il servit ensuite de noyau à des corps composés d'escadrons français et d'escadrons indigènes, pour arriver enfin à la séparation complète des deux origines. (*Voy.* CHASSEURS D'AFRIQUE et SPAHIS).

CHASSEURS D'AFRIQUE. Une ordonnance du 17 novembre 1831 ayant créé sous cette dénomination 2 régiments de cavalerie légère, l'un à Alger, l'autre à Oran, les deux escadrons de chasseurs algériens entrèrent dans le régiment formé à Alger. Les chasseurs d'Afrique durent être recrutés par des engagés volontaires, colons



Chasseur d'Afrique, 1862.

ou indigènes, puis par des cavaliers tirés des régiments de l'armée ; mais il fut arrêté que la moitié au moins de chaque escadron serait composée de Français pendant les deux premières années. Les chassseurs d'Afrique se composent aujourd'hui de 3 régiments, dont aucun officier n'est indigène.

CHASSEURS DE MONTAGNE. Corps d'infanterie légère qui fut crée pendant la guerre de l'indépendance, en Espagne, pour tenir tête aux miquelets.

CHASSEURS DE VINCENNES. *Voy.* CHASSEURS A PIED.

CHASSEURS DU LOUP. On appelle ainsi, dans l'armée autrichienne, une infanterie légère qui est armée de carabines.

CHASSEURS SPAHIS. Sous cette dénomination, on avait placé en Algérie, à la suite de chaque escadron de chasseurs d'Afrique, et en nombre indéterminé, des cavaliers colons ou indigènes qui n'étaient appelés qu'accidentellement au service actif, sur convocation du général en chef.

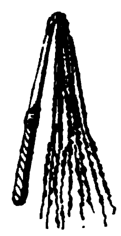
CHÂSSIS (*Mar.*). Du lat. *capsa*, caisse. Partie inférieure d'un affût de caronade portant la semelle qui se meut dans sa coulisse.

CHÂSSIS DE BARRIÈRE. Cadre ou assemblage des barreaux, des montants et des traverses formant le vantail, soit d'une barrière de forteresse, soit d'une barrière de fortification passagère.

CHASTELLUX (Claude de Beauvoir, seigneur de). Né en Bourgogne vers la fin du quatorzième siècle, mort en 1453. Il se dévoua à la cause de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, pendant les troubles du règne de Charles VI, et surprit Paris en 1418, ce qui lui valut la dignité de maréchal que lui décerna le duc.

CHASTELLUX (François-Jean, marquis de). Né à Paris en 1734, mort en 1788. Après avoir été colonel d'un régiment qui portait son nom, il alla servir en Allemagne de 1756 à 1763; en 1780, il se rendit en Amérique comme major général, y combattit pour la cause de l'indépendance et eut l'honneur de gagner l'amitié de Washington. Il a publié divers ouvrages, entre autres un voyage dans l'*Amérique septentrionale*.

CHAT. Du lat. *catus*, fin. Machine de guerre dont on se servait au moyen âge. « Le chat, dit Guillaume le Breton, est un mangonneau qui, à la manière de ceux que les Turcs emploient, fait voler dans les airs de petits cailloux. » — On donne le nom de *chat hampé* à un instrument ayant des branches de fer élastiques et pointues, dont on fait usage pour visiter l'âme d'une pièce de canon, afin de découvrir les chambres qui s'y trouvent. — Le *chat à griffes* est un autre instrument qui sert à sonder l'âme des fusils de munition. — Le *chat à neuf queues* est un fouet à neuf cordes terminées par une pointe de fer, qu'emploient les Anglais pour fustiger le soldat.


Chat à neuf queues.

CHAT (*Mar.*). Sorte de grappin dont se servent les pêcheurs pour retirer leur filet du fond de l'eau lorsqu'il a échappé. Les matelots donnent à ce grappin le nom de *chatte*, et en font pareillement emploi pour retirer les cordages submergés.

CHAT-CHATEIL ou **CHATS-CHATEL**. Ancienne machine de guerre qu'on employait dans les siéges. C'était une variété du chat offensif.—On donnait aussi ce nom à une galerie couverte flanquée de tours, destinée à protéger les travailleurs, et qu'avait imaginée saint Louis.

CHÂTEAU. Du lat. *castellum*, dimin. de *castrum*. Se dit pour forteresse.

CHÂTEAU (*Mar.*). On appelle *château de poupe* ou *château d'arrière*, et *château de proue* ou *château d'avant*, une espèce de logement qu'on élève sur la poupe ou sur la proue d'un navire, au-dessus du dernier pont. Cette construction, très-usitée autrefois, ne sert guère aujourd'hui que dans l'Orient.

CHÂTEAU-DAUPHIN (Journée de). Elle figure au nombre des faits d'armes les plus glorieux qu'aient enregistrés nos annales. Le 19 juillet 1744, le prince de Conti, à la tête des troupes françaises, escalada une roche presque inaccessible, que défendaient en outre des retranchements formidables occupés par des Espagnols et des Piémontais, et se rendit ainsi maître de la place de *Castel-Delphini* ou Château-Dauphin.

CHÂTEAU DE VERRE. *Voy*. Fortification.

CHÂTEAU-DU-LOIR. Petite ville du département de la Sarthe, située près de la rive droite du Loir. Elle fut prise au douzième siècle par Richard, roi d'Angleterre.

CHÂTEAU FORT. Le château qui recevait cette dénomination était ordinairement composé d'un certain nombre de parties principales et essentielles, telles que fossés, ponts, barrières ou retranchements extérieurs, portes, tours, créneaux, plates-formes, donjon et souterrains. Les fossés qui couvraient les murs du château étaient le plus souvent remplis d'eau ; mais quelquefois on se contentait d'inonder la cunette ou canal pratiqué au milieu du fossé. Celui-ci était, ou à parois verticales, ou à fond de cuve; un pont porté sur ce fossé donnait entrée dans le château; le tablier de ce pont se composait d'ordinaire de deux pièces, l'une mobile, l'autre pouvant se relever et fermer le passage, et cette dernière se nommait *pont-levis*.

CHÂTEAU-GAILLARD. Cette forteresse avait été construite par Richard Cœur de Lion, sur une roche élevée, et les ouvrages de défense avaient été faits avec tout le luxe que l'art enseignait à cette époque. « Le prince, dit Guillaume le Breton, avait environné la citadelle d'un mur très-haut et de fossés très-profonds taillés à vif dans le roc. Au delà de ces fossés, Richard fit aplanir une colline et les environna de murailles et de tours élevées. Puis il enferma une autre colline par des fossés placés de distance en distance, et toute l'enceinte fut défendue par des fossés et des murs. Il appela cette forteresse *gaillard*, mot qui en français a la signification de *pétulance*. En outre, quatre mille pas plus loin, il construisit sur les bords de la Seine un autre rempart qu'il appela *boutavant*, c'est-à-dire *pousse en avant*, comme qui dirait : « *Je m'étends en avant pour recouvrer ma terre*. » Ce fut cette forteresse que Philippe-Auguste vint assiéger au mois d'août 1203 et qui ne se rendit qu'au bout de six mois de résistance. Elle fut assiégée une seconde fois, en 1418, par Henry V, roi d'Angleterre.

CHÂTEAU-GONTIER. Petite ville du département de la Mayenne. Elle fut prise par les Vendéens en 1793.

CHÂTEAUNEUF-RANDON. Bourg du département de la Lozère. C'est au siége de cette place, qu'occupaient les Anglais en 1380, que mourut le connétable Du Guesclin.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE. Petite ville du département de la Charente. Elle fut reconquise sur les Anglais par Charles V, en 1380, après un siége de quatre années.

CHÂTEAU-REGNAUD (François-Louis-Rousselet, comte de). Né en 1637, mort en 1716. Vice-amiral et maréchal de France. Il était, en 1675, chef de l'escadre qui défit l'amiral Ruyter, commandant la flotte hollandaise. En 1689, il fut mis à la tête des secours que la France envoyait au roi Jacques II; mais cette expédition étant demeurée sans succès, il revint l'année suivante en ramenant avec lui les troupes françaises et nombre d'Irlandais restés fidèles à la cause de Jacques II et abandonnant leur patrie. Il rendit encore d'éminents services durant la guerre de la succession d'Espagne.

CHÂTEAU-THIERRY. Ville située sur la Marne, dans le département de l'Aisne. Elle fut prise par le duc de Bourgogne en 933; par Hugues, duc de France, en 934, et par Hébert, comte de Vermandois, en 935. Les Anglais l'assiégèrent sans succès en 1371; mais ils s'en emparèrent par trahison en 1421. Rentrée sous l'autorité du roi de France, en 1425, elle tomba au pouvoir de Charles-Quint en 1544; puis elle fut occupée par le duc de Mayenne en 1591; par Henri IV en 1595; par le prince de Condé en 1615; enfin, après s'être soumise derechef à l'obéissance du roi en 1615, elle fut enlevée et saccagée en 1616, durant les guerres de la Fronde. Le 12 février 1814, les Français y battirent le général russe Sacken, qui leur laissa entre les mains 5 000 prisonniers.

CHÂTEAU-TROMPETTE. Cette forteresse, aujourd'hui démolie, de la ville de Bordeaux, avait été construite par l'ordre de Charles VII, en 1451.

CHATHAM. Ville maritime du comté de Kent, en Angleterre. Elle fut en partie détruite, en 1667, par l'amiral Ruyter.

CHÂTILLON (Gaucher de). Connétable de France, né en 1249, mort en 1329. Après avoir pris part aux guerres de Charles d'Anjou dans le royaume de Naples, il partit, âgé seulement de dix-huit ans, pour la terre sainte, où il n'arriva qu'après la mort de saint Louis. De retour en France, sa brillante valeur à la bataille de Courtrai, en 1302, le fit nommer connétable, et c'est revêtu de cette dignité qu'il obtint d'éclatants succès contre les Flamands et prit la plus grande part à la victoire de Mons-en-Puèle. C'est lui enfin qui commandait l'armée française à la bataille de Mont-Cassel, en 1328.

CHÂTILLON-SUR-SÈVRE. Petite ville du département des Deux-Sèvres. Elle fut plusieurs fois ravagée durant les guerres de religion; et pendant celles de la Vendée, en 1793, les royalistes et les républicains l'occupèrent tour à tour.

CHÂTIMENT. Lorsque dans certains jugements militaires, chez les anciens, les soldats tiraient au *billet*, celui qui amenait un *tau* avait la vie sauve, parce que le *tau* était la marque de la vie, comme le *thêta* était celle de la mort. Chez les Romains, le général ôtait quelquefois aux soldats qui s'étaient mal conduits le port du ceinturon. L'homme privé de cette pièce de l'équipement et obligé de porter l'épée dénudée subissait une sorte d'infamie. Il était aussi une loi, chez les Romains, qui déclarait que lorsqu'un soldat, manquant à l'appel, était frappé par son capitaine avec un bâton, il n'encourait aucune infamie. La plupart des châtiments qui étaient usités autrefois dans les armées ont disparu dans les troupes françaises depuis la révolution de 1789. Napoléon I[er] faisait écrire de Léoben, au général Delmas: « Le général en chef est instruit que vous vous êtes permis de frapper de la canne plusieurs soldats. Comme cette correction est entièrement contraire à nos principes et au mode de discipline établi dans l'armée d'Italie, il me charge de vous mander de vous conformer à l'un et à l'autre. » Les châtiments infligés jadis dans le service de terre et de mer étaient particulièrement la *bouline*, les *bretelles*, la *cale*, les *coups de plat de sabre*, l'*estrapade*, le *piquet*, la *saignée*, la *schlague*, les *verges*, la *décimation*, etc. (*Voy.* ces mots.)

CHAT OFFENSIF. Instrument dont on faisait emploi au moyen âge. Il était composé d'une grue ou d'un balancier à l'extrémité duquel était suspendue une cage contenant des soldats d'une armée assiégeante. Ceux-ci pouvaient de là s'accrocher à la crête des remparts, et pénétrer ainsi dans la place.—Le même nom était aussi donné à une tour mobile ayant une poutre armée d'un harpon qui faisait l'office de bélier et de corbeau, et dont la plate-forme était garnie de soldats.

CHATOUILLEUX A L'ÉPERON. Se dit d'un cheval qui, au lieu d'obéir à l'éperon, hennit et rue.

CHATS-CHATEL. *Voy.* Chat-Chateil.

CHATTE (*Mar.*). Sorte de grappin, qui sert à accrocher au fond de l'eau un câble tendu qui a besoin d'en être sorti sans lever l'ancre à laquelle il est attaché, ou pour ressaisir les cordages qu'on a laissés tomber dans une rade.—On donne aussi ce nom à une espèce de chasse-marée, à fond un peu plat, qui sert à la pêche. — On le donne encore à divers bâtiments employés comme alléges ou comme barques-citernes.

CHAUDIÈRE (*Mar.*). Du lat. *caldarium*. Vase qui, dans les ports, sert à faire chauffer le goudron. On appelle *petite chaudière* la chaudière portative qui sert à la maistrance. *Faire la chaudière*, c'est surveiller la cuisson des aliments qui y sont renfermés; *faire chaudière*, c'est faire bonne chère; et *manquer à la chaudière*, c'est n'avoir ni table ni poste particulier.

CHAUDIÈRE (*Mar. à vap.*). Toute chaudière d'une machine présente des parties distinctes destinées aux fonctions de la *combustion*, de la *vaporisation*, de l'*alimentation* et de la *sûreté*.

Les parties consacrées à la *combustion* sont d'abord les *fourneaux* ou *foyers* où se brûle le combustible. On appelle *autel* la muraille en briques ou en tôle qui limite la grille dans le

fond des fourneaux et s'élève au-dessus de cette grille. Le *cendrier* est l'ouverture qui, pratiquée au-dessous du fourneau, donne passage à l'air frais et reçoit les résidus des combustibles; on y adapte des portes mobiles qui servent à diminuer ou à augmenter l'arrivée de l'air frais. Les *carneaux*, la *boîte à fumée* et la *boîte à feu* sont des conduits entourés d'eau où circulent la flamme et les gaz chauds qui transmettent leur chaleur au liquide à vaporiser. La *cheminée* est le tuyau en tôle qui, exhaussé sur la chaudière et au-dessus de la muraille du navire, donne issue à la fumée et entretient l'activité du tirage. Cette cheminée est fixe, ou bien à rabattement lorsqu'elle doit être inclinée ou couchée sur le pont; et elle est dite à télescope quand elle est formée de cylindres qui s'emboîtent les uns dans les autres. Par *chemise de la cheminée*, on désigne une enveloppe de tôle qui part de la chaudière jusqu'à la hauteur des murailles du bord, et a pour objet: 1° d'empêcher le contact du bois avec la cheminée; 2° de s'opposer à ce qu'un rayonnement de chaleur trop considérable pénètre dans les batteries.

Les parties consacrées à la *vaporisation* sont la *chambre* ou *réservoir d'eau*, c'est-à-dire les espaces enclavés par les surfaces de chauffe, ainsi que par les faces des chaudières destinées à contenir le liquide à vaporiser; la *chambre* ou *coffre à vapeur*, espace situé entre le niveau de l'eau et le ciel de la chaudière; la *surface directe de chauffe*, qui comprend toutes les parties de la chaudière en contact avec la flamme, comme le dessus et les côtés des fourneaux, les boîtes à feu, les tubes, etc.; les *tubes* dans lesquels circulent la flamme, les gaz chauds et la fumée, ce qui constitue la plus grande partie de la surface de chauffe de l'appareil; les *plaques de tubes*, ou parties de la chaudière sur lesquelles les tubes sont rivés; et la *chambre à feu*, partie qui, dans la chaudière tubulaire, est située à l'arrière du fourneau, et que remplit la flamme, au sortir du foyer, avant de se répandre dans les tubes.

L'appareil destiné à l'*alimentation* se compose du *robinet* et du *tuyau de prise d'eau et d'extraction*, et des *soupapes* ou *robinets d'alimentation*, placés sur le tuyau qui conduit l'eau dans la chaudière.

Les parties de *sûreté* contre l'explosion comprennent: les *soupapes de sûreté*, qui laissent écouler la vapeur au dehors, quand la pression dépasse celle pour laquelle la résistance du générateur a été calculée; les *rondelles fusibles*, destinées à suppléer les soupapes de sûreté; les *tubes indicateurs*, qui font connaître constamment quelle est la hauteur du niveau dans la chaudière; et les *robinets de jauge*, qui suppléent aux tubes indicateurs. La sécurité se trouve encore augmentée, enfin: par un *sifflet d'alarme* ou *tuyau d'orgue*, qui indique que l'eau est trop bas dans la chaudière; par le *manomètre*, qui fait connaître, d'une manière permanente et précise, quelle est la pression; par les *soupapes atmosphériques*, qui, s'ouvrant du dehors au dedans, lorsque la pression atmosphérique est plus forte que celle de la vapeur, laissent pénétrer le gaz dans la chambre à vapeur et rétablissent ainsi l'équilibre; par le *robinet d'extraction continue*, qui, en chassant au dehors une partie de l'eau saturée de sel, met obstacle aux dépôts salins qui pourraient occasionner l'explosion du générateur; par la *soupape d'arrêt*, dont chaque corps de chaudière est pourvu, afin qu'il puisse être isolé des autres corps en cas d'avarie; par les *tirants*, qui relient entre elles et consolident les faces opposées des chaudières; et par les *entretoises*, qui se trouvent placées entre les lames d'eau pour maintenir les tôles que la pression intérieure tend à déformer.

Les chaudières dont on fait usage dans la navigation sont de trois espèces: *à basse pression*, *à moyenne pression* et *à haute pression*. Dans les premières, la vapeur fournie est à 1 atmosphère 1/2 de pression effective; dans les secondes, de $1^{atm.}$ 1/2 à $2^{atm.}$ 1/2; et dans les troisièmes elle est au-dessus de $2^{atm.}$ 1/2.

On fait usage, pour la basse et la moyenne pression, des *chaudières à carneaux de Watt*, dans lesquelles la flamme et la fumée parcourent des galeries entourées d'eau; pour les moyennes et les hautes pressions, des *chaudières à tubes* ou *tubulaires* à flamme directe ou à retour de flamme, dans lesquelles la flamme, la fumée, ainsi que les gaz chauds, circulent soit dans des tubes entourés d'eau, soit entre des tubes remplis d'eau; et, pour les hautes pressions, des *chaudières cylindriques à bouilleurs*. Celles-ci, dont quelques navires de rivière sont pourvus, sont posées dans un massif de maçonnerie, au moyen duquel la flamme se trouve dirigée dans la galerie formée par la disposition des deux bouilleurs et du réservoir.

CHAUDIÈRE A INCENDIE. Au siége de Délie, l'an 424 av. J.-C., les Thébains firent usage d'une machine qui consistait en une longue pièce de bois creusée au centre comme une flûte, et à l'un des bouts de laquelle était un tuyau de fer aboutissant à une chaudière remplie de charbon, de poix et de soufre. En soufflant à l'autre extrémité de cette pièce de bois, on dirigeait sur la chaudière un courant d'air qui en activait le brasier; et cette chaudière, approchée des remparts, embrasait toutes les parties combustibles qu'elle rencontrait.

CHAUDRON (*Mar.*). Sorte de calotte de plomb, percée de trous, que l'on place sous le pied d'une pompe, afin d'empêcher les ordures de la cale de s'y introduire.—Ce mot désigne aussi une petite calotte de cuivre percée de quelques trous et clouée sur l'habitacle, pour donner passage à la fumée de la lampe.

CHAUFFAGE (*Mar. à vap.*). On désigne ainsi l'action de conduire le feu d'une machine à va-

peur, et d'augmenter ce feu ou de le diminuer, suivant les circonstances. Le charbon employé doit s'étendre exactement sur toute la grille du foyer; à l'embouchure de ce foyer on forme un petit tas de charbon afin que ce charbon puisse s'échauffer; on le pose ensuite sur le foyer quand il devient nécessaire de renouveler le feu; enfin, on refait un autre tas et l'on ferme les portes.

CHAUFFER. Par *chauffer un poste*, on entend faire tirer vivement l'artillerie sur ce poste. *Chauffer une ville assiégée*, se dit de l'activité que commencent à prendre les batteries de siége offensif, et le ravage exercé par les projectiles.

CHAUFFER (*Mar.*). Par ce mot on entend brûler de la paille sous la carène d'un bâtiment pour fondre le brai, la dégager de tous les corps qui y sont attachés, et détruire les vers.—*Chauffer les soutes*, c'est les sécher, afin que les provisions s'y conservent mieux.

CHAUFFEUR (*Mar. à vap.*). Celui qui est chargé de conduire le feu d'une machine, et qui doit alors connaître parfaitement toutes les causes de perturbation, telles qu'une trop forte pression, un niveau trop bas, etc. Il donne à cet effet toute son attention aux manomètres, thermomètres, robinets, jauges et soupapes de sûreté.

CHAULNES (Honoré d'Albert, duc de). Maréchal de France, né vers la fin du seizième siècle, mort en 1649. En 1625, il commandait, avec le maréchal de La Force, l'armée de Picardie, et, en 1640, avec le maréchal de Châtillon, l'armée qui assiégea et prit Arras.

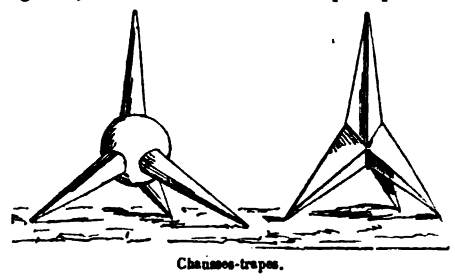
CHAUMARD ou **CHOMARD** (*Mar.*). Se disait autrefois d'un gros montant de bois fixé sur un banc du premier pont d'un grand bâtiment, pour recevoir les garants des drisses des basses vergues et ceux des guinderesses du mât de hune.

CHAUSSE (*Pêche*). Sorte de filet dont l'ouverture est très-large.—On donne aussi le nom de *chausse* au manche du filet appelé *bregin*.

CHAUSSE DE MAILLES. Sorte de pantalon de peau, garni extérieurement de mailles de fer, excepté aux parties qui appuyaient sur la selle, et dont le bord supérieur s'accrochait au bord inférieur de la cotte de mailles. Ce genre de chausses appartenait à l'armure à haubert, et il était interdit aux écuyers d'en faire usage.

CHAUSSER LES ÉTRIERS. Se dit, en termes de manége, de l'action d'enfoncer trop avant les pieds dans les étriers.

CHAUSSE-TRAPE. Instrument dont on faisait autrefois usage à la guerre. Il était formé de quatre pointes de fer disposées de manière que, lorsqu'on le jetait à terre, une des pointes se tenait toujours menaçante. On opposait cet obstacle à la cavalerie. Les chausse-trapes se composaient souvent, au moyen âge, de pieux aiguisés, cachés dans les herbes qui tapissaient



Chausses-trapes.

le fond des fossés.—On appelait aussi *chausse-trape brûlante*, une sorte de brûlot, projectile dont on faisait emploi pour la défense des places.

CHAUVE-SOURIS (*Mar.*). Nom que l'on donne à la partie la plus élevée de la ferrure du gouvernail, s'étendant en ailes, tribord et bâbord de l'étambot.

CHAVES. Ville de la province de Tras-os-Montes, en Portugal. Elle est située sur la Tamega. Les Français l'occupèrent le 12 mars 1812.

CHAVIREMENT, CHAVIRER (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment ou d'un bateau qui tourne sur lui-même, de manière à montrer sa quille au-dessus de l'eau.

CHÉBEK (*Mar.*). Bâtiment étroit et à trois mâts, terminé en pointe aux deux extrémités, et qui va à voiles et à rames. On en fait usage dans la Méditerranée, et particulièrement sur les côtes du Levant. Autrefois on l'armait en guerre pour donner la chasse aux corsaires. Les chébeks, équipés pour le commerce, gréent



Chébek.

quelquefois des voiles carrées sur des mâts à pible.—Le chébek *le Boberack*, qui se perdit à l'entrée du port de la Calle, Algérie, en 1858, fut le dernier bâtiment de ce genre qui ait existé dans la marine française. Les chébeks étaient employés, depuis Louis XIV, au service

des ports et des côtes de la Méditerranée, et le *Boberack* provenait de la prise d'Alger.

CHEBREÏS. Village de la basse Égypte. En juillet 1798, le général Bonaparte, à la tête de 4000 hommes, y livra combat pour la première fois aux Mameluks, qui comptaient une force égale composée de cavalerie. Le général français forma son infanterie en carrés, plaça au centre les équipages et la cavalerie; et l'artillerie fut disposée de manière à agir sur tous les fronts. Les Arabes vinrent se briser contre ces forteresses vivantes, et, après avoir jonché des leurs le champ de bataille, ils durent opérer leur retraite en désordre.

CHECHANALLIS. Corps de tirailleurs de l'armée turque.

CHEF. Du grec κεφαλή (cephalé), tête. On appelle *chef d'avancée,* un officier ou un sous-officier qui commande un poste d'avancée; *chef de poste,* un officier ou un sous-officier, et même un caporal, qui commande un poste; *chef de chambrée,* le caporal qui commande une subdivision rassemblée dans une chambre; *chef de peloton,* de *section* ou de *division,* celui qui, dans les exercices, dirige un peloton, une section ou une division; *chef de file,* celui qui est le premier d'une file de soldats, soit à pied, soit à cheval; et *chef de pièce,* le canonnier qui pointe et commande la manœuvre d'une pièce.

CHEF (*Mar.*). On nomme *chef de timonerie,* sur les bâtiments de l'État, une sorte de maître, chargé des boussoles, des cartes marines, des longues-vues, des horloges, des signaux, des pavillons, etc., et qui dirige le service des matelots timoniers; *chef de gamelle,* le marin, d'un grade quelconque, chargé de l'achat des provisions; *chef de hune,* le chef des gabiers affectés au service de chaque mât; *chef de pièce,* le marin qui commande la manœuvre d'une pièce et la pointe; *chef de file,* le vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, c'est-à-dire qui tient la tête d'une armée navale. — Dans une corderie, on entend par *chef de roue,* celui qui est le plus habile des fileurs et règle la grosseur du fil.—On désigne aussi par le nom de *chef,* le bout de câble amarré à l'arrière d'un vaisseau qu'on veut lancer à l'eau, et qui sert à le retenir pendant les manœuvres qui précèdent sa mise à flot.

CHEF DE BATAILLON. L'origine de ce grade, en substituant le mot *commandant* au mot *chef,* remonte au règne de Henri II, mais alors l'emploi de commandant de bataillon ou d'escadron n'était rempli que par un capitaine, de sorte que la véritable création du grade, tel qu'il est aujourd'hui, ne date que de 1793.

CHEF D'ESCADRON. Officier supérieur de cavalerie, dont le grade fut créé en 1774, et correspond à celui de chef de bataillon dans l'infanterie.

CHEF D'ÉTAT-MAJOR. Officier chargé de remplir auprès d'un général ayant un commandement supérieur, ou auprès d'un chef de service à l'armée, des fonctions analogues à celles qu'accomplit le major général auprès du généralissime.—Il y a aussi des fonctions de cette nature exercées dans chaque chef-lieu des divisions militaires.

CHEFFERIE. Mot qui exprime la circonscription dans laquelle un officier du génie exerce, à titre de chef, les fonctions de détail dont il est chargé.

CHEIROSIPHONE. *Voy.* FUSÉE.

CHELINGUE (*Mar.*). Embarcation plate de la côte de Coromandel, qui n'a pas de membrure, et dont les planches ou bordages sont placés de can l'un près de l'autre et cousus avec de la paille de quer ou du fil de coco. L'élasticité de la construction des chelingues et leur légèreté les rendent propres à franchir la barre de ces contrées sans se démolir; mais, d'un autre côté, ils chavirent facilement.

CHELM. Ville de Pologne. Les Polonais y furent vaincus par les Prussiens en 1794.

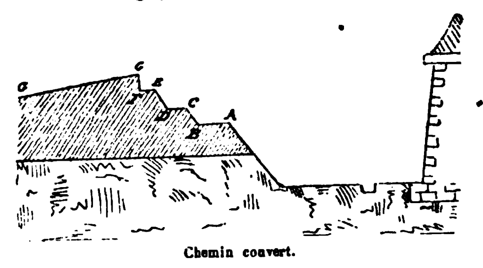
CHEMBEL. S'est dit pour tournoi.

CHEMBELER. C'était, anciennement, assister à un tournoi ou y figurer comme combattant.

CHEMIN. De l'ital. *cammino.* En termes de manége, *entamer le chemin,* c'est commencer à galoper; *entamer le chemin à droite,* se dit du cheval qui part au galop, quand les deux pieds de droite arrivent sur le sol en avant des deux pieds de gauche; et l'on dit *manger le chemin,* quand le cheval avance trop rapidement.

CHEMIN (*Mar.*). Ce mot exprime la vitesse plus ou moins grande que déploie un bâtiment à voile. —Chemin se dit aussi des pièces de bois qui portent d'un bout sur un bateau et de l'autre à terre, et qui servent soit pour charger soit pour décharger ce bateau.

CHEMIN COUVERT. Chemin qui règne sur le bord extérieur des fossés ou *terre-plein* (AB) d'une place forte, entre la crête du *glacis* (GG) et le bord de la contrescarpe, et qui est garni d'une *banquette* (CDEF) et d'un parapet pour recevoir les soldats et les mettre à couvert du feu des assiégeants. On ménage dans ce che-



Chemin couvert.

min, de distance en distance, des espaces appelés *places d'armes,* propres à réunir des troupes en plus ou moins grand nombre. L'escalier qui conduit du fossé au chemin couvert s'appelle *pas de souris.* Quand l'assiégeant est par-

venu jusqu'au saillant du chemin couvert qui règne autour du fossé, il enveloppe cet ouvrage par des cheminements poussés le long de chaque branche, parallélement à la crête du parapet : c'est ce qu'on appelle le *couronnement du chemin couvert*. On y construit la batterie de brèche, qui a pour but de faire tomber la muraille dans le fossé et de former une pente plus ou moins douce qui permette ainsi l'assaut. Généralement, quand on est arrivé à ce moment critique, presque tous les canons de l'ennemi ont été démontés, les affûts cassés et les munitions épuisées. L'emploi du chemin couvert date du seizième siècle, et portait autrefois le nom de *corridor*.

CHEMIN DE RONDE. Espace ménagé entre le rempart et la muraille d'une place forte, afin de servir de passage aux officiers qui font la ronde.

CHEMINÉE. Du grec καμίνος (caminos), fourneau. Petit cylindre saillant, dans le centre duquel est creusé le trou de la lumière, et sur lequel on place la capsule d'amorce dans les armes à percussion.

CHEMINÉE (*Mar.*). Ouverture carrée formée par les élongis et les traversins, et où se loge la caisse d'un mât en chef.

CHEMINÉES (*Mar. à vap.*). Elles sont munies d'un registre, et, sur les bateaux à vapeur qui font le service des rivières, les cheminées sont à charnière, afin que les tuyaux puissent s'abaisser au passage des ponts. Il est des cheminées qui ne peuvent tirer qu'à l'aide de fourneaux d'appel.

CHEMINEMENT. Action de gagner du terrain sous le point de vue des attaques de places, des manœuvres et de la marche des armées ou des convois. — Cheminement se dit, en général, de tous progrès dans les travaux offensifs.

CHEMISE. Du lat. barb. *camisia*. Enceinte fortifiée de peu de résistance. — Sorte d'artifice incendiaire employé dans les siéges défensifs.— Dans la musique militaire on appelle *chemise de clairon, de trompette, de cornet*, etc., la partie opposée au pavillon, ou le prolongement rectiligne de l'enroulement.

CHEMISE (*Mar.*). On nomme *chemise à feu*, des morceaux de toile trempés dans une composition d'huile de pétrole, de camphre et autres matières combustibles, dont on fait emploi pour mettre le feu à un bâtiment ennemi ; et *chemise de chargement*, les voiles ou nattes qui tapissent l'intérieur de la cale d'un navire en chargement.—*Serrer les huniers en chemise*, c'est ramasser la toile du fond en forme de colonne, autour du pied du mât de hune.

CHEMISE (*Mar. à vap.*). Enveloppe de cuivre dont sont quelquelquefois entourés les grands cylindres d'une machine à vapeur, afin de diminuer les pertes du calorique. On maintient alors, entre la chemise et les cylindres, une épaisseur de vapeur tirée de la chaudière.

CHEMISE DE MAILLES. *Voy.* COTTE DE MAILLES.

CHENAL (*Mar.*). Du lat. *canalis*, canal. Courant d'eau en forme de canal, bordé des deux côtés de terres coupées en talus et quelquefois revêtues de murs, par lequel les navires peuvent passer, et qui sert à les faire entrer dans un port.

CHENALER (*Mar.*). Suivre les sinuosités d'un chenal ; chercher un passage dans un lieu où l'eau est peu profonde.

CHENAPAN. De l'allem. *schnappen*, bandit. Se disait anciennement d'un long fusil dont se servaient les montagnards en temps de guerre, et dont les brigands faisaient pareillement usage.

CHENET (*Mar.*). Machine de fer qui sert à donner le pli aux bordages que l'on chauffe, tout en les humectant, afin de leur imposer une courbure voulue.

CHÉNEVEAU (*Pêche*). Sorte de filet.

CHENILLE. Crinière non flottante et à poil court.

CHENIQUEUR (*Mar.*). Terme d'argot maritime qui signifie buveur de liqueurs fortes.

CHÉNISQUE (*Mar.*). *Cheniscus*, χηνίσκος (chéniscos), oison. Ornement qui avait de la ressemblance avec la tête et le cou d'une oie et qui décorait quelquefois l'arrière d'un navire.

CHERBOURG. *Coriallum*. Port militaire situé sur la Manche, dans le département de ce nom. Sa rade est actuellement fermée par une jetée immense de 3 866 mètres, qui porte quatre batteries puissamment armées et isolées de façon qu'en abordant la jetée on ne pourrait la prendre par escalade. Viennent ensuite le fort *Querqueville*, le fort *Homez*, avec ses trois étages de batteries, et de ce dernier fort à la place d'armes une suite d'ouvrages et de batteries rasantes. Le tout renferme un espace d'eau plus grand que le port de Portsmouth (au dire de l'amiral Napier). L'ensemble se compose d'un port, d'un arrière-port et d'un bassin d'armements ayant 7 formes de radoub. Sir Napier estime que 60 vaisseaux peuvent trouver place dans la rade de Cherbourg, dont 30 le long de la jetée, et le savant amiral anglais regarde notre port de Cherbourg comme le monument hydraulique le plus colossal qui existe au monde.

Édouard III, roi d'Angleterre, assiégea vainement cette place en 1346 ; mais elle fut livrée aux Anglais en 1418, par la trahison de son gouverneur. Les Français la reprirent en 1450, et les Anglais s'en étant emparés de nouveau en 1758, elle ne tarda pas à revenir à la France. — Cette ville est le chef-lieu du 1er arrondissement maritime, comprenant Cherbourg, Dunkerque et le Havre.

CHERCHELL. *Julia Cæsarea*, dans l'ancienne Mauritanie. Ville située sur la Méditerranée, à 95 kil. à l'ouest d'Alger. Les Français s'en emparèrent le 15 mars 1840.

CHER-EL-TEBBOUL. Lieu d'Algérie où les Fran-

çais combattirent les Arabes, le 7 février 1846.

CHÉRONÉE. Ville de la Béotie, en Grèce, appelée aujourd'hui *Caprana* et faisant partie de la Livadie. L'an 338 av. J.-C., les Athéniens et les Thébains, sous le commandement de Charès et de Lysiclès, rencontrèrent, près de cette ville, Philippe, roi de Macédoine, qui marchait contre l'Attique avec 30 000 fantassins et 2000 chevaux. Les Grecs y subirent une déroute complète. Le seul bataillon sacré des Thébains opposa une résistance opiniâtre, mais il fut enfoncé par le jeune Alexandre, celui qui, plus tard, devait conquérir l'Inde. Ce succès causa une telle joie à Philippe, qu'il se mit à danser sur le champ de bataille, en répétant le décret que Démosthène avait porté contre lui. C'est alors que l'orateur Démade, qui était au nombre des prisonniers, lui dit : « Tu as l'autorité d'Agamemnon et tu joues le rôle de Thersite. » On rapporte aussi les paroles du roi après qu'il eut renvoyé sans rançon les prisonniers athéniens. Ceux-ci n'ayant pas craint de réclamer en outre leur bagage, Philippe le leur rendit et ajouta en souriant : « Ces gens-là ne croient pas que ce soit sérieusement que je les ai vaincus. » C'est à cette bataille que Démosthène, après avoir jeté à Philippe de superbes défis, prit honteusement la fuite en abandonnant son bouclier. C'est aussi à Chéronée que Sylla vainquit Taxile, général de Mithridate, l'an 86 av. J.-C.

CHÉRUSQUES. *Cherusci.* Peuples de la Germanie. L'an 9 de notre ère et sous la conduite d'Arminius, ils massacrèrent trois légions romaines au lieu appelé *Saltus Teuto Burgiensis*; mais, peu après, Germanicus les défit entièrement.

CHESAPEAK (*Mar.*). Baie renommée, formée par l'océan Atlantique sur la côte des États-Unis, dans ceux de Virginie et de Maryland. Elle reçoit les eaux de la Susquehannah, du Potomac, du Rappahannoc, etc., et son étendue est de 310 kilomètres de long sur 50 de large. Les Français y livrèrent, le 3 septembre 1781, un combat naval dans lequel ils battirent les Anglais. L'escadre était commandée par le comte de Grasse, et avait pour mission de seconder les opérations de Washington et de Rochambeau, lesquelles amenèrent la défaite de lord Cornwallis.

CHESTER. Chef-lieu du comté de ce nom, en Angleterre. Cette ville avait autrefois une coutume qui provenait d'un fait de guerre assez singulier. Pendant les guerres entre les Gallois et les Anglais, le comte palatin de Chester, Rundle Blundeville, fut assiégé par les Gallois dans le château fort de Rhuddlan. Dans cette situation, il envoya près de son constable Roger Lacy, pour qu'il vînt à son secours. Celui-ci ramassa alors à la foire de Chester, qui se tenait en ce moment, tous les fainéants et vagabonds qui s'y trouvaient rassemblés, lesquels se composaient principalement de ménestriers, de cordonniers, accompagnés de filles de joie; et se mettant en route avec cette troupe, il se dirigea vers le château. Lorsque les assiégeants aperçurent cette multitude, ils crurent à la venue d'un corps d'armée considérable, et s'empressèrent de battre en retraite. En mémoire du service qui lui avait été rendu par les gens recrutés de la sorte, le comte palatin institua une cour dite *de Ménétriers*, qui tenait une séance annuelle le jour de la Saint-Jean; et sa dernière réunion eut lieu en 1756.

CHEVAL. Du grec καβάλλης (caballès). En lat. *equus*. Nous ne pouvons consacrer à ce noble animal un article complet qui serait alors étranger en partie à notre sujet; mais nous ne saurions non plus passer trop légèrement sur ce fidèle et dévoué compagnon de l'homme de guerre. Nous donnerons d'ailleurs quelques détails qui, dans certaines circonstances, peuvent être utiles aux militaires qui n'appartiennent pas à la cavalerie; et nous tâcherons de dire en sorte que le cavalier lui-même y puise une instruction.

Le cheval est à la fois remarquable par ses allures, la vivacité de son regard, son brillant courage, son aptitude au travail, et enfin par son intelligence. Doué de toutes les facultés physiques qui peuvent le mettre à même de résister au despotisme de l'homme, non-seulement il fléchit sous la volonté de ce maître exigeant, mais encore il se sacrifie avec ardeur pour lui faire conquérir des richesses et de la gloire. Succombant quelquefois à la fatigue et à la faim, son dernier effort est cependant encore un service qu'il cherche à rendre à celui qui le conduit; et lorsque la mitraille et le carnage arrêtent les hommes les plus éprouvés, le cheval, toujours fier, toujours impatient d'aller vers le danger, partage, sans jamais hésiter, toute la témérité, tout l'héroïsme dont veut faire preuve celui qui le guide. Docile à la voix, au moindre geste, il sait comprimer tout le feu dont il est animé. Enfin, lorsque déchu des honneurs, lorsque victime de l'ingratitude, il lui faut aller achever ses derniers jours au sein de l'obscurité et des travaux les plus abjects et les plus pénibles, il se pénètre encore de patience et de zèle, pour payer la nourriture qui lui est jetée ! Mais, au lieu de poursuivre cette pâle esquisse, nous allons reproduire l'admirable description que Buffon a donnée du cheval.

« La plus belle conquête que l'homme ait jamais faite, dit-il, est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats; aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte; il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche et s'anime de la même ardeur; il partage aussi ses plaisirs; à la chasse, aux tournois, à la course, il brille, il étincelle; mais, docile autant que courageux, il ne se laisse point aller à son feu, il sait réprimer ses mouvements; non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter

ses désirs, et obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire; c'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre, qui sait même la prévenir; qui, par la promptitude et la précision de ses mouvements, l'exprime et l'exécute; qui sent autant qu'on le désire, et ne rend qu'autant qu'on veut; qui, se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède et même meurt pour mieux obéir.

« Voilà le cheval dont les talents sont développés, dont l'art a perfectionné les qualités naturelles, qui dès le premier âge a été soigné et ensuite exercé, dressé au service de l'homme. C'est par la perte de sa liberté que commence son éducation, et c'est par la contrainte qu'elle s'achève; l'esclavage ou la domesticité de ces animaux est même si universelle, si ancienne, que nous ne les voyons que rarement dans leur état naturel; ils sont toujours couverts de harnais dans leurs travaux; on ne les délivre jamais de tous leurs liens, même dans les temps du repos; et si on les laisse quelquefois en liberté dans les pâturages, ils y portent toujours les marques de la servitude, et souvent les empreintes cruelles du travail et de la douleur.

« ... La nature est plus belle que l'art; et dans un être animé, la liberté des mouvements fait la belle nature. Voyez ces chevaux qui se sont multipliés dans les contrées de l'Amérique espagnole, et qui y vivent en chevaux libres : leur démarche, leur course, leurs sauts, ne sont ni gênés ni mesurés : fiers de leur indépendance, ils fuient la présence de l'homme, ils dédaignent ses soins, ils cherchent et trouvent eux-mêmes la nourriture qui leur convient; ils errent, ils bondissent en liberté dans des prairies immenses où ils cueillent les productions nouvelles d'un printemps toujours nouveau; sans habitation fixe, sans autre abri que celui d'un ciel serein, ils respirent un air plus pur que celui de ces palais voûtés où nous les renfermons en pressant les espaces qu'ils doivent occuper; aussi ces chevaux sauvages sont-ils beaucoup plus forts, plus légers, plus nerveux que la plupart des chevaux domestiques; ils ont ce que donne la nature, la force et la noblesse; les autres n'ont que ce que l'art peut donner, l'adresse et l'agrément. »

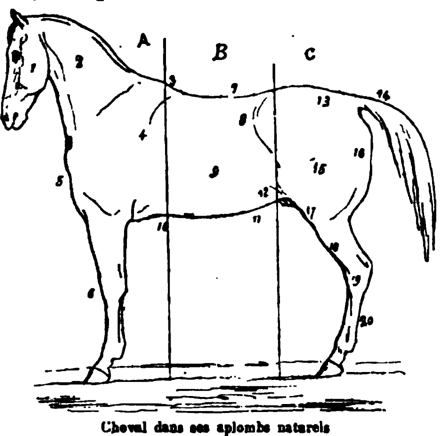
On remarquait souvent dans les jeux du cirque, en Grèce et à Rome, que les chevaux de char et de selle, dont les cochers et les cavaliers étaient renversés, n'en continuaient pas moins leur course jusqu'au but, en observant, durant tout le trajet, la régularité, l'adresse, la ruse et l'ardeur dont ils auraient fait preuve si leurs conducteurs les avaient toujours guidés. Pausanias cite à ce sujet une cavale de Philotas, nommée Aura, qui reçut ainsi les honneurs du triomphe, quoique son maître eût été renversé au commencement de la course.

Dans le nombre des exemples remarquables de l'intelligence du cheval et du dévouement qu'il témoigne en général à son maître, nous extrayons le suivant du voyage de M. de Lamartine en Syrie : « Un Arabe et sa tribu avaient, dit-il, attaqué, dans le désert, la caravane de Damas; la victoire était complète et les Arabes étaient déjà occupés à charger leur riche butin, quand les cavaliers du pacha d'Acre, qui venaient à la rencontre de cette caravane, fondirent à l'improviste sur les Arabes victorieux, en tuèrent un grand nombre, firent les autres prisonniers, et, les ayant attachés avec des cordes, les emmenèrent à Acre, pour en faire présent au pacha. Abou-el-Marsch, c'est le nom de l'Arabe dont il est question, avait reçu une balle dans le bras pendant le combat; comme la blessure n'était pas mortelle, les Turcs l'avaient attaché sur un chameau, et s'étant emparés du cheval, emmenaient le cheval et le cavalier. Le soir du jour où ils devaient entrer à Acre, ils campèrent avec leurs prisonniers dans les montagnes de Saphadt; l'Arabe blessé avait les jambes liées ensemble par une courroie de cuir, et était étendu près de la tente où couchaient les Turcs. Pendant la nuit, tenu éveillé par la douleur de sa blessure, il entendit hennir son cheval parmi les autres chevaux entravés autour des tentes, selon l'usage des Orientaux; il reconnut sa voix, et ne pouvant résister au désir d'aller parler encore une fois au compagnon de sa vie, il se traîna péniblement sur la terre, à l'aide de ses mains et de ses genoux, et parvint jusqu'à son coursier. « Pauvre ami, lui dit-il, que feras-tu « parmi les Turcs? Tu seras emprisonné sous les « voûtes d'un kan avec les chevaux d'un aga ou « d'un pacha; les femmes et les enfants ne t'ap« porteront plus du lait de chamelle, l'orge ou le « doura dans le creux de la main; tu ne courras « plus libre dans le désert, comme le vent de « l'Égypte; tu ne fendras plus de ton poitrail l'eau « du Jourdain, qui rafraîchissait ton poil aussi « blanc que ton écume; qu'au moins si je suis « esclave, tu restes libre! Tiens, va, retourne à la « tente que tu connais, va dire à ma femme « qu'Abou-el-Marsch ne reviendra plus, et passe « la tête entre les rideaux de la tente, pour lécher « la main de mes petits enfants. » En parlant ainsi, Abou-el-Marsch avait rongé avec ses dents la corde en poil de chèvre qui sert d'entraves aux chevaux arabes, et l'animal était libre. Mais, voyant son maître blessé et enchaîné à ses pieds, le fidèle et intelligent coursier comprit avec son instinct ce qu'aucune langue ne pouvait lui expliquer; il baissa la tête, flaira son maître, et, l'empoignant avec les dents par la ceinture de cuir qu'il avait autour du corps, il partit au galop et l'emporta jusqu'à ses tentes. En arrivant et en jetant son maître sur le sable aux pieds de sa femme et de ses enfants, le cheval expira de fatigue. Toute la tribu l'a pleuré, les poëtes l'ont chanté, et son nom est constamment dans la bouche des Arabes de Jéricho. »

Voici maintenant quelques enseignements né-

cessaires à connaître pour ceux qui ont à s'occuper de chevaux :

On a divisé les parties extérieures du cheval en trois parties principales qui sont : l'*avant-main*, le *corps* et l'*arrière-main*.



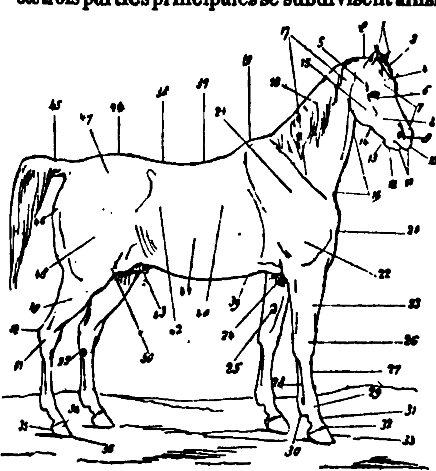
Cheval dans ses aplombs naturels (d'après Bourgelat).

L'avant-main, A, comprend : 1, la tête ; 2, l'encolure ; 3, le garrot ; 4, les épaules ; 5, le poitrail ; 6, les membres antérieurs.

Le *corps*, B, renfermé dans l'espace compris entre les épaules et les hanches, comprend : le dos, 7 ; les reins, 8 ; les côtes, 9 ; le passage des sangles, 10 ; le ventre, 11 ; et les flancs, 12.

L'arrière-main renferme : 13, la croupe ; 14, la queue ; 15, les hanches et les cuisses ; 16, les fesses ; 17, le grasset ; 18, la jambe ; 19, le jarret ; et, 20, les extrémités postérieures.

Ces trois parties principales se subdivisent ainsi :


Division des parties du corps du cheval.

L'AVANT-MAIN.

1. Les oreilles.	10. Le bout du nez.
2. La nuque.	11. Les lèvres.
3. Le toupet.	12. Le menton.
4. Le front.	13. La barbe.
5. Les salières.	14. L'auge.
6. L'œil.	15. La ganache.
7. Le chanfrein.	16. Le gosier.
8. Les joues.	17. L'encolure.
9. Les naseaux.	18. La crinière.
19. Le garrot.	28. Le tendon.
20. Le poitrail.	29. Le boulet.
21. L'épaule.	30. Le fanon.
22. Le bras.	31. Le paturon.
23. L'avant-bras.	32. La couronne.
24. Le coude.	33. Le sabot.
25. La châtaigne.	34. Les quartiers.
26. Le genou.	35. Le talon.
27. Le canon.	36. La pince.

LE CORPS.

37. Le dos.	41. Le ventre.
38. Les reins.	42. Les flancs.
39. Passage des sangles.	43. Le fourreau.
40. Les côtes.	

L'ARRIÈRE-MAIN.

44. La croupe.	49. La jambe.
45. La queue.	50. Le grasset.
46. Les fesses.	51. Le jarret.
47. Les hanches.	52. La pointe du jarret.
48. La cuisse.	

Le reste comme pour les extrémités antérieures.

A ces détails techniques, il en est d'autres non moins importants à ajouter pour faire connaître le cheval sous ses autres aspects et à ses divers points de vue ; ils concernent : la *robe*, les *dents*, les *allures*, les *positions*, les *races* ou *espèces*, etc., etc.

ROBE.—La robe du cheval se distingue en *poils simples* et en *poils composés*. Les poils simples comprennent : 1° le *blanc*, qui est *ordinaire*, *pâle* ou *argenté* ; le *noir*, qui offre le *noir de jais*, le *mal teint* et le *noir* proprement dit, qui tient le milieu entre les deux autres ; 2° le *bai*, qui est rougeâtre, avec la crinière, la queue et les extrémités noires, mais qui présente sept variétés : le *bai cerise*, le *bai griotte*, le *doré*, le *châtain*, le *marron*, le *brun* à taches de feu et le *vineux* ; 3° l'*alezan* ou *alzan*, qui ne diffère du bai que parce que les poils de ses extrémités sont communément de la même couleur que le reste de la robe, mais qui a néanmoins des variétés, comme l'*alzan poil de vache*, à crins blancs, et l'*alzan rubican*, à poils blancs semés çà et là. Quand l'alzan n'a pas de poils blancs, il est nommé *zain*. Les poils composés sont : 1° le *gris*, dont les variétés embrassent le *gris sale*, le *pommelé*, à marques noires et blanches ; le *moucheté*, à fond blanc et taches noires ; le *tigré*, le *charbonné* et le *tisonné*, plus ou moins bariolés de noir ; la *truite*, à taches rougeâtres ; la *tourdille*, à taches claires sur un fond gris ; le *gris souris* ; l'*étourneau*, d'un gris foncé, et le *gris porcelaine*, parsemé de taches ardoisées ; 2° le *rouan*, qui présente un mélange de blanc sale, de noir mal teint et d'alzan, et qui a cinq variétés : l'*ordinaire*, dont les trois espèces de taches sont répandues à peu près en égale quantité ; le *clair*, dont les poils blancs sont en plus grand nombre ; le *foncé*, chez lequel prédominent les poils noirs ; le *vineux*, où le poil alzan l'emporte sur les autres ; et le *cap-de-more* ou *cavesse-de-more*, dont la tête et les extrémités sont noires ; 3° l'*aubère*, mélange de blanc et d'alzan

à égales quantités, mais dont les variété sont la *fleur de pêcher* où le blanc domine; l'*isabelle*, où c'est le poil alzan qui est le plus répandu; le *zébré*, sorte d'isabelle qui a les extrémités cerclées de noir; la *soupe au lait*, mélange de jaune clair et de gris blanc; et les *pies noires, alzanes* ou *baies*.

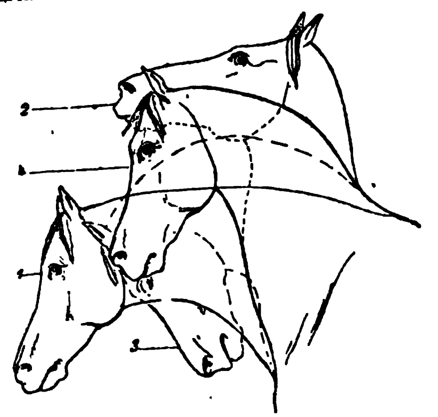
La robe des chevaux offre encore, en dehors de leurs couleurs, quelques particularités qu'on appelle *marques*, parce qu'elles servent à les signaler. Telles sont, l'*étoile* ou *pelote*, tache blanche, placée sur le front; si la marque blanche prend depuis le front jusqu'au bas de la tête, cela s'appelle *chanfrein blanc* ou *belle face*; et si elle s'étend jusqu'au bord des lèvres, l'on dit que le cheval boit *dans son blanc*. Lorsque cette tache a des points noirs, on la dit *herminée*. La *balzane* est la tache blanche située à la couronne, et lorsqu'elle s'étend jusqu'au genou, on dit que le cheval est *chaussé haut*. Les *épis* sont des rebroussements naturels du poil sur quelques parties du corps. Le *coup de lance* est une cavité naturelle qui se présente quelquefois sur les chevaux de race, aux parties inférieures et latérales de l'encolure. Les *ladres* sont des taches d'un rose pâle et recouvertes d'un léger duvet qu'on observe particulièrement autour des yeux, de la bouche et de l'anus.

Dents.—Le cheval adulte a 40 dents, qui sont de trois sortes : 24 *molaires* ou *màchelières*; 12 *incisives*, et 4 *crochets* ou *angulaires*. Ces dernières manquent presque toujours aux juments, et lorsqu'elles en sont pourvues, on les nomme *brehaignes*. Les incisives, qui servent seules à connaître l'âge du cheval, sont placées ainsi à la partie antérieure de chaque mâchoire : pinces mitoyennes, coins, coins mitoyens, pinces; et elles présentent, dans les jeunes chevaux, un demi-cercle qui se déforme avec l'âge. Le poulain naît communément sans dents, et lorsqu'il en a, ce sont 2 molaires. Les pinces sortent de 6 à 8 jours après la naissance; les mitoyennes, de 30 à 40 jours; les coins, de 6 à 8 mois. Les incisives de la mâchoire supérieure paraissent ordinairement les premières. Les pinces intérieures de lait sont toujours rasées à 10 mois; les mitoyennes à 12; les coins de 15 à 24. A ce dernier terme, les pinces supérieures sont presque entièrement rasées, et la cavité s'est effacée sur les incisives des deux mâchoires. Alors les incisives de lait se rapetissent, à commencer par les pinces; elles jaunissent, se déchaussent, s'ébranlent et tombent, pour faire place aux dents d'adulte. Les pinces de celles-ci sortent de 2 ans 1/2 à 3 ans; les mitoyennes de 3 ans 1/2 à 4 ans, et les coins de 4 ans 1/2 à 5 ans. Un poulain de 3 ans doit donc avoir 4 incisives d'adulte; celui de 4 ans, 8 dents pareilles. Le poulain de 5 ans n'a plus de dents incisives de lait; ses crochets sont sortis; et l'on dit alors que l'animal *a tout mis*. Toutes ces dents sont creuses; mais leurs cavités doivent s'effacer successivement, comme cela a eu lieu pour les dents de lait, et voici ce qu'on observe : à 6 ans, il y a effacement de la cavité des pinces inférieures, par l'usure de ses bords; à 7, effacement des mitoyennes; à 8, effacement des coins; et c'est alors qu'on dit vulgairement que le cheval a *rasé* ou qu'il est *hors d'âge*. Toutefois, on suit toujours l'appréciation de cet âge. Ainsi l'effacement de la cavité sur les pinces supérieures indiquera 9 ans; sur les mitoyennes, 10; sur les coins, 11 à 12. A 13 ans, toutes les incisives sont arrondies et les côtés des pinces s'allongent; à 14, les pinces inférieures sont comme triangulaires, et les mitoyennes s'allongent sur les côtés; à 15, les mitoyennes commencent à devenir triangulaires; à 16, elles le sont tout à fait, et les coins commencent à prendre la même forme; à 17, il y a triangularité complète des incisives de la mâchoire supérieure; à 18, les parties latérales de ce triangle s'allongent successivement des pinces aux mitoyennes et aux coins; à 19, les pinces inférieures sont aplaties d'un côté à l'autre; à 20, les mitoyennes ont la même forme; à 21, cette forme se montre aussi dans les coins, et à partir de là les indices font entièrement défaut à l'observation.

Allures.—Le *pas*: il s'exécute en quatre temps: une jambe de devant se lève d'abord, puis est suivie d'une jambe de derrière du côté opposé; dès qu'elles sont à terre, les deux autres se lèvent à leur tour de la même manière et se posent aussi de même.—Le *trot* : il s'exécute en deux temps ou battues; deux jambes, l'une antérieure, l'autre postérieure, et de côtés opposés, se lèvent ensemble pour retomber également ensemble; les deux autres en font autant, et la progression est deux fois plus rapide que dans le pas.— Le *galop* : il s'exécute en deux ou trois temps; s'il est rapide, c'est un saut en avant dans lequel les deux jambes antérieures se lèvent ensemble et sont suivies si promptement de celles de derrière que, pendant un intervalle, elles se trouvent en l'air toutes les quatre.—L'*amble* est une allure fort allongée qui s'exécute en deux temps; au premier, deux jambes, l'une antérieure, l'autre postérieure du même côté, partent pour poser ensemble, et au second temps les deux autres reproduisent le même mouvement. — L'*entrepas* ou *traquenard*, nommé aussi *pas relevé*, est une espèce d'amble dans lequel les deux jambes de chaque côté, au lieu de partir et de poser ensemble, comme dans l'amble franc, exécutent ce mouvement l'une après l'autre, comme dans le pas; et il en résulte que trois pieds sont presque toujours à terre.—L'*aubin* est une allure dans laquelle le cheval galope avec les jambes de devant, et trotte avec celle de derrière; elle annonce une faiblesse de reins. L'amble, l'entrepas et l'aubin sont des allures défectueuses. (*Voy.* les mots Allures, Amble, Aubin, Entrepas, Galop, Traquenard et Trot.)

Positions. — La figure ci-après représente, d'après Dupaty de Clam, les quatre principales

positions d'encolure et de tête que prend naturellement le cheval.



Différentes positions de tête et d'encolure.

1. Position naturelle du cheval en liberté.
2. Cheval qui porte au vent.
3. Cheval encapuchonné.
4. Position régulière du cheval bien placé.

Races ou Espèces. — Parmi les principales races de chevaux, le *cheval arabe* occupe le premier rang. On le reconnaît à son chanfrein concave, à sa tête carrée, et à son encolure de cerf. Il y a deux variétés de cheval arabe : les *kochlani*, animaux de pur sang, dont la généalogie est authentiquement constatée ; et les *kadischi*, provenant de croisements inconnus. Les *chevaux barbes*, dont l'encolure est plus belle, mais la rapidité moins grande que celle de l'arabe, sont recherchés pour le manége. Les *chevaux turcs*, se rapprochent du cheval arabe, duquel ils descendent, mais ils sont plus longs et ont les reins plus élevés; les *chevaux espagnols* ont le chanfrein busqué et la tête un peu grosse, ce qui fait dire d'eux qu'ils sont chargés de ganache, mais ils sont bons pour le manége et la cavalerie; les *chevaux allemands* ont l'haleine courte, mais n'en sont pas moins estimés pour la selle; les *chevaux suisses* sont ramassés, vigoureux et sobres, ce qui les rend précieux pour le trait, et les *chevaux anglais*, si renommés pour leur vitesse, proviennent du croisement de la race arabe avec la race anglaise pure, qui est d'origine normande; toutefois, les chevaux anglais ont peu de grâce, et la dureté de leur trot a fait adopter cette manière de monter que l'on nomme *à l'anglaise*. Quant aux races françaises, elles avaient déjà acquis une grande réputation bien avant la conquête de César. La *race normande* donne d'excellents chevaux de trait et de manége; la *race limousine* et la *race navarrine*, des chevaux de selle; la *race franc-comtoise*, des chevaux de trait; la *race auvergnate*, des bidets; et la *race du Poitou*, des mulets.

Les chevaux de selle, de course, etc., sont, en général, l'arabe, le persan, le barbe, le tatare, le turc, le hongrois, le transylvain, le moldave, l'anglais, l'espagnol, le limousin, l'auvergnat, le navarrin, le normand, le mellerault, le breton, l'ardennais, le camargue, etc.—Les chevaux massifs ou de trait sont le boulonnais, le poitevin, le flamand, le hollandais, le suisse, le comtois, le mecklembourgeois, etc.

Un écrivain du treizième siècle, vétérinaire des haras du soudan d'Égypte, divisait en dix espèces les chevaux connus de son temps, en les classant de la manière suivante, par ordre de mérite :

« Trois races de chevaux arabes : ceux du Hogiaz, les plus nobles; du Hedj, les plus sûrs; de l'Yémen, les plus durs au travail.

« Deux races de chevaux syriens : ceux de Damas, renommés pour la beauté de leur robe, et ceux de la Mésopotamie, pour leur grande taille et la perfection de leurs formes.

« En Afrique, trois races : les chevaux égyptiens, les plus légers; ceux de Baréah, les plus rudes et les plus difficiles à monter, et ceux de Barbarie, les plus propres à faire race.

« En Europe, enfin, deux races : celle de Tartarie, légère et courageuse; le reste composé des chevaux les plus lourds et les plus lâches. »

Les chevaux d'Europe étaient alors, comme on le voit, les moins estimés, et ils n'acquirent, en effet, quelque prix, qu'après leur mélange au sang d'Orient. Au retour des croisades, les chevaux ramenés des pays d'outre-mer donnèrent des résultats merveilleux, et l'on parla longtemps du haras du comte de Royère, le créateur, assure-t-on, de la race limousine. Le type oriental a toujours été considéré, au surplus, comme le type régénérateur, et la race anglaise elle-même, si vantée, ne doit sa supériorité, nous le répétons, qu'au sang d'Orient qui lui a été transmis par le célèbre *Arabian Godolphin*.

Le général Daumas a publié sur les chevaux du Sahara un ouvrage très-remarquable auquel nous empruntons les passages suivants :

« Le cheval de race est bien proportionné, il a les oreilles courtes et mobiles, les os minces, les joues dépourvues de chair, les naseaux larges comme la gueule du lion, les yeux beaux, noirs et à fleur de tête, l'encolure longue, le poitrail avancé, le garrot saillant, les reins ramassés, les hanches fortes, les côtes de devant longues et celles de derrière courtes, le ventre évidé, la croupe arrondie, les testicules serrés et bien sortis, les rayons supérieurs longs comme ceux de l'autruche, et garnis de muscles comme ceux du chameau, les saphènes peu apparentes, la corne noire, d'une seule couleur, les crins fins et fournis, la chair dure, et la queue très-grosse à sa naissance, déliée à son extrémité. Toutes ces qualités dans un bon cheval, disent les Arabes, prouvent d'abord qu'il a de la race et aussi qu'il est à coup sûr un bon coureur, car sa conformation tient tout ensemble de celle du lévrier, de celle du pigeon et de celle du *mahari* (chameau coureur).

« La jument doit prendre : *du sanglier*, le

courage et la largeur de la tête; *de la gazelle*, la grâce, l'œil et la bouche; *de l'antilope*, la gaieté et l'intelligence; *de l'autruche*, l'encolure et la vitesse; *de la vipère*, le peu de longueur de la queue.

« Un cheval de race (*hóor*) se connaît à d'autres signes encore. Ainsi, on ne pourrait le décider à manger l'orge dans une autre musette que la sienne; il aime les arbres, la verdure, l'ombrage, l'eau courante, jusqu'à hennir de joie à l'aspect de ces objets; rarement il boit avant d'avoir troublé l'eau, et si des obstacles de terrain s'opposent à ce qu'il le fasse avec les pieds, quelquefois il s'agenouille pour le faire avec la bouche; à chaque instant il crispe les lèvres, ses yeux sont toujours en mouvement, il abaisse et relève alternativement les oreilles et tourne son encolure à droite ou à gauche comme s'il voulait parler ou demander quelque chose. »

Le même général a recueilli chez les Arabes les préceptes suivants :

1. Achète un bon cheval : si tu poursuis, tu atteins, et si tu es poursuivi, l'œil ne saura bientôt plus où tu auras passé.

2. Le cheval doit avoir quatre choses larges : le front, le poitrail, les lombes et les membres; quatre choses longues : l'encolure, les rayons supérieurs, la poitrine et la croupe; quatre choses courtes : les reins, les paturons, les oreilles et la queue.

3. Pour avoir un bon cheval, cherche-le large, l'orge le fera courir.

4. Choisis des robes franches et foncées.

5. Ne laisse jamais ton cheval à côté d'autres chevaux qui mangent l'orge, sans qu'il la mange aussi.

6. Quand tu peux faire autrement, ne donne pas de vert à ton cheval de guerre : le vert engraisse, mais ne fortifie pas.

7. La nourriture du matin s'en va au fumier, celle du soir passe à la croupe. Le cheval marche avec la nourriture de la veille, et non avec celle du jour.

8. En hiver, ne fais boire qu'une fois par jour, à une heure ou deux de l'après-midi, et ne donne l'orge que le soir au coucher du soleil. En été, fais boire deux fois par jour, le matin de bonne heure, et le soir après le coucher du soleil.

9. Faire boire au lever du soleil, fait maigrir le cheval; faire boire au milieu du jour, le maintient en bon état; faire boire le soir, le fait engraisser.

10. Un cavalier, dans le désert, est bien près d'être méprisé, quand on peut dire de lui : Son cheval boit de l'eau trouble et sa couverture est trouée.

11. Préserve ton cheval, avec une égale persévérance, et des froids rigoureux et des chaleurs excessives.

12. Le froid de l'été est pire qu'un coup de sabre.

13. Lorsqu'il fait chaud et que tu le peux, lave ton cheval matin et soir.

14. Un sage a dit : « Le noble travaille de ses mains, sans rougir, en trois circonstances : pour son cheval, pour son père, pour son hôte. »

15. Le cheval, comme l'homme, ne s'instruit vite et bien que dans le premier âge. La jeune branche se redresse sans grand travail, mais le gros bois ne se redresse jamais.

16. Fais manger le poulain d'un an, il ne se fera pas d'entorse. Monte-le de deux à trois, jusqu'à ce qu'il soit soumis, nourris-le bien de trois à quatre, remonte-le ensuite. Et s'il ne convient pas, vends-le sans balancer.

17. Si tu veux un cheval des jours noirs, un cheval de la vérité pour les jours de poudre, rends ton cheval sobre.

18. Ne battez pas vos chevaux, ne leur parlez qu'à voix basse et sans emportement, faites-leur des remontrances, et ils éviteront les fautes qui les ont provoquées, car ils comprennent la colère de l'homme.

19. Celui qui commet une incongruité sur le dos de son cheval n'est pas digne de le posséder. Il en sera puni, son cheval se blessera.

20. Quand tu as une longue course à faire, ménage ton cheval par des interruptions au pas qui lui permettent de reprendre haleine. Continue jusqu'à ce qu'il ait sué et séché trois fois, laisse-le uriner, ressangle-le, et demande-lui ensuite ce que tu voudras, il ne te laissera jamais dans l'embarras.

21. Si tu poursuis un ennemi et qu'il commette la faute de pousser son cheval, modère le tien et tu es sûr d'atteindre le fuyard.

22. Si tu as mis ton cheval au galop et que d'autres cavaliers te suivent, calme-le, ne l'excite pas, il s'animera assez de lui-même.

23. Dans un cas *de vie ou de mort*, sens-tu ton cheval près de manquer d'haleine, ôte-lui la bride, ne fût-ce qu'un instant, et donne-lui sur la croupe un coup d'éperon assez fort pour amener du sang, il urinera et pourra peut-être te sauver.

24. Ne faites pas courir vos chevaux en montant ou en descendant, à moins que vous n'y soyez forcés. Vous devez, au contraire, ralentir le pas.

25. Est-on devenu cavalier d'été, il faut devenir cavalier d'hiver. Est-on devenu cavalier du talon, il faut devenir cavalier du fusil. Le cavalier parfait est celui qui réunit toutes ces qualités.

26. Faites travailler vos chevaux et faites-les travailler encore. L'écueil du cheval, ainsi que la cause principale de ses vices et de ses maladies, sont l'inaction et la graisse.

27. Tout cheval endurci porte bonheur.

Le duc de Vendôme a dit : « J'ai vu dans ma vie bien des querelles de chevaux et de cava-

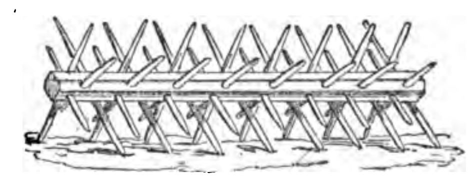
liers; je n'ai guère vu que ce fût le cheval qui eût tort. »

La durée de la *vie moyenne* des chevaux ne saurait être bien assignée : elle varie suivant les pays, suivant les habitudes des nations qui savent ou plus moins bien employer le cheval. On compte qu'en France nous faisons aux chevaux une vie moyenne de 12 années; en Angleterre on sait mieux les conserver. En voici un exemple récent : en novembre 1862 est mort le doyen des chevaux de troupe anglais, *Bob le Criméen*. Il commença son service dans un régiment de hussards, le 2 octobre 1833; figura pendant de longues années de paix avant de faire la campagne de Crimée; il fournit la mémorable charge de Balaklava et prit part aux batailles d'Alma et d'Inkermann. Au retour en Angleterre, le général en chef défendit qu'on le réformât et lui assura une retraite honorable dans la caserne du dépôt du régiment.

Nous ne devons point terminer cet article sans parler de la *chair du cheval*. Lorsque la durée d'un siége, l'enlèvement d'un convoi ou toute autre cause de famine laisse des troupes sans vivres, on peut tirer un excellent parti de la viande du cheval. Keysler (*Antiquités Septentrionales*) démontre les bonnes qualités de cette nourriture et explique, à sa façon, le motif de la répugnance qu'elle inspire. « Les anciens Celtes, dit-il, sacrifiaient à leurs dieux des chevaux qu'ils mangeaient dans le repas qui suivait le sacrifice; l'horreur qu'on ressentit pour ces actes d'idolâtrie se répandit jusque sur la chair de la victime. » Il nous semble plus raisonnable d'attribuer la répugnance en question à l'affection que l'homme ressent pour l'animal qui, souvent, devient le compagnon de ses fatigues et de ses dangers. Quoi qu'il en soit, le pape Grégoire III ordonna à saint Boniface « d'imposer à tous ces mangeurs de chevaux une juste pénitence, » ajoutant : « Ils sont immondes et leur action est exécrable. » Parmi les défenseurs de la chair du cheval comme viande de boucherie, nous ne citerons que le baron Larrey, qui en fit un fréquent usage pour nourrir ses malades. Durant les campagnes de Russie, de Catalogne et des Alpes-Maritimes, il en donna aux blessés et elle contribua à leur guérison. Durant le siége d'Alexandrie en Égypte, non-seulement la chair du cheval servit à nourrir les défenseurs de la ville, mais elle fit disparaître une épidémie scorbutique dont ils souffraient. Après la bataille d'Eylau, Larrey en servit à ses malades en soupe et en bœuf à la mode; comme les assaisonnements ne manquaient pas, les soldats distinguèrent à peine cette viande de celle à laquelle ils étaient habitués. Une autre fois, se trouvant dans l'île Lobau avec six mille blessés et privé de toute ressource, il eut encore recours au même moyen. Les plastrons des cuirasses des cavaliers démontés remplacèrent les marmites absentes; faute de sel ou de poivre, on accommoda la viande avec de la poudre à canon et on fit une soupe que Masséna, entre autres, déclara excellente. Si la chair de cheval a paru dure à certaines personnes, c'est qu'elles en ont fait usage dans les plus mauvaises conditions; notre meilleure viande de boucherie n'est pas mangeable lorsque l'animal qui l'a fournie est mort récemment. Le baron Larrey affirme même que le foie de cheval est préférable à celui des bêtes à cornes. Nous savons tous d'ailleurs que la viande de cheval fut un mets très-recherché durant la retraite de Russie.

CHEVAL (ÊTRE A). En termes militaires, on dit *être à cheval sur un fleuve, sur une rivière,* pour signifier que l'armée a des troupes sur l'une et l'autre rive.—Dans un sens analogue on dit aussi : *être* ou *se mettre à cheval sur une route.* — — *Être à cheval* sur les principes militaires, c'est les connaître à fond.

CHEVAL DE FRISE. Sorte de retranchement portatif qui consiste en une grosse pièce de bois



Cheval de frise.

hérissée de pointes de tous côtés. Son nom lui vient de ce qu'il fut employé pour la première fois dans la Frise, au siége de Groningue, en 1594.

CHEVALER. Se dit d'un cheval qui *passage su les voltes*, en faisant passer les jambes du dehors par-dessus celles du dedans.

CHEVALERIE. On appelait cette institution *le temple de l'honneur*; c'était la plus haute dignité à laquelle un homme de guerre pût aspirer, et l'on n'y arrivait que par degrés, après de longues épreuves. Pour être admis, il fallait qu'on fût noble de père et de mère, en comptant au moins trois générations, et que l'on eût vingt et un ans accomplis; mais il y avait des exceptions à ce règlement pour certaines personnes dont le mérite était supérieur. La réception d'un chevalier avait lieu de la manière suivante : Le récipiendaire se préparait à cette cérémonie par des jeûnes et des nuits passées en prières, avec un prêtre et des parrains, dans une église ou dans une chapelle. Il se purifiait aussi en prenant des bains et en recevant, couvert de vêtements blancs, les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie. Après avoir rempli ces devoirs, il entrait, soit dans une église, soit dans une chapelle, et s'avançait vers l'autel, ayant une épée en écharpe à son cou, et présentait cette épée au prêtre, qui la bénissait, puis la replaçait au cou du novice. Celui-ci allait alors, dans un costume très-simple, se mettre à genoux devant celui ou celle qui devait l'armer chevalier. La

cérémonie avait lieu ou dans la chapelle d'un château, ou dans la cour de cette habitation, ou même au milieu d'un champ. Celui ou celle à qui le novice présentait l'épée lui demandait ce qui lui faisait désirer d'être admis dans l'ordre de la chevalerie, et si son vœu ne tendait bien qu'au maintien et à l'honneur de cette institution. Le récipiendaire répondait d'une manière convenable, et, après avoir prêté serment, on le faisait revêtir, par des chevaliers ou par des dames, de toutes les marques extérieures de la chevalerie, marques qui lui étaient données dans l'ordre suivant : 1° les éperons, en commençant par la gauche; 2° le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards et les gantelets; 3° l'épée. Lorsque le récipiendaire avait été ainsi revêtu de son armure, c'est-à-dire *adoubé*, il se remettait à genoux, et recevait *l'accolade* ou *l'accolée*, laquelle consistait en trois coups du plat d'une épée nue, soit sur l'épaule, soit sur le cou. (*Voy.* le mot ACCOLADE et sa gravure.) Cette accolade avait pour symbole d'avertir le nouveau chevalier des peines auxquelles il allait se trouver désormais exposé, et de la patience et de la fermeté dont il devait remplir son âme. Celui qui donnait l'accolade prononçait ces mots : *Au nom de Dieu, de saint Michel et saint Georges, je te fais chevalier;* et on y ajoutait souvent : *Soyez pieux, hardi et loyal.* L'accolade était suivie de la remise du heaume ou casque, de l'écu ou bouclier, et de la lance, puis on amenait un cheval que le chevalier devait monter sans s'aider de l'étrier. Enfin, il allait se montrer en public, où il était toujours accueilli par des acclamations. Le serment que prêtait un chevalier était en vingt-six articles. — On appelait *chevaliers de bataille* ceux que l'on créait avant ou après une bataille. Les écuyers obtenaient fréquemment cet honneur, lorsqu'ils avaient donné des preuves de courage. A la guerre, chaque chevalier avait autour de lui plusieurs hommes diversement armés, qui étaient sous sa dépendance, et on appelait ces petits groupes des *lances fournies*. L'institution de la chevalerie, qui devint si célèbre au onzième siècle, remonte, au moins, à Charlemagne, puisque l'histoire nous apprend que ce monarque arma chevalier son second fils, Louis, roi d'Aquitaine, au moment ou il allait rejoindre l'armée qui devait marcher contre les Huns. La cérémonie se bornait alors à ceindre l'épée.—On appelait *chevaliers ès lettres* et *ès lois*, des gentilshommes reçus chevaliers, mais qui, au lieu de rompre des lances à la guerre, usaient des plumes à griffonner, et ruinaient la veuve et l'orphelin plus souvent qu'ils ne les protégeaient.

CHEVALET. On nomme *chevalet d'armes*, une sorte de chevalet qui, au camp, sert de support aux armes, et que l'on forme ordinairement de deux fourches plantées en terre pour soutenir un travers où s'appuie le fusil sous un abri de branchages. — Le *chevalet de pont volant* est composé de grands tréteaux destinés à servir de support à un pont de poutrelles et de planches qu'on appelle aussi *pont sur chevalet*; et le *chevalet de fusées* ou *à fusées* est une armature ou support, au moyen duquel on lance les fusées de guerre.

CHEVALET (*Mar.*). Ce mot désigne deux montants qui portent la roue du gouvernail, et une machine munie d'un rouleau mobile, qui sert à passer les câbles d'un lieu à un autre.

CHEVALIER DU GUET. Bas lat. *Miles gueti.* Ce chef du *guet royal* est mentionné dans une ordonnance de saint Louis, et figure avec le même titre dans un arrêt de parlement, à la date de 1254. En 1418, un chevalier du guet, nommé Gauthier Tallart, avait pris la singulière habitude de se faire précéder pendant son service de quatre joueurs d'instruments; mais le peuple parisien se scandalisa de cette bizarrerie et se moqua du chevalier, disant qu'au lieu de faire bonne garde, la musique semblait crier aux malfaiteurs : *Fuyez-vous-en, car je viens.*

CHEVALIERS ÈS ARMES. S'est dit, anciennement, des chevaliers qui rendaient des services militaires au souverain, après leur noviciat des armes.

CHEVALIERS DE JÉRUSALEM, DE MALTE, DE RHODES, ETC. L'origine de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem remonte au milieu du onzième siècle. Des marchands d'Amalfi, ville du royaume de Naples, ayant, avec l'autorisation du calife d'Égypte, bâti un hospice et une chapelle à Jérusalem, cette fondation devint utile aux croisés qui prirent la première fois cette ville. Un certain nombre d'entre eux se dévouèrent même au service de cet hospice. Le pape Pascal II donna à son tour, en 1113, un caractère officiel à la confrérie de Saint-Jean, par un décret pontifical qui en régla l'organisation; et l'administration de l'hospice étant échue, en 1118, à Raymond Dupuy, gentilhomme du Dauphiné, celui-ci imagina alors de donner à l'ordre une double mission religieuse et militaire qui fut désormais son caractère. C'est dans ce but qu'il organisa les confrères en deux grandes classes : l'une comprenant les chevaliers destinés au métier des armes, l'autre n'ayant que des prêtres; puis il les divisa encore, selon les pays auxquels ils appartenaient, en *sept langues* ou compagnies ainsi désignées : *Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne* et *Angleterre*. Le grand maître était investi d'un pouvoir suprême. Les biens que l'ordre possédait en Europe et en Asie étaient déjà régis par des *percepteurs*, et constituaient des espèces de fiefs divisés en *prieuries, bailliages* et *commanderies*, lesquels étaient concédés sous certaines conditions, et formaient ainsi une sorte de féodalité viagère. Les membres de l'ordre portaient, dans l'établissement, une robe et un manteau noirs, et, à la guerre, une cotte d'armes rouge. La robe et la cotte

étaient ornées, sur le côté gauche, d'une croix blanche à huit pointes.

En 1291, les chevaliers de Saint-Jean durent quitter la Palestine, qu'ils avaient défendue pied à pied, et se retirèrent d'abord à Limisso, dans l'île de Chypre; en 1310, ils s'emparèrent de l'île de Rhodes; enfin, le 26 novembre 1530, ils prirent possession des îles de Malte et de Gozzo, que Charles-Quint leur avait cédées. Le 9 juin 1798, la flotte qui allait porter une armée française en Égypte s'arrêta devant Malte et s'en rendit maîtresse sans beaucoup de peine. Cette conquête tomba peu après dans les mains des Anglais. En 1801, le traité d'Amiens stipula le rétablissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; mais l'Angleterre trouva ensuite plus profitable pour elle de garder l'île, où elle s'était commodément installée, et, en 1814, le congrès de Vienne lui en confirma la possession.



Chevalier de Rhodes (*d'après un manuscrit de la Bibliothèque imp.*).

Les compagnies ou *langues*, dont il vient d'être parlé, se composaient chacune, à leur tour, de trois classes d'individus : les *chevaliers de justice*, les *chapelains et frères d'obédience* et les *frères servants*, partagés aussi en *frères servants d'armes* et en *frères servants de stage* ou *donats*, employés au service des établissements. Les chevaliers n'étaient admis qu'après avoir fait preuve de noblesse et acquitté un certain droit. Celui-ci variait suivant qu'on était reçu de *majorité* à 16 ans; de *minorité*, c'est-à-dire au berceau; ou comme *page du grand maître*, à 12 ans. Le profès n'entrait toutefois en possession de ses droits qu'après avoir accompli quatre *caravanes* ou croisières de six mois sur les galères de la religion, caravanes que, dans la suite, on put racheter pour une certaine somme, afin de hâter son admission. Chaque langue avait ses dignitaires, dont plusieurs jouissaient d'une fonction spéciale dans l'administration générale de l'ordre. Ainsi, le grand commandeur de la langue de Provence était président-né du trésor commun; le grand maréchal d'Auvergne commandait militairement tous les religieux; le grand hôpitalier de France dirigeait le grand hôpital; l'amiral de la langue d'Italie commandait en l'absence du maréchal; le turcopolier de la langue d'Angleterre était général de la cavalerie; le grand bailli de l'ordre, chef de la langue allemande, inspectait les fortifications; et enfin, à la tête de chaque nation se trouvaient les *baillis*, divisés en *conventuels*, *capitulaires* et *baillis de grâce* ou *ad honores*.

CHEVALIERS DE LA MINE. Titre dont on décorait anciennement les chevaliers qui avaient combattu dans les mines ou qui s'étaient introduits au moyen de ces ouvrages au sein des places assiégées.

CHEVALIERS DU BOUCLIER VERT. Ils avaient été institués, au quatorzième siècle, par le maréchal de Boucicaut, et leur nombre était de *quatorze*. Ils s'engageaient à protéger les dames opprimées, et prenaient leur nom d'un bouclier vert, sur lequel était représentée une femme habillée de blanc.

CHEVALIERS DU LIÈVRE. Cette espèce de sobriquet provient du fait assez singulier que voici. Les armées française et flamande se trouvant en présence, il se produisit tout à coup, dans les rangs des Français, une certaine émotion qui fit croire au plus grand nombre que l'ennemi attaquait. Alors plusieurs seigneurs se présentèrent au comte de Hainaut pour lui demander l'ordre de chevalerie, qu'il leur conféra. Mais, après la cérémonie, on reconnut que le mouvement n'avait été causé que par des lièvres que poursuivaient les soldats; il n'y eut pas d'engagement dans la journée; et l'on se plut à désigner les nouveaux chevaliers sous le nom de *chevaliers du Lièvre*.

CHEVALIERS ROMAINS. Quelques-uns font remonter cette institution à Romulus, qui aurait fait choix, dans chaque tribu, de 100 hommes des plus riches et des plus distinguées parmi les plébéiens. Il y aurait donc eu, dans l'origine, trois centuries de chevaliers distingués par les noms employés pour la division des trois tribus, c'est-à-dire les *Rhamnenses*, les *Tatienses* et les *Luceres*. Tullus Hostilius, voulant à son tour fortifier l'élément albain auquel il appartenait, prit 300 nouveaux chevaliers dans les habitants d'Albe, qu'il avait établis à Rome; le corps des chevaliers se trouva ainsi doublé, et contribua puissamment à la victoire que Tullus remporta sur les Sabins. Tarquin augmenta aussi l'effectif des chevaliers, en sorte que, sous son règne, d'après Tite-Live, leur nombre se trouvait de 1800. Enfin Servius Tullus, dans son organisation du peuple romain, créa douze autres centuries de chevaliers. Ceux-ci ne composèrent d'abord, sous les rois, que la garde du prince, et l'accompagnaient dans ses expéditions, où ils tenaient lieu de cavalerie. Ils étaient alors appelés *Celeres*, et leur chef ou tribun était regardé après le roi comme le premier magistrat de la cité. On n'est pas fixé exactement sur l'époque où les chevaliers formèrent un corps intermédiaire entre les patriciens et les plébéiens; mais on pense que ce fut approximativement vers la fin du troisième siècle de Rome, lors des troubles occasionnés par les dettes des plébéiens, époque à laquelle le sénat, voulant donner quelque satisfaction au peuple, fit passer 400 des plus marquants plébéiens dans les rangs des chevaliers.

Les marques distinctives des chevaliers romains consistaient en un *anneau d'or* et une

robe particulière appelée *augustus clavus*. Chacun d'eux avait un cheval entretenu aux frais de l'État et devait en prendre le plus grand soin, sous peine de réprimande et quelquefois même



Chevalier romain
(d'après une statue de l'arc de Septime Sévère).

de dégradation de la part des censeurs. Plus tard, on exigea d'eux un cens qui pouvait s'élever de 60 à 80000 fr. Longtemps les chevaliers furent la seule cavalerie de Rome; et cette force devait être assez considérable, si l'on en juge par la quantité d'anneaux équestres qu'Annibal recueillit dans le butin après la bataille de Cannes. Cet ordre, comme tant d'autres institutions, dégénéra à Rome. Sur la fin de la république, les chevaliers avaient perdu l'esprit guerrier; ils étaient devenus traitants, financiers, et se livraient à toute espèce de spéculations lucratives. Tous les cinq ans, il est vrai, ils venaient encore, par un reste de respect pour leurs statuts, parader devant les censeurs; mais il n'y avait plus là de soldats, il ne restait que des hommes d'argent et des usuriers; ils n'avaient plus de gloire, mais ils se montraient magnifiques, genre de fascination qui, du reste, leur valait, même de l'orateur romain, ces expressions outrées : *Homines amplissimi, honestissimi, ornatissimi, ornamentum civitatis, firmamentum reipublicæ*. Sylla les dépouilla de l'administration de la justice, dont ils avaient joui durant cinquante années en vertu de la loi *Sempronia* et au détriment des patriciens; mais, par compensation, ils entrèrent au sénat au nombre de 300 à la fois ; dix ans plus tard on leur rendit d'ailleurs leurs attributions de juges, et leur puissance se maintint jusqu'à la chute de l'empire.

CHEVALIERS TEUTONIQUES. Ordre militaire et religieux fondé à Saint-Jean d'Acre vers l'an 1190, afin de pourvoir au soulagement des croisés malades ou blessés. Chassés d'Asie à la fin des croisades, ces chevaliers vinrent s'établir en Europe, où ils acquirent de vastes possessions en Allemagne, en Italie, en Hongrie, en Transylvanie, etc.; l'empereur Frédéric II nomma le grand maître prince de l'empire; et, en 1230, ils furent appelés en Prusse pour subjuguer le pays et convertir les habitants au christianisme. Les chevaliers effectuèrent cette conquête en peu d'années, et leur puissance s'étendit ensuite sur l'Esthonie, la Livonie, la Courlande et tout le littoral de la Baltique. Mais l'ordre ne tarda point à décliner, et le luxe, la débauche de ses membres, le désordre dans les finances, lui enlevèrent de jour en jour la force et la considération.

CHEVAL-VAPEUR (*Mar. à vap.*). On désigne par cette expression le rapport qui existe entre la force d'une machine à vapeur et la force du cheval. Watt mesura le premier le travail que pouvait produire un cheval, dans une brasserie de Londres, pendant huit heures, et trouva que ce travail représentait par seconde 73^{k},6 élevés à 1 mètre. Des expériences analogues, faites dans les mines d'Anzin sur la somme de travail de 250 chevaux pendant une année, donnèrent un résultat sensiblement identique. L'on a adopté pour l'unité qui mesure la force du cheval-vapeur le *kilogrammètre*, soit le travail nécessaire pour élever un poids de 75 kilogr. à la hauteur de 1 mètre en une seconde. Ainsi, lorsqu'on dit une machine de 10 chevaux, de 20 chevaux, etc., cela signifie une machine à vapeur capable d'enlever, à 1 mètre par seconde, 750 kilogrammes, 1 500 kilogrammes, etc.

On doit à M. le contre-amiral Paris des remarques intéressantes sur la meilleure utilisation du combustible à bord des navires à vapeur. On sait que cette économie est bien plus importante sur mer que sur terre, attendu que chaque tonneau de charbon, épargné à bord d'un navire, y est remplacé par le même poids en marchandises ou sert à parcourir une route plus longue. On sait aussi que la résistance que rencontre un vaisseau est en raison du carré de sa vitesse et de la plus grande quantité d'eau qu'il doit déplacer. Mais un fait moins généralement connu peut-être, c'est que si l'on veut doubler la vitesse d'un navire, il faut augmenter 8 fois sa force. Il est établi, en effet, par l'expérience, que la carène résiste 4 fois autant, et que la vitesse est double, alors que la dépense de force est 8 fois plus grande. Ainsi, par exemple, si un cheval fait filer 1 nœud, il en faudra 8 pour 2 nœuds, 27 pour 3 nœuds, plus de 1 700 pour 12 nœuds, et 8000 pour 20 nœuds ; et comme, en général, le combustible brûlé est en raison de la puissance, il est aisé d'apprécier à quelles énormes consommations entraîne la rapidité.

Il résulte de ce principe qu'un paquebot allant à Alger en 33 heures aura une machine 8 fois plus forte et brûlera 4 fois plus de charbon en route que le navire qui emploie-

rait 66 heures à parcourir le même espace. Enfin, une autre observation, c'est que les grands navires économisent beaucoup plus de combustible que les petits, et M. Paris a trouvé que cette économie était du double. « Cette propriété des grands navires explique, dit-il, les marches inespérées de plusieurs de nos constructions modernes. Elle prouve, en outre, les avantages économiques des grandes constructions, lorsqu'elles sont assorties aux conditions commerciales, puisqu'un navire double en longueur, largeur et creux, portera 8 fois plus et ne dépensera que le double de combustible. » On a calculé que le *Great-Eastern*, si son organisation et son aménagement étaient parfaits, et qu'il employât toute sa force, pourrait filer de 18 à 19 nœuds, tandis que d'autres navires n'en filent que 14; et alors que ce colosse ne brûlerait que 1 gramme pour transporter un poids à 1 mille, un bâtiment ayant le dixième de sa longueur, c'est-à-dire 22 mètres, consommerait 1 kilogramme de charbon pour opérer le même transport. Il faut ajouter toutefois que cette vitesse de 18 à 19 nœuds est tout à fait inusitée : la marche de nos navires ne dépasse pas en moyenne 9 nœuds; ceux qui en filent 13 sont réputés excellents marcheurs; et il est peu de nos bâtiments qui en atteignent 14. Les expériences ont démontré, enfin, que s'il y a des navires, égaux en longueur et largeur, qui brûlent plus du double de charbon que d'autres dont les machines sont bien dirigées, il en est quelques-uns qui utilisent leur charbon sept fois mieux que la plupart.

CHEVAUCHÉE. Nom que l'on donnait au moyen âge au service que le vassal devait à son seigneur dans les guerres privées.—La chevauchée se distinguait de l'*host* ou *ost*, qui était le service militaire dû au roi, dans la guerre générale.

CHEVAUCHEURS. *Voy.* PISTOLETTIERS.

CHEVAU-LÉGERS. Dans l'origine, on donna ce nom à une classe inférieure de cavalerie de feudataires, tels que les *coustiliers*, les *pages de lance fournie* et les *cranequiniers*; plus tard, les chevau-légers devinrent une sous-arme attachée à la gendarmerie; et, en 1498, Louis XII organisa des compagnies de chevau-légers qui restèrent tels qu'à leur création jusqu'en 1570. A cette époque le prince de Condé, chef des huguenots, ayant été tué, et Jeanne d'Albret étant venue présenter à l'armée son fils, depuis Henri IV, âgé alors seulement de seize ans, on amena au prince une compagnie de cavalerie dont il fut si satisfait qu'il l'attacha à sa personne sous la dénomination de *compagnie d'ordonnance*. Henri IV, monté sur le trône, porta à 200 le nombre d'hommes de cette compagnie, et lui donna le nom de *chevau-légers*. Elle n'avait pour chef que le monarque en personne; son uniforme avait une grande magnificence; elle accompagnait toujours le prince, et ne s'en trouvait séparée, dans les grandes cérémonies, que par l'infanterie des *cent-suisses* et les gardes de la prévôté de l'hôtel. Elle ne paraissait du reste sous les armes que dans les solennités;



Chevau-léger (1548)
(d'après une gravure du temps).

son étendard était brodé or et argent avec ses armes qui était un foudre accompagné de cette devise : *Vincere gigantes*; et vingt années de service dans ce corps donnaient droit à des lettres de noblesse viagère. On avait fait la remarque que l'étendard de cette compagnie ne lui avait jamais été enlevé par l'ennemi. Depuis 1600, les chevau-légers et les carabins formèrent seuls la



Chevau-léger, maison du roi (1724)
(d'après Casanave).

cavalerie légère de ligne; mais, en 1779, le comte de Saint-Germain créa, comme corps d'élite, six régiments de chevau-légers. Ceux-ci

furent supprimés par Louis XVI, dans sa maison militaire, en 1787, par mesure d'économie.

Sous l'empire, en 1811, on forma 9 régiments de chevau-légers (lanciers) qui furent organisés ainsi :



Chevau légers (1812) (d'après Charlet).

Le 1er régiment avec le 1er de dragons.
2e — — 3e —
3e — — 8e —
4e — — 9e —
5e — — 10e —
6e — — 29e —
7e — — 1er lanciers polonais.
8e — — 2e —
9e — — 30e chasseurs.

Lors de la réorganisation de l'armée, en 1815, les chevau-légers furent supprimés, mais, dans chaque régiment de chasseurs, on créa un dernier escadron qui fut armé de lances.

CHEVAU-LÉGERS ALBANAIS. *Voy.* STRADIOTS.

CHEVAUX (GRANDS). On appelait ainsi, du temps de la chevalerie, les chevaux de bataille des chevaliers, qui étaient d'une taille plus élevée que les chevaux d'un usage journalier : ils étaient conduits par les écuyers. C'est de l'appellation de ces chevaux qu'est venu le dicton : *monté sur ses grands chevaux*, pour désigner une personne irritée et prête à chercher querelle.

CHEVAUX DE FRISE. *Voy.* CHEVAL DE FRISE.

CHEVAUX DE FRISE FOUDROYANTS. On en faisait usage autrefois sur la brèche, et on y mettait le feu au moment de l'assaut. C'étaient des machines en bois, garnies de pointes, pour défendre le passage, et de chaînes pour fixer solidement en place ces machines d'où tombaient des matières enflammées.

CHEVERT (FRANÇOIS DE). Lieutenant général, né à Verdun, de parents pauvres, en 1695, mort en 1769. Il entre au service comme simple soldat, et il était lieutenant-colonel en 1741, sous les ordres du maréchal de Saxe, lors du siége de Prague. Chevert emporta d'assaut cette place, et il s'y défendit ensuite pendant dix-huit jours avec 1 800 hommes seulement, contre l'armée autrichienne. Nommé maréchal de camp en 1744, et quatre ans après lieutenant général, il eut une grande part en 1757, au gain de la bataille d'Hastenbeck.



Chevert (d'après Eisen).

CHEVET. Du lat. *caput*, tête. Billot de bois placé sous le derrière de l'affût d'un canon, pour en soutenir la culasse.—On appelle *chevet de mortier*, un coin de bois propre à faire varier l'inclinaison de l'arme, lorsqu'on l'introduit entre l'affût et le mortier.

CHEVET (*Mar.*). Pièce de sapin arrondie qu'on met sous l'arrière du traversin des grandes bittes.

CHEVETAIN, CHEVETAINE. Se disait, au moyen âge, pour chef militaire.

CHEVILLAGE (*Mar.*). Opération qui consiste à enfoncer des chevilles dans la charpente d'un bâtiment.

CHEVILLE (*Mar.*). Du lat. *clavicula*, même signification. — On appelle *chevilles de pompe*, les chevilles de fer qui passent par les deux branches de la pompe, et servent à assujettir les bringueballes; *chevilles à boule*, celles qui sont terminées par une boule; *chevilles à croc*, celles qui ont des crocs et sont attachées aux côtés des sabords pour y amarrer les canons; *chevilles à tête de diamant* ou *à tête ronde*, les chevilles de fer dont la tête arrondie se trouve assez grosse pour les empêcher d'entrer dans le bois du vaisseau; *chevilles à tête perdue*, celles dont la tête entre dans le bois; et *cheville d'amarre*, celle qui sert à amarrer la drisse de la vergue du trinquet.

CHEVILLE OUVRIÈRE (*Mar.*). Cheville installée pour qu'on puisse mouvoir obliquement la tête du châssis d'une caronade, tout en maintenant ce châssis contre bord.

CHEVILLON (*Mar.*). Petit morceau de bois tourné qui sert à lancer les manœuvres le long des côtés du bâtiment.

CHEVILLOTS (*Mar.*). Grosses chevilles de bois dur, tourné, qu'on plante dans des tablettes pour former un râtelier auquel on amarre les

manœuvres qui descendent le long des bas haubans. On appelle aussi les chevillots *tolets de tournage*.

CHÈVRE (*Mar.*). Du lat. *capra*, même signification. Machine qui se compose de trois mâtereaux réunis à leur tête, et munis d'une sorte de treuil, dont on fait usage pour soulever des fardeaux et charger des bâtiments de mer et autres.

CHÈVRE DE GUIDEAU (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs aux pieux sur lesquels ils posent le retz ou le sac de guideau.

CHEVRETTE. Plaque de corne ou de cuir bouilli qui servait autrefois de lien et d'ornement aux catogans que portaient les militaires.

CHEVRON. Du lat. *caper*, bouc. Bandes de laine, d'or ou d'argent, assemblées en angle, que les militaires, autres que les officiers, ont le droit de porter, après un certain nombre d'années de service, sur la manche gauche de leur habit. Cette distinction est d'origine française, et fut instituée par un édit du 4 août 1771. Un chevron indiquait 8 ans de service, deux chevrons 16 et trois 24. Ce dernier temps de service pouvait être représenté par le médaillon. Une loi du 6 août 1791 abolit les chevrons; mais Napoléon Ier les fit revivre par décision du 3 thermidor an X. Alors un chevron indiquait 10 ans de service, deux 15 et trois 20. En 1821, une ordonnance créa des *demi-chevrons*. — On appelle *chevron de livrée*, une sorte de chevrons d'habillement, au nombre de sept, placés par étages le long du quartier extérieur de chaque manche d'habit des tambours, cornets et caporaux tambours. — On donne aussi le nom de *chevrons de baraque*, à une espèce de soliveaux qui, s'ajustant deux à deux et à angle droit, supportent la toiture d'une baraque, composée de voliges étagées et superposées.

CHEVRON (*Mar.*). Pièce de bois de chêne ou de sapin, ayant environ $0^{m},162$ d'équarrissage. Lorsqu'un canon est amarré à la fausse brague, on peut diminuer l'effort que supporte celle-ci en plaçant des *chevrons de retraite* ou petits madriers entre chaque flasque de l'affût et le bord : ces chevrons ont une mâchoire du côté des flasques, et ils maintiennent la pièce en retraite.

CHIARI. Ville de la Lombardie. En 1701, le 1er septembre, le maréchal de Villeroi y fut battu par le prince Eugène.

CHIAVENNA. *Ciavenna*. Petite ville située sur la Maira, au pied des Alpes rhétiques, Italie. Les Grisons s'en emparèrent en 1512, et la conservèrent jusqu'en 1797.

CHICABANT (*Mar.*). Sorte de bout-dehors sur lequel on amarre la misaine des lougres. On l'appelle aussi *boute-lof*. — Longue et forte pièce de bois placée vers l'avant d'un navire pour lui servir d'éperon.

CHICANE. Du celt. *chic*, petit. On dit quelquefois *guerre de chicane*, pour signifier une escarmouche, une affaire de peu d'importance dans laquelle les combattants se disputent le terrain pied à pied, en marches et en contre-marches. Ce mot désigne aussi de petits ouvrages de fortification établis pour disputer le terrain.

CHICANER (*Mar.*). Par *chicaner le vent*, on entend prendre le vent en louvoyant, au moyen de plusieurs bordées, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Un navire qui chicane le vent diminue son sillage et augmente sa dérive; et cette manœuvre est une mauvaise habitude des matelots qui tiennent le gouvernail.

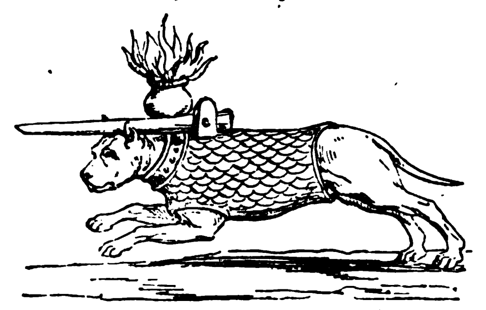
CHICHIKOUÉ. Sorte d'étendard des tribus sauvages du Mexique. C'est un bâton orné de grains de verre, bleus et blancs, complétement garni de sabots d'animaux, ayant à l'extrémité supérieure une plume d'aigle, et à l'extrémité inférieure un morceau de cuir brodé de grains de verre et décoré de chevelures humaines, provenant des ennemis vaincus et scalpés.

CHIEN. Du grec κυνός (cunos), en lat. *canis*. A diverses époques de l'histoire des peuples, les chiens furent employés à la guerre, comme de très-utiles auxiliaires, soit pour la garde des postes, soit pour éclairer la marche des détachements, soit même pour l'attaque. Les Grecs faisaient garder des camps et des forts par ces animaux, et telle fut longtemps, dit-on, l'unique garnison de la citadelle de Corinthe. Les Celtes dressaient des troupes de dogues à s'élancer dans les rangs ennemis, où ils faisaient un grand carnage, et les Cimbres leur confiaient la garde de leurs bagages. Strabon nous apprend que les limiers de la Grande-Bretagne furent employés dans la guerre des Gaules. L'histoire d'Angleterre est remplie de récits de grandes batailles dans lesquelles les chiens d'Écosse se distinguèrent. Olaüs Magnus, dans l'histoire qu'il a écrite sur les guerres des peuples du Nord, rapporte que les Finlandais dressaient des chiens à combattre contre la cavalerie et à sauter au nez des chevaux, qui tombaient alors vaincus par la douleur. Henri VIII, envoyant une armée auxiliaire à Charles-Quint, qui se disposait à combattre François Ier, mit à la solde du monarque espagnol quatre cents chiens anglais. On sait enfin que les Espagnols poursuivaient avec des chiens, comme l'on chasse le gibier, les malheureux Américains qui se réfugiaient dans les forêts et les cavernes; que l'expédition française à Saint-Domingue renouvela cet abominable moyen, et enfin que les Anglais ont imité ces atroces exemples dans leurs possessions de l'Inde.

Le dessin et la description que nous donnons ici, d'un chien employé contre la cavalerie, sont tirés d'un manuscrit in-folio du quatorzième siècle, conservé à la Bibliothèque impériale.

« On dresse, dit l'auteur, des dogues à mordre l'ennemi avec fureur; ils sont bardés de cuir, portent un vase d'airain, rempli d'une substance

résineuse et d'une éponge imbibée d'esprit-de-vin. Les chevaux, harcelés par les morsures des



Chien contre la cavalerie
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

chiens et par les brûlures de ce feu qui est très-ardent, fuient en désordre.»

Parmi les chiens que les Espagnols employèrent lors de leur conquête, dans le nouveau monde, deux dogues se rendirent surtout célèbres, ce furent *Bezerillo* et *Leoncillo*. Le premier, qui fut le plus redoutable, appartenait à Diego de Salazar, et son poil était fauve. On prétendait qu'il avait contribué au gain de la bataille livrée au cacique Mabodomaca, et on ne lui reprochait qu'une seule faute dans sa carrière belliqueuse, celle d'avoir épargné une vieille femme sur laquelle il s'était précipité. Leoncillo était fils de Bezerillo et digne de son père; cependant, il était plus docile à la voix qui cherchait à retenir sa fureur, et souvent, à cette voix, il s'arrêtait au milieu du combat. Il rendit d'éminents services durant l'exploration de l'isthme de Darien, qui amena la découverte de la mer du Sud, et Jean de Bry s'est plu à raconter les exécutions sanglantes dans lesquelles Leoncillo jouait le rôle principal. Ce puissant auxiliaire recevait, ou plutôt son maître Balboa recevait pour lui une haute paye, et l'on affirme qu'en 1514, il eut pour sa part de butin au delà de 500 castillons d'or. Las-Casas a reproduit les cruels exploits de Bezerillo et de Leoncillo.

CHIEN. Pièce qui tient la pierre à feu dans les armes à silex, ou qui vient frapper sur la cheminée munie d'une capsule, dans les armes à percussion.

CHIEN (*Pêche*). Sorte de grappin en bois, surchargé d'une pierre, et sur lequel mouillent les pêcheurs.

CHIEN DU RÉGIMENT. De tout temps il s'est trouvé, dans un régiment ou dans l'autre, un chien adopté par le corps entier, le favori de chaque soldat, et toujours le héros de quelque aventure plus ou moins attachante. Sous le premier Empire, plusieurs chiens de régiments acquirent une sorte de célébrité. Au temps de la Restauration, il y avait au 6e de la garde un chien caniche, nommé *Misère*, qui portait, à hauteur de l'épaule gauche, trois chevrons cousus sur son poil d'une éclatante blancheur. Le 48e de ligne possédait un épagneul noir et blanc, appelé *Pompon*, qui chaque jour, à la parade, défilait avec la garde montante, se



Le chien du régiment
(d'après Horace Vernet).

plaçant en avant des tambours. En 1849, il y avait à Bone, en Algérie, un escadron du train des équipages qui entretenait une chienne appelée *Bédouine*, à cause de son origine arabe, et qui était la sentinelle la plus vigilante que cet escadron pût avoir. Une petite chienne, du nom de *Louloute*, fit la campagne de Crimée avec les gendarmes de la garde.

CHIFFA. Rivière qui coule dans la province d'Alger. Plusieurs combats furent livrés sur ses bords entre les Français et les Arabes, et dans celui du 31 décembre 1839 l'infanterie régulière d'Abd-el-Kader fut écrasée.

CHIFFRE. De l'arabe *siphr*, rac. *saphar*, nombre. On nomme *chiffre de pompon*, une sorte de chiffre en cuivre fondu, ayant 30 millimètres de hauteur, qu'on applique au pompon des shakos de l'infanterie, pour indiquer le numéro de la compagnie.

CHIJERS. Machine de guerre dont on faisait emploi au moyen âge. C'était une sorte de charpente propre pour l'attaque des places.

CHILIARQUE. Χίλιαρχος (chiliarchos), de χιλιὰς (chilias), mille, et ἀρχὴ (archê), puissance. Ce mot désignait, chez les Grecs, le commandant d'un corps de mille hommes, et, chez les Romains, le chef des soldats qui montaient une flotte. La chiliarchie grecque se composait de 1 024 hommes formant 64 files d'hoplites, sur 16 de profondeur. La phalange macédonienne était de 16 chiliarchies.— Le nom de chiliarque était aussi, chez les Perses, et plus tard chez les Macédoniens, celui du premier officier de l'armée après le roi; et, aujourd'hui, ce titre est encore en usage dans les troupes du nouveau royaume de Grèce.

CHINE (Campagne de). L'expédition contre cet empire, résolue en 1859 par un accord entre les gouvernements de France et d'Angleterre, fut déterminée, d'un côté, par le manque de foi que les ministres chinois avaient apporté au sujet des conditions stipulées dans les divers traités qui

suivirent la prise de Canton en 1857; de l'autre, par le résultat malheureux qu'eut pour l'escadre anglaise, au mois de juin 1859, la tentative de forcer le passage du fleuve Pé-ho, malgré les formidables estacades qui s'y opposaient, et le feu des forts qui s'élèvent sur les deux rives de ce fleuve. Le souverain français ayant proposé de fournir des troupes pour opérer de concert avec les forces anglaises, confia, par décision du 13 novembre, le commandement de ces troupes au lieutenant général Cousin de Montauban, et le corps expéditionnaire fut composé comme suit :

Chef d'état-major : le lieutenant-colonel Schmitz.

Chef du service topographique : le lieutenant-colonel Du Pin.

Artillerie : le colonel de Bentzmann ; troupes : 10e batterie du 7e régiment, 7e du 8e, 1re du 9e et 3e du 10e; 11e compagnie de pontonniers; avec une section de fuséens et une section d'armuriers.

Génie : le lieutenant-colonel Desroulèdes-Dupré; troupes : 7e compagnie du 1er bataillon du 1er régiment ; 4e compagnie du 1er bataillon du 3e régiment, et une section d'ouvriers.

Gendarmerie : un détachement commandé par le capitaine Jeannisset.

Infanterie : 1re brigade : général Jamin, 2e bataillon de chasseurs à pied, et le 101e de ligne; 2e brigade, le général Collineau, le 102e régiment de ligne, et deux bataillons d'infanterie de marine.

Cavalerie : 50 chasseurs d'Afrique et spahis du 2e régiment, capitaine Mocquart.

Train : 120 hommes, capitaine Bierent.

Intendance : le sous-intendant Dubut, et des détachements d'ouvriers et d'infirmiers.

Service religieux : MM. Trégard et de Seré, aumôniers.

Service médical : Lallemand, premier médecin.

L'effectif total était de 7 480 hommes, officiers non compris.

Le matériel se composait de 30 bouches à feu, dont 12 du calibre *douze*, 12 du calibre *quatre*, et 6 de *montagne*.

En général, cette nouvelle croisade souriait beaucoup à l'esprit aventureux et chevaleresque des troupiers français : il leur semblait piquant qu'une poignée de soldats, de ces soldats cependant qui avaient déjà conduit leurs aigles sur l'Atlas, en Crimée et en Italie, allât aussi, à six mille lieues de la patrie, planter son drapeau au sein d'un empire ayant 400 millions d'habitants. Ce ne sera pas, en effet, l'une des moins étranges entreprises qu'aura enregistrées l'histoire, que cette si audacieuse prouesse des fils de la Gaule et d'Albion.

Le 5 décembre, une partie de l'expédition quitta la France sur les bâtiments *l'Entreprenante, la Dryade, le Jura, la Nièvre, la Loire, le Calvados, la Garonne, le Rhin* et *l'Isère;* et dans les premiers jours de janvier 1860, appareillèrent, à leur tour, la *Reine des clippers*, le *Duperré*, le *Rhône*, la *Forte*, la *Vengeance*, la *Persévérante* et l'*Andromaque*.

Parti isolément le 12 janvier, sur un bateau à vapeur de la Compagnie péninsulaire, le général Montauban arriva à Shanghaï le 12 mars. Il avait pour instructions principales de dépasser l'embouchure du Pé-ho; de débarquer et emporter les forts qui ferment l'entrée de ce fleuve; de prendre une position menaçant Pé-king; de marcher d'abord sur la ville de Tien-sin, et, selon les événements, sur Pé-king même. Il devait d'ailleurs agir de concert avec le général sir Hope Grant, commandant les forces anglaises.

Les troupes françaises arrivèrent en Chine en mai. La traversée avait été de cinq mois et demi en moyenne, et la perte des hommes, durant le trajet, avait été de 33 seulement. Les troupes s'établirent à Tché-fou, dans le golfe de Pé-tchi-li, afin de donner la dernière main à leur organisation; et les Anglais, dans le même but, allèrent s'installer à Ta-lieou-houan, de l'autre côté du golfe.

Après un certain nombre de reconnaissances opérées, tant par les Français que par les Anglais, et l'examen des rapports qui les suivirent, il fut décidé dans un conseil de guerre tenu à Tché-fou, le 19 juillet, par les généraux et les amiraux anglais et français, que le 28 du même mois, les flottes alliées seraient réunies dans le golfe de Pé-tchi-li; que les journées du 29 et du 30 seraient consacrées à une reconnaissance; et qu'on attaquerait ensuite les forts de Pé-tang, pour se porter après cela, selon les événements, soit sur le Pé-ho, soit sur la ville de Tien-sin. Il fut fait comme il avait été dit.

Le 2 août, après diverses péripéties qui signalèrent le débarquement des troupes, les marches et les escarmouches sur différents points, l'armée anglo-française fit son entrée dans Pétang. A partir de ce jour et jusqu'à leur occupation de Pé-king, la marche des alliés fut une suite de combats plus ou moins importants, mais toujours couronnés par le succès.

Le 3 août, on envoya des obus au milieu d'un corps de 10 000 cavaliers tartares qui se présenta en avant, mais qui ne chargea point et qu'on ne chercha pas non plus à enfoncer. Le 21, on s'empara des forts du Pé-ho, rive gauche, opération qui fut accomplie brillamment surtout par le général Collineau. La prise de ces forts amena le gouverneur de Pé-tchi-li à accepter les conditions suivantes : 1° la remise de tous les forts et camps de la rive droite, avec les canons et munitions de guerre dont ils étaient pourvus; 2° l'envoi d'officiers tartares dans les forts pour indiquer l'emplacement des mines; 3° l'engagement de fournir tous les renseignements sur les barrages du Pé-ho. Les résultats de la journée du 21 furent encore la conquête de 518 canons dont 110 en bronze, d'immenses

approvisionnements, et, de plus, la libre navigation sur le Pé-ho. L'ennemi avait perdu 2 000 hommes et le général en chef tartare. Les Français n'eurent que 40 hommes tués et 160 mis hors de combat; la perte des Anglais fut un peu plus considérable.

Le 26, les alliés occupèrent la ville de Tien-sin, ville dont la population est, au dire des Chinois, de 400 à 500 000 âmes. Dans les premiers jours de septembre, les alliés disposèrent l'armée sur trois colonnes pour se diriger sur Pé-king. La première de ces colonnes, formée de 1 000 Anglais, comprenait le 99e régiment d'infanterie, des dragons indiens, deux batteries Armstrong, et était commandée par lord Elgin; la seconde, conduite par le général Montauban, se composait de 3 000 hommes d'infanterie, de deux batteries, une de 4 et une de 12, des chasseurs d'Afrique et spahis, et de 50 artilleurs à cheval; la troisième colonne, d'un effectif de 2 000 combattants et aux ordres de sir John Mitchell, était représentée par le 3e Buffs et le reste de la cavalerie. La première colonne partit le 9 septembre, la deuxième le 10, et la troisième le 11. Le 15, les trois colonnes se trouvaient réunies au village de Rho-sé-wore.

Le 18, au village de Tchang-kia-ouang, les alliés se trouvèrent en présence de l'armée chinoise, forte d'environ 50 000 hommes; mais, malgré sa supériorité numérique, elle ne put résister à l'attaque des Européens, et fut mise dans une complète déroute. Le 21, l'armée anglo-française rencontra à Pa-li-kao la cavalerie tartare, réputée jusqu'alors invincible, et lui livra bataille. Les Tartares comptaient au delà de 30 000 cavaliers soutenus par environ 25 000 hommes d'infanterie; ils firent preuve d'intelligence dans leur tactique et d'une intrépidité peu commune; toutefois, leur habileté et leur persistance n'empêchèrent point leur défaite, et ils durent abandonner le terrain. Les généraux Montauban et Collineau se montrèrent avec éclat dans cette lutte. Le lendemain, les alliés occupèrent la ville de Toung-chao, peuplée de 300 000 âmes; enfin, le 6 octobre, la phalange européenne se trouvait sous les remparts de Pé-king.

Ayant appris, là, que l'ennemi s'était retiré vers le palais d'été (Yuen-min-yuen), splendide demeure des monarques du Céleste Empire, l'armée anglo-française se porta vers cet endroit, et le palais, devenu la proie des vainqueurs, livra à ceux-ci des richesses immenses de toute nature, qui furent partagées entre les Anglais et les Français. On soumit ce partage à tout l'ordre qu'il fut possible d'obtenir; mais, néanmoins, que d'abus, que de fraudes, que de gaspillage, que de vandalisme se produisirent pour la possession de ce prodigieux butin! Telles sont, au reste, les conséquences presque toujours inévitables de la guerre et de la conquête. Le 13, les alliés firent leur entrée dans Pé-king.

« Cet événement solennel, dit M. Paul Varin dans la relation qu'il a donnée de l'expédition de Chine, fut marqué par un incident qui ajouta à la froideur existante entre les deux armées. Les Anglais, arrivés avant l'heure convenue, midi précis, insistèrent pour entrer, et, sans attendre les Français, pénétrèrent les premiers dans la ville. Ce manque de convenances blessa profondément notre armée; des paroles pleines d'aigreur furent échangées entre nos officiers et les officiers anglais, et sans l'entrée dans Pé-king d'un régiment français jouant l'air national des Anglais, qui fournit au colonel Schmitz un à-propos aussi digne que spirituel, le débat aurait pu avoir des suites fâcheuses. Le sentiment de ce qu'on avait fait pendant la campagne calma bien vite les esprits dans notre armée. On se rappela qu'on avait toujours été les premiers chaque fois qu'avait grondé le canon; que dans toutes les affaires sérieuses, aux forts de Pé-ho, à Tchang-kia-ouang et à Pa-li-kao, on n'avait pas été sur la même ligne, mais bien en avant des Anglais. Toutefois, cette entrée des Anglais à Pé-king cachait sous son insolence militaire une intention politique plus insolente encore. En se présentant les premiers, comme à la place d'honneur, ils voulaient accréditer chez les Chinois les bruits dès longtemps répandus par eux, que nous faisions la guerre sous leur direction, et même que nous étions à leur solde. »

Lorsque les alliés se trouvèrent au milieu de l'énorme population de Pé-king, c'est comme s'ils avaient pénétré au sein d'une fourmilière : qu'était-ce, bon Dieu, que ce petit nombre de soldats entourés de 4 millions d'habitants! Il eût suffi à ces derniers de serrer leurs rangs, pour étouffer les quelques paladins qui venaient, avec une confiance si téméraire, dans l'intention de leur imposer des lois! Mais les Chinois n'assistèrent à l'entrée triomphale des Européens qu'avec un sentiment de curiosité semblable à celui dont sont animés les Parisiens lorsqu'ils se précipitent sur le passage d'un régiment qui défile musique en tête. Quant aux braves troupiers qui, de Paris et de Londres, s'étaient rendus à Pé-king, non-seulement pour acquérir de la gloire, mais encore pour examiner de près les petits pieds des Chinoises et les longues queues des Chinois, ils devaient néanmoins se trouver bien ébaubis eux-mêmes d'assister au spectacle qui s'offrait à leurs regards, et chacun d'eux pouvait s'écrier comme ce doge que les événements politiques avaient obligé de se rendre à la cour de France : « Ce que je trouve de plus extraordinaire ici, c'est de m'y voir. »

Un traité de paix fut signé le 25, entre les alliés et le prince Kong. Dans ce traité il fut stipulé, entre autres conventions, qu'une somme de 500 000 taëls, ou 4 millions de francs, serait payable immédiatement aux victimes d'une trahison dont les Chinois s'étaient rendus coupables, dans la journée du 18 septembre, en retenant prisonniers, en mutilant, en massacrant

des hommes qui avaient eu foi en leur respect pour le droit des gens. Parmi ces victimes se trouvait M. d'Escayrac de Lauture, savant voyageur qui s'est fait connaître par ses projets de recherche des sources du Nil. Sur 12 prisonniers français, les Chinois en renvoyèrent 5 vivants, y compris M. d'Escayrac, horriblement mutilé, et remirent 6 cadavres; les Anglais reçurent 13 prisonniers vivants sur 26 qui avaient été saisis.

Les Anglais ne s'étaient pas contentés du pillage du palais d'été : il fallut encore, pour les satisfaire, que cette résidence fût détruite de fond en comble. Ils en firent la proposition au général Montauban, qui refusa de coopérer à un acte pareil; mais ils passèrent outre et livrèrent l'édifice aux flammes. Toutefois, ils eurent grand soin, avant d'y introduire les torches, de le débarrasser de tout le butin qui n'avait pas été enlevé au premier sac, et de se l'approprier entièrement.

Le mouvement d'évacuation de Pé-king commença le 1er novembre. Le 14, l'armée expéditionnaire était réunie à Tien-sin. Un corps d'occupation provisoire fut laissé dans cette ville : le contingent anglais commandé par le brigadier Staveley; celui des Français par le général Collinean. Le 12 décembre, le général Montauban rentrait à Shanghaï, et le 22 janvier 1861, il s'embarquait pour la France, où devaient arriver aussi, successivement, les divers corps de l'armée qui revenaient par l'ithsme de Suez. Mais celui qui avait été en quelque sorte le Roland de cette croisade, le général Collineau, ne devait pas revoir la patrie : atteint de la petite vérole à Tien-sin, il y était mort le 15 janvier. (*Voy.* COLLINEAU.)

CHIO. Ile de l'Archipel. Après avoir appartenu successivement aux Français et aux Génois, elle tomba, en 1565, au pouvoir des Turcs qui, forcés de la livrer aux Vénitiens en 1694, en reprirent possession en 1695.

CHIOGGIA. Ville forte d'Italie, ayant son port à l'embouchure de la Brenta. Les Génois furent défaits dans son voisinage, en 1380, par les Vénitiens.

CHIOURME (*Mar.*). Du lat. *turma*, foule. Se disait autrefois de l'ensemble des forçats ramant sur une galère. Aujourd'hui, ce mot comprend tous les forçats d'un bagne.

CHIQUE (*Mar.*). Tabac que l'on mâche.

CHIRAZ. Grande ville du Fars, en Perse. Elle fut prise par les Afghans, en 1723 ; et par Aga-Mohammed-Khan, chef de la dynastie de Khadjars, en 1793.

CHIROLE (*Mar.*). Petit dôme au milieu d'un bateau.

CHIROUTE (*Mar.*). Mot idien que les matelots ont adopté pour désigner un cigare.

CHIRURGIE MILITAIRE. *Voy.* SERVICE DE SANTÉ.

CHIRURGIEN AIDE-MAJOR. Chirurgien adjoint au chirurgien-major. Il y a aussi des chirurgiens sous-aides.

CHIRURGIEN-MAJOR. Premier chirurgien d'un régiment. Il y en avait un par régiment, de 1610 à 1643. Par décret du 27 juin 1794, ils pri-



1792 Chirurgien-major. 1862

rent la dénomination d'*officiers de santé* ; et ce ne fut qu'en 1803 que leur premier titre leur fut rendu.

CHISEY. Place du Poitou que Du Guesclin assiégea à la tête de 1 400 soldats, en mars 1373. C'était le dernier refuge des Anglais dans cette province, et la reddition de Chisey entraîna celle de Niort et de Lusignan.

CHLAMYDE. Χλαμύς (chlamys). La chlamyde, vêtement national des Grecs, était un manteau de forme oblongue dont la partie la plus étroite, passée derrière la tête, venait se rattacher, soit devant le cou, soit sur l'épaule, où une agrafe maintenait les deux coins supérieurs. La couleur de la chlamyde, que les soldats portaient par-dessus l'armure, était rouge.

La frise du Parthénon offre de nombreux spécimens de la manière dont les anciens drapaient leur chlamyde. Le guerrier que représente la figure ci-contre a été dessiné d'après une pierre gravée, l'une des plus précieuses que l'on ait conservées, en ce qu'elle donne un spécimen du plus haut intérêt de l'équipement complet du guerrier grec.

Chlamyde
(d'après une pierre gravée).

CHLOMARE. Place forte de l'ancienne Arzamène. Elle fut assiégée en 578, par l'armée que l'empereur Justin II avait confiée à Maurice;

mais les Romains, après plusieurs assauts infructueux, furent obligés d'opérer leur retraite devant le courage et le dévouement de Bigane.

CHMIELNILCKI (Bogdan). Hetman des Cosaques, mort en 1657. Après de brillants services dans l'armée polonaise, devenu le confident du roi Wladislas VII, il réclama, en 1632, au nom des Cosaques de l'Ukraine, le droit de siéger à la diète. Irrité d'un refus méprisant, il organisa la révolte des Cosaques, en 1637; mais il fut battu à Boworwica. Plus heureux dans une nouvelle révolte, dix années plus tard, il battit et fit prisonnier à Korsoum son ancien vainqueur, le général Nicolas Polocki. Profitant de l'interrègne à la mort de Wladislas, il envahit la Pologne, contraignit la diète à élire pour roi Jean Casimir, et ce prince, par reconnaissance, le nomma hetman des Cosaques. Cependant, Casimir, ayant bientôt fait la guerre à Chmielnilcki, fut battu par lui à Zborow. Craignant toutefois de ne pouvoir continuer la lutte avec succès, l'hetman prit le parti de signer avec la Russie, en 1654, un traité par lequel les Cosaques de l'Ukraine reconnurent la suzeraineté de cette puissance.

CHOC. Du celt. *cob*, coup. Se dit du moment où le corps de cavalerie qui charge aborde le corps qui lui est opposé. Trois choses contribuent à donner au choc l'intensité ou la force qui doit amener un résultat satisfaisant : la vigueur des chevaux, leur masse ou pesanteur, et surtout la vitesse avec laquelle ils sont lancés.

CHOC (*Mar.*). Se dit du second demi-tour que l'on fait faire à un câble sur la bitte.

CHOCS (*Mar. à vap.*). Ébranlements produits dans une machine à vapeur, et auxquels il est important de remédier avec promptitude. Ils sont ordinairement le résultat du desserrement des clavettes ou des écrous, ou de l'usure des coussinets.

CHOCZIM. Ville forte de la Bessarabie, empire de Russie. Elle est située sur le Dniester. Les Turcs y furent vaincus, en 1621, par les Polonais; peu après, Jean Sobieski, grand maréchal de Pologne, les battit encore, et leur armée, qui était de 30000 hommes, y subit une destruction presque totale. Enfin, les Turcs y furent de nouveau battus par les Polonais en 1683, et par les Russes en 1739.

CHOISEUL (César duc de). Maréchal de France, né en 1598, mort en 1675. Turenne, pour lors au service de l'Espagne, ne commandant plus de Français, fut battu par le duc de Choiseul près de Rethel, en 1650.

CHOISEUL-FRANCIÈRES (Le comte de). Maréchal de France, né en 1632, mort en 1711. Ce fut l'un des plus grands capitaines du dix-septième siècle.

CHOISEUL-STAINVILLE (Étienne-François, duc de). Ministre de la guerre et colonel général des Suisses, né en 1719, mort en 1785. On le cite au nombre des hommes les plus remarquables qu'ait eus la France dans l'administration des affaires du royaume, auquel les efforts de ce ministre contribuèrent à rendre une partie de la considération qu'avait perdue le gouvernement français sous la Régence.

CHOLET. Petite ville du département de Maine-et-Loire. Elle eut une triste célébrité durant les guerres de la Vendée. C'est sous ses murs que furent blessés à mort les généraux vendéens Bonchamp et d'Elbée, dans un combat livré le 17 octobre 1793.

CHOMARD. *Voy*. Chaumard.

CHOPE. *Voy*. Gambeson.

CHOPINE (*Mar.*). Du lat. *copina*, coupe. Espèce de boîte cylindrique en cuivre ou en bois, placée dans le corps d'une pompe au-dessus du piston, totalement percée pour le passage de l'eau, ayant à sa partie supérieure une soupape en cuir fort, nommé *clapet*, et garnie en outre d'une anse de fer, pour servir au besoin à la retirer par le moyen d'une gaule armée d'un croc.

CHOPPER. Du celt. *cop*, coup. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui, dans ses différentes allures, ne lève pas assez les pieds et heurte contre la terre.

CHOQUER (*Mar.*). Donner un choc à un cordage par un mouvement de secousse.

CHOSES DE LA MER (*Mar.*). Se dit quelquefois des débris que la mer rejette sur ses bords.

CHOTZEMITZ. Lieu qui a donné son nom à l'une des plus éclatantes défaites qu'ait éprouvées Frédéric le Grand. Son armée y fut détruite, le 18 juillet 1757, par le maréchal Daun, qui commandait les troupes impériales. C'est à l'occasion de cette victoire que l'impératrice institua l'ordre militaire de Marie-Thérèse.

CHOUANS, CHOUANNERIE. Nom que reçurent des bandes de paysans du Maine et de la Normandie, qui défendaient, en 1793, la monarchie contre les forces de la Convention. Ce nom leur venait de ce qu'ils avaient été d'abord commandés par Jean Cottereau, dit Chouan. Ces paysans ne combattaient pas, comme les Vendéens, par troupes nombreuses, mais par petits détachements, toujours embusqués. On eut beaucoup de peine à les réduire, et leur soumission à peu près entière n'eut lieu qu'en 1803. L'âme de cette opposition militante exista néanmoins jusqu'au milieu de la durée du gouvernement impérial, et l'on vit encore, en 1807, le dernier des chefs les plus persévérants de cette fraction non ralliée du pays, tomber victime, non des lois, mais de la prétendue raison d'Etat et d'un infâme guet-apens du ministre Fouché.

CHOUEGUEN. Forteresse que les Anglais possédaient dans l'Amérique septentrionale, à l'embouchure de la rivière de ce nom, sur les frontières du Canada. Les Français s'en emparèrent en 1756, sous les ordres du marquis de Vaudreuil, et 7 vaisseaux de guerre et 200 navires chargés de munitions furent le fruit de cette victoire.

CHOUQUET (*Mar.*). Bloc de bois en forme de parallélipipède, qui présente une espèce de chapeau dont on coiffe un mât, et dont on se sert pour maintenir le mât qui se superpose sur le premier. On distingue les chouquets par le nom des mâts sur la tête desquels ils sont capelés.

CHRÉTIEN IV. Roi de Danemark. Il se signala dans plusieurs circonstances par son intelligence militaire et sa bravoure. Il était bon général et intrépide marin. Ce fut lui qui conduisit une escadre au cap Nord; qui commanda ses troupes à la bataille de Calmar, et qui, en 1644, attaqua à diverses reprises la flotte suédoise. Blessé le 2 juin par une balle qui lui enleva l'œil droit, ceux qui le virent chanceler s'écrièrent aussitôt : « Le roi est mort! » Mais il se redressa et répondit : « Non, non, le roi n'est pas mort. » Et, se faisant appliquer un bandeau sur le front, il demeura à son poste et continua à donner des ordres.

CHRISTIANSAND. Ville maritime de Norvége, située sur le Skager-Rack. Elle fut ruinée par les Anglais en 1807.

CHRONOMÈTRE (*Mar.*). Du grec χρόνος (chronos), temps, et μέτρον (métron), mesure. Sorte d'horloge qui mesure avec exactitude les plus petites fractions de temps, telles, par exemple, qu'un dixième de seconde. On a généralement l'habitude d'attribuer l'invention de cet instrument à Georges Graham, horloger anglais; mais il paraît parfaitement établi qu'elle est due à un Français, nommé Suy, dont on rencontre des chronomètres portant la date de 1724. Après lui parurent des artistes éminents, au nombre desquels on doit citer Dutertre, Gallon de Rivas, Leroy, Berthoud, Bréguet, etc., qui firent faire à la construction des chronomètres des progrès des plus remarquables; et ces progrès furent vivement excités par la mesure que prit l'Académie des sciences, en 1764, de proposer un prix pour la meilleure montre marine, décision qui amena un concours nombreux et très-profitable pour la science.

Le chronomètre est une espèce de montre dont le mécanisme, ingénieusement combiné, lui permet de demeurer à peu près insensible aux effets de la température et aux perturbations extérieures. Il indique, avec une exactitude la plus parfaite possible, les subdivisions du temps, et son emploi est une ressource d'autant plus utile dans les études astronomiques, qu'il peut être mis en mouvement à l'instant précis où l'observation commence, et être arrêté, avec la même précision, au point où elle finit : d'où il résulte que le temps de sa durée est convenablement apprécié. Cet instrument a reçu aussi les noms de *garde-temps* et de *montre marine*, parce qu'il donne, en pleine mer, après avoir été réglé au départ sur le méridien du lieu, la longitude du méridien où le navire se trouve. Un mode particulier de suspension garantit la machine, aussi bien que faire se peut, contre l'agitation du bâtiment et lui conserve, même au milieu des tempêtes les plus grandes, sa position horizontale. Le volume du chronomètre est toujours plus considérable que celui des montres ordinaires, afin que les rouages qui le composent aient plus de solidité et de perfection.

Après les chronomètres de Graham, en Angleterre, ceux de Harisson et de Arnold s'y firent un renom, comme ceux de Berthoud, de Lépine et de Leroy en France; mais les montres marines de Bréguet vinrent bientôt mériter le suffrage des savants de tous les pays, et l'emporter sur tous les chronomètres connus. Cet horloger avait déjà fabriqué des pendules qui donnaient un degré d'exactitude véritablement surprenant, dans la mesure du temps; mais cette précision était due en partie à l'emploi d'un lourd pendule comme régulateur, moyen qui ne devenait plus applicable dans les chronomètres. Cependant, malgré cet obstacle et les diverses amplitudes d'oscillations que fait, toutes les vingt-quatre heures, le balancier qui remplace le pendule, l'habile horloger parvint à établir une marche presque aussi régulière dans le second mécanisme que dans le premier, résultat qui tient à un ressort spiral ajouté au balancier, et qu'il est toujours possible de rendre isochrone, par une modification convenable dans sa longueur, si l'épaisseur reste la même, ou par une modification dans cette épaisseur, si l'on ne touche point à la longueur primitive. Depuis Bréguet, son fils et plusieurs de ses confrères ont encore perfectionné les chronomètres, et d'ingénieuses applications ont été faites du principe fondamental.

Toutefois, malgré le zèle et le savoir des mécaniciens qui se sont livrés à la fabrication des chronomètres, il est incontestable qu'on n'a pu encore assurer la régularité de la marche de ceux-ci pour un temps déterminé plus ou moins long. Il arrive assez fréquemment que le chronomètre qui, durant plusieurs mois, a donné avec exactitude la même avance et le même retard, se dérange instantanément sans aucune cause apparente. On conçoit facilement aussi que les mouvements d'un navire, quelquefois très-brusques, très-violents, apportent des perturbations dans le chronomètre, malgré le soin que l'on met à le suspendre convenablement pour éviter toute espèce de désordre. Ainsi Fischer observa, au Spitzberg, qu'un chronomètre qui, à terre, battait exactement 86 400″ en 24 heures, avançait de 8″ une fois établi à bord. Cependant, cette variation ne saurait dépendre exclusivement du mouvement du navire, elle peut encore provenir de l'action que les pièces de fer, répandues sur tous les points du bâtiment, exercent sur le balancier du chronomètre, si l'on admet que ce balancier, formé en partie d'acier, ait acquis des pôles magnétiques pendant sa fabrication. Les aberrations du chronomètre peuvent enfin résulter de l'action magnétique du globe, action qui varie avec

l'orientation de la montre, dont les erreurs peuvent acquérir alors une gravité plus ou moins considérable. M. Varley ayant placé une montre marine sur une table de manière à ce que le balancier fût tourné vers le nord, trouva que cette montre avançait de 5′ 35″ en 24 heures, puis ayant présenté ce pôle nord vers le sud, la montre, dans le même espace de temps, retarda de 6′ 48″. Le platine, allié à d'autres métaux et employé pour la fabrication des balanciers, prévient le désordre causé par le magnétisme.

CHRYSOPOLIS. Aujourd'hui *Scutari*. Ville de Bithynie, sur le Bosphore de Thrace. Les *Dix-mille* s'y embarquèrent, après leur retraite, pour passer à Byzance.

CHUSAN ou **TCHÉOU-CHAN.** Ile de la Chine. Elle fut occupée par les Anglo-Français le 21 avril 1860.

CHUTE (*Mar.*). Ce mot s'emploie pour exprimer la hauteur verticale d'une voile, d'un filet, etc.

CHYPRE. *Cyprus*. Ile de la Méditerranée. En l'an 450 av. J.-C., la flotte d'Artabaze, amiral du roi de Perse, fut défaite dans les eaux de cette île par Cimon, général athénien, qui prit 100 vaisseaux à son adversaire. Cette île fut prise par les Turcs sur les Vénitiens en 1571.

CIBALIS. Ville, aujourd'hui inconnue, de la Pannonie inférieure. Elle a donné son nom à une bataille mémorable, livrée en 314, entre les troupes de Constantin et celles de Licinius. On se battit avec le dernier acharnement d'un soleil à l'autre, mais Licinius donna lui-même aux siens le signal de la défaite en prenant honteusement la fuite.

CIBLE. De l'allem. *scheibel*, but, rond. But sur lequel on s'exerce au tir du fusil ou de la carabine. La cible consiste ordinairement en un cadre ou châssis assujetti avec des pieux et portant une toile ou un carton où sont tracés soit des cercles concentriques, soit d'autres figures avec un point central.

CID (Rodrigue ou Ruy Diaz de Bivar, surnommé le). Héros castillan, né à Burgos vers l'an 1040, mort en 1099. Son épée fut d'abord au service de Sanche, roi de Castille, en guerre avec Alphonse, roi de Léon, son frère. Sanche ayant péri assassiné eut pour successeur Alphonse, et le Cid, disgracié, dut quitter la cour. Sa valeur ne pouvant rester oisive, il rassembla ses amis et ses vassaux, et guerroya contre les Maures. Il les battit en plusieurs rencontres, ce qui lui valut, de la part de cinq de leurs rois vaincus, le beau surnom de *Scid* ou *Cid*, c'est-à-dire Seigneur. Après qu'il eut conquis Tolède et Valence, le roi se décida à le rappeler et à l'accueillir avec distinction. On sait que les romanciers ont inventé ensuite une foule d'histoires sur ce guerrier, qui a été le sujet d'un grand nombre de poëmes. Après avoir eu, avec le comte Ruy Gomez des Asturies, le duel que Corneille, d'après le *romancero* espagnol, nous a raconté dans sa belle tragédie, le Cid épousa la fille de ce même comte Chimène, qui, sous l'empire d'un sentiment scandaleux pour nos mœurs, alla demander hardiment cette union au roi.

CIERGÉ (*Mar.*). Se dit d'une continuité de mâts très-droits.

CIGALE (*Mar.*). Du lat. *cicada*. Organeau d'une ancre ou d'un grappin de mouillage, un peu différent de celui des ancres ou grappins de quai, c'est-à-dire auxquels s'amarrent les bâtiments à quai.

CIGOGNE (*Mar.*). Du lat. *ciconia*. Manivelle de la meule à aiguiser les outils.

CILICE. Nom sous lequel on désignait anciennement une sorte de matelas piqué, en toile, rempli de crins de cheval, de poils de chèvre, de bourre, etc., qu'on appliquait aux murailles des villes assiégées, pour amortir les projectiles et les coups des balistes, des catapultes, des béliers, etc. Cette invention venait, selon Varron, de la ville de Cilicie, d'où elle prit son nom. Au rapport de Végèce, les Romains faisaient aussi usage du cilice, comme d'un vaste rideau derrière lequel s'abritaient les servants des machines de guerre. Plus tard, les soldats portèrent des casaques qui prirent encore le nom de *cilicium*, et ce vêtement grossier, lorsque vint le christianisme, fut placé directement sur la peau par les hommes pieux, dans l'intention de *mortifier la chair*.

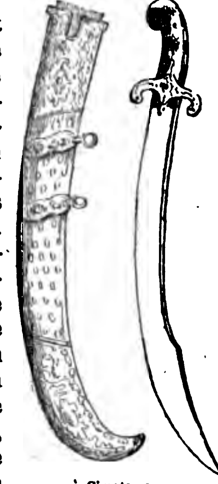
CILIBANTHE. Échafaudage d'une machine de guerre, chez les Grecs.

CIMBRES. *Cimbri*. Peuple teutonique, qui semble avoir été aborigène du Jutland et de la partie méridionale du Danemark. Émigré vers l'an 120 av. J.-C., en compagnie des Ambrons, des Teutons septentrionaux et des Tigurins, les Cimbres pénétrèrent dans la Gaule vers l'an 112, y battirent plusieurs généraux romains, envahirent l'Espagne et l'évacuèrent en 102. On voit alors les Teutons et les Ambrons pénétrer dans l'Italie par le nord, tandis que les Cimbres, passant le Rhône, y arrivent par l'ouest. Parvenus à Verceil, en Piémont, ils furent arrêtés dans leur marche par Catulus et Marius, déjà vainqueurs des Teutons et des Ambrons, l'an 101 av. J.-C. Les Cimbres, qui se répandirent dans la Gaule, y furent appelés *Kymrys* ou *Kimris*.

CIMBRÈS. Chaîne de montagnes du Mexique, que l'on traverse en se rendant de la Vera-Cruz à Mexico. Le 28 avril 1862, l'avant-garde du corps expéditionnaire français, commandé par le général comte de Lorencez, rencontra, au défilé de cette chaîne, les Mexicains qui s'y étaient fortifiés au nombre de 6 000 hommes environ, sous les ordres du général Saragosa. Les Français emportèrent ces positions, défendues par 18 pièces en batterie, et obligèrent l'ennemi à se mettre en retraite.

CIMETERRE. Du persan *chimchir*. Sabre dont

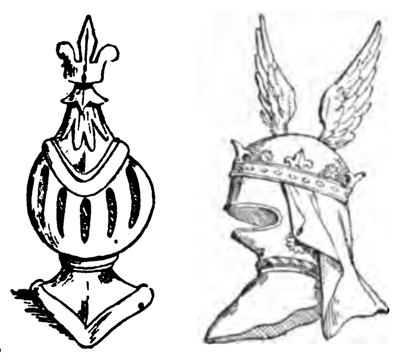
on se sert en Orient et particulièrement en Turquie, où cette arme est renommée par la qualité de sa trempe et de la matière avec laquelle elle est forgée. La lame du cimeterre est forte, plus courte que celle du sabre ordinaire et très-élargie à son extrémité, laquelle se termine en pointe sur l'un de ses angles, est tranchante des deux côtés et recourbée en arrière. Le reste de la lame, jusqu'à la poignée, ne tranche que d'un côté. Le tranchant de cette lame est tellement acéré qu'en la faisant glisser de la pointe à la garde, sur le cou de son adversaire, elle en détache la tête avec une facilité dont on ne peut avoir l'idée sans en avoir été témoin. Le cimeterre était, pour la forme du moins, le sabre des Suisses au service des anciennes armées de France.



Cimeterre
(d'après une collection particulière).

CIMETIÈRE. Du grec κοιμητήριον (coimêtèrion), lieu de repos, en lat. *cimeterium*. Le cimetière d'un camp doit être placé aussi loin que possible, afin que le rayonnement délétère en soit tout à fait inoffensif. Il faut aussi y répandre avec abondance de la chaux vive et des chlorures.

CIMIER. Du lat. *cima*, cime. Ornement qui forme la partie la plus élevée d'un casque. On en attribue l'invention aux Cariens. Les rois d'Égypte portaient pour cimier des têtes de dragon,

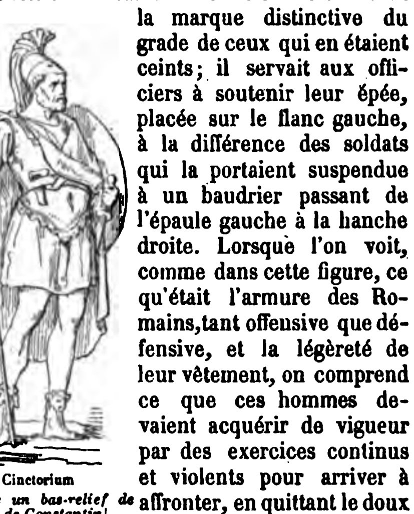


CIMIERS :
Philippe, comte de Clermont. Clisson.
(d'après le musée d'artillerie).

de lion ou de taureau. Cet ornement était, au moyen âge, une marque de noblesse, et on le voyait surtout resplendir dans les tournois. Ceux que nous reproduisons ici sont des plus beaux spécimens qu'on ait conservés.

CINCINNATUS (L. Quinctius). Général romain, célèbre par son désintéressement et ses mœurs austères. On l'arracha deux fois à sa charrue, l'an 461 et l'an 458 av. J.-C. pour le faire consul, puis en l'an 438 pour le nommer dictateur. Il s'agissait de dégager l'armée romaine, enveloppée par les Eques et les Volsques. Il leva des troupes, délivra l'armée, tailla l'ennemi en pièces, obtint le triomphe, et s'en revint à ses moutons et à sa charrue. Cette figure de l'histoire romaine est l'une de celles qui ont été le plus exploitées dans les temps modernes par les partis politiques, et nous avons eu bien des hommes qui se sont posés en Cincinnatus; seulement, il faut le reconnaître, cette figure nous ne la voyons que dans une bien lointaine perspective: grande alors, elle nous paraîtrait peut-être fort petite examinée de près de nos jours.

CINCTORIUM. Du lat. *cinctus*. Le cinctorium était la marque distinctive du grade de ceux qui en étaient ceints; il servait aux officiers à soutenir leur épée, placée sur le flanc gauche, à la différence des soldats qui la portaient suspendue à un baudrier passant de l'épaule gauche à la hanche droite. Lorsque l'on voit, comme dans cette figure, ce qu'était l'armure des Romains, tant offensive que défensive, et la légèreté de leur vêtement, on comprend ce que ces hommes devaient acquérir de vigueur par des exercices continus et violents pour arriver à affronter, en quittant le doux climat de l'Italie, les intempéries des pays qu'ils allaient envahir; et l'on reconnaît quelle force corporelle il leur fallait pour se livrer, à moitié nus, aux luttes, souvent corps à corps, qu'ils avaient à soutenir contre les Gaulois, les Germains, les Sarmates, la plupart revêtus de peaux de bêtes fauves.



Cinctorium
(d'après un bas-relief de l'arc de Constantin).

CINGLAGE. (*Mar.*). Chemin qu'un bâtiment fait ou peut faire en vingt-quatre heures.

CINGLER (*Mar.*). Ce mot, qui veut dire aussi naviguer, s'emploie en parlant de la route sur laquelle on gouverne. Un vaisseau cingle dès qu'il est mis en mouvement, et l'on cingle au nord, au sud, etc.

CINGULUM. Ceinturon de métal ou de cuir plaqué que le soldat romain portait autour des reins pour assurer le bas de la cuirasse.

CINNA (L. Cornelius). Consul romain, l'an 87 av. J.-C. Partisan de Marius, qui avait été expulsé de Rome, il marcha à la tête d'une armée contre cette ville, accompagné de Marius, de Carbon et de Sertorius, et fit prononcer le rappel du premier. Il fut tué trois années plus tard, dans une sédition, par ses soldats.

CINQUAIN. Se disait anciennement d un ordre

de bataille d'après lequel une armée était rangée en cinq masses. Cet ordre était en usage aux seizième et dix-septième siècles.

CINQUANTAINE. On désignait sous ce nom, autrefois, une compagnie d'arbalétriers, ou une compagnie de bourgeois, composée de cinquante hommes.

CINQUANTENIER. Sorte d'officier qui autrefois, dans la milice, avait le commandement de cinquante hommes.

CINQUENELLE (*Mar.*). Cordage dont on se servait jadis dans l'artillerie de marine.

CINTRA. Petite ville de l'Estramadure, en Portugal. Le général Junot y signa avec les Anglais, le 30 août 1808, une convention pour évacuer le Portugal.

CIPAYE, CIPAÏE ou **CIPAHI.** En anglais *seapoys*, du persan *sipahis*, cavalier, d'où nous avons fait notre mot *spahis*. L'armée indigène des Indes (autrement dit les cipayes) se composait, en janvier 1856, de 4 920 soldats d'artillerie, de 221 150 fantassins et de 23 780 cavaliers irréguliers. Cette armée a été presque entièrement licenciée à la suite de la formidable insurrection de 1857 et n'a pas été réorganisée depuis. Ces divers contingents étaient répartis dans les trois présidences du Bengale, de Madras et de Bombay, et étaient toujours commandés par des officiers anglais qui ne pouvaient passer dans l'armée royale et réciproquement. Le soldat natif, une fois engagé, devait servir trois ans; au bout de cette période, il était libre de rentrer dans ses foyers. Sa solde variait de 7 à 9 roupies par mois (17 fr. 50 à 22 fr. 50).


Cipaye.

CIRCESIUM. Aujourd'hui *Karkissa*. Ville de la Turquie d'Asie, située au confluent du Khabour et de l'Euphrate. Prise sur les Assyriens par Néchao, roi d'Égypte, elle fut enlevée à celui-ci par Nabuchodonosor, l'an 606 av. J.-C. Ce fut Dioclétien qui la fortifia.

CIRCITORES. On nommait ainsi, dans les armées romaines, les hommes désignés pour faire la ronde et s'assurer que les sentinelles veillaient exactement.

CIRCONVALLATION. (*Voy.* Ligne de).

CIRCUMNAVIGATEUR (*Mar.*). Voyageur qui fait le tour du monde.

CIRCUMNAVIGATION (*Mar.*). Du lat. *circum*, autour, et *navigatio*. Voyage autour du monde. Lorsque les marins n'avaient d'autres guides pour naviguer que les étoiles, ils ne s'aventuraient jamais dans la haute mer et avaient le plus grand soin de ne jamais perdre de vue les côtes. Aussi lorsque les Phéniciens se hasardèrent à faire le tour de l'Afrique, ce voyage fut considéré comme un véritable prodige. Il n'en fut plus de même lorsque l'usage de la boussole se répandit au quinzième siècle. Alors on vit des navires portugais arriver jusqu'au cap de Bonne-Espérance; Vasco de Gama osa même le doubler pour parvenir aux grandes Indes; et, enfin, Christophe Colomb, s'élançant directement au sein du vaste Océan pour se rendre aussi aux Indes, rencontra l'Amérique, dont l'existence était ignorée ou oubliée. La première expédition qui effectua complétement le tour du monde fut celle de Magellan, alors au service de l'Espagne. Il partit de Séville avec cinq vaisseaux en 1519. Malheureusement il périt dans l'île de Zébu, l'une des Philippines, et ses vaisseaux revinrent sans lui en Espagne. Après Magellan vinrent Francis Drake, Vancouver, l'amiral Anson, Byron, Cook, La Pérouse, Kotzebue, etc.; et depuis, à une époque plus rapprochée de nous, Duperrey, Dumont-d'Urville et Laplace. Il ne faut pas oublier non plus un pirate écossais, nommé Peacok, qui, sous le règne de Louis XV, accomplit, dit-on, en 240 jours, un voyage de circumnavigation.

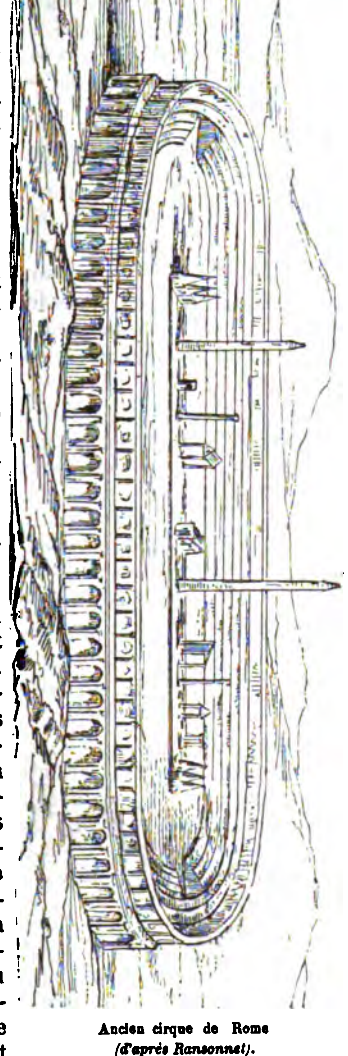
CIRQUE (Jeux du). Ils avaient été institués par Evandre, en l'honneur de Neptune, qui était le dieu *consus* du pays, et ils furent rétablis par Romulus. On appelait *pompe du cirque* le prélude des jeux : c'était simplement une cavalcade en l'honneur du soleil. Quant aux jeux proprement dits, ils se divisaient en six sortes d'exercices, dont les quatre premiers s'exécutaient à pied. Ceux-ci étaient la lutte, la course, la danse, puis l'emploi du disque, des flèches, des dards et autres armes de jet. Le cinquième exercice était la course à cheval; le sixième, la course des chars, soit à deux, soit à quatre chevaux. On partageait les combattants en quadrilles qui portaient les noms des couleurs dont ils étaient vêtus, distinction qui avait été imaginée par Œnomaüs. Dans le principe, il n'y eut que le blanc et le rouge; on y ajouta plus tard le vert et le bleu, et Domitien le jaune et le violet. Le cirque offrait aussi des combats d'animaux contre animaux, et d'hommes contre des animaux. A son retour de Macédoine, Metellus amena à Rome 150 éléphants qui furent tués à coups de flèches dans le cirque. César y fit combattre 40 éléphants contre 500 fantassins, et ensuite contre 500 cavaliers; Pompée, 400 panthères et 600 lions; et l'on comptait que Titus avait fait périr dans les cirques 9 000 bêtes féroces, et Trajan 11 000.

Les cirques, à Rome, étaient de longues lices ou carrières entourées de superbes édifices, avec des siéges tout alentour, pour assister aux

jeux, et dans le milieu se trouvait une sorte d'estrade ornée d'obélisques et de statues. Toutefois, les cirques n'avaient pas toujours eu cette magnificence. Dans l'origine, l'arène était bornée sur un côté par le Tibre, et sur les autres par une palissade d'épées droites, ce qui rendait les courses dangereuses.

Les Romains étaient tellement enthousiastes de ce spectacle, qu'on place dans leur bouche cette expression : *Panem et circenses !* Du pain et les jeux du cirque !

Partout où Rome a fait peser son joug ou porté ses armes et sa civilisation, elle a laissé derrière elle des traces irrécusables de sa puissance, que la main destructrice du temps pouvait seule effacer, et malgré laquelle ces traces parlent encore dans les ruines gigantesques qu'offrent les arènes et les cirques écroulés.


Ancien cirque de Rome (d'après Ransonnet).

CIRRATA. Sorte de casaque militaire des Romains, qui se faisait remarquer par ses longs poils ou ses franges.

CIRTA. *Voy.* CONSTANTINE.

CISEAUX (*Mar.*). *Orienté en ciseaux*, se dit des voiles latines qui sont bordées l'une sur tribord et l'autre sur bâbord.

CISON ou **KISON.** Torrent de la Palestine, dans le territoire de Zabulon. Barac et Débora exterminèrent sur ses bords l'armée de Sisara, général de Jabin, roi d'Azor.

CISSA ou **SCISSUM.** Aujourd'hui *Guissona*. Ville de la Tarraconaise ou Espagne citérieure. Cornélius Scipion y vainquit Hannon, pendant la seconde guerre punique.

CISTELLA. Lieu situé en Catalogne, au pied de la montagne Noire. Le général Guillaume, à la tête de 1 500 Français, y culbuta 6 000 Espagnols qui avaient tenté de le surprendre, le 5 mai 1795. L'ennemi perdit dans ce combat 800 morts et 1 000 prisonniers.

CITADELLE. De l'ital. *citadella*, dim. de *città*, ville. Forteresse de second ordre qui commande communément une ville fortifiée, et diffère des anciens châteaux forts, en ce qu'elle est à bastions. La citadelle est d'ordinaire de forme régulière, pentagonale, avec trois bastions vers la campagne, et les deux autres engagés dans la place dont elle fait partie. Les citadelles de places maritimes dominent à la fois la terre et la mer. Toute citadelle a deux issues : une porte d'esplanade et une porte de secours. L'origine de ces forteresses est très-ancienne : l'*Ilion* de Troie, l'*Acropolis* d'Athènes, le *Capitole* de Rome, étaient des citadelles. Dans les temps modernes, on a cité la force des citadelles d'Anvers, de Tournai, de Lille, de Blaye, dans le département de la Gironde, etc. La citadelle de Pampelune passait pour un modèle en ce genre, et le fort de Gibraltar a la réputation d'être imprenable. C'est de l'époque de Vauban que datent les citadelles rasantes, et l'on comptait du temps de ce célèbre ingénieur 34 citadelles en France. Ces forteresses sont occupées par une garnison particulière et sous l'autorité d'un officier supérieur qui reçoit les ordres du général commandant la place. Quelquefois, néanmoins, la citadelle a un gouverneur indépendant de celui établi dans la place; ou encore, celui de la première transmet les ordres à celui de la seconde. L'ordonnance sur le service des places règle d'ordinaire ces divers rapports; mais, dans quelques cas, le ministre transmet des instructions spéciales.


Citadelle de Blaye.

CITALE (BATAILLE DE). Elle eut lieu entre les Turcs et les Russes le 6 janvier 1854. Les derniers furent vaincus et obligés de battre en retraite. La lutte avait été prolongée pendant trois heures. Les Russes eurent 3 000 morts, dont 4 colonels, 3 chefs de bataillon et plus de 60 offi-

ciers; de plus 2 000 blessés, au nombre desquels se trouvait le général Orloff, qui mourut peu après. Du côté des Turcs, on compta 338 morts et 700 blessés, parmi lesquels étaient Ismaël-Pacha, Mustafa-Pacha, 3 colonels et 5 chefs de bataillon.

CITERNE (*Mar.*). Du lat. *cisterna*, dér. de *cista*, réservoir. Navire de servitude, gréant un mât, et qui renferme un bassin de la contenance de 30 à 40 tonneaux d'eau. Les citernes se rendent près des bâtiments pour leur fournir, à l'aide de leurs pompes et manches, l'eau dont ils ont besoin.

CITIUM. Aujourd'hui *Larnaka*. Petite ville de l'île de Chypre. Cimon l'assiégea en 449 av. J.-C., et fut blessé mortellement devant cette place.

CITTA-DI-CASTELLO. *Tifernum*. Ville située sur le Tibre, États romains. Les Français s'en emparèrent en 1798.

CIUDAD-REAL. Ville de l'intendance de la Manche, en Espagne. Le général Sébastiani y battit les Espagnols en 1809.

CIUDAD-RODRIGO. *Lancia Transcudana*. Place forte avec citadelle, située sur l'Agueda, en Espagne. Elle fut occupée par les Portugais en 1706, puis prise et reprise, durant les guerres de 1808 à 1814, par les Anglais, les Français et les Espagnols.

CIUS ou **PRUSIAS.** Aujourd'hui *Kemlik*, ville de Bithynie, située sur le golfe Cianéen ou de Moudiana. Elle fut ruinée par Philippe V, roi de Macédoine.

CIVADIÈRE (*Mar.*). Voile carrée qu'on suspendait sous le mât de beaupré, et dont on ne fait presque plus usage. Sa vergue, qui porte le nom de *vergue de civadière*, ne sert donc, lors même qu'on la grée, qu'à procurer l'épatement aux haubans du bout-dehors de beaupré, et qu'à leur donner plus de tension quand on l'oblique en pesant sur ses bras de dessous le vent.

CIVAUX. Bourg du département de la Vienne. La bataille de ce nom fut gagnée par Clovis sur Alaric II, vers la fin du cinquième siècle.

CIVIÈRE. Du lat. *cœnum*, boue, limon, et *vehum*, *vehiculum*, chariot. Sorte de brancard dont on fait usage pour le transport des fardeaux à bras, des malades, des blessés, etc.

CIVIÈRE (*Mar.*). Cordage qui sert à suspendre la civadière au mât de beaupré.

CIVILIS (CLAUDIUS). Chef des Bataves. Il se souleva contre les Romains, en 70 de notre ère, et leur battit plusieurs généraux; il fallut deux années pour le réduire. Feignant d'embrasser la cause de Vespasien, il était parvenu à séduire quelques légions de la Gaule.

CIVITA-CASTELLANA. *Falisca*. Ville des États de l'Église, Elle possède une citadelle. Le général Macdonald y défit les Autrichiens le 4 décembre 1798.

CIVITA-DI-PENNE. Ville de l'Abruzze Ultérieure. Sylla la détruisit et les empereurs la relevèrent. Conquise par les Normands en 1052, Roger Ier, leur duc, qui venait d'envahir l'Italie, avec Robert Guiscard, s'y fit couronner.

CIVITA-VECCHIA. *Centumcellæ*. Ville située sur la Méditerranée, dans les États de l'Église. Totila s'en étant emparé, elle fut reprise par Narsès en 553, et depuis lors souvent saccagée dans les diverses guerres. Le général Oudinot l'occupa le 25 avril 1849.

CIVITELLA. Ville située près de Bénévent, dans les États de l'Église. Le pape Léon IX, qui avait pris les armes pour s'opposer à l'envahissement des Normands, qui venaient s'établir sur les ruines des Grecs et des Lombards, y fut fait prisonnier par eux en 1053.

CIVITELLA-DEL-TRONTO. Ville forte de l'Abruzze Ultérieure, Italie. La garnison napolitaine se rendit, le 20 mars 1861, au général piémontais Mezzacapo.

CLAIE. Du grec κλῇθος (clêdos), clôture, dérivé de κλείω (cleiô), je ferme. Ce mot désigne des ouvrages établis avec des branches d'arbre étroitement entrelacées les unes avec les autres, dont on se sert, soit pour couvrir un logement, soit pour franchir un fossé nouvellement saigné, en jetant plusieurs de ces claies d'un bord à l'autre, et en les couvrant d'une couche de terre.

CLAIRAC. Petite ville située sur le Lot, dans le département de Lot-et-Garonne. Elle fut prise et brûlée plusieurs fois, durant les guerres de religion, notamment en 1621.

CLAIRON. Du lat. *clarus*, clair. Avant 1347, on employait, dans les troupes, un instrument à vent qui portait ce nom, mais qui, probablement, avait une autre forme que celui qui est en usage aujourd'hui dans les corps d'infanterie légère et pour les compagnies de voltigeurs des régiments de ligne. Par un arrêté du 22 ventôse an XII, des cornets furent donnés aux compagnies de voltigeurs, en place des tambours qu'elles avaient alors; et une ordonnance du 22 mai 1822 remplaça le cornet par le clairon comme moins fatigant pour les hommes qui s'en servent. C'est au moyen du clairon que, dans la méthode phonographique de M. Sudre, ou langue musicale, on peut transmettre des ordres assez compliqués à une grande distance. (*Voy.* CORNET.) — On appelle aussi clairons les hommes qui sonnent de cet instrument. Le rôle des clairons, qui marchent naturellement en avant



Clairon de Puebla.

des colonnes, est souvent glorieux. On en a eu récemment un exemple dans l'attaque du 5 mai 1862 contre Puebla (Mexique). Le clairon Roblet, arrivé l'un des premiers sur les remparts du fort de Guadalupe, voit tous ceux qui l'avaient suivi mis hors de combat : resté seul, il continue cependant à sonner la charge et ne se retire que lorsqu'il est certain que l'attaque ne peut recommencer. Le clairon Roblet a été décoré de la Légion d'honneur.

CLAMP (*Mar.*). Morceau de bois qui sert à jumeler un mât.

CLAMPIN. Se dit d'un soldat retardataire, traînard, écloppé.

CLAMPONIER. Ce mot, en termes de manége, désigne un cheval long et jointé, ou qui a les paturons longs, effilés et trop pliants.

CLAN. Mot écossais qui signifie *famille*, et sous lequel on désignait autrefois les tribus montagnardes de l'Écosse ou *Highlanders* (habitants des terres hautes), qui vivaient sous l'autorité d'un seul chef appelé *laird* ou *chieftain*. Tous les membres d'un clan portaient le même nom, que précédait le mot *mac*, c'est-à-dire fils de : tels *Mac-Clellan*, *Mac-Donald*, etc.

CLAN (*Mar.*). Mortaise pratiquée dans les murailles d'un navire, au bout des vergues, des mâts de hune, des bossoirs et des galoches, et qui est proportionnée au diamètre du réa, et à la grosseur de la manœuvre qui doit y passer. Il ne faut point de poulies là où il y a des clous.

CLAPET (*Mar.*). Morceau de cuir épais servant de charnière aux plaques de métal qui font l'office de soupape dans les pompes. — On donne le même nom, dans une machine à vapeur, aux soupapes à charnières qui servent à boucher ou à ouvrir, selon les circonstances, certaines issues.

CLAPOTAGE (*Mar.*). Mouvement bruyant et irrégulier de la surface de l'eau, produit par les courants qui s'agitent en se croisant en divers sens. Ce mouvement est commun dans les rivières et dans les rades, et fort incommode pour les embarcations qui s'y trouvent exposées.

CLAPOTER (*Mar.*). Se dit d'une eau qui éprouve l'agitation qu'on nomme clapotage.

CLAPOTEUSE (*Mar.*). Se dit de la mer lorsqu'elle clapote.

CLAPOTIS (*Mar.*). Mouvement léger des eaux qui se produit dans une belle mer, et principalement par la rencontre de deux marées ou courants opposés. Le clapotis, quoique peu sensible sur le navire, est assez fort néanmoins pour empêcher de reconnaître son tirant d'eau avec les marques accoutumées.

CLAQUE. Du celt. *claq*, grand bruit. Sorte de chapeau à trois cornes et d'une grande dimension, à l'usage des officiers sous le règne de Napoléon I[er]. (*Voy.* CHAPEAUX MILITAIRES.)

CLAQUETTE. Instrument de musique adopté dans quelques régiments, et dont l'effet imite le claquement d'un fouet.

CLARIÈRE (*Mar.*). Ouverture ou passage entre les banquises et les gros amas de glace.

CLARINET. On donnait ce nom, au dix-huitième siècle, au musicien de régiment qui jouait de la clarinette.

CLARKE (HENRI-JACQUES-GUILLAUME), duc DE FELTRE. Maréchal de France, né à Landrecies en 1765, mort en 1818. Il était, en 1793, chef d'état-major à l'armée du Rhin ; mais suspendu de ses fonctions comme suspect, il ne rentra en faveur qu'à l'avénement de Napoléon. Il reçut, en 1807, le portefeuille du ministère de la guerre et fit échouer la descente des Anglais à Walcheren. Ministre de la guerre sous Louis XVIII, il eut à combattre bien des difficultés, des prétentions sans nombre et d'actives rancunes, mais sa conduite fut habile et convenable.



Clarke
(d'après Fabre).

CLASSIARII (*Mar.*). ἐπιβάται (épibatai). Soldats que l'on exerçait particulièrement pour combattre à bord. Les Romains considéraient ce service moins honorable pour le militaire que celui qui se faisait à terre. On les appelait aussi *classici*. L'équipage d'un vaisseau de guerre se composait des marins, *nautæ* ; des rameurs, *remiges* ; et des soldats de marine, *classiarii*.

CLASSICON. *Classicum*. Sorte d'instrument à vent employé dans les armées romaines. On en faisait usage pour appeler les soldats au combat ; mais il n'appartenait qu'au général de donner l'ordre de le faire sonner.

CLASTIDIUM. Aujourd'hui *Casteggio*. Ville de la Ligurie, située sur le Pô. Marcellus y remporta une grande victoire sur les Gaulois, l'an 222 av. J.-C. Ceux-ci étaient conduits par Viridomare, qui fut tué de la propre main du général vainqueur, et Marcellus fut le troisième et le dernier des Romains qui rapporta les dépouilles opimes.

CLAUDIOPOLIS. Ville située entre le Taurus et l'Anti-Taurus. En l'an 494, Diogène, général de l'empereur Anastase, s'empara de cette place, qui était occupée par les Isaures.

CLAUSEL (BERTRAND). Maréchal de France, né à Mirepoix, en 1772, mort en 1842. Enrôlé en 1791, il servit à l'armée des Pyrénées, à Saint-Domingue, en Italie et en Dalmatie. Il fut, en 1810, envoyé en Espagne, où, sous les généraux

Junot et Masséna, il assiégea Ciudad-Rodrigo, et fut plus tard blessé à Salamanque. L'armée du Portugal, sauvée par une retraite habile, lui valut le commandement en chef de l'armée du Nord de l'Espagne en 1813. Aux Cent-Jours, il força la duchesse d'Angoulême de quitter Bordeaux. Proscrit à la deuxième restauration, il se retira aux États-Unis jusqu'en 1820. A la révolution de juillet il fut nommé député et bientôt commandant en chef des troupes de l'Algérie. Il occupa Blidah et Médéah, après avoir franchi le col de Mouzaïa. Son opinion de borner notre occupation au littoral de l'Algérie, et de céder aux Tunisiens Constantine et Oran, le fit rappeler. Cependant, envoyé de nouveau, en 1835, comme gouverneur général, il prit Mascara, mais échoua devant Constantine, et il fut alors immédiatement remplacé.



Le maréchal Clausel
(d'après le cabinet des Estampes).

CLAVA. Bâton d'une certaine pesanteur que l'on donnait aux recrues au lieu d'une épée, pour qu'ils s'en servissent dans leur escrime contre le mannequin, *palus*. — C'était aussi le nom d'une masse de guerre, à tête de fer parfois garnie de pointes. (*Voy.* CLAVIGER.)



Clava
(d'après le musée d'artillerie).

CLAVARIUM. Nom sous lequel on désignait une certaine allocation faite aux soldats romains, pour acheter des clous propres à garnir leur chaussure.

CLAVATOR. Sorte de domestique qui, dans les armées romaines, portait le bagage du soldat.

CLAVÉ (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment serré entre deux bancs de glace.

CLAVECIN (*Mar.*). Du bas lat. *clavicym balum.* On désigne sous ce nom les chambres et logements qui se trouvent sous la dunette en avant de la chambre du conseil.

CLAVET (*Mar.*). Du lat. *clava,* massue. Sorte d'outil de fer dont fait usage le calfat.

CLAVETTE (*Mar.*). Du lat. *clavus,* clou. Ce nom désigne des pièces doubles de liaison, façonnées en coins, afin qu'elles puissent être ferrées. On appelle *contre-clavettes,* d'autres pièces semblables, mais plus petites, destinées à s'opposer au recul des clavettes. (*Voy.* GOUPILLE.)

CLAVIGER. Κορυνήτης (corunètès). Se disait, chez les anciens, du soldat armé de la clava. — On en trouve des modèles dans les colonnes Antonine et Trajane.



Claviger
(d'après la colonne Trajane).

CLAVUS GUBERNACULI (*Mar.*). Barre du gouvernail chez les anciens.

CLAYER. Forte claie qu'on étendait autrefois dans les mauvais passages, pour empêcher l'artillerie de s'embourber.

CLAYMORE. Grande et large épée dont font usage les Écossais. Sa poignée est fabriquée de manière à couvrir entièrement la main. — Le mot *claymore* servait de cri de guerre aux anciens habitants de l'Écosse.



Claymore
(d'après la collection de M. W. Hughes).

CLÉ ou **CLEF.** Κλείς (cleis), même signification. On appelait anciennement *clé d'arbalète,* une sorte de clé qui saillait en dessous de l'arbrier, à peu de distance de la poignée, et faisait partir l'arbalète en jouant comme le fait la détente du fusil de munition. Les *clés de rouet, d'arquebuse* et *de mousquet,* étaient aussi des espèces de clés qui servaient à bander le rouet de ce genre d'armes, comme antérieurement les arbalètes à jalets. Ces clés consistaient en une manivelle en fer, ayant une de ses extrémités percée d'un trou carré dans lequel s'enclavait l'essieu du rouet.

CLÉ ou **CLEF** (*Mar.*). On donne ce nom : 1° à un petit billot, taillé un peu en coin, qu'on enfonce entre les varangues des bâtiments en construction ; 2° à un gros boulon carré qui traverse la caisse des mâts de hune pour les supporter; 3° à des traverses placées entre les pieux qui forment les fosses à mâts ; et 4° aux pièces de charpente placées horizontalement pour tenir un bâtiment droit dans sa forme. — *Être en clé,* se dit d'un mât supérieur, lorsque, ayant atteint sa hauteur, il repose sur la clé seule. — La *clé des étains* est une pièce de bois qui tient les étais à l'étambot; la *clé de pierrier* est une petite

barre de fer, faite en façon de goupille, qui sert à tenir la boîte du pierrier à sa place; la *clé de guindas* est une pièce de bordage, entaillée en rond, qui tient un des bouts de guindas sur les coittes; la *clé de pompe* est une espèce de cheville de bois, carrée, qui tient la brinqueballe assujettie à la pompe; et les *clés de ber* sont des arcs-boutants dont un bout est placé horizontalement sur les coittes, tandis que l'autre s'appuie sur les bords de la cale.

CLÉ ou **CLEF** (*Pêche*). Sorte de nœud que les pêcheurs emploient pour attacher les hameçons aux ampiles, les poids aux cordes, et les cordes aux piquets.

CLÉARQUE. Général lacédémonien. Un abus de pouvoir commis à Byzance le fit condamner à mort dans sa patrie, et il alla chercher un refuge en Perse auprès du jeune Cyrus. Pour soutenir la cause de ce prince, il leva un corps de soldats grecs avec lequel il battit plusieurs fois les troupes d'Artaxerce. Cyrus ayant péri à la bataille de Cunaxa, Tissapherne, général d'Artaxerce, attira par trahison Cléarque dans son camp et le tua, l'an 401 av. J.-C.

CLÉON. Orateur athénien : de corroyeur il devint général. Il combattit les Lacédémoniens avec quelques succès et s'empara de Torone. Vaincu par Brasidas, il périt devant Amphipolis, l'an 422 av. J.-C.

CLEPHTINE (*Mar.*). Petit bâtiment grec armé en course.

CLER (JEAN-JOSEPH-GUSTAVE). Général de brigade, né à Salins en 1814, mort à Magenta en 1859. Entré à l'école de Saint-Cyr en 1832, il en sortit en 1835 pour passer avec le grade de sous-lieutenant au 21e d'infanterie légère. Il était lieutenant en 1838, capitaine en 1841, major en 1846, lieutenant-colonel en 1852, colonel du 2e de zouaves en 1853, et général de brigade en 1855. Il fit les campagnes d'Afrique, se distingua à la prise de Laghouat, et assista aux batailles de l'Alma, d'Inkermann et de Traktir. Sa conduite fut telle à cette dernière bataille que l'on mit à l'ordre du jour « qu'il avait droit à la reconnaissance de l'armée. » Appelé le 26 septembre 1855 au commandement d'une brigade de la garde, il prit part en cette qualité à la guerre d'Italie. Au début de la campagne, il commandait la 1re brigade de la 1re division d'infanterie placée sous les ordres du général Mellinet. Sa brigade se composait du 2e régiment de zouaves et du 1er régiment de grenadiers. Chargé, le 4 juin 1859, à la bataille de Magenta, d'enlever la position de Buffalora, énergiquement défendue par les Autrichiens, le général Cler ne tarda pas à s'en rendre maître, mais, atteint d'une balle en pleine poitrine, il ne survécut que quelques instants à sa blessure.

Un an avant sa mort, il avait publié, sans y mettre son nom, un petit volume qui, sous le titre de *Souvenirs d'un officier du 2e zouaves*, révèle un vrai mérite littéraire. C'est une histoire pleine d'intérêt du brave régiment qu'il commandait et qui prit une part si glorieuse aux guerres d'Afrique et de Crimée; et à la guerre se mêle souvent le récit d'épisodes touchants où l'auteur montre des qualités de sentiment égales à son énergie, restée proverbiale dans l'armée. Le général Cler était commandeur de la Légion d'honneur, du Medjidié, de l'ordre de Saint-Maurice de Sardaigne, et chevalier compagnon de l'ordre du Bain. Le maréchal Canrobert disait de lui : « Il y a tout dans Cler : esprit, audace, activité, corps de fer, âme infatigable, intrépidité sans exemple; le naturel, la science et le génie du métier! »

CLERFAYT (Le comte DE). Feld-maréchal des armées autrichiennes, né à Bruxelles en 1733, mort en 1798. Il fit ses premières armes dans la guerre de Sept ans, et combattit les Turcs en 1788. A la tête d'un corps de 12000 impériaux, agissant de concert avec l'armée prussienne, il envahit la Champagne en 1792, prit Stenay, et opéra une savante retraite après la bataille de Jemmapes. En 1793, il fit lever le siége de Maëstricht, et décida le gain de la bataille de Nerwinde; mais, en 1794, il fut vaincu par le général Jourdan à Aldenhoven. L'année suivante il tenait tête à trois armées françaises et délivrait Mayence assiégée par l'une d'elles.

CLERMONT. Ville du département de l'Oise. Elle fut brûlée par les Anglais en 1359; assiégée par le maréchal de Boussac, en 1430; prise par les Anglais en 1434; enlevée aux ligueurs, par Henri IV, en 1595; et occupée par le prince de Condé, en 1615.

CLERMONT. Ville des États-Unis, dans l'État de New-York. Elle a donné son nom à une victoire signalée que lord Cornwallis remporta sur les Américains en 1780.

CLERMONT-FERRAND. *Augustonemetum* (*Arverni*), *Clarus mons* (moyen âge). Chef-lieu du département du Puy-de-Dôme. Cette ville fut prise par les Vandales en 408; assiégée sans succès par les Visigoths en 473; prise par Thierry en 507; et par les Normands en 853. Clermont-Ferrand est le chef lieu de la 20e division militaire.

CLERMONT-TONNERRE (GASPARD, marquis DE). Maréchal de France, né en 1688, mort en 1781. Il servit à l'armée de Bohême en 1741, prit part à la défense de l'Alsace et au siége de Fribourg; il commanda l'aile gauche de l'armée à la bataille de Fontenoy, et 32 escadrons à celle de Lawfeld.

CLIBANAIRE. *Clibanarii*. Soldats persans, du temps de Darius. Ils étaient armés d'un arc et de flèches, et revêtus d'une tunique en cotte

de mailles. Leur costume avait une grande analogie avec celui des *cataphractes*. On les trouve souvent reproduits sur les monuments assyriens. Celui que nous donnons ici est pris sur un bas-relief de Nimroud. — Les Gaulois eurent aussi leurs clibanaires qui combattaient chargés de lourdes armures de fer. Cette partie du vêtement des clibanarii, tout en mailles de fer, se retrouve à toutes les époques et chez tous les peuples; nous voyons en effet les Germains, les Gaulois, les peuples les plus opposés faire entrer dans leur armure défensive les tissus de maille de fer, et cet usage se perpétuer presque jusqu'à nos jours. (*Voy.* les dessins ACCOLADE, ARBALÉTRIER, ARCHER, RIBAUD et CAPITAINE des BANDES, BANNERET, BRACONNIÈRE, BRIGANTINE, CAPUCHON, CATAPHRACTE, etc.) Outre ces exemples nous en retrouverons par la suite d'autres non moins nombreux, tels que le COLLET DE MAILLES, etc.


Clibanarii
(d'après un bas-relief de Nimroud).

CLICE. Sabre turc, long et courbé.

CLIDE. Machine de guerre dont on faisait emploi au moyen âge, pour lancer des pierres sur les assiégeants.

CLIFFORD (GEORGE), comte DE CUMBERLAND. Né dans le Westmoreland en 1558, mort en 1605. Il arma plusieurs vaisseaux à ses frais, eut part à la ruine de l'*Invincible-Armada*, et fit onze expéditions contre les Espagnols et les Portugais. Favori de la reine Elisabeth, il fut l'un des pairs qui condamnèrent à mort Marie Stuart.

CLIFTON. Village du Westmoreland, en Angleterre. Les insurgés écossais y furent battus en 1745 par les troupes royales.

CLIN (*Mar.*). Du grec κλείω (cleiô), je ferme. Disposition des madriers qui se joignent à recouvrement pour former le bordage d'une embarcation.

CLINCART (*Mar.*). Bateau plat dont on fait usage en Suède et en Danemark.

CLINFOC (*Mar.*). Voile légère et taillée en forme de triangle que l'on voit à l'avant du navire, à l'extrémité du bout-dehors poussé sur le beaupré. Le clinfoc est une voile de beau temps.

CLINOMÈTRE (*Mar.*). Du grec κλίνω (clinô), j'incline, et μέτρον (metron), mesure. Instrument dont l'objet est de faire connaître la différence de tirant d'eau d'un bâtiment, dans toutes les positions où il peut se trouver.

CLINTON (Sir HENRY). Général anglais, mort en 1795. Dans la guerre d'Amérique, en 1775, il débuta par servir sous les généraux Burgoyne et Howe. Appelé à commander en chef, il s'empara de New-York, de Rhode-Island et de Charlestown; mais des revers éprouvés ensuite le firent rappeler en 1781. Il publia, en 1784, des *Réflexions sur l'histoire de la guerre d'Amérique.*

CLIPEATUS. ἀσπιδοφόρος (aspidophoros). Les anciens désignaient par ce mot le soldat armé du bouclier grec, qui était large et rond. Par *clipeatus chlamyde*, on entendait le combattant qui, au lieu du bouclier, protégeait son bras gauche en y enroulant le manteau appelé *chlamyde.*

CLIQUET. *Voy.* LINGUET.

CLISE. *Clisis.* Nom sous lequel les Grecs désignaient le mouvement de l'homme à droite vers sa lance, et à gauche vers son bouclier. Par le double clisis ou *métabole*, on entendait le demi-tour à droite ou à gauche.

CLISSAU (BATAILLE DE). Elle fut gagnée par Charles XII, roi de Suède, en 1702, sur Auguste, roi de Pologne.

CLISSON (OLIVIER DE). Connétable de France, né en 1336, mort en 1407. Il embrassa très-jeune la carrière des armes, et perdit un œil à la bataille d'Auray. S'étant brouillé avec le duc de Bretagne, il passa au service de Charles V, où il devint le frère d'armes et l'émule de Bertrand Du Guesclin, et le roi se plaisait à comparer ces deux vaillants capitaines aux héros dont parle Homère. La France se disposait, en 1387, à profiter des troubles qui agitaient alors l'Angleterre, sous le règne de Richard II, et à faire passer une puissante armée dans ce pays; Olivier de Clisson devait la commander. Sur ces entrefaites, le duc de Bretagne invita le connétable à venir visiter le château de l'Hermine, dont la construction s'achevait; mais à peine en eut-il franchi les portes, que des hommes apostés le désarmèrent, le chargèrent de chaînes, et le duc donna même l'ordre au sire de Bavalen, commandant du château, de faire lier le prisonnier dans un sac et de le faire jeter à la mer. Cet ordre cependant ne fut point exécuté, et le duc en sut gré ensuite à Bavalen, car, dès le lendemain, il déplorait le sentiment atroce auquel il avait cédé. A Paris, Clisson fut attaqué un soir par une bande de spadassins conduits par Pierre de Craon, et laissé pour mort sur la place. Enfin, pour clore son roman, on l'accusa de sortiléges, et on lui fit payer une amende de 100 marcs d'argent.


Clisson
(d'après le cabinet des Estampes).

CLITUS. Général macédonien, frère d'Hellanice, nourrice d'Alexandre le Grand. Il sauva la vie à ce prince au passage du Granique. Dans un festin cependant, l'an 326 av. J.-C., Clitus

ayant osé dénigrer les exploits d'Alexandre, celui-ci, échauffé par le vin, le tua de sa propre main. Revenu à la raison, le monarque fut saisi d'un violent désespoir et fit faire à sa victime les obsèques les plus splendides.

CLIVE (Robert, lord). Gouverneur du Bengale, né dans le comté de Shrop en 1725, mort en 1774. Il fut le fondateur de la puissance anglaise dans l'Inde. Il s'empara de Calcutta en 1755, chassa les Français de tous les ports du Gange, et soumit les nababs du Bahar, du Bengale et de l'Orissa. A son retour en Angleterre, accusé de concussion, il obtint de la chambre des communes un bill de non-culpabilité, ce qui n'empêcha pas Clive, affecté des soupçons dont il avait failli être victime, de se donner volontairement la mort.

CLOCHE. Du teut. *keloken*; même signification. Il était d'usage, autrefois, lorsqu'une ville avait été prise, qu'on en confisquât les cloches, afin que les habitants se trouvassent dans l'obligation de les racheter, ce qu'ils faisaient communément, à un prix très-élevé. Cette coutume était tombée depuis longtemps en désuétude, lorsqu'elle fut rétablie, en 1807, par Napoléon, au siége de Dantzig.

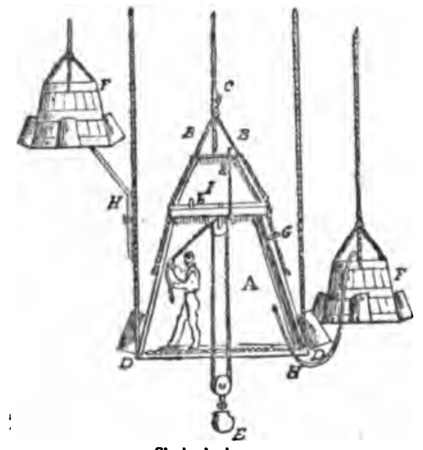
CLOCHE (*Mar.*). Autrefois, on plaçait une cloche sur le gaillard d'avant, et elle servait à indiquer le moment des repas, le lever, etc.; mais aujourd'hui le tambour et le sifflet la remplacent. Toutefois, on en fait encore usage pour les signaux de brume et de conserve; et il y a toujours, près du grand mât, une petite cloche que l'on fait sonner pour indiquer l'heure.

CLOCHE A PLONGEUR (*Mar.*). D'après ce que rapporte Aristote, un appareil analogue à celui qui porte aujourd'hui ce nom était connu de son temps. « On procure aux plongeurs, dit-il, la faculté de respirer, en les faisant descendre dans une chaudière ou cuve d'airain; elle ne se remplit pas d'eau, et conserve l'air, si on l'oblige à s'enfoncer perpendiculairement; mais si on l'incline, l'eau entre dessous. » Quelques écrivains ont même avancé qu'Alexandre avait navigué dans une espèce de bateau sous-marin; et il paraît démontré que, vers la fin du septième siècle, les habitants de l'Ukraine se servaient d'une pirogue plongeante pour se soustraire à la poursuite des galères du grand-seigneur. On trouve enfin, dans un ouvrage du P. Marsenne, imprimé en 1344, la description de plusieurs appareils destinés à cet usage. On sait d'ailleurs que certaines industries, telles que la pêche des perles, du corail et des éponges, ne sont exercées que par des plongeurs, et il est encore nécessaire de recourir à ceux-ci pour visiter des fondations des constructions hydrauliques, de même que dans un grand nombre de circonstances de naufrages. Il a donc fallu chercher des moyens pour rendre l'acte de plonger aussi facile que possible et en diminuer le danger. Le point important était surtout de procurer au plongeur une quantité d'air suffisante pour qu'il pût prolonger son séjour sous l'eau. Les pêcheurs d'éponges de la Méditerranée plongent en tenant à la bouche une éponge enduite d'huile, mais cette ressource est bien insuffisante. Le premier appareil qui fut imaginé consistait en un double tuyau flexible faisant circuler l'air dans une armure ou enveloppe creuse qui entourait le corps du plongeur; mais dès que la machine était parvenue à 6 mètres de profondeur, elle se trouvait déjà impropre à rendre le service qu'on attendait d'elle; car l'eau, comprimant alors les membres restés à découvert, y arrêtait la circulation, et s'il se trouvait le plus léger défaut à la réunion des pièces qui composaient cette machine, le liquide s'y introduisait aussitôt, au grand péril de l'homme qui s'y trouvait renfermé. On dut donc se livrer à d'autres essais qui amenèrent enfin à la cloche à plongeur, qu'on dit avoir été inventée par l'Américain Will Philipps.

Telle que cette cloche a été perfectionnée par Rennie, c'est un appareil de forme à peu près parallélipipède, dont la hauteur, extérieurement, est de 1^{m},855, et intérieurement, de 1^{m},72. Sa largeur est de 1^{m},38. Les dimensions inférieures sont un peu plus grandes que les supérieures. Cette cloche est coulée d'un seul jet, en fonte de fer; elle est assez épaisse pour se trouver à l'abri des fissures; et son poids est suffisant aussi pour la submerger, alors même qu'elle est remplie d'air. On pratique, à son sommet, une ouverture qui communique à l'intérieur au moyen de plusieurs trous circulaires, fermés par des soupapes en cuir, qui s'ouvrent de haut en bas; et un fort tuyau, également de cuir, que l'on visse sur l'ouverture extérieure, s'élève jusqu'à la pompe foulante placée sur le bâtiment destiné à manœuvrer la cloche. Celle-ci est suspendue à des chaînes qui sont engagées dans des anneaux fondus avec le corps de la cloche, et une douzaine d'ouvertures circulaires, garnies de lentilles de verre, fixées par des écrous et mastiquées, sont disposées autour de la surface supérieure pour distribuer une lumière convenable dans l'intérieur. Cette lumière, au surplus, est toujours très-grande lorsque l'eau est limpide, puisque l'expérience a prouvé que même l'action calorifique des rayons solaires n'est point détruite par leur passage à travers l'eau. Le poids total de l'appareil est d'environ 4 000 kilogrammes. Le cabestan qui porte la cloche se meut sur deux chemins de fer qui sont superposés et placés à angle droit, de manière à ce que cette cloche puisse se mouvoir aussi dans tous les sens. Les signaux sont communiqués par les plongeurs aux gens de manœuvre, au moyen de coups de marteau frappés sur les parois de la cloche. Deux personnes peuvent être aisément placées, assises sur des siéges, dans la cloche à plongeur, et l'air leur est fourni par la pompe foulante, qui est ordinairement manœuvrée par quatre hommes. L'air consommé par un seul individu, sous la pression

atmosphérique, est de 800 litres d'oxygène, ou 3 800 litres d'air; mais dans la cloche à plongeur, où l'air est plus condensé, la pompe foulante doit renouveler de 4 à 5 mètres cubes d'air par heure et par homme. L'air vicié, en effet, est plus considérable, dans un temps donné, sous la cloche, que dans le milieu atmosphérique; et pour que la santé des plongeurs n'éprouve aucune influence dangereuse, il faut que la cloche ne renferme pas au delà de 4 à 6 p. 100 d'air vicié. Celui-ci étant plus chaud, et par conséquent plus léger que l'air frais, se maintient au sommet de la cloche, d'où on l'expulse au moyen d'un robinet. A mesure que la cloche pénètre dans l'eau et que la pression de l'air devient plus considérable, les plongeurs ressentent dans les oreilles une douleur très-vive qu'ils font disparaître en fermant la bouche, se bouchant les narines et avalant leur salive. Dans la marine, on fait particulièrement emploi d'une cloche à plongeur dite *cloche à carène*, dont l'invention est due à M. Touboulic.

Le dessin et la légende que nous donnons ici, d'après le *Magasin pittoresque*, s'appliquent à la cloche à plongeur perfectionnée de l'Anglais Spalding.



Cloche à plongeur (d'après le *Magasin pittoresque*).

A Corps de la cloche.
BB Cordages qui la suspendent.
C Câble principal.
DD Poids destinés à maintenir l'embouchure à la surface de l'eau.
E Poids pour descendre ou élever.
FF Réservoirs d'air.
G Robinet.
HH Tuyau de communication.
I Petite cloche supplémentaire.
ab Robinets.

CLOISONS (*Mar. à vap.*). Du lat. *claudere*, fermer. Séparations qui, dans les machines à vapeur, empêchent le ballottage de l'eau et consolident les chaudières. Elles ne doivent pas néanmoins intercepter, d'un compartiment à l'autre, la communication de l'eau d'où résulte le niveau.

CLONTARF. Village des environs de Dublin, en Irlande. Les Danois y furent défaits par les Irlandais en 1015.

CLOSTERCAMP. Village de la régence de Dusseldorf, dans la Prusse rhénane. Les Français y remportèrent, en 1760, une victoire devenue célèbre. L'affaire fut engagée dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760.

CLOSTERSEVEN (Capitulation de). Elle fut conclue entre les Hanovriens et les Français, le 10 août 1757.

CLOUER SON PAVILLON (*Mar.*). Fixer, attacher son pavillon au mât du vaisseau. C'est ce qui a lieu lorsque, dans un combat à outrance, l'équipage a pris la résolution de vaincre ou de mourir, de triompher ou de s'abîmer dans les flots, sans cesser de laisser flotter son pavillon qui ne peut plus être amené.

CLOUS A MANGÈRE (*Mar.*). Clous à pointe courte et fine, et à tête large et plate, dont on garnissait les carènes d'un navire avant l'invention de leur revêtement avec des feuilles de cuivre. Alors, au lieu de métal, on les recouvrait de planches de sapin très-minces, et l'on y faisait pénétrer ensuite des clous à mangère en un si grand nombre, que leurs larges têtes se touchaient presque toutes.

CLOVIS Ier, CHLOVIS ou **CHLODOVEC.** Fils de Childéric, né en 465, mort en 511. Il succéda à son père à l'âge d'environ quinze ans. Cinq ans après, en 486, il envahit la Gaule, remporta sur Syagrius la victoire de Soissons, qui le rendit maître des possessions romaines dans le centre de cette contrée; défit les Allemands à Tolbiac, en 496, et reçut le baptême des mains de saint Remy, archevêque de Reims; puis envahit l'Armorique en 497; battit Gondebaud, roi de Bourgogne, en 500; et gagna, en 507, la bataille de Vouillé sur Alaric, roi des Visigoths. Clovis peut être considéré comme le véritable fondateur de la monarchie française.

CLUNACULUM. Poignard que portaient certaines troupes de l'armée romaine; on l'appelait ainsi parce qu'il se portait attaché derrière le dos. Cette arme n'était pas d'un usage général chez



Clunaculum. (*d'après un bas-relief du musée de Mayence*). Soldat Romain portant le clunaculum. (*d'après la colonne Trajane*).

les Romains, qui l'avaient empruntée aux peuples qu'ils combattaient. Les précieux monuments qui nous restent ne nous montrent que peu de

soldats de cette nation armés du clunaculum. La figure ci-jointe est prise d'un bas-relief de l'arc de Septime-Sévère.

CLUSIUM. Ville d'Italie, aux environs de laquelle les Gaulois remportèrent une victoire sur les Romains, l'an 225 av. J.-C.

CLYPEA. Aujourd'hui *Kalibia*. Ville située près le promontoire d'Hermée, dans la Sengitane, actuellement État de Tunis. Elle a donné son nom à un combat naval engagé, l'an 255 av. J.-C., entre la flotte romaine et celle de Carthage. Les Romains, qui avaient 350 vaisseaux, furent vainqueurs; les Carthaginois perdirent au delà de 100 galères, et environ 15 000 hommes. Les consuls Manlius et Regulus s'étant emparés de cette ville en firent une des places d'armes des Romains.

CLYPEUS. Bouclier dont les Romains armaient les soldats d'infanterie de la classe des *princes* et des *triaires*. Il était ordinairement grand, rond, convexe et de cuivre ou de fer; très-lourd dans le principe, il fut allégé plus tard et on lui donna une forme ovale. (*Voy.* BOUCLIER et les gravures.)

CNÉMIDES. Du grec κνήμη (cnèmè), jambe. Sorte de bottines ou jambières défensives que portaient les soldats grecs. Elles étaient en bronze et tenaient sans agrafes ni garnitures intérieures. Elles se plaçaient directement sur les jambes, auxquelles elles adhéraient au moyen de l'élasticité du métal : elles entraient dans l'armement de l'*hoplite*. Les *jambières* d'uniforme en peau de mouton fauve que portent nos zouaves, tant de la garde que de la ligne, entre le pantalon arabe retombant et la guêtre, sont de véritables *cnémides*, et, sans nul doute, elles doivent mieux préserver la jambe que les cnémides de mince métal des anciens et doivent surtout moins fatiguer le fantassin. (*Voy.* HOPLITE.)


Cnémides
(*d'après le musée d'artillerie*).

CNIDOS. Aujourd'hui *Crio*. Ville de l'Anatolie, dans l'Asie Mineure. C'est dans son voisinage que se livra, l'an 394 av. J.-C., un combat naval entre la flotte lacédémonienne, commandée par Pisandre, et celle des Perses, placée sous les ordres de Pharnabase et de l'Athénien Conon. La victoire demeura à ces derniers.

COBBING (*Mar.*). Punition infligée en Angleterre aux marins qui quittent leur poste dans les veilles de nuit : elle consiste en coups appliqués sur le derrière avec le *cobbing*, bâton de justice.

COBE (*Mar.*). Bout de corde joint à la ralingue de la voile, et dont la longueur ne dépasse point 50 centimètres.

COBLENTZ. *Confluentes*. Ville forte située au confluent du Rhin et de la Moselle, dans la Prusse rhénane. Le nom de cette ville acquit une certaine notoriété à l'époque de la révolution de 1789, parce qu'elle devint le centre de réunion des émigrés français, et qu'on y organisa les divers corps qui firent partie de l'armée du prince de Condé. Les troupes républicaines s'emparèrent de Coblentz le 23 octobre 1794.

COBOURG (FRÉDÉRIC-JOSIE), prince DE SAXE-COBOURG. Général au service d'Autriche, mort en 1815. Chargé, en 1792, du commandement de l'armée autrichienne qui devait opérer contre la France, il gagna d'abord la bataille de Nerwinde contre Dumouriez, et l'obligea d'évacuer la Belgique; mais, l'année suivante, il fut battu par Moreau à Turcoing, puis par Jourdan à Wattignies et à Fleurus, en 1794, et rentra dès lors dans la vie privée.

COBOURGEOIS (*Mar.*). Se dit d'un coïntéressé dans un bâtiment de commerce.

COCARDE. Les soldats français portèrent longtemps sur leurs chapeaux des plumes aux couleurs du prince, ce qu'on appelait alors un *chapel de plumes*. Cette touffe était ordinairement de plumes de coq, et on la nommait à cause de cela *coquarde* ou *cocarde*. Plus tard, on remplaça la plume par un nœud de ruban, mais on continua à donner à ce nœud le nom de cocarde. L'armée française reçut des cocardes de papier dans la guerre de 1688; mais cet ornement ne devint d'un usage général que de 1700 à 1710. Dans la guerre de 1756, les troupes françaises portaient la cocarde blanche ou verte; plus tard celle-ci fut entièrement blanche; et la révolution de 1789 amena la cocarde tricolore.

COCHE. Du celt. *coch*, entaille. On nomme *coche d'écusson* une double cannelure creusée transversalement sur la face extérieure de la pièce d'écusson; et *coche d'arbalète*, *coche de flèche*, l'entaille qui sert, quand on bande l'arc, à tenir en arrêt la corde.

COCHE (*Mar.*). Une vergue est dite *en coche*, lorsqu'elle est assez hissée pour que les poulies d'itague se touchent et même se croisent.

COCHE D'EAU (*Nav. fluv.*). Du celt. *cocha*, bateau. Grand bateau couvert qui, avant l'invention des bateaux à vapeur, servait à transporter d'une ville à l'autre des voyageurs et des marchandises. Au nombre de ces bateaux, celui qui faisait jadis le trajet d'Auxerre à Paris avait une certaine renommée, et donnait fréquemment de la pâture aux journalistes et aux vaudevillistes du temps.

COCHER. Placer une flèche dans l'entaillure ou la coche d'un arc.

COCHEREL. Village de France, situé à l'est

d'Evreux, dans le département de l'Eure. Il est célèbre par la victoire que Du Guesclin y remporta, le 16 mai 1364, sur le captal de Buch, lieutenant de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

COCHIN. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan anglais. Les Hollandais s'en emparèrent en 1662.

COCHINCHINE FRANÇAISE ou **BASSE COCHINCHINE.** Vaste presqu'île de l'extrême Asie orientale. Elle est bornée à l'est par l'empire de l'Annam dont elle faisait partie avant sa prise de possession par la France, au nord par le royaume de Kambodje, à l'ouest par le golfe de Siam, au sud et au sud-est par la mer de Chine; cette contrée s'étend entre 8° 50′ et 12° de latitude N., et de 102° 50′ et 105° 30′ de longitude E. La Cochinchine française reste désormais acquise à la France comme une de ses plus vastes colonies. (*Voir l'article suivant.*)

COCHINCHINE. Les Portugais ont les premiers désigné sous ce nom cette contrée, qui était un royaume vassal de l'empire chinois, à cause de la ressemblance qu'ils lui trouvaient avec le pays de Cochin, de la côte de Malabar, et à cause de son voisinage de la Chine. Cette contrée forme aujourd'hui, avec le Kambodje, le royaume d'Annam, qui reconnaît la suzeraineté de l'empereur de Chine.

Vers l'an 1787, Ghia-loung, dépossédé du royaume d'Annam, invoquait l'appui des missionnaires français et envoyait en ambassade auprès de Louis XVI un de ses fils, sous la tutelle de Mgr Pigneau, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine. Un traité d'alliance fut conclu entre le roi très-chrétien et le roi de la Cochinchine Ghia-loung : le premier s'engageant à envoyer une expédition de quatre frégates et environ 1 800 hommes de débarquement dans le but de replacer le second sur son trône, service en échange duquel l'île de Tourane et celle de Poulo-Condor seraient cédées à la France. L'expédition n'eut pas lieu. Néanmoins Ghia-loung parvint à reconquérir ses États sans autre secours que les bons conseils et l'instruction européenne qu'il avait reçus de Pigneau, revenu près de lui et qu'il appelait son maître, et par l'influence que les missionnaires exerçaient sur les Annamites. Ghia-loung, dans son testament, recommanda à son fils « d'aimer la France et les Français, mais de ne jamais leur accorder le moindre terrain dans ses États. »

Ses successeurs, Min-mang, Thieou-tri et Tu-duk, observèrent fidèlement la seconde recommandation, mais la première les trouva plus récalcitrants. Au lieu d'aimer les Français, c'est-à-dire les missionnaires, ils s'attachèrent à les réprimer, les accusant de saper l'antique foi populaire dans le but de transformer les pagodes en églises, et de substituer les statuettes de la Vierge et des saints aux images de Bouddha. La répression alla même jusqu'à faire des martyrs. De temps à autre, quelque vaisseau français allant en Chine touchait à Tourane et protestait avec un bien faible succès contre les actes de cruauté.

En 1856, le gouvernement français, désireux de mettre un terme à la triste condition des chrétiens du Tong-kin et de la Cochinchine, chargea M. de Montigny d'aller conclure avec la cour de Hué (capitale du royaume d'Annam) un traité de nature à améliorer le sort des missionnaires, à ouvrir ce marché à nos bâtiments de commerce et à obtenir la faculté d'envoyer un agent diplomatique résidant à la capitale. On ajouta qu'il devait demander la cession de Tourane ou de quelque autre île pour y bâtir une forteresse, en vertu du traité d'alliance conclu jadis avec Louis XVI, bien que celui-ci l'eût assez mal exécuté.

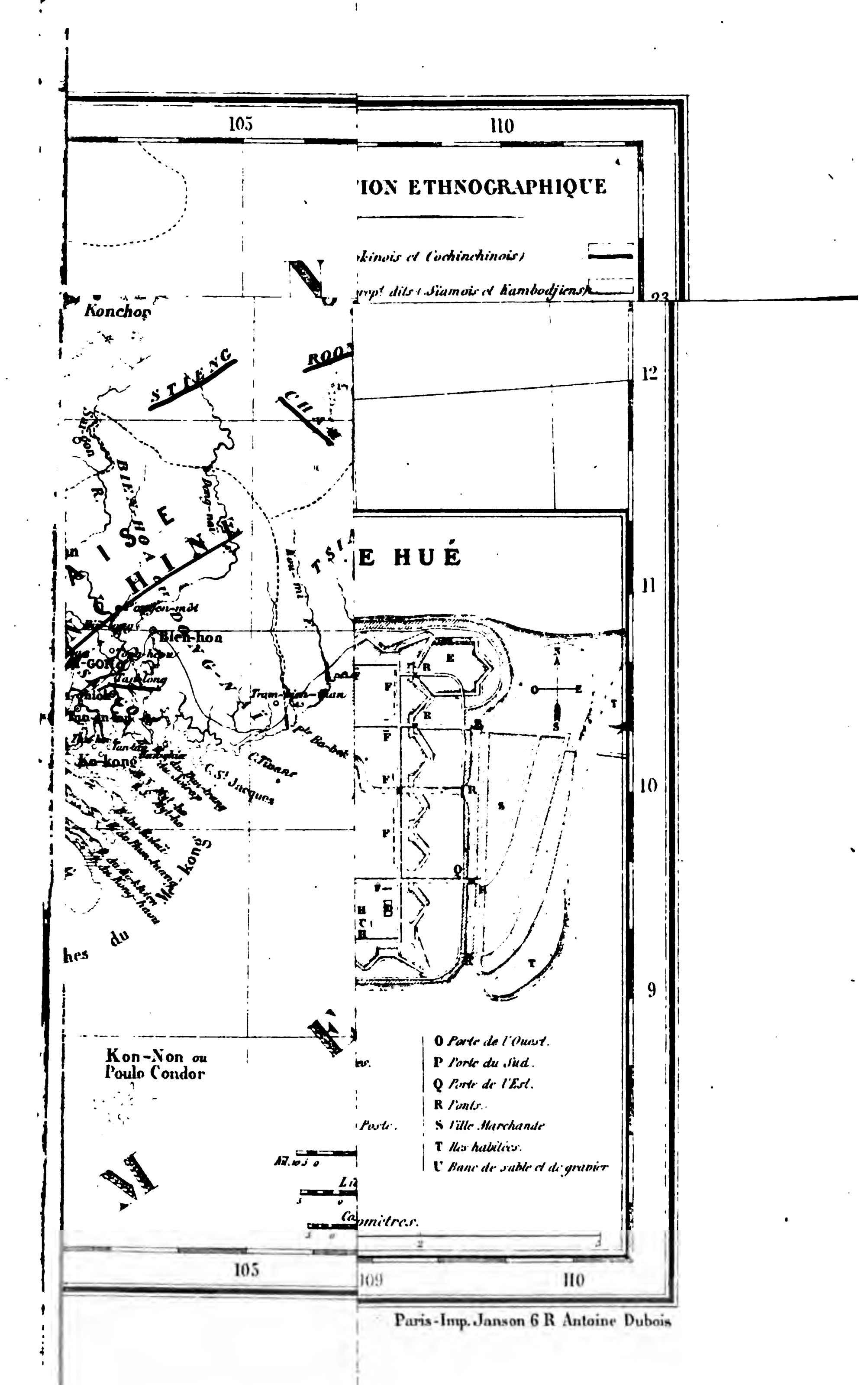
M. de Montigny parut un instant à Tourane sans que les circonstances lui permissent d'accomplir sa mission. Ajoutons que le capitaine du *Catinat*, M. Lelieur, de qui il s'était fait précéder avec une lettre pour Tu-duk, avait essuyé des avanies, et, pour venger l'honneur du pavillon, avait dû ruiner un fort et jeter à l'eau une soixantaine de canons.

La courte apparition et la retraite des Français furent le signal d'un redoublement de persécution contre les chrétiens; et Mgr Pellerin, évêque de Biblos et vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, vint en personne exposer à Napoléon III le tableau de leurs misères. Une expédition fut décrétée. Le vice-amiral Rigault de Genouilly, après la guerre de Chine terminée, vint à Tourane. Une demi-heure de canonnade, le 31 août 1858, suffit pour en faire une possession française.

En février suivant, le vice-amiral, contournant le littoral, se présentait à l'entrée du fleuve Saï-gon (Dong-naï). Sa division navale se composait du *Phlégéton*, portant son pavillon, du *Primauguet*, des canonnières *l'Alarme*, *l'Avalanche* et *la Dragonne*; des transports mixtes *la Durance*, *la Meurthe* et *la Saône*, et de l'aviso à vapeur espagnol *El-Cano*; plus 4 bâtiments de commerce frétés pour porter les chevaux et les approvisionnements de matériel, de charbon et de bestiaux.

Le corps de débarquement se composait, outre les marins, de 3 compagnies d'infanterie française (lieutenant-colonel Raybaud), de 2 compagnies espagnoles (commandant Palanca), d'un détachement d'artillerie de marine (capitaine Lacour), et de quelques sapeurs du génie (capitaine Gallimard).

Deux forts et la citadelle, construits à l'européenne par des ingénieurs français sous le règne de Ghia-loung, furent enlevés, et, le 9 février 1859, la ville de Saï-gon, capitale de la basse Cochinchine, était constituée solennellement possession de la France, et devenait,



rique, en 1813,
sur la ville de W

pitale de
solennel-
devenait,

au dire des Anglais, la *Singapour française*.

Pendant ce temps, à Tourane, deux jeunes officiers de marine, MM. de Nazac et Gervais, avec 250 hommes, résistaient, dans la pagode des *Clochetons*, aux attaques incessantes de 4000 des meilleurs soldats annamites, jusqu'à ce que l'ordre vint de France d'évacuer Tourane et de consacrer désormais tout notre avenir à Saï-gon.

En février 1861, le vice-amiral Charner, qui avait remplacé le vice-amiral Rigault de Genouilly, retourné en France, amena des renforts, et, par la prise de la citadelle de Ki-hoa, débloqua notre établissement de Saï-gon et rendit la circulation facile de tous côtés.

Après le vice-amiral Charner, le contre-amiral Bonard est appelé au commandement supérieur dans la basse Cochinchine. L'effectif des troupes sous ses ordres est d'environ 4000 hommes. La division navale se compose d'une trentaine de bâtiments dont la moitié sont des canonnières. Il débute par enlever, en décembre 1861, le camp Annamites et la citadelle de Bien-hoa, qui gênait notre développement au nord.

En mai 1862, il s'empare de la citadelle de Vin-loung, qui nous gênait au sud.

Le 5 juin même année, un traité est signé entre lui et les ambassadeurs de Tu-duk. L'Annam cède à la France les provinces de Saï-gon, de Bien-hoa et de Myt-ho, et ouvre trois ports du Tong-kin au commerce français. Les trois provinces de la basse Cochinchine, à l'ouest du Dong-naï, laissées aux Annamites, seront gouvernées par un vice-roi qui ne pourra y recevoir aucune troupe sans l'assentiment du gouvernement français. (*Voir la carte.*)

COCHOIR (*Mar.*). Morceau de bois d'orme qui sert pour le commettage de toute espèce de cordage.

COCHRANE (Sir ALEXANDRE FORSTER INGLIS). Amiral anglais, né en 1748, mort en 1832. Capitaine de vaisseau dès 1782, il se distingua, trois ans après, sous les ordres de lord Abercrombie, contre une escadre française dans la baie de Chesapeake. En 1799, il débarqua des troupes anglaises en Égypte. Il contribua, en 1804, à la destruction de la flotte française dans la baie de San-Domingo; durant la guerre avec l'Amérique, en 1813, il échoua dans une tentative sur la ville de Washington; mais dans la campagne de 1815, il ravagea la Louisiane et la Nouvelle-Orléans.


Cochrane
(d'après une estampe anglaise).

COCHRANE (ALEXANDRE). Neveu du précédent, né en 1775. Dans le mois d'avril 1809, époque à laquelle il était capitaine de frégate, il tenta d'incendier la flotte française devant l'île d'Aix, et réussit à détruire trois vaisseaux au moyen de fusées à la Congrève.

COCLÈS (PUBLIUS-HORATIUS). Un trait de courage a immortalisé le nom de ce Romain, surnommé *Coclès* ou le *Borgne*, ayant perdu un œil dans un combat. L'an 246 de la république, ou 507 ans avant l'ère chrétienne, Porsenna, roi d'Étrurie, ayant chassé les Romains du mont Janicule, allait pénétrer dans la ville par le pont Sublicius, lorsque Coclès, qui commandait en cet endroit, donna l'ordre de rompre le pont et demeura seul à l'entrée pour en défendre le passage. Une grêle de traits fondit alors sur lui; mais ce ne fut que lorsque la rupture du pont fut bien opérée, qu'il s'élança dans le Tibre en se recommandant aux dieux. Malgré les flèches ennemies, il arriva, sans être blessé, au milieu des siens, sur l'autre rive, et Rome, reconnaissante, lui donna des terres et lui érigea une statue.

CODOGNO. Ville d'Italie. Les Autrichiens y furent battus par les Espagnols en 1746, et par les Français en 1796.

CODRINGTON (Sir EDOUARD). Amiral anglais, né en 1770, mort en 1851. Il commandait en 1827 la flotte anglaise dans la Méditerranée, et unit ses forces à celles des amiraux français et russes pour mettre un terme aux dévastations d'Ibrahim-Pacha dans la Morée. Ayant pris la direction en chef, comme le plus ancien amiral, il entra dans le port de Navarin, le 20 octobre 1827, et, sur un coup de fusil tiré d'une chaloupe turque, il ordonna le feu, et détruisit dans l'espace de trois heures la flotte ottomane qui était à l'ancre dans ce port. Toutefois, le gouvernement anglais trouvant que Codrington avait outrepassé ses instructions, le rappela, et cet officier demeura un certain temps dans une sorte de disgrâce.


Codrington
(d'après une estampe anglaise).

COEVERDEN. Ville forte de Hollande. Elle fut prise par les Français en 1795.

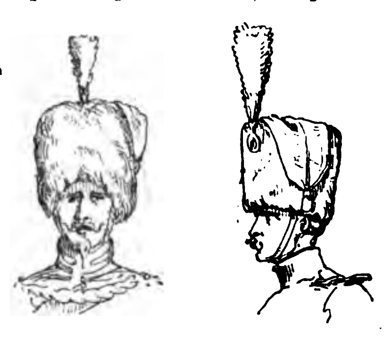
COFFRAGE. Ajustement et charpente du coffre d'une mine.

teur, le bâtiment de se coucher à droite ou à gauche, pendant que la quille glisse le long de la coulisse où on la dirige. Les flancs du navire sont alors préservés par des ventrières ou dragues qui y sont clouées et que l'on retire ensuite.

COKESBERG (COMBAT DE). Livré le 7 octobre 1677, près de Strasbourg, par le maréchal de Créqui aux troupes du duc Charles, qui furent battues. Le futur maréchal de Villars, très-jeune alors, se distingua dans ce combat.

COLADE. Coup que celui qui recevait chevalier un écuyer, lui donnait sur la joue avec la paume de la main.

COLBACH ou **KOLBAK.** Ce mot, qui vient du turc *kalpack*, désigne une coiffure en usage dans l'armée française depuis l'institution des chasseurs à cheval de la garde consulaire, qui en avaient rapporté le modèle d'Égypte. Le colbach est un bonnet à poil en forme de cône tronqué, dont la partie supérieure se termine par une es-



COLBACKS : Guide. (Garde impériale.) Musicien.

pèce de poche conique, de drap, qui pend sur le côté et à laquelle est attaché un gland.

COLBERG. Ville importante située sur les bords de la mer Baltique, dans la Poméranie, en Prusse. Elle fut assiégée et prise par les Russes, en 1761, sous les ordres du comte de Romanzoff. Elle soutint aussi un siége contre les Français, en 1807.

COLCHESTER. Ville du comté d'Essex, en Angleterre. Elle soutint, en 1648, un siége mémorable contre les troupes du Parlement, commandées par le général Fairfax, et Ireton, gendre de Cromwell.

COL DE CYGNE (*Mar.*). Sorte de bosse en fer pour retenir les câbles-chaînes. — Pièce qui fait partie du mécanisme des lignets-chaînes.

COLERET (*Pêche*). Espèce de filet dont les mailles ont peu d'ouverture, et que l'on traîne dans les eaux peu profondes.

COLGIAC. Espèce de brassard qu'on portait autrefois dans l'armée turque.

COLICOTTA. Ville importante des bords du Gange, qui devint la conquête des Anglais, en 1757.

COLIGNY (GASPARD DE CHATILLON, sire DE). Amiral de France, né à Châtillon-sur-Loing, en 1517, mort en 1572. Fils de Gaspard de Coligny, maréchal de France sous François Ier. Ses services lui valurent d'être nommé amiral par Henri II. A la mort de ce prince il alla vivre dans la retraite, étudia les questions religieuses et se fit protestant. Lors de la guerre de religion, en 1562, le parti de la réforme le nomma lieutenant général. Sous les ordres de Condé, il perdit avec lui la bataille de Dreux contre le duc de Guise; il assista aussi au combat de Saint-Denis et aux batailles de Jarnac et de Montcontour. Après le traité de paix conclu à Saint-Germain en 1570, Catherine et Charles IX l'attirèrent à la cour. Il n'en était pas moins cependant désigné au poignard des assassins. Il fut une des premières victimes de la Saint-Barthélemy, dans la nuit du 23 au 24 août.



Coligny (d'après un portrait du temps).

COLIN-MAILLARD (JEAN COLY ou). Guerrier du pays de Liége, qui vivait au commencement du dixième siècle. Son surnom de Maillard lui venait de ce que, dans les combats, il ne faisait usage que d'un maillet, arme qui devenait terrible dans ses mains. Ses exploits furent tels que le roi Robert le reçut chevalier en 939. On raconte que, dans la dernière bataille où il se montra et qui était livrée à un comte de Louvain, il eut les deux yeux crevés; mais que, guidé par ses écuyers, il ne cessa point de porter des coups tant que dura le combat, et fit un grand carnage de ses adversaires. Depuis lors, les soldats inventèrent un exercice dans lequel l'un des tenants devait avoir les yeux bandés; cet exercice fut la passion de Gustave-Adolphe, et passa des camps dans toutes les classes de la société et dans tous les pays. C'est le jeu que nous nommons toujours *Colin-Maillard*.

COLIS (*Mar.*). Se dit d'une caisse ou d'un ballot de marchandises.

COLISMARDE. Épée longue et déliée dont la lame s'élargissait en se rapprochant de la garde, dans le but d'écarter l'arme de l'ennemi. — Ce nom désignait aussi une sorte de combat usité en Espagne.

COLLATIA. Ville aujourd'hui ruinée du Latium. Elle fut prise l'an 610 avant J.-C., par Tarquin, qui depuis lors fut surnommé *Collatin*.

COLLERETTE (*Pêche*). Courtines volantes qui servent à former une enceinte de pêche.

COLLERETTES (*Mar. à vap.*). Prolongements circulaires de métal qui, dans les machines à

vapeur, terminent les cylindres, les chaudières, etc.

COLLET. Du lat. *collum*, col. On nomme *collet du bouton*, la partie renflée par laquelle le bouton d'un canon tient à la culasse.

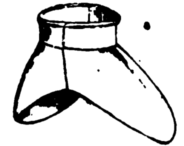
COLLET DE MAILLES. Partie d'armure de mailles usitée du quatorzième au seizième siècle. Le collet de mailles servait à défendre le haut du corps, il enveloppait le cou et recouvrait la poitrine, le dos et les épaules. Dans le spécimen exposé au musée d'artillerie, on remarque que les mailles sont plates et d'un tissu plus serré autour du col; les agrafes en cuivre doré, repoussées et ciselées, dans le goût allemand. (*Voy.* BRIGANTINE, COTTE DE MAILLES, JAQUE DE MAILLES et MANTEAU D'ARMES.)



Collet de mailles
(d'après le musée d'artillerie).

COLLET (*Mar.*). On appelle : *collet d'étai*, le tour que l'étai fait sur le ton du mât, au-dessus des haubans, et qui passe entre les deux barres des hunes d'avant; *collet d'un couple*, le renfort où les deux branches se réunissent; *collet de l'aviron*, la partie arrondie entre le manche et la pelle; *collet du mât*, l'arrêt formé en amincissant sa partie supérieure pour supporter les barres; et *collet de l'ancre*, le gros bout de sa verge.

COLLETIN. On appelait ainsi anciennement une des pièces de l'armure protégeant le cou et le haut de la poitrine. Cette partie d'armure défensive était faite de deux pièces de métal forgé et battu, ajustées à la forme du haut du corps, et tenant l'une à l'autre par des charnières; on l'ouvrait pour la mettre en place, et elle se refermait au moyen d'attaches. (*Voy.* GAMBESON.)



Colletin
(d'après le musée d'artillerie).

COLLIER. Du lat. *collum*, col. A Rome, on décernait des colliers aux soldats, comme récompense du courage. Les colliers que l'on distribuait aux cavaliers étaient de deux sortes : le *phalera* et le *torques*. Le premier pendait jusque sur la poitrine, le second entourait seulement le cou. Les soldats qui avaient obtenu ce dernier, recevaient le nom de *milites torquati*. Manlius fut surnommé *Torquatus*, pour avoir enlevé le collier d'or d'un Gaulois qu'il avait vaincu en combat singulier. Au lieu de colliers, les fantassins recevaient des *bracelets*. On cite un certain Sicinius Dentatus, qui se vantait de posséder 80 colliers et 60 bracelets qu'il avait reçus pour prix de sa valeur.



Colliers romains
(d'après un bas-relief du musée de Bonn).

COLLIER (*Mar.*). On appelle *collier d'étai*, un bout de grosse corde semblable à l'étai et dont la destination est d'embrasser le haut de l'étrave et d'aller se joindre au grand étai.—Les *colliers de défense* sont des cordes tortillées en rond, qu'on place à l'avant et sur le côté des chaloupes, pour les préserver du choc des autres embarcations. Le *collier du ton* est un lien de fer qui contribue à maintenir les mâts de perroquet et de hune.

COLLINEAU (EDOUARD-ISAÏE). Général français. Né le 22 novembre 1810 aux Sables-d'Olonne (Vendée). Engagé volontaire, le 14 mars 1831, dans le 18ᵉ régiment d'infanterie légère. Successivement caporal, sergent, sergent-major; en septembre 1836 il passa, en qualité de sous-lieutenant, dans un corps auxiliaire formé à Pau pour le compte du gouvernement espagnol; ce corps ayant été licencié, Collineau fut incorporé comme sergent-major dans la légion étrangère le 1ᵉʳ octobre 1836, et s'embarqua pour l'Afrique le 11 janvier 1837. Adjudant sous-officier le 8 janvier 1838, sous-lieutenant le 4 mars suivant, il fut compris avec son grade, le 30 décembre 1840, dans l'organisation du 2ᵉ régiment de la légion étrangère. Lieutenant le 17 mars 1842, cité à l'ordre de la division de Constantine la même année, il se distingua à Bougie dans plusieurs sorties en 1843.

Capitaine le 26 janvier 1845, blessé d'un coup de feu à la main droite au combat de Sidi Chelkan, contre les Nemenchas, le 7 juin 1846; il ne voulut pas, malgré cette blessure, quitter le commandement de sa compagnie. Chevalier de la Légion d'honneur le 22 avril 1847, il se distingua de nouveau en Kabylie. Adjudant-major le 20 octobre 1848, il était cité, dans un rapport du général commandant la province de Constantine, pour sa conduite dans le combat de Seriana, le 17 septembre 1849, et faisait l'admiration de l'armée durant le siége de Zaatcha. En 1850, il prit part à une nouvelle expédition contre les Nemenchas, fut investi, le 24 août, sur sa demande, du commandement supérieur de Biskra, décimée par le choléra, qu'il affronta sans relâche pour servir ceux qui en étaient atteints, et fut encore à cette occasion mis à l'ordre du jour. Il participa avec autant de zèle que de discernement aux travaux archéologiques entrepris dans la subdivision de Batna, où il fit par lui-même d'importantes découvertes.

A peine échappé au choléra, il eut la cuisse gauche traversée d'un coup de feu le 12 mai 1851, dans un combat livré en Kabylie. Chef de bataillon le 8 août suivant, il remporta à Mlili, le 22 mai 1852, sur le chérif d'Ouargla, un des plus brillants succès de la conquête algérienne, qui arrêta l'insurrection qui se propageait dans les Bibans. Il obtint alors le commandement ti-

tulaire du cercle de Biskra et la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Lieutenant-colonel du 2e régiment de zouaves le 10 août 1853, colonel du 1er de zouaves le 24 mars 1855; embarqué pour la Crimée le 18 avril suivant, il s'illustra le 8 septembre à l'assaut de Sébastopol, où il reçut un coup de sabre et un coup de crosse de fusil sur la tête.

Après cette campagne, il ramena son régiment en Afrique, prit part à l'expédition de Kabylie, et fut de nouveau cité à l'ordre de l'armée le 16 septembre 1856.

Général de brigade le 12 août 1857, au mois d'avril 1859 il était désigné pour faire partie de l'armée d'Italie. Commandeur de la Légion d'honneur le 17 juin, il fut investi du commandement d'une brigade du corps expéditionnaire de Chine le 13 novembre 1859.



Le général Collineau
(d'après le tableau de la prise de Malakoff).

Parti à bord de la *Dryade* le 24 novembre 1859, il débarqua à Tché-fou le 1er juin suivant; il dirigea les troupes qui s'emparèrent de Peh-tang le 1er août, coopéra le 14 à la prise du fort de Takou, prit d'assaut le 16 l'un des forts du Peï-ho, après une lutte opiniâtre, et enfin enleva avec trois compagnies d'infanterie, le 21 septembre, le pont de Pa-Li-Kiao.

Élevé le 6 novembre 1860 au grade de général de division, il exerçait le commandement supérieur de Tien-tsing, lorsqu'il fut atteint d'une épidémie variolique, à laquelle il succomba le 15 janvier 1861.

Le maréchal Pélissier disait de Collineau, avant même qu'il l'eût vu s'illustrer en Crimée, que c'était « un officier d'un mérite réel, d'une rare énergie, plein de décision, d'une raison supérieure, ardent à la guerre et ayant toutes les qualités du commandement; » et le maréchal Randon: « qu'il était intrépide dans l'attaque, plein de sang-froid dans la retraite, et qu'il justifiait dans toutes les occasions la confiance de ses chefs comme celle de ses soldats. »

COLLO. Ville de la province de Constantine, en Algérie. Les Français y firent une expédition le 7 avril 1843.

COLMAR. *Argentuaria.* Chef-lieu du département du Haut-Rhin, situé sur la Lauch et près du confluent de cette rivière et de l'Ill. Cette ville joua un rôle important durant les guerres civiles, sous Rodolphe de Hapsbourg et Adolphe de Nassau; puis elle fut prise par les Suédois en 1632; par les Français en 1635 et 1673, et cédée à la France, lors de la paix de Riswick, en 1697; enfin les Bavarois l'occupèrent le 3 janvier 1814. Colmar est le chef-lieu de la 2e subdivision de la 6e division militaire.

COLMARS. Petite place de guerre du département des Basses-Alpes. Les Français s'en emparèrent au dix-septième siècle.

COLOCOTRONIS (Théodore). Né dans la Messénie en 1770, mort en 1843. Fils de Constantin Colocotronis, qui périt en combattant les Turcs, il était, à vingt ans, chef d'armatoles. En 1802, sa tête étant mise à prix par le pacha de Morée, il chercha un asile à Zante jusqu'au signal de l'insurrection de 1821. Il défit l'année suivante Méhémet-Pacha. Pour mettre un terme à la rivalité désastreuse entre lui et Maurocordato, il fallut l'arrivée du président Capo-d'Istria. Il fut alors général en chef de la Morée, et, à la mort du président, il fit partie du gouvernement provisoire. Ayant conspiré en 1834 contre la régence, il fut condamné à mort, mais gracié par le roi Othon.



Colocotronis
(d'après Boggi).

COLOGNE. *Colonia Agrippina.* Capitale de la province rhénane de Prusse. Elle fut prise et détruite par les Francs en 355; par les Français en 1795; et les fortifications qu'elle réédifia furent rasées par ordre du roi de Prusse en 1816.

COLOMB (Christophe). Célèbre navigateur, né en 1436 ou en 1441, à Gênes selon les uns, et selon d'autres à Savone, à Cogoreo ou à Cogoletto, mort en 1506. Fils d'un fabricant de drap, il renonça au commerce pour étudier la géométrie, l'astronomie, la géographie, la cosmographie, et navigua longtemps dans tout le monde alors connu. S'inspirant d'antiques et vagues traditions, et surtout poussé par le désir de trouver un passage direct aux Indes sans tourner le cap de Bonne-Espérance, il demanda d'abord au roi de Portugal, puis aux Génois, puis en Angleterre, les moyens d'exécuter un voyage d'exploration dans l'Océan. Repoussé et traité de visionnaire, il s'adressa enfin à l'Espagne, où régnaient Ferdinand et Isabelle; mais ce ne fut encore qu'au bout de huit années de pressantes sollicitations, et sur la recommandation d'un religieux instruit, Jean Perez, qui avait du crédit sur la reine, que Colomb obtint trois vaisseaux avec lesquels il partit, le 3 août 1492, du port de Palos, en Andalousie. Après soixante-cinq jours de navi-



Christophe Colomb
(d'après le cabinet des Estampes).

gation, il découvrit la terre le 8 octobre; débarqua d'abord dans l'île San-Salvador, une des Lucayes; découvrit ensuite Cuba et Saint-Domingue, et revint en Espagne en mars 1493. Ferdinand, en exécution d'un article du traité conclu avec lui avant le départ, le nomma alors vice-roi des pays qu'il avait découverts. Il entreprit, en septembre suivant, un second voyage dans lequel il découvrit la plus grande partie des petites Antilles, et forma des établissements à Saint-Domingue. Dans un troisième voyage, exécuté en 1498, il découvrit le continent et parcourut la côte de l'Amérique méridionale, depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à Caracas. Enfin, dans une quatrième et dernière expédition, en 1502, il poussa jusqu'au golfe de Darien. Les découvertes faites par Christophe Colomb sont aujourd'hui incontestables : l'histoire a fait justice des aventuriers, des faussaires qui ont cherché à lui ravir la gloire d'avoir abordé le premier au nouveau continent, d'avoir surtout pressenti, à l'aide de l'étude et du génie, que ce continent devait exister. L'illustration de Colomb est donc parfaitement établie. Mais au prix de combien d'amertume, de tourments, de persécutions, cette illustration a été acquise! Le grand homme fut en butte à des révoltes, à des conspirations de la part de ses équipages, officiers et matelots; victime de la calomnie pendant sa troisième expédition, on le dépouilla de son commandement, et il fut ramené en Espagne chargé de fers. Rendu enfin à la liberté, il ne retrouva ni l'estime ni le crédit dont il avait joui auprès du prince, et mourut accablé d'infirmités et de chagrin.

Déjà en 1503 et à la date du 7 juillet, époque où il se trouvait relégué, presque oublié, dans un coin de ce même monde qu'il avait fait connaître, il écrivait à la reine Isabelle une lettre dans laquelle se trouvent les passages suivants : « Que m'ont servi vingt années de travaux, tant de fatigues et de périls? Je n'ai pas aujourd'hui une maison en Castille, et si je veux dîner, souper ou dormir, je n'ai pour dernier refuge que l'hôtellerie : encore le plus souvent l'argent me manque-t-il pour payer mon écot... Que Vos Majestés m'accordent quelque pitié... Que le ciel et la terre pleurent pour moi! Qu'il pleure pour moi, quiconque a de la charité, quiconque aime la vérité et la justice! Je suis resté là, dans ces îles des Indes, isolé, malade, en grande peine, attendant chaque jour la mort, environné d'innombrables sauvages pleins de cruauté, si loin des sacrements de notre sainte mère l'Église! Je n'ai pas un maravedis pour faire une offrande spirituelle... »

Nous avons dit plus haut que l'histoire avait rendu à Colomb les titres de gloire dont on avait tenté de le dépouiller; mais cependant il est resté privé de l'honneur de donner son nom au continent qu'il avait découvert, et cet honneur est demeuré à Améric Vespuce, pilote et bailleur de fonds d'un de ses lieutenants, lequel pilote s'était vanté, mensongèrement, d'avoir le premier découvert la terre ferme. On rapporte, à ce sujet, qu'Améric Vespuce ayant écrit une relation de ses voyages, un certain Hylacolynus, qui avait obtenu la communication du manuscrit, le publia, et proposa d'appeler le nouveau monde *Americi terra, vel americana*. Quelques auteurs attribuent à Christophe Colomb d'avoir, le premier, fait usage en mer de l'astrolabe, et d'avoir déterminé, avec cet instrument, la position des vaisseaux par la longitude et la latitude. Mais un fait curieux, c'est que cet illustre navigateur, même après son quatrième voyage, c'est-à-dire peu avant sa mort, ne croyait pas, assure-t-on, avoir découvert un nouveau monde; ce qu'il était allé chercher, ce qu'il croyait avoir rencontré, c'était une nouvelle région du continent asiatique, un nouveau point de l'Inde inconnu jusqu'alors.

COLOMBIER (*Mar.*). Forte épontille, faisant partie du ber, que l'on place sous la carène d'un vaisseau en construction, lorsqu'il doit être lancé à la mer.

COLOMBO. Ville forte, capitale de l'île de Ceylan. Les Portugais s'en emparèrent en 1517, les Hollandais en 1603, et les Anglais en 1776. Ils en sont restés maîtres ainsi que de l'île entière.

COLONEL. Ce mot, suivant le maréchal de Montluc, viendrait de l'italien *colonello*, formé de *colonna*. On disait autrefois *coronnel* et *coronal*, analogue au mot *coronella*, signifiant cimier ou sommet d'armoiries, mot laissé en Espagne par les Romains et provenant du latin *corona*, assemblée, attroupement. Un chef romain parlait *coronâ stante* devant la troupe. Ce fut sous le règne de Louis XII que le titre de colonel parut pour la première fois dans l'armée et fut donné indifféremment aux capitaines de bande; mais, sous François I[er], il fut affecté spécialement, dans les légions, au capitaine de la première compagnie de chacune de ces légions. Cette organisation dura peu et l'on en revint aux bandes telles qu'elles subsistaient auparavant; cependant leurs chefs continuèrent à être appelés colonels, ce qui dura jusqu'en 1544, époque de la création de la charge de *colonel général*. Alors les chefs de corps furent appelés *mestres de camp;* puis successivement : colonels, de 1661 à 1721; mestres de camp, de 1721 à 1730; colonels, de 1730 à 1780; et mestres de camp, de 1780 à 1788. Une ordonnance du 25 mars 1776 avait ajouté au titre de mestre de camp, alors en usage, celui de *commandant*, afin de distinguer l'officier qui commandait le régiment, du mestre de camp en second qui était placé sous ses ordres; enfin, une ordonnance du 17 mars 1788, en supprimant les mestres de camp en second, rendit aux chefs de corps la dénomination de colonel. Celle-ci, changée encore contre celle de *chef de demi-brigade*, par décret du 21 février 1793, fut rétablie par un autre décret du 1[er] vendémiaire an XII.

COLONEL GÉNÉRAL. Ce grade constituait, an-

ciennement, l'un des grands offices de la couronne. Dix années après la formation de ses légions, vers l'an 1544, François Ier créa la charge de *colonel général de l'infanterie*, la plus considérable de l'armée, après celle de maréchal, et Henri III l'éleva, en 1584, en charge de la couronne. Les prérogatives du colonel général avaient en effet une extrême importance, puisqu'il commissionnait non-seulement les officiers, mais qu'encore aucun autre emploi, même celui de caporal, ne pouvait être accordé sans son agrément. La charge de *colonel général des Suisses et Grisons* ne fut d'abord que temporaire et occupée par un prince; mais Charles IX l'érigea en titre d'office, dans l'année 1571, en faveur de Charles de Montmorency de Méru, et quoique cette charge ne fût point placée au nombre des charges de la couronne, celui qui s'en trouvait investi n'en prêtait pas moins serment entre les mains du roi. Le colonel général des Suisses commandait tous les corps de cette nation employés en France, excepté pourtant la compagnie des *cent-suisses* de la garde. Au nombre des priviléges de cette charge était celui, pour le colonel, de faire porter les couleurs de sa livrée aux drapeaux des compagnies; et lui-même plaçait, pour signe de sa dignité, six drapeaux du régiment des gardes passés en sautoir derrière l'écusson de ses armes. Enfin, outre la garde qui lui était attribuée comme officier général de l'armée, le roi entretenait près de lui une compagnie particulière dans laquelle il pouvait faire grâce, même pour crime capital; il avait encore douze trabans ou hallebardiers également entretenus aux frais de l'État. Cette charge, qui avait disparu à la Révolution, fut rétablie sous l'Empire, conservée sous la Restauration, et supprimée définitivement en 1830.

Le grade de *colonel général de la cavalerie légère et étrangère* remonte à Louis XII, qui nomma M. de Fontrailles *capitaine général des Albanais*, charge qui fut remplacée, sous Henri II, par celle de *colonel général de la cavalerie*. Cette dernière ne fut d'abord accordée que par commission; mais Charles IX, en 1565, l'érigea en titre d'office. Les priviléges de cette charge étaient aussi très-considérables : celui qui l'occupait passait ses troupes en revue quand bon lui semblait; avait une haute inspection sur la police, la discipline et l'administration; présentait à la nomination du roi pour tous les emplois; et les commissions n'étaient même valables qu'autant qu'elles étaient revêtues de son visa, ce qui s'appelait prendre *l'attache du colonel général*. Sous Louis XIII, la cavalerie allemande eut un colonel général indépendant du précédent. Cette dernière charge, donnée en 1636 à Jean Streiff de la Vouslin, et en 1638 au baron d'Engenfeld, cessa d'exister après l'exercice de ce dernier. Le colonel général de la cavalerie légère portait, pour marque de sa dignité, six cornettes aux armes de France, passées en sautoir derrière l'écu de ses armes. Cet office fut aboli en 1790.

Une charge de *colonel général des dragons* fut créée en 1668 pour le duc de Lauzun, et supprimée à la révolution de 1789. Rétablie sous l'Empire et continuée sous la Restauration, elle disparut derechef en 1830. Avant 1789, le titulaire de cette charge portait, pour marque distinctive, six étendards semés de fleurs de lis et passés en sautoir derrière l'écusson de ses armes. Sous l'Empire et la Restauration, il y eut aussi des colonels généraux de la *garde impériale*, de la *gendarmerie*, des *Suisses*, des *carabiniers*, des *chasseurs à cheval*, des *chevau-légers lanciers*, des *cuirassiers*, des *hussards*, etc. Sous Louis XVIII, le comte d'Artois était colonel général des Suisses; le prince de Condé, colonel général de l'infanterie; le duc d'Angoulême, colonel général des carabiniers, des cuirassiers et des dragons; le duc de Berri, colonel général des chasseurs et des lanciers; et le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, colonel général des hussards.

COLONELLAT. Se disait autrefois de la propriété d'un régiment.

COLONELLE. Nom sous lequel on désignait la première compagnie d'un régiment.

COLONIA DEL SACRAMENTO. Port fortifié, situé sur la rive gauche de la Plata, vis-à-vis Buenos-Ayres. Les flottes anglaise et française l'enlevèrent aux troupes de Rosas le 31 août 1845.

COLONIES FRANÇAISES. L'histoire des fluctuations des colonies de la France n'est pas du domaine de ce livre, dont le cadre ne permet à peu près que leur énumération. Nous les énoncerons dans l'ordre de leur importance territoriale.

1. ALGÉRIE. Au nord de l'Afrique, à moins de 700 kilom. des côtes de France, la plus inappréciable colonie qu'il soit donné à une puissance contientale de posséder, l'*Algérie*, placée sous l'autorité d'un gouverneur général, maréchal de France, et divisée en trois provinces : Constantine, Alger, Oran, administrées par des préfets. (*Voy.* ALGÉRIE.)

2. MARTINIQUE. Une des petites Antilles françaises, à 5 300 kil. de Brest. Découverte en 1493, par les Espagnols; occupée par la France en 1635; attaquée par les Hollandais en 1674; prise par les Anglais en 1762, 1802 et 1809, et restée définitivement à la France. — Un gouvernement divisé en quatre arrondissements : Fort-Royal, le Marin, la Trinité et Saint-Pierre.

Les *services militaires* y comprennent l'état-major général et des places; direction d'artillerie; sous-direction du génie; compagnie de gendarmerie coloniale ; détachement d'artillerie de marine; détachement de la 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie; compagnie indigène d'ouvriers du génie et 1er régiment d'infanterie de la marine. — Les *services de la marine* y comprennent le commissariat de la marine, composé de 2 commissaires, 1 commissaire adjoint, 8 sous-commissaires et 10 aides-commissaires; service de santé, service des ports et trésorerie.

3. GUADELOUPE ET DÉPENDANCES. Une des pe-

tites Antilles françaises, non loin de la Martinique, divisée en deux parties, dites Grande-Terre et Basse-Terre. Habitée primitivement par les Caraïbes ou *Karakera*. Découverte par Christophe Colomb, le 4 novembre 1493. Des Espagnols, elle passa, en 1635, aux Français, auxquels elle est restée après avoir été passagèrement occupée par les Anglais en 1759, 1794, 1810 à 1815. De la Guadeloupe dépendent les îles de Marie-Galante, des Saintes, de la Désirade et la partie française de l'île Saint-Martin.—Un gouvernement divisé en trois arrondissements : Basse-Terre, Pointe-à-Pître et Marie-Galante.— *Services militaires* : état-major général et des places; direction d'artillerie; sous-direction du génie; compagnie de gendarmerie coloniale; détachement d'artillerie de marine; détachement de la 6ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie; compagnie indigène d'ouvriers du génie; 2ᵉ régiment d'infanterie de la marine; 2ᵉ compagnie disciplinaire des colonies. — *Services de la marine* : commissariat de la marine, composé de 1 commissaire général, 1 commissaire, 2 commissaires adjoints, 9 sous-commissaires, 9 aides-commissaires; service de santé, service des ports et trésorerie.

4. Ile de la Réunion (Bourbon). Entre Madagascar et Maurice, dans la mer des Indes, près des côtes de l'Afrique, à 11 500 kilom. de Brest par la route du cap de Bonne-Espérance, à 7 500 kilom. de Toulon par la route de la mer Rouge. Découverte en 1545 par les Portugais; prise par les Français en 1642; momentanément au pouvoir des Anglais de 1810 à 1814. Appelée successivement Mascareigne, du nom de Mascarenhas, qui la découvrit, et alternativement Bourbon ou Réunion, suivant les époques.—Un gouvernement, deux arrondissements : Saint-Denis et Saint-Paul. — *Services militaires* : état-major général et des places; direction de l'artillerie; service du génie; compagnie de gendarmerie coloniale; détachement d'artillerie; détachement de la 6ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie; compagnie indigène d'ouvriers du génie; détachement du 4ᵉ régiment d'infanterie de marine; 4ᵉ compagnie disciplinaire des colonies. — *Services de la marine* : commissariat composé de 2 commissaires, 2 commissaires adjoints, 6 sous-commissaires, 5 aides-commissaires; service de santé, service des ports, trésorerie.

5. Mayotte et dépendances : Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou. (Ces deux dernières, possessions françaises depuis 1840.) Dans le canal de Mozambique, entre Madagascar et la côte E. d'Afrique, à 1 380 kilom. de Bourbon.— 1 commandant supérieur à Mayotte, 1 commandant particulier à Nossi-Bé, 1 chef du génie, 1 ordonnateur et 3 aides-commissaires, 4 chirurgiens et 1 trésorier.

6. Sainte-Marie de Madagascar. Petite île à l'est de Madagascar, possession française depuis 1750. — 1 commandant, 1 garde du génie, 1 ordonnateur, 2 chirurgiens.

7. Guyane française, autrefois *France équinoxiale*, entre la Guyane hollandaise et le Brésil, dans l'Amérique méridionale. Ses premiers établissements français datent de 1604; elle passa successivement de la France aux Anglais en 1654, aux Hollandais en 1676, aux Français peu après, aux Portugais en 1809 et aux Français en 1817. Le chef-lieu, *Cayenne*, est à 5 300 kilom. de Brest.—Un gouvernement.— *Services militaires* : état-major général et des places; service de l'artillerie et du génie; compagnie de gendarmerie coloniale; détachement d'artillerie de marine; de la 6ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie; du 3ᵉ régiment d'infanterie de la marine. — *Services de la marine* : commissariat, composé de 2 commissaires, 2 commissaires adjoints, 8 sous-commissaires et 15 aides-commissaires; service de santé, composé de 32 médecins, chirurgiens et pharmaciens; service des ports et trésorerie.

8. Iles Saint-Pierre et Miquelon. A l'entrée du golfe Saint-Laurent, près de Terre-Neuve, dans l'Amérique septentrionale, à 3 100 kilom. de Brest. La France en prit possession en 1763. Les Anglais les occupèrent de 1778 à 1783, de 1793 à 1801 et de 1804 à 1816.—Un commandant et 4 officiers du commissariat de la marine, 1 capitaine de port, 4 officiers de santé, 1 trésorier.

Outre ces deux îles la France possède dans leur voisinage les îlots du *Grand-Colombier*, des *Chiens*, des *Vainqueurs*, des *Pigeons* et du *Massacre*.

On ne peut se défendre d'un sentiment douloureux en se rappelant qu'à partir du seizième siècle la France posséda successivement, dans cette Amérique du Nord, le Canada et sa capitale Québec, restée toute française, la grande île de Terre-Neuve et la Louisiane avec sa capitale, Nouvelle-Orléans.

9. Sénégal et dépendances. Dans la Sénégambie, sur la côte occidentale de l'Afrique, à l'embouchure du fleuve Sénégal. Les îles qui composent cet établissement français, et dont les principales sont *Saint-Louis* et *Gorée*, à 2 600 kilom. de Brest, ont successivement appartenu à la France dès le quatorzième siècle, aux Anglais de 1763 à 1783, et de 1809 à 1814.

La France possède dans le voisinage de Saint-Louis les postes militaires de *Richard-Tol*, *Dagana* et *Bakel*, et les comptoirs d'*Albueda* et *Seghioro*. —Un gouvernement, 2 arrondissements : Saint-Louis et Gorée. — *Services militaires* : état-major général et des places; direction de l'artillerie; sous-direction du génie; détachement de gendarmerie coloniale, d'artillerie, et de la 6ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie; compagnie d'ouvriers indigènes du génie; détachement du 4ᵉ régiment d'infanterie de marine; 3ᵉ compagnie disciplinaire des colonies à Gorée; tirailleurs sénégalais, divisés en 6 compagnies, ayant chacune 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant européens, et commandées par un lieutenant-colonel; escadron du 1ᵉʳ régiment de spahis. — *Services de la marine* : commissariat, composé de

1 commissaire, 2 commissaires adjoints, 4 sous-commissaires et 6 aides-commissaires; service de santé, composé de 3 officiers de santé de divers grades; service des ports et trésorerie.

10. Établissements de la Côte-d'Or et du Gabon, dans la Guinée supérieure, côte occidentale de l'Afrique, à l'embouchure du fleuve Gabon. Les Français ont fortifié cette position en 1843. — Un commandant supérieur, 4 commandants particuliers du *Gabon*, du *Grand-Bassan*, d'*Assinie* et de *Dabon*; 2 gardes du génie, 1 trésorier.

11 à 15. Établissements français dans l'Inde : Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon, Mahé.

Pondichéry, sur la côte du Karnatie, à 15700 kilom. de Brest par le Cap, à 7500 de Toulon par la mer Rouge. Colonisée par la France en 1683, prise par les Hollandais en 1693, rendue en 1697; prise en 1761 par les Anglais; rendue et reprise par eux en 1778 et 1793; rendue définitivement à la France en 1815.—Pondichéry est le siége du gouvernement général de ce nom.—*Services militaires* : état-major, détachement du 4e régiment d'infanterie de la marine, corps d'infanterie (*cipayes*). —*Services de la marine* : commissariat composé de 12 membres, commissaire, commissaire-adjoint, sous-commissaires et aides-commissaires; service de santé, des ports et trésorerie.

Chandernagor. Dans le Bengale, à 30 kil. environ de Calcutta, appartenant à la France depuis 1688; souvent prise par les Anglais et reprise sur eux, cette ville nous est revenue définitivement en 1814.—Le chef du service est un commissaire de la marine.

Karikal. Sur la côte de Coromandel, à 11 kil. de Tranquebar. Cédée à la France par le radjah en 1739, prise par les Anglais en 1803, revenue à la France en 1814.—Le chef du service est un capitaine d'infanterie de la marine.

Yanaon. Sur la côte occidentale du Bengale, dans le pays des Circars et la présidence de Madras. La France possède cette ville depuis 1752. Les Anglais la prirent en 1795 et la rendirent en 1817.—Chef du service, un sous-commissaire de la marine.

Mahé. Sur la côte de Malabar, à 40 kil. de Calicut. Acquise par la France en 1727 et momentanément occupée par les Anglais de 1761 à 1785, et de 1795 à 1815.—Le chef du service est un commissaire adjoint de la marine.

En outre de ces cinq villes et de leurs banlieues, la France possède dans ces contrées les loges de *Mazilipatam*, *Calicut*, *Ballasore*, *Dacca*, *Cassimbazar*, *Patna* et *Jougdia*, et la factorerie de *Surate*.

16. Établissements français dans l'Océanie. Les îles Marquises, dont la principale est *Taïti*, à 18500 kilom. de Brest, et qui comprennent entre autres *Nouka-Hiva*, *Dominique*, *Madalena*, *Christina*, *Band*, *Solède*, sont placées sous le protectorat de la France, accepté en 1842 par les naturels, qui avaient refusé vingt ans plus tôt le protectorat de l'Angleterre —Un commandant capitaine de frégate; état-major; direction de l'artillerie, service du génie; détachement d'artillerie de la marine, de la 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie, du 2e régiment d'infanterie de la marine.—Commissariat composé de 3 commissaires ou sous-commissaires; service de santé et trésorerie.

17. Nouvelle-Calédonie. Ile de l'océan Pacifique découverte à l'est de l'Australie en 1774, par le capitaine Cook; occupée par la France en 1853. — Un gouverneur ; direction d'artillerie; service du génie; détachement d'artillerie de la marine, de la 6e compagnie d'ouvriers de l'artillerie, de gendarmerie coloniale, d'infanterie de marine et 1re compagnie disciplinaire des colonies; commissariat de la marine composé de 4 membres; service de santé composé de 5 membres et trésorerie.

COLONIES MILITAIRES. Les Romains fondaient de ces colonies dans tous les pays où ils voulaient entretenir leur domination. Souvent elles recevaient d'abord le nom de camp; mais sur l'emplacement qu'elles occupaient s'élevaient presque partout des villes importantes, telles qu'elles existent encore dans diverses contrées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, etc., comptent particulièrement un grand nombre de ces villes. Dans les temps modernes, le même esprit a présidé à l'établissement des colonies militaires, c'est-à-dire que cet établissement a eu aussi pour objet d'assurer la domination du vainqueur dans le pays soumis, la possession des terres conquises, et la défense des frontières contre toute agression extérieure. C'est ainsi que la Russie et l'Autriche offrent en Europe l'exemple de colonies militaires fondées dans le double but de la défense et de l'exploitation des terres.

Les colonies militaires de la Russie furent établies en 1814, après l'envahissement des Français, et leur organisation fut confiée au comte Araktcheïef. Elles avaient pour destination d'offrir en tout temps une armée constituée et une pépinière propre à remplir les vides dans les divers corps en activité; d'obvier aux inconvénients du recrutement, et de concourir enfin à la mise en valeur d'immenses terres en friche. Cette organisation avait encore l'avantage de ne point laisser le soldat dans l'oisiveté, et d'améliorer en quelque sorte son moral par l'amalgame qui était fait des troupes avec les habitants de la contrée. L'armée, ainsi répartie au sein de la population et dans un vaste territoire, conservait toutefois sa composition générale, son ordre de bataille, et comprenait : 1o l'infanterie; 2o la cavalerie; 3o l'artillerie ; 4o les sapeurs et les pionniers.

La colonisation autrichienne, formée sur les confins de la Turquie, y porte la dénomination de *cordon militaire*. On y a établi des communautés où chaque soldat doit cultiver une portion de terrain qui lui est assignée sous certai-

nes conditions ; 60 de ces tenanciers forment une *famille*, sous les ordres d'un officier ; plusieurs familles composent une *compagnie*, commandée par un capitaine ; et plusieurs compagnies constituent un *régiment*, qui a pour chef un colonel. Tous les travaux se font en commun ; et les profits se partagent de même, sous la surveillance immédiate d'un caporal et d'un officier délégué. Celui qui abandonne la communauté est puni comme déserteur, et le tribunal suprême est un conseil de guerre qui siége à Vienne. Les colonies militaires de l'Autriche sont au nombre de six : *Carlstadt*, *Warandin*, *Sirmie*, *banat de Temeswar*, *Transylvanie* et *banat de Croatie*. Ces colonies sont habitées par des Allemands, des Roumains ou Valaques, des Szeklers, et des Illyriens ou Croates : toutes sont soumises à un mode identique de gouvernement et d'administration. L'empereur s'étant primitivement déclaré propriétaire du sol l'a partagé en lots de deux espèces, qu'il a distribués aux colons militaires. Le lot du cavalier est de 8 à 10 arpents de 1 600 toises carrées; le lot du fantassin de 6 à 8 arpents. En temps de paix, les colons doivent vivre de ce qu'ils tirent de leur domaine ; en temps de guerre, ils reçoivent une solde, et, soldats pendant toute leur vie, ils transmettent le même privilége ou la même charge à tous leurs enfants mâles. L'aîné seul est exempt du service.

COLONNE. Du lat. *columna*, dér. de *columen*, soutien. Disposition de troupes dont l'étendue est beaucoup plus considérable en profondeur qu'en largeur. — On appelle *colonne d'attaque*, celle que l'on forme pour commencer à aborder l'ennemi.

COLONNE (*Mar.*). Ligne sur laquelle est rangée une partie des vaisseaux d'une armée navale. Quand celle-ci navigue en colonnes, elle peut être sur deux ou trois lignes ; mais pour être nommées colonnes, il faut que ces lignes soient parallèles. Il y a plusieurs ordres de colonne : l'ordre sur deux colonnes au plus près ; sur deux colonnes en échiquier ; sur deux colonnes vent arrière ou largue ; et l'ordre sur trois colonnes avec les mêmes dispositions. On prescrit la place, la distance des vaisseaux et l'écartement des colonnes.

COLONNE INFERNALE. Nom que portait à l'armée des Alpes, sous la République, un corps de grenadiers que commandait La Tour d'Auvergne.

COLONNE MANUBIAIRE. Nom que donnaient les Romains à une espèce de colonne triomphale, ornée de trophées d'armes ou des dépouilles des ennemis vaincus.

COLORNO. Château fort situé sur les rives du Pô. Il fut emporté, en 1734, par le marquis de Maillebois, malgré la défense brillante des Autrichiens, commandés par le prince de Wurtemberg.

COLOUGLI. Se disait autrefois des habitants d'Alger, nés des alliances contractées entre les soldats turcs et les femmes indigènes.

COLTIS (*Mar.*). Couple qui correspond aux points où commence la saillie des bossoirs.

COMBAT. C'est le diminutif d'une bataille. Celle-ci est une action générale, l'autre une action partielle. Souvent on livre un combat pour arriver à une bataille. C'est le général en chef qui règle les dispositions d'une bataille et en dirige les diverses péripéties ; le combat appartient à un simple général ou à tout autre officier d'un grade inférieur ; et l'importance des résultats est en raison des forces engagées, de la position enlevée ou défendue, et d'une foule de circonstances prévues ou fortuites. Plusieurs combats successifs livrés par des corps partiels, dans les manœuvres d'une armée, peuvent avoir des avantages aussi décisifs que ceux qui seraient résultés de l'engagement général de cette même armée. (*Voy.* BATAILLE.)

COMBAT A LA BARRIÈRE. Jeux militaires qui avaient lieu au moyen âge, et dans lesquels les chevaliers combattaient à pied.

COMBAT DES HORACES ET DES CURIACES. En l'an 667 av. J.-C., et sous le règne de Tullus Hostilius, roi de Rome, les Albains, incités par leur dictateur, C. Cluilius, déclarèrent la guerre aux Romains, et les deux peuples se préparaient au combat, lorsque l'inspiration leur vint, pour terminer leur querelle, de choisir trois champions de part et d'autre, et d'arrêter que le pouvoir souverain sur les deux nations appartiendrait à celle dont les champions auraient été vainqueurs. Les Horaces et les Curiaces, tous six fils de deux sœurs ou cousins germains, furent choisis des deux côtés : les Horaces pour Rome, les Curiaces pour Albe. Au premier acte de ce triple duel, les trois Curiaces sont blessés, mais deux Horaces perdent la vie. Le dernier des Horaces, resté seul contre les trois Curiaces, prend alors la fuite, et le peuple romain pousse des cris de désespoir, en même temps que le peuple d'Albe se livre à des transports de joie. Toutefois cette joie fut de courte durée. Horace n'avait fui que pour séparer ses adversaires : dès qu'ils furent divisés à sa poursuite, selon la gravité de leurs blessures, il se retourne vers eux, les attaque l'un après l'autre, les tue, et fait ainsi triompher sa patrie.

C'est cette fuite simulée qui a donné lieu à l'un des plus beaux mouvements de la scène française, dans la tragédie des *Horaces* du grand Corneille. On vient raconter au vieil Horace que deux de ses fils sont tués : il reste impassible ; il demande ce qu'est devenu le troisième ; on lui dit qu'il a fui. Le vieillard épanche alors sa douleur et sa honte, et quand on lui demande :

« Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?
— Qu'il mourût ! »

s'écrie l'héroïque et stoïque vieillard.

COMBAT DES ILES ÉGADES. Bataille navale fameuse, dans laquelle le consul Lutatius défit complétement la flotte carthaginoise, et mit fin ainsi à la première guerre punique. Les îles Égades sont au nord-ouest de la Sicile.

COMBAT DES TRENTE. On a donné ce nom à un épisode des guerres du quatorzième siècle. C'était l'an 1351, le 27 mars, dans le voisinage de Josselin, petite ville du département du Morbihan. Robert de Beaumanoir, chevalier breton, tenait le château de Josselin, pour Jeanne de Penthièvre, et les Anglais, alliés de Jeanne de Montfort, occupaient en son nom la ville de Ploërmel. A cette époque, les Anglais guerroyaient peu, mais ils pillaient sans merci les paysans. Un jour Beaumanoir, ayant obtenu un sauf-conduit, s'avisa d'aller à Ploërmel pour y railler les Anglais sur leur mollesse, et leur dire qu'ils attaquaient bravement les poules comme les renards, mais que les hommes leur faisaient peur. Richard Bembro, commandant de la garnison, répondit par des fanfaronnades analogues, et l'entrevue se termina par un défi dans toutes les formes. Trente Français d'un côté et trente Anglais de l'autre devaient, à quelques jours de là et la veille du dimanche *Lætare*, se rencontrer près du chêne de Mi-Voie, à moitié chemin de Ploërmel et de Josselin. Tous les preux furent exacts au rendez-vous. Cependant, Richard Bembro proposait de remettre la partie, sous prétexte qu'on avait oublié de solliciter, suivant l'usage, l'agrément des deux rois; mais Beaumanoir ne voulut entendre à aucun ajournement et déclara que, puisqu'il était venu, il ne s'en retournerait point *sans mener les mains, et savoir qui avait plus belle amie.* Cette raison chevaleresque l'emporta sur toute autre considération, et la lutte s'engagea aussitôt au son des trompettes. Toute la noblesse du pays y assistait; mais il était interdit aux spectateurs de mettre le pied dans la lice, quelque événement qui s'y passât. A la première charge, cinq Français furent mis hors de combat; mais à la seconde, Alain de Kaërenrais renversa Bembro d'un coup de lance au visage, et, avant que l'Anglais fût secouru, Geoffroy Du Bois lui coupa la tête. Après un repos, une troisième charge, plus furieuse encore que les deux autres, eut lieu. Beaumanoir, blessé, demandait à boire : « Bois ton sang et ta soif se passera, » lui répondit Geoffroy Du Bois. Beaumanoir se releva et soutint le combat. Tous les Anglais furent tués ou mis à rançon. C'étaient au surplus des chefs de compagnies franches, qui se battaient en héros et se conduisaient en bandits. L'honneur de la journée fut, dit-on, attribué au sire de Tinteniac. Quelques écrivains modernes ont voulu contester l'authenticité de cette joute; mais Froissard dit positivement qu'il a vu, à la table du roi Charles V, un chevalier, nommé Yvon Charvel, qui avait été du nombre des tenants, et dont *le viaire* (visage) *étoit si détaillé et découpé, qu'il montroit bien que la besongne avait été bien combattue.*

Un autre combat de trente Français et trente Anglais eut lieu à Ranes, dans le département de l'Orne, en 1430. Les champions étaient à cheval, et engagèrent la lutte avec la lance; mais, voyant que la victoire restait longtemps indécise, ils mirent pied à terre, et se chargèrent l'épée à la main avec beaucoup d'acharnement. Les Anglais furent vaincus. La grève du mont Saint-Michel avait été aussi témoin, en 1135, d'un combat analogue entre des Bretons et des Normands, et dans lequel les premiers restèrent vainqueurs.

COMBAT DU VAISSEAU LE VENGEUR. Le 1er juin 1793, la flotte française commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse se trouvait aux prises avec la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Howe. Cette dernière était très-supérieure par le nombre de ses vaisseaux. Peu de combats maritimes furent aussi meurtriers, et quatre mille bouches à feu tiraient à mitraille, jonchant les ponts de cadavres. Le vaisseau amiral français, *la Montagne,* qui pendant cette terrible journée avait eu à supporter le choc de cinq vaisseaux ennemis, se trouvait déjà criblé par plus de 3000 boulets; il restait sans agrès; les deux tiers de son équipage et la plupart de ses officiers étaient tués ou blessés; les batteries du gaillard et du pont se trouvaient sans canonniers; et le vaisseau amiral anglais, *la Reine-Charlotte,* s'approchait pour lui porter le dernier coup, lorsque le jeune Bouvet de Cressé eut l'idée d'employer une caronade de 36, dont la position permettait d'enfiler d'un bout à l'autre le pont du vaisseau anglais. Malgré le danger qu'offrait l'exécution de cette idée, danger tel en effet qu'il valut cinq blessures à celui qui l'avait conçue, la caronade fut chargée par lui, pointée, et son ravage fut tel sur le pont de *la Reine-Charlotte,* que ce pont fut complétement balayé, et que l'amiral anglais abandonna l'attaque de *la Montagne.*

Pendant cette résistance du vaisseau amiral français, un autre épisode excitait l'admiration des deux flottes. « Après avoir soutenu, dit M. Horace Raisson, un combat acharné contre trois vaisseaux anglais, dont un, presque désemparé, avait été forcé de s'éloigner, le *Vengeur* avait perdu la moitié de son équipage, le reste était blessé pour la plupart, et le second capitaine avait été coupé en deux par un boulet ramé. Le vaisseau était rasé par le feu de l'ennemi, sa mâture abattue; ses flancs, criblés par les boulets, étaient ouverts de toutes parts; sa cale se remplissait rapidement à vue d'œil: il s'enfonçait dans la mer. Les généreux marins qui restaient encore sur son bord pouvaient se sauver en se rendant prisonniers; mais l'orgueil républicain ne voulait pas devoir la vie aux Anglais. Ces braves prennent une résolution comparable aux traits les plus sublimes de l'antiquité : ils déchargent une dernière fois sur l'ennemi la batterie basse lorsqu'elle se trouve au niveau de la mer, et s'élancent dans la seconde, où ils répètent la même manœuvre quand cette seconde batterie va disparaître sous les flots. Ils montent alors sur le pont : un tronçon du mât d'artimon restait encore debout, le pavillon national, en lambeaux, y est cloué. La dernière bordée est tirée au moment où les der-

niers canons arrivent à fleur d'eau; puis, les bras levés vers le ciel, agitant leurs chapeaux et leurs armes, aux cris mille fois répétés de : *Vive la république! Vive la liberté!* ces généreux enthousiastes descendent triomphants dans l'abîme, qui se referme sur eux.»

COMBAT JUDICIAIRE. Cette coutume fut, dit-on, importée de la Scandinavie dans la Gaule vers la fin du cinquième siècle, et aux épreuves de l'eau froide, de l'eau bouillante et du fer chaud, succéda le combat à outrance, tel qu'il se pratiquait pour le duel entre chevaliers. Il n'est pas besoin de dire que, malgré le sentiment de piété qui faisait qualifier ce combat de *jugement de Dieu*, c'était néanmoins blasphémer que de l'appeler de la sorte, puisque, évidemment, la victoire restait d'ordinaire au plus fort ou au plus adroit, sans que la bonne cause prévalût en rien. Ce genre de combat pouvait être également autorisé entre hommes et animaux, et personne n'ignore l'histoire du chien d'Aubry de Montdidier, dit le *chien de Montargis*, qui, en 1371, sous Charles V, combattit contre le chevalier Macaire, assassin de son maître, et le vainquit. Le combat judiciaire fut aboli en France par saint Louis, en 1261; il fut de plus condamné, le 6 avril 1333, par une déclaration générale qui défendit formellement aux juges de jamais l'autoriser; toutefois, le parlement de Paris permit encore, en 1386, un duel de cette nature entre deux seigneurs.

COMBIEN ? (*Mar.*). L'expression *combien passe-t-il?* s'emploie pour demander l'heure, et peut se traduire par cette autre phrase : « Quelle est la demi-heure qui coule dans l'horloge depuis que le quart est commencé? »

COMBINÉ. On dit une *armée combinée*, une *flotte combinée*, pour désigner une armée ou une flotte composée de troupes appartenant à deux ou plusieurs puissances alliées.

COMBLEAU. Se dit, en termes d'artilleur, d'un fort cordage qui sert à soulever les pièces et quelquefois à atteler les chevaux.

COMBLER. Du lat. *cumulus*, monceau. Ce mot exprime une des opérations défensives que les assiégés tentent quand ils font une sortie. On dit *combler la tranchée*.

COMBRIÈRE (*Pêche*). Sorte de filet propre à prendre le thon.

COMBRIS. Chaîne de montagne du Mexique. Le corps expéditionnaire français y défit, le 28 avril 1862, l'armée mexicaine qui s'opposait à son passage, et emporta brillamment les positions et les batteries qui défendaient le défilé.

COMBUGER ou **CAMBUSER** (*Mar.*). *Combuger une futaille*, c'est la préparer à recevoir un liquide. Si c'est de l'eau, on y fait séjourner de l'eau douce à plusieurs reprises, et on la rince; s'il s'agit de vin, on ajoute un peu d'eau-de-vie avec laquelle on rince, et on met dans la futaille une mèche soufrée.

COMBUSTIBLE (*Mar. à vap.*). On sait que l'on entend par ce mot tout corps qui, destiné à produire du feu, dégage de la chaleur et de la lumière. On considère dans le combustible son pouvoir calorifique, sa pesanteur spécifique et son poids à l'encombrement. On entend par *pouvoir calorifique*, la quantité de chaleur que peut dégager un kilogramme de combustible en brûlant; la *pesanteur spécifique* de ce combustible est le rapport du poids d'un volume compacte au poids du même volume d'eau; et le *poids à l'encombrement* est le poids de l'unité de volume occupée par les combustibles séparés en morceaux de la grosseur ordinaire propre à chacun d'eux. Les combustibles employés pour la navigation à vapeur sont les *bois* et les *houilles*. Le pouvoir calorifique du bois sec est de 3 600 calories; du bois humide, de 2800; de la houille, de 6 500. A volumes égaux, le pouvoir de la houille est à peu près cinq fois plus grand que celui du bois; à poids égaux, il se trouve un peu moins du double.

COMBUSTION SPONTANÉE (*Mar. à vap.*). Elle se produit quelquefois dans les houilles emménagées ou emmagasinées à terre ou dans les soutes des navires, et provient ordinairement des pyrites ou sulfures de fer que contient la masse du combustible. Les précautions préventives contre ce sinistre sont de repousser, autant que possible, la houille pyriteuse; de ne l'embarquer ni menue ni mouillée; d'aérer modérément les soutes; et de ne jamais laisser s'accumuler le poussier dans les coins et les parties basses des magasins. Si malgré ces précautions le combustible prend feu, il faut éviter aussitôt qu'un courant d'air violent ne s'introduise dans la masse, et mouiller celle-ci à grande eau.

CÔME. *Comum.* Ville située à la pointe du bras occidental du lac de même nom, en Italie. En l'an 196 av. J.-C., le consul Claudius Marcellus battit, dans les environs de cette ville, une armée gauloise à laquelle il aurait tué, s'il faut en croire les auteurs, au delà de 40 000 hommes. Le même lieu vit, en 690, la défaite d'Alachis qui s'était révolté contre Cumbert, roi des Lombards. Enfin, le 27 mai 1859, Garibaldi occupa Côme après avoir battu les Autrichiens, qui laissèrent entre ses mains 400 prisonniers et 7 canons.

COME, COMITE (*Mar.*). Se disait autrefois d'un maître d'équipage sur les galères.—On désigne aujourd'hui sous le nom de *come* le surveillant des forçats dans un bagne; le *come* a sous ses ordres des agents appelés *sous-comes*.

COMINES. Ville de l'arrondissement de Lille, dans le département du Nord. Le combat de ce nom fut engagé, en 1382, par le connétable Olivier de Clisson contre les Flamands, qui furent entièrement défaits. Ceux-ci avaient leur bannière portée par une fille de joie, nommée Marie Jetrud, qui leur avait promis une victoire complète si elle pouvait tirer la première du sang des Français; mais elle fut tuée dans le premier choc.

COMINES ou **COMMINES** (Philippe de). Né en Flandre en 1445, mort en 1511. Attaché d'abord à Charles le Téméraire, il suivit ce prince à la bataille de Montlhéry en 1465. Trois ans après il le quitta pour s'attacher à Louis XI, dont il devint le conseiller, qui le nomma sénéchal de Poitou et lui confia des missions importantes en Flandre, en Bourgogne et à Florence. Ayant pris parti, après la mort de Louis XI, contre la dame de Beaujeu, régente, Commines fut disgracié et enfermé quelque temps, à Loches, dans une cage de fer. Rentré en grâce auprès de Charles VIII, il l'accompagna en Italie, mais il cessa d'être employé sous Louis XII. On lui doit des *mémoires* précieux sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII.

COMINGE. *Voy.* Bombe.

COMITÉ. Du lat. *committere*, confier. Il existe, près des ministères de la guerre et la marine, divers comités, soit *consultatifs*, soit *permanents*, ayant pour mission de rechercher les moyens propres à apporter des améliorations dans les services auxquels ces comités se rattachent. Ces comités sont les suivants :

1° Comité consultatif d'état-major. Réorganisé par décision impériale du 18 septembre 1859.—1 président, général de division; 5 membres, dont 3 généraux de division et 2 généraux de brigade; 1 secrétaire, colonel d'état-major.

2° Comité consultatif de la gendarmerie. Réorganisé par décret du 16 décembre 1851. —1 président, général de division; 5 membres, dont 1 général de division, 3 généraux de brigade et 1 intendant militaire; 2 secrétaires, dont 1 chef d'escadrons et 1 capitaine.

3° Comité consultatif de l'infanterie. Réorganisé par décision impériale du 18 septembre 1859.—1 président, général de division; 7 membres, dont 6 généraux de division et 1 intendant militaire; 1 secrétaire, colonel d'état-major.

4° Comité consultatif de la cavalerie. Réorganisé par décret impérial du 18 septembre 1859.—1 président, général de division; 5 membres, dont 4 généraux de division et 1 sous-intendant militaire de 1re classe; 1 secrétaire, colonel d'état-major.

5° Comité consultatif de l'artillerie. Réorganisé par décret du 11 mars 1850.—1 président, général de division; 13 membres, dont 9 généraux de division et 4 généraux de brigade; 2 secrétaires, dont 1 colonel et 1 chef d'escadron d'artillerie.

6° Comité consultatif des fortifications. Créé le 10 juillet 1791, et réorganisé par décret du 11 mars 1850. — 1 président, général de division; 11 membres, dont 6 généraux de division et 5 généraux de brigade; 1 secrétaire, lieutenant-colonel du génie.

7° Comité consultatif des colonies. Formé en exécution du sénatus-consulte du 3 mai 1854.— 1 président, le ministre de la marine et des colonies; 1 commissaire du gouvernement, le directeur des colonies; 2 vice-présidents, 5 membres, dont 3 délégués de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion; 1 secrétaire.

8° Comité permanent d'administration. Créé près du ministère de la guerre par décret du 12 juin 1856.—1 président, intendant général inspecteur; 6 membres du même grade, et 1 secrétaire, sous-intendant militaire.

COMMANDANT. Qualification qui est particulièrement attribuée, dans l'armée, aux chefs de bataillon et d'escadrons, mais qui se donne aussi à toute espèce d'officier chargé du commandement d'une place, d'un poste ou d'un détachement.

COMMANDANT (*Mar.*). Titre donné à tout officier qui commande un bâtiment de l'État.

COMMANDANT DE LA MARINE (*Mar.*). On nommait ainsi, naguère, l'officier supérieur qu'on appelle aujourd'hui préfet maritime.

COMMANDANT DE PLACE. Les attributions confiées à l'officier qui porte ce nom se trouvaient, avant 1791, entre les mains de ce qu'on appelait alors un *lieutenant de roi*. Ce titre, supprimé à la Révolution, fut d'abord remplacé par celui de *commandant d'armes*; le 16 avril 1800, on créa le *commandant de place*, qui devint encore *lieutenant de roi* en 1814; mais il reprit son titre en 1829 et le conserve encore. Le règlement du service des places a besoin d'être refait: il présente un grand nombre d'irrégularités et d'inconséquences qu'il est important de faire disparaître, et ce n'est pas une des moins choquantes que le conflit toujours fâcheux qui a lieu fréquemment entre des chefs de corps et le commandant de place parfois inférieur en grade.

COMMANDARISTE. Se disait autrefois de celui qui était chargé de commander le service.

COMMANDE (*Mar.*). On nomme ainsi de petites cordes, appelées aussi *rabans*, qui peuvent servir à un amarrage. — Le mot *commande!* est aussi un cri par lequel l'équipage répond, quand le maître appelle de la voix ou du sifflet, pour prévenir qu'il va transmettre quelque ordre.

COMMANDEMENT. Ordre bref donné à haute voix, pour faire exécuter un mouvement, une manœuvre.

COMMANDERIE. On appelait ainsi, dans quelques ordres religieux et militaires, l'administration de certains biens ou revenus que l'on confiait à l'un ou à plusieurs des membres de l'ordre. Telles étaient les commanderies des Templiers et des Chevaliers de Malte.

COMMANDEUR. Se dit du chevalier d'un ordre ou d'un hospitalier, pourvu d'une commanderie. C'est ainsi qu'il y avait autrefois des commandeurs des ordres Teutonique, de Malte, de Saint-Jacques, de Saint-Lazare, etc.—Dans l'ordre de la Légion d'honneur, le grade de commandeur est le troisième de l'Ordre, dans la progression ascendante : *chevalier, officier, commandeur.*

COMMEATUS. Ce mot latin signifiait, chez les Romains, un congé accordé à un soldat, pour s'absenter de l'armée.— *Commeatus* se disait aussi pour provisions de bouche du militaire.

COMMERCY. Ville située sur la Meuse, dans le département de la Meuse. Elle fut assiégée par Charles-Quint, en 1554.

COMMETTAGE, COMMETTRE (*Mar.*). Action de confectionner, de tordre un cordage, c'est-à-dire réunir par la torsion les fils de caret, les aussières ou les torons qui composent ce cordage. *Commettre en aussière* ou *en torons*, c'est réunir des fils simples; *commettre en grelin*, c'est réunir des torons, ordinairement au nombre de trois; *commettre au tiers, au quart*, c'est faire raccourcir par la torsion les éléments d'un cordage, d'un tiers ou d'un quart.

COMMIS GÉNÉRAUX DES VIVRES. *Voy.* Vivres.

COMMISSAIRE DE LA MARINE (*Mar.*). Officier d'administration maritime. Au-dessus de lui sont les *commissaires généraux;* au-dessous, les *commissaires adjoints* et les *commis* et employés de tous grades du corps du commissariat de la marine. (*Voy.* Commissariat de la marine.)

COMMISSAIRE DES GUERRES. Les commissaires des guerres furent créés en 1356, puis réunis par Louis XIII sous l'autorité des intendants d'armée qui étaient alors des maîtres des requêtes.

COMMISSAIRE ORDONNATEUR. Titre que portent certains administrateurs qui ordonnancent les dépenses de l'armée.

COMMISSARIAT DE LA MARINE. Ce corps, qui se partage en service des ports et de l'administration centrale, service des colonies et réserve, comprend : 15 *commissaires généraux*, tant de 1re que de 2e classe, pour les deux services et pour la réserve ; 42 *commissaires*, tant de 1re que de 2e classe, pour les deux services; 51 *commissaires adjoints*, tant de 1re que de 2e classe, pour les deux services; 207 *sous-commissaires*, tant de 1re que de 2e classe, pour les deux services; 347 *aides-commissaires*; 398 *commis* préposés aux commissariats; 91 *commis* préposés aux directions; 16 *commis* préposés aux inspections.

En outre de ce personnel des commissariats, on compte : 4 *agents comptables principaux*; 44 *comptables*; 77 *commis* de comptabilité, tant de 1re que de 2e et 3e classe.

COMMISSION. Du lat. *commissus*, préposé à. Se disait autrefois de l'ordre de service qu'on recevait par écrit.

COMMISSION. Diverses commissions sont attachées à nos ministères de la guerre et de la marine. Ces commissions sont, pour la guerre :

1° Commission supérieure de la dotation de l'armée. Instituée par décret impérial du 28 avril 1855, en exécution de la loi du 26 du même mois.—1 président, maréchal de France; 1 vice-président; 13 membres, sénateurs, députés, généraux, etc.; 1 secrétaire, chef de bureau à la guerre.

2° Commission d'hygiène hippique. Réorganisée par règlement du 12 juin 1852.—1 président, général de division; 11 membres, officiers supérieurs, médecins, pharmaciens et vétérinaires.

3° Commission mixte des travaux publics. Créée par ordonnance du 18 septembre 1816, réorganisée par décret du 16 août 1853, pour l'exécution de la loi du 7 avril 1851. — 1 président, 17 membres, conseillers d'État, inspecteurs des ponts et chaussées, généraux, officiers supérieurs, etc.

4° Commission de défense des côtes. Instituée par décision ministérielle du 11 février 1841, reconstituée par décisions des 20 août et 13 septembre 1853. — 1 président, maréchal de France; 9 membres, généraux de division et vice-amiraux; 1 secrétaire, officier supérieur d'artillerie.

Les commissions attachées au ministère de la marine sont :

1° Commission supérieure pour le perfectionnement de l'enseignement de l'École navale. Instituée par ordonnance du 17 mai 1834.— 1 président, contre-amiral; 8 membres, officiers supérieurs de la marine; 1 secrétaire.

2° Commission permanente des pêches et de la domanialité maritimes. Instituée par décision du 20 mars 1861.—1 président, vice-amiral; 5 membres, dont 3 capitaines de vaisseau et 2 auditeurs au conseil d'État; 1 secrétaire, commissaire adjoint de la marine.

3° Commission de surveillance des banques coloniales. Instituée d'après l'article 13 de la loi du 11 juillet 1851.—1 président, conseiller d'État; 6 membres et 1 secrétaire.

4° Commission de surveillance de l'exposition coloniale.—1 président, conseiller d'État; 9 membres et 1 secrétaire.

5° Commission supérieure de l'établissement des Invalides de la marine. Formée en exécution de l'ordonnance du 2 octobre 1825, par décrets des 12 janvier et 13 avril 1852.—1 président, 5 membres, sénateurs, députés, etc., et 1 secrétaire.

6° Commission des Phares. Instituée par décision ministérielle d'avril 1811.—1 président, le ministre des travaux publics; 10 membres, officiers généraux et supérieurs de la marine, inspecteurs des ponts et chaussées, des travaux hydrauliques, etc., et 1 secrétaire.

COMMISSION (*Mar.*). Se dit de l'autorisation d'aller en course. Un bâtiment se trouve toujours dans une de ces quatre conditions : en construction ; à flot et désarmé ; en commission ou armement ; complétement armé.

COMMISSION MILITAIRE. Il fut institué un très-grand nombre de ces commissions, après la révolution de 1789, pour juger les émigrés, les espions, les embaucheurs, les prisonniers de guerre qui commettaient des délits en France, et les déserteurs. Ces commissions, qui fonctionnèrent aussi sous l'Empire, furent abolies par la charte de 1814, et quelques-unes de leurs attributions se rattachent définitivement aujourd'hui aux conseils de guerre.

COMMODE (*Mar.*). Sorte de pigoulière ou embarcation en usage à Rochefort.

COMMODORE (*Mar.*). Titre que l'on donne en Angleterre, aux États-Unis et en Hollande, à un capitaine de vaisseau chargé du commandement de plusieurs bâtiments réunis.

COMMUNICATION. Du lat. *communicatio.* On appelle *lignes de communication*, les tranchées et galeries que l'on pratique pour que deux corps d'armée attaquant sur deux points puissent correspondre à couvert.

COMORN ou **KOMORN.** Ville de Hongrie, située sur la rive gauche du Danube, au confluent du Waag. Elle fut prise par les Turcs en 1543, 1594 et 1598, et par les impériaux en 1597. Elle soutint, en 1849, un siége contre les Autrichiens; et une bataille entre ceux-ci et les insurgés eut lieu sous ses murs le 11 juillet de la même année.

COMPAGNIE. Avant le règne de François Ier, ce mot désignait une bande ou un corps de troupes dont la force n'offrait aucun chiffre déterminé, mais qui s'élevait quelquefois à plusieurs milliers d'hommes. Les légions formées par le prince se composèrent de six compagnies de 1 000 hommes chacune, mais cette organisation dura peu. En 1558, Henri II réunit plusieurs compagnies d'infanterie, pour en former des régiments; Charles IX suivit le même exemple; et, sous Louis XIII, presque toutes les bandes avaient été réunies en régiments. C'est alors que les divisions de ces corps furent appelées bataillons, et que ceux-ci furent subdivisés eux-mêmes en compagnies. Depuis lors la force numérique des compagnies a souvent varié; mais la signification du mot est restée la même.

Autrefois, dans quelques corps, les compagnies s'achetaient. Une compagnie de gardes françaises se payait environ 80 000 livres; pour en obtenir une de cavalerie, il fallait déposer au trésor une somme qui variait, suivant l'arme, de 7 à 10 000 livres. Ce dépôt n'était communément restitué qu'après une certaine retenue; mais il arrivait souvent aussi qu'il n'était point rendu. Les compagnies d'infanterie ne se vendaient pas, ou du moins la vente n'en était autorisée par aucuns règlements; mais il n'en coûtait pas moins une somme assez forte à celui qui prenait le commandement de l'une d'elles, attendu qu'il lui fallait rembourser, à celui qu'il remplaçait, les déboursés qui avaient été ou qui étaient censés avoir été faits pour l'entretien de cette compagnie. Les corps ne devinrent tous à la solde du roi qu'en 1762, et les charges de capitaines ne cessèrent d'être vénales qu'à dater du ministère du maréchal de Ségur.

En 1784, il y avait, dans chaque compagnie d'infanterie, un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et quelquefois même un sous-lieutenant de remplacement. En 1791, les compagnies avaient un effectif de 50 hommes avec 2 sergents et 2 caporaux; il y avait alors 9 compagnies par bataillon, dont une de grenadiers. En 1793, les compagnies étaient de 80 hommes avec 3 sergents et 6 caporaux. En 1808, il y avait 137 hommes par compagnie avec 4 sergents et 8 caporaux; et le bataillon était formé de 6 compagnies dont une de grenadiers et une de voltigeurs. En 1814, les compagnies furent réduites à 72 hommes avec 4 sergents et 8 caporaux; puis le nombre des hommes fut élevé à 80 en 1820. En 1831, les compagnies furent portées à 113 hommes y compris les sous-officiers, et le bataillon eut 8 compagnies. Aujourd'hui nos régiments d'infanterie comprennent par bataillons 8 compagnies, dont 1 de grenadiers et 1 de voltigeurs, ce qui donne par régiment, à raison de 3 bataillons, un total de 24 compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

COMPAGNIE (*Mar.*). Plusieurs navires qui marchent ensemble ou de conserve *naviguent de compagnie.* — On appelle *bâtiment de la compagnie*, celui qui est armé par une compagnie de commerçants ou d'armateurs. — Le mot *compagnie* désigne aussi une portion d'équipage de ligne, placée sous le commandement d'un lieutenant de vaisseau qui en est alors le capitaine. — Par *compagnie de mousses*, on entend des mousses réunis sous l'autorité d'un officier, d'un maître, ou d'un officier marinier, pour être instruits et exercés dans les ports avant leur embarquement.

COMPAGNIE DES CENT-SUISSES ORDINAIRES DU CORPS DU ROI. *Voy.* Cent-Suisses.

COMPAGNIES BLANCHES. *Voy.* Bandes militaires.

COMPAGNIES DE DISCIPLINE. Elles furent créées par Napoléon Ier en 1802. Les bases de l'organisation actuelle de ces compagnies furent posées par l'ordonnance royale du 1er avril 1818. Cette ordonnance en fixait le nombre à 6 de fusiliers et 4 de pionniers. Les premières devaient se former des soldats indisciplinés et de mauvaise conduite de l'armée; les secondes, des fusiliers de discipline déclarés incorrigibles. L'uniforme des fusiliers fut d'abord pareil à celui de l'infanterie, avec collet, parements et revers blancs et boutons unis; celui des pionniers était en drap gris, shako à plaque, jugulaires blanches et boutons jaunes, portant la légende : *Compagnies de pionniers*. Les fusiliers étaient armés, pour le temps seulement du service et des exercices. Les pionniers ne furent primitivement employés qu'aux travaux du génie et de l'artillerie; mais, en 1822, une ordonnance prescrivit de les exercer aux manœuvres de l'infanterie. Les compagnies de discipline sont actuellement au nombre de 7, dont 5 de fusiliers et 2 de pionniers, toutes en Algérie. Nous avons, en outre, 4 *compagnies disciplinaires des colonies* établies à la Nouvelle-Calédonie, aux Saintes (Guadeloupe), à Gorée (Sénégal), à la Réunion, et une 5e *de dépôt* à l'île d'Oléron.

COMPAGNIES DE VÉTÉRANS. *Voy.* VÉTÉRANS.

COMPAGNIES D'ORDONNANCE. Nom d'un corps de



Compagnie d'ordonnance, 1480. Trompette. *(d'après la collection de M. de Marbot.)*

cavalerie qui fut organisé par Charles VII en 1439. Il y avait 16 de ces compagnies, composées de 100 lances garnies chacune, et comme la lance garnie comprenait 6 hommes, le corps entier offrait par conséquent 9 600 cavaliers. Ce fut la première cavalerie régulière organisée en France.

COMPAGNIES FRANCHES. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

COMPAGNIES (GRANDES). *Voy.* BANDES MILITAIRES.

COMPAGUS. *Voy.* CALIGA.

COMPANS (JEAN-DOMINIQUE). Général de division, né en 1769 à Salières, dans le Languedoc, mort en 1838. Il se signala dans les campagnes de la République et de l'Empire, et fut fait prisonnier à Waterloo. Il fut élevé à la pairie en 1818.

COMPARSES. On désignait ainsi, au temps des tournois et des carrousels, les *montres* ou *chevauchées*, c'est-à-dire les évolutions qu'exécutaient, avant les joutes, les quadrilles ou troupes de chevaliers. Dans la suite, on donna le même nom aux personnages eux-mêmes qui figuraient dans ces quadrilles.

COMPAS (*Mar.*). Du lat. *cum*, avec, et *passus*, pas.—On appelle *compas de route, compas de mer*, ou simplement *compas*, la boussole; — *Compas de variation*, la boussole qui indique les variations de l'aiguille aimantée; — *Compas azimutal*, la boussole disposée de manière à permettre de constater avec exactitude à quelle division des points cardinaux se lève ou se couche un astre observé : on en fait usage également pour déterminer avec précision la position d'un point de la côte près duquel on navigue.

COMPASSER. On disait autrefois *compasser la mèche*, pour exprimer la manière dont on réglait la mèche des armes à feu portatives pour enflammer la charge à un instant précis. — *Compasser les feux*, c'est régler les effets d'une mine, en déterminant la disposition et la longueur des saucisses de chaque fourneau.

COMPASSER (*Mar.*). C'est marquer avec la pointe d'un compas le lieu où se trouve le vaisseau.

COMPIÈGNE. *Compendium.* Ville du département de l'Oise. Elle fut assiégée en 1430 par les Anglais, mais elle se défendit avec tant de résolution, sous les ordres de son gouverneur, Flavi, qu'elle ne put être prise. Cependant Jeanne d'Arc, qui était venue au secours de cette ville, fut prise par les assiégeants, et l'Angleterre, avec la plus insigne lâcheté, se vengea du courage de cette héroïne en l'envoyant au supplice.

COMPOST (*Mar.*). Du lat. *compositus*, composé. Se disait anciennement de la connaissance de l'établissement des marées.

COMPRESSION. Ce mot signifie, en termes militaires, la formation où règne le moins d'espace possible entre les rangs de l'infanterie. On dit *compression de colonne, compression de rangs.*

COMPULSEUR. Se disait anciennement de l'officier ou serre-file chargé de pousser les soldats au combat.

CONASSIÈRE (*Mar.*). Grosses pentures dont les deux branches, clouées sur l'étambot d'un bâtiment, s'étendent sur les bordages. — Partie de la petite manivelle du loch, qui porte aussi le nom de *fémelot*.

CONCAN ou **CÔTE DES PIRATES.** Province de l'Hindoustan, qui s'étend du sud de Bombay jusqu'à Goa, entre les Gattes et le golfe d'Oman. Elle était occupée depuis la fin du dix-septième siècle par des écumeurs de mer, que les Anglais et les Mahrattes détruisirent seulement en 1756.

CONCARNEAU. Petite ville du département du Finistère, située sur un îlot de la baie de la Forêt, dans l'Atlantique. Elle fut prise par Du Guesclin, en 1373, et par les ligueurs en 1576.

CONCEPTION. Chef-lieu de la province de même nom, au Chili. Elle fut prise et brûlée par les Araucans en 1554, et ravagée encore par les mêmes en 1555, 1603 et 1823.

CONCORD ou **MUSQUETEQUIR.** Ville du Massachusetts, aux États-Unis. En 1775, les Américains y soutirent un combat contre les troupes anglaises.

CONCORDAT. C'était autrefois un traité par lequel les officiers, en France, assuraient une prime à celui qui, pourvu d'un grade supérieur, consentait à quitter le service. Les concordats furent prohibés à l'époque où l'on s'occupa de réprimer la vénalité des emplois.

CONDAMNER (*Mar.*). On *condamne un bâtiment*, lorsqu'on décide qu'il n'ira plus à la mer, et qu'il sera démoli ou employé comme ponton. On condamne également des mâts, des vergues, des cordages, etc., à ne plus servir, du moins à l'usage qu'on en faisait auparavant.

CONGÉ. A Rome, le mot *congiarium* exprimait l'idée de largesses, faveurs accordées aux soldats, quelquefois au peuple, et de ce mot la langue française a fait *congé*. Les Romains distinguaient comme nous plusieurs espèces de congés. Ils nommaient *missio justa et honesta*, celui qu'ils délivraient au soldat qui avait achevé le temps de service prescrit par la loi. Celui à qui des blessures ou des infirmités ne permettaient plus de supporter les fatigues de la guerre recevait aussi un congé absolu. Enfin, il en était de même pour ceux que l'on chassait des rangs de l'armée; mais alors ce congé devenait une peine infamante. Le congé temporaire, *commeatus*, s'accordait pour un temps plus ou moins considérable, suivant les circonstances; et le militaire qui s'éloignait de sa légion sans être porteur de ce titre était considéré comme déserteur et puni comme tel. Les soldats qui, après avoir achevé la durée de service que leur réclamait la loi, continuaient à demeurer sous les drapeaux jusqu'à ce qu'ils obtinssent une sorte de retraite, *missio plena*, recevaient un premier congé, nommé *auctoratio*, qui les exemptait de tout autre service que celui de marcher à l'ennemi, et ils campaient à part, ayant aussi une enseigne particulière appelée *vexillum veteranorum*. Celui qui avait obtenu un congé absolu et un présent de l'empereur était désigné sous le nom de *congiaire*, probablement parce qu'on mesurait dans des *congés* (mesure légale de 10 livres) les présents qui consistaient le plus communément en blé et en vin.

Aujourd'hui, le *congé absolu* est un congé illimité, définitif; le *congé avec solde* est un congé limité pendant la durée duquel le permissionnaire a droit à un traitement; le *congé d'ancienneté* est une sorte de congé absolu dont le droit est acquis aux militaires ayant l'ancienneté de service voulue, soit après le nombre d'années qu'exigent les appels, soit après le laps de temps que stipule l'acte d'engagement; le *congé de libération* est celui qu'on donne au soldat qui a accompli le nombre d'années de service voulu par la loi; le *congé de réforme* est un congé absolu, constatant que le soldat qui l'a obtenu est atteint d'une infirmité qui le rend impropre au service; le *congé de semestre* est un congé limité avec ou sans solde; et le *congé de convalescence* est celui qu'on accorde à un militaire sur la demande des médecins ou chirurgiens d'un hôpital.

CONGÉ (*Mar.*). Espèce de passe-port que le maître d'un navire est obligé de prendre, lorsqu'il veut sortir du port pour aller en mer, sous peine d'être réputé corsaire. On appelle aussi congé la permission d'un amiral ou de toute autre autorité de mettre des bâtiments à la voile, après que la visite en a été faite, et qu'il ne s'y est rien trouvé en contravention.

CONGRÉAGE (*Mar.*). Action de congréer un cordage. — Ligne qui tourne en hélice pour fortifier le hauban.

CONGRÉER (*Mar.*). Entourer un cordage avec du fil à voile, de la lignerolle ou du lusin, de manière à remplir les vides entre les torons.

CONGRÈS. Du lat. *cum*, avec, et *gressus*, marche. Assemblée de ministres de différentes puissances pour conclure, soit une paix, soit des arrangements propres à concilier les intérêts de ces puissances. La connaissance des époques et de l'objet des congrès diplomatiques n'est pas inutile au militaire. L'origine de ces réunions est toute moderne et ne date que de 1644. C'est dans cette année que se tint, à Munster et à Osnabrück, le premier congrès européen: on y conclut le traité de paix dit de *Westphalie*.—En 1659 eut lieu, dans une île de la Bidassoa, celle des Faisans, un congrès où les plénipotentiaires de France et d'Espagne signèrent le *traité des Pyrénées*, lequel céda à la France le Roussillon, le Conflent et quelques places des Pays-Bas.—Le 31 juillet 1667, fut signé, au *congrès de Breda*, le traité qui mit fin à la guerre que les Pays-Bas, la France et le Danemark faisaient à l'Angleterre. —Le 2 mai 1668, à la suite du *congrès d'Aix-la-Chapelle*, eut lieu le traité qui termina la guerre dite de la Révolution, entre la France et l'Espagne, et par lequel les places conquises par les Français dans les Pays-Bas leur restèrent, à la charge par eux de restituer à l'Espagne la Franche-Comté. — En 1673, on ouvrit le *congrès de Cologne*, pour mettre fin à la guerre qui existait entre la France et l'Espagne; mais il fallut le dissoudre à la suite des violences exercées par l'ambassadeur d'Autriche contre le ministre de l'électeur de Cologne.—En 1679 on signa, au *congrès de Nimègue*, divers traités de paix, dont un entre la France et les Pays-Bas; un autre entre la France et l'Espagne; et un troisième entre la France, la Suède et l'empire germanique. Le même congrès eut encore pour conséquence immédiate la paix avec le Brandebourg, signée à Saint-Germain; celle avec le Danemark, signée à Fontainebleau et à Lund; et celle entre la Suède et la Hollande, signée à Nimègue. — En 1683, le *congrès de Ratisbonne* déclara une trêve de vingt années entre la France et la ligue offensive formée contre elle par la Hollande, la Suède, l'Autriche, les divers États de l'Allemagne et l'Espagne; mais la guerre reprit en 1688.—Le *congrès de Ryswick*, en 1697, où l'on négocia d'après les principes des congrès de Westphalie et de Nimègue, amena enfin une paix générale depuis si longtemps attendue.

Le *congrès d'Utrecht*, en 1713, termina la guerre de la succession, et donna lieu à huit traités de paix séparés, de 1713 à 1715, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et le Portugal.—Vinrent ensuite: le *congrès de Bade*, en 1714, et celui *de Hanovre*, en 1715.—Le *congrès de Cambrai*, en 1722, qui amena la conclusion de la paix entre l'Espagne et l'Autriche.—Les *congrès de Soissons*, en 1728; *d'Aix-la-Chapelle*, en 1748; *de Teschen*, en 1779.—Le *congrès de Paris*, en octobre 1782, qui

termina, entre la France et l'Angleterre, la guerre dite d'Amérique ;—et le congrès *de Versailles*, en décembre 1784, qui eut lieu par suite de la médiation de la France entre Joseph II et la Hollande.

Le *congrès de Rastadt*, ouvert le 9 décembre 1797, n'eut aucun résultat diplomatique, les deux plénipotentiaires français ayant été assassinés. — A la suite du *congrès d'Amiens*, fut signé, le 27 mars 1802, un traité de paix entre la France et l'Angleterre.—Le *congrès d'Erfurth*, en octobre 1808, est célèbre par le nombre de personnages importants qui s'y trouvèrent réunis : c'étaient les empereurs Napoléon et Alexandre ; les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg et de Westphalie ; le grand-duc Constantin, le prince Guillaume de Prusse et plusieurs princes ou envoyés d'autres puissances. L'Angleterre s'y montra disposée à traiter avec la France et la Russie, pourvu que l'Espagne et la Suède fussent représentées au congrès par des plénipotentiaires; mais Napoléon ne voulut point reconnaître ce droit à l'Espagne, et le congrès n'eut alors d'autre résultat que la conclusion de la paix entre la France et l'Autriche, et des conventions qui restèrent entre Napoléon et Alexandre.

Les derniers congrès sont : le *congrès de Châtillon*, tenu en février et mars 1814;—le congrès *de Vienne*, de 1814 à 1815;— le *congrès d'Aix-la-Chapelle*, en 1818, où la France fut admise à faire partie de l'association de souverains appelée *la Sainte-Alliance* ; —le congrès *de Vérone*, en 1822, où il fut décidé que la France porterait la guerre en Espagne, pour y rétablir le pouvoir de Ferdinand ; — enfin, en 1855, le *congrès de Paris*, qui prononça sur les affaires d'Orient.

CONGRÈVE (Sir WILLIAM). Lieutenant-colonel d'artillerie, né dans le Middlesex en 1772, mort en 1828. Il est devenu célèbre par les fusées qui portent son nom, et cependant ces fusées ne furent point inventées par lui, il ne fit que les perfectionner. (*Voy.* FUSÉES.) Les Anglais les employèrent pour la première fois, en 1808, contre la flotte de Boulogne, et elles leur furent d'un plus grand avantage à Leipsig, à Waterloo et au bombardement d'Alger par lord Exmouth. Outre le perfectionnement des fusées en question, on doit au colonel Congrève diverses inventions en mécanique et des écrits sur l'artillerie.

CONI. Ville située sur la Stura, en Italie. Elle était autrefois fortifiée. Assiégée en 1691 par une armée française sous les ordres de M. de Bulonde, elle fut lâchement abandonnée par ce général qui, sur un faux avis, s'imagina que le prince Eugène allait venir au secours de la place et lui tomber sur les bras. Cette honte fut réparée, en 1744, par le prince de Conti. Sous les murs de la même ville, Conti battit le roi de Sardaigne, qui était venu l'y attaquer avec une armée très-supérieure.

CONJUGUÉ (*Mar. à vap.*). Deux machines à vapeur sont dites *conjuguées* lorsqu'elles sont installées pour concourir au même but par leur puissance simultanée.

CONNAISSANCE DES TEMPS (*Mar.*). Almanach nautique, contenant les éléments des calculs d'hydrographie.

CONNAISSEMENT (*Mar.*). État signé des objets d'une cargaison.

CONNÉTABLE. Du lat. *comes stabuli*, comte de l'étable. Cette dignité, qui remonte au règne de Henri I[er], ne fut d'abord qu'un office ayant du rapport avec celui de surintendant des écuries, ou de grand écuyer qui le remplaça, et ce ne fut que par degrés que la charge de connétable devint militaire et la première de l'État. Dreux de Mello, douzième connétable, prit, le premier, le commandement des armées en 1191 ou 1193. Deux pièces conservées dans les archives de la Cour des comptes contiennent sur les fonctions du connétable quelques renseignements dont les suivants font partie : « Le connestable est et doit estre le plus secret et étroict conseil du roy, et le roy ne doit ordonner nul fait de guerre sans le conseil du connestable, qui doit estre logé à la cour près du roy ou dans la chambre du roy ; avoir douze curdes et douze coiffins et busches pour ardoir, et doit aussi avoir sept septins et six cinquaires et deux poignées de chandelles menues et torches de nuit pour le convoyer en son hôtel ou en sa ville, et le lendemain doit-on rendre aux fruitiers; si doit avoir trente-six pains, un septier de vin pour sa famille, devers le tinel (office), en deux barils pour sa chambre, l'un devers sa bouche, l'autre devers les bous, et estable pour quatre chevaux. Le connestable est par-dessus tous autres qui sont en l'ost (armée), excepté la personne du roy. »

Le connétable était inamovible et avait le droit de mettre la main sur les plus hauts dignitaires de l'État, tandis qu'il était inviolable pour tout autre que pour le roi. Dans une place prise d'assaut, tout devenait sa possession, excepté l'or et les prisonniers, qui appartenaient au roi, et l'artillerie qui était le partage du grand maître des arbalétriers ; il avait le droit de prélever un jour de solde sur tous les capitaines et soldats de l'armée; puis celui de justice ; et, outre le prévôt qui l'accompagnait en temps de guerre, il avait sa justice ordinaire à la table de marbre de la grande salle de marbre du palais ; enfin, quand le roi prenait le commandement de l'armée, le connétable avait celui de l'avant-garde. Lorsque Charles VII accorda l'épée de connétable à Arthur de Bretagne, il lui conféra aussi l'autorité sur les animaux.

La charge de connétable restait quelquefois vacante, et elle le fut, entre autres époques, depuis Jean II de Bourbon, mort en 1488, jusqu'à Charles II de Bourbon, créé connétable en 1515. L'insigne de cette charge était une épée

d'armes ayant le manche d'or émaillé de fleurs de lis. La formule du serment que devait prêter le dignitaire commençait ainsi : « Vous jurez Dieu le créateur, par la foi et la loi que vous tenez de lui, et sur votre honneur, que, en l'office du connétable de France, duquel le roi vous a pourvu et dont vous faites hommage pour ce élu, vous servirez icelui envers et contre tous ce qui peuvent vivre et mourir sans personne quelconque en exempter, en toutes choses lui obéirez comme à votre roi et souverain seigneur. » Au sacre du roi, le connétable se tenait à sa droite, l'épée nue à la main. Lorsque le roi faisait son entrée dans une ville de parlement, le connétable marchait devant lui, tenant l'épée en main et vêtu d'habits de velours bleu parsemé de fleurs de lis d'or. Quand le roi siégeait aux Etats généraux ou dans les lits de justice, le connétable était assis devant lui, l'épée nue à la main. Par un édit du mois de janvier 1627, Louis XIII supprima les charges de connétable et de grand amiral, l'une vacante par la mort de Lesdiguières, l'autre par la démission de Montmorency.

Voici la liste chronologique des connétables qui se sont succédé depuis la création de cette dignité jusqu'à sa suppression en 1627 :

En 1060, Albéric de Montmorency; en 1083, Thibaud Ier, seigneur de Montmorency; en 1091, Adelelme ou Aléaume; en 1106, Dreux; en 1107, Gaston de Chaumont, seigneur de Poissy; en 1111, Hugues; en 1115, Guy; en 1118, Hugues de Chaumont; en 1138, Mathieu Ier, seigneur de Montmorency; en 1158, Raoul Ier, comte de Clermont en Beauvoisis; en 1193, Dreux de Mello, quatrième du nom; en 1219, Mathieu II le Grand, seigneur de Montmorency; en 1230, Amaury IV, comte de Montfort; en 1250, Gilles, seigneur de Trasignies; en 1277, Humbert de Beaujeu, sire de Montpensier; en 1285, Raoul II de Clermont, seigneur de Nesle; en 1302, Gaucher de Châtillon, comte de Porcéan, seigneur de Châtillon-sur-Marne; en 1327, Raoul de Brienne Ier, comte d'Eu et de Guines; en 1344, Raoul de Brienne II, comte d'Eu et de Guines; en 1351, Charles de Castille, dit d'Espagne de la Cerda; en 1354, Jacques de Bourbon Ier, comte de la Marche et de Ponthieu; en 1356, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, comte de Brienne; en 1366, Robert, seigneur de Fiennes; en 1370, Bertrand Du Guesclin, duc de Molines et de Transtamare, en Castille; en 1380, Olivier IV, sire de Clisson, comte Porhuet, seigneur de Belleville, de Montagu; en 1392, Philippe d'Artois, comte d'Eu; en 1397, Louis de Champagne, comte de Sancerre, seigneur de Charenton; en 1402, Charles Armanjeu, sire d'Albret, comte de Dreux; en 1411, Waleran de Luxembourg III, comte de Saint-Pol; en 1415, Bernard d'Armagnac VIII, comte d'Armagnac; en 1424, Jean Stewart, comte de Buchen; en 1425, Arthus de Bretagne, comte de Richemont, de Dreux, d'Étampes et de Montfort; en 1465, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Ligny et seigneur d'Enghien; en 1483, Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont; en 1515, Charles III, duc de Bourbon et de Châtellerault, dauphin et duc d'Auvergne; en 1538, Anne, duc de Montmorency; en 1593, Henri Ier, duc de Montmorency, comte de Dammartin, seigneur de Chantilly; en 1615, Charles d'Albert, duc de Luynes; en 1621, François de Bonne, duc de Lesdiguières. — En 1804, Napoléon Ier rétablit *nominalement* la dignité de connétable, en faveur de son frère Louis.

On donnait aussi autrefois le nom de *connétable* à un officier d'artillerie qui distribuait dans la bataille toutes les choses nécessaires au service du canon.

CONNÉTABLIE. Se disait pour fonctions du connétable; pour le lieu où il résidait; et pour désigner la juridiction du connétable et des maréchaux de France sur les gens de guerre et sur ce qui regardait la guerre, tant au civil qu'au criminel. — Le siége de la connétablie était à Paris.

CONNOILLE ou **TONNOILE.** Sorte d'engin ou de machine de jet qui fut inventée en 1346, par un potier nommé Pierre de Bruges, mais dont on ne possède aujourd'hui aucune description.

CONON. Général athénien, mort l'an 390 av. J.-C. Bloqué par les Lacédémoniens, l'an 406, il fut délivré par la victoire des Arginuses. L'année suivante, au désastre d'Œgos-Potamos, il sauva 8 vaisseaux avec lesquels il se réfugia à Chypre. Placé plus tard à la tête de la flotte des Perses contre les Lacédémoniens, il remporta sur ceux-ci, près de Cnide, une victoire décisive, et rentra dans Athènes, dont il releva les murs.

CONQUE. Du grec κόγχη (cogchê, qui se prononce *conché*), coquille. Pièce d'artillerie dont l'âme était plus large à la bouche qu'à la culasse.

CONQUISITORES. Sorte d'officiers recruteurs chez les Romains. Ils obligeaient les citoyens désignés pour le service à prêter le serment militaire, et à se rendre à la destination qui leur était assignée.

CONS ou **CONSARBRUCK.** Village de la régence de Trèves, dans la Prusse rhénane. Les Français y furent battus par le duc de Lorraine, le 11 août 1675.

CONSCRIPTION. *Voy.* RECRUTEMENT.

CONSEIL. Du lat. *consilium*. Assemblée permanente ou réunion extraordinaire convoquée pour délibérer sur certaines affaires. — La réunion que les Gaulois appelaient *conseil armé* était pour eux la proclamation d'alarme et l'ouverture d'une guerre à outrance. Tous les hommes, jeunes et vieux, en état de porter les armes, devaient se rendre à ce conseil, et le dernier venu était mis à mort aux yeux de l'assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. Réunion d'officiers qui, dans un corps d'armée, un régiment ou

même une fraction moindre de troupe, délibère sur certaines matières et arrête les comptes.

CONSEIL D'AMIRAUTÉ. Sa composition est déterminée et ses attributions réglementées par l'ordonnance du 4 août 1824 et les décrets des 20 et 21 mars 1858. « Il donne son avis sur les mesures générales, et, lorsqu'il y a lieu, sur les mesures de détail qui ont rapport à l'administration de la marine et des colonies. » (Art. 11.) Le ministre de la marine est le président de ce conseil, composé de membres titulaires, qui sont : 5 officiers généraux de la marine, 1 inspecteur général du génie maritime ou 1 directeur des constructions navales et 1 commissaire général de la marine, et de 2 membres adjoints, qui sont 2 capitaines de vaisseau ou 1 officier de ce grade et 1 commissaire de la marine. Les fonctions de secrétaire sont remplies par 1 capitaine de vaisseau ou 1 commissaire de la marine.

CONSEIL DE DISCIPLINE. Ce conseil, qui, dans les corps, est destiné à examiner la mauvaise conduite des soldats, se compose d'un chef de bataillon ou chef d'escadrons, président, des trois plus anciens capitaines et des trois plus anciens lieutenants du régiment, pris hors du bataillon auquel appartient le militaire inculpé. Lorsqu'un bataillon est détaché, le conseil est formé du plus ancien capitaine, de deux lieutenants et de deux sous-lieutenants pris hors de la compagnie du prévenu. Ce conseil, après avoir fait connaître à l'accusé la plainte dressée contre lui par son capitaine, et entendu sa défense, rédige un avis motivé qu'il transmet au colonel; celui-ci, lorsque l'avis est défavorable, y joint son opinion particulière et le fait parvenir au général de brigade qui, à son tour l'envoie au général de division; enfin, ce dernier prononce en dernier ressort et fait diriger, s'il le juge convenable, le militaire sur une compagnie de discipline désignée d'avance par le ministre de la guerre.

CONSEIL DE GUERRE PERMANENT. Ce conseil, institué pour juger les crimes et délits commis par les militaires ou les personnes assimilées aux militaires, tels que les membres de l'intendance militaire, du service de santé, de l'administration militaire, etc., a successivement été réglé par les lois du 13 brumaire an V (1797), du 4 fructidor de la même année, par le décret du 3 mai 1848, et définitivement par la loi du 9 juin 1857, *Code de justice militaire pour l'armée de terre*. Chaque conseil de guerre permanent est composé ainsi que l'indique le tableau ci-après, suivant le grade de l'accusé.

Grade de l'accusé.	Grade du président.	Grades des 6 juges.
Sous-officier, caporal ou brigadier, soldat.	Colonel ou lieutenant-colonel.	1 chef de bataillon ou d'escadrons, ou major. 2 capitaines. 1 lieutenant. 1 sous-lieutenant. 1 sous-officier.
Sous-lieutenant.	Colonel ou lieutenant-colonel.	Même composition, sauf que le sous-officier est remplacé par 1 sous-lieutenant.
Lieutenant.	Colonel ou lieutenant-colonel.	1 chef de bataillon ou d'escadrons, ou major. 3 capitaines. 2 lieutenants.
Capitaine.	Colonel.	1 lieutenant-colonel. 3 chefs de bataillon ou d'escadrons, ou major. 2 capitaines.
Chef de bataillon, d'escadrons, ou major.	Général de brigade.	2 colonels. 2 lieutenants-colonels. 2 chefs de bataillon ou d'escadrons, ou major.
Lieutenant-colonel.	Général de brigade.	4 colonels. 2 lieutenants-colonels.
Colonel.	Général de division.	4 généraux de brigade. 2 colonels.
Général de brigade.	Maréchal de France.	4 généraux de division. 2 généraux de brigade.
Général de division.	Maréchal de France.	2 maréchaux de France. 4 généraux de division.
Maréchal de France.	Maréchal de France.	3 maréchaux de France ou amiraux. 3 généraux de division.

Un capitaine fait les fonctions de rapporteur, un autre remplit celles de commissaire du gouvernement, près des conseils composés ordinairement. Le grade des rapporteurs et commissaires change aussi suivant le grade de l'accusé.

Il y a un conseil de guerre permanent par chaque division militaire; un deuxième conseil peut être établi par décret si les besoins du service l'exigent (loi de 1857, art. 2). Dans l'état actuel, 13 divisions militaires ont deux conconseils de guerre, et 12 divisions, y compris celles d'Alger, Oran et Constantine, n'en ont qu'un.

Le président et les juges des conseils de guerre sont nommés par le général commandant la division; par le ministre de la guerre, s'il

s'agit du jugement d'un colonel, officier général ou maréchal de France. (Art. 8.)

Les commissaires impériaux et les rapporteurs sont nommés par le ministre. (Art. 9.)

On donne aussi le nom de *conseil de guerre* à des assemblées que tiennent les officiers généraux d'une armée, d'un corps de troupes ou d'une place de guerre, pour délibérer sur le parti qu'il est convenable de prendre dans certaines circonstances.

CONSEIL DE GUERRE DE LA MARINE. La justice militaire maritime est rendue :

A terre : 1° Par des conseils de guerre et des conseils de révision permanents;

2° Par des tribunaux maritimes et des tribunaux de révision permanents.

A bord : 1° Par des conseils de guerre et des conseils de révision;

2° Par des conseils de justice.

(Art. 1er du *Code de justice militaire pour l'armée de mer*, 4 juin 1858.)

Il y a deux conseils de guerre permanents au chef-lieu de chacun de nos 5 arrondissements maritimes.

Leur ressort est déterminé par un décret impérial. (Art. 2.)

Ils sont composés ainsi que l'indique le tableau ci-après. (Art. 10.)

Grade de l'accusé.	Grade du président.	Grades des juges.
Officier marinier ou sous-officier, quartier-maître, caporal, brigadier, matelot, ouvrier, chauffeur ou soldat, mousse.	Capitaine de vaisseau ou de frégate, ou colonel, ou lieutenant-colonel.	1 capitaine de frégate ou 1 chef de bataillon, d'escadrons, ou major. 2 lieutenants de vaisseau ou capitaines. 2 enseignes de vaisseau ou 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant. 1 officier marinier ou sous-officier.
Aspirant de 1re ou 2e classe, volontaire, sous-lieutenant.	Capitaine de vaisseau ou de frégate, ou colonel, ou lieutenant-colonel.	Comme ci-dessus, sauf que l'officier marinier est remplacé par un 3e enseigne ou 1 sous-lieutenant.
Enseigne de vaisseau, lieutenant.	Capitaine de vaisseau ou de frégate, ou colonel, ou lieutenant-colonel.	1 capitaine de frégate ou chef de bataillon. 3 lieutenants de vaisseau ou capitaines. 2 enseignes de vaisseau ou lieutenants.
Lieutenant de vaisseau, capitaine.	Capitaine de vaisseau ou colonel.	4 capitaines de frégate ou 1 lieutenant-colonel et 3 chefs de bataillon. 2 lieutenants de vaisseau ou capitaines.
Chef de bataillon ou d'escadrons, ou major.	Contre-amiral ou général de brigade.	2 capitaines de vaisseau ou colonels. 4 capitaines de frégate ou 2 lieutenants colonels, et 2 chefs de bataillon.
Capitaine de frégate. Lieutenant-colonel.	Contre-amiral. Général de brigade.	4 capitaines de vaisseau ou colonels. 2 capitaines de frégates ou lieutenants-colonels.
Capitaine de vaisseau. Colonel.	Vice-amiral. Général de division.	4 Contre-amiraux ou généraux de brigade. 2 capitaines de vaisseau ou colonels.
Contre-amiral. Général de brigade.	Amiral. Maréchal de France.	4 vice-amiraux ou généraux de division. 2 contre-amiraux ou généraux de brigade.
Vice-amiral. Général de division.	Amiral. maréchal de France.	6 vice-amiraux ou généraux de division.
Amiral.	Amiral.	3 amiraux ou maréchaux de France. 3 vice-amiraux.

Il y a près de ces conseils un commissaire impérial et un rapporteur de grade analogue à la composition du conseil.

Les CONSEILS DE RÉVISION DE LA MARINE sont au nombre de deux, ayant leur siége à Brest et à Toulon.

Outre les *conseils de guerre* et les *conseils de révision, permanents*, de la marine, la justice militaire est exercée :

1° Par des *tribunaux maritimes* et des *tribunaux de révision permanents*, dont sont justiciables les crimes et délits commis dans les arsenaux et dont le ressort est le même que celui des conseils de guerre.

Les *tribunaux maritimes permanents* sont composés d'un président, capitaine de vaisseau

ou de frégate, et de 6 juges : 1 juge du tribunal de 1re instance, 1 juge suppléant du même tribunal, 1 commissaire adjoint ou sous-commissaire de la marine, 2 lieutenants de vaisseau et 1 sous-ingénieur. (Art. 34 à 45.)

Les *tribunaux de révision permanents* sont composés d'un président, major général de la marine, et de 4 juges : 1 président du tribunal de 1re instance, 1 procureur impérial, 1 capitaine de vaisseau et 1 commissaire de marine. (Art. 46 à 56.)

2° Par des conseils de guerre et de révision dans les corps expéditionnaires. (Art. 33.)

3° Il existe une autre juridiction maritime, qui est celle des conseils de guerre et de révision *à bord* des bâtiments de l'État, composés conformément aux art. 57 à 67 du code de justice maritime.

4° Il existe enfin, à bord des bâtiments, des *conseils de justice*, composés de 4 juges, ayant pour président le commandant du bâtiment (art. 68 à 71), pour le jugement des délits n'emportant pas une peine supérieure à celle de deux ans d'emprisonnement. Ces *conseils de justice* sont, pour l'armée de mer, à peu près ce que les *conseils de discipline* sont pour l'armée de terre.

CONSEIL DE RÉVISION PERMANENT. Tribunal militaire institué pour reviser les jugements rendus par les conseils de guerre. Il tient lieu de cour de cassation pour les militaires et les personnes assimilées aux militaires justiciables des conseils. Le nombre, le siége et le ressort des *conseils de révision permanents* sont déterminés par décret impérial (loi de 1857, art. 26). — Ils sont composés d'un président, général de brigade, et de 4 juges, 2 colonels ou lieutenants-colonels; 2 chefs de bataillon ou d'escadrons ou majors; le commissaire impérial est aussi un officier supérieur ou un sous-intendant militaire.

Lorsque le conseil de guerre dont le jugement est attaqué a été présidé par un général de division ou par un maréchal de France, le conseil de révision est présidé de même, et le général de brigade siége alors comme juge, et le chef de bataillon ou major le moins ancien en grade se retire. (Art. 30.)

Le conseil de révision prononce, soit sur la demande des parties, soit sur celle du commissaire du gouvernement, l'annulation des jugements des conseils de guerre, en cas de défaut de forme, d'excès ou d'incompétence; mais il ne peut connaître du fond de l'affaire, et lorsqu'il annule le jugement, il renvoie la cause devant un conseil de guerre qui n'en a pas connu en premier ressort.

Nous avons 7 conseils de révision, dont le siége est à : Paris, Metz, Lyon, Toulouse, Alger, Oran, Constantine.

CONSEIL DE SANG. Nom qui fut donné par les habitants des Pays-Bas à un tribunal militaire établi en 1567 par le duc d'Albe, et qui se signala par de sanglantes exécutions.

CONSEIL DE SANTÉ DES ARMÉES. Établi auprès du ministre de la guerre par l'art. 6 de l'ordonnance du 12 avril 1836, relative à l'organisation du corps des officiers de santé militaires. Il se compose d'un président, médecin inspecteur, et de 4 membres, dont 3 médecins inspecteurs et 1 pharmacien inspecteur; le secrétaire est un médecin principal de 2e classe.

CONSEIL DES PRISES. Institué par décret du 9 mai 1859, pour « statuer sur la validité de toutes les prises maritimes faites dans le cours de la guerre avec l'Autriche. » Composé d'un président, conseiller d'État, et de 6 membres appartenant au corps diplomatique, à la marine et au conseil d'État.

CONSEIL DES TRAVAUX DE LA MARINE. Ce conseil a été institué par ordonnance royale du 19 février 1831, modifié par ordonnance du 17 décembre 1845, et réglementé par arrêté ministériel du 28 juillet 1855. Sa dénomination indique la nature des études et l'étendue des attributions qui lui sont confiées. Il se compose d'un président, vice-amiral, et de 12 membres, dont 3 officiers généraux ou supérieurs de la marine et autres membres en grade élevé du génie et de l'artillerie de marine, de la direction, de l'inspection et des constructions.

CONSENTIR (*Mar.*). Se dit d'une pièce de bois, d'un mât, d'une vergue qui cèdent ou se courbent par l'effort du vent, du rédage, ou de toute autre cause.

CONSERVE. *Voy.* CONTRE-GARDE.

CONSERVE (*Mar.*). On dit que des navires *vont de conserve*, lorsqu'ils naviguent de compagnie, avec convention de s'entr'aider mutuellement; et les navires qui se trouvent dans ces conditions communiquent entre eux au moyen de signaux qui se nomment *signaux de conserve.*

CONSERVES ALIMENTAIRES. Leur invention a été un grand bienfait pour la santé des navigateurs. Aujourd'hui le scorbut ne sévit que rarement sur des navires approvisionnés avec quelque soin. Pour les *viandes*, le *boucanage* ou *fumage* est encore pratiqué à Hambourg; mais les véritables conserves en ce genre résultent du procédé, plus ou moins perfectionné, que M. Appert a employé pour la première fois en 1804. Déposer les viandes presque complétement cuites et assaisonnées dans des boîtes de fer-blanc que l'on soude et que l'on soumet à la chaleur d'un bain-marie pendant un temps plus ou moins long. L'air contenu entre les substances à conserver se décompose, et l'oxygène se combine avec elles. L'Angleterre fait grand usage du procédé Fastier, qui dispense de cuire la viande avant le dépôt dans la boîte. Les végétaux se conservent par les procédés Appert et Fastier, et aussi par la dessiccation préliminaire qui s'opère au moyen d'une forte compression.

CONSERVER (*Mar.*). *Conserver une flotte, un bâtiment*, c'est naviguer de manière à rester en

vue de cette flotte ou de ce bâtiment, de nuit comme de jour, quels que soient les changements de route. — *Conserver l'avantage du vent*, c'est lutter de manœuvre avec un bâtiment qui veut s'élever au vent; — *conserver l'ordre de marche*, c'est maintenir le vaisseau dans le rang qui lui est assigné ; — et *conserver en armée* ou *en escadre*, c'est continuer à tenir le poste qu'on occupe dans une colonne.

CONSIGNE. Du lat. *cum*, avec, et *signum*, signe. Ce mot s'emploie dans plusieurs sens. Lorsqu'on la considère comme injonctive, la consigne est l'ensemble des ordres que le militaire doit observer ou exécuter dans le poste où on l'a placé. Telle est la situation d'un factionnaire. Le soldat doit respecter et faire respecter la consigne qu'il a reçue, et la rigoureuse observation de ce principe, nécessaire en tout temps, devient surtout de l'importance la plus grande à la guerre. Voici deux exemples de la puissance de la consigne sur l'esprit d'un bon soldat.

Pendant l'inondation de la Newa, à Saint-Pétersbourg, le 19 novembre 1824, le nommé Michel Pétrof, soldat au régiment des gardes de Préobrajensky, avait été placé en sentinelle à l'une des portes de la grille du jardin d'été. Surpris par la crue rapide de l'eau, qui lui monta bientôt au-dessus de la ceinture, cet intrépide factionnaire ne voulut point quitter, sans l'ordre de son supérieur, le poste qui lui avait été confié. Appuyé contre une des colonnes de granit qui soutiennent la grille, il attendait qu'on vînt le relever. Cependant, l'inondation prenait le caractère le plus alarmant et la vie de Pétrof était dans le plus grand danger. Dans cet instant critique, le sergent de ronde, Thomas Madicheff, ayant sollicité l'autorisation de secourir son camarade, s'avança au milieu des flots, et traversa, pour arriver à la courageuse sentinelle, l'espace d'une centaine de toises, luttant avec effort contre la violence des vents et des eaux, où il était plongé jusqu'au cou. Il parvint heureusement à joindre Pétrof, et ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté que ces deux braves réussirent à sauver des jours utilement consacrés au service du pays.

Dans la même ville, lors de l'incendie du palais d'hiver, une sentinelle était placée dans un couloir aboutissant à la chapelle. Les flammes gagnaient ce lieu retiré, mais le soldat ne voulait pas quitter son poste sans être relevé militairement. Un prêtre, fuyant le danger, vint à passer. Le factionnaire tomba à ses genoux et lui dit : « Mon père, je vais périr, bénissez-moi! — Mais, mon fils, je ne saurais vous comprendre? — Oh ! dans ce désordre on m'oubliera sans doute, du moins, mon père, sauvez mon âme. » Le prêtre bénit le soldat et courut au poste pour faire connaître la position de ce malheureux; mais on ne l'écouta point, tant le trouble était grand, et la pauvre sentinelle fut la proie des flammes.

Par le mot *consigne* on entend encore soit une peine correctionnelle, soit une disposition préventive, et le soldat consigné ne doit pas franchir les limites qui lui ont été assignées. — On appelle *portier consigne*, le surveillant installé à poste fixe par le commandant d'une place ou d'une forteresse, pour reconnaître les allants et les venants, et s'opposer à certaines infractions.

CONSIGNE. Petite armoire grillée qui, dans les postes militaires, sert à enfermer les ordres du jour. On donne le même nom, dans les corps de garde, à un crochet en fer employé pour attiser le feu.

CONSIGNE (*Mar.*). Ce mot désigne, à bord des bâtiments de guerre, le lieu où l'on conserve, pour le service, une lampe allumée dans un fanal. — On appelle aussi consigne le poste situé dans le faux pont, où se tient le caporal de garde, et d'où doivent partir les feux accordés par l'officier de service pour l'éclairage des travaux intérieurs. — On donne enfin ce nom aux individus qui, dans les postes, sont préposés à la garde du matériel des navires.

CONSIGNER (*Mar.*). *Consigner un navire*, c'est le remettre entre les mains du marchand qui doit en faire le chargement.

CONSTANCE. Ville forte située sur le bord sud-ouest du lac du même nom, dans le grand duché de Bade. Elle fut prise par le général Gazan, le 7 octobre 1799.

CONSTANCE. Général de l'empereur Honorius, qui, en 421, lui donna la main de sa sœur et lui conféra le titre d'Auguste pour le récompenser d'avoir réduit l'usurpateur Constantin, qui s'était renfermé dans la ville d'Arles, et d'avoir chassé des Gaules le roi des Goths, Ataulphe. Constance fut le père de Valentinien II.

CONSTANTINE. *Constantina* ou *Nicephorium*. Ville qui était située sur l'Euphrate, entre Amide et Nisibe, en Mésopotamie. Elle fut assiégée en 503 par Cabade, roi des Perses; et, en 581, Maurice, général de l'empereur Tibère, livra sous ses murs une bataille sanglante à Tam-Chosroës, général des Perses.

CONSTANTINE. Ville d'Algérie et chef-lieu de la province à laquelle elle donne son nom. C'est la *Cirta* des anciens; les Arabes la nomment *Cossentina*. Elle joue un grand rôle dans l'histoire militaire. Les Romains la considéraient comme la place la plus importante de toute la Numidie, et ils l'avaient fortifiée d'une enceinte de hautes murailles flanquées de tours de distance en distance. Caligula la déclara capitale de la Mauritanie; elle devint ensuite la résidence royale de Massinissa et de ses successeurs, et une colonie grecque qui, sur l'invitation de de Micipsa, s'y était établie, y avait apporté les arts qui florissaient en Grèce; enfin, c'est de la position de cette ville que Metellus et Marius dirigèrent leurs mouvements stratégiques contre Jugurtha. Ruinée en 311, dans la guerre de Maxence contre Alexandre de Pannonie, qui s'était fait proclamer empereur d'Afrique, elle

fut restaurée par une fille de Constantin, qui lui donna alors le nom de son père. Au cinquième siècle, Constantine résista à l'irruption des Vandales, et les victoires de Bélisaire la retrouvèrent debout lorsque la plupart des villes de la Numidie et des trois Mauritanies n'offraient plus que des décombres. Cette ville fit, dans la suite, partie du royaume de Tunis jusqu'au commencement du dix-septième siècle, époque à laquelle elle tomba au pouvoir des Algériens, qui l'érigèrent en province. Son bey payait alors au dey d'Alger un tribut annuel qui consistait en une somme de 60 000 dollars (300 000 fr.), 1 000 mesures de blé et 6 000 d'orge.

La première expédition des Français contre Constantine eut lieu au mois de novembre 1836, et ne fut point heureuse. Le corps expéditionnaire, commandé par le maréchal Clauzel, se composait d'environ 9000 hommes. Des ressources insuffisantes, des dispositions légèrement prises, une confiance imprudente, et la rigueur de la saison, qui vint aussi en aide au bey Hadj-Hamed, compromirent le sort de notre armée, et il en eût été autant de notre gloire, si un bataillon du 2e léger, commandé par le brave Changarnier, n'eût opposé une résistance héroïque aux Arabes et protégé la retraite. Notre échec fut réparé le 13 octobre 1837 : la ville de Constantine, défendue par Ben-Aïssa, fut emportée d'assaut par nos troupes; mais le général Damrémont, qui les avait conduites à la victoire, trouva la mort sous les murailles de la place, ainsi que le colonel Combes et plusieurs officiers distingués. Constantine est le chef-lieu de la 3e division de l'Algérie.

CONSTANTINOPLE. *Byzantium*; *Constantinopolis*; *Byzance*; *Stamboul*. Capitale de l'empire ottoman, située sur le détroit qui porte son nom. L'antique Byzance, ruinée deux fois par Septime-Sévère et par Gallien, fut rebâtie par Constantin, qui lui donna son nom, et, après la chute de l'empire d'Occident, elle resta la métropole du trône des césars. En 559, Zabergau, roi des Huns, s'approcha de cette ville pour l'attaquer ; mais il fut repoussé par Bélisaire. En 626, le khan des Avares en forma le siége sans plus de succès, et le fils de Yésid ne fut pas plus heureux en 669. Constantinople fut encore assiégée par les Sarrasins en 672, et par les Bulgares en 917; enfin, les croisés, Français et Vénitiens, s'en emparèrent en 1203. Cette ville passa sous la domination des Grecs en 1261. Amurat l'assiégea avec une armée de 200 000 hommes en 1423; et elle fut prise le 29 mai 1453 par Mahomet II, qui l'attaqua avec 400 000 combattants. Le siége dura cinquante jours, et Constantin Dracosès, qui défendait son empire, se fit tuer sur la brèche. Les Anglais bloquèrent Constantinople en 1807.

CONSTRUCTEUR (*Mar.*). Celui qui construit un navire. — Celui qui fournit les plans pour le construire.

CONSTRUCTION, CONSTRUIRE (*Mar.*). Du lat. *cum*, avec, et *struere*, bâtir. Action d'édifier un navire. — On entend par *construction flottante*, une machine propre à naviguer.

CONSUL (*Mar.*). Dans une circulaire, en date de 1814, le ministre de la marine Beugnot définit ainsi l'établissement des consuls. « Les consuls sont des officiers envoyés par un souverain dans les divers ports ou échelles pour juger des affaires de commerce entre les sujets de sa nation. — L'établissement des consuls n'a eu d'autre but que l'avantage, l'agrandissement, la sûreté et la police du commerce des nations les unes chez les autres. — Les consuls sont les *tuteurs de leurs compatriotes* contre les vexations, les injustices des citoyens de la cité étrangère qu'ils habitent, et ils ont la police sur tous les individus de leur nation. — Les fonctions consulaires sont donc *diplomatiques*. Ils jouissent de tous les priviléges et immunités que les règles du droit public assurent aux ambassadeurs; on distingue des *consuls généraux*, et des *consuls de 1re* et de *2e classe*. Après eux viennent des *élèves consuls*, et des chanceliers ou agents consulaires. Il sont répartis suivant l'importance des lieux où ils doivent résider.

CONSULAIRE (LA). On nomme ainsi une pièce d'artillerie qu'on a dressée sur un piédestal, et qui orne, comme le ferait une colonne, la place d'armes de Brest. Ce canon est dû à un Vénitien qui le fondit en 1542, pour célébrer l'achèvement du môle d'Alger, à l'une des embrasures duquel il fut braqué. La direction de cette bouche à feu, très-difficile à manier à cause de sa longueur et de sa pesanteur, était vers la pointe Pescade; sa portée, à toute volée, dépassait 5 000 mètres; et dès qu'un navire ennemi franchissait le cap, des canonniers d'élite, habitués à la charge, au pointage et à la portée de la pièce, la tiraient avec une remarquable justesse. Lorsque Duquesne vint bombarder Alger, *la Consulaire* fit merveille parmi les moyens de défense employés par les musulmans, mais elle servit aussi à accomplir l'acte le plus épouvantable de barbarie. Le 29 juillet 1683, le dey Mezzo-Morto, irrité des ravages produits chaque nuit par les batteries françaises, s'avisa d'accuser le père Levacher, vicaire apostolique et consul de France, de faire des signaux à la flotte, et lui ordonna alors de choisir entre l'apostasie et la mort. Le missionnaire répondit qu'il était prêt à marcher au supplice. Il fut attaché aussitôt à la bouche du canon monstrueux construit par le Vénitien, et les lambeaux de son corps allèrent tomber sur les bâtiments qui bombardaient la ville. C'est depuis cet horrible attentat contre le missionnaire que les Algériens eux-mêmes appelèrent la pièce de canon *la Consulaire*. 147 ans plus tard, c'est-à-dire en 1830, la conquête d'Alger permit aux marins de l'expédition d'emporter cette pièce comme un trophée, et de l'ériger en monument à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui.

CONSULAT (*Mar.*). Rapport de mer et autres déclarations que les capitaines sont obligés de faire par-devant les consuls, à leur arrivée dans un port étranger. Au moyen âge, on appelait *consulat de mer*, un code qui était obligatoire dans toute la Méditerranée, et qu'on attribuait aux Catalans.

CONTADES (Louis-Georges-Érasme, marquis de). Maréchal de France, né près de Beaufort en Anjou, en 1704, mort en 1795. Il prit part à toutes les guerres de la France de 1737 à 1748. Général en chef à la rupture de la paix d'Aix-la-Chapelle, il soumit successivement la Hesse, Paderborn, Minden, Osnabruck, une partie du Hanovre et Munster. Sa défaite à Minden par le prince de Brunswick est attribuée aux mauvaises dispositions du duc de Broglie.

CONTARII et **CONTALI**. κοντοφόροι (contophoroi). Soldats qui, chez les anciens, étaient armés de longues piques appelées *contus*.

CONTAUR (*Mar.*). Pièce de bois placée dans une galère au-dessus de l'enceinte.

CONTI (Louis-François, prince de). Né en 1664, mort en 1709. Il se distingua aux journées de Steinkerque, de Fleurus et de Nerwinde. Élu roi de Pologne à la mort de Sobieski, en 1697, il trouva, à son arrivée, le trône déjà occupé par Auguste II.

CONTI (François-Louis, prince de). Petit-fils du précédent, né en 1717, mort en 1776. Vainqueur en 1744, à Coni en Piémont, il prit en Flandre la ville de Mons l'année suivante.

CONTINENTS (*Mar.*). Ce nom générique désigne toutes les parties de la croûte terrestre qui s'élèvent au-dessus des eaux; car d'autres portions de cette croûte forment aussi le fond de ces mêmes eaux. Des révolutions diverses ont mis les continents à sec : ils ont d'abord apparu comme de petites îles, puis ils se sont successivement agrandis; et leurs contours ont aussi subi de nombreuses variations, dues pour la plupart à l'action incessante des mers. Les continents renferment, toutefois sur leur étendue, une quantité assez considérable de masses d'eau; et leur sol est plus ou moins accidenté, suivant qu'il a été plus ou moins en proie aux commotions volcaniques ou aux cataclysmes neptuniens. En général, on divise le globe en deux grands continents seulement, qui constituent ce qu'on appelle l'*ancien monde* et le *nouveau monde*, et qui ont entre eux, soit au sein des mers ou dans le voisinage de leurs côtes, des îles plus ou moins considérables et de nombreux archipels. Il faut encore remarquer que, depuis les temps historiques, plusieurs points des continents ont changé d'aspect, soit par l'envahissement soit par la retraite des eaux, et que des îles ont disparu sous les mers, tandis que d'autres ont surgi en quelque sorte à leur surface. Les échancrures des continents forment ce qu'en géographie physique on nomme golfe, baie, péninsule, cap, promontoire, etc.

CONTOUR. Garniture que l'on met au drapeau et à l'épaulette.

CONTRAIRE (*Mar.*). Du lat. *contra*, contre. Se dit du vent ou du courant qui, par leur direction, apportent obstacle à la navigation.

CONTRE-AMIRAL (*Mar.*). Officier qui portait autrefois le titre de *chef d'escadre*, et qui vient immédiatement après le vice-amiral. Les contre-amiraux commandent les divisions des armées navales et les escadres; ils remplissent les fonctions de chefs d'état-major auprès des amiraux, celles de préfets maritimes, d'inspecteurs généraux, de majors généraux, de gouverneurs des colonies, etc.; et lorsqu'ils sont embarqués, le vaisseau qu'ils montent porte au mât d'artimon le drapeau tricolore de figure carrée.

CONTRE-APPEL. Moyen de constater si un appel a été régulièrement fait. Le contre-appel a lieu ordinairement pendant la nuit et à l'improviste.

CONTRE-APPROCHE ou **CONTRE-ATTAQUE**. Travaux des assiégés, lorsqu'ils viennent par tranchées rencontrer les lignes d'attaque des assiégeants. La *ligne de contre-approche* est la tranchée que font les assiégés depuis leur chemin couvert jusqu'à la droite et à la gauche des attaques, pour découvrir et envelopper les travaux de l'ennemi.

CONTRE-ARC (*Mar.*). Portion de la quille qui, par le poids des mâts et l'effet de la tension des haubans, s'est courbée ou arquée en sens contraire de l'arc total de la quille.

CONTRE-ATTAQUE. *Voy.* Contre-approche.

CONTREBANDE (*Mar.*). Porter illicitement par mer, et introduire en fraude, des marchandises prohibées, ou soumises à un droit de douane qui se trouve ainsi frustré.

CONTRE-BAS (En). On fait usage de cette expression pour faire connaître la position relative de ce qui est en dessous. C'est ainsi que l'on dit que le faux-pont est en contre-bas du pont, de un et de deux mètres, etc.— *Prendre des distances en contre-bas*, c'est prendre des mesures de haut en bas.

CONTRE-BATTERIE. On nomme ainsi une batterie établie dans le but d'en détruire une autre de l'ennemi, ou au moins d'en ralentir l'action. Ainsi, lorsque, dans un siége, les assiégeants se sont rapprochés de la contrescarpe et installent leurs batteries de brèche, les assiégés, de leur côté, établissent des contre-batteries, lesquelles, ne devant tirer qu'à courte distance, sont principalement armées de pierriers et de petits mortiers qui lancent des pierres, des grenades et des bombes *à la Cohorn* : tirés sous un angle très-ouvert, ces projectiles vont tomber presque verticalement sur les travaux opposés.

CONTRE-BITTES (*Mar.*). Courbes appuyant en arcs-boutants les montants des bittes sur l'avant.

CONTRE-BORD (*Mar.*). *A contre-bord*, se dit de la position de deux bâtiments qui vont à l'encontre l'un de l'autre.

CONTRE-BRASSER (*Mar.*). Mettre le vent sur les voiles, en changeant la position des vergues, afin de diminuer ou d'arrêter entièrement la marche d'un navire.

CONTRE-CAPION (*Mar.*). Se disait autrefois d'une pièce de bois qui sert de doublage au capion de proue ou au capion de poupe.

CONTRE-CARÈNE (*Mar.*). On donnait ce nom, anciennement, à une pièce opposée à la carène dans la construction d'une galère, et qui y produit le même effet que la quille à un vaisseau.

CONTRE-CHANGEMENT. Se dit, en termes de manége, de la manœuvre du cavalier qui décrit une équerre, à l'angle de laquelle le cheval change de côté.

CONTRE-CIVADIÈRE (*Mar.*). Voile qu'on hissait autrefois sur le bout-dehors du beaupré, et qui se bordait sur la vergue de civadière.

CONTRE-CORNIÈRE (*Mar.*). Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains.

CONTRE-COURANT (*Mar.*). Cours d'eau dont la direction va à l'encontre d'un autre.

CONTRE-ÉPAULETTE. Corps d'épaulette dépourvu de franges.

CONTRE-ÉTAMBOT ou **CONTRE-ÉTAMBORD** (*Mar.*). Pièce courbe qui lie l'étambot à la quille d'un vaisseau, le renforce, et consolide l'arcasse,

CONTRE-ÉTRAVE (*Mar.*). Renfort intérieur formé de pièces de bois courbes, servant à lier l'étrave à la quille.

CONTRE-FACE. Espèce de contre-garde, ayant à peu près la figure d'un demi-bastion, et qui est destinée à garantir, non la pointe d'un bastion, mais une seule ou chacune de ses faces.

CONTRE-FANON (*Mar.*). Cordes amarrées au milieu de la vergue, du côté opposé à la poulie, pour carguer un côté de la voile.

CONTRE-FORT ou **ÉPERON**. Se dit de murailles en maçonnerie qui sont perpendiculaires au revêtement de l'escarpe, et traversent en partie les terres du rempart. On ne les établit qu'autant que celui-ci est lui-même recouvert de maçonnerie du côté de la campagne; elles sont espacées entre elles de 5 à 6 mètres; et elles ont pour objet de donner à la maçonnerie de l'escarpe la force de résister à la poussée des terres et de rendre moins facile son écroulement dans le fossé, lorsqu'elle se trouve battue en brèche.

CONTRE-FORT (*Mar.*). On désigne par ce mot de fortes pièces de bois qui entrent dans la construction d'un vaisseau ou d'une galère.

CONTRE-FOSSÉ. Avant-fossé d'une forteresse.

CONTRE-GARDE. Ouvrage extérieur de fortification, en terre, ou revêtu de maçonnerie, qui sert à couvrir le saillant et les faces d'un bastion, dont l'attaque alors ne peut plus avoir lieu qu'après la prise de cette défense avancée. Celle-ci, comme la demi-lune, est de forme triangulaire, et, comme elle, ouverte à la gorge; mais elle en diffère en ce que ses faces ont plus de longueur, et qu'elle protége alors sur une plus grande étendue le bastion qu'elle doit défendre. Cet ouvrage a reçu aussi les noms de *conserve* et *d'enveloppe*. Il est encore un autre genre de contre-garde que l'on construit quelquefois en avant du ravelin, lequel est un ouvrage à corne, en tenaille, dont le front se trouve ouvert de chaque côté, depuis l'escarpe jusqu'à la contrescarpe du fossé du ravelin, de manière qu'un côté de la tenaille reste entièrement séparé de l'autre. Le ravelin prend alors le nom de *demi-lune tenaillé* ou de *demi-lune à cornée*, et sa pointe ou saillant est entièrement à découvert du côté de la campagne.

CONTRE-HAUT (*Mar.*). C'est le contraire de contre-bas. (*Voy.* CONTRE-BAS.)

CONTRE-HILOIRE (*Mar.*). Bordages de bois de chêne, entaillés de l'excédant de leur épaisseur sur les baux, près des hiloires, de chaque côté des écoutilles.

CONTRE-LIGNE. *Voy.* LIGNE DE CONTREVALLATION.

CONTRE-MAITRE (*Mar.*). Officier de manœuvres qui se trouve sous les ordres du maître, et qui le remplace au besoin. Il est chargé de l'inspection de la cale et des ouvriers qui y travaillent. Son grade est correspondant à celui de sergent d'infanterie.

CONTRE-MANŒUVRE. Changement subit de disposition sur le terrain, un jour d'action.

CONTRE-MARCHE. Marche d'armée en sens contraire ou opposé à celui dans lequel elle semblait vouloir se diriger dans le principe. — Évolution par laquelle une colonne fait volte-face.

CONTRE-MARCHE (*Mar.*). Évolution qui s'exécute en virant vent devant.

CONTRE-MARÉE (*Mar.*). Marée dont la direction est opposée à celle de la marée ordinaire.

CONTRE-MINE. Chez les anciens, pour se mettre à l'abri des travaux souterrains, on se bornait à creuser profondément le fossé de la place défendue. Plus tard, sous le nom de *contre-mine à l'antique*, on établit autour des murailles des contre-mines permanentes, qui consistaient en une voûte ou galerie pratiquée dans l'intérieur du rempart et dont les soupiraux prenaient jour sur le terre-plein. A notre époque, la *contre-mine* ou *cascane* a un puits qui descend obliquement dans la terre du rempart, vers le point où l'on suppose que l'assiégeant s'occupe à miner. Alors, après s'être assuré que le fond de la contre-mine est inférieur au niveau de la mine, on creuse de côté et d'autre de petits rameaux afin de rencontrer cette mine; si les mineurs ne s'y trouvent point, on la rend inutile en retirant la mèche ou les poudres, ou encore en la noyant; si, au contraire, on a acquis la certitude que les travailleurs sont à leur besogne et qu'on n'en est séparé que par un ou deux mètres de terre, on fait usage aussitôt du pétard, pour renverser sur eux cette terre qui les en-

gloutit. Au reste, depuis que les progrès de l'artillerie fournissent contre les fortifications des moyens sûrs et rapides de les détruire, on a rarement recours à ce genre de guerre souterraine.

CONTRE-MOT. Second mot donné pour se reconnaître dans les temps d'alarmes, de peur que le premier ne vienne à être connu de l'ennemi. — Mot que l'on demande à celui qui vient donner le mot.

CONTRE-MOUSSON (*Mar.*). *Aller contre-mousson*, c'est naviguer dans le parage des moussons, pendant la mousson contraire.

CONTRE-MUR. Mur extérieur bâti autour du mur principal d'une ville.

CONTRE-PAS. Demi-pas, qui, dans la marche cadencée d'une troupe, sert à reprendre le pas perdu.

CONTRE-PLATINE. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On la nomme aussi *porte-vis*.

CONTRE-POINT (*Mar.*). Bout de ralingue qui renforce le point des voiles.

CONTRE-POINTE. *Voy.* GAMBESON.

CONTRE-POINTE. Se dit du maniement du sabre, partie en hachant, partie en pointant.

CONTRE-POINTER. Opposer une batterie à une autre batterie.

CONTRE-PORTE. Seconde porte d'une place de guerre.

CONTRE-PUITS. Fourneau pratiqué à quelque distance au-dessus de la voûte des galeries de contre-mine, et susceptible de faire explosion sans endommager la galerie.

CONTRE-QUEUE. Ouvrage à cornes ou à couronne, que l'on construisait autrefois.

CONTRE-QUILLE (*Mar.*). Pièce de bois ajoutée intérieurement à la quille d'un bâtiment et dans toute sa longueur, pour la fortifier.

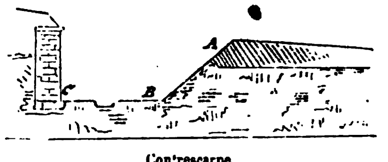
CONTRE-RONDE. Ronde faite dans une place de guerre, à la suite ou dans le sens opposé d'une première ronde, afin de s'assurer de la vigilance des sentinelles.

CONTRE-SABORD (*Mar.*). Se disait autrefois de la fenêtre fermant le sabord.

CONTRE-SALUT (*Mar.*). Salut qu'on rend immédiatement à un bâtiment ou à une batterie dont on vient de recevoir le premier salut.

CONTRE-SANGLON. Courroie clouée sur l'arçon de la selle du cheval, et dans laquelle on passe la boucle de la sangle pour l'arrêter. — Lanière qui s'arrête à l'ardillon d'une boucle d'équipement, au moyen de trous pratiqués à l'emporte-pièce le long du milieu du contre-sanglon.

CONTRESCARPE. On nomme ainsi, dans un ouvrage fortifié, la partie verticale (AB) du fossé (BC) située du côté de la campagne. Elle est toujours moins élevée que l'*escarpe*, partie opposée, afin que, du parapet du rempart, on puisse plonger sur le chemin qui, plus bas que le glacis, commence à la crête ou sommet de la



Contrescarpe.
BC Fossé. AB Contrescarpe.

contrescarpe. C'est sur la contrescarpe qu'on établit le *chemin couvert*. (*Voy.* CHEMIN COUVERT.)

CONTRE-SIGNAL ou **CONTRE-SIGNE.** Signal double ou accessoire que l'on donnait autrefois dans les places assiégées ou exposées à des surprises, afin de fournir aux assiégés un double moyen de reconnaissance.

CONTRE-SORTIE. Opposition active des assiégeants à une sortie des assiégés.

CONTRE-TEMPS. Se dit, en termes de manége, du passage subit et inattendu de l'action à l'inaction, soit par la malice du cheval, soit par le peu de soin du cavalier.

CONTRE-TENIR (*Mar.*). Retenir, tenir à retour ou à contre. Ne filer qu'à la demande.

CONTRE-TOUR (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs à la chambre de la bourdigue qui sert de décharge à la dernière tour, lorsque la pêche est abondante.

CONTRE-TRANCHÉE. *Voy.* CONTRE-APPROCHE.

CONTREVALLATION. *Voy.* LIGNE DE CONTREVALLATION.

CONTREVALLER. Travailler à une ligne de contrevallation.

CONTRE-VISITE. Seconde visite à laquelle on soumet des conscrits ou des malades.

CONTRE-VOILE D'ÉTAI (*Mar.*). Voile quadrangulaire, gréée entre la voile d'étai de hune et celle de perroquet. On l'appelle aussi *fausse voile d'étai*.

CONTRE-VOLTE. Manœuvre par laquelle la cavalerie, après avoir fait une volte, se rétablit face en tête.

CONTRIBUTION DE GUERRE. Sorte d'impôt qu'un gouvernement exige des contribuables, pour satisfaire aux dépenses de la guerre.

CONTRÔLE. État nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, à une troupe. — On donne aussi ce nom à divers registres destinés à l'enregistrement des différents objets d'habillement, d'équipement, etc.

CONTUBERNALES. σύσκηνοι (suskênoi). Se disait, chez les anciens, des soldats qui occupaient une même tente. Chacune de ces tentes renfermait dix hommes et un sous-officier (*decanus*), et portait le nom de *contubernium*, συσκηνία (suskênia).

CONTUS. κοντὸς (contos). Pique très-longue dont faisait usage le cavalier chez les anciens.

CONUS. *Voy.* APEX.

CONVENTION SANITAIRE (*Mar.*). Les mesures sanitaires dirigées contre la peste se sont étendues de nos jours à la fièvre jaune et au choléra.

En 1853, des délégués de douze puissances, savoir : la France, le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Espagne, la Sardaigne, les Deux-Siciles, le Saint-Siége, la Russie, le Portugal, la Grèce, la Toscane et la Turquie, se réunirent à Paris et posèrent les bases d'une convention sanitaire. Un minimum et un maximum y furent établis pour la durée des quarantaines. Pour la peste, le minimum fut fixé à dix jours pleins et le maximum à quinze. — Pour la fièvre jaune, lorsqu'il n'y a pas eu d'accident durant la traversée, le minimum est de cinq jours pleins et le maximum est de sept jours. Si la traversée a duré plus de trente jours et si le bâtiment est dans une bonne condition hygiénique, le minimum peut être abaissé à trois jours; mais, lorsque des accidents se sont produits durant la traversée, le minimum est de sept jours et le maximum de quinze. — Les provenances des lieux où règne le choléra *peuvent* être soumises à une quarantaine d'observation de cinq jours pleins, et quant aux provenances des lieux voisins ou intermédiaires notoirement compromis, elles *peuvent* être soumises à une quarantaine d'observation de trois jours. — Les marchandises sont divisées en trois classes : la première comprend les marchandises soumises à une quarantaine obligatoire et aux purifications ; — la seconde, les marchandises assujetties à une quarantaine facultative ; — la troisième, les marchandises exemptes de toute quarantaine. — Cependant, diverses circonstances ont fait que, jusqu'à présent, la France et la Sardaigne (aujourd'hui le royaume d'Italie) ont seules ratifié la convention et accepté le règlement international dressé pour son exécution, règlement qui détermine tout ce qui regarde les quarantaines, les lazarets, les patentes de santé, les médecins, etc. — Ajoutons néanmoins que le régime sanitaire de l'Autriche diffère peu de celui de la France.

CONVERSE (*Mar.*). Partie du tillac où l'on se réunit habituellement pour faire la conversation.

CONVERSION. Du lat. *cum*, avec, et *vertere*, changer. Mouvement par lequel le front d'une troupe change de direction, en tournant ou pivotant sur l'une de ses extrémités. On appelle *conversion de pied ferme* celle dont le pivot est fixe.

CONVIVIUM MILITARE. Repas des soldats romains, lequel, comme objet particulier de la discipline militaire, était suivi et inspecté par les généraux eux-mêmes. Les soldats ne pouvaient en effet manger seuls, et ils ne le faisaient que par troupes, afin de maintenir l'union entre eux.

CONVOI. Du lat. *convehere*, porter, charrier. Réunion de transports conduisant d'un point à un autre des munitions de guerre ou de bouche, des effets d'armement et d'habillement, des bagages, etc. Un convoi de 800 chariots occupe un espace de 4 kilomètres de long, s'il marche sur une grande route et deux voitures de front; la colonne est d'une double étendue dans les chemins ordinaires. Lorsque le pays traversé par le convoi est découvert, l'escorte qui l'accompagne ne doit être que de cavalerie seulement ; s'il s'engage au contraire dans une contrée brisée ou accidentée, il est indispensable que cette escorte soit composée d'infanterie et de cavalerie. L'escorte des convois est en outre proportionnée à leur importance et à leur proximité de l'armée ennemie ; plus on est rapproché de cette dernière, plus l'escorte doit être forte.

CONVOI (*Mar.*). Réunion plus ou moins considérable de bâtiments de commerce, naviguant pendant la guerre sous l'escorte d'un ou de plusieurs vaisseaux de l'État.—On appelle : *lettre de convoi*, le billet que le commandant d'un convoi donne à chaque capitaine de navire, pour l'autoriser à se placer sous la protection de ce convoi ; et *ordre de convoi*, la disposition par laquelle tous les vaisseaux sont rangés sur une seule ligne et naviguent dans les eaux les uns des autres, c'est-à-dire, marchent à la file dans une même direction, autre que celle du plus près.

CONVOYEUR (*Mar.*). Bâtiment qui en convoie d'autres.

CONZA ou **COMPSA.** Ville de la principauté ultérieure, États napolitains. Conquise par les Goths, elle leur fut enlevée en 554 par Narsès.

COOK (JACQUES). Célèbre navigateur anglais, né à Morton, dans le York, en 1728, mort en 1779. Fils d'un garçon de ferme et embarqué matelot, il fut, plus que tout autre, l'homme de ses œuvres : seul et sans maître il devint mathématicien et astronome, et sut, par son propre mérite, arriver au grade de capitaine de navire, et commander la confiance de son gouvernement au point d'en obtenir la direction de trois voyages autour du monde. Dans le premier, en 1768, il observa, à Otaïti, le passage de Vénus sur le disque du soleil, reconnut les côtes de la Nouvelle-Zélande, et découvrit le détroit qui la divise. Son deuxième voyage, entrepris en 1772, dura trois années, pendant lesquelles il reconnut des terres existant vers le pôle austral, s'avança jusqu'au 71e degré de latitude et découvrit la Nouvelle-Calédonie. Son troisième voyage, 1776, eut pour objet de s'assurer s'il existe une com-



Le capitaine Cook
(*d'après une gravure anglaise.*)

munication entre l'Europe et l'Asie par le nord de l'Amérique. Parti de la côte orientale de l'Amérique, il descendit vers le sud, doubla le cap Horn, gagna la côte nord-ouest de l'Amérique, et tenta de rejoindre la baie d'Hudson par le détroit de Behring; les glaces l'arrêtèrent, et il crut devoir renoncer à ce projet. Redescendu vers le sud, il s'arrêta pour réparer son vaisseau dans l'île d'Owhihée, une des Sandwich; malheureusement, une querelle s'étant engagée en cet endroit entre l'équipage et les naturels, il fut tué par l'un de ceux-ci.

COPENHAGUE. Capitale du Danemark. Elle est bâtie sur les îles d'Amager ou Amack et de Seeland, lesquelles se trouvent séparées par un petit bras de mer qui y forme un superbe port. Cette ville fut prise, en 1700, par le roi de Suède, Charles XII, et brûlée en 1728 et 1795. En 1801, elle fut attaquée par l'amiral Nelson, et, après une résistance héroïque de la part de ses habitants, ceux-ci furent obligés d'accepter les conditions de l'amiral anglais, qui menaçait d'incendier tous les navires dont il s'était emparé, et d'en massacrer les équipages. En 1807, les Anglais encore, sous le commandement de l'amiral lord Cathcart, et sans que cet acte eût été précédé d'une déclaration de guerre, bombardèrent Copenhague; et lorsqu'ils l'évacuèrent, six semaines après, ils emmenèrent la flotte danoise.

COPHTE ou **COPTE.** En 1799, l'armée française en Égypte ne recevant pas de renforts et s'affaiblissant journellement par les combats et les maladies, le général Kléber, qui commandait en chef depuis le départ de Bonaparte, voulut profiter des dispositions favorables d'un certain nombre d'habitants du pays pour les incorporer dans l'armée française, et les *Cophtes*, que leurs croyances religieuses rapprochaient de nous, formèrent un corps spécial composé de 300 à 600 hommes, qui prit le nom de *Légion cophte*.



Soldat Cophte
(d'après Eugène Lami).

Lors de l'évacuation de l'Égypte, les soldats de cette légion qui désirèrent rester au service vinrent en France et furent incorporés dans le corps des *mameluks*.

L'uniforme de la *Légion cophte* se composait: d'un chapeau à trois cornes, d'un habit vert-clair à lisérés jaunes, d'un pantalon collant de couleur jaune et de petites guêtres de toile grise.

L'armement était le même que pour les troupes françaises, mais avec les buffleteries noires.

COPIS, COPIDE. κοπὶς (copis), κοπιδη (copidè). Sorte d'épée ou de cimeterre, à lame convexe en forme de faux, dont les Macédoniens faisaient usage et qui était employé chez les anciens peuples de l'Orient.

COPTIPTEUR. Se dit d'un fusil dont la platine coupe et enflamme l'amorce fulminante, en l'écrasant.

COPTOS. Aujourd'hui *Kept.* Ville de l'ancienne Égypte, dans la Thébaïde. Les habitants s'étant révoltés sous le règne de Dioclétien, en 296, la ville fut prise et ruinée.

COQ. En lat. *gallus.* Les Gaulois représentaient cet oiseau sur leurs enseignes. — C'est seulement en 1789 qu'il parut pour la première fois sur une médaille comme emblème de la France. — En 1830, le coq remplaça la fleur de lis sur les drapeaux de la nation, et fut remplacé à son tour par l'aigle impériale en 1852.

COQ (*Mar.*). Sobriquet donné par les marins au cuisinier d'un bâtiment. Il provient du mot anglais *cook*, cuisinier.

COQ-SOURIS ou **LÈCHEFRITE** (*Mar.*). Voile d'une galiote ou d'un sloop, qui se lace entre le hunier et la voile inférieure. Cette voile est en deux parties, l'une tribord, l'autre bâbord.

COQUE (*Mar.*). Du grec κόγχη (cogchè), coquille. Faux pli qui se fait à une corde trop forte et qu'on n'a pas pris soin de détendre. — La *coque d'un navire* est le corps de ce bâtiment lorsqu'il se trouve sans mâts et sans gréement.

COQUEREAU (*Mar.*). Espèce de petit navire.

COQUERIE (*Mar.*). Grande cuisine bâtie sur un quai ou sur un port, et dans laquelle les *coqs* ou cuisiniers font cuire les aliments destinés aux équipages des navires.

COQUERON (*Mar.*). Petite chambre qui se trouve à l'avant de certains bâtiments de cabotage, et qui sert de cuisine. — Petites armoires pratiquées à l'avant et à l'arrière d'une chaloupe.

COQUETER. *Voy.* GODILLER.

COQUILLE. κόγχη, κογχύλιον (cogchè, cogchulion). Partie de la poignée d'une épée, qui a la forme d'une double coquille et sert à préserver le poignet des coups de l'adversaire.

CORACESIUM. Aujourd'hui *Alanich.* Ville maritime de la Cilicie, et principal refuge des pirates qui infestaient les mers de ces contrées. Pompée les assiégea dans cette place et les obligea de se rendre à discrétion, avec tous les navires, le matériel et les richesses qu'ils possédaient.

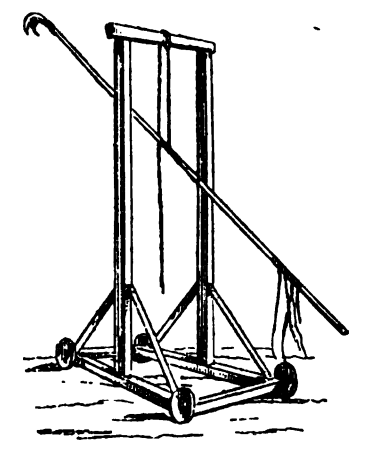
CORACLE (*Mar.*). Petit bateau en osier dont faisaient usage les Gallois.

CORALIÈRE et **CORALINE** (*Mar.*). Espèce de chaloupe en usage dans le Levant, pour la

pêche du corail et du poisson. Elle porte une voile carrée sans vergue sur un petit mât, et un foc en dedans.

CORBACH. Chef-lieu de la principauté de Waldeck. Les Français défirent dans ses environs, en 1760, sous les ordres du maréchal de Broglie, les troupes hanovriennes.

CORBEAU. Du lat. *corvus*. Machine de guerre ou espèce de grappin et de pont volant dont on se servait dans les siéges et les combats sur mer. On appelait *corbeau à griffe*, la machine dont se servaient les assiégeants pour monter à l'assaut; *corbeau à tenaille*, la machine dont on faisait emploi pour la défense des places, et dont la tenaille, soulevant l'objet saisi, l'attirait vers l'assiégé; *corbeau défensif*, une sorte d'arme au moyen de laquelle, dans les places ou forteresses maritimes, on détruisait les vaisseaux assiégeants; *corbeau double*, un corbeau défensif qui abaissait par son poids la tête du bélier, et en rompait ainsi le choc; et *corbeau démolisseur*,



Corbeau démolisseur
(d'après le chevalier Folard).

une poutre ou grosse perche à deux crochets, avec laquelle on arrachait et l'on renversait les pierres des remparts.

CORBEAU (*Mar.*). Machine en forme de grue et armée de griffes de fer, qui était destinée à accrocher le bordage ennemi et à jeter un pont d'un vaisseau à l'autre. On donnait aussi ce nom à un croc de fer qu'on appelle aujourd'hui *grappin d'abordage*. Ce croc avait été inventé, disait-on, par le consul Duillius, dans la première guerre punique.

CORBEAUX. Nom que les zouaves donnaient en Algérie, par une raillerie amicale, aux chasseurs à pied, à cause de leur uniforme sombre. Quand ceux-ci passaient, les premiers se mettaient à crier : « *Couahk! couahk!* »

CORBEIL. Ville du département de Seine-et-Oise, située sur la Seine. C'est dans son voisinage que se trouve le *Champ-Dolent*, où fut livrée une sanglante bataille entre Labienus, lieutenant de César, et Camulogène, chef des Gaulois parisiens. Cette ville tomba aussi, en 1590, au pouvoir du duc de Parme, qui en fit passer les habitants au fil de l'épée, parce qu'ils lui avaient résisté durant un mois. Ce duc était venu au secours des ligueurs; mais sa conquête lui échappa peu après, et Givic, gouverneur de la Brie pour le roi, enleva la place en une seule nuit et par escalade.

CORBIE. Petite ville du département de la Somme. Fortifiée autrefois, elle tomba au pouvoir des Espagnols, le 15 août 1636, et fut reprise la même année par les Français. Elle fut démantelée par l'ordre de Louis XIV.

CORBILLON (*Mar.*). Petit baquet dont on fait usage pour contenir le biscuit distribué en ration à chaque plat de matelots.

CORBINEAU (J.-B. Juvénal, comte). Général de division de cavalerie, né à Marchiennes, département du Nord, en 1776, mort en 1848. Il était sous-lieutenant au régiment de Berri, en 1792. Il fit les campagnes de la République et de l'Empire, se signala à la bataille d'Ocana en 1809, s'empara de Grenade l'année suivante. Dans le désastre de 1812, en Russie, il sauva une partie de l'armée par la découverte d'un gué pour passer la Bérésina. Nommé pour remplacer Vandamme, qui avait été fait prisonnier à Culm, il assura la retraite des troupes en enfonçant le corps du général Kleist, en 1813. Le 30 janvier 1814, il sauva la vie à Napoléon, surpris et enveloppé par une nuée de Cosaques près de Brienne; enfin, dans la campagne de France, il reprit Reims sur les Russes, et en la défendant avec peu de monde retarda l'ennemi. Corbineau avait deux frères moins célèbres, mais braves comme lui. Les trois Corbineau avaient été surnommés, dans l'armée, les *trois Horaces*.

CORBION. Lieu du territoire de Rome, où les Romains défirent les Volsques, en l'an 443 av. J.-C. Le combat se prolongeant avec un égal acharnement et la victoire demeurant indécise, Agrippa, afin de la faire pencher du côté des Romains, jeta une enseigne au milieu des ennemis. Les légionnaires, pour éviter l'ignominie de la perdre, se précipitèrent alors en furieux sur les Volsques et les mirent en déroute.

CORBITA (*Mar.*). Sorte de navire marchand qui, chez les Grecs, était particulièrement destiné au transport des grains. Son nom lui venait de la *corbis* ou panier d'osier qu'il portait au haut de l'un de ses deux mâts.

CORBITZ. En Saxe. Il s'y livra, en 1759, un combat entre les Prussiens et les impériaux.

CORDAGE. Se dit des cordes employées pour les trains d'artillerie.—Par *cordage de caisse*, on entend une corde de chanvre, câblée, à neuf brins et longue de 2 mètres, qu'on emploie à serrer les grands cercles du tambour.

CORDAGE (*Mar.*). Terme générique qui comprend toutes les cordes qui servent au gréement et à la manœuvre des navires.

CORDAGER (*Mar.*). Faire du petit cordage.

CORDE. Du grec χορδή (chordê), même signification. On nomme *corde à fourrage*, celle qui sert à maintenir les bottes de fourrage; et *corde de timbre*, celle qui fait partie d'une caisse de tambour et rend plus éclatant le son au moyen de la percussion qu'elle produit.

CORDE. En termes de manége, on entend par ce mot la grande longe que l'on tient autour du pilier où le cheval est attaché, pour le faire manœuvrer ou le dégourdir. — Les *cordes de deux piliers* sont les longes du caveçon, quand le cheval travaille entre deux piliers. — On fait *donner un cheval dans les cordes*, lorsqu'on veut le dresser à être bon sauteur. — *Faire la corde*, se dit d'un cheval qui, en respirant, retire la peau du ventre au défaut des côtes.

CORDE (*Mar.*). On appelle *cordes de défense*, des paquets de grosses cordes ou de bouts de vieux câbles que l'on fait pendre le long des côtés des chaloupes et autres petits bâtiments, pour rompre le choc et empêcher qu'ils ne se brisent contre de plus gros navires. — La *corde de retenue* est celle qui sert à gouverner un fardeau qu'on hisse dans un navire ou qu'on en sort; la *corde par fond* est la maîtresse corde chargée de plomb ou de cailloux qui l'assujettissent sur le fond. — La *corde flottante* est celle qui se trouve soutenue par des corcerons de liége qui la font flotter. — *Aller à mât et à cordes*, se dit d'un vaisseau qui fait sa route toutes voiles serrées, par un coup de vent soufflant avec force dans ses agrès, ce qui lui permet de faire encore un grand sillage.

CORDE (*Pêche*). *Pêcher aux cordes*, c'est pêcher avec une longue corde, à laquelle on attache, de distance en distance, les lignes ou empiles garnies d'hameçons. — La *maîtresse corde* est la plus forte de celles dont on fait usage pour pêcher à la corde.

CORDEAU. On appelle *exercice au cordeau*, un exercice particulier qui a pour objet l'instruction des officiers et sous-officiers. Ces derniers tiennent des cordes qui figurent les pelotons que formeraient des soldats, et, par ce moyen, l'on peut exécuter les mouvements de l'école de bataillon. — Le *cordeau de profondeur* est un cordeau qui sert à aligner les files des tentes, les ruelles d'un camp.

CORDEAU (*Pêche*). Petite corde qu'on attache à a corde principale d'une ligne de fond.

CORDÉE (*Pêche*). Les pêcheurs nomment ainsi une corde mince de 8 à 10 mètres de longueur à laquelle on attache, de distance en distance, de petits hameçons garnis d'amorces pour prendre des anguilles.

CORDELIÈRE. Partie du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. Selon le caprice de certains chefs de corps, la cordelière garnit aussi quelquefois l'épaulette du tambour-major.

CORDELLE (*Mar.*). Corde de moyenne grosseur avec laquelle on hale un navire, ou qui sert à conduire une chaloupe de terre à un bâtiment. — *Haler à la cordelle*, se dit d'un navire que des hommes halent au moyen des aussières ou grelins, le long d'une jetée.

CORDERIE (*Mar.*). Endroit du vaisseau où l'on dépose toutes les cordes et câbles dont on peut avoir besoin pour le voyage. — Se dit aussi de l'atelier où l'on fabrique les cordes et cordages. Cette industrie, qui en alimente tant d'autres, et est si précieuse pour la navigation, consomme non-seulement les chanvres que produisent les cultures de l'Alsace, de la Bretagne, de la Picardie, de la Champagne, de l'Artois et de l'Anjou, mais elle doit encore demander annuellement environ 10 000 000 de kilogrammes de cette matière première à la Russie, à la Toscane, et à plusieurs autres pays. La corderie livre au commerce des ficelles, des cordes, des cordages et des câbles, dont la grosseur varie depuis 2 millimètres jusqu'à 22 centimètres. Les câbles qui atteignent cette dernière dimension sont communément employés aux manœuvres dormantes des vaisseaux, dans quelques appareils pour les constructions, et pour le forage des puits artésiens.

Les corderies sont ordinairement établies à découvert le long d'un mur ou d'un fossé; mais dans les arsenaux, les ateliers sont toujours abrités. La corderie du port de Toulon, entre autres, est renommée pour son développement grandiose.

Les instruments du cordier consistent en un *rouet* à plusieurs broches, et un *touret* ou *dévidoir*. La première de ces deux machines se compose d'un madrier sur l'un des bouts duquel s'élèvent deux montants qui soutiennent une grande roue à manivelle, tandis qu'à l'autre extrémité est un troisième montant qui supporte, ainsi que les deux premiers, un banc horizontal parallèle au madrier. Une poupée, portant des broches à crochet, est fixée sur ce banc au moyen d'un coin, de manière à ce qu'on ait la faculté de l'éloigner ou de la rapprocher de la roue, selon qu'il faut tendre plus ou moins la courroie qui transmet le mouvement de la roue aux broches. Celles-ci sont garnies de poulies ou de molettes d'un petit diamètre relativement à la roue, afin que cette dernière puisse, quoique tournant avec lenteur, imprimer une grande vitesse aux broches. Dans les petits ateliers, le rouet n'est pourvu que de cinq ou sept broches; mais dans les corderies d'une certaine importance il y en a presque toujours onze. Le touret est un genre particulier de dévidoir sur lequel on enveloppe le fil et qui le conserve jusqu'au moment de l'ourdissage et du commettage. Il est formé de deux croisillons en bois, tenus à une certaine distance, et parallèlement entre eux, par quatre bâtons qui en composent le noyau. On le fait tourner sur une broche en fer qui traverse les deux croisillons

par leur centre et qui est fixée horizontalement contre un mur ou contre un poteau. Le cordier se sert aussi de râteliers espacés le long de la corderie, lesquels ont pour destination de supporter le fil afin de l'empêcher de traîner sur le sol.

La fabrication des cordes se divise en deux parties : le *filage* et le *commettage*. Le *filage* a pour objet de réunir les fibres du chanvre aussi également que possible, en les faisant adhérer par une torsion suffisante pour que ces fibres rompent plutôt que de glisser les unes sur les autres, et le *fil de caret*, ainsi préparé, offre autant de résistance que si les fibres étaient de toute la longueur du fil. Lorsque le cordier s'est mis autour de la ceinture une quantité de chanvre bien peigné, il en fixe l'extrémité à l'un des crochets que le rouet met en mouvement, et, marchant alors à reculons, il cède de la main droite une portion de chanvre pour la tordre par l'action du rouet, tandis que de la main gauche, il serre ce fil tant soit peu en avant, au moyen d'une lisière de drap que l'on appelle *paumelle*. Lorsque le tortillement est arrêté par cette pression, le cordier étend la filasse entre ses deux mains et ne fait glisser la main gauche qu'au fur et à mesure qu'il a disposé cette filasse convenablement. L'art du cordier consiste surtout à répartir également et sans interruption les brins de la matière textile; car un fil de caret n'est trouvé de bonne qualité qu'autant qu'il est uni, serré, que les brins ne sont point repliés, qu'ils ne présentent point de mèches à la surface. Plus les fils de caret sont fins et plus les cordages ont de force. Un bon fileur peut faire dans sa journée de 30 à 35 kilogrammes de fil de caret.

Le *commettage* est la réunion de plusieurs fils par le tortillement, pour fabriquer des *bitords*, des *merlins*, des *torons*, des *aussières* et des *grelins*. Le bitord a 2 fils, le merlin 3, les aussières sont à 3 ou 4 torons, et les plus petites aussières, qu'on appelle *carenteniers*, sont composées de 6, 9, 12 et 18 fils. En commettant d'abord les fils de caret on a le bitord; puis du commettage du bitord provient le toron; celui du toron donne le grelin; le commettage de ce dernier fournit le câbleau ; et enfin en commettant le câbleau on a le câble. Pour procéder au commettage, le cordier dévide le fil des tourets, le place sur les chevalets et va l'attacher à un poteau situé à une distance égale à la longueur qu'il se propose de donner à la ficelle. Il en dispose un second parallèlement au premier, ou bien c'est le même fil qu'il fait passer sur un crochet ou une poulie que porte le poteau, en sorte que ce second fil n'est en réalité que le prolongement du premier, ce qui offre la facilité de donner une longueur égale à ces deux fils. Cette première disposition prise, le cordier saisit les fils à leur point de réunion au poteau, et il les accroche à un émérillon qui se compose d'un crochet dont l'axe tourne librement dans une douille qui porte un anneau qu'on attache à un chariot, et celui-ci pouvant avancer et reculer à volonté, on le charge plus ou moins de pierres suivant la dureté qu'on veut donner au commettage. Pour la fabrication des forts cordages, on établit en avant des tourets ce que l'on nomme le *chantier à commettre*. C'est un appareil composé de pièces de bois solidement fixées dans le sol et destinées à porter des manivelles, à l'extrémité desquelles on adapte le bout des fils à commettre. Afin que l'enroulement soit régulier, on fait usage d'un morceau de bois en forme de cône tronqué que l'on appelle *toupin*, *cabre*, *massou*, *cochoir*, *sabot* et *gabieu* : ce morceau de bois est d'une grosseur proportionnée à la corde qu'on veut fabriquer, et sillonné de rainures en nombre égal à celui des fils que l'on doit soumettre au commettage. Le toupin étant placé près de l'émérillon, on imprime au rouet son mouvement de rotation, et quand la torsion est suffisante, le cordier, éloignant le toupin de l'émérillon, le fait glisser entre les fils jusqu'auprès du rouet. Ces fils se réunissent en roulant l'un sur l'autre, et forment une corde dont la torsion est persistante. Il y a aussi, dans l'appareil du commettage, un cordage que l'on nomme *palonne* ou *hélingue*, lequel est pourvu, à chacun de ses bouts, d'une porte par où l'on introduit le crochet du rouet après que celui-ci a été passé à travers les fils du toron; et un levier appelé *mannelle*, au centre duquel on fixe un bout de corde tortillé sur le cordage, dans le sens du mouvement, afin de virer dessus pour aider à la torsion.

Le cordier fait choix des chanvres de telle ou telle contrée, suivant la nature du cordage qu'il se propose de fabriquer. Ces chanvres lui sont livrés *rouis*, *peignés* et *sérancés*. Ils sont d'abord convertis en caret et conservés pendant un certain temps dans un magasin sec et convenablement aéré, ce qui le dispose plus favorablement pour le commettage. On a calculé qu'il ne doit pas résulter de la filature un déchet qui s'élève au delà de 3 à 4 pour 100 pour les chanvres de première qualité, et de 10 pour les chanvres inférieurs. Selon Duhamel-Dumonceau, auteur d'un traité fort estimé sur la corderie, le raccourcissement par la torsion ne devrait être que de 1/5 et ne jamais excéder 1/4, mais il atteint presque toujours 1/3. On a remarqué aussi que plus les torons sont nombreux dans la composition d'un grelin, sans augmentation de grosseur, et plus ce grelin a de force. Les *septins*, qui servent pour enlever les pierres de taille par le moyen des moufles, se fabriquent avec une première qualité de chanvre de Champagne. Dans les cordages de 27 millimètres de diamètre, les torons s'enroulent sur une mèche de chanvre à laquelle on a donné le nom *d'âme*. Cette mèche rend le cordage plus uni et remplit le vide que laisse dans l'axe la position polygonale des torons; mais elle n'ajoute rien à sa force, et on

la retrouve ordinairement en poussière lorsqu'on défait le cordage.

On appelle *cordages blancs* ceux qui conservent la couleur du chanvre, et *cordages noirs* ceux qui ont été préparés au goudron, soit en fils, soit dans une étuve. Les cordes goudronnées offrent un peu moins de résistance que les cordes blanches, mais elles durent plus longtemps. Le goudronnage par fils est préférable à celui du câble entier, puisque l'eau pénètre promptement ce dernier lorsqu'il n'est goudronné qu'à sa surface. On a reconnu qu'il y avait avantage à débarrasser le goudron de tout principe soluble, en le faisant chauffer avec de l'eau avant de l'employer; et de tout principe acide, en le chauffant jusqu'à ce qu'il prenne la consistance de la poix. On lui rend ensuite sa fusibilité, par l'addition de substances grasses, telles que le suif ou des huiles animales.

Chaque port de mer possède ordinairement des corderies pour subvenir aux besoins des navires marchands, et ce sont les arsenaux qui fournissent aux vaisseaux de l'État. Quant aux cordes ordinaires, toutes les villes en fabriquent plus ou moins, et Paris, outre des envois considérables de ficellerie qu'il fait en Amérique, débite un grand nombre de variétés de ficelles et de cordes aux diverses industries exercées dans son enceinte. Ainsi il y a des ficelles à la grecque, à nerf, à gord, à matelas, à rame, à maille, à paillasson, etc.; les cordes à emballer, à tour, à jalousie, à blanchisseuse ou sezanne; les chablots de maçons, les sangles, les câbles de halage, les longes, les prolonges, etc. La ficellerie d'Abbeville est renommée pour la qualité supérieure unie aux bas prix de ses produits : cette ville fabrique des ficelles blanches et grises, du fil à voile et du fil à chandeliers. Strasbourg, Tonneins et Montargis ont aussi des ficelleries en réputation. Lyon fabrique le *fil à châle* dont il est fait emploi pour les métiers à la Jacquart. Lille fournit du *fil à lisse* pour les mêmes métiers.

On a fait des essais nombreux pour remplacer le chanvre par d'autres matières textiles, et quelques résultats ont été heureux. Ainsi, pour les métiers à filer, on fait usage de cordes de coton; les horlogers, les facteurs d'instruments, les tourneurs, et d'autres professions encore, se servent de cordes de boyaux; on fait aussi des cordes de crins, d'écorce de tilleul, de bouleau, de jonc d'Espagne, d'agave, de phormium tenax, et enfin on a cherché à combiner le chanvre avec le caoutchouc, pour obtenir des cordages; mais ces essais n'ont pas donné de résultats entièrement satisfaisants.

CORDON. On appelle *cordon de troupes* ou simplement *cordon*, une suite de postes garnis de troupes qui sont à portée de communiquer entre eux; et *cordon sanitaire*, une ligne militaire établie pour empêcher la propagation de quelque épidémie. — Le *cordon de drapeau* est une sorte de cordon attaché aux drapeaux français, dont les parties apparentes sont en tissu d'or, et qui sert à assujettir la cravate à la hampe; — le *cordon de bonnet* est un cordon de coiffure qui sert d'ornement à certains bonnets à poil ou shakos; — le *cordon de couvre-shako* est un cordon de coiffure en fort ruban de fil noir, destiné à fermer le couvre-shako; — et le *cordon de shako* est un autre cordon en fil noir qui sert à attacher les jugulaires, soit en les relevant, soit en les assujettissant le long des joues de l'homme.

CORDON (*Mar.*). On donne ce nom à trois aussières formant trois torons qu'on réunit pour commettre un grelin ou un câble, ce qui diffère du commettage servant d'aussière, où l'on n'emploie que des fils réunis les uns aux autres, formant quatre, six et plus de petits torons tortillés, non commis.

CORDOUE. *Corduba*. Chef-lieu de la province de ce nom, en Espagne. Cette ville est située sur le Guadalquivir. Elle fut conquise par les Arabes, sous les ordres de Mongeïs, en 714; et par Ferdinand III, roi de Castille, en 1236.

CORESSE (*Mar.*). Nom que l'on donne, à Dunkerque et à Calais, aux établissements dans lesquels on fait saurer le hareng.

CORFINIUM. Aujourd'hui *San-Serino*. Ville de l'ancien *Samnium*, compris actuellement dans la partie septentrionale de l'ex-royaume de Naples. Cette ville servit de place d'armes aux peuples qui se liguèrent contre Rome, durant la guerre sociale ou des Marses, et elle se rendit aux Romains l'an 89 av. J.-C.

CORFOU. Autrefois *Corcyra*. Ile de la mer Ionienne, située à l'entrée de l'Adriatique. Possédée par les Vénitiens, depuis la fin du quatorzième siècle, elle fut cédée à la France, en 1797, par le traité de Campo-Formio; les Russes et les Turcs s'en emparèrent en 1799; les Français la reprirent et la gardèrent jusqu'en 1814; et elle fait partie depuis lors de la république ionienne, placée sous le protectorat de l'Angleterre.

CORFOU. Chef-lieu de l'île de ce nom. Les Turcs l'assiégèrent sans succès en 1716. Elle était alors défendue par le général Schulembourg pour les Vénitiens, et se trouvait au moment d'être forcée de capituler, lorsque l'apparition d'une flotte espagnole, commandée par Guevarra, fit prendre la fuite aux assiégeants. Les Français l'occupèrent en 1797, et les Turcs en 1799.

CORINTH. Ville du haut Tennessee, États-Unis. Les séparatistes, qui occupaient cette place depuis la bataille de Pittsburg, l'évacuèrent le 29 mai 1862. (*Voy.* PITTSBURG.)

CORINTHE. *Corinthus*. Chef-lieu du gouvernement de Corinthe-et-Sicyone, dans le royaume de Grèce. Cette ville est située sur l'isthme qui porte son nom et entre les deux golfes d'Athènes et de Lépante. Sa citadelle, dite Acrocorinthe, est considérée comme le boulevard de la Morée. Cette puissante cité, conquise l'an

244 av. J.-C., par Aratus, chef des Achéens, et détruite l'an 146 av. J.-C., par le consul Mummius, fut rétablie par César. Les Vénitiens, qui l'avaient reçue des Français après la prise de Constantinople et qui l'avaient gardée jusqu'en 1446, se la laissèrent enlever par les Turcs à cette époque; ils s'y rétablirent en 1687, mais la perdirent définitivement en 1715. Selon Strabon, la situation des forts de cette ville, et surtout son Acro-corinthe, qui la rendait presque imprenable, avait donné lieu à ce proverbe: *non licet omnibus adire Corinthum*, ou, comme dit plus élégamment Horace : *non cuivis hominis contingit adire Corinthum*, il n'est pas donné à tout le monde d'entrer dans Corinthe. Toutefois, d'autres prétendent que ce proverbe prenait son origine de Laïs, courtisane de Corinthe, qui vendait si cher ses faveurs, qu'elle fit dire à Démosthène qu'il n'achetait pas à un tel prix un repentir.

CORINTHIEN. *Voy.* Régiment des Corinthiens.

CORIOLAN (C. Marcius). Général romain, mort l'an 488 av. J.-C. Il fit la guerre aux Volsques, les battit plusieurs fois, et leur prit Corioles, l'an 493, d'où lui vint ce surnom de Coriolan. Son orgueil excessif de patricien déplaisant au peuple, il échoua dans sa candidature pour le consulat. Par ressentiment, dans un temps de disette, il s'opposa à une distribution gratuite de blé, en expiation de quoi les tribuns obtinrent sa condamnation à l'exil, l'an 491. Il alla alors offrir ses services aux Volsques, ravagea à leur tête le territoire romain, et il allait s'emparer de la ville de Rome, quand les habitants lui envoyèrent plusieurs ambassades. Sourd d'abord à leurs prières, il finit par se laisser fléchir par sa mère Véturie, qui vint le trouver avec sa femme et un grand nombre de dames romaines. Ce ne fut qu'alors qu'il consentit, quoique avec une extrême répugnance et une sorte de pressentiment du sort qui l'attendait, à lever le siége. Peu après, il périt assassiné par les Volsques. (*Voy.* Corioles.)

CORIOLES. *Corioli.* Ville aujourd'hui ruinée du pays des Volsques, dans le *Latium.* Les Romains assiégeaient cette ville, l'an 493 av. J.-C.; mais ils étaient souvent repoussés avec perte, et même, dans la dernière sortie des assiégés, ceux-ci les avaient rejetés jusque dans leur camp. Ce fut alors qu'un jeune officier, nommé Marcius, s'élança, avec une poignée de soldats, sur les Volsques, les obligea non-seulement à la retraite, mais pénétra avec eux dans Corioles et en ouvrit les portes aux Romains. Ce triomphe valut au héros le surnom de *Coriolan*, sous lequel il devint depuis si fameux. (*Voy.* Coriolan.)

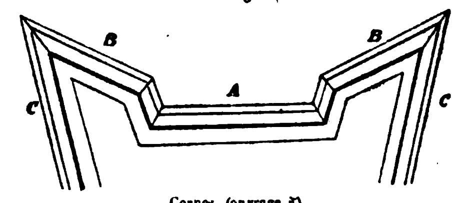
CORK. Chef-lieu du comté du même nom, en Irlande. Cette ville est située sur la Lee, qui forme à son embouchure une magnifique baie. Après s'être soumise à Henri II vers le douzième siècle, Cork fut prise par Jacques II en 1688, et par le comte de Marlborough en 1690.

Liv. 27.

CORMONTAIGNE. Général du génie. Il fit le plus grand nombre des siéges pendant les guerres de 1713 à 1745, et il ajouta des travaux notables aux fortifications de Metz et de Thionville. Il a laissé divers traités sur l'art militaire.

CORNABOUX. Espèce de cor fait d'une corne de bouc, dont on se servait anciennement à la guerre.

CORNE. On appelait autrefois corne d'arc une sorte de corne formant la garniture de chacune des extrémités du bois de l'arc. — La *corne d'amorce* est une corne de bœuf dans laquelle on met le pulvérin qui sert à amorcer les bouches à feu. — Par *ouvrage à cornes* on entend



Cornes (ouvrage à).
A Courtine. BB Demi bastion. CC Ailes.

un ouvrage avancé hors du corps de la place, et qui consiste en une courtine et en deux demi-bastions.—La *corne à double flanc* est la corne dont les ailes (CC), au lieu d'être parallèles, sont à retour à partir du demi-bastion (BB), et qui se dirige vers le milieu de la courtine (A), en se brisant à peu de distance du chemin couvert, de manière à former le double flanc.

CORNE (*Mar.*). On nomme *corne d'artimon*, une sorte de vergue qui embrasse l'arrière du mât d'artimon par une entaille en croissant, faite à son gros bout, et qui porte la voile d'artimon.

CORNELIUS COSSUS. Tribun militaire romain. Dans une bataille contre les Véiens, l'an 436 av. J.-C., il tua leur roi Tolumnius, et consacra ces dépouilles opimes dans le temple de Jupiter Férétrien. Il fut le second, depuis la fondation de Rome, à consacrer de telles dépouilles.

CORNELIUS NEPOS. Écrivain latin du premier siècle av. J.-C. Il composa divers ouvrages historiques qui furent en grande estime chez les anciens; mais il ne nous reste de lui que les *Vies des grands capitaines de l'antiquité,* livre que tous nous avons appelé de son titre consacré : le *de Viris illustribus,* et avec lequel nous avons fait nos premières armes de latinité.

CORNET. Instrument de musique à vent dont les anciens se servaient à la guerre et dont l'usage s'est perpétué chez les modernes. Par un arrêté du 22 ventôse an XII et un décret du deuxième jour complémentaire an XIII, qui créaient des compagnies de voltigeurs dans chaque bataillon d'infanterie légère et de ligne, le cornet fut affecté à ces compagnies, en remplacement des tambours. En 1815, toutes les compagnies des légions n'eurent que des tambours; mais une ordonnance du 18 décembre 1816 rétablit les cornets dans les compagnies de voltigeurs; une décision royale du 12 no-

vembre 1819 supprima un des deux tambours dans les compagnies de chasseurs des bataillons d'infanterie légère pour lui substituer un cornet; et un emploi de caporal-cornet fut créé par décision ministérielle du 29 mars 1820. Des observations ayant été faites sur l'effet insalubre de cet instrument pour le musicien, le cornet fut remplacé par le clairon. (*Voy.* CLAIRON.) — On appelle *cornet d'ouïe*, un cornet en fer battu dont les officiers de ronde font usage, dans les places fortes, pour écouter, par-dessus les parapets, ce qui se passe dans les fossés de la place, et même au delà du chemin couvert.



Cornet de voltigeurs, infanterie de ligne, 1809 *(d'après Charlet).*

CORNET (*Mar.*). Entourage de bois que l'on fait, dans certains ports, au pied des mâts des embarcations.

CORNETTE. Étendard à cornes et aux couleurs du capitaine, qu'avait autrefois chaque compagnie de cavalerie. Le même nom désignait l'officier qui portait cet étendard.—La cornette royale était blanche; on ne la déployait à l'armée que lorsque le roi s'y trouvait; et son usage se perdit sous Louis XIII.



Cornette, cavalerie légère Louis XIII *(d'après Van der Meulen).*

CORNETTE (*Mar.*). Pavillon pointu que le chef d'escadre portait autrefois au mât d'artimon lorsqu'il commandait. Aujourd'hui la cornette est plus longue qu'un pavillon; elle est fendue dans la moitié de sa longueur comme le guidon, mais enverguée: on la hisse à la tête d'un mât, en travers comme une flamme, et ses pointes déployées au vent forment deux cornes. C'est la marque distinctive de l'officier supérieur commandant une division d'au moins trois bâtiments.

CORNICHE (*Mar.*). Du grec κορυφὴ (coruphê), sommet. Pièce de bois sculpté, appliquée en dehors de la lisse d'hourdi.

CORNICINES. Musiciens des armées romaines, qui jouaient d'une sorte de trompette, nommée *cornicen*, faite primitivement de corne de bœuf, mais qui ensuite fut confectionnée en cuivre, ainsi qu'on le voit dans les figures de la colonne Trajane et des bas-reliefs de l'arc de Constantin.



Cornicen *(d'après la colonne Trajane).*

CORNICULAIRE. *Cornicularius.* Soldat romain qui avait reçu comme récompense, de son général, le *corniculum*, sorte d'ornement ou marque distinctive qui se portait sur le casque pour supporter l'aigrette. — Ce mot désignait aussi un officier décoré du *corniculum*, et qui remplaçait quelquefois le consul ou le tribun.

CORNICULE. *Corniculum.* Ornement qui surmontait le casque des légionnaires.

CORNIÈRE (*Mar.*). La dernière pièce de bois à l'extrémité de la poupe, qui, étant assemblée avec le bout supérieur de l'étambot, forme le bout de la poupe appelé aussi *trepot* ou *allonge de la poupe*.

CORNIÈRES (*Mar. à vap.*). Bandes de fer pliées à angle droit dans le sens de la longueur, qu'on emploie pour consolider une pièce cassée, attendu que la résistance à la flexion est beaucoup plus grande pour la cornière que pour la simple bande de fer.

CORNISTILE ou **BUCCINATEUR.** *Voy.* ARMÉE BYZANTINE.

CORNU. *Cornus, cornum*, κέρας (keras). Partie du casque formant ornement chez les anciens. — En termes de manége, on appelle *cheval cornu*, le cheval dont les hanches sont plus élevées que la croupe.

CORNU (*Mar.*). Ce mot désignait, dans la ma-

rine antique, les extrémités d'une vergue à laquelle était attachée une voile carrée.

CORNUS. Aujourd'hui *Corneto*. Ville de Sardaigne, près de laquelle le général romain Manlius Torquatus battit, l'an 214 av. J.-C., une armée carthaginoise commandée par Asdrubal, Magon et Hamon.

CORNWALLIS (CHARLES). Général anglais, né en 1738, mort en 1805. Il fit la guerre d'Amérique sous Clinton, gagna les combats de Germantown et de Redbank, et eut la plus grande part à la prise de Charlestown en 1780. Un an après, cependant, il dut se rendre, lui et 8000 hommes, par la capitulation de Yorktown, au général La Fayette. Clinton ne pardonna pas cet échec, et il obtint du ministère le rappel du vaincu. Nommé au gouvernement du Bengale en 1786, Cornwallis dut à ses succès contre Tippoo-Saeb d'arriver au gouvernement général de l'Inde en 1802.



Cornwallis
(d'après Hamilton).

COROGNE (LA). *Magnus Portus*. Ville forte et port militaire de la Galice, en Espagne. Les Français, commandés par le maréchal Soult, y battirent les Espagnols et les Anglais en 1809, et ils s'emparèrent encore de cette ville en 1823.

CORON. Ville fortifiée de la Messénie, dans le royaume de Grèce. Elle demeura longtemps au pouvoir des Vénitiens, et fut occupée à plusieurs reprises par les Turcs.

CORONÉE. Aujourd'hui *Komari*. Ville de Béotie, près du lac Copaïs, en Grèce. Elle est célèbre par la victoire qu'Agésilas, roi de Lacédémone, remporta sous ses murailles, l'an 194 av. J.-C., sur les forces réunies d'Athènes, de Thèbes, de Corinthe et d'Argos.

CORPON ou **CORPOU** (*Pêche*). On nomme ainsi la cinquième chambre à la tête de la madrague, où se prennent les thons.

CORPORATIONS RELIGIEUSES MILITAIRES. Celles qui se formèrent du temps des croisades, et dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours, étaient entre autres les *Hospitaliers*, les *Templiers*, les *Chevaliers teutoniques*, les *chevaliers de Malte*, les *chevaliers de Calatrava*, etc. (*Voy.* CHEVALIERS DE RHODES, CROISADES, etc.).

CORPS. Se dit d'une armée entière, d'une division d'armée, d'une fraction de troupes et d'un régiment. Ce mot désigne aussi quelquefois des organisations spéciales, et c'est ainsi qu'on dit : le *corps du génie*, le *corps de l'artillerie*, le *corps d'état-major*, le *corps des pompiers*, etc.

CORPS D'ARMÉE. Fraction plus ou moins considérable de troupes, selon l'importance de la mission confiée à ce corps, ou l'étendue de la contrée dans laquelle il est appelé à opérer. Lorsque le corps d'armée est formé de plusieurs brigades, il est placé sous le commandement d'un général de division ou d'un maréchal de France, et se compose alors d'infanterie, de cavalerie, et, selon les circonstances, d'artillerie, de compagnies de sapeurs du génie, etc. Rarement une fraction d'armée est pourvue d'une réserve, et presque toujours celle-ci forme une division à part, qui agit sous la direction immédiate du général en chef; mais il y a des exceptions à cette règle. Pour les divers corps d'une même armée, il devient rigoureux que celui à la tête duquel marche le généralissime soit considéré comme le foyer d'où émanent la vie et l'énergie qui doivent animer les autres parties du grand tout. Cependant, le rôle d'un général conduisant un corps d'armée est loin de se réduire à une obéissance purement passive; ce ne serait alors, en effet, qu'une sorte d'automate indigne du commandement. Celui qui conduit un corps d'armée est tenu, sans aucun doute, à exécuter ponctuellement, et tant que les événements n'y mettent point obstacle, les ordres qui lui sont donnés par le généralissime; mais il est des cas imprévus où le premier devient forcément juge de l'opportunité de suivre strictement les instructions qu'il a reçues, ou de la nécessité de les modifier ou même de les changer entièrement; et c'est alors qu'il engage cette responsabilité toute personnelle qui développe la somme d'intelligence que le ciel a placée en lui. Il n'y a point de petite faute à la guerre : une erreur, quelque légère qu'elle soit, est toujours mise à profit par un général habile qu'on a pour adversaire. L'incapacité de quelques généraux augmenta nos désastres en Russie. La capitulation de Baylen compromit l'avenir de notre puissance dans la Péninsule. Enfin, à Waterloo, la négligence ou la méprise d'un chef de corps décida de notre défaite.

Par décision impériale du 17 août 1859, les troupes stationnées sur le territoire de l'empire et en Algérie ont été réparties en sept grands corps d'armée, dont le commandement est confié à des maréchaux. Le *premier* de ces corps comprend les 1re et 2e divisions militaires, quartier général Paris, et 4 *divisions actives* dont 3 d'infanterie et 1 de cavalerie; le *deuxième corps* comprend les 3e et 4e divisions, quartier général Lille; le *troisième corps* comprend les 5e, 6e et 7e divisions, quartier général Nancy, et 1 division active de cavalerie; le *quatrième corps* comprend les 8e, 9e, 10e, 17e, 20e et 22e divisions, quartier général Lyon, et 4 divisions actives, dont 3 d'infanterie et 1 de cavalerie; le *cinquième corps* comprend les 15e, 16e, 18e, 19e et 21e divisions, quartier général Tours; le *sixième corps* comprend les 11e, 12e, 13e et 14e divisions, quartier général Toulouse; et le *septième corps* comprend les 3 divisions d'Algérie,

Alger, Oran et Constantine, quartier général Alger.

CORPS DE PLACE. On appelle ainsi, en termes de fortification, l'ensemble d'une suite de bastions et de courtines qui entourent une ville ou un terrain et le renferment.

CORPS ET BIENS (*Mar.*). Par l'expression *se perdre corps et biens*, on entend la perte totale d'un navire, sans en excepter l'équipage.

CORPS FRANCS. C'était, dans les anciennes armées françaises, des troupes mercenaires. Dans les guerres de la République et de l'Empire, on organisa aussi des corps francs qui ne se trouvaient point soumis à la discipline militaire, et formaient des bataillons de volontaires qui, se glissant dans les ouvertures des lignes ennemies, allaient attaquer leurs convois et leur causaient plus ou moins de dommages. Ils furent très-nuisibles aux Prussiens pendant le siége de Thionville, et rendirent aussi de grands services à l'armée des Vosges. Ces corps ne subsistèrent pas néanmoins à la campagne de 1793, et ceux qui se reconstituèrent en 1814 et 1815 furent d'une utilité au moins contestable.

CORPS GERMANIQUE. Sorte de ligue instituée au commencement du douzième siècle pour le maintien de l'indépendance des princes et seigneurs de l'Allemagne.

CORPS-MORT (*Mar.*). Se dit des câbles et chaînes qui se trouvent convenablement installés et solidement tenus au fond, par des ancres empennelées.

CORPS ROYAL DES GRENADIERS DE FRANCE. *Voy.* Grenadiers.

CORRADOUX ou **COURRADOUX** (*Mar.*). Espace compris entre les deux ponts d'un vaisseau.

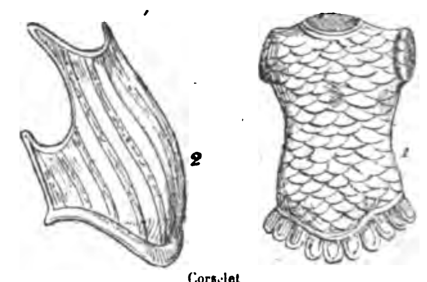
CORRECTION (*Mar.*). Du lat. *correctio*. On appelle *correction de route*, les corrections qu'on applique à la route et au rumb de vent estimé pour avoir une détermination plus exacte du point d'arrivée.

CORRIDOR. *Voy.* Chemin couvert.

CORRIGER (*Mar.*). Ce mot s'applique à la route apparente que l'on corrige d'heure en heure, ou bien aux causes qui peuvent l'altérer, telles que la variation, la dérive, les lans, les changements de route et les manœuvres accidentelles.

CORSAIRE (*Mar.*). Du lat. *cursus*, course. Ce mot désigne un bâtiment armé en course pendant la guerre, pour s'emparer, autant que faire se peut, de tous les navires appartenant à l'ennemi. Le même nom sert à désigner celui qui commande ce bâtiment. Les règlements relatifs à la course maritime sont établis par les arrêtés du 6 germinal an VIII ou 27 mai 1800; du 9 ventôse an IX ou 28 février 1801; du 2 prairial an XI ou 22 mai 1803, et l'ordonnance du 29 octobre 1833. On sait qu'elle réputation se firent, comme corsaires, Jean-Bart, Duguay-Trouin, Du Casse, Surcouf, etc.

CORSELET. Partie principale de l'ancienne cuirasse, celle qui couvrait la poitrine, les épaules, et constituait la principale arme défensive de la cavalerie. L'invention de la poudre à canon fit disparaître de cette cuirasse quelques accessoires, comme les tassettes, le hausse-



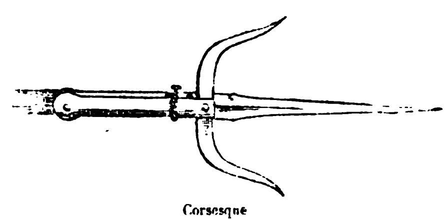
Corselet
2. (Collection du musée de Cluny). 1. (d'après la colonne Trajane).

col, etc., et c'est modifié de la sorte que le corselet existait sous François I[er], et formait l'une des pièces de l'habillement de l'infanterie. En 1641, les Suisses et les piquiers des gardes le portaient encore. — Sous Henri II, on nommait *corselets* les *piquiers* et les *hallebardiers*. Une légion se composait de *corselets* (piquiers et hallebardiers), d'arquebusiers *morionnés* et d'arquebusiers à *chapeaux*.

CORSERON (*Pêche*). Petit morceau de liége qu'on attache à une ligne pour la faire flotter sur l'eau.

CORSES. Nom que portait autrefois la milice du pape, dont la principale fonction était de prêter main-forte aux exécutions de la justice. Cette milice fut cassée, en 1664, pour une insulte faite par elle à l'ambassadeur de France.

CORSESQUE. Javeline ayant le fer long et large, à deux oreillons. Cette arme était en usage au quinzième siècle, dans l'infanterie corse et



Corsesque
(Collection du musée d'artillerie).

italienne. Dans le dessin que nous donnons, d'après une corsesque du musée d'artillerie, les branches ou oreillons sont légèrement mobiles autour des pivots qui les lient à la hampe. Tout le fer peut se replier sur le manche, auquel il est joint par une virole.

CORT. Se disait anciennement de la courtine d'une forteresse.

CORTEAU. Machine de guerre dont on faisait usage anciennement, mais dont on ignore aujourd'hui la forme et l'emploi.

CORTEZ (Fernand). Aventurier espagnol, conquérant du Mexique, né à Médellin, dans l'Es-

tramadure, en 1485, mort en 1547. Il passa en 1504 dans les Indes occidentales, et fut mis en 1518, par Vélasquez, gouverneur de Cuba, à la tête d'une petite flotte destinée à la découverte de nouvelles terres. Cortez aborda près de Tabasco, dans le Mexique, et les habitants de cette ville se soumirent aussitôt à lui, ce qui le décida à marcher sur Mexico, la capitale du pays, où il n'éprouva non plus aucune résistance. Vélasquez alors, envieux du succès d'une expédition accomplie sans le consulter, envoya des forces destinées à appuyer l'ordre intimé à Cortez de se démettre du commandement.

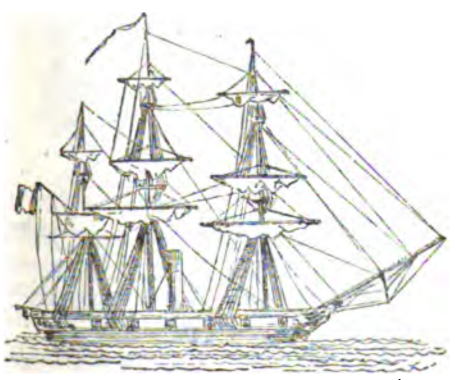

Fernand Cortez
(d'après Velasquez).

Cortez n'en tint compte, il défit une partie de ces forces, séduisit l'autre, et ne s'occupa plus que de conquérir la contrée tout entière. Charles-Quint, pour le récompenser, lui en donna le gouvernement. Calomnié plus tard, on le rappela en Espagne, où il mourut pauvre et oublié de ses compatriotes. L'histoire reproche, pièces en mains, à Fernand Cortez d'avoir souillé sa gloire par d'horribles cruautés, durant ses expéditions.

CORVAL. *Voy.* STRADIOT.

CORVÉE. De l'italien *corvada*. Service relatif à la propreté, à l'entretien de l'habitation, et à l'approvisionnement, auquel les soldats sont astreints. On distingue les *corvées de la chambre, du quartier, de la place,* etc.

CORVETTE (*Mar.*). Petit bâtiment de guerre qui prend rang entre la frégate et le brick. On distingue la *corvette de guerre,* qui est à batterie couverte et porte de 20 à 30 bouches à feu;


Corvette.

la *corvette aviso,* à batterie découverte et peu élevée sur l'eau, qui sert aux communications entre un chef d'escadre et les divisions placées sous ses ordres; et la *corvette de charge,* qui est un bâtiment de transport de 800 tonneaux, à batterie couverte et à trois mâts verticaux.

CORYCUS. Aujourd'hui *Koraka.* Cap de l'ancienne Lydie, dans l'Asie Mineure. Lieu qui donna son nom à une bataille navale livrée l'an 191 av. J.-C., par Livius, amiral romain, à la flotte syrienne que commandait Polyxénidas. Celui-ci fut vaincu, et prit la fuite, après avoir perdu 26 galères.

COSA. Aujourd'hui *Ansedonia.* Ville d'Étrurie ou Toscane. Elle est située près d'Orbitello. Elle fut livrée à Annibal, puis assiégée et prise par Sylla, durant les guerres civiles, l'an 82 av. J.-C.

COSAQUES ou **KASAKES.** Nom qui vient de *kosa,* chèvre, parce que les premières peuplades qui s'appelèrent ainsi n'étaient composées que de bergers ou étaient simplement vêtues de peaux de chèvre. Les Cosaques sont une population russe, en partie nomade, qui provient d'un mélange de Slaves et de Tartares. On distingue les *Cosaques du Don,* qui habitent sur les rives du fleuve de ce nom, dans la Russie méridionale, et les *Cosaques de la petite Russie.* — Des premiers sont sortis les Cosaques du Volga, du Terek, les Grebenski, les Seymens, ceux de Mozdok, de


Cosaque
(d'après Sauerweid).

l'Oural et de la Sibérie. — Les seconds forment trois groupes qui sont les Cosaques de l'Ukraine, subdivisés eux-mêmes en Cosaques Zaporogues, Cosaques de la mer Noire et Slobodes, puis les Cosaques de Tchougouief et ceux du Boug. Toutes ces tribus se composent de guerriers entreprenants, habiles à manier le cheval, formant une cavalerie légère redoutable, et pillards impitoyables. Leur chef général prend le titre d'*hetman* ou d'*attaman.* Les Cosaques commencent à figurer dans l'histoire vers le milieu du

quinzième siècle, et depuis 1516, ceux de l'Ukraine, réunis en corps diversement organisés, formèrent pour l'Europe une sorte de cordon militaire contre les Tartares et les Turcs. Quelques régiments réguliers de ces hommes font aujourd'hui partie de la garde impériale russe.

COSENZA. *Consentia.* Ville de la Calabre Citérieure. C'était anciennement la capitale du Brutium. Les Romains la soumirent les premiers, et après eux Annibal s'en empara, aidé des Lucaniens; puis Alaric, roi des Goths, l'assiégea en 410 et mourut devant ses murs: enfin, elle fut ravagée par les Sarrasins et les Normands, et ces derniers, qui s'y établirent en 1130, en firent la capitale de leurs États dans la Calabre.

COSSE (*Mar.*). *Cossa.* Anneau de fer cannelé et creusé en gouttière pour recevoir une corde.

COSSÉENS. *Cossæi.* Peuple de la Susiane qui habitait sur les flancs du mont Zagrus. Il fut exterminé par Alexandre le Grand qui voulut se consoler, par cet exploit barbare, de la perte d'Éphestion ; et il appela le massacre qu'il fit même des femmes et des enfants, *le sacrifice des funérailles d'Éphestion.*

COSTANITZA. Lance de la grosse cavalerie chez les Turcs.

COSTON ou **COTON** (*Mar.*). Pièce de bois dont on fait usage pour fortifier un mât.

CÔTE (*Mar.*). *Costa.* On entend par *côtes d'un bâtiment*, les pièces qui sont jointes à la quille et qui montent jusqu'au plat-bord. Ce mot désigne aussi le rivage de la mer. On appelle *côte accore*, la côte élevée, celle qui forme précipice; *côte saine*, la côte dont un navire peut approcher partout en sûreté ; *côte basse*, la côte qui s'élève peu au-dessus du niveau de la mer et qu'on n'aperçoit pas de loin ; et *côte de fer*, la côte formée par des rochers escarpés et perpendiculaires. — *Faire côte*, c'est faire naufrage sur le bord d'une terre.

CÔTÉ. En termes de manége, *porter un cheval de côté*, c'est le faire marcher par pistes dont l'une est marquée par les épaules, et l'autre par les hanches.

CÔTÉ (*Mar.*). On nomme *côté du vent*, le côté du navire qui est exposé au vent ; et *côté de dessous le vent*, celui qui n'est pas frappé par le vent. — On dit d'un vaisseau qui met en panne, qu'*il met le côté en travers*, parce que, dans cette situation, le vent frappe sous le travers du bâtiment.

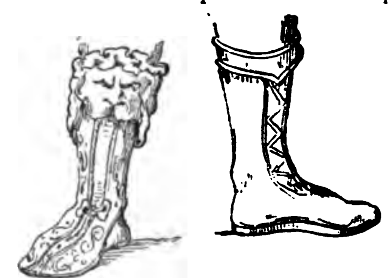
COTERAS ou **COTEREAUX** (*Pêche*). Cordages qui joignent, à de longues distances les unes des autres, des pièces de tramail que les pêcheurs tiennent flottantes entre deux eaux.

COTEREAUX ou **COTTEREAUX.** *Voy.* BANDES MILITAIRES.

CÔTEREL. *Voy.* COUSTIL.

CÔTHON. Sorte de vase dont se servaient les soldats grecs.

COTHURNE. *Cothurnus*, κόθορνος (cothornos). Chaussure plus ou moins haute, en forme de brodequin, en usage chez les Grecs et les Romains. Le cothurne se laçait par devant et se chaussait indifféremment au pied droit ou au pied



Cothurne

d'après l'arc de Constantin. *d'après le musée de Naples.*

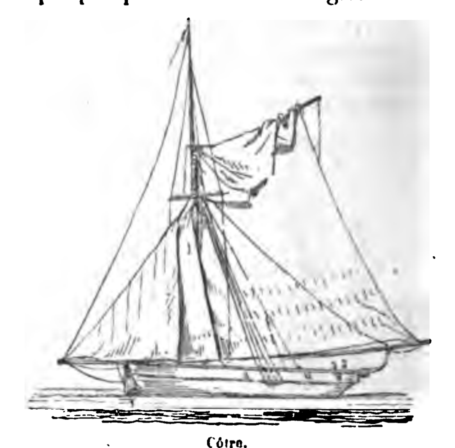
gauche. On distingue le cothurne des chasseurs et des guerriers du cothurne tragique, dont les semelles très-élevées servaient à rehausser la taille de l'acteur.

Les deux spécimens que nous reproduisons, d'après une statue du musée de Naples et d'après un bas-relief de l'arc de Constantin, sont la représentation des cothurnes les plus usités en Grèce et à Rome.

CÔTIÈRE (*Mar.*). Se dit d'une suite de côtes de mer. On appelle *navigation côtière*, celle qui se fait le long des côtes ou près des côtes.

CÔTOYER (*Mar.*). *Côtoyer une terre*, c'est naviguer de manière à prendre connaissance de ses points principaux.

CÔTRE (*Mar.*). Petit bâtiment de guerre à un mât, ayant sa grande voile considérable, et son beaupré presque horizontal. Les grands côtres



Côtre.

portent un mât de hune et même de perroquet, leur carène est creuse, et leurs flancs sont armés de 7 ou 8 canons. Le côtre français est le même que le *cutter* anglais.

COTTE D'ARMES ET **COTTE DE MAILLES.** La COTTE D'ARMES était une sorte de casaque ou de tuni-

que, en tissu de laine, que les chevaliers et les hommes d'armes plaçaient par-dessus la cuirasse ou la cotte de mailles. Au temps des Gaulois et des Francs, ce vêtement fut tantôt long, tantôt court, suivant les époques, et s'attachait par devant au moyen d'une agrafe. Sous Charlemagne, il se transforma presque entièrement, c'est-à-dire qu'on le rétrécit, qu'on le raccourcit, et qu'il prit à peu près la forme d'une chemise. Sous les successeurs de ce souverain, la cotte d'armes fut ouverte derechef sur le devant, on l'allongea aussi, et elle reçut une telle ampleur qu'elle pouvait presque, comme le caparaçon, couvrir le cheval. Au retour des croisades, la cotte d'armes devint une sorte de dalmatique qu'on serrait à la taille avec une ceinture ou une écharpe, et on l'appela *cotte sarrasine*. Enfin, au quinzième siècle, le *hoqueton* remplaça la cotte d'armes, qui ne fut plus portée que par les hérauts d'armes et les mousquetaires, sous Louis XIV. Elle prit, pour les premiers, la dénomination de *tabar*, et pour les seconds celle de *soubreveste*. La cotte d'armes avait aussi reçu les noms de *gonelle*, de *cape*, de *chape*, de *mantille*, de *saladine*, de *tornicle*, de *pourpoint*, de *tunicle*, etc. La cotte d'armes des Germains et des Francs descendait jusqu'aux hanches : c'était une sorte de manteau court, ouvert par devant et qu'une agrafe retenait sur le sein. Celle des Gaulois descendait jusqu'aux genoux.


Cotte d'armes
(d'après un manuscrit du XIII[e] siècle).


Cotte de mailles
(d'après le musée d'artillerie).

La COTTE DE MAILLES, vêtement de guerre, consistait en une sorte de chemise ou de blouse faite de petits anneaux entrelacés. Son origine est très-ancienne, puisque Virgile en fait mention dans ce vers :

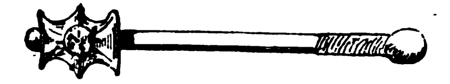
Loricam consertam hamis, auroque triplicem.
La triples mailles d'or sa cuirasse étincelle...

Mais on ne la retrouve guère, dans nos monuments, qu'à partir du huitième siècle, où elle était d'un usage général et ressemblait à une blouse tantôt avec manches, tantôt sans manches, arrivant un peu plus bas que la ceinture. Dans la suite, elle descendit jusqu'aux genoux ; puis elle finit par envelopper le corps et descendre jusqu'aux extrémités des pieds et des mains, formant même un capuchon autour de la tête. Sous François I[er], la cavalerie abandonna la cotte de mailles pour prendre l'armure de fer, et cette cotte ne fut plus portée que par l'infanterie ; mais elle ne tarda point à disparaître après ce règne. Cette armure fut aussi appelée *brugne*, *chemise de mailles*, *haubergeon*, *haubert*, *jaque de mailles*, *jasseran*, *jougue*, *gollet de mailles*, *origue*, etc. Les Mèdes, les Perses, et les Romains, qui les leur empruntèrent, portaient des cottes de mailles en fer, parfois avec des manches qui préservaient les bras. (*Voy.* BRIGANTINE, COLLET DE MAILLES, JAQUE DE MAILLES, MANTEAU D'ARMES, etc., etc.)


Cotte de mailles romaine
(d'après la colonne Antonine).

COTTEREAUX. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

COTUE. Sorte de masse d'armes dont se servaient les Francs. Elle se jetait au milieu des rangs ennemis, où elle écrasait tout par son poids énorme. Les plus vigoureux d'entre les hommes qui en étaient armés, au lieu de la lancer à travers les masses ennemies, la conservaient et, la manœuvrant à deux mains, assommaient ceux qui ne pouvaient éviter ses coups.


Cotue
(d'après Montfaucon).

COTVA. Ville du Bengale, dans l'Hindoustan anglais. Cossim-Aly-Khan y fut vaincu par les Anglais en 1763.

COTYÆUM. Aujourd'hui *Kiutahié*. Ville de Phrygie, dans les environs de laquelle, en 492, les Romains remportèrent une victoire signalée sur les Isaures.

COUBAIS (*Mar.*). Bâtiment à rames et très-orné, dont on fait usage au Japon pour naviguer dans les eaux intérieures.

COUCHAGE. Se dit de la literie dans les troupes françaises.

COUCHE. Du lat. *culca*, dér. de *calcare*, fouler. On appelle *couche de fusil*, la disposition plus ou moins courbée d'une crosse ; et *plaque de couche*, la semelle de la crosse.

COUCHE (*Mar.*). Ce nom désigne l'assemblage des pièces qui entrent dans la composition d'un mât.

COUCHER (*Mar.*). Le vent *couche* ou fait *cou-*

cher ou incliner un navire, lorsqu'il agit de travers. Il en est de même des appareils de carène, quand on vire dessus, et dans d'autres cas analogues.

COUDELATTES (*Mar.*). Pièces de bois d'une galère, plus épaisses par les extrémités que par le milieu, et qui servent à recevoir la tapière.

COUDRAN (*Mar.*). Goudron dont les marins enduisent leurs cordes pour les empêcher de pourrir. On appelle *coudranneur*, celui qui enduit ces cordes.

COUDRE (*Mar.*). Du lat. barb. *cusire*, même signification. Par l'expression *coudre un cordage*, on entend le clouer sur les membres.

COUET ou **ÉCOUET** (*Mar.*). Se dit de quatre grosses cordes attachées au bas des voiles d'un vaisseau.

COUETTES. *Voy.* ANGUILLES.

COUFFE DE POLANGRE (*Pêche*). Nom que l'on donne, en Provence, à un panier rempli de pierres, au bord duquel on attache des piles portant des hameçons, et qu'on descend au fond de la mer.

COUILLARD. Espèce de catapulte dont on se servait pour lancer des pierres.

COUILLARD (*Mar.*). Sorte de cargue supplémentaire, frappée à patte d'oie sur deux points de l'arrière d'une vergue, pour prendre par le milieu le fond d'une voile carrée et le presser sur la partie supérieure de la vergue.

COUILLON (*Mar.*). Mot particulièrement employé sur la Méditerranée, et qui désigne: 1° un petit tapon d'étoupe placé dans une poche que l'on fait faire à une voile, de manière à former une espèce de bouton autour duquel on amarre le bitord pour tendre la voile; 2° une petite oreille ou adent qui se trouve sur la verge d'une ancre, près de la cigale que le jas recouvre avec entaille pour l'empêcher de jouer et de dévier de sa position; et 3° un morceau de bois encastré dans le calcet, percé de deux trous pour le passage des amans ou itagues des vergues de mestre et de trinquet.

COULADOUX (*Mar.*). Se disait autrefois des cordages qui, sur les galères, tenaient lieu de rides et de haubans.

COULAGE (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment submergé.

COULANT. Herse des anciennes forteresses qui recevait aussi les noms de *passant*, *coulant* et *porte-coulant*.

COULANT (*Mar.*). Sorte de nœud qui se serre lorsqu'on fait force sur le bout d'un cordage que l'on tient en main, tel que le nœud d'agui, le maillon, etc.

COULÉ (*Mar.*). On dit *coulé à fond* pour submergé.

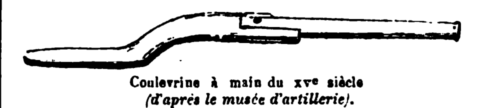
COULÉE (*Mar.*). Se dit de l'adoucissement entre les genoux et la quille d'un navire, puis de la partie submergée d'un bâtiment.

COULEMBURE. *Voy.* COULEVRINE.

COULER (*Mar.*). Du lat. *colare*. On dit *couler*, *couler bas*, *couler bas d'eau*, *couler à fond*, pour exprimer qu'un navire s'enfonce et s'abaisse sous l'eau, par suite d'un événement quelconque.—On *coule* aussi un vaisseau dans un combat, ou bien en l'abordant.

COULEUVRE. Se disait anciennement d'une certaine évolution d'infanterie.

COULEVRINE ou **COULEUVRINE**, **COULEVRINIER**. La *coulevrine*, ancienne bouche à feu à tir di-



Coulevrine à main du XVe siècle
(d'après le musée d'artillerie).

rect, fut tour à tour une arme de main ou une pièce de campagne et de siége.—La *coulevrine à main* était un tube de métal à culasse allongée



Coulevrinier à pied, 1480.

que le fantassin ajustait sur l'épaule, au moyen d'une échancrure fortement entaillée dans la crosse; il y mettait le feu à l'aide d'une mèche.



Coulevrinier à cheval, 1488
(d'après la collection de M. de Noirmont).

La coulevrine du cavalier, de plus courte dimension, s'appuyait sur une fourche plantée

dans la selle, et faisait feu au moyen d'un chien à longue détente.

On appelait COULEVRINIERS, au quinzième siècle, les soldats qui manœuvraient la coulevrine. Les *coulevriniers à pied* avaient été organisés régulièrement par le duc de Bourgogne; et Charles VIII avait formé un corps de *coulevriniers à cheval*.

Les *coulevrines de siége*, que l'on fabriqua de 1330 à 1480, étaient forgées et très-légères. Elles se montaient sur un affût de bois. Mais depuis lors la fabrication de cette espèce de bouche à feu a beaucoup varié dans sa forme et dans sa charge, et les auteurs lui ont donné 8, 10, 12, 14, 20, et jusqu'à 50 kilogrammes de balles. On cite entre autres une énorme coulevrine qui servit à la bataille de Guinegate, en 1479, et qu'on appelait la *grosse bourbonnaise*; la *coulevrine* ou *bombarde de Rhodes* (Voir page 163); la coulevrine ou bombarde de Louis XI, qui portait un boulet de 250 kilogrammes; celle de Malaga et celle de Marseille, un de 40; celle d'Ehrenbreistein, un de 70. La coulevrine de Nancy avait 7 mètres de longueur. Il y en avait aussi une très-célèbre à Bois-le-Duc, qu'en nommait *la diablesse*. La reine Élisabeth en fit fondre une énorme qu'on appela le *pistolet d'Élisabeth*. C'est aussi une grande coulevrine, dite *de saint Pierre*, qui, au château Saint-Ange, à Rome, sert à annoncer l'élection des papes. La pièce de 16 d'aujourd'hui est celle qui se rapproche le plus de la coulevrine du seizième siècle. On rapporte que les Anglais avaient 400 coulevrines au siége de Saint-Malo en 1378, et un grand nombre encore à celui de Saint-Denis en 1424. Les Grecs en firent également usage à la défense de Constantinople en 1453.

COULISSE (*Mar.*). Espèce de canal que suit sur le chantier la quille d'un bâtiment lancé à l'eau sans ber.

COULISSEAUX (*Mar.*). Parties qui composent la coulisse d'un bâtiment.

COULOMMIERS. Petite ville du département de Seine-et-Marne. Elle fut prise et brûlée par les ligueurs en 1593.

COULURES (*Pêche*). On appelle ainsi deux longues cordes de crin qui boulent le haut et le bas d'une seine. On y attache des liéges par en haut et des parcaux ou cailloux par en bas.

COUP. Du lat. barb. *colpus*. Se dit de la charge d'une arme à feu. On appelle *coup perdu*, le coup tiré par un canon non pointé; et *coup de main*, une expédition ou une attaque faite à l'improviste.

COUP (*Mar.*). On appelle *coup de talon*, le choc du bas de l'étambot contre le fond; *coup de vent* ou *coup de temps*, le mouvement violent et prolongé de l'air, suivant une direction soutenue; *coup de fouet*, une très-forte rafale; *coup de roulis* ou *de tangage*, l'oscillation prononcée dans le sens du roulis ou du tangage; *coup de mer*, le choc d'une forte lame contre le bord, ou de la vague qui déferle sur le bâtiment; *coup de barre*, le mouvement brusque donné à la barre du gouvernail par le timonier; *coup d'aviron*, l'effort du rameur sur son aviron.

COUP DE PISTON (*Mar. à vap.*). Se dit de l'allée et venue du piston dans le cylindre d'une machine à vapeur.

COUPE (*Mar.*). On appelle *maître de coupe*, celui qui coupe les manœuvres d'un bâtiment.

COUPE-CHOUX. Mot d'argot militaire, synonyme de sabre-poignard.

COUPE-FICELLE. Locution familière par laquelle les artilleurs désignent les artificiers du régiment.

COUPÉ (*Mar.*). Se disait autrefois d'une élévation de quelques centimètres qu'on faisait à l'arrière d'un bâtiment, sur le pont, et ordinairement plane dans toute sa longueur. Cette irrégularité avait pour objet de donner plus de hauteur aux chambres ménagées à l'arrière sur le pont, trop rapproché de son entre-pont ou pont inférieur.

COUPÉE (*Mar.*). On appelait ainsi, anciennement, l'interruption du pont vers l'arrière d'un petit bâtiment.

COUPELLE. Espèce de petite pelle de fer-blanc ou de cuivre, dont les canonniers se servent pour mettre la poudre dans les gargousses.

COUPER (*Mar.*). En termes de tactique navale, *couper la ligne* se dit d'une coupure faite à la ligne ennemie, par le passage, entre deux bâtiments de cette ligne, d'un vaisseau suivi d'un ou plusieurs autres; *couper la retraite* à un bâtiment, c'est croiser sa route pour le joindre le plus promptement possible; *couper à terre*, c'est se rendre directement vers la terre; *couper la terre à un bâtiment*, c'est gouverner pour se placer entre la terre et lui; *couper la lame*, c'est présenter le cap dans la direction de la lame; *couper la ligne* ou le *tropique*, c'est traverser l'équateur terrestre ou l'un des tropiques.

COUPERAS (*Pêche*). Sorte de poche avec laquelle on prend le poisson dans les bas parcs appelés *courtines*.

COUPERU (*Pêche*). Espèce de filet.

COUPILS (*Mar.*). Petite élévation verticale qui coupe le pont de plusieurs bâtiments où se trouvent des chambres dont la hauteur dépasse celle du pont.

COUPLAGE (*Nav. fluv.*). Chacune des deux parties qui composent un train de bois. — Bateaux qui descendent la Loire, attachés latéralement deux à deux.

COUPLE (*Mar.*). Du lat *copula*, lien. Se dit de deux membres ou côtés d'un bâtiment, qui s'élèvent d'un même point de la quille et sont opposés l'un à l'autre. L'expression *en couple* désigne la position d'un navire qui en touche un autre de long en long, ou qui se tient exactement par son travers à petite distance.

COUPLE (*Pêche*). Appareil qui se compose d'un

filet de fer un peu courbe, portant au milieu un petit poids, et à ses extrémités deux piles garnies chacune d'hameçons. Ce fil de fer est attaché par le milieu à une longue ligne qui se tient dans une barque allant à la voile.

COUPLET. Fusil brisé dont le canon est formé de deux pièces vissées ensemble.

COUPON (*Nav. fluv.*). Dix-huitième partie d'un train de bois flotté. Chaque coupon doit avoir 1m,84 de longueur.

COUPURE. Retranchement, fossé, palissade, etc., qui se font dans un ouvrage, derrière une brèche, pour s'y défendre.

COURADOUX ou **COUREDON** (*Mar.*). Noms que les marins de la Méditerranée donnent indistinctement à l'entre-pont.

COURAI. *Voy.* Couroi.

COURALIN (*Mar.*). Espèce de petite pirogue ou bateau en usage dans les colonies et sur les côtes du midi de la France. C'est une barque plate, en forme de bac et légère, qui sert dans les ports à charger et décharger les gros bateaux et bâtiments.

COURANT (*Mar.*). Endroit de la mer où l'eau a un mouvement indépendant de l'action du vent, soit dans toute sa profondeur, soit à une certaine profondeur seulement. Les courants varient à l'infini dans leur vitesse et dans leurs directions, dans leur force, leur largeur et leur étendue. (*Voy.* Mer.) — On donne aussi le nom de *courant* à la partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

COURANTILLE (*Pêche*). Sorte de filet qu'on abandonne à lui-même et qui dérive au gré du courant. On en fait usage pour prendre les thons.

COURAYER (*Mar.*). Appliquer une couche de courai ou couroi sur la carène d'un navire qui n'est pas doublé en cuivre.

COURBANT (*Mar.*). On appelle *bois courbant*, le bois de construction dont les fibres suivent une certaine courbure.

COURBATON (*Mar.*). Pièce de bois courbée presque à angles droits, dont l'usage est de joindre les membres des côtés d'un navire aux membres de dedans, et de lier les allonges aux barots. On appelle *courbatons* ou *taquets de hune*, des pièces de bois longues et menues, placées en forme de rayons autour des hunes, et servant à lier ensemble le fond, les cercles et les garites qui composent la hune; *courbaton de beaupré*, la pièce de bois faisant un angle aigu avec la tête du mât; et *courbatons de bittes*, les pièces de bois qui servent de contreforts pour assurer les bittes.

COURBE (*Mar.*). Pièces de bois arrondies, placées des deux côtés d'un bateau, tant derrière que devant, et sur lesquelles on forme les cordes du bateau. On nomme *courbes d'arcasse*, les pièces de liaison assemblées dans chacun des angles de la poupe, par un bout contre la lisse de hourdi, et par l'autre contre les membres du vaisseau; *courbes de contre-arcasse* ou *de contre-lisse*, les pièces de bois posées à fond de cale, attachées du bout d'en bas sur les membres du vaisseau et arcs-boutées par en haut contre l'arcasse; *courbes d'écubier*, deux pièces de bois, larges et épaisses, qui joignent l'étrade, l'une à droite, l'autre à gauche; *courbe d'étambot*, une pièce de bois courbe qui pose sur la quille du vaisseau d'un côté et de l'autre contre l'étambot; *courbes à équerre* et *courbes à fausse équerre*, les courbes qui ont la figure et la situation exprimées par ces mots; *courbe de capucine*, la courbe qui lie en partie l'étrave avec l'éperon; *courbes de liaison*, les courbes qui lient ensemble les parties intérieures de la muraille d'un grand bâtiment, soit à l'avant, soit à l'arrière; et *courbe de bossoir*, celle qui soutient le bossoir par-dessus en forme de console, et le lie avec le revers du coltis.

COURBER (*Mar.*). Du lat. *curvare*. Opération qui consiste à donner par le feu, par la vapeur ou à l'aide d'étuves, une forme courbe à une pièce de bois.

COURBETTE. En termes de manége et d'équitation la *courbette* est un saut plus relevé du devant, plus écoulé et plus soutenu que le *terre-à-terre*.



Courbette.

Dans ce mouvement, les hanches rabattent et accompagnent le devant d'une cadence égale et tride ou stride.

COURCELLES. Commune du département de la Sarthe. Le combat de ce nom, livré en 1195 à Philippe-Auguste, par Richard, roi d'Angleterre, fut fatal au monarque français, qui faillit se noyer au passage d'un pont, et perdit un grand nombre d'officiers.

COURÇON (*Mar.*). Pieu caché dans l'eau.

COUREAU (*Mar.*). Sinuosités qui se trouvent au fond de l'eau entre des bas-fonds et des rochers. — C'est aussi le nom d'une sorte de petite barque dont on fait usage dans la Gironde.

COUREUR. *Voy.* Armée byzantine.

COURIR (*Mar.*). Faire route. *Courir sur la terre,*

c'est faire route pour s'approcher d'une terre que l'on voit ou dont on estime n'être pas éloigné; *courir terre à terre*, c'est naviguer le long de la côte ou ranger la côte; *courir à l'autre bord*, c'est faire une route opposée à celle d'un autre navire; *courir en latitude*, c'est aller du sud au nord ou du nord au sud; *courir en longitude*, c'est aller de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est; *courir au plus près*, c'est aller à la bouline le plus près qu'il est possible contre le vent; *courir sur son ancre*, c'est aller par le vent ou par un courant, du côté où l'ancre est mouillée; *courir sur un vaisseau*, c'est le poursuivre; *courir à contre-bord*, se dit de deux navires lorsqu'ils vont l'un au nord, l'autre au sud, en recevant la brise chacun de côté opposé. Un *amarrage qui court* est un amarrage qui glisse. Un câble *court sur la bitte* lorsqu'il file ou est filé sans que le tour de bitte soit décapelé. *Faire courir une manœuvre dans ses poulies*, c'est faciliter le jeu des cordages dans les poulies où ils passent.

COURIR SUS. Faire des courses, des incursions, exercer des hostilités à la manière des partisans.

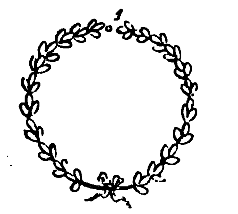
COUR MARTIALE. Tribunal militaire qui avait été établi par la constitution de 1791, pour appliquer les lois pénales sur les crimes et délits militaires, après que les jurés avaient prononcé sur le fait. — Les cours martiales, tribunaux exceptionnels et de circonstance aux époques d'agitation des partis, ne sont que trop souvent des instruments de violence du parti victorieux contre le parti vaincu, auquel sont arrachées ainsi les garanties qu'il trouverait dans ses juges naturels.

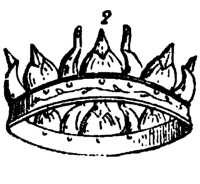
COUROI (*Mar.*). Composition de suif, de soufre et de résine, qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments destinés aux voyages de long cours, pour les garantir de la piqûre des vers.

COUROIR (*Mar.*). Se dit pour couloir, corridor.

COURONNADE. Attaque dans laquelle une troupe enveloppe le point dont on veut s'emparer.

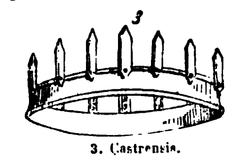
COURONNE. Lat. *corona*. Les Athéniens décernaient une couronne au citoyen qui avait rendu des services importants à la république. Les Gaulois marchaient aux combats couronnés de fleurs. Chez les Romains, les exploits militaires étaient récompensés par des couronnes de divers genres. 1. La couronne ovale, *corona ovalis*, formée de myrte, s'accordait aux généraux qui n'avaient vaincu que des esclaves ou des adversaires peu redoutables. 2. La couronne navale ou rostrale, *corona navalis* ou *corona rostrata*, cercle d'or relevé de proues et de poupes de navire, était décernée à l'officier ou au soldat qui, le premier, abordait un vaisseau ennemi. 3. La couronne castrense ou vallaire, *corona castrensis*, cercle d'or relevé de pieux, appartenait à celui qui pénétrait le premier dans un camp. 4. Le Romain qui, le premier aussi, arborait l'étendard de la république sur les murailles d'une ville assiégée, recevait la couronne murale, *corona muralis*, cercle d'or surmonté de créneaux. 5. La couronne civique, *corona civica*, était une guirlande de feuilles de chêne avec les glands, et devenait la récompense du soldat qui, dans une bataille,

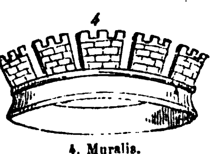




1. Ovalis. 2. Navalis.
(*d'après les antiquités romaines de Basile Kennett*).

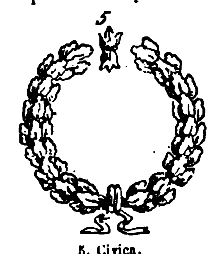
avait sauvé la vie d'un autre soldat et tué son adversaire. 6. La couronne triomphale, *corona triumphalis*, composée de branches de laurier, ceignait le front du général qui avait conquis une province ou gagné une bataille importante. 7. Le général qui avait délivré une ville ou une armée





3. Castrensis. 4. Muralis.

assiégée dans son camp avait droit à la couronne obsidionale, *corona obsidionalis*. 8. Enfin une couronne d'olivier, *corona oleagina*, récompensait celui qui avait fait conclure la paix. — Les prisonniers de guerre étaient couronnés de giroflées, lorsqu'on se disposait à les vendre comme esclaves,





5. Civica. 6. Triumphalis.

d'où vint l'expression légale et juridique : *sub coronâ vendere*. A son retour d'Afrique, Scipion, vainqueur d'Annibal, ordonna que les soldats de la 8e légion, qui avaient les premiers pénétré dans le camp des ennemis et arraché les trophées du général carthaginois, se couronnassent de roses



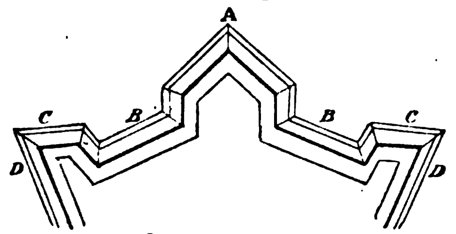


7 Obsidionalis. 8. Oleagina

le jour du triomphe. Plus tard, Scipion Emilien rentrant à Rome, après avoir renversé Carthage, voulut aussi que les soldats de la 11e légion, qui s'étaient montrés les premiers sur les rem-

parts de cette ville, eussent le front paré de roses.

COURONNE ou **OUVRAGE A COURONNE.** Ouvrage en forme de couronne, composé d'un bastion A,



Couronne (ouvrages à).
A Bastion. BB Courtine. CC Demi-bastion. DD Ailes.

à la partie avancée, entre deux courtines BB, et de deux demi-bastions CC, terminant les courtines et les rattachant aux ailes DD.

COURONNEMENT. Par *couronnement de chemin couvert,* on entend l'action de prendre un chemin couvert de vive force.

COURONNEMENT (*Mar.*). Extrémité élevée et arrondie de la poupe, qui est couverte par une lisse nommée couronne. Cette partie est communément ornée de sculptures et de peintures.

COUROYER ou **CORROYER** (*Mar.*). Donner des couches de couroi à un navire.

COURPONTIÈRE. *Voy.* GAMBESON.

COURRIER. On appelle *courrier volant* ou *boulet messager,* un projectile creux dans lequel on renferme une lettre. Les *courriers muets* sont des soldats détachés d'un poste éloigné de la place menacée d'un siége, qui viennent instruire le poste voisin, masqué par des éminences, des découvertes que ceux de leur poste ont faites sur l'ennemi. On nommait autrefois *courriers des vivres,* des hommes qui portaient des vivres et des paquets importants dans les places, et aux agents actifs de la direction générale des vivres.

COURRIER (*Pêche*). Les pêcheurs donnent ce nom à l'un des deux piquets de la pantière.

COURS (*Mar.*). Du lat. *cursus.* Se dit du sillage ou de la route du vaisseau. Un *voyage de long cours* est le voyage par mer dont le terme est très-éloigné, et qui s'accomplit d'ordinaire dans les colonies, aux grandes Indes, en Chine, etc. — Le *capitaine au long cours* est le capitaine marchand qui fait des voyages de long cours. — *Faire le cours,* c'est aller en mer avec des vaisseaux armés en guerre pour courir sus les ennemis ou sur les corsaires.

COURSE. On appelle *course de tête,* un exercice militaire par lequel on apprend à atteindre la tête de son ennemi.

COURSE (*Mar.*). Marche d'un navire et la campagne que fait un corsaire.

COURSE (*Mar. à vap.*). Se dit du chemin que parcourt de bas en haut et de haut en bas le piston d'une machine à vapeur.

COURSES ÉQUESTRES. Elles avaient lieu à Rome dans le cirque, et on en comptait de cinq espèces : celle des cavaliers qui partaient de la barrière pour arriver à la borne; celle de chars ; la cavalcade autour du bûcher; les jeux nommés *sevirales,* dans lesquels figurait une décurie de cavaliers commandés par un chef ; et la course en l'honneur de Neptune, à qui le cheval était particulièrement consacré.

COURSIER (*Mar.*). On appelait ainsi, autrefois, le passage qui existait de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats, et, par extension, le canon qui était sous le coursier. — Aujourd'hui le nom de *coursier* est donné au canon de chasse placé à l'avant des chaloupes canonnières et autres petites embarcations armées.

COURSIÈRE (*Mar.*). Pont mobile qui, pendant le combat, sert à communiquer d'une partie du vaisseau à l'autre.

COURSIVE (*Mar.*). Couloir entre diverses soutes, ou cloison de la cale et de l'entre-pont.

COURT (*Mar.*). Du bas lat. *curtus.* On nomme *bâtiment court,* celui dont la longueur est moins grande, par rapport à sa largeur, que celle qui est reçue par l'usage.—Le *vent court* est celui qui ne permet au bâtiment d'attraper qu'avec peine, à la bordée, le point qu'il se propose d'atteindre.

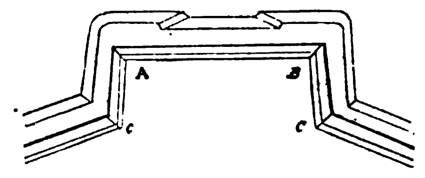
COURT-BÂTON. Arme qui était du genre des cannes d'armes, des demi-piques, etc.

COURT-BÂTON (*Mar.*). Courbe de charpenterie qui soutient les bouts des bancs et des barrots.

COURTE-ÉPÉE. Se disait autrefois de toutes les armes blanches dont la lame avait peu de longueur, telles que la *dague,* la *flambe,* la *miséricorde,* etc.

COURTIER (*Mar.*). Du lat. *cursitarius,* fait de *cursitare,* courir çà et là. Agent d'affaires maritimes. On l'appelle censal dans le Levant, et cargador en d'autres pays.—Un droit de courtage, qui reçoit le nom de censerie dans le Levant, et d'*agréage* à Bordeaux, forme ses honoraires.

COURTINE. Du lat. *cortina,* petite cour. Mur ordinairement rectiligne AB qui est entre deux bas-



Courtine.
AB Courtine. AC BC Flancs des bastions.

tions et qui en joint les flancs AC BC. Sa longueur est communément de 60 à 80 mètres. — On nomme *feu de la courtine,* la ligne de défense qui commence à une partie de la courtine AB, lorsque cette partie, qui va jusqu'au flanc, sert aussi de flanc pour défendre la place du bastion opposé. La courtine en ligne droite est la meilleure. C'est ordinairement au centre de cette partie de fortification que se placent les portes et les ponts dormants qui servent à communiquer avec les ouvrages extérieurs.

COURTINE (*Pêche*). Sorte de petit parc dont l'enceinte est formée par des filets tendus sur des piquets.

COURT-JOINTÉ. Se dit, en termes de manége, d'un cheval dont le *paturon* est trop court, et qui devient ordinairement *droit sur ses jambes*. Les réactions sont toujours dures sur les chevaux atteints de ce défaut de conformation.

COURTOISIE. Au moyen âge, et jusqu'au dix-huitième siècle, on se faisait un honneur, dans les joutes de chevaliers et dans les armées, d'observer une courtoisie qui était même soumise à quelques règles. On se battait avec tout le courage, tout l'entrain qui pouvait faire obtenir la victoire; mais dans certaines occasions, dans certains cas, les adversaires apportaient les uns envers les autres l'urbanité, quelquefois la déférence qu'ils eussent montrée dans les relations sociales ordinaires de la vie. Nous en fournirons deux ou trois exemples.

Lorsque, après la bataille de Poitiers, le roi Jean fut amené prisonnier au roi de Galles, celui-ci lui dit : « Chier sire, ne veuillez mie vous attrister, si Dieu n'a pas voulu aujourd'hui consentir à votre volonté; car certainement monseigneur mon père vous fera tout honneur et amitié, et s'accordera avec vous si raisonnablement, que vous demeurerez bons amis ensemble à toujours. A l'égard de l'événement du combat, quoique la journée ne soit pas vôtre, vous avez acquis la plus haute réputation de prouesse, et avez passé aujourd'hui tous les mieux combattants. Je ne le dis mie, chier sire, pour vous louer, car tous ceux de notre parti, qui ont vu les uns et les autres, se sont par pleine conscience à ce accordés, et vous en donnent ce prix. »

Durant les guerres de Henri IV, d'Aubigné, dans une bataille, combattait corps à corps contre le capitaine Dubourg. Au plus fort de l'action, il s'aperçut qu'une arquebusade avait mis le feu à un bracelet des cheveux de sa maîtresse, qu'il portait à son bras; aussitôt, sans songer à l'avantage qu'il donnait à son adversaire, il ne s'occupa que du soin d'éteindre le feu et de sauver ce précieux bracelet, qui lui était plus cher que la vie; mais le capitaine Dubourg, touché de ce sentiment, le respecta. Il suspendit ses coups, baissa la pointe de son glaive, et se mit à tracer sur le sable un globe surmonté d'une croix, laissant ainsi à son adversaire le temps de mettre en sûreté son bracelet.

A la bataille de Fontenoy, lorsque la fameuse colonne anglaise arriva à portée de mousquet des Français, les officiers des deux armées se saluèrent, mettant le chapeau à la main, et les Anglais dirent aux Français : « A vous, messieurs, tirez les premiers. — Il n'en sera rien, s'écria le comte d'Auteroche, nous faisons les honneurs. » La colonne riposta alors par son feu, et le comte d'Auteroche, entre autres, reçut sept balles dans le corps, dont cependant il ne mourut pas.

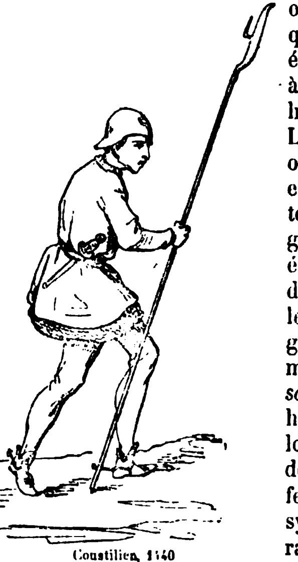
COURTRAY. *Cortoriacum*. Ville de la Flandre orientale, en Belgique, située sur la rive droite de la Lys. Philippe le Bel y fut vaincu, le 11 juillet 1302, par les Flamands, qui nommèrent cette bataille la *journée des éperons*, à cause du grand nombre qu'ils en recueillirent sur le lieu du combat, ce qui prouve du moins que les chevaliers français payèrent bien de leurs personnes. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette bataille, c'est que les forces étaient égales, 20 000 hommes de chaque côté; mais du nôtre se trouvaient des guerriers éprouvés, tandis que les Flamands n'offraient qu'un ramassis de gens de toute espèce, et sans habitude des armes et de la discipline. Malheureusement une fausse manœuvre, qui accula les Français sur le canal de la Lys, fut cause de l'effroyable boucherie qui fut faite de ces derniers. Cette ville fut encore fatale aux Français en 1315.

COUSSIN. De l'allemand *kissen*, même signification. On donne ce nom, dans l'artillerie, au bloc de bois que l'on pose au derrière de l'affût, pour soutenir la culasse du canon.

COUSSIN (*Mar.*). Tissu de menue corde qu'on place sur les cercles des hunes, sur le grand mât, le mât de beaupré, etc., pour préserver ces parties d'un frottement trop considérable, et empêcher, d'un autre côté, qu'elles ne coupent les voiles qui s'en approchent.—On nomme *coussin d'armures*, le tissu de bitord dont on garnit le plat-bord d'un navire, à l'endroit où porte la ralingue de la voile, afin de garantir celle-ci.

COUSTIÈRE (*Mar.*). Gros cordage qui, autrefois, soutenait les mâts d'une galère.

COUSTILIER, COUTILIER ou **GUISARMIER.** Écuyers ou valets qui, au quinzième siècle, étaient attachés à la suite d'un homme d'armes. Les coustiliers, outre la coustille, espèce de couteau ou de poignard dont ils étaient armés, et d'où leur venait leur nom, étaient généralement armés d'une *guisarme*, sorte de hache d'armes à long manche, et dont la forme du fer n'était pas symétrique par rapport à son axe. La figure ci-contre est dessinée d'après la collection des costumes militaires français de MM. de Noirmont et de Marbot.



Coustilier, 1440
(d'après les collections des costumes militaires de M. de Marbot).

COUSTILLADE. Se disait pour une balafre faite avec une coustille.

COUSTILLE ou **COUTILLE.** Arme offensive dont on faisait usage au quinzième siècle.

COUTAL. Sabre qui s'ajustait autrefois aux carabines et formait comme une baïonnette. Cette pratique a été remise en usage de nos jours dans les bataillons de chasseurs à pied. (*Voy.* BAÏONNETTE.)

COUTANCES. *Constantia.* Ville du département de la Manche, située sur la Soulle, rivière canalisée. Les Bretons s'en emparèrent en 866 et 886. Fortifiée au moyen âge, elle fut démantelée après l'expulsion des Anglais sous Charles VII. Cette ville fut ruinée sous Charles V en 1378 ; pillée par les Anglais en 1431 ; prise par les Français en 1449 ; par les protestants en 1562 ; et par les catholiques en 1575.

COUTEAU. Du lat. *cultellus.* Se disait anciennement d'une épée courte qu'on portait au côté, et en général des armes de taille et d'estoc,



Couteau de brèche d'origine italienne, XVe siècle.

comme coutelas, coutilles, etc.—Le *couteau de brèche* était une espèce de sabre monté sur une hampe, ou sorte de faux à long manche, dont on se servait pour la défense des remparts.

COUTEAU (*Mar.*). On donne ce nom à la partie fixe et saillante du faux étambot, et à la mèche du gouvernail qui lui est opposée.

COUTEAU DE CHASSE. Sorte d'épée courte et large dont font principalement usage les chasseurs à la grosse bête, soit pour égorger un animal aux abois, soit pour se défendre contre ses attaques. Cette arme fut souvent employée comme spéciale pour certains fonctionnaires militaires.

COUTEAU MORESQUE. Long poignard dont se servent les Maures et qui leur est particulier.

COUTELAS. Du lat. *cultellus,* couteau. Sabre dont la lame était très-large, pointue, tranchante d'un côté, et dont la pointe, renversée en arrière, avait deux tranchants dont l'un formait un angle en se réunissant au dos. Il y avait aussi des coutelas dont le dos était denté comme une scie.

COUTELAS (*Mar.*). Sorte de petite voile qu'on nomme aussi *bonnette en étai.*

COUTELET (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs à l'entrée des bourdignes.

COUTIÈRES (*Mar.*). Gros cordages qui contiennent les mâts d'une galère et qui lui servent de haubans.

COUTILLE. *Voy.* COUSTILLE.

COUTRAS. *Corterate.* Petite ville de l'arrondissement de Libourne, département de la Gironde, célèbre par la victoire que Henri IV remporta sous ses murs, le 20 octobre 1587, sur l'armée de la ligue commandée par le duc de Joyeuse. Celle-ci était forte de 5000 hommes de pied, de 4000 chevaux et d'un grand nombre de gentilshommes volontaires, tandis que le Béarnais n'avait que 4000 hommes d'infanterie et 1200 cavaliers ; mais c'étaient des gens rompus aux fatigues du métier, éprouvés dans les combats, et qui pouvaient engager la partie 1 contre 3. Les catholiques laissèrent 3000 morts sur le champ de bataille, y compris leur général. C'est à cette bataille que Henri, avec de *longues et grandes plumes bien pendantes,* comme rapporte Brantôme, disait aux siens : « Otez-vous de devant moy, ne m'offusquez pas, car je veux paroistre. »

COUTURE (*Mar.*). Intervalle qui se trouve entre deux bordages et que les calfats remplissent d'étoupe. Le même nom désigne l'étoupe qu'on a fait entrer de force dans l'intervalle des bordages et qui est ensuite recouverte de brai.

COUVERT. A l'abri du danger. Se dit d'un logement mis en sûreté ; d'un ouvrage défendu par un autre ouvrage ; d'un glacis qui sert de parapet au grand chemin des rondes ; d'un marais, d'un bois, d'une colline, etc., qui couvre un camp ; d'une porte de place défendue par le ravelin.

COUVERTE (*Mar.*). Pont ou tillac. — Toiture d'un bâtiment désarmé.

COUVERTURE (*Mar.*). On appelle *couverture de fanaux,* les baquets ou autres choses qu'on met sur les fanaux, lorsqu'on les serre, pour empêcher qu'ils ne se gâtent.

COUVRE-BASSINET. Ce qui sert à couvrir le bassinet.

COUVRE-COLBACK. Morceau de toile noire cirée et vernie, qui s'applique sur le dessus du colback, pour le garantir dans les jours de mauvais temps.

COUVRE-CUISSE. Lourde pièce d'armure, forgée, qui ne se portait qu'à cheval.

COUVRE-FACE. Ancienne pièce de fortification à peu près pareille aux contre-gardes, mais dont l'escarpe extérieure était en terre et non en maçonnerie.

COUVRE-FEU. Signal de retraite qu'on donnait dans les villes de guerre, pour se coucher et pour avertir qu'on ne pouvait plus sortir. Toutefois, dans le dernier siècle, le couvre-feu de nos forteresses n'indiquait pas l'extinction des lumières, il annonçait seulement la fermeture des portes, et impliquait même de ne point sortir dans les rues sans porter du feu avec soi, afin d'être aperçu et reconnu par les postes. Cette coutume était alors établie parce que les villes étaient en général dépourvues de lanternes ou de réverbères.

COUVRE-GIBERNE. Étui de giberne fait de toile, soit écrue, soit vernie.

COUVRE-LUMIÈRE. Petit dôme en plomb ou en cuivre, qu'on place sur la lumière des canons, afin de les préserver de tout contact nuisible. Le *couvre-lumière* est également d'usage dans la marine.

COUVRE-SHAKO. Couverture de shako faite de toile cirée.

COUVRIR (*Mar.*). *Couvrir un vaisseau* se dit d'un vaisseau qui se place, dans un combat, entre un vaisseau attaqué et l'ennemi. — *Couvrir un rocher*, se dit des eaux levées par le flux qui viennent s'accumuler au-dessus de ce rocher, de manière qu'elles le cachent entièrement après l'avoir laissé à découvert par le reflux.

COVIN. *Covinus.* Char de guerre anciennement en usage chez les Bretons et les Belges.

COVINAIRE. *Covinarius.* Soldat qui combattait sur le covin.

CRACHER. Du lat. *screare.* On dit qu'un fusil *crache*, lorsque la poudre et les étincelles jaillissent hors du bassinet.

CRACHER (*Mar.*). *Cracher des étoupes*, se dit d'un bâtiment dont les étoupes sortent au travers des coutures de ses œuvres mortes.

CRACOVIE. Ville située sur la rive droite de la Vistule, en Pologne. Le 19 juillet 1702, Charles XII remporta près de cette ville une éclatante victoire sur Auguste, roi de Pologne.

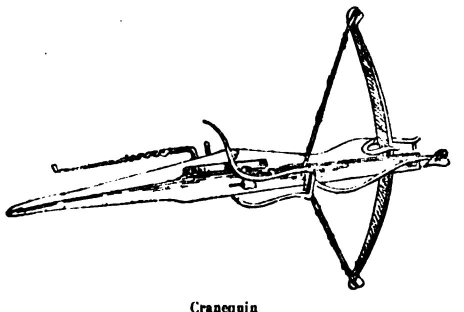
CRAÏER (*Mar.*). Petit trois-mâts à pible (mâture particulière) suédois et finlandais, en usage sur la Baltique. Sa longueur est de 25 à 30 mètres.

CRAMPE (*Mar.*). Du teut. *krampf.* Espèce de crampon en forme de gâche et à deux points parallèles. — Petite barre ployée en équerre vers les bouts et dite *crampe à chambrière*, qui sert à maintenir le mât sur ses tins pendant qu'on le travaille.

CRAMPON. De l'all. *krappen*, saisir avec un croc. On appelait anciennement *crampon d'assaut* ou *chardon*, une espèce de crochet que les soldats attachaient à leurs chaussures pour monter à l'assaut.

CRANACH. *Voy.* Kronach.

CRANEQUIN. Instrument que l'ancienne milice



Cranequin
(d'après le musée d'artillerie).

française portait à la ceinture. Il s'engrenait avec une roue dentée, mise en mouvement à l'aide d'une manivelle en forme de pied de biche, et les soldats bandaient avec cet instrument leur arbalète.

CRANEQUINIER. Arbalétriers à cheval, dont les arbalètes légères se tendaient à l'aide du



Cranequinier ou archer à cheval, garde de Charles VII.
(d'après une miniature du temps).

cranequin. Charles VII comptait dans sa garde 25 cranequiniers allemands; mais l'histoire cesse de mentionner ces soldats à partir de la bataille de Marignan.

CRANON (Bataille de). Gagnée sur les Grecs, l'an 321 av. J.-C., par Antipater, roi de Macédoine.

CRAONNE. Commune du département de l'Aisne. Le 6 mars 1814, Napoléon y battit les Prussiens commandés par Blücher.

CRAPAUD. Affût du mortier, plat et sans roues, inventé en 1760. Il est en bois ou en bronze, et lorsqu'il est en bronze, à la Gomer, il fait corps avec le mortier et se coule avec lui.

CRAPAUD. Locution triviale, dont on se sert dans l'armée pour désigner la bourse du soldat, poche en cuir fermée par un nœud à coulisse. « Cette bourse, roussâtre et généralement aplatie, dit M. Loredan Larchey, rappelle l'ovipare dont on lui prête le nom. »

CRAPAUD (*Mar.*). Forte plate-bande de fer coudée, dont la plus grande branche est fixée sur la barre du gouvernail et qui le maintient toujours à une même hauteur.

CRAQUELIN (*Mar.*). Bâtiment dont la charpente trop faible joue à la mer. Les marins donnent aussi ce nom, comme sobriquet, aux hommes peu vigoureux.

CRASSEMENT, CRASSER. État d'une pièce de canon ou de toute autre arme remplie de crasse.

CRATES. Claies d'osier sous lesquelles les Romains se mettaient à l'abri, lorsqu'ils se trouvaient devant des retranchements.

CRAVACHE. Sorte de fouet dont les *Croates* ou *Cravates* ont les premiers fait usage pour monter à cheval. Les meilleures cravaches sont formées à l'intérieur d'une tige de baleine recouverte d'un gros fil bien tordu ou de cordes de boyaux, et toujours enduites d'un vernis qui les rend imperméables à l'eau.

CRAVANT. Commune du département de l'Yonne. Les Français y furent battus par les Anglais et les Bourguignons, en 1423.

CRAVATE. Nom qu'on donnait autrefois à certains régiments de cavalerie légère, et aux soldats de ces régiments. (*Voy.* CROATES.) La *cravate d'un drapeau* est un ornement de soie, long et étroit, brodé d'or ou d'argent, et garni de franges, qu'on attache comme une cravate en forme de rosette à la lance d'un drapeau ou d'un étendard, et dont les bouts sont pendants. La cravate du drapeau vient de l'usage qu'avaient les porte-cornettes des quinzième et seizième siècles, d'attacher à leur buste leurs cornettes avec une écharpe, afin de mieux combattre.

Depuis la campagne d'Italie, en 1859, la cravate de coton bleu, que portaient déjà les troupes en Afrique, a remplacé le col d'uniforme dans l'infanterie de l'armée.

CRAVATE (*Mar.*). On appelle ainsi 1° un franc-funin ou gros cordage fixé à la tête des bas-mâts d'un vaisseau abattu en quille, pour soulager la carène; 2° un funin ou franc-funin dont un bout passe dans une poulie au-dessus de l'appareil de bigues que l'on place dans les vaisseaux pour les démâter. *Prendre une ancre en cravate*, c'est suspendre par un cordage une ancre à l'une des extrémités d'une chaloupe. *L'ancre prise en cravate* est l'ancre levée au moyen d'un cordage qui entoure la vergue en passant sous les deux bras, de manière que le jas reste pendant.

CRÉADIER (*Pêche*). Sorte de filet analogue au tramail.

CRÉANCE (*Mar.*). *Mouiller en créance*, c'est faire porter une ancre d'affourche avec tout le câble par une chaloupe qui rapporte ensuite le bout du câble à bord du navire.

CRÉAT. Se dit, en termes de manége, de celui qui enseigne à monter à cheval sous la surveillance de l'écuyer.

CRÈCHE (*Mar.*). Du celt. *krippe*, peigne. Établi sur lequel sont fixés, dans une corderie maritime, tous les peignes qui servent à préparer le chanvre.

CRÉCY. Commune de l'arrondissement d'Abbeville, dans le département de la Somme. Elle est célèbre par la bataille qu'y perdit Philippe de Valois, le 26 août 1346, contre Édouard III, roi d'Angleterre. L'armée française était bien supérieure à celle des Anglais, et quelques auteurs en portent même le chiffre à 100 000 combattants. Sa défaite a été attribuée à plusieurs causes réunies : d'abord à l'excellente position des Anglais; secondement à l'imprudente témérité des troupes que commandait le duc d'Alençon; troisièmement à ce que les archers génois, très-nombreux, devinrent inutiles parce qu'ils avaient laissé mouiller les cordes de leurs arbalètes; enfin, à ce que l'ennemi se servit de pièces de canon, au nombre de six, et dont nos soldats voyaient l'usage pour la première fois.

CRÉCY-SUR-SERRE. Commune de l'arrondissement de Laon, dans le département de l'Aisne. Son château fut pris et rasé par Louis le Gros, en 1115. Les Anglais s'emparèrent de la ville en 1339, 1358 et 1373; les ligueurs en 1589; et elle fut brûlée par les Espagnols en 1662.

CREIL. Commune de l'arrondissement de Senlis, dans le département de l'Oise. Elle fut ravagée plusieurs fois par les Normands; prise par le roi de Navarre en 1358; par les Anglais en 1434; par Charles VII en 1441; pillée par les calvinistes en 1567; et occupée par les ligueurs en 1588.

CRÉMAILLÈRE. Du grec κρεμάω (cremaô), je suspends.—On nomme *ouvrage à crémaillère*, la ligne de circonvallation tracée en forme de dents de scie, propre à donner des feux obliques et des feux croisés.

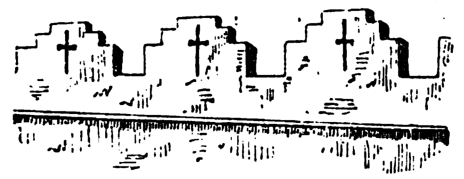
CRÉMAILLÈRE (*Mar.*). Ce mot désigne les adents pratiqués dans deux pièces de bois composant une vergue d'assemblage, et l'instrument qui sert à rider les haubans.

CRÉMÈRE. *Cremera*, aujourd'hui la *Valea*. Ruisseau d'Étrurie. C'est sur ses bords que 300 patriciens, tous de la maison de Fabius, avaient construit une forteresse pour s'opposer aux courses des Véiens. Ces patriciens furent défaits dans les environs de cette retraite, l'an 477 av. J.-C., par les Étrusques, qui leur avaient tendu un piége. Le combat prit le nom du cours d'eau près duquel il avait eu lieu.

CREMNA. Aujourd'hui *Kébrinaz*, place forte de la Pisidie, dans l'Asie Mineure. Elle appartenait aux Isaures et fut assiégée et prise l'an 279, par l'empereur Probus.

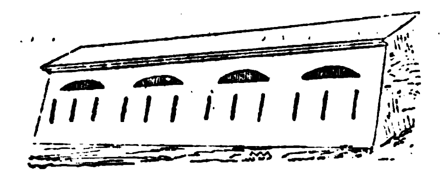
CRÉMONE. *Cremona.* Ville située sur la rive gauche du Pô, Italie. Elle fut assiégée par les Gaulois, l'an 200 av. J.-C.; par Primus, général de Vespasien, l'an 69 de l'ère chrétienne; et par Frédéric Barberousse, en 1160. En 1522, la France ne possédait plus, dans le Milanais, que le seul château de Crémone, qui soutint un siége de près de dix-huit mois, quoiqu'il ne fût défendu que par 40 soldats sous le commandement de Janot-d'Herbouville, seigneur de Bunon. Cette garnison, réduite enfin à 8 hommes, dont l'histoire aurait dû conserver les noms, jura encore de défendre la place jusqu'à la mort du dernier; mais le chevalier Bayard put enfin venir à leur secours. Le prince Eugène s'empara aussi de Crémone en 1702; et les Français la prirent en 1796 et 1800.

CRENEAU. Du lat. *crena*, entaille. Maçonnerie dentelée qui couronnait les murailles des châteaux forts. Le créneau proprement dit était la partie pleine et non l'échancrure, comme on le croit généralement; aujourd'hui, les créneaux sont des ouvertures percées dans les



Créneaux du château de Beaucaire.

murailles des places fortes, des avancées, et de tout obstacle maçonné qu'on veut mettre en état de défense, dans le but de tirer sur l'ennemi sans s'exposer à ses coups. Les mots *guerres*, *guernaux* et *carneaux* étaient synonymes



Créneaux d'escarpe.

de *créneaux*.—On donne aussi le nom de *créneau* à l'intervalle que les pelotons laissent entre eux dans l'ordre de bataille, et où se placent les chefs de peloton.

CRENEAU (*Mar.*). Tuyau en plomb où passent les ordures des bouteilles et de la poulaine.

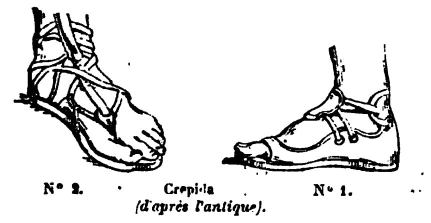
CRENELX et **CRENIAX**. Nom que l'on donnait anciennement aux créneaux.

CRÉNEQUIN. *Voy.* Cranequin.

CRÉNEQUINIER. *Voy.* Cranequinier.

CRÉPANT. Nom que portaient autrefois certaines pièces d'artillerie.

CREPIDA. Cette chaussure, en usage général chez les Grecs, se composait d'une bande de cuir entourant les côtés du pied seulement, et garnie d'une très-forte semelle. La *crepida* se



N° 2. Crepida N° 1.
(d'après l'antique).

fixait sur le cou-de-pied, soit au moyen d'une courroie passant dans des œillets (n° 1), soit par des anneaux attachés à la semelle et dans lesquels on faisait passer une courroie qui s'entrelaçait jusqu'à la cheville (n° 2).

CRÉPY. Petite ville du département de l'Oise. Elle fut prise et saccagée par les Anglais, en 1339, et par le duc de Lancastre en 1373; occupée par les Bourguignons en 1418; par Pothon et Xaintrailles en 1419; assiégée par le duc de Bourgogne en 1420; prise par les Anglais et les Bourguignons en 1431; par Charles VII en 1433; par le duc de Mayenne en 1588; et pillée par les troupes étrangères au service de France, en 1649.

CRÉPY EN LAONNAIS. Commune de l'arrondissement de Laon, dans le département de l'Aisne. C'était anciennement une place assez importante, qui fut saccagée par les Anglais en 1339 et 1373; prise par les Bourguignons en 1418 et 1420. Un traité de paix y fut conclu entre François Ier et Charles-Quint, en 1544.

CRÉQUI (Jacques de), dit *de Heilly* et *maréchal de Guienne*. Il commanda l'armée de Jean sans Peur contre Liége révoltée. En 1413, il combattit les Anglais en Guienne et fut fait prisonnier à Bordeaux. Il s'échappa et vint assister à la journée d'Azincourt où, fait de nouveau prisonnier, il fut mis à mort par les Anglais.

CRÉQUI (Charles de), prince de Poix. Maréchal de France. Vainqueur des Espagnols au combat du Tésin en 1636, il fut tué devant le fort de Brême en Piémont, en 1638, par un boulet de canon qui lui emporta la moitié du corps. On rapporte qu'après le combat et en allant reconnaître les travaux des Espagnols, on ramassa un boulet sur lequel on avait figuré une croix autour de laquelle était écrit: *A Créqui*.

CRÉQUI (François de Bonne de), duc de Lesdiguières. Maréchal de France, fit les campagnes de Flandre, d'Alsace et de Lorraine, de 1667 à 1678; fut battu à Consarbruck en 1675, et prit Luxembourg en 1684.

CRESPY. Ville de Picardie. Elle fut prise par les Anglais et les Bourguignons en 1431; par Charles VII en 1433; et par les ligueurs en 1588.

CRÊTE. En lat. *crista*, de *crescere*, croître. Partie supérieure du glacis, qui forme le parapet du chemin couvert. — Butte dans les approches d'une place, qui peut être utile à une armée assiégeante. — Partie d'une redoute appropriée à la sûreté des tirailleurs et qu'on appelle *ligne de feu*.

CREUTZNACH. Ville de la province rhénane, royaume de Prusse. Les Français s'en emparèrent en 1644.

CREUX (*Mar.*). Du lat. *scrobis*, fosse. Se dit de la profondeur d'un bâtiment, mesuré du dessus de la carlingue au-dessous du maître-bau.— Se dit aussi de la concavité de la voile enflée.

CREVASSE (*Mar.*). Ouverture dans la carène d'un vaisseau, par suite d'un choc contre un rocher, ou en touchant sur un fond inégal et dur, qui permet à l'eau de s'introduire dans l'intérieur.

CRÈVECŒUR. Commune de l'arrondissement de Cambrai, dans le département du Nord. Quelques-uns pensent que c'est l'ancien bourg de

Vincy, près duquel, en 717, Charles-Martel remporta une victoire signalée sur les Neustriens. En 1793, le général Delmas y battit les alliés.

CRÈVECŒUR (Philippe de). Maréchal de France, mort en 1494. Après avoir combattu avec Charles le Téméraire, il passa au service de Louis XI, auquel il livra Arras, Hesdin et Boulogne; perdit la bataille de Guinegate en 1479; mais conquit Saint-Omer, Térouanne et d'autres places. Il signa, en 1492, la paix d'Étaples avec l'Angleterre.

CREVELT ou **CREFELD**. Ville murée de la province rhénane, en Prusse. Le duc de Brunswick y remporta, en 1758, une victoire sur les Français commandés par le comte de Clermont.

CREVISSE. *Voy.* Écrevisse.

CRI DE GUERRE. Tous les peuples ont eu leur cri de guerre. La Bible nous fait connaître celui des Hébreux, et Homère celui des temps héroïques. Les Troyens le poussaient dès qu'ils apercevaient l'ennemi; les Grecs attendaient l'instant où ils abordaient leurs adversaires. Ce cri, que toute l'armée faisait éclater à la fois, était appelé ἀλαλαγμὸς (alalagmos), dont quelques-uns font dériver l'*halali* des chasseurs.

Le cri de guerre des Romains portait le nom de *barritus*, et, suivant Ammien Marcellin, il commençait comme un léger murmure, pour devenir, progressivement, un bruit épouvantable. Végèce recommandait toutefois aux soldats de ne faire entendre ce cri qu'au moment de la charge, afin de ménager leurs forces. Les combattants s'animaient aussi par le cri de *Feri!* Frappe!

Les Germains, les Gaulois, les Espagnols, entre autres peuples, frappaient leurs boucliers en cadence en allant à l'ennemi, et répétaient quelques noms nationaux. A la fin de l'Empire romain et au moyen âge, le cri de guerre était parfois remplacé par des chants. C'est ainsi que les légions d'Aurélien, marchant contre les Parthes, entonnèrent une chanson qui rappelait un succès obtenu récemment sur les Francs. Les armées mérovingiennes et carlovingiennes avaient aussi leurs hymnes guerriers; celui de Roland fut célèbre et en usage jusqu'au quatorzième siècle. Aux mêmes temps, le cri de guerre des Anglais était *Saint George!* celui des Écossais, *Claymore!* plus anciennement c'était *Slogan!* Celui des Espagnols — *Saint-Jacques!* — avait été adopté par eux après la bataille que Ramire II remporta sur Abdérame, roi maure de Cordoue, en 938, et qu'il attribua à la protection de l'apôtre. Le cri des Français était *Saint-Denis!* celui des croisés, *Dieu le veut!* ou *Diex el volt!* celui de Guillaume le Conquérant, *Dex aïe!* ou *Dieu nous aide!*

On appelait *cri d'armes*, le cri de guerre poussé par les vassaux de certains grands seigneurs. Le cri d'armes des comtes de Champagne était *Passe avant li meillor!* Celui des Montmorency, *Dieu ayde au premier baron chrétien!* Celui de Bourgogne, *Montjoie au noble duc!* Les sires de Beaugenci faisaient crier leur nom *Beaugenci! Beaugenci!* Le cri de la maison de Savoie était *Saint-Maurice!* celui des ducs de Bretagne, *Saint-Malo au riche duc!* celui des ducs d'Auvergne, *Clermont au dauphin d'Auvergne!* celui des ducs de Bourbon, *Montjoie-Notre-Dame!* celui des ducs de Brabant, *Louvain au riche duc!* celui des rois de Navarre, *Bigorre! Bigorre!* celui des comtes de Flandre, *Flandre au loin!* celui des sieurs de Coucy, *Coucy à la merveille!* celui des sires de Chaulieu, *Jérusalem!* celui des comtes de Sancerre, *Passavant!* celui des seigneurs de Châteauvilain, *Chastelvilain à l'arbre d'or!* celui des Templiers, *A moi! beau sire! Beauséant à la rescousse!* etc., etc. Les Suisses confédérés, dans leur lutte contre Charles le Téméraire, criaient : *Granson!*

La plupart des peuples sauvages poussent des cris retentissants durant le combat, dans la croyance que ces cris porteront l'effroi chez leurs ennemis. Au surplus, César, dans ses *Commentaires*, approuve les cris de ses soldats et blâme le silence de ceux de Pompée. Caton le Censeur disait qu'il avait remporté plus de victoires par les cris que par les coups, et supposait qu'ils provenaient d'un cœur ferme et assuré.

CRIBLÉ (*Mar.*). Du celt. *crib*, peigne. Se dit d'un vaisseau qui, dans un combat, a été percé d'un grand nombre de boulets, dont le corps a été criblé dans ses œuvres vives.

CRIC. *Voy.* Criss.

CRIÉRIENS (*Mar.*). Fantômes des naufragés qui, dans l'opinion superstitieuse des habitants de l'île de Sein, en Bretagne, demandent la sépulture, désespérés d'être depuis leur mort ballottés par les flots.

CRILLON (Louis de Berton des Balbes de). Célèbre capitaine du seizième siècle, né à Mûrs en Provence, en 1541, mort en 1615. Il fit honneur aux règnes de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, et reçut le premier le titre de *colonel général de l'infanterie.* Henri IV ne l'appelait que *le brave Crillon.* On ne doit pas regarder comme historique la phrase si connue que ce roi aurait écrite à Crillon après la bataille d'Arques. (*Voy.* Arques.)



Crillon (d'après Mauzaisse).

CRISBON-MAHON (Louis, duc de). Mort en 1796. Il se distingua dans la guerre de Sept ans; quitta le service de la France pour celui de l'Espagne, devint général en chef des armées

de ce royaume pendant les hostilités de 1780 avec l'Angleterre; et gagna son titre de duc de Mahon en reprenant l'île de Minorque sur les Anglais.

CRIMÉE (Expédition de). La Crimée est une vaste presqu'île de l'empire de Russie, située au N. de la mer Noire, à l'O. de la mer d'Azow. Elle fut habitée primitivement par un peuple appelé *Tauri*, ce qui lui fit donner par les anciens le nom de Tauride ou *Chersonèse taurique*. Les Grecs s'y établirent au sixième siècle avant l'ère chrétienne, y fondèrent plusieurs villes, et formèrent ce petit royaume du Bosphore qui, dans la suite, fut soumis successivement par Mithridate, par les Alains et par les Goths. La Crimée était d'ailleurs destinée à passer souvent au pouvoir de nouveaux envahisseurs. Ainsi les Huns s'en emparèrent et la gardèrent jusqu'à la fin du quatrième siècle, époque à laquelle elle leur fut enlevée par les Hongrois, que l'empereur Justinien expulsa à son tour au sixième siècle; puis vinrent les Khazares en 673; après eux elle devint, en 1237, la possession des Petchenègues, des Polovtzes et des Tartares du Kaptchak; en 1261, elle tomba au pouvoir des Génois qui y bâtirent la ville de Kéfa; enfin, Mahomet la conquit en 1475; et Catherine II, l'ayant occupée en 1783, se la fit céder par les Turcs en 1791. Ses villes principales sont Simféropol, Sébastopol, Eupatoria, Caffa, Iéni-Kaleh, Batchi-Saraï, Karason-Bazar et Kertch.

« Le climat de la Crimée, dit le docteur Baudens, inspecteur du service médical des armées, est, sauf quelques localités marécageuses, dont l'assainissement serait facile, d'une remarquable salubrité. A part les cantonnements que la nécessité de la défense exposait aux influences paludéennes de la Tchernaïa, tout était dans une bonne situation hygiénique. Les chaleurs d'été, tempérées par une brise de mer, ne dépassent guère celles du midi de la France. Les hivers sont rudes; le thermomètre centigrade descend à 20 degrés et même au-dessous : la violence du vent rend le froid très-difficile à supporter.»

La question des lieux saints ou *question d'Orient*, qui avait soulevé des réclamations auprès de la Porte, et la brusque mission du prince Menschikoff à Constantinople, en 1853, amenèrent une rupture entre la Russie et la Turquie, rupture que la médiation de l'Angleterre ne put conjurer. Les Russes envahirent les principautés danubiennes, et détruisirent la flotte ottomane de Sinope. (*Voy.* Sinope.)

Ce fut alors qu'un fait inouï dans nos annales se produisit : les drapeaux de France et d'Angleterre, adversaires constants depuis des siècles, s'unirent tout à coup pour combattre le même adversaire; ils s'unirent pour protéger l'étendard de Mahomet, contre l'une des plus puissantes nations qui révèrent la croix.

La guerre une fois résolue, des troupes s'acheminèrent de toutes parts vers les ports où elles devaient être embarquées. La France confiait son armée au maréchal Le Roy de Saint-Arnaud, l'Angleterre plaçait la sienne sous les ordres de lord Raglan, l'un des anciens lieutenants de Wellington; les troupes opérèrent leur débarquement sur divers points du sol ottoman; et les bâtiments des alliés se répandirent dans la Baltique et la mer Noire.

Ayant réuni leurs principales forces maritimes au mouillage de Beïcos, dans l'ancienne île de Ténédos, à six lieues de l'entrée du détroit des Dardanelles, les deux flottes quittèrent ce mouillage le 3 janvier 1854, pour entrer dans la mer Noire. La flotte française tenait la tête. Elle se composait du vaisseau *la Ville-de-Paris*, portant le pavillon de l'amiral Hamelin, et armé de 120 canons; du *Valmy*, portant le pavillon du contre-amiral Jacquinot, 120 canons; du *Friedland*, 120; du *Henri IV*, 100; de l'*Iéna*, 90; du *Bayard*, 90; du *Charlemagne*, 90; du *Jupiter*, 86; du *Gomer*, vapeur de 450 chevaux et 24 canons; du *Mogador*, de 650 chevaux et 16 canons; du *Magellan*, de 450 chevaux et 14 canons; du *Sani*, de 450 chevaux et 14 canons; du *Caton*, de 260 chevaux et 10 canons; de la *Sérieuse*, 30 canons; et du *Mercure*, 18. En tout 15 bâtiments et 942 bouches à feu. La flotte anglaise comptait 174 bâtiments et 1 068 canons : la *Britannia*, portant le pavillon de l'amiral Dundas, 120 canons; la *Queen*, portant le pavillon du contre-amiral Lyons, 120 canons; le *Trafalgar*, 120; l'*Albion*, 90; le *London*, 90; le *Rodney*, 90; la *Vengeance*, 90; l'*Agamemnon*, vaisseau à hélice, 90; le *Bellérophon*, 80; le *Sans-Pareil*, vaisseau à hélice, 70; le *Leander*, frégate à voiles, 50; la *Rétribution*, vapeur, 20; le *Tiger*, vapeur, 14; l'*Inflexible*, vapeur, 6; le *Sampson*, vapeur, 6; le *Fury*, vapeur, 6; et le *Firebrand*, vapeur, 6.

Par décret impérial du 11 mars, l'armée française d'Orient fut ainsi composée : Général en chef, le maréchal Le Roy de Saint-Arnaud; *chef d'état-major général*, de Martimprey, général de brigade; *commandant de l'artillerie*, Lebœuf, colonel; *commandant du génie*, Tripier, colonel; *chef de l'intendance*, Blanchet, intendant; *grand prévôt*, Guisse, chef d'escadron de gendarmerie; *aumônier supérieur*, l'abbé Parabère; *chef du service de santé*, Scrive, médecin principal. — 1re division : général Canrobert; 1re *brigade*, général Espinasse : 1er de zouaves, 7e de ligne, 1er de chasseurs à pied; 2e *brigade*, général Vinoy : 20e et 27e de ligne, 3e de chasseurs à pied. — 2e division : général Bosquet; 1re *brigade*, général d'Autemarre : 3e de zouaves, tirailleurs indigènes, 50e de ligne; 2e *brigade*, général Bouat : 7e léger, 6e de ligne, 3e de chasseurs à pied. — 3e division : prince Napoléon; *brigade d'infanterie*, général.... : 2e de zouaves, 22e léger, régiment d'infanterie de marine; *brigade de cavalerie*, général d'Allonville : 1er et 4e de chasseurs d'Afrique, et un détachement de spahis. — Division de réserve : général Forey;

1re *brigade*, général de Lourmel : 19e et 26e de ligne, 5e de chasseurs à pied; 2e *brigade*, général d'Aurel : 39e et 74e de ligne; *brigade de cavalerie*, général Cassaignolles : 6e de dragons et 6e de cuirassiers.

La formation de l'armée anglaise était la suivante : Général en chef, lord Raglan.—1re *division*, le duc de Cambridge : 3 bataillons de grenadiers de la garde et 3 bataillons d'highlanders.—2e *division*, sir de Lacy Evans.—*Division légère*, sir George Brown.—*Cavalerie*, lord Lucan.

L'armée turque, dite de la Roumélie et placée sous le commandement en chef du muchir Omer-Pacha, offrait un effectif de 160 000 hommes, ainsi divisés: artillerie, 4 300; cavalerie régulière, 8 640; gendarmes à cheval, 10 000; Albanais réguliers, 12 000; contingent égyptien, 15 000; infanterie, 105 000. Ces forces étaient partagées en 4 corps : à Schumla, près des Balkans; à Baladaji, ancienne résidence des pachas de Silistrie; en Bulgarie, sur le Danube; et à Varna, Pravardin, Tirnova, etc.

L'armée russe d'occupation, commandée par le prince Gortschakoff, se composait d'environ 120 000 hommes, comprenant : le 4e corps de Danneberg, une partie du 5e corps de Luders, 14 régiments de Cosaques du Don avec leur artillerie, deux équipages de pont et un parc d'artillerie de gros calibre. — Le corps d'Osten-Sacken, cantonné dans la Bessarabie, de l'autre côté du Pruth, formait la réserve.

En Asie, l'armée russe du Caucase, sous les ordres du prince Woronzoff, était forte de 160 000 hommes. L'armée des Turcs, divisée en deux corps, comptait 100 000 hommes de troupes régulières et 50 000 irréguliers.

Dans la mer Noire, la flotte russe se composait d'un vaisseau de ligne à hélice, de 120 canons; cinq vaisseaux de ligne à trois ponts, de 120; onze vaisseaux de ligne de 84; quatre frégates à voiles de 54; trois frégates à voiles de 44; neuf bricks ou corvettes à voiles de 20; trois vapeurs à aubes de 6; et onze vapeurs à aubes de 3. En tout, 2 223 canons sur 47 bâtiments.

Le général Canrobert, qui s'était d'abord rendu à Constantinople, se dirigea de là sur Gallipoli (détroit des Dardanelles), choisi provisoirement comme centre des opérations; et les Russes, ayant franchi le Danube, s'avancèrent sur la Dobrutscha.

Omer-Pacha, généralissime des troupes ottomanes, prit position en avant de Schumla, et y établit un camp retranché, parfaitement ordonné, qui contenait 45 000 hommes.

Le 7 mai, le *Berthollet* débarqua à Gallipoli le maréchal Saint-Arnaud, qui inspecta dès son arrivée les troupes réunies en cet endroit, point géographique qui était en effet le mieux approprié aux circonstances, mais en même temps le lieu le plus dépourvu de ressources que l'on pût rencontrer.

La marche rapide des Russes faisait appréhender au maréchal qu'ils n'arrivassent bientôt sur Andrinople; cependant, c'est alors qu'il écrivait : « Je ne crains pas les revers, je ne redoute que les lenteurs obligées : j'ai foi en Dieu et en mon étoile. » Après l'inspection des troupes, il fit une apparition à Constantinople, et se rendit de cette ville à Varna, où une entrevue eut lieu entre lui, lord Raglan et Omer-Pacha, entrevue à laquelle assistaient aussi les amiraux Hamelin et Dundas, le séraskier et le ministre de la guerre et de la marine du sultan. Comme les Russes avançaient toujours et jetaient des ponts sur le Danube, en se concentrant autour de Silistrie, on décida dans la conférence qu'on marcherait immédiatement contre eux; mais il devait en advenir autrement.

Durant ces entrefaites, les Russes, au nombre de 70 000 hommes, pressaient l'attaque de Silistrie, et déjà, du côté du Danube, une partie du parapet était détruite. Il fut alors résolu plus que jamais de se porter sur l'ennemi avec toutes les forces des armées alliées, forces qui se composaient d'environ 70 000 Turcs, 20 000 Anglais et 35 000 Français, appuyées par 310 pièces d'artillerie. La flotte de l'amiral Hamelin devait transporter les troupes françaises à Varna.

Pourtant, au milieu de tous ces préparatifs, une pensée plus audacieuse agitait en général les esprits, c'était de porter la guerre sur le sol même de l'empire russe, d'aller le combattre en Crimée, et d'attaquer Sébastopol, la place réputée imprenable; mais un obstacle déjouait malheureusement les différents projets conçus; c'était la difficulté de rassembler avec promptitude les troupes, lesquelles se trouvaient réparties sur des bâtiments qui avaient sans cesse à lutter contre les mauvais temps et ne pouvaient se promettre d'arriver simultanément à une époque fixe.

Alors que les troupes françaises se trouvaient concentrées à Gallipoli, les Anglais occupaient Scutari. Ainsi qu'il avait été convenu, plusieurs divisions se dirigèrent sur Varna : elles étaient commandées par les généraux Canrobert, Bosquet et le prince Napoléon. Arrivé dans cette ville, le maréchal de Saint-Arnaud adressa, le 1er juillet, à l'armée, l'ordre du jour suivant :

« Soldats ! pour vous rapprocher de l'ennemi, vous venez de mettre en quelques jours cent lieues de plus entre la France et vous. Depuis que vous l'avez quittée, votre activité, votre énergie, ont été à la hauteur des difficultés qu'il fallait vaincre; mais vous ne les auriez pas dominées sans le concours dévoué que vous a offert la marine impériale. Les amiraux, les officiers, les marins de nos ports et de nos flottes se sont voués à la pénible mission de transporter vos colonnes à travers les mers. Vous les avez vus livrés aux plus durs travaux pour réaliser des opérations d'embarquement et de débarquement souvent répétées, et nous pouvons dire qu'ils se sont disputé l'honneur de hâter la marche de vos aigles. Témoins de cette loyale confraternité des deux armées, je saisis

avec bonheur l'occasion qui s'offre à moi de lui rendre hommage, et j'irai demain porter aux flottes des amiraux Hamelin et Bruat des remercîments auxquels j'ai voulu associer chacun de vous et qui s'adresseront à la marine impériale tout entière. »

Cependant, Silistrie, qu'Omer-Pacha considérait comme perdue, Silistrie (*Voy.* ce mot) dut à sa résistance héroïque d'être sauvée. Devant cette résistance et le mouvement des alliés, les Russes avaient en effet abandonné le siége et repassé le Danube, en détruisant leurs batteries, leurs redoutes et leur camp retranché; et les alliés, qui croyaient combattre leurs adversaires sous Silistrie, se virent, au contraire, réduits à l'inaction dans Varna. Néanmoins, comme les Russes avaient pris toutes les dispositions convenables sous Silistrie et sur la rive droite du Danube, en aval de cette place, pour livrer bataille aux alliés quand ils se présenteraient, on doit conclure que ce ne fut point l'approche de l'ennemi qui les détermina à battre en retraite, mais bien, sans doute, des ordres expédiés de Saint-Pétersbourg, par suite d'un nouveau plan.

Les troupes alliées se massèrent donc dans leurs camps autour de Varna, ville située sur la côte de la mer Noire, à l'embouchure d'une rivière de même nom; et c'est au moment de cette concentration qu'un corps expéditionnaire de la Baltique s'embarquait pour aller réduire en cendres la forteresse de Bomarsund (*Voy.* ce mot), corps auquel l'empereur Napoléon III adressait cette proclamation :

« Soldats! la Russie nous ayant contraints à la guerre, la France a armé 500 000 de ses enfants. L'Angleterre a mis sur pied des forces considérables. Aujourd'hui, nos flottes et nos armées, unies par la même cause, vont dominer dans la Baltique comme dans la mer Noire. Je vous ai choisis pour porter les premiers nos aigles dans les régions du Nord, des vaisseaux anglais vont vous y transporter, fait unique dans l'histoire, qui prouve l'alliance intime de deux grands peuples et la ferme résolution des deux gouvernements de ne reculer devant aucun sacrifice pour défendre le droit du plus faible, la liberté de l'Europe et l'honneur national! Allez, mes enfants! L'Europe attentive fait ouvertement ou en secret des vœux pour votre triomphe. La patrie, fière d'une lutte où elle ne menace que l'agression, vous accompagne de ses vœux ardents; et moi, que des devoirs impérieux retiennent encore loin des événements, j'aurai les yeux sur vous, et bientôt, en vous revoyant, je pourrai dire : « Ils étaient les dignes fils des vainqueurs d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, de la Moscowa. Allez! Dieu vous protége! »

Pendant son séjour à Varna, le maréchal avait confié au général Yusuf l'organisation de spahis d'Orient, qui devaient être recrutés parmi les Bachi-Bouzoucks; mais on rencontra une résistance absolue chez ces hommes indisciplinés, et l'un de leurs chefs, Dervis-ali, protesta même dans les termes suivants auprès d'Omer-Pacha :

« Au serdar Ekrem-Omer-Pacha, nous cavaliers zaptgies de Koniah, du commandement du Kolassy Jussufaa.

« Vous nous aviez ordonné de venir à Varna; nous nous y sommes rendus et nous avons fait le service avec les troupes françaises. Le commandant de ces troupes a voulu nous faire quitter celles de notre patrie et nous enrôler dans ses rangs. Nos soldats ne consentent pas à cela. Par cette raison, la troupe s'en est allée à Schumla. J'ai voulu déconseiller les soldats, en les suivant jusqu'à Jenibazar, avec mes propos; ils me répondent : « Nous sommes prêts à « donner nos têtes dans une guerre du Padis-« chah contre ses ennemis. Si nous mourons « comme soldats de notre Padischah, nous « mourrons comme des martyrs en ayant quel-« que mérite devant Dieu; mais en entrant au « service étranger et servant pour de l'argent, « nous mourrons comme des mercenaires en « exposant par là, pour toujours, nos familles à « la honte. »

Les Russes, après leur retraite de Silistrie, s'étaient concentrés à Calarasch, sur la rive gauche du Danube, où ils avaient rassemblé une force d'environ 100 000 hommes. De son côté, le maréchal de Saint-Arnaud, déjà entouré de difficultés sans nombre, hésitait à franchir le fleuve, car ces difficultés s'y seraient multipliées de jour en jour. Il fut décidé que les alliés ne feraient aucun mouvement décisif avant qu'ils fussent bien renseignés sur les intentions de l'ennemi, ainsi que sur l'attitude que prendrait l'Autriche en Valachie. Mais bientôt apparut un adversaire auquel on n'avait point songé: le choléra, l'épouvantable choléra! Il s'était déclaré à Gallipoli, et n'avait pas tardé à gagner Varna. A l'inaction forcée, venait se joindre un fléau des plus redoutables!

Au milieu de tous ces obstacles, de toutes ces émotions, la possibilité d'un débarquement en Crimée ne cessait de fixer l'attention générale; et, en attendant qu'une détermination quelconque fût prise, on continuait à faire des reconnaissances de toutes parts, sur terre et sur mer, ainsi que sur le Danube. Après avoir franchi ce fleuve à Routschouk, les Turcs avaient rencontré les Russes à Giurgewo (*Voy.* ce mot), où s'était engagé un combat acharné. Les premiers demeurèrent maîtres de la position. Mais le choléra continuait à décimer les troupes que nous avions en Grèce et à Gallipoli, et le duc d'Elchingen et le général Carbucci furent au nombre des premières victimes du fléau.

Enfin, les gouvernements de France et d'Angleterre s'étant mis d'accord avec le vœu de l'armée pour entreprendre un coup hardi sur la Crimée, des instructions furent données en conséquence aux chefs des forces alliées. Le 18 juillet, ces deux

généraux, puis les amiraux Dundas et Hamelin, et les contre-amiraux Bruat et Lyons, se réunirent en conseil, et là fut arrêté le débarquement en Crimée. On convint en outre qu'une commission, composée d'officiers des deux armées, s'approcherait des côtes autant que possible, afin de déterminer le lieu le plus propice pour que les flottes pussent aborder et déposer les troupes à terre. Cette commission fut composée du général Canrobert, des colonels Trochu et Lebœuf, et du chef de bataillon du génie Sabatier pour la France; du général Brown et de plusieurs officiers supérieurs de l'artillerie et du génie du côté des Anglais. A son retour, cette commission déclara que Katcha était le point le plus favorable.

Revenu de cette mission, le général Canrobert partit pour aller prendre la direction d'une expédition dans la Dobrutscha; mais une reconnaissance armée dans cette contrée n'amena aucun résultat fructueux et livra, au contraire, de nouvelles proies au choléra. Cette expédition était composée de trois divisions : la première aux ordres du général Canrobert, mais commandée provisoirement par le général Espinasse; la seconde conduite par le général Bosquet; la troisième par le prince Napoléon. Le général Yusuf était à la tête de la cavalerie irrégulière ou spahis d'Orient. Le corps d'armée arriva jusqu'à Kustendjé, près du lac de Pallas, et poussa en avant quelques reconnaissances dans lesquelles la cavalerie du général Yusuf eut des engagements sans importance avec les Russes; mais bientôt les ravages du choléra devinrent tels qu'ils obligèrent l'armée à se replier en toute hâte sur Varna, où le fléau cependant ne se montrait pas moins désastreux. La flotte non plus n'était pas épargnée. On établit des tentes-hôpitaux sur les hauteurs de Franka; et des renforts de médecins, d'infirmiers et de sœurs de la Charité arrivèrent de Constantinople; mais, pour comble de malheur, un incendie vint détruire une partie de Varna.

Cette accumulation d'obstacles, d'événements déplorables et de pertes énormes avait amené un découragement général, et ceux-là mêmes qui avaient le plus désiré un débarquement en Crimée le redoutaient presque aujourd'hui que les forces, sur lesquelles on comptait naguère, avaient diminué dans une proportion effrayante. Aussi, dans un nouveau conseil convoqué par le maréchal de Saint-Arnaud, la plupart des membres se prononcèrent-ils contre l'expédition. Mais le maréchal, ne se laissant point décourager ni dominer par cette sorte de ligue, s'écria : « Il ne s'agit plus de songer aux obstacles, mais de les vaincre. C'est une grande responsabilité, soit : il faut se mettre au-dessus d'elle. Plus de doute, plus d'indécision, le temps presse; notre décision aujourd'hui doit être irrévocable. » Le maréchal l'emporta. Le lendemain, il convoqua chez lui les généraux et leur tint ce langage : « Messieurs, il a été résolu en conseil qu'une expédition serait entreprise en Crimée. Les troupes s'embarqueront à la fin de ce mois. Je sais que parmi vous les avis sont partagés au sujet de cette campagne; aussi ne vous ai-je point réunis pour vous demander des avis, mais pour vous faire connaître le but de l'opération, le plan qui a été adopté et les résultats que j'en espère. Je ne puis faire mieux, pour vous mettre au courant de toute cette affaire, que de vous donner lecture de la dépêche que je viens d'écrire à ce sujet. » Le colonel Trochu prit alors le registre de correspondance et communiqua cette dépêche.

Cependant la santé du maréchal était sérieusement altérée, et c'est alors qu'il écrivit : « N'est-ce pas bien lourd tout cela, pour un pauvre homme qui lutte contre ses propres souffrances, qui les domine par d'autres luttes plus importantes et plus nobles, qui heurte sa tête, sans l'amollir, contre des obstacles sans nombre que la prudence humaine ne peut ni prévoir ni empêcher? Voilà la vie qui m'est faite et le rôle qui m'est imposé ! Pensée triste, qui ne change rien à mes résolutions, à ma fermeté, à mon entrain, à ma confiance même, parce que j'ai foi dans le Dieu de la France et dans ses soldats, mais qui vous prouve que je ne me fais pas d'illusions, et que j'envisage tout d'un œil calme. Fais ton devoir, advienne que pourra! »

Le 25 août, le maréchal annonça à l'armée l'expédition de Crimée. Le 28, parut l'ordre de l'amiral Hamelin, relatif à l'embarquement et au débarquement des troupes. Dans la journée du 1er septembre, la 1re, la 2e et la 3e division de l'armée française, déjà embarquées, se trouvaient réunies dans la rade de Baltchick, où était mouillée aussi la flotte turque. L'amiral Dundas y arriva le 4, et, sur une lettre de lui, l'amiral Hamelin signala aux vaisseaux à voiles l'ordre d'appareiller. Le maréchal, de plus en plus malade, était à bord du vaisseau amiral la *Ville-de-Paris*. Les bâtiments français prirent le large, formés sur deux colonnes; la flotte anglaise quitta après eux la rade de Baltchick, et le rendez-vous général fut à l'île des Serpents. Les deux flottes, portant 60 000 hommes, furent ralliées le 8. Le même jour, une conférence eut lieu à bord de la *Ville-de-Paris*, afin de déterminer d'une manière précise le point de la côte où le débarquement serait opéré, et il fut encore décidé, pour la seconde fois, qu'une commission, composée de généraux de terre et de mer, renouvellerait une exploration depuis le cap Chersonèse jusqu'à Eupatoria. Le 11, cette commission revint. Elle fit connaître que les Russes attendaient les alliés sur la Katcha et l'Alma; que leurs camps toutefois ne présentaient rien de formidable; et que les forces qui y étaient rassemblées ne pouvaient guère être évaluées au delà de 30 000 hommes. On arrêta, d'après ce rapport, que l'on débarquerait sur la plage intermédiaire entre la Katcha et l'Alma, à l'endroit appelé Old-fort, et que le même jour on occuperait Eupatoria.

Le maréchal avait appelé auprès de lui le général Canrobert, qu'il affectionnait particulièrement, et à qui il témoignait fréquemment ses appréhensions sur l'avenir de la campagne, dans le cas où la maladie l'emporterait avant d'avoir obtenu un résultat décisif. Le général se décida alors à communiquer au maréchal une lettre du ministre de la guerre, dont il était porteur, et qui était conçue en ces termes : « Par ordre de l'Empereur, vous prendrez le commandement en chef de l'armée, si quelque événement de guerre ou de maladie empêchait le maréchal de Saint-Arnaud de conserver le commandement. Après avoir lu cette lettre, le maréchal exprima la joie la plus vive, et prenant les mains du général, il lui dit : « Que je vous remercie, mon cher Canrobert, et quel tourment cruel vous m'ôtez de l'esprit! »

Le 13 septembre, les flottes alliées mouillaient devant Eupatoria, qui fut sommée de se rendre et se rendit sans opposition. Le lendemain matin, le général Canrobert s'élançait sur la rive pour y planter le drapeau français. C'est à pareil jour qu'en 1812, la grande armée, commandée par Napoléon, entrait à Moscou. Aussitôt se dressent les guidons indicateurs des emplacements où doivent se former les divisions de l'armée, et le débarquement s'effectue. 60000 combattants environ foulent le sol de la Crimée, et le maréchal adresse cette proclama- aux troupes françaises :

« Soldats! vous cherchez l'ennemi depuis cinq mois : Il est enfin devant vous, et nous allons lui montrer nos aigles. Préparez-vous à subir les fatigues et les privations d'une campagne qui sera difficile, mais courte, et qui élèvera devant l'Europe la réputation de l'armée d'Orient au niveau des plus hautes gloires militaires de l'histoire. Vous ne permettrez pas que les soldats des armées alliées, vos compagnons d'armes, vous dépassent en vigueur et en solidité devant l'ennemi, en constance dans les épreuves qui vous attendent. Vous vous rappellerez que nous ne faisons pas la guerre aux paisibles habitants de la Crimée, dont les dispositions nous sont favorables, et qui, rassurés par notre excellente discipline, par le respect que nous montrerons pour leur religion, leurs mœurs et leurs personnes, ne tarderont pas à venir à nous. Soldats! à ce moment où vous plantez vos drapeaux sur la terre de Crimée, vous êtes l'espoir de la France; dans quelques jours vous en serez l'orgueil! »

Le prince Menschikoff, dans l'impossibilité d'attaquer l'ennemi sur une plage commandée par le feu de la flotte, avait concentré ses forces dans une position avantageuse sur l'Alma. Le 19, l'armée traversa sans opposition la Bulganak, et arriva sur les hauteurs qui dominent la vallée de l'Alma. Les Russes, établis sur les hauteurs de la rive gauche, présentaient un effectif de 42 bataillons, 16 escadrons et 84 bouches à feu. Le 20, les armées en vinrent aux mains; mais la lenteur des Anglais ne permit pas que l'attaque eût cette impétuosité habituelle aux Français, et qui est si souvent pour eux une garantie de la victoire. Toutefois, les Anglais compensèrent par leur aplomb et leur bravoure ce que leurs mouvements avaient eu de compassé : la bataille fut gagnée par les alliés. (*Voy.* ALMA.)

Le 23, ceux-ci se remirent en marche. Les Russes n'avaient pris aucune disposition pour défendre le passage de la Katcha, ni celui du Belbeck. Pendant cette marche, les flottes côtoyaient le littoral, et les Russes faisaient couler, à l'entrée du port de Sébastopol, cinq vaisseaux et deux frégates, ce qui enlevait à la marine des alliés tout espoir de forcer l'entrée du port. C'est alors que les généraux en chef décidèrent qu'il fallait abandonner le plan d'attaque par le nord, qu'on tournerait Sébastopol par l'est, et qu'on forcerait la place par le sud. Néanmoins, selon l'opinion de beaucoup d'hommes compétents, on se fût rendu maître de la ville presque immédiatement si l'on eût suivi le premier projet, attendu que le nombre de ses défenseurs était peu considérable en ce moment, que la partie nord était la plus facile à enlever, et que la bataille qui venait d'être livrée avait d'ailleurs profondément altéré la confiance des Russes. D'un autre côté, cependant, en adoptant la nouvelle résolution, les flottes, dont on ne pouvait se séparer sans s'exposer aux dangers les plus graves, trouvaient à s'abriter, soit à Balaclava, soit dans les baies de Kamiesch, de Kazath et de Streletzka. L'armée opéra donc une marche de flanc pour traverser la vallée de Belbeck et gagner les hauteurs qui se trouvent au delà de cette rivière; mais l'on avait à traverser des bois épais au milieu desquels il était difficile de suivre une direction exacte, et l'on dut avoir recours à la boussole.

Le maréchal, en proie aux attaques du choléra, dut faire une partie du trajet à pied. Les Anglais marchaient en tête, et l'armée française était engagée à leur suite. Lorsque la colonne anglaise eut quitté la forêt et atteint la ferme appelée Mackensie, elle se trouva à la hauteur d'une division russe qui se dirigeait sur Baktchi-Séraï. Lord Raglan fit aussitôt charger par sa cavalerie cette division; mais elle se mit en retraite, laissant, sur le terrain qu'elle abandonnait, quelques tués et blessés, des chariots de munitions et des bagages. Après cet engagement, la colonne anglaise descendit par un défilé roide dans la plaine où coule la Tchernaïa, et y installa son campement pour la nuit; mais les divisions françaises ne purent arriver jusque-là, et campèrent près du village de Mackensie. Le brouillard qui avait régné jusqu'alors s'était changé en une pluie fine.

Durant la nuit, l'état du maréchal devint tel, que son médecin dut faire connaître des appréhensions au colonel Trochu, premier aide de camp, et celui-ci considéra comme un devoir de

dire immédiatement à M. de Saint-Arnaud : « Monsieur le maréchal, le docteur Cabrol s'est rendu maître de la maladie, et vous triompherez de celle-là comme vous avez triomphé des autres; mais vous souffrez trop pour continuer à vous occuper des nombreux détails de votre commandement; cette anxiété de tous les instants est cruelle pour vous, et le moment est venu, moment triste, mais d'une nécessité impérieuse, où vous devez, pour conserver un repos qui vous est si nécessaire, éloigner de votre pensée toute préoccupation. » Après un instant donné à la surprise, à l'émotion, le maréchal répondit au colonel : « Je vous comprends, faites appeler le général Canrobert. » Quand ce dernier fut présent, M. de Saint-Arnaud lui dit d'une voix affaiblie par la souffrance : « Vous m'avez fait connaître, général, les intentions de Sa Majesté qui vous confient le commandement de l'armée dans le cas où ma santé me forcerait à l'abandonner. A partir d'aujourd'hui, prenez ce commandement; en le déposant en vos mains, j'ai moins de regret de le quitter. » Un ordre du jour fut aussitôt rédigé. Le maréchal disait à ses soldats : « Votre général en chef, vaincu par une cruelle maladie, contre laquelle il a vainement lutté, envisage avec une profonde douleur, mais saura remplir l'impérieux devoir que les circonstances lui imposent, celui de résigner le commandement dont une santé à jamais détruite ne lui permet plus de supporter le poids. Soldats, vous me plaindrez, car le malheur qui me frappe est immense, irréparable, et peut-être sans exemple. »

L'armée française se mit alors en marche pour gagner à son tour la Tchernaïa. Les troupes s'arrêtèrent sur la rive droite de cette rivière pour reconnaître les gués et laisser le temps d'établir des ponts. Pendant cette opération, la ville de Balaclava envoyait quelques boulets sur les têtes de colonnes des Anglais, pour faire acte de résistance. C'est dans cette ville, après qu'elle eut été occupée par les Anglais, que le maréchal de Saint-Arnaud alla prendre logement; mais désormais tout secours humain devait demeurer sans puissance contre l'épuisement de ses forces, et le docteur Cabrol avait lui-même fait entendre cette terrible sentence : *« Il est perdu! »* Bientôt le maréchal s'embarqua pour Constantinople, sur le *Berthollet*, et mourut dans la traversée, le 29 septembre, à quatre heures du soir.

Les divisions qui avaient campé sur la Tchernaïa, se mirent successivement en marche. Les 3e et 4e, conduites par le général en chef, allèrent occuper le plateau de la presqu'île de Chersonèse, établissant leur bivouac entre la baie de Streletzka et celle de Kamiesch, faisant face à Sébastopol, et sans être empêchées par le feu de cette place; et les 1re et 2e, ainsi que la division turque, sous les ordres du général Bosquet, prirent leur campement au nord-ouest de la presqu'île, faisant face dans cette position à la baie de Sébastopol, et de manière à se couvrir, soit des attaques qui arriveraient par la vallée de la Tchernaïa, soit de celle de Balaclava. Le corps d'observation dominait ainsi les deux vallées, en appuyant sa gauche aux Anglais, près d'Inkermann. L'armée anglaise se concentra sur la droite des Français, sa gauche s'appuyant au grand ravin de Sébastopol, et sa droite aux escarpements d'Inkermann.

Pendant cette installation, les flottes opéraient de leur côté le débarquement du matériel et des approvisionnements; et les Russes, sous la protection de l'artillerie de leur place, employaient des milliers de bras à élever de formidables épaulements et autres ouvrages de défense. C'est alors que commencèrent les opérations de ce siége à jamais célèbre, par l'ardeur des assiégeants et l'énergie des assiégés; par la science qu'apportèrent de part et d'autre les officiers du génie; par cette série continue de combats, d'attaques nocturnes, d'embuscades, qui rappelèrent ce qu'Homère raconte des prouesses accomplies sous les murs de Troie; par les prodiges enfin de l'artillerie, et par les épisodes nombreux et palpitants qui se produisirent durant près d'une année, mais dont nous ne rapporterons que les plus importants.

Par un ordre du jour en date du 2 octobre, le général Forey fut nommé commandant du corps de siége sous Sébastopol, et le général Bosquet commandant du corps d'observation destiné à soutenir l'armée de siége sur son flanc droit. Le premier de ces corps se composait des 3e et 4e divisions; le second, des 1re et 2e. Les travaux du siége étaient placés sous la direction du général du génie Bizot, et le capitaine de vaisseau Rigaud de Genouilly, de la *Ville-de-Paris*, reçut le commandement de l'artillerie et des troupes de la marine débarquées.

Du côté des Russes, les travaux de défense étaient répartis sur deux plateaux communiquant l'un avec Balaclava, l'autre avec Kamiesch. Le baron de Bazancourt donne en ces termes, dans sa chronique, le résumé de ces ouvrages : « A l'ouest, parallèlement au ravin des Anglais, se trouve un ravin dont l'embouchure est la baie de la Quarantaine. Le plateau compris entre ces deux ravins se bifurque près de la ville et donne naissance à deux contre-forts : sur celui de l'est est bâtie la ville; sur celui de l'ouest, la muraille de Sébastopol, terminée par une tour maximilienne, c'est-à-dire par une tour à plusieurs étages casematés, contenant une artillerie considérable qui bat tous les points de la campagne. De la muraille à la baie de la Quarantaine, le terrain est en pente douce, ondulée; il est battu par les feux croisés de l'enceinte et du fort de la Quarantaine. Le bastion de la Tour est en terre. Au sud, à égale distance de la tour et de l'extrémité du port, est le bastion du Mât; ces deux ouvrages sont reliés par un retranchement en terre, prolongé vers le port jusqu'à un mur crénelé. Pa-

rallèlement à cette courtine se trouve une ligne mamelonnée, de peu de hauteur, sur laquelle on a établi les travaux d'attaque. Vers le sud-est, le plateau compris entre la rade et le ravin des Anglais est divisé en trois contre-forts principaux séparés : 1° par le ravin du Carénage, qui se jette dans la baie du même nom; 2° par le ravin de Karabelnaïa, qui a pour embouchure le bassin des docks, entre les magasins de la marine et l'amirauté; 3° par le ravin qui prend son origine près de la maison de poste et descend dans le ravin dit *des Anglais*, à peu de distance du port militaire. La tour Malakoff est sur le contre-fort du milieu, au sommet d'un mamelon, entourée d'un ouvrage en terre, et armée de pièces de gros calibre. Deux retranchements ferment le contre-fort en descendant de la redoute vers les ravins. Sur le contre-fort, placé au sud-ouest du précédent, est une simple ligne de retranchements, en terre, à crémaillère, qu'on nomme Redan. »

L'ouverture de la tranchée eut lieu le 9 octobre sur un développement d'environ 100 mètres. C'était l'inauguration de l'œuvre prodigieuse de cheminements multipliés qui devait se continuer sans désemparer au milieu des combats, des pluies de boulets, de bombes, d'obus et de mitraille, jusqu'à la prise de la place. Le 17, le feu de nos batteries s'ouvrit contre celle-ci.

Les flottes alliées combinèrent de leur côté, le même jour, leur attaque avec l'attaque des batteries de terre, et ouvrirent au même instant leur feu contre la Quarantaine et la partie sud de la ville et du port. Des calculs approximatifs ont fixé à 100000 le nombre des projectiles échangés de part et d'autre. *La Ville-de-Paris* est le vaisseau français qui emporta le plus de blessures de cet engagement : 50 boulets percèrent sa muraille; et parmi les braves de son bord, l'officier d'ordonnance Sommerville fut coupé en deux et lancé à la mer; le courageux Zédé eut les jambes fracassées; un aspirant fut tué, et six autres officiers tombèrent aussi atteints grièvement. Cette attaque du 17 fit connaître qu'il serait difficile d'emporter de vive force Sébastopol qui, semblable à un camp retranché, offrait de toutes parts des défenses irrégulières, soit naturelles, soit artificielles, paraissant défier les attaques opérées selon les règles de l'art. L'officier Todleben, qui dirigeait les travaux de défense des Russes, et dont le nom s'est immortalisé comme celui du siége, n'était que capitaine lorsqu'il vint s'enfermer dans Sébastopol; en moins d'une année il devint successivement commandant, lieutenant-colonel, adjudant-colonel, brigadier général, et adjudant-général.

Le tracé de la deuxième parallèle fut commencé dans la nuit du 21 au 22. Le 25 eut lieu la bataille de Balaclava. (*Voy.* ce mot.) Le 1er novembre, on commença le tracé de la troisième parallèle. Dans la nuit du 4 au 5, l'armée russe, divisée en deux corps, prit position, le corps du général Liprandi sur Balaclava, le corps du général Danneberg sur Inkermann. Dans Sébastopol, les troupes du général Timofeiff étaient prêtes à se lancer partout où besoin serait. Le 5, fut livrée la bataille d'Inkermann (*Voy.* ce mot), à laquelle assistèrent les deux grand-ducs, Nicolas Nicolaiévitch et Michel Nicolaiévitch. Pendant que la bataille d'Inkermann avait lieu, et que le général Liprandi semblait menacer Balaclava, le troisième corps russe, sous les ordres du général Timofeiff, était chargé d'envahir nos tranchées, de renverser nos batteries, et d'empêcher ainsi les troupes du corps du siége, commandé par le général Forey, de venir en aide au général Bosquet. Cette colonne russe, composée d'au moins 5000 hommes, sortit donc de Sébastopol et se jeta sur les batteries 1 et 2, que les Français furent d'abord impuissants à défendre; mais peu après les généraux La Motterouge, de Lourmel, d'Aurelle et le prince Napoléon purent tenir tête à cette attaque, prendre à leur tour l'offensive, et refouler les Russes, la baïonnette dans les reins, jusqu'aux ouvrages de la place. Mais cette brillante action fut chèrement achetée : les blessés furent en nombre considérable, et parmi les morts était le général de Lourmel, dont une balle avait traversé la poitrine. En rendant compte de ce combat, le général Forey écrivait, à propos de la perte de l'intrépide Lourmel : « Je ne puis vous exprimer la douleur dans laquelle me plonge ce malheur. L'armée perd un général dont la bravoure chevaleresque ne connaissait aucun obstacle, et auquel semblaient réservées de hautes destinées. » Les Russes eurent, dit-on, dans cet engagement, au delà de 1200 hommes hors de combat.

Avant la bataille d'Inkermann, l'assaut de Sébastopol avait été fixé au 6 novembre, mais après cette bataille, qui éclairait complétement sur les forces imposantes dont les Russes pouvaient disposer, un assaut devenait évidemment une imprudence. Aussi, ce même jour où il devait avoir lieu, un conseil de guerre se réunit sous la tente de lord Raglan, et il fut résolu, d'un accord unanime, qu'il y aurait ajournement d'une attaque de vive force, jusqu'à ce que des renforts suffisants fussent arrivés aux alliés. On reprit donc les travaux des lignes de tranchées, et le génie militaire fut encore une fois en possession de la direction du siége. De leur côté, les Russes ne demeuraient point inactifs, et leurs ouvrages de défense étaient aussi habilement que promptement exécutés.

Mais les alliés allaient avoir aussi à combattre le froid, la neige et tous les désastres qu'un hiver rigoureux amène à sa suite. Dans la nuit du 13 au 14 novembre, surtout, ces calamités vinrent fondre sur les camps : les tentes, les baraques y furent broyées par le vent, inondées par des torrents de pluie, et le sol fut couvert des débris des charpentes et des arbres

mutilés. Sur mer, également, les flottes anglaise et française voyaient leurs vaisseaux brisés les uns contre les autres ou engloutis sous les flots : le *Danube* sombra à dix lieues du cap Chersonèse; le *Ganje*, le *Pyrenus*, le *Lord-Raglan*, le *Rodwell*, le *Tyrone*, et treize bâtiments de commerce échouèrent dans la baie de Katcha; le *Kenilworth*, le *Malta*, le *Prince*, le *Progress*, le *Resolute*, le *Wanderer* et le *Wild-Dove* se brisèrent à l'entrée du port de Balaclava, et, de tous leurs équipages, quarante hommes seulement gagnèrent la terre; le *Rip-Van-Winckle* coula en vue d'Odessa avec 250 prisonniers russes qu'il conduisait à Constantinople; la *Constance* échoua dans les eaux d'Eupatoria; le *Culloden* se brisa dans les environs; et la *Perseveranza* échoua, ainsi que le *Pluton* et le *Henri IV*. On rapporte que le commandant de ce dernier bâtiment, le capitaine Jehenne, avait écrit quelques jours avant le sinistre, à l'amiral Hamelin : « Je me considère comme en perdition sur la rade d'Eupatoria, lorsque viendra un fort coup de vent de sud-ouest. » Il va sans dire, après cela, que les travaux d'approche des Français avaient souffert aussi d'une manière horrible de l'ouragan, et des milliers de bras furent employés pour réparer les désastres.

Toutefois, l'armée française n'avait point à souffrir dans sa subsistance; des approvisionnements de toute nature se trouvaient amoncelés à Kamiesch, et, outre le nécessaire, le soldat pouvait encore se procurer un grand nombre de jouissances dont il est souvent privé, même en garnison, et on lui faisait des distributions de vin, d'eau-de-vie, de tabac, de vêtements chauds, etc. Seulement, l'incurie de l'administration anglaise avait privé les troupes de cette nation des aises et des soins dont les Français étaient l'objet; aussi ces derniers s'empressèrent-ils de venir en aide de tout leur pouvoir à leurs alliés, à leurs frères d'armes.

Le 30 décembre, le général Morris, qui commandait en chef la cavalerie française, fit une reconnaissance dans la vallée de Baïdar, vers les gorges qui s'ouvrent sur la gauche de la Tchernaïa, et engagea un combat avec les avant-postes russes. Le 31, les généraux commandant les divers corps de l'armée française distribuèrent des récompenses à leurs troupes. Dans le même temps, Omer-Pacha, général en chef des troupes ottomanes, s'était rendu en Crimée et occupait Eupatoria. Il avait adressé à son armée une proclamation ainsi conçue :

« Soldats impériaux ! quand nous combattrons notre ennemi, fermes et courageux, nous ne fuirons pas, et, pour nous venger de lui, nous sacrifierons notre tête et notre âme. Voyez le Coran; nous l'avons juré sur le Coran. Vous êtes musulmans, et je ne doute pas que vous ne sacrifiiez votre tête et votre âme pour la religion et pour le gouvernement. — Mais s'il est parmi vous un seul homme qui ait peur de la guerre, qu'il le dise; car il est trop périlleux de se présenter à l'ennemi avec de tels hommes. La peur est une maladie du cœur. Celui qui a peur sera employé dans les hôpitaux et à d'autres services; mais, plus tard, quiconque tournera le dos à l'ennemi sera fusillé. — Les hommes courageux qui veulent, au contraire, s'immoler pour la religion et pour le trône, qu'ils restent. Leur cœur est uni à Dieu; fidèles à la religion, s'ils veulent se montrer valeureux, Dieu leur donnera certainement la victoire. — Soldats! purifions notre cœur et puis confions-nous dans l'assistance de Dieu! — Combattons et faisons le sacrifice de nous-mêmes comme nos aïeux; et comme ils nous ont légué notre patrie et notre religion, nous devons les léguer à nos fils. — Vous savez tous que le but de cette vie est de servir dignement Dieu et le sultan, et de gagner ainsi le ciel. — Soldats! quiconque a de l'honneur doit penser et servir dans ces sentiments. Dieu vous protége! »

Par décret impérial du 10 janvier 1855, l'armée d'Orient fut divisée en deux corps. PREMIER CORPS, le général Pélissier, commandant en chef : *artillerie*, le général Lebœuf; *génie*, le général Tripier; 1re *division*, le général Forey; 2e *division*, le général Levaillant; 3e *division*, le général Paté; 4e *division*, le général de Salles. DEUXIÈME CORPS, le général Bosquet, commandant en chef : *artillerie*, le général Beuret; *génie*, le général Frossard; 1re *division*, le général Bouat; 2e *division*, le général Camou; 3e *division*, le général Mayran; 4e *division*, le général Dulac. Le commandement supérieur de l'armée resta au général Canrobert; celui du génie au général Bizot, et celui de l'artillerie au général Thiry.

A la même époque, les forces russes étaient ainsi composées : garnison de Sébastopol, 30 000 hommes; campement au nord des positions des alliés, 70 000; hauteurs de l'Alma, 25 000; entrée de l'isthme de Pérécop, 50 000. Total : 175 000 hommes.

Vers le milieu de janvier, de nouvelles dispositions furent aussi apportées dans la marche du siége. Pour venir en aide aux Anglais, dont les forces étaient notablement diminuées, et dont les privations devenaient de plus en plus grandes, il fut décidé qu'une brigade du corps français d'observation prendrait une partie du service de l'armée anglaise, de manière à ce que celle-ci eût deux nuits et deux jours de repos pour un jour et une nuit de service. Il fut également arrêté en principe que le siége de la tour Malakoff aurait lieu et serait fait par deux divisions françaises. Cette résolution fut encore appuyée par l'arrivée du général du génie Niel, aide de camp de l'empereur. Dès le 7 février, 1 200 travailleurs furent donc employés aux travaux d'approche à exécuter devant cette tour.

Le 17 février, les Russes opérèrent une tentative sur Eupatoria. (*Voy.* ce mot.) Dans la

nuit du 23 au 24, une attaque de la tour Malakoff eut lieu par deux bataillons du 2e zouaves, un bataillon du 4e de marine, un bataillon du 6e de ligne et un bataillon du 10e. Cette attaque ne fut point couronnée de succès : les Russes la repoussèrent avec des forces supérieures, les deux tiers des zouaves restèrent sur la place, et le général Monet fut blessé grièvement par trois coups de feu, dont deux lui brisèrent les mains.

Sur ces entrefaites les alliés apprirent la mort de l'empereur Nicolas, décédé le 2 mars.

Le 12, eut lieu un conseil de guerre auquel assista Omer-Pacha. Dans la nuit du 22 au 23, les Russes firent une sortie et envahirent les travaux des Français. Cette sortie, opérée principalement par des troupes de marine, sous le commandement du lieutenant général Khrouleff, fut la plus importante de celles que tentèrent les troupes de la place durant le siége. Il y eut des pertes notables de part et d'autre. Le 9 avril, le feu de toutes les batteries alliées s'ouvrit contre la place : 303 bouches à feu tonnèrent contre Sébastopol, et une brèche fut pratiquée dans le long mur crénelé; mais des torrents de pluie rendirent encore cette attaque infructueuse; l'eau détrempa les terres, envahit de toutes parts les travaux des alliés, et paralysa leurs efforts. Cependant la lutte se poursuivit pendant trois jours, et le résultat pour les assiégeants fut seulement de détruire en partie la série d'embuscades et d'abris établis par les Russes, objets qui jusqu'alors avaient été très-nuisibles. Mais cette lutte coûta la vie au général du génie Bizot. Le 15, seize fourneaux de mines françaises, contenant 25 000 kilogrammes de poudre, sautèrent en avant du bastion du Mât, et des roches d'une énorme dimension furent lancées dans les airs, en même temps que le sol déchiré offrit de nombreux fossés. A cette détonation inattendue, les Russes, croyant à une attaque générale, engagèrent de toutes les parties de leurs remparts un feu terrible; et les bombes, les obus, les paniers de grenades, éclatèrent bientôt sur toute la surface du terrain que l'explosion des mines avait déformé. Vainement les troupes du génie voulurent-elles s'établir dans les ravins qui avaient été pratiqués : au jour elles durent se reployer sur les lignes.

L'assaut, si avidement attendu par les troupes françaises, était fréquemment annoncé comme prochain; mais toujours de nouvelles circonstances, des contre-temps en ajournaient l'exécution. C'est au milieu de ces contrariétés qu'une expédition à Kertch fut arrêtée. Elle avait pour objet d'enlever aux Russes les moyens de ravitaillement qu'ils tiraient alors de la mer d'Azoff. Dans cette expédition, les forces françaises furent placées sous le commandement du général d'Autemarre, les forces anglaises sous le commandement du général Brown. Toutefois, des ordres arrivés de l'empereur Napoléon s'opposèrent en ce moment au départ de l'expédition. A la même époque, le général Niel prit le commandement en chef du génie de l'armée d'Orient; et, dans la nuit du 1er mai, le général Pélissier attaqua, avec un plein succès, plusieurs ouvrages des Russes. Enfin, le général de La Marmora arriva à la tête d'un corps d'armée sarde de 15 000 hommes, qui devait se réunir aux forces anglaises.

Sur ces entrefaites, le commandant Favé débarqua en Crimée, porteur de nouvelles instructions de l'empereur. Ces instructions répugnaient à lord Raglan, déjà indisposé de ce que l'expédition de Kertch n'avait pas eu lieu conformément au plan qu'il avait conçu, et dès lors un refroidissement se manifesta entre les deux commandants en chef. Néanmoins, le général Canrobert, afin d'aplanir les obstacles qui surgissaient, offrit loyalement à lord Raglan de lui laisser en cette circonstance la direction supérieure, et insista auprès d'Omer-Pacha pour qu'il en fît autant de son côté; mais le général anglais ayant mis à son acceptation des conditions que le général français devait nécessairement repousser, ce dernier écrivit, le 16 mai, au ministre de la guerre : « Ma santé fatiguée ne me permettant plus de conserver le commandement en chef, mon devoir envers mon souverain et mon pays me force à vous demander de remettre ce commandement au général Pélissier, chef habile et d'une grande expérience. L'armée que je lui laisserai est intacte, aguerrie, ardente, confiante : je supplie l'empereur de m'y laisser une place de combattant à la tête d'une simple division. »

L'état de santé du général Canrobert n'était pas évidemment la cause réelle de la démission qu'il offrait : il prévoyait les complications fâcheuses qui allaient résulter de la rupture de son *entente cordiale* avec le général anglais, et voulait les éviter par sa retraite. D'un autre côté, ne craignons pas de le dire, depuis l'arrivée à l'armée du général Pélissier, l'impatience du soldat était devenue de plus en plus ardente. Habitué qu'il avait été, en Algérie, de voir ce général le conduire toujours *en avant*, il lui semblait que sa présence en Crimée était le signal d'une prompte solution; et plus que jamais, nous le répétons, il se révoltait, tout bas, contre les ajournements forcés du général Canrobert (général que cependant il estimait autant qu'il l'aimait), et contre des bulletins météorologiques que lord Raglan adressait avec régularité à son gouvernement. Ce fut donc par une de ces abnégations dignes des temps antiques, que le général Canrobert demanda à se démettre du commandement qui lui avait été confié, et qu'on le remit aux mains d'un officier que l'armée réclamait en quelque sorte, pour en finir avec le siége et l'ennemi. En se plaçant en même temps sous les ordres de celui dont il venait d'être le supérieur, le général Canrobert donnait un autre exemple de patriotisme bien rare et bien digne d'admiration.

Le général Pélissier prit le commandement de l'armée d'Orient, et, le 20 mai, il la reconstitua ainsi : *chef d'état-major général*, le général de Martimprey; *artillerie*, le général Thiry; *génie*, le général Niel; *intendant général*, Blanchet; *grand prévôt*, Girard de Charbonnières. 1er CORPS : le général de Salles, commandant en chef; *chef d'état-major*, le général Rivet; *artillerie*, le général Lebœuf; *génie*, le général Daleme; *intendant* Bondurand; 1re *division*, le général d'Autemarre; 2e *division*, le général Levaillant; 3e *division*, le général Paté; 4e *division*, le général Bouat; *division de cavalerie*, le général Morris. 2e CORPS : le général Bosquet commandant en chef; *chef d'état-major*, le général Courtot de Cissey; *artillerie*, le général Beuret; *génie*, le général Frossard; *intendant*, Blanc de Molines; 1re *division*, le général Canrobert; 2e *division*, le général Camou; 3e *division*, le général Mayran; 4e *division*, le général Dulac; 5e *division*, le général Brunet; *division de cavalerie*, le général d'Allonville. CORPS DE RÉSERVE : le général Regnault de Saint-Jean d'Angély, commandant en chef; *chef d'état-major*, le colonel de Vaudremey; *artillerie*, le général Soleille; *génie*, N...; *intendant*, Paris; 1re *division*, le général Herbillon; 2e *division*, le général d'Aurelle; *garde impériale*, le général Mellinet; *cavalerie*, le général de Forton.

Quoique le général Pélissier eût pour instruction d'agir de concert avec le chef de l'armée anglaise, il ne se trouvait lié cependant par aucun des actes de son prédécesseur, et pouvait discuter et modifier en toute liberté les plans établis par lord Raglan. L'attaque du Mamelon Vert et de plusieurs autres ouvrages voisins fut dès lors adoptée, et l'on résolut aussi de donner suite à l'expédition de Kertch, que réclamaient vivement les amiraux Lyons et Bruat.

Dans la nuit du 22 au 23 eurent lieu les attaques des travaux russes de la baie de la Quarantaine, par le corps commandé par le général de Salles, attaques qui se reproduisirent la nuit suivante. L'entreprise eut un plein succès, les Russes laissèrent sur le champ du combat au delà de 1200 cadavres, mais la victoire, comme toujours, fut chèrement achetée. Le 22, aussi, pendant les préparatifs de ces attaques, les troupes destinées à l'expédition de Kertch s'embarquaient dans le port de Kamiesch : elles prirent terre sur la plage de Kertch, le 24, et le 25 elles occupaient la petite ville de Iéni-Kalé.

Devant Sébastopol, l'armée des alliés continuait ses mouvements offensifs, et le général Canrobert se portant avec un corps considérable sur les bords de la Tchernaïa, s'y établit d'une manière définitive, déterminant ainsi une ligne de séparation entre les Russes et les armées alliées. Le 3 juin, le général Morris se mit en marche avec la division Canrobert et la cavalerie du général d'Allonville, pour pousser une reconnaissance sur Saïdar; aucun engagement sérieux ne se produisit durant cette reconnaissance; mais, vers la fin du même mois, la vallée de Baïdar fut occupée sans opposition par la division de cavalerie. D'un autre côté, l'expédition de Kertch avait réussi : Anapa n'existait plus; et Geisk, Marioupol et Tanganrog, avec leurs approvisionnements, avaient été livrés aux flammes.

Le 7 juin, la redoute Kamchatka ou Mamelon Vert fut emportée ainsi que les ouvrages blancs, par les 2e, 3e, 4e et 5e divisions du 2e corps, sous le commandement du général Bosquet. Cette journée coûta, entre autres pertes, la vie au général de Lavarande et au colonel de Brancion. Le 18, eut lieu une attaque infructueuse de la tour de Malakoff, par le général Regnault de Saint-Jean d'Angély, à la tête de la 1re division du 1er corps, des 3e et 5e divisions du 2e corps, et de la division de la garde, divisions commandées par les généraux d'Autemarre, Mayran, Brunet et Mellinet. Les Anglais éprouvèrent le même échec à l'attaque du Redan.

Le 21, le choléra enleva le général piémontais Alexandre de La Marmora. Dans la soirée du 23, un orage, qui éclata sur la vallée de la Tchernaïa, causa la mort d'un grand nombre d'hommes et de chevaux entraînés dans les ravins transformés alors en torrents. Le 24, l'épidémie régnante foudroya encore le général anglais Esthwart et le contre-amiral Boxer, qui commandait la rade de Balaclava. Enfin, le 28, l'armée anglaise prit le deuil de son général en chef, le feld-maréchal lord Raglan. Le 4 août, sur l'ordre de l'empereur, le général Canrobert quitta la Crimée pour retourner en France. Le 16, fut livrée la bataille de Traktir (*Voy.* ce mot.)

Le 8 septembre, la tour de Malakoff fut enfin enlevée d'assaut par les Français; mais ils y perdirent les généraux de Saint-Pol, de Marolles, de Pontevès, Rivet et Breton. (*Voy.* MALAKOFF.) Les Anglais avaient attaqué de leur côté le grand Redan et le bastion central. La partie sud de Sébastopol fut alors évacuée par les Russes, après qu'ils eurent coulé les derniers vaisseaux qui restaient dans le port. Les pertes de cette journée à jamais célèbre s'élevèrent pour les Français à 5 généraux tués, 4 blessés et 6 contusionnés; 24 officiers supérieurs tués, 20 blessés et 2 disparus; 116 officiers subalternes tués, 224 blessés et 8 disparus; 1489 sous-officiers et soldats tués, 4259 blessés et 1400 disparus; en tout 7557. De la redoute même de Malakoff, le 9 septembre, le général en chef adressa cet ordre du jour à l'armée :

« Soldats ! Sébastopol est tombé; la prise de Malakoff en a déterminé la chute. De sa propre main l'ennemi a fait sauter ses formidables défenses, a incendié sa ville, ses magasins, ses établissements militaires et coulé le reste de ses vaisseaux dans le port. Le boulevard de la puissance russe dans la mer Noire n'existe plus. — Ces résultats, vous les devez non-seulement

à votre bouillant courage, mais encore à votre indomptable énergie et à votre persévérance pendant un long siége de onze mois. Jamais l'artillerie de terre et de mer, jamais le génie, jamais l'infanterie, n'avaient eu à triompher de pareils obstacles; jamais aussi ces trois armes n'ont déployé plus de valeur, plus de science, plus de résolution. La prise de Sébastopol sera votre éternel honneur. — Ce succès immense grandit et dégage votre position en Crimée. Il va permettre de rendre à leurs foyers, à leurs familles, les libérables qui sont restés dans nos rangs. Je les remercie, au nom de l'empereur, du dévouement dont ils n'ont cessé dé donner des preuves, et je ferai en sorte que leur retour dans la patrie puisse bientôt s'effectuer. — Soldats! la journée du 8 septembre, dans laquelle ont flotté ensemble les drapeaux des armées anglaise, piémontaise et française, restera une journée à jamais mémorable. Vous y avez illustré vos aigles d'une gloire nouvelle et impérissable. Soldats! vous avez bien mérité de la France et de l'empereur! »

Le feu ayant été ouvert contre Sébastopol, le 17 octobre 1854, et continué jusqu'au 8 septembre 1855, il en résulte que cette place a subi un bombardement de 322 jours. L'envoi des troupes en Crimée, pour combattre les Russes, fut de 309208 hommes, et 41974 chevaux. Il y eut 69229 morts, et 1781 disparus, dans le nombre desquels sont compris 792 prisonniers. Le matériel de l'artillerie se composait de 1678 bouches à feu de tout calibre, 2083 affûts, 2740 voitures, et 4000000 de kilogrammes de poudre.

Le 19 septembre, une commissien anglo-française fut chargée d'inventorier le matériel abandonné par les Russes à Sébastopol. On trouve entre autres articles mentionnés dans le rapport de cette commission les articles suivants : 4000 bouches à feu; 407314 boulets; 101755 projectiles creux; 24080 boîtes à mitraille; 262482 kilogrammes de poudre; 47000 cartouches à balles en bon état, et 160000 avariées.

La durée du siége de Sébastopol a naturellement reporté l'attention vers ces temps reculés où les places résistaient pendant des années aux efforts des assiégants, comme on peut le voir dans beaucoup d'articles contenus dans le présent dictionnaire. La petite ville de Taormina (Sicile), entre autres, soutint, contre les Sarrasins, un siége de quatre-vingts années; et à des époques plus rapprochées de la nôtre, nous trouvons des exemples de situations analogues à celle de notre armée en Crimée. Ainsi, le siége de Varna, commencé par le duc de Vendôme, le 14 octobre 1704, se prolongea jusqu'au 10 juin 1705. « Il fallut, dit Musset-Pathay, dans son *Dictionnaire des siéges*, braver un ennemi terrible, l'hiver avec tous ses frimas. Le froid tuait les soldats; les neiges les engloutissaient, les étouffaient. La terre, glacée jusqu'au fond de ses entrailles, se refusait aux coups des travailleurs. Il fallait employer la flamme pour creuser des tranchés nouvelles. Mais pendant près de deux mois que durèrent les rigueurs de cette triste saison, on n'entendit pas une seule plainte, on ne vit pas un seul trait d'impatience. » Durant le rude hiver de 1794 à 1795, deux armées françaises eurent à subir également les dures épreuves d'une mortelle température devant les places de Luxembourg et de Mayence. La première de ces deux armées, commandée par le général Moreau, arriva sous les murs de Luxembourg le 11 novembre 1794, et la place ne capitula que le 7 juin 1795.

CRIMÉENNE. Capote longue, ample, à capuchon et à petit collet, que l'armée française adopta durant le siége de Sébastopol. Elle était d'un drap grossier, mais très-chaud et presque imperméable.

CRIMISUS. Aujourd'hui *Calata-Bellota*. Rivière de Sicile près de laquelle, en l'an 340 av. J.-C., le général corinthien Timoléon remporta une victoire sur les Carthaginois.

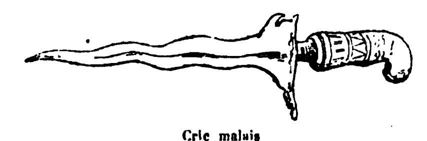
CRIN D'EMPILE (*Pêche*). Crin très-fort sur lequel les pêcheurs montent leurs hameçons.

CRINIÈRE. Touffe de crin tombante qui garnit le cimier d'un casque de dragon, de cuirassier, etc., et qui flotte par derrière. — Le nom de *crinière* est donné aux cavaliers africains dans les régions du Maghreb et du Sahara.

CRIQUE. Du saxon *crecca*, même signification. Fossés que l'on creuse en différents sens, dans les environs des places fortes, pour couper le terrain de façon que l'ennemi ne puisse y construire des tranchées. — Les armuriers donnent ce nom à des fissures ou défectuosités des métaux employés dans la fabrication des armes.

CRIQUE (*Mar.*). Sorte d'anse ou de petite baie qui forme dans les terres un enfoncement où de petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri.

CRISS, CRIC, CRIS, KRIS, KRID et CHRYT. « Le kris, dit M. le capitaine de vaisseau Laplace, est l'arme nationale des habitants de la presqu'île malaise et du grand archipel de l'Asie. Les plus riches ornent ce poignard d'or et de pierreries. Souvent le fourreau est en bois précieux ou en



Cric malais
(d'après le musée d'artillerie).

or parfaitement ciselé. La lame est ordinairement large de 18 lignes à sa base et longue d'un pied et demi. Elle est tranchante de deux côtés, renforcée au centre par une arête aiguë, et va, en serpentant comme une flamme, jusqu'à la pointe. » Rendre le criss, parmi les Macassens, est une infamie; le tirer et ne tuer personne est la dernière des lâchetés.

CRISTA. Aigrette qui était attachée au cimier du casque des anciens. On désignait par le mot *cristatus* le casque qui se trouvait muni de cette aigrette.

CROATES. Troupes de cavalerie légère qui, au dix-septième siècle, entraient, comme les Suisses, au service des divers États de l'Europe. Ces bandes de cavaliers provenaient en général de la Bosnie turque, de la Morlaquie, du pays des

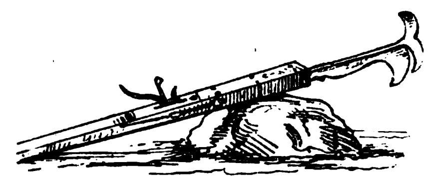


Croate
(d'après Van der Meulen).

Uskoks et du comitat de Shol. Leur costume était analogue à celui de nos hussards actuels. On les désignait aussi, en Allemagne, sous le nom de *pandours*, qui leur venait d'un hameau de Hongrie, lequel fournissait un grand nombre de ces aventuriers. En France, les Croates furent introduits pour la première fois sous le règne de Louis XIII, et on les y appela cravates, par corruption de *chroates* ou *corbats*, peuple qui vint habiter la Croatie au neuvième siècle. Louis XIV entretenait toujours un régiment de *cravates* dans son armée, où, selon Trévoux, ils servaient d'enfants perdus, de batteurs d'estrade, et allaient enlever des quartiers; le roi lui-même était leur mestre de camp; ils portaient le dolman rouge et le colback; leurs armes étaient le pistolet, le mousqueton et le sabre hongrois recourbé. La révolution de 1789 trouva encore en exercice le régiment de *royal-cravate*.

CROATIE. Province de l'empire d'Autriche qui se divise en Croatie civile et Croatie militaire. Le gouverneur de celle-ci réside à Agram. Les Croates sont exempts de contributions, mais ils doivent prendre les armes au premier ordre qui leur en est donné.

CROC. On nomme *croc de sape*, un instrument que l'on emploie surtout dans les travaux de sape volante, mais que l'on appelle plus communément *fourchette de sapeur*.—Le *croc à émérillon* est le croc qui tourne sur l'estrope ferrée d'une poulie. — Le *croc à trois branches* était, dans le courant du dix-septième siècle, une arme de chasse dont la hampe contenait, dans sa partie carrée, un pistolet à silex d'un mécanisme tout particulier. Cette arme était bandée par un res-



Croc à trois branches
d'après le musée d'artillerie.

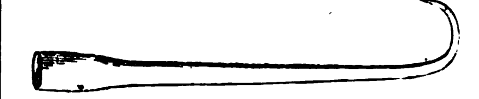
sort correspondant, au moyen d'une chaînette, à la tête du chien, et la gachette se trouvait à la partie inférieure de la hampe.

CROC (*Mar.*). Longue perche terminée par une pointe de fer, avec un crochet, laquelle reçoit aussi le nom de *gaffe*.

CROCHER (*Mar.*). Passer le croc de la poulie de capon dans la cigale d'une ancre. — On *croche* des palans sur des élingues pour hisser des fardeaux ; — on *croche* les palans des canons, ceux de roulage, une poulie de retour, etc. — *Croche!* est un commandement pour faire prendre à un matelot un cordage sur lequel il doit haler.

CROCHET. On appelle *crochet d'armes*, une espèce de râtelier double qui soutient les armes; et *crochets de retraite*, des fers crochus placés à l'affût d'un canon.—Le mot *crochet* désigne aussi une petite attache du fourreau d'une épée.

CROCHET (*Mar.*). Petits crocs en fer, vissés ou cloués en divers endroits du bord pour plusieurs usages. Il y en a aussi de mobiles, dont on se sert pour manier les câbles-chaînes, les gueuses, etc. On appelle *crochets à roulis* ou à *double charnière*, ceux qui servent à suspendre les cadres, afin de rendre les mouvements du navire moins sen-



Crochet de guerre, provenant du champ de bataille d'Azincourt
(d'après le musée d'artillerie).

sibles aux personnes qui y sont couchées. — Le *crochet de guerre*, arme du quinzième siècle, servant à attaquer les cavaliers montés et à les attirer à terre, se fixait à la hampe d'une lance. Le spécimen reproduit ici et conservé au musée d'artillerie provient du champ de bataille d'Azincourt.

CROCHU. On nomme ainsi, en termes de manége, le cheval dont les jarrets sont trop rapprochés.

CROISADES. Guerres religieuses entreprises au moyen âge, par les nations catholiques, et qui avaient pour objet d'exterminer les hérétiques en Europe, et d'expulser de la terre sainte les mahométans qui l'opprimaient. — Ces guerres furent appelées *croisades*, parce que les champions qui s'obligeaient à les soutenir portaient une croix

d'étoffe sur l'épaule droite, croix dont la couleur était différente suivant la nation : *rouge* pour les Français, *blanche* pour les Anglais, *verte* pour les Flamands, *noire* pour les Allemands, *jaune* pour les Italiens.—On compte huit de ces guerres saintes qui eurent lieu depuis l'an 1096 jusqu'à l'an 1291.

Première croisade. Vers la fin du onzième siècle, un gentilhomme picard, nommé Pierre l'Ermite, devenu pèlerin, après avoir été soldat, marié et prêtre, alla faire le voyage de la terre sainte ; à son retour en Europe, il courut de province en province, le crucifix en main, exposant les souffrances des chrétiens en Asie et excitant le peuple à s'armer pour la cause de Dieu. Il vint à bout de faire partager son enthousiasme aux grands comme aux petits. A sa voix le pape Urbain II convoqua, en 1095, un concile à Clermont en Auvergne, où se trouvèrent réunis tous les prélats de la cour romaine, 13 archevêques, 225 évêques, 4 000 ecclésiastiques et 300 000 laïques. Le souverain pontife, du haut d'une tribune élevée sur une place immense, harangua la multitude, l'exhorta à marcher contre les musulmans, et lui promit la victoire. La multitude lui répondit par ce cri qu'elle avait déjà entendu sortir de la bouche de Pierre l'Ermite : *Dieu le veut! Dieu le veut!* et le plus grand nombre prit la croix à l'envi. Quelques auteurs contemporains font monter à 6 000 000 le nombre des premiers croisés, et les plus modérés le réduisent à 1 300 000.

Cette armée monstre fut partagée en plusieurs corps. Les trois premiers, sous la conduite de Pierre l'Ermite, de Gauthier Sans-Avoir et de Godescalc, moine allemand, commirent tant de violences à leur passage en Hongrie et dans la Bulgarie, qu'ils furent exterminés avant d'avoir atteint Constantinople. Il en fut de même du quatrième corps, composé de 200 000 aventuriers, sans chefs connus, mais qui faisaient marcher devant eux une oie et une chèvre, auxquelles ils attribuaient une inspiration divine. On les accuse d'avoir commencé leur expédition par le massacre des juifs de Verdun, de Spire, de Worms, de Cologne et de Mayence. Enfin, le gros de l'armée, formé de 100 000 cavaliers et de 600 000 fantassins, s'ébranla sous la conduite de Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine ; Eustache et Baudouin, ses frères ; Raymond, comte de Toulouse ; Robert, comte de Flandre ; Robert, duc de Normandie ; Etienne, comte de Chartres et de Blois ; Hugues, frère du roi de France ; Bohémond, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, duc de la Pouille et de la Calabre ; Tancrède, cousin de Bohémond ; Adhémar, évêque du Puy, et d'autres grands personnages. La plupart de ces seigneurs avaient engagé ou vendu leurs domaines pour suffire au dépenses de l'expédition. Cette armée arriva sous les murs de Constantinople en 1095, encore brillante et pleine d'enthousiasme et d'espoir ; mais elle ne parvint que quatre années après devant Jérusalem, et, lorsqu'elle s'y présenta, elle se trouvait réduite à 23 000 combattants. Toutefois la place fut emportée d'assaut le quarantième jour du siége.

Deuxième croisade. Saint Bernard fut l'apôtre de la seconde croisade, en 1146, sous le pontificat d'Eugène III. Il enflamma les esprits à tel point, qu'il écrivait au pape : « Les villes et les châteaux deviennent déserts ; on ne voit partout que des veuves dont les maris sont encore vivants. » Conrad III, empereur d'Allemagne, et Louis VII, roi de France, prirent la croix, et conduisirent chacun à Constantinople plus de 200 000 combattants. Mais l'empereur Manuel Comnène prit ombrage de la présence de ces forces dans ses États ; il fit tendre des piéges aux chrétiens par les musulmans. Sa conduite perfide et, d'autre part, l'impéritie des deux souverains, livrèrent, en 1148, les croisés au fer des Turcs, dans le défilé du mont Taurus, et dans la plaine au delà du Méandre. Louis et Conrad, accompagnés de quelques troupes fugitives, se retirèrent à Jérusalem et tentèrent d'assiéger Damas ; mais ils durent renoncer à ce projet et s'embarquèrent pour retourner dans leurs États.

Troisième croisade. Elle fut entreprise sous le pontificat de Clément III, et prêchée par Guillaume, archevêque de Tyr, en 1188. Elle s'organisa sous la conduite de Philippe-Auguste, roi de France ; Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, et Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne. Les combattants étaient au nombre de 300 000. De son côté, Salah-Eddyn ou Saladin appela à lui toutes les forces musulmanes et fit alliance avec Isaac l'Ange, empereur de Constantinople. De nombreux détachements se rendirent par mer en Palestine pour renforcer le roi de Jérusalem, et Frédéric Barberousse, prenant le chemin de terre, en 1189, obligea Isaac l'Ange à lui livrer passage, battit deux fois le sultan de Konieh, et prit d'assaut cette ville. Mais il se noya dans le Salef, et le duc de Souabe, cerné par des bandes innombrables de musulmans, ne put conserver que 7 à 8 000 hommes avec lesquels il se retira sous les murs de Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre. Là, de nouvelles contrariétés étaient réservées aux chrétiens : d'une part, le siége traînait en longueur ; de l'autre, le marquis de Tyr disputait à Guy de Lusignan le titre de roi de Jérusalem. Sur ces entrefaites, Philippe-Auguste et Richard arrivèrent avec des armées formidables ; mais ces princes aussi prirent part aux divisions existantes, et Philippe-Auguste s'étant déclaré pour Conrad, Richard épousa la cause de Lusignan, ce qui faillit plus d'une fois amener de sanglantes collisions dans le camp. Néanmoins, Ptolémaïs succomba ; Philippe retourna en France ; et Richard, demeuré seul en Palestine, eut la gloire de vaincre Salah-Eddyn, sans pouvoir pour cela conquérir la terre sainte.

Quatrième croisade. Elle fut entreprise en

1195, et dirigée par l'empereur Henri VI. Elle compta parmi ses capitaines Marguerite de France, sœur de Philippe-Auguste, et veuve de Béla, roi de Hongrie.

Cinquième croisade. Ce fut Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui la prêcha en 1203, sous le pontificat d'Innocent III, et elle eut pour chefs, Baudouin IX, comte de Flandre; Boniface II, marquis de Montferrat, et Henri Dandolo, doge de Venise. Cependant, la terre sainte fut cette fois oubliée : les croisés s'emparèrent d'abord de Zara, ville de Dalmatie, qui avait secoué le joug de Venise; et, se mêlant des querelles qui divisaient les princes de Constantinople, ils allèrent les mettre d'accord en s'emparant de leurs États. Les Vénitiens eurent en partage la Morée, l'Archipel et les îles Ioniennes; les Français conservèrent les autres possessions et la capitale. Ainsi tomba l'empire grec, et s'éleva depuis celui des Latins dont Baudouin fut le premier souverain.

Sixième croisade. Elle fut commencée en 1217, par Jean de Brienne et André, roi de Hongrie, qui réunirent 100 000 combattants. François d'Assise l'anima de sa présence. Les croisés débarquèrent à Ptolémaïs; se réunirent au roi de Jérusalem, Jean de Brienne, pour attaquer l'Égypte, et se rendirent maîtres de Damiette, en 1219, après un siége de quinze mois; mais la désunion se mit encore parmi les chefs; elle fut surtout fomentée par les prétentions d'un certain Pélage, moine espagnol et légat du pape, qui voulait s'emparer du pouvoir militaire, et qui exerça si bien l'autorité que Damiette fut perdue et qu'il fallut évacuer l'Égypte.

Septième croisade. La Palestine étant retombée au pouvoir des infidèles en 1244, l'Europe s'émut de cet événement; saint Louis prit la croix avec les comtes d'Anjou, de Poitiers et d'Artois. Il s'embarqua le 25 août 1248, dans le port d'Aigues-Mortes, et alla porter directement la guerre en Égypte. Après des chances diverses de succès et de revers, les Français effectuèrent une retraite qui coûta à tous la vie ou la liberté, et le roi lui-même, forcé de se rendre, fut conduit, chargé de fers, à Mansourah. Pendant un certain temps, les musulmans tiraient chaque nuit trois ou quatre cents prisonniers de leurs prisons et, après leur avoir coupé la tête, les jetaient dans le Nil. Le roi obtint sa délivrance et celle des autres prisonniers moyennant une rançon énorme; et il conduisit alors les débris de son armée dans la Palestine, où il répara quelques places et séjourna trois ans et demi. Ce fut en avril 1254 qu'il s'embarqua pour la France qu'il revit en juillet.

Huitième croisade. En l'année 1263, le sultan d'Égypte Bibars ayant attaqué les chrétiens en Palestine et leur ayant enlevé plusieurs villes, saint Louis, Charles d'Anjou son frère, roi de Naples, et le prince Édouard d'Angleterre, convinrent de nouveau de se croiser contre les infidèles, et le roi de France partit le premier avec une flotte de 1 800 voiles qui portait 60 000 hommes. Mais cette fois encore l'armée prit le chemin le plus long et elle alla débarquer, en 1270, près de Carthage. Le roi de France avait l'espoir de convertir le souverain de Tunis, et de l'obliger à payer à Charles d'Anjou quelques années d'un ancien tribut; mais le prince musulman reçut les visiteurs à la tête de 100 000 combattants, accueil qui, joint au manque de vivres et à la peste, mit l'armée française à l'extrémité, et le roi lui-même, frappé de la contagion, expira sur la cendre, le 25 août. Philippe le Hardi, son fils, et le roi de Naples, qui venaient d'arriver, obtinrent pourtant sur l'ennemi quelques succès qui leur permirent de dicter les conditions d'une paix avantageuse : le roi de Tunis dut s'obliger de payer à la France les frais de la guerre, s'élevant à 200 000 onces d'or, et au roi de Naples, le double de l'ancien tribut pendant quinze années. En 1271, le prince Édouard, qui avait passé l'hiver en Sicile, conduisit 10 000 hommes seulement en Palestine, et ses exploits se bornèrent à la prise de Nazareth. Il retourna en Europe en 1272. Ce dernier effort termina les entreprises de la chrétienté contre l'Orient.

Lors de la troisième croisade, les rois de France et d'Angleterre assemblés à Nonancourt, en 1189, afin de prendre leurs dernières résolutions relatives à leur campagne en Palestine, rédigèrent entre autres ordonnances qui devaient être communes aux deux armées, celle qui concernait la punition des crimes et des délits commis par les soldats. On y trouvait ce qui suit: « Celui qui tuera un homme sera lié avec le corps mort et précipité dans la mer, ou enterré vivant; celui qui aura donné un soufflet sera plongé trois fois dans la mer; celui qui frappera de l'épée aura le poing coupé; celui qui dira des injures donnera à l'offensé autant d'onces d'argent qu'il aura prononcé d'invectives; celui qui sera convaincu de vol aura la tête rasée, on répandra dessus de la poix bouillante, on la couvrira de plumes, et le coupable sera exposé sur le premier rivage qui se présentera. »

Outre les grandes croisades dont il vient d'être parlé, il y en eut de plus ou moins importantes dirigées contre des hérétiques ou des puissances qu'on cherchait à renverser. Telles furent entre autres celles entreprises en 1208, 1211 et 1213, contre les Vaudois et autres hérétiques du Languedoc; les Albigeois, en 1226; les Stadings, hérétiques d'Allemagne, en 1234; les Albigeois, en 1243; l'empereur Frédéric, en 1243; Michel Paléologue, empereur des Grecs, en 1262; les Tatares, en 1265; les révoltés d'Angleterre, en 1265; Pierre, roi d'Aragon, en 1283; les Dulcinistes, en 1308; les Maures d'Afrique, en 1340; les Turcs, en 1343; les Tard-Venus, en 1360; Bernabo Visconti, en 1363; Louis, duc d'Anjou, en 1382; le pape Clément VII, en 1387; Ladislas, roi de Naples, en 1411; les Hussites, en 1420;

les Turcs, en 1443 et 1456; Pogebrac, roi de Bohême, en 1466; et Ferdinand, roi de Naples, en 1488.

CROISÉE (*Mar.*). Se dit de la grande envergure des voiles, vue en mer; de la longueur de leurs vergues en rade; et de l'ouverture entre deux pattes d'une ancre.

CROISÉES. Nom générique qui comprenait toutes les épées qui n'avaient pour garde que deux branches ou quillons droits et dont les pommeaux étaient très-pesants afin de balancer la longueur de la lame. Il y avait de ces épées à lames ondoyantes.

CROISER. Par l'expression *croiser la baïonnette*, on entend tenir le fusil à deux mains, en portant le pied gauche en avant et présentant la pointe de la baïonnette.

CROISER (*Mar.*). Tenir une croisière. *Croiser* les écarts ou les empatures, c'est placer deux ou plusieurs pièces de bois ou suites de pièces de bois parallèles, de telle sorte que les écarts, empatures des premières, correspondent au milieu de la longueur des pièces de bois des secondes.

CROISÉS. Ceux qui faisaient partie des croisades, c'est-à-dire qui avaient pris la croix pour aller combattre les Infidèles.

CROISETTE. Sorte de fleuret, à lame un peu plus courte, dont la garde est une simple croix et dont se sert le professeur d'escrime.

CROISETTE (*Mar.*). Barre de perroquet. — Cheville qui joint le bâton du pavillon avec le mât qui est au-dessus.

CROISEUR (*Mar.*). Bâtiment de guerre dont la mission est de naviguer dans certains parages, et d'aller et de venir d'un point à un autre, soit pour veiller à l'arrivée d'un navire ou d'une flotte, soit pour lui intercepter le passage, ou pour recevoir des avis, des messages, etc. « Aucune nation maritime, dit Merlin, ne saurait offrir dans ses annales des attaques plus hardies, des combats plus héroïques et des succès plus glorieux que ceux qui illustrèrent les croiseurs français au commencement de ce siècle. »

CROISIÈRE (*Mar.*). On appelle ainsi la mission que reçoivent des forces maritimes de croiser sur un espace déterminé de la mer, soit pour en intercepter le passage aux bâtiments ennemis, soit enfin pour bloquer les ports. On établit aussi des croisières en temps de paix, pour protéger les navires de commerce contre les pirates.

CROISSANT. *Crescens.* Armes de l'empire turc. Philippe de Macédoine s'était approché pendant la nuit, avec ses troupes, pour escalader les murs de Byzance; tout à coup la lune éclaira la contrée, et découvrit aux assiégés l'armée ennemie, qu'ils repoussèrent avec furie. Dès ce moment le croissant fut considéré comme l'emblème protecteur, comme une sorte de talisman de la ville. Lorsque, plus tard, les Turcs prirent cette place, ils y trouvèrent le croissant figuré sur tous les points; et, pensant à leur tour que ce signe devait posséder une puissance magique, ils s'empressèrent aussi de l'adopter pour emblème.

CROISSANT (*Mar.*). Tringles courbées et clouées aux sabords et au mât d'artimon. — Massifs de bois dur sur l'avant des affûts. — Portion de cercle décrite par la barre du gouvernail. — Bourrelet ou espèce de grosse tringle clouée, en demi-cercle, sur l'arrière du mât d'artimon, pour le support du guy.

CROISSANTE (*Mar.*). On appelle *échelle de latitude croissante*, l'échelle au moyen de laquelle on mesure les distances parallèles à l'équateur, sur les cartes dont tous les méridiens sont parallèles entre eux.

CROISURE (*Mar.*). Croix que les vergues font avec les mâts. — Endroit où les doubles cordages se rencontrent.

CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR, DE SAINT-LOUIS. (*Voy.* DÉCORATIONS.)

CROIX (*Mar.*). Position de deux câbles qui, après l'évitage d'un navire, passent l'un sur l'autre, ce qui donne lieu à un frottement susceptible de les détériorer si la garniture est entamée.—Mettre une vergue *en croix*, c'est la placer à poste sur ses bras et balancines.—On donne aussi le nom de *croix* à l'étoile dont les quatre rayons tiennent le bout des torons que l'on dispose pour le commettage. — On appelle *croix de Saint-André* les sangles en fil de caret tendus en forme de W ou de V, ou selon les deux diagonales de la misaine, sur la surface antérieure de cette voile. Ces sangles fortifient la misaine pendant une tempête, et tiennent le fond de la voile éloigné de l'étai.

CROIX-DE-MORTIMER. Lieu du comté d'Hereford, en Angleterre, où, l'an 1461, l'armée de la reine Marguerite, commandée par le comte de Pembroke, fut battue par Edouard, duc d'York.

CROMWELL (OLIVIER). *Lord-protecteur* d'Angleterre; né dans le comté de Huntingdon, en 1599, d'une famille de gentilshommes, mort en 1658. Nommé député au long parlement, en 1640, il déclama violemment contre le catholicisme et la royauté, et se fit, dans ses relations avec les puritains, une réputation d'austérité religieuse. Lors de la guerre civile, il leva un régiment de cavalerie à ses frais pour soutenir le parlement, et se distingua par sa bravoure autant que par son


Cromwell
(d'après Benjamin West).

habileté et ses cruautés. Appelé peu après au commandement de la cavalerie de l'armée dans laquelle il servait, il décida le succès des combats de Marston-Moor et Naseby et ruina complétement le parti royaliste. Devenu alors tout-puissant, il fit condamner à mort le malheureux Charles Ier, et proclamer la république. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1652, il se fit donner le titre de *lord-protecteur* et régna en souverain absolu. Quelque opinion qu'on puisse se former sur le véritable caractère et les projets de cet homme, on est forcé de reconnaître qu'il exerça la puissance avec fermeté, et au profit du pays : au dehors, il enléva la Jamaïque aux Espagnols, et abaissa la marine hollandaise; au dedans il fit respecter les lois et prospérer le commerce.

CRONE (*Mar.*). Machine qui, dans les ports de mer, sert pour charger et décharger les navires. —Ce mot désigne aussi une caverne ou un abri pour les pêcheurs.

CRONSTADT. Ville maritime de la Russie d'Europe. Elle est située dans une petite île du golfe de Finlande, vis-à-vis l'embouchure de la Néva, et c'est l'une des places d'armes les plus formidables de l'empire russe. Elle possède trois ports, dont l'un renferme habituellement la majeure partie de la flotte russe. La flotte suédoise y fut défaite par les Russes en 1790; et la flotte anglo-française bloqua cette ville en 1854.

CROQUANTS. Habitants de la petite ville de Crocq, chef-lieu de canton dans le département de la Creuse, qui se révoltèrent en 1592, et furent vaincus en 1596 par le gouverneur du Limousin. — Le même nom fut donné, sous Louis XIII, à des paysans de la Guienne qui s'insurgèrent aussi et furent soumis en 1630. Cette appellation venait, dit-on, de ce qu'anciennement les soldats n'avaient pour toute arme qu'un croc.

CROQUE-MOUTON. *Voy.* Argoulet.

CROSKA (Bataille de). Gagnée par les Turcs sur les impériaux, en 1739.

CROSSE. Partie recourbée du bois d'un fusil, d'un mousquet, d'une arquebuse, qu'on appuie contre l'épaule pour tirer.

CROSSE (*Mar.*). Pièce du gouvernail d'un bateau.

CROSSEN. Ville fortifiée du Brandebourg, dans le royaume de Prusse. Elle fut prise par les Russes en 1758.

CROTALE. Nom que l'on donne quelquefois, dans la musique militaire, au chapeau chinois.

CROTONE. Aujourd'hui *Cotrone*. Ville ancienne de la grande Grèce, dans le *Brutium* (Calabre), sur la mer, et près du promontoire *Lacinium*. Elle fut ravagée par Pyrrhus, prise par Annibal, et occupée par les Romains, qui y établirent une colonie.

CROUCHANT (*Nav. fluv.*). Pièce de bois qui porte sur le chef d'un bateau et sert à former la rondeur et la diminution du devant.

CROULER (*Mar.*). Lancer à la mer.

CROUPADE. Terme de manége. Air relevé plus haut que la courbette, dans lequel le cheval, étant en l'air, trousse et relève les pieds et les jambes de derrière sous le ventre, sans montrer



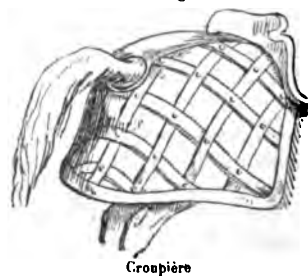
Croupade.

les fers. La croupade ne s'exécute guère que dans les piliers.

CROUPE. De l'allem. *grub*, épais, en lat. *cruppa*. En termes de manége, *porter la croupe au mur*, c'est faire aller un cheval de côté, la croupe tournée vers la muraille ou la barrière, et la tête et les épaules vers le centre du manége; la *croupe coupée* est celle qui, regardée de profil, paraît étroite et ne pas avoir sa rondeur et son étendue naturelles; la *croupe avalée* est celle qui tombe trop tôt, ce qui fait que l'origine de la queue est plus basse et par conséquent mal placée; la *croupe tranchante* est celle d'un cheval dont les cuisses sont très-aplaties. On dit qu'un cheval *tortille la croupe*, lorsqu'en marchant il fait aller, par faiblesse, sa croupe de côté et d'autre; ou qu'il a *la croupe de mulet*, quand cette croupe est pointue, aiguë.

CROUPIAT (*Mar.*). Aussière ou grelin frappé sur un bâtiment voisin ou sur un point fixe à portée, et dont on se sert dans un appareillage. A cet effet, on prend le courant du croupiat par la poupe, et, en virant dessus, on fait abattre le navire. On peut aussi frapper le croupiat sur son propre câble, et dans ce cas on appareille en filant ou en coupant ledit câble.

CROUPIÈRE. Longe de cuir attachée à la selle ou au bât, et terminée par une sorte d'anneau rembourré, appelé *culeron*, dans lequel on passe la queue d'un cheval, d'un mulet, etc. Cette pièce a pour effet d'empêcher que l'animal, en marchant, ne fasse trop remonter la selle ou le bât vers les épaules. On



Croupière
(*d'après Nicolas de Bruyn*).

donnait autrefois le nom de croupière à la *barde* du cheval qui enveloppait la croupe de l'animal. L'armure du cheval comprenait alors le chanfrein, la cervicale ou crinière, le poitrail, les flancois et la croupière. (*Voy.* ces mots.) — *Tailler des croupières*, c'est mettre une troupe en fuite et la poursuivre.

CROUPIÈRE (*Mar.*). Grelin dont on a frappé un bout sur un câble, près de l'ancre, avant de la mouiller, et dont l'autre bout passe par l'un des sabords de l'arrière. Cette pièce fait venir le vaisseau en travers quand on la roidit. On donne aussi le nom de *croupières* à deux grosses bosses à aiguillettes les plus rapprochées de l'arrière des bittes, à tribord et bâbord. *Mouiller en croupière*, c'est mouiller à la poupe, afin de maintenir les ancres de l'avant et d'empêcher le vaisseau de se tourmenter, ou faire en sorte qu'il présente toujours le même côté.

CROUSILLE (*Pêche*). Enceinte de filets que les pêcheurs provençaux établissent au bord des étangs.

CROÛTE (*Mar.*). *Crusta*. Partie irrégulière et inégale d'épaisseur que l'on détache avec la scie, en planches plus ou moins épaisses, d'une pièce de bois de construction.

CROWNPOINT. Ville du New-York, aux États-Unis. On y voyait autrefois le fameux fort Saint-Frédéric, bâti par les Français en 1731, que les Anglais prirent en 1759, et les Américains en 1775.

CRU. Monter un cheval *à cru*, c'est le monter sans selle ni couverture.

CRUSTUMERIUM. Ville du pays des Sabins. Elle était située sur l'Allia. Ses habitants, appelés Crustuminiens, furent vaincus par Romulus, et amenés à Rome, l'an 748 av. J.-C.

CRYPTOGRAPHIE. Du grec κρυπτός (cryptos), caché, et γραφία (graphia), écriture. Écriture secrète. Afin d'empêcher l'ennemi de profiter des ordres ou des dépêches qu'il pourrait intercepter, on a parfois recours à des chiffres. On sait, par divers documents de ce genre, qu'ont publiés plusieurs historiens, que les généraux de Napoléon Ier employaient deux chiffres, le grand et le petit, pour correspondre, soit entre eux, soit avec l'état-major. Il existe un grand nombre d'ouvrages spéciaux sur l'art cryptographique, dont la connaissance peut, à un jour donné, être fort utile à un officier.

CTÉSIPHON. Ville de la Babylonie. Elle était située sur le Tigre et avait été fondée par les Parthes. Trajan la prit l'an 116 av. J.-C.; Avidius-Cassius, lieutenant de Marc-Aurèle, l'an 163 de notre ère; l'empereur Septime-Sévère, en 198, et Carus, en 283. Il ne reste plus de cette cité qu'un monument appelé Takht-Keora ou trône de Chosroès.

CUBA. Ile considérable de l'archipel des Antilles, découverte par Christophe Colomb, qui en prit possession au nom du roi d'Espagne en 1492. Elle fut ravagée, en 1660 et 1762, par les Anglais, et attaquée en 1850 par le général Lopez, chef d'une troupe d'aventuriers des États-Unis. Sa capitale est la Havane.

CUBITIÈRE. Du lat. *cubitus*, coude. Pièce arrondie de l'armure, qui enveloppait le coude, et passait sur le pli du bras, de manière à le préserver sans en gêner le mouvement. Cette pièce de l'armure défensive se rattachait aux deux parties du brassard au moyen d'agrafes ou de coulisses à œillets, ou de lanières de cuir. On se rendra parfaitement compte de la manière dont elle était portée en se reportant au dessin du *brassard*, qui est représenté avec sa cubitière.



Cubitière
(d'après l'Armeria Real de Madrid).

CUDO. Casque en cuir que portaient les vélites romains.

CUEILLE (*Mar.*). Largeur d'une pièce de toile à voile.

CUEILLETTE (*Mar.*). *Charger un navire à la cueillette*, c'est le charger de marchandises appartenant à différents chargeurs.

CUEILLIR (*Mar.*). Plier une manœuvre en rond ou en ellipse.

CUENÇA. Ville de la Celtibérie, aujourd'hui Nouvelle-Castille, en Espagne. Elle fut prise sur les Arabes, en 1176, par les rois de Castille et d'Aragon, après un siége de neuf mois.

CUILLER. Du grec κόχλος (cochlos), coquille; en lat. *cochlear*. On nomme *cuiller à boulets rouges*, un instrument en fer forgé, formant une zone de sphère, et ayant un ou deux manches de bois, qui sert à tirer le boulet du fourneau et à le transporter dans l'âme de la pièce.

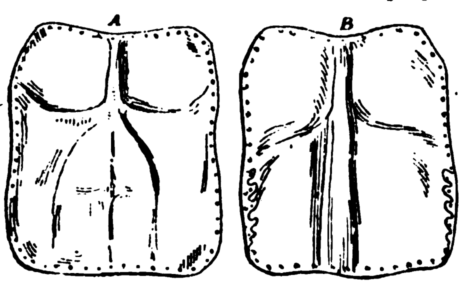
CUILLER (*Mar.*). Longue et grosse gouge avec laquelle on perce les pompes.

CUILLERON. Pièce d'arme qu'on appelle aussi *feuille de sauge, paillette à ressort*, et *ressort à baguette*. Elle est destinée à retenir la baguette, et logée dans le bois du fusil de munition, dans l'encastrement où tient le canon, et à peu de distance de l'embase de la première capucine.

CUIRASSE. Du lat. *corium*, cuir. Arme défensive. Les Éthiopiens et les Égyptiens se servirent, dans le principe, de cuirasses de peau dont ils s'enveloppaient. Dans la suite, on forma la cuirasse avec des bandes de cuir qui s'appliquaient plus facilement autour du corps; puis on en fit en tissus de lin et de laine; d'autres garnies en bois; et enfin avec des métaux, tels que le cuivre, l'or, l'argent et le fer. Quelques-unes étaient composées alternativement de lanières de cuir et de bandes de métal disposées transversalement; on les nomma *cuirasses annelées*, et

les Philistins en avaient de cette espèce. Les Phéniciens et les Assyriens avaient des cuirasses de toile de lin ; les Libyens les portaient en cuir. Les Parthes faisaient usage d'un vêtement de peau qui prenait la forme du corps et des membres, et sur lequel ils fixaient de petites lames de fer disposées comme des écailles. (*Voy.* CATAPHRACTES.) Les Sarmates se servaient d'une armure analogue, mais ils employaient des lames de corne.

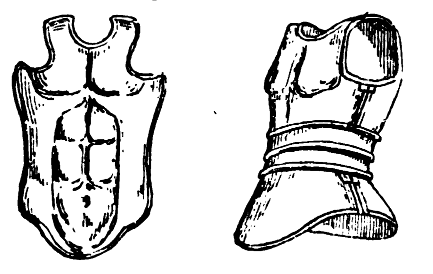
Les cuirasses des Grecs furent d'abord préparées aussi avec de la peau, puis successivement avec du cuivre, de l'airain et divers métaux fondus ensemble. La cuirasse de ces peuples,



A Plastron. Cuirasse grecque B Dossière.
(trouvée dans un tombeau près de Naples).

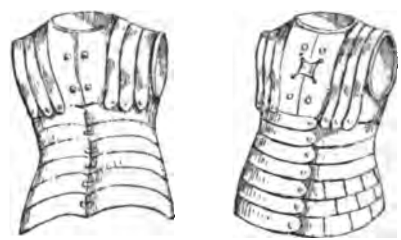
dont les armes défensives avaient pour nom générique **κατάφραγμα** (cataphragma), était appelée *thórax*, **θώραξ**, attendu qu'elle préservait surtout la poitrine. Cette armure, de formes très-variées, présentait communément deux parties, destinées à couvrir le devant et le derrière du corps. Les Lacédémoniens avaient des cuirasses de feutre ou de laine foulée. Lorsque Iphicrate réforma la plupart des armes des Athéniens, il fit adopter à ceux-ci des cuirasses de toile couvertes de petites lames de cuivre ou de fer, disposées en écailles. L'infanterie pesamment armée portait des cuirasses d'airain et des bottines de cuivre ; les peltastes avaient des cuirasses de mailles et des bottines plus légères ; la cavalerie, des cuirasses de mailles et des bottines de métal. Alexandre, pour ôter à ses soldats la tentation de tourner le dos devant l'ennemi, leur donna des cuirasses qui ne les couvraient que par devant.

Les Romains, qui nommaient la cuirasse *lo-*



CUIRASSES :
Etrusque — *(d'après le musée d'artillerie).*
Cavalerie romaine — *(d'après une statue de Balbus au musée de Naples).*

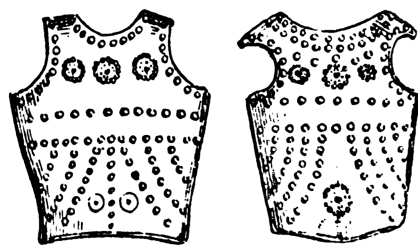
rica, commencèrent aussi par faire usage de celles qui étaient en lanières de peau ; puis ils adoptèrent les divers genres des cuirasses des Étrusques, des Perses, et ils en avaient en métal plein, en mailles et en lames transversales disposées en écailles. Les soldats de la première classe portaient la cuirasse et les bottines de métal plein ; la cavalerie avait la cuirasse de mailles ; et, du temps de Polybe, toutes les autres classes de soldats se servaient d'une sorte de plastron ou plaque de cuivre ou d'airain, bombée et de forme carrée, qu'ils plaçaient sur la poitrine. Les Romains avaient encore des



Cuirasses de soldats légionnaires romains.

cuirasses légères en étoffe, qu'ils préparaient, soit avec des doubles de toile foulés que l'on imbibait de saumure, soit avec de la laine également foulée et imprégnée de vinaigre. Les soldats légionnaires avaient des cuirasses faites de lames de métal, ajustées et superposées.

Les Francs et les Gaulois ignoraient l'usage de la cuirasse, des cuissards et des brassards. « La plupart, dit Agathias, ont la tête désarmée et bien peu portent des casques. Ils sont entièrement nus jusqu'à la ceinture, le reste du corps est couvert de peaux ou d'étoffes de toile ; et ils



Dossière. Cuirasse gauloise Plastron.
(d'après le musée d'artillerie).

n'ont guère de cavalerie, parce que, dès leur jeunesse, ils sont habitués à combattre à pied. » Mais, suivant Sidoine Apollinaire, ils suppléaient au manque de cuirasses par la rapidité avec laquelle ils faisaient tourner devant eux leurs boucliers. Quoi qu'il en soit, selon Varron, les Gaulois seraient les premiers qui auraient porté des cuirasses en fer.

Pausanias décrit ainsi la cuirasse des Sarmates : « Ces peuples, dit-il, ramassent la corne de leurs chevaux, la nettoient bien et la coupent par écailles : vous diriez des écailles de dragon. Si vous n'avez jamais vu d'écailles de dragon, imaginez-vous une pomme de pin encore verte, c'est à quoi ressemble l'ouvrage que font les barbares ; car ils percent tous ces morceaux de corne, les couchent à demi les

uns sur les autres, puis les cousent ensemble avec des nerfs ou de bœuf ou de cheval, et parviennent à en faire des cuirasses qui sont aussi propres, aussi bien travaillées que celles des Grecs, et qui ne résistent pas moins. De près comme de loin, elles sont à l'épreuve du fer. Il s'en faut beaucoup que les cuirasses de lin soient aussi bonnes à la guerre, un coup de pique ou d'épée bien asséné les perce; mais elles sont excellentes pour la chasse, parce que les dents des léopards et des lions ne peuvent les pénétrer. »

Cependant les Falisques et les Lusitains se servaient de la cuirasse de lin; et Dion Cassius rapporte que Caracalla, ayant voulu former une phalange à l'imitation de la phalange macédonienne, donna à ses soldats un casque de peau de bœuf et une cuirasse de lin à trois fils ourdis. On conservait, dit-on, à Samos, dans le temple de Minerve, une cuirasse de lin du pharaon Omasis, dont la trame était remarquable en ce sens que chaque fil avait été tordu avec 365 autres, par allusion à l'année vague.

Abandonnée, vers 380, par les Romains et les Byzantins, la cuirasse fut reprise par les Francs au commencement du neuvième siècle; puis, au onzième, elle fit place à la cotte de mailles, qui elle-même fut répudiée dans la suite pour l'adoption d'une nouvelle cuirasse qui n'avait presque rien de commun avec l'antique. C'était en effet une sorte de corset en métal battu, formé de deux plaques distinctes : l'une appelée *plastron*, *pectoral* et *mammellière*; l'autre, *dossière*, *huméral* et *musquin*; toutes deux s'ajustant au moyen d'épaulières et de courroies latérales. Outre cette cuirasse, qui était portée par les hommes d'armes, il y avait le *hallecret*, à l'usage des archers à pied; le *corselet*, dont se servaient les piquiers, etc. Au moyen âge, on employait aussi quelquefois la cuirasse de lin, mais les cuirasses de métal étaient plus usitées, et les meilleures étaient fabriquées à Milan. Au commencement du dix-septième siècle, on repoussa presque généralement l'usage des armes défensives, et les armures, déjà abandonnées par l'infanterie, le furent bientôt aussi par la cavalerie. Louis XIII prescrivit cependant, en 1638 et 1639, aux cavaliers et aux gentilshommes, de se pourvoir d'armes défensives sous peine de dégradation ; mais ces ordonnances ne furent point généralement observées. Il en fut de même de celle de Louis XIV, du 5 mars 1675, qui enjoignait aux officiers de la gendarmerie et de la cavalerie légère de porter des cuirasses. Villars raconte que, marchant comme volontaire à l'attaque d'une demi-lune, au siége de Maëstricht, en 1673, on lui avait donné une cuirasse dont la pesanteur ne lui laissait pas la liberté d'agir; il la jeta en partant, et entra un des premiers dans la demi-lune. Il rapporte encore que, au commencement d'une action, en 1677, « on l'avait pressé de prendre une cuirasse; mais il dit tout haut, en présence des officiers et des cavaliers, qu'il ne tenait pas sa vie plus précieuse que celle de ces braves gens à la tête desquels il combattait. » Cependant, ce même Villars, lorsqu'il eut plus tard le commandement de l'armée d'Allemagne, en 1703, insista vivement auprès du ministre Chamillard pour qu'on rendît à la cavalerie l'usage des cuirasses ou au moins des plastrons. « Si le roi, ajoutait-il, croit qu'on ait peine à forcer les officiers à porter des cuirasses, je serai le premier à en donner l'exemple. » Au siége de Denain, il en fit prendre aux officiers.

En France, aujourd'hui, les cuirassiers et les carabiniers sont les seuls corps qui fassent usage de la cuirasse. Celle des cuirassiers est composée de deux parties échancrées près du cou et autour des bras. La pièce de devant ou plastron est tant soit peu bombée et forme une arête dans son milieu; celle de derrière ou du dos prend la forme des épaules et des reins; ces deux pièces sont attachées sur les épaules par deux épaulières ou bretelles en buffle, couvertes d'une chaînette de cuivre; une ceinture à boucle les fixe autour du corps dans leurs parties inférieures; et la cuirasse, rembourrée dans l'intérieur, est bordée de drap écarlate. Le poids de cette cuirasse, d'après le modèle arrêté en 1825, doit être de 7 à 8 kilogrammes. Celle des carabiniers ne diffère de la précédente que par un placage en cuivre et un soleil de même métal qui orne le plastron.

Les Chinois ont plusieurs espèces de cuirasses. La principale et la plus forte est en étoffe peinte qui représente des dessins bizarres, et entre cette étoffe et la doublure, se trouve un grand nombre de petites plaques de tôle réunies entre elles par des clous de cuivre. Cette cuirasse a des manches qui forment brassards, avec des renforts sur les épaules et sous les aisselles; elle est garnie en bas d'une sorte de tablier avec un renfort sur le milieu et un autre sur la hanche droite; elle se termine par des cuissards. Les Kamtschadales s'entourent le corps d'un tissu formé de lanières croisées, et y joignent des planchettes qui protégent la poitrine et le dos; les nègres du Sénégal font usage d'une espèce de cotte de mailles sur laquelle ils portent un grand nombre d'amulettes; les anciens Mexicains avaient des cuirasses de coton; et quelques peuplades actuelles du nord de l'Amérique protégent leur poitrine avec des planches minces ou des nattes de jonc.

CUIRASSIERS. Le corps de cavalerie qui le premier porta ce nom en France fut créé en 1642, vers la fin du règne de Louis XIII, sous le titre de 7ᵉ de cavalerie, et prit successivement les dénominations de *cuirassiers du roi* et de *royal cuirassiers*. Ce régiment portait alors un justaucorps de drap bleu avec des parements en velours rouge et une coiffure en feutre, de forme arrondie, et bardée de fer. Lorsqu'en 1791, les régiments quittèrent leurs noms pour prendre

des numéros, les cuirassiers devinrent le 8e de cavalerie. En 1802, on forma trois nouveaux régiments de cuirassiers avec les 5e, 6e et 7e de cavalerie; et, à la fin de 1804, les douze premiers régiments de cavalerie furent convertis en cuirassiers. C'est alors qu'on leur donna le casque en fer poli avec le cimier de cuivre et la crinière noire. En 1806, on en créa un 13e régiment dont la force fut portée à 1500 hommes; et en 1814 il en existait quatorze régiments; douze furent conservés par la Restauration; mais, à la seconde rentrée des Bourbons, leur nombre fut réduit à six, qui portèrent les noms de cuirassiers de *la Reine*, du *Dauphin*, d'*Angoulême*, de *Berry*, d'*Orléans* et de *Condé*.



Cuirassier sous Louis XIII
(d'après J. Callot).



Cuirassier du roi, 1753
(d'après Casanova).

— En 1824, le régiment de cuirassiers *Angoulême* prit le nom de *Bordeaux*. Quatre nouveaux régiments, qui furent formés en 1825, portèrent à dix le nombre des régiments de cett arme.



Cuirassier, 1807
(d'après Carle Vernet).

Nos 10 régiments actuels de cuirassiers forment, avec les deux régiments de *carabiniers*, la *cavalerie de réserve*.



Cuirassier, 1863.

Il y a en outre deux régiments de cuirassiers dans la garde impériale.

CUIRÉE. Collet de buffle qui, autrefois, formait une partie défensive de l'ancien habillement militaire.

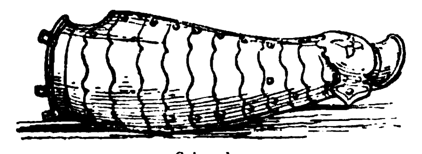
CUIR FORT (*Mar.*). Peau du dos des bœufs, tannée à la chaux, dont on fait des clapets de pompes, l'entourage du haut de leurs chopines et les ouvertures des dalots.

CUIR VERT (*Mar.*). Peau de bœuf ou de vache, sèche et sans préparation, dont on fait usage à la mer, pour préserver du frottement les mâts, les vergues, les haubans, etc., ou pour recouvrir des panneaux.

CUISINE. Du lat. *culina*. Se dit des trous que les soldats font dans les camps pour apprêter leurs aliments.

CUISINE (*Mar.*). Nom de la partie du vaisseau où l'on fait cuire les aliments, et de la grande caisse de tôle, divisée en plusieurs compartiments, pour mettre les chaudières, les casseroles, etc.

CUISSARD. On nommait ainsi, au moyen âge, la partie de l'armure qui couvrait la cuisse, en formant le prolongement antérieur de la cuirasse, et qui avait remplacé, au commencement du treizième siècle, les *chausses de mailles*. Les cuissards étaient formés de bandes de fer mobiles appelées *tassettes*, articulées comme l'enveloppe des testacés, et appliquées sur une épaisse peau



Cuissard
(d'après la collection du musée d'artillerie).

de buffle. Ils ne couvraient ordinairement que le devant de la cuisse, et venaient se joindre en bas à la genouillère. On appelait *cuissards pleins*, ceux qui régnaient devant et derrière la cuisse et ne permettaient pas de se tenir à cheval; puis *demi-cuissards*, ceux qui étaient courts et légers et servaient aux gens d'armes et aux chevaliers.

CUISSE. Du lat. *coxa*. En termes de manége, on nomme *aides des cuisses*, les mouvements des cuisses par lesquels le cavalier fait mouvoir à son gré le cheval.

CUISSOT. Partie supérieure du cuissard qui s'arrondissait pour couvrir les hanches. Cette partie se fixait sur le rebord de la cuirasse, et s'attachait aux cuissards avec des boucles. Les cuissots étaient faits ordinairement de lames transversales qu'on appelait plates ou platines.

CUL (*Mar.*). Du lat. *culus*, derrière. Se dit de l'arrière d'un vaissseau, c'est-à-dire de la poupe. Un bâtiment est *sur cul*, lorsque son arrière est trop enfoncé dans l'eau. On appelle *cul-de-varangue*, la partie entaillée qui est réunie à la quille lorsque le couple est à sa place; et *mettre le cul en vent*, c'est mettre vent en poupe, sans voiles ou autrement, par un gros temps.

CULAIGNON (*Pêche*). Se dit du fond d'un filet.

CULASSE. Partie postérieure des bouches à feu. Dans le canon proprement dit, où la culasse fait corps avec la pièce, elle comprend la *plate-bande de culasse*, le *cul-de-lampe* et le *bouton;* son poids est entre le $\frac{1}{20}$ et le $\frac{1}{30}$ de celui de la pièce; et c'est dans son métal que se fixe la *hausse graduée* indispensable aux canons de campagne.— Dans le fusil et le pistolet, la *culasse* est la portion qui ferme le bout inférieur du canon, à l'endroit du *tonnerre*, en se vissant dedans. La partie vissée se nomme le *bouton*; et celle qui est extérieure et s'applique au moyen d'une vis sur le bois est la *queue*, dont le dessous s'appelle le *talon*. D'après l'ordonnance sur l'entretien des armes dans les corps, la culasse ne doit jamais être démontée que par un armurier.

CULATE. Partie qui est au delà de la lumière ou du noyau du canon, et qui aboutit à un gros bouton de métal.

CULCITÈS. Sorte de matelas qui était en usage dans les armées des anciens. Ce matelas, formé d'herbes dans le principe, fut ensuite fait de plumes et de laine.

CUL-DE-CHAUDRON. Fond arrondi de l'entonnoir ou de l'excavation d'une mine, lorsqu'elle a produit son effet.

CUL-DE-LAMPE. Espèce d'encorbellement pyramidal renversé, qui sert à soutenir une tourelle ou une guérite de rempart, qui ne monte pas de fond, et qu'on est obligé de maintenir en l'air.—Se dit aussi de la partie du canon qui comprend le relief de la culasse et du bouton.

CUL-DE-POT (*Mar.*). Nœud qui se fait au bout d'un cordage, pour y former un bouton.

CUL-DE-POULE. Partie arrondie de la plaque de couche du fusil.

CUL-DE-SAC (*Mar.*). Enfoncement plus ou moins grand de la mer dans les terres. — Se dit aussi du fond d'un filet de pêche.

CULÉE (*Mar.*). On dit qu'un navire *donne des culées*, lorsqu'il donne des coups de sa quille sur le sable.

CULER (*Mar.*). Aller en arrière, reculer. *Mettre à culer*, c'est coiffer les voiles sur les mâts pour faire culer le navire.

CULERON. Partie de la croupière sur laquelle pose la queue du cheval.

CUL-ROND (*Pêche*). Grand bateau de pêcheur en forme de gondole.

CULIÈRE. Sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval, pour empêcher le harnais de couler en avant.

CULLODEN. Lieu situé près d'Inverness, en Écosse. Le 27 avril 1746, l'armée du prétendant Charles-Édouard, et celle d'Angleterre, commandée par le duc de Cumberland, se rencontrèrent en cet endroit et s'y livrèrent un combat que perdit le prince Edouard.

CULM. Bourg de Bohême. Le général Vandamme y fut battu en 1813.

CULOT. Du lat. *culus*, cul. Endroit de la fronde sur lequel pose le projectile qui doit être lancé. — Fond d'une gargousse. — Partie renfoncée d'une bombe, et opposée à l'ouverture qui porte le nom d'œil.

CULOTTE. Morceau de métal rond et creux qu'on fixe au bout de la poignée d'un pistolet.

CULTER. Ce mot, qui signifie couteau, était quelquefois employé par les Romains, pour désigner le poignard dont ils faisaient usage.

CUMBERLAND (Guillaume-Auguste, duc de). Général anglais, fils de George II, né en 1721, mort en 1765. Vainqueur à Culloden en 1746, journée qui ruina les dernières espérances du prétendant Charles-Édouard, il trouva plus tard la fortune moins favorable pour lui dans la guerre contre la France. Battu à Lawfeld et à Hastenbeck, il fut obligé, en 1757, de conclure la convention de Kloster-Seven.

CUME ou **CUMES**. *Cuma*. Ville de la Campanie, en Italie. Elle fut prise l'an 419 av. J.-C., par les Campaniens, à qui les Romains l'enlevèrent ensuite, l'an 38; et par l'eunuque Narsès, général de Justinien, en 553 de l'ère chrétienne.

CUNAXA. Village situé près de l'Euphrate, dans la Mésopotamie méridionale. Il est célèbre par la bataille qui s'y livra l'an 401 av. J.-C., entre Artaxerce II et Cyrus le Jeune, son frère. Celui-ci y périt; mais le Lacédémonien Cléarque, à la tête de 13 000 Grecs, remporta pour lui la victoire. C'est à Cunaxa que commença la retraite des *Dix-Mille*.

CUNERSDORF. Village de Brandebourg, États prussiens. Frédéric le Grand y fut battu, en 1759, par les Russes et les Autrichiens.

CUNETTE. De l'ital. *cunetta*, dériv. de *cuniculum*, canal souterrain. Sorte de canal ou d'aqueduc qu'on établit dans tout le développement des fossés secs du corps d'une place et de la demi-lune, afin de faciliter l'écoulement des eaux. Ce canal, qui traverse sous de petites voûtes les glacis des caponnières, a communément 65 centimètres de profondeur sur 1^m,30 de largeur au fond et 2^m,60 dans le haut. Il est pavé.

CUPELLAIRES. *Cupellarii*. Soldats éduens qui étaient armés pesamment et de toutes pièces.— On a donné le même nom à d'autres troupes gauloises que les Latins appelaient *cataphracti*.

CURAÇAO. L'une des îles Antilles hollandaises. Découverte par les Espagnols en 1527, elle leur fut enlevée par les Hollandais en 1634; les Anglais s'en emparèrent à leur tour en 1798, la restituèrent à la paix d'Amiens, puis l'occupèrent derechef en 1806; elle ne revint définitivement à la Hollande qu'en 1814.

CURAGE (*Mar.*). Se dit de l'action d'enlever du fond d'un port les boues et autres sales matières qui l'encombrent et en troublent les eaux.

CURE-MOLE (*Mar.*). Bateau ponté où se trouve établi un appareil qui fait agir de vastes cuillers, au moyen desquelles on peut nettoyer le fond de la mer dans un port. Cette machine fut inventée par M. de Juvigny.

CURE-PIED. Instrument dont on fait usage pour nettoyer le dedans du pied des chevaux.

CURER (*Mar.*). Du lat. *curare*, nettoyer. Dégager les ports, les havres et les bassins des galets, sables ou vases qui les engorgent.

CURETTE (*Mar.*). Gratte ayant un long manche, et dont on fait usage pour nettoyer l'intérieur des pompes.

CURIACES. *Voy.* Combat des Horaces et des Curiaces.

CURION (C. Scribonius). Tribun du peuple. Après avoir suivi le parti de Pompée, il embrassa celui de César, et se mit à la tête d'une armée qui chassa Caton de la Sicile et porta ensuite la guerre en Afrique. Mais là il fut défait par un lieutenant de Juba et périt dans le combat.

CURIUS DENTATUS (Marius). Romain célèbre par sa capacité, sa bravoure, son désintéressement et sa frugalité. Nommé trois fois consul, il vainquit les Samnites, les Sabins et les Lucaniens; battit Pyrrhus, près de Tarente, l'an 275 av. J.-C.; et obtint deux fois les honneurs du triomphe. Des ambassadeurs samnites étant venus lui offrir de l'or pour le gagner à leurs desseins, il leur répondit : « Qui sait vivre de peu n'a pas besoin d'or, mais au contraire commande à ceux qui en ont. » Dans une distribution de terres par lui conquises, il donna quatre arpents aux citoyens pauvres, et ne fit pas sa part plus forte.

CURLE (*Mar.*). Rouet dont le cordier fait emploi pour le fil de caret. (*Voy.* Molette.)

CURRODRÉPANE. Du lat. *currus*, char, et du grec δρέπανον (drépanon), faux. Chariot armé de faux dont on faisait usage anciennement à la guerre.

CURSEUR. Du lat. *cursor*, coureur. Bois qui traverse la flèche de l'arbalète.

CURTIUS (M.). Jeune Romain célèbre par ses exploits et le fait suivant que l'histoire a enregistré. Un large gouffre s'étant, dit-on, ouvert au milieu du Forum, l'an 360 av. J.-C., l'oracle, consulté, répondit que pour le voir se fermer Rome devait y jeter ce qu'elle avait de plus *précieux*. Aussitôt Curtius s'y précipita. Si cet acte n'accuse pas précisément de la modestie, il prouve du moins un rare dévouement.

CUSPIS. Mot qui désignait, chez les Romains, la pointe d'une lance.

CUSSEZ-LA-CALONNE. Département de la Côte-d'Or. C'est dans les environs de ce lieu, et particulièrement sur les chaumes d'Auvenay, que César défit les masses émigrantes des Helvètes.

CUSTINES (Adam-Philippe, comte de). Général

de division, né à Metz en 1740, mort en 1793. Après des services distingués dans la guerre de Sept ans et celle de l'indépendance d'Amérique, il obtint en France le grade de maréchal de camp et fut nommé gouverneur de Toulon. En 1789, la noblesse de Lorraine l'envoya comme député aux états généraux; il y figura dans le parti de l'opposition. Appelé, en 1792, à commander l'armée du Rhin, il débuta par une suite de surprises de places que les troupes prussiennes vinrent interrompre. Il passa à l'armée du Nord; mais, accusé presque immédiatement de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait dû pour défendre Mayence, on le fit venir à Paris, où on le condamna à périr sur l'échafaud. Il n'est pas besoin d'ajouter que ce fut moins, à cette époque, sa conduite militaire que sa qualité de noble qui le conduisit au supplice.


Custines.
(d'après le musée de Versailles).

CUSTODE. Du lat. *custodia*, étui. Chaperon de cuir qui couvre le fourreau des pistolets pour empêcher qu'ils ne se mouillent.

CUSTRIN ou **KUSTRIN.** Ville du Brandebourg, dans les États prussiens. Elle fut détruite par les Russes en 1758, et les Français l'occupèrent de 1806 à 1814.

CUTTER. *Voy.* CÔTRE.

CYBEA (*Mar.*). Navire d'une grande dimension qui, chez les anciens, était particulièrement destiné aux transports.

CYBO (AARON). Né à Rhodes en 1377, mort à Capoue en 1475. Père du pape Innocent VIII. Il appartenait à une famille génoise, d'origine grecque, dont plusieurs membres se distinguèrent au service de leur patrie. Il défendit Naples contre Alphonse d'Aragon en 1442, et fit preuve de tant de courage que ce dernier, lorsqu'il se fut emparé de la ville, maintint le vaincu dans la vice-royauté.

CYCLODIATOMIE. Du grec κύκλος (cyclos), cercle, et τομή (tomê), coupure. Calcul des directions et des inclinaisons en balistique.

CYLINDRE (*Mar. à vap.*). Du grec κύλινδρος (cylindros), formé de κυλίω (cyliô) ou κυλινδῶ (cylindô), je roule. Pièce fixe, en fonte de fer, dans laquelle la vapeur fait marcher le piston, ce qui détermine le mouvement de tout le mécanisme de la machine. Le cylindre est communément fermé par un fond fixe à la partie inférieure, et par un couvercle boulonné à la partie supérieure; il est en outre percé dans son milieu d'une ouverture où passe la tige du piston. L'arrivée de la vapeur dans le cylindre a lieu d'ordinaire par des orifices rectangulaires placés dans un plan qui lui est parallèle; ces orifices servent, en outre, à l'évacuation de la vapeur qui y agit, et ils sont ouverts ou fermés, selon le cas, au moyen d'un tiroir dont la boite est directement fixée au cylindre par des boulons et des écrous; enfin, deux soupapes de sûreté sont placées dans le fond, pour livrer passage à l'eau qui provient de la condensation ou des chaudières. On appelle *espaces libres, espaces morts* ou *liberté de cylindre*, l'espace vide qui reste au-dessous et au-dessus du piston, lorsque cet organe est à une extrémité de course; cette liberté a pour objet de laisser agir la vapeur sur le piston, quand celui-ci doit changer la direction de son mouvement.

CYMBA (*Mar.*). κύμβη (cymbê). Petit bateau de rivière que les anciens employaient pour la pêche. Il s'élevait aux deux extrémités, de manière à former un creux notable au centre, et pouvait être manœuvré par un seul rameur.

CYMBALE. Du grec κύμβαλος (cymbalos), cavité. Instrument de musique militaire dont on attribue l'invention aux Hébreux, et qu'on fait remonter vers l'an 1048 av. J.-C.

CYNÉGIRE. Guerrier athénien. Après la bataille de Marathon, et comme il poursuivait les vaisseaux des Perses, il saisit un bordage de la main droite; la main est coupée, il emploie la main gauche; celle-ci a le même sort, il s'attache à sa proie avec les dents.

CYNOCÉPHALES. Collines de la Thessalie qui ont donné leur nom à deux batailles qui se livrèrent à leur pied : la première en l'an 364 av. J.-C., entre Alexandre, tyran de Phères, et Pélopidas, chef des Thébains, qui y périt quoique victorieux; la seconde, l'an 197, également avant l'ère chrétienne, entre les Romains, commandés par Quintus Flaminius, et Philippe de Macédoine, qui fut vaincu.

CYROPÉDION (BATAILLE DE). Gagnée par Séleucus, roi de Syrie, l'an 283 av. J.-C., sur Lysimaque, roi de Thrace et de Macédoine.

CYROPOLIS. Ville de Sogdiane. Alexandre la ruina de fond en comble l'an 327 av. J.-C.

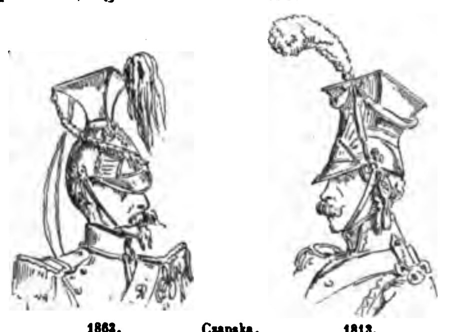
CYRUS Ier. Fils de Cambyse et de Mandane, fille d'Astyage, roi des Mèdes; fondateur de la monarchie persane, qui commença à régner vers l'an 559 av. J.-C. Au temps d'Hérodote, Cyrus était déjà devenu un personnage presque légendaire. Selon Strabon, son vrai nom serait Agradatos, et il n'aurait adopté celui de Cyrus qu'en montant sur le trône. On raconte qu'il fut élevé par un berger auquel son grand-père, Astyage, effrayé par un oracle, avait ordonné de tuer l'enfant. Il décida les Perses à se soulever contre les Mèdes et renversa Astyage en 560. Quatre ans après il s'empara de la ville de Sar-

dis et fit Crésus prisonnier. En 538 il assiégea Babylone et pénétra dans cette ville en détournant le cours de l'Euphrate. Enfin il fut lui-même défait par les Massagètes et mis à mort par la reine Tomyris en 529, après avoir régné pendant plus d'un quart de siècle.

CYRUS II ou CYRUS LE JEUNE. Fils de Darius II et de Parysatis. Il se révolta contre son frère aîné Artaxercès, qui avait succédé à Darius II. En 401 av. J.-C. il quitta Sardis à la tête de ses troupes, qui se composaient de 13 000 Grecs et de 300 000 barbares; l'armée de 900 000 hommes, que son frère avait rassemblée dans la plaine de Cunaxa (province de Babylone), céda un instant devant l'impétueuse attaque des Grecs; mais Cyrus ayant été tué de la main même d'Artaxercès, ses partisans se retirèrent. Ce fut alors que Xénophon effectua la retraite connue sous le nom de *Retraite des Dix-Mille*. (*Voy.* CUNAXA, XÉNOPHON.)

CYSIQUE. *Cyzicus*. Ville de l'Asie Mineure, dans la Phrygie hellespontine. L'an 410 av. J.-C., Alcibiade battit, aux environs de cette ville, les troupes lacédémoniennes; puis Mithridate en fit le siége, l'an 74, avec 300 000 hommes, mais Lucullus la dégagea par de savantes manœuvres, et y remporta l'année suivante la victoire qui est dite *de Cysique*.

CZAPSKA. Coiffure militaire polonaise adoptée pour les régiments de lanciers.



1863. Czapska. 1813.

Le czapska est bleu, avec soutache et galon jonquille, pour les quatre premiers régiments, et garance pour les quatre autres; cordon blanc et plumet tombant en crin *rouge*.

Pour la garde le czapska est bleu de ciel, avec soutache et galons blancs; plumet retombant en plumes de coq *écarlates*.

CZARNIECKI (ÉTIENNE). Général polonais, né en 1599, mort en 1664, surnommé *le Duguesclin de la Pologne*. Il débuta par des campagnes contre l'hetman des Cosaques, Chmielmicki, et contre les Russes; nommé général en 1643, et castellan de Kief en 1654, il défendit pendant deux mois, en 1655, la ville de Cracovie contre Charles-Gustave, roi de Suède. Il fut tué dans une campagne contre les Cosaques.

CZARNOWO (COMBAT DE). Il eut lieu le 23 décembre 1806.

CZASLAU. Ville de la Bohème, dans l'empire d'Autriche. Frédéric le Grand y battit, en 1742, les Autrichiens que commandait le prince Charles de Lorraine.

CZENSTOCHOWA. Ville du royaume de Pologne. Casimir Pulawski s'y défendit héroïquement en 1771.

CZERNI GEORGE ou GEORGE LE NOIR. Né à Nancy, mort en 1817. Entré au service de l'Autriche, il eut le malheur de tuer son capitaine, et dut s'enfuir. Il se mit à la tête d'une bande de Grecs, d'Esclavons et de Croates, qu'il parvint à discipliner et avec laquelle il fit une guerre de partisan incessante et heureuse contre les Turcs sur les frontières. Il s'empara de Belgrade en 1800, se fit proclamer généralissime des Serviens, et obligea la Porte, en 1806, à le reconnaître prince de Servie. L'année suivante, une défaite éprouvée près de Widdin le força à restituer une partie du territoire conquis. Cependant, sous l'instigation de la Russie, il recommença bientôt la guerre et la continua jusqu'en 1813, époque à laquelle il dut évacuer définitivement la Servie. Alors l'empereur Alexandre l'appela près de lui et le créa prince et général; mais, ayant eu l'imprudence de rentrer en Turquie, il tomba au pouvoir du pacha de Belgrade et fut décapité.



Camp du Drap d'or
(d'après un fragment d'un bas-relief de l'hôtel Bourgthéroulde, à Rouen).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



DA. Se dit, dans la musique militaire, du coup frappé faiblement sur le tambour, avec la baguette de gauche, par opposition au *ta*, qui est produit avec plus de force par la main droite. Le *da* se figure au tympanonique, au moyen d'une noire posée entre la seconde et la dernière portée.

DACES, DACIE. La Dacie (aujourd'hui Moldavie et Bessarabie), une des cinq provinces que



Soldats daces
(d'après un bas-relief de l'arc de Constantin).

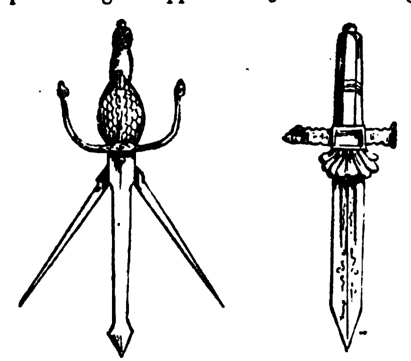
l'empereur Trajan ajouta aux anciennes possessions romaines, se bornait à l'ouest par la Theiss (*Tysia*), au nord par les monts Krapacks (*Carpathes*) et le Dniester (*Tyras*), au sud par le Danube, à l'est par le Pont-Euxin et le Dniester. Outre les quinze tribus daciques qui l'habitaient, cette contrée reçut, lors de la conquête, une grande quantité de colons romains. Les Daces résistèrent avec tant de courage à Trajan que cet empereur dut les combattre pendant une dizaine d'années avant de les soumettre. Les exploits de la guerre de Dacie se trouvent sculptés en relief sur la fameuse colonne Trajane, si souvent citée dans notre dictionnaire.

DAENDELS. Général hollandais, d'une certaine réputation, né à Elbury en 1760. Il fit la campagne de Russie dans l'armée française et mourut en 1818.

DAGANA. Petit port français construit sur la rive droite du Sénégal, dans le pays de Onalo, Sénégambie. Il est gardé par quelques soldats seulement.

DAGUE ou **DRAGUE.** Du celt. *dag*, pointe. Poignard dont les chevaliers étaient armés au moyen âge. Il était composé d'un fer gros, court et pointu, à un ou deux tranchants et de forme triangulaire et cannelée. L'usage de ce temps, d'achever son ennemi avec la dague, lorsqu'il était renversé, en avait fait adopter une particulière pour ce cas, laquelle était forte, large, très-acérée, et portait le nom de *miséricorde*, parce qu'on la tenait sur la gorge du vaincu jus-

qu'à ce qu'il eût crié merci. S'il se refusait à demander grâce, il était achevé. Il y avait aussi de petites dagues appelées *daguettes*. La dague



Dagues
(d'après le musée d'artillerie).

se portait communément attachée à la ceinture, mais quelquefois à la bottine. On nommait *dague à roelles* un poignard espagnol dont la poignée formait deux espèces de petites roues.

DAGUE (*Mar.*). On donnait autrefois ce nom à un bout de cordage ou de garcette dont se servait le prévôt pour frapper les matelots condamnés à ce châtiment, à bord des vaisseaux de guerre.

DAGUER (*Mar.*). Se disait anciennement de l'action de frapper les matelots avec la dague ou garcette.

DAGUERRE. C'était un officier qui servait sous les ordres du comte d'Harcourt, en 1633. Un jour, le général lui dit : « Le roi nous commande d'attaquer les îles et l'on commencera par celle de Sainte-Marguerite. Croyez-vous pouvoir y descendre avec vos gens? » Daguerre répond : « Permettez-moi de vous demander, mon général, si le soleil entre dans l'île ou non? Eh bien! si le soleil entre dans l'île Sainte-Marguerite, mon régiment pourra bien y entrer aussi. » Il ne tarda point à tenir parole.

DAGUETTE. Dague de petite dimension.

DAHRA. Contrée montagneuse de la province d'Oran, en Algérie. Elle est située entre la rive droite du Chélif et la mer, et peuplée de Kabyles très-belliqueux. Le chérif Bou-Maza y ayant excité, en 1845, une violente insurrection, celle-ci fut comprimée par les colonels Saint-Arnaud et Pélissier. Ce dernier fit étouffer par le feu et la fumée, le 18 juin, un certain nombre des insurgés, les Ouled-Rhia, qui s'étaient réfugiés dans des grottes.

DAILLOTS (*Mar.*). Anneaux dont on se sert pour amarrer les voiles, lorsqu'on veut les mettre par un beau temps sur le grand étai.

DALHEN. Ville située sur la Bertine, dans la province de Liége, en Belgique. La bataille de ce nom fut gagnée en 1567, par les Espagnols, sur les Flamands.

DALLE (*Mar.*). Du celt. *dal*, partie. Espèce de petite jumelle qu'on emploie quelquefois dans les vaisseaux, pour conduire les manches des pompes. — Pièce de bois creusée dans le sens de sa longueur pour servir de conduite ou pour couvrir des tuyaux. — On appelait autrefois *dalle de feu*, une espèce de petit canal ou petite auge en bois, qu'on employait dans les brûlots, pour conduire la poudre aux endroits combustibles.

DALMINIUM. *Voy.* ALMISSA.

DALOT (*Mar.*). Pièce de bois placée aux côtés d'un vaisseau, et dans la longueur de laquelle on fait une ouverture d'environ 0m,80 de diamètre, qui sert pour l'écoulement des eaux de pluie ou des vagues qui tombent sur le pont. — Ouverture destinée à donner passage aux pompes. — Les *dalots à feu* sont les conduits qui communiquent de la dalle à différentes parties des artifices d'un brûlot.

DAMANHOUR. Ville de la basse Égypte, prise par les Français en 1798.

DAMAS. Ville de Syrie. Prise par Hinas, l'an 747 av. J.-C.; assiégée par les Sarrasins en 634; occupée par les Perses en 914; et par Louis VII en 1149. Le 9 juillet 1860, les musulmans attaquèrent les chrétiens de cette ville; se livrèrent, durant huit heures, au massacre, au pillage et à l'incendie; détruisirent 6 000 maisons et firent 8 000 victimes. A la première nouvelle, la France s'est empressée d'envoyer une flotte pour assurer à l'avenir protection à ses coreligionnaires de la Syrie.

DAMAS. Nom que portent des lames de sabre qui se fabriquent avec un acier fondu particulier, plus chargé de carbone que les aciers ordinaires, et dans lequel, par suite d'un refroidissement convenablement ménagé, il s'opère une cristallisation de deux combinaisons distinctes de fer et de carbone. Le plat de ces lames présente donc des dessins moirés très-variés, tels que des veines noires, argentées, rubanées, parallèles, croisées, etc. Longtemps on ne tira ces lames que du Levant; mais, en 1804, M. Clouet trouva le moyen de les imiter avec une grande perfection; et, depuis lors, de nouveaux procédés ont encore été découverts par plusieurs personnes, entre autres MM. Degrand, Gurgey et Couleaux. On distingue, en Orient, le *damas noir*, le *damas rouceux*, et le *damas blanc*, appelé aussi *stamboul*.

DAMAS (ROGER, comte DE). Lieutenant général; né en 1769, mort en 1823. Entré fort jeune dans le régiment du roi, il passa en Russie et s'y distingua dans la guerre contre les Turcs, en 1787. Dans les guerres de la Révolution, il fut aide de camp du comte d'Artois, et puis commanda la légion de Mirabeau dans l'armée de Condé. Plus tard, il servit dans les troupes du roi de Naples contre celles de la république. Sa retraite en Calabre est un beau fait d'armes. Il rentra en France avec les Bourbons en 1814.

DAMASQUINER. Enchâsser ou incruster de petits

filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier. Cette opération, qui a lieu principalement pour enrichir des armes, constitue un art qui fut importé du Levant en France sous le règne de Henri IV. Les damasquineurs français ne tardèrent point à acquérir une haute réputation; parmi les plus célèbres on cite Cursinet.

DAMBROCA (Bataille de). En Espagne. Gagnée par les Français le 11 août 1809.

DAME. En lat. *domina.* On nomme *dame de mine,* la masse de terre restée debout, quand plusieurs fourneaux, peu distants, ont sauté du même coup; *dame de fortification,* une petite tour à centre plein, en maçonnerie, qui surmonte le milieu du batardeau d'un fossé inondé, afin que la crête du batardeau ne puisse servir de pont pour traverser le fossé.

DAME (*Mar.*). Arrêts pratiqués pour retenir un aviron à sa place de nage, dans un canot, lorsque cet aviron n'est pas monté sur un tolet. On donne aussi ce nom à une cheville en fer qu'on plante sur l'arrière d'une embarcation chargée d'une ancre en cravate, afin que le câble ne s'échappe pas sur le côté. On dit aussi *demoiselle.*

DAMELOPRE (*Mar.*). Se disait autrefois d'un bâtiment de charge hollandais à fond plat.

DAMIETTE. *Damietto, Thamiathis.* Ville située sur la branche orientale du Nil, dans la basse Égypte. Elle fut prise par les chrétiens dans la cinquième et la septième croisades, en 1203 et 1249, et détruite par les Égyptiens en 1250.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie Picot de). Général de division; né à Paris en 1756, mort en 1793. Il fit ses premières armes, très-jeune encore, sous Frédéric le Grand. Son patriotisme, en 1789, lui valut de servir sous les ordres de Rochambeau, ensuite sous ceux de Dumouriez, et il se distingua à la bataille de Nerwinde. A la défection de Dumouriez, il obtint le commandement en chef, et reprit l'offensive; mais il fut tué d'un coup de canon dans le bois de Vigogne, sous Valenciennes.

DAMRÉMONT (Le comte Denis de). Lieutenant général et pair de France; né en 1783, mort en 1837. Il servit successivement en Dalmatie, en Espagne et en Portugal; on lui donna, en 1830, le commandement d'une brigade de l'armée d'Afrique. Nommé en 1837 gouverneur des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, il organisa la seconde expédition contre Constantine que l'on emporta d'assaut; il y fut tué par un boulet de canon, en allant reconnaître une batterie.



Damrémont
(d'après le Musée de Versailles).

DAMVILLERS. Commune de l'arrondissement de Montmédy, département de la Meuse. Anciennement fortifiée, elle fut prise plusieurs fois par les Bourguignons et par les Français, et démantelée par ordre de Louis XIV.

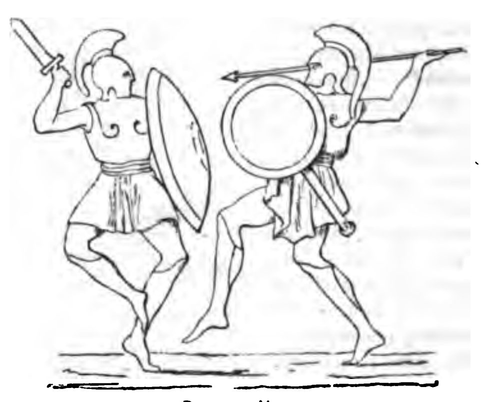
DANDELOT (François de Coligny, dit). Frère puîné de l'amiral Coligny; né à Châtillon-sur-Loing en 1521, mort en 1569. Il défendit avec son frère, en 1557, la place de Saint-Quentin, se distingua aux journées de Dreux et de Jarnac, et, peu après cette dernière, mourut à Saintes.

DANGER (*Mar.*). Du lat. *damnum,* dommage, et *gerens,* qui cause. On désigne quelquefois sous ce terme générique les écueils, tels que rochers, bancs, vigies, etc.

DANILOV. Ville du gouvernement de Jaroslav, en Russie. L'armée du czar Wassili-Chouiskoï y battit celle des Polonais et du faux Dmitri.

DANOISE. Sorte de hache d'armes dont on faisait principalement usage en Danemark.

DANSES MILITAIRES. On en distinguait plusieurs chez les anciens. Dans la *memphitique,* inventée, disait-on, par Minerve et en usage au siége de Troie, les danseurs figuraient avec l'épée, le javelot et le bouclier. La *carpée* était aussi une danse armée chez les Athéniens et les Magnésiens. Dans l'*opoplocia,* un danseur jouait du luth, et les autres, groupés autour de lui, exécutaient diverses figures. La *pyrrhique* était la danse favorite des milices grecques : elle s'exécutait au son des instruments, en deux bandes ou comparses, lesquelles étaient vêtues de tuniques écarlates et pourvues d'épées de bois. Cette danse consistait en quatre parties distinctes : la première, ou *podismus,* était l'exécution du pas; la seconde, *xiphismus,* l'entrelacement des boucliers et des sarisses; la troisième, *comus,* se composait des sauts; et la quatrième, *tetracomus,* des figures. Les soldats grecs dansaient aussi la *prylide,* etc.



Danse pyrrhique
(d'après un vase peint).

Dumont d'Urville décrit un autre divertissement auquel se livrent les habitants des îles

Moluques et qui ressemble assez à la *pyrrhique*. « Deux champions, l'un nu jusqu'à la ceinture, n'ayant qu'une espèce de caleçon semblable à



Danse guerrière aux îles Moluques (*d'après le Voyage de Dumont d'Urville*).

celui de nos baigneurs, coiffé d'une simple calotte; l'autre vêtu d'un pagne qui descend de la ceinture jusqu'aux genoux, d'une camisole ouverte et coiffé d'une calotte surmontée d'un ornement de métal, se portaient et paraient des coups en dansant, tandis qu'un musicien marquait la mesure en frappant sur un *gong-gound*. » Nous citerons encore une danse écossaise, la danse des claymores : les danseurs, après avoir posé à terre deux claymores croisées, exécutent successivement, avec une agilité prodigieuse, des figures aussi variées que nombreuses, dans l'angle intérieur de la croix, sans jamais toucher les armes. (*Voy.* Matassins.)



Danse des claymores en Écosse.

DANTZICK ou **DANTZIG**. Ville située près de l'embouchure de la Vistule, dans les États prussiens. Elle fut prise par le comte de Munich en 1733, et soumise à la Prusse en 1793. Le maréchal Lefebvre s'en empara en 1807, et les alliés ne la reprirent qu'en 1813, après un siége soutenu par le général Rapp.

DARA. Aujourd'hui *Dara-Kardui*. Ville de la Mésopotamie, située sur un affluent du Tigre. Elle fut célèbre dans les guerres des Romains contre les Perses, et surtout du temps de Bélisaire qui, en 530, remporta dans ses environs une victoire signalée sur Pérose, général persan. Cette place fut aussi assiégée par Chosroès, en 540 et 573.

DARCE. *Voy.* Darse.

DARÇON (Jean-Claude Lemichaud). Lieutenant général du génie, membre de l'Institut, né à Pontarlier en 1733, mort en 1800. Sorti de l'école de Mézières en 1754, il se distingua à la défense de Cassel dans la guerre de Sept ans, et, chargé, en 1774, de lever la carte du Jura et des Vosges, il inventa, pour accélérer son travail, un lavis à la sèche qui fut favorablement accueilli. Il se rendit fameux ensuite au siége de Gibraltar, en 1788, par son essai des batteries insubmersibles et incombustibles. Persécuté durant le règne de la terreur, il fut cependant employé dans l'expédition contre la Hollande, et le premier consul, lors de la constitution de l'an viii, le nomma sénateur en 1799. On a de cet officier distingué : des *Considérations militaires et politiques sur les fortifications*; des *Considérations sur l'influence du génie de Vauban dans la balance des forces de l'État*; et un *Examen détaillé de l'importante question de l'utilité des places fortes et retranchements*.

DARD. Du celt. *dar*, pointe. Arme de jet que les Romains appelaient *pilum*, mais qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'on nommait *pile* au moyen âge, et qui n'était point une arme de jet. Le dard était une espèce de lame carrée, de deux mètres de longueur environ, et armé d'un fer très-long, dont la pointe déliée se recourbait lorsqu'on le lançait contre l'ennemi, ce qui empêchait celui-ci de s'en servir à son tour, du moins immédiatement. — Ce mot désigne aussi la garniture de fer qui renforce le bout du fourreau de sabre, pour qu'il ne s'use point en traînant à terre. — Autrefois, dans la marine, on appelait *dard* une baguette d'artifice d'invention anglaise, qu'on lançait dans les voiles d'un navire pour l'incendier. La fusée à la Congrève est venue la remplacer.

DARDAIRE. Nom qui fut donné aux arbalétriers.

DARDANELLES (Détroit des). C'est l'Hellespont, *Hellespontus*, des anciens, et on le nomme aussi, aujourd'hui, *canal de Gallipoli*. Son importance politique est très-grande, car c'est une des deux portes qui unissent la mer Noire à la Méditerranée ; il est, du côté de celle-ci, la principale défense de Constantinople ; et, à l'est, il devint l'entrée de la Méditerranée, comme l'est, à l'ouest, le détroit de Gibraltar. Aussi la préoccupation constante de la Russie est-elle de conquérir Constantinople et ce détroit, conquête qui lui permettrait de faire arriver librement ses vaisseaux de guerre dans cette mer; et alors, déjà unie à l'Europe occidentale par Pétersbourg et la Baltique, elle le serait aussi à l'Europe du sud par la Méditerranée, principal centre commercial et militaire des peuples européens.

DARDE. Sorte de trait composé d'une pointe accompagnée de deux crochets recourbés, qui



Darde (*d'après Willemin*).

retenaient le fer dans la blessure, et qu'on lançait au moyen de l'arbalète.

DARDELLES ou **DARDILLES**. On appelait ainsi,

au moyen âge, des flèches à fer dentelé ou à plusieurs pointes qu'on lançait avec l'arbalète.

DAREGA. Bouclier rond, en peau de buffle ou d'éléphant, que les Arabes de certaines tribus portent au bras gauche, où il est fixé par des lanières de cuir.

DAR-EL-FOUL. Lieu d'Algérie où les Français battirent les Arabes, le 23 septembre 1845.

DARIEL. *Voy.* PORTES CAUCASIENNES.

DARIUS Ier ou DARIUS HYSTASPES. Roi de Perse, qui régna en 521 av. J.-C. Le principal événement militaire de son règne est son expédition contre les Scythes, à la tête d'une armée qui, dit-on, se composait de 700 à 800 000 hommes, et qui traversa le Bosphore sur un pont de bateaux. Il dut retourner en Asie sans avoir obtenu aucun succès durable. Les Grecs ayant encouru la colère de Darius, il envoya contre eux une armée commandée par Datis et Artaphernes, qui fut défaite par Miltiades dans les plaines de Marathon (*Voy.* MARATHON) en 490 av. J.-C. Il mourut en 485, après un règne de trente-six ans.

DARIUS II, dit DARIUS OCHUS ou NOTHUS. Fils illégitime d'Artaxercès, qui monta sur le trône en 423 et mourut en 404 av. J.-C. Durant son règne, Cyrus et d'autres généraux remportèrent quelques victoires.

DARIUS III ou CODOMAN. Ce roi, le dernier des monarques persans, succéda à Artaxercès III en 336 av. J.-C., et ce fut durant la seconde année de son règne qu'Alexandre traversa l'Hellespont pour conquérir l'Asie. Défait à Arbèles et à Issus, il périt en 330. (*Voy.* ALEXANDRE, ARBÈLES, ISSUS.)

DARSE (*Mar.*). On nomme ainsi, sur les côtes de la Méditerranée, la partie intérieure d'un port que l'on ferme au moyen d'une chaîne, et dans laquelle s'abritent les petits bâtiments. Ce mot désigne aussi le bassin dans lequel on répare et conserve les vaisseaux désarmés.

DARWAR ou NUSSIRABAD. Ville forte de la présidence de Bombay, dans l'Hindoustan anglais. Elle fut prise par Tippoo-Saëb en 1784, et par les Anglais en 1791.

DATAME. Général des troupes perses sous Artaxerce Ochus. Ses nombreux services ne l'ayant point empêché de tomber en disgrâce, il souleva la Cappadoce, et battit le satrape Artabace, qui avait été envoyé contre lui. Peu après il fut tué par trahison. Sa vie a été écrite par Cornélius Népos.

DATIS. Général de Darius Ier. Il commandait avec Artapherne, l'an 490 av. J.-C., l'armée persane qui fut battue à Marathon par Miltiade.

DAUL. Mot turc francisé qui signifie grosse caisse dans la musique militaire.

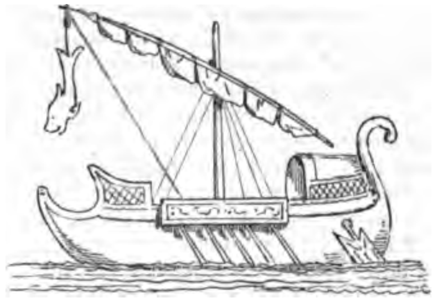
DAUMESNIL (Le baron PIERRE). Général de brigade, né à Périgueux en 1777, mort en 1832. Il fit comme simple soldat les guerres d'Italie et d'Égypte. En 1809, il était major d'un régiment de la garde. En 1812, l'empereur le nomma général de brigade et gouverneur du château de Vincennes. Le peuple parisien le connaissait sous le surnom de *la Jambe de Bois* (un boulet de canon l'avait mutilé à Wagram). En 1814, il répondit aux sommations de l'ennemi : « *Je vous rendrai la place lorsque vous m'aurez rendu ma jambe.* » Destitué par Louis XVIII, le gouvernement de Juillet le rétablit à Vincennes, et à cette époque, agissant avec le même courage qu'il avait montré en 1814, il s'opposa aux exigences du peuple qui demandait la tête des ministres de Charles X, prisonniers dans ce château.


Daumesnil
(d'après le cabinet des Estampes).

DAUN (LÉOPOLD-MARIE, comte DE). Feld-maréchal autrichien; né à Vienne en 1705, mort en 1766. Généralissime des troupes impériales pendant la guerre de Sept ans, il gagna sur Frédéric le Grand, en 1757, la victoire signalée de Kollin. Défait à Leuthen avec le prince Charles de Lorraine, il prit sa revanche en gagnant la bataille d'Hochkirch. Enfin, il prit Dresde en 1759, mais se laissa battre l'année suivante, quoiqu'il eut pour lui l'avantage du nombre et de la position.

DAUPHIN. *Voy.* CORBEAU.

DAUPHIN (*Mar.*). Masse de plomb à laquelle les Grecs et les Romains donnaient la figure du poisson de ce nom, et que l'on suspendait aux antennes des vaisseaux. Dans un combat, on


Dauphin
(d'après une peinture du Musée de Naples).

laissait tomber les dauphins sur le pont des bâtiments ennemis pour les couler bas. Aujourd'hui les dauphins sont des pièces de bois courbes qui servent à lier l'éperon et la guibre d'un bâtiment avec l'étrave, les aiguilles et le corps.

DAVID-JONES (*Mar.*). Être fantastique créé par les idées superstitieuses des marins anglais. Ils croient l'apercevoir au milieu de tout ce qui leur cause de la terreur dans leur navigation.

DAVIÉ ou **DAVIER** (*Mar.*). Rouleau dont l'axe passe dans deux montants de bois, et que l'on ajuste momentanément à l'avant où à l'arrière d'une chaloupe qui doit se placer sous un câble pour le paumoyer.

DAVIS (John). Navigateur anglais, mort en 1605. Il fit plusieurs voyages à la recherche d'un passage aux Indes orientales par le nord-ouest de l'Europe, visita les côtes du Groënland, découvrit le détroit qui porte son nom et l'île de Cumberland. Il voyagea ensuite au service de la compagnie des Indes, et fut tué près de Patanis, sur la côte de Malacca, par des pirates japonais.

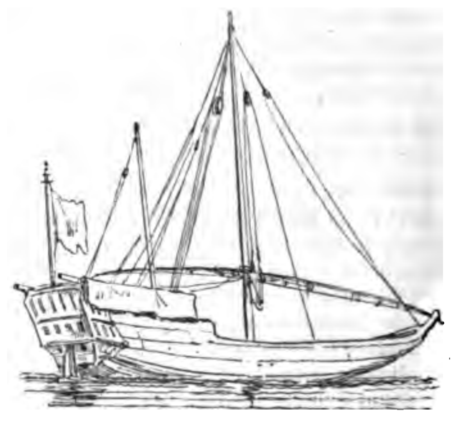
DAVOUST (Louis-Nicolas), prince d'Eckmühl. Maréchal de France; né à Annou, dans l'Yonne, en 1770, mort en 1823. Condisciple de Napoléon à l'école de Brienne, il servit comme chef de bataillon sous Dumouriez à l'armée du Nord; fit, en qualité de général de brigade, les campagnes de 1793 à 1795 aux armées de la Moselle et du Rhin;



Davoust
(d'après le musée de Versailles).

partit ensuite pour l'expédition d'Égypte, et contribua à la victoire d'Aboukir. Maréchal de France, il prit glorieusement part aux batailles d'Ulm et d'Austerlitz, gagna celle d'Auerstædt, en 1806, et, à la campagne d'Autriche, fut nommé, sur le champ de bataille, prince d'Eckmühl. Il battit le prince Bagration à Mohilew; et défendit enfin Hambourg en 1813, avec une énergie qui mit le comble à sa brillante réputation et lui valut pleine disgrâce sous la première restauration. Lors des cent-jours, Napoléon lui confia le portefeuille de la guerre. Il commanda l'armée sous les murs de Paris, après la bataille de Waterloo, et dut signer une capitulation le 3 juillet 1815. Il ne parut à la cour de Louis XVIII qu'en 1818, et fut nommé pair de France l'année suivante. On a prétendu que le nom de ce général doit s'écrire *Davout*; mais nous nous en tenons à l'orthographe adoptée par la plupart des historiens.

DAW. Espèce de navire arabe en usage dans la mer Rouge et le golfe Persique. Le *Daw* est généralement long de 60 à 80 pieds, et n'est guère que de 7 pieds au-dessus de l'eau; sa dunette le hausse par derrière de 7 à 8 pieds. Sa



Daw.

marche est très-rapide, il ne va jamais au large, mais rase toujours la côte de bien près.

DAX. *Aquæ Tarbellicæ* ou *Civitas Aquensium*, puis *Aquæ Augustæ*. Ville du département des Landes. Elle était la capitale des Tarbelles, l'un des premiers peuples de l'Aquitaine qui se soumirent à Crassus, lieutenant de César. Cette ville fut tour à tour soumise aux Goths, aux Francs, aux Gascons; et les Anglais, qui s'en emparèrent au douzième siècle, la conservèrent jusqu'au milieu du quinzième.

DÉ. En bas latin *dadus*. Mandrin de fer qui sert à vérifier le calibre d'un canon d'arme à feu. On appelle *dé de drapeau*, le culot ou garniture en métal qui se trouve à l'extrémité inférieure de la hampe d'une enseigne.

DÉ (*Mar.*). Ce mot désigne la garniture des trous de réas.

DEAL. Ville forte du comté de Kent, en Angleterre. Elle possède une rade sûre et commode; l'on croit que c'est en cet endroit que Jules-César opéra sa descente dans la Grande-Bretagne.

DÉBACLAGE, DÉBACLER (*Mar.*). Action de débarrasser un port des navires, des bateaux vides, pour que son entrée soit rendue libre aux bâtiments chargés qui se présentent. — Se dit aussi d'un fleuve, d'une rivière dont la glace, qui les couvrait, vient de se rompre subitement et de se partager en glaçons que l'eau emporte avec plus ou moins de rapidité.

DÉBÂCLE. Ce mot s'emploie quelquefois dans une armée comme synonyme de désordre, confusion, déroute.

DÉBÂCLE (*Mar.*). Rupture des glaces à la suite d'un temps doux, et départ des glaçons entraînés par les courants ou poussés par les vents.

DÉBAILLER. Se disait autrefois de l'action de tirer de l'arbalète à travers une baille ou meurtrière.

DÉBANDER (Se). Rompre les rangs confus

ment, se disperser avec désordre, prendre la fuite.

DÉBANQUER (*Mar.*). Quitter un banc sur lequel on naviguait.

DÉBARCADÈRE (*Mar.*). Sorte de cale ou jetée de pierres, ou bout de pont avancé du rivage sur la mer ou sur un fleuve, destiné à faciliter le chargement et le déchargement des embarcations. On disait anciennement *débarcadour*.

DÉBARDER (*Nav. fluv.*). Tirer du bois de dessus un bateau et le porter à terre. — Déchirer les bateaux qui sont hors de service.

DÉBARDEUR (*Nav. fluv.*). Celui qui débarde.

DÉBARQUEMENT, DÉBARQUER (*Mar.*). Action de déposer à terre les personnes ou les objets dont un bâtiment était chargé.

DÉBAUCHÉE (*Mar.*). Expression employée dans quelques ports et qui signifie l'heure de la fin du travail.

DÉBITER (*Mar.*). Du lat. *debere*, devoir. Se dit, en parlant du bois, de l'action de dégrossir, de scier et de le préparer suivant l'usage auquel on le destine.

DÉBITTER (*Mar.*). Dérouler, détacher le câble des bittes.

DÉBLAI. Opération qui consiste à pratiquer dans le sol des excavations pour la construction d'ouvrages d'art, tels que fortifications, routes, canaux, etc. C'est au moyen de la bêche et du louchet qu'on déblaye dans la terre végétale; si cette terre est mélangée de pierres en certaine quantité, on fait usage aussi de la pioche; dans la roche tendre, comme dans les schistes et la craie, on se sert du pic et de la pince; et si elle est très-dure on a recours à la mine. Il est une précaution importante à prendre dans les déblais, lorsque l'excavation atteint une certaine profondeur : c'est d'étrésillonner avec des arcs-boutants, afin d'empêcher l'éboulement des parois de la tranchée.

DÉBLOCUS. Action de lever un blocus.

DÉBORDER (*Mar.*). Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. *Déborder un vaissseau*, c'est en enlever le bordage; *déborder une embarcation*, c'est la pousser au large; *déborder les avirons*, c'est les ôter des tolets et de dessus le bord, pour les mettre dans le bateau; et *déborder les voiles*,, c'est en larguer les écoutes.

DE BORN (Bertrand). Troubadour et guerrier du douzième siècle. Il échauffa les cœurs par ses vers, et donna l'exemple du courage au milieu des guerres de son époque; ses *sirvantes* étaient comme des manifestes qui décidaient les princes à faire marcher leurs armées, et du haut de son donjon d'Hautefort, il contribua à traîner Philippe-Auguste et Richard à la croisade qu'ils dirigèrent. On peut juger de son esprit et de son caractère par le passage suivant : « Bien me plaît le doux temps de Pâques, qui fait feuilles et fleurs venir; il me plaît quand j'entends la joie des oiseaux qui font retentir leur chant par le bocage; il me plaît quand je vois sur le pré tentes et pavillons; et il plaît à mon courage quand je vois, par la campagne rangés, cavaliers et chevaux armés.

« Et il me plaît quand le destrier fait fuir hommes et troupeaux; il me plaît quand je vois après eux grands rangs d'hommes d'armes gronder ensemble. Et j'ai grande allégresse quand je vois fort château assiégé et murs brisés et décochés, et quand je vois l'ost sur le rivage qui est tout autour clos de fossés, fermé par des palissades et des pieux forts.

« Aussi me plaît d'un bon seigneur quand il est le premier à l'attaque, à cheval, armé, sans crainte; et ainsi fait enhardir les siens à de vaillants faits d'armes; et quand il est entré dans le camp, chacun doit être empressé, et le suivre de plein gré; car nul homme n'est estimé que pour maints coups reçus et donnés.

« Lances, épées, heaumes colorés, écus percés et dégarnis nous verrons à l'entrée de la lice, et maints preux frapper ensemble, d'où vagueront au hasard des chevaux, des morts et des blessés; et lorsque la mêlée est engagée, nul homme de haut parage ne songe à autre chose qu'à couper les têtes et les bras; car mieux vaut mourir que de vivre vaincu.

« Je vous dis que tant ne m'a saveur manger, ni boire, ni dormir, que quand j'entends crier : *A eux!* des deux côtés, et j'entends hennir voix de chevaux sous l'ombrage; et j'entends crier : *Aidez! aidez!* et je vois tomber par les fossés petits et grands sur l'herbe, et je vois les morts qui par côtés sont transpercés de tronçons d'épées. »

Après avoir offert ses vœux à la princesse Hélène, sœur de Richard d'Angleterre, il aima passionnément la femme de Talleyrand-Périgord, Maïs de Montagnac, qui le paya de retour et le proclama son chevalier.

DÉBOSSER (*Mar.*). Se dit quelquefois de l'action de retirer, de larguer des bosses frappées.

DÉBOUCLER (*Mar.*). *Voy.* Dégager.

DÉBOUQUEMENT (*Mar.*). Canal étroit ou passage resserré entre plusieurs îles au milieu desquelles un navire est obligé de passer.

DÉBOUQUER (*Mar.*). Sortir d'un débouquement, d'un passage resserré pour entrer dans une mer libre.

DÉBOURRER. En terme de manége, c'est rendre les mouvements d'un jeune cheval souples et liants par l'exercice du trot.

DEBOUT (*Mar.*). Être *debout au vent, au courant, à la lame*, se dit d'un vaisseau lorsqu'il présente son avant au vent, etc.; *prendre la lame debout*, c'est cingler contre la lame; aborder un bâtiment *debout au corps*, c'est lui mettre l'éperon dans le flanc; avoir *le vent debout*, c'est avoir un vent tout à fait contraire à la route qu'on se proposait de suivre.

DÉBUSQUEMENT, DÉBUSQUER. Du celt. *busch*, buisson. Action de chasser l'ennemi d'un poste avantageux où il s'était embusqué.

DÉCADE. Du grec δέκα (déca), dix. C'était, dans la composition militaire des Grecs, une escouade de dix hommes.

DECAEN (CHARLES-MATHIEU-ISIDORE). Général de division, né à Caen en 1769, mort en 1832. Il s'enrôla en 1792, et servit d'abord sous les ordres de Kléber, qui, un an après, le nomma capitaine. Moreau l'éleva rapidement aux grades de général de brigade et puis de division. Il emporta par un brillant coup de main Munich en 1800, contribua à la victoire de Hohenlinden, fut chargé en 1802 du commandement des établissements français dans l'Inde, obtint à son retour celui de l'armée de Catalogne, et tenta, en 1814, de s'opposer à l'entrée des Anglais dans Bordeaux.

DÉCAMPEMENT. Les ordonnances prescrivent, pour décamper, les règles suivantes, qui ne sont pas néanmoins toujours observées rigoureusement. La première batterie de tambours ou *la générale* indique l'ordre préparatoire du départ; la seconde batterie ou l'*assemblée* annonce l'instant où les piquets de tentes doivent être arrachés, et les derniers coups du roulement qui la terminent doivent faire tomber à la fois tous les mâts; enfin, la troisième batterie ou *aux drapeaux* est le signal pour éteindre les feux, rassembler les outils, les ustensiles et les bagages, et prendre les armes pour le départ. Il va sans dire que, pour la cavalerie, c'est la sonnerie du *boute-selle* qui remplace la batterie du tambour. Si quelque circonstance oblige à décamper, soit pour marcher à l'ennemi, soit pour se retirer, les tambours battent *la générale*, les trompettes sonnent *à cheval*, et les troupes se forment rapidement en avant du camp.

DÉCAN. *Decanus*. Bas-officier qui, chez les Romains, commandait dix soldats. Il y avait dix décans dans la centurie, et chacun d'eux occupait avec sa fraction la même tente. (*Voy*. CONTUBERNALES.)

DÉCAPELAGE, DÉCAPELER (*Mar*.). Action d'ôter le capelage d'un vaisseau; de dégarnir un bâtiment, un mât ou une vergue de ses dormants.

DÉCAPENTÈRE et **DÉCATESSÈRE**. Galère de proportion monstrueuse que fit construire Démétrius Poliorcète. Elles avaient 14, 15 et 16 files de rameurs, dont le nombre s'élevait de 840 à 960.

DÉCAPER (*Mar*.). Passer les caps, sortir d'un cap, d'une grande baie, d'un golfe, pour prendre la haute mer.

DÉCARCHIE. *Voy*. DÉCURIE.

DÉCARQUE. Chef d'une décurie de dix cavaliers byzantins, au sixième siècle.

DÉCARVER (*Mar*.). Doubler, croiser les écarts, pour fortifier le point de jonction de deux pièces de bois.

DÉCEMREMIS (*Mar*.). δεκήρης (dekérès). Vaisseau des anciens qui avait 10 rangs de rames d'un côté.

DÉCÈRE (*Mar*.). Sorte de galère du genre des trirèmes, inventée par Mnésigeton.

DÉCHALEMENT, DÉCHALER (*Mar*.). Se dit de l'action de la mer qui descend très-bas, lorsqu'elle se retire et laisse une plage à découvert.

DÉCHARGE. Volée de coups de canon ou de fusil. Les décharges des feux de l'infanterie n'ont de résultats satisfaisants qu'autant qu'elles ont lieu à peu près à demi-portée.

DÉCHARGE (*Mar*.). Un navire est en décharge lorsqu'il débarque sa charge.

DÉCHARGEMENT (*Mar*.). Action de débarquer sa cargaison. *Recevoir un déchargement*, c'est être libéré, par un acte authentique, de la responsabilité des objets de la cargaison.

DÉCIMATION, DÉCIMER. Peine en usage chez les Romains, et qui s'infligeait aux troupes lâches ou indisciplinées. Le consul faisait mettre dans un casque les noms des soldats qui avaient forfait à leur devoir; et le *dixième*, le *vingtième*, le *trentième*, etc., dont on tirait le nom, était aussitôt conduit au supplice. La décimation fut longtemps maintenue dans les Gaules, et l'on voit aussi par les Capitulaires qu'elle était pratiquée, à l'imitation des Romains, dans la milice de Charlemagne. En 1642, l'archiduc Léopold l'employa contre un régiment de cavalerie déclaré infâme; on en fit encore usage en 1675, contre la garnison mutinée de Trèves, qui se trouvait sous les ordres du maréchal de Créqui.

DÉCIME. Défilé situé à quelques lieues de Carthage, où Bélisaire remporta, en 533, une éclatante victoire sur Gélimer, roi des Vandales.

DÉCIUS MUS (PUBLIUS). Consul romain. Il sauva, l'an 343 av. J.-C., Cornélius Cossus, que les Samnites tenaient enfermé dans les gorges de Satricule. Deux années après, dans une bataille qu'il livra aux Latins avec le consul Manlius, il crut devoir, soumis aux idées religieuses de son temps, se dévouer aux dieux infernaux afin d'assurer la victoire aux Romains, et se jeta seul sur les ennemis, qui le massacrèrent. L'histoire rapporte que la même preuve de patriotisme fut donnée par son fils lors d'une bataille livrée aux Gaulois et aux Samnites l'an 295 av. J.-C., et par son petit-fils dans la guerre contre Pyrrhus, l'an 279.

DÉCLARATION (*Mar*.). État détaillé des objets qui constituent une cargaison.

DÉCLARATION DE GUERRE. Chez les Romains, elle se pratiquait de cette manière : les hérauts ou féciaux lançaient une javeline sur le territoire de la nation que Rome déclarait son ennemie. Au moyen âge, les hérauts ou rois d'armes se rendaient auprès du chef des ennemis pour exposer les griefs de celui qui se proposait d'attaquer; l'orateur jetait à terre un gantelet

taché de sang, ce qui était une provocation au combat, et celui à qui ce défi s'adressait faisait relever le gant, puis délivrer une bourse ou un autre don à l'envoyé.

DÉCLIC ou **DÉCLICQ.** Se disait anciennement du départ du ressort d'une machine de guerre, ou de la platine d'une arme à feu.

DÉCLIN ou **CLIQUET.** Ressort d'une arme à feu qui abat le chien sur le bassinet.

DÉCLINATOIRE (*Mar.*). Sorte de boussole qu'on emploie pour estimer avec précision la déclinaison de l'aiguille aimantée.

DÉCLINQUER (*Mar.*) Enlever le bordage d'un bâtiment à clin.

DÉCOCHER. Tirer une flèche ou un trait avec l'arc, l'arbalète ou quelque autre machine de ce genre.

DÉCOIFFER. Par *décoiffer une fusée,* on entend déchirer la garniture qui la préservait contre une inflammation accidentelle.

DÉCOINCER (*Mar.*). Retirer les coins.

DÉCOMMETTRE (*Mar.*). Détordre un cordage.

DÉCOMPTE. On appelle ainsi la somme qui revient chaque trimestre au soldat, lorsque sa masse de linge et de chaussure a de l'excédant sur la solde qu'il reçoit pour l'alimenter et la maintenir à un chiffre déterminé. Les meilleurs sujets sont ceux qui ont le décompte le plus considérable, parce qu'ils se sont montrés soigneux et économes.

DÉCOUDRE (*Mar.*). Déclouer, détacher quelque pièce du bordage d'un navire.

DÉCOURONNER. Se dit d'un lieu, d'une position dont on a chassé les troupes.

DÉCOUVERT. On est à découvert lorsque rien ne garantit du feu de l'ennemi.

DÉCOUVERTE. Action de reconnaître le pays ennemi, le lieu où se trouvent actuellement les troupes adverses, leur nombre, leur contenance, etc.

DÉCOUVERTE (*Mar.*). Ce mot désigne un bâtiment léger envoyé à une certaine distance, en avant ou sur les ailes d'une escadre, pour observer les mouvements de l'ennemi, découvrir la terre ou un danger qu'on redoute.—Se dit aussi du matelot en vigie au haut d'un mât.— Enfin, on appelle *voyage de découverte,* celui qui a pour objet l'exploration d'une contrée peu connue.

DÉCOUVERTES (*Mar.*). Voici quelles sont les principales époques où elles ont eu lieu et leurs auteurs. Les *Canaries* furent découvertes en 1345, par des navigateurs génois et catalans; *Porto-Santo,* en 1418, par Tristan Vaz et Zarco, Portugais; *Madère,* en 1419, par les mêmes; le *cap Blanc,* en 1440, par Nunho Tristan, Portugais; les *Açores,* en 1448, par Conzallo Vello, Portugais; les *îles du cap Vert,* en 1449, par Antoine Nolli, Génois; la *côte de Guinée,* en 1471, par G. de Santarem et P. Escovar, Portugais; le *Congo,* en 1484, par Diégo Cam, Portugais; le *cap de Bonne-Espérance,* en 1486, par Dias, Portugais; l'*Amérique* (Ile San-Salvador), en 1492, par Christophe Colomb; les *Antilles,* en 1493, par le même; la *Trinité* (continent d'Amérique), en 1498, par le même; les *Indes* (côtes orientales d'Afrique et côte du Malabar), en 1498, par Vasco de Gama; l'*Amérique* (côtes orientales), en 1499, par Ojéda, accompagné d'Améric Vespuce; la *rivière des Amazones,* en 1500, par Vincent Pinçon; la *Terre-Neuve,* en 1500, par Cortéal, Portugais; le *Brésil,* en 1500, par Alvarès Cabral, Portugais; l'*île de Sainte-Hélène,* en 1502, par Jean de Nova, Portugais; l'*île de Ceylan,* en 1506, par Laurent Almeyda; *Madagascar,* en 1506, par Tristan de Cunha; *Sumatra,* en 1508, par Siqueyra, Portugais; *Malacca,* en 1508, par le même; les *îles de la Sonde,* en 1511, par Abreu, Portugais; les *Moluques,* en 1511, par Abreu et Serrano; la *Floride,* en 1512, par Ponce de Léon, Espagnol; la *mer du Sud,* en 1513, par Nuguez Balbao; le *Pérou,* en 1515, par Perez de la Rua; *Rio-Janeiro,* en 1516, par Dias de Solis; *Rio de la Plata,* en 1516, par le même; la *Chine,* en 1517, par Fernand d'Andrada, Portugais; le *Mexique,* en 1518, par Fernand de Cordoue; la *Terre-de-Feu,* en 1520, par Magellan; les *îles des Larrons,* en 1521, par le même; les *Philippines,* en 1521, par le même, l'*Amérique septentrionale,* en 1523, par J. Verazini; *conquête du Pérou,* en 1524, par Pizarre; les *Bermudes,* en 1527, par Jean Bermudez, Espagnol; la *Nouvelle-Guinée,* en 1528, par André Vidaneta, Espagnol; *côtes voisines d'Acapulco,* en 1534, par ordre de Fernand Cortez; le *Canada,* en 1534, par Jacques Cartier, Français; la *Californie,* en 1535, par Fernand Cortez; le *Chili,* en 1536, par Diego de Almagro; l'*Arcadie,* en 1541, par Roberval, Français; *Camboje,* en 1541, par Antonio y Souza et Fernand Mendez Pinto; les *îles Likeio,* en 1541, par les mêmes; *Heinam,* en 1541, par les mêmes; le *Japon,* en 1542, par Diego Samoto, Christophe Borello et Fernand Mendez Pinto; le *cap Mendoniro,* en 1542, par Ruiz Cabrill; le *Mississipi,* en 1543, par Moscoso Alvarado; le *détroit de Waigats,* en 1556, par Steven Borrough; les *îles Salomon,* en 1567, par Mendana; le *détroit de Frobisher,* en 1576, par sir Martin Frobisher; le *voyage de Drake,* en 1579; le *détroit de Davis,* en 1587, par John Davis; les *côtes du Chili,* dans la mer du Sud, en 1589, par Pedro Sarmiento; les *îles Malouines* ou *Falkland,* en 1594, par Hawkins; la *Nouvelle-Zemble,* voyage de Barente, en 1594; les *Marquises de Mendoza,* en 1595, par Mendana; *Santa-Cruz,* en 1595, par le même; les *terres du Saint-Esprit,* en 1606, par de Quiros; les *Cyclades,* en 1606, par Bougainville; les *Nouvelles-Hébrides,* en 1606, par Cook; la *baie de Chesapeak,* en 1607, par John Smith; *Québec* fondé par Samuel Champlain, en 1608; le *détroit de Hudson,* en 1610, par Henri Hudson;

la *baie de Baffin* et le *cap Horn*, en 1616, par Jacob Lemaire; la *terre de Diémen*, en 1642, par Abel Tasman; la *Nouvelle-Zélande*, en 1642, par le même; les *îles des Amis* (au nord du Japon), en 1643, par de Hurics; la *Nouvelle-Bretagne*, en 1700, par Dampier; le *détroit de Behring* par Behring, en 1728; *Taïti*, en 1767, par Walis; l'*archipel des Navigateurs*, en 1768, par Bougainville; l'*archipel de la Louisiane*, en 1768, par le même; la *terre de Kerguelen* ou *de la Désolation*, en 1772, par Kerguelen; la *Nouvelle-Calédonie*, en 1774, par Cook; les *îles Sandwich*, en 1778, par le même.

Parmi les découvertes plus récentes, nous avons à mentionner :

1° Dans l'Amérique du Nord les découvertes faites, en 1772, par Hearn, en 1789, par Mackensie, constatées, en 1821, par Franklin, et les navigations du capitaine Parny, en 1819 et 1820; de sir J. Ross, en 1848 et 1849; du capitaine Mac-Clure, en 1850; de Kennedy et Bellot, en 1852; du capitaine Inglefield, en 1852 et 1853; du docteur E.-K. Kane, de 1853 à 1855; et du capitaine Mac-Klintock, en 1859, au milieu de ces mers presque éternellement glacées, découvertes qui permettent d'établir : que la mer Polaire, entrecoupée d'îles, de canaux et de détroits souvent couverts d'amas de glaces immobiles qui obstruent les passages, borne l'Amérique au N. et communique à l'océan Pacifique par le fameux passage du N.-O. et le détroit de Behring; qu'au N.-E. la mer Polaire communique avec la mer de Baffin par le détroit de Lancaster; que le Groënland est entièrement distinct de l'Amérique et est, après les trois continents, l'île la plus grande de la surface du globe; — 2° Dans le centre de l'Afrique les explorations de Richardson, Barth et Overweg, de 1850 à 1855; et dans l'Afrique australe les découvertes du docteur Livingstone, de 1849 à 1856, dont la plus importante est celle du lac N'gami. On doit à ces persévérants explorateurs d'avoir vu se dissiper les ténèbres qui couvraient naguère le Soudan oriental et central de l'Afrique méridionale.—Nous verrons à l'article Dumont d'Urville ses découvertes vers le pôle sud. —N'omettons pas de constater ici la découverte du fameux courant d'eaux chaudes, le *Gulf Stream*, constaté déjà dès le seizième siècle, par Anghiera et Humfroy Gilbert.

DÉCOUVRIR (*Mar.*). Se dit des objets que la mer laisse à découvert en se retirant.

DECRÈS (Denis, duc). Né en 1762 à Château-Villain en Champagne, mort en 1820. Garde-marine à dix-huit ans, il se trouvait le 13 avril 1782 à bord du *Glorieux*, lors du combat que ce vaisseau soutint contre le navire anglais le *Richmond*, et passa lieutenant en 1786. Pendant les premières campagnes de la République, il remplit les fonctions d'aide-major général de la division de l'Inde, et fut élevé successivement aux grades de capitaine (1793), de chef de division (1795), et de contre-amiral (1797). Il commanda en cette qualité, dans la Méditerranée, une division de l'escadre de l'amiral Brueys. Bloqué par les Anglais dans l'île de Malte, il tenta d'en sortir le 7 mars 1800 pour regagner Toulon; attaqué durant la traversée, le *Guillaume Tell*, qu'il montait, dut céder après une résistance glorieuse. Mais Decrès ne resta pas longtemps prisonnier; bientôt échangé, il revint en France et fut nommé préfet maritime à Lorient. On lui confia, le 1er octobre 1802, le ministère de la marine, qu'il conserva jusqu'en 1815. Grand cordon de la Légion d'honneur en 1805. Duc en 1813.

DÉCROISER. En termes de manœuvres, *décroiser les échelons*, c'est redresser les échelons obliques de l'infanterie, pour qu'ils puissent se remettre perpendiculairement en bataille.

DÉCUMATES. *Agri.* Territoire qu'occupe à peu près le Brisgau actuel, entre le Necker et le Rhin. Les Romains le nommaient ainsi parce qu'au troisième siècle ils y avaient établi, comme propriétaires et colons, des vétérans qui n'avaient d'autre charge à payer au Trésor que la dîme, *decimam partem*, du revenu.

DÉCURIE. *Decuria.* On nommait ainsi, dans l'armée romaine, une fraction de 10 hommes, formant la dixième partie d'une centurie, et cette division était propre surtout à la cavalerie, où chaque *turma* ou escadron de 300 hommes se partageait d'abord en 3 centuries, puis en 30 décuries commandées chacune par un décurion ou *decanus*. En campagne, chaque décurie n'avait qu'une seule tente, *contubernium*. La décurie romaine avait été formée à l'exemple de la décarchie des Grecs. (*Voy.* Armée byzantine.)

DÉCURION. *Decurio.* C'était, chez les Romains, le chef d'une décurie. L'un des insignes de son grade était une canne faite d'un cep de vigne, dont il lui était permis de frapper le soldat, et celui-ci était puni de mort s'il lui arrivait de briser cet insigne.

DECURSIO et **DECURSIUS.** C'était, dans l'armée romaine, une sorte de revue dans laquelle on exécutait un combat simulé. Le même nom désignait les évolutions militaires faites aux funérailles d'un général.

DEDANS (*Mar.*). On dit être *vent dessus, vent dedans*, pour exprimer qu'on a quelques-unes de ses voiles masquées, tandis que les autres sont pleines.

DEDITITUS. Se disait des étrangers qui, après avoir porté les armes contre Rome, s'étaient ensuite soumis à la puissance romaine.

DÉDOUBLER (*Mar.*). Enlever le doublage d'un bâtiment pour en visiter la carène. — Défaire plusieurs tours de rabans qui tiennent les voiles fermées.

DEERFIELD. Ville du Massachusetts, aux États-Unis. Elle est située au confluent du Connec-

ticut et du Deer. Les Anglais y engagèrent un combat contre les Indiens en 1676.

DÉFECTION. En lat. *defectio*, du v. *deficere*, faire défaut. Se dit des troupes qui abandonnent leur prince, leur général, leur drapeau, leurs alliés.

DÉFENDRE. *Se défendre*, se dit, en terme d'équitation, d'un cheval qui résiste, en sautant ou en reculant, à ce qu'on veut qu'il fasse.

DÉFENDRE (*Mar.*). Du lat. *defendere*. *Défendre un canot*, c'est éviter de le faire choquer contre un bâtiment ou un quai. — *Se bien défendre à la mer*, se dit d'un bâtiment qui, par un gros temps, reçoit peu d'eau à bord.

DÉFENSE. En lat. *defensio*, du v. *defendere*, défendre. On appelle *place de défense*, la place qui, par sa position naturelle, est propre à soutenir un siége; *place en état de défense*, la place entourée de fortifications et dont les magasins sont remplis d'approvisionnements; *ligne de défense*, la position prolongée dans laquelle une armée peut résister aux attaques d'un ennemi, même supérieur en nombre; et *guerre de défense* ou *guerre défensive*, celle que fait une armée inférieure en nombre, ce qui consiste à éviter les chocs en masse pour ne hasarder que les engagements partiels.

DÉFENSE DES PLACES. On appelle ainsi l'ensemble des moyens employés pour résister aux attaques d'un ennemi qui forme un siége en règle. Ces moyens sont soumis à des principes dont nous donnerons ici un aperçu, en les divisant en trois périodes.

Première période. Elle commence avec les premières démonstrations qui indiquent de la part de l'ennemi un projet de siége, et dure jusqu'à l'ouverture de la tranchée. Dès que le gouverneur est menacé de l'attaque, il fait rentrer dans la place les troupeaux, les fourrages et les grains qui existent dans les environs; il s'occupe de pourvoir ses magasins d'approvisionnements de toute nature; il oblige aussi les habitants à rassembler pour eux-mêmes des vivres suffisants pour la durée présumée du siége; puis il débarrasse la place de toutes les bouches inutiles, et fait aplanir le terrain dans un rayon de 1200 mètres, c'est-à-dire qu'il fait abattre les maisons, les arbres et tous les abris qui pourraient être utiles aux assiégeants. Il répare aussi tous les ouvrages de fortifications fait ajouter tous ceux qu'il juge indispensables aux circonstances; il dispose son artillerie dont l'armement de sûreté, qui est de 10 bouches à feu par front, est porté alors au grand complet de défense, ou 60 canons, 20 mortiers et 10 pierriers au moins sur le front d'attaque; il règle l'effectif et le service des troupes qui ne doivent pas offrir sous les armes plus du tiers des combattants; et enfin il dirige au dehors des détachements d'infanterie, des piquets de cavalerie, pour s'opposer autant que possible aux reconnaissances tentées par l'ennemi aux abords de la place.

Deuxième période. Dès que le gouverneur est instruit de l'ouverture de la tranchée, il éclaire le front attaqué avec des balles à feu qui portent la lumière à 1000 mètres environ, et dirige pendant la nuit un feu nourri de plein front et à ricochet; puis il pousse sur les flancs des attaques d'artillerie légère pour écharper les troupes qui couvrent le tracé. Lorsque, malgré ces moyens, la première parallèle est ouverte, le gouverneur s'attache à combattre les batteries des assiégeants, et établit des travaux de contre-approche, qui consistent particulièrement en flèches. Il effectue des sorties en profitant des circonstances favorables. Quand l'assiégeant a démasqué toutes ses batteries, le gouverneur fait porter sur les parties des fortifications qu'on ne peut enfiler, toute l'artillerie qui n'a pu être garantie par des blindages.

Troisième période. Cette période est celle où la 3e parallèle est établie. On multiplie alors les fourneaux de mine pour détruire les ouvrages établis par les assiégeants et qui couronnent les chemins couverts. Lorsque la brèche est pratiquée, il reste encore au gouverneur, pour défendre l'assaut, les feux d'enfilade dans le fossé, les matières enflammées, les bombes, la mousqueterie, etc.

Les défenses de place les plus mémorables sont : *dans les temps anciens*, celles de Troie, de Syracuse, de Tyr, contre Alexandre, de Jérusalem, contre Titus, de Marseille, contre César; *au moyen âge*, celles de Constantinople contre Mahomet II, d'Orléans, défendu par Jeanne d'Arc, de Beauvais, par Jeanne Hachette; *dans les temps modernes*, celles de Turin contre Lafeuillade en 1704, de Lille en 1708 et 1792, de Douai en 1710, de Valenciennes en 1793, de Kehl, par Desaix, de Dunkerque en 1793, de Dantzick, en 1807 et 1812. L'Espagne est renommée aussi pour ses défenses de Sagonte, de Badajoz, de Saragosse, etc.

DÉFENSES (*Mar.*). Morceau de bois ou de gros cordage qu'on place contre le bord, pour préserver la muraille du navire de tout choc contre d'autres bâtiments ou contre un quai. Pour les embarcations, il y a des défenses en tresse et en petits sacs remplis d'étoupe, qui sont peints et ont quelquefois des formes élégantes et variées.

DÉFENSEUR. *Voy.* ARMÉE BYZANTINE.

DEFENSOR. On avait élevé sous ce nom, à Rome, un autel à Hercule; les soldats et les gladiateurs venaient y appendre leurs armes.

DÉFERLER (*Mar.*). Déployer, lever les rabans de ferlage, ou déployer les voiles.—On dit aussi que la mer *déferle*, lorsqu'elle se déploie avec impétuosité et qu'elle se brise en écume. Quand la mer agit ainsi sur la coque immobile d'un navire naufragé, deux ou trois coups suffisent pour l'anéantir en quelques minutes.

DEFFOSSÉ. Se disait anciennement de l'enceinte garnie d'un fossé.

DÉFI. Du lat. *diffidatio.* La provocation est aussi ancienne que la guerre. On trouve des exemples de défi chez les Hébreux et dans les temps héroïques; Homère nous entretient de ceux de ses héros. Le défi n'était pas moins ordinaire chez les Gaulois, et Pline cite l'exemple d'un guerrier de cette nation qui venait provoquer les Romains jusqu'à l'entrée de leur camp. Mais c'est surtout au moyen âge et au temps de la chevalerie que les défis étaient nombreux : ils avaient lieu pour la moindre contestation; et entre chevaliers on se défiait en jetant son gant sur l'arène; l'adversaire le ramassait, et le combat était aussitôt réglé. Parmi les défis que nous trouvons mentionnés dans l'histoire, nous citerons les suivants :

En l'an 1204 av. J.-C., et au milieu d'une bataille sanglante livrée entre les armées d'Énée et de Turnus, ces deux chefs convinrent tout à coup de vider leur différend par un combat singulier. Le prince troyen vainquit son rival.

A la bataille de l'Arc, un officier teuton, d'une taille colossale, défia personnellement Marius à un combat singulier. Le consul lui répondit froidement « que s'il avait si grande envie de mourir, il pouvait s'aller pendre. »

En 536 de l'ère chrétienne, Yabdas, roi des Maures, qui ravageait la Numidie et avait fait éprouver de grandes pertes à Bélisaire, ayant dirigé un jour son armée vers la ville de Tigisi, près de laquelle se trouvait une source abondante dont ses soldats avaient le plus grand besoin, trouva ce lieu occupé et défendu par les Romains que commandait Althias. Désespéré de ce contre-temps, il fit proposer à ce chef le tiers du butin qu'il traînait avec lui, s'il consentait à laisser ses soldats étancher leur soif. Althias rejeta cette proposition, mais il offrit au prince maure un combat singulier sous la condition que le vainqueur resterait maître de la fontaine. Yabdas accepta ce défi, comptant sur l'avantage que devaient lui donner sa stature et sa force herculéenne, car Althias était petit et grêle. Mais son espérance fut déçue : après avoir pris carrière l'un et l'autre, le chef romain arrêta de la main droite le javelot que son adversaire avait lancé contre lui, et, décochant en même temps une flèche, il abattit le cheval de Yabdas. Les Maures, épouvantés, remontèrent aussitôt leur monarque sur un autre coursier, et disparurent avec lui, faisant abandon volontaire de leur butin.

En 1055, Henri Ier, roi de France, envoya un défi à l'empereur Henri III, qui ne l'accepta point; on loua également le courage de l'un et la prudence de l'autre.

En 1110, Louis VI adressa une provocation à Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre, voulant, par un combat corps à corps, prévenir une bataille qui allait s'engager, et les deux armées semblèrent approuver cette résolution; mais elles firent la plaisanterie de choisir pour lice un pont tremblant qui menaçait ruine. Quant au prince anglais, il préféra la défaite des siens à un engagement personnel.

En 1340, Edouard III, roi d'Angleterre, défia Philippe de Valois, qui lui répondit simplement qu'un seigneur ne devait jamais accepter un défi de la part de son vassal.

En 1527, François Ier écrivit la lettre suivante à Charles-Quint, qui se vantait d'avoir dit plusieurs fois à l'ambassadeur de France qu'il vaudrait mieux vider par un combat singulier la querelle engagée entre les deux nations : « Nous faisons entendre que si vous avez voulu, ou voulez charger que jamais nous ayons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire; nous disons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez; étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au bout de notre vie. Pourquoi, puisque, contre vérité, vous nous avez voulu charger, désormais ne nous écrivez autre chose; mais nous assurez le camp, et nous porterons les armes; protestant que si, après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez ou dites paroles qui soient contre notre honneur, que la honte du délai de combat en sera vôtre; vu que venant audit combat, c'est la fin de toutes écritures. Fait en notre bonne ville et cité de Paris, le vingt-huitième jour de mars, l'an 1527, avant Pâques. François. » Charles-Quint ne répondit point, et le cartel n'eut pas d'autre suite.

Enfin, en 1674, après la bataille de Sintzeim, l'électeur Palatin, dont les possessions étaient ravagées et incendiées par Turenne, fit défier celui-ci à un combat singulier. Turenne envoya la lettre au roi, qui lui défendit d'accepter le cartel.

DÉFIER (*Mar.*). *Défier un abordage,* c'est prévenir un choc ou un abordage. Le commandement *défiez du vent!* est une défense au timonier de venir au vent. Quand on ajoute *défiez tout!* c'est l'ordre de mettre la barre tout à fait du bord qu'il faut pour cet objet. Le commandement contraire est : *défiez l'arrivée* ou *de l'arrivée!*

DÉFILÉ. Passage ou chemin étroit dans les montagnes. On cite le défilé de *la tour Rouge,* dans les Karpathes, lequel appartient à la Valachie; celui du *mont Coronus,* à l'est de l'ancienne Médie; du *mont Amanus,* entre la Syrie et la Cilicie; les *Thermopyles,* entre le mont Œta et la mer, conduisant de la Locride en Thessalie; le *passage du Gries,* l'un des plus célèbres des Alpes, qui ouvre une communication entre le haut Valais et le val Fornazza, dans le royaume sarde, et dont l'altitude est de 2 383 mètres; la *brèche de Roland* qui, dans les Hautes-Pyrénées, conduit en Espagne, etc. Enfin, les *Portes de fer,* les *Portes caucasiennes,*

caspiennes, *albaniennes*, *ibériennes*, etc., sont aussi des défilés. (*Voy.* PORTES.)

DÉFILEMENT. *Défiler un ouvrage*, c'est le construire de manière à ce que ses défenseurs soient à l'abri des feux tirés des hauteurs qui dominent la place jusqu'à un rayon de 1 000 à 1 200 mètres, et de façon à soustraire l'intérieur de l'ouvrage aux vues de l'assaillant. La théorie du *défilement* date seulement de Vauban. Elle consiste principalement à pousser les ouvrages avancés aussi loin que possible dans la campagne; à obliger ainsi l'ennemi d'attaquer d'abord ces ouvrages sous les feux convergents de la place; et à lui ôter la possibilité de s'établir dans un rentrant sans s'exposer aux feux de revers de ces mêmes ouvrages. On nomme *point dangereux*, le point qui domine le plus les ouvrages, et c'est contre ce point qu'on s'attache plus particulièrement à se *défiler*.

DÉFILER. Marcher par files et sur un petit front. — Marche en colonne d'une troupe qui défile devant un chef.

DÉFONCER (*Mar.*). *Défoncer les voiles*, se dit de l'action du vent dont la violence fait crever le fond d'une voile.

DÉFOURNIS (*Mar.*). Vides ou défauts qui altèrent les dimensions voulues d'une pièce de construction.

DÉFOURRER (*Mar.*). Oter la fourrure d'une manœuvre dormante.

DÉFUNER. *Voy.* DÉGRÉER.

DÉGAGER ou **DÉBOUCLER** (*Mar.*). L'un et l'autre se dit pour débarrasser.

DÉGARNIR. Par l'expression *dégarnir une place*, on entend lui ôter une partie de sa garnison ou de ses munitions. *Dégarnir le centre*, les *ailes d'une armée*, c'est diminuer le nombre des troupes qui les forment.

DEGARNIR (*Mar.*). On entend par ce mot, enlever la garniture d'une manœuvre, c'est-à-dire les pailles, les sangles, les limandes qui l'enveloppaient; ou retirer la garniture d'un mât ou d'une vergue, c'est-à-dire les poulies et les cordages ou amarres dont ils sont pourvus; ou enfin, ôter la tournevire et les barres d'un cabestan ou d'un guindeau. *Dégarnir les avirons*, c'est désarmer.

DÉGAUCHIR (*Mar.*). Se dit, en parlant d'une pièce de bois, de l'action de l'ébaucher, de la préparer.

DEGO. Bourg du Piémont, sur la Bormida. Le général Bonaparte y remporta une victoire sur les Autrichiens, commandés par Beaulieu, le 15 avril 1796.

DÉGORGEOIR. Petite broche à manche que l'on introduit dans la lumière d'un canon, pour la déboucher, et dans la gargousse quand elle est engagée.

DÉGORGER. Faire usage du dégorgeoir pour percer la cartouche ou pour dégager la lumière d'une bouche à feu.

DÉGRADATION MILITAIRE. C'est tantôt une peine simplement disciplinaire qui se prononce dans l'intérieur du corps, et seulement contre les sous-officiers et soldats, tantôt une peine infamante appliquée par les conseils de guerre. Toute condamnation d'un militaire aux travaux forcés emporte dégradation; cette peine est infligée au coupable en présence de la troupe assemblée à cet effet, et il demeure incapable de reprendre jamais du service dans l'armée.

Au moyen âge, la dégradation avait aussi lieu dans la chevalerie. En 1224, un chevalier ayant commis une faute déshonorante pour sa profession, on procéda, pour la première fois, à ce châtiment. Le coupable fut conduit sur un



Dégradation d'un chevalier
(d'après une ancienne estampe).

échafaud, en place publique, où l'on brisa, pièce à pièce, toutes ses armes, en les foulant aux pieds, pendant que des prêtres récitaient l'office des morts, et on cloua sur un poteau son écusson renversé. Après cela, un héraut d'armes demanda trois fois le nom de ce chevalier, et chaque fois qu'on le nommait, le héraut répondait : « Non, ce n'est point là le nom de celui que je vois ; car c'est un traître, un déloyal et foi-mentie. » Pour effacer alors le caractère d'honneur conféré par l'accolade, on versa un bassin d'eau chaude sur la tête du coupable ; on le descendit ensuite de l'échafaud, au moyen d'une corde passée sous les bras ; une civière le reçut ; on le couvrit d'un drap mortuaire et on le transporta ainsi à l'église afin de réciter sur lui les mêmes prières que pour un mort ; enfin, après cette dernière cérémonie, on le chassa de l'église en le comblant de malédictions.

DÉGRADATION DE LA LÉGION D'HONNEUR. Les procureurs généraux près des cours d'appel, et les rapporteurs près des conseils de guerre, ne peuvent faire exécuter aucune peine infamante contre un membre de la Légion d'honneur, sans qu'au préalable il ait été *dégradé*. Cette

formalité consiste en ce que le président doit prononcer, après la lecture du jugement, la formule suivante, prescrite par l'arrêté du 24 ventôse an XII : *Vous avez manqué à l'honneur ; je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre.*

DÉGRADER (*Mar.*). Se disait autrefois de l'action de dériver, de tomber sous le vent.

DÉGRAISSER (*Mar.*). On *dégraisse* une pièce de bois, lorsqu'en travaillant on enlève les dernières parties qui nuisent aux proportions requises de ses faces.

DÉGRAPPINER (*Mar.*). Relever un grappin mouillé.

DÉGRAT (*Mar.*). A Terre-Neuve on dit d'un bateau qui est sorti du port pour la pêche de la morue qu'il est en *dégrat.*

DEGRÉ (*Mar.*). Du lat. *degressus,* formé de *degredi,* descendre. Les marins considèrent le degré du méridien ou celui de l'équateur comme mesure de longueur, et ce degré contient 57 008 toises, ou 110 595^{m}52.

DÉGRÉAGE (*Mar.*). État d'un bâtiment dépouillé de son gréement.

DÉGRÉEMENT (*Mar.*). Action de dégréer, d'ôter les agrès d'un vaisseau ; se dit aussi des dommages causés dans le gréement d'un navire, par suite d'une tempête, d'un échouage ou d'un combat.

DÉGRÉER ou **DÉFUNER**. Enlever les agrès d'un bâtiment.

DÉHALER (*Mar.*). Reculer par une manœuvre contraire.

DEHORS (*Mar.*). En pleine mer, au large. *Toutes voiles dehors* veut dire toutes voiles déroulées, déployées.

DÉJAUGER (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui, après avoir touché un fond, s'élève au-dessus de sa ligne de flottaison ou de son jaugeage.

DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte). Un des officiers de génie les plus estimés de la République, né à Castelnaudary en 1749, mort en 1820. Entré très-jeune à l'École du génie de Mézières, il obtint en 1768 le brevet de lieutenant en second. Ingénieur en chef ordinaire en 1770, et capitaine en 1777, il servit à l'armée du Nord, en 1790, comme chef de bataillon. Général de brigade en 1793, général de division en 1795, il commanda en l'absence de Beurnonville cette même armée, dont le quartier général se trouvait alors en Hollande. Réformé en 1798, réintégré en 1799, il fut nommé directeur ministre de la guerre en 1802. Sénateur en 1809, il siégea à la chambre des pairs en 1814. Grand trésorier de la Légion d'honneur en 1815.

DEJEAN (P.-Fr.-Auguste, comte). Lieutenant général de cavalerie, né à Amiens en 1780, mort en 1845. Il était fils d'un général du génie; se distingua dans sa première jeunesse dans les guerres de l'Empire; général à trente ans, il fut, en 1813, aide de camp de l'empereur, et prit part aux batailles de Ligny et de Waterloo. Exilé à la restauration de 1815, il ne rentra au service qu'en 1830. Ce général partageait son temps entre ses devoirs militaires et l'étude de l'entomologie ; on lui doit, dans cette branche de l'histoire naturelle, des observations précieuses et des publications estimées, ainsi que la connaissance d'un grand nombre d'espèces.

DÉJOUER (*Mar.*). Se disait autrefois pour voltiger, en parlant de la girouette, d'une flamme ou d'un pavillon.

DÉLACER (*Mar.*). Retirer la passerelle qui servait à lacer momentanément une portion de voile supplémentaire, et à l'attacher à la ralingue du fond d'une voile très-échancrée.

DÉLAI DE REPENTIR. Espace légal de temps laissé entre la disparition d'un militaire absent, et le terme de rigueur fixé par la loi, ou entre la transgression d'un congé illimité et le terme où commence la désertion. Après six mois de service, le délai de repentir au camp ou dans une place de guerre, pendant la paix, est fixé à trois fois vingt-quatre heures, et dans tout autre lieu à huit jours. En temps de guerre, il est fixé à vingt-quatre heures à l'armée, et à quarante-huit heures dans tout autre lieu.

DÉLAISSEMENT (*Mar.*). Abandon fait aux assureurs d'un navire ou de ses marchandises.

DÉLARDER (*Mar.*). Rabattre en chanfrein les arêtes d'une pièce de bois.

DELAUNAY (Jourdan). Gouverneur de la Bastille sous Louis XVI. Il défendit avec courage cette forteresse contre les attaques du peuple, le 14 juillet 1789, et, étant tombé entre les mains des assiégeants, il fut impitoyablement massacré par eux.

DÉLESTAGE (*Mar.*). Opération qui consiste à retirer de la cale d'un navire les corps pesants qu'on y a placés, pour donner à ce navire une stabilité convenable à son gouvernement. Il est défendu de travailler au lestage et au délestage dans un bâtiment pendant la nuit.

DÉLESTEUR (*Mar.*). Bateau destiné à transporter le lest d'un vaisseau.

DELHI. Soldats de l'armée turque, formant la cavalerie légère et commençant toujours l'attaque.

DELHI. Ville de la présidence du Bengale, dans l'Hindoustan anglais. Nadir-Schah s'en empara en 1738. En septembre 1857, lors de la révolte des cipayes, le siége et la prise de Delhi par le général Nichols ajoutèrent une page glorieuse à l'histoire militaire des Indes anglaises. Les assiégés étaient trois fois plus nombreux que les assiégeants, qui possédaient une artillerie formidable et combattaient derrière des fortifications perfectionnées d'après les règles de la stratégie moderne. Les révoltés se défendirent avec un courage et un acharnement dont on ne les croyait pas capables. Enfin,

le 13 septembre au soir, il fut décidé qu'on donnerait l'assaut. Au moyen d'une fougasse, les sapeurs firent sauter la porte de Cachemire, et l'établissement du foyer d'explosion fut un des incidents les plus héroïques de cette journée; ce fut une rivalité de dévouement que semblait stimuler le danger. Cinq officiers et douze sous-officiers périrent dans les diverses tentatives pour faire sauter la mine. Lorsque les assiégeants eurent réussi à pénétrer dans la ville, les Indiens continuèrent le combat avec la rage du désespoir, et ce ne fut que le 20 septembre que les Anglais restèrent complétement maîtres de la place.

DÉLIAISON (*Mar.*). Jeu dans les pièces qui composent la coque d'un bâtiment, et qui résulte de la fatigue éprouvée par ce bâtiment.

DELIUM. Aujourd'hui *Dramisi*. Ville de la Béotie, en Grèce, située sur l'Euripe. Elle est célèbre par la victoire que les Thébains y remportèrent sur les Athéniens, l'an 424 av. J.-C. Socrate y sauva la vie à Xénophon.

DÉLIVRER (*Mar.*). Enlever d'un bâtiment tout ou partie d'un bordage, pour visiter la membrure.

DÉLOGEMENT. Départ de gens de guerre logés par étape. Se disait aussi, autrefois, des mutations qu'éprouvaient les corps de troupes logés chez les habitants d'une ville, et auxquels on assignait tantôt un logement, tantôt un autre, afin de ne pas les laisser toujours à la charge des mêmes personnes.

DÉLOGER. Chasser l'ennemi d'un poste, lui faire perdre une position, un ouvrage. Se dit aussi de l'action de décamper, surtout lorsqu'on y est obligé par l'approche de l'ennemi, et qu'on le fait à la hâte ou en désordre.

DÉLOT (*Mar.*). Garniture de cuir dont les calfats s'enveloppent le petit doigt pour travailler. — Anneau de fer concave que l'on passe dans une boucle de corde, pour l'empêcher de se couper.

DELPHES. *Delphi*. Aujourd'hui *Castri*. Ville de Phocide, sur le penchant du Parnasse en Grèce. Plutarque et Stobée rapportent à propos de la prise de cette ville par les Gaulois, l'an 278 av. J.-C., une anecdote curieuse. Un jour que, pendant le siége, Brennus faisait le tour des remparts, une jeune Éphésienne, appelée Démonique, lui offrit de s'abandonner à lui et de lui livrer en même temps la place, si, de son côté, il voulait s'engager à lui remettre tous les bijoux dont on s'emparerait au sac de la ville. Brennus fit cette promesse et la tint. Mais lorsqu'il fut maître de Delphes, il ordonna à ses soldats de jeter à la tête de Démonique les richesses qu'ils avaient recueillies et qu'elle avait enviées, et l'or fut eu si grande quantité, qu'elle succomba et fut étouffée sous le poids.

DELTA (*Mar.*). Sol toujours formé d'alluvions, et communément encadré par deux ou plusieurs branches d'un fleuve qui se divise avant de se jeter dans la mer. Le terrain compris entre deux de ces branches offre presque toujours un triangle dont la mer est la base, et le sommet le point où a lieu la séparation du fleuve ou celle de l'une de ses principales branches. Le Nil, le Niger, le Rhin, le Rhône, le Pô, l'Adige, et d'autres grands fleuves encore, forment des deltas avant de se jeter dans la mer. Ce nom de delta vient du nom de la quatrième lettre de l'alphabet grec, Δ, dont la forme représente par son écartement à la base l'écartement des branches d'un fleuve.

DELUENTINUS. Dieu que les Romains invoquaient pour être préservés des ravages de la guerre.

DÉMAILLER (*Mar.*). Détacher. On démaille la bonnette, etc.

DEMANDE (*Mar.*). On dit *filer un câble à la demande du vent*, pour exprimer qu'on file le câble à mesure qu'il se tend, afin d'éviter de faire chasser l'ancre.

DÉMANTELER. On entend par ce mot la destruction d'une place, par des moyens de vive force, comme l'artillerie et la mine.

DÉMARRAGE (*Mar.*). Action de retirer les amarres d'un bâtiment, soit pour les changer, soit pour déplacer ce bâtiment, ou enfin pour l'appareiller ou réamarrer ailleurs. Se dit aussi du mouvement, de l'agitation de la mer ou du vent qui fait démarrer. *Démarrer un canon*, à bord, c'est larguer ou détacher les amarres qui assujettissaient cette bouche à feu.

DÉMARRER, DÉSAMARRER (*Mar.*). Se mettre en mesure d'appareiller ou de changer de poste de mouillage.

DÉMASQUER. Découvrir une batterie qu'on avait d'abord dissimulée.

DÉMÂTAGE, DÉMÂTEMENT, DÉMÂTER (*Mar.*). Action d'enlever les mâts d'un bâtiment. — Effet de leur rupture par la force du vent, de la tempête.

DÉMERGER (*Mar.*). Tirer moins d'eau, ou avoir une plus grande partie de sa carène hors de l'eau.

DÉMÉTRIUS, surnommé **POLIORCÈTE** ou le Preneur de villes. Fils d'Antigone, un des successeurs d'Alexandre le Grand, et de Stratonice. Il avait vingt-deux ans, dit Plutarque, lorsqu'il fut vaincu par Ptolémée et Seleucus à Gaza, en 312 av. J.-C. Il effaça bientôt le souvenir de cette défaite en remportant une brillante victoire sur Cilles, un des généraux de Ptolémée. Parmi les villes qui durent lui ouvrirent leurs portes, on cite Munychie, Sicyone, Corinthe, Argos, Athènes et Thèbes. Vaincu enfin et fait prisonnier par Seleucus, il mourut en 283.

DEMI (*Mar.*). Du lat. *dimidius*, moitié. On appelle *demi-quart*, la moitié du nombre de degrés d'un rumb de vent; *demi-acculement*, l'acculement moyen entre les varangues plates et les plus acculées; *demi-bande*, l'abattage d'un

navire jusqu'à la moitié de la carène; *demi-clef,* le nœud très-simple qu'on obtient en faisant revenir le bout d'un cordage et en l'engageant sur lui-même; et *demi-nœud,* la moitié d'un nœud plat ou espèce de nœud provisoire.

DEMI-ARRÊT. Se dit, en termes de manége, de l'action de la main pour ralentir le mouvement du cheval sans le faire cesser.

DEMI-BASTION. Ouvrage qui ne se compose que d'un flanc et d'une face. On termine de chaque côté les ouvrages à corne et à couronne par un demi-bastion. (*Voy.* BASTION, OUVRAGES A CORNE ET A COURONNE.)

DEMI-BAU (*Mar.*). Chacune des pièces qui composent un bau.

DEMI-BRIGADE. Corps composés de trois bataillons qu'on avait organisés en 1793. Ces corps reprirent, en 1803, le nom de régiments. La demi-brigade qui, sous la République, acquit le plus de réputation, fut la *trente-deuxième,* qui fit les campagnes d'Italie, d'Égypte, etc.

DEMI-CANON. On nommait ainsi une pièce d'artillerie de 11 pieds de longueur, qui portait des boulets de 25, et qui fut en usage jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

DEMI-CHAMEAU (*Mar.*). Se dit, en termes de construction navale, de chacun des deux pontons qui composent un chameau complet.

DEMI-COULEVRINE. Pièce d'artillerie allongée qui portait des boulets de 4, de 5 ou de 10.

DEMI-CUIRASSE. Cuirasse composée d'un plastron et sans dossière, qui est encore en usage dans certains corps de cavalerie allemande.

DEMI-CUISSARD. *Voy.* CUISSOT.

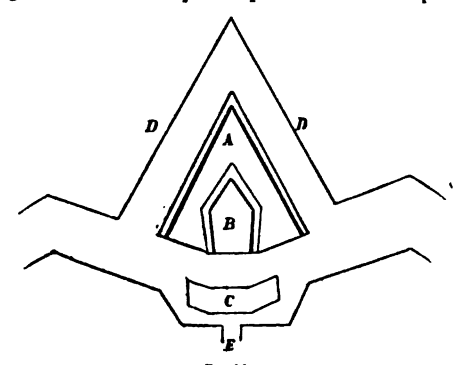
DEMI-ESPADON. Epée à lame plate et droite.

DEMI-FILE. La moitié d'une file. Se disait surtout lorsqu'on employait l'ordre profond.

DEMI-FOLLE (*Pêche*). Petit filet du genre folle, mais à mailles plus serrées. (*Voy.* BIGEARREYNES.)

DEMI-GUÊTRE. Guêtre montant à mi-jambe, et qui est en usage dans l'infanterie française depuis les guerres de la révolution de 1789.

DEMI-LUNE. Quelques-uns attribuent l'invention de cet ouvrage de fortification aux Hollandais, mais sans en apporter aucune preuve. Ce que l'on sait positivement, c'est qu'il était en usage chez les Vénitiens. En général, la demi-lune sert à la défense d'une courtine; elle en est détachée, enveloppée dans le chemin couvert, présente une escarpe intérieure, un fossé, un parapet, un rempart, et sert de passage pour arriver à la contrescarpe. On y pratique aussi, pour la troupe, une sorte d'abri qu'on nomme *réduit.* On appelle *gorge,* le chemin formé d'escaliers par lequel on pénètre dans la demi-lune, et *caponnière* celui qui conduit au même endroit par le fossé, quand celui-ci est à sec. Ce dernier chemin a de chaque côté un parapet en glacis et une banquette pour faire le coup de



Demi-lune.
A Demi-lune. C Fenaille.
B Réduit. D Glacis.
E Porte de ville ou poterne dans la courtine.

fusil. La demi-lune a été aussi désignée sous le nom de *ravelin.*

DEMI-PARALLÈLE. Ouvrage ou logement construit entre deux parallèles d'un siége.

DEMI-PIQUE. Pique de demi-longueur qui était en usage au dix-septième siècle.

DEMI-PONT (*Mar.*). Partie du pont qui se trouve sous le gaillard d'arrière.

DEMI-REVÊTEMENT. Paroi d'un fossé de fortification dont la maçonnerie n'atteint qu'à la hauteur du niveau de la campagne.

DÉMISSION. Un décret du 17 mai 1772 voulait que la démission donnée en campagne ne fût valable qu'après avoir été mise à l'ordre du jour et légalisée par un congé en bonne forme. Sans ces formalités, l'officier était déclaré en état de désertion. Un règlement du 24 juin de la même année décide que l'officier condamné judiciairement par corps, pour dettes, est démissionnaire par ce seul fait. Une ordonnance du 19 mars 1823 dispose que le démissionnaire en congé perd tout droit à un rappel de solde.

DEMI-TOUR. Mouvement par lequel on fait face du côté auquel on tournait le dos.

DEMI-VOLTE. Se dit, en termes de manége, d'un changement de main étroit de deux pistes, qui a lieu dans la volte ou aux deux bouts d'une ligne droite.

DEMOISELLE (*Mar.*). Ce mot est quelquefois synonyme de *dame,* ou bien de *porte-hauban.*

DÉMOLITION (*Mar.*). Se dit de l'action de dépecer un navire condamné, et le bois qui en provient porte aussi ce nom.

DEMONTE. Forteresse importante bâtie au centre de la vallée de Stura, en Piémont. Elle fut prise, le 13 août 1744, par le prince de Conti, après qu'il eut enlevé les digues ou retranchements appelés *barricades.*

DÉMONTER. *Démonter un canon,* c'est le descendre de l'affût sur lequel il est monté. *Démon-*

ter une batterie, c'est la mettre, à coups de canon, hors d'état de tirer.

DÉMONTER (*Mar.*). On *démonte le gouvernail*, lorsqu'on le retire de ses ferrures. Un capitaine est *démonté*, quand il est remplacé dans le commandement de son navire.

DENAIN. Village de l'arrondissement de Valenciennes, dans le département du Nord. Ce lieu a été témoin de deux batailles mémorables : la première entre Baudouin VII, comte de Hainaut, et Robert le Frison, comte de Flandre, qui y fut défait en 1079 ; la seconde, entre les Impériaux, les Hollandais et les Anglais, commandés par le prince Eugène, et les Français conduits par le maréchal Villars. Celle-ci eut lieu le 24 juillet 1712. Parmi les prisonniers que fit l'armée française, se trouvaient lord Albermarle et les princes de Nassau, de Holstein et d'Anhalt; en tout 4 généraux, 16 officiers supérieurs, 44 officiers subalternes, et 2500 soldats. Cette victoire releva les destinées de la France, alors fort compromises, et amena une paix honorable pour elle.

DENAMBUC (Diet.). Marin mort en 1636. Parti de Dieppe en 1628, il prit, au nom de la France, possession et gouvernement de l'île de Saint-Christophe ; un de ses lieutenants occupa la Guadeloupe. En 1635, il vint à la Martinique bâtir le fort Saint-Pierre et coloniser cette île.

DENDERMONDE ou **TERMONDE.** Ville située au confluent de la Dender et de l'Escaut, dans la Flandre orientale, en Belgique. Louis XIV l'assiégea en 1667 et ne put la prendre; mais les Français s'en emparèrent en 1745.

DÉNISOF. Général russe employé en 1794 et 1795 contre les Polonais qu'il acheva de soumettre. Mort en 1798.

DENNEWITZ. Village de Brandebourg, dans les États prussiens. Une bataille y fut gagnée par le général Bülow et Bernadotte, le 6 septembre 1813, sur le maréchal Ney qui commandait l'armée française. Celle-ci perdit 10000 hommes, 25 canons et 17 caissons. — On a aussi appelé cette bataille du nom de *Jüterbœck*, parce que cette ville était le but des opérations du général français.

DENT (*Mar.*). En lat. *dens*, *dentis*. Saillie dans une pièce de bois ou de fer.

DENT-DE-LOUP (*Mar.*). Instrument en fer qu'on emploie dans les ports pour renverser ou faire tourner de fortes pièces de bois sur leur axe de longueur.

DÉPAQUETER (*Mar*). Par *dépaqueter une voile*, on entend la retirer de son étui, la déplier pour l'enverguer. Quelquefois aussi c'est la déferler.

DÉPARTEMENT (*Mar.*). Nom donné aux ports considérés comme lieu de résidence pour les officiers qui ne sont pas embarqués.

DÉPASSER (*Mar.*). *Dépasser un câble*, c'est faire sortir le bout du câble par son écubier; *dépasser un mât de hune, de perroquet*, c'est le faire descendre assez pour que sa tête sorte du chouquet et des barres; et *dépasser la tournevire*, c'est la changer de bord.

DÉPECER (*Mar.*). Mettre en pièces, démolir un bâtiment condamné.

DÉPENDANT (*Mar.*). *Arriver en dépendant*, se dit d'un vaisseau sous voile qui courbe graduellement sa route en se dirigeant vers un objet. On dit aussi *tomber en dépendant*.

DÉPENDRE (*Mar.*). Du lat. *dependere*. Le vent dépend de tribord, c'est-à-dire souffle ou vient de tribord.

DÉPENSE (*Mar.*). Du lat. *depensus*. Se dit de la cambuse, endroit où se fait la distribution des vivres à chaque repas.

DÉPENSIER (*Mar.*). Distributeur ou commis aux vivres.

DÉPLACEMENT (*Mar.*). On nomme ainsi les divers changements que les dépôts accumulés par les flots font éprouver aux rivages de la mer et aux rives des fleuves. Par *déplacement d'un vaisseau*, on entend la place qu'occupe dans l'eau toute la carène d'un bâtiment, ou le volume d'eau ainsi déplacé par ce bâtiment. Le déplacement d'un vaisseau de 74, par exemple, est évalué à 3000 tonneaux, ou 3000000 de kilogrammes, ou 126000 pieds cubes.

DÉPLANTER (*Mar.*). *Déplanter une ancre*, c'est l'arracher du fond de la mer où on l'avait jetée et fait mordre.

DÉPLOIEMENT. Manœuvre par laquelle on développe en ordre de bataille une troupe qui était en colonne.

DÉPLOYER. *Déployer une armée*, c'est la développer sur le front et sur les ailes, de manière à lui faire occuper un plus grand espace de terrain, une plus grande ligne en présence de l'ennemi. *Déployer la colonne*, c'est passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

DÉPLOYER (*Mar.*). *Déployer une voile*, c'est en larguer les rabans et les cargues pour être à même de l'établir. On *déploie un pavillon* en le hissant développé au vent.

DÉPOSTATS ou **DESPORTATS.** Corps de la milice byzantine, au moyen âge. Il était composé de cavaliers forts et agiles, sans armes, qui suivaient l'armée et portaient des vaisseaux remplis d'eau pour l'usage des blessés. Ils ramassaient aussi les dépouilles dans les combats, et les remettaient aux décarques.

DÉPÔT. Du lat. *depositum*. Ce mot s'applique à plusieurs établissements militaires plus ou moins stables. Il y a les dépôts de régiment où l'on exerce les recrues ; les dépôts de recrutement et ceux de remonte; les dépôts d'ambulance, de munitions, de prisonniers, etc., etc. Les premiers ont habituellement près d'eux les ateliers, les magasins d'habillements, etc.

DÉPÔT CENTRAL DE L'ARTILLERIE. Il ne date que de l'année 1820, et se compose d'une collection d'armes offensives ou défensives de tous

les temps et de tous les peuples, d'une bibliothèque, d'ateliers de précision et de construction. Cet établissement, placé sous la direction d'un général de division, président du comité consultatif, est chargé en outre de l'inspection des fonderies, des forges, des manufactures d'armes et de la vérification de la comptabilité des arsenaux.

DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA GUERRE. Ce dépôt fut créé en 1688 par le ministre Louvois. On le composa des plans de campagne, des mémoires et dessins des guerres anciennes et modernes, de la correspondance des généraux et de tous les documents relatifs à la partie scientifique, ainsi qu'au mouvement des armées. Ce dépôt, négligé peu après, et qui de l'hôtel de Louvois avait été relégué dans les greniers du château de Versailles, continuait cependant à s'augmenter, de temps à autre, des pièces du ministère; et on le transféra plus tard à l'hôtel des Invalides de Paris, en y attachant quelques employés. Sous la régence, en 1720, on s'occupa d'un premier classement des matériaux rassemblés au dépôt, et ce classement, qu'on appelle aujourd'hui les *anciennes archives*, forma au delà de 3 900 volumes in-folio, contenant des pièces depuis le onzième siècle jusqu'aux dernières années de la guerre d'Amérique; mais la série toutefois n'est continue que depuis Louis XIII jusqu'en 1788.

En 1734, le maréchal de Maillebois fut nommé directeur du dépôt de la guerre. En 1761, ce dépôt, alors accru de celui des cartes et plans, fut transporté à l'hôtel qui lui était destiné à Versailles. M. de Vault, brigadier d'infanterie, succéda au maréchal de Maillebois, et rédigea, d'après les textes originaux, l'historique de diverses campagnes, en commençant par la guerre d'Allemagne en 1677, ouvrage qu'il continua jusqu'à la paix de 1763, et qui forme 125 volumes; le général Mathieu Dumas vint au dépôt après M. de Vault, en 1790; vers la fin de 1791, l'établissement fut transféré de Versailles à Paris, place Vendôme; et un règlement, arrêté par Louis XVI, le 25 avril 1792, lui donna une nouvelle organisation et des attributions très-étendues. En 1793, la convention nationale décida que la grande carte de France, dite de Cassini, serait retirée de l'Observatoire et remise au dépôt de la guerre, et, vers le même temps, le comité de salut public ayant formé une agence pour recueillir toutes les cartes et plans géographiques répandus dans les établissements supprimés, le dépôt se trouva enrichi d'une collection d'environ 10 000 cartes. Enfin, en 1798, le général Ernouf commença aussi, à ce dépôt, la formation d'une bibliothèque.

En 1830, la direction du dépôt général de la guerre fut confiée au général de division Pelet, qui consacra les soins les plus éclairés à la prospérité de cet important et riche établissement.

Pour les seules guerres de la république, 76 cartons et 23 registres y renferment la correspondance de l'armée du Nord; 86 cartons et 22 registres, celle de l'armée du Rhin; 19 cartons et 17 registres, celle de l'armée des Pyrénées orientales et occidentales; 18 registres, celle du comité de salut public; 153 cartons, celle des armées d'Italie et d'Orient; 75 registres, celle des armées d'Orient et de Saint-Domingue et 33 registres celle des armées d'Italie et d'Espagne. Divisé en 5 sections, le dépôt général de la guerre comprend un certain nombre d'officiers d'état-major, et des employés de divers genres, tels qu'écrivains, dessinateurs et graveurs. C'est là que s'élaborent les matériaux de toute nature qui peuvent être utiles aux opérations de nos armées; que s'exécutent les travaux géographiques et historiques qui dépendent du ministère de la guerre; et que se prépare tout ce qui se rapporte à l'instruction des officiers du corps d'état-major, et des régiments d'infanterie et de cavalerie. Enfin, ces divers travaux se distinguent en trois parties: *Travaux graphiques, travaux historiques* et *travaux théoriques et statistiques.*

DÉPÔT DE LA MARINE. Cet établissement, formé en 1720, se compose d'une bibliothèque, de plans de construction, de plans et d'instruments de marine, de mémoires, de documents relatifs à cette profession, et, depuis 1830, d'une section historique.

DÉPÔT DES FORTIFICATIONS. Cet établissement, qui existait à Versailles dès 1744, ne fut régulièrement constitué que par la loi du 19 juillet 1791, qui le sépara du dépôt de la guerre. Il renferme les archives du génie, reçoit les mémoires et plans relatifs aux fortifications, et publie chaque année un recueil intitulé *Mémorial du génie.* A ce dépôt se rattachent une bibliothèque et les plans en relief des places fortes de France. La collection de ces reliefs, commencée au Louvre en 1660, fut transférée aux Invalides en 1777.

DÉPOUILLES OPIMES. Le chef romain qui, dans une bataille rangée, tuait de sa main le chef ennemi, le dépouillait de ses armes; c'était là les dépouilles opimes. Elles étaient placées dans le lieu le plus apparent de l'habitation du vainqueur; il n'était pas permis de les en retirer lorsqu'on la vendait; ni même de les suspendre derechef lorsqu'elles venaient à tomber. Une loi, qu'on attribuait à



Dépouilles opimes
(d'après la colonne Trajane).

Numa, distinguait trois sortes de dépouilles opimes : les premières étaient consacrées à Jupiter Férétrien; les secondes à Mars; et les troisièmes à Quirinus, dieu sabin auquel on identifia Romulus. L'histoire romaine n'offre que trois exemples de ce genre de dépouilles : elles furent remportées par Romulus sur Acron, roi des Céniniens; par A. Cornélius Cossus sur Lars Tolumnius, roi des Véiens; et par Marcellus sur Viridomare, roi des Gaulois gésates.

DEPPEN. Ville de la Prusse orientale, située sur la Passargue, affluent du Frische-Haff. Les Français, commandés par le maréchal Soult, y battirent les Russes et les Prussiens, le 5 février 1807.

DÉPUTÉ. Se disait, à Rome, de certains ouvriers qui suivaient les armées.

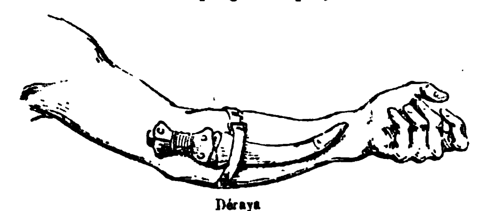
DÉRADER (*Mar.*). Quitter une rade, un mouillage. Cette expression s'emploie particulièrement lorsqu'on s'éloigne forcément d'une rade, en traînant ses ancres ou en les abandonnant, par suite de vents violents et de courants qui portent au large.

DÉRALINGUER (*Mar.*). Oter les ralingues. Se dit aussi du vent qui déchire une voile le long des ralingues.

DÉRANGER (*Mar.*). On disait autrefois *déranger la bonnette*, pour exprimer qu'on la déboutonnait du corps de la voile.

DÉRAPER (*Mar.*). Se dit d'une ancre qui, quoique mouillée, n'est plus fixée au fond de la mer, et laisse dériver le vaisseau.

DÉRAYA. Sorte de poignard que, dans certaines



Déraya
(d'après le Voyage en Egypte de Schultzer).

tribus arabes, on porte dans une gaîne appliquée sous l'avant-bras gauche, au moyen d'un cordon. Cette disposition permet de saisir l'arme avec facilité en toute circonstance.

DERBENT ou **DEMIR-KAPOU.** Ville forte de l'empire russe, et capitale du Daghestan. Elle est située sur la mer Caspienne, à l'entrée du défilé du Caucase que les anciens appelaient *Portes albaniennes.* On voit dans son voisinage les restes d'une muraille qui avait été élevée pour arrêter les incursions des Scythes, muraille que les uns attribuent à Darius Ier, les autres à Chosroès. Derbent fut prise par le calife Haroun-al-Raschid qui y établit sa résidence; puis enlevée à la Perse par les Russes, en 1795.

DERCYLLIDAS. Général lacédémonien. Il commanda une expédition dans l'Asie Mineure, l'an 399 av. J.-C., pour la protection des colonies et dicta la paix aux Perses après plusieurs victoires et après avoir pris trois villes en un seul jour, Arisbe, Hamaxite et Colones; il éleva un mur entre la Thrace et la Chersonèse.

DÉRIVE (*Mar.*). Déviation de la route d'un vaisseau, causée par l'action du vent qui souffle obliquement sur les voiles. Se dit aussi de chacune des deux ailes, en forme de semelles, dont l'extrémité la plus étroite est fixée par une cheville à chaque bord des bâtiments à plates varangues. Lorsque ces bâtiments naviguent au plus près, on laisse tomber presque perpendiculairement la dérive qui se trouve sous le vent, afin d'augmenter la résistance latérale du fluide, et d'empêcher par ce moyen le bâtiment de dériver. *Aller en dérive* ou *à la dérive,* c'est voguer en étant détourné de sa route par les vents ou les courants. *Avoir de la dérive,* c'est se trouver distant d'une côte ou d'un écueil, de manière à n'avoir pas à craindre d'y être poussé par la dérive. On dit que *la dérive vaut la route,* lorsque le bâtiment, étant en panne ou à la cape, est poussé par la dérive dans la direction qu'il doit prendre. Le *bateau en dérive* est celui qui se trouve abandonné au vent et livré au courant. L'*angle de la dérive* est l'angle que fait la quille du navire avec la direction réelle de sa route.

DÉRIVÉ (*Mar.*). Se d'un dit bâtiment qui s'écarte de la route qu'il devrait suivre en mer.

DÉRIVER (*Mar.*). Avoir de la dérive, s'écarter de la route qu'on doit tenir.

DÉROBER. De l'ital. *robare,* voler. *Dérober sa marche,* se dit en parlant d'une armée ou d'un corps de troupes qui parvient à tromper l'ennemi et à effectuer une marche sans qu'il s'en aperçoive.

DÉROBER (SE). En termes de manége, le cheval *se dérobe* sous l'homme lorsqu'en galopant il fait tout à coup, et de lui-même, quelques temps plus vifs et précipités pour désarçonner son cavalier.

DÉROUTE. Fuite de troupes qui ont été défaites, rompues dans le combat, et qui, ayant pris l'épouvante, se dispersent de tous les côtés, sans ordre, ne sachant où aller, où se réfugier, ni quelle route tenir.

DERRIÈRE. On appelle *derrières de l'ennemi, derrières d'une armée,* les dernières lignes.

DERRIÈRE (*Mar.*). On entend quelquefois par ce mot le gaillard d'arrière.

DERRYEH. Capitale du Medjed, dans l'Arabie centrale, et chef-lieu de l'empire des Wahabites. Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, s'en empara en 1819, après un siége dont la durée fut de sept mois.

DERVAL. Ville et forteresse du département de la Loire-Inférieure, qui furent assiégées, en 1373, par le connétable Du Guesclin, et devant lesquelles Olivier de Clisson fut blessé.

DÉSAFFOURCHER (*Mar.*). Lever l'ancre d'affourche.

DESAIX DE VOYGOUX (Louis-Charles-Antoine). Général de la république française, né à Saint-Hilaire d'Ayat, en Auvergne, en 1768, mort en 1800. Lieutenant au régiment d'Auvergne, en 1789, il fut aide de camp du général Victor de Broglie. Devenu général, il se signala à l'armée du Rhin, par sa belle défense, en 1796, du fort de Kehl. Bonaparte l'emmena en Égypte et l'envoya occuper la Thébaïde. Il y exerça le pouvoir avec une telle équité, que les musulmans l'appelaient le *sultan juste*. De retour en Europe, il commanda deux divisions à l'armée d'Italie, et contribua puissamment à la victoire de Marengo, qui lui coûta la vie. Son tombeau existe au couvent du mont Saint-Bernard, et on lui a élevé un monument sur la place Dauphine, à Paris, et un second à Clermont, en Auvergne.


DESAIX
(d'après le musée de Versailles).

DÉSAJUSTÉ. En termes de manége, on appelle *cheval désajusté* celui qui ne fait plus le manége avec la même justesse, c'est-à-dire dont les allures sont dérangées.

DÉSALIGNEMENT. Désordre dans l'alignement d'une troupe, ou état de celle dont les rangs et les files ne sont pas bien alignés.

DÉSALIGNER. Détruire un alignement, mettre le désordre dans les lignes ou les rangs d'une troupe.

DÉSAMARRER (*Mar.*). Détacher un bâtiment, un objet qui est amarré.

DÉSANCRER (*Mar.*). Lever l'ancre.

DÉSAPPAREILLAGE, DÉSAPPAREILLER (*Mar.*). Action d'exécuter les manœuvres contraires à celles qui ont lieu pour appareiller.

DÉSARBORER (*Mar.*). Abattre un ou plusieurs mâts.

DÉSARMÉ. On appelle canon désarmé, celui dont on a ôté le boulet.

DÉSARMEMENT. On emploie ce mot pour désigner la suppression d'une partie des forces d'une armée, lorsque celle-ci passe du pied de guerre au pied de paix. Dans l'artillerie, le *désarmement d'une place* est la réintégration, dans les magasins et arsenaux de l'État, des bouches à feu et accessoires qui garnissaient les fortifications.

DÉSARMEMENT (*Mar.*). Action de désarmer un vaisseau de son artillerie, de son équipage, de ses agrès, de ses munitions, de ses provisions, de son équipement, etc.

DÉSARMER. *Désarmer un canon*, c'est lui ôter le boulet; *désarmer un fusil*, c'est mettre sa batterie au repos; *désarmer un cheval*, c'est le tenir en sujétion.

DESARMER (*Mar.*). Oter à un vaisseau son personnel et son matériel.

DÉSARRIMAGE, DÉSARRIMER (*Mar.*). Défaire l'arrimage d'un bâtiment, c'est-à-dire déranger les objets qui sont dans sa cale.

DÉSARROI (*Mar.*). Dispositions mal prises ou dérangées d'installation ou d'arrimage.

DÉSASSIÉGEMENT, DÉSASSIÉGER. Se disait autrefois de la levée d'un siége, de l'état d'une place qui n'était plus assiégée.

DESCAMISADOS. Ce mot, qui signifie *sans chemise*, servit à désigner, en 1820, une bande d'insurgés espagnols qui prit les armes sous les ordres de Quiroga, d'Arco-Aguerro et de Riégo, et força Ferdinand VII à prêter serment à la constitution de 1812.

DESCENDANT (*Mar.*). Le descendant de l'eau, c'est le jusant; le descendant d'une rivière, c'est le courant ordinaire de cette rivière, lorsque la marée ne s'y fait pas sentir.

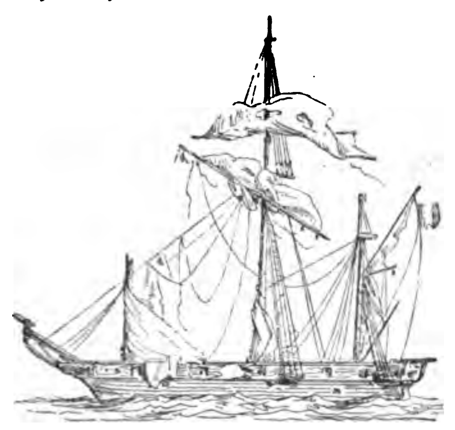
DESCENDRE (*Mar.*). Du lat. *descendere*. Se dit de la mer lorsqu'il y a jusant. *Descendre un bâtiment*, c'est le faire sortir d'une rivière ou d'un port; *descendre une rivière*, c'est aller vers son embouchure; *descendre à terre*, c'est quitter ou s'absenter du bord. On dit que le vent *descend* ou *redescend*, lorsqu'il change en passant du nord vers le sud.

DESCENTE (*Mar.*). En lat. *descensio*. Irruption de l'ennemi par mer sur les côtes ou bien des montagnes dans la plaine. Telles furent, en 710 et en 1086, la descente des Goths et des Lombards en Italie; celle des Maures en Espagne, en 711; celle des Normands dans la Neustrie, au neuvième siècle; de Guillaume le Conquérant dans la Grande-Bretagne, en 1066; des Anglais en Flandre; des Français en Égypte, en 1798; celle qui fut préparée par Napoléon pour envahir la Grande-Bretagne; celle de Morée, en 1828; la conquête d'Alger, en 1830; la prise de Bomarsund, dans l'archipel d'Aland, en 1854; celle de Sébastopol, en Crimée, dans la même année; et les expéditions de Chine et de Cochinchine. — On appelle *descente de fossé*, la tranchée ou galerie que l'assiégeant pratique à travers la contrescarpe pour atteindre le fossé.

DÉSÉCHOUER ou **ÉCHOUER** (*Mar.*). Remettre à flot un bâtiment échoué. On dit aussi *raflouer*.

DÉSEMBARQUEMENT, DÉSEMBARQUER (*Mar.*). Action de tirer hors du vaisseau, avant le départ ou avant l'arrivée, soit des troupes, soit des munitions, soit des denrées.

DÉSEMPARÉ (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment démâté, ruiné, mis hors d'état de combattre et de



Bâtiment désemparé
(*d'après Garneray*).

tenir la mer. Un vaisseau est désemparé lorsque les boulets ennemis ont coupé ses mâts, ses vergues, ses manœuvres, déchiré ses voiles ou démonté ses canons.

DÉSEMPARER. Quitter le lieu où l'on est. On désempare d'une ville, d'un camp, d'une forteresse, etc.

DÉSEMPARER (*Mar.*). *Désemparer un vaisseau*, c'est rompre les manœuvres, les mâts, etc., c'est-à-dire le mettre hors d'état de combattre et de tenir la mer.

DÉSENCLOUER. Extraire ou faire disparaître le clou à vis ou barbelé qui a été introduit de force dans la lumière d'un canon pour l'enclouer. On peut y parvenir en enflammant par la gueule, avec une mèche, une charge de poudre de la moitié du poids du boulet, bien refoulée et bourrée au fond de la pièce.

DÉSENVERGUER ou **DÉVERGUER** (*Mar.*). Oter les vergues d'un bâtiment.

DÉSERTEUR. Du lat. *desertor*. Soldat qui a abandonné son drapeau ou quitté le service sans congé.

DÉSERTION. Du lat. *desertio*. Chez les Romains et chez les Grecs, la désertion en temps de paix et à l'intérieur était punie seulement par le changement de milice et le passage du cavalier dans l'infanterie. Dès le troisième siècle, on marqua les déserteurs romains à la main et au front, marque qui, au dire de saint Ambroise, consistait dans le nom de l'empereur régnant (probablement l'initiale). En France, avant le quinzième siècle et dans les siècles suivants, le soldat déserteur était puni de mort. Une loi de François Ier, de 1534, condamnait tout déserteur à l'ennemi à être pendu, et tout déserteur à l'intérieur à être fusillé. Une ordonnance du 4 décembre 1684 avait soumis les déserteurs à la peine des galères et établi qu'ils auraient le nez et les oreilles coupés et seraient marqués de deux fleurs de lis aux joues. L'ordonnance du 2 juillet 1716 déclarait déserteur et par conséquent sujet à la peine de la désertion, tout soldat qui, sans un congé régulier, s'éloignait de plus de deux lieues du quartier de sa compagnie lorsqu'elle était dans l'intérieur du royaume, et d'une demi-lieue lorsqu'elle était en garnison dans une place frontière. La peine qu'encourait alors le déserteur était de passer par les armes jusqu'à ce que mort s'ensuivît. L'ordonnance du 12 décembre 1775 ne maintint cette peine qu'à l'égard de la désertion en temps de guerre et pour passer à l'ennemi.

Le code militaire du 30 septembre 1791 établit une gradation dans les peines, qui furent l'emprisonnement, les fers et la mort. L'article 1er de la loi du 12 mai 1793 porte : « Tout militaire, c'est-à-dire depuis le général d'armée jusqu'au soldat ou volontaire inclusivement, ou tout autre employé, soit dans les armées, soit à leur suite, qui passera à l'ennemi ou chez les rebelles, sans y être autorisé par ses chefs, sera puni de mort. » La désertion à l'intérieur était atteinte d'une peine de 5 à 10 ans de fers, suivant que le militaire était ou non de service ; elle était également de 10 ans s'il désertait avec armes, chevaux et bagages ; et elle s'élevait à 15 ans, dans le cas où le militaire en état de désertion était convaincu de vol fait à la troupe, de quelque manière que ce fût. Le code des délits et des peines pour les troupes de la république, promulgué le 21 brumaire an v, est plus bref dans sa rédaction, plus rigoureux encore dans la pénalité qu'il applique.

La loi du 19 vendémiaire an VI, qui succéda à ce code, est encore aujourd'hui la loi générale de la matière. Non-seulement elle détermine la nature des peines de la désertion, mais elle en règle l'application selon les circonstances. Les peines sont : 1° la mort ; 2° le boulet ; 3° les travaux publics. Les déserteurs condamnés à mort continuent à être passés par les armes ; ceux qui doivent subir la peine du boulet sont employés, dans les grandes places de guerre, à des travaux spéciaux et traînent un boulet de 8 attaché à une chaîne de fer de 2 1/2 mètres de longueur ; ceux qui sont condamnés aux travaux publics sont utilisés, soit par l'administration militaire, soit par l'administration civile. L'application des peines a lieu comme suit : sont punis de mort : 1° le déserteur à l'ennemi ; 2° tout chef de complot de désertion ; 3° tout déserteur étant en faction ; 4° tout déserteur à l'étranger qui y aura pris du service, ou qui y sera passé une seconde fois. La peine des travaux publics est augmentée de deux ans pour chacune des circonstances suivantes : 1° si la désertion n'a pas été individuelle ; 2° si le coupable était d'un service quelconque ou s'il a escaladé les remparts; 3° s'il a déserté de l'armée ou d'une place de première ligne ; 4° s'il a emporté des effets fournis par l'État ou par le corps. Le déserteur qui a emporté des deniers ou effets appartenant à ses camarades ou à l'État, mais qui ne

lui ont pas été confiés pour son service, est condamné, soit aux travaux forcés à temps, soit à la reclusion, conformément aux articles 1 et 2 de la loi du 15 juillet 1829.

Les articles 73 et 74 de la loi du 19 vendémiaire an XII portent : sont punis de la peine du boulet : 1° le déserteur à l'étranger ; 2° le déserteur à l'intérieur qui se trouve en récidive ; 3° le désertenr des travaux publics. Quant à cette peine des travaux publics, elle s'applique à la désertion à l'intérieur. La peine du boulet est communément de 10 années ; mais une loi spéciale, celle du 8 fructidor an XIII, la fixe à 5 ans en cas de désertion d'un remplaçant. La peine des travaux publics est toujours de trois années au moins. Cependant, la durée de la peine du boulet et de celle des travaux peut être élevée à raison de circonstances aggravantes déterminées par la loi. Ainsi, la peine du boulet doit être augmentée de 2 ans pour chacune des circonstances qui suivent : 1° si la désertion n'a pas été individuelle ; 2° si le coupable était d'un service quelconque ou s'il a escaladé les remparts ; 3° s'il a déserté de l'armée ou d'une place de première ligne. Voici la teneur, quant à l'application, des articles 73 et 74 :

« 73. *Pendant la guerre*, sera réputé déserteur tout sous-officier ou soldat qui aura abandonné son corps sans permission ou qui, ayant obtenu un congé, n'aura pas rejoint après l'expiration dudit congé. Sera réputé avoir abandonné son corps, celui qui, à l'armée ou dans une place de guerre, en sera absent depuis 24 heures et, en tout autre lieu, depuis 48 heures. Sera réputé n'avoir pas rejoint après l'expiration de son congé, celui qui aura dépassé de 8 jours la durée dudit congé.

« 74. *Pendant la paix*, sera réputé déserteur tout sous-officier ou soldat qui, ayant *plus* de 6 mois de service, aura abandonné son corps depuis trois fois 24 heures, dans un camp ou dans une place de guerre, et depuis 8 jours dans tout autre lieu, ou qui aura dépassé de 15 jours la durée de son congé. Celui qui, ayant *moins* de 6 mois de service et qui aura obtenu un congé, ne sera déclaré déserteur qu'après un mois du jour de l'expiration de son congé. »

Le délit de désertion est de la compétence exclusive des conseils de guerre permanents ; mais il ne peut pas être jugé par contumace, et c'est ainsi que l'ont décidé le décret impérial du 14 octobre 1811 et l'ordonnance royale du 21 février 1816. De là aussi la jurisprudence de la cour suprême, qui déclare le délit de désertion imprescriptible tant que le prévenu ne se représente pas ou n'est pas mis en état d'arrestation. Des peines sont aussi prononcées contre les individus qui cherchent à éloigner le soldat de son drapeau : pour l'embaucheur proprement dit, c'est la mort ; le simple recel des déserteurs emporte un emprisonnement de 6 mois à 2 ans, aux termes de la loi du 4 nivôse an IV, laquelle est toujours en vigueur. (*Voy.* HERISLIZ.)

DESGENETTES (RENÉ-NICOLAS DUFRICHE, baron). Médecin militaire, né à Alençon en 1762, mort en 1837. Simple médecin à l'armée d'Italie, en 1793, il s'éleva bientôt au grade de médecin en chef ; puis fit partie de l'expédition d'Égypte. Ayant à combattre la peste à Jaffa, il ne craignit pas, afin de ramener le courage chez le soldat, de s'inoculer, en présence de l'armée, le virus pestilentiel. Après l'assassinat de Kléber, il revint en France et fut nommé médecin en chef du Val-de-Grâce. Il fit la plus grande partie des campagnes de l'Empire, et fut pris par les Russes à Wilna en 1812.

DESGLAVIER. Vieille locution qui s'employait pour : dégaîner, tirer l'épée.

DÉSINCORPORATION. Disjonction de troupes. Renvoi d'hommes qui avaient été incorporés.

DÉSINTÉRESSEMENT. Duguay-Trouin ayant obtenu, en 1707, une pension pour une action d'éclat, écrivit au ministre pour le prier de la transporter à son capitaine en second, qui avait eu une jambe emportée. « Je suis suffisamment récompensé, ajoutait-il, si j'obtiens l'avancement de mes officiers. »

DESQUERDES. Maréchal de France sous Louis XI. Le roi ayant demandé compte à cet officier de l'argent qu'il lui avait donné, pendant la guerre, pour les dépenses dont il l'avait chargé, le maréchal présenta un mémoire fort détaillé, dans lequel la dépense excédait de beaucoup la recette. Louis voulut alors se mettre à discuter les articles ; mais Desquerdes, se levant vivement, s'écria : « Sire, avec cet argent, j'ai conquis les villes d'Arras, de Hesdin, de Boulogne ; rendez-moi mes villes et je vous rendrai votre argent. — Par la Pâques-Dieu ! répondit le roi, il vaut mieux laisser le moustier où il est. » Il ne fut plus question dès lors de rendre des comptes.

DESSALINES (JACQUES). Esclave nègre de Saint-Domingue, affranchi avec ses compagnons par un décret de la Convention du 4 février 1794. Il se signala dans la révolte provoquée par Toussaint Louverture, dont il fut le premier lieutenant. Lorsque ce dernier eut été fait prisonnier par les troupes françaises, Dessalines accepta d'abord l'amnistie ; mais il ne tarda pas à figurer à la tête d'une nouvelle insurrection contre le général Rochambeau, et contribua à la victoire remportée par les nègres à Saint-Marc en 1803. Proclamé empereur d'Haïti l'année suivante, il fut assassiné durant une revue en 1806.

DESSAU. Capitale du duché d'Anhalt-Dessau. La bataille de ce nom fut gagnée sur l'empereur Ferdinand II, en 1626, par les puissances protestantes.

DESSILLES. En 1790, la garnison de Nancy s'étant insurgée, le lieutenant général de Bouillé fut envoyé contre elle. On allait en venir aux mains, lorsque le jeune Dessilles, officier au régiment du roi, s'élance à la bouche de l'un

des canons des révoltés et s'écrie : « Mes amis ! mes camarades ! ce sont des frères ! L'assemblée nationale les envoie, ferez-vous feu sur eux ? déshonorerez-vous votre drapeau ? » Sans l'écouter, on approche la mèche des pièces ; l'héroïque officier ne bouge pas ; mais on le repousse, on le maltraite, et il tombe enfin atteint de quatre coups de feu. La mêlée devient alors générale, et Bouillé culbute les rebelles. Quelques jours après, le président de l'Assemblée nationale écrivit cette lettre à Dessilles : « L'Assemblée nationale a appris, monsieur, avec une juste admiration, mêlée d'une douleur profonde, le danger auquel vous a exposé votre dévouement héroïque. J'affaiblirais, en voulant le peindre, l'attendrissement dont l'Assemblée nationale a été pénétrée. Un trait de courage et de civisme aussi sublime est au-dessus de tout éloge ; une récompense plus douce et plus digne de vous vous est assurée : vous la trouverez dans le cœur et dans l'éternel souvenir des Français. L'Assemblée nationale apprendra avec satisfaction que vous êtes réservé à jouir encore longtemps de la gloire dont vous venez de vous couvrir. C'est au nom de l'Assemblée que je vous fais part de ces sentiments. Je me félicite d'en être l'organe. »

DESSOLLES (J.-J.-d'Aule-Augustin, marquis). Lieutenant général. Né à Auch en 1767, mort en 1828. Il fit la campagne d'Italie sous le général Bonaparte, se distingua dans la Valteline contre les Autrichiens, et obtint des commandements en Espagne et en Russie. Nommé pair en 1814, il fut aussi ministre et président du conseil en 1818.

DESSOUS (*Mar.*). Position d'un bâtiment qui, par rapport à un autre, est sous le vent de la perpendiculaire au lit du vent. Par le commandement : *la barre dessous !* ou *dessous toute !* on entend l'ordre au timonier de mettre la barre sous le vent ou tout à fait sous le vent. *Tiens bon dessous !* est un autre ordre qui prescrit aux matelots de tenir un cordage faisant effort et qui passe autour d'un cabestan ou d'un réa de poulie, assez roide pour qu'il ne file pas ou ne revienne pas sur lui-même.

DESSUS (*Mar.*). Du lat. *desuper*. On appelle le *dessus du vent*, l'avantage du vent qu'un bâtiment obtient sur un autre bâtiment. Être *vent dessus, vent dedans*, se dit de la position dans laquelle une partie des voiles d'un navire est orientée pour avoir le vent dessus, et l'autre pour l'avoir dedans.

DESTRIER ou **DEXTRIER**. Se disait du cheval de bataille au moyen âge. Ce nom lui venait de ce que l'écuyer qui le conduisait le tenait toujours à sa droite. Lorsque l'ennemi paraissait, l'écuyer amenait le destrier à son maître, et comme ce cheval était toujours de haute taille, cela donna naissance au proverbe *monter sur ses grands chevaux*, c'est-à-dire monter sur les chevaux de bataille. Quand un chevalier allait en guerre, il était souvent précédé de plusieurs



Destrier
(d'après une ancienne miniature).

destriers montés par des pages lesquels portaient les diverses parties de son armure.

DESUNI. Se dit d'un cheval qui traîne les hanches, qui galope faux ou sur un mauvais pied. Il peut être *désuni du devant* ou du *derrière*, suivant la main à laquelle il galope.

DÉTACHEMENT. Fraction d'un corps de troupe, qui est momentanément séparée pour un service quelconque. Le chef du détachement reçoit des instructions spéciales pour l'accomplissement de sa mission, et, pendant la durée de celle-ci, il jouit de la même autorité que le chef du corps, pour maintenir parmi les hommes qu'il commande l'ordre, la discipline et la bonne administration.

DÉTAIL (*Mar.*). Service concernant les approvisionnements, les consommations, les remplacements, etc. Sur les vaisseaux et les frégates, le détail est réparti entre les quatre ou cinq premiers officiers. Ce mot désigne aussi le rapport que chaque capitaine rédige au retour d'une campagne, sur les bonnes ou mauvaises qualités de son bâtiment, et sur les changements ou réparations qu'il est convenable d'y faire.

DÉTALER. En termes de manége, ce mot signifie courir avec grâce et légèreté.

DÉTALER (*Mar.*). Se dit d'un navire faisant bon sillage.

DÉTALINGUER (*Mar.*). Défaire l'étalingue d'un câble, détacher le bout de ce câble de l'ancre à laquelle il est lié.

DÉTAPER (*Mar.*). Détaper un canon, un écubier, c'est retirer la tape qui en ferme l'ouverture.

DÉTENTE. Petite bascule ou petit levier qui, dans les armes à feu, telles que le fusil, la carabine et le pistolet, dès qu'on le presse avec le doigt, fait tomber le chien.

DÉTENTE (*Mar. à vap.*). On entend par ce mot l'emploi de la vapeur à une introduction réduite, et aussi le mécanisme qui règle la durée de l'introduction dans le cylindre, durée qui est évaluée en dixièmes ou en centièmes de la course du piston. Le mécanisme de la détente se compose communément d'une soupape ou d'un tiroir pareil au tiroir de distribution, qui ouvre et ferme l'orifice par lequel la vapeur arrive dans la boîte à tiroir; le mouvement est imprimé par un excentrique ou par des cames.

DETMOLD. Ville située sur la Werra, au pied du mont Teutberg, dans la principauté de Lippe-Detmold. Ce lieu, que Tacite appelle le défilé de Teutoburgium, fut témoin, l'an 9 de l'ère chrétienne, de la défaite de P. Quintilius Varus par les Germains.

DÉTREMPEUR (*Mar.*). Se dit quelquefois du garçon de cuisine qui dessale les rations de viande ou de poisson de campagne.

DÉTRESSE (*Mar.*). Du lat. *districtio*, resserrement. Besoin pressant de secours. On le mani-



Navire en détresse.

feste par le signal du pavillon de poupe en berne, puis par des coups de canon tirés par intervalles, et même par des salves d'artillerie. (*Voy.* BERNE.)

DÉTROIT (*Mar.*). Du lat. *districtus*, resserré. Passage par lequel un golfe ou une mer intérieure communique avec l'Océan. Les détroits les plus renommés sont ceux de Bab-el-Mandeb, de Behring et de Gibraltar. Le premier joint la mer Rouge à l'océan Indien; le second est placé entre l'Amérique et l'Asie; et le troisième entre l'Europe et l'Afrique. Le détroit de Behring offre un intérêt tout particulier au marin, au géographe, au géologue et à l'historien; car il est probable que, dans des temps reculés, il n'existait pas, et que les deux mondes se trouvaient joints en cet endroit. Aujourd'hui, ce détroit sépare l'Asie de l'Amérique; mais la distance du cap Tchoukolsk, en Sibérie, au cap du Prince-de-Galles, en Amérique, n'est guère que de 72 kilomètres. C'est près du 66e degré de latitude que les deux continents se trouvent ainsi rapprochés, et le milieu du passage est à 206e de longitude orientale du méridien. Les îles Aléoutes ou Aleutiennes embrassent l'espace compris entre les rivages de la presqu'île du Kamtschatka, à l'ouest, et ceux de l'Amérique russe, à l'est, et la manière dont elles sont disposées à la suite les unes des autres, en prolongeant la ligne tracée par la presqu'île d'Alaska, en Amérique, semble établir, d'une façon péremptoire, qu'elles formèrent, à une époque qu'on ne paraît pas pouvoir assigner, une espèce d'isthme qui réunissait les continents d'Asie et d'Amérique. Les Aléoutes forment trois groupes distincts : les îles Aleutiennes ou Blegenii; les îles Krisii ou des Rats, et les îles Andréanow. Le premier de ces groupes, le plus rapproché du Kamtschatka, comprend l'île de Behring, qui a donné son nom au détroit, après l'avoir reçu elle-même du célèbre navigateur qui y mourut du scorbut, ainsi que la majeure partie de son équipage, en 1741. Cependant ce marin n'explora pas le premier ce détroit: avant lui des caboteurs russes avaient contourné l'extrémité orientale de la Sibérie, et parmi ces explorateurs, on cite un Cosaque nommé Semen-Dechnef, qui entreprit ce voyage en 1648. Le détroit de Behring, placé près du cercle polaire, est souvent fermé par les glaces; mais on doit croire néanmoins, quoique les renseignements fassent défaut à ce sujet, que les habitants de l'Asie ont dû plus d'une fois le franchir depuis qu'il est formé. On ne remarque pas, il est vrai, qu'il y ait des rapports bien accusés entre les mœurs et le langage des peuplades qui habitent si près les unes des autres les extrémités des deux continents; toutefois, plusieurs explorateurs et des géographes s'accordent à retrouver la race des *Tchouktchi*, branche de la famille des Esquimaux, sur l'une et l'autre rive du détroit de Behring.

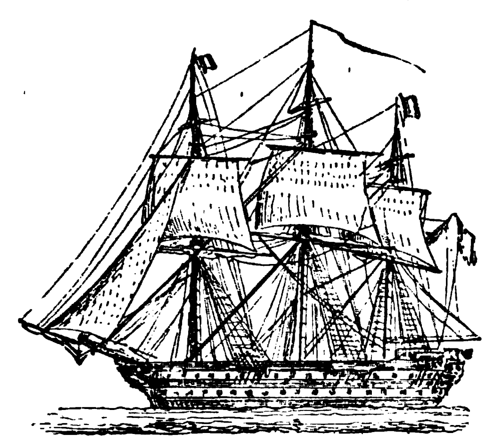
— On appelle *ancre de détroit*, celle qui est retenue sous le beaupré par son orin, lequel est alors un grelin entier. Il y passe dans une poulie, et cette disposition, lorsqu'on l'emploie dans les mers, détroits et parages où les calmes et courants forcent à de fréquents mouillages, rend les appareillages plus faciles et plus prompts.

DETTINGEN. Village situé sur la rive droite du Mein, en Bavière. Les Français y furent vaincus par les Anglais et les Autrichiens, le 13 juin 1743. L'armée française était commandée par le duc de Noailles, et celle des alliés, beaucoup plus nombreuse, se trouvait sous les ordres du roi George II. Les vainqueurs laissèrent plusieurs généraux sur le champ de bataille, et les vaincus eurent à regretter beaucoup d'officiers distingués de la maison du roi.

DEUX-MÂTS (*Mar.*). Se dit quelquefois pour *bâtiment à deux mâts*, mais on ne compte pas le beaupré dans cette appellation, ni le mât de tape-cul, s'il s'en trouve à bord de ce genre de navire.

DEUX-PONTS (*Mar.*). Se dit pour *vaisseau* à

deux ponts ou à deux batteries couvertes. Les vaisseaux de second, troisième et quatrième



Vaisseau à deux ponts.

rang sont à deux ponts et à trois batteries, dont deux couvertes. (*Voy.* VAISSEAU.)

DEVANT (*Mar.*). Joues, poulaine, figure, avant du bâtiment.

DÉVENTER (*Mar.*). Un navire en *dévente* un autre, lorsqu'il abrite ou prive de vent les voiles de celui-ci. On dit aussi quelquefois *déventer une voile*, pour brasser cette voile en ralingue.

DEVENTER. Place force située sur l'Over-Yssel, en Hollande. Elle fut prise par le prince Maurice, le 10 juin 1591.

DÉVERGUER, DÉSENVERGUER (*Mar.*). Ces mots, souvent employés par les matelots, signifient tirer d'embarras, d'une position difficile ou fâcheuse.

DEVERS (*Mar.*). Le devers d'une pièce de construction en est le gauche.

DE VIC (DOMINIQUE, vicomte D'ERMENONVILLE). Vice-amiral, mort en 1660. Capitaine en 1586, il avait eu le gras de la jambe droite emporté d'un coup de fauconneau, et, ne pouvant plus monter à cheval sans ressentir les douleurs les plus vives, il s'était retiré dans ses terres en Guienne. Mais quand il apprit la mort de Henri III et les embarras où se trouvait Henri IV, il se fit couper la jambe, vendit une partie de son bien, et alla trouver le Béarnais. Il se distingua à la bataille d'Ivry et dans plusieurs autres affaires. Son attachement pour Henri était si grand, que, passant dans la rue de la Ferronnerie, où le roi avait été assassiné deux jours auparavant, il tomba presque mort et expira le lendemain.

DÉVICOTTA. Ville du Carnatic, dans l'Hindoustan. Elle est située à l'embouchure du Cavery, dans le golfe du Bengale. Les Anglais s'en emparèrent en 1749, et les Français en 1758.

DÉVIGOGNÉ (*Mar.*). Se dit pour dégauchi, déformé, déjeté d'une manière irrégulière.

DEVILLE (ANTOINE). Ingénieur, né à Toulouse en 1596, mort en 1657. Entré d'abord au service de la Savoie, il passa à celui de France, et fut chargé par Louis XIII de défendre les places fortes de la Picardie contre les Espagnols. Il a laissé sur sa profession plusieurs ouvrages qui sont estimés.

DÉVIRAGE, DÉVIRER (*Mar.*).Action de détourner un cabestan ou un guindeau pour détendre un peu un câble ou une manœuvre qu'on y avait roidi en virant dessus. *Dériver une manœuvre*, c'est la faire tourner sur son axe, dans le sens opposé à son commettage, pour défaire les coques. En termes de construction navale, *dériver*, c'est donner du renflement à des pièces de bois, de manière qu'une des faces de ces pièces n'ait pas tous ses points dans un seul plan.

DEVIS (*Mar.*). Plan qui représente les parties, projection et proportions d'un bâtiment que l'on veut construire, y compris les mâts, vergues, voiles, dimensions des bois, ainsi que les calculs relatifs au déplacement, à la stabilité, au centre de voilure, à l'échelle de solidité, etc. On appelle *feuille de devis*, un état remis à chaque commandant de bâtiment, et sur lequel il consigne, pendant et après sa campagne, les qualités et les défauts de son bâtiment, afin que l'on puisse procéder dans la suite à un meilleur arrimage, c'est-à-dire à une installation plus convenable.

DEVISES. Les princes, les chevaliers et les guerriers en inscrivaient fréquemment sur leurs armes; cet usage remonte du reste à une haute antiquité, puisqu'il en est question dans *les Sept Chefs devant Thèbes* d'Eschyle, et dans *les Phéniciennes* d'Euripide; mais on ne sait rien de l'époque à laquelle il s'introduisit parmi nous. La devise doit se composer d'une figure ou d'un emblème, et d'une légende : la figure s'appelle le *corps*, et la légende *l'âme*. Voici quelques devises historiques :

Celle de Louis XI, un fagot d'épines : « qui s'y frotte, s'y pique. » — De Louis XII, un porc-épic : *cominus et eminus*, « de près et de loin. » — De François Ier, une salamandre au milieu des flammes : *nutrisco et extinguo*, « je nourris et je détruis. » — De Henri II, un croissant : *donec totum impleat orbem*, « jusqu'à ce qu'il remplisse le disque. » — De Charles IX, deux colonnes : *pietate et justicià*, « piété et justice. » — De Henri III : deux couronnes à terre, une troisième en l'air : *manet ultima cœlo*, « la dernière m'attend au ciel. » — De Henri IV, un Hercule domptant un monstre : *invia virtuti nulla est via*, « pour la valeur point d'obstacle. » — De Louis XIV, un soleil : *nec pluribus impar*, « je suffirais à plusieurs mondes. » — De Jean sans Peur, un rabot : *ich houd*, « je tiens. » — De Philippe le Bon : *moult me tarde*, « j'ai hâte. » — De Charles-Quint, les colonnes d'Hercule : *plus ultra*, « plus loin. » — De Sully, un aigle portant la foudre : *quo jussa Jovis*, « où l'ordonne Jupiter. » — Du duc de Beaufort, amiral de France, une lune : *soli paret et impe-*

rat undis, « elle obéit au soleil et commande aux ondes. » — Des Guise, des A dans des O : *chacun à son tour.*—Des Rohan : *roi je ne peux, prince ne daigne, Rohan je suis.* — De Mohk : *victor sine sanguine,* « vainqueur sans effusion de sang. » — De Couci : *je ne suis roi, ne prince aussi, je suis le sire de Couci.* — De La Trémouille : *ne m'oubliez.* — Des Montmorency : ἀπλανῶς (Aplanôs), « sans écart. »—De Launoy : *tâche sans tache.*

DÉVOIEMENT (*Mar.*). Dérangement du parallélisme des couples d'un bâtiment avec les couples de levée.

DÉVOYER (*Mar.*). *Dévoyer un vaisseau,* c'est détourner ses couples de manière qu'ils ne soient pas parallèles à la quille ou au couple de levée.

DEXIPPE. Général et historien grec du troisième siècle. Il repoussa les Goths, qui avaient envahi l'Achaïe, et l'on trouve quelques fragments de ses écrits dans les *Excerpta de legationibus,* imprimés au Louvre en 1648.

DHAHER. Cheik de Palestine; né en 1689, mort en 1775. Il se rendit indépendant et soutint avec succès, pendant trente années, des guerres où il battit souvent le sultan de Constantinople. Néanmoins, vers la fin de sa vie, attaqué par Mohammed Aboudhahab, beglerbeg d'Égypte, il dut se jeter dans la place de Saint-Jean d'Acre pour s'y défendre, et il fut tué dans une sortie.

DIABLE ou **TRIQUEBALLE** (*Mar.*). Train monté sur des roues, dont on fait usage dans les ports, pour transporter les canons et les fortes pièces de bois. On suspend ces objets sous le diable.

DIABLON (*Mar.*). Petite voile qui se hisse au-dessus du diablotin.

DIABLOTIN (*Mar.*). Voile d'étai du perroquet de fougue. Se dit aussi d'un petit nuage irrégulier qui se montre dans les temps d'orage.

DIÆTA (*Mar.*). σκηνή (skênê). Sorte de cabine que les anciens élevaient sur le pont, à l'arrière d'un navire, pour être occupée par celui qui commandait ce navire.

DIALMATEH. Ville du Sénégal, prise par les Français le 7 mai 1854.

DIAMANT (*Mar.*). Du grec ἀδάμας (adamas), indomptable. Extrémité du gros bout de la verge d'une ancre. — Extrémité d'une pince à canon d'où partent ses adents.

DIAMÉTRAL (*Mar.*). Le plan diamétral d'un navire est celui qui passe par le milieu de la quille, de l'étambot, de l'étrave, et qui partage le bâtiment en deux moitiés longitudinales. On l'appelle aussi *plan longitudinal,* et c'est sur ce plan que, dans les devis, on marque les projections de toutes les pièces latérales importantes des navires.

DIANE. Batterie de caisse qui s'exécute au point du jour et qui est le signal du réveil dans le service des garnisons sur terre, et à bord des vaisseaux. On ne rend point d'honneurs militaires avant la diane. En mer et dans les ports, cette batterie est accompagnée d'un coup de canon. Dans la cavalerie, la diane est appelée *fanfare* ou *réveille-matin.*

DIARBEKIR ou **AMID.** Ville de l'Aldjezirah, dans la Turquie d'Asie. Elle est située sur la rive droite du Tigre. C'était anciennement une place forte très-importante, qui tomba au pouvoir des Turcs dans le douzième siècle.

DIAS ou **DIAZ** (Barthélemy). Navigateur portugais. Il découvrit, en 1486, le cap qui termine l'Afrique au sud; y ayant essuyé de fortes tempêtes, il le nomma *cap des Tourmentes.* Le roi Jean II préféra l'appeler *cap de Bonne-Espérance,* dans l'espoir, qui se réalisa, que cette découverte ouvrirait la route des Indes.

DIEGO-CANO. *Voy.* Behaim.

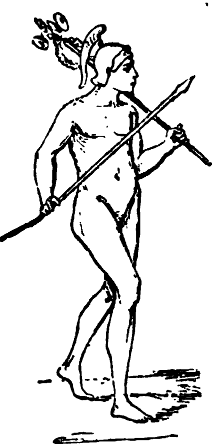
DIEMATS. Ce sont de petits talismans, chargés de caractères, que portent les guerriers de l'île de Java, et grâce auxquels ils se croient invincibles.

DIEPPE. Ville maritime du département de la Seine-Inférieure. Elle fut prise par les Français en 1433; bombardée et incendiée par les Anglais en 1694; le 10 juillet 1690, l'amiral Tourville battit dans ses eaux les flottes anglaise et hollandaise.

DIÈRE. *Voy.* Birème.

DIERMSTEIN ou **DURMSTEIN.** Bourg de Bavière. Le maréchal Mortier y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 11 novembre 1805. On voit dans cette ville les ruines du château où fut détenu Richard Cœur de Lion.

DIEUX DE LA GUERRE. Tous les peuples anciens ont eu des divinités auxquelles ils sacrifiaient, surtout au moment de s'engager dans une guerre; qu'ils invoquaient aussi dans les combats; et dans les temples desquelles ils déposaient souvent une portion des dépouilles arrachées aux vaincus. Tels étaient, chez les Grecs et chez les Romains, *Mars* et *Bellone.* A Rome, la déesse *Vica-Pota* présidait au triomphe; *Fessonia* était la protectrice particulière des soldats. Les anciens avaient même fait une divinité de la Victoire : les Égyptiens l'appelaient *Nephté;* les Grecs *Nicé* ou *Niké;* les Sabins, *Vacuna;* les Hindous, *Vidjaya,* etc. La déesse des trêves et des armistices se nommait *Euchiria,* et avait une statue à Olympie, où on la représentait recevant une couronne d'olivier. *Dusarès* était le dieu


Mars (d'après une pierre antique gravée).

Mars des Arabes nabathéens, et on l'adorait particulièrement à Pétra, en Arabie, sous la forme d'une pierre noire, quadrangulaire, de 1m,30 de haut sur 0m,65 de large, posant sur une base d'or. *Echetlée* était un héros qu'honoraient les Athéniens, et sur lequel était accréditée l'histoire suivante : on racontait qu'à la journée de Marathon, un inconnu, avec le costume d'un homme de la campagne, s'était rangé du côté des Athéniens, pendant la mêlée, et, armé seulement du manche d'une charrue, avait tué un grand nombre d'ennemis. Ce combattant disparut après la victoire, et les Athéniens ayant consulté l'oracle pour savoir quel était ce personnage, il leur fut répondu simplement qu'ils devaient l'honorer sous le nom d'*Echetlée*, mot qui signifie, en grec, manche de charrue. Les habitants du Crustirium invoquaient, en temps de guerre, le dieu *Deluentinus*, pour la préservation de leurs propriétés.


Bellone
(d'après une pierre antique gravée).

Les Scythes donnaient le nom d'*Acinax* à une lame d'épée qui était pour eux la représentation du dieu Mars, et à laquelle ils faisaient des sacrifices de chevaux. *Teutatès*, chez les Celtes, présidait au destin des batailles. Les Gaulois, comme les Scythes, adoraient le dieu Mars sous la forme d'une épée nue qu'ils plaçaient sur un autel dans un bocage; ils respectaient également une autre divinité guerrière à laquelle ils donnaient le nom de *Camulus*. Les Alains donnaient à ce dieu le nom d'*Arès*, qu'il avait reçu aussi des Grecs. Les Goths avaient une divinité appelée *Dyser*, qu'ils disaient employée à conduire les âmes des guerriers dans le palais d'Odin, où elles buvaient de la bière dans des coupes faites des crânes de leurs ennemis.


Camulus
(d'après les antiquités gauloises de Dom-Martin).

Le dieu suprême des Scandinaves, *Thor*, présidait en particulier à la guerre et aux combats. On le représentait les mains garnies de gantelets et armé d'un marteau qui revenait de lui-même au bras qui l'avait lancé; la figure ci-contre représentant ce dieu est empruntée au savant ouvrage du docteur Frantz Mone sur le paganisme dans le nord de l'Europe. Ces peuples avaient aussi le dieu *Tyr* pour protecteur des athlètes et des guerriers et le dieu *Vali* pour soutien des archers; mais c'était principalement parmi les déesses que se trouvaient le plus grand nombre de protectrices pour les guerriers. Les douze vierges *Valkyries* étaient employées par Odin dans les combats, pour faire pencher la victoire de l'un ou de l'autre côté. D'autres vierges, d'une beauté ravissante, avaient pour mission de conduire dans le Walhalla ou palais d'Odin les guerriers morts sur le champ de bataille. On représentait ces vierges à cheval, coiffées d'un casque et portant un bouclier. Elles étaient au nombre de dix-huit. Une autre déesse, *Homa*, présidait au pansement des blessures reçues dans les combats.


Thor
(d'après Frantz Mone).

Les Slaves avaient pour dieux de la guerre, *Regewith* et *Lad*. Le premier était représenté portant sept glaives dans leurs fourreaux, et une épée nue à la main. *Derfintos* présidait à la paix. *Radegast* était honoré comme dieu de la guerre chez les Slavons Varaiges, qui le représentaient tenant à la main droite un bouclier appuyé sur sa poitrine, et de la gauche une pique. Une tête de taureau ornait le bouclier, et un coq, aux ailes déployées, surmontait le casque. Les anciens Polonais avaient *Liada* pour dieu de la guerre. *Turras* ou *Turrisas* était le dieu des Finnois; mais ceux-ci avaient encore les déesses *Helka* et *Loylyn-Haldia*, qui cicatrisaient les blessures reçues sur le champ de bataille. D'autres habitants de l'Europe avaient *Net* ou *Nethon* pour dieu de la guerre.

Les Mongols et les Kalmouks honorent encore aujourd'hui *Daitching* comme dieu des combats, et dans leurs expéditions, son image, peinte sur les étendards, est portée en tête des troupes.


Koomara
(d'après la collection de M. W. Hughes).

Talafoula est le dieu de la guerre dans l'île de Formose. *Maristim*, *Denichi* et *Fatsman* ont le même attribut chez les Japonais, et ceux-ci célèbrent annuellement, en l'honneur du premier, au mois d'avril, une fête solennelle qui consiste en une sorte de petite guerre. *Kouan* est le dieu des combats chez les Coréens ; *Ki-to* est honoré en la même qualité chez les Chinois. Les Hindous ont pour protecteurs, à la guerre, les dieux *Skanda* et *Kartikeya;* ce dernier est aussi appelé *Koumara*, nom qui signifie le prince de la jeunesse guerrière : il a huit bras armés. (*Voy.* la gravure, page 421.) *Sanamoukhi* est une déesse indienne qui préside aux remparts des villes, et à laquelle on rend un culte particulier dans le Kachemir. *Loha-Pennou* est le dieu des armes chez les Khonds, tribu indienne de la côte d'Orissa.

Les anciens Mexicains avaient *Huitzilopochtli* ou *Mczitli* pour dieu de la guerre; et *Tairi* assistait aux combats chez les insulaires de l'archipel Sandwich. Enfin, *Agreskoni* présidait aux batailles chez les Hurons; *Agresckousé* chez les Iroquois ; et *Epunamum* chez les Araucans, autre peuple d'Amérique.

DIEUZE. Petite ville du département de la Meuse. Ce lieu, qui était un poste assez important sous la domination romaine, fut incendié par Attila.

DIFFÉRENCE (*Mar.*). Du lat. *differentia.* Se dit du résultat de la comparaison faite entre le tirant d'eau d'un bâtiment mesuré sur l'échelle de l'étambot, et celui mesuré sur l'échelle de l'étrave. Un bâtiment est à sa *différence,* lorsque les tirants d'eau sont derrière et devant, ainsi qu'il est prescrit par le devis, ou observé par la meilleure marche ou la meilleure assiette du vaisseau. Si, en parlant d'un point estimé, l'on dit qu'il y avait *une différence nord* ou *sud,* c'est que le bâtiment était au sud ou au nord de son estime. La *différence en latitude* ou *en longitude* est le chemin fait, en vingt-quatre heures, soit dans le sens du méridien, soit dans celui de l'équateur ou de ses parallèles.

DIFFÉRENCIOMÈTRE (*Mar.*). Tube de métal en serpenteau, placé dans un navire. L'eau de la mer peut s'y introduire par l'effet d'un robinet, et elle soulève alors un flotteur qui indique exactement, même par un mauvais temps et sous voile, le tirant d'eau du navire.

DIFFIDATION. Nom que l'on donnait, aux quartorzième et quinzième siècles, à une espèce de guerre que les seigneurs féodaux de l'Allemagne se faisaient entre eux par suite de griefs personnels. Ce genre d'hostilités fut aboli en 1495, par la diète de Worms, comme attentatoire à la sûreté de l'empire.

DIGEON ou **DIJON** (*Mar.*). Pièce de bois triangulaire qui remplit le vide existant sous la figure du navire.

DIGESTION. Du lat. *digestio.* Le tableau ci-après est le résultat d'expériences faites par M. Freschi, de Gênes, sur le temps qui est nécessaire à l'estomac pour digérer les aliments de diverses sortes, expériences qui ont eu surtout pour objet l'alimentation du soldat.

Le bouillon au riz réclame, pour être digéré	1 heure
L'orge et le froment cuits à l'eau	2
Fèves cuites à l'eau salée	2 1/2
Pommes de terre à l'eau	2 1/2
Soupe aux fèves	3
Bœuf rôti	3
Bœuf bouilli	3 1/2
Bœuf maigre et séché rôti	3 1/2
Pain frais de froment	3 1/2
Beurre fondu	3 1/3
Fromage vieux	3 1/2
Soupe au pain et aux légumes	4
Bœuf salé bouilli	4 1/4
Bouillon d'os	4 1/4
Choux cuits à l'eau	4 1/2
Graisse de bœuf bouillie	5 1/2
Tendons bouillis	5 1/2

DIGON (*Mar.*). Pièce de bois posée entre la gorgère et l'étrave. — Bâton qui porte une flamme ou un pavillon, et qu'on attache au bout d'une vergue. — Fer barbelé servant à darder certains poissons.

DIGOT (*Mar.*). Petit instrument dont on fait usage pour tirer du sable de la mer le genre de mollusques appelé *manche de couteau.* Le digot porte aussi le nom d'*aiguillette.*

DIGUE (*Mar.*). Du celt. *dik,* barrière. Chaussée élevée que l'on construit pour empêcher les lames de briser dans un port.

DILLON (Arthur, comte de). Lieutenant général; né en Irlande en 1670, mort en 1733. Venu en France avec Jacques II, il y prit du service comme colonel d'un régiment irlandais que son père avait levé à ses frais. Bientôt nommé lieutenant général, il suivit Vendôme en Espagne, Villeroi en Italie ; fit aussi la guerre sous Villars et sous Berwick ; et s'empara, en 1713, de Kaiserslautern.

DILLON (Arthur, comte de). Petit-fils du précédent. Il commanda aussi le régiment qui portait son nom, servit dans les îles et fut gouverneur de Saint-Christophe. Chargé, en 1792, d'un commandement en Champagne, il y battit les Prussiens; mais, devenu suspect au gouvernement de la république, il fut rappelé et condamné à mort en 1794.

DILOCHIE. Division de la tétrarchie des Grecs. Elle se composait de deux files d'hoplites, sur seize de profondeur.

DIMACHÈRES. Gladiateurs qui tenaient une épée d'une main et de l'autre un poignard.

DIMALE. En l'an 219 avant J.-C., cette place, défendue par les troupes de Démétrius de Pharos, fut assiégée et prise par le consul Emilius.

DIMANCHE (*Mar.*). On appelle *palan de dimanche,* un palan volant qui est le plus petit de cette espèce dont on fasse usage à bord.

DIMAQUES. *Dimachæ*, διμάχαι (dimachai). C'était, dans l'armée macédonienne, un corps de troupes qui, de même que nos dragons, pouvaient combattre à pied comme à cheval. Ce corps, qui avait été créé par Alexandre, présentait, d'après Pollux et Quinte-Curce, un effectif de 300 hommes, et formait l'élite de la cavalerie des Macédoniens, qui était de 6 000 chevaux. Chaque dimaque était accompagné d'un valet qui gardait son cheval, lorsque la nature du terrain l'obligeait de combattre à pied, et ce valet devait en outre porter le bagage et les armes les plus lourdes.

DÎME SALADINE. Dîme que l'on préleva sur tous les biens meubles et immeubles de ceux qui ne prirent point part à la croisade contre Saladin, de 1188 à 1193. Les ecclésiastiques eux-mêmes ne furent point exempts de cette dîme.

DIMINUER (*Mar.*). *Diminuer de voiles*, c'est réduire la voilure ou porter moins de voiles dehors. On dit que *le fond diminue*, lorsqu'il se trouve moins de brasses de profondeur dans le fond où l'on est qu'il n'y en avait auparavant.

DIMŒRIE. διμοιρία (dimoiria), double portion. Escouade de la phalange grecque qui équivalait à une *hémilochie*.

DIMŒRITE. διμοιρίτης (dimoiritês). Soldat grec qui recevait double paye et double ration.

DINABOURG. Place forte de Russie. Les Français en emportèrent les retranchements avancés en 1812.

DINAMOUD. Forteresse qui défend le port de Riga. Elle fut prise, en 1700, par les Polonais, sous la conduite du général Flemming.

DINAN. *Dinellum.* Ville du département des Côtes-du-Nord. Prise par Du Guesclin en 1373; défendue par Olivier de Clisson contre les Anglais, en 1379, et par Du Guesclin, en 1389; occupée en 1585 par le duc de Mercœur, chef de la ligue en Bretagne, et par le maréchal de Brissac en 1598.

DINANT. *Dinandium.* Ville de la province de Namur, en Belgique. Elle est située sur la Meuse. Cette place fut assiégée et prise, en 1466, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et le comte de Charolais son fils, qui la livrèrent au pillage, après avoir fait attacher, deux à deux, 800 habitants qui furent précipités dans le fleuve. Le duc de Nevers s'empara de Dinant en 1554; le général Spork en 1674; le duc de Créqui en 1675; et les troupes républicaines en 1793.

DINGA (*Mar.*). Barque de la côte du Malabar, très-élancée, et dont la quille est très-courte.

DIOCLÉTIEN (Caïus-Valérius-Aurélius). Né à Salone en 245. Fils d'un greffier, il devint, de simple soldat, général, et fut proclamé empereur l'an 284. Pour complaire au césar Galère, il signa l'édit d'une grande persécution contre les chrétiens, persécution qui dura dix années; puis il abdiqua l'empire en 305, et se retira au lieu de sa naissance, où il attendit la mort.

DIOGMITÆ. Corps de troupes légères qui, sous l'empire romain, était employé sur les frontières, pour maintenir l'ordre et s'opposer aux incursions.

DIPHALANGARCHE. Commandant d'une diphalangarchie, chez les Grecs.

DIPHALANGARCHIE. Du grec δίς (dis), deux fois, φάλαγξ (phalagx), phalange, et ἀρχή (archê), commandement. Réunion de deux petites phalanges de la milice grecque. La force la plus élevée de ce corps d'armée était ordinairement de 8 192 hommes; mais, sous Alexandre, elle fut portée, y compris la cavalerie, à 13 000. L'accouplement de deux phalanges, appuyées dos à dos, se nommait diphalangie à double front ou *antistôme;* et lorsque deux phalanges étaient formées en colonne, la droite en tête, c'était une diphalangie à *front égal.* L'intervalle entre deux diphalangies s'appelait *bouche de phalange.*

DIPLASIASME. Du grec διπλάσιος (diplasios), double. Nom par lequel les Grecs désignaient diverses évolutions de leur tactique, qui avaient pour but d'augmenter l'espace qu'occupait la ligne de bataille.

DIPSECTEUR (*Mar.*). Instrument qui sert, en mer, à mesurer la dépression de l'horizon.

DIRECT (*Mar.*). Du lat. *directus*, part. pass. de *dirigo*, je dirige. En tactique navale, on dit que les vaisseaux sont dans *l'ordre direct* ou *naturel*, lorsque chacun d'eux suit le matelot d'avant désigné.

DIREFSCH-KEABIYANI. C'est le nom d'un étendard des anciens Perses, qui était pour eux ce que l'oriflamme fut longtemps en France. On le conservait religieusement comme le symbole de la gloire et de la félicité du royaume; il était couvert d'or et de pierreries et enveloppé dans des peaux de tigre. Cet étendard tomba au pouvoir du calife Omar, l'an 636 de notre ère.

DIRK. Poignard des Écossais.

DISCINCTUS MILES. Ce mot désignait, dans l'armée romaine, la privation du ceinturon, peine disciplinaire qu'on infligeait au soldat qui s'était mal conduit. (*Voy.* Châtiment.)

DISCIPLINE. Du lat. *disciplina*, enseignement. Les Gaulois n'observaient aucune discipline; ils ne suivaient point de règle fixe dans leur manière de combattre, et jamais ils ne consentirent à se soumettre aux exercices militaires des autres peuples. Ils abordaient, à moitié nus, l'ennemi avec fureur; soutenaient avec une intrépidité incroyable les attaques qu'on leur livrait; et beaucoup, en cas de défaite, se donnaient la mort. Cependant, malgré la réalité de leur indépendance d'action, ils prêtaient, dit-on, le serment suivant avant de marcher au combat : « Nous jurons d'obéir à tous les ordres

qui nous seront donnés, de n'abandonner nos rangs ou nos drapeaux que pour frapper un ennemi ou conserver un citoyen; nous jurons d'affronter tous les dangers pour le bien commun. » Après la bataille, ils ne prenaient aucun soin d'enterrer les morts, parce qu'ils croyaient à l'immortalité de l'âme; et ils sacrifiaient au dieu Mars ce qu'ils avaient pris d'hommes et d'animaux vivants.

Mais les Gaulois furent une exception à l'égard de la discipline : tous les peuples civilisés, au contraire, ont reconnu, et cela dans tous les temps, que de la discipline de l'armée résultent non-seulement pour elle-même, l'honneur, la gloire et le bien-être, mais encore, pour la nation à laquelle elle appartient, la sécurité et l'état prospère. Sans discipline, en effet, point de force militaire redoutable pour défendre la patrie; sans discipline, point de garantie pour le repos de la famille. La discipline est un auxiliaire puissant sur le sol étranger; sans elle les obstacles et le péril s'y multiplient pour les envahisseurs.

Les principes de la discipline entraînent souvent, sans aucun doute, à des répressions qui semblent froisser les sentiments humains; mais cette rigueur est une nécessité; sans elle la discipline, cet agent générateur et réparateur, s'affaiblirait; la moindre infraction en faveur de l'individu pourrait avoir les suites les plus funestes pour les masses, pour l'harmonie générale et les bienfaits qu'on en obtient. Que deviendrait la direction du chef, si celui qui est appelé à obéir n'était pas soumis à l'empire d'un frein que rien ne saurait briser ? Que pourrait l'exercice de l'autorité de quelques hommes sur la multitude, si celle-ci ne voyait toujours les premiers environnés d'une sorte de domination prestigieuse, et si d'ailleurs les lois ne se trouvaient pas constamment de leur côté contre elle ? Quel serait enfin le sort d'un officier de marine, perdu dans les solitudes de l'Océan, s'il n'avait pas à invoquer contre son équipage, même au milieu de ces solitudes, les règles coercitives que le législateur attache à son commandement ?

On s'est souvent élevé, et le plus souvent cette rébellion est venue des démagogues ou des utopistes, contre l'*obéissance passive* du soldat. M. de Lamartine a très-bien répondu à cela : « Nous avons tous écrit, dit-il, dans toutes les langues, et nous écrirons, tant que la société existera, ces trois mots mystérieux, mais évidents, au frontispice de tous nos codes militaires : *obéissance passive de l'armée.* » Il ajoute : « L'ordre et l'honneur sont deux nécessités de l'armée. Dans l'anarchie il y a encore une nation; sans la discipline il n'y a plus d'armée. »

L'ordonnance la plus ancienne où il soit question de discipline militaire est, en France, celle de Coligny, en 1550. D'autres édits s'en occupèrent aussi en 1574, 1588 et 1597. L'ordonnance de 1629 est relative à la discipline des troupes en route. Les édits et ordonnances de 1651, 1652, 1654, 1661, 1701 et 1702, eurent aussi pour objet de réprimer les abus, les désordres, les exactions et les violences dont les corps se rendaient coupables même au sein de la patrie. En 1756, le maréchal de Broglie réprima aussi de tout son pouvoir l'espèce de brigandage auquel se livrait le soldat en pays ennemi. L'ordonnance de 1768 eut aussi pour objet de rendre plus puissante la discipline, qui cependant n'a pas encore reçu, même à notre époque, toute la perfection désirable. Les règlements de 1788, 1792, 1816 et 1818 ont spécifié quelles sont les fautes contre la discipline; enfin, l'ordonnance du 2 novembre 1833 règle encore aujourd'hui tout ce qui a rapport à cette question.

Les châtiments corporels ont été abolis dans l'armée française depuis 1788, et les punitions qui y sont actuellement infligées aux soldats sont les *arrêts*, les *corvées*, l'*exercice redoublé*, et l'envoi dans les *compagnies de discipline*.

Voyons maintenant quelques faits relatifs à la discipline, et commençons par rappeler que Cléarque, général des Grecs qui plus tard firent cette célèbre retraite sous les ordres de Xénophon, disait qu'un soldat devait plus craindre son capitaine que l'ennemi.

Cyrus loua avec toute l'estime possible un de ses officiers nommé Chrysantas, de ce qu'ayant un jour, dans un combat, tenu son ennemi en sa puissance, il l'avait laissé aller en entendant sonner la retraite.

— Manlius Torquatus avait défendu, dans son armée, qu'on acceptât aucun défi particulier de la part des ennemis. Cependant, le propre fils de Manlius crut pouvoir combattre Métius, chef des Tusculans, qui vint le provoquer. L'inflexible général condamna à mort le jeune imprudent, et le fit exécuter sous ses yeux.

— Papirius Cursor, étant dictateur, fut obligé de s'éloigner de son armée, et défendit à Fabius Maximus, son général de cavalerie, d'attaquer les Samnites pendant son absence. Fabius, au mépris de cet ordre, se porta sur l'ennemi et remporta une victoire signalée. Tout le peuple romain était dans l'ivresse; mais Papirius ne voulut reconnaître dans ce vainqueur qu'un insubordonné et résolut de le punir comme tel. Fabius dut implorer sa grâce en embrassant les genoux de son général.

— Aurélien faisait observer la discipline militaire avec une rigidité sans exemple. Un soldat ayant usé de violence envers une femme, on l'écartela après l'avoir attaché à deux branches courbées de force. Les querelleurs, les ivrognes, les maraudeurs, étaient fouettés sur-le-champ.

— Marcus-Emilius Scaurus se distingua par sa sévérité à faire observer la discipline, et les arbres fruitiers qui se trouvaient dans les camps

où il commandait restaient intacts au milieu de ses nombreux soldats.

— Un capitaine de l'armée de Gonzalve de Cordoue osa dire à son général, qui témoignait de la peine de ne pouvoir se procurer certaines choses dont l'armée avait besoin : « Eh bien ! si tu manques d'argent, livre ta fille, tu auras de quoi nous payer. » Ces paroles outrageantes ayant été prononcées au milieu des clameurs de la sédition, Gonzalve ne fit pas semblant de les avoir entendues; mais dans la nuit il fit mettre l'officier à mort, et commanda qu'on l'attachât à une fenêtre où toute l'armée le vit exposé le lendemain.

— A la prise de Nerva, en 1704, le czar Pierre le Grand courut sur ses soldats l'épée à la main pour arrêter le pillage et le massacre. En rentrant à l'hôtel de ville, il posa son épée sur la table et dit aux citoyens effrayés : « Ce n'est point du sang des habitants que cette épée est teinte, mais de celui de mes soldats que j'ai versé pour vous sauver la vie. »

— Gengis-Khan ordonna la peine de mort contre ceux qui, dans le combat, appelés au secours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les secourir.

— Lorsque le prince Henri de Prusse fit sa première entrée en Bohême, un grand nombre de paysans de ce royaume, qui s'étaient attroupés et avaient commis des excès sur les frontières de la Saxe, furent pris par les hussards prussiens, et conduits au camp du prince avec leurs bestiaux. Le général ordonna qu'on les renvoyât sans leur faire aucun tort : « C'est aux troupes impériales, dit-il, que je fais la guerre, et non aux malheureux paysans de la Bohême. »

— Pendant la campagne de Silésie, Frédéric, en faisant une ronde, passa devant la tente du capitaine Zietern, où il aperçut de la lumière. Il entre et trouve le capitaine occupé à cacheter une lettre. Il venait d'écrire à sa femme, qu'il aimait tendrement. « Que faites-vous là, lui dit le roi, ne savez-vous pas l'ordre? » Zietern se jette à ses genoux, et demande grâce; mais il ne peut et ne veut nier sa faute. « Asseyez-vous, lui dit Frédéric, et ajoutez à votre lettre quelques mots que je vais vous dicter. » L'officier obéit, et le prince dicte : « Demain, je périrai sur un échafaud. » Zietern écrivit, et fut exécuté le lendemain.

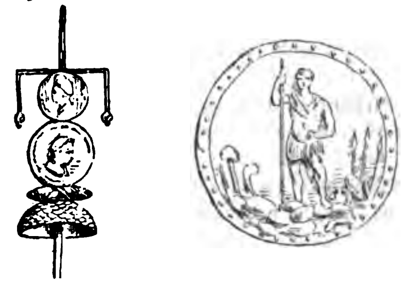
— Le fameux général Ziéthen fut cassé pour une simple faute de subordination. Un jeune gentilhomme, insulté par son colonel, fut fusillé pour avoir demandé raison de cet outrage.

DISLOCATION. Du lat. *dislocatio*. Par *dislocation d'une armée* on entend la séparation des divers corps d'une armée qu'on répartit dans plusieurs cantonnements ou garnisons.

DISPONIBILITÉ. Position spéciale d'un officier qui est privé momentanément de son emploi, mais qui conserve néanmoins son grade et une portion du traitement jusqu'à son rappel à l'activité. L'officier placé dans cette catégorie doit faire connaître au ministre de la guerre le lieu où il se propose de fixer sa résidence; se présenter à l'autorité militaire dudit lieu pour y donner son adresse, et ne point s'absenter sans en prévenir la même autorité. La solde de disponibilité est fixée aux deux cinquièmes pour les officiers généraux et supérieurs, et aux trois cinquièmes pour les capitaines et lieutenants. L'une des ordonnances qui ont réglé la position de disponibilité est celle du 19 mai 1834.

DISPUTER (*Mar.*). *Disputer le vent*, c'est manœuvrer de manière à ne point perdre le vent sur un autre bâtiment, ou le lui gagner.

DISQUE. Ornement de métal que les Romains clouaient à la hampe soit de l'aigle des légions, soit du *signum* des cohortes. (*Voy.* DRAPEAU). La partie intérieure du disque, faite de métal ainsi que l'encadrement, représentait les effigies



Disques
(d'après la colonne Antonine et le musée d'artillerie).

ou des empereurs ou des personnages ayant commandé des armées. L'aigle des légions portait parfois jusqu'à quatre et même cinq disques. Le dessin ci-dessus, où l'on voit un empereur foulant aux pieds les nations vaincues, est emprunté au disque d'un étendard conservé au musée d'artillerie.

DISQUE. Cercle de métal en usage dans certains corps de l'armée des Sykhs, et que les soldats enfilent dans la partie supérieure de leur



Akali lançant le disque.

coiffure. Cette arme devient redoutable entre leurs mains et particulièrement dans celles des Akalis, peuple robuste et courageux, qui lancent le disque avec la plus grande adresse.

DISQUE-ROUE (*Mar. à vap.*). Propulseur inventé

par M. John Aston. Il se compose d'un disque en fonte, vertical, de 5 mètres de diamètre, épais de 10 millimètres, et qui fait environ 47 évolutions par minute. Il ne frappe pas l'eau, il la fend. Les avantages de ce propulseur, au dire de celui qui l'a inventé, sont: 1° d'être moins exposé que les roues et l'hélice au danger du bris, en cas de tempête ou de combat naval; 2° de ne produire ni remous, ni, partant, perte de force par le remous; 3° d'offrir moins de prise aux vents et aux vagues; 4° d'être applicable aux plus petites barques comme aux plus grands navires; 5° de donner une économie de deux tiers sur le combustible.

DISSENTIS. Village de la vallée du Rhin, dans le canton des Grisons, en Suisse. Les Français brûlèrent ce village et son abbaye en 1799.

DISTANCE. Du lat. *distare*, être éloigné. Espace entre les rangs et les subdivisions d'une colonne. Il est opposé à *intervalle*, mot désignant l'espace qui isole les groupes principaux d'une ligne de bataille.

DISTILLATOIRE (*Mar.*). Appareil qui a pour objet de rendre l'eau de mer potable au moyen de la distillation.

DISTINCTIONS. La 75e demi-brigade s'étant distinguée dans la première campagne d'Italie, le général Bonaparte fit mettre sur son drapeau : *La soixante-quinzième arrive et bat l'ennemi.* Dans la campagne d'Italie, en 1854, plusieurs drapeaux furent décorés de la croix de la Légion d'honneur : 1° le drapeau du bataillon des chasseurs à pied de la garde (à Solferino); 2° le drapeau du 76e de ligne (à Solferino); 3° le drapeau des bataillons de chasseurs à pied (en commémoration de la prise d'un drapeau ennemi par le 10e bataillon de chasseurs à pied); 4° enfin le drapeau du 2e régiment de zouaves (à Magenta).


Aigle décorée de la Légion d'honneur.

DISTRIBUTEUR (*Mar.*). Agent de la cambuse.

DISTRIBUTION (*Mar.*). Répartition de vivres. — En termes de constructeur, les *distributions* sont des marques faites sur la quille, pour désigner la place des couples.

DIVERSION. Action de porter la guerre ou de diriger une attaque sur un point où l'ennemi n'est pas préparé à la recevoir, ou a fait peu de dispositions dans ce sens, afin de l'obliger à détourner ses forces d'un autre point plus sérieux où il reste alors dans l'impuissance de se défendre.

DIVICON. Général des Helvétiens ou Suisses. Il défit l'armée romaine commandée par Cassius, et la fit passer sous le joug; puis il devint l'un des chefs qui conduisirent les Helvétiens dans la Gaule, où ils se proposaient de former un établissement. Mais César ayant battu, sur les bords de la Saône, un des corps des envahisseurs, Divicon ramena les siens dans ses montagnes.

DIVISION. Le corps d'armée ainsi appelé n'a pris une organisation régulière qu'à partir des campagnes de 1792 et 1793. La division d'infanterie se compose de 2 ou 3 brigades, celle de cavalerie de 4 régiments en deux brigades. On désigne aussi sous le nom de *divisions* les parties d'une armée campée en ordre de bataille: on distingue alors la division de droite, celle de gauche et celle du centre. Enfin, la même dénomination est employée pour les parties d'un bataillon qui défile, soit par demi-rang, soit par quart de rang.

DIVISION (*Mar.*). Réunion de trois bâtiments de guerre au moins, sous le commandement de l'officier le plus élevé en grade ou le plus ancien par date de brevet. Une armée navale se divise en trois escadres, et chaque escadre en trois divisions.

DIVISIONNAIRE. Qui concerne une division militaire.

DIVISIONS MILITAIRES. La France est partagée, pour son administration militaire, en 22 divisions continentales, plus 3 pour l'Algérie, comprenant les subdivisions départementales et réparties entre les 7 grands corps d'armée, conformément au tableau suivant :

Div. Chefs-lieux.	Subd.	Chefs-lieux.	Départements.	Corps d'armée.
1re Paris.	1re	Paris.	Seine.	1er
» »	2e	Versailles.	Seine-et-Oise.	»
» »	3e	Beauvais.	Oise.	»
» »	4e	Melun.	Seine-et-Marne.	»
» »	5e	Troyes.	Aube.	»
» »	6e	Auxerre.	Yonne.	»
» »	7e	Orléans.	Loiret.	»
» »	8e	Chartres.	Eure-et-Loir.	»
2e Rouen.	1re	Rouen.	Seine-Inférieure.	»
» »	2e	Evreux.	Eure.	»
» »	3e	Caen.	Calvados.	»
» »	4e	Alençon.	Orne.	»
3e Lille.	1re	Lille.	Nord.	2e
» »	2e	Arras.	Pas-de-Calais.	»
» »	3e	Amiens.	Somme.	»
4e Châlons-s.-Marne.	1re	Châlons-s.-Marne.	Marne.	»
» »	2e	Laon.	Aisne.	»
» »	3e	Mézières.	Ardennes.	»
5e Metz.	1re	Metz.	Moselle.	3e
» »	2e	Verdun.	Meuse.	»
» »	3e	Nancy.	Meurthe.	»
» »	4e	Epinal.	Vosges.	»
6e Strasbourg.	1re	Strasbourg.	Bas-Rhin.	»
» »	2e	Colmar.	Haut-Rhin.	»
7e Besançon.	1re	Besançon.	Doubs.	»
» »	2e	»	Jura.	»
» »	3e	Dijon.	Côte-d'Or.	»
» »	4e	Vesoul.	Haute-Marne.	»
» »	5e	»	Haute-Saône.	»
8e Lyon.	1re	Lyon.	Rhône.	4e
» »	2e	St-Etienne.	Loire.	»
» »	3e	Mâcon.	Saône-et-Loire.	»

Div.	Chefs-lieux.	Subd.	Chefs-lieux.	Départements.	Corps d'armée.
8e	»	4e	»	Ain.	4e
»	»	5e	Valence.	Drôme.	»
»	»	6e	»	Ardèche.	»
9e	Marseille.	1re	Marseille.	B.-du-Rhône.	»
»	»	2e	Toulon.	Var.	»
»	»	3e	»	Basses-Alpes.	»
»	»	4e	Avignon.	Vaucluse.	»
»	»	5e	Nice.	Alpes-Maritimes.	»
10e	Montpellier.	1re	Montpellier.	Hérault.	»
»	»	2e	Rodez.	Aveyron.	»
»	»	3e	»	Lozère.	»
»	»	4e	Nîmes.	Gard.	»
11e	Perpignan.	1re	Perpignan.	Pyr.-Orientales.	6e
»	»	2e	»	Ariége.	»
»	»	3e	Carcassonne.	Aude.	»
12e	Toulouse.	1re	Toulouse.	Haute-Garonne.	»
»	»	2e	Montauban.	Tarn-et-Garonne.	»
»	»	3e	»	Lot.	»
»	»	4e	Alby.	Tarn.	»
13e	Bayonne.	1re	Bayonne.	Basses-Pyrénées.	»
»	»	2e	»	Landes.	»
»	»	3e	Auch.	Gers.	»
»	»	4e	Tarbes.	Haut.-Pyrénées.	»
14e	Bordeaux.	1re	Bordeaux.	Gironde.	»
»	»	2e	La Rochelle.	Charente-Infér.	»
»	»	3e	Angoulême.	Charente.	»
»	»	4e	Périgueux.	Dordogne.	»
»	»	5e	Agen.	Lot-et-Garonne.	»
15e	Nantes.	1re	Nantes.	Loire-Inférieure.	5e
»	»	2e	Angers.	Maine-et-Loire.	»
»	»	3e	Niort.	Deux-Sèvres.	»
»	»	4e	Angers.	Vendée.	»
16e	Rennes.	1re	Rennes.	Ille-et-Vilaine.	»
»	»	2e	Vannes.	Morbihan.	»
»	»	3e	Brest.	Finistère.	»
»	»	4e	St-Brieuc.	Côtes-du-Nord.	»
»	»	5e	Cherbourg.	Manche.	»
»	»	6e	Laval.	Mayenne.	»
17e	Bastia.	1	Bastia.	Corse.	4e
18e	Tours.	1re	Tours.	Indre-et-Loire.	5e
»	»	2e	Le Mans.	Sarthe.	»
»	»	3e	Blois.	Loir-et-Cher.	»
»	»	4e	Poitiers.	Vienne.	»
19e	Bourges.	1re	Bourges.	Cher.	»
»	»	2e	Nevers.	Nièvre.	»
»	»	3e	Moulins.	Allier.	»
»	»	4e	Châteauroux.	Indre.	»
20e	Clermont-Ferrand.	1re	Clermont-Ferrand.	Puy-de-Dôme.	4e
»	»	2e	Le Puy.	Haute-Loire.	»
»	»	3e	»	Cantal.	»
21e	Limoges.	1re	Limoges.	Haute-Vienne.	5e
»	»	2e	Guéret.	Creuse.	»
»	»	3e	Limoges.	Corrèze.	»
22e	Grenoble.	1re	Grenoble.	Isère.	4e
»	»	2e	»	Hautes-Alpes.	»
»	»	3e	Chambéry.	Savoie.	»
»	»	4e	»	Haute-Savoie.	»
1re	de l'Algérie.		Alger.	Province d'Alger.	7e
2e	»		Oran.	Province d'Oran.	»
3e	»		Constantine.	Pr. de Constant.	»

DIVICOTE. Ville importante des possessions anglaises dans l'Inde, sur la côte de Coromandel. Elle fut prise, en 1759, par M. de Lally.

DIZAINIER. *Voy.* Armée byzantine.

DJAD. Les Arabes nomment ainsi la guerre sainte qu'ils engagent contre les infidèles, guerre dans laquelle ils combattent avec une exaltation et une intrépidité extrêmes, parce que leur religion promet les récompenses célestes les plus séduisantes à ceux qui périssent dans une telle lutte.

DJAUBIÉ. Poignard recourbé dont on fait usage en Arabie.

DJEBEL ou **DJEBAIL.** L'ancienne *Byblos*. Ville murée de la Syrie, habitée par des Druzes et des Maronites. Les Arabes s'en emparèrent sous le califat d'Omar, et les chrétiens, qui la prirent en 1100, la conservèrent pendant les croisades, époque où on l'appelait *Gebelet* ou *Bersabée*; puis elle tomba successivement au pouvoir des Turcs et des Égyptiens; enfin, les Anglais l'enlevèrent au pacha d'Égypte en 1840.

DJEBEL-KRENENÇA. Lieu d'Algérie où les Français combattirent les Arabes en 1845.

DJELALPOUR. Ville des États Sykhs, dans l'Inde. Elle est située sur la rive droite du Djélem. C'est dans son voisinage, dit-on, que fut livrée la célèbre bataille entre Alexandre et Porus.

DJEMBIE. Sorte de poignard recourbé que les Arabes du désert portent à la ceinture.

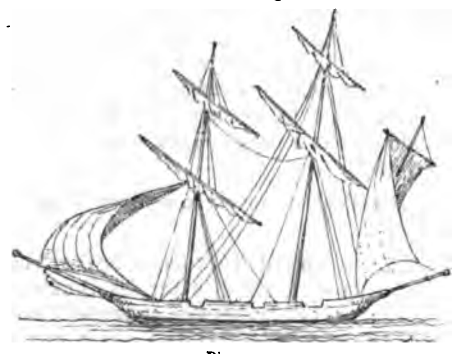
DJEMILAH. Ville en ruines ou espèce de camp retranché de la province de Constantine. C'est l'ancienne cité romaine qui s'appelait *Cuiculum;* elle est située à 80 kilomètres à l'ouest de Constantine, sur la route qui mène de cette ville aux Bibans ou Portes-de-Fer. Au mois de décembre 1838, Djemilah se trouvait occupée par 670 hommes seulement du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, lorsque, dans la matinée du 18, les Kabyles, descendus de leurs montagnes, vinrent envelopper la petite garnison. Ils s'emparèrent de toutes les positions voisines, creusèrent des fossés, et continuèrent leur attaque avec vigueur, jour et nuit, jusqu'au 23, où le 26e régiment de ligne vint débloquer la petite et vaillante garnison.

DJEMADAR. *Voy.* Jemadar.

DJEMMA-GHAZOUAT, que les Français ont nommé Nemours. Petit port de l'Algérie, près de la frontière du Maroc. On y voit un monument élevé par eux pour consacrer la mémoire d'un événement qui fut à la fois un désastre et une gloire pour notre drapeau, et qui eut lieu, en 1845, dans le marabout de Sidi-Ibrahim, à environ une demi-lieue de là. (*Voy.* Montagnac.)

DJERME (*Mar.*). Petit bâtiment égyptien gréé comme les *chebecks*, et naviguant avec des voiles latines, en usage sur le Nil. Lors de l'expédition française en Égypte, les djermes, armés de canons, rendirent les plus grands services

par le transport des troupes et du matériel, et en assurant la libre navigation du Nil. Les


Djerme
(d'après Denon).

djermes, suivant leurs dimensions et suivant les circonstances, portent un, deux et jusqu'à six canons.

DJERYD ou **GERIT**. Javelot que les mameluks portaient dans un carquois pendant à leur côté. Ils s'en servaient dans leurs exercices d'équitation. Dans ces sortes de *carrousels* ou *fantasias*, les cavaliers, le bras gauche couvert d'un brassard garni de lames d'acier, se portent des coups avec des sabres et des haches d'armes en bois. Le cheval toujours au galop, ils lancent le djeryd, soit en avant, soit en arrière, et leur


Mameluk lançant le djeryd
(d'après Ch. Aubry).

adresse est telle qu'ils le ressaisissent avant qu'il ne touche terre. Cet exercice était particulièrement en usage chez les mameluks. La vigueur avec laquelle ils lancent le djeryd est telle que, bien que ce javelot n'ait point de fer, il fait parfois des blessures mortelles. (*Voy.* Djoukan.)

DJESSAMAH. Algérie. Les Français combattirent en cet endroit, contre les Kabyles, le 8 septembre 1848.

DJEZZAR (Ahmed). Le nom de Djezzar signifie *boucher*, et fut donné à Ahmed à cause de son excessive cruauté. Né en Bosnie au commencement du dix-huitième siècle, mort en 1804. Vendu comme esclave en Égypte, et admis parmi les mameluks, il parvint à la dignité de gouverneur du Caire, puis à celle de pacha de Saint-Jean d'Acre, et, dans cette dernière position, se rendit indépendant. Lors de l'expédition française, il se renferma dans la place, et, aidé des conseils de l'Anglais Sidney-Smith, commandant d'une escadre, y soutint un siége mémorable contre Bonaparte, qui dut renoncer à l'entreprise.

DJIGELLI. *Igilgilis*. Ville située à l'entrée du golfe de Bougie, dans la province de Constantine, en Algérie. Les Français s'en emparèrent en 1664, et l'occupèrent de nouveau en 1839.

DJOUKAN. Instrument à panne recourbée et pointue, dont se servaient les mameluks pour briser les cottes de mailles de leurs ennemis.


Djoukan
(d'après M. Prisse).

Le djoukan leur permettait parfois de relever, sans descendre de cheval, les djeryds qui ne portaient pas et tombaient à terre; mais le plus souvent les palefreniers des mameluks étaient chargés de ce soin dangereux.

DOBROUTKA ou **DOBROUSKA**. Contrée marécageuse de la Bulgarie, dans la Turquie d'Europe, et située entre le Danube et la mer Noire. Elle fut envahie, en 1854, par les Russes, qui ne purent s'y maintenir.

DOCK (*Mar.*). De l'allemand *decken*, couvrir, garantir. Ce mot s'emploie pour désigner un bassin bordé de magasins, dans lesquels les marchandises sont emmagasinées à mesure qu'elles sont débarquées. Voici comment le *Dictionnaire de commerce et de navigation*, publié par Guillaumin, expose l'économie du dock qui est d'usage depuis longtemps en Hollande et en Angleterre :

« A côté du port qui reçoit le navire, on a élevé des magasins ou docks appropriés au magasinage, munis de machines qui facilitent la réception, le pesage, la vérification, l'arrimage, la conservation et la réexpédition de toute sorte de marchandises. Ces docks sont administrés par des compagnies qui centralisent, pour le compte du négociant, toutes les opérations de douane et toutes les manœuvres commerciales. — La marchandise une fois en magasin, la compagnie remet au négociant ou propriétaire un *warrant* ou reconnaissance, constatant qu'elle a reçu pour son compte telle quantité de marchandises, de tel poids et de telle qualité. Le warrant mentionne le numéro de l'échantillon de la marchandise, lequel a été prélevé au moment même de l'entrée dans le dock, et est

adressé à la cité, centre des affaires. Il est transmissible par voie d'endossement et cet endossement constitue la vente légale. Le négociant n'a donc plus à s'occuper du matériel de sa marchandise, qu'il peut mettre en portefeuille comme toute autre valeur circulable. Mais ce n'est pas tout : après avoir été, du côté du port, emmagasiné sans être assujettie à toutes les complications des débarquements ordinaires, la marchandise sort d'un autre côté, ou peut sortir, pour entrer dans le wagon du chemin de fer, qui la portera dans l'intérieur du pays, sans transbordement intermédiaire. Une telle organisation a pour résultat de substituer aux démarches compliquées, parfois inhabiles et toujours onéreuses du négociant, un ordre et une rapidité qui simplifient toutes les opérations, diminuent sensiblement les frais de transport, de débarquement, de réception, d'expédition, etc., assurent, en un mot, la circulation économique des produits et mobilisent un immense capital. Le négociant, pour suivre des opérations énormes, n'a besoin que d'un simple cabinet, d'un portefeuille et d'un ou deux commis au plus. — A Londres, il existe six grandes compagnies de docks. Le capital employé est de 262 millions de francs. La superficie totale de leurs magasins est de 1 157 arpents; celle des bassins est de 293. — Londres possède en outre cinq wharves ou *quais*, ayant pour bassin la Tamise, et qui sont, à vrai dire, autant de docks. On les nomme *legal quays*; et, en outre, une centaine environ de *sufferance wharves* ou quais de tolérance. Tous ont le droit de délivrer des warrants représentant la valeur des marchandises dont le dépôt leur est confié. »

DOCK FLOTTANT. On donne ce nom à la carcasse d'un vieux navire dans lequel on fait entrer un vaisseau dont on veut réparer la quille. La réparation terminée, on immerge le dock flottant et le bâtiment restauré se retrouve à flot.



Dock flottant
(d'après Francia).

DODE DE LA BRUNERIE (Guillaume). Maréchal de France. Né en 1775, mort en 1851. Officier distingué du génie, il fit les campagnes d'Égypte, d'Allemagne et d'Espagne; dirigea les travaux du siége de Saragosse en 1809, et celui de Badajoz en 1810. Après la retraite de Russie, il se maintint dans Glogau jusqu'à la paix. Il commanda en chef l'arme du génie dans l'expédition de 1823 en Espagne. Nommé président du conseil des fortifications en 1840, il organisa en cette qualité le travail des fortifications de Paris, ce qui lui valut le bâton de maréchal, distinction que son arme n'avait point obtenue depuis Vauban.



Dode de la Brunerie
(d'après Belliard).

DOGRE (*Mar.*). Petit bâtiment ponté et à deux mâts, qui est employé spécialement pour la pêche dans les mers du Nord, de l'Irlande, de l'Angleterre et du Pas-de-Calais.



Dogre.

DOGUE D'AMURE (*Mar.*). On appelle ainsi une espèce de chaumard garni d'un rouet, placé tribord et bâbord sur la muraille extérieure d'un bâtiment, pour amener la grande voile. Il est supprimé sur les vaisseaux de guerre.

DOIGTIER. Petit sachet en buffle, garni de crin, de bourre ou de rognures de peaux, dans lequel le chef de pièce met le pouce de la main gauche, pour pouvoir boucher la lumière d'un canon qu'il faut recharger.

DOL. Ville du département d'Ille-et-Vilaine. Autrefois très-forte, elle soutint plusieurs siéges, et les Vendéens y défirent les troupes républicaines en 1793.

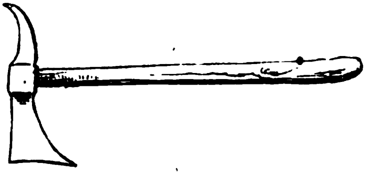
DÔLE. *Didattium.* Ville du département du Jura. Elle est située sur le Doubs, et c'est l'an-

cienne capitale de la Franche-Comté. Place d'armes importante au moyen âge, elle fut prise par Louis XI en 1479, et soutint plusieurs siéges, dont deux eurent de la renommée : celui dirigé par le duc de Bourbon en 1435, et celui que commandait le prince de Condé en 1636. Cette ville fut prise deux fois par Louis XIV, et après la seconde, en 1674, elle fut réunie à la France.

DOLLEQUIN. C'était, anciennement, une épée courte à deux tranchants.

DOLMAN. Sorte de veste à brandebourgs que portent les hussards et les guides. Les Hongrois, qui avaient emprunté cet habillement au *doliman* des Turcs, dont la forme, dans l'origine, était celle d'nne pelisse, l'importèrent en France sous Louis XIV.

DOLOIRE. Du lat. *dolabra.* Hache d'armes qui,



Doloire
(d'après la colonne Trajane).

étant destinée aux combats corps à corps, avait en conséquence un manche gros et court.

DOLON ou **DOLO** (*Mar.*). δόλων (dolôn). Petite voile que les anciens attachaient au mât de misaine.

DOMBROWSKI (Jean-Henri). Général polonais; né en 1755, mort en 1818. D'abord capitaine dans les gardes du corps de l'électeur de Saxe, il servit contre les Russes en 1794; commanda, à la place du jeune Poniatowski, une des lignes par lesquelles Kosciusko défendit Varsovie contre les Prussiens; vint à Cologne, en 1796, avec l'intention d'entrer au service de la France, et y fut bien accueilli par le général Jourdan. En 1797, il se trouvait à la tête d'une légion considérable de Polonais, et servit sous Bonaparte en Italie, puis sous Championnet et Macdonald, lors de la conquête de Naples, et fut blessé à la bataille de la Trebia. Nommé général de division, il continua de servir dans la même armée. Durant la campagne contre les Prussiens, il se signala en diverses occasions, pénétra en Pologne et organisa militairement le district de Posen. Lors de la reprise des hostilités contre l'Autriche, en 1809, il déploya pendant cette guerre autant d'activité que de valeur. Il fit aussi la campagne de Russie en 1812. Le 16 novembre il défendit la tête du pont de Baryson, où il fut blessé. L'année d'ensuite, il se fit encore remarquer à la défense de Leipzig. En 1814, il quitta la France pour retourner en Pologne; l'empereur de Russie, non-seulement lui conserva son grade, mais le nomma sénateur et lui conféra plusieurs décorations.



Dombroswki
(d'après le cabinet des Estampes).

DÔME (*Mar.*). Du grec δόμος (domos), maison. Élévation en planches qui encadre, de trois côtés seulement, l'ouverture du pont pratiquée sur le gaillard d'arrière des navires, pour descendre dans la batterie ou dans la chambre des officiers.

DÔME (*Mar. à vap.*). Partie supérieure de la chaudière d'une machine, qui est occupée par la vapeur d'eau.

DOMFRONT. *Donnifrons.* Petite ville située sur une colline dans le département de l'Orne. C'était anciennement une des plus fortes places de la Normandie. Elle fut prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Anglais aux treizième et quatorzième siècles; puis par les protestants et les catholiques pendant les guerres religieuses du seizième siècle.

DOMINIQUE (La). L'une des Antilles. Enlevée aux Français par les Anglais, le 6 juin 1761. Les premiers s'y rétablirent le 19 février 1805, mais ils l'abandonnèrent peu de jours après.

DONCHERY. Ville forte située sur la Meuse, dans le département des Ardennes. Assiégée sans succès par Charles-Quint, les Espagnols l'occupèrent en 1641, mais Louis XIII la leur reprit, et Louis XIV la démantela en 1682. Ses fortifications furent rétablies en 1692.

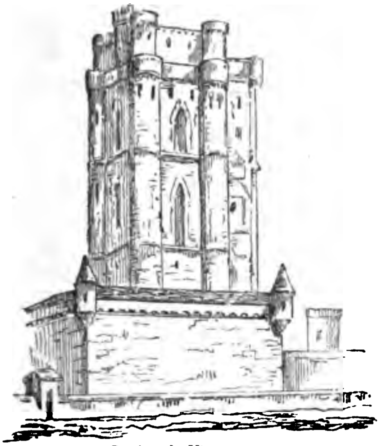
DONDAINE. Machine de guerre dont on faisait usage anciennement dans les siéges, pour lancer de grosses pierres.

DONELSON (Fort). Dans le Tennessee, États-Unis. Le 16 février 1862, cette place, occupée par les séparatistes, se rendit aux fédéraux que commandait le général Grant. Les vainqueurs y firent 15 000 prisonniers, parmi lesquels étaient les généraux Buckner, Bushrod et Johnson, et s'emparèrent d'une immense quantité de matériel de guerre. Ce succès ne leur coûta qu'environ 300 ou 400 hommes tués et 600 blessés.

DONGA (Défilé de). Dans la Bosnie. Le 23 mai 1862, un engagement y eut lieu entre les Monténégrins et les Turcs, commandés par Dervisch-Pacha. Les premiers laissèrent 450 hommes sur le champ de bataille, et les Turcs en perdirent 1 600, au nombre desquels étaient Mehmed-Bey-Censig et Azzam-Bey, chef des Arnautes.

DONJON. Du lat. *domus juncta,* maison jointe.

On nommait ainsi, au moyen âge, la tour principale d'un château fort. C'était la partie la plus élevée de la construction et le dernier retranchement des assiégés. Parmi les monuments de ce genre qui furent bâtis en France, le plus célèbre est le donjon de Vincennes, situé près



Donjon de Vincennes
(d'après nature).

Paris. Il fut commencé en 1333 par Philippe de Valois, continué par le roi Jean et terminé par Charles V, qui l'habita ainsi que plusieurs de ses successeurs. En 1472, Louis XI habitait encore le château de *Vincennes*, qui commençait déjà cependant à devenir une prison d'État. L'amiral de Chabot y fut jugé en 1526; l'on y pendit Gaspard de Hard, sieur de Buy, en 1560; le prince de Condé y fut enfermé en 1617; il reçut aussi le maréchal d'Ornano, le chevalier de Vendôme, le duc de Beaufort, le cardinal de Retz, le surintendant Fouquet et Mirabeau; enfin, sous l'empire, l'amiral Sidney-Smith et le général Palafox y furent détenus. (*Voy.* DAUMESNIL.)

DONNER. Prendre une part active à un combat, s'engager au feu, aller à la charge contre l'ennemi. On dit faire donner l'infanterie, la cavalerie, la grosse cavalerie, la réserve, etc.

DONNER (*Mar.*). *Donner dans un port, dans une rade*, c'est y entrer; *donner dans un remorque*, c'est traîner un bâtiment à la remorque; *donner la route*, c'est prescrire l'aire de vent où il faut que l'officier de quart fasse gouverner; *donner la chasse*, c'est poursuivre un navire; *donner le feu, un suif* ou *un courroi*, c'est chauffer un navire pour le caréner, le suifer ou le coroyer. Un bâtiment *donne la bande* lorsqu'il s'incline sur un bord.

DORER (*Mar.*). Dorer un navire, c'est l'enduire de suif à l'extérieur.

DORIA (ANDRÉ). Général et marin. Né à Oneille en 1468, mort en 1560. Sa première jeunesse se passa dans les armées du pape Innocent VIII; de Ferdinand l'Ancien, roi de Naples; d'Alphonse II, son fils; de Jean de La Rovère; il lutta avec gloire contre Gonzalve de Cordoue. A l'âge de vingt-quatre ans, il quitta le service de terre pour celui de mer. Huit galères armées à ses frais furent employées à battre dans toutes les rencontres les Maures et les Turcs qui infestaient la Méditerranée. Bientôt il prit parti pour la France contre l'Autriche, et, appelé par François Ier au commandement des galères françaises, il défit, en 1524, la flotte de Charles-Quint sur les côtes de Provence.



André Doria
(d'après une estampe italienne).

Mécontent des ministres du roi, il passa du côté de Charles, après avoir stipulé la restauration de la liberté de Gênes. Il chassa alors les Français de cette ville, changea la forme du gouvernement de son pays, et, continuant à faire la guerre pour l'empereur, battit plusieurs fois les Turcs et contint Barberousse. On lui érigea dans Gênes une statue avec cette inscription : *Au père de la patrie.*

DORIE (*Mar.*). Canot creusé dans un seul tronc d'arbre, dont se servent les habitants de la côte du Mosquito, Amérique centrale.

DORMANT (*Mar.*). Nom donné à tous les cordages placés à demeure. C'est ainsi qu'on appelle *manœuvres dormantes* les manœuvres d'un navire qui ne sont jamais dérangées, telles que les haubans, étais, galhaubans, etc.

DORMELLES ou **DORMEILLES.** Commune de l'arrondissement de Fontainebleau, dans le département de Seine-et-Marne. Clotaire II y fut vaincu par Théodebert et Thierry en 600.

DORMIR (*Mar.*). Du lat. *dormire.* Par l'expression *laisser dormir l'horloge*, on entend oublier de la retourner.

DORNACH. Village de Suisse, dans le canton de Soleure. Il a donné son nom à une bataille célèbre livrée en 1499, et où 6000 Suisses battirent 15000 Autrichiens, ce qui décida de l'indépendance du pays.

DORNHEIM. Château situé près de Darmstadt. L'empereur Adolphe de Nassau y fut tué dans uu combat, en 1298, par Albert Ier d'Autriche.

DOROGOBOUJE. Ville du gouvernement de Smolensk, en Russie. Elle est située sur le Dniéper. Les Français la brûlèrent pendant leur retraite, en 1812.

DORPAT ou **DERPT.** Ville située sur l'Embach, près du lac Peïpus, dans la Livonie, empire russe. Elle tomba à plusieurs reprises au pouvoir des Polonais, des Suédois et des Russes. Ces derniers s'en emparèrent sous Pierre le Grand, en 1704.

DORYLÉE. Aujourd'hui *Eski-Cheher*. Ville de Phrygie, dans l'Asie Mineure. Elle est située

près de Thymbris, affluent du Sangarius. Les croisés y battirent les musulmans en 1097.

DORYPHORE. *Doryphorus.* δορυφόρος (doruphoros). Ce mot, qui signifiait hallebardier, désignait, dans la milice grecque, des soldats armés d'une demi-pique. Chez les Perses, on appelait aussi Doryphores une sorte de légion composée de 15000 hommes, qui était célèbre par sa valeur, la recherche de son armement, et qui portait un manteau du roi en guise d'enseigne.

DOS-D'ÂNE (*Mar.*). Ouverture en demi-cercle, faite à certains bâtiments, pour couvrir le bout de la manivelle du gouvernail.

DOSSIER (*Mar.*). Large planche volante proprement travaillée, à laquelle s'adossent les officiers assis sur l'arrière d'un canot, et qui les sépare du patron.

DOSSIÈRE. La partie du dos d'une cuirasse.—Ce mot désigne aussi une bande de cuir très-large qu'on met sur la selle du cheval de limon, et qui sert à soutenir les brancards toujours à la même hauteur. (*Voy.* CUIRASSE.)

DOUAI. *Duacum.* Ville du département du Nord, située sur la Scarpe et la Sensée. Elle repoussa les Normands en 870; puis prise par Hugues, comte de Paris, en 932, elle le fut encore par Lothaire en 988; par Robert le Frison, en 1062. Philippe le Bel l'enleva aux comtes de Flandre en 1297, mais Charles V la leur rendit en 1368. Elle fut prise dans la suite par Louis XIV en 1667; par les alliés, en 1710; et par le maréchal de Villars en 1712.

DOUBLAGE (*Mar.*). Second bordage ou revêtement en planches ou en feuilles de cuivre, de zinc ou de fer galvanisé, qu'on met à la carène des navires destinés à des voyages de long cours, afin de les préserver de la piqûre des vers et d'autres accidents. Le doublage en planches de sapin était à peu près le seul usité autrefois; mais il a été généralement remplacé aujourd'hui par le doublage en feuilles de cuivre rouge, qui est reconnu le plus durable et le plus favorable à la marche du bâtiment, grâce à l'aisance avec laquelle l'eau glisse sur sa surface polie. Il offre aussi moins de prise aux coquilles et aux herbes marines qui tendent à s'y fixer.

DOUBLE (*Mar.*). Le double d'une manœuvre est la partie qui revient sur elle-même, après avoir passé dans une poulie, autour d'un cabillot, etc. La *poulie double* est celle à deux réas. Le commandement: *Double!* est un ordre à des canotiers de redoubler de force sur leurs avirons.

DOUBLE-CHALOUPE (*Mar.*). Chaloupe de dimensions plus grandes que celles qu'on embarque sur les bâtiments.

DOUBLE-FOND (*Mar. à vap.*). Dans les machines de grandes dimensions, comme sont celles des bateaux de 450 chevaux, par exemple, les cylindres à vapeur, ayant près de 2 mètres de diamètre, offrent alors, par leurs fonds, une grande surface au refroidissement ou à la condensation de la vapeur. Afin de se prémunir contre un effet si nuisible à la force de l'appareil, ou au moins pour en diminuer le préjudice, on fait les couvercles du cylindre à double paroi et creux; et on sépare ainsi, par une couche d'air invariable, l'intérieur du cylindre de l'extérieur, ce qui les préserve d'une perte assez notable de chaleur par le rayonnement.

DOUBLEMENT. Se dit de l'augmentation des rangs ou des files d'un bataillon.

DOUBLER (*Mar.*). Du lat. *duplicare.* Action de soumettre une carène au doublage. — *Doubler un bâtiment*, c'est le gagner de vitesse; *doubler la ligne de l'ennemi*, c'est faire passer un certain nombre de vaisseaux de l'autre bord de cette ligne, afin de mettre l'ennemi entre deux feux; *doubler un cap, un écueil*, etc., c'est manœuvrer pour les dépasser et pour se mettre hors de danger d'y toucher; *doubler les manœuvres*, c'est doubler la tournevire, etc.

DOUBLER. En terme de manége, c'est quitter une ligne en faisant décrire un *angle droit* au cheval vers la moitié du manége et en le conduisant droit à l'autre muraille sans changer de main.

DOUCEUR (*Mar.*). Du lat. *dulcor. Aller en douceur*, c'est aller peu à peu, uniformément et sans secousse.

DOUÉ. Petite ville du département de Maine-et-Loire. Les Vendéens y furent battus par les troupes républicaines en 1793.

DOUGLAS (ARCHIBALD, comte DE). Mort en 1425. La régence d'Écosse, en 1421, lui confia 10000 hommes pour secourir Charles VII contre les Anglais, et ceux-ci furent défaits complétement à la journée de Beaugé, où périrent le duc de Clarence et le marquis de Somerset, l'un frère, l'autre oncle du roi d'Angleterre. Douglas fut tué à son tour en combattant Bedford.

DOUILLE. Partie inférieure de la *baïonnette*, dans laquelle s'engage le canon du fusil. On distingue dans la *douille* la *virole*, qui sert à la fixer au canon, et la *vis de virole*, qui ferme la virole et la serre contre la douille.

DOULLENS ou **DOULENS.** *Donicum.* Ville située sur l'Authie, dans le département de la Somme. Elle a une citadelle qui sert aujourd'hui de prison d'État. Les protestants s'emparèrent de cette ville en 1572, mais le maréchal de Cossé la reprit l'année suivante. Henri IV y éprouva un échec en 1595; les alliés s'en emparèrent en 1814.

DOUVE. Se dit, en termes de fortifications, de la cunette d'un fossé, ou du fossé susceptible de se remplir.

DOUVRES. *Dubris.* Cette ville maritime de l'Angleterre fut assiégée sans succès en 1216, par Louis, fils de Philippe-Auguste.

DRACÈNE (*Mar.*). Se disait anciennement de la poupe ou du gouvernail d'une galère, où était représentée une dracène, sorte de dragon.

DRACONAIRE. Du grec δράκων (dracôn), dragon. Soldat qui, chez les Romains, portait une enseigne taillée en forme de dragon, ou sur laquelle était peint un dragon. Sous Valentinien le Jeune, chaque cohorte avait son draconaire, et les chefs des draconaires marchaient auprès du prince, portant d'énormes dragons d'étoffe de pourpre, dont les têtes étaient de métal, et qui s'attachaient à des piques dorées.

DRAGAGE (*Mar.*). Opération analogue à celle du curage, mais qui s'applique particulièrement à des matières consistantes, telles que le sable, le gravier, la glaise et les rochers friables. Le dragage s'effectue soit à la main, soit avec la drague, soit avec des machines, dites à draguer, mises en action par des hommes, des chevaux, ou la vapeur. Parmi ces appareils, on distingue surtout la *machine de Venise*, levier très-puissant; celle de M. *Bowel*, qui consiste en un tablier vertical disposé à l'avant d'un bateau; enfin, le *bateau dragueur*, mû par la vapeur, et qui est armé d'une chaîne à godets dont la succession rapide enlève des masses de sable considérables, etc.

DRAGON. *Voy.* DRACÈNE.

DRAGON. *Draco.* C'était, dans l'armée romaine, où elle fut introduite sous le règne de Trajan, l'enseigne d'une cohorte. Elle représentait un grand dragon fixé sur une lance. La gueule de



Dragon (enseigne romaine)
(d'après l'arc de Constantin).

l'animal était en argent et entr'ouverte, tandis que le reste du corps, formé d'étoffes peintes et vide, s'agitait avec des mouvements pareils à ceux du reptile lorsque l'air s'introduisait par la gueule. Celui qui portait cette enseigne était appelé draconaire, *draconarius*.

DRAGON (*Mar.*). Voile d'étai de hune d'un lougre.—Se dit aussi d'un petit nuage qui annonce de violentes rafales.

DRAGONS. Soldats de grosse cavalerie, coiffés d'un casque à longue queue, armés d'une latte et d'un petit fusil de munition avec lequel ils manœuvrent quelquefois à pied comme l'infanterie. On écrivait autrefois *drageon*, qui signifie *rejeton*, parce que les dragons étaient dans le principe des rejetons de l'infanterie; on s'est même longtemps demandé s'ils appartenaient à l'infanterie à cheval, à la cavalerie légère, mixte, demi-légère ou grave. Autrefois, le dragon était un piquier ou un arquebusier assez mal accoutré, monté sur un bidet de petite taille, comme sont montés les Cosaques, et portant chaperon à queue ou chapeau à calotte de fer, mousquet à mèche avec fourchette, et épée d'infanterie.

L'institution de ce corps est due au maréchal de Brissac et date de 1554, sous le règne de Henri II. Il fut composé des anciens arquebusiers à cheval. Il y en avait aussi à pied. Dans le principe, les dragons portaient un habit court rouge ou bleu, des culottes en peau jaune et des bottines; les revers, les parements et la passementerie étaient cramoisis, jaunes ou verts, ou des mêmes nuances que l'habit. La coiffure consistait en une sorte de chaperon à longue queue. Les hommes à pied remplaçaient les bottines par des guêtres de cuir rougeâtre. Les compagnies de dragons, créées de 1554 à 1588, furent enrégimentées par Henri IV, qui en forma plusieurs corps; ceux-ci, licenciés en 1628, après le siége de La Rochelle, furent reconstitués en 1635; puis, après la signature du traité des Pyrénées, en 1659, on les réduisit à deux régiments, celui *du Roi* et celui *de La Ferté*; enfin, en 1665, ces régiments prirent rang dans l'infanterie. Douze corps de dragons furent for-



Officier des dragons de la reine (1698)
(d'après les estampes du temps).

més en 1668, et, l'année suivante, Louis XIV créa la charge de colonel général de cette arme en faveur du duc de Lauzun. En 1690 on comptait quarante-trois corps de dragons, dont vingt-huit furent licenciés à la paix de Riswick, en 1698, ce qui en réduisit le nombre à quinze; mais il fut porté à vingt de 1701 à 1702.

Pendant les premières années du règne de Louis XV il y eut seize régiments de dragons à trois escadrons. En 1748, les régiments de dragons furent réduits à 480 hommes chacun, moitié à pied, moitié à cheval, formant douze compagnies, savoir : huit compagnies à cheval formant deux escadrons, et quatre à pied faisant un demi-bataillon. Celles à cheval étaient composées d'un capitaine, un lieutenant, un

maréchal des logis, deux brigadiers, deux carabiniers, vingt-huit dragons et deux tambours dans la 1re compagnie, dont l'un faisait l'office de tambour-major, un dans chacune des autres


Dragon Louis XV (1745)
(d'après les estampes du temps).

et un hautbois dans chacune des quatre premières.

Les quatre compagnies à pied, qui devaient, selon l'ordonnance, faire partout le service de grenadiers de l'infanterie, étaient composées chacune d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un lieutenant en second, de soixante hommes, y compris trois sergents, quatre caporaux, quatre anspessades et un tambour.

En 1762, sous le ministère du duc de Choi-


Tambour des dragons
(d'après les estampes du temps).

seul, la cavalerie reçut une nouvelle organisation; on forma dix-sept régiments de dragons à quatre escadrons, chacun de deux compagnies, et les dénominations trop variées des régiments furent remplacées par un numéro, avec le nom d'une province et d'une maison régnante.

Cette organisation subsista jusqu'à l'avénement de Louis XVI. En 1789 il y avait dix-huit régiments de dragons. Il existait dans les possessions françaises de l'Inde un corps indigène au service de la France, sous le nom de dragon-cipaye. De 1791 à 1814 le nombre des régiments fut successivement porté à trente. Les compagnies


Dragon-Cipaye
(d'après Ch. Aubry).

d'élite et les sapeurs portaient le bonnet à poil sans plaque et orné d'une guirlande blanche. Les dragons se couvrirent de gloire pendant la campagne de 1814, sur les champs de bataille de Nangis et de Provins.

La Restauration conserva quinze régiments de dragons en 1814; mais après les cent-jours ils furent réduits à dix, et les compagnies d'é-


Dragon (compagnie d'élite, 1813).

lite supprimées. En 1825, deux nouveaux régiments furent créés, ce qui porta le nombre total à douze; ce chiffre n'a point varié depuis.

Il y a actuellement treize régiments de dragons, dont un de la garde impériale.

L'illustration des dragons date surtout de la bataille de Rocroi, où, sous le grand Condé, ils

enfoncèrent la terrible infanterie espagnole. Les premières familles de France se faisaient gloire alors de figurer dans ce corps, et elles y entretenaient un esprit chevaleresque. Les Lauzun, les Belle-Isle, les Boufflers, les Brissac, les Guiche, les La Ferté, les Coigny, commandèrent des régiments de dragons. On lit dans un ouvrage militaire : « Lorsque les dragons voulaient mettre pied à terre pour aborder l'ennemi, ils attachaient une petite longe à la têtière de la bride du côté du montoir ; au bout de cette longe se trouvait un petit crochet qu'ils passaient à l'anneau que le cheval de gauche avait à sa têtière ; et ainsi de suite pour chaque cavalier. On laissait un dragon à droite et à gauche de chaque rang, et un officier subalterne par régiment pour garder les chevaux. »



Dragon (1863).

On lira sans doute avec intérêt le tableau suivant, tiré des *Institutions militaires pour la cavalerie et les dragons*, publiées, en 1754, par M. de La Porterie, mestre de camp de dragons.

Noms et poids des choses que porte un cheval de dragon.

	Liv.	O.	Gr.	Liv.	O.	Gr.
Un dragon de la taille de cinq pieds cinq pouces, de la grosseur proportionnée à la taille, pèse 155 livres, sans compter ce qu'il porte sur lui, ci..				155	»	»
Un habit sur sa personne..	6	4	»			
Une veste...............	4	»	»			
Une culotte.............	2	3	»			
Une cravate.............	»	1	»			
Un chapeau bordé avec sa cocarde...............	»	15	»			
A reporter.	13	7	»	155	»	»

	Liv.	O.	Gr.	Liv.	O.	Gr.
Report.	13	7	»	155	»	»
Une paire de gants.......	»	2	»			
Une chemise............	1	5	»			
Un ruban de queue.......	»	1	»			
Un mouchoir............	»	2	2			
Une paire de bas........	»	8	»			
Une paire de souliers.....	1	1	»			
Bottines................	2	4	4			
Une paire de manchettes de bottes.............	»	1	6			
TOTAL.....	19	0	4	19	0	4
Armement sur la personne du dragon.						
Le porte-cartouche à 30 coups, avec son cordon, garni de 30 cartouches, 4 pierres, dont une pour le pistolet, une pièce grasse et un tire-bourre.	6	2	»			
Pulverin...............	»	1	6			
Sabre et cordon, ceinturon et porte-baïonnette, baïonnette et son fourreau...	4	»	2			
TOTAL.....	10	4	»	10	4	»
Armement porté sur le cheval.						
Un fusil, sa baïonnette de fer et son couvre-platine.	8	3	»			
Un pistolet.............	2	4	»			
Une hache et son étui, le plus lourd des outils (P).	5	»	»			
TOTAL.....	15	7	»	15	7	»

(P) *Poids des trois autres outils.*

Une pioche........ 3 liv.
Une serpe......... 2 »
Une pelle......... 3 »

	Liv.	O.	Gr.	Liv.	O.	Gr.
Ce que le dragon doit porter derrière lui sur son cheval.						
Sa besace vide.........	2	»	»			
Un gilet dedans la besace.	1	»	»			
Trois chemises...........	3	15	»			
Trois mouchoirs.........	»	6	6			
Une culotte de peau......	2	4	»			
Un bonnet de drap uniforme................	»	12	»			
Un bonnet d'écurie.......	»	12	»			
Une paire de bas.........	»	8	»			
Une cravate.............	»	1	»			
Un ruban de queue......	»	1	»			
Une paire de guêtres.....	»	15	4			
Une paire de manchettes de bottes............	»	1	0			
Une paire de souliers.....	1	1	»			
Un sac à poudre, sa houppe et poudre............	»	9	»			
Trois peignes, dont un pour les crins du cheval.....	»	4	»			
A reporter.	14	11	»	199	11	4

	Liv.	O.	Gr.	Liv.	O.	Gr
Report.	14	11	»	199	11	4
Une vergette............	»	6	»			
Une paire de décrotoires..	»	6	4			
Un licou de revue et de précaution............	1	4	4			
TOTAL......	16	12	»	16	12	»
Un bridon d'écurie ou d'abreuvoir..............	1	2	3			
Une paire de troussières avec des anneaux de fer.	5	»	»			
Une boîte à graisse avec de la graisse dedans, pour noircir et entretenir les cuirs..............	»	6	»			
Une paire de ciseaux.....	»	3	»			
Une étrille..............	1	»	»			
Une brosse..............	»	12	4			
Une éponge.............	»	2	»			
Une époussette...........	»	10	»			
TOTAL......	9	3	7	9	3	7

Ce qui doit être porté dessus ou dessous la besace.

Un manteau.............	10	»	»			
Une couverture de cheval et un surfaix..........	3	»	»			
Un sac à avoine..........	2	6	»			
Un sarreau de toile pour panser les chevaux.....	4	»	»			
Un panneau volant, si on en fait usage..........	2	8	»			
TOTAL.....	21	14	»	21	14	»

Poids et nombre des pièces qui composent le corps de la selle, ses dépendances et autres relatives, y compris l'outil et ruban de queue de cheval, le havre-sac à chapeau à manger l'avoine, le piquet pour attacher les chevaux au camp, et les cordes à fourrages.

Le corps de selle du dragon est composé communément de....	110 p.			
Ses dépendances ou relatives, de.....................	144 »			
TOTAL....	254 »			
Lesquelles 254 pièces pèsent étant neuves................		32	»	»

Poids et nombre des pièces de la bride, bridon, etc.

Formant pour la bride..	75 pièces.			
Pour le bridon..........	15 »			
Pour le licou..........	14 »			
TOTAL....	104 »			
Lesquelles pèsent étant neuves......		9	»	»
Deux fers à cheval à tous pieds...		3	8	»
TOTAL du poids de la charge du cheval du dragon......................		292	1	3

A ce tableau, l'auteur ajoute :

« Avec cette charge, les dragons portent alternativement entre eux, à la guerre, savoir les jours qu'ils portent de plus que la charge ordinaire :

	Liv.	Onces.	Gr.
La besace de leur camarade, pesant..........................	25	15	7
La tente garnie, sèche...........	22	»	»
La tente mouillée................	44	»	»
Un des bâtons de tente ou fourche de bois d'aune...............	4	»	»
La traversée de bois d'aune......	7	»	»
La corde à piquet des chevaux....	6	»	»
La marmite.......	7	8	»
La gamelle de fer-blanc..........	1	6	»
Pain pour quatre jours...........	6	»	»
Viande pour quatre jours, à une demi-livre par jour............	2	»	»
Le faisceau d'armes..............	4	8	»
Le manteau d'armes garni étant sec.	7	8	»
Le manteau d'armes étant mouillé.	15	»	»
Deux bottes de foin de 15 livres, pour deux jours, qu'on suppose réduites par le déchet à........	24	»	»
Deux rations d'avoine...........	5	»	»
Le baril, contenant 12 pintes.....	8	»	»

Ce qui élevait, suivant les cas, le poids ci-dessus de 292 livres 1 once 3 gros à 294 livres jusqu'à 336 livres 1 once 3 gros. « Poids énorme, ajoute l'auteur, qu'est obligé de porter le cheval du cavalier et du *dragon*, et qui fait sentir la nécessité de s'appliquer à les choisir forts. »

DRAGONNADES. Nom donné aux persécutions exercées contre les protestants, sous le règne de Louis XIV, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Cette appellation venait de ce qu'on employait surtout des dragons pour les expéditions ordonnées. Cette guerre civile ne cessa qu'en 1715.

DRAGONNE. Courroie en cuir, ou galon d'or, d'argent, de soie ou de laine, que l'on fixe à la poignée de l'épée ou du sabre, et que l'on passe dans l'avant-bras, afin que l'arme ne puisse échapper de la main. Elle a été à peu près abandonnée pour l'épée, comme n'offrant presque point d'utilité. — Ce mot désignait aussi, anciennement, une batterie de tambour qui était particulière aux dragons.

DRAGUE (*Mar.*). De l'angl. *dray*, trainer. Instrument qui sert à tirer des rivières ou des ports les terres friables, les sables, les graviers, la glaise, la vase et les immondices. La drague est une sorte de pelle recourbée, fermée d'une poche ou d'un auget quadrangulaire en forte tôle, qui manque de face antérieure, et dont la face postérieure est armée d'une douille qui reçoit un manche en bois fort long. La direction de ce manche forme, avec le fond de la drague, un angle assez aigu, de manière que l'ouvrier, placé dans un bateau, en la tirant à lui, puisse facilement la faire entrer dans le sol et la ramener chargée. Dans les travaux importants, on se sert d'une machine à chapelet, armée de distance

en distance de dragues semblables à celles dont il vient d'être parlé, et qui est mue le plus communément aujourd'hui par une machine à vapeur.

DRAGUER (*Mar.*). Opération qui consiste à enlever, au moyen d'une machine, les sables et la vase qui encombrent le fond d'un bassin, d'un port, d'un canal, etc.

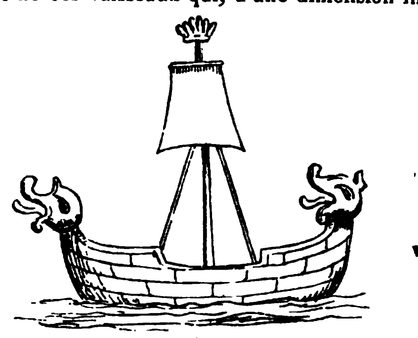
DRAGUEUR (*Mar.*). Bateau qui porte une machine à draguer.

DRAGUT. Amiral ottoman, né dans l'Anatolie au commencement du seizième siècle. Domestique d'un corsaire, il devint l'élève et le successeur de Barberousse, et se signala par ses courses et ses dévastations sur les côtes du royaume de Naples et de la Calabre. Fait prisonnier par Jeannetin Doria, en 1550, il ne fut relâché qu'à prix d'argent. Bloqué de nouveau par André Doria, en 1560, il échappa à force d'audace. Il avait rejoint les Turcs devant Malte, avec quinze galères, en 1565, lorsqu'il fut tué par un boulet de canon.

DRAILLE (*Mar.*). Cordage qui passe vers le capelage des mâts et est tendu dans la direction des étais. Les voiles d'étai se hissent quelquefois le long de ces cordages, quelquefois le long des étais eux-mêmes; et on les envergue aussi sur des cornes. Il y a des drailles verticales, comme celle qui sert pour le développement de la ralingue avant de la contre-voile d'étai, mais on les désigne mieux sous le nom de *mâts de corde*.

DRAINETTE (*Pêche*). Filet dont on se sert à la dérive pour prendre de petits poissons.

DRAKAR (*Mar.*). Nom que les Scandinaves donnaient à leurs vaisseaux, lesquels étaient sculptés et construits en forme de dragon. Il y avait de ces vaisseaux qui, d'une dimension in-



Drakar
(d'après un monument scandinave).

férieure, ne portaient la figure du dragon qu'au sommet de la proue, tandis que d'autres en étaient ornés à la proue et à la poupe. Le drakar ne portait généralement qu'une voile; il avait l'avant semblable à l'arrière, et une girouette surmontait le mât comme ornement et pour indiquer le vent.

DRAKE (François). Célèbre marin anglais, né près de Tavistock, dans le Devonshire, en 1545, mort en 1596. Il était capitaine de vaisseau à vingt-deux ans, et, en 1572, avec deux navires seulement, il enleva aux Espagnols les villes de Nombre-de-Dios et de Venta-Cruz, situées sur la côte orientale de l'isthme de Panama. Dans un voyage autour du monde, de 1577 à 1580, il battit plusieurs fois les Espagnols, et prit possession des côtes de la Californie, qu'il nomma la *Nouvelle-Albion*; puis, en 1585, il s'empara de plusieurs places aux Canaries, au cap Vert et à Saint-Domingue. En 1588, il coula à fond, dans le port de Cadix, vingt-trois vaisseaux de la fameuse flotte espagnole dite *l'Armada*, que Philippe II destinait à agir contre l'Angleterre; et en 1596 il enleva aux Espagnols, en Amérique, Sainte-Marthe et Rio de la Hacha. Toutefois, ayant échoué dans sa principale attaque contre Panama, il en conçut un tel chagrin, qu'il en mourut à Porto-Bello.

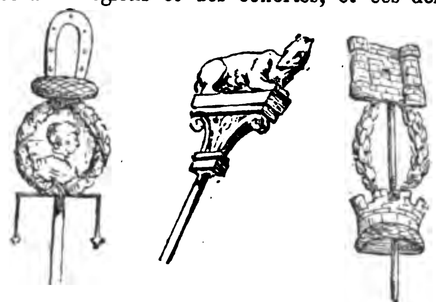
DRANESVILLE. Village du comté de Fairfax, en Virginie, États-Unis. Les fédéraux y défirent complétement les séparatistes, le 20 décembre 1861. On comptait environ 5000 combattants de chaque côté.

DRAPANUM. Aujourd'hui *Trapani*. Ville maritime de la Sicile. C'est dans son voisinage que, l'an 249 av. J.-C., les Carthaginois, commandés par Adherbal, détruisirent la flotte romaine de Claudius Pulcher.

DRAPEAU. On dit aussi *bannière, enseigne, étendard.* Suivant Diodore de Sicile, les Égyptiens furent les premiers à faire usage d'enseignes, comme signe de ralliement, pour guider leurs troupes. Ces enseignes étaient des effigies d'animaux; on les surmontait par exemple d'une tête de bœuf en mémoire d'Apis. Chaque tribu d'Israël avait son étendard particulier. Juda, Issachar et Zabulon portaient sur le leur un lionceau avec ces mots : *Que le Seigneur se lève et que vos ennemis s'enfuient devant vous!* Ruben, Siméon et Gad avaient adopté la figure du cerf, avec cette inscription : *Écoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul Dieu!* Sur l'étendard d'Ephraïm, de Manassé et de Benjamin, on voyait un enfant en broderie avec cette légende : *La nuée du Seigneur était sur eux pendant le jour!* Enfin, Dan, Aser et Nephthali avaient l'aigle et cette inscription : *Revenez, Seigneur, et demeurez avec votre gloire au milieu des troupes d'Israël!* Les enseignes des Chaldéens et des Assyriens représentaient une colombe ayant les pattes appuyées sur la lame d'un glaive. L'enseigne des rois de Perse, d'après Xénophon, était une longue haste surmonmontée d'une aigle déployée. Les Grecs portaient sur leurs drapeaux divers animaux ou certaines lettres de l'alphabet. Les Lacédémoniens avaient soit l'*Alpha* Α (A), soit le *Lambda* Λ (L); les Messéniens avaient le *Mu* Μ (M), les Athéniens une chouette ou un olivier, les Corinthiens un cheval ailé.

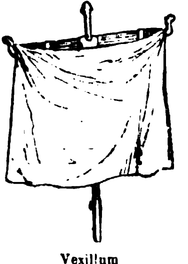
Dans les premiers temps, les Romains n'eurent pour enseignes que des bottes de foin dans leurs manipules; à cet emblème grossier suc-

cédèrent la louve, le minotaure, le cheval, le sanglier, etc. L'aigle ne devint le signe de la puissance romaine que sous les empereurs. On la portait à l'extrémité d'une hampe, mais elle était représentée dans des positions différentes pour distinguer les légions entre elles, c'est-à-dire tantôt debout, tantôt assise, avec un foudre, ou une couronne, ou une palme dans les serres. (Voir aussi les mots AIGLE, DISQUE.) Les aigles des légions étaient plus grandes que celles des demi-légions et des cohortes, et ces dernières avaient souvent pour enseigne des figures d'autres animaux, celle d'une louve, d'un lion, d'un ours, d'un cheval, etc. Ces étendards étaient appelés signes, et de là venait cette expression : *l'aigle et ses signes*. L'infanterie avait le *signum militare*, la cavalerie, le *vexillum*. Les aigles étaient d'or, d'argent, de bronze ou de fer.



Signum
(d'après la colonne Trajane).

Les Romains étaient pleins de vénération pour leurs enseignes, que Tacite appelle *propria numina legionum* (les divinités particulières des légions); ils juraient par elles; et, dans des moments d'insurrection, il suffisait souvent à un chef d'embrasser son aigle pour se mettre à l'abri de la fureur des soldats. A l'armée, les officiers parfumaient les enseignes les jours de fête. Lorsque le général romain avait résolu de sortir de son camp pour offrir la bataille, il faisait arborer sur sa tente le *vexillum*, espèce de drapeau rouge et le signal des combats. Alors les légionnaires laissaient dans leurs tentes tous leurs effets et leurs bagages; ils se couvraient de leur armure et on les rangeait en bataille au sortir du camp, devant celui de l'ennemi qui, le plus communément, ne se trouvait pas à plus de 6 à 800 mètres de distance. Les soldats qui perdaient leurs enseignes étaient mis à mort; ceux qui les profanaient étaient punis avec une grande sévérité; et il en résultait que souvent, dans un danger extrême, on les jetait au milieu des rangs ennemis afin que les soldats, excités par la honte de les abandonner ou la crainte d'être punis, fissent des efforts inouïs pour les recouvrer et vaincre leurs adversaires. On donna le nom de *labarum* à l'enseigne militaire de l'empereur Constantin, laquelle était formée du monogramme de Jésus-Christ.



Vexillum
(d'après l'arc de Constantin).

L'emblème militaire et national des Gaulois était le sanglier, que l'on retrouve sur presque toutes les monnaies gauloises et sur les sculptures de l'arc de triomphe d'Orange. Une médaille gauloise, entre autres, représente un guerrier à cheval portant une hampe surmontée d'un sanglier. Nous reproduisons, d'après le *Magasin pittoresque*, un sanglier de bronze autrefois enchâssé sur une hampe, qui a été décrit par Grimaud de la Vincelle et fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Dupré.



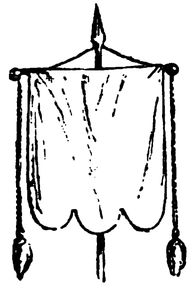
Enseigne gauloise
(d'après le Magasin pittoresque).

Les Germains figuraient sur leur drapeau l'ours, le serpent et le crapaud. Les Gaulois portaient pour étendards des pièces d'étoffe sur lesquelles étaient représentées aussi des figures d'animaux emblématiques, tels que des dragons, des serpents, des taureaux, divers oiseaux, etc. Les bannières des Francs portaient aussi des emblèmes. Les Francs-Ripuaires avaient pour symbole une épée, la pointe en haut; les Francs-Saliens et les Sicambres, une tête de bœuf. Des animaux parurent aussi sur la bannière de la première race de nos rois, puis on leur substitua des images de saints. En 498, la chape de saint Martin devint la bannière royale : c'était un voile de taffetas bleu de ciel sur lequel on voyait peinte l'image de saint Martin. Outre le monarque, les chevaliers, les villes, les paroisses et les monastères avaient aussi leur drapeau ou leur bannière, et, parmi les établissements religieux, la bannière de Saint-Denis ou *oriflamme* jouissait d'une telle réputation, qu'on la portait aussi à la guerre concurremment avec la bannière de France. On faisait remonter l'origine de cet étendard à Dagobert Ier, en 630.

La bannière des chevaliers était attachée au bout et sur le côté d'une lance, comme le drapeau moderne; elle était carrée, et différait en cela du simple *pennon* et du *penonceau*, qui avaient la forme d'une flamme et se terminaient en pointe. Le chevalier qui n'avait pas obtenu l'autorisation de *lever bannière* ne pouvait avoir pour étendard qu'un pennon. Lorsqu'il était promu au rang de banneret, la cérémonie consistait seulement à couper la queue du pennon, qui devenait ainsi une véritable bannière, où se voyait d'ailleurs l'écusson d'armes de celui à qui elle appartenait. Dans l'origine, les milices

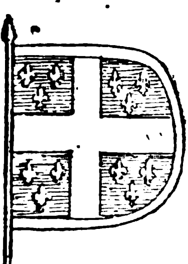
des paroisses n'avaient qu'une simple croix pour signe de ralliement; mais plus tard elles suspendirent, à la barre horizontale de cette croix, une pièce d'étoffe sur laquelle était représenté le patron de la paroisse.

Ce fut en 1124 et à l'occasion de la guerre que le pays allait avoir à soutenir contre l'empereur Henri V, que Louis le Gros conçut la pensée religieuse de faire porter l'oriflamme à la tête de l'armée qu'il devait commander, coutume qui se continua jusqu'à Charles VII. Au moment de partir pour une expédition, le monarque se rendait à Saint-Denis, et recevait à genoux, des mains de l'abbé, l'*oriflamme* qu'il ne confiait ensuite qu'à un guerrier déjà célèbre par sa bravoure. Cet étendard se composait d'une lance dorée qui supportait un gonfanon de taffetas couleur de feu, tout uni, fendu par le bas en trois queues bordées de houppes vertes. Jusqu'au règne de Philippe Ier, cette bannière fut portée à l'armée par les comtes du Vexin et de Pontoise; mais, à cette époque, ce comté ayant été réuni au domaine de la couronne, l'abbaye n'eut plus d'autre avoué que le roi. Selon une tradition ancienne, l'oriflamme aurait été perdue, sous Philippe de Valois, pendant la guerre de Flandre; cependant, on en porta une, sous Charles VI, à la bataille de Rosbec, en 1382; quelques-uns prétendent même que l'on continua à la faire porter dans un des régiments de l'armée française, et qu'elle était confiée, en 1792, au régiment dont M. de Vergnette était colonel. Cet officier l'aurait emportée avec lui dans l'émigration. Nous enregistrons ce dire sans en accepter aucunement la responsabilité.



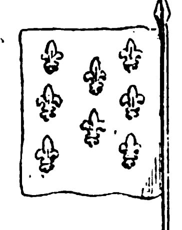
Oriflamme *(d'après les dessins de M. Thiollet).*

En 922, à la bataille de Soissons, Charles le Simple faisait porter une enseigne particulière, par un seigneur attaché à sa personne. En 1100, suivant Legendre, on composa la bannière de France d'un voile très-ample fixé au haut d'un mât qui se trouvait assujetti à son tour sur une sorte d'échafaud à roues, tiré par des bœufs brillamment couverts de tapis en soie et or. (*Voy.* CARROCCIO.) Cet échafaud, assez vaste pour supporter aussi un autel où l'on disait la messe, était gardé nuit et jour par dix chevaliers et dix trompettes dont les fanfares animaient les troupes durant l'action.

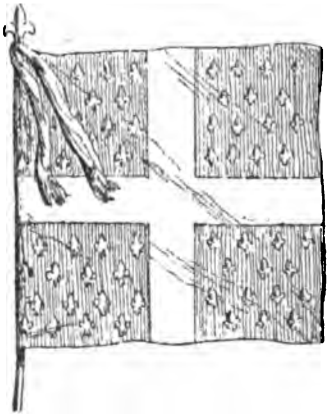


Drapeau royal sous Charles VII *(d'après les dessins de M. Thiollet).*

Velly rapporte, de son côté, qu'en 1125 la bannière royale était carrée, formée de velours, violet d'un côté, bleu de ciel de l'autre, et semé de fleurs de lis d'or. Sous Philippe le Bel, il existait une bannière royale et un étendard royal; la première était portée par le premier chambellan, le second par le premier écuyer. Charles VII partagea le drapeau royal en quatre compartiments par une croix blanche. Cette bannière disparut lors de l'invasion des Anglais. Avant Louis XII, le corps d'élite au milieu duquel se trouvait le roi dans un jour de bataille était toujours particulièrement distingué par un étendard qu'on appelait *la cornette blanche*. Louis XII adopta le drapeau tout blanc, qui se conserva depuis en France jusqu'à la révolution de 1789. On raconte, à l'occasion de ce dernier étendard, que Henry VI, roi d'Angleterre, s'étant rendu maître de Paris et de Saint-Denis, donna alors le rouge pour couleur à la bannière de la Grande-Bretagne, qui était blanche auparavant; et que les Français, en haine des Anglais, arborèrent aussi le drapeau blanc, comme une sorte de représaille de la couleur de l'oriflamme qu'on leur avait prise. En ce qui concerne la couleur du drapeau français dans les derniers siècles de notre histoire, il semble qu'on peut s'arrêter à ceci : Sous Philippe-Auguste l'étendard royal était blanc et parsemé de fleurs de lis d'or; Charles VII lui donna la couleur bleue et le partagea par le milieu d'une croix blanche; le blanc, repris sous Charles IX et Henri IV, fut conservé jusqu'à la révolution de 1789; alors on arbora le drapeau tricolore, qui, sous l'Empire, fut surmonté d'une aigle. Le gouvernement de juillet remplaça l'aigle par le coq gaulois, souvenir de la première république française. L'aigle, qui a reparu sous Napoléon III, a guidé nos soldats à de nouvelles victoires sur les champs de bataille de Crimée, d'Italie, etc.



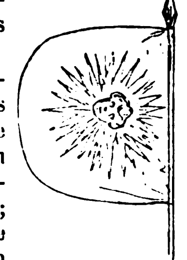
Étendard royal sous Philippe-Auguste *(d'après les dessins de M. Thiollet).*



Drapeau de l'infanterie française avant 1789 *(d'après les dessins de M. Thiollet).*

Tous les drapeaux des régiments d'infanterie, avant 1789, portaient au milieu la croix blanche, qui distinguait les soldats français depuis Charles VI. Le drapeau des *gardes-françaises* était bleu, semé de fleurs de lis d'or, avec quatre couronnes aux extrémités de la croix; celui de *Picardie* était rouge; celui de *Champagne*, vert; ceux de *Navarre* et de *Piémont*, feuille-

morte et noir; etc., etc. Dans la cavalerie, les étendards portaient pour la plupart la devise de Louis XIV, un soleil d'or. L'étendard du *colonel général* était blanc, et celui du *mestre de camp général*, rouge, semé de flammes d'or.



Drapeau de cornette royal, sous Louis XIV *(d'après les dessins de M. Thiollet.)*

Sous la République, chacune de nos demi-brigades avait un drapeau, sur le fond blanc duquel le bleu et le rouge se trouvaient disposés d'une façon différente; tous portaient pour emblème le faisceau surmonté d'un bonnet tricolore. Nous avons choisi dans la précieuse collection dessinée par M. Thiollet, et conservée au dépôt central de l'artillerie, le drapeau de la célèbre 32e demi-brigade.



Drapeau de la 32e demi brigade *(d'après les dessins de M. Thiollet).*

Nous ajouterons qu'après la prise de la Bastille on supprima les fleurs de lis sur le drapeau des gardes-françaises dont nous venons de parler; que les quatre couronnes furent remplacées par quatre bonnets de liberté gris et non pas rouges, et qu'au milieu figurait la Bastille en flammes, surmontée de cette légende : *Ex servitute libertas;* la cravate portait les couleurs tricolores.

Le P. Daniel donne la description suivante du drapeau qu'avait autrefois la compagnie des *cent-suisses :* « Le fond est de quatre carrés bleus. Le premier et le quatrième portent un L couronné d'or, le sceptre et la main de justice passés en sautoir, noués d'un ruban rouge. Le second et le troisième ont une mer d'argent ombrée de vert, flottant contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche sépare les quatre quartiers avec cette inscription : *Ea est fiducia gentis.* On a voulu apparemment marquer par ces paroles la fermeté de la nation, que les plus grands dangers ne sont pas capables d'ébranler, comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur des flots. Ce drapeau est le même qui était sous le règne de Henri II, comme il est marqué dans la salle des Suisses à Fontainebleau. »

Les musulmans ont sur leurs étendards des croissants, ou l'image du sabre à deux lames divergentes, nommé *d'houl-fecar*, dont le calife Ali avait hérité de Mahomet. Ils conservent l'étendard du prophète dans le sérail de Constantinople, d'où il ne sort que dans des circonstances importantes. Cet étendard est entouré d'un autre drapeau dont se servait le calife Omar, et enveloppé de 40 pièces de taffetas; le tout est contenu dans un fourreau de drap vert. Au milieu de ces enveloppes sont aussi renfermés un exemplaire en miniature du Coran, écrit de la main d'Omar, et une clef d'argent du sanctuaire de la Kaaba. L'étendard de Mahomet est long de 4 mètres, et surmonté d'une espèce de pomme d'argent, équarrie sur quatre points, qui contient un autre exemplaire du Coran, écrit de la main du calife Osman.

L'usage du serment au drapeau remonte à la plus haute antiquité. Les Romains prêtaient le serment en présence des augures. Au moyen âge, les nations chrétiennes faisaient bénir leurs drapeaux par les évêques, en présence de l'armée; et quelquefois encore, à notre époque, les drapeaux sont bénits dans l'église métropolitaine du lieu où se trouve le régiment. Après la bénédiction, le drapeau est porté devant le front du corps auquel il est destiné, et le général, accompagné de l'intendant militaire, en fait la remise solennelle, en exigeant des troupes le serment de le défendre. Dans quelques circonstances, la remise des drapeaux est l'occasion d'une fête nationale : telles furent celles qui eurent lieu à Boulogne en 1804, à Paris en 1830 et 1848, et le 10 mai 1852. Quant à la vénération, quant à l'amour qu'ont témoignés tous les peuples pour leurs drapeaux, et les actes glorieux que ces sentiments ont produits, nous allons en rapporter quelques témoignages.

L'an de Rome 259, le peuple romain, n'ayant pu obtenir l'abolition des dettes, se retira sur le mont Sacré, ayant pour chef Sicinius Bellutus; mais comme la guerre n'était point encore finie, ce peuple, pour ne pas manquer à son serment, emporta avec lui ses enseignes.

— A la bataille du lac Régille, l'an de Rome 257, A. Posthumius jeta au milieu des ennemis le principal étendard romain, et augmenta par cette action l'ardeur de ses soldats, qui ne voulurent pas laisser aux Latins un pareil trophée.

— Pompée, instruit par Roscillus et Ægus, déserteurs de l'armée de César, que la 9e légion occupait un poste isolé et fort éloigné du camp, y dirigea des forces considérables. La 9e légion, surprise par cette attaque subite, fut mise en pleine déroute, et son porte-enseigne fut blessé à mort au milieu de la mêlée. Prêt à rendre le

droite assène [illegible] coup d'épée sur la tête de son adversaire, qu'il la fend en deux. Après ce fait d'armes, aussi heureux que hardi, Commercy

leur dit : « Retirez-le, la France [illegible]
« elle veut son étendard aux trois couleurs.
« Votre drapeau rouge n'a jamais fait que le

tion [illegible] On a voulu apparem-
me[illegible] [illegible]coles la fermeté de la

surprise par cette attaque s[illegible] mise en
pleine déroute, et son porte-enseigne fut blessé
à mort au milieu de la mêlée. Prêt à rendre le

dernier soupir, il s'adresse en ces termes à la cavalerie : « J'ai défendu fidèlement cette enseigne pendant plusieurs années; à présent que je meurs, je la remets avec la même fidélité à César. Ne souffrez pas, je vous en conjure, qu'elle reçoive un affront qu'on n'a jamais reçu dans l'armée de César et remettez-la-lui soigneusement. »

— Lorsque César débarqua en Angleterre, le porte-enseigne de la 10ᵉ légion, après avoir prié les dieux de favoriser son entreprise, s'élança le premier sur le rivage en s'écriant : « Suivez-moi, compagnons, si vous ne voulez pas livrer l'enseigne romaine aux ennemis; pour moi, je ferai mon devoir envers César et la république. »

— Au combat de Monta, en 629, entre les Romains et les musulmans, un certain Giafar défendait l'étendard de l'islamisme. On lui coupe la main droite, puis, un instant après, la main gauche; mais il continue à retenir, de ses bras mutilés et serrés sur sa poitrine, l'enseigne qu'on veut lui enlever, et ne l'abandonne qu'après avoir eu la tête partagée.

— En 841, Charles le Chauve, allant combattre son frère Lothaire, fit porter à la tête de ses bataillons la croix sur laquelle avait été juré le traité d'Orléans, que Lothaire venait d'enfreindre, et à cette vue les impériaux prirent la fuite.

— A la bataille de Bouvines, Galon de Montigny portait la bannière royale. Philippe-Auguste ayant été renversé de cheval, Montigny haussait et baissait son étendard, afin de faire connaître à toute l'armée le péril où se trouvait le monarque; et, quoique embarrassé par le poids de cet étendard, il faisait au roi un rempart de son corps, renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présentait pour l'assaillir.

— Dans une guerre contre les Turcs, en 1664, un nommé Sillery, enseigne, fut blessé dangereusement. Se voyant près d'expirer, il appela quelques-uns des siens pour leur remettre son étendard, afin qu'il ne tombât point entre les mains de l'ennemi; mais, ne voyant venir personne, il s'en enveloppa pour y rendre le dernier soupir.

— A la bataille de Hersan, gagnée en 1687 par les impériaux sur les Turcs, le cornette de la compagnie colonnelle du régiment de Commercy se laissa prendre son étendard. Le prince de Commercy demande à l'instant et obtient du duc de Lorraine la permission d'aller en enlever un autre à l'ennemi. Il aperçoit un Turc qui porte un étendard au bout d'une zagaye, court à lui le pistolet au poing, tire de fort près, mais manque son coup. Alors il met l'épée à la main. Le musulman profite de ce moment pour lui enfoncer dans le flanc sa zagaye. Le prince la saisit froidement de la main gauche, et de la droite assène un si terrible coup d'épée sur la tête de son adversaire, qu'il la fend en deux. Après ce fait d'armes, aussi heureux que hardi, Commercy arrache de son corps la zagaye, la porte sanglante à son général, et, faisant appeler son cornette, il lui dit : « Voilà, monsieur, un étendard que je vous confie : il me coûte un peu cher; vous me ferez plaisir de le mieux conserver que celui que vous vous êtes laissé enlever. »

— A la bataille de Malplaquet, le prince d'Orange, Jean-Guillaume, porta lui-même des drapeaux sur les retranchements français, pour y ramener son infanterie.

— A l'attaque du col de l'Assiette, en 1747, le comte de Belle-Isle planta un drapeau dans les retranchements ennemis, et, ayant eu les deux mains emportées, essaya d'arracher les palissades avec les dents.

— Dans la journée du 10 août 1792, M. de Montmollin, enseigne d'un bataillon suisse, ayant succombé sous les coups des assassins, s'enveloppa dans son drapeau pour y mourir.

— Après la prise du Vieux Kehl, les Autrichiens attaquèrent les Français dans leur camp retranché sur la rive droite du Rhin et les rejetèrent sur les bords du fleuve à la tête du pont volant. Lecourbe, renvoyant aussitôt le pont volant à la rive gauche, saisit un drapeau et s'écria : « Soldats, voici le Rhin et voilà l'ennemi; il faut vous noyer ou vous battre. » Il chargea alors les Autrichiens, les repoussa dans leurs lignes et conserva ainsi sa position.

— A la prise de Kinburn par les Français, en 1855, le porte-drapeau du régiment russe de Tobolsk fut tué, et le drapeau, resté sur le champ de bataille, allait tomber entre les mains des vainqueurs, lorsqu'un soldat le détacha de la hampe et le cacha dans sa poitrine. Prisonnier et conduit à Constantinople, il cousit son trésor dans la doublure de sa capote, et parvint ainsi à le conserver jusqu'à sa libération. En récompense de cet acte, l'empereur Nicolas le nomma officier, le décora de l'ordre de Saint-Georges, et le dota d'une pension.

Battre au drapeau, est une batterie de tambour qui a lieu lorsqu'un régiment reçoit ses drapeaux. (*Voy.* BANDEROLLE, BANNIÈRE, DISTINCTIONS, PAVILLON, etc.)

DRAPEAU ROUGE. L'Assemblée constituante inventa ce drapeau sous notre première révolution, et décréta qu'il serait déployé chaque fois que l'on proclamerait la loi martiale et que l'on aurait à dissiper un rassemblement par la force des armes. Le général La Fayette le déploya au Champ de Mars le 17 juillet 1791; depuis il est devenu le symbole de l'insurrection. Les démagogues ayant voulu l'imposer en 1848 comme drapeau national, M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, s'opposa avec un grand courage à cette prétention; et, dans une allocution énergique adressée aux hommes qui se présentaient avec cet insigne, il leur dit : « Retirez-le, la France n'en veut pas; « elle veut son étendard aux trois couleurs. « Votre drapeau rouge n'a jamais fait que le

« tour du Champ de Mars ; le drapeau tricolore « a fait le tour du monde.

DRESDE. Capitale du royaume de Saxe. Elle est située sur l'Elbe et le Weisseritz. Elle fut prise par les Prussiens en 1745 et 1756 ; puis ravagée par les armées dans la guerre de Sept ans et dans la campagne de 1813. Durant celle-ci, Napoléon y remporta, les 26 et 27 août, une victoire signalée sur l'armée combinée des Autrichiens, des Russes et des Prussiens; le général Moreau, qui servait dans cette armée, y fut tué d'un boulet de canon. Napoléon à Sainte-Hélène raconte que ce fut lui-même qui, remarquant au loin dans la plaine un groupe de brillants cavaliers, fit diriger une volée d'une batterie sur ce point: « Tirez là-dessus, dit-il, il doit y avoir là quelques petits généraux. »

DRESSER (*Mar.*). De l'ital. *drizzare,* même signification. *Dresser un navire,* c'est lui donner une situation droite; *dresser la barre du gouvernail,* c'est la mettre parallèlement à la quille du bâtiment; *dresser les vergues,* c'est leur donner la position horizontale. Le commandement *Dressez la barre !* est un ordre au timonier de rapprocher la barre du gouvernail d'une direction parallèle à celle de la quille, si elle en est éloignée, ou de la mettre dans cette même direction, si elle en est près.

DREUX. *Durocasses.* Ville du département d'Eure-et-Loir. Elle fut prise par les Anglais en 1188, et par Henri IV en 1593. C'est aussi dans ses environs que, le 19 décembre 1562, les huguenots, commandés par le prince de Condé et l'amiral de Coligny, furent battus par l'armée catholique aux ordres du duc de Guise, du connétable de Montmorency et du maréchal de Saint-André. Le prince de Condé fut fait prisonnier.

DREUX (PHILIPPE DE). Évêque de Beauvais, mort en 1217. Ce prélat, qui dans les combats maniait une lourde masse de fer afin de ne point verser le sang, se croisa deux fois, combattit contre les Anglais, et se signala à la journée de Bouvines, en 1214.

DRILLES. De l'allem. *Trill,* esclave. On donna ce nom à des soldats vagabonds qui mendiaient l'épée au côté, et usaient de violence, lorsqu'on ne leur accordait pas de bonne grâce ce qu'ils demandaient.

DRISSE (*Mar.*). Cordage qui sert à hisser, à élever à sa place une voile, une vergue, une flamme, un pavillon, etc. Chaque drisse porte le nom de sa voile ou de sa vergue. On appelle *fausses drisses* les cordages gréés pour doubler ou remplacer les premières.

DROGHEDA. Ville du Leinster, en Irlande. Elle est située à l'embouchure de la Boyne, et c'est dans son voisinage qu'en 1690, Guillaume III remporta sur Jacques II la célèbre bataille dite *de la Boyne.* Drogheda avait été prise en 1649 par Cromwell, qui avait fait passer au fil de l'épée un grand nombre d'habitants.

DROGUE (*Mar.*). Jeu de cartes usité parmi les soldats et les matelots. Tout le monde sait que



Jeu de la drogue
(d'après Horace Vernet).

dans ce jeu le perdant est condamné à porter sur le nez un morceau de bois fendu.

DROISSY ou **BRUEL.** A quelques kilomètres de Soissons. C'est l'ancienne Truccia de la Gaule septentrionale. Il s'y donna en 594 un combat sanglant entre Childebert, roi d'Austrasie, et Frédegonde, mère de Clotaire II. Celle-ci, dont les troupes étaient conduites par Landry, obtint une victoire complète.

DROIT (*Mar.*). Un navire est réputé *droit,* lorsqu'il ne s'incline sur aucun bord; une muraille de bâtiment dont les varangues sont très-plates et qui est presque verticale, est dite *droite;* un canon en batterie qui ne dérive d'aucun côté, est *droit au sabord;* une vergue est *droite,* quand elle se trouve en croix et carrément sur ses bras et balancines, c'est-à-dire lorsqu'elle est dans le sens des baux et qu'elle ne s'incline ni d'un côté ni de l'autre de son mât. —On appelle *droit,* la face plane d'une pièce de construction, par opposition à la face courbe qu'elle peut avoir d'un autre côté, et qu'on nomme le tour. — Par *droit d'ancrage, de varech, de bris,* etc., on entend les diverses rétributions qui sont exigées des bâtiments du commerce en certains lieux.

DROIT (*Équitation*). Un cheval est droit sur ses jambes quand le devant du *boulet* tombe d'aplomb sur la *couronne,* en sorte que le *canon* et le *paturon* sont en ligne droite. (*Voy.* CHEVAL.)— *Mettre un cheval droit,* c'est le tenir de manière que les épaules et les hanches soient sur la même ligne.

DROIT DE GUERRE. On appelait ainsi, anciennement, une somme que les propriétaires du pays où campait une armée payaient au général de cette armée, afin de se garantir du pillage et obtenir une sauvegarde pour eux et leurs domaines. Cette coutume existait encore aux dix-septième et dix-huitième siècles.

DROIT DES GENS. On nomme ainsi la règle qui gouverne les relations entre les différents États. « Il est naturellement fondé sur ce principe, dit

Montesquieu, que les diverses nations doivent se faire, dans la paix, le plus de bien, et, dans la guerre, le moins de mal possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. L'objet de la guerre, c'est la victoire; celui de la victoire, la conquête; celui de la conquête, la conservation. De ce principe et du précédent, doivent dériver toutes les lois qui forment le *droit des gens*. »

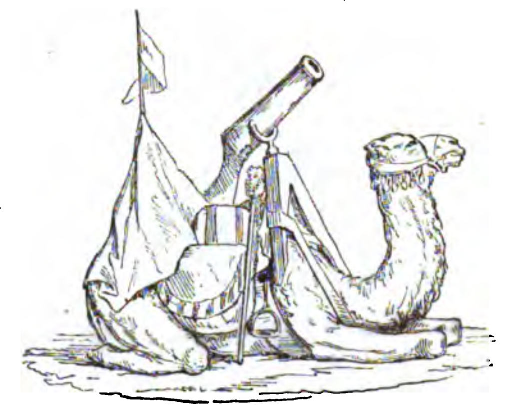
DROIT DES NEUTRES (*Mar.*). Se dit du droit reconnu par des puissances belligérantes aux États qui ne prennent point part à la guerre, droit qui s'applique particulièrement à la navigation maritime. Il varie suivant les circonstances; mais l'usage le plus généralement adopté aujourd'hui parmi les nations de l'Europe et de l'Amérique autorise le commerce entre les puissances neutres et celles qui sont en guerre, en admettant que *le pavillon couvre la marchandise*, excepté toutefois la *contrebande de guerre*, qui consiste en armes et en munitions. Ces principes posés dans les traités de 1766 entre l'Angleterre et la Russie, puis de 1778 entre la France et les Etats-Unis, furent confirmés en 1780 par une déclaration célèbre de la Russie, adressée aux grandes puissances, et à laquelle accédèrent l'Autriche, les Deux-Siciles, la France, la Hollande, le Portugal, la Prusse et la Suède. Dans le traité de Paris du 30 mars 1856, ou plutôt dans la déclaration du 16 avril, l'Angleterre a donné son adhésion. (*Voy*. NEUTRALITÉ.)

DROIT MARITIME. On entend par ce droit l'établissement de lois relatives au droit public et privé de ceux qui se livrent au commerce par mer; aux assurances maritimes, aux cargaisons que portent les navires, aux relations des équipages avec les patrons, aux avaries, etc., etc.

DROIT MILITAIRE. Ensemble des lois et règlements qui établissent les devoirs de l'homme de guerre et punissent toute infraction à ces devoirs. La première ordonnance relative aux délits militaires date de 1550, et fut rédigée par Coligny.

DROITE (*Mar.*). *Mettre la barre droite*, c'est passer la barre du gouvernail parallèlement à la quille.

DROMADAIRE. Tite-Live fait mention d'archers montés sur des chameaux et armés d'épées longues de 2 mètres, qui leur permettaient d'atteindre l'ennemi du haut de leur monture. Quelquefois deux archers se plaçaient sur le même animal, adossés l'un contre l'autre, afin de faire face à l'attaque et à la défense. Cyrus employa des dromadaires dans la guerre contre Crésus, et ces animaux contribuèrent beaucoup à la victoire, tant ils causèrent de surprise, de désordre et de terreur dans la cavalerie ennemie. En 1722, sous le règne de leur roi Mahmoud, les Afghans, qui se trouvaient alors en guerre avec la Perse, imaginèrent de fixer, au moyen d'un pivot mobile, sur la selle du dromadaire, des fauconneaux analogues aux fusils à mèche du seizième siècle, et dont le calibre pouvait recevoir une poignée de balles ou un boulet de petit volume. Chacune de ces



Dromadaire servant au transport de l'artillerie persane.

pièces formait, avec son canonnier, la charge d'un dromadaire, et pour la tirer on faisait agenouiller l'animal, puis on mettait le feu. C'est à ce genre d'artillerie que les Afghans durent le gain de la bataille de Goul-Nabat, livrée le 8 mars 1722. Le corps des artilleurs à dromadaire subsiste encore, et porte le nom de *zemboureckchis* ou guêpes. Le dromadaire est ap-



Dromadaire servant au transport des troupes et des bagage dans l'Inde.

pelé *dehul* en Arabie, *jeldetesi* en Turquie, *schutturba* ou *rewahich* en Perse, *heguin* en Égypte, et *mehari* dans le désert algérien.

Le régiment qu'on créa sous le nom de *Dromadaires* en Égypte, en 1799, et qui n'eut jamais au delà de 400 hommes d'effectif, était employé non-seulement pour les approvisionnements des postes avancés et pour s'opposer aux communications des corps ennemis les uns avec les autres, mais encore pour les charges dans les batailles rangées. Les soldats étaient armés comme dans l'infanterie; les officiers portaient le sabre et quatre pistolets, dont deux à la ceinture et deux au pommeau de la selle du dromadaire, tous retenus par des cordons de soie. Celui qui commandait avait en outre une boussole

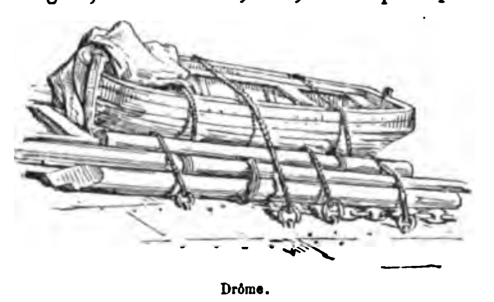
pour diriger sa marche dans le désert. Chaque cavalier portait avec lui 150 cartouches en sus de celles de la giberne ; l'équipement consistait en



Régiment des dromadaires.

une selle, un licol, et un caveçon fixé par une chaînette aux narines de l'animal pour le diriger ; des sacoches pour les vivres et une outre pour l'eau ; la nourriture journalière des animaux était de 5 kilogrammes de fèves et autant de paille ; et il y avait un chamelier pour six dromadaires, afin de les panser et les tenir en main, lorsque les cavaliers combattaient à pied. Dans les excursions dans le désert, on emportait pour dix jours de vivres. Le régiment des Dromadaires resta constamment, pendant son service en Égypte, sous les ordres du colonel Cavalier. A son retour en France, les hommes qui le composaient furent dispersés dans différents corps de cavalerie. Un vénérable débris existe encore dans la personne du colonel Jomard, frère du savant, et qui fut sous-lieutenant dans cette arme.

DRÔME (*Mar.*). Assemblage de plusieurs mâts, vergues, boute-dehors, etc., embarqués pour



Drôme.

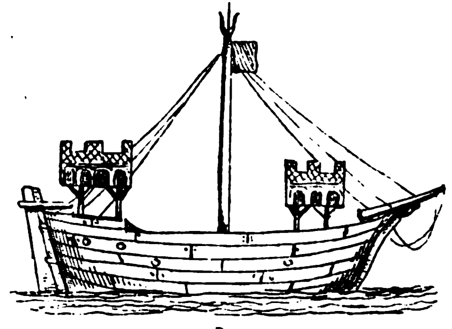
rechange et liés ensemble, que l'on tient sur le pont du navire, entre le grand mât et le mât d'artimon.

DROMME. Nom sous lequel on désignait anciennement une pièce d'artillerie.

DROMOCOCCY (*Pêche*). Se dit d'un cordage qui sert à tenir la bouée arrêtée sur les filets ; on le nomme plus communément *orin*.

DROMONE, DROMO et **DROMON** (*Mar.*). δρόμος (dromos). Sorte de navire des anciens, qui naviguait avec une rapidité remarquable, mais dont on ne connaît plus aujourd'hui l'exacte construction. Le rameur, dans ce navire, portait le nom de *dromarius* : il y en avait quatre files de chaque côté. « Chaque dromone, dit l'empereur Léon dans sa *Tactique*, doit être assez long et bien proportionné, ayant deux files de rameurs, tant dans la partie d'en haut que dans la partie d'en bas. Pour chacune de ces files, il y aura au moins vingt-cinq bancs, sur lesquels les rameurs seront placés. Ainsi tous les rameurs d'une file d'en haut seront au nombre de vingt-cinq ; il y en aura vingt-cinq dans la file rangée au-dessous, et en tout cinquante (de chaque côté). On pourra, ajoute-t-il, faire de plus grands dromones, qui contiennent deux cents hommes, ou un nombre d'hommes plus grand ou plus petit, selon que le lieu ou le temps le feront juger convenable. Cinquante de ces rameurs seront placés sur les bancs d'en bas, et cent cinquante seront distribués sur les bancs les plus élevés. Ils seront tous armés pour combattre. » Ailleurs il dit aussi : « Si vous remarquez que quelques-uns des soldats montrent peu de courage, envoyez-les au plus bas rang de rames ; et si quelqu'un des soldats est tué ou blessé, faites monter, pour le remplacer, quelqu'un du rang d'en bas. » Les dromones sont les derniers vaisseaux de guerre que les anciens aient inventés.

DROMONS (*Mar.*). Grands et longs navires, légers et bons voiliers, dont on faisait emploi au moyen âge, et qui étaient probablement la conti-



Dromon
(d'après le sceau de la ville de Dam)

nuation du dromone des anciens. Saint Louis avait, dit-on, 120 dromons dans sa flotte, à sa première croisade ; du moins c'est le témoignage d'un religieux de Pontigny qui se trouvait dans l'armée des croisés.

DRONGAIRE ou **DRUNGAIRE**. Nom que l'on donnait, dans le Bas-Empire, à plusieurs sortes d'of-

ficiers supérieurs. Il y avait le drongaire de la flotte ou grand drongaire ; le drongaire des gardes de nuit de l'empereur ; le drongaire des Cibiréotes ; le drongaire des douze îles ou de la Dodécanèse, etc.

DRONGE. *Drumus.* On appelait ainsi, chez les Grecs, un corps de cavalerie composé de cinq tagmes, et présentant un effectif de 2000 chevaux. C'était aussi le nom d'une subdivision de troupes dans les armées byzantines, et celui d'une agglomération de soldats chez les Germains. Selon Végèce, il faut entendre par dronge, des espèces de colonnes mobiles ou de camps volants en usage chez les anciens.

DROSSE (*Mar.*). Cordage tourné sur le cylindre de la roue du gouvernail pour le faire mouvoir. On donnait aussi ce nom, autrefois, aux cordages qui servent à borner le recul des canons.

DROSSER (*Mar.*). Entraîner. Se dit d'un bâtiment qui, sous voile, cède à un mouvement irrésistible du vent, des vagues et des courants, qui pousse sa masse dans une direction autre que celle indiquée par son allure. Les marins font usage de cette expression : *Les courants nous drossent, nous n'attraperons pas à la bordée*, pour dire que le cap du navire se dirige bien vers le but qu'on veut atteindre ; que le vent et la vitesse du bâtiment l'y conduiraient directement, mais qu'un courant l'entraîne de côté, en travers, et l'écarte peu à peu de la direction à suivre.

DROUET D'ERLON. Maréchal de France. Né à Reims en 1765, mort en 1844. Volontaire en 1792, il était général de division en 1805. Il fit capituler Dantzig en 1807, et fut blessé à Friedland. Il servit ensuite sous Masséna en Espagne, et combattit les Anglais en 1814 sur l'Adour, à Orthez et à Toulouse. Il reçut le commandement du premier corps d'armée pendant les cent-jours. Condamné à mort par contumace en 1816, il trouva un asile en Prusse, rentra en France en 1825, fut rappelé au service en 1830, et nommé en 1834 gouverneur général de l'Algérie. On lui doit la création des *bureaux arabes*.



Drouet-d'Erlon
(d'après le musée de Versailles).

DROUILLET (*Pêche*). Petit filet monté sur des perches, qu'on présente contre le cours de la marée, pour prendre du poisson.

DROUILLETTE (*Pêche*). Filet, en forme de manet, dont on se sert pour la pêche du maquereau.

DROUOT (Le comte). Général d'artillerie, né à Nancy en 1774, mort en 1847. Il était major dans l'artillerie de la garde impériale en 1808, fit les campagnes de l'Empire, et rendit d'éminents services à Wagram, à la Moskowa, à Lutzen et Bautzen. Il gagna le combat de Wachau la veille de la bataille de Leipzig, et fraya un passage aux débris de l'armée devant Hanau. En 1814, il fut un brillant défenseur du territoire français, se signala à Nangis et au défilé de Vauclor, et suivit Napoléon à l'île d'Elbe. Enfin il assista à la bataille de Waterloo, et se retira après le désastre au delà de la Loire, avec la garde impériale, dont il facilita le licenciement. Ce général possédait ce que l'on appelle aujourd'hui des *vertus antiques* ; animé d'une piété sincère, il pratiquait, même au milieu des camps, les devoirs de la religion, et Napoléon le surnommait *le Sage*.



Drouot
(d'après Meyer).

DRUNGAIRE. *Voy.* DRONGAIRE.

DRUSCHINES. Milices de Prusse.

DRUSCHINIA. Nom que porte en Russie un corps de milice. Il est divisé en quatre compagnies qui composent ensemble un effectif de 1 089 hommes et 33 chevaux.

DRUZES ou **DEROUZ.** Ce petit peuple de la Syrie, dont on porte le nombre à 120 000 âmes, habite le long de la Méditerranée, entre Djébail et Saïde. Son nom viendrait, dit-on, de Durzi, un des premiers apôtres du calife Hakem Biamrillah, qui vivait au commencement du onzième siècle, et qu'ils adorent comme un dieu incarné. Le reste de leur religion dérive des Ismaéliens. M. de Sacy a publié à ce sujet un livre curieux : *Exposé de la religion des Druzes.* Durzi émigra d'Égypte en Syrie avec ses partisans. Les montagnes du Liban leur furent un excellent refuge contre les attaques des Turcs jusqu'au jour où le sultan Amurat III les soumit enfin au tribut, en 1588. La Porte leur a donné, en 1842, un chef ou *hakem* de leur choix.

DU BIEZ (ODART). Maréchal de France, mort en 1551. Il se distingua en Italie et contribua, avec le connétable de Montmorency, à déconcerter les projets de Charles-Quint qui avait envahi la Provence en 1544. Il battit deux fois les Anglais en Picardie ; mais la reddition de

Boulogne par son neveu Jacques de Coucy de Vervins ayant inspiré au roi des soupçons sur la fidélité de l'oncle et du neveu, tous deux furent mis en jugement et condamnés à perdre la tête. Coucy subit sa sentence, mais le roi fit grâce au maréchal, qui fut enfermé au château de Loches. La mémoire des deux condamnés fut réhabilitée en 1575.

DUBOIS. Sergent au régiment d'Auvergne. Il accompagnait le chevalier d'Assas lors du combat de Clostercamp, et c'est lui qui cria : « *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* » Blessé ainsi que d'Assas, le sergent expira sur le coup, et le chevalier peu après. Mais celui-ci, avant de mourir, dit à ceux qui le transportaient au au camp : « *Enfants, ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois.* » Ce fait est confirmé, dans ses *Mémoires*, par Grimm, qui prétend qu'il se trouvait au camp de Reimberg le jour du combat.

DUC. Du lat. *dux*, chef. C'est au règne de Constantin que l'on fait remonter la première création des ducs. Selon Zosime, cet empereur, après avoir créé un maître de la cavalerie et un maître de l'infanterie, leur subordonna non-seulement les centurions et les tribuns, mais les chefs qu'on appelait ducs, lesquels, sous les ordres d'un officier supérieur, commandaient tout un district avec la même autorité qu'avaient auparavant les préteurs envoyés dans les provinces. Après Constantin, quatre ducs se trouvèrent chargés, dans les Gaules, de commandements importants : c'étaient ceux de l'Armorique et des Nerviens, de la Séquanaise, de Mayence et de la seconde Belgique. Jusqu'à la conquête des Francs, les ducs n'avaient été que des chefs militaires; mais ils devinrent aussi, comme les comtes, directeurs de l'administration civile; et ils avaient communément sous eux plusieurs comtes pour les aider dans le gouvernement du pays qui leur était confié.

DUCASSE (Jean-Baptiste). Né dans le Béarn vers 1650, mort en 1715. Marin distingué, il fut nommé, en 1691, gouverneur de Saint-Domingue, et devint chef d'escadre et lieutenant général des armées navales. Pour mieux combattre les Anglais, il n'hésita pas à se mettre à la tête des flibustiers de Saint-Domingue, et battit l'amiral Benbow en 1701.

DUCÉNAIRE ou **DUCENTAIRE.** Du lat. *duo*, et *centum*, cent. Nom que l'on donnait chez les Romains, au temps du Bas-Empire, au chef de deux cents soldats à pied ou d'un manipule.

DUCKWORTH (John-Thomas). Amiral anglais. Né vers 1768, mort en 1817. Il se distingua tout jeune, en 1778, au combat livré devant Grenade par le commodore Byron à l'amiral d'Estaing; puis, en 1794, à la victoire remportée sur Villaret-Joyeuse près du cap Lizard; et contribua à la prise de Minorque en 1798. Nommé gouverneur de la Jamaïque, il bloqua Saint-Domingue et contraignit le général Rochambeau à se rendre; plus tard, c'est-à-dire en 1807, il força le passage des Dardanelles, et fut au moment de s'emparer de Constantinople.

DUCOUÉDIC (Charles-Louis). Né en Bretagne. Il commandait, comme lieutenant de vaisseau, la frégate *la Surveillante*, lorsque, le 7 octobre 1779, il rencontra, à la hauteur d'Ouessant, le *Québec*, frégate anglaise. A la suite d'un combat acharné, le *Québec* sauta en l'air avec son commandant Framer, et la *Surveillante*, entièrement désemparée, rentra à Brest. Ducouédic, couvert de blessures, mourut quelques jours après.

DUEL. En lat. *duellum*. Cette coutume ne fut pas pratiquée chez les anciens, du moins dans l'esprit et les formes usitées chez les modernes, à moins toutefois que l'on ne veuille donner le nom de duel au défi que se portaient, dans certains cas, les champions de deux armées opposées, lesquelles restaient alors tranquilles spectatrices du combat; ou bien encore aux luttes à mort des gladiateurs. Pour le duel proprement dit, tel qu'on l'a envisagé depuis le moyen âge, on n'en trouve aucun exemple, ni chez les Égyptiens, ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni parmi les peuples méridionaux civilisés, si l'on en excepte cependant les Gaulois, essentiellement querelleurs et duellistes, et auxquels une loi, qui leur était chère, permettait de vider par un duel leurs différends particuliers. Lorsqu'il était question de l'abolition de cette loi, ils se récriaient, prétendant qu'on attentait à leur liberté et qu'on mettait en doute leur courage. Ils ne laissaient échapper du reste aucune occasion de se livrer à ce genre de combat, et l'on voyait les meilleurs amis s'adresser des défis et se battre ensemble de gaieté de cœur, uniquement pour faire parade de leur bravoure. Tite-Live rapporte à ce sujet qu'Annibal, ayant dans son armée des prisonniers gaulois, leur fit proposer non-seulement de leur rendre la liberté s'ils voulaient combattre les uns contre les autres, mais encore de donner des armes et un cheval à chacun des combattants qui tuerait son champion. Les captifs acceptèrent avec joie cette condition, et ils s'attaquèrent avec une vivacité et une adresse telles qu'elles causèrent l'admiration des Carthaginois.

C'est chez les nations du Nord qu'on rencontre l'origine du *duel judiciaire* ou *jugement de Dieu*. « Les Francs, dit Ermold le Noir, ont une coutume qui remonte à la plus haute antiquité, dure encore, et sera, tant qu'elle subsistera, l'honneur et la gloire de la nation. Si quelqu'un, cédant à la force, aux présents ou à l'artifice, refuse de garder envers le roi une éternelle fidélité, ou tente, par art criminel, contre le prince, sa famille ou sa couronne, quelque entreprise qui décèle la trahison, et si l'un de ses égaux se présente et se porte son accusateur, tous deux doivent à l'honneur de se combattre le fer à la main en présence des rois, des Francs et tout ce qui compose le conseil de la nation, tant est forte l'horreur qu'a la

France pour un tel forfait. » Les duels furent donc encouragés derechef dans la Gaule par les Francs; ils furent très-nombreux dès les premiers temps de la monarchie; la *loi bourguignonne* ou *loi Gombette* prescrivit ce genre de combat comme épreuve judiciaire, et ce ne fut qu'avec une extrême lenteur qu'on fit disparaître ce que cette coutume avait de stupide et de barbare.

En 1041, fut instituée la *trève du Seigneur*, qui, en mémoire de la passion de Jésus-Christ, défendit, sous peine d'excommunication, de livrer aucun combat depuis le mercredi jusqu'au lundi de chaque semaine. En 1145, Louis VI abolit, par une charte, l'usage qui autorisait le prévôt de Bourges à appeler en duel quiconque n'obéissait pas à ses mandats, et il défendit, en 1167, les combats dans les procès quand la chose en litige ne dépasserait pas la valeur de 5 sous. En 1260, un édit de saint Louis défendit, mais seulement dans les domaines du roi, les duels ou gages de bataille. En 1409, une ordonnance de Charles VI défendit les duels, à moins qu'il n'y eût gage jugé par le roi ou par le parlement. Par un édit de 1569, Charles IX défendit les combats singuliers, avec réserve néanmoins de les autoriser en connaissancé de cause. Ce fut à dater de 1578 que s'établit la règle, pour les seconds, de prendre le fait et la cause de leurs tenants : jusque-là ils n'avaient été que témoins. Une ordonnance de Henri III, publiée aux états de Blois en 1579, prononça la peine de mort contre les duellistes, et cependant, sous ce même prince, on n'était reçu dans quelques compagnies de gendarmes qu'après s'être battu au moins une fois, ou lorsqu'on jurait de se battre dans l'année. Sous Louis XIII, le cardinal de Richelieu s'arma de cette ordonnance pour faire monter sur l'échafaud, en place de Grève, le 21 juin 1627, le comte de Bouteville et le marquis de Beuvron, qui s'étaient battus en duel. En 1602, on avait ordonné aussi que la partie offensée adressât sa plainte au gouverneur de la province, pour être soumise au jugement des connétables et maréchaux de France.

Dans les premières années de ce même règne de Louis XIII, un gentilhomme breton, Jean Chesnel de la Chappronnaye, dont les aïeux sont renommés dans la chevalerie, et dont la famille était alliée aux Du Guesclin, aux Beaumanoir, aux Polignac, etc., proposa au roi la création de l'*ordre de la Madeleine*, dont les membres, bons gentilshommes, braves et adroits aux armes, feraient vœu de ne jamais accepter de cartel, et de ne se battre que pour le service du souverain. La proposition plut à Louis XIII, qui plaça de ses mains les insignes de l'ordre sur la poitrine du gentilhomme breton; mais les dépenses qu'aurait entraînées l'accomplissement du projet, tel qu'il avait été conçu par son auteur, le firent abandonner. Par une singularité qui caractérise les mœurs de cette époque, en même temps que le sieur de la Chappronnaye proposait de poursuivre à outrancé les duellistes connus, il disait au roi : « J'offre le combat contre celui qui voudra tenir le parti du duel, seul à seul, les armes à la main, en la place qu'il vous plaira nous ordonner, afin de maintenir que le duel est une action indigne d'un homme de bien et d'honneur, d'un fidèle Français et d'un homme de courage. »

On a considéré, avec raison, comme une inconséquence de la part de Louis XIV, d'avoir, dans la même année, en 1679, signé une loi de mort contre les duellistes, et accordé des lettres patentes en faveur des maîtres d'escrime. En 1723, Louis XV renouvela, par une déclaration du mois de février, tous les anciens édits sur le duel.

Quant aux règles du duel au moyen âge, en voici un aperçu : Le défi et combat à outrance avaient lieu pour se justifier d'une accusation portée contre l'honneur ou la réputation. Les femmes que l'on accusait pouvaient présenter un champion, et chaque partie avait également la faculté de se faire suppléer. Le *demandant*, privé de preuves, soutenait devant le prince ou le suzerain que son adversaire était *un traître, parjure et foi mentie*, et s'offrait de le prouver par les armes. Le *défendant* donnait son démenti; puis les deux champions jetaient leur gant ou gage de bataille, et ils prêtaient serment sur le corps de quelque saint martyr, tel que saint Denis, saint Germain des Prés, saint Martin de Tours. Après ce serment, le jour et le champ de bataille étaient assignés par le prince, et les champions restaient prisonniers jusqu'au jour du combat, dont un code complet réglait les lois. Si un gentilhomme appelait en champ clos un autre gentilhomme, tous deux combattaient à cheval et armés de toutes pièces, excepté le couteau et la masse d'armes moulue; si le gentilhomme appelait au combat un *vilain* ou *homme de pote*, il combattait à pied avec les armes de ce dernier; mais si c'était au contraire le vilain qui défiait le gentilhomme, celui-ci se présentait à cheval dans la lice et l'autre à pied. En général, le défendant avait le choix des armes. Le vassal pouvait aussi appeler son seigneur au combat pour cause de forfaiture; seulement, il devait désormais renoncer à tout bénéfice qu'il trouvait à rendre l'hommage; mais pour éviter de se compromettre avec des gens au-dessous de lui, le seigneur en appelait communément à un jugement par ses pairs. Le jour désigné pour entrer en lice, l'appelant devait se présenter le premier, et celui qui manquait à l'heure était tenu pour récréant et convaincu. Les lices de bataille avaient 32^{m},50 de largeur et 65 mètres de longueur. Le pavillon de l'appelant était à la droite du juge, et celui du défendant à la gauche. Avant d'engager le combat, les champions donnaient des otages; ils renouvelaient leur serment sur un crucifix qu'ils baisaient ensuite; et lorsque le prêtre s'était éloigné avec la croix et avait prononcé le *te igitur*, le roi d'armes

venait crier trois fois, au milieu de la lice : « *Faites votre devoir.* » Le maréchal, qui portait le gage de bataille, criait à son tour, par trois fois : « *Laissez-les aller!* » puis il jetait le gage, et le combat commençait. Si le défendant n'était point vaincu avant le coucher du soleil, on le déclarait absous. Le vainqueur sortait de la lice à cheval et on lui rendait ses otages; mais le cheval et toutes ses armes appartenaient au connétable ou maréchal du camp.

DUGA. Lieu de l'Herzégovine, dans la Bosnie, Turquie. Un combat sanglant y fut livré le 16 avril 1862, entre les Monténégrins et les Turcs. Les premiers laissèrent 630 morts sur le champ de bataille, les seconds en eurent 353 y compris 21 officiers.

DUGUAY-TROUIN (René). Marin célèbre, né à Saint-Malo en 1673, mort en 1736. Fils d'un armateur, il servit d'abord dans la marine marchande; mais ayant été présenté à Louis XIV comme un homme appelé à de hauts faits, il passa, en 1697, dans la marine royale. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il résista, en 1703, avec 2 vaisseaux et 2 frégates, à une escadre hollandaise composée de 15 bâtiments de guerre, et, l'année suivante, il prit sur les côtes d'Angleterre un vaisseau de guerre de 54 canons avec 12 navires marchands. En 1706, il attaqua, avec 3 vaisseaux, à la hauteur de Lisbonne, la flotte du Brésil, qu'escortaient 10 vaisseaux de guerre, et qui se trouvait chargée de vivres et de munitions pour l'archiduc. Cependant cette fois, et en dépit de toute son intrépidité, la tentative échoua. Il répara cet échec en 1707 en s'emparant d'un convoi de 200 voiles escorté par 6 gros vaisseaux de guerre; enfin, en 1711, il lui suffit de onze jours pour prendre Rio-Janeiro, qui passait pour inexpugnable. Son dernier exploit fut d'aller détruire dans le Levant, en 1731, les corsaires de Tunis qui infestaient les mers.



Duguay-Trouin (d'après de La Live).

DU GUESCLIN (Bertrand). Connétable de France. Né au château de La Motte-Broon, près de Dinan, en Bretagne, vers 1314, mort en 1380. Il se fit remarquer, dès ses plus jeunes ans, par sa force et son audace, et lorsqu'il fut en état de porter des armes, il répétait souvent : « Je suis laid et ne saurai jamais me faire aimer des femmes, mais du moins je parviendrai à me faire craindre des ennemis. » Il débuta par combattre pour la cause de Charles de Blois, qui disputait contre Jean de Montfort l'héritage du duché de Bretagne. Bientôt il se mit au service du roi de France et battit à Cocherel l'armée du roi de Navarre. Revenu au secours de Charles de Blois en Bretagne, il fut défait à Auray, en 1364, par Chandos, chef de l'armée anglaise, et resta son prisonnier. Rendu à la liberté, moyennant une rançon de 100000 livres, il délivra le royaume des bandes militaires appelées *grandes compagnies*, en les emmenant en Espagne pour défendre les droits de Henri de Transtamare contre Pierre le Cruel. Ce dernier ayant appelé les Anglais en aide, Du Guesclin, à la bataille de Navarette, livrée contre son avis, fut encore vaincu et fait prisonnier en 1367, par le prince Noir et Chandos. Sa liberté recouvrée, il gagna la bataille de Montiel en 1369, et rétablit Henri sur le trône. Nommé connétable en 1370, il chassa entièrement les Anglais de la Normandie, de la Guienne et du Poitou. Cependant Charles V ayant, en 1378, par la réunion de la Bretagne à la France, blessé les Bretons dans leur sentiment d'indépendance, Du Guesclin se vit abandonné par ses soldats, et encourut les soupçons d'infidélité. Son indignation lui fit renvoyer au roi l'épée de connétable. On ne tarda point, il est vrai, de rendre pleine justice à sa loyauté, mais il refusa de reprendre l'épée de nouveau offerte, et projeta dès lors de passer en Espagne auprès de Henri de Transtamare. Jaloux de s'illustrer par un exploit de plus avant de quitter la France, il vint auprès du maréchal de Sancerre prendre part au siége du château de Randan. La place, après nombre d'assauts, avait consenti à se rendre à Du Guesclin si elle n'était secourue dans quinze jours, lorsque, dans l'intervalle, ce grand guerrier mourut. Au sujet de la reddition convenue, voici un passage qu'on trouve dans la *Chronique de Du Guesclin*, publiée par Fr. Michel : « Au trespassement de messire Bertrand, fut levé grand cry à l'ost des François, dont les Anglois du chastel refusèrent le chastel rendre. Ce voyant, le maréchal Louis de Sancerre fait aussitôt amener les otages pour les testes leur faire trancher. Les Anglois en sont avertis, et, tout effrayés, ils baissent la herse du château, et vint le capitaine offrir les cleifs au maréchal



Du Guesclin (d'après Duflot).

qui les refusa et leur dist : — Amis, à messire Bertrand avez vos convenances et les luy rendrez. — Sans tarder, il les conduisit alors en l'ostel où reposait messire Bertrand, et leurs cleifs leur fist rendre et mestre sur le serqueul de messire Bertrand, tout en plourant. »

Au moment de mourir, Du Guesclin, s'adressant aux officiers avec lesquels il combattait depuis quarante ans, leur dit : « Souvenez-vous, braves compagnons, de ce que je vous ai répété si souvent, qu'en quelque pays que nous fassions la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont point nos ennemis. » Ce grand guerrier avait pour coutume, avant le combat, de manger *trois soupes* ou trois tranches de pain dans du vin, en l'honneur de la Trinité, coutume qui, du reste, était pratiquée par un grand nombre de chevaliers. Le roi Charles VI fit célébrer avec une grande pompe, à Saint-Denis, un service funèbre en l'honneur du héros breton ; il y assista avec toute sa cour ; et c'est la première fois qu'on prononça une oraison pour un particulier. Le cœur de Du Guesclin est déposé dans l'église Saint-Sauveur de Dinan. Voici l'inscription qui fait connaître ce dépôt. « Cy gist le cueur de messire-Bertran Du Guesclin, en son vivant conestable de France, qui trespassa le XIIIe jour de juillet, l'an mil IIIe IIIIXX, dont son corps repose avec ceulx des roys à la mét. Denys en France. » Du Guesclin est nommé par les anciens historiens *Guesquin, Du Gléclin, Du Gayaquin, Du Guesquin, Guesquinius, Guesclinius, Guesquinas*, ce qui fait dire à Montaigne : « A qui touche l'honneur de tant de victoires ; à Guesquin, à Glesclin ou à Gueaquin ? » (*Voy.* BANDES MILITAIRES.)

DUILLIUS NEPOS (C.). Consul l'an 260 av. J.-C., célèbre par une victoire navale remportée sur les Carthaginois, près des îles de Lipari, victoire qui leur coûta 58 vaisseaux. Ce fut le premier combat livré sur mer par les Romains. Duillius reçut du sénat des honneurs particuliers. On vota l'érection d'une colonne rostrale qui subsiste encore en partie. L'inscription qu'on y lit est un des monuments les plus anciens de la langue latine. La levée du siége de Segeste en Sicile et la prise de Macelle en Calabre sont aussi à citer parmi les exploits de Duillius.

DUIT (*Mar.*). Lit d'un cours d'eau que l'on crée artificiellement, à l'aide de digues parallèles, et entre lesquelles les eaux qui divaguaient sur une grande surface se trouvent réunies, contenues et resserrées au point de pouvoir se gonfler à la hauteur voulue pour les besoins de la navigation.

DUITAMA. Ville de la Nouvelle-Grenade. Bolivar, à la tête de 900 hommes seulement, battit dans ses environs, en 1818, l'armée espagnole, forte de 5000 hommes.

DUKIJI-BACHI. Second officier d'artillerie chez les Turcs.

DULLINGEN (BATAILLE DE). Gagnée sur les Français par les Impériaux, le 26 novembre 1642.

DUMAS (ALEXANDRE-DAVY). Général de division. Né à Jérémie, dans l'île Saint-Domingue, en 1762, mort en 1807. Fils du marquis de la Pailleterie et d'une négresse et par conséquent mulâtre. Il servit avec distinction sous Dumouriez, et défendit seul, en 1798, à l'affaire de Brixen, le passage d'un pont d'où dependait le succès de la journée. On le surnomma à cette occasion l'*Horatius Coclès du Tyrol.* En Égypte, il rendit aussi des services à l'armée, et comprima une insurrection dont un de nos généraux venait d'être victime. Il est le père du célèbre écrivain.

DUMAS (Le comte MATHIEU). Général de division, né à Montpellier en 1753, mort en 1837. A quinze ans il combattait pour la cause de l'indépendance américaine, sous les ordres de Rochambeau. Rentré en France, il prit une part glorieuse à presque toutes les guerres de l'Empire. Sous la Restauration, il devint conseiller d'État et président du comité de la guerre. En 1830 on l'éleva à la pairie. Il a laissé un *Précis des événements militaires de* 1799 *à* 1807, et des *Souvenirs.*

DUMFRIES. Ville située sur le Potomac, États-Unis. Elle fut occupée par les troupes fédérales le 15 mars 1862.

DUMNORIX. Chef éduen auquel César avait confié un commandement dans son armée. Le vainqueur eut en lui un ennemi secret, un fauteur de soulèvements. Ayant découvert les intrigues du traître, César le fit mettre à mort l'an 59 av. J.-C.

DUMONT D'URVILLE (JULES-SÉBASTIEN-CÉSAR). Contre-amiral, né à Condé-sur-Noireau, en 1790, mort en 1842. Il était de l'expédition dans la mer Noire de 1819 à 1820, qui eut le bonheur de rapporter l'admirable statue antique, la *Vénus de Milo.* Il était de celle qui, sous les ordres du capitaine Duperrey, partit de Brest, en 1822, pour un voyage autour du monde. Il en rapporta des mémoires scientifiques et une flore des Malouines. Nommé capitaine de frégate en 1826, il reçut le commandement de deux corvettes, *l'Astrolabe* et *la Zélée*, pour explorer l'Océanie.


Dumont d'Urville
(d'après le cabinet des Estampes).

Il a publié le *Voyage de l'Astrolabe* et constaté le lieu précis (île Vanikoro) où périt La Pérouse. En 1837, il partit pour explorer les mers

australes, poussa très-avant vers le pôle antarctique, et découvrit quelques nouvelles terres, telles que celles de *Louis-Philippe* et d'*Adélie*, cette dernière ainsi appelée du nom de sa femme. Cette exploration parut sous le titre de *Voyage au pôle sud*, 1842. Après avoir échappé sur mer à des dangers de toute nature, le malheureux d'Urville périt avec sa famille dans l'affreuse catastrophe du chemin de fer de Versailles, le 8 mai 1842.

DUMOURIEZ (Charles-François). Général de division, né à Cambrai en 1739, mort en 1823. Maréchal de camp en 1789, il fut appelé en 1792 au ministère des affaires étrangères par le parti des girondins; se brouilla avec eux peu après, donna sa démission et reprit du service. Après la journée du 10 août, il fut nommé au commandement de l'armée du Nord, fit la belle campagne de l'Argonne, remporta les victoires de Valmy et de Jemmapes, et conquit la Belgique. Durant le procès de Louis XVI, il vint à Paris avec l'intention, qui échoua, d'empêcher sa condamnation. De retour à son armée, qui ne se composait à cette époque que de 13 500 hommes, il s'empara de plusieurs places en Hollande, repoussa le prince de Cobourg de la Belgique, puis livra la bataille de Nerwinde, qui fut un échec, bien que le terrain nous soit resté. En butte dès lors aux soupçons, aux persécutions, Dumouriez, tout à fait aigri et se voyant à la veille d'être appelé à la barre de la Convention, barre dont on ne s'éloignait guère que pour aller à l'échafaud, Dumouriez, disons-nous, se décida à faire des ouvertures au prince de Cobourg, l'invitant à se joindre à lui afin de marcher sur Paris pour rétablir la constitution donnée par l'Assemblée nationale. La Convention, qui eut l'éveil, envoya à l'armée cinq commissaires : le ministre Beurnonville et les députés Camus, Bancal, Lamarque et Quinette, chargés de suspendre le général de son commandement et de lui intimer l'ordre de venir se justifier. Dumouriez, comptant beaucoup trop sur son pouvoir réel, fit arrêter les commissaires et voulut mettre à exécution son projet; ses soldats, plus patriotes que lui, l'abandonnèrent, et il se vit contraint de gagner en fugitif le camp ennemi.


Dumouriez
(d'après Rouget).

DUNA. Rivière de Livonie, sur le bord de laquelle, en 1701, le roi de Suède, Charles XII, battit les Saxons commandés par le maréchal de Sténau et le prince Ferdinand de Courlande.

DUNBAR. Ville du comté d'Haddington, en Écosse, située sur la mer du Nord. Édouard II y opéra sa retraite après avoir été vaincu à Bannockburn, et Cromwell y défit les Écossais en 1650.

DUNBLANE. Petite ville du comté de Perth, en Écosse. Les troupes du roi George y battirent les partisans du roi Jacques, le 23 novembre 1715.

DUNDALK. Ville du comté de Leinster, en Irlande. Elle est située à l'embouchure du Creaghan, dans la baie de Dundalk, formée par la mer d'Irlande. Édouard Bruce y fut vaincu et tué, en 1318, dans une bataille contre Édouard II.

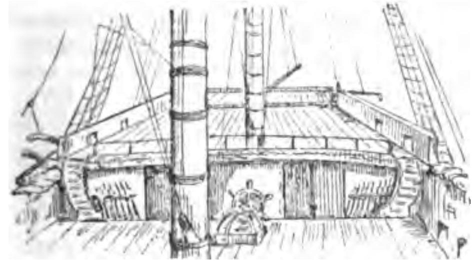
DUNDEE. Ville du comté de Forfar, en Écosse. Elle est célèbre par les nombreux siéges qu'elle eut à soutenir durant les guerres engagées entre l'Angleterre et l'Écosse, puis entre les jacobites et le Parlement.

DUNES (*Mar.*). Du celt. *dun*, en flamand *dune*, élévation. On appelle ainsi des collines de sable mobiles, formées sur les rives de l'Océan par l'action des vents, et que le même moteur renverse ou déplace incessamment, pour les pousser en avant dans les terres qu'elles envahissent. On a calculé que la marche des dunes du golfe de Gascogne est de 20 à 22 mètres par an; que si on ne leur opposait point un obstacle, lequel consiste en des plantations, elles arriveraient en deux cents années jusqu'à la ville de Bordeaux; et que, d'après leur étendue actuelle, il doit s'être écoulé quarante siècles depuis qu'elles ont commencé à se former. En Angleterre, dans le Norfolk et le Suffolk, les dunes ont couvert plusieurs villages dont on n'aperçoit plus que les clochers.

DUNES (Bataille des). On a ainsi nommé une bataille livrée en 1658, près des monticules de sable ou dunes qui occupent la côte entre Nieuport et Dunkerque. Turenne assiégeait cette dernière ville, lorsque Don Juan d'Autriche et le marquis de Caracena, à la tête d'une armée espagnole, entreprirent de le forcer à se retirer. Turenne sortit de ses retranchements le 14 juin, et marcha contre l'ennemi. La journée fut décisive : elle coûta aux Espagnols 3 000 hommes tués et 4 000 prisonniers. Cette campagne de 1658 offre la circonstance remarquable des drapeaux de France et d'Angleterre marchant ensemble, ce qui ne devait plus se revoir que deux cents ans plus tard, dans la récente campagne de Crimée. Il faut excepter toutefois quelques occasions où, dans la période d'une trentaine d'années qui suivit, l'Angleterre entretint auprès de nos armées en Allemagne quelques auxiliaires, plutôt pour leur instruction que pour nous être utiles. Turenne avait dans son armée un corps auxiliaire de 6 000 Anglais que Cromwell, lord protecteur de la république d'Angleterre, avait fourni en vertu d'un traité conclu avec Louis XIV, âgé de dix-neuf ans, dont Mazarin conduisait alors les affaires. Dans l'armée espa-

gnole se trouvaient le prince de Condé, en révolte contre son roi, et les ducs d'York et de Glocester, les deux frères de l'héritier méconnu du trône, Charles II, réfugié alors en Espagne, parce que la France, peu généreuse, avait cessé de lui prêter asile. Le duc d'York défendait une dune à laquelle les républicains anglais donnèrent l'assaut; l'émigré assailli ne put se défendre d'admirer le courage des assaillants. « Oh! mes Anglais! mes Anglais! s'écria-t-il, voyez comme ils se battent bien! » Le prince de Condé, qui n'était pas maître de régler les dispositions, avait prévu l'issue de l'affaire. Avant qu'elle commençât, il demanda au jeune duc de Glocester s'il avait jamais vu gagner une bataille, et sur la réponse négative de ce prince, il lui dit : « Eh bien, vous allez voir comment on en perd une. » Turenne, rendant compte de la victoire, disait simplement : « Les ennemis sont venus à nous, ils ont été battus; je suis un peu fatigué, je vous donne le bonsoir. » La bataille des Dunes valut à l'Angleterre la possession de Dunkerque; les Français ne l'assiégeaient que pour la leur livrer en vertu du traité qui garantissait l'alliance de Cromwell.

DUNETTE (*Mar.*). Pont léger élevé au-dessus du pont supérieur, mais seulement à l'arrière, et comprenant environ le quart de la longueur



Dunette.

du bâtiment. Il domine le gaillard d'arrière, à peu près comme un balcon d'entre-sol domine une place. Sous la dunette sont distribués les logements les plus commodes, les plus aérés et les plus susceptibles d'embellissements. L'officier de quart se tient à cet endroit, où son regard embrasse mieux l'horizon, le temps et la voilure qu'il surveille.

DUNKERQUE. Ville maritime du département du Nord. Occupée par les Espagnols, elle tomba au pouvoir des Français en 1646, mais les premiers en reprirent possession en 1652, durant les troubles de la Fronde. Turenne s'en empara en 1658; mais il la remit aux Anglais en vertu d'un traité fait avec Cromwell. Rachetée de l'Angleterre en 1662, Louis XIV dut, pour la conservation de la paix, en faire raser les fortifications.

DUNOIS (JEAN, comte DE LONGUEVILLE et DE), dit *le Bâtard d'Orléans*. Né à Paris en 1402, mort en 1468. Il était fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et de Marguerite d'Enghien, femme du chevalier de Cany. Il se distingua de bonne heure par sa bravoure et battit, à l'âge de vingt-cinq ans et avec 1 600 hommes seulement, sous les murs de Montargis, 3 000 Anglais que commandaient les comtes de Warwick, Suffolk et Jean de la Pol. Il partagea ensuite, sous les murs d'Orléans, les exploits de Jeanne d'Arc; contribua, en 1429, à la victoire de Patay; réduisit à l'obéissance du roi, en 1432, la ville de Chartres; et reprit, en 1436, celle de Paris, qu'occupaient les Anglais. S'étant laissé entraîner dans une conspiration contre Charles VII, il fit bientôt oublier sa faute, en se montrant plein de valeur aux siéges d'Harfleur, de Gallardon et de Dieppe; puis, en 1444, il expulsa les Anglais de la Normandie; et, en 1450, il conquit aussi sur eux la Guienne.

DUPERRÉ (VICTOR-GUY). Amiral, né à la Rochelle en 1775, mort en 1846. Il s'embarqua à seize ans, se signala dans une foule de combats contre les Anglais, particulièrement dans les mers de l'Inde, leur disputa longtemps l'île de France, et dans le grand port gagna sur eux une victoire éclatante le 23 août 1810. En 1823, il bloqua et bombarda Cadix; commanda, en 1830, la flotte qui portait notre armée en Algérie, et contribua à la prise d'Alger. Il fut appelé plusieurs fois au ministère de la marine.



Duperré
(d'après le musée de Versailles).

DUPETIT-THOUARS (ARISTIDE-AUBERT). Capitaine de vaisseau, né près de Saumur en 1760, mort en 1798. Commandant en 1792 une expédition à la recherche de La Pérouse, il fut pris en mer par les Portugais et subit une longue détention. A son retour, il fit partie de l'expédition d'Égypte, eut le commandement du *Tonnant*, et périt glorieusement à Aboukir.

DUPHOT (LÉONARD). Général, né à Lyon vers 1770, mort en 1797. Après s'être distingué dans la campagne d'Italie en 1796, il fut chargé par Bonaparte d'organiser une partie des troupes de la République cisalpine; il périt à Rome, dans le palais de l'ambassadeur français, Joseph Bonaparte, assassiné par des gens du peuple, au début d'une émeute.

DUPLEIX (JOSEPH-FRANÇOIS). Célèbre administrateur, né vers la fin du dix-septième siècle, mort à Paris en 1763. Dès qu'il eut achevé un cours d'études spéciales, son père, fermier général et directeur de la Compagnie des Indes

françaises, lui fit faire, jeune encore, plusieurs voyages en Amérique et aux Indes. Dès 1720, Dupleix fut nommé membre du conseil supérieur et commissaire des guerres à Pondichéry. Il conserva jusqu'en 1730 ces fonctions, dans l'exercice desquelles il déploya le plus grand zèle. Lorsqu'il s'agit de nommer un gouverneur pour l'établissement de Chandernagor, les talents et les connaissances de Dupleix le désignèrent au choix de la Compagnie. En 1742, il fut appelé à un poste plus élevé, celui de gouverneur des possessions françaises aux Indes. A cette époque, la France entretenait en Orient un autre gouverneur, muni de pouvoirs indépendants. Ce gouverneur était La Bourdonnais. La guerre ayant éclaté en 1744, ce dernier rassembla une escadre, débarqua un corps de troupes le 14 septembre 1746 et s'empara de Madras; mais, obéissant à un ordre de son gouvernement, il se retira après avoir stipulé le payement d'une certaine somme. Dupleix refusa de ratifier cette négociation ; il s'ensuivit de violentes querelles, à la suite desquelles La Bourdonnais fut rappelé, et Dupleix pilla Madras. Le but de ce dernier était, sinon de chasser les Anglais des Indes, du moins de leur enlever une partie de leurs possessions; afin de réaliser son projet, il rechercha l'alliance de plusieurs princes natifs. Le conflit dura jusqu'en 1754; alors eut lieu à Londres, entre les agents des deux Compagnies des Indes, une conférence où fut décidé le rappel de Dupleix. A son retour en France, le gouverneur destitué réclama en vain le payement de sommes, s'élevant à 13 millions de francs, qu'il avait déboursées pour le compte de la Compagnie. Il perdit de nombreux procès auxquels cette réclamation donna lieu, et, au dire de Voltaire, il en mourut de chagrin.

DUPONT DE L'ÉTANG (Pierre). Lieutenant général, né à Chabannais, dans la Charente, en 1765, mort en 1840. Aide de camp des généraux Théobald et Arthur Dillon, il se distingua au combat de l'Argonne. Il combattit ensuite à Marengo et sur le Mincio ; se montra avec éclat dans les campagnes de 1805 et de 1806; puis contribua à la victoire de Friedland. Envoyé en Espagne en 1808, il y obtint d'abord quelques succès; mais il se vit bientôt réduit à signer la *capitulation de Baylen*, capitulation que rendit plus déplorable encore la mauvaise foi avec laquelle elle fut observée par l'ennemi. Le général Dupont, rappelé en France, fut arrêté comme ayant trahi les intérêts de l'armée, et demeura enfermé au fort de Joux jusqu'à la Restauration. Il fut un instant ministre de la guerre.

DUQUESNE (Abraham, seigneur du Bouchet, marquis). Célèbre marin, né à Dieppe en 1610, mort en 1688. Élève de son père, il donna bientôt une si haute opinion de son habileté, qu'on lui confia, à peine âgé de dix-sept ans, le commandement d'un vaisseau avec lequel il contribua à expulser les Espagnols des îles de Lérins. Il se signala aussi au combat de Tarragone en 1641, et, en 1643, à celui du cap de Gata, où il fut blessé. Durant les troubles de la minorité de Louis XIV, il consacra son épée à la Suède, qui le nomma vice-amiral, et il défit, devant Gottembourg, la flotte danoise commandée par Christian IV en personne. Rappelé en France en 1647, il arma à ses frais une escadre avec laquelle il battit, en 1650, les Anglais et les Espagnols, ce qui lui valut sa nomination au grade de chef d'escadre. Dans la guerre de 1672, il remporta une victoire signalée sur l'amiral hollandais Ruyter, qui mourut de ses blessures quelques jours après. Chargé de purger la Méditerranée des pirates, il battit à Chio la flotte de Tripoli, bombarda deux fois Alger, et força le dey à rendre tous les esclaves chrétiens. Gênes avait fourni des secours aux Algériens; elle fut aussi bombardée, et son doge dut venir s'humilier, en 1684, aux pieds de Louis XIV.



Duquesne
(d'après le cabinet des Estampes).

DURAS (Jacques-Henri de Durfort, duc de). Maréchal de France, né en 1626, mort en 1704. Il se distingua à Mariendal et à Nordlingen, et prit une grande part à la conquête de la Franche-Comté.

DURAS (Louis de Durfort de). Abandonnant sa patrie et la cour de Louis XIV, il entra au service de Charles II, roi d'Angleterre, devint vice-roi d'Irlande, défit le duc de Monmouth à Sedjemore en 1685 et donna les premières leçons de l'art de la guerre au futur duc de Marlborough.

DURAZZO. *Épidamnus*, puis *Dyrrachium*. Ville maritime de la Roumélie, dans la Turquie d'Europe. Ce fut sous les murs de Dyrrachium que César subit (l'an 48 av. J.-C.) un échec dont il ne tarda pas à se relever à la bataille de Pharsale. « Une sienne cohorte, dit Montaigne, soubteint quatre légions de Pompeius plus de quatre heures, jusques à ce qu'elle feut quasi toute desfaicte à coups de traicts et se trouva dans la trenchée cent trente mille flesches; un soldat s'y mainteint invincible, ayant un œil crevé, une espaule et une cuisse percées et son escu foulée en deux cent trente lieux. » — Les Normands, commandés par Robert Guiscard, y défirent l'empereur grec Alexis Comnène, en 1081.

DUREN. Ville de la Prusse rhénane, située sur

la Roër. Elle fut prise par Charles-Quint en 1543. Ce prince la livra au pillage, et fit passer les habitants au fil de l'épée, sans distinction de sexe ni d'âge. Les Français s'emparèrent aussi de Duren en 1594.

DURHAM. Chef-lieu de comté en Angleterre. La bataille de ce nom fut gagnée sur les Écossais par les Anglais, en 1346.

DURILLON. Imperfection d'un canon de carabine, produite par le défaut d'homogénéité du métal.

DUROC (Gérard-Christophe-Michel). Duc de Frioul, grand maréchal du palais de Napoléon, né à Pont-à-Mousson, en Lorraine, en 1772, mort en 1813. Aide de camp du général Bonaparte, il se distingua en Italie au passage de l'Isonzo, en 1797, et en Égypte au siége de Saint-Jean d'Acre. Après le 18 brumaire, il fut chargé de diverses missions auprès des cours étrangères. A Austerlitz, il commanda une division de grenadiers, contribua au succès des batailles de Wagram et d'Essling, et périt, atteint d'un boulet de canon, à Wurtschen.


Duroc
(d'après le musée de Versailles).

DUROURE (Joachim de Beauvoir), dit *le brave Brison*. Né en 1577, mort en 1628. Il servit d'abord en Savoie, sous le connétable de Lesdiguières; quittant le parti catholique, il se mit à la tête des huguenots du Vivarais, s'empara de Privas en 1620, et favorisa les opérations de ceux de Nîmes et de Montpellier. S'étant soumis en 1626, il fut nommé maréchal de camp; ses coreligionnaires se vengèrent de cet abandon en l'assassinant.

DUSSELDORF. Ville située sur la rive droite du Rhin, dans la Prusse rhénane. Elle fut bombardée par les Français en 1794.

DUUMVIRI NAVALES (*Mar.*). Deux commissaires qui, chez les Romains, étaient chargés de surveiller l'équipement d'une flotte, ou le radoubement des vaisseaux.

DUVIVIER (Franciade-Fleurus). Général de division, né à Rouen en 1794, mort en 1848. Élève de l'École polytechnique, il fit ses premières armes en 1814 contre les alliés, et partit pour l'Afrique, lors de l'expédition de 1830. Il se signala l'année suivante au col de Mouzaïa, ainsi qu'à la première attaque de Constantine en 1836; puis fut chargé de divers commandements à Bougie, à Guelma, et dans la province de Tittery, obtenant en toute occasion des succès contre les Arabes. En 1848, il organisa, dans le mois de février, la garde mobile, et défendit, en juin, l'hôtel de ville contre les insurgés; il y fut blessé mortellement.

DYLE. Rivière de Belgique. Ce fut sur ses bords qu'en l'an 891, Arnoul, roi de Germanie, remporta une victoire signalée sur les Normands, commandés par plusieurs de leurs princes, dont deux, Godefroi et Sigifroi, restèrent sur le champ de bataille.

DYNAMIQUE (*Mar. à vap.*). De *dynamie*, δύναμις (dunamis), force, puissance. Ce qu'on appelle *unité dynamique* représente un litre d'eau, soit un poids d'un kilogramme élevé à un mètre de hauteur. Dans une machine à vapeur, on cherche à connaître le nombre des unités que peut produire cette machine, afin d'apprécier sa puissance.

DYNAMOMÈTRE (*Mar. à vap.*). Du grec δύναμις (dunamis), force, et μέτρον (metron), mesure. Instrument qui sert à évaluer en kilogrammes l'effort dont un moteur est capable. On a construit un grand nombre de dynamomètres différents. Il y a trente et quelques années, on citait ceux de MM. Leroy, Régnier, Beaunier, de Gallois, etc. Aujourd'hui, le plus simple des dynamomètres employés se compose d'un cadran et d'une aiguille recevant le mouvement de deux poulies. A l'une de celles-ci s'applique la puissance de traction ou de pression; et les divisions du cadran indiquent alors le nombre de kilogrammes qui mesure l'effort exercé. Le dynamomètre de Régnier consiste en un ressort d'acier de forme ovale. La traction plus ou moins forte exercée dans le sens du grand axe, ou la compression dans le sens du petit axe rapproche plus ou moins les deux arcs l'un de l'autre. A l'un des axes est un cadran divisé, avec une aiguille mobile à son centre, puis commandée par une combinaison de leviers dépendant de l'autre axe; et cette aiguille parcourt les divisions du cadran, dont les chiffres indiquent, en kilogrammes, les tensions des ressorts, ou les efforts de traction ou de compression du moteur qui les produit. Ce dynamomètre a été perfectionné par MM. Poncelet et Morin.

« La force d'une machine, dit M. Félix Tourneur, ou plutôt l'effet utile qu'elle est capable de produire, peut se calculer d'avance d'après les dimensions respectives de ses diverses pièces, et en tenant compte des frottements et résistances que ces pièces ont à vaincre pour se maintenir en mouvement. L'effet utile ainsi calculé est ce qu'on appelle l'effet *théorique*. Il diffère toujours notablement de l'effet *pratique* ou *réel*, car une foule de circonstances dues à l'imperfection des organes de l'appareil, aux chocs et aux frottements qui en résultent, échappent aux calculs et viennent diminuer

d'autant la force disponible pour l'industrie. Il est donc du plus haut intérêt d'avoir un moyen de reconnaître et de mesurer cette force disponible, afin de savoir jusqu'à quel point on peut porter le travail d'une machine. Tel est le but du dynanomètre, autrement appelé par les ingénieurs *frein dynamométrique*. Cet instrument, employé pour la première fois par feu Prony et perfectionné par M. Morin, se compose d'un collier formé de plaques de tôle articulées entre elles comme les maillons d'une chaîne, et portant un fort levier en bois à l'extrémité duquel on suspend un plateau de balance. Pour mesurer la force d'un moteur, on commence par fixer au moyen d'une vis, sur son arbre de couche, un manchon en bois parfaitement centré avec cet arbre ; puis on serre fortement le collier de tôle autour de ce manchon, en sorte qu'ils adhèrent ensemble par l'effet du frottement. Cette adhérence suffit pour que l'arbre de couche entraîne dans son mouvement de rotation tout le système. Mais si l'on charge d'un poids suffisant le plateau de balance suspendu à l'extrémité du levier, on pourra faire l'équilibre à l'adhérence qui unit le collier et le manchon, et le levier se maintiendra horizontal en oscillant légèrement. Si l'on a mesuré la vitesse de rotation de l'arbre de couche et la longueur du bras de levier à l'extrémité duquel est suspendu le plateau, il suffira, pour avoir toutes les données nécessaires à la solution du problème, de connaître le poids dont ce levier est chargé au moment où l'équilibre a lieu, en y comprenant le poids du levier lui-même et celui du plateau. Alors on dira que la force réellement disponible du moteur, son effet utile pratique, est égal au produit de cette charge multipliée par la vitesse qu'aurait le point de suspension si le levier tournait avec l'arbre de couche. On voit que le frein dynamométrique peut s'appliquer à toute espèce de moteur. On l'emploie aussi fréquemment pour mesurer tant la force d'une roue hydraulique que la force d'une machine à vapeur. La dénomination de dynamomètre s'applique à tous les appareils qui ont pour but de mesurer, directement et autrement que par le calcul, les forces employées dans les arts mécaniques et les résistances qu'elles rencontrent. Ces appareils sont très-variés : ils s'étendent depuis la simple balance jusqu'aux instruments inventés par M. Morin, et tellement perfectionnés qu'ils peuvent non-seulement mesurer le travail d'une machine en un point quelconque de ses organes, mais encore l'inscrire eux-mêmes sur une feuille de papier avec toutes ses variations successives. »

DYRRACHIUM. *Voy.* Durazzo.



Dragons défendant un pont
(d'après l'Album des Esquisses historiques du général Ambert).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



EAU. Du celt. *aches*, *ag*, ou du lat. *aqua*. Pendant longtemps, au moyen âge, on ne se servit que d'eau à la guerre pour panser les blessures. Un chirurgien français, Treille, après le désastre de Baylen, réduit à ne panser qu'avec de l'eau les plaies de 1 800 blessés, demeurés prisonniers, et auprès desquels il était volontairement resté, constata le premier les heureux résultats de ce simple mode de traitement. Percy, dans plusieurs campagnes, n'employa que ce moyen, et il disait à ce sujet : « Sydenham prétendait qu'il renoncerait à la médecine si on lui ôtait l'opium; pour moi, j'aurais abandonné la chirurgie des armées si on m'eût interdit l'usage de l'eau. »

EAU. En termes de manége, *rompre l'eau à un cheval*, c'est interrompre ce cheval pour qu'il boive à plusieurs reprises, surtout quand il a trop chaud. *Abattre l'eau*, c'est essuyer avec la main ou avec le couteau dit de chaleur le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau ou qui est en sueur.

EAU (*Mar.*). *Faire de l'eau* ou *faire son eau*, c'est embarquer sa provision d'eau douce, c'est-à-dire sa provision d'eau bonne à boire; *faire eau*, se dit d'un bâtiment lorsque l'eau sur laquelle il flotte s'introduit dans sa cale; *mettre à l'eau*, c'est lancer du chantier, pour le laisser à flot, un navire ou une pièce de bois quelconque; *même eau*, signifie celle qui ne donne pas de changement lorsqu'on fait le brassiage avec la ligne de sonde. Par *eaux d'un bâtiment*, on entend celles qui remplissent la trace qu'il laisse après lui dans sa route. Un bâtiment *est dans les eaux* d'un autre, lorsqu'il se trouve placé sur un des points de la direction prolongée de la quille de ce dernier, ou qu'il reste à l'aire de vent opposée à celui où ce dernier gouverne; et il *se remet dans ses eaux* ou *prend ses eaux*, quand il s'éloigne de cette direction. Être *en grande eau*, c'est voguer en pleine mer, loin des écueils. On appelle *ligne d'eau*, celle que le niveau de la mer trace sur la carène d'un bâtiment chargé; *chef d'eau*, se disait autrefois de la marée haute; le navire *percé à l'eau* est celui qui a reçu un boulet au-dessous de sa ligne de flottaison; *l'eau plate et courtoise* est la mer calme; *l'eau maigre* est un endroit peu profond; les *eaux fermées* sont les eaux prises par la glace, par opposition aux *eaux ouvertes*; les *eaux mortes* sont les petites marées qui arrivent dans les quadratures de la lune; et les *eaux vives* sont les grandes marées des syzygies.

ÉBALAÇON. Se dit, en termes de manége, de certaines ruades d'un cheval.

ÉBAROUIR (*Mar.*). Dessécher. Ce mot exprime l'effet produit par le soleil sur le bois des navires.

ÉBAROUISSAGE (*Mar.*). Desséchement qui disjoint les douves des futailles.

EBBE ou **EBE** (*Mar.*). De l'angl. sax. *ebba.* Se dit pour jusant.

ÉBERSBERG. Ville de l'archiduché d'Autriche. Après y avoir battu les Autrichiens, les Français détruisirent cette ville en 1809.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste). Général d'artillerie, né à Saint-Jean de Rohrbach (Moselle), en 1759. D'abord simple canonnier, il devint officier en 1785, servit sous Dumouriez, commanda l'artillerie de l'armée du Nord, et se trouva à la bataille d'Hondschoote. Nommé général de division en 1793, il fit les campagnes des Pays-Bas, du Rhin, d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal, déployant en toutes circonstances autant de dévouement que d'habileté. Il se distingua surtout au passage de la Bérésina, en 1812, par la promptitude qu'il apporta à construire le pont qui aida l'armée à franchir le fleuve. Il succomba peu après à l'excès de ses fatigues.



Éblé
(d'après le cabinet des Estampes).

ÉBORA. *Voy.* Évora.

ÉBOUTER (*Mar.*). Couper le bout d'une pièce de bois pour juger de sa qualité.

ÉBROUER ou **S'ÉBROUER.** Se dit, en termes de manége, du cheval qui fait frémir ses naseaux avec bruit, qui ronfle par gaieté en soufflant avec force.

ÉBULLITION (*Mar. à vap.*). Du lat. *ebullitio.* Lorsque, dans un vase découvert, on chauffe 1 kilogramme d'eau d'une manière continue, la température de cette eau s'élève graduellement jusqu'au moment où se produit l'ébullition, c'est-à-dire le moment où le thermomètre qu'on y plonge indique 100° centigrades. L'ébullition se continue jusqu'à la complète vaporisation de la masse liquide, si le vase demeure à découvert à l'air libre, ou si la vapeur s'en écoule en quantité proportionnelle à la quantité formée. Toutefois, le point d'ébullition pour l'eau n'est pas invariablement fixé à 100°, mais dépend, ant de la pureté du liquide, que de la nature et de la quantité des matières étrangères que ce liquide contient, etc. Les corps qui s'y trouvent en suspension n'exercent sur lui aucune influence; ceux qui s'y trouvent chimiquement combinés, avancent ce point d'ébullition s'ils sont plus volatils, et le retardent s'ils le sont moins. L'eau de mer bout à 100°,7; l'eau saturée de sel marin à 110°; l'eau saturée de soude à 124°; et l'eau saturée de chlorure à 140°. L'eau pure bout au niveau de la mer à 100°; à Paris, c'est à 99°,8; et sur le mont Blanc, dont l'élévation est de 4 930 mètres au-dessus du niveau de la mer, elle entre en ébullition à 85°.

ÉCALE (*Mar.*). Lieu où un bâtiment mouille ou arrive fortuitement.

ÉCART (*Mar.*). Jonction de deux pièces de bois placées l'une au bout de l'autre, ou en partie l'une sur l'autre.

ÉCART FLAMAND (*Mar.*). Sa longueur est quelquefois de près de deux mètres, et il est souvent usité dans l'assemblage des pièces de la quille d'un grand navire.

ÉCARVER (*Mar.*). Travailler les écarts sur un navire, ou réunir deux pièces de bois ou deux bordages entaillés. — Ajuster deux mâts bout à bout, pour n'en faire qu'un.

ECBATANE. Aujourd'hui *Hamaden.* Ville située près du mont Orontes, dans la Médie, en Asie. La bataille de ce nom fut gagnée par Nabuchodonosor Ier, roi d'Assyrie, l'an 656 av. J.-C.

ÉCHAFAUD (*Mar.*). Du celt. *chaffod,* élévation. Grand treillis de bois sur lequel on fait sécher la morue, à Terre-Neuve. Quelques marins disent *chafaud.*

ÉCHAMPEAU (*Pêche*). Extrémité d'une ligne de pêche du côté qui tient à l'hameçon.

ÉCHANCRURE (*Mar.*). Se dit d'un côté d'une voile, lorsqu'il est taillé en arc rentrant et que par conséquent la ralingue de ce côté n'est pas en ligne droite. C'est principalement de la ralingue de bordure qu'il est question lorsqu'on parle d'échancrure, qui alors a communément pour but d'empêcher que la voile ne tombe assez bas pour toucher l'étai du mât inférieur.

ÉCHANTILLON (*Mar.*). Se dit des pièces de bois qui entrent dans la construction des vaisseaux.

ÉCHAPPÉE (*Mar.*). Rétrécissement dans la construction de certaines parties de l'arrière d'un navire.

ÉCHARGUET. Se disait anciennement pour sentinelle, celui qui fait le guet.

ÉCHARPE. Du celt. *écherpe,* division, découpure. On ne connaît ni l'origine ni la destination primitive de cet ornement militaire. On sait seulement que, du temps des croisades, sa couleur désignait la nationalité des chrétiens qui la portaient en ceinture. De 1300 à 1600, l'écharpe accompagnait toujours l'armure et se portait en sautoir. Elle était blanche sous Philippe le Bel et les règnes suivants. Sous Charles VII, elle fit partie de l'uniforme des officiers des compagnies d'ordonnance. Elle disparut sous Louis XII et François Ier, et se remontra sous Henri II, qui la rendit

aux compagnies d'ordonnance. Charles IX et Henri III la portèrent de couleur rouge, tandis que les huguenots l'avaient blanche. En 1591, celle des ligueurs était noire. Au dix-septième siècle, les gardes du corps mettaient une écharpe de crêpe noir dans le deuil militaire. Celle des officiers aux gardes était d'argent. Les partis se sont toujours distingués par des écharpes particulières : en 1651, l'écharpe des officiers de l'armée d'Hocquincourt était *verte*, celle de la maison de Condé *isabelle*. Chaque nation avait également sa couleur : celle des Anglais et des Savoyards était *bleue;* celle des Espagnols *rouge;* celle des Hollandais *orange;* celles des Autrichiens *noire* et *jaune*, etc. Dès 1701, on ne fit plus usage de l'écharpe dans notre armée, et, en 1703, elle fut entièrement supprimée, par ordonnance, dans notre infanterie.



Officier ceint de son écharpe, sous Henri IV (*d'après J. de Gheyn*).

ÉCHARPE (*Mar.*). Pièce de bois contournée qui part de dessus les bossoirs tribord et bâbord. — Un cordage est *en écharpe*, quand il traverse diagonalement un objet. — Lorsqu'on tire sur un bâtiment, de manière que les boulets y pénètrent obliquement, on dit qu'on le canonne *en écharpe*.

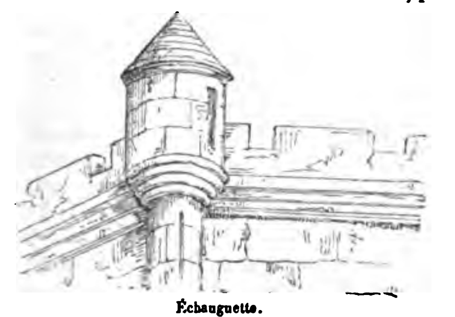
ÉCHARS (*Mar.*). Du bas lat. *scardus*, ou de l'ital. *scarso*, avare. Se dit des vents faibles et changeants.

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS** (*Mar.*). Grosse boucle de fer triangulaire, dans laquelle on passe la liure du beaupré.

ÉCHAUFFÉ (*Mar.*). Se dit d'un cordage ou de pièces de bois ayant des dispositions à la pourriture.

ÉCHAUFFOURÉE. Entreprise téméraire et avortée. — Se dit aussi d'une rencontre imprévue entre des troupes, d'un combat peu important.

ÉCHAUGUETTE. De l'allem. *schauerwachter*, petite loge. On donnait ce nom, au moyen âge, à de petites guérites en pierre placées aux angles saillants des tours, et quelquefois sur les courtines, où s'abritaient les sentinelles chargées d'observer les mouvements de l'ennemi, par des ouvertures percées de tout côté.

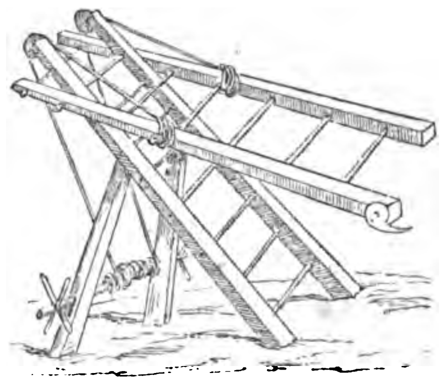


Échauguette.

ÉCHEC. Du pers. *schah* ou *shah*, roi. Se dit de la perte importante qu'éprouvent des troupes. *Tenir une armée en échec*, c'est l'empêcher de rien entreprendre, c'est paralyser ses dispositions, ses mouvements; *tenir une place en échec*, c'est la tenir dans l'appréhension d'être attaquée, de subir un siége.

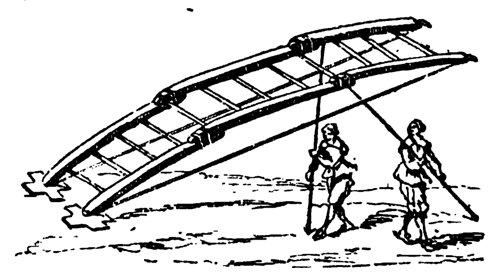
ÉCHELEUR. Se disait anciennement du soldat appartenant à un corps spécialement organisé pour monter à l'escalade. Charles XII, roi de Suède, avait une compagnie d'écheleurs.

ÉCHELLE. L'emploi des échelles d'escalade est aussi ancien que la guerre. Nos échelles modernes n'exigent aucune description; mais nous avons trouvé intéressant de reproduire en fac-simile le spécimen de deux échelles, en usage sous Louis XIII, dont Hanzelet donne la description : « La première, dit-il, en forme de pied de cheure (*chèvre*), ma semblé estre fort facile à dresser auec peu de peine, par le moyen du tour qui est au pied de la cheure et les polies qui sont au bout des montans de la première eschelle; le principal point à obseruer audit instrument est lorsque l'eschelle sera toute leuée et droite, de mettre les broches deuant les trous qui trauersent les montans des eschelles affin qu'elles soyent arrestées comme tout d'une pièce; la figure cy dessoubs en fera assés de démonstration : et pourueu que vos cordages soyent bien ageancez et attachez à vostre seconde eschelle et conduite par les polions de la première, et l'autre bout bien arresté au tour du pied de cheure, deux hommes peuuent leuer et dresser la dicte eschelle, tant grosse qu'elle puisse estre. Et les gens de guerre peuuent monter aussi tost sur la première eschelle, en leuant la seconde, lesquels pourront mettre les dictes broches tout en montant. » Notre auteur ne requiert qu'un peu de promptitude pour la réussite de ce travail, assez compliqué, on le voit; « car, estant décou-



Échelle n° 1 (*d'après la Pyrotechnie d'Hanzelet Lorrain*).

verts par le bruit ou par trop longtemps à dresser son instrument, quelques fois l'on s'en retourne sans rien faire. » Les secondes échelles qu'il décrit s'employaient plus souvent ; « elles s'emmanchent l'vne en l'autre et se tiennent fermes par viroles de fer emmanchées ès montants d'icelles. Ce couplement d'eschelles se faict pour vne commodité de les porter, d'autant que chasque soldat en porte vne, les couplant l'vne dans l'autre et en mettez tant que voulez pour monter où vous avez désir d'entrer. Il



Échelle nº 2
(d'après la Pyrotechnie d'Hanzelet Lorrain).

faut, outre ce que dessus, auoir des appuys dessoubs chasque couple, comme vous voyez par la figure (nº 2). »

ÉCHELLE (*Mar.*). Du lat. *scala*. Degré de tout escalier fixe ou volant. Il y a l'échelle d'entrepont, l'échelle de dunette, l'échelle de poupe, etc. — On appelle *échelles du Levant*, les ports de la Méditerranée, dont les principaux sont : Constantinople, Smyrne, Beyrouth, etc. — *Faire échelle* ou *escale*, c'est relâcher dans l'un de ces ports.

ÉCHELLER ou **ESCHELLER.** Vieille locution. Escalader, monter à l'assaut.

ÉCHELON. Rang de troupes, ou troupes disposées sur divers plans, de manière à pouvoir être successivement soutenues et remplacées les unes par les autres. *Marcher en échelons*, c'est marcher ensemble, en conservant un certain ordre et toujours le même dans les rangs.

ÉCHELON (*Mar.*). Taquet d'échelle.

ÉCHELONNER. Ranger un corps de troupes en échelons. Se dit particulièrement de l'infanterie.

ÉCHETLÉUS ou **ÉCHETLUS.** Nom donné à un fantôme qu'on prétendait avoir combattu dans les rangs des Grecs, à la bataille de Marathon, et à qui les honneurs héroïques furent décernés.

ÉCHEVEAU. Du lat. *scapulus*, *scapellus*. Se disait anciennement de l'assemblage de cheveux, de crins et de nerfs tordus, qui composait le ressort jaculateur des armes névrobalistiques.

ÉCHILLON (*Mar.*). Nom que donnent les Levantins à un nuage noir dont la queue forme une trombe.

ÉCHIQUIER. Ordre de bataille connu des anciens et usité de nos jours. Il consiste en plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions en forme de damier, qui, sur deux ou plusieurs lignes, établissent l'ordre tant plein que vide. Aux temps florissants de la milice romaine, l'échiquier était le principe fondamental de la tactique des manipules des légions ; et, dans l'ancienne tactique française, il était particulièrement admis comme moyen de favoriser le passage des lignes. Frédéric II, roi de Prusse, faisait fréquemment usage de cette manœuvre; Napoléon l'employa à la bataille des Pyramides ; et ce grand capitaine en faisait cas surtout comme mode d'action de l'avant-garde d'une armée, et propre aux passages de rivière en retraite. Quoiqu'on ait pratiqué l'échiquier en France dès le quinzième siècle, il n'en est fait toutefois aucune mention dans l'instruction de 1775. Le règlement de 1791 le considère, le premier, comme une manœuvre de ligne, et celui de 1831 y a apporté quelques modifications.

ÉCHOMES (*Mar.*). Chevilles de bois ou de fer qui servent à tenir la rame.

ÉCHOUAGE (*Mar.*). Endroit d'une côte ou d'une plage unie, propre à laisser reposer, à l'abri du vent et de la mer, un bâtiment à sec, soit légèrement incliné sur l'un des flancs, soit maintenu droit au moyen de béquilles. Le mot *échouage* indique aussi la situation d'un bâtiment laissé à sec sur le rivage.

ÉCHOUEMENT (*Mar.*). Choc d'un bâtiment contre un rocher, contre un banc de sable, etc.

ÉCHOUER (*Mar.*). Toucher le fond volontairement ou par accident, de manière à ne pouvoir flotter.

ECKMUHL. Bourg de Bavière. Napoléon, à la tête de 80 000 hommes, et secondé par le maréchal Davoust, y défit, le 22 avril 1809, l'armée de l'archiduc Charles, forte de 150 000 hommes. Cette bataille coûta 25 000 hommes aux Autrichiens, et les Français y perdirent les généraux Hervo et Cervoni.

ÉCLAIRCIE (*Mar.*). Petit jour clair et momentané, perçant entre les nuages sombres et épais qui surchargent l'atmosphère dans le mauvais temps.

ÉCLAIRER. *Éclairer sa marche*, c'est faire visiter et bien observer les endroits où l'on veut se porter.

ÉCLAIREURS. Ce nom, que l'on donne aujourd'hui aux soldats que l'on détache sur le flanc d'une colonne ou d'un convoi, pour éclairer la route et éviter les surprises ou les embûches de l'ennemi, avait pour synonymes, autrefois, ceux de *découvreurs*, *d'avant-coureurs*, *d'enfants perdus*, de *batteurs d'estrade*, etc. La faute de ne point recourir à des éclaireurs fut très-souvent fatale aux anciens. A la bataille de la Trébia, 1 000 fantassins et 1 000 cavaliers, qui s'étaient embusqués dans un ravin, tombèrent subitement sur Sempronius qui avait négligé de faire fouiller le terrain sur ses derrières. A Trasimène, Flaminius, par suite d'une négligence semblable, fut écrasé, avec 30 000 des siens, par une

armée tout entière dont il ignorait le voisinage. Le même cas se représenta dans les plaines d'Apulie, aux environs de Gerio, où



Éclaireur tartare lithuanien (1812) (d'après Eugène Lami).

Annibal déroba aux regards du confiant Minucius 5000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. Pendant la campagne de Russie, Napoléon attacha aux lanciers polonais de la garde un escadron d'éclaireurs, sous le nom de *tartares lithuaniens*. En 1813, trois régiments d'éclaireurs furent fournis par la garde; le premier était attaché aux grenadiers à cheval,



Éclaireur attaché aux régiments de cavalerie de la garde impériale (1813) (d'après Eugène Lami).

le second aux dragons, le dernier aux lanciers. On supprima en 1814 ces trois régiments, qui formaient un effectif de 6 000 hommes.

ÉCLAIREURS (*Mar.*). Bâtiments détachés en avant pour éclairer la marche d'une armée navale.

ÉCLAT (*Mar.*). Du grec κλάω (claô), je brise. Morceau de bois arraché par les boulets ennemis et qui, se divisant en éclats, peut blesser beaucoup de monde. Les éclats les plus forts se produisent lorsque le boulet pénètre en écharpe, et que sa vitesse se trouve un peu amortie.

ÉCLATER (*Mar.*). Un mât, un bau, une pièce de bois éclatent, lorsqu'il s'y manifeste un commencement de rupture, par l'effet d'une flexion ou d'un effort considérable.

ÉCLI (*Mar.*). Petit morceau de bois détaché par le travail des charpentiers, par un boulet ou par toute autre cause.

ÉCLIÉ (*Mar.*). Se dit d'un mât ou d'une vergue qui, sans être rompus, ont éprouvé l'effet d'une flexion considérable.

ÉCLINGURE. *Voy.* RABLURE.

ECNOME. Aujourd'hui *Monte-Serrato*. Montagne sur la côte sud de la Sicile. Elle a donné son nom à un combat naval livré, l'an 256 av. J.-C., entre les Carthaginois et la flotte romaine commandée par les consuls L. Manlius et M. Atilius Régulus. Les premiers furent vaincus.

ÉCOLE D'APPLICATION DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE. En 1720, on institua une école d'ar-



École d'application d'artillerie et du génie.

tillerie dans chacune des garnisons des troupes de cette arme; puis vint l'école de La Fère, créée en 1758, et celle de Châlons, établie en 1791. Aujourd'hui cette école est installée à Metz. Le règlement général de 1807, les ordonnances de 1821, 1823 et 1831 avaient modifié l'organisation de cette école, réglée définitivement par décret du 24 juin 1854. Elle est composée d'élèves sortant de l'École polytechnique, qui ont le grade de sous-lieutenants, et auxquels on compte quatre années de *service*

d'officier à dater du jour de leur admission. Elle est commandée par un général de brigade du génie.

ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR. Elle a été fondée à Paris, par ordonnance du 6 mai 1818, et placée sous les ordres d'un maréchal de camp et d'un colonel ou lieutenant-colonel sous-directeur. Le règlement du 16 février 1833 porte le nombre des élèves à 50, dont 25 sont annuellement remplacés et choisis, savoir : 3 parmi les élèves de l'École polytechnique, et 22 parmi les 30 premiers élèves de l'École spéciale militaire, et parmi 30 sous-lieutenants en activité, ayant au moins une année de grade et ne dépassant pas l'âge de vingt-cinq ans. Ces 60 officiers concourent ensemble, et les 22 premiers sont seuls admis avec les trois sujets de l'École polytechnique.


École d'état-major.

ÉCOLE D'APPLICATION DU GÉNIE MARITIME. A Lorient. Elle fut créée par une loi du 21 septembre 1791, sous le nom d'*École des ingénieurs constructeurs*, et placée à Paris dans l'origine. Elle a pour but de former des ingénieurs chargés de diriger la construction des vaisseaux de la marine impériale, et les travaux relatifs à ce service. Le nombre des élèves est déterminé chaque année, et ils sont choisis parmi ceux de l'École polytechnique qui ont été déclarés admissibles dans les services publics. Ils restent deux ans à l'École d'application, où ils sont exercés.

ÉCOLE DE CADETS. Nom que portent, en Allemagne, en Prusse et en Russie, des établissements analogues à nos écoles militaires.

ÉCOLE DE CAVALERIE (SAUMUR). C'est une école d'application pour la cavalerie. Le duc de Choiseul avait fondé, en 1764, quatre écoles de cavalerie, à Metz, Douai, Besançon et Angers, et les élèves les plus distingués devaient être appelés à Paris dans une école spéciale ; mais ces écoles ne purent être organisées convenablement, et furent remplacées, en 1771, par celle de Saumur. L'assemblée constituante supprima celle-ci en 1790, et l'on en établit une autre à Versailles en 1796 ; vint ensuite, en 1809, celle Saint-Germain, où l'âge d'admission était de seize ans, la durée de l'instruction de trois ans et l'effectif de 500 élèves, dont 150 sortaient tous les ans lieutenants de cavalerie. A cette dernière école succéda, en 1814, l'école de Saumur, qui, supprimée en 1822, fut rétablie en 1825, et subit une nouvelle organisation en 1845, puis en 1853, par décret constitutif, modifié par décision impériale du 21 mai 1860. Cette école forme des instructeurs qui reportent dans les corps de troupes à cheval les connaissances se rattachant à l'arme de la cavalerie. Les cours sont d'une année. Sont admissibles : 1° les lieutenants de cavalerie, d'artillerie ou des équipages militaires qui se présentent volontairement ; 2° un sous-lieutenant par régiment de cavalerie, sorti de l'École militaire ; 3° des aides vétérinaires ; 4° les sous-officiers de cavalerie (un par deux régiments) ; 5° les brigadiers élèves intructeurs ; 6° les volontaires admis après examen à Saumur ; 7° les militaires ayant exerc


École de cavalerie de Saint-Germain.


École de cavalerie de Saumur ; Officier d'instruction en tenue de manége.

la maréchalerie. Une école de dressage et un atelier d'arçonnerie sont annexés à l'école, qui est commandée par un général de brigade.

ÉCOLE DE LA FLÈCHE. *Voy.* Prytanée.

ÉCOLE DE MARS. École militaire établie en 1794, par la convention nationale, dans la plaine des Sablons, près Paris. Elle se composait de jeunes gens réunis de tous les points de la république, et qui étaient habillés, armés, nourris aux frais de l'État, puis exercés aux manœuvres militaires. Les élèves de Mars devaient recevoir l'instruction nécessaire à un soldat, tout en se formant à la discipline, à la frugalité et aux bonnes mœurs. Agés de seize à dix-huit ans, ils vivaient sous la tente. Licenciés au bout de quatre mois, ils n'eurent pas le temps d'acquérir les talents et les vertus qu'on voulait leur inculquer.


École de Mars.

ÉCOLE DU GÉNIE. Elle avait été instituée à Mézières, chef-lieu des Ardennes, en 1748; mais la convention nationale l'abolit le 9 septembre 1973, et ses débris furent réunis, en 1802, à l'école d'artillerie de Metz. (*Voy.* École d'application d'artillerie et du génie.)

ÉCOLE MILITAIRE. La pensée de créer une école militaire en France remonte à la fin du seizième siècle, et Richelieu et Mazarin s'occupèrent des premiers à réaliser cette pensée. Le second de ces ministres fonda en effet le *collége des Quatre Nations*, où l'on devait élever particulièrement de jeunes nobles appartenant aux provinces conquises; puis Louis XIV établit, en 1682, des compagnies de *cadets* pour la noblesse. On leur enseignait les mathématiques, le dessin, la langue allemande, l'escrime et la danse. Ces compagnies furent supprimées en 1692 : mais, en 1726, Louis XV en rétablit six, à Cambrai, Metz, Strasbourg, Perpignan, Bayonne et Caen. On les réduisit à deux en 1729, puis à une seule, qu'on licencia en 1733; enfin, en 1751, on substitua aux compagnies de cadets une véritable école militaire qui fut installée à Paris dans le bâtiment qui porte encore ce nom aujourd'hui et qui s'étend à l'extrémité sud du Champ de Mars. On reçut dans ce nouvel établissement 500 élèves, fils orphelins d'officiers, ou jeunes nobles sans fortune. La Convention nationale supprima, en 1793, toutes les écoles de l'ancien régime et remplaça celle dont il est ici question par une espèce de camp installé dans la plaine des Sablons. (*Voy.* École de Mars.) En 1803, le premier consul reconstitua l'école militaire et la plaça à Fontainebleau. (*Voy.* École spéciale militaire.)


École militaire sous Louis XV.

ÉCOLE NAVALE IMPÉRIALE. Trois écoles navales avaient été établies à Brest, Rochefort et Toulon, par une loi du 30 vendémiaire an IV ou 22 octobre 1795, et subsistèrent jusqu'en 1810, époque à laquelle un décret impérial du 27 septembre créa deux écoles spéciales de marine, l'une à Brest et l'autre à Toulon. Vinrent plus tard des ordonnances qui placèrent une école de marine à Angoulême, le 31 janvier 1816, et une école navale d'application à Brest, le 7 mai 1827; enfin, l'école d'Angoulême fut supprimée le 7 décembre 1830, et remplacée à Brest par une école navale organisée d'après les prescriptions des ordonnances des 1er novembre 1830, 24 avril 1832, et 4 mai 1833. Cette école est placée sous les ordres d'un capitaine de vaisseau, et les élèves sont en rade, à bord d'un bâtiment de l'État. On ne peut être admis que jusqu'à l'âge de seize ans, et en subissant un examen.


École navale.

On appelle *bâtiment-école*, le vaisseau mis à la disposition des commandants des divisions dans les ports, pour y exercer les marins des équipages de ligne. Des *écoles de navigation* sont établies en outre gratuitement, dans la plupart des ports, pour l'instruction théorique des marins, soit de l'État, soit du commerce.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. Elle fut fondée par une loi de la convention nationale, le 28 septembre 1794, sous le nom d'*école des Travaux publics*. Lamblardie, Monge, Fourcroy, Lagrange et autres savants du premier ordre, présidèrent à son organisation. Lorsqu'un élève avait reçu avis de sa nomination, il avait le grade de ser-

gent d'artillerie, et voyageait avec feuille de route, indemnité de l'État et logement militaire. Napoléon, par un décret du 16 juillet 1804, changea cette organisation pour soumettre l'école au régime militaire. Elle fut placée, le 11 novembre 1805, dans les bâtiments de l'ancien collége de Navarre, qu'elle occupe encore aujourd'hui. Cette école est gouvernée par un général ayant sous ses ordres un colonel et un lieutenant-colonel. Vient ensuite un directeur des études. Plusieurs conseils constituent en outre son administration : tels sont le conseil d'instruction, le conseil de perfectionnement et le conseil de discipline. Les élèves ne sont admis à l'école qu'après avoir subi des examens sur les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire, l'allemand, etc., et fourni plusieurs compositions. Ils doivent être bacheliers ès sciences. L'École polytechnique prépare pour un grand nombre de services publics : l'artillerie, le génie de terre et de mer, le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées, les mines, l'état-major, les poudres et salpêtres, etc.; mais les élèves ne peuvent être admis dans ces divers services qu'après avoir satisfait à des examens de sortie, et passé un temps déterminé dans les écoles spéciales d'application. — Nous devons rappeler ici un fait glorieux pour les élèves de l'École polytechnique. En 1814, lors de l'invasion des alliés, ils formèrent spontanément une compagnie d'artillerie. Une batterie, servie par eux et par des vétérans, s'étant trop engagée sur l'avenue de Vincennes, afin de tirer contre la cavalerie ennemie, fut tournée par quelques escadrons qui la prirent à revers. Les héroïques jeunes gens, sabrés sur leurs pièces, résistèrent vaillamment; heureusement secourus par la garde nationale et par un détachement de dragons, ils eurent la gloire de ramener leurs canons dans Paris et continuèrent à défendre la capitale.


École Polytechnique (1810).


École Polytechnique (1863).

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE. Elle est établie à Saint-Cyr, près Versailles, dans les bâtiments de l'abbaye royale fondée par Louis XIV, en 1686, pour l'éducation de 250 jeunes filles nobles. L'École militaire, instituée sous l'ancien régime, ayant été supprimée par la Convention nationale, le premier consul la rétablit par arrêté du 28 janvier 1803, et la plaça au château de Fontainebleau, où elle demeura jusqu'au 24 mars 1808; elle fut ensuite transférée à Saint-Cyr, dans les bâtiments de l'abbaye fondée par Louis XIV et madame de Maintenon. Alors on y recevait des élèves âgés de seize à dix-huit ans; ils devaient avoir été élevés dans un lycée de l'État et savoir correctement la langue française, l'arithmétique et la géométrie. On admettait aussi des pensionnaires payant 1200 francs par année; les uns et les autres étaient soldats en entrant à l'école, et leurs services dataient du jour de cette entrée. Les élèves formaient 2 bataillons de 9 compagnies, dont une d'élite, ayant chacune leurs sous-officiers comme dans l'infanterie. Le personnel administratif se composait d'un gouverneur ayant sous ses ordres 1 commissaire des guerres, 2 chefs de bataillon, 2 adjudants-majors, 4 adjudants sous-officiers, 1 capitaine d'artillerie et 2 sous-officiers de la même arme, 1 quartier-maître trésorier, 1 directeur des études, 20 professeurs de sciences, arts et belles-lettres, 4 de gymnastique militaire, 2 de tir d'armes à feu, 1 bibliothécaire et 3 médecins. Les études dans les salles alternaient avec les exercices d'infanterie, les manœuvres du canon, le tracé des ouvrages et les levés topographiques.


École militaire (1808).


École militaire (1863) : Infanterie.

Une ordonnance royale du 30 juillet 1814 ayant réduit à une seule les écoles militaires, cette école fut rétablie dans bâtiment du Champ de Mars; mais une seconde ordonnance, du 31 décembre 1817, reconstitua les écoles militaires à peu près sur le pied où elles se trouvaient sous l'empire, et les élèves de l'école spéciale furent réintégrés à Saint-Cyr. D'après l'ordonnance de 1841, outre l'infanterie de terre, la cavalerie et l'état-major, l'école fournit aussi des officiers à l'infanterie de marine.

Quelques modifications s'effectuent de temps à autre dans l'organisation de cette école; mais l'admission a toujours lieu par voie de concours. Nul ne peut se présenter à ce concours à moins de justifier qu'il est Français ou naturalisé, et qu'il aura dix-sept ans au moins et vingt au plus, à l'époque fixée pour les examens. Les soldats, caporaux et sous-officiers des corps de l'armée sont admis au concours jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Les candidats sont examinés sur l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, les préliminaires de géométrie descriptive et les premiers éléments d'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré, l'histoire, la géographie; ils doivent pouvoir dessiner une académie, et font de plus, sous les yeux de l'examinateur, une composition française. Le numéro de mérite obtenu par les élèves dans le classement de sortie leur donne droit de choisir celle des armes dans laquelle ils désirent servir. Un décret du 30 septembre 1853 a prescrit l'organisation d'une section de cavalerie à Saint-Cyr et l'enseignement de l'équitation à tous les élèves. Ceux qui en ont fait la demande sont nommés sous-lieutenants de cavalerie, s'ils prouvent leur aptitude et satisfont aux examens de sortie.



École militaire (1863) : cavalerie.

ÉCOLES D'ARTILLERIE. Par décret du 17 novembre 1860, les écoles d'artillerie sont divisées en deux classes. la première a ses établissements à Versailles, Vincennes, Metz, Strasbourg, Grenoble, Toulouse et Rennes; la seconde, à Douai, La Fère, Besançon, Auxonne, Valence et Bourges. L'école de Versailles est affectée à l'artillerie de la garde. Ces écoles sont dirigées, sous l'autorité des généraux de brigade commandants de l'artillerie dans les divisions militaires, par les lieutenants-colonels adjoints à ces officiers généraux.

ÉCOLES DE MAISTRANCES. Elles sont établies à Brest, Toulon et Rochefort, et destinées à enseigner les différents travaux des ports. La durée des cours est de deux années; les trois cinquièmes des élèves sont choisis parmi les charpentiers, et les deux autres cinquièmes parmi les ouvriers des diverses professions exercées dans le port.

ÉCOLES D'HYDROGRAPHIE. Ces écoles, dont l'institution est due à Colbert, sont établies dans les principaux ports militaires et marchands. Elles ont pour objet de préparer des candidats pour les brevets de capitaine au long cours et de maître de cabotage. Nul ne peut commander un navire de commerce sans avoir suivi le cours d'hydrographie et subi les examens qui s'y rattachent.

ECOLES PRIMAIRES ou **RÉGIMENTAIRES.** Elles furent créées en 1818. On y enseigne aux soldats la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES. On en compte trois en France, où l'on apprend l'art de guérir les chevaux et les bestiaux : ce sont celles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse. Un certain nombre d'élèves y sont entretenus. aux frais de l'État.

ÉCORCHER. Du lat. *excoriare*. Écorcher une fortification, c'est l'endommager extérieurement.

ÉCORCHEURS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

ÉCORE. *Voy.* ACORE.

ÉCORNER. Écorner un convoi, c'est surprendre une des extrémités de ce convoi.

ÉCOTARD (*Mar.*). Se disait autrefois d'une pièce servant à porter et à conserver les haubans.

ÉCOUET (*Mar.*). On nommait ainsi, anciennement, une grosse corde qui va en diminuant par un bout, et qui sert à amarrer la grande voile et celle de misaine.

ÉCOUPE ou **ÉCOUPÉE** (*Mar.*). Balai pour nettoyer un bâtiment.

ÉCOUTE. Puits de mine ou galerie d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et chemine.

ÉCOUTE (*Mar.*). Cordage attaché au coin inférieur d'une voile, pour servir à la déployer et à la tendre de manière qu'elle reçoive l'impulsion du vent. Les écoutes se distinguent entre elles

des finances, il fut envoyé en Piémont, où il se signala à la bataille de Carignan, en 1630.

EFFIGIE (Exécution par). L'exemple le plus anciennement connu d'une exécution de cette nature est celui de Thomas de Marle, accusé du crime de lèse-majesté, sous le règne de Louis le Gros, de 1108 à 1137.

EFFLOTTÉ (*Mar.*). Séparé d'une flotte.

ÉGAL-A-TOUS (*Mar.*). Nom que porte le pavillon de signaux qui n'a pas de numéro par lui-même, mais qui prend toujours, quand il est hissé en signal, le numéro de celui qui est au-dessus de lui.

ÉGATES ou **ÉGADES**. *Ægates*, *Ægades* ou *Ægusæ*. Iles de la Méditerranée, situées à l'ouest de la Sicile. C'est dans leur voisinage que, l'an 241 av. J.-C., Lutatius détruisit la flotte carthaginoise et termina la première guerre punique.

ÉGINÈTES ou **MYRMIDONS**. Noms que portaient, chez les anciens, les habitants de l'île d'Égine, située au milieu du golfe d'Athènes. Ils étaient renommés, avant les guerres médiques, par leur puissante marine et leurs nombreux exploits.

EGMONT. Village de la Hollande septentrionale. Il fut témoin, en 1799, d'un combat entre les Russes et les Français.

ÉGOINE (*Mar.*). Scie à main.

ÉGORGEOIR (*Mar.*). Se disait, anciennement, d'une cargue provisoire dont on se servait, en arrivant au mouillage, pour serrer les huniers en chemise.

EGOS-POTAMOS. Lieu de l'Hellespont où, l'an 405 av. J.-C., et la dernière année de la guerre du Péloponèse, une bataille navale s'engagea entre la flotte athénienne et celle de Lacédémone, commandée par Lysandre. Celui-ci remporta une éclatante victoire et termina ainsi une guerre qui avait duré vingt-sept années.

ÉGOUTTOIR (*Mar.*). Sorte de treillis qu'on emploie pour faire égoutter le cordage qu'on vient de goudronner.

EGRA. Place forte de la Bohême. Elle fut assiégée et prise le 9 avril 1742, par le maréchal de Saxe ; mais l'année suivante elle fut enlevée à la France.

ÉGRAU (*Pêche*). Filet dont on se sert pour la pêche dite jagude.

ÉGREFIN ou **AIGREFIN**. Voici ce qu'on lit à ce mot dans le dictionnaire de Leroux (1786) : « Sobriquet donné aux officiers des régiments de soldats, lorsqu'ils sont en mauvaise figure. Ces égrefins ont d'ordinaire un petit plumet grêle sur le chapeau et avec tout un petit air sec ; on les voit dans les garnisons faire les petits-maîtres comme des capitaines et n'ont pour la plupart pas le sou et sont tout au long du jour enfouis dans les cafés ou autres lieux publics. Ces égrefins sont les enseignes et les lieutenants. »

ÉGUEULER. Se dit de l'action qui altère la bouche d'une pièce d'artillerie.

ÉGUILLETTE (*Mar.*). Pièce de bois que l'on met sur le serrage pour renforcer un navire qui porte beaucoup de canons. — Menues cordes servant à lancer les bonnettes et à d'autres usages semblables. — On appelle *éguillettes de mât*, les mâts qui servent à renforcer ceux d'un bâtiment ou d'une machine à mâter ; *éguillettes de pontons*, les pièces de bois posées sur le haut des côtés d'un ponton où l'on amarre les attrapes ; et *éguillettes de voiles*, les bosses ou cordages servant à tenir la tête des grandes voiles dans les râteaux.

ÉGYPTE (Expédition d'). La cause véritable de cette expédition n'est pas bien connue. Le but avoué par le Directoire était la répression d'avanies que nos nationaux souffraient depuis quelque temps, et contre lesquelles diverses pétitions avaient été adressées au gouvernement républicain dès l'année 1795. Selon le dire de l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène, l'objet principal de cette entreprise était d'abaisser la puissance anglaise : « C'est du Nil que devait partir l'armée qui donnerait de nouvelles destinées aux Indes ; l'Égypte devait remplacer Saint-Domingue et les Antilles, et concilier la liberté des noirs avec les intérêts des manufactures. La conquête de cette province entraînerait la perte de tous les établissements anglais en Amérique et dans la presqu'île du Gange ; et les Français une fois maîtres des ports d'Italie, de Corfou, de Malte et d'Alexandrie, la Méditerranée demeurerait un lac français. » D'autres ont raconté que Bonaparte, à son retour d'Italie, enthousiasmé d'un projet soumis à Louis XIV par Leibnitz pour s'emparer de l'Égypte, s'était écrié : « *Les grands noms ne se font qu'en Orient !* » Quel qu'ait été, au surplus, le motif réel de l'expédition, il est facile de se convaincre de tout ce que pouvait avoir de séduisant, pour le jeune général qui s'était déjà acquis tant de gloire en Italie, la perspective de demander de nouvelles palmes à l'antique berceau de la civilisation, au vieil empire pharaonique, aux lieux où reposent les cendres du héros macédonien, au sol jadis foulé par les chevaliers français. Puis, aux conquêtes du soldat devaient s'unir celles de la science : nous allions interroger les débris de ces siècles presque fabuleux où régnaient les hiérophantes ; de ces temps où la pensée religieuse élevait des temples immenses, dignes de la grandeur de Dieu ; de ces temps où la vallée du Nil était hérissée d'obélisques, de colosses et de sphinx.

Bonaparte s'occupa lui-même de rassembler les éléments de son entreprise ; le Directoire lui laissa toute latitude à cet égard, et, au mois d'avril 1798, les préparatifs furent activés à Toulon. L'Angleterre, se persuadant que l'armement n'avait pour objet que de débloquer la flotte espagnole, dans le port de Cadix, donna simplement à Nelson l'ordre de passer le détroit

et de s'opposer à ce que la flotte combinée pût attaquer celle de l'amiral Jervis. Bonaparte quitta Paris le 3 mai et arriva à Toulon le 8. La flotte appareilla le 19 au matin. L'armée expéditionnaire était composée comme suit :

Aides de camp du général en chef : Duroc, Louis Bonaparte, Croisier, Sulkowsky, Julien, Eugène de Beauharnais et Merlin ; *chef d'état-major* : Berthier ; *ordonnateur en chef* : Sucy ; *généraux de division* : Kléber, Desaix, Régnier, Bon, Dumas, Duga, Menou, Vaubois et Dumuy; *généraux de brigade* : Murat, Junot, Marmont, Vial, Rampon, Béliard, Lanusse, Davoust, Dumas, Andréossy, Leclerc, Mireur, Lannes, Friant, Fugières, Verdier, Zayouscheck et Veaux. La 1re *division* ou division d'avant-garde était commandée par Desaix ; la 2me par Régnier; la 3me par Bon ; la 4me par Menou et Vial ; et la 5me par Kléber et Duga. La *cavalerie* était sous les ordres de Dumas; l'*artillerie* sous ceux de Dommartin; et le *génie* sous ceux de Caffarelli Dufalga. L'*infanterie* se composait des 21e et 22e demi-brigades légères, et des 9e, 13e, 18e, 25e, 32e, 61e, 69e, 75e, 85e et 88e demi-brigades de ligne. La *cavalerie* était formée des 7e *bis* de hussards, 22e de chasseurs, et 3e, 14e, 15e, 18e et 20e de dragons. Il y avait en outre des *guides*, commandés par Bessières; 2 compagnies de *mineurs* et un bataillon de *sapeurs*.

L'armée navale était sous les ordres de l'amiral Brueys, qui avait Ganteaume pour chef d'état-major, et pour contre-amiraux Villeneuve, Blanquet-Ducheila et Decrès. La flotte se composait de 13 vaisseaux : l'un de 120 (*l'Orient*), deux de 80, et dix de 74; de deux vaisseaux vénitiens armés en flûtes; huit frégates de 40 et de 36; six frégates vénitiennes armées en flûtes; deux bricks; des cutters; des avisos; des chaloupes canonnières, au nombre de 72, et 400 bâtiments de transport. La force totale des équipages était de 10 000 hommes.

Parmi les savants et artistes qui accompagnaient l'armée, se distinguaient Monge, Berthollet, Dolomieu, Denon, Geoffroy Saint-Hilaire, Fourier, Jomard, Girard, Costaz, Dubois, Conté, Say, Nouet, Raffeneau-Delile, Lepère, Jollois, Parceval-Grandmaison, Redouté, Devilliers, Dutertre, Casteix, Jacotin, Lancret, Dubois-Aymé, Saint-Genès, Rosières, Chabrol, Coraboeuf, etc.

Cette expédition se termina sans aucun fruit politique pour la France, mais elle a fourni de glorieuses pages à son histoire : d'un côté, c'est la prise d'Alexandrie, les batailles des Pyramides, du Mont-Thabor, d'Aboukir (*Voy.* ces mots), etc.; de l'autre les germes civilisateurs laissés par notre occupation. La trace du passage de nos phalanges sur le sol égyptien ne s'effacera point; et la mémoire s'en perpétuera chez les générations à venir, comme celles d'aujourd'hui s'entretiennent encore de Sésostris et des luttes chevaleresques de Saladin. Bonaparte a frappé au plus haut degré l'imagination des Arabes; ils l'appellent le *sultan Kébir* (le sultan-foudre), et en parlent avec enthousiasme. Le voyageur rencontre quelquefois son portrait, conservé comme une relique, sous la tente d'un Bédouin, ou dans quelque habitation voisine des cataractes; et sa vie a été traduite en turc par l'ordre d'Ibrahim-Pacha.

EHRENBREITSTEIN. Ville située sur la droite du Rhin, dans la province Rhénane, en Prusse. Elle est dominée par un rocher de 260 mètres de hauteur, couronné par une forteresse célèbre qui fut prise, en 1637, par Jean de Weerdt; démantelée en 1801, elle fut rebâtie en 1815.

EHRESBOURG. Aujourd'hui *Stadtberg*, en Westphalie. C'était la place principale des Saxons occidentaux; Charlemagne s'en empara en 772. Dans ses environs se trouvait la fameuse colonne d'Hermann ou Irminsul.

EICOSIPENTARQUE. Du grec εἴκοσι (eicosi), vingt, πέντε (pente), cinq, et ἀρχή (arché), commandement. Chef de cinq fois vingt hommes dans la milice actuelle de la Grèce.

EICOSSÈRE (*Mar.*). Sorte de galère inventée par Hiéron et Archimède, qui était pourvue de seize fois vingt rames.

EINSIEDELN. Ville du canton de Schwitz, en Suisse. Les Français l'occupèrent en 1798.

EION. Aujourd'hui *Contessa*. Ville de l'Édonide, en Macédoine. Elle fut assiégée et prise par Cimon, général des Athéniens, en l'an 471 av. J.-C. Elle était défendue par Boyès.

ÉKEREN. Le combat de ce nom fut livré en 1703, par le maréchal de Boufflers, au baron d'Obdam qui commandait les alliés. Ceux-ci perdirent 4 000 hommes, 6 pièces de canon, 44 mortiers et tous leurs équipages.

ÉLAN. *Voy.* LAN.

ÉLANCEMENT (*Mar.*). Du lat. *lancea*, lance. Se dit de la partie arbitraire de la construction d'un navire, qui rend son avant aigu et lui donne de la pente et de la saillie du côté de la mer. L'élancement est pris en dehors de la longueur totale du navire considérée d'après sa quille, et contribue à sa grâce et à son élégance.

ÉLANGUEUR (*Mar.*). Instrument dont les pêcheurs de morue font usage pour attacher les têtes des poissons qu'on vient de prendre.

ÉLARGIR. En termes de manége, *élargir son cheval*, c'est lui faire serrer le mur, ou embrasser un plus grand espace de terrain.

EL-ARICH. Village et forteresse de Syrie. Il fut enlevé le 6 février 1799 par la division du général Régnier.

EL-ARROUCH (CAMP D'). Les Français y furent attaqués sans succès par les Arabes, le 20 mai 1842.

ÉLATÉE. Aujourd'hui *Turkochorio*. Ville de la Phocide, en Grèce. Elle est située près du Céphise. Incendiée par Xerxès, elle fut ensuite rebâtie, puis occupée par Philippe. Le consul T. Quintius s'en empara l'an 198 avant l'ère chrétienne.

ELBE. *Ilva* ou *Æthalia*. Ile de la Méditerranée, située en face la côte de la Toscane. Philippe III, roi d'Espagne, s'en empara en 1603, et elle passa ensuite sous la domination du souverain de Naples, qui la céda à la France en vertu du traité du 28 mars 1801. Lors de la première abdication de Napoléon Ier, les souverains coalisés s'accordèrent pour la lui donner en propriété. C'était à vrai dire une prison qu'ils croyaient facile à surveiller. L'empereur de Russie disait que, pour lui rendre le don plus agréable, on ferait bien de ne lui en livrer que la moitié, afin de lui laisser le plaisir de conquérir l'autre. Napoléon y résida depuis le 3 mars 1814 jusqu'au 26 février suivant. Son premier soin en arrivant avait été d'organiser ce minime royaume avec la même attention qu'il apportait naguère à ses vastes États. Il s'y était mis à l'abri d'un coup de main; il eût fallu, pour l'enlever de là, ou attenter à sa sûreté, ou déployer un grand appareil de forces. En 1815, l'île fut donnée à la Toscane.

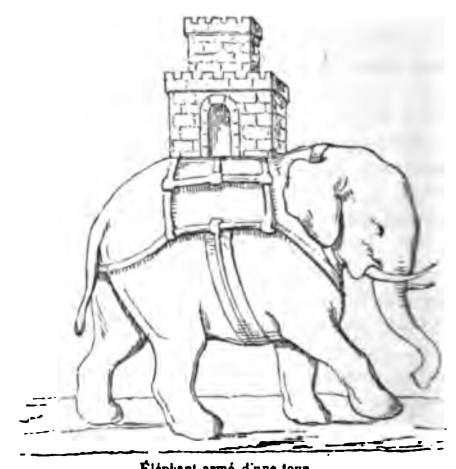
ELBÉE (GIGOT D'). Général vendéen, né à Dresde en 1752, mort en 1794. A la tête des paysans de Beaupréau, en 1793, il vint servir sous Cathelineau; puis, proclamé général en chef après la mort de celui-ci, il battit les républicains à Coron et à Beaulieu. Il n'éprouva plus ensuite que des revers : il fut battu à Luçon, blessé à Chollet, pris dans l'île de Noirmoutiers et fusillé.

ELBING. Ville importante de la Prusse proprement dite, qui fut fondée par les chevaliers teutons sur un bras de la Vistule. Elle fut prise en 1703 par le roi de Suède qui, outre une forte contribution exigée des habitants, enleva de la place 200 pièces de canon et 400 milliers de poudre.

ELCHINGEN. Village de la Bavière. Les Français y remportèrent une victoire signalée sur les Autrichiens, le 14 octobre 1805. Napoléon avait ordonné de s'emparer de la position de ce village, dont 16 000 Autrichiens défendaient le pont. Le maréchal Ney, ayant formé le 69e régiment de ligne en colonnes serrées, s'avança résolûment contre l'ennemi, qui, déconcerté par cette attaque audacieuse, abandonna le champ de bataille, y laissant 3 000 prisonniers.

ELCHINGEN (Le duc D'). Général de brigade, né en 1804, mort en 1854. Il était le second fils du maréchal Ney. Élève de l'École polytechnique, il servit d'abord en Suède dans un régiment d'artillerie, et lorsqu'il rentra en France, à la révolution de Juillet, il fut employé comme officier d'ordonnance du général Gérard. C'est en la même qualité qu'il accompagna le duc d'Orléans en Afrique, et qu'il prit part aux expéditions de Mascara et des Portes de Fer. Lieutenant-colonel en 1841, il fut attaché à la personne du comte de Paris; puis on lui donna le commandement du 7e régiment de dragons en 1844; et il fut élevé au grade de général de brigade en 1851. Placé à la tête d'une brigade de cavalerie à l'armée d'Orient, il mourut du choléra à Gallipoli.

ÉLÉPHANT. Du grec ἐλέφας (elephas). L'emploi des éléphants à la guerre remonte aux temps les plus reculés, surtout chez les Indiens; mais ce fut seulement à l'époque de l'expédition d'Alexandre qu'une armée européenne eut à les combattre. Lorsque le conquérant macédonien eut franchi l'Hydaspe, l'an 327 av. J.-C., il trouva, sur la rive opposée, Porus à la tête d'une armée où l'on comptait 200 éléphants, portant des tours, rangés à trente-deux mètres d'intervalle, couvrant



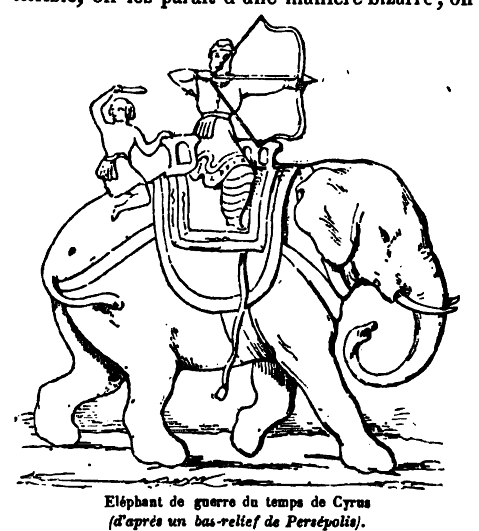
Éléphant armé d'une tour
(d'après une pierre gravée).

le corps de bataille, et s'appuyant sur 300 chars de guerre répartis en avant et autour des ailes. Les éléphants dispersèrent d'abord les troupes légères qui précédaient la phalange. « Ce qui étonnait le plus les Macédoniens, dit Quinte-Curce, c'était de les voir enlever avec leur trompe des hommes tout armés et les livrer par-dessus leur tête à leurs conducteurs. Cela rendit les Macédoniens plus circonspects; et comme tantôt ils attaquaient les éléphants, et tantôt ils s'enfuyaient, le combat fut douteux une grande partie du jour et n'était pas près de finir, s'ils ne leur eussent coupé les jambes avec leurs haches préparées à cet effet. Ils avaient aussi de fortes épées qu'ils appelaient *copides*, recourbées en forme de faux, avec lesquelles ils tranchaient les trompes de ces animaux, qu'ils craignaient plus que la mort, n'oubliant rien pour se garantir de leur fureur. » Arrien, parlant de la même bataille, s'exprime ainsi au sujet des éléphants: « Lancés dans les rangs, ils rompaient la phalange; mais, bientôt resserrés de toute part, ils ne deviennent pas moins terribles aux leurs qu'à l'ennemi; ils écrasent tout autour d'eux; on fait un massacre horrible de la cavalerie acculée dans cet endroit; les conducteurs des éléphants sont percés de traits; ces animaux harassés, couverts de blessures et sans guides, ne gardent plus aucun ordre; exaspérés sous les coups, la

douleur les rend furieux; ils s'emportent et foulent aux pieds tout ce qu'ils rencontrent. Les malheureux Indiens ne pouvaient échapper à leur furie. Les Macédoniens, ayant un plus grand espace pour se développer, ouvraient leurs rangs à l'approche des éléphants, qu'ils perçaient ensuite de traits; on voyait ces animaux énormes se traîner languissamment comme une galère fracassée, en poussant de longs gémissements. »

La victoire d'Alexandre mit en son pouvoir la plupart des éléphants de l'armée indienne. Au dire de Philostrate, il donna le nom d'Ajax à l'animal que montait Porus, le couvrit d'ornements précieux et fit garnir ses défenses d'anneaux d'or, sur lesquels était écrit: *Alexandre, fils de Jupiter, offre au soleil cet éléphant.* Cet animal, au reste, s'il faut en croire Plutarque, avait déployé un instinct merveilleux. Ainsi, tant qu'il avait senti son maître en état de combattre, il avait repoussé courageusement ceux qui l'attaquaient; mais quand il s'aperçut que le roi était couvert de blessures et près de défaillir, il se baissa à genoux, et tâtonnant doucement avec sa trompe les traits que Porus avait dans le corps, il les enleva l'un après l'autre. Les nombreux éléphants qu'Alexandre ramena de son expédition dans l'Inde furent répartis, après sa mort, entre ses successeurs, à qui ils rendirent de grands services dans les guerres subséquentes. Séleucus-Nicator, par exemple, en obtint une part si considérable que, suivant Plutarque, il reçut le surnom d'*Éléphantarque*; il en avait 400 à la bataille d'Ipsus, tandis que son adversaire, Antigone, ne pouvait lui en opposer que 75.

Dans son *Histoire militaire des éléphants,* le colonel Armandi fournit les détails suivants : « Pour donner aux éléphants un aspect plus terrible, on les parait d'une manière bizarre; on



Eléphant de guerre du temps de Cyrus
(d'après un bas-relief de Persépolis).

leur mettait des housses de drap rouge, couleur que l'on croyait propre à exciter leur ardeur. Les éléphants d'Antigone portaient, suivant Plutarque, des housses pareilles. Quelquefois on y ajoutait des ornements d'or et d'argent : ainsi étaient parés ceux d'Antiochus à la bataille de Magnésie. On leur peignait le front et les oreilles en blanc, en bleu ou en rouge. On avait remarqué que, lorsque ces animaux entrent en fureur, ils dressent leurs larges oreilles et les étalent d'une manière effrayante, et l'on voulait, en peignant ces parties de couleurs éclatantes, les rendre plus apparentes et en augmenter l'effet. Enfin, on leur attachait de grands panaches, des banderoles et des grelots. Ces animaux aiment, en effet, à être parés, et plus on les charge d'ornements, plus ils sont fiers et joyeux; aussi l'usage de les caparaçonner date-t-il de loin; nous en avons une preuve dans la description que Diodore de Sicile nous a laissée de ceux que Strabobatès, roi de l'Inde, avaient préparés pour repousser l'agression de Sémiramis:

« Souvent, pour les garantir autant que possible des coups de l'ennemi, on recouvrait de plaques de fer les parties de leur corps les plus exposées, comme la tête et le poitrail; quelquefois même on les cuirassait entièrement, et alors on les appelait κατάφρακτος (cataphractos), *loricati.* (*Voy.* CATAPHRACTE.) Tels étaient ceux de Juba, dans la guerre d'Afrique; c'est ainsi que sont souvent figurés ceux que l'on voit sur les médailles de César et de la famille Julia.

« On voit dans la *Tactique* d'Arrien que, pour rendre plus meurtrier l'effet des défenses des éléphants, on y adaptait des pointes d'acier, et que, pour les garantir des coups de l'ennemi, on les recouvrait de plaques de fer. Il paraît aussi que l'on attachait au poitrail de ces animaux des pieux ferrés ou de fortes piques, dont les pointes projetées en avant étaient en effet un bon moyen de percer la ligne ennemie; on fixait sans doute cet appareil aux défenses, pour lui donner plus de stabilité. Quant à l'usage de garnir de pointes d'acier les défenses des éléphants, il a été pratiqué de tout temps en Orient; on y faisait souvent tenir de véritables épées, des cimeterres et des poignards empoisonnés. On était même parvenu à armer leurs trompes de sabres et de faux, dont on leur apprenait à se servir avec adresse. Le sultan Akbar en avait beaucoup dressé à ce service; et le véridique Pyrard, voyageant en Orient au commencement du seizième siècle, assure avoir été témoin de ces exercices. Mais rien ne prouve que cette pratique ait été connue en Occident.

« Les jours de bataille, on donnait aux éléphants des boissons enivrantes et des drogues propres à les échauffer : c'était, en Europe, du vin aromatisé ou mêlé avec de l'encens; en Orient, une liqueur fermentée tirée du riz et de la canne à sucre, et où l'on faisait infuser de l'encens et de la myrrhe; à Ceylan, on les enivrait avec de l'opium. Quinte-Curce fait probablement allusion à l'état d'ivresse des éléphants de Porus, lorsqu'il dit qu'ils avaient été rendus

furieux à dessein. Il résulte également de l'histoire des Macchabées, que les Syriens et les Égyptiens enivraient leurs éléphants pour les exciter au carnage. »

Diverses dispositions étaient prises pour résister aux terribles attaques des éléphants. « Entre autres moyens, dit Végèce, on attelait deux chevaux bardés à un chariot, du haut duquel des soldats armés de toutes pièces portaient aux éléphants de grands coups de sarisse. Avec leurs armes défensives ils n'avaient rien à craindre des archers que les éléphants portaient, et ils évitaient la fureur de ces animaux par la vitesse de leurs chevaux. D'autres fois on leur opposait des fantassins cataphractaires, qui, outre l'armure complète, avaient encore le casque, les épaules et les bras hérissés de grandes pointes de fer, pour empêcher les éléphants de les saisir avec leur trompe. Cependant les anciens leur opposèrent principalement l'attaque par les vélites : c'étaient des jeunes gens armés à la légère, extrêmement agiles, et fort adroits à lancer à cheval les armes de jet. Ils voltigeaient autour des éléphants et les tuaient avec des épieux ou de grands javelots. Dans la suite les soldats, s'enhardissant, s'attroupaient pour les attaquer à coups de traits, et les abattaient sous la grêle des projectiles. On leur adjoignit des frondeurs qui, avec la fronde ou le furtibale, assommaient à coups de pierre les conducteurs des éléphants et les soldats qui étaient dans les tours : c'est le meilleur expédient qu'on ait trouvé. Outre cela, à l'approche de ces bêtes, les soldats ouvraient leurs rangs pour les laisser passer; et, lorsqu'elles avaient pénétré assez avant dans le corps de bataille, on les entourait et on les prenait sans les blesser avec leurs conducteurs. Il est bon de placer aussi, derrière la ligne, des balistes traînées sur leurs affûts par deux chevaux ou mulets, pour percer les éléphants quand ils s'avanceront à la portée du trait. Les balistes doivent être un peu plus grandes qu'à l'ordinaire, afin de lancer les traits plus loin et avec plus de force. Le fer des traits doit aussi être plus fort et plus lagre pour faire de grandes blessures dans ces grands corps. »

Il arrivait souvent que les éléphants devenaient aussi terribles pour leurs maîtres que pour leurs ennemis, et afin de combattre ce danger, on avait recours à un moyen expéditif de se débarrasser de ces animaux lorsqu'il y avait nécessité. A la bataille du Métaure, perdue par Asdrubal, frère d'Annibal, l'an 208 av. J.-C., « il y eut, dit Tite-Live, plus d'éléphants tués par leurs conducteurs que par l'ennemi : ces conducteurs étaient armés d'un maillet et d'un ciseau. Lorsqu'ils voyaient les animaux entrer en fureur et se précipiter au milieu des rangs carthaginois, ils introduisaient leur ciseau entre les oreilles, à l'articulation qui joint la tête au cou, et l'y enfonçaient de toutes leurs forces. C'était le moyen le plus prompt qu'on eût trouvé d'en finir avec ces masses énormes, quand on ne pouvait plus les maîtriser. Asdrubal en avait eu le premier l'idée. » A la bataille de Ctésiphon, gagnée par Julien sur Sapor, les Perses, d'après Ammien Marcellin, eurent recours au même expédient, et les conducteurs d'éléphants portaient, dans ce but, un couteau avec un manche lié à leur main droite.

Les éléphants n'étaient pas seulement employés dans les batailles; on tirait parfois d'eux quelque utilité dans les siéges. C'est ainsi que Polysperchon, nommé régent de Macédoine après la mort d'Antipater, assiégeant Mégalopolis, l'an 318 av. J.-C., tenta de faire monter à l'assaut 64 éléphants qu'il avait avec lui. Pour déjouer cette attaque, les assiégés placèrent sur la voie que devaient suivre ces animaux des planches garnies de clous, qui les estropièrent bien vite. Incapables de combattre, ils jetèrent leurs tours; puis, revenant sur l'armée de Polysperchon, y mirent un tel désordre, que celle-ci, attaquée sur ces entrefaites par les assiégés, fut obligée de battre en retraite. Pyrrhus ne fut pas plus heureux en faisant pénétrer des éléphants dans Argos; et il en fut de même d'Antigone Gonatas, assiégeant Mégare; de Sapor, devant les villes de Nisibe et d'Amide; et de Chosroès le Grand sous les murs d'Edesse.

Les éléphants remplacèrent les chars de guerre chez les Carthaginois, ils jouèrent un grand rôle dans les guerres puniques, et ce fut un spectacle curieux, dans la marche d'Annibal sur l'Italie, que le passage de ces quadrupèdes à travers les Alpes. Plusieurs rois d'Afrique, tels que Massinissa, Jugurtha, Juba, etc.,



Eléphant de guerre moderne, servant au transport des troupes et des bagages dans les Indes anglaises.

en possédèrent aussi un nombre plus ou moins considérable. Les Romains eux-mêmes ne dédaignèrent pas d'en faire usage. On voit les éléphants figurer à la bataille de Cynocéphale, contre Philippe de Macédoine; puis dans les

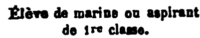
guerres contre Antiochus, contre les Celtibériens et Viriathe, contre les Arvernes et les Allobroges, et enfin dans l'armée des partisans de Pompée à la bataille de Thapsus gagnée par César sur Scipion, l'an 47 av. J.-C. Durant tout le moyen âge les éléphants figurèrent dans les guerres que se livrèrent les peuples de l'Asie, et furent même encore employés au dix-huitième siècle dans l'Inde. Hyder-Ali étant parvenu, en effet, à cerner une colonne anglaise, la fit d'abord entamer par l'artillerie, puis lança sur elle sa cavalerie et ses éléphants, qui achevèrent de la détruire.

ÉLÉPHANTAIRE. Celui qui, chez les Romains, conduisait à l'armée un ou plusieurs éléphants.

ÉLÉPHANTARQUE. Du grec ἐλέφας (éléphas), éléphant, et ἄρχων (archôn), commandant. C'était, chez les Romains, le chef d'une compagnie de soldats portés par des éléphants.

ÉLÉVATION (*Mar.*). En lat. *elevatio.* Se dit du plan sur lequel est projetée la hauteur de l'étrave et de l'étambot sur la quille d'un bâtiment que l'on veut construire.

ÉLÈVE DE MARINE (*Mar.*). Grade inférieur à celui d'enseigne de vaisseau. Il y a deux classes d'élèves. Aux termes de la loi du 20 avril 1832, pour devenir élève de 2[e] classe il faut passer par l'école navale; et nul ne peut être élève de 1[re] classe s'il n'a servi à bord d'un bâtiment de l'État comme élève de 2[e] classe, ou s'il n'a passé deux années à l'École polytechnique, et satisfait en outre à un examen sur la navigation. Les élèves de marine reçoivent aussi le nom d'*aspirants*, et anciennement ils portaient celui de *gardes-marines*. Les Anglais les appellent *midshipmen*. Autrefois, on formait aussi, dans nos ports, des élèves-commissaires et des élèves-chirurgiens de marine.


Élève de marine ou aspirant de 1[re] classe.

ÉLEVER (*Mar.*). Du lat. *elevare*. Par l'expression *élever un navire*, on entend s'en approcher, parce que, éloigné, il semble abaissé sous l'horizon. *S'élever au vent*, c'est s'approcher de sa direction, en louvoyant ou en gouvernant près; *s'élever en latitude*, c'est s'éloigner de l'équateur; *s'élever à la lame*, c'est céder sans secousses à l'impulsion des lames qui frappent le navire et le soulèvent par l'avant.

EL-HANCA (COMBAT D'). En Égypte. Les Turcs y furent défaits par le général Kléber, le 10 mars 1800.

ÉLINGUE (*Mar.*). Cordage ordinairement double, de diverses grosseurs, qui sert à élever toutes sortes de fardeaux pour charger ou décharger un navire. Il y a des élingues à pattes.

ÉLINGUER. Faire usage d'une élingue pour hisser un fardeau.

ÉLINGUET. *Voy.* LINGUET.

ELIO (FRANÇOIS-XAVIER). Général espagnol, mort en 1821. Il combattit les armées de Napoléon, et, lors de sa restauration, Ferdinand VII lui donna le gouvernement de Valence. A la révolution de 1820, les habitants, irrités contre lui, le livrèrent à une commission militaire qui le condamna à mort. Sa mémoire fut réhabilitée l'année suivante par le roi.

ELIS. Capitale de l'Élide. Elle fut assiégée et prise, l'an 396 av. J.-C., par les Spartiates, qui en réparèrent les fortifications. Une bataille y fut gagnée l'an 207 par les Eléens et les Romains réunis, sur Philippe de Macédoine, père de Persée.

ÉLITE. Du lat. *e*, partic. extr., et *lego*, je choisis. Se dit de soldats choisis.

ELME. *Voy.* HEAULME.

ÉLNE. *Illiberis*. Ville située sur le Tech, dans le département des Pyrénées-Orientales. Très-importante anciennement, elle fut ruinée par les siéges qu'elle eut à subir en 1285, 1474 et 1641. Dans ses environs l'empereur Constant fut tué par Magnence, en 350.

ELNEY. Petite île que forme la Severn près de Glocester. En l'an 1016, Edmond, fils d'Ethereld II, roi d'Angleterre, avait pour compétiteur à la couronne Canut, proclamé par les Danois. Après divers combats où les armées des rivaux avaient laissé la victoire incertaine, ceux-ci convinrent de terminer leur différend par un combat singulier. Ils se firent transporter dans l'île d'Elney, et les deux armées restèrent rangées en bataille sur les rives de la Severn. Les deux princes combattirent d'abord à cheval, puis mirent pied à terre pour se mesurer de plus près. Ils s'étaient déjà porté de rudes coups lorsque, pendant une suspension, Canut proposa à Edmond de cesser le combat et de partager amiablement le royaume qui leur avait mis les armes à la main. Edmond accepta cette offre. Alors il fut arrêté que le nord de l'Angleterre serait le lot de Canut, et le sud celui d'Edmond.

ÉLONGER (*Mar.*). Du lat. *e*, augm., et *longus*, long. *Élonger un câble, une bitture, une touée*, c'est poser sur le pont une portion de câble, de grelin ou d'aussière qu'on présume nécessaire pour filer du câble, pour mouiller, pour se touer ou se faire éviter; *élonger une ancre*, c'est la faire porter et mouiller par une chaloupe dans une direction prescrite; *élonger un filin*, c'est faire effort sur le filin pour lui procurer plus de longueur; *élonger une manœuvre*, c'est la déployer sur le pont pour en défaire les coques ou pour que les matelots la trouvent

disposée afin de la saisir et haler dessus; et *élonger la terre, une ligne de navires* ou *un quai*, c'est les prolonger en suivant une route parallèle à leur direction.

ÉLONGIS (*Mar.*). Pièces de bois en chêne, placées sur les jotteraux ou sur les noix des mâts, et dans le sens de la longueur du navire. Elles supportent les traversins, les hunes, les barres de perroquet, et les mâts supérieurs s'y soutiennent par leurs clefs.

ÉLOQUENCE MILITAIRE. Elle ne doit ressembler en rien à l'éloquence du barreau, à l'éloquence de la tribune; à la différence de celles-ci il faut que l'éloquence militaire soit brève, qu'elle contienne simplement deux ou trois phrases incisives qui aillent droit au cœur du soldat et parlent à son courage et à son orgueil. Parmi les chefs militaires français qui ont le mieux possédé ce genre d'éloquence, il faut placer au premier rang Henri IV et Napoléon. Les exemples suivants suffiront au surplus pour faire apprécier les nuances de cette qualité de l'homme de guerre.

Dans une bataille contre les Carthaginois, le préteur Cœdicius, ayant remarqué un poste très-important à occuper et dont la prise devait décider du sort de l'affaire, proposa au consul de s'en saisir; mais comme la chose paraissait impossible et presque désespérée, parce qu'il fallait traverser les rangs ennemis, le tribun s'en chargea. Se mettant à la tête d'un détachement de 400 hommes qui lui fut donné pour l'expédition, il dit en peu de mots aux soldats où il les menait et pourquoi, et termina ainsi sa communication : « Il nous faut aller là, mes amis; mais il n'est pas nécessaire d'en revenir. »

— Au moment de livrer bataille aux Teutons, sur les bords de l'Arc, Marius dit pour toute harangue à ses soldats, dévorés par la soif : « Voilà de l'eau devant vous, mais il faut l'acheter par le sang. »

— A la bataille de Munda, César, voyant plier les siens, s'élance de son cheval à terre, et, se plaçant devant ses lignes, s'écrie qu'il ne reculera pas d'un pas : « Voyez, ajoute-t-il, quel chef vous allez trahir et dans quelle occasion ! »

— Près de combattre, à la bataille de Poitiers, le roi Jean parcourut les rangs et dit à haute voix : « Entre vous autres, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, vous menacez les Anglais et désirez avoir le casque en tête devant eux : y êtes-vous? Je vous les montre; si leur veuillez remontrer leurs torts et venger les dommages qu'ils vous ont faits, car sans faute nous combattrons. »

— Louis XII faisait la guerre à la république de Venise, en 1498. Des Gascons, qui occupaient un poste important, se conduisaient avec mollesse. Le roi, en étant averti, se dirigea de leur côté, et la Trémouille, qui commandait ces Gascons, apercevant le prince, cria aux soldats : « Enfants, le roi vous voit ! » Ces mots furent électriques : les Gascons devinrent des héros, et leur vigueur détermina la victoire.

— Montluc ayant été chargé, en 1546, d'attaquer un fort près de Boulogne, dit à sa troupe au moment de partir : « Compagnons, vous savez ce que je sais faire. Voyez-vous cette enseigne des ennemis plantée sur la courtine? il faut l'aller prendre. Si, en y allant, quelqu'un de vous recule, je lui coupe les jarrets. Coupez les miens, si je ne vous donne l'exemple. »

— Au moment de livrer la bataille de Coutras, le roi de Navarre exhorta ses soldats à bien faire ; puis, se tournant vers le prince de Condé et le comte de Soissons, il leur dit : « Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et, vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. »

— A la journée d'Ivry, en 1590, Henri IV dit à ses troupes, en leur montrant son panache blanc : « Enfants, si les cornettes vous manquent, voici le signe de ralliement : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. » Puis, au moment d'aborder ses adversaires, il s'écria encore : « Mes enfants, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi. »

— Aux journées de Fribourg, en 1644, le duc d'Enghien, mettant pied à terre, lança son bâton de commandement dans les retranchements ennemis, et s'y jeta lui-même à la tête de 2000 soldats rebutés, qui en chassèrent 3000 ennemis victorieux combattant à couvert.

— La veille de la bataille de Torgau, Frédéric s'adressa ainsi à ses officiers : « Je vous ai rassemblés, messieurs, non pas pour vous demander votre avis, mais pour vous dire que j'attaquerai demain le maréchal Daun. Je sais qu'il occupe une bonne position; mais en même temps il est dans un cul-de-sac, et, si je le bats, toute son armée est prise ou noyée dans l'Elbe. Si nous sommes battus, nous y périrons tous et moi le premier. Cette guerre m'ennuie, elle doit vous ennuyer aussi; nous la finirons demain. »

— Henri de La Rochejaquelein, en se mettant à la tête des paysans de ses domaines, leur dit : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. »

— En 1796, Napoléon adresse à l'armée d'Italie, dont il vient d'obtenir le commandement, les paroles suivantes : « Soldats ! vous êtes nus, vous êtes mal nourris; le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables, mais ils ne vous procurent aucune gloire; aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; de riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir. Vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats d'Italie, manquerez-vous de courage? »

— Après son entrée dans Milan, le même capitaine parle ainsi à son armée : « Soldats ! vous vous êtes précipités, comme un torrent, du haut de l'Apennin ; vous avez culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche. Le Piémont, délivré de la tyrannie autrichienne, s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la France. Milan est à vous et le pavillon républicain flotte dans toute la Lombardie. Les ducs de Parme et de Modène ne doivent leur existence politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous menaçait avec tant d'orgueil ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage. Le Pô, le Tessin, l'Adda n'ont pu vous arrêter un seul jour. Ces boulevards vantés de l'Italie ont été insuffisants ; vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin. »

— Le 21 juillet 1798, en Égypte, comme l'armée marchait sur le village d'Embabeh, où les mameluks s'étaient massés pour attendre les Français, le lever du soleil vint offrir pour la première fois les Pyramides aux regards de ceux-ci, qui s'arrêtèrent d'un mouvement spontané pour admirer ces gigantesques constructions. Napoléon, profitant de l'extase qu'éprouvaient les siens, leur dit, avec cette forme poétique qui lui était familière et qui convenait si bien aux lieux où il faisait alors entendre sa voix : « Soldats ! vous allez combattre aujourd'hui les dominateurs de l'Égypte ! Songez que, du haut de ces monuments, quarante siècles vous contemplent ! »

— Au moment de livrer la bataille d'Austerlitz, il dit à son armée : « Souvenez-vous que cette bataille doit être un combat de géants. Il faut finir la campagne par un coup de tonnerre qui confonde l'orgueil de nos ennemis et apprenne enfin au monde que nous n'avons pas de rivaux. »

— Le 7 septembre 1812, comme on allait livrer la bataille de Borodino ou de la Moscowa, il dit simplement à son armée : « *Voilà le soleil d'Austerlitz !* »

Le tact du général doit aussi conformer son éloquence à l'espèce d'hommes à laquelle il s'adresse.

En 1702, les Anglais assiégeaient Cadix. Le général dit à ses soldats : « Anglais, qui mangez tous les jours du bœuf et de la bonne soupe, souvenez-vous bien que ce serait le comble de l'infamie que de vous laisser battre par cette canaille d'Espagnols qui ne vivent que d'oranges et de citrons. » Le prince Maurice, au surplus, n'employait les Anglais à des actions de vigueur que lorsqu'ils avaient, selon son expression, *la pièce de bœuf sur l'estomac.*

— Garibaldi adressait en 1850, au moment d'abandonner Rome, cette allocution aux volontaires qui servaient sous ses ordres : « Soldats ! la fortune qui nous trahit aujourd'hui nous sourira demain ; montrons-nous forts et bravons ses caprices. En attendant, voici ce que j'offre à ceux d'entre vous qui voudront me suivre : de la faim, de la soif, du froid, du soleil ! Point de munitions, mais des alertes continuelles ; point de poudre, mais des attaques à la baïonnette ; des marches forcées de jour et de nuit : la vie du soldat enfin. Qui veut la gloire me suive ! »

ELOS. Cette ville, qui se trouvait à peu de distance de Sparte et qui avait souvent à souffrir de ce voisinage, voulut s'affranchir par un coup éclatant du joug qu'elle subissait, et se mit en état de défense ; mais elle fut assiégée aussitôt par Agis, et forcée de se rendre à discrétion. Le prince laissa la vie aux habitants. Le nom d'*ilotes* ou habitants d'Élos devint dès lors synonyme du mot esclave.

EMBABEH. Village d'Égypte. L'armée expéditionnaire française rencontra en cet endroit, le 21 juillet 1798, les mameluks, commandés par Mourad-Bey et Ibrahim-Bey. De même qu'à Chébreis, Bonaparte forma des carrés de toute son infanterie, lesquels carrés, malgré toute l'intrépidité des attaques, ne purent être entamés. Acculés ensuite vers le Nil, une partie des mameluks trouva la mort dans le fleuve, et les autres laissèrent sur le champ de bataille 300 des leurs, un grand nombre de chevaux richement équipés, 40 pièces d'artillerie, et 400 chameaux chargés. Cette bataille reçut le nom de *bataille des Pyramides*, parce qu'elle fut livrée en vue de ces monuments.

EMBABOUINÉ (*Mar.*). Se dit quelquefois d'un bâtiment qui se trouve dans une mauvaise position, engagé dans une mer difficile, ou pris entre des écueils.

EMBANQUER (*Mar.*). Arriver sur un grand banc, comme celui de Terre-Neuve, par exemple.

EMBARCARDÈRE (*Mar.*). Nom que donnèrent les Espagnols et les Portugais, lors de la découverte de l'Amérique, aux points de la côte le plus favorablement situés, dans le voisinage des villes, pour l'embarquement des marchandises. Depuis lors on a étendu cette dénomination à des massifs de maçonnerie, à des espèces de jetées qui du rivage s'avancent dans la mer, en s'élevant à la hauteur d'une embarcation, pour faciliter les embarquements.

EMBARCATION (*Mar.*). Se dit de tout bateau à rames, ou n'allant à la voile que par occasion. Toute embarcation de bord a son équipage, son gréement et son armement particuliers. (*Voy.* CANOT.)

EMBARDÉE (*Mar.*). Mouvement de rotation alternatif de gauche à droite, et de droite à gauche, que le vent ou un courant considérable imprime à l'avant d'un navire à l'ancre.

EMBARDER (*Mar.*). Faire une embardée ou des embardées.

EMBARGO (*Mar.*). Mot qui vient de l'espagnol. Se dit de la séquestration ou de l'arrêt de navires ou de marchandises. L'embargo est l'obs-

tacle que, par des motifs présumés fondés sur l'intérêt public, un souverain apporte au départ de tous ou de quelques-uns des vaisseaux qui se trouvent dans les ports de sa domination, sans distinguer s'ils appartiennent à ses sujets ou à des étrangers, dans la vue soit d'employer ces navires à son service, soit d'empêcher des communications avec ses ennemis.

EMBARQUE! (*Mar.*). Cri pour appeler les personnes qui doivent prendre passage dans un canot, et les avertir que celui-ci va partir.

EMBARQUEMENT, EMBARQUER (*Mar.*). Action d'établir dans un navire son équipage, ses passagers, ses provisions, ses marchandises, etc.

EMBARRER (*Mar.*). *Embarrer un affût,* c'est agir sous cet affût avec une pince ou un anspect qui s'appuie sur le pont, de manière à pouvoir pointer la pièce en avant ou en arrière.

EMBASE. En termes d'artillerie, on désigne par ce mot un renfort de métal placé aux tourillons des bouches à feu, pour empêcher le ploiement desdits tourillons, ainsi que le vacillement de la pièce entre les flasques de l'affût, vacillement qui pourrait occasionner la rupture de cet affût, au moment de l'explosion.

EMBASINO (*Mar.*). Divinité que les anciens invoquaient lorsqu'ils étaient au moment de s'embarquer.

EMBATÉRIE. Du grec ἐν (en), vers, et βαίνω (bainô), marcher. Sorte de marche militaire des Grecs. On citait particulièrement l'embatérie des Lacédémoniens.

EMBATTÈS (*Mar.*). Vents réglés qui soufflent sur la Méditerranée, après la canicule.

EMBAUCHAGE. Délit qui consiste, soit à enlever des soldats à leur drapeau pour les enrôler au service d'une puissance étrangère, soit à les détourner de leur devoir pour les faire participer à des menées insurrectionnelles. Cet acte a été l'objet de plusieurs décisions législatives, comme les lois du 30 septembre 1793 et des 30 frimaire et 14 germinal an II. Le code des *délits et des peines militaires,* du 21 brumaire an V, porte, tit. IV, art. 1er : « Tout embaucheur ou complice d'embauchage pour une puissance en guerre avec la république, sera puni de mort. » La loi du 4 nivôse an IV, rappelée et confirmée par l'ordonnance du 11 mars 1815, réprime aussi l'embauchage par des peines sévères : l'embaucheur est puni de mort. La loi répute embaucheur tout individu qui, par argent, par discours ou par distribution et publication d'écrits incendiaires, chercherait à éloigner de leur devoir les soldats ou les citoyens appelés à repousser l'ennemi, ou à les faire passer aux rebelles.

EMBAUCHÉE (*Mar.*). Expression employée dans quelques ports et qui signifie l'heure du commencement du travail.

EMBELLE (*Mar.*). On donne ce nom à la partie de l'œuvre morte d'un vaisseau, qui se trouve comprise entre les haubans du grand mât et ceux de misaine. On dit *tirer en belle,* lorsqu'on dirige ses coups sur cette partie.

EMBELLIE (*Mar.*). Se dit du changement favorable et passager du temps ou de l'état de l'atmosphère. Ce mot désigne en outre l'intervalle qui sépare des lames d'eau qui se succèdent.

EMBLÉE (*Mar.*). Prendre un bâtiment d'*emblée,* c'est l'enlever d'un premier effort.

EMBLIER *Voy.* ENCOMBRER.

EMBODINURE (*Mar.*). Garniture de l'organeau d'une ancre.

EMBOÎTEMENT. On appelait autrefois *emboîtement de rangs,* une espèce d'entrelacement des soldats, au moyen duquel ils pouvaient tirer à la fois sur 4 ou 5 rangs, sans que les armes des derniers rangs pussent nuire aux premiers. Par *emboîter le pas,* ou entend marcher les uns derrière les autres, en se rapprochant de telle manière que le pied de chaque fantassin vienne se pôser à la place où était celui de l'homme qui le précède.

EMBOLOIDE. Se disait de la disposition des troupes grecques en embolon.

EMBOLON. Du grec ἔμβολον (embolon), éperon. Ordre tactique qui était usité dans la milice grecque. Il consistait dans l'arrangement d'une troupe en une forme plus ou moins convexe du côté de l'ennemi, c'est-à-dire ayant moins de front que de profondeur. L'embolon était un ordre offensif, mais non de résistance.

EMBOLUM. *Voy.* ROSTRUM.

EMBONPOINT. Au dire d'Aulu-Gelle, le chevalier romain devenu trop gras était condamné à la perte de son cheval.

EMBOSSAGE, EMBOSSER (*Mar.*). Action d'amarrer à l'ancre un navire, de manière qu'il puisse éviter ou changer de direction à volonté, et présenter le côté vers un point voulu. On *embosse* un bâtiment de guerre, une division, une escadre ou une armée navale qui veut présenter le travers, c'est-à-dire le flanc, afin de battre un fort, de se défendre contre d'autres vaisseaux, ou de protéger l'entrée d'un passage ou d'un mouillage. On dit qu'un navire fait ses *embossures,* lorsqu'il se dispose à s'embosser.

EMBOSSURE (*Mar.*). Amarrage fait sur un câble mouillé, ainsi que le grelin ou l'aussière qui servent à embosser. L'embossure diffère de la croupière, en ce que la dernière est amarrée beaucoup moins avant sur le câble, ou plus rapprochée du bord.

EMBOUCHE (*Mar.*). Se disait autrefois d'un navire pénétrant dans l'embouchure d'un fleuve.

EMBOUCHOIR. Pièce d'armurerie qui embrasse l'extrémité du bois et du canon du fusil de munition français et sur le devant de laquelle sont deux bandes, dont l'une, la bande inférieure, porte un guidon en forme de grain d'orge, qui

sert pour viser, et qu'on appelle *point de mire*, et sur le derrière est un entonnoir donnant passage à la baguette du fusil.

EMBOUCHURE. Nom que l'on donne à certaines ouvertures pratiquées de distance en distance le long de l'enceinte d'une place, pour donner passage aux bouches à feu qui défendent les approches. Ce mot s'emploie aussi quelquefois pour bouche, quand on désigne l'ouverture du canon.

EMBOUCHURE (*Mar.*). Entrée d'un port, ou l'extrémité inférieure par laquelle un fleuve, une rivière se jette dans la mer.

EMBOUDINURE. *Voy.* Embodinure.

EMBOUQUEMENT (*Mar.*). Entrée d'un passage entre des îles, des écueils, etc.

EMBOUQUER (*Mar.*). Donner dans un détroit, dans un canal ou une passe, pour les traverser.

EMBOURDER (*Mar.*). Accorer un vaisseau échoué pour qu'il ne tombe pas sur le côté.

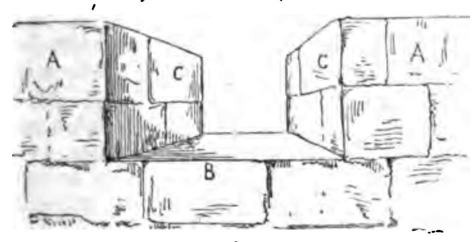
EMBOURDIGUE (*Pêche*). Se dit de certains goulets qui séparent les différentes chambres des bourdigues.

EMBOUVETER (*Mar.*). Se disait anciennement de l'action d'assembler à rainure et languette les bordages d'un franc-bord les uns dans les autres.

EMBRAQUER ou **ABRAQUER** (*Mar.*). Haler sur un cordage pour en faire disparaître le mou ou pour opérer un commencement de tension.

EMBRASSER. Se dit, en termes de manége, de l'action de faire de grands pas et prendre beaucoup de terrain, en maniant sur les voltes.

EMBRASURE. Espèce de fenêtre pratiquée dans le massif d'un ouvrage de fortification, pour donner passage à la bouche d'une pièce d'artillerie. Cette ouverture remplace aujourd'hui les *arbalestrières*, les *barbacanes* et les *mâchecoulis*



Embrasure.
AA. Merlons. B. Genouillère. CC. Joues.

du moyen âge. Les embrasures sont séparées par des *merlons*; on appelle *genouillère* leur appui; *joues*, leurs parois intérieures; et *directrice*, la ligne supposée qui les partage en deux portions égales.

EMBRAYEUR (*Mar. à vap.*). Pièce qui porte aussi le nom de *manchon d'embrayage*, et dont la destination est d'isoler l'arbre extérieur qui porte l'hélice, de l'arbre moteur qui porte les manivelles, lorsqu'on veut *affoler* le propulseur, c'est-à-dire le rendre indépendant de la machine. Cette pièce se compose de deux manchons à crans, dont l'un est solidement fixé sur une portion de la ligne d'arbre, et l'autre, mobile sur l'arbre extérieur, dans le sens de son axe.

EMBRIGADER. Réunir deux régiments pour en former une brigade. S'est dit principalement à l'époque où l'on donnait aux régiments le nom de *demi-brigades*.

EMBRUMÉ (*Mar.*). Se dit du temps chargé de brouillards, de brume.

EMBRUN. *Ebrodunum.* Ville fortifiée du département des Hautes-Alpes. Elle fut saccagée par les Vandales, les Huns, les Lombards et les Maures; prise par Lesdiguières en 1589, et par le duc de Savoie en 1692. Une bataille fut aussi livrée sous ses murs, en 569, par Mummol, l'un des plus illustres capitaines du temps, aux Lombards qui avaient envahi la France. Leur défaite fut complète.

EMBRUN ou **EMBRUNI** (*Mar.*). Ciel couvert de brouillards. — Espèce de brume que les vagues forment en se brisant, et qu'elles font tomber sur un navire.

EMBÛCHE. Du bas lat. *in*, dans, et *busca*, bois, buisson. Évolution de guerre qui consiste à placer un corps de troupes en un lieu couvert, dans le but de surprendre l'ennemi et de l'attaquer à l'improviste.

EMBUSCADE. Du lat. barb. *emboscata.* Lieu où l'on place des soldats en plus ou moins grand nombre, et cachés d'une manière quelconque, soit pour attendre l'ennemi au passage, soit pour tirer sur lui en se trouvant à l'abri, soit pour favoriser une opération. On pratique souvent des embuscades dans le sol, où l'on creuse des trous. On disait autrefois *caponnière*.

EMBUT (*Mar.*). Lorsqu'on fait avaler ou boire la toile à voile, on dit qu'elle a de l'embut.

ÉMÉETÉ. *Voy.* Patoo.

ÉMÉRILLON. Pièce de canon qui avait près de 2 mètres de longueur, et recevait un boulet du poids d'environ 1/2 kilogramme.

ÉMÉRILLON (*Mar.*). Sorte de croc tournant sur un bout de chaîne et qui sert à prendre des requins. — On donne aussi ce nom, dans les corderies, à un petit crochet dont on fait usage pour accrocher le fil.

EMERITI. Nom sous lequel on désignait les soldats romains libérés du service militaire. La durée de ce service était de vingt ans pour les légionnaires et de seize ans pour les prétoriens.

EMESA. Aujourd'hui *Hems* ou *Homs.* Ville de Syrie, située sur l'Oronte et dans laquelle on remarquait un célèbre temple du Soleil. L'empereur Aurélien y remporta une victoire sur la reine Zénobie, l'an 273 de l'ère chrétienne; et, en 636, les Sarrasins, conduits par Abou-Obéïdah, s'emparèrent de cette place.

ÉMÉUS. Village de la Judée, près duquel Judas

Macchabée défit l'armée que commandait Nicanor, général d'Antiochus.

ÉMIGRATION HELVÉTIQUE. Le 28 mars de l'année 58 av. J.-C., 360000 hommes, femmes et enfants, se dirigèrent de l'Helvétie sur la Gaule.

ÉMILE (Paul). Dit *le Macédonique*. Né l'an 227 av. J.-C., mort l'an 158. Il contribua, durant sa préture, aux succès des Romains en Espagne, et conquit la Ligurie pendant son premier consulat. Élu de nouveau l'an 168, il soumit la Macédoine, dont le roi Persée fut obligé de se rendre à lui. Le triomphe de Paul Émile à son retour à Rome fut remarquable par la quantité de numéraire et de bijoux déposés au trésor. Elle fut telle, au rapport de certains historiens, que les citoyens romains furent dispensés du payement des impôts jusqu'à l'an 44 av. J.-C.

EMMANCHER (*Mar.*). Entrer dans un bras de mer qui porte le nom de *manche*, comme celui de Bristol, ou celui qui est compris entre les côtes de la France et celles de l'Angleterre.

EMMANTELER. Revêtir une place d'une enceinte fortifiée.

EMMARINER (*Mar.*). Donner un équipage à un navire et le mettre en état de naviguer.

EMMASSEMENT. Se dit de l'action de réunir, dans les grandes manœuvres, l'infanterie en masses.

EMMAÜS. Plus tard *Nicopolis*. Ville de Palestine. Judas Macchabée y vainquit le Syrien Gorgias, et l'empereur Vespasien y établit une colonie de vétérans.

EMMÉNAGEMENT ou **AMÉNAGEMENT** (*Mar.*). Se dit de la distribution de l'espace compris, dans l'intérieur d'un navire, en cale, entre-pont, batteries, dunette, chambres, soute, magasins, etc. Les anciens vaisseaux se divisaient en trois étages où régnaient trois corridors : l'étage du bas renfermait les provisions, celui du milieu les appartements, et celui du haut les soldats et les armes. Sur les côtés se trouvaient la cuisine, les salles à manger, les écuries, etc. Nos frégates actuelles ont aussi trois étages : la cale; le faux-pont où sont les logements des officiers et les hamacs des matelots; puis le troisième étage qui supporte les canons. Une ordonnance du 20 décembre 1833 a prescrit des distributions uniformes pour la marine de l'État.

EMMIELLER (*Mar.*). *Emmieller un étai*, c'est remplir le vide qui est le long des torons des cordes dont l'étai est composé.

EMPANNER (*Mar.*). Mettre un vaisseau dans une situation telle qu'il ait les voiles orientées pour le maintenir sans faire le sillage. On *empanne* sous diverses allures et avec plus ou moins de voiles.

EMPANON. Se disait anciennement de la partie de la flèche qu'on garnissait de plumes; puis de la flèche elle-même, en prenant la partie pour le tout.

EMPÂTEMENT (*Mar.*). Longueur des torons décommis dans un cordage épissé. — Action d'enlacer ces mêmes torons.

EMPÂTER (*Mar.*). Faire des empâtures, c'est-à-dire joindre, dans la construction d'un navire, deux pièces de bois juxtaposées. — Croiser les torons d'un cordage les uns entre les autres, avant de passer les bouts opposés entre d'autres torons pour en faire une épissure.

EMPÂTURE ou **ÉQUERVE** (*Mar.*). Étendue en largeur et en longueur des surfaces par lesquelles deux pièces de bois se touchent.

EMPECINADO (Don Juan, dit El). Chef de guérillas, mort en 1825. Lors de l'insurrection de Madrid contre le gouvernement français, il se mit à la tête d'une bande de paysans et guerroya contre nous. Élevé par la junte centrale au grade de brigadier général, il ne quitta les armes qu'à la rentrée de Ferdinand VII. Cependant, il tomba dans la disgrâce de ce prince, pour s'être déclaré partisan de la constitution de 1812; et ayant pris part au mouvement insurrectionnel de 1820, il fut proscrit, puis condamné à mort et exécuté en 1825.

EMPELOTONNEMENT. Se dit de l'évolution qui a pour objet de former le peloton d'infanterie. Deux pelotons qui se recouvrent constituent un empelotonnement.

EMPENNE. Se disait anciennement d'un aileron de plume que l'on adaptait à une flèche, pour assurer la justesse de son vol.

EMPENNELAGE, EMPENNELER (*Mar.*). Se dit de l'assemblage de deux ancres mouillées, de grosseur inégale, dont la plus petite est placée en avant de la plus grande pour qu'elles travaillent ensemble à retenir le bâtiment.

EMPENNELLE (*Mar.*). Nom de la plus petite des deux ancres qui forment un empennelage.

EMPESER (*Mar.*). Se dit d'une voile qu'on a mouillée pour la rendre plus impénétrable au vent.

EMPILE (*Pêche*). Nom sous lequel on désigne des fils déliés, ordinairement doubles, auxquels on attache un hameçon, et qui s'ajustent aux lignes.

EMPLANTURE ÉLASTIQUE (*Mar.*). Disposition par laquelle le pied des mâts, au lieu d'être placé sur la carlingue, se trouve sur une pièce de bois assez longue, évidée en dessous, et reposant seulement par ses deux bouts sur cette même carlingue. Il en résulte que la pression du mât sur la quille est divisée, et que les contre-arcs de la quille sont atténués.

EMPLIR (*Mar.*). Du lat. *implere*. Ce mot s'emploie lorsqu'un bâtiment est gagné par une voie d'eau. On dit alors qu'il va s'emplir ou qu'il s'emplit.

EMPOINTURE (*Mar.*). Nom donné aux deux coins supérieurs d'une voile carrée où se réunissent les ralingues de côté et de têtière aux deux capelages de la vergue, de manière à former de chaque côté un œillet qui sert de passage aux haubans.

EMPORIÆ. Aujourd'hui *Ampurias.* Ville d'Espagne. L'an 195 av. J.-C., le consul P. Caton vainquit, dans ses environs, les Espagnols et en fit un grand carnage.

EMPORIUM. Lieu où les Romains établissaient un marché, une espèce de comptoir en pays ennemi, et qu'ils fortifiaient pour garantir leurs subsistances. Victumries, près de Plaisance, était un emporium que l'on avait fortifié pendant la guerre des Gaulois.

EMPOUPER (*Mar.*). Se dit d'un vaisseau que l'on prend én poupe.

EMPRESSER (*Mar.*). Haler fortement, appuyer. Se disait autrefois en parlant des boulines.

EMPRISE ou **PAS D'ARMES**. On donnait ce nom à des prouesses que les chevaliers accomplissaient en temps de paix, soit en l'honneur de leurs souverains, soit en celui de leurs dames, ou simplement par suite d'un vœu. Ils défiaient quelquefois, au milieu de la cour d'un prince, les plus vaillants à la joute, soit à fer émoulu, soit à lance morte; ou bien ils allaient garder un pont ou un chemin fréquenté, et, après y avoir appendu un écu à leurs armes, ils forçaient les autres chevaliers qui venaient à passer par là, à combattre contre eux. Le vaincu était obligé, soit de donner un gage que le vainqueur déposait aux pieds de la dame de ses pensées, soit de subir toute condition qui lui était imposée.

ÉNANCRÉ (*Mar.*). Se disait anciennement pour ancré.

ENCABANEMENT (*Mar.*). Partie de l'intérieur d'un vaisseau, qui se rétrécit depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCÂBLURE (*Mar.*). Se dit de la longueur d'un câble qui a 120 brasses ou 200 mètres. Les marins estiment les distances par encâblures, particulièrement celles qui sont rapprochées.

ENCADREMENT. Se dit du sergent et du caporal formant la gauche d'un bataillon. *Encadrer un peloton,* c'est le former des officiers et sous-officiers nécessaires pour les manœuvres.

ENCAISSEMENT. Dépôt et rangement des armes portatives dans des caisses destinées à cet usage.

ENCAMPANEMENT (*Mar.*). Partie évasée de l'extrémité extérieure de l'âme des carronades, laquelle facilite l'introduction du boulet.

ENCAPELER (*Mar.*). Se disait autrefois de l'action d'arrêter, de fixer un cordage.

ENCAPER (*Mar.*). Donner entre deux caps.

ENCAPUCHONNÉ. En termes de manége, on appelle *cheval encapuchonné* le cheval qui ramène l'extrémité de la tête contre le poitrail. (*Voy.* CHEVAL.)

ENCAQUER (*Mar.*). Ranger des harengs dans une caque.

ENCAQUEUR (*Mar.*). Celui qui encaque les harengs, c'est-à-dire qui les prépare, les sale et les embarille dans de petits barils appelés *caques.*

ENCASTILLAGE (*Mar.*). Élévation de l'arrière et de l'avant, et toute la partie du vaisseau qui se voit depuis la ligne d'eau jusqu'au haut du bois.

ENCASTREMENT. Entailles circulaires sur les flasques d'un affût pour recevoir les tourillons.

ENCEINTE. Ce mot s'applique, en général, à une ligne de muraille destinée à protéger une ville, ou simplement une forteresse, contre les attaques de l'ennemi. Dans l'origine, les enceintes n'étaient formées que de troncs et de branches d'arbres mêlés de terre, puis on éleva de petites murailles et des parapets. Au moyen âge, les enceintes devinrent circulaires ou à pans, entremêlées de tours. De nos jours, le mot enceinte désigne spécialement un ensemble de bastions et de courtines formant la clôture ou l'escarpe du corps d'une place, ensemble surmonté d'un parapet, quelquefois entouré d'une fausse braie, ou comprenant des demi-bastions.

ENCHAPURE. Morceau de peau qui saisit la chape ou le cadre d'une boucle, et qui la fixe à une courroie.

ENCLAVER (*Mar.*). Se dit pour placer, faire entrer, lorsqu'il s'agit d'un bout de bordage à loger dans sa râblure, ou dans une autre pièce de bois. Être *enclavé dans les glaces,* c'est être entouré et comme enfermé par elles.

ENCLOUAGE, ENCLOUER. Opération qui consiste à mettre une bouche à feu hors d'état de servir. On y procède en fichant avec force, dans sa lumière, un clou d'acier préparé à cet effet, et dont on fait sauter la tête. Lorsque ce clou fait défaut, on introduit du gravier dans la lumière, ou bien dans la pièce, non chargée, un boulet environné de feutre. On attribue le premier essai d'enclouage à Vimercato de Brême, presque au début de l'usage de l'artillerie.

EN COCHE (*Mar.*). On dit *la voile est en coche,* pour constater la plus grande hauteur à laquelle puisse s'élever une vergue qui porte une voile.

ENCOCHER. Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche.

ENCOCHURE. Entaille ou coche à l'extrémité de la vergue, où l'on amarre le bout des voiles.

ENCOLLER (*Mar.*). *Encoller une ancre,* c'est en souder la croisée à la vergue.

ENCOLURE. Du lat. *collum.* En termes de manége, on appelle *encolure renversée,* celle dont le contour, l'arc et la rondeur se trouvent en dessus, quand elles devraient se trouver en dessous.

ENCOLURE (*Mar.*). Ce mot désigne la hauteur du milieu de chaque varangue, tribord et bâbord, au-dessus de la sablure de la quille.

ENCOMBREMENT (*Mar.*). Les objets dits *d'encombrement* sont ceux qui occupent un volume considérable relativement à leur poids.

ENCONTRE (*Mar.*). Deux bâtiments sont *à l'encontre,* lorsqu'ils courent dans des directions opposées, mais parallèles, l'un ayant les amures à bâbord, et l'autre à tribord.

ENCOQUER (*Mar.*). Faire rouler un anneau de

fer, ou la boucle d'un cordage, le long de la vergue pour l'y fixer. On dit aussi *capeler*.

ENCOQURE ou **ENCOQUAGE** (*Mar.*). Place où l'on encoque.

ENCORNAIL (*Mar.*). Demi-rouet de poulie. — Place qu'il occupe dans certains plans au bout d'un mât ou d'une vergue.

ENCORNAT. *Voy.* JAUMIÈRE.

ENCOUTURE (*Mar.*). Disposition des madriers encouturés.

ENCOUTURER (*Mar.*). Croiser des bordages un peu l'un sur l'autre, au lieu de les joindre carrément.

ENCRE. *Tremper son pied dans l'encre*. Autrefois, les soldats consignés devaient remplacer une de leurs guêtres blanches par une guêtre noire; par suite de cette coutume, *tremper son pied dans l'encre* est devenu synonyme d'être consigné.

ENDENTEMENT (*Mar.*). Sorte d'engrenage entre deux pièces de bois, sur lesquelles on fait des dents pour les unir en les posant l'une sur l'autre bien ajustées.

ENDENTER (*Mar.*). Joindre des pièces de mâts, de vergues, au moyen d'adents en saillie et en retraite.

ENDIVISIONNEMENT. Formation d'une division par la réunion de deux pelotons.

ENDORMI (*Mar.*). On appelle *navire endormi*, celui qui, après avoir été arrêté, n'a pas encore repris son erre.

ENDURE TRIBORD! (*Mar.*). Commandement aux canotiers de tribord de diminuer l'effort qu'ils font sur leurs avirons, pour aider au gouvernail quand il n'a pas assez de puissance.

ÉNERVÉ (*Mar.*). Se dit d'un cordage avarié.

ENFANTS DE TROUPE. Fils de militaires élevés



Enfants de troupe, petite tenue.
Chasseur à pied. Elève fifre des voltigeurs.

dans les régiments aux frais de l'État. On en admet deux par compagnie; ils reçoivent le pain, la demi-solde et l'habillement jusqu'à l'âge de seize ans, époque à laquelle, s'ils veulent contracter un engagement, ils deviennent soldats; et leur service commence à dater de ce moment. Ils sont libres, au même âge, de suivre une autre carrière que celle des armes, mais alors ils n'ont plus droit à aucune fourniture. Le nom du Prince impérial se trouve inscrit sur les rôles des enfants de troupe des grenadiers de la garde.



Enfant de troupe des grenadiers en grande tenue.

ENFANTS PERDUS. Nom que l'on donna à un corps de volontaires placé sous les ordres du maréchal de Brissac. Ce corps était composé de cinquante à soixante vauriens, gentilshommes condamnés au bannissement ou pendus en effigie. Pour justifier l'emploi de pareils hommes, le maréchal disait : « Dans notre vie aventureuse, il ne se présente que trop de circonstances où les chances du combat sont loin d'être égales, et où il faut s'exposer à une mort presque inévitable. Quoique chaque soldat doive y aller de bon cœur, si on le lui commande, j'y envoie de préférence mes enfants perdus, et ils y courent gaiement comme à une fête. S'ils succombent, leur mort a du moins été utile à l'État; s'ils échappent au danger, la pensée d'avoir rendu un service à la patrie, et l'influence de la bonne discipline, réveillent en eux le sentiment de l'honneur, et la société retrouve ses enfants perdus. »

On continua, après le maréchal, à appeler du même nom les soldats qu'on tirait à l'armée de diverses compagnies, et qui marchaient à l'avant-garde pour forcer un poste ou engager le combat. Lorsque celui-ci avait commencé, les enfants perdus rejoignaient leurs compagnies pour donner avec elles. « Nous avons bien eu, et nous avons encore aujourd'hui, dit Brantôme, nos enfants perdus; mais ils ne servent qu'à attaquer et à faire quelques escarmouches légères avant les batailles, et, lorsqu'elles se sont accostées et mêlées, ils se retirent, ainsi que fit M. de Montluc. Après qu'il eut très-bien fait son devoir avec ses enfants perdus à la bataille de Cérisolles, il se retira à son bataillon et y prit la pique et y combattit avec le gros. Cela s'est vu aussi très-bien en nos guerres et batailles, tant étrangères que civiles. »

Le chroniqueur Guibert de Nogent donne les détails curieux qui suivent sur une espèce de corps *d'enfants perdus* qui s'était formé dans l'armée conduite par Godefroy. « Il y avait, dit-il, dans l'armée, une troupe d'hommes qui marchaient toujours pieds nus, ne portaient point d'armes, n'avaient pas la permission d'avoir le moindre argent, et qui, en proie au dénûment et à la misère, marchaient en avant de tous les autres, et se nourrissaient de racines, d'herbes et des plus grossiers produits de la terre. Un homme, originaire de Normandie, noble de naissance, à ce que l'on dit, bien qu'il ne possédât pas de fief et que de chevalier il fût devenu fantassin, ayant vu ces hommes errant de tous côtés en vagabonds, déposa les armes et les vêtements qu'il portait d'ordinaire, et voulut se faire leur roi. Il commença par prendre un nom de la langue barbare du pays, et se fit appeler *le roi des Thafurs*. On appelle Thafurs, parmi les Gentils, ceux que nous pourrions appeler, pour parler littéralement, des *trudennes* (truands), c'est-à-dire des hommes qui poussent ou traversent légèrement une vie vagabonde. Cet homme, aussitôt que la multitude qui marchait sous ses ordres arrivait au passage de quelque pont, ou à l'entrée d'un défilé, allait occuper le passage, et après avoir fouillé ses hommes un par un, s'il arrivait que l'un d'entre eux eût seulement la valeur de deux sous, il le renvoyait sur-le-champ de sa troupe, lui ordonnait d'acheter des armes, et le forçait de se réunir aux autres soldats. Ceux, au contraire, en qui il connaissait le goût de cette pauvreté habituelle, et qu'il voyait n'avoir point mis d'argent en réserve ou n'en avoir point recherché, il les attirait spécialement à lui pour les incorporer à sa troupe. On serait peut-être disposé à croire que ces gens-là étaient nuisibles à l'intérêt général, et que lorsque les autres auraient pu avoir du superflu, ceux-ci l'absorbaient sans aucune espèce d'avantage. On ne saurait dire à quel point ces hommes se rendaient utiles en transportant les vivres, en levant les tributs, en lançant des pierres durant les siéges, en portant des fardeaux, en renversant les balistes et les machines des ennemis. En outre, lorsqu'on eut trouvé quelques morceaux de chair humaine enlevés sur les cadavres des païens devant Marrah et en d'autres lieux, au moment où l'on était en proie à une famine excessive (ce qui fut reconnu, d'une manière positive, avoir été fait en cachette par ces hommes, et cependant très-rarement), cette horrible nouvelle étant parvenue chez les Gentils, le bruit se répandit parmi eux qu'il y avait dans l'armée des Francs des hommes qui se nourrissaient de la chair des Sarrasins. Et dans la suite ces mêmes hommes, pour répandre encore mieux cette opinion parmi les ennemis, et pour leur inspirer plus de terreur, s'emparèrent un jour du cadavre d'un Turc, le mirent, à ce qu'on dit, sur un feu qu'ils avaient préparé à cet effet, et le firent rôtir à la vue de tout le monde, comme une viande bonne à manger. Les Turcs ayant appris ce fait, et croyant à la réalité de ce qui n'était pourtant qu'une feinte, en vinrent dès ce moment à redouter les étranges procédés des Thafurs beaucoup plus que toutes les puissances d'aucun de nos princes. »

ENFANTS TROUVÉS (*Mar.*). On nomme ainsi les personnes qui se cachent à bord pour faire une campagne sans en avoir reçu l'ordre, et qui ne se montrent qu'après que le bâtiment se trouve en haute mer. On dit alors qu'elles ont passé *par-dessus bord*.

ENFILADE. On dit de tranchées, de lignes de troupes ou de fortifications qui sont droites et peuvent être aisément balayées par le canon de l'ennemi, qu'elles sont en *enfilade*. Se dit aussi de la ligne droite que suit un projectile qui peut agir parallèlement à un chemin couvert aux défenses d'une place, etc.

ENFILADE (*Mar.*). Ce mot désigne l'action de tirer des boulets de canon dans le sens de la longueur.

ENFILER. *Enfiler une tranchée*, c'est la battre en ligne droite.

ENFILER (*Mar.*). *Enfiler un bâtiment*, c'est tirer des coups de canon sur un bâtiment ennemi dans le sens de sa longueur.

ENFLÉCHURES (*Mar.*). Échelons en quarantainier fixés sur les haubans.

ENFONCEMENT (*Mar.*). Se dit de la portion d'une baie, d'une rade ou d'un port, qui se trouve le plus rapprochée de terre ou le plus à l'abri.

ENGADINE. Vallée de la Suisse, dans le canton des Grisons. Il s'y livra plusieurs combats entre les Français et les Autrichiens, de 1799 à 1801.

ENGAGEMENT. Se dit d'un combat de peu de durée.

ENGAGEMENT VOLONTAIRE. Il est autorisé, en France, sous certaines conditions d'âge, de santé et de moralité. Ainsi la loi exige l'âge de seize ans pour la marine, et celui de dix-sept pour l'armée de terre. Il faut produire en outre un certificat de bonnes vie et mœurs et le consentement des parents ou tuteurs.

ENGAGER (*Mar.*). *S'engager sous voile*, se dit d'un bâtiment pris en travers par un coup de vent violent, qui le fait fortement incliner.

ENGAMER (*Pêche*). Se dit du poisson qui avale l'hameçon.

ENGANTER (*Mar.*). Courir sur un bâtiment, l'approcher d'une manière sensible.

EN-GARANT (*Mar.*). Expression affectée surtout à indiquer la nécessité de grandes précautions à prendre pour filer sur retour un cordage qui est en action.

ENGEN. La bataille de ce nom fut gagnée le 3 mai 1800 sur les Autrichiens, par le général Moreau.

ENGERBER. Ranger des barils de poudre dans un magasin.

ENGHIEN. Ville de la province de Hainaut, en Belgique. Les Français y battirent les coalisés en 1792.

ENGIGNOURS. *Voy.* Génie militaire.

ENGIN. Du lat. *ingenium.* Nom générique sous lequel on désignait toutes les machines de guerre, avant l'usage des canons. Par *engins à verge*, on entendait les diverses espèces de catapultes, les pierriers, etc.

ENGIN (*Mar.*). Ce terme est employé, comme expression de mépris, pour désigner tout bâtiment mal construit et mal armé.

ENGINADURE. *Voy.* Ronsture.

ENGLAINÉ. *Voy.* Barbelé.

ENGORGER (*Mar.*). *S'engorger* se dit d'un port, d'un havre, d'un chenal, etc., qui se comble de sable, de galets, de vase, etc.

ENGOUJURE (*Mar.*). Sorte de rainure disposée en travers sous les caisses des mâts de hune et de perroquet, et destinée à recevoir des bragues.

ENGOURDI (*Mar.*). On dit qu'un navire est *engourdi*, lorsqu'il paraît immobile au milieu d'une grosse mer.

EN GRAND (*Mar.*). Se dit pour tout à fait, sans précautions, sans retenue.

ENGRAVER (*Mar.*). *S'engraver*, c'est toucher avec son navire sur un fond de gravier. *Engraver les boutiques*, c'est les arrimer dans la cale, en les enterrant dans le gravier qui sert de lest.

ENGRENAGE (*Mar.*). Du lat. *crena*, cran. Arrimage ou disposition d'une futaille, d'un boucaut, etc., dans les vides que présentent les antennes d'un plan de cale.

ENGRENER (*Mar.*). Du lat. *crena*, cran. *Engrener une pompe*, c'est jeter de l'eau dans cette pompe, pour la préparer à agir.

EN HAUT LE MONDE! (*Mar.*). Commandement pour faire monter tout l'équipage sur le pont.

ENHUCHÉ (*Mar.*). Un bâtiment *enhuché* est celui dont l'avant ou l'arrière est trop élevé sur l'eau, ce qui gâte ses proportions et le fait obéir trop facilement à la lame sur une mer agitée.

ENJALER (*Mar.*). Garnir une ancre de son jas.

ENLARME (*Pêche*). Nom que portent les petites branches placées le long d'un verveux.

ENLARMER (*Pêche*). Se dit d'un filet que l'on borde d'une lisière de fortes mailles.

ENLEVER. Du lat. *levare*, lever. Se dit pour s'emparer, forcer, emporter d'assaut un poste, une place, une province, une campagne.

ENLEVEUR. On appelait autrefois *enleveurs de quartiers*, certains partisans qui cherchaient à surprendre, qui se faisaient une gloire de forcer les ennemis dans leurs quartiers.

ENLIOUBER (*Mar.*). Se dit de deux pièces de bois quand on fait entrer le bout de l'une dans une espèce de gueule de loup pratiquée au bout de l'autre.

ENNA. Aujourd'hui *Castrogiovanni.* Ville de la Sicile ancienne. C'est dans cette cité et dans celle d'Agrigente que commença la première guerre des esclaves, l'an 138 av. J.-C.; Tauroménium et Enna furent les plus fortes places des insurgés. Elle fut prise la dernière, l'an 132, par le consul Rupilius, ce qui acheva la défaite des esclaves et de leur roi Eunus.

ENNÈRE (*Mar.*). Sorte de galère, du genre des trirèmes, inventée par Mnésigéton.

ÉNOMARQUE ou **ÉNOMOTARQUE.** Du grec ἐνωμοτία (enômotia), énomotie, et ἀρχος (archos), chef. Commandant d'une énomotie, chez les Grecs.

ÉNOMOTE. Soldat qui, à Lacédémone, faisait partie d'une énomotie.

ÉNOMOTIE. ἐνωμοτία (enômotia). Subdivision de la phalange grecque. Sa force numérique, qui a varié, s'élevait toutefois de 20 à 50 hommes. Chez les Lacédémoniens, l'énomotie, subdivision de la mora, se composait, à ce que l'on croit, de 25 hommes.

ENRÉGIMENTER. Incorporer dans un régiment. Se dit particulièrement de la formation d'un régiment au moyen d'hommes provenant de différents corps.

ENRÔLEMENT. *Voy.* Recrutement.

ENSABLER (*Mar.*). *S'ensabler*, c'est toucher avec son navire sur un fond de sable. *Ensabler un canot*, c'est lui donner de l'air pour le faire échouer sur le sable.

ENSABOTÉ. On appelle *boulet ensaboté*, un boulet placé dans un sabot de bois, au sommet de la gargousse, pour qu'il entre avec elle dans le canon.

ENSEIGNE. Du lat. *signum*, signe. Se dit pour drapeau. (*Voy.* ce mot.) On désignait aussi sous ce nom, au moyen âge, une troupe de 200 à 500 hommes qui marchait sous le même étendard, et qu'on assimilait, selon les circonstances, à une compagnie ou à un bataillon. On appelait encore *enseigne* ou *porte-enseigne*, l'officier qui portait l'enseigne, grade qui fut remplacé, sous Henri IV, par celui de sous-lieutenant. — On nommait aussi *enseignes* les voiles, écharpes, etc., qu'un chevalier recevait de sa dame et qu'il suspendait à son heaume où à sa lance.



Officier porte-enseigne sous Louis XIII (1630) (d'après Ab. Bosse).

ENSEIGNE (*Mar.*). Officier dont le rang correspondait à celui de lieutenant dans l'armée de terre, et que l'on qualifiait de *lieutenant* lorsqu'il était embarqué. Il tirait son nom de ce que, dans l'origine, il était chargé, durant le combat, de protéger l'enseigne ou le pavillon de poupe, qui marque à quelle nation le vaisseau appartient. Ce grade a été remplacé par celui de lieutenant de frégate, qui correspond à celui de lieutenant en premier dans l'armée de terre. On désignait autrefois sous le nom de *gaule d'enseigne*, un petit mât placé à l'arrière du navire, et qui servait à déployer le pavillon.

ENSELLÉ. Se dit, en termes d'équitation, d'un cheval qui a le dos bas et enfoncé. Ces chevaux, qui manquent fréquemment de force, se lassent bientôt, et sont difficiles à seller.

ENSELLÉ (*Mar.*). On appelle *vaisseau ensellé*, celui dont le milieu est bas et dont les extrémités sont relevées.

ENSEMBLE. Du lat. *in*, dans, et *similis*, semblable. Ce mot exprime l'exécution exacte et simultanée des mêmes mouvements. En termes de manége, *conduire son cheval avec ensemble*, c'est accorder le jeu des poignets avec celui des jambes.

ENSEMBLE (*Mar.*). On appelle *mouvement d'ensemble*, la manœuvre générale d'une flotte ou d'une escadre. Le commandement: *Ensemble!* indique aux matelots ou aux rameurs qu'ils doivent faire des efforts simultanés.

ENSIS. L'un des noms que les Romains donnaient à l'épée.

ENSISHEIM. *Urunca*. Ville située sur l'Ill, dans le département du Haut-Rhin. Elle fut prise et reprise par les Suédois, les Impériaux et les Français, pendant la guerre de Trente ans, et cédée à la France après la paix de Münster, en 1648.

ENTABLER. Se dit, en termes de manége, d'un cheval dont les hanches devancent les épaules quand il manie de deux mains, tant sur les voltes que sur les changements de main.

ENTAILLER (*Mar.*). Se dit d'une pièce de bois que les charpentiers travaillent pour qu'elle puisse recevoir le bout d'une autre.

ENTAMER. Du grec ἐντέμνειν (entamnein, formé de ἐν (en), dans, et de τέμνειν (temnein), couper. *Entamer un carré*, un *corps de troupes*, c'est commencer à le rompre, à le faire fléchir. — En termes de manége, *entamer le chemin*, c'est commencer à galoper; *entamer un cheval*, c'est commencer son éducation.

ENTER (*Mar.*). Du lat. *inserere*, inciser. S'entend de deux pièces de bois réunies à leur extrémité par une entaille ou un écart.

ENTERRER. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui, en cherchant un point d'appui sur la main du cavalier, baisse la tête et s'abandonne sur ses épaules.

ENTONNOIR. Espèce de cratère produit par l'explosion d'une mine. — Instrument qui sert à couler la poudre dans la lumière des pièces.

EN TRAVERS (*Mar.*). Mettre *en travers*, c'est mettre en panne; aller *en travers*, c'est dériver considérablement; être *en travers à la lame* ou *au vent*, c'est présenter le côté à la lame ou au vent; être *échoué en travers*, c'est être échoué sur le côté.

ENTRAVERSER (*Mar.*). *S'entraverser* est l'action de présenter le côté d'un bâtiment de guerre, c'est-à-dire son travers, soit à une batterie de terre, soit à un point de la côte, soit enfin à d'autres bâtiments qu'on veut canonner.

ENTRE (*Mar.*). Du lat. *inter*. Un bâtiment est *entre deux feux*, lorsqu'il est canonné tribord et bâbord; il est *entre vent et marée*, quand le vent et la marée agissent sur lui en sens contraires; et il a le vent *entre deux écoutes*, lorsqu'il est poussé par un vent de l'arrière.

ENTRE-BÂT. Se dit du milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRECASTEAUX (JOSEPH-ANTOINE BRUNI D'). Né à Aix en 1740, mort en 1793. Entré fort jeune dans la marine royale, il commandait, en 1785, les forces navales dans l'Inde. Envoyé, en 1791, avec deux frégates, à la recherche de La Pérouse, il reconnut la côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie, de l'île de Bougainville, et de la partie sud-ouest de la Nouvelle-Hollande. Il explora aussi, sur les côtes de la Tasmanie, une suite de points auxquels il laissa son nom. Il mourut en mer, près de Java. Le capitaine de Rossel, qui dirigea après lui l'expédition commencée par d'Entrecasteaux, en écrivit une relation qui fut publiée en 1808.


Entrecasteaux (D')
(d'après Quenedey).

ENTRE-DEUX (*Mar.*). On appelle *entre-deux des sabords*, l'espace plein de la muraille intérieure qui est entre deux sabords; et *entre-deux des lames*, l'espace vide que laissent entre elles les lames élevées par une grosse mer.

ENTRÉE (*Mar.*). On nomme *havre d'entrée*, celui qui est accessible en tout temps, parce qu'il contient toujours assez d'eau pour porter les navires.

ENTRÉMISE. Pièces de bois que l'on place dans les vaisseaux entre les baux et les barrots, et sur lesquelles portent les hiloires des ponts. Elles servent à maintenir d'autres pièces de bois à leurs distances respectives. — Se dit aussi de pièces de bois qui bordent les écoutilles d'un pont.

ENTRE-PAS. C'est, en termes de manége, une espèce d'amble.

ENTRE-PONT (*Mar.*). Étage ou intervalle qui

sépare deux ponts dans un vaisseau. — Etage inférieur dans un grand navire. — Espace compris entre la batterie basse et celle qui se trouve immédiatement au-dessus.

ENTREPOT (*Mar.*). Du lat. *interpositus*. Port libre ou place de commerce où les marchandises étrangères qui ne peuvent entrer dans la consommation intérieure du pays sont déposées dans des magasins surveillés par la douane, pour être ensuite réexportées. — L'entrepôt est aussi un local où le commerce est autorisé à déposer temporairement les marchandises importées dont il ne veut ou ne peut pas se défaire à l'instant même, marchandises qu'il a la faculté de réexporter en franchise ou de n'acquitter qu'au moment où elles sont livrées à la consommation intérieure. On distingue : l'entrepôt *réel*, magasin fermé à deux clefs dont l'une est dans les mains du commerce et l'autre dans celles de la douane; et l'entrepôt *fictif*, dont la douane n'a pas la clef.

ENTRE-SABORDS. *Voy.* ENTRE-DEUX.

ENTRETENU (*Mar.*). Se dit du marin qui reçoit un traitement sans faire un service actif.

ENTRE-TOISE (*Mar.*). Pièce de bois placée en travers, entre celles qui forment les flasques d'un affût. — Pièce de bois d'assemblage aux bigues d'une machine à mâter.

ENTRE VENT ET MARÉE. *Voy.* ENTRE.

ENTURE. Réparation que fait un armurier à un bois de fusil en y insérant un morceau neuf.

ENVALEMENT, ENVALER (*Pêche*). Termes qui désignent l'action de tenir un verveux ouvert.

ENVASER (*Mar.*). *S'envaser*, c'est toucher avec un navire sur un fond de vase. *Envaser un bâtiment*, c'est l'échouer sur la vase.

ENVELOPPE. *Voy.* CONTRE-GARDE.

ENVERGUÉ (*Mar.*). Terme employé par les matelots comme synonyme d'*embarrassé*.

ENVERGUER (*Mar.*). Fixer une voile à une vergue, à une corne ou à une draille, par la ralingue d'envergure. Un pavillon s'envergue sur un bâton, ainsi que les flammes ou cornettes.

ENVERGURE (*Mar.*). L'envergure, la ralingue d'envergure d'une voile, est la longueur du côté, ou le côté lui-même par lequel cette voile est enverguée. L'envergure d'un bâtiment est la longueur générale de ses vergues.

ENVOYER (*Mar.*). Mettre la barre du gouvernail sous le vent, pour commencer à faire virer un bâtiment vent devant. Lorsqu'on commande cette manœuvre au timonier, on fait usage du mot : *Envoyez!*—Ce même mot, adressé aux canonniers, leur ordonne de commencer le feu.

ENZERSDORF. Petite ville de la basse Autriche. Les Français y défirent les Autrichiens, le 4 juillet 1809.

ENZILI ou **ZINZILI.** Ville du Ghilan, en Perse. Elle est située sur une petite péninsule formée par la mer Caspienne, et fut dévastée par les Russes en 1805.

ÉÔNE. ζώνη (zônê). Ceinture dont les Athéniens s'enveloppaient les hanches à la suite de la cuirasse. Elle était faite de cuir ou de toile, et garnie de bandes d'acier ou de fer.

ÉPAGOGUE. Du grec ἐπάγω (épagô), je marche. Nom que donnaient les Grecs à une manœuvre qui consistait à se ployer pour marcher dans une direction perpendiculaire à la ligne de bataille. Après avoir fixé l'étendue du front de la colonne que l'on formait de la sorte, et désigné la subdivision de base, toutes les subdivisions analogues se portaient alors, par une marche de flanc, en avant ou en arrière de la première.

EPAMINONDAS. Célèbre général thébain, mort l'an 363 av. J.-C. Il aida d'abord Pélopidas à chasser de Thèbes les Lacédémoniens, qui s'en étaient emparés par trahison. Nommé général dans la guerre qui se déclara entre Thèbes et Lacédémone, il gagna, l'an 371, la bataille de Leuctres qui coûta la vie au roi ennemi Cléombrote. Il envahit quatre fois la Laconie, releva Messène, et fonda Mégalopolis en Arcadie. Pour prix de ces exploits, peu s'en fallut qu'il ne recueillît une condamnation à mort, comme ayant excédé de quatre mois la durée de son commandement. Rappelé à la tête de l'armée, il obtint des avantages en Thessalie sur Alexandre de Phères, fit de nouveau la guerre aux Spartiates, et remporta sur eux, l'an 363, la bataille de Mantinée. Blessé mortellement dans le combat, il s'écria, en apprenant la défaite de l'ennemi : « *J'ai assez vécu, puisque je meurs sans avoir été vaincu.* » Et comme on lui témoignait des regrets de ce qu'il mourait sans postérité, il répondit : « *Vous vous trompez, je laisse deux filles immortelles : la victoire de Leuctres et celle de Mantinée.* »

EPANACLISE. Du grec ἐπανακλίνω (epanaclinô), je me replie. Se disait, chez les Grecs, du mouvement d'un corps de troupes ou d'un soldat qui se replie, qui rétrograde.

ÉPARS (*Mar.*). Du lat. *sparsus*. Se dit quelquefois de petits éclairs qui ne sont pas suivis de coups de tonnerre.

ÉPATEMENT (*Mar.*). Angle plus ou moins ouvert que le bas des haubans forme avec le mât sur la tête duquel ils sont capelés.

ÉPAULE. De l'ital. *spalla*, dérivé du lat. *spatula*, omoplate. On appelle *épaule d'un bastion*, le flanc de ce bastion. — En termes d'équitation, l'*épaule en dedans* est une manœuvre qui s'exécute en amenant les épaules du cheval dans le manége, et en conservant toujours les jambes de derrière sur la piste.

ÉPAULE (*Mar.*). On donne ce nom à la partie de la muraille extérieure d'un navire, comprise entre l'éperon et les porte-haubans de misaine.

ÉPAULEMENT. Mur en terre qu'on élève pour *épauler*, c'est-à-dire pour couvrir et protéger des pièces d'artillerie ou des soldats exposés au feu de l'ennemi. Il y a par exception des épaulements par-dessus lesquels des hommes d'in-



Épaulement.

fanterie peuvent tirer. Généralement ils sont assez surhaussés pour mettre à couvert les fantassins et au besoin les cavaliers. Pour établir les épaulements, on creuse un fossé dont on jette les terres devant soi, puis on bat ces terres, on les unit et l'on en fait une sorte de mur d'appui. On obtient le même résultat au moyen de fascines ou de sacs de laine.

ÉPAULEMENT (*Mar.*). Ce mot signifie l'avant d'un navire, lorsqu'il est renflé avec grâce, et forme une belle opposition à la mer dans les grands sillages.

ÉPAULER. Appuyer une arme à feu contre l'épaule. *Épauler des troupes*, c'est les mettre à couvert du canon par un épaulement.

ÉPAULETTE. Dans le principe, l'épaulette fut destinée à retenir le baudrier et à protéger l'épaule du soldat lorsqu'en marchant il y appuyait le mousquet. En 1759, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, imagina de faire servir l'épaulette à distinguer les grades, et cet usage fut bientôt adopté par l'Angleterre, l'Espagne, le Danemark, les États-Unis, etc. Les Autrichiens ne portent pas d'épaulettes, et les Russes les remplacent par des plaques de métal rehaussées sur les bords.

On compte dans l'épaulette le *corps*, la *tournante* ou torsade qui le borde, la *frange* qui sert d'ornement. La contre-épaulette n'a point de frange. Dans l'armée française, l'épaulette de laine est *rouge* pour les grenadiers dans les régiments d'infanterie, pour les carabiniers, cuirassiers et dragons dans la cavalerie, et pour les soldats de l'artillerie et du génie; *jaune* pour les voltigeurs; *verte avec tournante jaune* pour les chasseurs à pied; *verte avec tournante rouge* pour les fusiliers; *blanche* pour les lanciers. — Dans quelques corps, comme les cuirassiers, les carabiniers et la garde impériale, les épaulettes des sous-officiers ont la tournante *d'or* ou *d'argent*.

Le *maréchal de France* porte deux épaulettes d'or à grosses torsades et franges à graines d'épinard, avec trois étoiles d'argent et deux bâtons en croix brodés sur le corps. — *Général de division*, épaulettes semblables, moins les deux bâtons. — *Général de brigade*, les mêmes, avec deux étoiles seulement. — *Colonel*, les mêmes, sans étoiles. — *Lieutenant-colonel*, épaulettes semblables, sauf le *corps* qui est d'argent quand les boutons sont dorés, et d'or quand ils sont argentés; les franges du métal opposé au métal du corps. — *Chef de bataillon ou d'escadrons*, une épaulette semblable à celle du colonel à gauche, et une contre-épaulette à droite. — *Major*, la même épaulette à droite et une contre-épaulette à gauche. — *Capitaine*, deux épaulettes à franges et torsades simples. — *Lieutenant*, la même épaulette à gauche, avec contre-épaulette à droite. — *Sous-lieutenant*, l'épaulette à droite, contre-épaulette à gauche. — *Adjudant-major*, deux épaulettes de capitaine, mais de métal différent. — *Adjudant sous-officier*, une épaulette semblable à droite, et contre-épaulette à gauche, avec filet de soie dans la longueur de la patte. — Les *capitaines instructeurs* des troupes à cheval et les capitaines-majors des chasseurs à pied ont le corps de l'épaulette du métal opposé à celui des franges. — Les *capitaines en second* de l'artillerie et de la cavalerie, et ceux de seconde classe de plusieurs armes, portent un filet de soie rouge sur toute la longueur du corps de l'épaulette.

L'organisation actuelle a été fort longtemps à établir; elle est le résultat d'une suite nombreuse d'ordonnances. Fiévée disait en riant, il y a déjà une quarantaine d'années : « S'il existait un peuple chez lequel, depuis trente ans, on n'eût pas encore pu arrêter la forme des épaulettes, quel fond faudrait-il faire sur ses institutions? »

ÉPAULETTE (*Mar.*). Entaille rectangulaire que l'on fait sur l'arête d'une pièce de bois devant servir d'appui aux oreilles d'une pièce qui s'endente avec la première.

ÉPAULIÈRE. Pièce de l'armure qui enveloppait l'épaule et couvrait la jonction du brassard avec la cuirasse. On embellissait parfois les épaulières d'ornements ciselés ou repoussés. Les plus ingénieuses datent du temps de Henri IV; disposées en éventail, elles permettaient de rapprocher le bras du corps. (*Voy.* ARMURE, BRASSARD, CUBITIÈRE, etc.)



Épaulière
(d'après l'armure aux lions du musée d'artillerie).

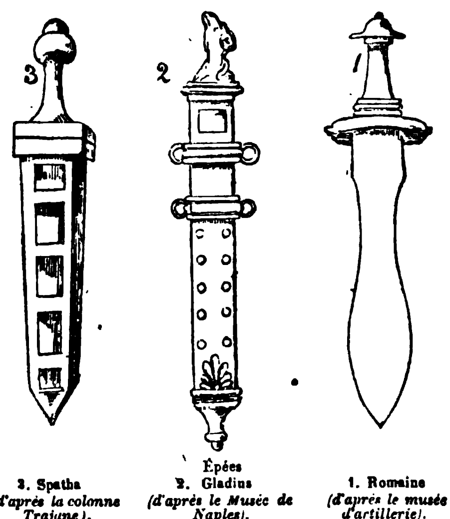
ÉPAVES (*Mar.*). Du lat. *expavere*, s'effrayer. Objets abandonnés à la mer, ou rejetés par elle sur les côtes.

ÉPÉE. ξιφίδιον (xiphidion), *gladius*, *spatha*. C'est une des armes les plus célèbres et les plus anciennes. Les tribus d'Israël en faisaient usage et il en est fréquemment question dans l'Écriture, où on la désigne quelquefois sous le nom

de *glaive*. Les Perses portaient une épée courte et très-forte qui fut adoptée chez d'autres nations où on l'appelait *épée persique*. Du temps d'Alexandre, les Ciliciens et les Indiens se servaient d'une épée très-aiguë, large, tranchante des deux côtés, et celle des héros grecs, au siége de Troie, avait à peu près la même forme; on l'attachait à un ceinturon serré autour du corps ou passé en bandoulière sur l'épaule. Chez les Athéniens et les Lacédémoniens, les hoplites, soldats de l'infanterie pesamment armée, portaient l'épée. L'épée des Spartiates était la plus courte.

Épées
gallo-grecque avec son fourreau. grecque
(d'après le musée d'artillerie).

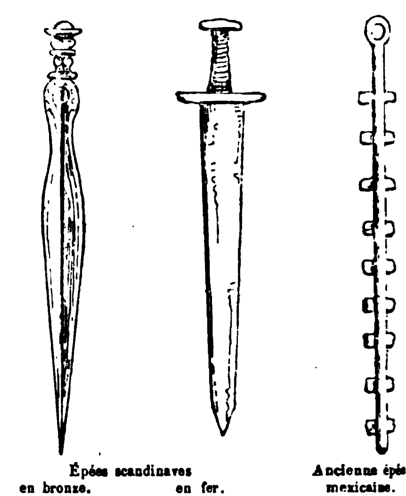
La cavalerie grecque adopta aussi cette arme, et les combattants s'en servaient après le choc de la la lance, pour s'attaquer de près. Les premiers Grecs faisaient usage d'épées en bronze qui étaient droites, et s'élargissant depuis la garde jusqu'au dernier quart de la longueur, où la pointe se formait brusquement. Les Romains se servirent d'abord d'épées semblables à celles des Grecs et des Étrusques, c'est-à-dire d'épées



Épées
3. Spatha *(d'après la colonne Trajane).* 2. Gladius *(d'après le Musée de Naples).* 1. Romaine *(d'après le musée d'artillerie).*

pointues et bien affilées; mais ils adoptèrent ensuite, vers l'an de Rome 392, celles des Celtibériens, *spatha*, qui étaient courtes, pointues et tranchantes des deux côtés. « Les Celtibériens, dit Polybe, excellent dans la fabrication des épées; car celles qui sortent de leurs manufactures sont très-avantageuses pour frapper d'estoc et de taille. C'est pour cela que, vers le temps des guerres d'Annibal, les Romains renoncèrent à leurs anciennes épées et adoptèrent celles des Espagnols. Ils les imitèrent pour la forme et pour la fabrication; mais jamais ils ne purent donner au fil le même degré de perfection. » Les Romains portaient l'épée tantôt à droite, tantôt à gauche; mais les prétoriens la portaient toujours à droite, ce qui les distinguait des autres soldats. Sous la république, la poignée des épées était simplement en corne et le ceinturon en cuir; mais lorsque le luxe de l'Asie s'introduisit dans la ville éternelle, les poignées, les fourreaux et les ceinturons furent enrichis d'or, d'argent et de pierreries.

L'épée des Aztèques ou anciens Mexicains, fort différente de notre épée, était un bâton, long de trois pieds et demi, dans lequel on fixait des morceaux de pierre taillés en lame de couteau. Les combattants la tenaient attachée à leur bras; elle faisait d'affreuses blessures, mais ne tardait pas à s'émousser. Le dessin que nous donnons ici est emprunté à un croquis de M. Lucien Biart, écrivain distingué qui a rassemblé à Orizava une précieuse collection d'antiquités mexicaines.



Épées scandinaves
en bronze. en fer.
(d'après les Antiquités du nord de l'Europe).
Ancienne épée mexicaine.
(d'après M L. Biart).

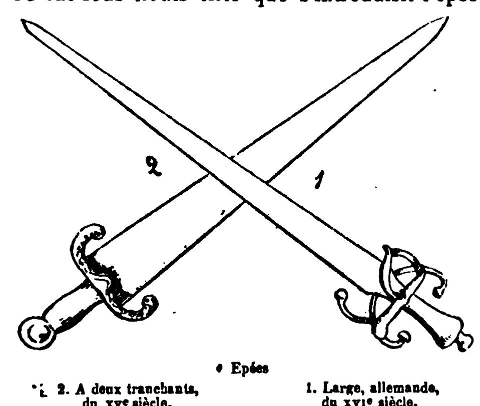
Dans l'origine, tous les peuples se sont servis de la pierre pour fabriquer leurs armes; le bronze succéda à la pierre et le fer au bronze. Les savantes recherches de Nilson et de Worsaae ont prouvé que, chez les nations du Nord, le bronze a remplacé la pierre dès le quatrième siècle avant notre ère. Nous reproduisons, d'après le *Manuel des Antiquités du Nord*, publié par l'Académie de Copenhague, deux épées scandinaves qui sont infiniment plus anciennes que ne le donnerait à croire l'élégance de leur forme.

Les Gaulois et les Germains avaient une épée plus longue que celle des Romains; mais elle

était peu aiguë, et ils s'en servaient plutôt pour frapper que pour percer. Celle des Goths, des Espagnols et des Francs était courte et aiguë; ils la portaient en bandoulière et tombant sur la cuisse droite, de manière à la tirer sans déranger en rien la position du bouclier, qu'ils tenaient du bras gauche. Les Germains ceignaient l'épée avec appareil à ceux qui se destinaient au métier des armes, usage qu'ils tenaient des Celtes. Sous la seconde race de nos rois et au commencement de la troisième, l'épée était l'une des armes de la chevalerie; le droit de la porter était aussi considéré comme un titre de noblesse. Au moyen âge, les épées étaient quelquefois d'un tel poids, qu'on a peine à croire, de nos jours, qu'un homme pût les manier facilement. La lame de celle qu'on suppose avoir appartenu à Ogier le Danois pesait seule près de 3 kilogrammes; celle de Godefroy de Bouillon était si forte et si tranchante qu'elle fendait dit-on, un homme en deux.

L'épée a été nommée, à diverses époques, en France, *spada*, *espade*, *espic*, *spie*, etc.

Sous le règne de saint Louis, on fit usage de l'*estocade*, épée très-longue; du *braquemart*, épée courte et large; et de l'*espadon*, épée longue et large dont on se servait à deux mains. Ce fut sous Louis XIII que s'introduisit l'épée



Epées
2. A deux tranchants, du XVe siècle. 1. Large, allemande, du XVIe siècle.

de 32 pouces, telle qu'on la voit encore de nos jours. Celle-ci est de deux espèces : l'épée plate et l'épée triangulaire appelée *carrelet*. Les épées dites *de Tolède*, ou *tolédanes*, portent cette devise sur leur lame :

No la saques sin razon,
No la embaines sin honor.

c'est-à-dire : « Ne la tire jamais sans motif, ne la rengaine jamais sans honneur. »

Les épées les plus célèbres des héros du moyen âge reçurent des poëtes et des romanciers des noms particuliers : nous citerons *Joyeuse*, épée de Charlemagne; *Scalebor*, épée du roi Arthur; *Flamberge*, épée de Bradimart; *Durandal*, épée de Roland; *Balisarde*, épée de Renaud de Montauban; *Haute-Clère*, épée d'Olivier; *Courtin*, épée d'Ogier le Danois.

La poignée des épées est composée de trois parties distinctes : la *poignée* proprement dite, qui sert à placer la main; la *garde*, qui préserve celle-ci du côté de la lame; et le *pommeau*, qui la retient à l'autre extrémité. Ces diverses parties ont été fabriquées en fer, en acier, en cuivre, disposées, sculptées et ornées de plusieurs manières. Les gardes, qui ne furent d'abord que de simples traverses en croix, droites ou courbées, soit du côté de la lame, soit du côté de la poignée, prirent ensuite la forme de branches unies ou cannelées, contournées et avec des coquilles de toutes dimensions. Quelquefois aussi la main fut couverte, de la garde au pommeau, de treillages diversement entrelacés, et toute la poignée fut enrichie de damasquinerie en or ou en argent; de dessins et de ciselures; d'incrustations d'ivoire, de nacre et de pierreries. Le pommeau surtout variait beaucoup de forme et de dimension; on le disposait particulièrement pour y faire graver des armoiries et des sceaux. C'est ainsi que les souverains scellaient leurs ordres, leurs traités et autres pièces avec le pommeau de leur épée.

Aujourd'hui, en France, l'épée, réduite au rôle d'ornement, n'est plus portée que par les fonctionnaires civils en costume de cérémonie; et à l'armée par les officiers généraux, les officiers supérieurs de plusieurs corps, les officiers et sous-officiers de quelques corps spéciaux, et par ceux des divers régiments de cavalerie en petite tenue.— L'épée civile est un simple carrelet avec poignée qui diffère selon les administrations. — L'épée militaire compte deux modèles principaux : 1° l'épée des officiers et sous-officiers, avec *lame* droite, à deux tranchants, longue de 81 centimètres, évidée à deux gouttières jusqu'au milieu; *monture* de cuivre et *garde* formée de deux coquilles, d'un quillon et d'une branche principale; *poignée* de bois recouverte de filigrane. Les officiers ont garniture dorée. 2° L'épée *d'état-major*, avec *lame droite* et à deux tranchants, longue de 86^c,6 et sans évidement; *garde* ciselée et munie d'une demi-coquille à charnière; bois de la *poignée* enveloppé d'une peau de veau chagrinée, assujettie par un filigrane.

L'escrime à l'épée nous vient des Sarmates.

ÉPÉE A DEUX MAINS. C'était une épée dont on se servait au moyen âge, et dont la pesanteur exigeait l'emploi des deux mains. On ignore à quelle époque remonte son emploi. Les historiens racontent qu'un jour Godefroy de Bouillon, armé d'une de ces épées, pourfendit un Sarrasin de telle sorte, qu'une moitié du corps tomba de chaque côté du cheval!!! Guibert de Nogent dit aussi que les Lorrains avaient des épées excellentes, remarquables par leur longueur et la force de leur tranchant.

ÉPÉE FOURRÉE. Espèce de flamberge, à poignée sans garniture, dont le poids égalait celui de l'épée à deux mains.

ÉPÉE-LANCE. Sorte d'épée dont la lame n'était pas fixée à la poignée, et qui, au moyen d'un

ressort, sortait du fourreau par le bout inférieur de manière à former une lance.

ÉPÉES JUMELLES. C'étaient deux épées de forme et de dimension semblables, qui se portaient dans un même fourreau.

ÉPERNAY. Petite ville du département de la Marne, située sur la rive gauche de cette rivière. Autrefois fortifiée, elle fut prise par Childebert en 533 ; par Frédégonde en 593 ; par le prince de Condé en 1615 ; par Louis XIV en 1634 ; et par les alliés, qui la mirent au pillage, le 21 mars 1814.

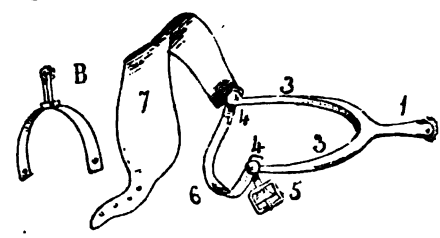
ÉPERNON. Commune de l'arrondissement de Chartres, dans le département d'Eure-et-Loir. Hugues Capet y avait fait construire une forteresse dont les Anglais s'emparèrent sous le règne de Charles VI, et qu'ils occupèrent durant un temps assez considérable.

ÉPERON. De l'ital. *sperone,* même signification, venu de l'allemand *sporn,* dont les Anglais ont fait *spur*. Pièce de métal ordinairement en fer, qui se place et s'assujettit à chaque talon de la chaussure du cavalier, et porte un aiguillon à une ou plusieurs pointes. On en fait usage, soit pour châtier le cheval, soit pour l'exciter. Quatre parties essentielles constituent l'éperon moderne : le collier, les branches, le collet et la molette. Le *collier* est une espèce de demi-cerceau qui embrasse le talon ; les *branches* sont les parties de ce même collier qui s'étendent des deux côtés du pied jusque sous la cheville ; le *collet* est une tige qui paraît sortir en arrière du collier, et qui est fendue dans son épaisseur pour recevoir la molette ; enfin, la *molette* est une petite roue d'acier, divisée en plusieurs dents pointues et enchassée dans la fente pratiquée dans le collet, de la même manière qu'une poulie est engagée dans la chape.

L'usage de l'éperon était connu des anciens ; mais avant le quatorzième siècle, cet instrument ne consistait qu'en une sorte de dard fixé au talon de la chaussure, et ayant de la ressemblance avec l'ergot du coq. Sir Samuel Meyrick suppose que les éperons à roue furent inventés sous le règne de Henry III d'Angleterre. Au temps de la féodalité ils étaient ornés de vrais ou de faux bijoux ; mais alors on ne s'en servait que dans les tournois, car ils n'étaient point d'usage à la guerre. Sous Henri V et son fils, les éperons à longue pique étaient à la mode et leur longueur s'accrut jusqu'à $0^m,216$. Henri VIII établit la mode des éperons à roue ayant la forme d'une étoile. Dans les tournois qui eurent lieu sous le règne d'Élisabeth, c'était l'usage d'inscrire sa devise sur les branches des éperons. Sur l'une d'elles on lisait : *Je suis un vrai chevalier* ; et sur l'autre : *Essaye de me quereller*. Au seizième siècle, on ne pouvait entrer dans certaines églises, le chapeau sur la tête ou l'éperon aux bottes, sans payer une amende.

Les éperons dorés étaient le signe distinctif de la chevalerie. « En 816, dit le P. Daniel, une assemblée de seigneurs et d'évêques défendit aux évêques et aux ecclésiastiques de porter des éperons. » Une ordonnance de 1270 permettait au baron de couper les éperons sur un fumier, à celui qui se serait fait recevoir chevalier sans être gentilhomme de *parage,* c'est-à-dire du côté paternel. Dans certains pays, il n'était pas permis de garder, nous l'avons déjà dit, les éperons à l'église, et les petits clercs de Romans, par exemple, avaient droit de s'emparer de ceux que les chevaliers conservaient en entrant dans le temple. Lorsqu'un chevalier mourait, on déposait communément ses éperons dans son tombeau. On sait qu'à la bataille de Courtrai, perdue par les Français, les Flamands trouvèrent, sur le champ de bataille, 4000 paires d'éperons, dont ils suspendirent 500 dans l'église de Courtrai en mémoire de leur victoire.

Des dessins d'éperons que nous donnons ici, le premier fournit le modèle des éperons modernes ; la figure A représente l'éperon de bottes fortes,

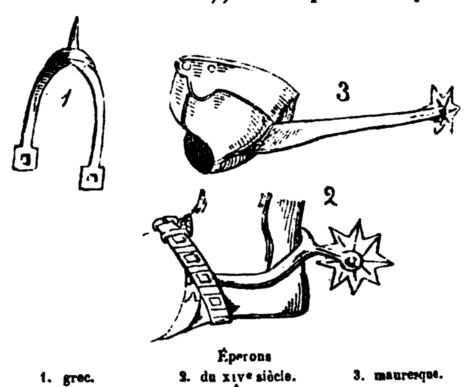


Éperons modernes
B. de petites bottes. A. de bottes fortes.

qui s'attache au moyen d'une monture de cuir et se décompose ainsi : 1. le collet ; 2. la molette ; 3.3. les branches ; 4.4. les boutons ; 5. la boucle ; 6. le dessous de pied, et 7. le dessus du pied.

La figure B représente l'éperon pour les petites bottes, qui s'adapte au talon de la botte au moyen de clous.

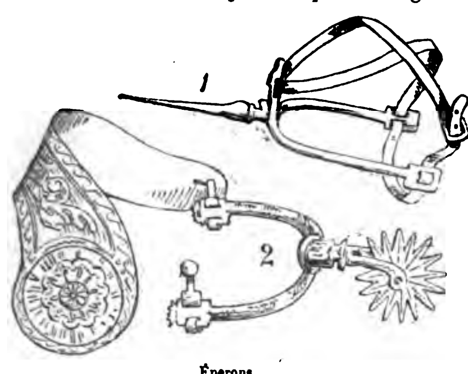
Notre deuxième dessin représente, à titre de curiosités historiques : 1. un éperon grec (d'après le musée d'artillerie) ; 2. un éperon du quator-



Éperons
1. grec. 2. du XIVe siècle. 3. mauresque.

zième siècle (d'après la statue du prince Edouard dans l'église de Canterbury) ; 3. un éperon mauresque du quinzième siècle.

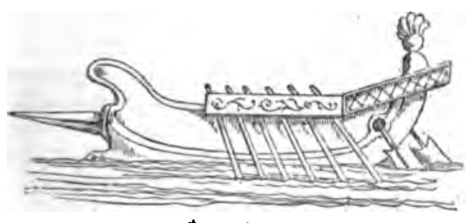
Le troisième dessin représente : n° 1, un éperon arabe du dix-septième siècle (d'après le musée d'artillerie) : cet éperon est sans molette, son collet est terminé par une pointe longue de



Éperons
1. arabe. 2. mexicain.

15 centimètres; n° 2, éperon mexicain du seizième siècle. Sa forme n'a pas encore varié et est telle qu'à l'époque de la conquête par Fernand Cortez ; la molette n'a jamais moins de 8 à 10 centimètres de diamètre.

ÉPERON (*Mar.*). Pièce de métal ou de bois garni de fer, saillant en dehors de la proue des navires. (*Voy.* ROSTRUM.) On en faisait presque toujours usage dans l'antiquité et au moyen âge. De nos jours nous venons de voir reparaître l'é-



Éperon de navire
(d'après une médaille antique).

peron, comme moyen défensif pour prévenir les attaques et comme moyen offensif contre les navires ennemis, dans quelques-uns des bâtiments blindés construits à l'usage des parties belligérantes, dans la guerre fratricide que se font les divers États de la ci-devant Union américaine.

ÉPERVIER (*Pêche*). Sorte de filet. On nomme *nerfs de l'épervier*, les cordes attachées au centre de ce filet, qui servent à le retenir en le lançant, et à le serrer quand le poisson est pris.

ÉPHAPTIDE. Du grec ἐφαπτίς (éphaptis), formé de ἐπὶ (épi), sur, et ἅπτω (aptô), j'attache. Manteau de pourpre qui, chez les Grecs, était porté par les guerriers.

ÉPHÈSE. *Ephesus.* Ville de la Lydie, aujourd'hui en ruines. Le combat naval de ce nom fut perdu l'an 407 av. J.-C., contre les Lacédémoniens, par Antiochus, lieutenant d'Alcibiade, à qui l'on enleva 15 galères.

ÉPHIPPARCHIE. Du grec ἐπὶ (épi), sur, ἵππος (hippos), cheval, et ἀρχὴ (archê), commandement. Corps qui, chez les Grecs, était composé de 1024 cavaliers.

ÉPHIPPARQUE. Titre du commandant d'une éphipparchie.

ÉPI (*Mar.*) Du lat. *spica.* On disait anciennement qu'un vaisseau était dans l'*épi du vent*, lorsqu'il se trouvait, par rapport à l'équipage, dans la direction du lit du vent.

EPIBATES (*Mar.*). *Epibatæ*, ἐπιβάται (epibatai). Soldats de marine chez les Grecs. Ce corps, qui ne servait qu'à bord des vaisseaux, était tout à fait distinct des troupes de terre et des matelots.

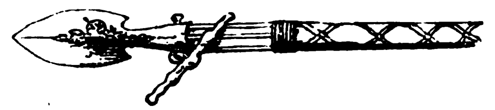
ÉPIDAMNUS. *Voy.* DYRRACHIUM.

EPIDEMÉTIQUE. Du grec ἐπιδημέω (épidêmeô), j'arrive comme étranger. Officier qui, sous les empereurs romains, assignait dans chaque ville les logements militaires.

ÉPIDENCE (*Mar.*). Cordage auquel on suspend un hamac.

EPIDROME (*Mar.*). ἐπίδρομος (epidromos), *epidromus.* C'était, chez les anciens, la voile du mât placé le plus près de l'arrière du navire, lorsque celui-ci avait plusieurs mâts.

ÉPIEU. De l'ital. *spiedo*, dérivé du latin *spiculum.* Sorte d'arme à fer plat dont on faisait emploi autrefois comme arme de guerre, et



Épieu du XVIIe siècle
(d'après le musée d'artillerie).

qui ne sert plus aujourd'hui que pour la chasse au sanglier. C'est avec un épieu que Besme, gentilhomme allemand, tua l'amiral Coligny.

ÉPILARCHIE. ἐπιλαρχία (épilarchia). Escadron qui, chez les Grecs, était composé de cent vingt-huit hommes.

ÉPILARQUE. Commandant d'une épilarchie.

ÉPIMÈTRE (*Mar.*). Du grec ἐπὶ (épi), sur, et μέτρον (métron), mesure. Partie de la cargaison d'un navire que, chez les anciens, on accordait au pilote pour son salaire.

ÉPINAL. Chef-lieu du département des Vosges, situé sur la Moselle. Autrefois fortifiée, cette ville fut prise par les Français, en 1670, et démantelée par ordre de Louis XIV. Les Wurtembergeois l'occupèrent le 8 janvier 1814.

ÉPINEUX (*Mar.*). Se dit, dans certaines mers, des endroits dangereux, tels que les hauts fonds, les roches dispersées, etc.

ÉPINGARE. Vieux mot par lequel on désignait autrefois un très-petit canon.

ÉPINGLETTE. Aiguille de fer dont les artilleurs font usage pour percer les gargousses avant de les amorcer. — On désigne aussi sous ce nom une épingle en fil d'archal que le soldat d'infanterie porte suspendue à un bouton, au moyen

d'une petite chaîne, et qui lui sert à déboucher la lumière du fusil.

EPINICIES. Du grec ἐπὶ (épi), sur, et νίκη (nikè), victoire. Fêtes que les Grecs célébraient en action de grâces d'une victoire. Ils appelaient aussi *épinicion* l'hymne de triomphe qu'on chantait en cette circonstance.

ÉPISSER (*Mar.*). Réunir deux bouts de cordage, les joindre en entrelaçant les torons qui les composent.

ÉPISSOIR (*Mar.*). Sorte de poinçon avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser.

ÉPISSURE (*Mar.*). Réunion des extrémités de deux cordages ou d'un cordage sur lui-même par l'enlacement des torons décommis d'un des bouts avec les torons commis de l'autre bout. On distingue deux sortes d'épissures : l'*épissure longue* et l'*épissure carrée*. La première s'applique aux cordages destinés aux manœuvres courantes, parce qu'elle n'en grossit pas le diamètre ; l'épissure carrée, qui double la grosseur de la corde, peut convenir dans toute autre circonstance ; mais l'une et l'autre sont aussi fortes que le cordage même. Pour faire une épissure longue, on commence par détordre, à une certaine longueur (environ 0m,162 ou 0m,214), un toron de chacun des bouts des cordages qu'on veut joindre ; puis, rapprochant ces deux bouts l'un de l'autre, on fait entrer le toron détordu de l'un d'eux dans le vide qu'a laissé le toron détordu de l'autre, et on les enlace ensemble de manière à les bien arrêter. On procède ensuite à l'entortillage des deux autres torons de la même manière, en remplaçant toujours le toron qu'on défait, au fur et à mesure, d'un des deux bouts du cordage, par le toron correspondant de l'autre, et les arrêtant tous trois à de certaines distances les uns des autres. Afin d'éviter qu'une épissure se défasse, on passe avec un pinceau une légère couche de colle animale sur chaque nœud de toron, après en avoir coupé les bouts excédants. L'épissure carrée se fait avec moins de perte de corde. Pour l'exécuter, on déroule d'abord une longueur égale dans chaque bout, environ 0m,108 ou 0m,135, puis on rapproche ces deux bouts l'un de l'autre, autant que possible, en entrelaçant réciproquement leurs torons. Ensuite, à l'aide d'un poinçon en fer ou même en bois dur, qu'on appelle épissoir, on les fait passer, successivement et par ordre, sur les torons cordés des deux cordages, un nombre de fois suffisant pour qu'ils ne puissent pas sortir de cet entrelacement, quelque effort qu'on fasse dans le sens de la longueur de l'épissure. Indépendamment de ces deux sortes d'épissures, qui sont les plus usitées, il en est une autre qu'on appelle *à double cul-de-porc*. Après avoir déroulé les deux bouts qu'on veut joindre ensemble, comme pour l'épissure carrée, on les rapproche de même, en plaçant ceux d'une corde entre ceux de l'autre ; mais, au lieu d'enlacer successivement et par ordre les torons isolés avec ceux de la corde opposée, on fait avec les trois premiers un bourrelet autour de cette même corde, puis on les arrête par un nœud. Enfin, on continue l'opération avec les trois autres torons, de sorte que ces deux bourrelets, faits l'un derrière l'autre, assemblent très-bien la corde, surtout si on lie avec de la ficelle les bouts des torons le long de la corde opposée.

ÉPISTATE. Du grec ἐπιστάτης (épistatès), directeur. Soldat de l'ancienne phalange grecque, qui occupait une place en arrière du dernier rang, ou en serre-file, comme on dit aujourd'hui.

ÉPISTROPHE. Du grec ἐπιστροφῶ (épistrophô), je retourne. Ce mot désignait, dans les manœuvres des Grecs, un quart de conversion de toute la section, qui tournait à rangs et files serrés, comme ferait un seul homme, le chef de file de l'une des deux ailes servant de pivot. L'*anastrophe* était le mouvement qui remettait la section dans sa position première, par un quart de conversion opposé.

ÉPITE (*Mar.*). Petite cheville de bois, ronde ou un peu aplatie, dont on fait usage pour boucher les trous de clous dans la carène d'un vaisseau. Il y a aussi des épites quadrangulaires, destinées à être enfoncées dans la tête des gournables qu'elles servent à maintenir plus sûrement dans leurs places.

ÉPITIE (*Mar.*). Se disait autrefois d'une sorte de parc à boulets en forme de gobelet.

ÉPITOIR (*Mar.*). Petit poinçon de fer quadrangulaire, avec lequel on ouvre les gournables pour y enfoncer les épites.

ÉPITOXIS. Partie dans laquelle était placé le trait que lançait la catapulte.

ÉPIXÉNAGIE. ἐπὶ (épi), sur, ξένος (xenos), étranger, et ἄγειν (agein), conduire. Deuxième subdivision de la phalange élémentaire des Grecs. Elle se composait de 2 048 peltastes. Ce nom s'appliqua dans le principe à la phalange composée d'étrangers. (*Voy.* MÉRARCHIE.)

ÉPONTILLAGE, ÉPONTILLER (*Mar.*). Action de placer des épontilles pour étayer les ponts, les gaillards, etc.

ÉPONTILLE (*Mar.*). Pièce de bois ou de fer que l'on place entre les ponts d'un bâtiment, afin de les supporter, et dont on se sert en outre pour y passer des cordages propres à tenir les pavois et les garde-corps. Il y a deux rangs d'épontilles dans les vaisseaux qui portent des canons de gros calibre, et un seul dans les bâtiments d'un ordre inférieur aux frégates.

ÉPOTIDES (*Mar.*). C'était, chez les anciens, le nom de deux espèces de poutres fixées sur les côtés de l'éperon d'un vaisseau, pour préserver cette partie du choc des bâtiments ennemis.

ÉPREUVE. Se disait, anciennement, d'un enga-

gement corps à corps dans un carrousel, dans un tournoi.

ÉPREUVE (*Mar. à vap.*). D'après les ordonnances, les chaudières des machines où la vapeur doit s'élever à deux atmosphères et au-dessus ne peuvent être mises dans le commerce, ni être employées, sans que préalablement leur force ait été soumise à l'épreuve de la presse hydraulique; et la pression d'épreuve doit être cinq fois plus grande que celle que la chaudière est appelée à supporter dans le travail habituel de la machine.

ÉPROUVER. *Éprouver un canon*, c'est faire chasser un boulet par une charge de poudre égale à la moitié du poids de ce boulet; *éprouver la poudre*, c'est vérifier si, dans le mortier-éprouvette, une quantité fixée de poudre lance un projectile à une distance déterminée.

ÉPROUVER (*Mar.*). On éprouve un cordage en le soumettant à un effort qui excède celui qu'il est destiné à supporter.

ÉPROUVETTE A POUDRE. Sorte de dynamomètre destiné à mesurer la force de la poudre à canon. L'*éprouvette hydrostatique* de Régnier se compose d'un tube de laiton long de 50 centimètres, portant au bout supérieur un petit canon, et dont le bas est renflé en une panse creuse qui renferme un peu de lest. Ce tube se tient vertical dans l'eau, et une partie reste au-dessus du liquide. Si l'on fait alors partir le canon, il se produit un recul qui immerge une partie plus ou moins considérable de la tige, selon la force de la poudre; pour trouver cette force, on a gradué la tige de manière que le 30e degré indique une poudre susceptible de lancer une petite balle à 300 mètres. La poudre de guerre donne 30 degrés, celle de chasse 45 ou 46.

ÉPUISETTE (*Pêche*). Petit filet en forme de poche, monté sur un cerceau, et attaché à un long manche de bois.

ÉQUARRIR, ÉQUARRISSAGE (*Mar.*). Travailler une pièce de bois à angles droits.

ÉQUATEUR (*Mar.*). Du lat. *æquare*, rendre égal. Si, du centre de la terre, on trace un plan perpendiculaire à son axe, on a *l'équateur*, grand cercle ou plan qui sépare notre globe en deux parties égales. Une de ces parties forme *l'hémisphère boréal*, l'autre *l'hémisphère austral*. Ces deux parties sont égales entre elles, car l'équateur se trouve toujours à 90 degrés des deux pôles. L'équateur terrestre prend souvent le nom de *ligne équinoxiale*, pour le distinguer de l'équateur céleste. Les étoiles parcourent ou nous semblent parcourir des cercles d'autant plus grands qu'elles sont plus voisines de l'équateur; et la ligne équinoxiale est le plus grand de tous les cercles qui servent à diviser la terre dans le sens perpendiculaire à son axe.

On donne le nom d'*équateur magnétique* à la courbe que décrit autour de la terre une série de points où l'*inclinaison* de l'aiguille aimantée est nulle. Cette courbe ne coïncide pas exactement avec l'équateur terrestre; l'expérience démontre qu'elle est très-sinueuse. Duperrey a constaté qu'elle coupe l'équateur terrestre en deux points qui ont reçu le nom de *nœuds*. Le premier, le *nœud atlantique*, se trouve près de l'île San-Thomé, par 3° 20′ de longitude orientale. A partir de ce point, l'équateur magnétique s'éloigne de l'équateur terrestre, et son maximum d'*excursion australe* est à 15° 40′ de latitude, entre Rixas et Cuyebas, en Amérique; puis il se rapproche graduellement de l'équateur terrestre, et atteint le second nœud ou *nœud polynésien* par 175° 20′ de longitude occidentale. Entre ce second nœud et le premier, l'équateur magnétique atteint son maximum d'*excursion boréale* par 11° 40′ de latitude, aux environs de l'île Socotora.

ÉQUERRAGE (*Mar.*). *Prendre des équerrages*, c'est relever la grandeur des angles sur les plans des diverses parties d'un navire; *porter les équerrages*, c'est présenter la fausse équerre sur une pièce désignée.

ÉQUERRER (*Mar.*). Donner à une pièce de bois les équerrages qu'elle doit avoir.

EQUES. ἱππεύς (hippeus). Chevalier romain. (*Voy.* CHEVALIERS ROMAINS et EQUITES.) Ce nom désignait aussi le soldat à cheval qui ne recevait pas sa monture de l'État, mais à qui il était permis de s'équiper à ses frais. L'*eques legionarius* était le chevalier légionnaire; l'*eques sagittarius*, l'archer à cheval, qui, communément, appartenait aux troupes auxiliaires; l'*eques alarius*, le soldat de la cavalerie des alliés qui accompagnait les légions et qu'on plaçait sur les ailes; et l'*eques extraordinarius*, le soldat d'élite choisi dans la cavalerie des alliés, pour former la garde des consuls. (*Voy.* CAVALERIE.)

ÉQUINETTE (*Mar.*). Partie horizontale du support des girouettes, sur laquelle on cloue l'étamine.

ÉQUIPAGE. Du lat. *equus*, cheval. On appelle *équipages de guerre*, tout ce qu'une armée traîne à sa suite. Les *équipages d'artillerie et de génie* se composent de chevaux, chariots, affûts, avant-trains, armes, pièces, boulets, mortiers, bombes, poudre, plomb, grenades, fusées, hoyaux, haches, matériaux de ponts et de siége, etc.; les *équipages militaires* comprennent les convois de vivres et les ambulances; les *équipages de régiment* ou *bagages* sont les chevaux, les harnais, les tentes, les fourgons, et généralement tous les ustensiles que les soldats portent avec eux.

ÉQUIPAGE (*Mar.*). Terme générique qui comprend l'ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau, c'est-à-dire maîtres, contre-maîtres, timoniers, matelots, artilleurs, soldats, employés, etc., personnel qu'on porte sur un registre appelé *rôle d'équipage*. Le capitaine, les officiers de l'état-major et les pas-

sagers ne se trouvent point compris dans ce qu'on entend par équipage. En France, la force numérique des équipages est d'environ 9 hommes par canon pour les vaisseaux et les frégates de premier rang; de 7 à 8 pour les autres frégates, les corvettes et les bricks; et de 6 pour les bâtiments de guerre d'une plus petite dimension. Quant aux navires de commerce, la force de l'équipage est réglée à 10 hommes pour 100 tonneaux, à 15 pour 200, etc. Les matelots embarqués sur les vaisseaux de l'État sont organisés par compagnies dont l'ensemble prend le nom de *corps des équipages de ligne*. Sous le règne de Napoléon Ier, on distinguait les *équipages de haut bord*, et les *équipages de flottille*; les premiers étaient destinés à monter les vaisseaux et les frégates; les seconds se trouvaient affectés au service des bâtiments légers.

ÉQUIPAGES DE PONTS. *Voy.* PONTS MILITAIRES.

ÉQUIPEMENT. Se dit de l'ensemble des objets dont les soldats et sous-officiers font usage, à l'exception de l'habillement et des armes. On distingue le *grand équipement*, qui se compose des gibernes, porte-gibernes, bandoulières, ceinturons ou baudriers, haches et tabliers de sapeurs, caisses et colliers de tambour, etc.; et le *petit équipement*, qui comprend les effets de linge et chaussure, les brosses, les peignes, etc. Dans la cavalerie, l'*équipement de cheval* consiste en manteaux, porte-manteaux, couvertures de laine, culottes de peau, housses, selles, bottes, pelisses, etc., etc.

Il est pourvu aux fournitures d'équipement au moyen d'achats et de marchés administratifs. Les prix sont fixés par des tarifs: l'espèce et la qualité des effets sont déterminées par des devis et doivent être conformes à des modèles adressés aux corps par le ministère de la guerre. — La surveillance journalière et de détail des effets d'équipement est confiée au caporal d'escouade. Le samedi l'examen est fait par les officiers de section. Les capitaines sont chargés de l'administration. Les chefs de bataillon s'assurent par des revues de la conservation et du bon entretien. La comptabilité est vérifiée par les membres de l'intendance sur le registre du capitaine d'habillement, sur le registre de l'officier de détails, sur le livre de compagnie, sur les livrets individuels; et, s'il y a lieu, l'officier d'intendance procède à des visites matérielles.

ÉQUIPER (*Mar.*). Action de pourvoir un bâtiment ou une flotte de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense, etc.

ÉQUIPET (*Mar.*). Petit coffre, ouvert dans sa partie supérieure, fixé soit à la muraille, soit à une cloison, qui reçoit des objets journellement nécessaires, et les empêche d'être ballottés par les roulis.

ÉQUIRIES. Fête instituée par Romulus, en l'honneur du dieu de la guerre. Elle avait lieu le 27 février, et on y faisait des courses de chevaux au champ de Mars.

ÉQUITATION. Art de monter les chevaux et de les dresser. Du lat. *equitatio*, dérivé de *equus*, cheval. Presque tous les peuples anciens firent usage de la bride et du mors pour conduire et maîtriser les chevaux; mais aucun ne connut l'usage de la selle et des étriers. L'école d'équitation la plus ancienne est celle qui se forma en Italie au seizième siècle.

Elle enseigna à parler au cheval un langage clair, simple et précis, au moyen de ce qu'en termes de manége on appelle les *aides*. Elle distingua les *aides des mains* ou *aides supérieures*, agissant particulièrement sur l'avant-main au moyen du mors, et celles des jambes ou *aides inférieures*, agissant sur l'arrière-main et se divisant en cinq aides : des *cuisses*, des *jarrets*, des *gras de jambe*, de *l'éperon*, et enfin le *peser* plus accentué sur l'un ou l'autre étrier, ou même sur les deux à la fois. Elle enseigna aussi les aides supplémentaires : *appel de la langue, sifflement de la cravache, longe et chambrière*. De l'école de Naples émane la méthode *franco-italienne*, qui s'oppose à la méthode *germanique* et à la méthode *slave* ou *orientale*. — La première veut la tête et le buste toujours droits, les épaules effacées, les coudes près du corps, les cuisses et les genoux en dedans, les jambes tombantes, les pieds touchant à peine l'étrier. — La seconde méthode raccourcit les étriers; le cavalier s'y appuie davantage et tourne la pointe du pied en dehors; il a plus de facilité pour saisir fortement le cheval avec les cuisses et les gras des jambes, plus de liberté pour les mouvements du tronc. — La méthode slave ou orientale est l'exagération de la méthode germanique, et fait un usage abusif du mors ou de l'éperon. On lui reproche d'user rapidement les chevaux.

Il existe sur l'équitation de nombreux ouvrages. Le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous est celui de Xénophon (450 ans av. J.-C.), qui parle cependant d'un traité antérieur de Simon d'Athènes sur le même sujet. Nous citons, d'après la traduction remarquable du baron de Curnieu, aussi savant helléniste qu'écuyer distingué, le passage où l'auteur grec décrit la position du cavalier. « Une fois « monté, soit à poil, soit sur un cheval tout « équipé, je ne veux pas qu'on soit assis comme « sur un siége, mais droit comme si l'on était « debout, les jambes écartées : de la sorte, on « tient mieux son cheval entre les cuisses, et « cette attitude droite donne plus de force pour « lancer le javelot ou frapper avec le sabre. « A partir du genou, la jambe et le pied doivent « tomber librement. Si on tenait la jambe roide, « elle pourrait se briser en frappant contre « quelque chose; au lieu que si on la laisse « pendante et qu'elle soit heurtée, elle cède et « ne dérange pas la cuisse. Le cavalier doit

« aussi s'accoutumer à mettre la plus grande « souplesse dans le haut du corps, à partir des « cuisses, il en aura plus de liberté dans les « mouvements et risquera moins d'être ren- « versé s'il vient à être poussé ou tiré. Il doit « placer le bras gauche près du corps, il aura



Cavalier grec du ve siècle av. J.-C.
(d'après les frises du Parthenon).

« plus de tournure et sa main sera plus puis- « sante. »

Depuis Xénophon jusqu'au seizième siècle, les professeurs d'équitation ne manquèrent sans doute pas, puisque cet art était une partie très-importante de l'éducation des gentilshommes; cependant personne n'eut l'idée de réunir en corps d'ouvrage les principes enseignés dans les manéges. Le seizième siècle fut l'époque la plus florissante de l'équitation. De tous les pays, on se rendait en Italie pour étudier dans les célèbres académies de Naples et de Rome. Le premier écuyer qui ait écrit sur l'équitation est Frédéric Grisone, gentilhomme napolitain, véritable homme de cheval, des plus habiles en cet art alors dans son enfance, et qui publia, en 1556, un traité intitulé : *Ordini di cavalcare, e modi di conoscere le nature de ' cavalli.*

« Dans l'art militaire, dit Grisone en com- « mençant, rien n'est plus beau que l'instruc- « tion de la cavalerie. » Et, après un éloge historique du cheval, il ajoute, à propos de l'importance des principes de l'équitation : « Quand « les règles de l'art sont fausses, elles ruinent « le cheval et lui enlèvent toutes ses facultés; « mais aussi, quand elles sont bonnes, elles sup- « pléent à beaucoup de qualités que la nature a « pu refuser à l'élève. Véritablement le nom de « cheval en langue latine (*equus*) ne veut dire « autre chose que juste. En effet, comme pour « mériter ce nom, il travaille toujours en me- « sure, juste au pas, juste au trot, au galop, à « la carrière, au manége, et enfin quand il est « ferme, juste et obéissant à la volonté du ca- « valier qui est sur lui. Si vous voulez monter à « cheval et être sur lui non-seulement en « grande confiance et sans le craindre, mais « encore ne faire qu'un même corps avec lui, et « l'amener à n'avoir d'autre volonté que la vô- « tre, dirigez-le en restant ferme et solide, sans « incliner d'aucun côté, regardant la tête du « cheval entre les oreilles, non pas de temps en « temps, mais fort souvent, quand il marche, « trotte ou galope. Votre nez dirigé dans la « direction du toupet sera le signe qui vous fera « connaître si vous êtes juste sur la selle, et si « le cheval a l'encolure et la tête placées avec « la justesse convenable. Laissez tomber vos « jambes droites sur les étriers, comme si vous « étiez debout; que l'étrier de droite soit tou- « jours plus court que l'autre, parce que en « combattant on appuie toujours de ce côté; « que la pointe du pied soit tournée en dedans, « mais que, lorsque vous tournez la tête sans « effort, la pointe du pied soit toujours dans la « direction du bout de votre nez. » Grisone veut aussi que le cheval ait la tête placée entre les jambes, pour laisser toute la liberté aux mouvements du bras qui doit frapper l'ennemi, principalement les hommes à pied, qui se jettent à la tête des chevaux.



Frédéric Grisone exerçant un cheval à placer la tête entre les jambes, en le piquant des éperons.

Après Grisone, les hommes spéciaux qui ont écrit sur l'équitation sont : Claudio-Curtio, Laurentius-Cassius, Caracciolo et César Fiaschi (1589). Ce dernier se sert des notes de musique pour régler les tons de la voix, pour aider le cheval, selon les différents *airs de manége* qu'on lui demande, et il fait grand cas de ce moyen. Mais le plus célèbre écuyer qui ait paru en Italie est Jean-Baptiste Pignatelli, Napolitain. De La Broue et Pluvinel étudièrent longtemps sous sa direction. Bien qu'il n'ait rien écrit, ses préceptes, recueillis par de La

Broue, nous ont valu le premier traité d'équitation publié en France : *Le Cavalerice François*. Après ce dernier ouvrage, le livre le plus curieux que nous possédions sur l'art équestre est celui de messire Antoine de Pluvinel, *Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval* (1624), publié par René de Menou, gentilhomme poitevin, qui déjà en 1619 avait fait paraître *la Practique dv Cavalier, dédiée à très-saye et très-vertvevx cavalier M. de Plvvinel, chevalier des ordres dv Roy et soubs-gouuerneur de Sa Majesté.* Voici le passage où Pluvinel explique au jeune Louis XIII « comment il faut être placé pour acquérir la qualité de bel homme de cheval »: « Vous remarquerez donc, s'il vous plaist, « Sire, quelle est sa posture depuis la tête jus- « ques aux pieds, regardant comme quoy il tient « les resnes de la main gauche, le pouce des- « sus, et le petit doigt par-dessous entre les « deux pour les séparer, comme il la tient en sa « place qui est environ trois doigts au-dessus « du pommeau de la. selle. Considérez la gayeté « de son visage, car c'est une des parties très- « requises du chevalier, d'avoir la face riante « en regardant quelquefois la compagnie. Advi- « sez aussi de quelle sorte il se tient dans le « fond de sa selle, sans presque en toucher que « le milieu, se gardant bien de rencontrer le « fond de derrière de peur d'être assis; car il « faut être droit comme vous le voyez, de mes- « me que quand il est sur ses pieds. Regardez



M. de Bellegarde, grand écuyer de France
(d'après la deuxième figure de Crispin de Pas dans le Traité de Pluvinel).

« ses jambes avancées et le bout de son pied « s'appuyer fermement sur l'estrier, proche de « l'épaule, le talon assez bas et tourné en de- « hors. Voyez, en outre, ses genouils serrez de « toute sa force; et que Votre Majesté retienne « (s'il lui plaist) que nous n'avons point d'autre « tenue n'y n'en devons espérer que celle-là. « Voilà la posture que je désire à mon escolier « pour être estimé bel homme de cheval. »

En 1647, le marquis de Newcastle publia à Anvers un splendide in-folio, intitulé : *Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux*, où il développe son système, qui consiste dans l'emploi d'un cavesson, dont il donne cette description : « Une longe de cuir, qui doit être « longue et avoir un anneau au bout pour la « fixer autour du pommeau de la selle (*Voy.* « SELLE), ou la laisser descendre le long du de- « dans de la batte de devant et passer au bas « entre la batte et le liége; le reste de la longe « passe par l'anneau du cavesson (*Voy.* CAVE- « ÇON), qui est placé sur la tête du cheval, pour « être tiré en arrière par la main du cavalier ou « pour l'attacher au pommeau. Ce cavesson est « pour retenir, relever et rendre le cheval plus « léger, assouplir son cou, assurer sa bouche, « et pour placer sa tête et sa croupe. Ce n'est « qu'un aide pour la bride, il faut toujours que « la main de la bride agisse avant le cavesson.»

La figure ci-après représente le marquis de Newcastle montant un jeune cheval, pour faire voir la vraie assiette du cavalier, et donnant le pli au cou du cheval par sa nouvelle méthode.



Le marquis de Newcastle montant un jeune cheval pour faire voir la vraie assiette du cavalier, donnant le pli au cou du cheval.
(d'après la figure du Traité de Newcastle).

Nous citerons encore sa description du cavalier : « Considérons-le dans sa selle; il « doit s'asseoir et s'enfoncer dedans, sur l'en- « fourchure du corps et non pas sur les fesses « que la nature semble avoir fait exprès pour « s'asseoir dessus partout ailleurs qu'à cheval. « Il faut pourtant que les fesses touchent la « selle sans branler, ni les lever de dessus

« la selle en aucune manière; elles touchent la « selle, mais il ne faut pas être assis dessus.

« Le cavalier étant ainsi placé sur l'enfour« chure du corps, au milieu de la selle, il doit « s'avancer vers le pommeau; ses jambes seront « bien étendues en bas, comme s'il était à pied, « ses genoux et ses cuisses tournés en dedans « vers la selle en la serrant le plus qu'il pourra « en certain temps.

« Il faut avoir le visage gai, agréable et plai« sant, mais il ne faut pas rire; il faut regarder « droit entre les oreilles de votre cheval, etc. »

Entre Newcastle et La Guérinière, qui a posé les bases de l'équitation française, nous devons nommer Winter, de Solleysel, d'Eisenberg et Delcampe. Nous nous bornerons à emprunter à l'*Ecole de cavalerie*, publiée en 1751, par La Guerinière, la position de l'homme à cheval : « Quand le cavalier est en selle, il doit, après « avoir ajusté ses rênes dans la main gauche, « les séparer avec le petit doigt de la même « main et étendre le pouce dessus les rênes, « afin de les assurer et de les empêcher de cou« ler de la main. La main doit être placée en « dessus du cou du cheval, ni en dedans, ni en « dehors, à la hauteur du coude, deux doigts « au-dessus et plus avant que le pommeau de « la selle. Immédiatement après avoir placé la « main de la bride, il faut s'asseoir juste dans « le milieu de la selle, la ceinture et les fesses « avancées; il faut tenir ses reins pliés et fer« mes pour résister aux mouvements du cheval. « La tête doit être placée droite et libre au« dessus des épaules, en regardant entre les



M. de Nestier, écuyer ordinaire de la grande écurie du roi (1751) *(d'après Delarue)*.

« oreilles du cheval; les épaules également li« bres et un peu renversées en arrière, les bras « pliés aux coudes et joints au corps sans con« trainte. La vraie fonction des jambes est « d'être droites et libres du genou en bas, et « les jarrets tournés en dedans. Le talon doit « être un peu plus bas que la pointe du pied, « mais pas trop, parce que cela tiendrait la « jambe roide; il doit être tourné tant soit peu « plus en dedans qu'en dehors, afin de pouvoir « conduire l'éperon facilement à la partie du « ventre qui est à quatre doigts derrière les « sangles; la pointe du pied doit dépasser l'é« trier d'un pouce ou deux seulement. »

Nous venons de joindre à cette description, comme offrant le type parfait du cavalier du siècle dernier, le portrait de M. de Nestier, écuyer ordinaire de la grande écurie du roi en 1750. A quelques légères différences près, Gaspard de Saunier, Montfaucon de Rogles, le baron de Sind, Dupaty de Clam, de Bohan, Thiroux, Ducroc de Chabannes, n'ont fait que progager la méthode de La Guérinière, le véritable créateur de l'équitation française. De nos jours, on peut considérer comme des traités désormais classiques le *Cours d'équitation militaire*, rédigé par MM. Cordier et Flandrin, et les remarquables traités du vicomte d'Aure et de M. J.-P. Aubert. On voit que de Grisone à La Guérinière le cavalier, au lieu d'être assis, ainsi que l'indique ce dernier, devait se tenir, pour ainsi dire, droit sur ses étriers, position qui peut s'expliquer par la manière de combattre d'un cavalier armé de toutes pièces et obligé de s'appuyer sur ses étriers pour soutenir le choc de la lance.

EQUITES. Nom sous lequel on désignait les Romains qui servaient dans la cavalerie. (*Voy.* EQUES.) L'État fournissait le cheval au cavalier, mais, pour obtenir ce cheval, il fallait jouir d'une certaine aisance et être de mœurs irréprochables. On passait chaque année une revue nommée *equitum probatio*, où la tenue et la conduite des cavaliers étaient examinées par les censeurs; on ne leur pardonnait ni la lâcheté, ni la mollesse, ni la négligence; et lorsque, au bout de dix ans, leur service était terminé, chacun d'eux ramenait son cheval au censeur. L'anneau d'or qui caractérisa dans la suite le chevalier romain était aussi une distinction des *equites*, qui furent aussi appelés dans l'origine *celeres*, puis *flexumines*, *trossuli*, et enfin *equites*.

EQUUS PUBLIUS. Cheval que l'État accordait à chacun des anciens chevaliers romains pour faire son service dans l'armée. Ce cheval était acheté et entretenu aux frais de la république.

ÉRAFLEMENT. Déchirement que produit un boulet brisé dans l'âme du canon.

ÉRAILLÉ (*Mar.*). Du lat. *eradere*. Écorché. Se dit en parlant des cordages.

ÉRESBOURG. Forteresse de la Saxe, qui fut emportée d'assaut par Charlemagne, en l'an 772.

ÉRÉTRIE. Aujourd'hui *Paleo-Castro*, ville de l'Eubée, en Grèce. Elle est située sur l'Euripe. Ruinée par les Perses avant la bataille de Marathon, l'an 490 av. J.-C., les Athéniens la reconstruisirent.

ERETUM. Aujourd'hui *Monte-Rotondo*, ville de l'ancien pays des Sabins, en Italie. Tarquin l'ancien y remporta une victoire signalée sur les Étrusques, l'an 582 av. J.-C.

ERFURT. *Erfordia.* Ville de Saxe, dans les États prussiens. Elle fut occupée par les Français, de 1806 à 1813.

ERGATA (*Mar.*). ἐργάτης (ergatès). Sorte de cabestan dont les anciens faisaient emploi pour amener un navire près du rivage.

ERGAVIE. Ville aujourd'hui inconnue de la Tarraconaise, pays des Celtibériens. Elle était située au milieu des montagnes, et fut prise par Sempronius Gracchus.

ERICIUS. Machine de guerre ainsi nommée par César, et qui paraît avoir ressemblé à ce que nous appelons *cheval de frise*. (*Voy.* Erisson ou Hérisson.)

ERISANE. Ville d'Espagne sous les murs de laquelle, l'an 141 av. J.-C., le général espagnol Viriathe battit plusieurs fois les Romains commandés par le proconsul Fabius Servilianus.

ÉRISSON ou **HÉRISSON** (*Mar.*). Ancre à quatre bras dont on se servait autrefois dans les bâtiments de bas bord et dans les galères.

ÉRIVAN. Capitale de l'Arménie russe. Elle est importante par sa citadelle. Prise et reprise plusieurs fois par les Turcs et par les Perses, elle tomba au pouvoir des Russes en 1827, ainsi que l'ancienne Arménie persane.

ERLACH (Jean-Louis d'). Maréchal de France, né en Suisse en 1595, mort en 1650. Il servit avec distinction durant la guerre de Trente ans, sous Gustave-Adolphe et sous Bernard de Saxe; après la mort de ce dernier, il passa au service de France. Il contribua puissamment à la victoire de Lens, en 1648.

ERLACH (Charles-Louis d'). Maréchal de camp, né en Suisse en 1726, mort en 1798. Maréchal de camp au service de France, il retourna en 1789 dans sa patrie. Lors de l'invasion des Français, la Suisse lui confia le commandement en chef de l'armée. Il déploya du talent contre les attaques des généraux Brune et Schauenbourg; mais ses propres soldats l'assassinèrent dans une sédition.

ÉROGATEUR. Celui qui, chez les Romains, distribuait aux soldats la paye et les vivres.

ÉROLES (Baron d'). Général espagnol, né en Catalogne vers 1785, mort en 1825. Nommé en 1822, par Ferdinand VII, capitaine général des troupes destinées à combattre les insurgés constitutionnels, il fut le plus redoutable adversaire du général Mina.

ÉROSION (*Mar.*). Du lat. *erosio*, dérivé de *erodere*, ronger. Se dit de l'action destructive des eaux sur la surface et les contours des continents.

ERRE (*Mar.*). Du lat. *itura*, allure. Se dit, dans un sens figuré, de la marche d'un vaisseau, de sa vitesse ou de sa lenteur. Le navire endormi est celui qui n'a pas encore pris son *erre*, son train, sa manière d'aller.

ERREUR DANS L'ESTIME (*Mar.*). Mécompte dans le point estimé.

ERSE (*Mar.*). Cordages de différentes grosseurs, épissés des deux bouts, pour former une espèce de bague ou petite élingue, destinée à lever des objets qui ont un grand poids sous un petit volume. L'*erse du gouvernail* est une erse particulière qui sert à lier le gouvernail à l'étambot, afin qu'il ne puisse sortir de sa place dans les mouvements qui lui sont imprimés verticalement.

ERSEAU ou **ERSIAU** (*Mar.*). Petite erse ou bague en menu cordage.

ERT-HOLMER. Groupe d'îlots de la mer Baltique. Christiansoë, le principal, possède un port et une forteresse construite en 1684. C'est une position militaire importante.

ERYX. Aujourd'hui *Catalfano*, dans la Sicile occidentale. Elle fut le quartier général d'Amilcar Barca, durant les quatre dernières années de la première guerre punique, de l'an 246 à 242 av. J.-C.

ERZEROUM ou **ARZ-ROUM.** Capitale de l'Arménie ottomane, dans la Turquie d'Asie. Elle est située dans une plaine élevée, non loin du bras septentrional de l'Euphrate, et c'est un rempart de l'empire turc contre la Perse et la Russie. Cette ville fut occupée par les Seldjoucides au douzième siècle; par Tamerlan, en 1387; par Mahomet II, en 1470; une seconde fois par les Turcs, en 1517; et par les Russes en 1829.

ESCACHE. Mors de forme ovale. Il y a des escaches à pignatelle, à bavette, à bouton, à montante, etc. L'escache est attachée à la bouche du cheval par un chaperon qui entoure le banquet.

ESCADRE. Du lat. *quadra*. Se disait autrefois pour *escouade*, et désignait un carré formé de 25 hommes. Ce mot fut employé depuis François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

ESCADRE (*Mar.*). Subdivision d'une armée navale. Cette portion peut être subdivisée à son tour en trois divisions; le nombre des vaisseaux qui la composent ne doit pas être moindre de neuf et s'élève quelquefois jusqu'à vingt. Elle est ordinairement commandée par un contre-amiral. On appelle *escadre d'évolution*, celle qui est formée de quelques vaisseaux seulement pour l'instruction des jeunes marins; *escadre d'observation*, celle dont la mission est d'observer les mouvements d'une armée navale ennemie; *escadre légère*, celle qui ne comprend que des bâtiments légers, tels que corvettes, avisos, etc. Dans l'ancienne marine, les escadres prenaient les noms *d'escadre blanche*, *d'escadre blanche et bleue*, et *d'escadre bleue*.

ESCADRILLE (*Mar.*). Petite escadre composée de bâtiments au-dessous du rang des vaisseaux et frégates, tels que des chaloupes, des canots, etc. — Portion de flottille.

ESCADRON. De l'ital. *squadrone*, dérivé du bas lat. *squadra*. Ce mot primitivement s'appliquait aussi à l'infanterie. Aujourd'hui l'escadron est un corps de cavalerie formant la première division d'un régiment, et correspondant au bataillon de l'infanterie. Chez les anciens, les escadrons de l'armée des Perses étaient de 100 hommes sur 8 ou 12 rangs; l'escadron grec ou *épitarchie* était de 128 hommes sur 8 rangs; et l'escadron romain ou *turme* de 40 hommes sur 4 rangs. Chez les modernes, les Allemands organisèrent les premiers, sous le règne de Charles-Quint, leur cavalerie en escadrons; en France, cette formation ne remonte pas au delà de Louis XIV. Alors, l'escadron se composait de 3 et même 4 compagnies, fortes chacune de 30 à 40 hommes. A chaque guerre, fait observer le général Bardin, l'escadron était un ensemble de plusieurs compagnies, et, pendant la paix seulement, il était d'une seule compagnie. L'organisation actuelle date des guerres de l'Empire, et a été réglée définitivement par l'ordonnance de 1815 (25 août); elle consacre l'*escadron-compagnie*. En temps de paix, il faut 4 escadrons pour former un régiment; il en faut 6 sur le pied de guerre. La force d'un escadron est ordinairement de 100 à 120 chevaux, et il y a un chef d'escadron pour deux escadrons.

ESCADRONER, ESCADRONNER. Se ranger en escadron.

ESCALADE. De l'ital. *scalata*, dérivé du lat. *scala*, échelle. Attaque brusque, faite le plus souvent la nuit, au moyen d'échelles, sans bruit et à l'arme blanche. Dans le nombre des escalades modernes qui ont eu de la célébrité, on cite celles des Français au siége de Prague en 1741, au siége de la citadelle d'Anvers en 1832, et à celui de Constantine en 1837.

ESCALE. Du lat. *scala*, échelle. Se disait autrefois d'une échelle à pétard, ayant plusieurs entre-toises, et qui servait à renverser une porte, lorsqu'elle était précédée d'un fossé.

ESCALE (*Mar.*). On nomme ainsi, dans les mers du Levant et sur les côtes du Sénégal, tout lieu de relâche et de rafraîchissement pour les vaisseaux. *Faire escale*, c'est entrer dans un port pour s'y reposer et s'y rafraîchir. (*Voy.* ÉCHELLE.)

ESCALIER (*Mar.*). Du lat. *scala*, dérivé de *scandere*, monter. On appelle *escalier de commande*, l'escalier mobile placé à tribord d'un vaisseau monté par un amiral.

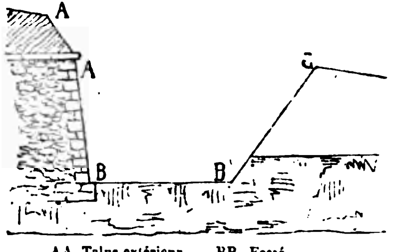
ESCAMOTER. Par l'expression *escamoter l'arme*, on entend supprimer dans le maniement du fusil certains mouvements prescrits par l'ordonnance, afin d'accélérer ce maniement ou la charge.

ESCAPADE. De l'ital. *scapata*, dérivé de *scappare*, échapper. Se dit, en termes d'équitation, de l'action subite d'un cheval qui s'emporte et refuse d'obéir à son cavalier.

ESCARBIT ou **ESCARBITE** (*Mar.*). Petit vase dont les calfats se servent pour tenir l'étoupe mouillée et tremper leurs ciseaux et leurs ferrements lorsqu'ils travaillent.

ESCARMOUCHE. De l'ital. *scaramuccia*, dérivé de *mucciare*, railler. Ce mot fut introduit en France lors des expéditions de Charles VIII en Italie. Il signifie un engagement de peu d'importance entre les tirailleurs de deux armées, et qui a ordinairement pour objet d'apprécier les forces de l'ennemi, de masquer une opération, etc.

ESCARPE. De l'ital. *scarpa*. L'escarpe est la pente donnée à la muraille ou au terre-plein d'un ouvrage ou d'une enceinte. C'est l'un des talus du rempart et de son fossé. Ce talus regarde la campagne; des rampes y servent de communication. L'escarpe en terre n'est autre



AA Talus extérieur. BB. Fossé.
AB. Escarpe. BC. Contrescarpe.

chose que la surface du talus extérieur; d'ordinaire elle est revêtue de gazon et défendue au pied par des palissades; mais l'escarpe en maçonnerie se compose d'un mur surmonté d'un parapet, dont l'épaisseur varie en raison de la hauteur, et qui est toujours appuyé de contreforts. L'usage des escarpes inaperçues du dehors est due à Cormontaigne, officier du génie français, qui se distingua dans les guerres de 1713 à 1745. La contrescarpe se trouve en dehors du talus d'une forteresse, et s'appelle ainsi par opposition à l'escarpe. Elle communique avec l'escarpe par un pont-levis, et avec le fond du fossé par des escaliers pratiqués aux angles.

ESCARPINE. Petite pièce de canon dont on faisait usage anciennement, et qui ressemblait à une forte arquebuse.

ESCARPINS. Chaussons de cuir qui enveloppaient les pieds dans les *heuses* ou bottes. La heuse était plus spécialement le soulier en fer qui faisait partie de l'armure.

ESCART. Se dit de la trouée que le canon fait avec force dans la muraille d'une place ou d'un bâtiment.

ESCASSE (*Mar.*). Pièce de bois sur la contre-quille d'une galère.

ESCAUDE. Petite barque dont on se sert sur les marais.

ESCAUPILLE. Sorte d'armure inventée par Fernand Cortez, lors de la conquête du Mexique. C'était une casaque de coton piqué mollement entre deux toiles et qui garantissait aussi bien

que le fer contre les flèches et les dards des Indiens.

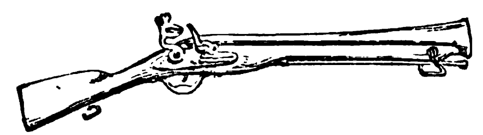
ESCAVE (*Pêche*). Sorte de filet, semblable à la seine, dont se servent les pêcheurs du Midi.

ESCAVESSADE. Se dit, en termes de manége, de la secousse du caveçon, lorsqu'on veut faire obéir le cheval.

ESCOME (*Mar.*). Sorte de grosse cheville de bois.

ESCOPE (*Mar.*). Pelle de bois longue, étroite, creuse et recourbée, qui sert à prendre et à lancer de l'eau sur la carène d'un navire, soit pour la laver, soit pour amortir l'action du feu lorsqu'on la chauffe.

ESCOPETTE. Du lat. *scopus*, but, cible. Sorte d'arquebuse qu'on portait autrefois en bandoulière ou attachée à l'arçon de la selle, et dont on fait encore usage en Espagne. Le canon de



Escopette
(d'après la collection de M. J. D.)

l'escopette, long d'environ un mètre, est rayé à raies droites, et porte à une grande distance. Ce fut l'arme de la cavalerie française de Charles VIII à Louis XIII. Il y a des escopettes à canon évasé vers l'extrémité, dont on faisait usage dans les armées au commencement du dix-huitième siècle, et qui sont encore l'arme favorite des bandits espagnols.

ESCOPETTERIE. Vieille locution. Coup d'escopette, décharge d'escopettes.

ESCORTE. De l'ital. *scorta*, dérivé du lat. *cohors*. Troupe armée qui, sous les ordres d'un chef spécial, accompagne un convoi, des bagages, des voyageurs, afin de les protéger contre toute attaque.

ESCORTE (*Mar.*). Vaisseaux de guerre qui accompagnent des bâtiments de transport, des navires marchands, pour les surveiller et les défendre durant leur traversée.

ESCOT (*Mar.*). Angle inférieur de la voile latine, qui est triangulaire.

ESCOTARD (*Mar.*). Palier de l'écoutille.

ESCOUADE. Corruption du mot *escadre*. Fraction d'une compagnie d'infanterie, sous les ordres d'un caporal. En garnison, l'escouade forme soit une chambrée de soldats, soit seulement une portion de chambrée. L'assiette du logement militaire s'établit par escouades. Dans la cavalerie, l'escouade prend le nom de *brigade*. On appelle *escouade brisée*, celle qui se compose de soldats de plusieurs régiments.

ESCOUBE (*Mar.*). Vent de N.-E.; se dit pour *balai* sur la Méditerranée.

ESCOURRE (*Mar.*). Ce mot signifie *à rebours*. Lorsque l'on fait le commandement : *Scie escourre !* c'est que l'on veut que les rameurs voguent à rebours et reviennent sur leur sillage.

ESCOUTES. Nom sous lequel on désignait les sentinelles au moyen âge.

ESCRIME. De l'ital. *scherma*, venu du bas latin *schermare*, ou mieux encore du bas latin *scrimia*. On étend ce mot, dans l'armée, à l'art de faire usage, contre l'ennemi, du sabre, de la lance, et du fusil armé de sa baïonnette. L'escrime moderne est un art italien et espagnol qui date de la renaissance. Les premiers maîtres italiens donnaient le *croc-en-jambe* à l'adversaire, recouraient à la *passe* pour le désarmer, le saisir au collet et se retrouver en garde derrière lui. Le *poignard* tenu de la main gauche servait d'arme auxiliaire à l'épée. Les maîtres espagnols employèrent le *manteau* court enroulé autour du bras gauche comme bouclier. — L'école d'escrime française date de nos guerres en Italie. Elle négligea l'emploi du poignard et du manteau ; la règle même a voulu qu'on quittât l'habit et que l'on combattît à buste dénudé. Elle fit prévaloir un jeu plus étroit, un jeu *linéaire*, comme disent les professeurs, qui se compose uniquement d'attaques et de parades, d'engagements et de dégagements, de coups francs et de feintes, de ripostes et de contre-ripostes. — L'escrime à la baïonnette est d'invention toute moderne et française. M. Guingret, dans son *Traité de l'art militaire*, raconte « qu'un garde d'artillerie de l'armée de Catalogne, lors de notre première invasion en Espagne, avait inventé un art qu'il nommait *crosnette*, du double jeu de la crosse de fusil et de la baïonnette, et soutenait victorieusement des assauts contre plusieurs cavaliers armés. Il était si agile et si adroit dans son art que ces cavaliers ne pouvaient l'approcher et qu'il restait bientôt maître de l'arène. Il avait adressé le traité de ce nouvel art, avec des dessins, à l'empereur Napoléon Ier. » En 1835, la *Sentinelle de l'armée* mentionna un assaut qui eut lieu, à l'école gymnastique de Paris, entre un professeur de baïonnette contre plusieurs fantassins, contre un et plusieurs cavaliers. Cette sorte d'escrime a reçu de grands développements depuis la conquête de l'Algérie et les engagements journaliers avec la cavalerie arabe. Aujourd'hui elle forme partie de l'*école du soldat* dans tous nos régiments.

ESCRIMOUR. Vieille locution. Maître d'armes ou d'escrime.

ESERNIA. Ville d'Italie. L'an 89 av. J.-C., Scylla défit dans ses environs une armée de Samnites que commandait Papius Mutilus.

ESLINGUE. Sorte de flèche dont on se servait au moyen âge.

ESPACE. Du lat. *spatium*, dérivé de *patere*, s'étendre. Intervalle réglé qui doit se trouver entre les rangs et les files, ainsi qu'entre les lignes des soldats en bataille.

ESPADE, ESPIE. Noms que l'on donnait à l'épée au moyen âge.

ESPADON. De l'ital. *spadone*, dérivé de *spada*, épée. Sorte d'épée du moyen âge, qui était composée d'une lame droite, très-longue et très-large, tranchante des deux côtés, épaisse du milieu, et taillée en biseau à la pointe; d'une poignée assez longue pour être saisie des deux mains, et d'un pommeau garni d'un pivot qui servait de point d'appui sur la cuirasse. Les coups de cette arme étaient terribles, mais il fallait être doué d'une force prodigieuse pour en faire usage. Du mot *espadon* est venu celui d'*espadonner*, qui signifie frapper de toute manière. L'espadon était communément porté par les hallebardiers d'élite, qu'on appelait *espadons joueurs d'épée;* et l'on donnait à ceux qui le maniaient avec habileté le nom de *spadassins*, nom qui de nos jours est, comme on sait, pris en mauvaise part. Le *demi-espadon* était un sabre droit, étroit et tranchant d'un seul côté, encore porté au commencement de ce siècle par les sous-officiers, principalement par les maîtres et prévôts d'armes, dont il était en quelque sorte l'insigne.



Espadon ou épée à deux mains portée par un lansquenet (1560) *(d'après M. de Noirmont).*

ESPAGNE (CAMPAGNE D'). 1823. Cette campagne, faite malgré l'opposition de l'Angleterre, avait pour but, de la part de la France, de rétablir l'autorité de Charles VII, qui se trouvait compromise par les actes du parti libéral qui, poussé à bout par l'esprit et les actes rétrogrades de ce roi, l'avait contraint à s'éloigner de Madrid. L'armée française, placée sous le commandement supérieur du duc d'Angoulême (*Voy.* son nom), offrait un effectif d'environ 100 000 hommes, divisés en cinq corps composés comme suit :

1er CORPS : le maréchal Oudinot, duc de Reggio; *chef d'état-major*, le général Grundler; *généraux de division*, d'Autichamp, Bourke, Aubert et Casteix; 27 485 hommes d'infanterie, 5 879 chevaux et 27 bouches à feu. 2e CORPS : le comte Molitor; *chef d'état-major*, le général Borelly; *généraux de division*, Loverdo, Pamphile-Lacroix et Domon; 20 312 hommes d'infanterie, 4 984 chevaux et 10 bouches à feu. 3e CORPS : le prince de Hohenlohe; *chef d'état-major*, le général Couchy; *généraux de division*, Meynadier, Canuel, d'Espagna; 16 470 hommes d'infanterie, 2 700 chevaux et 12 bouches à feu. 4e CORPS : le maréchal Moncey; *chef d'état-major*, le général Desprez; *généraux de division*, Curial, de Damas, Donnadieu; 21 099 hommes d'infanterie, 4 376 chevaux et 24 bouches à feu. CORPS DE RÉSERVE : Bordesoulle; *chef d'état-major*, le comte de Bourbon-Busset; *divisions* : 8 bataillons de la garde royale, sous les ordres du général de Bourmont; 16 escadrons de la même garde, commandés par le général Foissac-Latour; 16 escadrons de cuirassiers, ayant pour chef le général Roussel-d'Hurbal; et 3 escadrons de gardes du corps, conduits par le général Lalaing d'Audenarde : 9 690 hommes d'infanterie, 3 470 chevaux et 7 bouches à feu.

Comme fait de guerre remarquable pendant cette campagne, on ne peut citer que la prise du Trocadéro. (*Voy.* ce mot.)

ESPAGNE (D'). Général de division. Il commanda avec distinction, sous le maréchal Masséna, la division des chasseurs à cheval de l'armée d'Italie, en 1805. L'année suivante, il servit le roi de Naples et battit les insurgés calabrais. Dans la campagne de Prusse, il se signala à la tête d'une division de cuirassiers, fut blessé au combat de Heilsberg en 1807, et tué à la bataille d'Essling en 1809.

ESPAGNE (Comte D'). Chef de partisans espagnols. Fils d'un émigré français, il joua un rôle important dans la campagne de 1813 contre les Français, et depuis dans la guerre civile de 1833; il périt assassiné en 1839. On lui a reproché des actes de brigandage et de férocité.

ESPALET. Partie du chien de fusil qui lui sert d'appui quand il se débande.

ESPALIER (*Mar.*). De l'ital. *spalliera*, dérivé de *spalla*, épaule. On désignait sous ce nom, anciennement, celui qui réglait les mouvements des rameurs afin de les faire nager ensemble. — Se disait aussi de l'estrade placée près des bancs.

ESPALME (*Mar.*). Sorte de corroi à base de goudron, dont on fait usage pour enduire la carène des vaisseaux.

ESPALMER (*Mar.*). Nettoyer, laver la carène d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau, et l'enduire de suif ou d'autres matières.

ESPALMEUR (*Mar.*). Celui qui espalme.

ESPARE. Espèce de flèche dont le fer était recourbé, et dont on se servait au moyen âge.

ESPARS (*Mar.*). Petits mâts ou mâtereaux de sapin qu'on embarque, comme rechange, à bord des bâtiments destinés à accomplir des voyages de long cours. La longueur de ces pièces est de 8 à 10 mètres, et on les distingue en *espars doubles*, ayant environ 20 centimètres de diamètre, et en *espars simples*, d'un diamètre de 10 à 12 centimètres.

ESPAURE (*Mar.*). Solive pour la construction des bateaux.

ESPÈCE (*Mar.*). Du lat. *species*, dérivé de *spectare*, regarder. Se dit du classement des bois en usage pour les constructions navales, suivant leur longueur, leur diamètre, leur consistance, etc. Le bois de chêne, par exemple, est classé en cinq espèces, d'après ses dimensions et sa configuration.

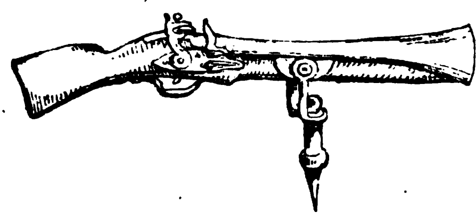
ESPEN (*Pêche*). Sorte de filet dont on fait usage en Provence pour prendre la sardine. Chaque pièce de ce filet a 16 brasses 1/2 de longueur, et 6 brasses de largeur.

ESPÉRONADE (*Mar.*). Embarcation en usage à l'île de Malte.

ESPINASSE (Esprit-Charles-Marie). Général de division et sénateur, né en 1814. Entré à l'école de Saint-Cyr en 1833, il en sortit comme sous-lieutenant, en 1835, pour passer au 47e de ligne. Il passa lieutenant en 1838, capitaine en 1844, chef de bataillon en 1845, lieutenant-colonel en 1847, colonel en 1851, général de brigade en 1852, et général de division en 1855. Il fit les campagnes d'Afrique, et fut de l'expédition de Rome et de celle de Crimée. Il mourut en Italie, sur le champ de bataille de Magenta, en 1859. Le général Espinasse était commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier compagnon de l'ordre du Bain, et décoré de la médaille de la valeur de Sardaigne. En 1858, il fut chargé, pendant quelque temps, du portefeuille du ministère de l'intérieur.

ESPINGARD. Petite pièce d'artillerie ou sorte d'arquebuse qui ne portait pas au delà d'une livre de balles.

ESPINGOLE, SPINGOLE ou **TROMBLON**. Sorte de fusil dont la bouche, évasée, présente une ouverture plus large que le reste du canon; cette ouverture est communément ronde, mais quelquefois ovale. On charge cette arme avec un certain nombre de petites balles qu'on nomme



Grosse espingole portant pivot d'affût pour marine ou pour rempart (*d'après le musée d'artillerie*).

chevrotines, lesquelles, chassées par l'explosion de la poudre, divergent dans tous les sens et se dispersent ainsi sur une assez grande surface. Cette arme n'est employée à la guerre que par les Turcs et les Arabes; mais les peuples méridionaux en ont fait un fréquent usage dans les discordes civiles, surtout en Espagne. En France, les mameluks de la garde impériale la portaient en place de mousqueton. Dans la marine, on met quelquefois cette arme sur pivot, soit dans les hunes des grands mâts, soit sur de petits bâtiments.

ESPINOSA. En Espagne. La bataille de ce nom fut gagnée sur les Espagnols par le maréchal Victor, les 10 et 11 novembre 1808.

ESPIONS. Du lat. *inspicere*, observer. A la guerre, ils ont toujours été punis de mort. Autrefois, on les fusillait sans autre forme de procès; mais, depuis le décret du 16 juin 1793, ils sont jugés par des commissions militaires.

ESPLANADE. Du lat. *planus*, plan. Espace uni et découvert au devant d'une place fortifiée, et qui comprend tout le terrain qu'on a aplani depuis le pied du glacis de la contre-escarpe jusqu'aux premières maisons des faubourgs. L'esplanade s'appelle, en termes du génie militaire, le rayon de la place.—Ce mot désigne aussi la plate-forme ou les madriers d'une batterie de canons : cette plate-forme va s'élevant d'un demi-mètre en arrière, et on lui donne un peu plus de sept mètres de recul.

ESPOIR (*Mar.*). Du lat. *sperare*, espérer. Se disait autrefois d'une petite pièce d'artillerie dont on faisait usage à bord des vaisseaux, et qui avait particulièrement pour objet de favoriser une descente.

ESPONTON. Sorte de demi-pique qui, au dixtième siècle, était la marque distinctive des commissaires des guerres. Elle fut aussi, assez longtemps, en usage pour les officiers d'infanterie, et dans la marine pour l'abordage; elle disparut, ainsi que la hallebarde, en 1756. Une ordonnance du 10 mai 1690 déterminait la forme de cette arme, d'ailleurs fort peu offensive, et qui ne consistait qu'en une sorte de canne longue d'environ six pieds, surmontée d'un petit fer de lance avec un ornement en laine, et se terminant en bas par une douille pointue en fer. L'esponton n'était à bien dire qu'un insigne et non une arme, à peu près comme la canne dans les armées autrichienne et prussienne.



Officier des gardes françaises armé de l'esponton (1756) (*d'après Moreau le jeune*).

ESPOULETTE. Canal de fer-blanc en forme de petit entonnoir d'un diamètre moindre que

celui d'une lumière de canon, dont on se sert pour porter le feu à la charge avec plus de vivacité, en le remplissant de poudre et d'une mèche passée à l'esprit-de-vin.

ESPRINGALES, ESPRINGOLLAS. Nom que les Français donnèrent à leurs premières frondes. Elles étaient composées d'une corde pliée en trois et réunie par un culot de cuir où se plaçait le projectile. On employait communément pour ce projectile un caillou arrondi appelé *galet* ou *jalet*, qui était souvent remplacé par un morceau de plomb, rond ou elliptique, qu'on nommait gland.

ESPRIT MILITAIRE. Cet esprit consiste non-seulement en l'amour du métier, c'est-à-dire de la gloire, en l'observation rigoureuse de la discipline, et le respect que la morale prescrit pour le bien d'autrui, mais en une fraternité générale, une solidarité qui fait de l'armée une véritable famille, où les succès et les revers, les joies et les peines sont également ressentis par tous les membres qui la composent. Autrefois, dans un régiment, s'il avait été tenu par un étranger, en présence d'un officier, un propos injurieux pour un collègue absent, et que le premier n'eût pas aussitôt demandé raison de l'offense pour l'honneur du corps et de son uniforme, non-seulement il avait à rendre compte de sa conduite à celui qui n'avait pu se défendre en personne, mais ses autres camarades se trouvaient également blessés de son insouciance, pour ne pas dire de sa lâcheté. La même sévérité présidait à une foule d'autres actes. Sans doute elle était portée souvent à l'extrême; mais en renonçant à un excès de susceptibilité, on s'est mis dans le cas de tomber dans l'excès contraire.

ESQUAIN (*Mar.*). Planches qui bordent l'accastillage d'un bâtiment.

ESQUENIS (*Mar.*). Petite caisse qui sert de siége aux calfats et dans laquelle ils renferment leurs outils.

ESQUIAVINE. On nommait ainsi autrefois, en termes de manége, un châtiment que l'on imposait à un cheval pour le rendre souple et obéissant.

ESQUIF (*Mar.*). Du grec σκάφη (scaphê), petit bateau. Se dit d'une petite embarcation.

ESSARDER. (*Mar.*) Éponger les ponts d'un vaisseau. On fait usage, pour cette opération, d'un *faubert*, sorte de balai composé de longs fils d'étoupe. (*Voy.* FAUBERT.)

ESSE (*Mar.*). Bande de fer courbée, embrassant le bout des traversins ou des barres de perroquet, et percée pour laisser passer les haubans.

ESSÉ (ANDRÉ DE MONTALEMBERT, sire D'). Né dans le Poitou en 1483, tué au siége de Thérouanne en 1558. Il fut un des capitaines les plus distingués du seizième siècle.

ESSEDA ou **ESSEDUM.** Char découvert, placé sur deux roues, ouvert par devant et par derrière, que tiraient deux chevaux, et dont faisaient emploi les anciens Bretons, les Gaulois et les Belges. On nommait *essedarius* le guerrier qui combattait sur ce char.

ESSEN (JEAN-HENRI, comte D'). Feld-maréchal suédois, né dans la Westgothie en 1755, mort en 1824. Il soutint à Stralsund, en 1807, un siége honorable contre les Français, et commanda un corps d'armée dans l'invasion de la Norvége en 1814.

ESSEOR. Char de guerre des Gaulois. Peut-être le même que le *covin*. (*Voy.* ce mot.)

ESSIEU (*Mar.*). Du lat. *axiculus*, dimin. d'*axis*, axe. Traverses qui supportent les flasques dans un affût, et sur les fusées desquelles tournent les roues de cet affût. Dans une poulie, l'*essieu* est la cheville en bois ou en métal autour de laquelle tourne le réa.

ESSLING (Prince D'). *Voy.* MASSÉNA.

ESSLING (BATAILLE D'). C'est près du village d'Essling, situé à 9 kilomètres de Vienne, que Napoléon remporta une éclatante victoire, le 23 mai 1809, sur les Autrichiens commandés par l'archiduc Charles. L'armée de celui-ci était forte de 90 000 hommes, les Français n'en comptaient que 50 000. La perte des Autrichiens fut de 12 000 tués, y compris 24 généraux, 15 000 prisonniers et 4 drapeaux enlevés. Les Français laissèrent 1 000 des leurs sur le champ de bataille, et le maréchal Lannes était du nombre. Masséna contribua plus que tout autre au gain de cette journée. Napoléon ayant envoyé auprès de lui pour lui recommander de tenir tant qu'il pourrait, le maréchal répondit : « Dites à l'empereur que je ne recule jamais. » Les Autrichiens donnent à cette bataille le nom d'Aspern, à cause du village de Gross-Aspern, voisin du lieu du combat.

EST (*Mar.*). C'est par ce mot que le Levant ou l'Orient est communément désigné par les marins.

ESTABLIES. Vieille locution. Soldats qui gardaient les châteaux.

ESTACADE. Du vieux français *estache*, pieu, venu de l'allemand *stecken*, qui a la même signification. — *Estacade* se disait autrefois pour champ clos.

ESTACADE (*Mar.*). Sorte de barrière qu'on établit momentanément à l'entrée d'un port, avec des corps flottants ou avec des câbles et des chaînes tendus en travers du passage, pour empêcher les vaisseaux ennemis d'y entrer.—On donne aussi ce nom au remplissage en bois qu'on place dans les mailles de la carcasse d'un navire ou dans les intervalles qui séparent les couples. (*Voy.* JETÉE.)

ESTAFIER. De l'ital. *staffiere*, homme d'écurie. Sorte de valet de pied et en même temps *bravo*,

qui tenait l'étrier à son maître, portait son épée, était armé lui-même, et payait résolûment de sa personne dans l'occasion, soit pour défendre autrui, soit pour se livrer au pillage. Les estafiers se faisaient aussi payer par certaines gens pour leur servir d'escorte ou pour accomplir des actes de vengeance.

ESTAFILADE. Balafre produite par un coup du tranchant d'une épée, d'un sabre ou d'un estramaçon. Se dit surtout d'une blessure au visage.

ESTAFILADER. Faire des estafilades.

ESNEH. *Latopolis.* Ville située sur la rive gauche du Nil, dans la haute Égypte. Le général Davoust y battit les mameluks en 1799.

ESTAING (CHARLES-HECTOR, comte D'). Amiral, né au château de Ravel en Auvergne, en 1720, mort en 1794. Colonel d'infanterie, il combattit dans l'Inde, et fut pris deux fois par les Anglais. A la paix de 1763, il fut nommé lieutenant général des armées navales, et se signala dans la guerre d'Amérique par quelques succès sur terre et sur mer; il prit, en 1778, Saint-Vincent et l'île de Grenade. Au moment où la paix fut signée en 1783, il commandait les flottes combinées à Cadix. Au début de la révolution, il commanda la garde nationale de Versailles. Nommé amiral en 1792, il devint bientôt suspect aux jacobins pour avoir déposé comme témoin à décharge dans le procès de Marie-Antoinette, et périt sur l'échafaud en 1794.



D'Estaing
(d'après L'Haisné).

ESTAINS ou **ÉTAINS** (*Mar.*). On appelait ainsi, autrefois, des pièces de bois qui faisaient partie de l'*arcasse* (*Voy.* ce mot) d'un gros bâtiment à arrière carré, et qui formaient la rondeur de cet arrière, où elles étaient assemblées par le bas à l'étambot, et par le haut aux deux allonges de tréport.

ESTANC (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment bien clos, sans voie d'eau et en bon état.

ESTANCE (*Mar.*). Piliers posés le long des hiloires pour soutenir les barotins ou petits barots. On appelle *estance à taquets*, l'échelle de fond de cale, laquelle a une corde à côté qui reçoit le nom de *tire-vieille*.

ESTAQUET (*Pêche*). On nomme ainsi une attache qui sert à lier des parties de filet.

ESTE (MAISON D'). Cette famille, qui apparaît dans l'histoire dès le neuvième siècle, est célèbre à plus d'un titre et, entre autres, par ses guerres avec les papes.

ESTELLA. Ville située sur l'Ega, dans la Navarre, en Espagne. Elle fut prise et reprise pendant la guerre civile de 1838 à 1840.

ESTEMÉNAIRE (*Mar.*). Nom de deux pièces de bois ajustées au bout des madriers.

ESTEROTE ou **ESTOIR** (*Pêche*). Sorte de tramail dont font usage les pêcheurs de la Gironde, pour prendre la sole, le turbot, etc.

ESTERRE ou **ESTER** (*Mar.*). Enfoncement ou abri pour les caboteurs des Antilles et des mers avoisinantes.

ESTIER (*Pêche*). Se dit, en termes de pêche, d'un conduit de communication entre un lac et une rivière, ou entre un marais et la mer.

ESTIME (*Mar.*). Méthode d'approximation par laquelle le navigateur mesure la longueur du chemin qu'il a fait, détermine la direction qu'il a suivie, et, par conséquent, le lieu où il se trouve.

ESTIVAUX. Bottines dont se servaient les nobles et les gens de guerre, aux quatorzième et quinzième siècles. Elles étaient d'un cuir uni et mince, teint soit en pourpre, soit en quelque autre couleur.

ESTIVE (*Mar.*). Donner une *estive* à des haubans neufs, c'est les brider avec des palans pour les roidir à mesure qu'ils s'allongent et avant de les mettre en œuvre. *Mettre un navire en estive*, c'est répartir la charge de manière à ce qu'il se tienne droit. — Par *charge en estive*, on entend les cargaisons susceptibles d'être pressées à l'aide de crics, etc.

ESTIVER (*Mar.*). Comprimer, dans la cale, des marchandises élastiques d'un grand volume, avec des crics, des cabestans, etc., afin qu'elles tiennent moins de place.

ESTOC. Du celt. *stoc*, coup. Nom que l'on donnait, au quinzième siècle, à une sorte d'épée longue et étroite qui servait à percer, d'où vint l'expression *frapper d'estoc*, c'est-à-dire de la pointe, par opposition à *frapper de taille* ou du tranchant. On appelait *estocade* la blessure faite avec la pointe de cette épée. Autrefois, le pape envoyait toujours un estoc bénit au capitaine qui avait remporté une victoire sur les infidèles. Le mot *estoc* désignait aussi, au moyen âge, un bâton ferré qu'on employait pour combattre.

ESTOCADE. Sorte d'épée en spatule dont on se servait à cheval comme d'une lance. Elle était très-longue, pointue, de forme plate, ronde ou carrée, peu ou point tranchante, mais solide, et l'on en faisait usage à deux mains pour la pousser avec plus de force sur l'ennemi. Les gendarmes en étaient armés, et comme ils ne pouvaient la porter au côté, à cause de sa lon-

gueur, ils l'attachaient communément à l'arçon de leur selle. Il y avait même des estocades qui



Estocade attachée à la selle d'un archer, sous Charles VII (d'après Willemin).

se repliaient en deux, au moyen d'une charnière à ressort, afin d'être plus portatives.

ESTOCS (*Mar.*). *Voy.* Étocs.

ESTOIR (*Pêche*). *Voy.* Esterote.

ESTOUPIN. Pelote d'étoupe qui sert à bourrer le canon.

ESTOURVILLE (Louis d'). En 1423, le mont Saint-Michel fut témoin d'une action héroïque qu'on a vu se renouveler de nos jours à Mazagran. Les Anglais ayant attaqué l'abbaye avec des forces considérables, d'Estourville, à la tête seulement de 120 gentilshommes de la contrée, soutint le siége durant plusieurs jours, fit éprouver des pertes notables à l'ennemi, et l'obligea à une retraite pendant laquelle il lui enleva deux pièces d'artillerie, qui sont demeurées comme des trophées à l'entrée de la place.

ESTRADE. De l'esp. *estrada*. On disait autrefois *battre l'estrade*, pour exprimer l'action de parcourir la campagne, avec la cavalerie, afin de connaître les mouvements de l'ennemi.

ESTRADIOTS. *Voy.* Stradiots.

ESTRAMAÇON. De l'ital. *stramazzone*, dérivé du bas lat. *trammasaxus*, épée. Espèce de poignard dont on se servait au moyen âge, et dont Grégoire de Tours fait mention à propos de l'assassinat de Sigebert. Ce mot désigna plus tard le coup porté avec un poignard ou un sabre quelconque.

ESTRAN ou **STRAN** (*Mar.*). On nomme ainsi, dans quelques contrées du Nord, une plage, une côte plate et sablonneuse.

ESTRAPADE ou **STRAPADE.** De l'ital. *strappata*, châtiment. Genre de punition militaire qui s'infligeait aux soldats d'infanterie. On suspendait le patient à une poutre et on le laissait brusquement retomber près de terre, au risque de lui disloquer les bras. Ce supplice ne cessa d'être usité dans l'armée que sous le règne de Louis XIII. Il avait lieu dans la marine sous le nom de *cale*



Supplice de l'estrapade (d'après Callot).

sèche.—Le mot *estrapade* se dit, en termes de manége, du saut de mouton que fait un cheval rétif qui, refusant d'obéir, lève le devant et détache en même temps des ruades avec furie, afin de désarçonner son cavalier.

ESTRÉES (François-Annibal d'), frère de la célèbre Gabrielle d'Estrées. Il fut fait maréchal de France sous Louis XIII et remplit le poste d'ambassadeur à Rome. Après lui vinrent : 1° son fils Jean, qui fut successivement vice-amiral et maréchal sous Louis XIV, et qui battit l'amiral hollandais Binkes à Tabago, en reprenant possession de cette île en 1677; 2° son petit-fils, Victor-Marie, duc d'Estrées, aussi maréchal de France du vivant de son père, et qui commanda en 1703 les flottes réunies de Louis XIV et de Philippe V; l'un des plus habiles marins des dix-septième et dix-huitième siècles, il fut aussi membre de l'Académie française.



D'Estrées (Victor-Marie) (d'après Desrochers).

Louis-César Letellier, comte d'Estrées, n'était pas fils de ce dernier, mort sans postérité : il n'était que son neveu par sa sœur, à laquelle il dut le nom de d'Estrées, et, à son tour, le titre de maréchal de France, qu'il obtint en 1756.

ESTREMOZ. *Stremontium.* Ville forte de l'Alentejo, en Portugal. Les Espagnols y battirent les Portugais en 1665.

ESTROFFE. Corde que, dans un manége, on attache à la queue d'un cheval, puis au cou du suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROPE (*Pêche*). Ligne attachée sur la maîtresse corde dans la pêche aux haims.

ESTROPE (*Mar.*). Anneau de cordage dont on ceint les poulies, les cavillots, les cosses, les margouillets, etc. On appelle *estrope de gouvernail*, le cordage qui sert à retenir les avirons sur les tolets; et *estrope de marchepieds*, les étriers qui soutiennent les marchepieds.

ESTROPER (*Mar.*). Ceindre d'un cordage le corps d'une poulie, d'une cosse, d'un cavillot, etc., pour en faire des conduits de manœuvre.

ESTUAIRE (*Mar.*). On donne ce nom, soit à certaines sinuosités des rives maritimes qui ne sont couvertes d'eau qu'à la marée montante, soit à l'embouchure d'un fleuve qui forme une espèce de golfe.

ÉTABLE (*Mar.*). Du lat. *stabulum*. L'expression *s'aborder de franc étable*, signifie s'aborder étrave contre étrave.

ÉTABLIR (*Mar.*). Du lat. *stabilire*, dérivé de *stabilis*, stable. *Établir une voile*, c'est la disposer convenablement pour faire route d'après l'allure sous laquelle on navigue; *établir un bâtiment à tel bord*, ou *à telle allure*, c'est en disposer avec méthode toutes les parties, afin de faire route sur le bord ou sous l'allure qu'on veut prendre. En rade un *vaisseau établi* est celui qui se trouve amarré sur ses ancres.

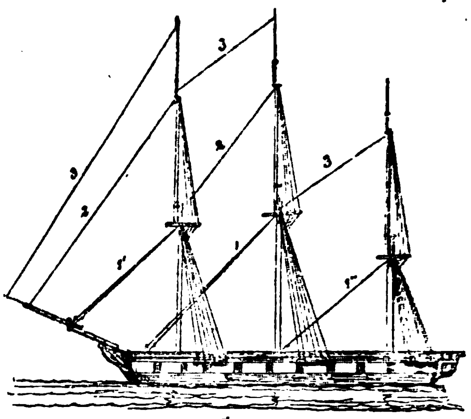
ÉTABLISSEMENT. On appelle *établissement des quartiers*, la distribution des troupes dans les lieux qu'elles doivent occuper momentanément.

ÉTABLISSEMENT (*Mar.*). On entend par *l'établissement d'un port, d'une baie*, l'heure fixe où la mer est pleine, dans ce port ou dans cette baie, et le jour de la nouvelle et de la pleine lune. *L'établissement des marées* est le tableau qui indique l'établissement des principaux ports de mer.

ÉTAGER. *Étager des redoutes*, c'est les disposer les unes au-dessus des autres.

ÉTAGUE (*Mar.*). Action de hisser les vergues.

ÉTAI (*Mar.*). Du celt. *stay*, pieu. Gros cordage qui sert à soutenir les mâts d'un navire contre les efforts qui pourraient tendre à le renverser de l'arrière vers l'avant. Chaque étai porte le nom du mât auquel il est capelé. On appelle *étai de tangage*, l'étai supplémentaire qu'on emploie pour le mât de misaine, afin de soulager son étai et son faux étai, lorsque le navire tangue beaucoup. Les *voiles d'étai* sont les voiles auriques qui s'enverguent sur les étais ou sur les drailles. On nomme aussi *étai de maillon*, la



Étais :
1. du grand mât. 1'. de misaine. 1''. d'artimon.
2. 2. des mâts de hune. 3. 3. 3. des perroquets.

pièce de fer qui est en travers dans chaque anneau ou maillon d'un câble-chaîne.

ÉTAINS. *Voy.* ESTAINS.

ÉTALE ou **ÉTALÉE** (*Mar.*). Se dit de la mer lorsque, le flux ou le reflux étant terminé, elle reste stationnaire. Elle est alors sur la limite qui sépare le flot du jusant, c'est-à-dire qu'elle ne monte ni ne baisse. — On dit qu'un bâtiment est *étale* lorsqu'il ne va ni de l'arrière ni de l'avant; le vent est *étale*, quand il est uniforme; un cordage est *étale*, quand il cesse de filer et qu'il résiste; et une ancre est *étale*, lorsqu'elle tient et cesse de chasser.

ÉTALER (*Mar.*). Du bas lat. *stallare*, disposer. *Étaler la marée*, c'est mouiller pendant la marée contraire; *étaler un bâtiment*, c'est l'égaler en vitesse, en suivant la même route que lui, qu'on ait plus ou moins de voiles appareillées; *étaler le vent, le courant* ou *la marée*, c'est opposer une résistance égale à celle de leur effort contre l'action du bâtiment.

ÉTALIER (*Pêche*). Du celt. *stalyer*. Les pêcheurs désignent sous ce nom un établissement de pieux et de perches élevé au bord de la mer, et ils appellent *étalières* les filets de guindeaux qu'ils tendent circulairement sur une ceinture de ces étaliers.

ÉTALINGUER (*Mar.*). Amarrer dans l'organeau d'une ancre le bout d'un câble, d'un grelin; lui faire faire ensuite deux tours sur lui-même; puis unir et serrer fortement ces tours par plusieurs amarrages.

ÉTALINGURE ou **ENTALINGURE** (*Mar.*). Nœud coulant formé avec le bout d'un câble ou d'un cordage sur l'organeau de l'ancre, afin de le fixer à cet organeau. Le bout du câble étant passé à celui-ci, on lui fait faire deux tours sur lui-même, et ces tours formant une sorte de bague, sont serrés ensemble par cinq ou six amarrages.

ÉTAMBOT (*Mar.*). Pièce de bois qu'on appelait autrefois *capion de poupe*. Elle est forte et droite,

termine la dernière partie de l'arrière du navire, et on la place presque verticalement sur l'extrémité arrière de la quille, où elle reçoit le gouvernail. Cette pièce porte sur la hauteur de ses faces extérieures une échelle graduée qui sert à mesurer le tirant d'eau, et elle forme avec l'étrave, qui est à l'avant, l'élancement ou la crête du bâtiment.

ÉTAMBRAI (*Mar.*). Ouverture ronde, ovale ou carrée, pratiquée dans l'épaisseur de chaque pont de bâtiment, entre deux baux, afin de donner passage aux mâts, aux pompes, aux cabestans. Ces ouvertures sont garnies en bois ou en fer.

ÉTAMINE (*Mar.*). Du lat. *stamen*, chaîne de tisserand. Étoffe légère en laine avec laquelle on confectionne les pavillons, les flammes, les guidons et les girouettes.

ÉTAMPES. Ville du département de Seine-et-Oise. En 603, les troupes de Clotaire II, commandées par Landry, furent défaites dans les environs de cette ville, par les Bourguignons, sous les ordres de Thierry.

ÉTANCE (*Mar.*). Morceau de bois qui n'est qu'équarri. On appelle *étance à marche, à coches* ou *à taquets*, une sorte d'épontille qui, garnie d'une tire-vieille, sert à la fois d'échelle et d'appui. Le mot *étance* s'emploie souvent pour *épontille*.

ÉTANCHE (*Mar.*). Se dit d'un navire qui ne fait point d'eau.

ÉTANCHER (*Mar.*). Du celt. *stang*, fermeture. *Étancher une voie d'eau*, c'est l'arrêter, la boucher.

ÉTANÇON (*Mar.*). Du celt. *stançon*, appui. Nom que portent des pièces de bois qu'on place quelquefois debout sous les baux, pendant que les navires sont amarrés dans le port, afin de les soutenir et de diminuer la fatigue.

ÉTAPE. De l'allem. *stapel*, pile, tas. Ce mot désigne le lieu de gîte et de distribution de vivres et de fourrages pour les troupes en marche. Henri III détermina le premier les villes, bourgs et villages qui devaient servir d'étapes, et une ordonnance de Louis XIII, de l'année 1623, prescrivit la formation de quatre grandes lignes d'étapes traversant le royaume, et de quelques lignes secondaires. La première *carte d'étapes* fut établie sous le ministère de Louvois; cette carte fut renouvelée successivement en en 1800, en 1814 et en 1842; enfin, en 1844, on publia un *livret itinéraire*, indiquant les lignes d'étapes et les distances à parcourir d'un gîte à l'autre, livret qui sert encore de règle actuellement. On compte aujourd'hui en France 1 159 gîtes d'étape, séparés par des distances de 30 kilomètres au moins, et de 40 au plus. — Le nom d'*étape* se donnait aussi, autrefois, aux fournitures de vivres, de fourrages et de chauffage faites aux troupes. Ces fournitures furent remplacées, en 1718, par un supplément de paye, puis rétablies en 1727 pour subsister jusqu'en 1789. L'indemnité de route y est substituée aujourd'hui, à l'exception du pain de munition.

ÉTAPE (*Mar.*). Ce mot signifiait anciennement carcan, pilori, comme on le voit dans les *Jugements d'Oleron*, art. 26.

ÉTAPIER. S'est dit de celui qui était chargé de fournir et de distribuer l'étape aux gens de guerre. (*Voy.* ÉTAPE.)

ETARQUE (*Mar.*). Ce qui est haut, tout à fait hissé. *Hunier étarque* se dit du hunier hissé tout en haut et dont les ralingues sont tendues.

ÉTARQUER (*Mar.*). Hisser une voile de manière que ses ralingues soient très-tendues.

ÉTARQURE (*Mar.*). Hauteur, chute d'une voile.

ÉTAT (*Mar.*). Du lat. *status*, posé, établi. On appelle *état d'armement*, l'état qu'on adresse au gouvernement des vaisseaux, officiers, etc., destinés pour armer. On appelle encore ainsi l'état indiquant le nombre, la qualité et la proportion des agrès, apparaux ou munitions que l'on a dessein d'employer sur les vaisseaux qu'on veut armer.

ÉTAT DE SIÉGE. Mesure de sûreté publique au moyen de laquelle on suspend, temporairement, l'action des lois et de l'autorité ordinaire dans une ville, une province ou une contrée tout entière. Cette mesure soumet les habitants aux lois de la guerre. Bien qu'avant 1789 on ait eu recours à ce moyen répressif, aucune disposition législative n'en réglait l'exécution; mais vinrent successivement, à ce sujet, les décrets et ordonnances du 10 juillet 1791, du 10 fructidor an v, du 24 décembre 1811 et du 9 août 1849. Le régime de l'*état de siége* peut être décrété par le pouvoir exécutif toutes les fois qu'il y a péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure du pays, et, dans ce cas, l'autorité civile est soumise à l'autorité militaire.

ÉTAT DE SITUATION (*Mar.*). Feuille imprimée sur laquelle on relate l'effectif, les consommations, les besoins, etc., d'un bâtiment.

ÉTAT-MAJOR. On appelle ainsi un certain personnel d'officiers chargés de la direction et de l'administration des troupes, c'est-à-dire toute agrégation d'officiers hiérarchiquement instituée, et de laquelle provient la direction militaire ou administrative d'une armée, d'un corps de troupes. Il y a donc l'état-major de l'armée, celui des divisions, celui des régiments, etc. Dès le seizième siècle, il y avait des sergents de bataille et des maréchaux de camp, chargés de ce qui était relatif à la marche des troupes, à leur formation sur le terrain, aux campements, etc. Le grand Frédéric fut le premier qui institua une sorte d'école d'officiers qui devaient, sous son inspection, ainsi qu'il le dit dans ses mémoires, « lever des terrains, marquer des camps, fortifier des villages, retrancher des hauteurs, élever des palanques, etc. » Cet exemple n'a été suivi que très-tard en France. Sous le premier empire, les officiers de l'arme du génie et de celle de l'artillerie fournissaient sans contredit d'excellents officiers d'état-major, sous le rapport des connaissances spéciales; mais, le plus communé-

ment, les généraux employaient auprès de leurs personnes et dans les états-majors, soit comme aides de camp, soit comme officiers d'ordon-



Capitaine adjoint à l'état-major de la garde impériale en campagne (1806) *(d'après les costumes de l'époque).*

nance, soit à d'autres titres, des militaires bien plus distingués par leur bravoure que par leur instruction, d'où résultaient fréquemment de très-lourdes bévues. Ce ne fut qu'après la chute de Napoléon Ier que le service des états-majors reçut une organisation uniforme et convenable à sa destination.

ÉTAT-MAJOR (Corps d'). Ce corps, institué, sous le ministère Gouvion Saint-Cyr, par ordonnance



Capitaine d'état-major (1818-1830).

royale du 6 mai 1818, a, depuis cette époque, subi de fréquentes et importantes modifications, tant dans ses cadres que dans les attributions des officiers qui le composent. Ainsi, après l'ordonnance de mai 1818, suivie de l'instruction ministérielle du 30 juillet, sur le mode d'admission des officiers, ont paru successivement l'ordonnance du 12 novembre 1830 réduisant le cadre du corps; l'ordonnance du 3 mai 1832 déterminant les attributions des officiers d'état-major en campagne; les ordonnances des 23 février 1833, 3 mai 1848 et 12 avril 1852 portant réorganisation du corps; l'ordonnance du 17 juin 1854, déterminant la durée des études à l'École d'application; l'ordonnance du 7 mars 1855 portant augmentation du cadre; et le décret impérial du 28 juin 1860 qui augmente le cadre et le fixe ainsi qu'il suit :

35 colonels	au lieu de	30
35 lieutenants-colonels	—	30
110 chefs d'escadrons	—	100
300 capitaines	—	300
100 lieutenants	—	100
580 au lieu de, comme en 1833,		560

Cette augmentation a été motivée, savoir :

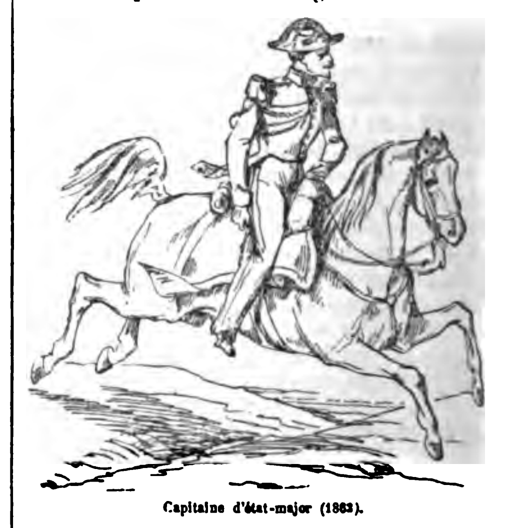
1° Sur l'augmentation de l'effectif de l'armée;

2° Sur l'agrandissement du territoire;

3° Sur l'organisation des grands commandements et de la garde impériale ;

4° Enfin sur l'expérience des campagnes de Crimée et d'Italie, qui a fait reconnaître, sous le rapport du nombre des officiers, l'insuffisance du corps en temps de guerre.

L'organisation actuelle s'applique également à l'état de paix et à l'état de guerre.



Capitaine d'état-major (1863).

Les dessins que nous donnons ici représentent l'uniforme porté par les officiers d'état-major de 1818 à 1830 et le costume adopté de nos jours.

ÉTAT-MAJOR (*Mar.*). Réunion des officiers d'un bâtiment, d'une division, etc., et des personnes qui leur sont assimilées en rang. Le *petit état-major* se compose des sous-officiers, maîtres,

ouvriers, tambours, etc., en service dans les divisions des équipages de ligne.

ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE. Il se compose, à la guerre, de tous les officiers qui, pourvus d'un commandement supérieur, militaire ou administratif, reçoivent directement du général en chef des ordres dont ils ont à assurer l'exécution. Cet état-major comprend un chef d'état-major ou major général, des aides de camp, des officiers d'état-major proprement dits, des officiers d'ordonnance, des intendants militaires, des payeurs généraux, des officiers de santé, etc. Les états-majors des divisions ou des brigades ont une composition analogue. — « Considéré à part du commandant en chef, l'état-major, dit le général Bardin, est chargé de la correspondance administrative, de la transmission des ordres et de leur enregistrement, du commandement du service au camp et des gardes en campagne, du dressement des tableaux d'emplacement, de l'établissement des troupes et de l'assiette de leur logement, de la direction des espions, de la combinaison des moyens qui peuvent assurer l'emploi régulier et économique des approvisionnements de guerre. Voilà pour les travaux de bureau. — Voici pour les fonctions à cheval. L'état-major préside au rassemblement de l'armée et aux dislocations de troupes; reconnaît et fait mettre en état les communications de l'armée, sonde ou fait étudier les gués, ordonne l'ouverture des marchés, guide et surveille les fourrages armés, fait observer les règles relatives aux divers genres de campement et au placement des postes en campagne, étudie en détail les terrains sur lesquels doit manœuvrer l'armée, fait construire les fortifications de campagne, et, dans les jours d'action, se livre aux soins que demande le jeu le mieux combiné des diverses armes personnelles. »

ÉTAT-MAJOR DE RÉGIMENT. On le distingue en *grand* et *petit état-major* : le premier se compose du colonel, du lieutenant-colonel, des chefs de bataillon ou d'escadron, du major, des officiers payeurs, du capitaine chargé de l'habillement, du porte-drapeau, des adjudants-majors et des chirurgiens; le second comprend les adjudants-sous-officiers, le tambour-major et les tambours maîtres, les trompettes-majors, les musiciens et les maîtres tailleur, cordonnier, bottier, guêtrier, sellier et armurier.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES. Il est composé des officiers chargés du commandement, de la police militaire, du service et de l'entretien des places de guerre, et forme un corps spécial dont la constitution est réglée par l'ordonnance du 31 mai 1829. Ce corps comprend 28 colonels, commandants de place de 1re classe; 22 lieutenants-colonels, commandants de place de 2e classe; 47 chefs de bataillon, commandants de place de 3e classe ou majors de place; 137 capitaines, adjudants de place ou secrétaires de place; 108 lieutenants et sous-lieutenants, adjudants et secrétaires de place; et 5 aumôniers.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. Il comprend les maréchaux de France, les généraux de division et de brigade, les intendants militaires. Les divers services de l'armée relèvent de son autorité et de son administration.

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER DE L'ARTILLERIE. Un décret du 17 novembre 1862 a modifié sa composition ainsi qu'il suit :

Colonels	32
Lieutenants-colonels	38
Chefs d'escadron	84
Capitaines de 1re classe. } dont 6 dans la garde.	120
— 2e classe. }	15
— en résidence fixe	40
Total	329

Employés militaires :

Gardes principaux	101
— de 1re classe	121
— de 2e classe	121
Artificiers maîtres	19
— chefs	10
Ouvriers d'État chefs	22
— — sous-chefs	22
— — (dont 4 dans la garde)	146
Gardiens de batteries de 1re classe	150
— — de 2e classe	150
Contrôleurs des fonderies de 1re classe	3
— — de 2e classe	3
Contrôleurs d'armes des manufactures :	
principaux	13
— — de 1re classe	45
— — de 2e classe	45
Contrôleurs d'armes des directions de 1re classe	40
— — de 2e classe	40
Total	1051

Le même décret modifie la composition de l'état-major de l'escadron du train d'artillerie de la ligne, *peloton hors rangs*, et en fixe le personnel à 39, dont 1 officier.

ÉTATS-UNIS. Leur population se composa dans le principe de familles émigrées du sol anglais lors de la grande lutte contre les Stuarts. Ainsi l'on voit l'État de Massachussets en 1621, et la ville de Boston en 1627, fondés par des familles appartenant à l'opinion du puritanisme républicain le plus prononcé. Des hommes semblables fondent Rhode-Island en 1630. L'action du gouvernement anglais se substitua à celle des compagnies de commerce de Londres et de Plymouth qui avaient servi aux premières fondations; et les provinces américaines reçurent une organisation régulière. Les constitutions particulières qu'elles s'étaient données et qu'il fallut bien reconnaître, en les conservant dans la dépendance de la métropole, garantissaient dans chacune le développement de l'esprit républicain. L'Angleterre s'était réservé le monopole exclusif du commerce. Tant que ces colonies sentirent le

besoin de la protection de la métropole pour lutter contre leurs voisins français et espagnols, elles acceptèrent volontiers cette protection, même au prix du monopole commercial. Devenues plus fortes et trouvant leurs voisins moins redoutables, elles commencèrent à se récrier.

Cependant l'Angleterre, sous le poids d'une dette nationale énorme, dont une partie avait été contractée dans l'intérêt même des colonies, se crut fondée à obliger ces colonies de fournir leur quote-part pour la liquidation de cette dette. Un bill du parlement anglais soumit à un droit de timbre toutes les transactions entre particuliers. Les colonies contestèrent au parlement le droit de les imposer, par la raison qu'elles n'y étaient pas représentées, et que c'est un droit constitutionnel pour tout Anglais de ne pouvoir être taxé que par ses représentants. En conséquence, quelques colonies s'interdirent tout commerce avec la métropole et tout achat de marchandises importées des trois royaumes. Le ministère britannique substitua à l'impôt du timbre des droits sur le thé, les papiers peints, le carton, le plomb, les couleurs et le verre, exportés d'Angleterre aux colonies. Ce bill ne fut pas mieux accueilli. Cette fois les colonies furent unanimes pour s'interdire tout achat provenant des manufactures anglaises. Le ministère renonça à toutes les taxes, excepté à celle sur le thé, qu'il conserva pour habituer les colons à cet impôt léger et les amener plus tard aux autres. Les colonies, pour réponse, approvisionnèrent de thé la contrebande hollandaise.

Cependant en 1773, le gouvernement anglais accorde à sa Compagnie des Indes la permission d'expédier en Amérique le thé dont ses magasins sont encombrés. Trois vaisseaux arrivent à Boston ; le peuple indigné jette les cargaisons à la mer; dans d'autres provinces on se contente de renvoyer les vaisseaux sans les piller.

Le parlement décréta le port de Boston interdit, la constitution démocratique de la province de Massachussets abolie, et la translation des coupables en Angleterre pour y être jugés par les tribunaux anglais. Des forces militaires, sous les ordres du général Gage, furent envoyées en Amérique.

Des députations de toutes les provinces se réunissent en congrès à Philadelphie.

On arrête de renoncer à tout commerce avec l'Angleterre et de présenter au roi une adresse et une pétition à la Chambre des communes. Le parlement persiste dans ses mesures de rigueur. Le congrès américain défère alors le commandement en chef de ses troupes à un riche planteur de la Virginie, George Washington, qui avait fait preuve de talent dans une guerre contre les Français du Canada. On pourvoit aux dépenses de la guerre par l'émission d'un papier-monnaie.

Le congrès hésite quelque temps devant une séparation complète de la métropole. Le refus de l'Angleterre de faire aucune concession le décide à rédiger un acte de confédération et d'union perpétuelle des États d'Amérique, au nombre de treize provinces, qui prirent dans ce acte le titre d'*Etats-Unis d'Amérique*. C'étaient les États suivants : *New-Hampshire, Massachussets, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, Caroline-Nord, Caroline-Sud* et *Géorgie*.

Les Américains commencèrent par une tentative sur le Canada anglais; elle échoua, et dès lors ils se bornèrent à la défensive. De leur côté, les Anglais furent forcés d'évacuer Boston en mars 1775, et la ville de New-York devint peu après le théâtre des hostilités. En décembre 1776, la première victoire des Américains fut celle de Trenton sur la Delaware, où Washington fit prisonnier un corps de Hessois et d'Anglais. L'anglais Burgoyne, traversant le Canada, tente une attaque sur les derrières des troupes américaines. L'américain Gates marche à sa rencontre et le force à capituler à Saratoga en octobre 1777.

Ce succès décida la France à accorder aux États-Unis une assistance que le célèbre Franklin était venu solliciter de Louis XVI à Versailles.

Cette guerre que la France entreprit pour la liberté des mers, et dans laquelle elle ne tarda pas à mettre l'Espagne et la Hollande dans ses intérêts, fut la première qui, bornée uniquement à des opérations maritimes, n'embrasa point le continent de l'Europe. On compte jusqu'à vingt et un combats sur mer, glorieux pour la marine française, mais dont les résultats furent peu décisifs. Le combat d'Ouessant, juillet 1778, fut le plus brillant pour nous. Celui de la Guadeloupe, en 1782, fut tout à l'avantage de l'Angleterre. Au lieu de s'attacher uniquement à ruiner la marine anglaise, la France et l'Espagne commirent la faute de s'opiniâtrer longtemps et en vain devant Gibraltar, d'où l'Espagne voulait à tout prix chasser les Anglais.

Le sort de l'Amérique venait de se décider sur le continent américain. Lord Cornwallis, dirigeant une expédition sur les provinces du sud, avait déjà fait la conquête des deux Carolines. Entré dans la Virginie, il y prit York-Town et Glocester; mais là, Washington l'attendait, aidé des lumières du général français Rochambeau et du jeune marquis de La Fayette, qui était venu mettre au service de cette cause républicaine son épée et la somme d'un million. Cornwallis, enfermé dans York-Town, fut réduit à capituler en octobre 1781 et à se rendre prisonnier de guerre avec toute son armée. L'Angleterre renonça à envoyer de nouvelles troupes et se décida à reconnaître l'indépendance des États-Unis et à accepter la paix avec la France dans le traité de Paris du 3 septembre 1783.

La guerre terminée, le congrès américain établit une constitution qui fut acceptée en 1787, et Washington fut appelé à la présidence en 1789.

Voici l'ordre successif dans lequel aux treize

le 36e et 37e parallèles de latitude, représentait assez bien la frontière entre la Fédération et la Confédération (l'État de Virginie toutefois, qui est au nord de cette ligne, formant partie de la Confédération sud.—*Voir la carte.*) Quant à la force militaire, fédération et confédération entraient dans la lutte sans troupes disciplinées. Le gouvernement des États-Unis possédait avant la guerre une armée d'un chiffre nominal de onze mille hommes, disséminée sur différents points d'un immense territoire. La milice, estimée à trois millions d'hommes, se composait des citoyens tant du Nord que du Sud, en nombre proportionnel aux populations respectives. Des deux côtés point de forces régulières. Quant aux armes et munitions de guerre, le Nord était le mieux pourvu ; cependant le Sud, en s'emparant des forts et des magasins fédéraux existants sur son territoire, se trouva n'en pas manquer. Quant à la population en état de porter les armes, le Nord se présentait avec un avantage extraordinaire. La population des États du Nord s'élève à vingt millions d'âmes, tandis que le Sud n'en compte qu'entre six et sept millions, y compris une population esclave de trois millions et demi. En fait de marine, le Sud n'avait pas un seul bâtiment de guerre au début des hostilités, tandis que Nord possédait déjà une marine respectable et qu'il peut accroître à l'infini. Des deux côtés, point de dette publique, et, quant au crédit, l'avantage du vieux gouvernement était purement nominal. Sur les marchés à argent de l'Europe, le cabinet de Washington n'était pas mieux *coté* que celui de Richmond, chacun ne pouvant s'adresser qu'à ses propres capitalistes. En ressources matérielles, le Nord semblait tellement l'emporter, qu'il se promettait une victoire prompte et facile, tandis que le Sud ne s'attachait qu'à cette seule pensée : il pouvait être vaincu, jamais subjugué.

Deux ans se sont écoulés. L'État de Virginie, qui touche à la frontière fédérale, est encore au pouvoir des Confédérés; le président du Sud date ses proclamations d'une ville qui n'est qu'à cinquante lieues de la capitale fédérale. Les troupes du Nord ont envahi le Tennessee, mais on ne peut dire qu'elles le possèdent définitivement. Elles occupent la Nouvelle-Orléans et l'embouchure du Mississipi, mais n'ont pu forcer Wicksbourg ni dominer sur le haut du fleuve.

Le 22 septembre 1862, une proclamation du président Lincoln est venue donner à cette guerre un caractère encore plus grave. Il y est dit « qu'à partir du 1er janvier 1863, tous les in-« dividus tenus en esclavage dans tout État ou « dans toute partie d'un État en rébellion contre « l'Union, seront libres et libres à toujours, et « le gouvernement exécutif de l'Union, y com-« pris les autorités militaires et navales, recon-« naîtra et maintiendra la liberté des dits indi-« vidus. »

Le président du Sud, Jefferson Davis, le 12 janvier 1863, dans son message aux concitoyens de la Confédération, a déclaré que cette proclamation devait rassurer quiconque pouvait craindre une reconstruction de l'ancienne Union, ou quelque retour à des relations politiques intimes avec les anciens États. Elle fournissait la garantie complète de l'impossibilité d'un tel résultat. « Elle créait un état de choses qui ne peut aboutir qu'à l'une de ces trois fins : l'extermination des esclaves, — l'exil de toute la population blanche de la Confédération, — ou la séparation absolue et complète des États confédérés et de l'Union. »

ÉTENDARD. Du lat. *tendere*, étendre. Se dit de l'enseigne de la cavalerie, par opposition au *drapeau*, qui est l'enseigne de l'infanterie. Il y a un étendard par régiment, et il est porté par un sous-lieutenant, dit *porte-étendard*. Sous Louis XII, les étendards étaient longs, étroits et fendus en forme de banderoles; sous François Ier, au contraire, ils furent larges, courts et arrondis par le bout. On appelait *étendard royal* une enseigne particulière, de forme carrée et de couleur blanche, sans ornement ni broderie, que, dans les batailles, on portait devant la personne du souverain. L'*étendard céleste* des Turcs est une grande bannière verte, que les musulmans croient avoir été donnée à Mahomet par l'ange Gabriel, et qu'on ne déploie qu'aux jours de danger pour le pays ou pour l'islamisme. Les étendards des anciens Mexicains ressemblaient au *signum* des Romains. Une hampe surmontée d'ornements en or, souvent d'un aigle menaçant un tigre, servait de drapeau; mais chaque province, chaque ville astèque arborait d'ailleurs un étendard allégorique. (*Voy.* DRAPEAU.)

ÉTENDRE. Du lat. *tendere*. Se dit, dans quelques cas, pour *déployer*.

ÉTENTE (*Pêche*). Filet qu'on étend, à la basse mer, sur des piquets enfoncés dans la vase.

ÉTÉSIES, ÉTÉSIENS (*Mar.*). Du grec ἐτήσιαι (étésiai), dérivé de ἐτήσιος (étésios), annuel. Se dit des vents réguliers qui soufflent chaque année pendant un certain temps sur la Méditerranée. Ils règnent durant quarante jours, vers le lever de la canicule.

ÉTHORYTIQUE. Du grec ἔθος (éthos), loi, et ὄρυξ (orux), machine de guerre. Lois et art militaires.

ÉTIAGE (*Mar.*). Dérivé de *été*. Se dit de l'état d'une rivière au moment des basses eaux. Ce mot signifie *eaux d'été*, parce que c'est ordinairement pendant cette saison que les eaux baissent le plus ; mais l'étiage peut aussi correspondre avec le printemps et l'automne, surtout lorsque le cours d'eau se trouve alimenté par la fonte des neiges. La ligne d'étiage d'une rivière se marque sur la pile d'une arche de pont.

ÉTIER (*Mar.*). Petit canal qui aboutit à la mer. Le même mot désigne aussi un canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salants.

ÉTIQUETTE (*Pêche*). Filet carré qu'on attache au bout d'une perche.

ÉTOCS ou **ESTOCS** (*Mar.*). Roches qui sont multipliées près ou le long de certaines côtes. Telles sont celles de Pennemarck, dans le département du Finistère.

ÉTOFFE, ÉTOFFURE. De l'allemand *stoff*, matière. Alliage de fer et d'acier dont on fait usage dans l'artillerie pour souder plusieurs lames.

ÉTOILE. Du lat. *stella*. Se dit d'un fortin à 4, 5 ou 6 angles saillants. — Instrument pour vérifier le calibre des canons.

ÉTOILE (*Mar.*). Petit anneau en fer-blanc orné de trois rayons garnis de morceaux de liége, qui supporte la mèche de la verrine servant à éclairer dans un bâtiment le compas de route.

ÉTOILE POLAIRE (*Mar.*). Dernière étoile de la queue de la constellation de la petite Ourse, qui, n'étant éloignée que d'environ deux degrés du pôle céleste correspondant au pôle boréal de la terre, indique à peu près la situation de ce pôle.

ÉTOQUERESSES (*Mar.*). Cordes longues de $0^m,216$ à $0^m,245$.

ÉTOUFFER (*Mar.*). Se dit de la toile d'une voile qu'on presse contre sa vergue, pour que le vent cesse d'agir sur cette voile. Lorsqu'on fait effort avec un cordage, au lieu *d'étouffer* on dit *étrangler*. (*Voy.* ce mot.)

ÉTOUPADE (*Mar.*). Quantité d'étoupe.

ÉTOUPE (*Mar.*). Du lat. *stupa*, dérivé du grec στύπη (stupê), même signification. Partie la plus grossière, la plus courte et la plus chargée de matières gommo-résineuses, de la filasse du chanvre, du lin, de l'ortie, etc. Les étoupes sont le déchet de l'affinage de la partie corticale des plantes filamenteuses, et on les obtient par le peignage, à l'aide du séran, de trois qualités différentes, selon le degré de division et de finesse que les peigneurs ou séranciers veulent donner aux brins. La première qualité se nomme *demi-brins*, la seconde *brinasse*, et la troisième *répérans*.—On appelle aussi étoupe une décomposition de vieux cordages dont on détend les torons et les fils. L'étoupe qui résulte de cordages goudronnés s'appelle *étoupe noire*; roulée mollement en cordons de deux pouces de circonférence, elle sert à calfater les vaisseaux ou à remplir les joints des planches qui recouvrent les ponts ou la muraille. L'*étoupe blanche*, qui provient de cordages non goudronnés, est communément employée pour faire des matelas, des bastingages, etc.

ÉTOUPERIE (*Mar.*). Lieu où l'on met les étoupes qu'on vient de tirer des vieux cordages.

ÉTOUPIÈRES (*Mar.*). Nom que l'on donne aux femmes ou filles d'ouvriers de marine, qui, dans les ports, travaillent à mettre de vieux cordages en étoupe.

ÉTOUPILLE. Petite fusée d'amorce qu'on introduit dans la lumière des diverses bouches à feu, pour transmettre le feu à la charge de poudre. Pour la préparer, on coupe, avant l'hiver, des roseaux dont le diamètre soit proportionné à celui de la bouche à feu, c'est à dire d'environ $0^m,004$ à $0^m,005$; pour étoupilles de pièces de campagne, on les coupe à $0^m,08$, et pour celles de siége à $0^m,13$. On les taille alors aux deux extrémités en sifflets d'inégales longueurs, et on nettoie l'intérieur avec la lime à bois dite queue-de-rat. Après cette opération, on range, serrés les uns contre les autres, ces roseaux dans une caisse carrée, et l'on a soin de placer au milieu un petit cylindre en bois qui sert de clef et qui devient indispensable quand il s'agit de sortir les roseaux de la caisse. Lorsque celle-ci est pleine, on y verse de l'eau-de-vie, de manière à submerger les roseaux ; on retire cette liqueur cinq minutes après ; puis on remplit les roseaux avec de la pâte d'amorce (*Voy.* ce mot), peu épaisse, qu'on verse sur tous à la fois, en frappant doucement sur la caisse jusqu'à ce qu'ils soient pleins. On enlève ensuite la clef, on retire les roseaux, qu'on laisse sécher pendant un quart d'heure et couchés, et on les nettoie avec de l'étoupe, apportant la plus grande attention à ne point détacher la pâte qui se trouve prise du côté du grand biseau. Lorsque la pâte a pris de la consistance, ce qui a lieu au bout de trois ou quatre heures, on peut percer les étoupilles dans leur axe avec des aiguilles ; le lendemain on repasse encore les mêmes aiguilles, et on nettoie derechef les étoupilles ; enfin, quand la pâte est sèche, on y fait passer une troisième fois l'aiguille pour s'assurer que le trou existe dans toute la longueur. Les roseaux ainsi disposés, on les calibre ; on rejette ceux qui sont trop gros ou fendus ; on amorce avec des brins de mèches à étoupilles pliés en deux du côté du long sifflet ; on les fixe avec un bout de fil autour du roseau ; et on termine en formant des paquets de dix étoupilles qu'on roule ensemble dans du papier.

ÉTOUPILLON. Mèche d'étoupe suiffée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce d'artillerie pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOUPIN. Peloton d'étoupe qui sert à bourrer la poudre quand on charge un canon.

ÉTRANGLER. Du lat. *strangulare*. Dans le langage militaire, on entend par l'expression *étrangler les bastions*, faire une ronde sans visiter réellement les bastions, et en passant seulement sur la gorge.

ÉTRANGLER (*Mar.*). *Étrangler une voile*, c'est la relever sur la vergue, à force de bras, et la rabanter sur son milieu, entre les deux poulies de cargue-points, pour la mettre à l'abri d'un grand vent. (*Voy.* ÉTOUFFER.)

ÉTRANGLOIR (*Mar.*). Petit col de cygne placé dans l'entre-pont sous le barrot, en avant du puits du câble-chaîne, pour servir à l'arrêter.— Se dit aussi de cordages établis en forme de patte d'oie, sur le milieu des basses vergues des

grands bâtiments, pour presser et ramener la toile sur leur avant.

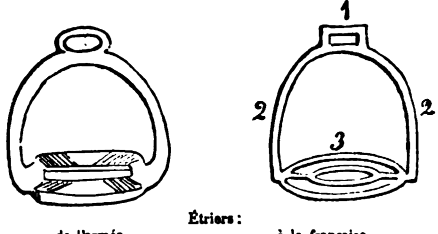
ÉTRAQUE (*Mar.*). Largeur d'un bordage. On appelle *première étraque*, la largeur du bordage entaillé dans la quille du vaisseau.

ÉTRAVE (*Mar.*). On nomme ainsi une suite de pièces courbes et de même largeur que la quille, qui s'élèvent à l'avant d'un navire, dans son plan diamétral, depuis l'extrémité de la quille jusque sous le beaupré. On appelle *élancement de l'étrave*, la saillie que forme l'étrave, et elle porte, comme l'étambot, qui est à l'arrière, des points de division formant une échelle propre à mesurer le tirant d'eau de l'avant. La longueur d'un bâtiment se mesure de l'étrave à l'étambot.

ÉTRÉCIR. En termes de manége, *étrécir un cheval*, c'est le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui qu'il parcourait.

ÉTRICAGE, ÉTRIQUER (*Mar.*). Action d'ajuster une pièce de bois, c'est-à-dire d'en retrancher les parties qui s'opposent à sa superposition exacte sur d'autres pièces.

ÉTRIER. Du bas lat. *strivarium* ou *straparium*, même signification. Sorte de grand anneau de fer ou de tout autre métal, que l'on attache par paire, un de chaque côté de la selle, pour aider le cavalier à monter et mettre pied à terre, puis pour l'affermir et le soulager en partie du poids de ses jambes. On distingue dans l'étrier l'œil, le corps, et la planche ou grille. L'*œil* (1) est l'ouverture dans laquelle est passée la courroie ou étrivière qui suspend l'étrier; le *corps* (2,2)



Étriers : de l'armée. à la française.
1. l'œil. — 2.2. les branches. — 3. la grille.

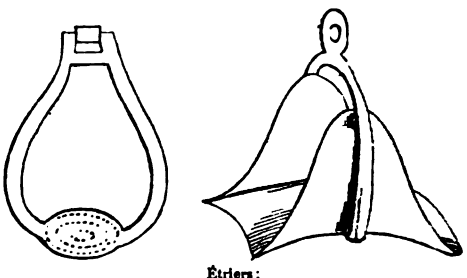
comprend toutes les parties de l'anneau qui forme l'étrier, à l'exception de celles sur lesquelles le pied se trouve assis; la *planche* (3) est la partie sur laquelle le pied repose, c'est-à-dire l'espèce de cadre rond, ovale ou carré long, parfois plein, parfois vide, et dont le vide est rempli par une *grille*, qui sert à empêcher que les pieds du cavalier ne s'engagent dans le cadre avec lequel cette grille est fortement soudée.

Les anciens n'ont pas connu cette partie de l'équipement du cheval. On n'en fait aucune mention dans l'histoire avant le cinquième siècle, et encore les étriers n'étaient-ils à cette époque que de simples courroies. Depuis, leur forme a varié selon le temps et les peuples; il en est qui ne sont qu'une simple barre sur laquelle repose le bout du pied; d'autres, comme ceux des Orientaux, des Arabes et des Espagnols, sont larges et hauts, emboîtent le pied et maintiennent le cavalier accroupi sur sa monture. L'empereur Maurice, qui vivait vers la fin du sixième siècle, parle le premier des



Étriers : du XV[e] siècle (d'après l'Armeria real de Madrid). du XVI[e] siècle (d'après le musée d'artillerie).

étriers dans son *Traité de l'art militaire*. Les Arabes les adoptèrent, puis les Français s'en servirent à l'époque des croisades, époque à laquelle cette pièce de harnachement était à peu près de forme carrée.



Étriers : à la hongroise arabe (d'après le capitaine Coyent).

Quelques archéologues se sont livrés à de profondes investigations au sujet de l'étrier. Beckman, entre autres, a recherché dans Hiéronyme, Gruter, Lipsius, Polydore, Montfaucon, Le Beau et Béranger tout ce qui était relatif à la manière dont les anciens montaient à cheval; et il a reconnu que, ni dans les monnaies ni dans les sculptures, on ne remarque d'étriers. C'est parce que l'étrier n'était pas employé dans l'antiquité qu'il était d'usage, soit en Grèce, soit chez les Romains, de placer le long des routes, à des intervalles assez rapprochés, de grosses pierres destinées à aider le voyageur à se remettre en selle. Enfin Hippocrate et Galien mentionnent une maladie qui était occasionnée par l'habitude de monter à cheval les jambes pendantes. Le plus ancien monument où figurent des étriers est la tapisserie de Bayeux, ouvrage de la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant.

ÉTRIER (*Mar.*). Double cercle capelé sur la tête de la barre du gouvernail, qui porte un anneau sur les faces latérales du gouvernail et aux environs de la flottaison. — Chaînon inférieur d'une chaîne de porte-hauban. — Pièces de fer à œillets saillants, clouées sur le gros bout de la barre et près du gouvernail. Elles servent à crocher les palans des drosses, ou bien à recevoir des palans pour démonter la barre, s'il y a lieu.

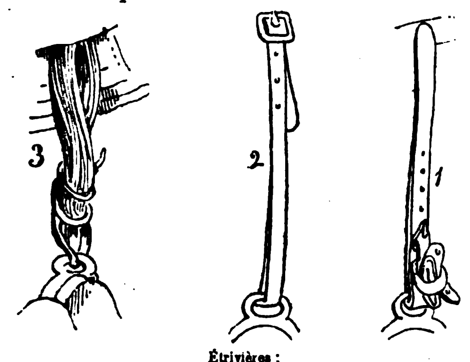
ÉTRILLE. Du lat. *strigil* ou *strigilis*, dérivé du grec στλεγγίς (stleggis), instrument dont on se servait dans les bains pour râcler la peau.—Instrument en fer, pourvu d'un manche de bois, dont le palefrenier fait usage pour panser un cheval.

ÉTRIPÉ (*Mar.*). On appelle *cordage étripé*, celui dont les filaments se sont rompus par une tension trop forte et s'échappent de tous côtés.

ÉTRIVE (*Mar.*). On appelle *manœuvre en étrive*, celle qui, au lieu d'être tendue en direction, forme un angle par la rencontre d'un objet qui la détourne. *Amarrer en étrive* se dit d'une manœuvre croisée sur laquelle on fait un amarrage, pour ramener ensuite les deux doubles l'un sur l'autre et faire de nouveaux amarrages.

ÉTRIVER (*Mar.*). Croiser deux ou un seul cordage, et exécuter sur la croisure l'amarrage en étrive.

ÉTRIVIÈRE. Courroie qui sert à porter les étriers à la hauteur convenable. Dans la selle hongroise primitive, et jusqu'en 1840, la boucle de l'étrivière était placée près de l'*œil* de l'étrier; dans le système actuellement en usage dans la cavalerie, la boucle d'étrivières se trouve près du *porte-étrivières*. Les étrivières arabes se composent d'une lanière qui se replie cinq ou six fois dans l'œil de l'étrier et dans l'anneau servant de porte-étrivières.



Étrivières :
3. arabe — 2. française (modèle 1845) — 3. à la hongroise
(d'après le capitaine Cogent).

ÉTROIT. Du lat. *strictus*. En termes de manége, on appelle *cheval étroit de boyaux*, celui qui manque de corps, et dont le ventre s'élève du côté du train de derrière. — *Conduire un cheval étroit*, c'est lui donner peu de terrain, empêcher qu'il ne marche large, et le rapprocher du centre de la volte.

ÉTRUSQUES. Nommés aussi *Thyrrhènes* et *Tusques*. Peuples issus des Lydiens, des Rhétiens, etc. On les fait descendre des Pélasges. Ils envahirent la contrée de l'Italie au delà du Pô, vers l'an 434 avant la fondation de Rome, et ne se soumirent aux Romains que l'an 263 av. J.-C.

ETTLINGEN. Ville située sur l'All, dans le grand-duché de Bade. Les Français y battirent les Autrichiens, le 9 juillet 1796.

ÉTUI (*Mar.*). Du lat. *theca*. Enveloppe en toile peinte dans laquelle on roule les voiles de rechange. — Les pêcheurs donnent aussi ce nom à une espèce de baquet qui sert à renfermer le poisson dans le bateau.

ÉTUVE (*Mar.*). De l'allemand *stube*, poêle. On appelle *étuve de corderie*, l'étuve formée de fourneaux et de chaudières, où se goudronnent les fils de caret.

EU. Petite ville du département de la Seine-Inférieure, située sur la Bresle. Elle fut assiégée et prise d'assaut, en 925, par le comte de Vermandois, qui fit mettre à mort tous les habitants du sexe masculin, sans distinction d'âge; Louis XI la fit incendier en 1475, pour empêcher qu'elle ne tombât au pouvoir des Anglais.

EUGÈNE (François-Eugène de Savoie-Carignan, dit le prince). Généralissime des armées d'Autriche, né à Paris en 1663, mort en 1736. Il était fils d'Eugène Maurice, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin. Louis XIV ayant refusé de l'employer, il prit du service comme volontaire en Allemagne, obtint bientôt un régiment de dragons et se distingua dans mainte occasion. En 1697, il commandait en chef l'armée impériale, et gagna sur les Turcs la bataille de Zenta, qui fut suivie de la paix de Carlowitz. Dans la guerre de la Succession à la monarchie espagnole, opposé à Catinat et à Villeroi, il les repoussa en 1701, et s'empara de la plus grande partie du Mantouan. En 1704, uni à Marlborough en Allemagne, il remporta la célèbre victoire de Hochstett sur les Français et les Bavarois. Retourné en Italie, en 1705, il dut céder au duc de Vendôme à la journée de Cassano; mais, dans les deux années suivantes, il fit rentrer le Milanais et la Lombardie sous l'obéissance de l'empereur. En 1708, il obtint de nouveaux succès à l'armée de Flandre, battit les Français à Oudenarde, et de nouveau l'année suivante à Malplaquet; mais il fut vaincu à son tour, en 1712, par Villars, à la bataille décisive de Denain, ce qui amena la paix de Rastadt. En 1716 et 1717, il remporta deux victoires sur les Turcs à Peterwaradin et à Belgrade. Enfin, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Autriche, en 1733, le prince Eugène reprit le commandement de l'armée impériale; mais, après avoir laissé prendre Philisbourg, il se hâta de signer la paix et se retira définitivement à Vienne.



Le prince Eugène de Savoie-Carignan
(d'après Richter).

EUGÈNE DE BEAUHARNAIS. *Voy.* BEAUHARNAIS.

EUGUBINES ou **EUGUBIÈNES.** Tables de bronze portant cinq inscriptions en langue ombrique mêlée d'étrusque, et deux en caractères latins, contenant des faits relatifs aux guerres d'Italie. Elles furent trouvées, en 1444, à Eugubio ou Gubbio, ville de l'Ombrie.

EUMÈNE. Un des lieutenants d'Alexandre. Il commandait les *Hétaires* ou *compagnons*, et, à la mort du conquérant, il reçut en partage la Paphlagonie et la Cappadoce ; mais il eut constamment à combattre les autres généraux, soit pour défendre les pays qui lui étaient échus, soit pour protéger la famille du héros macédonien. Trahi enfin par les siens, il fut battu par Antigone à Orcinium en Cappadoce ; eut à soutenir un long siége dans Nora, et tomba entre les mains de son adversaire, qui le jeta en prison et le fit égorger, l'an 315 av. J.-C.

EUPATORIA. Port de Crimée, situé sur la côte occidentale de la mer Noire, au fond de la baie de Kalamita. La ville fut prise en 1736 et en 1771 par les Russes, à qui elle fut concédée définitivement en 1783; l'armée anglo-française l'occupa de 1854 à 1856. Lorsqu'elle fut attaquée par les Russes le 17 février 1855, Omer-Pacha la défendit glorieusement; mais il eut à déplorer la perte de Sélim-Pacha, brillant officier qui commandait les troupes égyptiennes.

EUPHRATE. *Euphrates.* Fleuve d'Arménie, dans la Turquie d'Asie. Il a donné son nom à une bataille mémorable que David, roi d'Israël, gagna sur Ben-Adad, roi de Damas et de Syrie, l'an 1027 av. J.-C.

EURYBIADE. Général spartiate. Il commandait avec Thémistocle à Salamine. S'effrayant du grand nombre des vaisseaux de Xerxès, il voulait s'éloigner sans combattre, et trouvant Thémistocle d'un avis contraire, il s'emporta au point de lever sur lui son bâton de commandant. « *Frappe,* lui dit froidement Thémistocle, *mais écoute.* » Ramené par cette modération exemplaire, Eurybiade se rendit à l'avis du général athénien.

EURYMEDON. Petit fleuve, affluent du golfe de Pamphylie, aujourd'hui Satalie, dans l'Asie Mineure. Cimon vainquit les Perses non loin de son embouchure, l'an 470 av. J.-C.

EUTAXE. Du grec εὖ (eu), bien, et τακτός (tactos), mis en ordre. Genre d'évolution, en usage chez les Grecs, dans lequel les phalangistes et les psilites se trouvaient momentanément amalgamés.

EUTHYMÈNE. Célèbre navigateur marseillais, qui vivait quatre siècles avant J.-C.

ÉVACUATION, ÉVACUER. Du lat. *evacuatio.* Action d'abandonner un pays, une place de guerre, en vertu d'un traité ou d'une capitulation. *Evacuer des troupes, de l'artillerie,* etc., c'est opérer un mouvement rétrograde, ou quitter une place, une ville, soit pour se diriger sur une autre, soit pour occuper un point stratégique indiqué.

ÉVAPORATION (*Mar. à vap.*). On désigne par ce mot la production lente des vapeurs qui se montrent à la surface du liquide dont la température n'a point atteint le degré d'ébullition.

ÉVASEMENT. On appelle évasement d'une bouche à feu, l'amincissement de ses bords occasionné par un long usage.

ÉVENT. Défaut de fabrication d'une pièce d'artillerie ou d'un canon de fusil, qui se manifeste par une fente ou une ouverture plus ou moins sensible et apparente à l'œil après l'épreuve. On s'en aperçoit par la sortie de la fumée ou de l'espèce de sueur qui se montre à l'endroit du défaut. On donne aussi le nom d'*évent* à la différence en moins du diamètre d'un boulet au diamètre du calibre de la pièce. Un boulet a *trop d'évent* lorsqu'il a trop peu de diamètre.

ÉVENTAIL. Assemblage d'ais qui sert à couvrir les tireurs.

ÉVENTER. Par l'expression *éventer une mine,* on entend découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. — En termes de manége, le mot *éventer* se dit en parlant du cheval qui lève trop le nez. Dans ce cas on lui met des branches hardies pour le ramener.

ÉVENTER (*Mar.*). *Éventer une voile,* c'est la disposer de manière qu'elle reçoive le vent dedans ; et l'éventer sur le mât ou en ralingue, c'est la faire porter. *Éventer la quille,* c'est abattre un vaisseau en carène, jusqu'à ce que la fausse quille qui garnit le dessous de la quille soit hors de l'eau.

ÉVENTOUSE (*Mar.*). Ouverture ménagée dans la muraille d'un navire pour donner passage soit à la lumière, soit à l'air extérieur qui doit renouveler celui d'un entre-pont ou de la sainte-barbe.

ÉVENTRER (*Mar.*). *Éventrer une voile,* c'est la percer, la crever dans un danger imminent de perdre ses mâts par la force du vent, ou de chavirer dans une embarcation. Mais on n'en vient à cette extrémité qu'autant que l'écoute se trouve engagée.

EVERRICULUM (*Pêche*). Nom que donnaient les anciens au filet de pêche ordinaire.

EVESHAM. Ville du comté de Worcester, en Angleterre. Elle est située sur l'Avon, et fut témoin, en 1265, d'une bataille livrée entre le comte de Leicester et le prince Édouard. Le premier y fut tué.

ÉVEUX (*Mar.*). Du celt. *ew,* eau. On appelle *vaisseau éveux,* celui qui fait beaucoup d'eau par des bordages largués, ou par suite de la pourriture des étoupes.

ÉVITAGE (*Mar.*). Mouvement de rotation d'un bâtiment sur ses ancres, qui se produit au changement de marée, ou par la force du vent agissant plus sur lui que celle du courant, et que

l'on peut aussi effectuer à volonté au moyen d'aussières. *Éviter,* c'est réaliser ce mouvement.

ÉVITÉE (*Mar.*). Largeur suffisante pour qu'un vaisseau tenu par son ancre de flot puisse changer sa direction, et tourner sur lui-même au changement de marée, pour arriver à l'appel de son ancre de jusant. — Se dit aussi de la largeur que doit avoir le lit où le cours d'un fleuve pour fournir un libre passage aux vaisseaux.

ÉVITER. On dit qu'un navire *évite au vent, évite à la marée,* lorsqu'il fait tête au vent ou à la marée et leur présente la proue ; qu'il est *évité entre vent et marée,* quand un de ses côtés reste exposé directement au vent et l'autre à une marée contraire.

ÉVOCATES. On donnait ce nom, autrefois, aux milices qu'on levait précipitamment.

EVOCATI. Nom que portaient, dans l'armée romaine, les vétérans qui, après avoir accompli leur temps de service, s'enrôlaient derechef comme volontaires. Ils occupaient généralement un rang supérieur à celui du simple soldat. — Le même mot désigna dans la suite un corps de jeunes gens choisis dans les familles équestres, dont Galba forma une garde particulière destinée à veiller aux portes de la chambre à coucher de l'empereur.

ÉVOCATION. Du lat. *evocatio.* S'est dit de la manière de rassembler une armée, lorsqu'on sommait les alliés d'envoyer leurs troupes.

ÉVOLUER (*Mar.*). Exécuter des évolutions, des manœuvres. Se dit particulièrement des manœuvres dans lesquelles plusieurs bâtiments de guerre dirigent leurs mouvements en différents sens.

ÉVOLUTION. Du lat. *evolutio,* fait de *evolvere,* développer. Se dit des grandes manœuvres qu'on fait exécuter à un ou plusieurs régiments, et qui sont un simulacre des mouvements qu'on accomplit communément à la guerre.

ÉVOLUTION (*Mar.*). Se dit, par rapport à un seul bâtiment, du mouvement horizontal qu'on lui fait faire lorsqu'il change d'amure. Quand il s'agit d'une escadre, le mot évolution exprime les mouvements combinés entre les vaisseaux, qui passent d'un ordre signalé à un nouvel ordre de marche ou de bataille, en lignes, en colonnes ou en échiquier.

EVORA ou **EBORA.** *Ebura.* Chef-lieu de la province d'Alentejo, en Portugal. C'est dans les environs de cette ville que les Espagnols furent défaits en 1663, par les Portugais que commandait le duc de Schomberg.

EXAËL. Nom de celui des dix premiers anges qui, au dire des anciens, aurait enseigné aux hommes l'art de fabriquer des armes et des machines de guerre.

EXAMINATEURS (*Mar.*). Officiers supérieurs de la marine, placés à la tête des professeurs des écoles de navigation des ports, pour l'examen des connaissances hydrographiques, pratiques, etc.

EXARCOLE. Coiffure militaire des anciens.

EXCÉDANT (*Mar.*). L'arbre, tel qu'on le prend dans la forêt, n'offre jamais les dimensions que doit avoir un mât de navire ; il dépasse la longueur ou la grosseur voulue. Cette différence est nommée *excédant des mâts.* L'administration, lorsqu'elle reçoit d'un fournisseur des pièces destinées aux mâtures, paye les excédants un prix inférieur au coût du reste de l'arbre.

EXCELMANS (Isidore, comte). Maréchal de France, né à Bar-le-Duc en 1775, mort en 1852. Volontaire à seize ans en 1791, il se distingua dans les campagnes de la république et de l'Empire, comme officier de cavalerie. Au combat de Wertingen il eut trois chevaux tués sous lui et gagna le grade de colonel. Il prit une part glorieuse à la bataille d'Eylau. L'Espagne lui fut fatale ; en 1808, pris par les guérillas, il fut conduit prisonnier en Angleterre. Échappé des pontons et ayant traversé la mer sur une barque, il vint faire la campagne de Russie et gagner, à la bataille de la Moskowa, le grade de général de division. En 1815, attaché au corps de Grouchy, il ne put décider ce maréchal à agir à Waterloo. Sous les murs de Paris, il se signala par un brillant fait d'armes en surprenant et en détruisant à Velizy, entre Versailles et Paris, une division prussienne. Il prit part, en 1830, aux journées de juillet et seconda le général Pajol dans sa marche sur Rambouillet. Élevé par Louis-Philippe à la pairie, il fut, en 1849, nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, et maréchal en 1851. Il mourut, peu après, d'une chute de cheval, le 22 juillet 1852.



Le maréchal Excelmans
(d'après le cabinet des Estampes).

EXCENTRIQUE (*Mar. à vap.*). En mécanique, on appelle ainsi une pièce de bois qui tourne en décrivant une courbe autour d'un axe qui n'occupe pas le centre de figure. La marche de l'excentrique engendre un mouvement rectiligne qui dépend de la forme de la courbe décrite, si bien qu'en établissant cette forme on peut simultanément établir un mouvement déterminé, qui se reproduira avec la plus exacte périodicité. C'est

la marche d'un excentrique qui règle l'ouverture du tiroir dans le cylindre de la machine à vapeur.

EXCUBITORES. Corps de soldats qui, sous l'empire romain, étaient chargés de la garde du palais de l'empereur.

EXCUBITORIUM. Ce mot désignait le poste qu'occupait la troupe qui était de garde. On comptait à Rome quatorze de ces postes, qui répondaient aux quatorze quartiers de la ville.

EXCULCATEUR. En lat. *exculcator*. Végèce emploie ce mot pour désigner des soldats armés à la légère. Ces soldats servaient d'éclaireurs. Ils faisaient partie de la *levis armatura*, qui comprenait en outre les *ferentarii*, les *funditores* et les *arcubalistarii*. (*Voy.* ces mots.) Les exculcateurs étaient dressés à lancer des pierres avec la main, tandis que les *funditores* employaient la fronde. Après avoir livré quelques escarmouches, ils se retiraient derrière les autres troupes.



Excalcator
(*d'après la colonne Trajane*).

EXECUTER. Du lat. *exsequor*, je suis. *Exécuter un soldat*, c'est le fusiller ; *exécuter militairement un village, un bourg*, etc., c'est procéder d'une manière expéditive, soit pour sa répression, soit pour tout autre acte, en supprimant les formalités et en évitant les lenteurs de la justice ordinaire.

EXÉCUTION (*Mar.*). On appelle *signal d'exécution*, celui que fait un amiral pour que l'on exécute un autre signal donné précédemment par lui.

EXEMPT. Nom que portaient, avant 1789, certains officiers de cavalerie, que leur grade plaçait au-dessus du brigadier et au-dessous de l'enseigne. Ces officiers commandaient en l'absence du capitaine et des lieutenants, et portaient un petit bâton d'ébène, garni d'ivoire, que l'on appelait *bâton d'exempt*. Il y avait 48 exempts dans les quatre compagnies des gardes du corps.

EXEMPTS DE LA CONNÉTABLIE. Officiers qui avaient rang de capitaine, et étaient chargés de notifier les ordres des maréchaux de France et d'arrêter les personnes compromises.

EXEMPTS DE LA MARÉCHAUSSÉE ET DU GUET. Officiers subalternes dont les fonctions étaient de notifier les ordres du roi et de faire des arrestations.

EXEMPTS DES GARDES DE LA PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL. Le grand prévôt de l'hôtel avait sous lui douze exempts qui servaient par quartier; les quatre plus anciens étaient appelés *grands exempts*; ils relevaient le guet et informaient des délits commis à la cour.

EXEMPTION. Les Romains accordaient quelquefois, comme récompense, l'exemption du service militaire. C'est ainsi que les soldats de Præneste obtinrent une dispense de cinq années pour avoir défendu Casilin contre Annibal. P. Æbutius ayant révélé une conjuration importante, le peuple décida qu'il serait censé avoir rempli ses années de service. Il en fut de même pour P. Vatiénus, qui annonça le premier la défaite et la prise de Persée.

EXERCICE. Se dit des pratiques qui ont pour objet de former le soldat au maniement des armes et aux évolutions. Les anciens rassemblaient toujours, à certaines époques de l'année, les citoyens désignés pour faire la guerre, afin de les préparer par des exercices, des simulacres de combat et des marches. C'est ainsi que, sous la république, au dire de Végèce, les recrues étaient exercées chaque jour, matin et soir, au maniement de leurs armes; et ceux même des citoyens qui avaient déjà fait la guerre se rendaient également pour le même objet au champ de Mars. Chez nous, on distingue dans cet enseignement *l'école du soldat*, où l'on apprend la position du soldat sans armes, les principes du pas, du port d'armes, de l'alignement, les charges et les feux, les conversions et les changements de direction; *l'école de peloton*, ou maniement des armes en commun, les charges précipitées et à volonté, les feux de peloton et de deux rangs, etc.; et *l'école de bataillon*, où l'on exécute en grand, avec plusieurs pelotons, toutes les manœuvres de l'école précédente. Jusqu'au dix-huitième siècle on ne suivit, à l'égard des exercices, qu'une routine peu rigoureuse. Les premiers règlements sur l'instruction théorique de l'infanterie datent de 1703; ceux de l'artillerie, de 1732; et ceux de la cavalerie, de 1753. Des modifications plus ou moins importantes ont été apportées successivement à cette théorie en 1765, 1776, 1791 et 1831, et aussi depuis lors.

EXERCICE (*Mar.*). Se dit de l'apprentissage des mouvements qui ont lieu sur un bâtiment de guerre pour la manœuvre et le combat. Cet exercice est celui de la manœuvre, des signaux, du canon, de la mousqueterie, de l'abordage, etc.

EXÈRE (*Mar.*). Sorte de bâtiment en usage chez les Romains.

EXHYDRIE (*Mar.*). Du grec ἐξυδρίας (exudrias), pluie. Se dit d'un vent impétueux accompagnant un nuage qui se résout bientôt en une pluie abondante.

EXILES (Col d'). En Piémont. Le 19 juillet 1747, le comte de Belle-Isle engagea en cet

endroit un combat meurtrier, où les Français firent des pertes énormes, tandis que les Piémontais n'eurent que cent hommes hors de combat.

EXMES. Petite ville située sur la Dives, dans le département de l'Orne. Prise au moyen âge par les Anglais, elle leur fut enlevée par Dunois.

EXMOUTH (ÉDOUARD PELLEW, lord). Amiral anglais, né à Douvres en 1737, mort en 1833. Entré dans la marine à quatorze ans, il était capitaine en 1782. Il se signala dans plusieurs



L'amiral Exmouth
(d'après Drummond).

combats contre les Français, en Amérique et dans les Indes. Appelé en 1806 au commandement des flottes britanniques dans la Méditerranée, il châtia particulièrement les Algériens, bombarda la ville d'Alger, et força le dey à lui remettre 1 200 esclaves. De retour en Angleterre, lord Exmouth consacra le reste de sa vie à l'instruction morale et religieuse des marins.

EXONÉRATION. *Voy.* REMPLACEMENT.

EXÔSTRA, ἐξώστρα (exôstra). Sorte de pont ou de plate-forme de bois, à coulisse, que les an-



Exôstra
(d'après le chevalier Folard).

ciens poussaient d'une tour mobile sur les murailles d'une ville assiégée, afin que les assaillants pussent se précipiter sur les remparts. — La *harpe* ou *pont à cordes* s'abaissait au contraire par un jeu de poulies.

EXPÉDIER (*Mar.*). En lat. *expedire*, terminer. *Expédier des bâtiments*, c'est leur donner une destination et des ordres de départ.

EXPÉDITION. Opération d'armée, d'une durée plus ou moins longue, mais ayant un but déterminé et un motif combiné d'avance. Les guerres de Xerxès et d'Alexandre, les croisades, la campagne d'Égypte par Bonaparte, la conquête de la Hollande par Pichegru, celle de l'Algérie, le siége de Sébastopol, etc., furent des expéditions.

EXPÉDITION (*Mar.*). Ce mot indique une mission spéciale confiée à un ou plusieurs bâtiments.

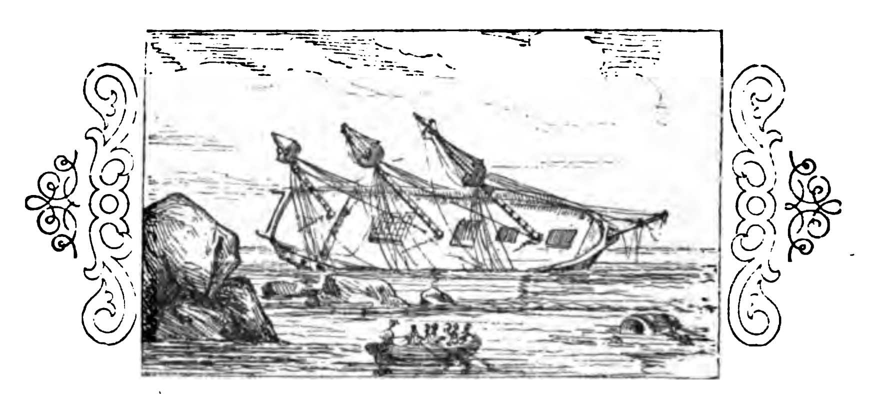
EXPLOSION (*Mar. à vap.*). Du lat. *explosio*, de *explodere*, chasser avec violence. Se dit de l'action par laquelle les diverses parties d'une machine à vapeur se séparent avec violence. Cet accident peut provenir de diverses causes, telles que l'abaissement du niveau, la non-liberté des fonctions des soupapes de sûreté, l'aplatissement des foyers intérieurs, l'usure des chaudières ou leur construction vicieuse, etc.; mais on distingue principalement deux sortes d'explosions dans les chaudières à vapeur : *l'explosion par le déchirement*, qui provient de l'accroissement successif de la pression; et *l'explosion fulminante*, dont la cause ou les causes ne sont point connues d'une manière certaine. On est toutefois disposé à attribuer cette explosion à *l'état sphéroïdal*, c'est-à-dire au phénomène par lequel l'eau jetée sur la surface d'un corps métallique porté à une très-haute température, se divise d'abord en un grand nombre de globules ou de petites sphères qui s'agitent sur elles-mêmes avec une prodigieuse rapidité, et ne se vaporisent ensuite qu'autant que la température du corps métallique s'est abaissée. Il résulte, à ce qu'il paraît, de cette production instantanée de vapeur, une tension telle, qu'elle amène dans la chaudière un effet analogue à celui que déterminerait une forte charge de poudre enflammée. Les précautions à prendre contre l'explosion par déchirement consistent en une surveillance constante, des réparations continues. On doit aussi avoir soin de ne jamais dépasser la tension prévue pour la résistance de la chaudière, et de ne point ouvrir brusquement les issues de la vapeur, ni dans l'atmosphère, ni dans la machine elle-même. Quant à l'explosion fulminante, on se prémunit contre elle, autant qu'il est possible de le faire, en nettoyant fréquemment la chaudière, en tenant constamment le niveau de l'eau à la hauteur convenable, et en inspectant souvent la fonction des robinets et des tubes de jauge. Enfin, il faut, dès que l'on conçoit le moindre soupçon sur l'état de la chaudière, fermer promptement les portes des cendriers, ouvrir celles des fourneaux, et mettre bas tous les feux, sans se livrer à aucune autre disposition sur la

machine, jusqu'au refroidissement complet de la chaudière.

EXPOSANT DE CHARGE (*Mar.*). Différence de déplacement entre le navire lége et le navire chargé. Cet exposant est représenté par un volume d'eau qui, à raison de 36 kilogrammes de poids, par pied cubique, indique la charge totale du bâtiment.

EXTRAC ou **ESTRAC.** Se dit, en termes de manége, d'un cheval mince de corps.

EYLAU. Ville de la Prusse orientale. En 1807, les Français y remportèrent une victoire éclatante sur les Russes et les Prussiens. Cette bataille eut lieu les 7 et 8 février, et ce fut une des plus meurtrières qu'ait livrées Napoléon. La victoire, longtemps incertaine, fut décidée par une manœuvre du maréchal Davoust. Cette journée sanglante coûta aux Russes 30000 tués ou blessés, 12 à 15000 prisonniers, 18 drapeaux et 45 pièces de canon. Les Français eurent environ 15000 hommes hors de combat; les généraux d'Hautpoul, Dalhmann et Corbineau y furent tués; parmi les blessés se trouvaient le maréchal Augereau, les généraux Desjardins, Heudelet et Bonardi, les colonels Lemarrois, Lacuée et Bouvières.



Échouage d'un navire.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



FABALAIRE (*Pêche*). Du lat. *faba*, fève. Sorte de filet entre les mailles duquel se trouve un morceau d'étain ayant la forme d'un hareng, pour tromper le poisson..

FABERT (ABRAHAM). Maréchal de France, né à Metz le 11 octobre 1599, mort à Sedan en 1662. Entré au service à quatorze ans, il se distingua comme major au siége de la Rochelle, contribua à la prise de Suze en 1629, dirigea le siége de Chivas en Savoie, où il monta le premier à l'assaut. Capitaine des gardes-françaises, il se signala au siége d'Arras en 1640 et à celui de Perpignan, et fut nommé lieutenant général en 1646. Après avoir forcé le grand Condé à repasser la frontière, il réduisit Stenay, une des plus fortes places appartenant au prince et que défendaient Colbrant et Chemilly. Ce fut pendant ce siége, aux travaux duquel Louis XIV voulut assister, que furent inventés les parallèles et les cavaliers de tranchée. Fabert, qui fut le premier roturier créé maréchal de France, avait mérité par son audace le surnom de *quêteur de coups de mousquet*. Louis XIII disait de lui : « M. de Fabert a des talents admirables ; il promet plus qu'on n'espère et tient plus qu'il n'a promis. » En 1661, Louis XIV voulut décorer le maréchal du cordon bleu ; mais celui-ci refusa cet honneur, sa naissance obscure ne lui permettant pas de produire les titres de noblesse exigés. On lui fit entendre que les pièces qu'il présenterait seraient acceptées sans examen. « A Dieu ne plaise, répondit le brave soldat, que je me prête à une tromperie et que, pour orner d'une croix mon manteau, je déshonore mon nom ! »



Fabert
(*d'après un portrait de l'époque*).

FABIUS MAXIMUS RULLIANUS (Q.) Maître de la cavalerie sous le dictateur Papirius Cursor, l'an 325 av. J.-C. et 429 ans après la fondation de Rome. En l'absence de celui-ci il combattit les Samnites, leur tua 20000 hommes, mais faillit payer d'une condamnation capitale cette infraction à la discipline. Nommé cinq fois consul et deux fois dictateur, il défit de nouveau les Samnites, les Marses, les Salentins, les Ombriens et les Étrusques. Des historiens affirment qu'il tua à ces derniers 60000 hommes dans

les champs de Pérouse. Son surnom de *Maximus* lui vint de ses exploits et fut porté dès lors par sa famille.

FABIUS MAXIMUS VERRUCOSUS (Q.), surnommé *Cunctator* ou *Temporiseur*. Mort l'an 205 av. J.-C. Il fut cinq fois consul et une fois dictateur, et le plus redoutable adversaire d'Annibal. dont il déjouait sans cesse les projets par des délais, des feintes, évitant toujours de livrer bataille. En 209, grâce à un habile stratagème, il reprit Tarente au général carthaginois, et, peu de temps après, il faillit tomber lui-même dans un piége qu'Annibal lui tendit près de Métaponte.

FABRICIEN. Nom que portaient à Rome les ouvriers qui travaillaient à la fabrication des armes dans les arsenaux.

FABRICIUS CAIUS, surnommé **LUSCINUS.** Général romain. Il fut nommé consul l'an 283 av. J.-C., vainquit les Samnites, les Brutiens et les Lucaniens, et refusa les présents des vaincus à qui il avait fait accorder la paix. Consul une seconde fois l'an 278, et envoyé contre Pyrrhus, il instruisit le roi de la proposition que lui avait faite le médecin de ce prince de l'empoisonner. Pyrrhus, touché de cet acte de générosité, rendit sans rançon tous les prisonniers qui étaient en son pouvoir, puis évacua l'Italie. Trois ans après, Fabricius fut nommé censeur. Le désintéressement dont il donna tant de preuves parut d'autant plus admirable qu'il mourut assez pauvre pour que l'État dût subvenir aux frais de ses funérailles et fournir des dots à ses filles.

FABRIQUE D'ARMES. Au moyen âge, les fabriques d'armes les plus renommées étaient celles de Damas, de Crémone et de Tolède. Aujourd'hui, on cite, en *France*, celles de Paris, Saint-Étienne, Charleville, Metz, Strasbourg, Rouen et Amboise; en *Belgique*, celles de Liége et de Namur; en *Angleterre*, celles de Birmingham, Sheffield, etc. En France, les armes de guerre, *fusils, mousquetons* et *pistolets*, sortent toutes des fabriques de l'État, sous la direction du corps d'artillerie, à Charleville, Châtelleraült, Klingenthal, Mutzig, Tulle et Saint-Étienne. Les pièces d'une arme sont fabriquées sur un modèle uniforme, de manière qu'à l'assemblage toutes puissent être indifféremment employées et s'ajustent facilement. Les pièces mises au rebut sont achetées par les entrepreneurs privilégiés des manufactures, qui en confectionnent des armes pour le commerce, avec l'autorisation expresse du gouvernement, qui ne permet d'ailleurs de les livrer qu'après qu'elles ont subi des épreuves proportionnées à leur calibre. Les armes de *traite* pour le commerce d'Afrique, considérées comme armes de commerce, ne peuvent être fabriquées hors des manufactures de l'État qu'au calibre fixé pour cette dernière espèce d'armes. Klingenthal, Châtellerault, Saint-Étienne et Paris fabriquent les armes blanches.

FABVIER (Le général). Né à Pont-à-Mousson (Meurthe), en 1782, mort en 1855. Elève de l'École polytechnique, il servit d'abord dans l'artillerie, et fut blessé à la bataille de Salamanque, puis à celle de la Moskowa, et sous les murs de Paris. Chef d'état-major du maréchal Marmont en 1817, il eut à Lyon des contestations avec le général Canuel, à la suite desquelles il fut condamné pour diffamation et quitta le service. Il alla en 1823 servir la cause des Grecs; défendit en 1816 l'Acropole d'Athènes; et, revenu en France en 1830, au moment de la révolution de juillet, à laquelle il prit une part active, il fut successivement promu au grade de maréchal de camp et élevé à la pairie. Enfin, le gouvernement de 1848 l'envoya comme ambassadeur à Constantinople, puis en la même qualité en Danemark.


Fabvier
(*d'après Decaisne*).

FAÇON (*Mar.*). Du lat. *facere*, faire. Se dit de la diminution que l'on fait à l'avant et à l'arrière du dessous d'un vaisseau.

FACTION. Du mot latin *factio* ou de l'italien *fazione*, qui tous les deux signifient *fonction*. C'est la fonction du soldat qui veille à la sûreté d'un camp, d'une citadelle ou d'une caserne. Chez les Romains, les factions se nommaient veilles, *vigiltæ*; elles duraient trois heures, et la trompette en donnait le signal. Au moyen âge, on ne connaissait pas ce genre de précaution; il était remplacé par un service assez analogue: le *guet* et l'*escorte*. La faction, telle qu'elle a lieu aujourd'hui, date du règne de Louis XIV. Sa durée est communément de deux heures; mais à l'armée, aux postes qui exigent une grande surveillance et durant les froids rigoureux, les sentinelles sont relevées d'heure en heure. Les sous-officiers et les caporaux, exemptés de la faction, sont chargés de *poser* les factionnaires et de leur transmettre la consigne.

FACTIONNAIRE. Au treizième siècle, on appelait ainsi un soldat enrôlé sous les armes. C'était le contraire de *passe-volant*. Aujourd'hui, le mot factionnaire est synonyme de *sentinelle*. (*Voy.* ce mot.)

FACTORERIE (*Mar.*). Se dit de l'établissement d'un comptoir, d'une loge, ou d'une résidence d'agents ou de négociants, en pays étrangers.

FAENZA. Ville d'Italie située sur le Lamone.

Un combat y eut lieu en 541, entre les Romains et le roi des Goths Totila, qui remporta une victoire complète.

FAIBLE (*Mar.*). Du lat. *debilis*. Par l'expression *faible de côté*, on entend un vaisseau qui donne une faible bande sous l'impulsion d'un vent de travers.

FAILLI-GARS (*Mar.*). Se dit trivialement, chez les marins bretons, d'un mauvais novice ou d'un homme sans capacité.

FAILLOISE (*Mar.*). Se disait anciennement du point où le soleil se couche.

FAINÉANTS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

FAIRE (*Mar.*). Du lat. *facere*. *Faire voile*, c'est être sous voile, marcher; *faire petites voiles*, c'est marcher peu; *faire force de voiles*, c'est marcher avec beaucoup de voiles; *faire penant*, c'est larguer la serre-bosse et laisser tomber l'ancre sur la bosse de bout pour la mettre en mouillage; *faire son eau*, c'est embarquer sa provision d'eau; *faire de l'eau*, c'est avoir une voie d'eau; *faire tête au vent* ou *au courant*, c'est étaler le vent ou le courant; *faire route*, c'est marcher, naviguer; *faire le nord*, c'est gouverner au nord; *faire côte*, c'est se jeter à la côte ou y être porté; *faire une bordée*, c'est courir une bordée; *faire servir*, c'est manœuvrer pour quitter la panne et se mettre en route; *faire porter*, c'est gouverner moins près du vent; *faire branlebas de propreté*, c'est mettre le bâtiment en ordre; *faire branlebas de combat*, c'est se disposer à combattre; *faire campagne*, c'est effectuer une navigation prolongée.

FAIRFAX (Lord THOMAS). Général anglais, né à Denton, dans le comté d'York, en 1611, mort en 1671. Il appartenait au parti presbytérien et se rendit célèbre dans les guerres civiles de l'Angleterre, sous Charles Ier. Son père et lui remportèrent en 1644, sur les troupes du roi, la sanglante victoire de Marston-Moor. Nommé général en chef en 1645, il aida encore Cromwell à mettre en déroute l'armée royale à Naseby. Toutefois, il refusa de siéger parmi les juges de Charles, et à la mort de Cromwell il concourut, avec Monk, à la restauration de la royauté.

FAISCEAU. Du grec φάκελλος (phakellos), et du lat. *fasciculus*, petit fagot. On appelle *faisceau* d'armes, un assemblage de fusils posés debout, qui se soutiennent par l'entre-croisement des baïonnettes et forment une sorte de pyramide. On donne aussi ce nom à l'espèce de chevalet ou de râtelier où l'on place les fusils dans un corps de garde ou au camp. Dans un camp les faisceaux sont rangés et alignés à 9 mètres en avant du front de bandière, vis-à-vis des files de tentes. Ils sont à 140 mètres en arrière des gardes du camp des troupes campées en première ligne. Au centre des faisceaux du régiment est maintenu le drapeau ou l'étendard.

FAISCEAUX DE LAURIER. *Fasces laureati.* Lorsqu'un général romain était victorieux, on ornait de feuilles de laurier les faisceaux qu'on portait devant lui.

FAIT (*Mar.*). On appelle un *temps fait*, un *vent fait*, ceux qui règnent avec une apparence de durée.

FAIX (*Mar.*). Du lat. *fascis*. On appelle *faix de faix*, les hiloires renversées qui, placées sous le milieu des baux, entre les grandes écoutilles, reçoivent la tête des épontilles et servent à fortifier les ponts. Les *faix de pont* sont les planches épaisses et étroites s'entaillant sur les baux d'un pont, dans la longueur d'un vaisseau, depuis l'avant jusqu'à l'arrière et de chaque côté. La *ralingue de faix* et les *rabans de faix* sont la ralingue de litière d'une voile carrée et ses rabans d'envergure, qui servent à attacher cette ralingue à la vergue. *Étamer en faix*, *accorer en faix*, se dit du placement de fortes pièces de bois disposées de manière à servir d'appui à un bâtiment en construction.

FALA. Nom que donnaient les anciens à une espèce particulière de tour de bois, haute de plusieurs étages, qu'ils employaient dans les siéges. (*Voy.* TOUR.)

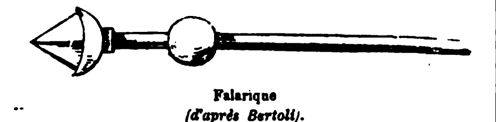
FALAISE. Ville située près de la petite rivière d'Anté, dans le département du Calvados. Elle fut prise par Henry V, roi d'Angleterre, en 1418; par Charles VII en 1450, et par les calvinistes en 1562 et 1563. Elle a donné naissance à Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, qui devint roi d'Angleterre.

FALAISE (*Mar.*). Du grec φάλος (phalos), rocher, d'où le lat. *falesia*. On désigne par ce mot une côte escarpée qui s'élève quelquefois au delà de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, comme on le remarque sur les deux rives de la Manche, c'est-à-dire en Normandie et en Angleterre; et qui, constamment battue par les flots, fournit les débris que l'on appelle *galets*. Souvent aussi les falaises, à la fois minées par les eaux pluviales qui les creusent perpendiculairement et grossies par les vases qui s'attachent à leurs flancs, forment des pyramides, des obélisques, telles qu'on en voit sur les côtes de la Normandie, de l'Angleterre, de l'Océanie, etc., et conservent leur position bizarre jusqu'à ce que quelque lame furieuse vienne un jour les briser et les renverser.

FALAISER (*Mar.*). Action des flots de la mer quand ils viennent se briser contre une falaise.

FALARIQUE. *Falarica.* Espèce de lance que l'on jetait à la main et qui, outre son fer, était chargée, vers le haut de la hampe, d'une masse de plomb circulaire. On désignait encore, sous le même nom, un javelot plus lourd, inventé à Sagonte, qui se lançait au moyen d'une machine. Quelquefois, ce javelot était garni d'étoupe et de poix, auxquelles on mettait le feu avant de l'envoyer contre l'ennemi. « Les Sa-

gontins, dit Tive-Live, avaient une arme de trait, nommée falarique, dont la hampe était de sapin, et ronde dans toute sa longueur, sauf pourtant



Falarique
(d'après Bertoli).

l'extrémité d'où sortait le fer. Cette extrémité, carrée comme dans nos javelots, était enveloppée d'une étoupe goudronnée. Quant au fer, il avait trois pieds de long, de manière à pouvoir transpercer et l'armure et le corps. Mais quand même la falarique se serait arrêtée dans le bouclier et n'eut point atteint le corps, elle causait néanmoins la plus grande frayeur; car, comme elle était embrasée au milieu et que le jet activait vivement la flamme, le soldat frappé se voyait forcé de jeter ses armes et de s'exposer sans défense aux coups des ennemis. »

FALCADE ou **FALQUE**. Se dit, en termes de manége, d'une espèce de courbette ou d'un mouvement des hanches et des jambes du cheval, qui se plient fort bas, en coulant, lorsqu'on l'arrête.

FALCAIRE. *Falcatus*. Sabre, en forme de faux, dont les Romains faisaient usage. — On donnait même nom au soldat qui portait cette arme.

FALERIES. *Falerii*, aujourd'hui *Falari*, en Toscane. C'était une ville importante des Falisques, qui se rendit à Camille, général romain, l'an 394 av. J.-C.

FALKIRK. Ville du comté de Stirling, en Écosse. L'armée de George II y fut battue par le prince Charles-Édouard le 28 janvier 1746.

FALKOPING. Ville de la Westrogothie, en Suède. La bataille de ce nom fut gagnée sur Albert, roi de Suède, en 1389, par Marguerite, reine de Danemark et de Norwége.

FALQUE. *Voy*. FALCADE.

FALQUE (*Mar.*). Petit panneau que l'on place dans des coulisses, à l'endroit des tolets, pour élever les bords d'un bateau et empêcher l'eau d'y pénétrer.

FALQUER. En équitation, *faire falquer un cheval*, c'est le faire couler sur les hanches en deux ou trois temps et en formant un arrêt et demi-arrêt.

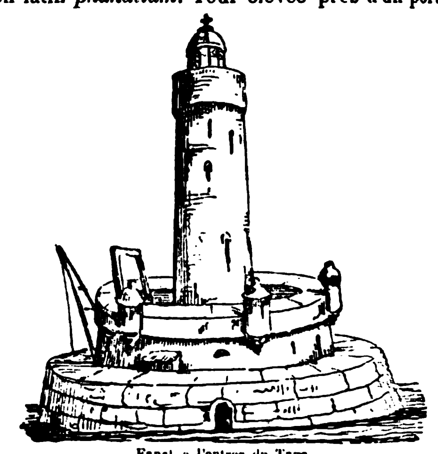
FALSIFIER. Du lat. *falsus*, faux. *Falsifier les allures d'un cheval*, c'est changer ses allures et les faire tourner de bien en mal.

FALTES. Lames mobiles qui formaient la partie inférieure de la cuirasse, lorsque celle-ci n'avait point de braconnière, et qui, en se repliant, permettaient les mouvements d'inflexion du corps.

FAMAGOUSTE ou **ARSINOÉ**. Ville de l'île de Chypre. Les Turcs l'enlevèrent aux Vénitiens en 1571, après un siége meurtrier qui leur coûta 75 000 hommes.

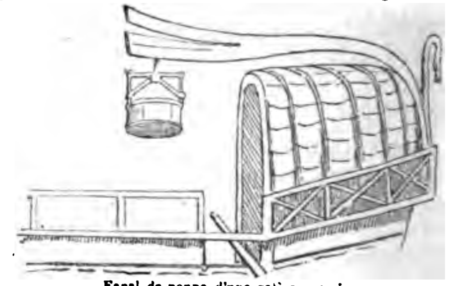
FAMARS. Commune de l'arrondissement de Valenciennes, dans le département du Nord. En 1793, les Français s'y retranchèrent et y soutinrent plusieurs combats contre les Autrichiens, après la défection de Dumouriez.

FANAL (*Mar.*). Du grec φαίνω (phainô), je brille, en latin *phanalium*. Tour élevée près d'un port



Fanal à l'entrée du Tage.

de mer, sur un môle ou sur un écueil, au haut de laquelle on entretient un feu allumé pour guider les vaisseaux durant la nuit. Ce genre de



Fanal de pouppe d'une galère romaine
(d'après la colonne Trajane).

tour porte aussi le nom de *phare* (*Voy.* ce mot), et le mot fanal s'applique alors spécialement à la lanterne placée au sommet du phare. Le fanal est tantôt fixe, tantôt mobile, pour avertir les navigateurs qu'ils peuvent s'approcher ou qu'ils doivent s'éloigner de la côte. On appelle *fanaux de signaux* ou *de combat*, ceux qui, de forme carrée, sont suspendus aux baux, dans les batteries, lorsque l'on se bat de nuit; *fanal de la mèche* ou *de la consigne*, celui qui est suspendu sur l'avant, dans la batterie haute,



Fanal de poupe d'une galère (XVIIe siècle)
(d'après Callot).

pour éclairer le lieu où l'on conserve toujours à bord de la lumière et du feu, et où est affichée la consigne; *fanal d'habitacle*, celui qui est pourvu de réflecteurs et sert à éclairer les boussoles; *fanaux de la soute aux poudres*, des fanaux qui sont vitrés et grillés; et *fanaux sourds*, ceux qui, destinés à éclairer l'intérieur, n'ont qu'une corne mince en place de verre, et sont portés à la main dans les rondes ou pour les travaux de la cale. Autrefois, on nommait *fanaux de poupe* des fanaux qui étaient montés aux couronnements: les vaisseaux amiraux en portaient quatre, dont l'un était placé sur l'arrière de la grande hune. Souvent, au lieu de fanaux vitrés et grillés, les soutes aux poudres sont éclairées par des verres lenticulaires empruntant leur lumière à d'autres fanaux ou réverbères placés en dehors.

FANDOFLE. Machine de guerre qui, au moyen âge, servait à lancer des pierres.

FANFARE ou **FAPIFARE.** Ce mot, d'origine orientale, désigne un air militaire exécuté par des trompettes, ou par une réunion de trompettes, de clairons, de cors, de trombones et d'ophicléides. Les fanfares furent importées par les Arabes en Espagne, d'où elles passèrent dans le reste de l'Europe. Autrefois, on les exécutait avec des instruments de cuivre sans clef; mais les Allemands imaginèrent les premiers de faire usage d'instruments à clef.

FANFARER. Donner un concert militaire.

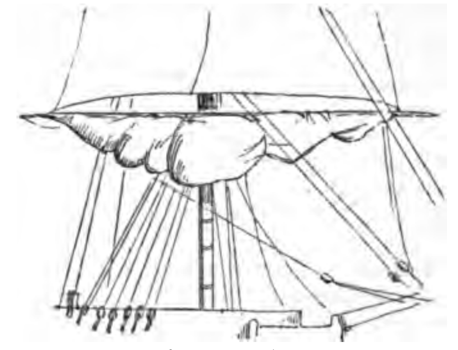
FANION. De l'allemand *fahne*, drapeau. Petit drapeau en serge que les goujats de l'armée portaient, depuis 1667, en tête des bagages de chaque brigade. Ce drapeau était aux couleurs du brigadier ou général de brigade, et servait à éviter la confusion dans le transport des bagages. Au dix-huitième siècle, on changea l'usage des fanions, et on les employa alors pour distinguer les compagnies d'infanterie. Le fanion a toujours eu la draperie en serge. Il a d'abord et pendant longtemps été un petit drapeau destiné au service de la police de l'armée ou du corps; on l'a ensuite appliqué au tracé des campements ou au jalonnement des fronts de bandière des régiments. De nos jours il est devenu dans l'infanterie un moyen d'alignement et un instrument de tactique. L'ordonnance de 1788 (12 août) institua pour cet effet trois fanions par bataillon d'infanterie. En campagne, il y a toujours un sous-officier porte-fanion attaché aux commandants en chef.


Sous-officier porte-fanion.

FANO. *Fanum Fortunæ.* Ville d'Italie, située sur la mer Adriatique. Elle fut détruite par Totila et rebâtie par Bélisaire.

FANON. Du celt. *fano*, en latin *pannus*, toile, drap. Pièce de drap, de toile, de soierie, suspendue au bout d'une lance, d'une pique, qui peut se déployer, s'étendre, et qui sert de signe de ralliement. On dit aussi *gonfanon*.

FANONS (*Mar.*). Parties pendantes d'une voile, quand elle est sur ses cargues. Le milieu d'une misaine carguée, par exemple, se trouvant moins rapproché de la vergue que ne l'est le reste de la voile, les plis lâches qui s'y forment se nomment *fanons de misaine*.


Fanons de misaine.

FANTAHOA. Forteresse de Taïti. Prise le 17 décembre 1846 par la marine française.

FANTASIA. Sorte de jeu militaire que les Arabes exécutent dans leurs réjouissances. Il consiste à s'élancer de toute la vitesse de son cheval, à revenir sur ses pas ou à s'arrêter tout court, puis à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant ses armes, ou à lancer celles-ci en l'air pour les rattraper en courant.

FANTASSIN et anciennement **FANTACHIN.** De l'ital. *fante*, serviteur à pied. Ce mot, qui, depuis 1338, sert à désigner le soldat d'infanterie, fut longtemps employé comme terme de mépris. « Aujourd'hui, dit le général Bardin, la langue, par une sorte de pudeur, par une jus-

tice tardive rendue maintenant à l'infanterie, repousse le mot fantassin à cause du peu d'élévation de son origine. Elle évite de rappeler ces temps où la justice militaire soumettait l'homme de pied à des châtiments, à une fustigation inconnus des cavaliers. Alors le fantassin était le valet de l'homme d'armes et du gentilhomme, comme cela se voyait encore de nos jours parmi les mameluks. Il est fâcheux cependant que nous manquions d'un substantif simple pour exprimer l'homme de troupe d'infanterie; les Allemands ont été plus sages en faisant *infanteriste.* »

FARAILLON (*Mar.*). Petit phare. Se dit d'une tour placée sur le rivage et au haut de laquelle on dispose un fanal.

FARAIS (*Mar.*). Sorte de ficelle qui sert à la confection des filets dont on fait usage pour la pêche du corail.

FARDAGE (*Mar.*). Se dit des objets inutiles, embarrassants et de peu d'importance qui se trouvent à bord d'un bâtiment.—Le même mot désigne aussi un lit de fagots qu'on met à fond de cale, pour garantir certaines marchandises de l'humidité.

FARDER (*Mar.*). Se dit pour indiquer l'état d'une voile qui prend sous le vent une forme arrondie et régulière.

FARDIER ou **CABRIOT.** Sorte de charriot à vapeur qu'avait inventé l'ingénieur Cugnot, qui le destinait à remplacer les chevaux attelés aux pièces d'artillerie de campagne. Mais, privée d'un moyen sûr de direction, cette locomobile s'emportait avec une telle violence, qu'au lieu d'être utile elle devenait dangereuse; et dans une circonstance elle renversa une muraille contre laquelle elle alla heurter en s'écartant de son chemin.

FARGUES ou **FALQUES** (*Mar.*). Du celt. *fard*, corde. Bordages supplémentaires qu'on cloue, en dehors, sur les allonges d'un petit navire dépourvu de tribord et de bastingage, afin de les garantir des lames et de couvrir un peu le pont. On donne aussi ce nom à des planches courtes enchâssées à coulisse dans l'ouverture des sabords des batteries basses des vaisseaux, planches qui servent à arrêter l'eau qui pourrait entrer sur le pont.

FARILLON (*Pêche*). Réchaud dans lequel les pêcheurs allument du feu pour attirer le poisson.

FAS (*Pêche*). Les pêcheurs nomment ainsi, en Catalogne, le goulet des nasses.

FASCIEMENT (*Mar.*). Battements d'une voile brassée en ralingue.

FASCINES. Du lat. *fascis*, fagot. On nomme ainsi une réunion de menus branchages, longue de 1 à 2 mètres sur 20 centimètres de diamètre, disposée de manière à laisser peu de vide entre les brins, et fortement contenue par des liens placés à peu de distance de chacune des extrémités. Lorsqu'on en fait emploi, on les charge de terre pour leur donner une pesanteur convenable. Les fascines servent à la guerre, principalement dans les fortifications, pour construire des batteries, des épaulements, des retranchements;



Fascines.

enfin pour tracer des ouvrages, combler des fossés, élever des digues, jeter des ponts sur des petits cours d'eau.

FASEYER ou **FASIER** (*Mar.*). Se dit d'une voile, lorsque le vent la frappe dans la direction d'une de ses ralingues de chute, qu'elle ne fait que battre et n'est ni pleine ni masquée. On fait *faseyer* une voile en la brassant seulement en ralingue; tandis qu'une voile qui *bat* est celle qui est mal établie, pas assez bordée, et trop peu tenue en bouline, etc.

FATIGUE (*Mar.*). Les forçats nomment ainsi le temps où ils sont employés aux travaux du port.

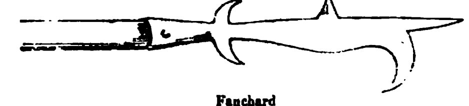
FATIGUER (*Mar.*). Du lat. *fatigare*. Souffrir dans sa mâture par un gros temps. Lorsqu'il est mouillé, on dit que le navire *fatigue à l'ancre;* quand il marche, il *fatigue à la voile.*

FAUBER ou **FAUBERT** (*Mar.*). Sorte de balai fait de vieux cordages, qui sert au nettoyage d'un bâtiment.

FAUBERTER (*Mar.*). Nettoyer et éponger à l'aide d'un fauber.

FAUBERTEUR (*Mar.*). Homme employé à balayer ou à fauberter.

FAUCHARD ou **FAUCHON.** Arme de guerre des Germains, des Francs et des Anglais, qui avait quelque rapport avec la faux, mais dont la lame, moins longue, était en forme de serpe,



Fauchard
(d'après le musée d'artillerie).

quelquefois accompagnée de pointes et de crochets et fixée à une hampe très-longue. Les Orientaux font encore usage de cette arme pour décapiter les prisonniers.

FAUCHER. Du lat. *falx*, faux. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui, lorsqu'il avance une de ses jambes de devant, lui fait décrire un demi-cercle.

FAUCHER. Nom de deux frères jumeaux nés à La Réole en 1760, morts en 1815. Ils se distinguèrent dans les guerres de la République, passèrent ensemble par les différents grades, et furent nommés en même temps généraux de brigade sur le champ de bataille. Ils ne reprirent du service qu'à l'époque des cent-jours et cherchèrent alors à soulever quelques contrées

du Midi contre l'autorité des Bourbons, ce qui les fit traduire devant un conseil de guerre et condamner à être fusillés. Victimes de leur républicanisme et des réactions politiques, les frères Faucher laissèrent dans leur pays une excellente réputation d'hommes probes, instruits, et admirables par leur touchante affection réciproque. La mort de ces jumeaux causa un sentiment pénible et général à Bordeaux, où ils furent exécutés.

FAUCHÈRE. Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur servir de croupière.

FAUCHEURS. S'est dit de bandes armées de faux, placées perpendiculairement au manche,

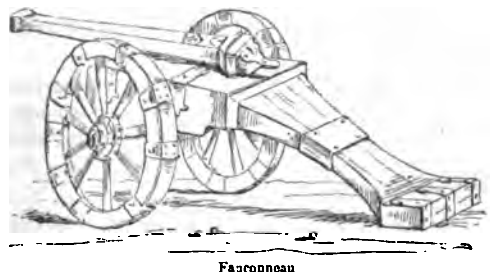


Faucheur polonais.

qui se montrèrent, en France, dans les guerres de la Vendée et en Pologne dans les différentes insurrections, ainsi que nous le voyons aujourd'hui dans la lutte engagée entre la Russie et les populations polonaises. (*Voy.* FAUX.)

FAUCON. *Voy.* CANON.

FAUCONNEAU. Pièce d'artillerie qu'on appelait aussi *bombarde allongée*, et qui avait environ 2 mètres de longueur, sur 0m,05 à 0m,15 de diamètre. Cette pièce, dont la balle pesait de 500



Fauconneau
(d'après le musée d'artillerie et les estampes du temps).

grammes à 3 kilogrammes, se portait, dans l'origine, à bras d'hommes. On en fit usage du quinzième au dix-huitième siècle ; elle était classée au septième rang parmi les canons.

FAUCRE. Tige de fer qui était établie sur le côté droit de la cuirasse, et dont la destination était de soutenir le bout de la lance lorsqu'on la tenait en arrêt pour combattre. Les anciens écrivains l'appelaient *arrêt de la lance*. *Coucher le bois* désignait la position qu'on donnait à l'arme, en l'appuyant sur le faucre, lorsqu'on s'apprêtait à attaquer ou à se défendre. Jusqu'au milieu du seizième siècle, l'absence ou la présence du faucre permettait de distinguer l'armure d'un homme d'armes de celle d'un capitaine de gens à pied. Le faucre, tantôt fixe et tantôt à charnière, disparut sous le règne de Henri IV.



Faucre
(d'après Crispin de Pas).

FAURRADE (*Pêche*). Enceinte de filets de pêche.

FAUSSE-AMURE (*Mar.*). Amure supplémentaire pour les combats et pour aider aux balancines, lorsque la vergue a un effort, un poids considérable à supporter.

FAUSSE-BATTERIE (*Mar.*). Canons de bois ou mantelets peints pour simuler une batterie.

FAUSSE-BOUTEILLE (*Mar.*). Ornement qui figure une bouteille dans un bâtiment qui n'en a pas. (*Voy.* BOUTEILLE.)

FAUSSE-BRAGUE (*Mar.*). Fort cordage terminé par deux œillets, qui passe dans une boucle fixée sur l'arrière de l'affût. Les œillets embrassent les fusées de l'essieu de l'avant, de manière à retenir la pièce de 0m,108 à 0m,135 au moment du recul. L'amarrage se continue ensuite comme à la serre.

FAUSSE-BRAIE. Ouvrage de fortification qui simule l'avant-mur nommé braie.

FAUSSE-CARGUE (*Mar.*). Cargue supplémentaire pour les mauvais temps et les combats. Ces cargues ne sont pas frappées aux ralingues, mais elles embrassent la voile dans toute sa hauteur.

FAUSSE-CARLINGUE (*Mar.*). Renfort sur la carlingue à l'emplanture des mâts.

FAUSSE-CIVADIÈRE (*Mar.*). La vergue et la voile de fausse-civadière se gréent l'une et l'autre sous le bout-dehors du beaupré.

FAUSSE-ÉCOUTE (*Mar.*). Écoute supplémentaire pour les mauvais temps et les combats.

FAUSSE-ÉTRAVE (*Mar.*). Pièce de construction doublant en dehors et renforçant l'étrave.

FAUSSE-FENÊTRE (*Mar.*). Espèce de mantelet plein et volant qui sert à condamner momentanément une fenêtre de la poupe d'un navire.

FAUSSE-GALERIE (*Mar.*). Ouvrage de menuiserie sculptée qui décore l'arrière et l'extrémité des côtés de certains bâtiments.

FAUSSE-ITAGUE (*Mar.*). Itague supplémentaire pour les combats.

FAUSSE-LAME (*Mar.*). Lame qui vient d'une

direction différente des autres, et à laquelle on ne s'attend pas.

FAUSSE-LANCE (*Mar.*). Batterie de canons de bois peint.

FAUSSE-LISSE (*Mar.*). Traverse placée momentanément pour maintenir les membres d'un navire en construction.

FAUSSE-LIURE (*Mar.*). Deuxième liure du beaupré, celle qui se trouve le plus en dehors.

FAUSSE-QUILLE (*Mar.*). Pièces de construction qui doublent la quille extérieurement, la garantissent dans les échouages, et donnent du pied au navire contre la dérive.

FAUSSE ROUTE (*Mar.*). Se détourner de sa route durant la nuit, afin de donner le change à un bâtiment chasseur, c'est *faire fausse route.*

FAUSSE-SAINTE-BARBE (*Mar.*). Chambre qui existe quelquefois sur l'avant des anciennes saintes-barbes, et qu'on nomme actuellement *chambre de première batterie.*

FAUSSE-SOUS-BARBE (*Mar.*). Deuxième sous-barbe de beaupré, celle qui se trouve le plus en dedans.

FAUSSE-SUSPENTE (*Mar.*). Suspente supplémentaire pour aider à supporter une vergue, et qu'on installe dans un combat ou lorsqu'on veut remplacer la suspente.

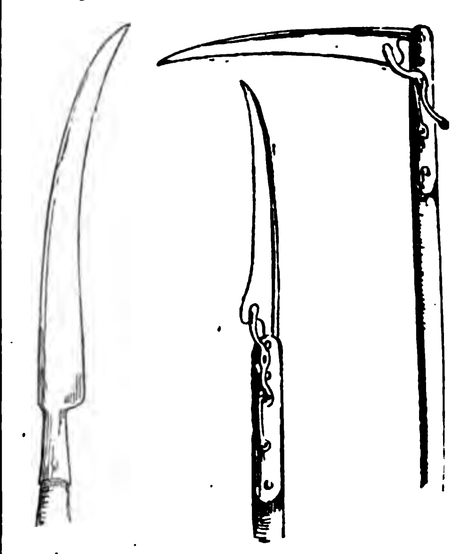
FAUSSE-VARANGUE (*Mar.*). Pièce de construction accolée aux varangues, pour suppléer au défaut de longueur.

FAUSSE-VOILE D'ÉTAI. *Voy.* CONTRE-VOILE D'ÉTAI.

FAUTEAU. Machine de guerre dont on se servait au moyen âge. Elle consistait en une forte poutre suspendue et mise en mouvement à force de bras, afin de battre les portes et les murailles d'une place assiégée. (*Voy.* BÉLIER.)

FAUTRADE (*Pêche*). Nom que l'on donne, en Provence, à une enceinte de filets qu'on forme près de la côte, pour y enfermer les thons qu'on a pêchés.

FAUX ou **FAULX.** Du lat. *falx.* Arme de guerre connue des Mèdes, des Perses, des Grecs et des autres peuples de l'Orient. Ils s'en servaient pour hérisser des charriots qu'ils lançaient dans les rangs ennemis. La faux se composait d'une lame légèrement courbe et tranchante dans sa courbure intérieure, et elle était fixée au bout d'une hampe droite placée dans le prolongement de la lame. Cette arme fut aussi employée par les Romains, les Francs et plusieurs autres nations du Nord; ses effets étaient des plus meurtriers, car elle pouvait abattre plusieurs hommes à la fois. — Le moyen âge fit de la faux une arme d'abordage et de parapet. L'historien Velly en parle comme d'une arme de longueur, usitée en 1226. Un écrivain militaire du siècle dernier conseillait en 1770 d'envoyer les fourrageurs aux champs la faux haute et emmanchée à revers, comme arme très-propre pour résister à l'ennemi qui voudrait les inquiéter. Les Polonais



Faux
(d'après le musée d'artillerie et Surirey de Saint-Rémy).

ont toujours su faire de la faux une arme redoutable. (*Voy.* FAUCHEURS, FAUX MURALE.)

FAUX-BAUX (*Mar.*). Baux qui supportent le faux-pont. Se dit aussi de portions de baux qui vont du bord à un étambrai, à un écoutillon, etc.

FAUX-BRAS (*Mar.*). Bras supplémentaires pour les mauvais temps et les combats. On donne encore ce nom au cordage qu'on emploie pour un objet éventuel, par exemple, au bout de filin frappé sur l'extrémité d'une vergue à l'eau, afin de la diriger quand on l'embarque.

FAUX-BRION. *Voy.* MASSIFS.

FAUX-CANON. *Voy.* FAUSSE-BATTERIE et FAUSSE-LANCE.

FAUX-COLLIER (*Mar.*). Collier du faux-étai.

FAUX-CÔTÉ. *Voy.* BORDIER.

FAUX-ÉTAI (*Mar.*). Deuxième étai d'un mât. C'est le plus élevé.

FAUX-ÉTAMBOT (*Mar.*). Pièce de construction qui double en dehors et renforce l'étambot. Cette pièce est taillée en coin sur l'arrière, afin de ne pas gêner les mouvements de rotation du gouvernail qu'elle supporte.

FAUX-FOC (*Mar.*). Foc dont l'armure est sur un rocambeau qui embrasse le bout-dehors de beaupré. Ce foc se hisse entre le *grand foc* et le *petit foc.*

FAUX-GABARI (*Mar.*). Pièce de bois qui soutient momentanément les lisses, dans un endroit où il n'y a pas encore de couple monté.

FAUX-GARDE-CORPS (*Mar.*). Cordage frappé sur la tête du beaupré, pour diriger ce mât quand on le met en place.

FAUX-HAUBAN (*Mar.*). Hauban supplémentaire.

FAUX-JOINT (*Mar.*). Endroit défectueux où deux bordages se joignent mal, d'où il résulte une couture si large, qu'il devient fréquemment indispensable d'y mettre un romaillet (un bouche-trou).

FAUX-MANTELET, FAUX-SABORD (*Mar.*). Mantelet volant, souvent en deux parties, et susceptible de donner du jour par les verres ou vitres dont il est garni. Le canon le traverse, et il sert à mettre l'intérieur de la batterie à l'abri de la pluie, de la lame et du vent. On l'emploie dans les batteries les plus élevées.

FAUX MURALE. *Falx muralis*, δορυδρέπανον (dorudrépanon). Sorte de faux dont les anciens se servaient dans la guerre de terre et sur mer, soit pour abattre des palissades ou écarter les défenseurs d'un rempart, soit pour détruire les mâts et le gréement d'un navire.

FAUX-PONT (*Mar.*). Plancher quelquefois volant, mais plus communément fixe, qui recouvre la cale et forme la base de l'entre-pont.

FAUX-RACAGE (*Mar.*). Racage supplémentaire.

FAUX-RANG, FAUX-RENN, FOREIN (*Mar.*). Vide dans l'arrimage.

FAUX-SABORD. *Voy.* Faux-mantelet.

FAUX-TRELINGAGE (*Mar.*). Bridure provisoire que l'on fait sous le trélingage, lorsque les haubans ont pris trop de mou à la mer.

FAVORITE (Combat de la). Il eut lieu le surlendemain de la bataille de Rivoli. La 45e demi-brigade refusa d'y faire usage de cartouches, disant qu'avec les Autrichiens il ne fallait que des baïonnettes. Dans ces deux journées de Rivoli et de la Favorite, Napoléon, avec 18000 hommes seulement, en défit 40000, dont 17000 furent faits prisonniers.

FAYFENA (*Mar.*). Espèce de flibot ou de petite galère japonaise, qui a 20 rames de chaque côté.

FAYOLS (*Mar.*). Les matelots nomment ainsi les haricots secs.

FÉCAMP. Ville maritime du département de la Seine-Inférieure. En 1594, un ligueur, du nom de Bois-Rosé, l'enleva par surprise aux royalistes.

FÉDÉRÉS. Nom qui fut donné, en 1792, aux volontaires des bataillons formés dans les départements. Il y eut aussi, en 1815, des fédérés commandés par le général Darricaud. Le nom de *fédérés* et d'*unionistes* est aujourd'hui donné aux États de l'Amérique du Nord qui luttent pour la conservation de l'union américaine contre les États du Sud, lesquels ont pris la dénomination de *confédérés* et de *séparatistes*.

FEHDE. *Voy.* Guerre privée.

FEINTIER (*Pêche*). Sorte de filet qui sert à la pêche des feintes. Ses mailles sont moins ouvertes et moins grandes que celles de l'alosier, filet dont on fait usage pour prendre les aloses.

FELDKIRCH. Ville du Vorarlberg, en Autriche. Elle fut prise par les Français en 1800.

FELD-MARÉCHAL. Dans la guerre de Trente ans ce grade répondait à notre grade de *chef d'état-major d'armée*. Dans le siècle suivant il est venu à répondre, chez plusieurs nations d'Europe, Angleterre, Pays-Bas, Autriche, Prusse, Russie, etc., à notre titre *inextinguible* de maréchal. Wellington a été feld-maréchal de cinq royaumes et aussi maréchal de France.

FÉLON. Du saxon *fello*, traître. Se disait anciennement du vassal qui commettait un acte de désobéissance ou un outrage envers son suzerain, ou d'un chevalier qui manquait à la foi jurée.

FÉLONIE. Action de déloyauté.

FELOUQUE (*Mar.*). De l'arabe *foulk*, navire. Petit bâtiment analogue aux galères, qui est long, étroit, et dont on fait usage dans la Méditerranée. Ce bâtiment va à la voile et à l'aviron ; il a deux mâts, l'*arbre de mestre* et l'*arbre de trinquet*, dont chacun porte une voile à antennes ; et en outre douze avirons de chaque côté. La felouque, qui ne sert plus aujourd'hui qu'au cabotage, s'armait autrefois en guerre.



Felouque.

FELTRE (Duc de). *Voy.* Clarke.

FEMELOT ou **FEMELLES** (*Mar.*). Pentures à deux branches, destinées à recevoir les mamelons des gonds et à porter le gouvernail. (*Voy.* Conassière).

FEMMES GUERRIÈRES. Dans les temps antiques comme au moyen âge, on vit fréquemment les femmes animées du même patriotisme que leurs époux, partager avec eux la défense du foyer commun, et ne pas hésiter à s'ensevelir, ainsi que leurs enfants, sous les ruines ou dans l'incendie de leurs habitations, plutôt que de se rendre à l'ennemi ou de devenir la proie du vainqueur. Plusieurs reines, telles que Zénobie,

à Palmyre, commandèrent des armées. On a vu des femmes, telles que les amazones (*Voy.* ce mot), faire la guerre en troupes et obtenir des succès importants. Harpalice délivra, les armes à la main, Lycurgue, son père, que les Gètes avaient fait prisonnier; Argos fut défendu par les femmes, à la tête desquelles se trouvait Télésille, contre les attaques de Cléomène I[er], roi de Lacédémone; les femmes de Chios obligèrent Démétrius à lever le siége de leur ville.

L'empereur Conrad, lorsqu'il se rendit en Syrie, dit Gibbon, avait à sa suite une troupe de femmes armées comme des chevaliers, et les culottes en peau et les éperons dorés du chef de ces amazones lui firent donner le surnom de la *Dame aux jambes d'or*. Le chroniqueur Guibert de Nogent rapporte aussi qu'avant la bataille d'Antioche, on vit arriver, dans le camp des croisés, des jeunes filles portant l'arc et les flèches. Le P. Félix d'Arocha, missionnaire jésuite, rapporte qu'en 1774, une femme, appartenant aux peuples montagnards Miao-tsée, en Chine, défendit seule, pendant deux mois, un petit fort contre les troupes du célèbre général Akoui. Elle se servait très-habilement du fusil, et faisait surtout rouler des quartiers de roche sur les assaillants. La position du fort, entouré de précipices, en rendait l'escalade presque impossible; et les assiégeants supposaient d'ailleurs une garnison dans la place. L'héroïne qui s'y trouvait, étant sortie au milieu de la nuit pour aller puiser de l'eau au dehors, fut saisie par quelques soldats et obligée de faire connaître par quel sentier on pouvait pénétrer dans le fort.

Le roi ou nyzam du Décan, dont la résidence est à Haïderabad, capitale du royaume et de la province de Golconde, a placé son harem sous la garde d'une troupe de jeunes filles. Le prince Soltikoff donnait au journal *l'Illustration*, en novembre 1857, une description et des dessins pris sur nature d'un peloton de ce corps. L'uniforme de ces femmes, armées de fusils à baïonnette, consiste en un shako rouge galonné, surmonté d'un plumet vert, un habit de drap rouge à galons blancs, dans le genre anglais, un pantalon vert, des buffleteries blanches et des pantoufles brodées à pointes recourbées, qu'elles ôtent quand elles sont de service dans l'intérieur du palais, où elles marchent pieds nus. La poitrine proéminente et les tresses abondantes des cheveux noirs de ces femmes révèlent seules leur sexe; et sans ces indices, quand elles sont sous les armes, on prendrait leur bataillon pour une troupe de très-jeunes gens.



Garde du corps du harem royal à Haïderabad.
(d'après le prince Soltikoff).

La garde particulière du roi de Siam est formée par un bataillon de 400 femmes choisies parmi les jeunes filles les plus belles et les plus robustes du pays. Admises à servir dès l'âge de treize ans, elles entrent dans la réserve à vingt-cinq, c'est-à-dire qu'elles quittent le service personnel du souverain pour se vouer jusqu'à leur mort à la garde des maisons royales ou des propriétés de la couronne Elles font, en entrant dans l'armée, vœu de chasteté, et ne peuvent le rompre qu'autant le prince les honore de son choix et les appelle au nombre de ses femmes légitimes. Leur costume de grande tenue se compose d'une robe de laine blanche brodée d'or, qui descend seulement jusqu'au genou, d'une cotte de mailles souple et légère, d'une cuirasse et d'un casque dorés. Elles portent alors une lance qu'elles manient avec une habileté remarquable. Dans leur petite tenue, qui est beaucoup plus simple, elles sont armées d'un fusil. Le bataillon est formé de 4 compagnies de 100 femmes chacune, et commandées par l'une d'elles ayant rang de capitaine. Ce grade se décerne à l'élection. Le bataillon manœuvre et s'exerce au maniement de la lance et du sabre, et au tir du fusil et du pistolet.

Le roi de Dahomey, dans l'Afrique occidentale, entretient aussi un corps d'élite de 8 000 combattants, dont la moitié est composée de femmes jeunes et belles, à qui la chasteté est rigoureusement imposée.



Garde du corps du roi de Dahomey
(d'après l'Illustration).

Elles forment plusieurs corps distincts, dont voici la description d'après la relation du voyage au Dahomey par le docteur Repin.

« Le costume des amazones du premier corps se compose d'une chemise bleue, serrée à la taille par une écharpe, d'un caleçon blanc rayé de bleu descendant au-dessous du genou, et d'une petite calotte blanche; elles sont armées d'un fusil de traite,

et d'un sabre droit. Une cartouchière attachée à leur ceinture renferme leurs cartouches. Les amazones du deuxième corps, ou des chasseresses d'éléphants, ont un costume de même forme, mais brun. Elles portent un poignard recourbé à leur ceinture, et ont pour coiffure deux cornes d'antilope fixées au-dessus du front par un cercle de fer. Enfin il existe un troisième corps de jeunes filles, armées seulement d'un arc et portant au bras gauche un bracelet d'ivoire sur lequel doit glisser la flèche. »

En 1851, le roi de Dahomey faisait dire à *son ami le roi de France*, qu'il serait bien aise de lui voir prendre, comme lui, une garde d'amazones, afin qu'on ne pût pas dire que c'était dans le Dahomey seul qu'on voyait des femmes aller à la guerre ; que, conséquemment, il mettait à sa disposition *cinq cents* des plus braves de ses amazones, qu'il pourrait faire réclamer quand il le voudrait, afin de former en France le noyau de sa garde.

Que conclure de ces exemples? Que les femmes guerrières valent mieux que celles qui se consacrent uniquement aux soins et aux travaux que Dieu leur a assignés dans la famille? Loin de là ; nous trouvons, au contraire, que, lorsqu'il leur arrive de répudier les attributs de leur sexe pour prendre les allures et l'habit du nôtre, elles se dépouillent des charmes qui leur attirent notre affection. Le plus souvent d'ailleurs leur costume d'emprunt les jette dans des habitudes et des travers qui ne sont rien moins qu'édifiants. Ce que nous voulons établir, simplement, c'est que, dans l'occasion, elles peuvent le disputer à l'homme en intrépidité, en dévouement, en abnégation et en patriotisme. Nous avons déjà parlé des Amazones, et l'on trouvera, à leur rang de nomenclature, les articles consacrés à Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette et à d'autres héroïnes. Ici, nous consignerons seulement quelques faits.

— Les Celtes, au rapport de Plutarque, avaient la coutume de consulter leurs femmes sur la paix et la guerre, et de les prendre pour juges des différends qui s'élevaient entre eux et leurs alliés. C'est pourquoi il fut stipulé, dans le traité qu'ils firent avec Annibal, que si les Celtes avaient des demandes à former contre les Carthaginois, elles seraient jugées par les généraux et préfets carthaginois en Espagne, mais que si les Carthaginois avaient à former une action contre les Celtes, le jugement en serait déféré aux femmes celtes.

— Germanicus ayant mis le siége devant la ville d'Ardura en Dalmatie, les femmes se tuèrent plutôt que de se rendre.

— En 1378, les Anglais qui se trouvaient répandus dans la Navarre, sachant que la garnison d'Alfuro avait momentanément quitté cette ville, accoururent aussitôt, dans l'espoir de s'en emparer; mais, lorsqu'ils se présentèrent, ils trouvèrent les remparts occupés par des femmes faisant si bonne contenance, que le capitaine Tivet, qui commandait l'expédition, s'écria : « Voilà de braves femmes; allons-nous-en, nous n'avons rien à gagner ici. »

— Au siége d'Albe Royale, par les Turcs, en 1543, une femme, armée d'une faux et mêlée aux soldats sur les remparts, abattait la tête de tout assiégeant qui se montrait à sa portée.

— En 1566, durant le siége d'Agria par les Turcs, les femmes apportaient aux défenseurs de la place l'huile, la poix et l'eau bouillante qu'on versait sur la tête de ceux qui cherchaient à escalader les remparts. L'une de ces femmes ayant été tuée par un boulet de pierre, sa fille s'empara de ce boulet pour le rejeter sur les assaillants, puis elle se précipita avec fureur au milieu de ceux-ci et donna la mort à plusieurs avant de la recevoir à son tour.

— En 1582, les bandes de brigands appelés *Harlus* s'étant emparées de l'un des faubourgs de Lille, cette ville fut délivrée par Jeanne Maillotte, qui combattit les envahisseurs à la tête des archers de Saint-Sébastien et des femmes de son quartier.

— Jean Bourcier, sieur de Barri et gouverneur de Leucate, dans le département de l'Aude, avait épousé Constance de Cezelli, fille d'un président de la chambre des comptes de Montpellier. Fait prisonnier en allant rejoindre le duc de Montmorency, il donna avis de sa détention à sa femme, l'exhortant à se renfermer dans la place de Leucate et à ne la rendre sous aucune condition. Constance accepta cette périlleuse mission. Les assauts, la menace de mettre son mari à mort, rien ne put ébranler le courage et la fidélité de cette héroïne. On étrangla Boursier, sans affaiblir chez sa femme la résolution de se défendre. Montrant autant de générosité que de valeur, elle s'opposa à ce que ses soldats écorchassent vif le seigneur de Loupian, qui était tombé en leurs mains et qu'ils voulaient sacrifier en représailles de la mort de leur gouverneur. Henri IV envoya à Constance de Cezelli le brevet de gouvernante de Leucate, avec la survivance pour son fils.

— Marie Adriam, Lyonnaise, n'avait que seize ans lorsque les troupes de la Convention attaquèrent sa ville natale. Elle prit alors des habits d'homme et servit comme canonnier pendant le siége. Un des juges terroristes lui demandant, après la reddition de la ville, comment elle avait osé braver les dangers de la guerre et prendre les armes contre sa patrie, elle répondit avec fermeté : « C'est au contraire pour la défendre et la sauver contre ses oppresseurs. » Condamnée à mort, elle la subit sans faiblesse.

— Lors de notre campagne de Crimée, en 1854, nos soldats ont pu voir à Constantinople l'entrée triomphale de Kara-Fatima, l'héroïne du Kurdistan, qui venait, à la tête de cinq cents Kurdes, recrutés et commandés par elle, se mettre au service de la Turquie.

— Dans ces derniers temps, nous avons vu la

jeune épouse de François II, roi de Naples, s'exposer avec le courage le plus intrépide, sur les remparts de Gaëte, au feu de l'ennemi, et panser des soldats, sous une grêle de projectiles. (*Voy.* AMAZONES, AQUILÉE, ARC, BÉTHULIE, BOADICÉE, BOBOLINA, FIGNEUR.)

FEMORALIA. Caleçon qui descendait de la ceinture jusqu'au-dessous du genou. Il était porté par les soldats romains, que les anciens monuments ne représentent jamais sans cette partie du costume. Quelquefois, sans doute, les travailleurs aux retranchements, etc., quittaient la *femoralia*, ainsi qu'on le voit sur la colonne Trajane; mais cela ne prouve nullement que ce vêtement ne fût pas d'un usage habituel dans l'armée. Si les portraits des empereurs et des généraux nous les montrent les jambes nues, c'est qu'on leur donnait un costume héroïque de convention.



Femoralia
(d'après la colonne Trajane).

FENESTRELLE. Petite ville de la division de Turin, Italie. Située entre deux montagnes, elle était autrefois très-forte, et devint célèbre par le passage de l'armée française, en 1516.

FENESTRER. Ce mot désignait, dans les tournois, l'action des champions qui, avant de combattre, attachaient à des fenêtres leur écu blasonné, afin de se faire connaître et d'empêcher qu'entrassent en lice des hommes qui, par quelque méfait, se seraient rendus indignes de cet honneur.

FENÊTRES (*Mar.*). Ouvertures pratiquées dans la poupe, pour donner du jour et de l'air aux chambres qui s'y trouvent établies.

FENTONS (*Mar.*). Morceaux de bois coupés et préparés pour faire des chevilles.

FER. *Voy.* FERREMENT DE CHEVAL.

FER (*Mar.*). Du celt. *ferr*, en lat. *ferrum*. On appelle *fers à calfat*, les fers simples, doubles, et cannelés dont le calfat fait usage; *fer de gaffe*, une sorte de croc surmonté d'une petite branche terminée en pointe; et *fer de girouette*, la verge qu'on place à la tête des grands mâts quand ils n'ont pas de paratonnerre. *Être sur le fer*, c'est être à l'œuvre.

FÉRAN. Nom que l'on donnait, autrefois, à la race de chevaux qui porte aujourd'hui celui de chevaux barbes.

FÉRANDINIER. Coffre dont on fait usage à l'armée. Le dessus est en forme de table et le dessous est échancré pour qu'il puisse être chargé à dos de mulet. Il sert pour les transports sur les montagnes et dans les lieux inaccessibles aux chariots.

FERENTARII. Corps de soldats des armées romaines qui étaient classés parmi les troupes armées à la légère (*levis armatura*). Ils étaient placés sur les ailes dans l'ordre de bataille, et chargés particulièrement de commencer l'attaque par une décharge de traits. Les cavaliers du même genre, qui lançaient de loin des javelines, recevaient le nom de *equites ferentarii*. (*Voy.* les mots EXCULCATEUR, ARCUBALISTE, etc.)



Ferentarius
(d'après la colonne Trajane).

FERETRUM. Civière sur laquelle on portait, dans les triomphes, les dépouilles des ennemis.

FERLAGE, FERLER (*Mar.*). Action de ramasser et plier en forme de cylindre ou de cône toute la toile d'une voile, le long de la vergue qui la maintient au mât. On nomme *rabans de ferlage*, les cordons ou tresses qui retiennent et plient une voile sur la vergue. Lorsque les marins apportent du soin à ferler les voiles, ce qui a lieu surtout dans les ports ou les rades, ils s'attachent à ce que les couches de plis soient régulières et que le volume de toile soit réduit aux plus minces proportions.

FERMAIL. Se disait, autrefois, de l'agrafe ou de la boucle servant à fermer une cotte d'armes.

FERME. On emploie la locution *faire ferme*, pour exprimer qu'on soutient l'effort de l'ennemi sans lâcher pied. La *conversion de pied ferme* est celle dont le pivot est fixe.— En termes de manége, *de ferme à ferme* se dit du cheval qui saute sur le même terrain, sans changer de place.

FERMÉ (*Mar.*). On appelle *rade fermée*, celle où les sinuosités et l'élévation des côtes la mettent à l'abri des lames du large et du vent. Il en est de même d'un port. — Un vaisseau entouré de toute part par les glaces est *fermé par les glaces*; s'il est avancé de façon à ne pouvoir découvrir la grande mer, il est *fermé entre les terres*.

FERMER. Du lat. *firmare*, fortifier, soutenir. Se dit, en termes de manége, de l'action de terminer entièrement une figure, s'il est question surtout du travail de deux pistes.

FERMER (*Mar.*). Du lat. *firmare*, fortifier, soutenir. Lorsqu'un bâtiment, faisant du chemin, voit diminuer l'angle qui existe entre deux points, et qu'il arrive enfin à les apercevoir sur une même ligne, cela s'appelle *fermer l'angle*, ou *amener deux objets l'un par l'autre.—Fermer un bâtiment de l'avant à l'arrière*, c'est le border tout alentour, au lieu de le terminer par la simple cloison du coltis de l'avant et des croisées de l'arrière.—*Fermer les sabords*, c'est faire tomber les mantelets dans leurs feuillures.

FERMETURE. Se dit, dans les places de guerre, de l'action de fermer les portes.

FERMETURE (*Mar.*). On appelle *fermeture de bordage*, la pièce de bois qui sert à boucher un grand trou qu'on laisse aux vaisseaux en construction, pour faciliter jusqu'au dernier moment l'entrée des pièces à l'intérieur.

FERMURES (*Mar.*). Bordages qui se mettent par couples entre les préceintes.

FERNANDEZ (Alvaro). Navigateur portugais. Il est connu par la relation du naufrage du galion le *Grand Saint-Jean*, naufrage qui eut lieu en 1552 sur les côtes de Natal, près du Monomotapa.

FERNANDEZ (Juan). Navigateur portugais. Employé, en 1446, dans l'expédition qu'envoya, sous les ordres d'Antonio Gonzalès, l'infant don Henri, pour explorer les côtes d'Afrique, il vécut sept mois auprès de la tribu nomade nommée Assenhaji, sur laquelle il a fourni des détails qui ont été confirmés par Mungo Park. Il est le premier Européen qui ait pénétré dans l'intérieur des terres africaines. Ayant voulu, dans un second voyage, s'engager plus avant dans les mêmes contrées, il fut abandonné par ses compagnons, et on n'en entendit plus parler depuis.

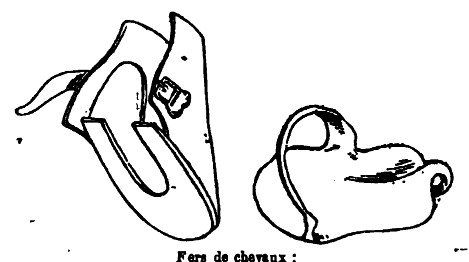
FERNANDEZ (Juan). Pilote espagnol du seizième siècle. Il découvrit : en 1572, sur les côtes du Chili, les îles qui portent son nom; en 1574, les îles de Saint-Félix et de Saint-Ambroise, au nord des précédentes. Parti du Chili en 1576, il rencontra sur sa route une côte paraissant appartenir à un continent, mais qu'il ne put suffisamment reconnaître. On croit aujourd'hui qu'il s'agissait de la Nouvelle-Zélande.

FERRAGE. On appelle *masse de ferrage*, dans les régiments de cavalerie, une masse dont le chiffre varie dans l'intérieur ou en campagne; qui s'augmente du produit de la vente des fumiers, et fait face à l'entretien de la ferrure des chevaux.

FERRARE. Ville d'Italie. Elle fut prise en 1796 par les Français, qui en firent le chef-lieu du département du Bas-Pô, dans le royaume d'Italie.

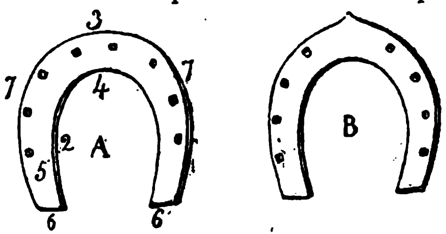
FERREMENT DU CHEVAL. Il semble parfaitement établi que, dès la plus haute antiquité, on chaussait le pied des animaux employés à de longues marches ; seulement on ne connaissait pas le mode de ferrement actuel. On ferrait, au dire d'Aristote, les chameaux dont on se servait à l'armée. Catulle rapporte que de son temps les mulets avaient le pied couvert et enveloppé d'un sabot de fer, mais ce sabot n'était point retenu par des clous. Les mulets de Néron portaient une chaussure d'argent; les mulets de Poppée, devenus célèbres grâce aux récits de Suétone, de Pline et de Xiphilin, portaient une chaussure d'or.

En général, chez les Grecs et les Romains, lorsque les pieds des chevaux se trouvaient blessés ou fatigués, on y attachait une chaussure garnie d'une semelle de fer et maintenue par des courroies. La figure ci-dessous représente un fer romain donné au Musée d'artillerie par M. de Marbot. La sole du sabot est entièrement couverte par une semelle de fer portant un crochet à sa partie postérieure ; le fer se fixait au pied par une lanière de cuir passant par ce crochet et s'enroulant autour du canon, la pince étant retenue par la tringle placée à la partie antérieure du fer. Le maréchal de Saxe avait



Fers de chevaux :
du maréchal de Saxe — romain
(d'après le Musée d'artillerie et le Cours d'équitation militaire).

proposé et employé un fer ou soulier ferré qui, en supprimant les clous, se rapprochait beaucoup du fer romain. — On sait que dans nos usages actuels le mot *fer* désigne l'espèce de semelle que l'on fixe par des clous sous le pied du cheval, à l'effet d'en défendre l'ongle contre l'usure. Cette semelle est formée par une bande de fer aplatie, plus ou moins large, et courbée sur son épaisseur de manière à repré-



Fers de chevaux :
A. antérieur. — B. postérieur.

senter un croissant allongé. On distingue dans le fer : 7. 7. la rive externe; 2. la rive interne; 3. la pince ; 4. la voûte ; 5. 5. les branches ; 6. 6. les éponges.

FERREMENTS (*Mar.*). Nom collectif sous lequel on comprend toutes les pièces de métal qui entrent dans la construction d'un navire, et qui forment environ le trentième du poids total de la coque.

FERRET. Dit le *grand Ferret*, à cause de sa haute taille. C'était un simple paysan qui naquit, vers le milieu du quatorzième siècle, au village de Rivecour, près de Verberie (Oise), et qui était d'une force herculéenne. Après s'être signalé dans la faction des *jacquiers*, il épousa la cause du Dauphin, depuis Charles V, et se montra très-ardent à le servir. On rapporte que des Anglais ayant surpris le château de Longueil, où se trouvait le grand Ferret, celui-ci, armé d'une hache, se précipita sur eux, en tua quarante-cinq de sa main, culbuta le reste et délivra ainsi la place. Après deux jours de ce combat, notre héros, accablé par la fièvre, s'était retiré chez lui, dans une cabane du village de Rochecour, lorsqu'il apprit que douze Anglais s'avançaient pour le saisir. Aussitôt il s'élança de son lit, saisit sa hache, tua cinq de ses ennemis, et obligea les sept autres à prendre la fuite; mais, épuisé par cette nouvelle prouesse, il mourut peu après.

FERROL. Ville forte de la Corogne, en Espagne. Elle est située sur l'Atlantique. Un combat naval y eut lieu, le 22 juillet 1805, entre les flottes anglaise et gallo-espagnole. L'amiral français Villeneuve aurait pu s'attribuer la victoire, puisqu'il avait atteint son but, qui était de débloquer le Ferrol; cependant l'amiral anglais Calder la revendiqua, comme ayant détruit deux vaisseaux espagnols.

FERRUM. Le fer. Un des noms que les Romains donnaient à l'épée. Nous disons encore, dans le langage figuré, le fer pour l'épée.

FERRURE (*Mar.*). Ensemble des aiguillots et fémelots du gouvernail. On appelle *ferrure à branches*, celle qui sert à installer les gouvernails de rechange et de fortune, et sur laquelle ceux-ci tournent dans leur partie inférieure. Elle emboîte le bas de l'étambot et reçoit un grelin à chacun des œillets qui terminent ses deux branches. Ces grelins passent sous le navire, autour de la quille, rentrent par les écubiers, et on les roidit au cabestan.

FERZE (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, de la largeur du lé; ce mot ne s'applique qu'à la toile à voiles.

FESSE (*Mar.*). Du lat. *fissus*, fendu. Parties de l'arrière d'un bâtiment qui s'arrondissent plus ou moins en s'élevant au-dessus de la ligne de flottaison.

FESULÆ. *Voy.* Fiesole.

FEU (*Mar.*). Ce mot s'emploie comme synonyme de *phare*. Il se dit aussi des fanaux allumés pendant la nuit sur un bâtiment, pour indiquer la position qu'il occupe ou la route qu'il suit. *Porter le feu* est la fonction réservée au vaisseau amiral qui, la nuit, garde tous ses fanaux allumés pour guider le reste de la flotte.—*Donner le feu à un bâtiment*, c'est chauffer les parties sur lesquelles on veut appliquer du brai ou du goudron.—On appelle *feu de salut* ou *de file*, les décharges de coups de canon tirées à un intervalle prescrit; *feu à volonté*, les décharges provenant de la charge à volonté; *feu de section*, les décharges d'un nombre déterminé de canons, tirées successivement les unes après les autres à un intervalle prescrit; *feu de divisions*, les décharges par demi-batteries; *feu de batteries*, les décharges par batteries; et *feu de bordées*, les décharges complètes.— Être *entre deux feux*, c'est être canonné des deux bords.

FEU CONCENTRÉ (*Mar.*). Se dit du feu qui est dirigé avec persévérance sur un point convenu d'un bâtiment ou d'un fort.

FEU CROISÉ. Se dit lorsqu'on charge l'ennemi en tête et en queue, ou simplement quand l'ennemi est entre deux feux.

FEU DE BILLEBAUDE. Se disait autrefois de celui où chaque soldat, dans le rang, tirait à volonté, sans attendre le commandement des officiers. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *charge à volonté*.

FEU DE FILE. Feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption.

FEU DE GUERRE ou **FEUX INCENDIAIRES.** Lorsque Fernand Cortez fit la conquête du Mexique, les Indiens employèrent, entre autres moyens de défense, des flèches incendiaires. Les anciens Arabes, afin de jeter la terreur et le désordre chez l'ennemi, lançaient contre lui des cavaliers montés sur des chevaux enveloppés de flammes. « L'invasion des Tartares donna lieu, disent MM. Reinaud et Favé, chez les musulmans de l'Égypte et de la Syrie, à l'emploi d'un moyen qui joua un rôle important et dont les traités arabes sur l'art militaire parlent assez au long. On dit que, dès la plus haute antiquité, les Indiens firent usage de substances ou de compositions incendiaires pour faire peur aux éléphants qui composaient jadis dans l'Inde une partie principale des armées. Ces animaux effrayés répandaient le désordre autour d'eux, et quelquefois il n'en fallait pas davantage pour décider du sort d'une grande bataille. Ce moyen était si bien connu que, lorsque après les conquêtes d'Alexandre, les éléphants figurèrent dans les armées occidentales, on l'employa chez les Romains. Les musulmans d'Égypte et de Syrie, vivement pressés par les armées de Houlagou, eurent recours à des moyens analogues pour effrayer les chevaux de l'armée ennemie, et même pour brûler les cavaliers. Des artificiers, armés de massues à asperger, étaient chargés de répandre la terreur et le trouble par le bruit qu'occasionnait la combustion, et par la menace de répandre une matière brûlante sur le cheval et le cavalier. Quelquefois les guerriers portaient sous l'aisselle des flacons de verre remplis de matières incendiaires qu'on lançait sur l'ennemi. Le bout du verre était enduit de soufre. Au moment voulu, on mettait le feu au soufre; le flacon, en tombant, se brisait, et le cheval avec son cavalier étaient en-

veloppés de flammes. En même temps on imagina des vêtements ininflammables pour garantir les chevaux consacrés à ce service. »

Un manuscrit arabe de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg contient le procédé ci-après, de l'invention d'Alexandre, et qui a pour objet d'effrayer la cavalerie ennemie : « Tu revêtiras un « burnous de poil, et tu y disposeras des clochettes « avec du naphte. Voici comment : tu prendras « un cordon auquel tu attacheras des boutons « faits d'étoupe ; ce burnous sera imbibé d'huile « grasse depuis le haut jusqu'en bas. Au-dessus « de la tête, tu placeras un bonnet de fer garni « d'un khesmanat de feutre rouge, que tu ar- « roseras de naphte. Tu prendras à la main une « massue à asperger, remplie de colophane en « poudre, de césame, de carthame, de touz et « de diverses espèces de graines à huile. Au « feutre rouge arrosé de naphte et placé sur ta « tête on ajoutera des fusées... Une couverture « de poil enveloppera la croupe, le poitrail « le cou et le corps du cheval jusqu'au jarret. Il « sera chargé aussi de fusées... Tu prendras une « lance garnie des deux côtés de feutre rouge « et de plusieurs fusées. L'étrier sera garni de « quelques choses propres à produire un clique- « tis, ou de grosses sonnettes. Le cavalier, en « s'avançant, mettra le tout en mouvement. Tu « marcheras, accompagné de deux hommes à « pied, vêtus de noir, et portant des massues à « asperger, telles qu'elles ont été décrites. Par- « tout où tu te présenteras, l'ennemi prendra « la fuite. Dix cavaliers ainsi équipés feraient « fuir une troupe nombreuse. »

Le même manuscrit fait connaître la manière de couvrir le cheval et le cavalier : « On « prend du feutre et l'on y applique une pré- « paration protectrice ; puis ce feutre sert de « doublure (ou de revêtement extérieur) à la « chemise (ou cotte) et aux couvertures (ou ca- « paraçons). Cette préparation se compose de « vinaigre et de vin, d'argile rouge, de talc dis- « sous, de colle de poisson et de sandaraque. « On a soin de bien mouiller la chemise, qui « est de gros drap, avant d'y fixer des sonnettes ; « on mouille aussi la doublure qui est appli- « quée sur le drap : cette doublure n'est pas « autre chose que le feutre qui a reçu la pré- « paration protectrice. Ce procédé est très- « propre à effrayer l'ennemi, surtout lorsqu'il « est employé pendant la nuit, car il donne une « apparence formidable au groupe qui est ainsi « revêtu ; en effet, l'ennemi ne se doute pas de « ce qui est caché sous ce déguisement qui « offre, pour ainsi dire, un objet d'une seule « pièce. C'est une ressource précieuse pour qui- « conque veut recourir à ce stratagème. Mais, « d'abord, il est indispensable de familiariser « son cheval avec un équipement si étrange ; « autrement le cheval s'effaroucherait et ren- « verserait son cavalier. Voici le moyen qu'on « emploie : on bouche les oreilles du cheval « avec du coton, on tient prêtes les fusées, avec « les sonnettes, les massues et les lances ; on « fait détoner un petit madfaa sur le cheval ; « on fait fuser les fusées ; ensuite on débouche « les oreilles du cheval, l'une après l'autre. Cet « essai se fait dans un lieu isolé, pour qu'on ne « soit vu de personne. Même quand l'essai est « terminé, on ne revêtira les chevaux du capa- « raçon que dans un lieu à part et loin de tout « regard. Étant ainsi habitués, si l'on veut s'a- « vancer au combat, les chevaux savent où on « les mène et s'animent à l'attaque. S'ils sont « poussés contre un corps d'armée, quel qu'il « soit, ils le rompent. Mais il faut que, devant « chaque cavalier, un homme marche à pied, « muni d'une massue à asperger. Ce fut le « moyen le plus efficace qu'on employa pour « repousser Houlagou. Les rois doivent entre- « tenir dans leurs arsenaux ce qui est nécessaire « pour en assurer l'effet, surtout contre les en- « nemis de la religion ; si quelques-uns ont né- « gligé ce moyen, c'est qu'ils n'en ont pas « connu la puissance. Quand le cavalier s'a- « vance vers l'ennemi, les troupes doivent mar- « cher derrière lui ; c'est une raison pour qu'il « évite de revenir sur ses pas ; autrement le « désordre se mettrait dans les rangs, et il s'en- « suivrait une défaite. Qu'il marche sans crainte : « personne n'osera s'opposer à lui, ni avec l'é- « pée, ni avec la lance. »

MM. Reinaud et Favé ajoutent à ces passages qu'ils ont reproduits (1) : « Une autre chose que l'auteur arabe ne dit pas, et à laquelle il fallait veiller, c'est que les matières incendiaires destinées à jeter la terreur chez l'ennemi devaient être assez bien ménagées pour qu'on eût le temps de produire l'effet voulu avant qu'elles fussent consumées. Pour cela on mesurait la distance que l'artificier avait à franchir ; et si l'on avait des raisons de croire que l'ennemi épargnerait une partie du chemin, on tenait compte de la différence. En pareil cas, la tactique de l'ennemi consistait à déjouer ces calculs. En conséquence, il fallait que le général qui machinait cette espèce de surprise mît le plus grand mystère dans l'opération. C'est ce que fait entendre l'écrivain arabe, quand il dit que, même après que les chevaux étaient suffisamment dressés, on ne devait les revêtir du caparaçon chargé d'artifices que dans un lieu dérobé à tous les regards.

« Voici un exemple sensible de ce qui se pratiquait à cet égard. On était alors dans l'année 699 de l'Hégire (1300 de J.-C.). L'armée du sultan d'Égypte en vint aux mains aux environs d'Émèse en Syrie, avec l'armée de Gazan, khan des Mongols de Perse. Suivant l'historien arabe Makrisi, au moment où l'action allait commencer, Gazan ordonna à ses troupes de rester immobiles, et de ne bouger que lorsqu'il en donnerait le signal. Tout à coup cinq cents mameluks égyptiens, choisis parmi les artificiers,

(1) Du feu grégeois : *Journal asiatique.*

sortent des rangs de l'armée, leur naphte allumé, et s'élancent de toute la vitesse de leurs chevaux ; mais, au bout d'un certain temps, comme les Mongols étaient restés à leur place, le naphte s'éteint, et les artificiers voient leurs espérances déçues. C'est alors que Gazan commande la charge. »

La découverte de la poudre à canon ne fit point abandonner l'emploi des mélanges incendiaires, et l'on en retrouve l'usage aux quinzième et seizième siècles.

FEU DE RANGS ou **FEU PAR RANG**, comme il est dit dans l'ordonnance de 1755. Sorte de feux réglés qui ont été de deux espèces : l'une s'exécutant par dislocation des rangs, l'autre sans qu'ils se séparassent. « Tant que l'infan- « terie, dit le général Bardin, se rangea sur six « rangs ou plus, les hommes étaient à rangs et « à files ouverts. Le premier rang tirait, faisait « volte-face et s'écoulait par les espaces ména- « gés entre les files des rangs postérieurs. Le « second rang faisait feu, se retirait de même, etc. « C'était la dislocation. Les feux de rangs de la « seconde espèce sont de l'invention de Gustave- « Adolphe; il mettait sur quatre rangs ses « mousquetaires ; les deux premiers rangs age- « nouillés faisaient feu à la fois, et quand ils « avaient rechargé (ce qui devait être pénible « pour des hommes agenouillés et maniant un « long fusil), le feu s'exécutait par les derniers « rangs. — Montecuculli inventa ensuite les « feux de rangs, un à un, ou feux successifs « d'un seul rang. Il faisait déboîter et converger « des files profondes de mousquetaires à pied, « les disposait sur deux rangs et leur comman- « dait de tirer chacun à leur tour. »

FEU GRÉGEOIS. Suivant les auteurs byzantins, ce fut en 673, sous Constantin III, et lors du siége de Constantinople par les Arabes, que Callinicus, architecte d'Héliopolis, porta aux Grecs le feu grégeois, dont ceux-ci le regardèrent comme l'inventeur ; et ce fut au moyen de ce feu que la flotte arabe fut incendiée et détruite à Cyzique. Ce feu, que nous appelons d'après Joinville *feu grégeois* pour *feu grec*, reçut des Byzantins les noms de *feu maritime*, *feu liquide*, *feu mède*, *feu d'artifice*, *feu énergique*, etc. Sa préparation fut mise solennellement au rang des secrets d'État par Constantin Porphyrogénète. Ce prince voua à la malédiction du ciel et des hommes quiconque oserait la communiquer aux étrangers; ses successeurs observèrent religieusement ses injonctions ; et le secret fut fidèlement gardé, même lorsque les rois de l'Occident obtinrent des empereurs l'aide d'un certain nombre de navires grecs munis du feu grégeois. Les Sarrasins en firent usage au siége de Damiette en 1218, et Mahomet II au siége de Constantinople en 1454.

Le feu grégeois s'employait de trois manières : en longs tubes de roseau dans lesquels était entassée la matière incendiaire, et que l'on dirigeait comme nos fusées volantes ; en tubes plus courts, inventés sous le règne de Léon VI, que les soldats lançaient au visage de leurs adversaires ; et en pots fermés qui éclataient dans un temps donné. Mais il n'est nullement question chez les écrivains byzantins de l'inextinguibilité que les auteurs modernes attribuent à ce feu ; et il faut aussi ranger parmi les fables la prétendue efficacité du vinaigre pour éteindre, soit le feu grégeois, soit tout autre feu analogue. Voici ce que M. Chevreul a écrit à ce sujet dans le *Journal des Savants* : « Les anciens attribuaient au vinaigre, à l'exclusion de l'eau, l'effet d'éteindre plusieurs mélanges incendiaires, et ils croyaient que le vinaigre, doué de la faculté de mouiller et même de dissoudre les matières inflammables résineuses, devait en éteindre la flamme. A cette assertion nous ne ferons qu'une seule objection, c'est que le vinaigre ne dissout les résines qu'à l'état concentré (acide acétique radical), et qu'alors il est lui-même inflammable. »

Lors du siége de Durazzo par Boémond, en 1106, il y eut, dans un souterrain, entre les Normands et les assiégés, un combat où ceux-ci firent usage d'un feu grégeois; feu dont Anne Comnène indique la composition en ces termes, mais qui probablement n'est pas la préparation indiquée par Callinicus : « On rassemble la poix et la séve de quelques arbres verts ; on broie ce mélange avec du soufre, et on l'entasse dans de petits tuyaux de roseau, où il est introduit par un souffle violent et continu, comme celui d'un joueur de flûte. Ensuite on l'enflamme en appliquant le feu à l'extrémité, et, comme un météore brûlant, il tombe sur les objets qui lui sont opposés. Les habitants de Durazzo s'étant servis de ce feu, parce qu'ils se trouvaient face à face avec les ennemis, leur brûlèrent la barbe et le visage. » Au reste, il est certain, comme le fait très-bien observer l'écrivain militaire Maizeroy, « que l'on a confondu le feu inventé par Callinique avec d'autres moyens connus avant lui dont on continuait à se servir, ou imaginés depuis ; de sorte qu'on a appelé du nom de feu grégeois toutes les compositions propres à produire un embrasement, et que l'on ne pouvait éteindre avec de l'eau. »

Les modernes pensent généralement que la composition de l'ancien feu grégeois est perdue; il paraît toutefois que l'on en a conservé plusieurs formules. Simienowitz, dans son *Traité de l'artillerie*, en mentionne quelques-unes ; et on trouve aussi dans le manuscrit arabe de la bibliothèque de Leyde, cité par MM. Reinaud et Favé, une recette que les Orientaux employaient dans les siéges. Ce manuscrit, qui remonte à l'année 1225, a pour titre : *Traité des ruses de guerre, de la prise des villes et de la défense des défilés, d'après les instructions d'Alexandre, fils de Philippe*. Voici la formule en question :

« Prends, avec la faveur de Dieu et son se-

cours, une certaine quantité de soufre jaune pulvérisé, mets-le dans des jarres vertes en y joignant le même poids de naphte bleu; tu boucheras la tête des jarres avec du vieux linge, et tu les enterreras dans du crottin frais; change le crottin dès qu'il sera refroidi, et cela pendant quarante jours, jusqu'à la fin de l'opération. Prends de la marcassite jaune pilée, mets-la aussi dans les jarres vertes, et joins-y la même quantité d'urine d'enfant; tu boucheras la tête des jarres avec du vieux linge, tu les enterreras dans le crottin frais, et tu changeras le fumier, quand il sera refroidi, pendant quarante jours. Prends la marcassite en te couvrant la bouche, comme je t'ai dit de le faire au chapitre de la trempe du fer; tu retireras ensuite le naphte qui est combiné avec le soufre, et qui forme une substance noire tirant sur le vert; pour la marcassite, elle est devenue noire et en partie consumée. Tu décanteras l'urine et le naphte à part l'un de l'autre et en les passant à un tamis de crin; tu les mêleras ensuite par portions égales et tu y joindras le même poids d'un vinaigre fait avec un vin acide et vieux. Mets à part cette composition pour le moment où tu en auras besoin, s'il plaît à Dieu.

« Lorsque tu voudras renverser un château, un mur ou toute autre construction, soit en pierre, soit d'une toute autre matière, ordonne aux artificiers de tirer des vases une portion de naphte ainsi traité par le soufre, la marcassite, l'urine et le vinaigre de vin; ils lanceront ce mélange sur l'objet que tu veux détruire. Aie soin de choisir le moment où le vent est tourné contre l'ennemi; par là les artificiers ne se trouveront pas en face du vent, exposés à se faire mourir eux-mêmes. Après cela tu feras avancer d'autres hommes avec du feu et du naphte. En effet, le feu du naphte, lorsqu'il a ressenti les exhalaisons de ce liquide, s'enflamme, s'étend, s'agrandit, et produit un grand bruit avec un sifflement terrible. Le spectacle qui s'offrira à tes yeux sera horrible : tu verras le château, s'il est bâti en quartiers de pierre, s'ébranler et se fendre; les blocs se précipiteront les uns à la suite des autres avec le bruit du tonnerre et un sifflement épouvantable. Si le château est bâti en pierres et en mortier, tu le verras, au bout d'une heure, démoli et consumé : s'il reste quelque débris qui ne soit pas brûlé, fais approcher les artificiers avec le liquide préparé et du naphte; le naphte prendra feu, et ce qui est dans l'intérieur sera consumé. Il s'élèvera une fumée noire et épaisse, et l'ennemi périra à la fois par la puanteur et par l'incendie; il ne se sauvera que ceux qui auront pris la fuite avant de sentir la mauvaise odeur, et avant que le feu les ait atteints. Personne, pendant trois jours, ne pourra pénétrer sur le théâtre de l'incendie, à cause de sa fumée, de son obscurité et de sa puanteur. Si tu veux mettre en fuite les défenseurs de ce château, ramasse beaucoup de bois à la porte et attends qu'il souffle un vent violent contre l'édifice; tu ordonneras aux ouvriers en naphte de lancer du liquide préparé sur le bois, ensuite ils attaqueront le bois avec du feu de naphte. Quand les défenseurs du château sentiront l'odeur de cette eau, ils périront, et il ne se sauvera que ceux qui auront pris la fuite. On ne pourra pas se maintenir un seul instant dans le château à cause de la fumée, de l'obscurité, de l'odeur infecte et de la chaleur. Si la porte du château est en fer et que tu veuilles en forcer l'entrée, fais-y lancer de cette eau, puis tu l'attaqueras avec du feu de naphte; la porte sera brisée, mise en pièces; elle tombera par terre à l'instant même, s'il plaît à Dieu.»

Enfin, MM. Reinaud et Favé font encore connaître ces autres recettes d'après le même manuscrit :

« *Feu qui brûle sous l'eau.* Tu prendras de la résine ainsi que de la paille et de la poix noire, et tu les feras cuire ensemble; quand le mélange sera fondu, tu y verseras du naphte blanc; ensuite tu le répandras dans de l'eau quelle qu'elle soit. Si tu veux que la flamme soit bien pure, il faut ajouter du soufre et de la colophane.

« *Drapeaux qui servent aux amusements.* Tu peux faire usage d'une lance, de la grandeur que tu voudras. Tu prendras de l'étoupe, à proportion de la grandeur de l'instrument, et tu en envelopperas la base des fers de lance, en recouvrant toute la surface. Tu te procureras des morceaux de peau crue, n'importe l'espèce de peau, pourvu que ce ne soit pas une peau de même bétail; tu découperas cette peau en vue des drapeaux que tu veux faire, et tu la couvriras d'un enduit (suivant un auteur, l'enduit est inutile); ensuite tu y attacheras de l'étoupe. Les morceaux de peau auront des boutonnières, à l'aide desquelles on les fixera au bâton de la canne, sur une étendue de quatre coudées; ensuite tu arroseras le tout de naphte et tu verseras dessus du soufre, puis tu y mettras le feu, et tu déploieras cet appareil en présence des troupes. Tu feras diverses choses du même genre, selon les indications que j'ai données, s'il plaît à Dieu.

« *Manière de frapper l'ennemi avec des seringues.* Prends la partie creuse d'un roseau que tu couperas empan par empan, et disposes-y une garde que tu puisses empoigner.

« Quant au drapeau, à la lance et aux matières dont on les recouvre dans les amusements, tu prendras une longue baguette armée d'une pointe, et cette pointe sera accompagnée de crochets. Ensuite tu prendras de l'étoupe, et tu la disposeras à la surface; tu arroseras cette surface de naphte, et tu répandras dessus du soufre, puis tu y mettras le feu et tu pousseras la lance en avant. Si tu frappes l'adversaire, tu le blesseras ou tu le brûleras; si la pointe n'entre pas, tu atteindras du moins l'adversaire, tu le saisiras avec les crochets, tu l'attireras à toi, et tu le feras prisonnier, s'il plaît à Dieu.

« *Autre recette pour préparer le feu grégeois.* Tu prendras du naphte, la quantité que tu vou-

dras, tu le distilleras, de manière qu'il ne reste ni dépôt, ni bois, ni impureté, ni rien, en un mot, qui soit dans le cas de boucher le tube et son ouverture; prends ensuite une marmite de première qualité, et creuse dans la terre un fourneau au-dessus duquel tu placeras la marmite d'argile, de manière qu'aucune étincelle ne puisse en atteindre le sommet et y mettre le feu ; dispose, sur le foyer, un bouclier qui intercepte la flamme; tu verseras dans la marmite la quantité que tu voudras de naphte distillé ; tu couvriras la tête de la marmite avec une étoffe grossière; prends ensuite du galbanum, qui n'est autre chose que la poix liquide; pour chaque cent cinquante cinq rotles (livres) de naphte, tu emploieras huit livres et demie de galbanum, avec quinze livres d'huile de graines; à défaut d'huile de graines, sers-toi de poix; fais apporter un grand pot de fer dans lequel tu verseras peu à peu du galbanum et des graines; mets en dissolution le galbanum à l'aide des graines, de sorte qu'il ne reste plus que la partie grossière du galbanum en état de dissolution ; tu verseras le tout sur le naphte dans la marmite; tu couvriras la marmite avec une étoffe grossière, tu allumeras un feu doux en faisant brûler des roseaux un à un, et d'après la quantité déterminée; ne fais pas beaucoup bouillir le mélange, car tu le consommerais et le gâterais; quand tu verras que la matière s'est amollie, éteins le feu et laisse refroidir; décante ensuite la matière dans des vases, ou, si tu aimes mieux, dans des flacons, et fais-en usage dans le besoin. Quand tu voudras te servir de cette composition, tu prendras du soufre en poudre, que tu placeras sur la tête du vase, au-dessus du naphte; tu le remueras, et tu atteindras ainsi ton ennemi, s'il plaît à Dieu. »

Louis XIV acheta en 1702, de l'Italien Paoli, le secret d'une composition incendiaire dont il ne voulut pas faire usage. Sous Louis XV, un nommé Dupré, qui était du Dauphiné et mourut en 1772, inventa un feu de la nature du feu grégeois, et une machine en bois, sorte de canon, qui devait recevoir 6 à 700 flèches remplies de la composition incendiaire, et les porter jusqu'à 1 600 mètres. En tombant, ces flèches éclataient et brûlaient tout ce qu'elles touchaient. On rapporte que le roi, par humanité, fit une forte pension à l'inventeur, afin qu'il ne rendît point publique sa découverte, sur laquelle on n'a recueilli aucun autre renseignement.

Au surplus, si nous ne possédons pas la recette byzantine du feu incendiaire, nous obtenons, par nos fusées d'artifice actuelles, des effets à peu près identiques. Ainsi, nous avons substitué aux tubes de roseau des Grecs la cartouche cylindrique; nos fusées volantes représentent les tubes auxquels étaient attachées des substances incendiaires; les tubes que les anciens tenaient à la main ressemblaient à nos petites fusées; et les pots pleins de feu ont de l'analogie avec les pots à feu de notre invention.

FEU ROULANT. Se dit d'un feu de mousqueterie continu.

FEU DE SAINT-ELME (*Mar.*). Météore lumineux qui se manifeste quelquefois en mer, durant les nuits obscures et orageuses. Il se montre sous forme de flammes ou de vapeurs lumineuses qui voltigent aux extrémités des mâts, des vergues et autres pièces offrant des pointes. Ce phénomène était connu des anciens, qui le désignaient sous le nom de *Castor et Pollux*. Les Romains l'appelaient *dioscures*, et lorsqu'il était double, ils le considéraient comme un présage favorable. Le feu de Saint-Elme reçoit aussi le nom de *feu de Saint-Nicolas*. (*Voy.* FLAMBART.)

FEUX VOLANTS. Ces feux étaient, chez les anciens Orientaux, des espèces de fusées analogues aux nôtres. On ne les employait point alors comme arme de guerre; mais, plus tard, elles donnèrent l'idée des premières armes à feu destinées à lancer des projectiles. Marcus a laissé les formules suivantes pour préparer ces sortes de feux :

« 1. Huile de pétrole, une livre; moelle de *couna ferrula*, six livres; soufre, une livre; graisse de bélier, une livre; huile de térébenthine, quantité indéterminée.

« 2. On prend une partie de colophane, autant de soufre, et deux parties de salpêtre; on dissout ce mélange pulvérisé dans de l'huile de lin ou de lanicum ; on place ensuite cette composition dans un roseau ou dans un bâton creux, et l'on y met le feu : aussitôt il s'envole vers le but et incendie tout ce qu'il atteint.

« 3. On prend une livre de soufre pur, deux livres de charbon de vigne ou de saule, six livres de salpêtre ; on broie ces substances avec beaucoup de soin dans un mortier de marbre. On met ensuite la quantité que l'on voudra de cette poudre dans un fourneau destiné à voler dans l'air ou à éclater. »

FEUILLARDS. *Voy.* LAMBREQUINS.

FEUILLARDS (*Mar.*). Branches de bois de châtaignier dont les tonneliers font leurs cercles de barriques, et qui servent aussi à bastinguer certains corsaires. — Le même nom désigne également des lattes de fer dont les gamelles, bidons et barils de galère sont quelquefois cerclés.

FEUILLE (*Mar.*). Du grec φύλλον (phullon), en lat. *folium*. On appelle *feuille bretonne* le fort bordage intérieur d'un grand bâtiment, et *feuilles de panneau* les deux parties du panneau qui forment l'écoutille, quand ce panneau n'est pas d'une seule pièce. — Les *feuilles de maîtres* sont des imprimés qui contiennent la nomenclature des objets d'armement dont ils sont chargés. — Par *feuilles de cuivre*, on entend les planches minces de ce métal qui servent à doubler ou revêtir les carènes.

FEUILLE DE BATTERIE. Plaque mince d'acier qui garnit la face de la batterie d'une platine dans les fusils à pierre.

FEUILLE DE ROUTE. Écrit qui indique les logements d'une troupe en voyage, et le chemin qu'elle doit tenir.—Se dit aussi de l'écrit délivré, sur formule *ad hoc*, à un militaire qui voyage isolément.

FEUILLE D'OUVRAGE (*Mar. à vap.*). État sur lequel lè maître mécanicien mentionne jour par jour les travaux exécutés par chacun des hommes travaillant sous ses ordres.

FEUILLET DE SABORD (*Mar.*). Planche endentée du sabord.

FEUILLETTE (*Mar.*). Fouet frappé sur le gâton pour le fixer sur le cordage qu'on commet.

FEUILLURE (*Mar.*). La *feuillure d'un sabord* est la partie de ce sabord où le mantelet porte et s'arrête, quand celui-ci est fermé.

FEUQUIÈRES (MANASSÈS DE PAS, marquis DE). Lieutenant général, né à Saumur en 1590, mort en 1639. Il contribua puissamment à la prise de la Rochelle, et commanda, en 1639, au siége de Thionville, où il fut blessé et fait prisonnier; il mourait peu après des suites de ses blessures. Il a laissé des *mémoires* sur des négociations dont il avait été chargé en Allemagne, en 1633, pendant la guerre dite de *Trente ans*.

FEUQUIÈRES (ANTOINE DE PAS, marquis DE). Lieutenant général, petit-fils du précédent, né en 1648, mort en 1711. D'une très-grande bravoure, il servit sous Luxembourg, Turenne et Catinat, et contribua au gain de la bataille de Nerwinde. On lui doit également des *mémoires* très-estimés sur la guerre.

FEURS. Petite ville du département de la Loire, autrefois fortifiée; les Calvinistes s'en emparèrent en 1564.

FEUTRE DE DOUBLAGE (*Mar.*). Tissu semblable à celui dont on fait usage pour la fabrication des chapeaux, mais un peu plus grossier, et dont on se sert soit pour doubler les navires, soit comme garniture entre la carène et le doublage en cuivre.

FEZ. Ville de l'empire de Maroc. Elle fut assiégée et prise l'an 1148, par Abdoulmoumen, souverain des Arabes d'Afrique, dont les troupes massacrèrent, dit-on, 100 000 habitants.

FEZ. *Voy.* COIFFURES MILITAIRES et CHACHIA.

FICHE. Bâton ou piquet dont on se sert pour marquer les lignes d'un camp.

FICHE (*Mar.*). Petite cheville, quelquefois plate, en bois ou en métal, qui sert à fixer ou à suspendre divers objets.

FIÇHURE (*Pêche*). Sorte de harpon à trois dents. Les pêcheurs provençaux donnent aussi ce nom à la fouine, autre instrument de pêche.

FIDÈNES. Ville aujourd'hui ruinée du pays des Sabins, en Italie. Elle fut prise successivement par Romulus, par Tullus Hostilius, par Tarquin l'Ancien, et par le dictateur Mamercus Emilius.

FIESOLE. *Fesulæ.* Ville de Toscane. C'est dans les rochers qui l'avoisinent que Stilicon, en 405, détruisit l'armée de barbares que commandait le Suève Radagaise, et qui venait en Italie pour ravager cette contrée.

FIFRE. Du bas latin *piffarus*, ou de l'allem. *pfiffer*, siffler. Petit instrument à vent, en forme de flûte traversière, percé de six trous, ayant un son très-aigu. Originaire de Suisse, le fifre fut employé dans l'armée française à partir du règne de François I[er]. Il est fait mention des *fifres* dans l'ordonnance du 24 juillet 1534, qui instituait les légions. (*Voy.* ce mot.) Chaque légion était divisée en six *bandes* de mille hommes, ainsi composées : un capitaine commandant la bande, deux lieutenants, deux enseignes, quarante caps d'escadre, quatre fourriers, deux sergents de bataille, quatre *tambourins* et deux *fifres*. L'usage des fifres s'est conservé particulièrement depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI. Le fifre accompagnait toujours le tambour. Après la révolution de 1789, le fifre reparut dans la garde impériale et dans les cent-suisses sous la Restauration, mais il fut remplacé à diverses reprises par le *piccolo*, autre petite flûte moins glapissante, et par le clairon.



Fifre sous François I[er]
(d'après un bas-relief du tombeau de François I[er]).

Le fifre est encore usité toutefois dans les troupes, en Allemagne, en Prusse, en Angleterre, etc. J.-J. Rousseau demande « *qu'il y en ait un par bande de tambours, qu'il soit d'accord avec les autres instruments, qu'il redise les airs des marches de musique et qu'il accompagne les bruits de caisse.* » Il propose d'établir en principe que le fifre doit reprendre en mineur l'air joué en majeur par la musique et le répéter deux fois. De nos jours, on a établi une école de fifres pour les enfants de troupe des régiments d'infanterie de la garde.



Fifre (1806)
(d'après Duplessis-Berteaux).

FIFRE (*Mar.*). Cet instrument sert, avec lè

tambour, à marquer le pas, et même les mouvements dans les manœuvres qui exigent de l'ensemble ou de grands efforts.

FIGALE (*Mar.*). Bâtiment des Indes orientales qui n'a qu'un seul mât placé au milieu.

FIGUEUR (Thérèse). Veuve Sutter, née au village de Talmay (Côte-d'Or), en 1774, morte en 1861 à l'hospice des ménages de Paris. Elle servit comme dragon aux 15e et 9e régiments de cette arme, depuis 1793 jusqu'en 1812, et fit les campagnes de la république et de l'empire. Une pension de 200 fr. lui fut accordée en 1800. Ayant été remarquée au siége de Toulon par Napoléon Bonaparte, celui-ci se la fit présenter plus tard à Saint-Cloud, et trinqua avec elle en la traitant de *brave*. La vieille amazone, en racontant cette entrevue, ajoutait : « Quand ces souvenirs me reviennent, tout mon sang fermente, il me semble que je suis grande de six pieds. Et puis ensuite je me demande si c'est bien à moi en effet, à moi pauvre vieille, qui habite un hospice, que pareille chose est arrivée, si elle est arrivée réellement à quelque femme, si je ne fais point un rêve. Je finis par ne plus penser qu'à l'empereur, à sa chute, à son affreuse mort. Je sens mon cœur qui se serre, je fonds en larmes, je sanglote sur ma chaise de paille, près de la fenêtre de mon étroite et sombre mansarde, à côté de la cage où gazouillent mes petits oiseaux. » Ses campagnes ont été racontées par M. Saint-Germain Leduc, dans un petit volume publié en 1842.

FIGUIÈRES. Ville forte de la province de Girone, en Espagne, située à 600 mètres de la frontière française. Les Castillans y battirent les Maures en 1431, et les Français s'emparèrent à plusieurs reprises de sa citadelle, notamment en 1808, en 1811 et en 1823.

FIGURE (*Mar.*). Du lat. *figura*. Statue, buste ou emblème qui sert d'ornement à l'avant du na-

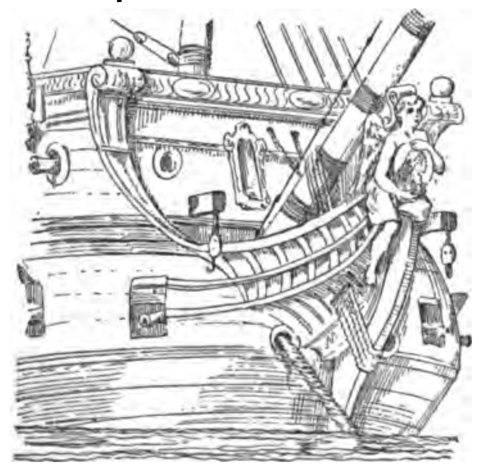


Figure de l'avant d'un vaisseau sous Louis XIV.

vire, et que l'on place au sommet de l'éperon, c'est-à-dire au-dessous du beaupré.

FIL. Oter, donner le fil à une épée. Pour rendre une lame bien tranchante on la passe à la meule, qui lui donne le fil, et ensuite sur le queuz, qui le lui ôte. « L'expression proverbiale: *Son épée a le fil*, dit Charles Nodier, est absolument figurée, l'honneur français interdisant l'usage d'une arme blanche à laquelle un rémouleur aurait négligé d'enlever le fil. Le motif de cette précaution est que des paillettes pourraient se détacher et rester dans les blessures. »

FIL (*Mar.*). Du lat. *filum*. Produit de la première torsion du chanvre, qui prend les noms suivants, selon ses divers apprêts : le *fil de lusin* ou *fil de merlin* est celui qui sert à coudre les voiles; le *fil de câbles* est le plus gros qu'on file dans les corderies; le *fil de haubans* est le fil moyen; le *fil de caret* est le fil avec lequel se font les câbles et les autres cordages employés dans la marine; le *fil à voiles* est celui qu'on destine aux différentes sortes de voiles; le *fil blanc* est celui auquel on n'a donné aucun enduit; et le *fil noir* est celui qui est goudronné.

FILANDRES (*Mar.*). Herbes qui croissent sur les carènes non doublées ou qui s'y attachent.

FILARET (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois à de longues pièces de bois minces, lisses, soutenues par des chandeliers ou montants de batayoles qui formaient une espèce de galerie autour de certains bâtiments.

FILE. Suite de soldats disposés l'un après l'autre. Dans l'*ordre profond*, qui était usité chez les anciens, et jusqu'au seizième siècle, les files avaient jusqu'à 16 hommes de profondeur; dans l'*ordre mince*, le seul qu'emploient les armées modernes, 3 hommes pour l'infanterie, 2 pour la cavalerie, forment une file. Toutefois, il est certains cas où l'infanterie se range aussi sur 2 hommes de hauteur. Ceux qui forment une file marchent les uns devant les autres, et se tiennent à un pied de distance. On appelle *chef de file* le premier d'une file, et *serre-file* les officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. *Doubler les files*, c'est doubler l'épaisseur du bataillon; *serrer les files*, c'est serrer les soldats les uns contre les autres.

FILE (*Mar.*). En termes de tactique navale, ce mot signifie toute ligne que suivent les bâtiments naviguant dans les eaux les uns des autres. Telles sont la *ligne de bataille* et la *ligne de convoi*.

FILER. *Faire filer des troupes*, c'est les faire passer dans un pays, en dissimulant leur marche autant que possible.

FILER (*Mar.*). *Filer la ligne de sonde*, c'est la laisser descendre lentement dans l'eau ; *filer un nœud, deux nœuds, trois nœuds*, c'est parcourir, dans l'espace de 30 secondes, une fois, deux fois, trois fois la longueur qui sépare les nœuds de la ligne de loch, c'est-à-dire 14m,625 ; *filer un câble par le bout*, c'est l'abandonner avec son ancre, en laissant aller tout le câble dans la mer; *filer en douceur* ou *filer en garant*, c'est filer un cordage avec précaution et en le tenant

en retour; *filer à la demande*, c'est diminuer la tension d'un câble, d'un grelin, d'une manœuvre; *filer en bande*, c'est tout lâcher; *filer à réa*, c'est amener le plus vite possible.

FILET. Espèce de petite bride à mors brisé, de plusieurs pièces et dépourvue de branches, dont les rênes sont courtes et taillées d'un seul morceau. Le filet sert aux cavaliers pour rafraîchir la bouche de leurs chevaux.

FILET (*Pêche*). Tissu à claire-voie et à mailles nouées, que l'on fabrique avec de la ficelle ou du fil retors, et dont les mailles sont égales et invariablement arrêtées.— *Monter un filet*, c'est le garnir de cordes, de flottes et de plomb, pour le mettre en état d'être employé.

FILET (*Mar.*). On appelle *filets de bastingage*, les filets fixés aux garde-corps des bâtiments pour recevoir les hamacs de l'équipage. Avant un combat, on établit des filets sur les passavants, sur les gaillards, sur la dunette et aux autres endroits où la mousqueterie doit être placée et garantie.—Le *filet de merlin* est le petit cordage qui sert à ferler les voiles dans les marticles.

FILEUX (*Mar.*). Taquet de tonnage à deux branches ou cornes, dont les bouts relevés prennent le retour d'un cordage pour le retenir et le filer à volonté.

FILIÈRE (*Mar.*). Cordage de 5 à 6 centimètres de diamètre qu'on tend d'un bord à l'autre d'un bâtiment, et sur lequel on monte une tente en deux parties, depuis les bas haubans du mât d'artimon, jusqu'aux haubans du grand mât, le plus près de l'avant. On nomme filières d'*envergure*, les filières placées le long et sur les vergues d'un bâtiment; et *filière sur le beaupré*, le garde-corps qui sert à contenir en place le filet dans lequel on serre le petit foc.

FILIN (*Mar.*). Tout cordage qui n'est pas câble ou grelin, tels que les haubans, les écoutes, les amarres, etc. On distingue donc par ce mot le cordage en aussière, formé de trois et quatre torons, chacun de six fils de caret, du cordage en grelin, formé de trois ou quatre aussières tordues ensemble. Il y a le filin de trois, de quatre, etc., selon qu'il est formé de trois ou quatre torons; d'autres, plus petits, sont nommés filins de tant de fils. Le *filin blanc* est le filin sans goudron, et le *filin noir*, celui qui est goudronné. (*Voy.* FIL.)

FIMBRIA. Partisan de Marius. Envoyé en Asie, l'an 86 av. J.-C., comme lieutenant du consul Valérius Flaccus, il provoqua un soulèvement de l'armée dans lequel périt ce général, dont il prit la place. Il remporta alors quelques avantages sur Mithridate, et parcourut l'Asie exerçant des vengeances contre les partisans de Sylla; mais ce dernier, venant le poursuivre à son tour, le réduisit à se donner la mort.

FIN (*Mar.*). Un *bâtiment fin* est celui qui a les façons rétrécies ou évidées; le *fin voilier* est celui qui marche bien, surtout au plus près.

FINAL. Ville de l'État de Gênes. En 1746, cette place, qui était parfaitement fortifiée, fut emportée par une poignée de Piémontais, dont l'étonnante audace obtint le plus entier succès.

FINCELLE (*Pêche*). Ralingue qui porte la tête d'un filet.

FINCHELLE (*Nav. fluv.*). Corde dont on fait usage pour haler des bateaux.

FINISTÈRE. *Nerium* ou *Celticum promontorium.* Cap à l'extrémité occidentale de la Galice, au nord-ouest de l'Espagne.—La bataille navale de ce nom fut gagnée le 14 mai 1747, par l'amiral anglais Anson, sur la flotte française commandée par M. de la Jonquière.

FIONDA. Un des noms que les Espagnols et les Italiens donnent à la fronde.

FIRMITATES. Nom que les anciens Français de la première race donnaient à des places de guerre; elles furent longtemps appelées des fermetés, des fertés, et c'est de là que quelques bourgs ou villes ont pris nom de La Ferté.

FIRMUS (MARCUS). Général romain, né à Séleucie en Syrie. Il se fit proclamer empereur en Égypte. Ayant alors épousé la cause de Zénobie, qu'Aurélien venait de traîner en triomphe à Rome, il fut défait par ce dernier, qui le mit à mort en 273.

FIRMUS. Général des Maures en Afrique. S'étant soulevé contre Valentinien II, en 375, il fut, après quelques avantages, obligé de se donner la mort.

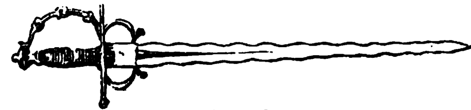
FISHGUARD. Petit port du pays de Galles, en Angleterre. Un corps français de 1200 hommes, y ayant opéré une descente en 1797, y fut fait prisonnier.

FISOLÈRE (*Mar.*). Bateau de Venise, qui est d'une légèreté telle qu'un homme peut le porter sur son dos.

FLACHE (*Mar.*). On désigne ainsi les défauts et les vides que présente une pièce de bois équarrie. Une pièce de bois est *flacheuse* lorsque ses arêtes ou ses faces offrent des solutions de continuité. Quand on trace le plan des diverses parties d'un navire, on a soin de dessiner les traits des couples, des lisses, etc., de manière que leur courbure ne soit pas rendue irrégulière par des flaches.

FLAGELLUM (*Pêche*). Sorte de courroie que les anciens attachaient au harpon et qui servait à le ramener à soi après qu'on l'avait lancé.

FLAMBARD ou **FLAMMARD.** Sorte de flamberge à lame longue, dont les tranchants, au lieu d'être



Flammard
(d'après le Musée d'artillerie).

droits, formaient des sinuosités qui lui donnaient l'apparence d'une flamme.

FLAMBART (*Mar.*). Embarcation de pêche dont il est fait usage au Havre. Les matelots donnent aussi ce nom au feu de Saint-Elme. (*Voy.* Feu de Saint-Elme). — En termes d'argot maritime, flambart signifie un matelot de corsaire qui a fait ses preuves.



Flambart.

FLAMBEAU DE SIGNAUX (*Mar.*). Pièce qui porte aussi le nom d'*artifice de conserve*. Elle se compose d'un morceau de bois d'aulne de 0m,189 à 0m,216 de longueur, creusé en godet, et rempli d'une composition de huit parties de salpêtre, trois de soufre et une de pulvérin. On enflamme cette pièce et on la lance, pendant la nuit, comme signal et pour ralliement de conserve.

FLAMBER. Par *flamber un canon*, on entend y introduire un peu de poudre, et le faire partir pour enlever les culots ou débris qui peuvent y être restés, et aussi pour nettoyer l'arme.

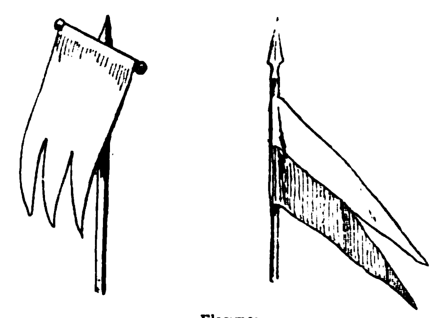
FLAMBER (*Mar.*). Un bâtiment, un capitaine, sont *flambés*, lorsque l'amiral leur fait, à la suite d'une manœuvre mal exécutée, un signal de mécontentement qu'il appuie quelquefois d'un coup de canon.

FLAMBERGE. C'était la plus forte et la plus lourde des épées dont on fit usage au moyen âge. La lame en était large, épaisse au milieu, longue, pointue, à deux tranchants et luisante. Lorsque le poids des flamberges les rapprochait de celui des *masses*, elles s'appelaient *plombées*; lorsqu'elles étaient courtes et pouvaient faire l'office de haches, on les nommait *verduns* ou *brands*. Elles recevaient aussi des noms particuliers sous lesquels elles étaient renommées lorsqu'elles appartenaient à des guerriers illustres. « Ce mot, dit M. Francisque Michel, est un souvenir de notre mythologie nationale, où Floberge, Froberge, Flamberge, ouvrage du fameux armurier Velant, figure comme ayant appartenu d'abord au duc de Begon, puis à divers autres personnages du *Roman de Garin le Lorenc*. » Quelle que soit l'origine du mot, la locution *mettre flamberge au vent* l'a fait passer dans notre langue. Selon Charles Nodier, flamberge signifie non-seulement épée, mais épée *soignée*, par opposition à *rouillarde*. (*Voy.* Épée.)

FLAMININUS ou **FLAMINIUS** (T. Quintius). Général romain. Consul l'an 197 av. J.-C., il défit, sur l'Aoüs, Philippe, roi de Macédoine, et détacha du parti de ce prince les villes de la ligue achéenne. L'ayant battu de nouveau à Cynocéphales, il proclama peu après l'indépendance des villes grecques; puis il réduisit Nabis, souleva les Étoliens, et, de retour à Rome, obtint les honneurs du triomphe. Dix années plus tard, envoyé à la cour de Prusias, où Annibal avait trouvé un asile, il décida le faible monarque à livrer aux Romains cet hôte dangereux, qui n'échappa que par le poison à la honte d'aller mourir captif dans Rome qu'il avait si longtemps fait trembler. Plutarque a écrit la vie de Flamininus.

FLAMINIUS NEPOS (C.). Nommé consul l'an 223 av. J.-C., il battit les Gaulois Insubriens. Son second consulat, en 217, fut moins heureux. Sans attendre que son collègue pût l'appuyer, et malgré les ordres du sénat, il livra bataille à Annibal sur les bords du lac Trasimène, fut complétement battu, et périt dans l'action. Le général carthaginois, posté sur une hauteur, avait attiré l'ennemi entre les collines de Cortone, dans un défilé où ses troupes légères se tenaient embusquées.

FLAMME. *Flammula.* Sorte de bannière dont se servaient les Daces et les Sarmates vers la fin de l'empire romain. La flamme différait du *vexillum* (*Voy.* Drapeau) en ce qu'elle était découpée en langues pointues à sa partie inférieure. — On appelle flamme la banderole placée à l'extrémité de la hampe, près du fer de la lance de nos lanciers.



Flammes des Sarmates (d'après l'arc de Septime-Sévère). des lanciers (Modèle de notre époque).

FLAMMES (*Mar.*). Bandes de serge, d'étamine ou de tout autre tissu et de diverses couleurs, longues d'environ 8 mètres, larges de 2, mais qui vont en diminuant; l'extrémité flottante, qui est arrondie, n'a que 30 centimètres. On en



Flamme nationale.

fait usage pour les signaux.—On appelle *flammes nationales* d'autres flammes qui ont la couleur du pavillon de poupe, et qui se mettent à la tête du grand mât pour désigner les bâtiments de guerre. Celles-ci ont parfois de 40 à 50 mètres de long, et sont plus étroites que celles qui servent de signaux; elles se terminent en pointe, et quelquefois elles en ont deux; les bâtiments au-dessous des vaisseaux et des frégates ont des flammes de plus petites dimensions, nommées *flammes d'armement*. La *flamme d'ordre*, qu'on hisse au grand mât, et dont la couleur est celle du pavillon de poupe, est la marque distinctive des officiers commandants.

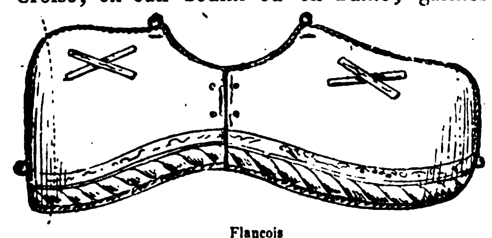
FLAMMÈCHE. Débris de valet ou de gargousse enflammée, qui s'éparpille après le tir d'une pièce.

FLANC. De l'italien *fianco*. (Nos termes de fortification viennent en général d'Italie.) La face d'un ouvrage se relie à son intérieur ou à sa gorge par des *flancs*. Le *flanc de bastion* unit la face à la courtine. Le *flanc concave* forme une convexité tournée en dehors du bastion. Le *flanc rasant*, le *flanc oblique* sont perpendiculaires ou obliques à la ligne de défense. Le *flanc couvert* rentre en partie en dedans du bastion.

Le *flanc* est la partie latérale d'une troupe en ordre plus ou moins profond, tandis que l'aile est le point extrême d'une troupe déployée. — Dans les manœuvres, le mot *flanc* est synonyme de côté, et l'on dit le *flanc droit* et le *flanc gauche*, pour côté droit et côté gauche. Faire *par le flanc droit*, c'est exécuter un quart de tour à droite sur soi-même, en pivotant sur les deux talons. — Par *marche de flanc*, on entend celle qui longe la ligne à laquelle on faisait face. — On appelle aussi *flanc d'un bataillon*, *d'un escadron*, *d'une armée*, le côté d'un de ces corps de troupes.

FLANC (*Mar.*). Se dit du côté du vaisseau qui se présente à la vue, de la proue à la poupe.

FLANCOIS ou **PISSIÈRES**. Pièces cintrées, en fer croisé, en cuir bouilli ou en buffle, garnies



Flancois
(d'après le Musée d'artillerie).

de lames de fer, qui couvraient les flancs et les cuisses du cheval et se rejoignaient sur la croupe en l'enveloppant. (*Voy.* BARDE.)

FLANQUANT. Se dit de la partie de l'ouvrage d'où l'on peut voir le pied d'un autre corps de fortification, et par conséquent en défendre les approches.

FLANQUEMENT. Action de flanquer. — Construction défensive qui en appuie une autre.

FLANQUER. Se placer sur le flanc d'un bataillon, d'un corps d'armée, pour le protéger, combattre ou être prêt à combattre pour la protection de ses ailes ou de ses flancs. — Frapper dans le flanc d'un ennemi qui entreprend une offensive oblique. — Défendre avec des troupes, des ouvrages ou des batteries, un flanc attaquable. — *Se flanquer* se dit de deux ouvrages de fortification qui se protégent l'un l'autre, ou de deux corps d'armée qui se soutiennent par leur voisinage.

FLANQUEURS. On donnait autrefois ce nom à des soldats faisant partie d'une troupe active qui se plaçait sur le flanc d'une armée, afin de la protéger. Les flanqueurs apparurent pour la première fois, en France, dans les armées de la République; en 1799, le général Vandamme commandait l'un de ces corps. Il a existé dans l'infanterie de l'ancienne garde impériale des régiments de *flanqueurs*, mais ils ne l'étaient que de nom, car ils recevaient des destinations diverses, comme les autres corps de l'armée.

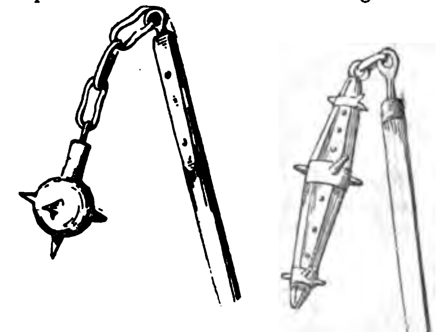


Flanqueur (1813)
(d'après les estampes de l'époque).

FLASQUES. Pièces latérales d'un affût, sur lesquelles le canon repose par les tourillons.

FLASQUES (*Mar.*). On appelle *flasques d'emplanture*, les pièces de bois latérales d'une emplanture; et *flasques de guindeau*, les montants verticaux qui le supportent.

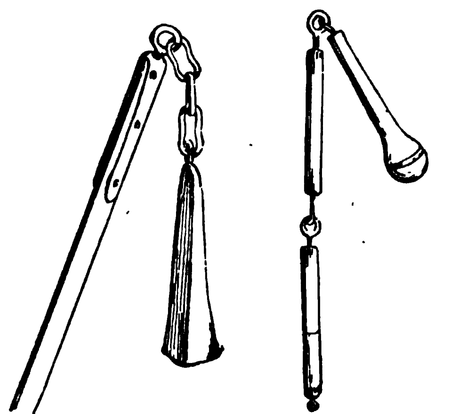
FLÉAU D'ARMES. Cette arme de guerre avait à peu près la forme de l'instrument d'agriculture



Fléaux d'armes (XIII[e] et XIV[e] siècles):
en fer, sphérique à cinq pointes. en bois, armé de viroles en fer.
(d'après le Musée d'artillerie).

du même nom et qui sert à battre la gerbe. La partie destinée à frapper, laquelle se trouvait

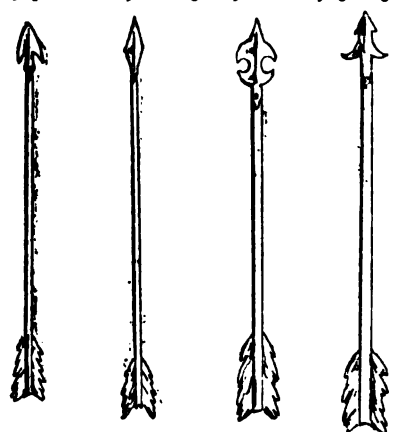
réunie au manche par une forte lanière ou par une chaîne, était composée d'une pièce de fer



Fléau d'armes (XIIIe et XIVe siècles) en fer. en bois.
(d'après le Musée d'artillerie).

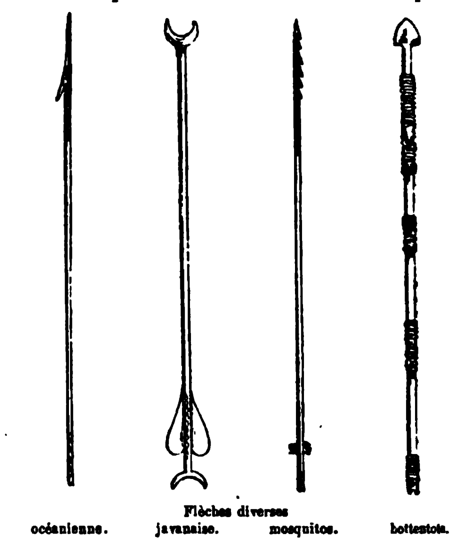
ronde ou carrée, et souvent d'un bois dur garni de pointes de fer.

FLÈCHE. De l'ital. *freccia*, ou de l'anglais *flight*. Arme de jet, la plus ancienne que l'on connaisse. Elle a été usitée chez tous les peuples. Les Numides, les Scythes, les Parthes, les Tyriens et les Baléares excellaient à se servir de flèches. Les Grecs en avaient qu'ils lançaient avec une fronde. Les flèches des Romains et des Byzantins, appelées *tragules*, *phalariques*, etc., étaient d'une grande pesanteur. La baliste lançait des flèches par faisceaux : c'était la mitraille de ces temps. Tous les barbares étaient aussi armés de flèches. Au moyen âge, les archers génois et anglais jouissaient d'une grande renommée. Les flèches qu'on employait à cette époque étaient désignées sous les noms de *sagettes*, *passadoux*, *eslingues*, *dardes*, *gourgous*,



Flèches des Francs
(d'après le P. Daniel).

songnoles, *panons*, *carreaux*, *raillons*, *barbillons*, *frètes*, etc. Elles avaient un mètre de longueur. Il y avait des fers de flèche de vingt formes particulières : on calculait celle qui pourrait se briser le plus aisément dans la plaie, ou rendre l'extraction impossible. Aujourd'hui encore, on se sert de flèches en Perse, en Tartarie, en Chine, en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie. La flèche est pourvue de plumes; le dard, d'ailes de métal, et le trait se lance le plus communément avec un arc. « De nos jours, dit le général Bardin, les sauvages de l'Amérique cachent à demi sous leurs pieds



Flèches diverses
océanienne. javanaise. mosquitos. hottentote.

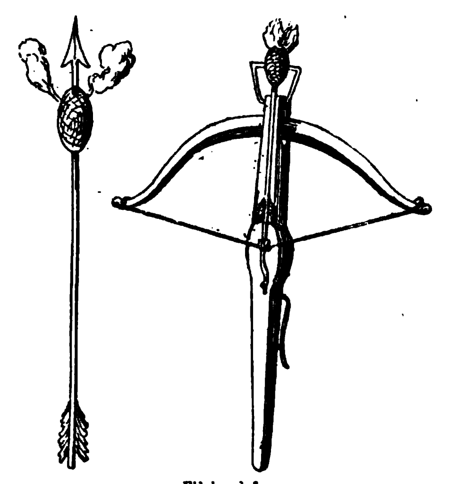
une orange, et tirent verticalement en l'air une flèche qui, en retombant, vient percer le fruit sans les blesser. » La coutume d'empoisonner les flèches remonte aux temps les plus reculés et subsiste toujours chez les peuples sauvages.

On sait que plusieurs peuples anciens écrivaient sur des flèches les noms des villes que l'on avait dessein d'attaquer; on les mettait confusément dans un carquois, dont on les retirait au hasard, et la ville dont le nom sortait le premier devait être assaillie la première. En 590 (av. J.-C.) Nabuchodonosor eut recours à cette pratique superstitieuse : ayant appris, à son arrivée en Syrie, que les Ammonites venaient d'entrer dans la ligue formée contre lui par Sédécias, roi de Juda, il fut quelque temps en doute sur laquelle des deux nations il fondrait d'abord; il consulta les flèches, qui le déterminèrent à tourner ses armes contre la Judée.

FLÈCHES A FEU. L'usage des traits enflammés pour l'attaque ou la défense des places date des temps les plus reculés. Les Grecs du Bas-Empire avaient conservé la tradition des anciens, comme le prouve ce passage des *Institutions militaires* de l'empereur Léon VI sur l'art des siéges : « Si les maisons de la ville que l'on assiége sont bâties avec des matériaux propres à prendre feu, on y jette, surtout par un grand vent, beaucoup de traits enflammés. On y lancera aussi, avec les mangonneaux dits *alakatia*, des paquets de goudron attachés aux flèches. »

Les traits enflammés furent d'un grand usage au moyen âge. Voici ce qu'on lit dans Orderic-Vi-

tal, à propos du siége de Brionne par Robert, duc de Normandie : « Les assiégeants faisaient chauffer la pointe de leurs traits dans une forge de serrurier, construite à cet effet, et les lançaient aussitôt sur le toit de la principale habitation du fort. Ils employaient aussi tous leurs efforts pour enfoncer le fer rougi des flèches et des dards dans la mousse desséchée des vieilles tuiles. » Au siége de Jérusalem, dit encore Guillaume de Tyr, les assiégés lançaient sur les machines des croisés des torches enflammées,



Flèches à feu
(d'après la *Pyrotechnie* de *Hanzelet Lorrain*).

des traits trempés dans le soufre et l'huile, enduits de poix, et toutes sortes de matières propres à entretenir la flamme.

Au dix-septième siècle, Hanzelet, que nous avons déjà eu occasion de citer plusieurs fois, conseillait de suivre l'exemple des guerriers anciens, « qui ont eu tant en recommandation par toutes les guerres, les catapultes balistes, que nous appelons arbalestes. Les Romains et autres se seruoyent de ceste machine à tirer arcs, garrots, pierres, comme récitent plusieurs autheurs, et il m'a semblé qu'il est bien raisonnable de mettre en nos instruments l'invention de ce suivant instrument en forme d'arbaleste quoy qu'il soit bien cognu. Mais comme de iour à autre l'on s'efforce de chercher de nouvelles inuentions, je la représente commode à ietter traits à feu, pots à feu, pelottes à feu, grenades et autres semblables engins de feu ; il est facile à faire et se tire à veüe d'œil. »

FLÈCHE. Genre de fortification passagère, très-simple, qui se forme de deux lignes se rencontrant pour former un angle. Ces lignes sont appelées *faces* ; l'angle doit toujours avoir plus de 60 degrés, mais pas au delà de 100 ; et c'est le sommet de cet angle que l'on présente à l'ennemi. On donne aux faces 70 centimètres pour chaque homme. La flèche se compose d'une banquette, d'un parapet, d'une berme, d'un fossé et d'un glacis. Comme elle n'est fermée ni sur ses derrières ni à sa gorge, il est important de la placer de manière à ce que l'ennemi ne puisse la tourner. Cet ouvrage n'est d'ailleurs destiné, le plus souvent, qu'à couvrir une grand'-garde, à lui servir de retraite, à fermer l'entrée d'une redoute, etc. On peut aussi l'employer à couvrir un pont. Lorsque les côtés de la flèche ont plus de 35 mètres, elle prend le nom de *redan*.

FLÈCHE (*Mar.*). On appelle *flèches en l'air*, des mâts légers et volants qu'on établit sur les mâts de perroquet, pour gréer les cacatois ; *flèche en cul*, une voile légère placée dans l'espace compris entre le mât d'artimon et le mât de perroquet ; et *flèche de beaupré*, une pièce de bois qui saillit hors de la proue, et sert à fixer et soutenir le beaupré.— On donnait aussi le nom de *flèche* à un instrument astronomique dont on a cessé de faire usage.

FLEIX (Le). Commune de l'arrondissement de Bergerac, dans le département de la Dordogne. Il y fut signé, en 1581, un traité qui suspendit pour un temps les guerres de religion.

FLESSINGUE. Ville de la province de Zélande, en Hollande. Elle est fortifiée, et les bassins de son port, situé sur l'Escaut occidental, peuvent contenir une flotte de 80 vaisseaux de ligne. Les Anglais furent maîtres de cette place de 1585 à 1616, et ils la reprirent en 1809 ; mais les Français les en expulsèrent peu après.

FLEURANGES (Robert de Lamark, sire de). Maréchal de France, né à Sedan en 1490, mort en 1537. Il fut un vaillant homme de guerre et a laissé des mémoires très-curieux à consulter.

FLEUR D'EAU (À). (*Mar.*). Au niveau de l'eau. Un boulet reçu *à fleur d'eau* est celui qui a frappé un bâtiment dans le voisinage de la flottaison.

FLEURET. Arme dont on fait usage pour l'étude de l'escrime. La lame est très-flexible, de forme quadrangulaire, et terminée par un bouton garni de peau. Le *fleuret démoucheté* est celui dont on fait sauter le bouton et dont on affile la pointe pour s'en servir dans un duel.

FLEURS (*Mar.*). Parties des œuvres vives comprises entre les varangues et la flottaison. — On appelle *bordages de fleurs*, ceux qui recouvrent les fleurs.

FLEURUS. Ville située près de la Sambre, dans le Hainaut, en Belgique. Elle a donné son nom à quatre batailles mémorables. — La *première*, dont les deux parties s'attribuèrent l'avantage, fut livrée le 30 août 1622, entre l'armée espagnole, commandée par Gonzalve de Cordoue, et les troupes de l'union protestante, placées sous les ordres du bâtard de Mansfeld, du duc Christian de Brunswick et de Frédéric, duc de Saxe-Weimar. — Dans la *seconde*, qui fut donnée le 1er juillet 1690, François de Montmorency, duc de Luxembourg, défit le prince de Waldeck, un des généraux les plus réputés de la ligue d'Augsbourg. — La *troisième*, et la plus importante, fut gagnée par le général Jourdan, le 26 juin 1794, sur les impériaux que commandait le

prince de Cobourg. On raconte qu'un caisson ayant fait explosion, des cris partis de plusieurs bataillons de volontaires demandèrent la retraite. « *Point de retraite aujourd'hui,* » répondit Jourdan, et ces seules paroles devinrent un signal de victoire. C'est à cette bataille que l'on fit emploi, pour la première fois, d'un aérostat destiné à observer les mouvements de l'ennemi. (*Voy.* Aérostats.) En apercevant cette machine, l'un des généraux autrichiens s'écria, usant du sobriquet qu'on donnait à cette époque aux soldats français : « *Carmagnoles en bas, carmagnoles en haut, carmagnoles partout!* »—La *quatrième* bataille de Fleurus, qu'on appelle plus communément *bataille de Ligny,* et qui eut lieu le 16 juin 1815, est celle où Napoléon battit complétement le général prussien Blücher. (*Voy.* Ligny.)

FLEXUMINES. *Voy.* Equites.

FLIBOT (*Mar.*). Petit navire léger, de moins de 100 tonneaux, à deux mâts, à fond plat, à carène renflée, ayant l'arrière rond et haut, et dont on se servait autrefois pour la course, et qu'on emploie aujourd'hui pour la contrebande ou pour la pêche au hareng. — On croit que le mot *flibot* a donné naissance à celui de *flibuste* qui désigne à la fois le métier de pirate et celui de contrebandier.

FLIBUSTIERS (*Mar.*). Sous le règne de Louis XIII, en 1626, quelques hommes de Dieppe, braves et aventureux, partirent pour l'Amérique avec l'intention d'y faire une guerre acharnée aux Espagnols qui attaquaient à chaque instant nos possessions des Antilles. Leurs premières entreprises furent heureuses, et ils établirent une sorte de quartier général dans l'île de la Tortue, séparée seulement de Saint-Domingue par un canal de 8 kilomètres, et dont ils chassèrent les Espagnols. Ce fut là le berceau de la flibusterie; les membres de cette singulière société se divisèrent en trois classes : les *habitants,* qui devaient ne se livrer qu'à la culture et à l'industrie; les *boucaniers,* dont la mission était la chasse des bêtes sauvages dont la chair et le cuir devenaient l'objet d'un commerce; et les *flibustiers,* sorte de corsaires chargés de continuer la guerre contre les Espagnols. Ces derniers se formèrent en bandes plus ou moins fortes, s'armèrent de toutes pièces, se répandirent sur les terres et les mers voisines, dépouillant à qui mieux mieux leurs adversaires; ils rédigèrent même une sorte de constitution où se trouvaient entre autres articles les suivants : Le premier navire pris appartiendra de droit au capitaine de la bande; celui qui aura signalé la capture recevra cent écus; le chirurgien en recevra deux cents pour ses peines et ses médicaments; la perte d'un œil dans le combat sera payée cent écus; celle des deux yeux, six cents écus ou six esclaves; la perte d'une main ou d'un bras, deux cents écus; celle des deux mains ou des deux bras, six cents écus ou six esclaves.

Les excursions régulières des flibustiers commencèrent vers l'année 1660. Les Espagnols armèrent alors des vaisseaux pour protéger leur commerce; mais les *frères de la Côte,* nom que se donnaient les flibustiers, concentrèrent aussi leurs forces, équipèrent des flottilles, et allèrent directement chercher les Espagnols, qu'ils battirent presque toujours. C'est ainsi que 400 de ces hommes, sous le commandement de Nau l'Olonais et de Michel le Basque, s'emparèrent de la ville de Maracaïbo, que protégeaient cependant des forts et que défendait une bonne garnison. En 1683, *Montbars l'Exterminateur* se rendit maître, avec 1200 flibustiers français, de la Vera-Cruz, où il fit un immense butin et enleva 1500 prisonniers. *Pierre le Grand,* de Dieppe, capitaine d'une barque que montaient seulement 28 hommes, attaqua, près du cap Tiburon, à la pointe occidentale de Saint-Domingue, un vaisseau armé de 52 canons et dont l'équipage était nombreux. Le dernier exploit des flibustiers fut la prise de Carthagène, en 1697. Malheureusement, la flibusterie, inaugurée en quelque sorte par un sentiment patriotique, dégénéra bientôt en brigandage, et c'est quelque chose de hideux que le récit des massacres et des boucheries dont cette étrange association se rendit coupable. Elle s'éteignit d'elle-même dans les premières années du dix-huitième siècle. Outre Pierre le Grand et Montbars l'Exterminateur, on cite entre autres, parmi les flibustiers célèbres, l'Anglais Morgan, qui prit Panama en 1670.

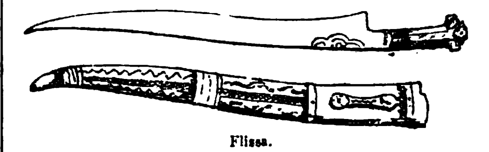
FLICS ou **FLISES.** Un des noms que l'on donnait aux petites flèches au moyen âge.

FLIE (*Mar.*). Les marins de la Manche donnent ce nom à un vent très-faible.

FLINDERS (Matthew). Navigateur anglais, né dans le Lincolnshire vers 1760, mort en 1814. En compagnie de Bass, il explora, en 1798, les côtes de la Nouvelle-Hollande. Arrivé à l'île de France dans un navire qui ne pouvait plus tenir la mer, il fut arrêté et retenu prisonnier pendant six ans. De retour en Angleterre en 1810, il s'occupa de publier son *Voyage aux Terres Australes pendant les années* 1801, 1802 *et* 1803, qui parut en 1814, le jour même de la mort de l'auteur.

FLINT. Chef-lieu du comté de ce nom, en Angleterre. Richard II y fut fait prisonnier par Henry IV en 1399.

FLISSA. Sorte de yatagan en usage dans l'Algérie. Son fourreau est formé de deux mor-



Flissa.

ceaux de bois maintenus par des petites bandes de fer-blanc. Cette arme se fabrique principalement en Kabylie.

FLODDEN. Hameau du Northumberland, en Angleterre. Il est célèbre par la bataille qui y fut livrée en 1513, entre les Anglais que commandait Surrey, et les Écossais que conduisait Jacques IV, roi d'Écosse. Ce prince y périt avec presque toute sa noblesse.

FLORENCE. *Florentia.* Ville de Toscane, en Italie. Elle est située sur l'Arno. Stilicon y remporta une grande victoire sur Radagaise en 406. Prise et reprise par Totila et par Narsès, elle finit par être ruinée. Charlemagne la releva en 781. Charles-Quint s'en empara en 1531, et, le 6 avril 1815, elle fut occupée par une partie de l'armée du roi Murat.

FLOT (*Mar.*). Du lat. *fluctus.* On donne ce nom à la marée montante; la marée descendante porte le nom de *jusant.* Par l'expression *il est flot* ou *il est l'heure du flot,* on entend donc que la marée monte.—*Être à flot* se dit d'un bâtiment soutenu sur l'eau, sans toucher le fond. *Mettre à flot,* c'est lancer un navire à la mer.

FLOTTAGE (*Nav. fluv.*). Transport du bois par eau, au moyen de trains qu'on fait flotter, c'est-à-dire qu'on dirige comme un bateau. En 1549, Jean Bouvet imagina le flottage à bûches libres, que l'on recueille au point d'arrivée; les premiers essais eurent lieu dans le Morvan. Le flottage des trains est dirigé par des hommes qu'on appelle *poules d'eau.* Le bois flotté perd, durant son séjour dans l'eau, sa séve ainsi qu'une partie des sels qui augmentaient son poids, et, lorsqu'il est bien sec, il est recherché pour le chauffage des fours.

FLOTTAISON. *Voy.* LIGNE DE FLOTTAISON.

FLOTTE (*Mar.*). Nom sous lequel on désignait, autrefois, un nombre considérable de bâtiments réunis pour naviguer de conserve. On distinguait alors les *flottes de guerre* et les *flottes marchandes.* Aujourd'hui, on entend quelquefois par *flotte* la totalité des bâtiments de guerre d'un État. On appelait aussi, anciennement, *flotte d'argent,* le convoi de galions qui, depuis la découverte du nouveau monde, apportait chaque année, à Cadix, l'or et l'argent tirés des mines des colonies espagnoles. — L'une des flottes les plus célèbres dans les temps anciens fut celle de Xerxès; et, chez les modernes, celle que prépara, durant trois années, dans ses États, le roi d'Espagne Philippe II, pour détrôner la reine Élisabeth d'Angleterre: cette flotte fut nommée par lui l'*invincible Armada;* battue des vents, elle vint en partie se briser sur les côtes des Hébrides et du nord de l'Irlande.— Les marins nomment aussi *flottes* les bouées ou barriques vides destinées à soutenir un câble au niveau de l'eau; les morceaux de liége ou de bois de peuplier, plats ou ronds, ayant au centre un trou dans lequel passe la corde qui ferme un filet.—En termes de pêche on appelle flotte les plumes placées vers le milieu des lignes, et dont le mouvement fait connaître que le poisson mord à l'appât.

FLOTTEMENT. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui la dérange de la ligne droite.

FLOTTER. Nager sur l'eau. Un corps *flotte* lorsque, abandonné à lui-même dans l'eau, son poids est soutenu par le fluide; on sait que ce poids est alors égal à celui du liquide dont il occupe la place. — *Flotter un câble,* c'est le maintenir à fleur d'eau au moyen de barriques vides ou de bouées. (*Voy.* FLOTTE.)

FLOTTEUR (*Nav. fluv.*). Se dit de celui qui construit les trains de bois ou les dirige.

FLOTTEUR (*Mar. à vap.*). Nom donné à divers instruments qui flottent à la surface des liquides et sont destinés soit à en marquer le niveau, soit à soutenir les corps qu'on y plonge. Les flotteurs destinés à indiquer le niveau dans les chaudières à vapeur se composent, d'ordinaire, d'une pierre cerclée en fer qui est équilibrée presque en totalité par un contrepoids convenable, de manière à plonger en partie dans l'eau de la chaudière et à s'élever ou s'abaisser en même temps que le niveau de l'eau. Tantôt ce flotteur porte une tige qui sort de la chaudière et qui se meut en regard d'une échelle fixe indiquant la hauteur du niveau de l'eau. Tantôt le flotteur est suspendu à un fil de cuivre qui traverse une boîte à étoupes et vient passer sur une poulie extérieure, sur laquelle il est tendu par un contre-poids: l'axe de cette poulie porte alors une aiguille qui se meut sur un cadran et indique la position du flotteur. — Toute chaudière doit être aussi munie d'un *flotteur d'alarme,* destiné à avertir par un bruit aigu un chauffeur qui aurait négligé d'entretenir d'eau la chaudière. Ces appareils consistent en un flotteur qui, au moment où l'eau s'abaisse par trop dans la chaudière, cesse de fermer un petit orifice par lequel la vapeur jaillit sur les bords d'un timbre ou d'une lame métallique vibrante, dont le bruit très-aigu ne peut manquer d'être entendu par le chauffeur.

FLOTTEUR-INDICATEUR MAGNÉTIQUE (*Mar. à vap.*). Instrument inventé par M. Lethuillier-Pinel, de Rouen, et dont la construction est basée sur la propriété attractive du fluide magnétique ou de l'aimant. Sur l'eau de la chaudière qui engendre la vapeur est un flotteur dont la tige, armée à sa tête d'un aimant, vient aboutir dans une boîte de cuivre. Au dehors de cette boîte, une aiguille, maintenue par la seule attraction que l'aimant exerce à travers la paroi de cuivre, indique par ses oscillations que le flotteur plonge plus ou moins dans la chaudière, selon que le niveau de l'eau baisse ou s'élève.

FLOTTILLE (*Mar.*). Flotte composée de petits bâtiments, et portant le plus souvent de l'artillerie. — Ce mot désigne aussi plusieurs bâtiments réunis dans un port militaire pour étudier les évolutions de ligne. — C'est avec une flottille que Napoléon voulait opérer une descente en Angleterre, et il la rassembla à Boulogne en 1804.

Il fit aussi une levée maritime en 1811 pour fournir des hommes aux *équipages de flottille* qu'il créa à cette époque.

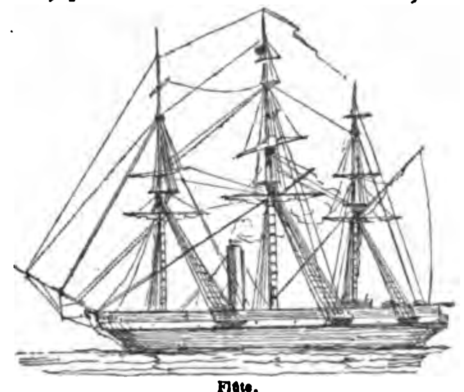
FLOUETTE (*Mar.*). Se dit pour girouette.

FLOUIN (*Mar.*). Sorte de vaisseau très-léger.

FLUE (*Pêche*). Les pêcheurs donnent ce nom à la nappe fine du tramail.

FLUER (*Mar.*). Se disait autrefois pour exprimer que la mer montait. (*Voy.* FLOT.)

FLÛTE (*Mar.*). Bâtiment de charge à trois mâts, portant de 600 à 1 200 tonneaux, avec

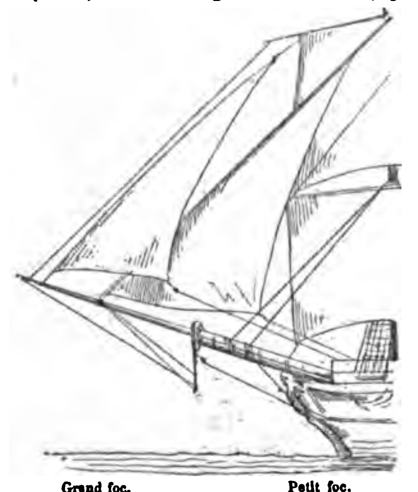


Flûte.

12 à 24 canons, et qu'on emploie particulièrement au transport des bois de construction ou de mâture, des munitions de bouche et de guerre, etc. Un vaisseau de guerre ou une frégate est *armé en flûte* quand sa disposition a pour objet de recevoir un chargement.

FLUX (*Mar.*). Du lat. *fluxus*. État de la mer montante que les marins nomment le *flot*. Dans les eaux de la Méditerranée, la marée produit un effet peu sensible; dans certains parages de l'Océan, au contraire, il y a une différence de cinquante pieds entre la mer basse et la pleine mer (*Voy.* FLOT et FLUER.)

FOC (*Mar.*). Voile triangulaire ou latine, qu'on



Grand foc. Petit foc.

nstalle entre la mâture de beaupré et celle de misaine. Les grands bâtiments, particulièrement ceux de guerre, en gréent jusqu'à six, qui sont: le *petit foc*, le *faux foc*, le *grand foc*, le *diafoc*, le *foc vedette* et le *foc en l'air*. On appelle *foc d'artimon*, une voile d'étai qui s'installe entre le grand mât et le mât d'artimon, et qui se hisse au capelage du mât de perroquet de fougue. Il y a aussi des voiles de fantaisie qui ont reçu divers noms, tel entr'autres le *foc ha-ha*, etc.

FOCALE. Étoffe qui enveloppait le cou du soldat romain, et dont les bouts tombaient sur la poitrine, comme la cravate de coton bleu, en usage actuellement dans l'armée française. Cette cravate fut généralement adoptée par les armées romaines lors des expéditions dans les climats du Nord. Les soldats romains sont presque toujours représentés ainsi dans les monuments précieux qui nous sont restés sur l'histoire de la milice romaine, les colonnes Trajane et Antonine.



Focale (d'après la colonne Trajane).

FOENE (*Mar.*). Harpon à plusieurs dents dont on fait usage pour prendre les gros poissons.

FOGGIA. Ville forte de la Capitanate, Italie. Mainfroi y défit les troupes du pape Innocent V, et y fut battu à son tour par Charles d'Anjou, en 1266.

FOIRER (*Mar.*). Se disait autrefois d'un cordage ou d'une garniture qui se tordait ou glissait en s'écartant.

FOIX. Chef-lieu du département de l'Ariége. Cette ville fut assiégée sans succès par Simon de Montfort en 1210, et elle fut prise par Philippe le Hardi en 1272.

FOIX (GASTON DE), duc DE NEMOURS. Né en 1489, fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Placé, à l'âge de vingt-trois ans, à la tête de l'armée d'Italie, il y mérita le surnom de *foudre d'Italie*. Victorieux à Ravenne, le 11 avril 1512, il périt en poursuivant les vaincus : on retrouva son corps couvert de quatorze blessures.

FOKSZANY (BATAILLE DE). Gagnée sur les Turcs par le général Souwarow, en 1789.

FOLARD (Le chevalier JEAN-CHARLES DE), surnommé le *Végèce français*. Né à Avignon en 1669. Engagé à dix-huit ans, il prit part à toutes les guerres de la fin du règne de Louis XIV, communiquant aux généraux, sous lesquels il servait, des plans de campagne et des plans de défense de places. Nommé aide de camp du duc de Vendôme, il fit avec ce général la campagne d'Italie, et fut blessé à la journée de Cassano. Blessé de nouveau à la bataille de Malplaquet, il passa capitaine en 1709. Après la paix d'Utrecht, il alla se ranger sous le drapeau des chevaliers de Malte contre les Turcs; et de-

puis il porta ses services dans l'armée de Charles XII, roi de Suède. A son retour en France, il fut fait mestre de camp. Après être resté plusieurs années encore attaché au service de la France, il se retira dans sa ville natale où il mourut, plus qu'octogénaire, en 1752. C'est là qu'il mit la dernière main aux principaux ouvrages qu'il avait, pendant sa longue carrière, composés sur l'art de la guerre, et qui sont : *Nouvelles découvertes sur la guerre, Défense des places, Histoire de Polybe, Traité des colonnes et de l'ordre profond.* C'est de la lecture des *Commentaires de César* que le chevalier de Folard s'était inspiré pour considérer, du point de vue le plus élevé, la profession qu'il avait embrassée avec amour. — En lisant les écrits de Folard, les hommes qui suivent la même carrière et les jeunes gens qui s'y destinent apprendront que ce n'est pas un métier qu'ils exercent, mais bien un art et une science auxquels ce n'est pas trop de consacrer, avec son existence, toutes ses pensées, toutes ses méditations.


Le chevalier de Folard (d'après Sergent).

FOLIGNO. *Fulginium.* Ville de l'Ombrie. Elle fut occupée par les Piémontais le 15 septembre 1862.

FOLLE (*Pêche*). Filet à larges mailles qui se tend de manière à faire des plis, tant dans le sens horizontal que dans le sens vertical, afin que le poisson s'y prenne plus facilement.

FOLLE-BRISE (*Mar.*). Petit vent qui varie sans cesse.

FOLLÉE (*Pêche*). Sorte de bourse que les pêcheurs font faire à un filet, en le tendant sur des piquets.

FOLLES. Pièces d'artillerie dont l'âme n'est pas droite.

FOLLICULAIRE (*Mar.*). *Folliculare,* ἄσκωμα (ascôma). Les anciens appelaient ainsi le bois d'une rame, au point où il avançait hors de l'ouverture. Cette partie était entourée d'une enveloppe de cuir, afin d'amoindrir l'effet du frottement.

FOMBIO. Village voisin de Plaisance, en Italie. Les Français y battirent les Autrichiens en 1796.

FOND. Du lat. *fondum.* En termes de manége, on dit qu'un cheval *a du fond,* lorsqu'il travaille longtemps sans se fatiguer.

FOND (*Mar.*). Ce mot désigne la profondeur de la mer, ou la hauteur de l'eau sur un point donné. Le fond est bas lorsque la profondeur est grande; il est plat quand il reste le même dans une grande étendue et à une petite profondeur. On dit *qu'il n'y a pas de fond,* lorsqu'on ne peut le rencontrer avec la sonde; *on est sur le fond,* quand on l'a trouvé avec la sonde; un *petit fond* est celui où y a peu de brasses d'eau, un *grand fond,* celui où le brassage est considérable; on appelle *fonds d'un bâtiment,* les varangues des couples; *fond d'une voile,* sa partie supérieure comprise du centre à la ralingue d'en bas ou du fond; et *fond de cale,* la partie la plus basse de l'intérieur d'un vaisseau. Le *fond de mauvaise tenue* est l'endroit du fond de la mer où les ancres n'ont pas de prise et chassent.

FONDERIE DE CANONS. Cet art ne remonte que vers 1434, et c'est seulement de la fin du dix-septième siècle que date l'importance des fonderies françaises de Douai, Pignerol et Besançon pour les armements de terre; de Brest, Toulon et Port-Louis pour la marine. On cite particulièrement aujourd'hui les fonderies de Saint-Gervais, dans l'Isère, et celles de Niederbronn, dans le Bas-Rhin.

FONDRIER (*Mar.*). Cet adjectif sert à désigner un objet dont la pesanteur spécifique est plus considérable que celle de l'eau de la mer, et qui, abandonné à lui-même, coule au lieu de flotter.

FONG. Sorte de coutelas très-court en usage chez les peuplades noires de l'intérieur de l'Afrique.

FONTAINE-FRANÇAISE. Département de la Côte-d'Or. Le 5 juin 1595, Henri IV battit près de cette ville les débris des troupes de la ligue, commandés par le duc de Mayence et Vélasco, connétable de Castille.

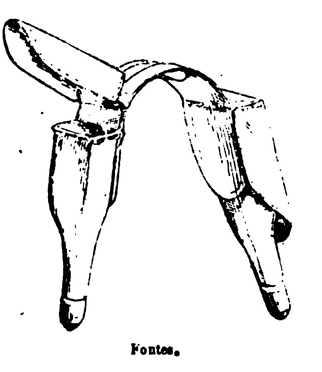
FONTARABIE. Ville forte de la province de Saint-Sébastien, en Espagne. Elle fut prise par le maréchal duc de Berwick le 16 juin 1719.

FONTENAY. Commune de l'arrondissement d'Avallon, dans le département de l'Yonne. La célèbre bataille de ce nom fut gagnée, en 841, par Charles le Chauve et Louis de Bavière, contre Lothaire, empereur et roi d'Italie, et Pepin, roi d'Aquitaine. S'il fallait en croire les historiens, 100 000 hommes seraient restés sur le théâtre du combat, et les guerriers champenois surtout auraient éprouvé de telles pertes, qu'on fixe à cette époque la coutume de la province de Champagne qui dit que *le ventre anoblit.* On voulait par cette coutume reconstituer la noblesse de ce pays si cruellement décimée, et il fut décidé que les enfants d'une mère de haut lignage, quoique mariée à un roturier, seraient nobles aussi. Cette bataille de Fontenay, brisant l'unité de l'empire de Charlemagne, sépara les nations française, allemande et italienne. Dès ce moment, la France demeura distincte par son gouvernement, sa langue et ses mœurs, et constitua sa nationalité.

FONTENAY-LE-COMTE. Ville du département de la Vendée. Dans les années 1568, 1570, 1574 et 1587, elle fut alternativement saccagée par les catholiques et par les protestants.

FONTENOY. Village de la province de Hainaut, en Belgique. En 1745, le 11 mai, Louis XV et le maréchal de Saxe y vainquirent les Anglais, les Autrichiens et les Hollandais, commandés par le duc de Cumberland. On remarqua que, depuis saint Louis, c'était la première fois qu'un roi de France assistait à un combat livré aux Anglais. Après avoir inutilement attaqué les redoutes formées par le maréchal de Saxe, entre Antoing et Fontenoy, le duc de Cumberland disposa une colonne formidable qui, à travers le bois du Barri, se dirigea sur les lignes françaises, renversant tout ce qui s'opposait à son passage. Le succès de cette colonne devint tel, que le maréchal de Saxe, jugeant le péril imminent, suppliait le roi de se retirer avec le dauphin, lorsque le jeune duc de Richelieu proposa un moyen de défense qui n'était venu à l'idée de personne : pointer quatre pièces de canon contre le front, et fondre sur les flancs de la colonne avec toute la cavalerie. Cette tactique réussit comme par enchantement ; la terrible colonne, attaquée de front par l'artillerie et sur les flancs par la cavalerie, fut en peu de temps ébranlée et ouverte de toutes parts ; ce fut à grand'peine que les chefs anglais purent la rallier et lui faire quitter avec quelque ordre le champ de bataille. Cependant la victoire coûta cher aux Français : les seuls officiers eurent 53 morts et 323 blessés, et la cavalerie perdit environ 1 800 hommes. Louis XV, en parcourant le terrain couvert de morts, de mourants et de blessés, s'écria : « Qu'on ait soin des Français blessés comme de mes enfants, et des ennemis comme des Français. » La fatigue de cette journée ayant été favorable à la santé du maréchal de Saxe, atteint d'une hydropisie, le maréchal de Noailles dit au roi : « Sire, monsieur le comte de Saxe est le premier général que la gloire ait désenflé. »

FONTES. Étuis de cuir que l'on attache à l'arçon de la selle pour y mettre ses pistolets. Le cuir des fontes est recouvert soit de peau tigrée, soit de drap, avec des galons d'or ou d'argent, selon l'arme à laquelle appartient le cavalier. Les Mexicains portent leurs pistolets dans des fontes attachées, non sur le devant de la selle, mais sur la croupe du cheval.


Fontes.

FONTURE (*Mar.*). Diminution, disparition d'un banc de sable. Celui-ci tombe en fonture, lorsqu'à la suite de diminutions qu'a éprouvées sa partie inférieure creusée par l'eau, il s'en détache des portions considérables qui s'écroulent avec bruit.

FORAGE. Opération qui a pour but de pratiquer un trou rond dans une pièce d'artillerie. Le forage exige la précision mathématique la plus rigoureuse.

FORAIN (*Mar.*). Vide qui existe entre les objets disposés dans l'intérieur d'un navire.

FORAINE (*Mar.*). On appelle *rade foraine* la rade mal fermée où les bâtiments ne se trouvent pas en sûreté contre les grands vents du large.

FORANTS (*Mar.*). Se dit quelquefois des mâtereaux.

FORBACH. Petite ville du département de la Moselle. Elle fut occupée par les Prussiens le 10 janvier 1814.

FORBAN (*Mar.*). Du lat. *foras*, dehors, et *bannum*, ban (en dehors du ban, de la loi). Nom qu'au moyen âge on donnait au corsaire qui ne déposait pas les armes après la fin des hostilités. Aujourd'hui, ce mot s'applique à quiconque exerce la piraterie sans lettres de marque, et attaque également les nationaux et l'ennemi. Les forbans pris par un navire de guerre sont pendus au haut de la grande vergue.

FORBIN (Claude, d'abord chevalier, puis comte de). Chef d'escadre, né à Gardane, près d'Aix en Provence, en 1656, mort en 1733. Il servit comme enseigne de vaisseau sous le comte d'Estrées en Amérique, et sous Duquesne au bombardement d'Alger. En 1686, l'ambassadeur français auprès du roi de Siam, le chevalier de Chaumont, l'emmena, et il fut pendant deux ans grand-amiral du monarque asiatique. De là, il vint seconder Jean Bart dans ses exploits contre les Anglais, puis se signala avec Duguay-Trouin dans le combat du cap Lizard. Les mémoires de Forbin ont été publiés à Amsterdam en 1730 (2 vol. in-12).


Le comte de Forbin.

FORCE. Du bas lat. *forcia*, dérivé du lat. *fortis*, fort. Se dit des armées de terre et de mer qui peuvent être employées à la défense d'un État ou à l'attaque de ses ennemis. La *force d'une place* consiste en ses moyens de défense, ses fortifications, sa garnison ; la *force d'une armée* est l'ensemble de ce qui la rend redoutable ; la *force d'un corps* est le nombre effectif des soldats qui le composent. Par *force armée*, on entend tout corps de troupes requis pour faire

exécuter la loi, lorsqu'il y a résistance de la part des citoyens.

FORCE (*Mar.*). Faire *force de voiles*, c'est porter autant de voiles qu'il est possible pour suivre son cours avec plus de vitesse. On dit aussi *faire force de rames*, pour exprimer un redoublement d'efforts de la part des rameurs.

FORCE (*Mar. à vap.*). Les éléments principaux qui servent à calculer la force des machines sont la surface et la vitesse du piston, avec la pression de la vapeur. Ainsi, en multipliant cette pression exprimée en kilogrammes par mètre carré, par le nombre de mètres carrés que représente la surface du piston, on a l'effort total exercé sur cette surface; et, en multipliant l'effort total sur la surface du piston par le nombre de mètres que parcourt le piston durant une seconde ou la vitesse du piston, on a le nombre de kilogrammètres développés par la machine. Si donc 75 kilogrammes élevés à la hauteur d'un mètre par seconde représentent la force d'un cheval-vapeur, on obtient, en divisant par 75 le nombre de kilogrammètres développés par la machine, la force de celle-ci exprimée en chevaux-vapeur. (*Voy.* CHEVAL-VAPEUR.)

FORCE CORPORELLE. Au moyen âge, la force physique jouait un grand rôle dans les combats. Ainsi dans les deux batailles de Nicée, Godefroy, Tancrède et les deux Robert, qui portaient la terreur dans les rangs des infidèles, étaient bien plus occupés de tuer leurs adversaires que de donner des ordres.

FORCÉ (*Mar.*). Par *mâts forcés*, on entend ceux qui prennent un pli sur l'avant, pour avoir porté trop de voile par un grand vent, ou pour avoir été trop tenus en étais; et par *vent forcé*, le vent contraire et violent qui oblige à mettre à la cape ou à faire vent arrière.

FORCÉE. On appelle *marche forcée*, celle qui dépasse la marche ordinaire de la troupe.

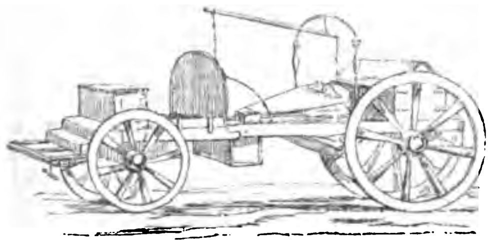
FORCER. En termes de manége, *forcer la main* se dit en parlant d'un cheval qui refuse d'obéir, qui s'emporte.

FORCIÈRE (*Pêche*). Les pêcheurs nomment ainsi un petit étang où l'on met le poisson pour qu'il s'y multiplie.

FORERIE. Atelier pour le forage des canons.

FORFEX. *Voy.* TENAILLE.

FORGE. On appelle *forge de campagne*, une forge



Forge de campagne.

portative et les outils qui servent aux maréchaux ferrants dans les armées en marche.

FORGE (*Mar.*). La *forge volante* est une petite forge de tôle, avec l'enclume, le soufflet, etc., qu'on embarque à bord des grands bâtiments de guerre.

FORI (*Mar.*). Ce mot désignait, chez les anciens, les planchers d'un navire, et les divers passages par lesquels les matelots circulaient.

FORJOUTER. C'était, anciennement, être le héros d'une joute; demeurer vainqueur de ceux qui venaient de vaincre.

FORLI. Ville forte des États de l'Église. Les Français y battirent les Espagnols en 1521, et s'en emparèrent en 1797.

FORLIMPOPOLI. *Forum Popilii.* Ville d'Italie. Elle fut détruite en 700 par les Lombards, et, en 1370, par le pape Grégoire XI, qui voulait punir les habitants de leurs brigandages.

FORMATION. Du lat. *formatio.* Ensemble des mouvements par lesquels une troupe se développe pour prendre certaines dispositions.

FORME. Ce mot est parfois employé comme synonyme de bassin. Il désigne plutôt les emplacements qui, dans le même bassin, peuvent recevoir plusieurs bâtiments.

FORMER. Se dit de la disposition, de l'ordonnance d'une troupe, de son organisation. On se forme sur la droite ou sur la gauche, en bataille ou en colonne; des régiments se forment devant un camp, etc. *Former des soldats, des marins*, c'est les accoutumer aux manœuvres, à la discipline, leur inspirer l'esprit du métier; *former un siége*, c'est commencer le siége d'une place, ouvrir la tranchée; *former une attaque*, c'est prendre des dispositions offensives.

FORMER (*Mar.*). On se *forme* en ligne de bataille sur tel vaisseau, c'est-à-dire que ce vaisseau se mettant au plus près, ceux qui sont sous le vent gagnent au vent, tandis que ceux qui sont au vent laissent arriver de manière à se trouver tous dans la direction de la quille du vaisseau directeur, les uns de l'avant à lui, les autres de l'arrière, suivant les postes assignés.

FORMIGNY. Village du département du Calvados, situé entre Carentan et Bayeux. C'est dans son voisinage que, le 18 avril 1450, les Français battirent un corps d'Anglais commandé par Thomas Kyriel, qui fut fait prisonnier.

FORMIQUE (*Mar.*). Se dit, dans la Méditerranée, d'un rocher caché sous l'eau.

FORNOUE ou **FORNOVO.** *Forum Novum.* Bourg du duché de Parme. Il est situé au pied de l'Apennin, sur la rive droite du Taro. Charles VIII y remporta une victoire signalée sur les impériaux, le 6 juillet 1495. Ce que rapporte Guichardin de cette bataille donne une idée de la manière de combattre de ce temps-là : « La mêlée s'engagea, dit-il, et l'on ne suivit point dans cette occasion la coutume alors en usage de faire combattre un bataillon contre un bataillon, et de les remplacer quand ils étaient fatigués; mais on se précipita tous les uns sur

les autres, et après avoir rompu les lances, on se saisit de part et d'autre de masses d'armes, d'épées et d'autres armes courtes. »

FORQUINE. Fourche d'arquebuse et de mousquet. (*Voy.* ARQUEBUSE, FOURCHE D'ARQUEBUSE et MOUSQUET.)

FORRES. Ville d'Écosse, située près de la baie de Findhorn. Malcolm II y remporta, en 1008, une victoire sur les Danois, fait d'armes en mémoire duquel un obélisque, qu'on voit encore, fut élevé.

FORT. Du lat. *fortis*. Petite place fortifiée qui n'est habitée que par des gens de guerre. Les *forts détachés* sont placés de distance en distance pour défendre les abords d'une grande ville. — Les *forts de campagne* s'improvisent pour défendre une position stratégique. — Les *fortins* ou petits forts sont d'une utilité momentanée. — Le *fort à étoile* a d'abord été à 5 bastions; mais il y en a eu aussi de 4, 6, 7 et 8 côtés : on n'en fait plus usage.

FORT. En termes de manége, on appelle *cheval fort en bouche*, celui qui n'obéit pas à l'effet du mors.

FORT (*Mar.*). On entend par *bâtiment fort de côté*, celui qui incline peu par un grand vent en travers; et *fort en bois*, celui qui a les côtés épais. Un bâtiment est *fort* par son échantillon, son artillerie, son équipage.

FORT-DAUPHIN. Forteresse que la France a construite sur la côte sud-est de l'île de Madagascar. Les Madécasses la ruinèrent en 1669, puis les Français en reprirent possession en 1827.

FORT DE CHARLEMONT. Charles-Quint acquit par échange, en 1555, le comté d'Agimont, terre de l'évêque de Liége; les deux villes du



Fort de Charlemont
(d'après le capitaine Merle, du 67e de ligne).

Grand-Givet, sur la rive gauche de la Meuse, et du Petit-Givet ou Givet Notre-Dame, sur la rive droite, en formaient le chef-lieu. Charles-Quint fit alors construire, dans le Grand-Givet, le fort de Charlemont, qui domine la contrée et s'élève à environ 200 mètres au-dessus de la Meuse. En 1680, ces villes et ce fort furent remis, en exécution de la paix de Nimègue, à Louis XIV, qui fit construire à l'entrée du Grand-Givet une caserne considérable de 500 mètres de large, à deux étages, où l'on peut loger 3 000 hommes. Par le traité de Lille, en 1699, Givet-Charlemont fut définitivement réuni à la France. Charlemont a soutenu plusieurs siéges. En 1815, les Prussiens tentèrent vainement de s'en emparer et furent repoussés par le comte Bourke.

FORT DE JOUX. Forteresse située à 5 kilomètres sud-est de Pontarlier, département du Doubs. C'est là où furent détenus le surintendant Fouquet, Mirabeau et le général nègre Toussaint Louverture.

FORT DE LA NÉCESSITÉ. Les Anglais ayant franchi, en 1752, les monts Apalaches, limites de leurs possessions dans l'Amérique septentrionale, bâtirent sur le territoire français un fort qu'ils nommèrent *fort de la Nécessité*. L'officier qui commandait pour la France dans cette contrée leur députa M. de Jumonville, jeune militaire très-distingué, pour les sommer de se retirer. En approchant du fort avec son escorte, il fut accueillit par la mitraille. Cependant, ayant fait signe qu'il était porteur de dépêches, on cessa le feu et on le laissa entrer; mais, dès qu'il eut donné lecture de sa sommation, on l'assassina pour toute réponse, ainsi que les hommes qui l'accompagnaient, à l'exception d'un seul Canadien qui parvint à s'enfuir et rendit compte de l'événement au commandant français. Celui-ci chargea M. de Villiers, frère de l'infortuné Jumonville, de venger son propre sang et l'honneur de la nation. Villiers emporta le fort d'assaut et eut la garnison à merci; mais, au moment de rendre une terrible sentence, il sacrifia le ressentiment à la gloire de sa patrie ainsi qu'aux obligations de l'humanité, et fit grâce aux vaincus. Seulement, un soldat des siens, cédant à l'esprit railleur de son pays, ne put s'empêcher de dire à ces cannibales qu'après avoir tué Jumonville, ils avaient oublié de le *manger*.

FORT-L'ÉCLUSE. Sur le Rhône, dans le département de l'Ain. Il fut pris par le général Bubna, le 4 janvier 1814.

FORT-LOUIS. Les Russes s'en emparèrent le 2 janvier 1814.

FORTE! (*Mar.*). Locution qui veut dire *assez!*

FORTERESSE. Nom sous lequel on désigne une place forte, d'une certaine étendue, servant à couvrir un pays ou à arrêter une armée victorieuse. Les frontières de chaque nation sont d'ordinaire plus ou moins protégées par des forteresses; mais on attache moins d'importance aujourd'hui à ce moyen de défense qu'on ne le faisait autrefois. Chez nous, les principales places de frontières sont : au *nord*, Dunkerque, Bergues, Lille, Douai, Cambrai, Péronne, Valenciennes, Condé, Maubeuge, Avesnes, Givet-Charlemont, Rocroy, Mézières, Sedan, Thionville, Metz, Bitche et Wissembourg; à l'*est*, Haguenau,

Strasbourg, Schelestadt, Neufbrisach, Belfort, Besançon, Fort-l'Écluse, Grenoble et Briançon; au *sud*, Perpignan, Bellegarde, Montlouis, Saint-Jean-Pied-de-Port et Bayonne.—En Allemagne, on appelle *forteresses* fédérales, celles qui sont destinées à former une ligne de défense contre l'éventualité d'une invasion de la part de la France; les principales de ces places sont Mayence, Luxembourg, Landau, Wesel, Juliers, Saarlouis, Cologne, Coblentz, Ehrenbreitstein, Rastadt, etc.

FORTIFICATION. Art qui, bien que pratiqué dès la plus haute antiquité, n'a été soumis à des règles véritablement scientifiques qu'à dater de Vauban. Il consiste à se placer sur un terrain de telle manière, que les troupes destinées à la défense puissent résister dans les meilleures conditions possibles à un ennemi supérieur en forces.

Les ouvrages de défense éprouvèrent de nombreuses modifications suivant les temps et les moyens d'attaque employés. Dans l'origine, l'enceinte des villes offrait communément un polygone dont chaque côté avait un grand développement, et les murs étaient flanqués de tours placées aux sommets du polygone, ainsi que sur les côtés, de distance en distance. Les murailles étaient souvent gigantesques, et d'une solidité à toute épreuve. Ninive, construite par Ninus, vingt siècles avant l'ère chrétienne, formait un carré oblong de 8 lieues de longueur sur 4 de largeur; son enceinte était en briques; ses murs, hauts de 100 pieds, étaient flanqués de 1 800 tours élevées chacune de 200 pieds, et trois chars pouvaient passer de front sur leur sommet. Les murs de Tirynthe, ville fondée vers le quinzième siècle av. J.-C., étaient formés de pierres colossales, posées les unes sur les autres, sans mortier; on en attribuait la construction aux cyclopes. Ces murs avaient dans plusieurs parties 25 pieds d'épaisseur, et les tours 20 pieds carrés de base sur 40 de haut. Denis fit élever autour de Syracuse, l'an 400 av. J.-C., une enceinte formidable, flanquée, de distance en distance, de tours d'une hauteur et d'une grandeur colossales, avec des forteresses dans l'intérieur de la place. Agrigente, fortifiée antérieurement à Syracuse, avait des murailles appuyées contre des rochers escarpés qui en augmentaient la hauteur. Enfin, la grande muraille que les Chinois construisirent pour se garantir de l'invasion des Barbares avait, au dire des écrivains chinois, environ 600 lieues de développement; elle se composait de deux faces de murs, chacune d'un pied et demi d'épaisseur, dont l'intervalle était rempli de terre; cette muraille avait presque sur tous ses points 20 à 25 pieds d'élévation; elle était percée, d'espace en espace, de portes que gardaient des soldats ou que défendaient des tours; et celles-ci avaient au moins 40 pieds de haut, sur une base de 15 à 16 pieds carrés.

César nous a laissé la description suivante de la forme qu'avaient en général les murailles fortifiées de la Gaule : « A une distance régulière de deux pieds, dit-il, on pose en long des poutres d'une seule pièce ; on les assujettit intérieurement entre elles, et on les revêt de terre foulée ; sur le devant, on garnit de grosses pierres les intervalles. Ce rang ainsi disposé et bien lié, on en met un second, en conservant le même espace, de manière que les poutres ne se touchent pas, mais que, dans la construction, elles se tiennent à une distance uniforme, un rang de pierres entre chacune. Tout l'ouvrage se continue ainsi jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur convenable. Non-seulement une telle construction, formée de rangs alternatifs de poutres et de pierres, n'est point, à cause de cette variété même, désagréable à l'œil; mais elle est encore d'une grande utilité pour la défense et la sûreté des villes; car la pierre protége le mur contre le bélier, et on ne peut renverser ni même entamer un enchaînement de poutres de 40 pieds de long, la plupart liées ensemble dans l'intérieur. »

Ce fut sous le règne de Henri IV qu'Errard de Bar-le-Duc, appelé par Sully à la direction des fortifications, publia le premier traité français de cet art. Sous Louis XIII, le chevalier De Ville perfectionna ce qu'Errard n'avait fait qu'ébaucher; puis vint le comte de Pagnan, précurseur et contemporain de Vauban. Celui-ci fit l'essai de son système à tours bastionnées, à Belfort, en 1650; il le rendit plus parfait à Landau, en 1688, et à Neuf-Brisach, en 1698.

On distingue deux sortes de fortifications : les *fortifications permanentes*, et les *fortifications passagères*.

Les premières comprennent les places fortes, les citadelles, les forts et les lignes fortifiées. Chez les anciens, qui faisaient usage d'armes de trait et de peu de portée, on opposait à l'assiégeant, comme nous venons de le voir, des remparts élevés et des tours; mais, depuis l'invention de l'artillerie, on a dû dérober autant que possible les ouvrages aux effets destructeurs des projectiles; de là, l'abaissement des murs d'enceinte, la construction des contrescarpes, etc. A la défense verticale, de haut en bas, on a substitué la méthode de flanquement ou défense de côté, au moyen d'angles rentrants et saillants qui permettent de croiser les feux ; les fortifications modernes sont *rasantes* au lieu d'être *dominantes*, comme celles d'autrefois. Aujourd'hui la forteresse reçoit diverses formes polygonales : pour les petites places, ce sont l'hexagone, l'heptagone et l'octogone; pour les places de deuxième ordre, l'ennéagone et l'endécagone ; pour celles de premier ordre, le dodécagone, etc.

Voici, d'après le général Valazé, les principes généraux qui doivent être observés pour la fortification des places : 1° Le terrain à défendre doit être entouré par une enceinte, ce qui constitue une place; 2° une place doit être défilée; 3° toute enceinte doit être flanquée; 4° une en-

ceinte flanquée doit avoir un revêtement défilé des coups du canon qui ne serait pas en batterie sur le bord du fossé ou sur les masses couvrantes ; 5° dans les enceintes, telles que le quatrième principe les indique, les lignes de défense ne doivent pas avoir plus de 150 toises ou 300 mètres ; 6° il faut aux revêtements des enceintes de 30 pieds ou 10 mètres de hauteur; 7° il faut des ouvrages détachés de l'enceinte sur les entrées des places ; 8° l'enceinte et les ouvrages détachés doivent être enveloppés par un chemin couvert; 9° il faut aux ouvrages dont se compose une enceinte fortifiée un certain commandement les uns sur les autres ; 10° le tracé des fronts doit être combiné de manière que l'assiégeant soit obligé de faire plusieurs siéges ; 11° en principe général, il faut donner, aux ouvrages dont se compose le tracé, des formes qui multiplient les occasions de faire des sorties intérieures, et en rendent l'exécution sûre et facile.

Les fortifications passagères sont soumises aux mêmes règles que les précédentes; seulement les murs d'escarpe et de contrescarpe sont remplacés par des talus en terre, et l'on augmente la force de ces ouvrages par des abattis, des sauts-de-loup, des chaussè-trapes, des palissades et autres moyens de défense accessoires. Les ouvrages de campagne se divisent en *retranchements simples*, tels que redans, lunettes, redoutes, forts étoilés, fortins, crémaillères, fronts bastionnés, etc., et en *retranchements composés*, ou *lignes*, lesquelles sont *continues* ou *à intervalles*.

« Le mérite de la fortification, dit le général Bardin, consiste dans le regard mutuel, la dépendance réciproque, le *feu* auxiliaire de toutes les parties. Il consiste aussi dans la justesse des dimensions de la fortification, selon qu'elles doivent se proportionner à la taille de l'homme à pied, à la mesure du cavalier sur son cheval, aux espaces occupés par l'artilleur et son matériel. Chaque ouvrage doit être disposé de telle sorte qu'il puisse défendre et lui-même et l'ouvrage voisin. Enfin les calculs de l'ingénieur tendent à garantir aussi soigneusement des projectiles de l'ennemi le lieu défendu, qu'à riposter aux attaques par la répartition habile du *feu* et par la correspondance des dehors. »

On a rencontré en France, puis dans quelques parties de l'Écosse, entre autres dans le comté de Ross et dans le canton d'Inverness, des ruines de murailles en verre, très-épaisses, dont certains auteurs attribuent la construction aux races gothiques. Les instruments de fer ne pouvaient rien, dit-on, contre ces murs. (*Voy.* Génie militaire.)

FORTIN. Petit fort en pierre ou en bois, garni de canons et construit à la hâte, pour défendre un camp, une position, ou pour battre des routes. On appelle *fortin à étoiles*, celui dont les côtés se flanquent les uns les autres.

FORTRAIT. En termes de manége, on appelle *cheval fortrait*, celui qui, étant surmené et outre de lassitude, devient étroit de boyaux.

FORTUNAT (*Mar.*). Temps orageux, dangereux, inconstant. Coup de mer ou tempête.

FORTUNE (*Mar.*). Du lat. *fortuna*, dont le radical est *vorto*, je tourne, je change. On appelle *fortune de mer*, les accidents auxquels les navires sont exposés à la mer. Se dit aussi des prises faites en temps de guerre par les corsaires. — La *voile de fortune* est une voile carrée que l'on met aux petits bâtiments de flottille dans les moments orageux, et qui ne sont pas enverguées. Les *mâts*, les *gouvernails* et les *vergues de fortune* sont des agrès que l'on emploie provisoirement pour remplacer ceux qui ont été rompus par une tempête. Par *fortune de vent*, on entend le gros temps où les vents sont forcés.

FORUM (*Mar.*). Intervalle vide dans l'arrimage.

FORUM TIBERII. Ville des Helvétiens. Elle servit de place d'armes à Tibère, lorsqu'il combattit les Vindéliciens avec ses navires, et l'on croit que ce lieu se rapporte aujourd'hui à l'île de Reichenau, sur le lac de Constance.

FOSSANO. Ville forte d'Italie. Elle fut prise par les Français en 1796, et par les Autrichiens en 1799.

FOSSE (*Mar.*). Du lat. *fossa*, dérivé de *fodere*, creuser. On nomme *fosse aux lions*, l'emplacement sur l'avant de la cale qui sert à loger un contre-maître et serrer les poulies, funins et toutes manœuvres de rechange. La *fosse aux mâts* est un réservoir fermé, pratiqué dans les ports pour conserver des mâts d'approvisionnement dans l'eau de la mer ; et la *fosse aux câbles* est la plate-forme volante où l'on met les câbles, sur le premier plan de la cale, vers le mât de misaine.

FOSSÉ. Du lat. *fossa*. Excavation tracée autour des ouvrages de fortification, pour en défendre l'accès; la terre qui en provient sert à former le relief des parapets. La largeur des fossés varie de 2 à 6 mètres, et leur profondeur de 24 à 36. Il y en a qui sont secs et d'autres pleins d'eau ; ces derniers sont préférables surtout si l'eau est courante. La garnison franchit les fossés au moyen de ponts-levis ; mais pour les passer l'ennemi doit les combler avec des fascines lorsqu'ils sont secs, ou y jeter un pont de bateaux s'il y a de l'eau. On nomme *fossé revêtu*, celui dont l'escarpe et la contrescarpe sont revêtues de maçonnerie en talus. Parfois on garnit le fossé avec des abattis à pointes aiguisées, et on le défend avec des grenades à main ou des grenades de fossé.

FOSSOMBRONE. Ville d'Italie, située sur le Metauro. C'est dans son voisinage qu'Asdrubal, frère d'Annibal, fut vaincu et tué, l'an 207 av. J.-C.

FOSSONES. *Voy.* Istia.

FOUDRE. En lat. *fulmen*. Quelques peuples de l'antiquité, et particulièrement les Éduens, dans la Gaule, avaient l'habitude, lorsqu'il ton-

nait, de s'entourer de leurs lances, fixées dans le sol le fer en haut, et s'endormaient avec confiance sous cet abri protecteur. L'effet des pointes contre le fluide électrique aurait donc été remarqué longtemps avant l'invention du paratonnerre.

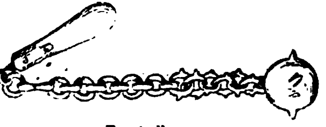
FOUDRE. Ornement brodé que les généraux, les aides de camp et les officiers d'état-major portent aux retroussis de leurs habits, et qui imite la foudre. Les généraux l'ont entière; les autres n'ont que des demi-foudres.

FOUE (*Pêche*). Manche de filet que les pêcheurs de l'île d'Oleron mettent dans le fond de la courtine.

FOUET. Du lat. *fustis*. On appelle *coup de fouet* un coup de canon tiré horizontalement, de but en blanc.

FOUET (*Mar.*). Bout de cordage qu'on détord pour le tresser.—Par *fouet de mât*, on entend le mouvement que prend de tous côtés une mâture haute et grêle dans des roulis fréquents et répétés.

FOUET D'ARMES. Il était composé d'un ou de plusieurs globes de plomb ou de fer, fréquemment hérissés de pointes et attachés par des cordes ou des chaînes de fer à un manche court. C'est d'un fouet d'armes que le neveu de Charlemagne, le célèbre Roland, faisait principalement usage. Les coups de cet instrument portaient d'ailleurs avec une telle violence, que peu d'armures étaient capables d'y résister.



Fouet d'armes (*d'après le Musée d'artillerie*).

FOUET CORRECTIONNEL. *Voy.* FUSTIGATION.

FOUETTER. Se dit de l'artillerie dont les coups pressés portent sans obstacle sur un point donné.

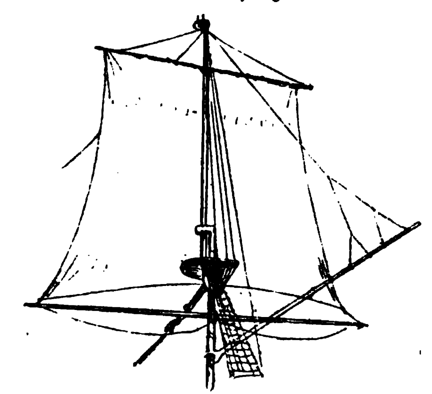
FOUETTER (*Mar.*). C'est tourner un fouet sur un cordage tendu, de façon à l'empêcher de mollir.—*Les voiles fouettent les mâts*, lorsque, par un vent faible, elles frappent avec violence contre les mâts, par l'effet du roulis et du tangage.

FOUGASSE. De l'ital. *focaccia*. Mine passagère que l'on creuse à la hâte dans certains siéges, à 2 ou 3 mètres sous terre, et qu'on remplit de poudre pour faire sauter des rochers, des pans de muraille, etc. Il y a des fougasses portatives, qui reçoivent les noms de *coffres fulminants* et de *caissons d'artifice*, qu'on introduit dans l'excavation où on veut les faire jouer. A défaut d'autre récipient, on peut transformer en fougasse un seau, un obus ou tout autre projectile creux.

FOUGÈRES. Ville du département d'Ille-et-Vilaine. C'était autrefois l'une des meilleures places d'armes de la Bretagne. Elle fut prise par les Anglais en 1161, 1173 et 1202; par Du Guesclin en 1372; par le duc de La Trémouille en 1448; des aventuriers anglais s'en emparèrent par surprise en 1449; le duc de Mercœur, en 1588, et les Vendéens y battirent les troupes républicaines en 1793.

FOUGON (*Mar.*). Lieu où se fait la cuisine, dans certains petits bâtiments de la Méditerranée.

FOUGUE (*Mar.*). Du grec φυγή (phuguè), fuite. Ce mot était autrefois synonyme de *grain* ou *rafale*, et l'on disait une *fougue de vent*. Aujourd'hui, on donne ce nom au mât de hune d'artimon, et lors de la création de cette hune on l'appelait *perroquet de fougue*. — La vergue et la voile du perroquet de fougue sont celles qu'on fixe au mât de ce nom.



Perroquet et voile de fougue.

FOUGUETTE. Sorte de fusée de guerre de petite dimension.

FOUILLE. *Voy.* SOUILLE.

FOUINE (*Pêche*). Trident propre à percer le gros poisson.

FOULE. C'était, au moyen âge, une espèce de ballet représenté par plusieurs cavaliers qui conduisaient leurs chevaux de manière à tracer différentes figures de danse.

FOULE (*Mar.*). Longue perche dont on fait usage à bord de certains navires, pour pousser la ralingue du vent, afin d'ouvrir les voiles le plus possible.

FOULÉE. Se dit, en termes de manége, du temps pendant lequel le pied du cheval pose sur le sol quand il marche.

FOULOIR. Instrument dont on se sert pour nettoyer une pièce de canon lorsqu'elle a tiré, et pour battre la charge en poudre.

FOUR (*Mar.*). Du lat. *furnus*. Nom que l'on donnait autrefois au cabaret dans lequel les racoleurs endoctrinaient leurs recrues.

FOUR (*Mar.*). Se disait autrefois d'une partie de la soute aux poudres, en arrière des coffres.

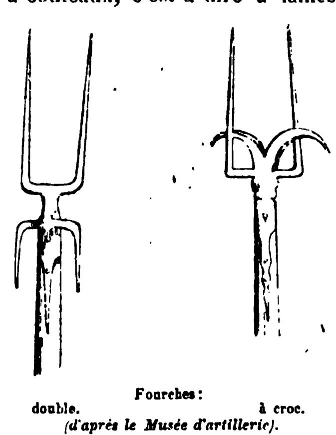
FOUR A PAIN (*Mar.*). On doit à M. Pironneau l'invention d'un appareil au moyen duquel on peut faire cuire le pain, à bord, avec du charbon de terre au lieu de bois à brûler.

FOUR DE CAMPAGNE ou **FOUR PORTATIF.** Velly raconte que la milice anglaise, en 1359, était

pourvue de fours pour cuire le pain de cent mille hommes. Monteil parle des *fours portatifs* qu'elle avait au seizième siècle. Sous Louis XIV, surtout depuis 1693, on s'est attaché à cette question. On en eut en tôle, qu'on plaçait sur quatre roues, et qui fonctionnaient en marchant : le pain y cuisait sur un feu de réverbère. — Plus tard on préféra huit demi-cerceaux de fer supportant une voûte en briques et reposant sur les carreaux de l'âtre. Ce genre de four exige une maçonnerie et des outils spéciaux. Quatre maçons et quatre manœuvres le bâtissent en douze ou quinze heures.

FOURCAT (*Mar.*). Se dit des varangues et demi-varangues des deux extrémités d'un bâtiment, qui laissent entre elles des angles aigus en forme de fourche. Ce mot désigne aussi de petites places rétrécies qui se trouvent entre les varangues de l'avant et de l'arrière d'un bâtiment.

FOURCHE. Du lat. *furca*. Arme de guerre dont le fer était, ou à pointes comme la fourche commune, ou à couteaux, c'est-à-dire à lames larges, ou enfin à crocs ou à crochets. Toutes avaient des hampes, et les dernières servaient à la défense des places. En 1691, au siége de Mons, les grenadiers du régiment Dauphin, commandés par Vauban, emportèrent d'assaut un ouvrage que les Autrichiens défendaient avec des fourches à croc ; et pour perpétuer le souvenir de cette action, Louis XIV permit aux sergents de grenadiers de ce régiment de porter la fourche au lieu du mousquet.



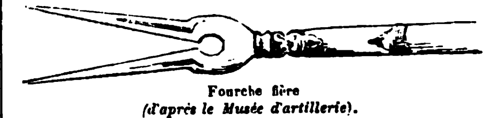
Fourches : double. à croc. (*d'après le Musée d'artillerie*).

FOURCHE (*Mar.*). Ce mot désigne des mâts ou mâtereaux réunis vers le sommet, et qui servent à élever des fardeaux.—La *fourche de carène* est une longue perche terminée par une fourche, qui sert à tenir les fagots allumés sur la carène du bâtiment que l'on chauffe.

FOURCHE D'ARQUEBUSE ou **FORQUINE**. Bâton garni d'un fer fourchu, dont on faisait usage pour appuyer l'arquebuse et le mousquet pendant le tir.

FOURCHES CAUDINES. C'était une coutume, dans l'antiquité, de faire passer les vaincus sous un joug en forme de gibet, appelé *fourche*, *sub jugum, sub furcum mittere*. Deux piques fichées en terre en supportaient une troisième posée en travers. L'an 321 av. J.-C., les Samnites, alors commandés par Pontius Herennius, ayant, par ruse, attiré les Romains dans un défilé appelé *Caudium* (aujourd'hui *Stretta d'Arpaja*, entre Capoue et Bénévent), murèrent les deux issues de ce défilé, et obligèrent les consuls Véturius Calvinus et Posthumius Albinus à capituler. L'armée romaine dut passer sous le joug, et les Samnites donnèrent à celui-ci le nom de *fourches Caudines*. — En 1797, Jean-Baptiste Broussier, officier de l'armée de Naples, ayant été attaqué par dix mille hommes et ne pouvant leur opposer que la 17e demi-brigade et trente-six chasseurs à cheval, sut attirer l'ennemi dans une embuscade et le mettre en complète déroute. Cette affaire se passa encore aux *fourches Caudines*.

FOURCHES FIÈRES. Fourches de fer attachées à de longues perches, dont on se servait autrefois pour renverser les échelles dans un assaut ou dans une escalade.



Fourche fière (*d'après le Musée d'artillerie*).

FOURCHETTE. Bâton terminé par un fer fourchu, sur lequel les soldats appuyaient autrefois leurs fusils en tirant. On donnait aussi ce nom à deux petits morceaux de fer au milieu desquels était un fil, et dont on se servait pour guider l'œil en tirant de l'arbalète.

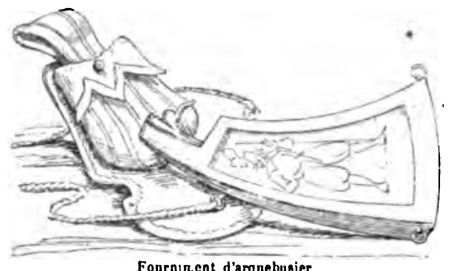
FOURGON. Charrette couverte, à quatre roues, dont on se sert dans les armées pour le transport des vivres, des bagages, des papiers, de la pharmacie, etc.

FOURNEAU D'APPEL (*Mar. à vap.*). Porte en tôle qu'on pratique quelquefois, à hauteur d'homme, aux cheminées des machines à vapeur, afin de hâter le tirage lorsqu'on allume le feu. On jette quelques chiffons enflammés dans ce fourneau, où l'air se dilate et où le courant commence aussitôt à s'établir.

FOURNEAU DE MINE. Sorte de chambre pratiquée à l'extrémité d'une galerie souterraine, chargée de poudre, et où s'opère l'explosion d'une mine de guerre.

FOURNIMENT. De l'italien *fornimento*, qui signifiait l'équipement que les *condottieri* fournissaient à leurs hommes. Le fourniment a varié à mesure que s'est modifié le chargement des armes à feu. Le fourniment de l'arquebusier à pied comprenait un sac à balles dit *gibecière*, un *pulvérin* (poire à poudre pour l'amorce), des *coffins* ou charges de poudre qui pendaient, par deux lanières, le long de la bandoulière, et au bas de celle-ci un paquet de mèches de réserve. Pour épargner le temps, on prenait plusieurs balles dans sa bouche, au moment de l'action. Une ordonnance de 1703 témoigne que certains bataillons avaient conservé à peu près l'ancien fourniment; les *coffins* et le *pulvérin*

disparurent devant la *giberne*, qui porta longtemps le nom de *cartouche d'équipement*. (*Voy*. PULVÉRIN.) On donnait autrefois le nom de fourniment à une sorte d'étui dont, vers le treizième siècle, les mousquetaires à pied se servaient



Fourniment d'arquebusier
(*d'après le Musée d'artillerie*).

pour mettre leur poudre. Le dessin que nous donnons représente les différentes pièces du fourniment de l'arquebusier aux quinzième et seizième siècles; il comprend le pulvérin ou étui à poudre et la gibecière pour les projectiles. — Aujourd'hui, on donne le nom de fourniment à la réunion des objets d'équipement, tels que la buffleterie, les baudriers, ceinturons, fourreaux de sabre et de baïonnette, etc.

FOURNIMENT (*Mar. à vap.*). Mot collectif qui sert à désigner tous les objets dont il est fait emploi pour le service d'une machine à vapeur. Le fourniment d'une machine de 160 chevaux se compose principalement de : 4 ringards crochus; 4 ringards à lames; 8 pelles à charbon; 4 seaux en fer d'un 1/2 hectolitre; 4 cuillers à graisse; 4 burettes à huile; une forge portative et son attirail; 3 crics doubles; un certain nombre de barres de fer et d'acier, puis des barreaux de grille de rechange; un jeu de coussinets; des limes; et une tige de piston de rechange.

FOURNISSEUR (*Mar.*). On donne ce nom au servant de gauche d'une caronade.

FOURNISSEUR DE L'ARMÉE. Entrepreneur chargé, moyennant une redevance fixe, de pourvoir à l'entretien ou à l'approvisionnement des corps d'armée. Les fortunes énormes qu'ont faites, à diverses époques, certains entrepreneurs, ont expliqué comment ce rôle est tellement recherché, et prouvé combien il réclame toute la surveillance et la sévérité des fonctionnaires de l'État.

FOURNISSEURS GÉNÉRAUX. *Voy.* MUNITIONNAIRES.

FOURNITURE (*Mar.*). On entend par *fourniture de l'armée*, l'entretien des corps en vivres, l'approvisionnement des places fortes, etc. En fait de literie, on entend par *fourniture complète*, celle qui se compose d'une couchette, d'une paillasse, d'un matelas, d'une paire de draps, d'une couverture de laine et d'un traversin. Dans la *demi-fourniture*, il n'y a point de matelas, le bois de lit est remplacé par trois planches et deux tréteaux; le plus souvent elle se compose d'un sac de toile et de deux bottes de paille.

FOURRAGE. Du lat. *farrago*. Nom sous lequel on désigne, dans l'armée, le foin et la paille qui doivent former la nourriture des chevaux. La distribution du fourrage a lieu, dans chaque régiment de cavalerie, en présence des adjudants et d'un officier, sur les bons des capitaines. Les officiers de cavalerie reçoivent toujours le leur en nature. Le *maximum* est de 7 kilogrammes de foin avec 5 de paille, ou 9 de foin et 8 1/2 litres d'avoine; le *minimum* est de 4 kilogrammes de foin avec 5 de paille, ou 7 1/2 de foin et 6 1/2 litres d'avoine. Les officiers supérieurs de l'infanterie ont droit aussi à des rations de fourrage : en temps de paix on leur en tient compte sur le pied de 1 fr. par ration. Le *fourrage en grand* est fait pour toute l'armée ; le *fourrage en petit* pour une division; le *fourrage en vert* est pris sur place, et le *fourrage en sec* dans les granges ou magasins. — Mettre de la cavalerie en *quartier de fourrage*, c'est l'établir dans un canton où ce produit se trouve en abondance.

FOURRAGE (*Mar.*). Ce mot s'applique à tout cordage disposé pour en couvrir un autre.

FOURRAGER. C'est recueillir en temps de guerre, dans les villages et les champs, la nourriture des chevaux. Ce service s'accomplit au moyen de manœuvres militaires.

FOURRAGEUR. Soldat qui va au fourrage en temps de guerre, c'est-à-dire qui enlève dans les champs et dans les granges la paille et le foin nécessaires à l'entretien des chevaux.

FOURREAU. Sorte de gaîne ou d'étui qui sert à couvrir la lame d'un sabre, d'une épée, d'une baïonnette, etc. — Grande cartouche qui renferme plusieurs pots à feu d'artifice. — Morceau de peau qui couvre le trait d'un harnais, à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. — Papier ou parchemin qu'on roule et qu'on place dans les pendants d'un baudrier, pour les soutenir et pour en conserver la forme.

FOURRER (*Mar.*). Du celt. *fur*, fourrure. Garnir un cordage de toile ou de petites cordes, pour le garantir du frottement.

FOURRIER. Sous-officier placé sous les ordres immédiats du sergent-major. Il est chargé de la comptabilité d'une compagnie; c'est lui qui fait la répartition, entre les escouades, des vivres et des effets d'équipement; il pourvoit au logement des soldats en route, etc. Le fourrier loge et mange avec le sergent-major; il n'est astreint à aucun autre service que celui qui vient d'être détaillé. Le règlement de 1791 lui assignait sa place de bataille à la garde du drapeau. Anciennement le mot fourrier désignait les marchands de fourrage, les intendants des écuries, et les employés chargés d'approvisionner les armées.—Pendant plusieurs règnes il y a eu en France un *fourrier de la maison du roi* : il était chargé d'indiquer les logements des officiers de la suite du souverain.

FOURRIER GENERAL et **FOURRIER-MAJOR.** Ces officiers, qui dataient de 1534, avaient dans leurs attributions tous les détails du logement de la troupe.

FOURRURE (*Mar.*). Du celt. *fur.* Vieux cordages et morceaux de vieille toile qui servent à garantir les bons cordages du frottement des angles. On appelle *fourrures de gouttières*, les ceintures intérieures d'un bâtiment, faites en chêne d'une grande épaisseur.— Dans les chantiers de construction on nomme aussi *fourrures* (en anglais *furrings*) les morceaux de bois de toutes sortes de formes qu'on applique à une pièce pour réparer les défectuosités de leurs contours.

FOY (Maximilien-Sébastien). Général de division, né à Ham en Picardie en 1775, mort en 1825. Entré à quinze ans à l'école d'artillerie de La Fère, il fit la campagne du Nord en 1792, sous Dumouriez; servit en Italie et en Allemagne de 1800 à 1809; en Portugal, sous les ordres de Masséna; en Espagne, où il se signala à la bataille de Salamanque en 1812; et enfin dans les campagnes de France et de Belgique. Il fut blessé devant Toulouse et à Waterloo. Élu, en 1819, membre de la Chambre des députés, il s'y plaça bientôt au premier rang des plus grands orateurs de l'opinion libérale. Il a laissé une histoire inachevée des guerres de la Péninsule.


Le général Foy
(d'après Hersent).

FOYER (*Mar.*). Du lat. *focus.* Feu qu'on allume la nuit sur une hauteur pour servir de guide aux vaisseaux.

FRAGA. Ville de la province de Huesca, en Espagne. Les Maures y battirent Alphonse Ier, roi de Navarre et d'Aragon, en 1134.

FRAÎCHE (*Mar.*). Se dit quelquefois pour brise.

FRAÎCHEUR (*Mar.*). Vent très-faible qui suit ou qui précède le calme.

FRAÎCHEUR DE M. DE VENDÔME. Proverbe militaire dont voici l'origine. Le duc de Vendôme, qui fit la guerre de la succession, avait une telle antipathie pour le repos et la mollesse, que la température la plus élevée ne l'arrêtait jamais dans ses marches. Aussi les soldats avaient-ils l'habitude de dire, pour exprimer un soleil ardent, que c'était la *fraîcheur de M. de Vendôme*; comme ils disaient le *brouillard de M. de Vendôme* pour parler des plus fortes pluies.

FRAÎCHIR (*Mar.*). Se dit du vent qui devient plus fort.

FRAIS (*Mar.*). On appelle *vent frais*, celui qui est d'une force médiocre et bon pour faire route. On dit aussi *joli frais, beau frais, bon frais, grand frais*, pour exprimer les différentes forces du vent.

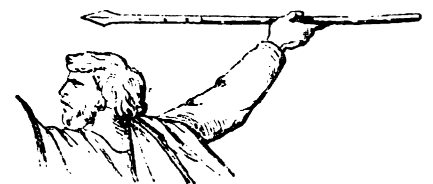
FRAISE. Rang de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification, vers le milieu du talus, et qui présentent la pointe à l'ennemi.


Fraise.

FRAISEMENT. État d'une fortification garnie d'une fraise.

FRAISINE. Se disait anciennement d'une lance de combat dont la hampe était de frêne (*fraisne*).

FRAMÉE. Arme dont les Francs et les Germains faisaient usage, et qui disparut vers le septième siècle. On ne sait rien de certain aujourd'hui sur sa forme : quelques auteurs en font une épée à deux tranchants; d'autres, et c'est le plus grand nombre, disent que c'était un long javelot; plusieurs enfin en font un maillet d'armes; on l'a aussi confondu avec la francisque. (*Voy.* ce mot.)


Soldat germain armé de la framée
(d'après la colonne Antonine).

FRANC (*Mar.*). Du celt. *franq*, libre, dégagé. On appelle *vent franc*, celui dont la direction est telle, que le bâtiment peut, les voiles étant orientées obliquement à la quille, suivre la route déterminée. La pompe est *franche*, lorsqu'elle a jeté toute l'eau de la cale. On gouverne à *barre franche*, quand il n'y a ni roues, ni palans pour cet objet, et que la barre du gouvernail est tenue à la main avec un seul cordage, dit raban de barre, qui fait dormant le long du bord. On dit aussi *franche bouline*, au lieu de grasse bouline.

FRANCAVILLA. Ville de la Terre d'Otrante, Italie. La bataille de Francavilla fut livrée entre les impériaux et les Espagnols, le 20 juin 1719. La victoire y demeura indécise.

FRANC-BORD. Se dit, en termes de fortifications, de l'espace situé entre le pied du talus extérieur d'un parapet et le sommet de l'escarpe.

FRANC-BORD (*Mar.*). Revêtement extérieur d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la préceinte.

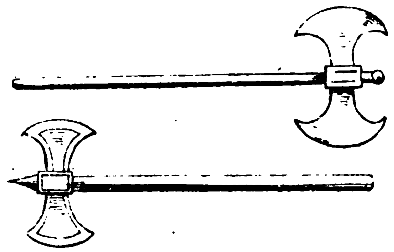
FRANC-FILIN ou **FRANC-FUNIN** (*Mar.*). Cordage dont la grosseur varie de 0m,108 à 0m,241. Il est du premier brin, non goudronné afin d'être plus souple et plus fort, et sert aux apparaux des ports.

FRANCFORT-SUR-L'ODER. En 1759, le roi de Prusse fut battu près de cette ville par les Russes et les Autrichiens que commandaient le feld-maréchal Soltikoff et le baron de Lowdon; il laissa 20 000 hommes sur le champ de bataille.

FRANCHIR (*Mar.*). *Franchir la lame*, c'est s'élever sur la lame et la franchir aisément; *franchir la pompe*, c'est enlever l'eau qui se trouve dans le bâtiment. Le vent *franchit* quand sa direction éprouve un changement favorable à la route d'un vaisseau.

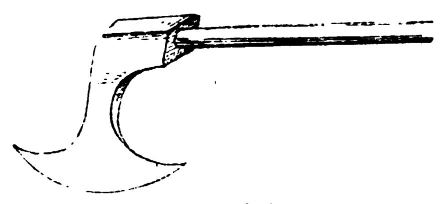
FRANCISATION (*Mar.*). Acte qui constate qu'un navire est ou est devenu français.

FRANCISQUE. La *francisque* est ainsi nommée parce qu'elle était plus particulièrement l'arme des Francs. Les historiens l'ont constamment désignée comme une hache à deux tranchants, *bipennis*; la figure ci-dessous en représente



Francisques à deux tranchants
(d'après un trophée de la colonne Antonine).

deux d'après un trophée de la colonne Antonine, composé de dépouilles de Germains; cependant, jusqu'à présent, les découvertes archéologiques n'ont fourni que des *francisques* à un tranchant. Nous donnons le dessin d'une francisque conservée au Musée d'artillerie; la forme géné-



Francisque simple
(d'après le Musée d'artillerie).

rale la projette en avant; elle s'emmanche verticalement, par une douille à manche droit, comme les haches modernes. C'est avec une francisque que Clovis fendit la tête du soldat qui, à la prise de Soissons, avait brisé d'un coup de la sienne un vase qu'il disputait au monarque. « Au moment où les Francs entendent le signal, dit Procope, ils s'avancent, et au premier assaut, dès qu'ils sont à portée, ils lancent leur hache contre le bouclier, le brisent, puis sautent l'épée à la main sur leur homme, qu'ils tuent. » (*Voy.* FRAMÉE.)

FRANÇOIS Ier. Roi de France, né à Cognac en 1494, mort en 1547. Fils de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, et de Louise de Savoie, arrière-petit-fils de Valentine de Milan, il succéda en 1515 à Louis XII, mort sans enfant mâle. Il battit, l'année même de son avénement au trône, les Suisses à Marignan; fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525; recommença, dès qu'il fut libre, la guerre contre Charles-Quint; et signa une paix honteuse à Crespy, en 1544. Ce prince traitant, en 1515, avec les Suisses qui lui demandaient une somme exorbitante, termina ainsi la lettre par laquelle il souscrivait à l'accommodement : « Un roi ne doit point hasarder le sang de ses sujets, ni verser celui de ses ennemis, lorsqu'il peut racheter l'un et l'autre avec de l'argent. » Vaincu à Pavie, il écrivit à la reine mère une lettre que les historiens de l'époque résumèrent en cette phrase : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur,* » phrase qui a conquis une grande célébrité, mais qui n'existe pas littéralement dans l'autographe que l'on conserve à la Bibliothèque impériale. Voici la lettre du prince à sa mère :



François Ier
(d'après une médaille).

« Madame, pour vous faire sçavoir le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur, et la vie qui est sauve; et pour ce qui est de vostre adversité, cette nouvelle vous sera un peu de reconfort; j'ai prié que l'on me laysast vous escrire cette lettre, ce que l'on m'a aisément accordé, vous suppliant de vouloir prendre l'extrémité vous mesme, en usant de vostre accoutumée prudence. Car j'ay espérance à la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous recommandant vos petits-enfants, les miens, en vous suppliant faire donner leur passage à ce porteur pour aller et retourner en Espagne; car il va devers l'empereur pour sçavoir comment il vouldra que je sois traité. Et sur ce va me recommander très humblement à votre bonne grâce, votre très humble et très obéissant fils. » FRANÇOIS. »

Lorsque ce monarque fut fait prisonnier, il remit son épée au marquis de Lannoy et lui dit : « Seigneur don Charles, voilà l'épée d'un roi qui mérite de la louange, puisque avant que de la perdre, il a répandu avec elle le sang de plusieurs des vôtres. Il n'est pas prisonnier par lâcheté, mais par manque de bonne fortune. »

FRANCS. Sidoine Apollinaire parle ainsi des Francs : « Ce sont des hommes de haute taille,

vêtus d'habits fort étroits. Ils ont une espèce de baudrier ou de ceinturon qui les serre par le milieu du corps. Ils jettent leurs haches, lancent avec une force merveilleuse leurs javelots et ne manquent jamais leur coup. Ils manient leurs boucliers avec beaucoup d'adresse, et s'élancent avec tant d'agilité qu'ils semblent aller plus vite que leurs javelots. Ils s'adonnent à la guerre dès leur enfance; si le nombre des ennemis les accable, ils affrontent la mort sans faire paraître la moindre épouvante. Ils tiennent ferme, et leur valeur paraît peinte sur leur visage, même après leur mort. » Sidoine Apollinaire dit encore, à propos de la manière dont les Francs combattaient: « Pour eux, c'est un jeu de lancer par les airs les haches rapides, en fixant d'avance la place où elles doivent frapper; pour eux, c'est un jeu de faire tourner rapidement leurs boucliers, de devancer par leurs bonds impétueux les lances qu'ils ont jetées et d'arriver avant elles sur l'ennemi. »


Soldat franc
(d'après le P. Daniel).

Agathias donne à son tour la description suivante des troupes franques, en parlant de celles qui furent vaincues par Narsès à la bataille de Casilin, en 554 : « Les Francs ignorent, dit-il, l'usage des cuirasses et des brassards. La plupart ont la tête désarmée, bien peu portent des casques. Ils sont entièrement nus jusqu'à la ceinture. Le reste de leur corps est couvert de peaux ou d'étoffes de toile. Ils n'ont guère de cavalerie, parce que, dès leur première jeunesse, ils sont accoutumés à se battre à pied. Ils portent au côté gauche l'épée et le bouclier. Ils n'ont ni frondes, ni dards, ni arcs, ni flèches, ni armes propres à lancer des traits, mais ils ont des haches à double tranchant et des javelots garnis entièrement de lames de fer, avec lesquels ils combattent de près ou qu'ils peuvent lancer au besoin. La pointe du javelot est armée de crochets aigus et recourbés en forme d'hameçon. Lorsque le javelot a pénétré dans un bouclier, comme il est impossible de l'arracher à cause des crochets, ou de le couper à cause des lames de fer dont il est revêtu, le Franc qui l'a jeté s'élance, met le pied sur l'extrémité du javelot, qui traîne à terre, et, appuyant de tout le poids de son corps, force son ennemi à baisser le bras et à se découvrir ainsi la tête et la poitrine. » Agathias commet toutefois une erreur lorsqu'il dit que les Francs ne se servaient ni d'arcs ni de flèches; car on voit d'abord par deux titres de la loi salique que l'on punissait quiconque avait blessé un homme avec une flèche empoisonnée, ou lui avait coupé le second doigt employé à bander l'arc; et un des capitulaires de Charlemagne s'exprime ainsi au sujet de l'armement des troupes : « Le comte veillera à ce que les armes ne manquent point aux soldats qu'il doit conduire à l'armée; il aura soin qu'ils aient une lance, un bouclier, un arc, deux cordes, douze flèches et en outre des cuirasses et des casques. »

FRANCS-ARCHERS. L'arc est une des armes qui figurent le plus anciennement dans notre histoire. Cependant, les archers à cheval ou à pied furent quelque temps négligés et remplacés par les arbalétriers, jusqu'à ce que la supériorité de la milice anglaise sur la nôtre, et la brillante renommée des archers écossais entrés au service de France, eussent remis l'arc en faveur. On songea même à donner un nouveau lustre à cette arme par le choix de ceux qui en feraient usage, et les Rôles, à partir de la seconde moitié du quatorzième siècle, nous apprennent que le plus grand nombre des archers se recrutait alors dans le corps de la noblesse. Charles VII ordonna aussi, en 1448, que chaque paroisse du royaume choisît un homme robuste qui se tînt prêt en tout temps à entrer en campagne, armé d'un arc, de flèches et d'une dague. A l'armée, ces archers recevaient une paye de quatre livres par mois; en disponibilité on les exemptait de la taille et des autres charges.


Franc-archer (1448)
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

C'est en vertu de cette franchise qu'ils prirent le nom de *francs-archers*, auquel on substituait quelquefois, par dérision, celui de *francs-taupins*, parce qu'on les employait souvent à creuser des mines. L'armure complète d'un franc-archer se composait de la *salade* ou casque léger; de la *jacque*, vêtement rembourré de coton; de la *brigandine*, corselet formé de lames de fer; de la *vouge*, épieu de la longueur d'une hallebarde et dont le fer ressemblait à un carreau; de la *rondelle*, bouclier rond; de la *trousse*, espèce de carquois rempli

de flèches au nombre d'au moins dix-huit; de la *dague* (long poignard) et enfin d'une *épée*. Louis XI porta le corps des francs-archers à 1 600, et leur donna quatre capitaines généraux ayant eux-mêmes un chef supérieur; puis il les supprima en 1480 pour les remplacer par des Suisses et des lansquenets allemands. Lors de la formation de ses compagnies d'ordonnance en 1579, Henri III prescrivit que nul ne pourrait être gendarme qu'il n'eût été archer ou chevau-léger; ni archer qu'il ne fût noble de race.

FRANCS-TAUPINS. *Voy.* FRANCS-ARCHERS.

FRANCS-TIREURS. Nom sous lequel on désignait, au siége de Sébastopol, les soldats français qui, placés dans les fossés d'embuscade, y restaient à l'affût depuis le point du jour jusqu'à la nuit, pour ajuster ceux des ennemis qui se montraient, soit aux embrasures des remparts, soit en tout autre lieu où ils offraient un point de mire. Cette dénomination de *francs-tireurs* avait déjà été prise, durant les guerres de la république, par certains corps d'infanterie légère.

FRANC-TILLAC (*Mar.*). Pont le plus élevé et quelquefois le seul d'un navire. Il reçoit aussi les noms de *pont-sur-gueule* ou *pont-courant*.

FRANKLIN (Sir JOHN). Marin anglais. Il entreprit, en 1844, d'aller à la découverte du passage du nord-ouest; mais depuis son départ on ne reçut de lui aucune nouvelle. Cependant, John Rae découvrit, en 1854, aux environs de la baie d'Hudson, les débris de l'équipage du capitaine Franklin, d'où l'on peut naturellement conclure qu'il a dû périr de froid et de faim vers 1850, au milieu des glaces polaires. Lady Franklin a fait, avec un zèle et une persévérance admirables, les frais de plusieurs expéditions à la recherche de son époux. (*Voy.* BELLOT.)



Franklin
(d'après un médaillon de David d'Angers).

FRANKSTADT. Ville de la régence de Posen, royaume de Prusse. Les Suédois, commandés par Renzchildt, y battirent les Saxons et les Russes, le 13 février 1706. Ces derniers étaient sous les ordres du célèbre Schulembourg. Les vaincus perdirent 7 000 morts, 8 000 prisonniers, 32 pièces de canon, 4 mortiers, 11 000 mousquets et un grand nombre d'étendards.

FRAPPER (*Mar.*). Du bas lat. *frappare*. Se dit pour amarrer, lier; mais ne s'emploie guère que pour désigner un amarrage momentané, comme celui d'une bosse sur un câble.

FRATER (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne à bord le marin dont la fonction consiste à raser les hommes de l'équipage.

FRATERNITÉ D'ARMES. Cette coutume remonte aux temps les plus reculés, puisqu'on en trouve des traces dans la Grèce homérique. Chez les Germains, les frères d'armes se bornaient à échanger leurs armes; mais le christianisme consacra ce lien par la communion eucharistique faite en commun. Le prêtre recevait les serments des frères d'armes et partageaient l'hostie entre eux; les contractants s'obligeaient à se défendre dans le péril, à se soutenir envers et contre tous, à tout sacrifier pour se protéger mutuellement. Du Guesclin et Clisson s'étaient juré fraternité en touchant les saints Évangiles. La fraternité d'armes existe encore chez les Arabes, chez les Kabyles et autres peuplades de l'Algérie.

FRÉDÉRIC II. Surnommé *le Grand*, roi de Prusse, né à Berlin en 1712, mort en 1786. Il engagea, en 1775, la guerre dite de *Sept ans*, dans laquelle il avait contre lui la France, l'Autriche, la Saxe, la Suède et la Russie. L'Angleterre seule était soi-disant son alliée, mais il avait peu à compter sur les promesses de cette nation, dont l'intervention fut en effet à peu près nulle. Frédéric s'opposa du reste avec courage aux attaques de ses adversaires, et obtint même dans l'origine quelques succès sur eux, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût d'abord expulsé d'une grande partie de ses États; cependant il devint redoutable à son tour, après avoir anéanti à Rosbach, en 1757, les armées française et autrichienne que commandait le maréchal de Soubise. Il reconquit alors tout ce qu'il avait perdu, et fit signer, en 1763, une paix qui lui garantît la possession de la Silésie. Ce souverain n'était pas seulement un de ces princes pour lesquels de bons généraux recueillent de la gloire : il était général lui-même, et il introduisit parmi ses troupes une discipline et une instruction inconnues jusqu'à lui dans les armées.



Frédéric II
(d'après un portrait du temps).

Frédéric a dit : « La valeur et l'adresse se trouvent également chez les voleurs de grand chemin et chez les héros; la différence qui existe entre eux, c'est que le conquérant est un voleur illustre, et que le voleur est un faquin obscur : l'un reçoit des lauriers pour prix de ses violences et l'autre la corde. » Il y avait au surplus deux hommes dans le monarque prussien : l'homme politique et le philosophe. Le premier faisait de la diplomatie et de la guerre comme tous les souverains, le second écrivait ce qui précède; mais, dans ses deux rôles, l'ami

de Voltaire montra autant d'habileté de mise en scène que d'esprit naturel.

FREDERICKSBURG. Ville de l'État de Virginie. Le 13 décembre 1862, une grande bataille se donna sous ses murs, entre les fédéraux (Amérique du Nord), commandés par le général Burnside, et les confédérés (Amérique du Sud), commandés par le général Lee. La victoire resta à ce dernier. L'armée confédérée était retranchée dans des positions fortes, et l'armée fédérée l'attaqua parce qu'elle la croyait épuisée par la faim et les maladies.

FREDERIKSHALD ou **HALDUN.** Ville de Norvége, située sur le Skager-Rack. Elle est renommée pour sa belle défense contre les Suédois en 1665. C'est au pied de la forteresse de Frederiksteen, qui la protége, que Charles XII fut atteint mortellement d'une balle en 1718.

FREDERIKSWORN. Ville forte de Norvége, située sur le Skager-Rack. On y trouve les chantiers militaires les plus importants du royaume.

FRÉGATE (*Mar.*). Du catal. *frégata*, dérivé



Frégate du XVIIIe siècle
(d'après Ozanne).

d'*aphracta*, sans couverture. Bâtiment de guerre à un seul pont ou batterie entière, et qui vient,



Frégate du XIXe siècle.

par son importance, immédiatement après le vaisseau de ligne. Les frégates sont désignées par le nombre de leurs bouches à feu, ou par le calibre des canons dont leur batterie est armée. Les plus fortes portent de 30 à 44 canons de *trente*, et pareil nombre au moins de caronades aussi de *trente*, réparties sur les gaillards; les moins fortes ont 18 canons et 24 caronades. Ce bâtiment peut porter de 650 à 850 tonneaux; et son tirant d'eau est de 6 mètres. Dans les armées navales, les frégates se tiennent sur les ailes ou en avant, pour éclairer la marche; dans les combats, elles transmettent les ordres et les signaux; et elles empêchent les vaisseaux désemparés de tomber au pouvoir de l'ennemi. On les emploie en outre pour escorter les flottes marchandes. On donnait aussi autrefois le nom de *frégate* à tout navire à trois mâts qui avait une marche supérieure.

FRÉGATE CUIRASSÉE. On appelle ainsi la frégate dont les bords, au-dessus de la ligne de flottaison, sont blindés ou revêtus de plaques de



Frégate cuirassée.

métal. Un article d'un journal anglais, le *Morning Advertiser*, nous apprend qu'un vaisseau cuirassé avait déjà été construit en 1530.

« Dans une des dernières séances de l'Institut archéologique de Londres, dit ce journal, M. le capitaine Windus, de la marine royale anglaise, a lu un mémoire sur la remarquable caraque ou galère de guerre équipée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et décrite par Bosio, l'historien de l'ordre, laquelle avait été blindée en plomb pour la défendre contre les boulets. Ce navire fut construit à Nice, en 1530, et faisait partie de la grande escadre envoyée par l'empereur Charles V contre Tunis, afin de secourir, contre Barberousse, Muley-Hassan, détrôné. Le célèbre André Doria commandait l'expédition; après un siége de quelques jours Tunis fut enlevé d'assaut. La caraque, nommée *Santa-Anna*, dut contribuer beaucoup à la prise de la ville; elle avait six ponts, une nombreuse et puissante artillerie; son équipage se composait de trois cents hommes. Il y avait à bord une chapelle spacieuse, une sainte-barbe, une salle de réception et une boulangerie où l'on cuisait quotidiennement, ce qui, dit Bosio, permettait d'avoir sans cesse du pain frais. Mais ce qu'il y avait de plus sin-

gulier dans sa construction, c'était sa cuirasse de plomb fixée par des boulons d'airain, appareil auquel le chroniqueur attribue la sécurité du navire, qui ne fut pas endommagé par les projectiles, quoique souvent engagé dans l'action. Le capitaine Windus, après avoir souligné divers détails de la construction de ce navire, tels que sa quille, dénonçant un grand progrès, fait observer combien est remarquable ce fait, que tandis que les qualités des navires cuirassés et blindés invulnérables font tant de bruit dans les deux hémisphères, tandis qu'on y prône si fort les avantages du fer sur le bois, on découvre qu'un immense navire a existé il y a trois cents ans, lequel était pourvu non-seulement du même appareil de protection regardé comme une ingénieuse invention des temps modernes, mais aussi d'un appareil aussi résistant, contre les projectiles d'alors, que les cuirasses de *la Gloire* ou du *Warrior* le sont contre les projectiles d'aujourd'hui. Le capitaine Windus a fait remarquer encore qu'une image de cette grande caraque se voit au milieu des anciennes fresques du palais des Hospitaliers, à Rome, et il a terminé en donnant les résultats de quelques expériences qu'il a faites au sujet de la résistance que le plomb, en tant que cuirasse, oppose aux coups de fusil. »

On sait d'ailleurs qu'en 1813 les Américains construisirent aussi un navire blindé, appelé d'abord le *Demologos*, et qui reçut ensuite le nom de *Fulton*; enfin, en 1829, ils eurent encore le *Fulton II*, batterie flottante plus formidable, qui continue à figurer dans la flotte des États-Unis.

Dans la séance de l'Académie des sciences du 23 février 1863, un de nos marins les plus distingués, M. le contre-amiral Pâris, s'exprimait ainsi :

« La marine vient d'éprouver des changements dans toutes ses parties, et, après avoir modifié l'ancien vaisseau pour lui permettre de parcourir toutes les mers avec un surcroît de vivres, on a vu apparaître des navires à vapeur, d'abord entraînés par des roues à aubes, puis par l'hélice, qui a produit le vaisseau de guerre à vapeur. Enfin les navires cuirassés viennent de changer toutes ces conditions d'une manière plus radicale encore. De sorte qu'en moins de quarante ans la génération actuelle a vu paraître sur les mers quatre marines ne présentant entre elles que des analogies générales.

« Les perfectionnements de l'artillerie ont exercé une grande influence sur les constructions navales, en ce qu'on a produit des obus dont un petit nombre détruirait un vaisseau, comme le sanglant épisode de Sinope et la prompte destruction du *Cumberland* l'ont prouvé. De telles armes ne laisseraient pas aux combattants le temps de vider les questions dont ils sont les champions. On a donc repris d'anciennes expériences sur les tôles, et reconnu qu'il fallait au moins 0m,10 de fer appliqué sur du bois pour résister aux boulets. Le premier essai par la France fut celui des batteries flottantes, que la volonté éclairée de l'empereur fit construire, malgré les difficultés inhérentes au faible tirant d'eau nécessaire pour attaquer Cronstadt. Les premières armes de ces batteries furent employées devant le fort de Kinburn, et elles prouvèrent aussitôt aux marins que le temps des bâtiments de guerre en bois était terminé.

« Mais il fallait avoir des navires de mer au lieu de ces caisses informes qu'on avait dû traîner en Crimée pendant la belle saison. M. Dupuy de Lôme, déjà connu par la construction du *Napoléon*, construisit la *Gloire*, qui ouvrit la quatrième période de la marine.

« De nouvelles difficultés se présentèrent, car il ne suffisait pas de retrancher les mâts et les ponts supérieurs avec leurs canons pour les remplacer par un poids égal de plaques; ce n'eût convenu qu'à une mer calme; mais avec des vagues, tout est entraîné par leur mouvement, et chaque poids du navire exerce des réactions inappréciables, suivant sa position : ainsi, tandis que de vastes chaudières ou des câbles reposent sur des plates-formes dans la cale, il faut couvrir les canons de cordes, parce qu'ils sont plus éloignés du centre de rotation, et malgré ces précautions il y en a eu qui ont été jetés à la mer. Il en résulte que les 1000 tonneaux que pèse une cuirasse extérieure influent beaucoup plus sur les qualités nautiques d'un navire que la distribution des poids sur les ressorts et sur les essieux d'une voiture.

« La cuirasse est formée de plaques de fer aussi doux que possible, tenues par des boulons ou des vis à bois; les longues plaques situées au-dessus et au-dessous des sabords servent seules à la liaison du navire au moyen des clefs qui les unissent. En France, on donne 0m,10 d'épaisseur en haut, et 0m,12 à la flottaison et au-dessous. En Angleterre, on a adopté 0m,125, et les inventeurs de canons prétendent qu'ils perceront cette épaisseur; mais s'ils y parviennent dans des expériences, il est douteux que leurs pièces elles-mêmes résistent au tir prolongé nécessaire entre de tels navires.

« On a différé sur les matériaux employés à la construction du bâtiment lui-même : les Anglais ont adopté le fer; nous, le bois. Le premier permet de très-grandes constructions; il dure plus, mais il fait perdre une partie de la marche par les herbes et les coquilles qui, en peu de temps, s'attachent à sa surface et exigent des passages au bassin, ainsi que de nouvelles peintures au minium. Son plus grand défaut est de souffrir beaucoup des boulets, qui, s'ils atteignaient au-dessous de la cuirasse quand le navire roule, causeraient sa perte, en dépit des nombreuses cloisons établies pour maintenir l'eau. Le bois a l'avantage d'être, pour le moment, assorti aux ressources de la France et de craindre beaucoup moins les voies d'eau par les

boulets sous la cuirasse; mais celle-ci souffre de l'action galvanique du doublage en cuivre rouge, qui ronge le fer, surtout près de la flottaison, et avec une activité dont il y a déjà lieu d'être préoccupé. La présence du bois a été reconnue nécessaire pour soutenir les plaques, même sur la tôle du navire en fer; elle a été prouvée par l'effet d'un boulet, qui, entré par un sabord du *Trusty*, a pris le côté opposé à revers, c'est-à-dire en rencontrant d'abord le bois et en arrachant un mètre carré de plaque. En France, nous avons construit une frégate en fer : c'est la *Couronne*, qui est entièrement cuirassée, ainsi que la *Gloire*, l'*Invincible* et la *Normandie*.

« Ces frégates ont 34 canons protégés, qui, par le fait, coûtent chacun 176 500 francs; elles n'ont pas un seul point vulnérable et détruiraient à merci tous les navires en bois qu'elles rencontreraient. Le *Warrior*, au contraire, a une coque en fer; mais la moitié seulement de sa longueur est cuirassée; il a 28 canons protégés qui valent chacun 312 500 francs; et 22 autres, qui sont dans des parties tellement vulnérables, qu'il n'y a pas lieu de les compter. De plus, la barre, la roue, le gouvernail, l'étambot et le haut du cadre de l'hélice sont entièrement exposés aux coups, et ces parties vitales seraient promptement détruites par un navire protégé de toutes parts.

« On peut donc affirmer que c'est en France que cette nouvelle question maritime a été le mieux résolue, puisque la cuirasse complète est maintenant adoptée sur des constructions étrangères, telles que le *Northumberland*, et deux autres de 122 mètres de long, pesant au moins 11 000 kilos et devant coûter 12 millions de francs.

« Il est curieux de connaître pourquoi on arrive forcément à des dimensions et à des dépenses aussi exagérées, et pourquoi les 40 canons de ces nouveaux bâtiments coûteront si cher relativement aux 34 de la *Gloire*. C'est que, dans un navire, chaque qualité a un poids, et par suite un prix : ainsi les canons, les munitions et l'équipage sont la force; les plaques, leur épaisseur et leur étendue représentent la sécurité; la hauteur des sabords, la facilité du tir. La vitesse est l'élément le plus lourd et le plus cher, en ce que la force de la machine augmente en raison du cube du sillage. Il faut une machine huit fois aussi forte pour parcourir un espace dans la moitié du temps, et cela en brûlant quatre fois autant de charbon : ainsi l'approvisionnement de combustible est en raison de la longueur du trajet et du carré de la vitesse. Enfin, comme il faut que le navire porte tout ce qui précède, il devient plus grand et plus lourd lui-même. D'après cela, on peut dire que le type *Gloire* est la solution du problème maintenu dans les limites rationnelles, et si on voulait faire des navires plus petits, il faudrait les dépouiller de leurs qualités, et en venir, soit à la protection imparfaite du *Warrior*, soit à la lenteur de marche des batteries flottantes.

« La position des poids est la plus grande différence entre les anciens vaisseaux et les nouveaux; au lieu d'étages de canons et de mâts élevés, on porte de lourdes plaques; c'est le manteau de plomb des damnés du Dante. L'excès de stabilité, pour résister aux effets obliques des voiles et même aux méprises, n'est plus nécessaire; on ne chavirera pas avec trois petites voiles goëlettes, auxquelles il a fallu se réduire, parce que, dans un combat, l'ancien attirail de cordes et de vergues eût été un danger imminent, en ce que toute corde tombée est aspirée dans le tourbillon de l'hélice, tournée par 3 000 à 4 000 chevaux, et en appelle d'autres de manière à s'entortiller d'une manière inextricable autour des ailes et à annuler l'action du propulseur, comme on en a eu déjà des exemples. Mais il faut que le nouveau navire roule le moins possible, parce que, sans cela, ses coups ne sont pas plus à craindre que ceux d'un chasseur ivre, et que le défaut de la cuirasse n'est qu'à deux mètres sous l'eau. On se figure peu la surface de carène qui émerge à chaque coup de roulis, lorsque, après avoir soulevé un. côté et imprimé le mouvement de rotation à toute la masse, la vague le laisse en l'air pour passer et agir à l'opposé. Quant au mouvement longitudinal connu sous le nom de tangage, il y a lieu d'observer qu'une vague est une petite colline mobile, qui, à son arrivée, ne soulève l'avant que si celui-ci présente, au-dessus de la flottaison ordinaire, un assez grand volume pour produire, par son déplacement accidentel, un effort de bas en haut capable de remuer et faire osciller les 5 600 000 kilogrammes que pèse le navire, et cela dans le court espace de une ou deux secondes. Si ce volume n'est pas suffisant, l'eau passe par-dessus et tombe en partie dans le navire, d'où les pompes seules peuvent l'extraire. Il faudra donc couvrir ces navires d'une sorte de toiture déversant l'eau à l'extérieur avec facilité, comme les paquebots légers et rapides ont été forcés de le faire pour percer les vagues comme une flèche. Pour eux, c'est le temps qui manque pour franchir la crête des vagues; pour le navire blindé, c'est en partie la force; l'une et l'autre cause agissent s'il lutte contre une grosse mer.

« A ces considérations spéciales il convient peut-être d'en ajouter une autre également importante : en quoi ces navires modifieront-ils les guerres marines, puisque la perfection des obus en fait une nécessité? Cette question est très-difficile à résoudre, et si ces bâtiments sont considérés en présence les uns des autres, ils modifieront toute la tactique navale, et leur invulnérabilité a fait penser à employer le choc de leur masse. Ils feront disparaître les navires en bois de la surface des mers; mais ils arriveront à se détruire mutuellement, car il faut admettre comme un axiome qu'il faut craindre

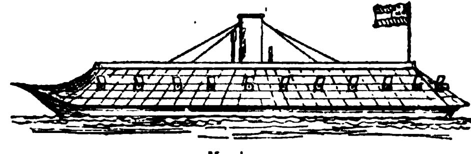
ses semblables, et qu'entre semblables la force est au nombre, c'est-à-dire au budget le plus élevé. Ce qu'ils présentent de plus nouveau est le changement en leur faveur de la force relative de la terre et de la mer, et ils viennent se placer sur un pied d'égalité dont le vaisseau en bois était très-éloigné. Les escadres combinées n'ont fait qu'une diversion contre Sébastopol, tandis que les trois batteries, avec leurs onze canons battants chacune, sont venues se poster à petite distance et ont réduit Kinburn. D'après cela, il n'y a plus de rades fermées, plus de villes du littoral protégées, puisque ces navires lancent des projectiles à 5 000 mètres de distance et ne les craignent pas à moins de 100 mètres. Les débarquements, déjà rendus si difficiles par l'adoption des machines à vapeur, le sont devenus encore plus, car si on renfermait mille hommes ou cent chevaux dans un de ces navires, qui dès lors serait trop encombré pour employer ses canons, il faudrait en sortir pour aller à terre dans des canots.

« De plus, la disparition forcée des voiles entraîne à faire les trajets entiers à la vapeur, et comme on n'a que cinq ou six jours à onze ou douze nœuds, ou dix ou douze jours à huit nœuds, on ne saurait aller loin sans posséder des dépôts de charbon en pays amis. Il en résulte que jamais la guerre maritime n'aura été plus localisée.

« D'après ces conditions générales, il est difficile d'établir ce qui est le plus avantageux à la France; mais, quelles que soient les conséquences à venir, il y a lieu de remarquer que nous sommes tellement en avance sur les autres nations, qu'il en résulte pour le moment une supériorité marquée. Tel est à peu près l'état de la marine actuelle; il est impossible de dire combien il durera, tant les nations font de dépenses et d'efforts pour améliorer leur matériel naval. »

La démonstration pratique des avantages de la cuirasse a été donnée le 8 mars 1862, par le combat, aux États-Unis, entre la frégate *le Merrimac* et la batterie *le Monitor*. Voici en quels termes M. Cucheval-Clarigny a rendu compte de cette lutte :

« Le samedi 8 mars, vers une heure de l'après-midi, les vigies de la côte de Maryland firent entendre le canon d'alarme pour avertir la flotte fédérale d'être sur ses gardes. Deux grands paquebots à vapeur, le *James-Town* et le *York-Town*, que les confédérés avaient revêtus de fer, descendaient le fleuve; ils étaient précédés par une masse informe d'où s'échappait de temps en temps une colonne de fumée, et que surmontait un drapeau aux couleurs confédérées; on aurait dit une maison dont le toit seul aurait dépassé le niveau de l'eau. Cette masse était *le Merrimac*, une des quatre grandes frégates de 42 canons que les Américains avaient construites en 1855. Elle était tombée au pouvoir des confédérés avec l'arsenal maritime de Norfolk, et on croyait qu'elle avait été brûlée. Il n'en était rien. Les confédérés l'avaient rasée


Merrimac.

et recouverte d'une cuirasse; et le *Nashville*, qui venait de forcer le blocus, lui avait apporté d'Angleterre un certain nombre de canons Armstrong. Elle sortait du port pour faire ses premières armes.

« Le tambour appela à leur poste les équipages du *Congrès* et du *Cumberland;* mais on n'éprouvait à l'aspect du monstre marin d'autre sentiment que de la curiosité. Dès que le *Merrimac* fut à portée, le *Cumberland* fit feu de ses plus forts canons; les boulets portèrent en plein, mais ils ricochèrent aussitôt et se perdirent dans le fleuve. Le *Merrimac* ne répondit pas; il déchargea en passant une bordée sur le *Congrès*, qui était à 300 mètres en avant du *Cumberland*, et se dirigea à toute vapeur sur ce dernier. Il reçut à 100 mètres toute la bordée du *Cumberland*; mais les boulets, dit un témoin oculaire, ricochèrent sur la cuirasse sans plus d'effet que des pois lancés par une sarbacane. A 40 mètres, une décharge du *Merrimac* balaya le pont du *Cumberland;* puis, après avoir reculé quelque peu, la frégate cuirassée revint de toute sa vitesse sur la corvette fédérale, et un éperon qu'elle portait à l'avant, et qui était invisible au-dessus de l'eau, entra dans les flancs du *Cumberland* et y fit une trouée de plusieurs pieds. L'eau entra avec tant de force dans la corvette, que l'équipage comprit que tout était perdu. Il continua néanmoins à combattre; mais le *Merrimac*, après avoir dégagé son éperon, revint sur sa proie et l'ouvrit cette fois à l'avant. La corvette coula immédiatement. Sans daigner l'achever, le *Merrimac* se dirigea vers le *Congrès;* mais cette frégate était déjà désemparée par sa lutte contre le *James-Town* et l'*York-Town*; elle faisait eau, et elle se rendit. Les confédérés y mirent le feu après avoir fait l'équipage prisonnier.

« Cependant le *Minnesota* et le *Saint-Laurent* avaient chauffé pour venir en aide au *Cumberland;* mais, en voulant franchir la barre, ils touchèrent. Le *Merrimac*, qui allait au-devant d'eux, toucha à son tour, et tout se réduisit à une canonnade sans grand effet à un mille de distance. Quand le *Merrimac* eut été remis à flot par les autres bâtiments confédérés, il était déjà sept heures du soir, et la prolongation du combat était impossible. Le *Merrimac* se retira donc sous la protection des batteries confédérées.

« Le dimanche matin, le *Merrimac* redescendit le fleuve, pour faire subir au *Minnesota*, qui n'avait pu se remettre à flot, le même sort qu'au

Cumberland; mais il aperçut entre la frégate et lui un nouvel adversaire qui était arrivé pendant la nuit. C'était la batterie cuirassée le *Monitor*, construite sur les plans du capitaine Erickson. Les deux bâtiments cuirassés commencèrent à se canonner à un mille de distance et échangèrent une foule de bordées sans s'endommager. Au bout d'une heure et demie, ils étaient bord à bord, et se canonnaient si rapidement qu'ils disparaissaient tous les deux au milieu des nuages de fumée; cependant, deux seulement des boulets du *Monitor* percèrent la cuirasse de son adversaire. Quand le vent chassait la fumée, on voyait le *Monitor* tourner autour du *Merrimac* pour tâcher de trouver un endroit vulnérable; et la distance entre les deux bâtiments n'était que de 35 à 40 mètres. Le *Merrimac* essaya de gagner le *Monitor* de vitesse afin de pouvoir se ruer sur le *Minnesota*; mais la batterie vint toujours s'interposer à temps. Dans un de ces essais du *Merrimac*, son éperon, qui avait été si fatal au *Cumberland*, atteignit en plein le *Monitor* par le travers, mais, comme le *Monitor* est tout entier revêtu de fer, ce choc effrayant n'eut d'autre effet que de lui imprimer un vif mouvement de tangage. A ce moment, les deux bâtiments étaient si près que les bouches des canons se touchaient presque: le *Merrimac* reçut enfin une avarie assez grave pour renoncer à la lutte; il fit signe aux autres vapeurs confédérés, qui vinrent le prendre à la remorque, et le reconduisirent à Norfolk.

« Tels ont été, réduits à leurs faits essentiels, ces deux engagements qui ont eu pour témoins des milliers de spectateurs attirés par le bruit de la canonnade sur l'une et l'autre rive du Potomac. La leçon qui en ressort est évidente: c'est l'impuissance des bâtiments de bois à lutter contre les bâtiments cuirassés; c'est l'action formidable de cette arme renouvelée des galères antiques, l'éperon, dont le *Merrimac* est muni, comme le *Warrior*, et, par suite, la nécessité de cuirasser tous les bâtiments de guerre; c'est enfin la force de résistance de la cuirasse. Après une lutte de plusieurs heures contre un adversaire muni des canons les plus puissants, le *Monitor* ne portait d'autres traces du combat qu'une douzaine de raies *aussi insignifiantes que des écorchures sur le visage d'un boxeur*; deux boulets avaient produit dans la cuirasse une dépression égale à la moitié de leur diamètre; quant au coup d'éperon du *Merrimac*, il avait à peine entamé la fonte à l'endroit où il avait porté. Que peuvent les plus puissants navires en présence d'une pareille invulnérabilité? Ce n'est donc pas sans raison que les Anglais disent adieu aux murs de bois de la vieille Angleterre. »

Il convient d'ajouter à la relation ci-dessus que le *Monitor* (ainsi nommé par son inventeur parce qu'il doit servir de *moniteur* pour ouvrir une nouvelle ère) est d'une construction toute particulière. Il peut s'immerger, ne recevant alors d'air que par des soupapes qui viennent s'ouvrir au-dessus de la vague, et ne présente plus, comme surface attaquable par l'ennemi, qu'une tour ou *coupole* en fer d'une épaisseur considérable. La tour est mobile sur un plateau tournant comme ceux qui desservent les locomotives et wagons, et facilitent leur mouvement de conversion. Dans cette tour sont braqués deux canons du plus fort calibre, de sorte qu'à mesure que la tour se meut circulairement ils présentent constamment leurs gueules dirigées sur le vaisseau ennemi, sans qu'il soit nécessaire de virer de bord. Ils tirent ainsi sans interruption aucune.

Depuis ce combat on a construit, à New-York, une batterie flottante, dite *batterie Steevens* ou *Hoboken*, dont M. Jules Gaudry a donné la description suivante:

« Cette batterie est un immense bâtiment à vapeur cuirassé, à surfaces fuyantes, armé d'un éperon sous-marin, immergé jusqu'à son pont et ne montrant au-dessus de l'eau que ses canons: en un mot, c'est une machine de la famille du *Monitor*, dont il rappelle la coque en forme de navette également effilée des deux bouts. Le pont est armé de huit canons formidables, abrités derrière de très-épais talus de fer, qui forment de véritables redoutes quadrangulaires. Mais ce qui distingue surtout la nouvelle batterie, c'est la grande puissance motrice sous laquelle le navire est appelé à prendre une vitesse exceptionnelle, pour tomber sur les bâtiments ennemis avec une *force vive* terrible, sans souffrir lui-même du choc, grâce à son extrême solidité et aux *cloisons étanches* qui le garnissent intérieurement.

« La *batterie Steevens* a 128 mètres de long et 17^{m},70 de large; elle a, sous le pont, 6^{m},40 de creux; son tirant d'eau reste à 4^{m},86 quand elle n'est pas armée, mais il atteint 6^{m},40 en état de combat. Son déplacement est alors de 6 000 tonneaux. Son moteur consiste en une paire d'hélices latérales placées vers l'arrière, en un point de la coque si effilée, qu'elles ne dépassent pas la maîtresse section du navire. La machine à vapeur qui commande ces hélices se compose de 8 cylindres fixes et horizontaux, en deux groupes dos à dos. Les cylindres ont 1^{m},12 de diamètre, 1^{m},06 de course, et ils doivent donner 80 coups de piston. La vapeur y sera employée à 5 atmosphères de pression initiale avec détente, et avec condensation à l'aide de 4 condenseurs accompagnés chacun de sa pompe à air pour y faire le vide. Ces pompes sont mues par des machines à vapeur spéciales; l'alimentation des chaudières, l'aérage du bâtiment, l'épuisement des eaux et les manœuvres ont auss leur moteur propre.

« Ces divers engins pèsent 550 tonnes et occupent 16 mètres de longueur dans la coque. Les chaudières occupent 23 mètres de long, et

elles ont 2 395 mètres carrés de surface vaporisante ; les soutes ou magasins renferment 900 000 kilogrammes de houille. Les ingénieurs américains espèrent que la force effective développée sera de 8 600 chevaux, c'est-à-dire, presque aussi grande que dans le *Great-Eastern*, où cette force effective égale 10 000 chevaux-vapeur. »

Mais en même temps que d'un côté l'on s'efforce de donner de plus en plus aux cuirasses des navires une consistance que l'on voudrait rendre impénétrable, la science s'occupe, d'autre part, à rechercher les moyens de briser, de transpercer ces masses de métal ; l'on ne rêve à l'heure actuelle qu'appareils sous-marins, qu'engins incendiaires, que projectiles perforants. Parmi les inventions récentes, il faut citer le procédé découvert par un habitant de La Rochelle qui, en faisant usage de la puissance électrique, peut concentrer instantanément, sur un point donné, tous les feux d'un navire de guerre, en sorte qu'aucune cuirasse, quelle que fût son épaisseur, ne saurait résister aux coups de ce tir convergent, qui frappe avec la rapidité de la foudre. Un Américain a inventé aussi un boulet propre à percer le blindage des navires cuirassés. Ce boulet, très-long, est en fer plein, et son extrémité cylindro-conique est en acier fondu. Il pénètre le fer, dit-on, aussi bien que le bois, et traverse des plaques épaisses de 4 pouces anglais, sans que sa pointe soit émoussée. Il peut encore être lancé par les pièces de canon rayées ordinaires, sans qu'il en résulte aucun danger pour la manœuvre. Enfin, en Angleterre, on se livre à des essais nombreux avec les boulets Armstrong, dont on a élevé le poids jusqu'à 300 kilogrammes. On sait néanmoins que les pièces d'artillerie, les boulets et tous les engins imaginés par l'actif inventeur qui porte ce nom sont le plus souvent, non-seulement d'un emploi peu commode, mais deviennent, trop fréquemment, aussi dangereux pour ceux qui les manœuvrent que pour ceux contre lesquels on en fait usage.

En présence de tous ces efforts de l'homme pour détruire son semblable, de toutes ces inventions qui rivalisent entre elles pour atteindre ce but, on se demande naturellement ce qui doit en résulter dans un avenir peu éloigné ; chacun est amené à poser cette même question : la guerre sera-t-elle de plus en plus meurtrière avec des chances plus décidées en faveur de tel ou tel parti ? ou bien deviendra-t-elle impossible, pour ainsi dire, grâce à l'égalité qui se produira dans les moyens d'attaque, dans ceux de défense et dans les pertes? Mais qui saurait répondre en ce moment à cette interrogation ?

FRÉGATE D'AVIS. Petit navire qui porte des paquets et des ordres à l'armée, et qui sert aussi à aller reconnaître les vaisseaux. (*Voy.* AVISO.)

FRÉGATE LÉGÈRE. Petit bâtiment de guerre qui n'a qu'un pont et porte ordinairement de 16 à 25 pièces de canon.

FRÉGATER (*Mar.*). Se disait anciennement des moyens qu'on employait dans la construction de certains bâtiments, afin d'arriver à leur donner quelque apparence d'une frégate.

FRÉGATION (*Mar.*). Bâtiment vénitien, du port de 400 tonneaux, qui ne grée pas de mât d'artimon.

FRÉGELLES. *Fregellæ.* Aujourd'hui *Ponte-Corvo*. C'était une ville du *Latium*, chez les Volsques. Dans leur guerre contre ces derniers, de l'an 495 à 376 av. J.-C., les Romains s'emparèrent de cette ville, qui se révolta ensuite, mais fut reprise en 329 et reçut une colonie romaine. Elle fut depuis détruite de fond en comble par Opimius, en 225, à la suite d'une insurrection tentée contre Rome en faveur de la cause italique.

FREIN. Du lat. *frenum*. Mors ou partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner.

FREIN (*Mar. à vap.*). Pièce qui consiste en deux ressorts circulaires qui embrassent une roue fixée sur l'arbre moteur. Le serrage graduel qu'on donne à ces ressorts, au moyen d'une vis ou d'un pignon, détermine un frottement propre à arrêter le mouvement de l'hélice affolée, lorsqu'il s'agit de mettre la machine en fonction pour augmenter la vitesse du navire, ou de changer la direction de la route. Le *frein de Prony* est un levier assujetti autour de l'arbre de rotation, au moyen d'une crapaudine et de deux écrous. On serre ceux-ci lorsque l'arbre se meut, afin d'établir une résistance, et l'on compte ensuite les pulsations.

FRÉJUS. *Forum Julii.* Ville du département du Var, située sur la petite rivière de Reiran, et qui donne son nom à un golfe formé par la Méditerranée. C'était une place importante sous les Romains ; Auguste y avait établi un arsenal pour la marine, et y entretenait une flotte pour la défense des côtes. C'est dans le petit port de Saint-Raphaël, qui est éloigné de Fréjus de 2 kilomètres, que Napoléon débarqua, en 1799, à son retour d'Égypte.

FRÉMAILLET. Sorte d'agrafe ou de fermoir qui était destiné à retenir les panaches sur le casque des chevaliers.

FRÈRES (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs aux piquets qui forment le corps ou le tour de la paradière.

FRESNAY-SUR-SARTHE. Ville de l'arrondissement de Mamers, dans le département de la Sarthe. Autrefois fortifiée, elle fut prise deux fois par les Anglais.

FRET (*Mar.*). Du lat. *fretum*, détroit. Se dit du prix du loyer d'un navire employé pour transporter les marchandises d'un port à un autre.

Le même mot désigne en outre la cargaison d'un bâtiment de commerce, ainsi que les droits acquittés à l'entrée ou à la sortie des ports. Les articles 286 à 310 du Code de commerce traitent de tout ce qui concerne le fret.

FRET ou **FRETTE.** Anneau que l'on passait au bout du fer de la lance ou de l'épée, afin de pouvoir frapper avec l'une ou l'autre de ces armes sans faire de blessure dangereuse.

FRÈTE. Flèche sans pointe, dont on se servait au moyen âge.

FRÉTEMENT, FRÉTER (*Mar.*). Action de celui qui donne un navire à louage, ou de celui qui le prend. Lorsqu'on loue un vaisseau en entier, on dit qu'il est *frété cap et queue* ou *en grand* ou *en travers*.

FRÉTEVAL. Village situé entre Bellefoge et Blois, dans le département de Loir-et-Cher. C'est dans ce lieu qu'en 1191, Philippe-Auguste tomba dans une embuscade que lui avait dressée Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre. Il y perdit ses bagages, sa caisse, sa chapelle, son sceau, et les archives de la couronne, que les Anglais ne voulurent jamais restituer.

FRETTE (*Mar.*). Anneau de fer plat, destiné à réunir les faisceaux des barres de fer ou d'autres matières. C'est aussi le nom d'un cercle de fer placé en dessous du tenon d'un chouquet où il est incrusté. (*Voy.* FRET.)

FRETTE (*Mar. à vap.*). Cercle ou liure de forme quelconque, en fer ou en cuivre, qu'on place à froid ou à chaud sur une pièce, pour empêcher celle-ci de se fendre, ou pour arrêter un commencement de fêlure.

FRETTER. C'était, autrefois, garnir une lame ou une épée d'un fret, afin d'en faire une arme courtoise. (*Voy.* FRET ou FRETTE.)

FREUDENSTADT. Ville de la forêt Noire, dans le Wurtemberg. Elle fut prise par les Français en 1795.

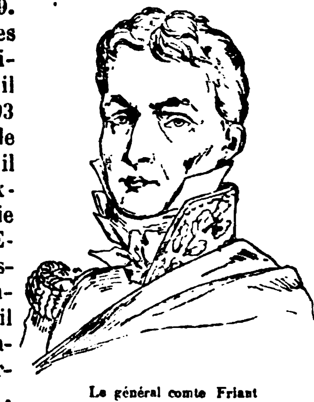
***FREYBERG.** Ville murée de l'Erzgebirge, dans le royaume de Saxe. Elle est située sur la Freyberger-Mulde. Les Prussiens y battirent les impériaux en 1762.

FREYCINET (CLAUDE DE SAULSES DE). Capitaine de vaisseau, membre de l'Académie des sciences, né à Montélimart en 1779, mort en 1842. Il accompagna le capitaine Baudin dans un voyage aux terres australes, de 1800 à 1804; et fit, de 1817 à 1820, sur l'*Uranie*, un voyage scientifique autour du monde. Le nom de ce navigateur a été donné à une île de l'archipel Dangereux, découverte en 1821 par Duperrey.

FREYNET ou **FRAXINET.** Forteresse dont on voit encore les ruines sur une montagne située près de la Garde-Freynet, commune de l'arrondissement de Draguignan, département du Var. Les Sarrasins s'y étaient établis au neuvième siècle, et allaient de là ravager les provinces voisines.

FREYRE (Don MANOEL). Général espagnol, né à Ossuna en Andalousie en 1765, mort en 1834. Colonel en 1808, il prit une part glorieuse dans la guerre de l'Indépendance et se distingua aux batailles d'Ocana et de Salamanque. Il commandait une partie de l'armée anglo-espagnole à la bataille de Toulouse, en 1814. Chargé, en 1820, de réprimer l'insurrection de l'île de Léon, il ne remplit point cette mission comme l'entendait Ferdinand VII, et tomba dans la disgrâce.

FRIANT (LOUIS, comte). Lieutenant général, né à Villes, département de la Somme, en 1758, mort en 1819. Entré dans les gardes-françaises en 1781, il fit partie en 1793 de l'armée de la Moselle; il prit part à l'expédition d'Italie et à celle d'Égypte; étant passé en Allemagne, en 1805, il assista aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau, d'Eckmühl et de Wagram. Il fut appelé, en 1812, au commandement des grenadiers de la garde, et reçut, à leur tête, une blessure à Waterloo.


Le général comte Friant
(*d'après le cabinet des estampes.*)

FRIBOURG-EN-BRISGAU. Ville située sur la Dreisam, dans le grand-duché de Bade. Les Français y vainquirent les impériaux en 1643. Le comte de Merci, général de ces derniers, s'était retranché près de cette ville, lorsque, le 3 août, il y fut attaqué par le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, secondé par les maréchaux de Turenne et de Grammont. L'attaque, très-meurtrière, se prolongea durant trois journées. Enfin, le duc d'Enghien, pour décider le succès, jeta son bâton de commandement dans les retranchements, et, l'épée à la main, marcha à la tête du régiment de Conti pour aller le reprendre. Ce bâton n'était pas, comme on l'a souvent répété, un *bâton de maréchal* : un prince du sang ne pouvait être maréchal; c'était simplement une *canne* que, selon l'usage du temps, le général en chef portait toujours en présence des troupes. Fribourg fut assiégé et pris en 1677 par le maréchal de Créqui; en 1713 par le maréchal de Villars, et en 1744 par le maréchal de Coigny, qui fit démanteler la place.

FRIBOURG. Ville du canton de même nom, en Suisse. Elle est située sur la rive gauche de la Sarine. Le général Brune s'en empara en 1798, et le général Dufour en 1847.

FRICASSÉE. *Battre la fricassée*, se disait autrefois de la batterie de tambour qu'on nomme aujourd'hui *battre au champ*.

FRIDÉRICIA. Ville forte située sur le petit Belt, dont elle commande l'entrée, dans le Jutland,

en Danemark. Elle fut prise et brûlée par les Suédois en 1651. Les Allemands la bombardèrent en 1849 ; mais ils furent battus peu après sous ses murs par les Danois.

FRIEDBERG. Ville de la basse Silésie, royaume de Prusse. Frédéric II y battit, en 1745, le prince Charles de Lorraine ; et le général Moreau y défit aussi les Autrichiens, le 24 août 1796.

FRIEDERICHSTADT. Ville du duché de Sleswig, en Danemark. Elle fut attaquée par les Holsteinois, le 5 octobre 1850.

FRIEDLAND. Ville de la Prusse orientale. Les Français y battirent les Russes et les Prussiens le 14 juin 1807. Napoléon y commandait en personne. Plusieurs coups de canon s'étant fait entendre à cinq heures du matin, l'empereur s'écria : « C'est un jour de bonheur, c'est l'anniversaire de Marengo. » Les Russes laissèrent sur le champ de bataille 15 à 18 000 morts, 80 pièces de canon, une grande quantité de caissons, et perdirent beaucoup de bagages. Ils eurent 25 généraux tués, blessés ou faits prisonniers, et leur cavalerie fit des pertes énormes.

FRIEDLINGEN (Bataille de). Les impériaux y furent défaits par Villars, le 14 octobre 1702.

FRIGIDUS. Aujourd'hui le *Vipas*, rivière du comté de Goritz, en Illyrie, empire d'Autriche. Théodose Ier dit le Grand, empereur d'Orient, remporta sur ses bords, le 6 septembre 394, une victoire signalée sur le rebelle Eugène.

FRION (*Mar.*). Nom que l'on donne, dans le Levant, à une passe ou à un canal situé entre deux îles.

FRIOUL (Duc de). *Voy.* Duroc.

FRISE (*Mar.*). Du lat. *phrygius.* Ornement de sculpture ou de menuiserie que l'on place sous l'éguillette de l'éperon et dans diverses parties d'un grand bâtiment, pour recouvrir la grossièreté du charpentage. — Ce mot désigne aussi une grosse étoffe de laine qui garnit les sabords et les autres ouvertures, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le bâtiment.

FRISER (*Mar.*). Mettre une bande de frise autour des sabords.

FROBERGE. Se disait autrefois pour sabre, épée. Les froberges les plus estimées se fabriquaient à Cologne.

FROBISHER (Sir Martin). Navigateur anglais du seizième siècle, né à Doncaster dans le comté d'York. Il chercha trois fois sans succès, de 1576 à 1578, un passage vers la Chine par le nord-ouest de l'Europe. En 1585, il fit partie de l'expédition de sir Francis Drake aux Indes occidentales, et, en 1588, il se distingua contre la fameuse Armada espagnole ; ce fut après cette affaire que le grand-amiral le nomma chevalier. Envoyé plus tard, par Élisabeth, au secours de Henri IV, il périt en attaquant, près de Brest, le fort de Croyzan, qui était occupé par les ligueurs. Le tome III du *Recueil d'Hackluyt* contient la relation de ses voyages.

FROMBOLA. Un des noms que les Espagnols et les Italiens donnent à la fronde.

FRONDE. En lat. *funda* ; en grec σφενδόνη sphendonè). Arme propre à lancer des pierres ou des balles de plomb. Elle est formée d'une petite bande de cuir, à laquelle sont attachées deux cordes, chacune d'un côté. On place sur le cuir un projectile quelconque, une pierre, une balle de plomb, etc. ; on fait tourner la fronde en augmentant peu à peu la vitesse ; lorsque cette vitesse est parvenue à un certain degré, on lâche une des deux cordes en retenant l'autre ; la fronde s'ouvre alors en laissant partir le projectile qu'elle renfermait et qui va frapper le corps qu'on se propose d'atteindre. Le projectile suit d'abord la tangente à la circonférence de rotation, puis il décrit une parabole par l'effet de la pesanteur, et sa portée peut dépasser 200 mètres.

Cette arme de jet fut en usage dès la plus haute antiquité et on la retrouve chez tous les peuples dans les deux hémisphères. Les Hébreux et les Gabaïtes, de la tribu de Benjamin, étaient les plus habiles frondeurs d'Israël ; leur adresse était telle qu'ils pouvaient, disent les historiens, atteindre un cheveu ; et l'Écriture ajoute qu'ils étaient presque tous ambidextres. On sait que c'est avec une pierre lancée par sa fronde que David tua le géant Goliath. Les Phéniciens et d'autres peuples de l'Asie employaient aussi la fronde, et il en était de même des Grecs qui en armaient principalement les psyles ou fantassins légers. Au siége de Troie, tous les Locriens portaient la fronde. Celle qu'on regardait en Grèce comme la plus terrible, et qui lançait en effet de très-grosses pierres à une grande distance, était appelée *fustibale.* (*Voy.* ce mot.) Toutefois, les anciens n'étaient pas d'accord sur le peuple qui avait inventé la fronde. Les uns attribuaient cette invention aux habitants des îles Baléares, renommés pour leur adresse dans le maniement de cette arme ; les autres en faisaient honneur soit aux Acarnaniens, soit aux Étoliens. Au siége de Samée, vers l'an 189 av. J.-C., les Romains firent venir 100 frondeurs d'Egium, de Patras et de Dyme. « Dès l'enfance, dit Tite-Live, ces hommes étaient exercés, suivant l'usage de leur pays, à faire voler avec la fronde, à la surface de la mer, les galets qui se trouvent sur les côtes. Ils maniaient la fronde avec un coup d'œil plus sûr et d'une main plus vigoureuse que les frondeurs des îles Baléares. Leur fronde n'était pas faite d'une seule courroie, comme aux Baléares et ailleurs : elle avait une assiette de trois cuirs, réunis par plusieurs coutures, pour que la balle ne coulât pas sur la corde et ne bougeât pas au moment du jet, mais restât bien assise dans le mouvement de rotation, et fût chassée comme un trait. Aussi, habitués à tirer dans des cercles de peu d'étendue et à une grande distance, ces frondeurs frappaient l'ennemi non-seulement à la tête, mais à tel endroit du visage qu'ils visassent. »

La fronde lançait, outre des projectiles sphériques et des pierres de diverses formes, des traits comme l'eût fait un arc ou une arbalète. Tite-Live mentionne un de ces traits qui avait été inventé lors de la guerre contre Persée : « C'était, dit-il, un fer de lance de deux palmes, monté sur un bois d'une demi-coudée de long et d'un doigt d'épaisseur; il était garni, pour conserver l'équilibre, de trois ailes, comme on en met aux flèches; on le plaçait au milieu d'une fronde qui avait deux paires de courroies inégales, tenues en équilibre dans la plus grande des deux poches de la fronde; il s'échappait par suite du mouvement de rotation imprimé à la corde, et partait comme une balle. »

Les Romains eurent aussi des frondeurs; mais cette arme était ordinairement le lot des soldats faibles et dépourvus d'armes offensives. Valère-Maxime raconte même que, dans la guerre des esclaves en Sicile, le consul Calpurnius Pison voulant punir la lâcheté d'un corps de cavaliers, leur ôta leurs chevaux et les incorpora parmi les frondeurs. Le sénat, d'après le même auteur, avait frappé aussi de cette dégradation les soldats tombés au pouvoir de Pyrrhus. Plus tard on ne vit plus de frondeurs que dans les corps auxiliaires à la solde de Rome; les Crétois et les habitants des îles Baléares se distinguaient entre les plus adroits dans cet exercice.

La fronde fut aussi très-usitée chez les peuples du Nord. César parle de globes d'argile rougis que les Gaulois lançaient sur ses troupes à l'aide de frondes garnies d'un culot de métal. Les premiers Français eurent, comme les autres armées de leur époque, des corps de frondeurs; mais ceux-ci cessèrent d'exister sous le règne de Philippe-Auguste. Toutefois, la fronde figure, après cette époque, dans quelques occasions : Froissard en cite une en Bretagne, sous Philippe de Valois; et d'Aubigné rapporte de son côté qu'au siége de Sancerre, en 1572, les huguenots qui se trouvaient renfermés dans la place employèrent la fronde pour épargner leurs munitions. Les Italiens et les Espagnols appellent la fronde *frombola*, *fionda* et *honda*; les Allemands, *schleuder*; et les Anglais, *sling*.

Les Esquimaux se servent, à cheval, de pierres placées aux extrémités de longues cordes et qu'ils lancent avec autant de force que d'adresse. Les Patagons placent deux cailloux ronds, pesant environ une livre, sur deux petites pièces de cuir fixées aux extrémités d'une corde de boyaux qu'ils portent toujours à leur ceinture; et, tenant dans la main un bout de la fronde ainsi garnie, de manière à lancer la pierre qui se trouve à l'autre extrémité, au moyen d'un mouvement de rotation, ils reprennent, dès que cette pierre est partie, l'autre bout pour lancer la seconde: cette manœuvre s'exécute avec une telle rapidité, que les deux pierres arrivent presque ensemble au même but.

FRONDE (*Pêche*). *Funda*, ἀμφίβληστρον (amphiblêstron). Sorte d'épervier dont les anciens faisaient usage pour pêcher dans les rivières.

FRONDE. Ce nom fut donné au parti qui se forma contre le cardinal Mazarin en 1648, et qui entraîna la guerre civile, particulièrement à Paris. Les troubles ne furent apaisés qu'en 1652. Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfants qui se partageaient en plusieurs camps dans les fossés de Paris et se lançaient des pierres avec des frondes. Ces jeux devenant dangereux, la police chargea des archers de les empêcher. A la vue des soldats, les mutins se dispersaient pour recommencer dès que la patrouille avait disparu. Parfois ils se sentaient assez forts pour résister à la garde. Le flux et le reflux de cette troupe d'enfants, qui tantôt cédaient et tantôt narguaient l'autorité, parut dépeindre assez bien les hésitations du parlement à propos de l'enregistrement des édits bursaux, et on donna le nom de *frondeurs* aux adversaires de Mazarin. Mets, équipages, toilettes, bijoux, tout fut *à la fronde*. Dans un moment de réconciliation entre le parlement et lui, le cardinal montrait en badinant une fronde qu'il portait autour de son chapeau en guise de cordon.

FRONDEURS. *Funditores*, σφενδονῆται (sphendonêtai). Corps de soldats qui se servaient de la fronde. Chez les Romains on attachait les frondeurs aux troupes armées à la légère (*levis armatura*); mais on ne les considérait pas comme un corps régulier et on les reléguait au dernier rang parmi les surnuméraires et les trompettes. Dès que la bataille était engagée, les frondeurs se retiraient sur les derrières de l'armée. (*Voy.* ARCUBALISTE, FERENTARII, FRONDE, FUNDA.)



Frondeur
(d'après la colonne Trajane).

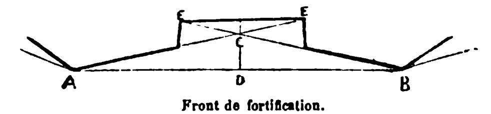
FRONT. Du lat. *frons*. Étendue qu'occupe la première ligne d'une armée, d'une troupe, d'un bataillon, etc. On appelle *front de bataille*, le rang antérieur d'une troupe ou d'une ligne déployée. *Passer sur le front d'une troupe*, c'est passer devant celle qui est rangée en bataille. *Faire front*, se dit d'une troupe qui était par le flanc, et dont les hommes se tournent de manière à présenter le front. On fait toujours front par le premier rang. — Par *front de fortification*, on entend le côté de l'enceinte d'une place composée d'une courtine et de deux demi-bastions.

FRONT (*Mar.*). En tactique navale, on nomme *ligne* ou *ordre de front*, la ligne de relèvement sur la perpendiculaire au lit du vent, tous les vaisseaux faisant vent arrière ou grand large.

FRONTAL. *Frontale*, προμετωπίδιον (prometópidion). Plaque de métal que les Mèdes, les Perses, les Grecs et les Romains plaçaient, comme pièce de défense, sur le front des chevaux et des éléphants, lorsque ces animaux étaient caparaçonnés pour combattre. (*Voy.* CHANFREIN.)

FRONT DE BANDIÈRE. Ligne d'un camp qui sert à en déterminer l'étendue, et sur laquelle sont placés les étendards et les drapeaux des troupes qui occupent ce camp. Les grandes gardes et les faisceaux d'armes sont placés en avant du front de bandière. (*Voy.* BANDIÈRE.)

FRONT DE FORTIFICATION. Le front est l'élément de toute fortification bastionnée; il se compose



Front de fortification.

de deux demi-bastions réunis par une courtine; AB en est le côté *extérieur*; CD est la distance du point de rencontre des faces des bastions au côté extérieur *la perpendiculaire*; et EA, EB, sont la distance du dernier point du flanc au saillant du bastion, *la ligne de défense*.

FRONTEAU. Partie de la têtière qui passe au-dessus des yeux du cheval, et qui reçoit aussi les noms de *frontal* et *frontail*.—On appelait autrefois *fronteau de mire*, une espèce de pinnule à travers laquelle on pointait le canon de l'arbalète.

FRONTEAU (*Mar.*). Balustrade de planches sculptées dont on couvre une face des pièces de bois qui tiennent le grand mât et soutiennent les ponts.—On appelle *fronteau de volée* la petite saillie en bois qui reçoit et appuie les canons.

FRONTEIRA. Village de l'Alentejo, en Portugal. Les Portugais battirent les Espagnols dans son voisinage, en 1663.

FRONTENAY. Place forte de la Saintonge, aujourd'hui département des Deux-Sèvres. Elle fut emportée d'assaut, en 1242, par saint Louis qui faisait la guerre au comte de la Marche. Le prince ordonna de raser la ville jusqu'aux fondements, ce qui fit longtemps porter à celle-ci le nom de *Frontenay-l'Abattue*.

FRONTIÈRES. Ligne qui sépare les territoires de deux nations voisines. On distingue les *frontières naturelles* et les *frontières artificielles* ou *conventionnelles*. Par les premières on entend l'eau, la rive, le thalweg ou la ligne médiane d'un fleuve, les chaînes de montagnes, les vallées, les déserts, les landes, les écueils, les côtes, les bancs de sable, etc. Les secondes sont déterminées par des bornes, des poteaux, des termes, des ponts, des arbres, des tonnes flottantes arrêtées par des ancres, des forteresses, des lignes retranchées, des têtes de pont, etc. La fixation des frontières cause souvent des différends qui nécessitent des conférences diplomatiques, et qui se résolvent soit par un de ces traités dits *traités de délimitation*, soit par une guerre.

FRONTON (*Mar.*). Du lat. *frons*. Partie sculptée du couronnement d'un navire au-dessus de sa galerie, et qui porte communément la figure qui donne le nom à ce navire. On dit aussi *tableau* et *miroir*.

FRUIDENTAL. Place du duché de Troppau, dans la Silésie autrichienne. Elle fut assiégée et prise, en 1741, par le feld-maréchal Schwerin, commandant les Prussiens.

FRUMENTAIRE. Du lat. *frumentum*, blé. Officier que les Romains envoyaient dans les provinces pour veiller à la tranquillité publique et faire conduire le blé aux armées.

FRUMENTATEUR. Soldat qui, chez les Romains, était envoyé hors du camp pour couper les blés.

FUENTES (Don PEDRO HENRIQUEZ D'AZEVEDO, comte DE). Général espagnol, né à Valladolid en 1560, mort en 1643. Il fit ses premières campagnes en Portugal sous le duc d'Albe, et combattit en Flandre sous les ordres d'Alexandre Farnèse, qu'il suivit en France lorsque Philippe II d'Espagne envoya des troupes au secours de Paris assiégé par Henri IV (1590). Il se distingua non-seulement comme homme de guerre, mais fit preuve d'une grande habileté diplomatique dans diverses missions importantes que lui confièrent Philippe II, Philippe III et Philippe IV. A la bataille de Rocroy (19 mai 1643), il se trouvait à la tête de l'infanterie espagnole, si redoutable à cette époque. Accablé par la goutte et par l'âge, il assista au combat porté dans un fauteuil, où il fut tué.


Fauteuil dans lequel le général Fuentès fut tué à la bataille de Rocroy, conservé au Musée d'artillerie.

Le jour même de la victoire, ce fauteuil fut donné par le grand Condé au seigneur Pierre Noël de Champagne, major et comte de Rocroy, qui s'était fait remarquer par ses sorties vigoureuses;

offert plus tard par la famille du comte à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, il passa du château de Chantilly au Musée d'artillerie, où il se trouve actuellement.

FUENTES-CANTOS. Ville de la province de Badajoz, en Espagne. Le maréchal Mortier y battit les Espagnols en 1809.

FUENTES-DE-ONORE (LAS). Ville de la province de Salamanque, en Espagne. Les Français y battirent les Anglo-Espagnols en 1811.

FUIR (*Mar.*). Du lat. *fugere*. Se dit d'un bâtiment pris par un très-gros temps, qui court par une manœuvre forcée et avec une grande vitesse, sous peu ou point de voilure. *Fuir à corde et à mâts* ou *à sec de toile*, c'est courir sans aucune voile dehors; *fuir devant le temps à la lame*, c'est faire vent arrière, pour se soustraire à l'impétuosité de la lame; *fuir vent arrière*, c'est faire vent arrière avec autant de voiles qu'il est possible d'en porter; *fuir avec le temps*, c'est cesser de prêter côté aux vents et aux lames, et faire vent arrière.

FUITE. Mouvement rétrograde précipité, fait malgré les chefs d'une armée, et par lequel le soldat cherche à se dérober aux périls du combat.

FULMI-COTON. *Voy.* PYROXYLE.

FULMINATE. Du lat. *fulmen*, foudre. Sel composé de carbone, d'azote, d'oxygène et d'un métal, dont la formule est : $C^2 N^2 O^2 M$. Il a la propriété de détoner par le choc ou par la chaleur. Le fulminate de mercure est employé pour faire les capsules ou amorces des armes à percussion. On mélange d'ordinaire de la poudre à canon ou du nitre avec le fulminate, avant de l'introduire dans les capsules, dans la proportion de 60 p. 100, et ce mélange communique mieux l'inflammation à la charge.

FULMINGTON. États-Unis. La brigade du général fédéral Pope y fut attaquée par les séparatistes, en mai 1862, et obligée de battre en retraite après un combat de cinq heures et des pertes considérables.

FULVIUS NOBILIOR. L'an 196 av. J.-C., étant préteur en Espagne, il s'empara de Tolède, jusqu'alors réputée imprenable. L'an 189, étant consul, il fit la guerre en Grèce, soumit les Étoliens, et occupa l'Ambracie et l'île de Céphalonie; nommé censeur dix ans après avec Emilius Lépidus, son ennemi mortel, il eut la grandeur d'âme d'oublier son ressentiment privé afin de n'envisager que le bien du service de la république.

FUNDA et **FUNDULA.** Noms que les Romains donnaient à leurs frondes. Les soldats qui en étaient armés étaient appelés *funditores*. (*Voy.* FRONDE.)

FUNDIBALE. *Fundibalus, fundibalum.* Sorte de baliste que les anciens employaient pour lancer des pierres.

FUNDITORES. *Voy.* FRONDEURS.

FUNER (*Mar.*). Garnir un cordage de funin. *Funer un mât*, c'est le garnir de ses haubans, de son étai et de sa manœuvre.

FUNES (*Pêche*). Cordages qui servent à haler une seine au rivage. On les nomme aussi *jets* et *tralins*.

FUNEUR (*Mar.*). Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FUNFKIRCHEN ou **PESTH.** Ville de Hongrie. Elle fut prise par les Turcs en 1543, et par les Autrichiens en 1664.

FUNIN (*Mar.*). Du lat. *funis*, corde. Nom générique des cordages blancs ou faits de fil non goudronné, qui servent surtout aux grands appareils employés dans les opérations des ports. On dit aussi *franc-funin*.

FURIA FRANCESE : la *furie française*. Les Italiens ont pour ainsi dire proverbialisé cette expression pour qualifier l'impétuosité avec laquelle le soldat français aborde communément l'ennemi.

FURIN (*Mar.*). Se dit pour pleine mer. *Mener un vaisseau en furin*, c'est le conduire hors du port et lui faire éviter les écueils.

FURNES. Ville de la Flandre occidentale, en Belgique. Elle fut assiégée et prise, en 1675, par le prince de Condé, et, en 1744, par le comte de Clermont.

FURSTENWALDE. Ville du Brandebourg, royaume de Prusse. Elle est située sur la Sprée. Les Suédois s'en emparèrent en 1631, et les impériaux l'incendièrent en 1633.

FURTH. Ville de Bavière. Une bataille y fut livrée en 1632, sans résultat décisif, entre Wallenstein et Gustave-Adolphe.

FUSBERTE. Nom de l'épée du fameux Renaud de Montauban.

FUSCINA. Large fourche à trois branches dont se servaient les gladiateurs romains appelés *retiarii*. Les gladiateurs de cette classe étaient armés de la *fuscina* et d'un filet qu'ils jettaient par dessus la tête de leurs adversaires, qu'ils attaquaient ensuite avec leurs tridents lorsqu'ils les avaient embarrassés dans les mailles du filet. Les *retiarii* combattaient ordinairement avec les *secutores*. (*Voy.* GLADIATEUR.)



Gladiateur armé de la fuscina (*d'après un tombeau de Pompéi*).

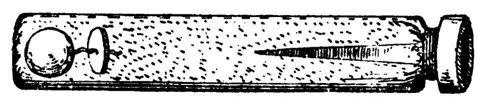
FUSEAU (*Nav. fluv.*). Du lat. *fusus*. Morceau de bois aiguisé dont les flotteurs se servent pour arrêter les trains de bois.

FUSEAUX (*Mar.*). Taquets de cabestan.

FUSÉE. Pièce d'artifice renfermée dans un carton appelé cartouche, qui s'enflamme par couches successives et brûle en lançant au dehors de son enveloppe des jets de parcelles en ignition. On emploie les fusées non-seulement dans les feux d'artifice, mais encore à la guerre, comme signaux ou comme moyen incendiaire, afin de mettre le feu à la poudre que contiennent les bombes, les obus, les grenades, et de les faire éclater aux points sur lesquels ces projectiles sont dirigés.

L'emploi des fusées remonte aux premiers temps de la découverte de la poudre à canon, et l'on s'en servait avant la construction des machines à lancer des projectiles. On dit même que les Chinois usèrent de pièces d'artifice pour la défense des villes dans leurs guerres avec les Tartares. On rapporte aussi que les Grecs du Bas-Empire portaient dans l'intérieur de leurs boucliers de légers tubes, remplis d'une composition qui, en brûlant, s'élançait dans l'air avec force, et l'empereur Léon le philosophe faisait lui-même préparer ces tubes. Néanmoins, l'usage des fusées ne se trouve bien constaté en Europe qu'à la date de 1578, année dans laquelle les Vénitiens y eurent recours au siége de Chiozza. On appelait alors ces fusées *rochettes, roquettes* ou *raquettes*. Dans un manuel d'artillerie de 1546, par Louis Collado, ingénieur de Charles-Quint, il est mentionné qu'on employait à cette époque des fusées ayant pour objet d'éclairer les environs des places et de mettre en désordre la cavalerie. Hanzelet conseille aussi de se servir contre les troupes à cheval de fusées armées de pétards et de grenades : « On peut facilement, dit-il, rompre vn escadron auec des fusées de six ou sept liures, aux testes desquelles il y aura vne grenade. Ces fusées font vn si grand bruict, qu'elles donnent l'épouuente aux hommes et aux cheuaux. Les dictes grenades ne leur font moins ressentir la rigueur de leurs effects. »

Et, passant à la composition de ces fusées, il la formule ainsi :



Fusée à grenade
(d'après Hanzelet Lorrain).

« Pour des fusées de six à sept liures, prenez de charbon doux dix liures, de soulfre quatre liures et demie, de salpestre trente et vne liures.»

Au siége d'Ostende, en 1604, les Espagnols firent usage de ces fusées, et, à la défense d'Ortibelle, ils mirent le feu aux tranchées des Français par le même moyen. Enfin, en 1760, l'artificier Ruggieri proposa des fusées incendiaires armées de projectiles explosibles. Les troupes de Tippoo-Saëb lancèrent un grand nombre de fusées contre les Anglais, pendant le siége de Seringapatam, en 1799.

On appelle *fusées à bombes, obus* et *grenades*, des fusées destinées à communiquer le feu à la poudre que renferment ces projectiles, pour les faire éclater dans les lieux où ils sont lancés, à des distances et à des points donnés ; *fusées volantes* ou *de signaux*, celles dont on fait usage lorsqu'il faut indiquer le moment d'agir à des corps détachés ; *fusées d'amorce* ou *étoupilles*, les petites fusées destinées à communiquer le feu aux pièces de campagne : et *fusées incendiaires*, des fusées inventées par Ruggieri, fusées dont la portée est double de celles de Congrève.

Durant le siége de Sébastopol, on pensait généralement, dans l'armée française, que l'emploi de nos fusées avait causé peu de ravages chez l'ennemi. Un mémoire du général Kouztantinoff détruit cette opinion par des faits. D'après ses observations, les fusées lancées par les alliés, en janvier 1855, contre la ville et le côté nord où se trouvaient agglomérés la garnison et les habitants, ne permirent plus bientôt d'y trouver un abri sûr. La portée de ces fusées variait de 4 à 5 et même 6000 mètres. En février, des fusées incendiaires et à explosion commencèrent à tomber sur la place Saint-Nicolas et de l'amirauté ; une d'elles pénétra dans le sol durci de la place à plus de 1m,50 de profondeur en y formant un entonnoir. Le 17 juin, la veille du premier assaut, les fusées se suivirent sans interruption et firent éprouver de grandes pertes au régiment d'Odessa. Enfin, le 7 septembre, ces projectiles furent tirés en nombre prodigieux contre les batteries de la ville ; l'une détermina l'explosion du magasin de l'artillerie de terre qui contenait des milliers de bombes et de grenades alors estimées au poids de l'or ; et le magasin à poudre faillit aussi sauter en emportant avec lui le fort Saint-Nicolas et sa garnison.

FUSÉE. *Démêler la fusée*, c'est découvrir une entreprise, une conspiration, pénétrer les causes d'une affaire embrouillée.

FUSÉE (*Mar.*). On donne ce nom : 1° à l'arbre du milieu du cabestan, dans lequel on passe les barres ; 2° au peloton d'étoupes goudronnées, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron, pour l'empêcher de tomber dans la mer quand on le quitte ; 3° à la partie non arrondie d'un aviron qui reste en dedans du plat-bord d'une embarcation, près de la toletière ; 4° à un entrelacement de fil de caret sur le tournevire, pour empêcher les garcettes de glisser le long de la corde ; 5° au canon de bois qu'on remplit dans un brûlot ; 6° aux extrémités des essieux de l'affût d'un canon.

FUSÉEN. Celui qui est chargé de tirer les fusées de guerre.

FUSÉES A LA CONGRÈVE. Malgré le nom anglais qu'on lui a donné, cette fusée fut inventée par un Français, nommé François Prévôt, officier au ser-

vice de la Russie, mort colonel d'artillerie, à Sébastopol, le 17 mai 1798. Le lieutenant-colonel sir William Congreve ne fit emploi des mêmes fusées qu'en 1804. Voici du reste un document de 1788, qui garantit au colonel Prévôt son invention, et qui est conservé, dit-on, parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Odessa :

« M. Prévôt, l'officier français que vous avez mis à ma disposition, m'a été d'un grand secours pendant toute la campagne. Les fusées de guerre qu'il a inventées ont fait beaucoup de mal à l'ennemi, en désorganisant sa flotte et en brûlant ses vaisseaux. Ces fusées portent à leur extrémité une capsule en fonte qui éclate en touchant la terre, comme les bombes, et elles sont en outre remplies d'une espèce de feu grégeois liquide et inextinguible, renfermé dans des capsules de même métal et qui incendient tout ce qu'elles touchent. L'invention de M. Prévôt est d'une grande importance.

« Prince DE NASSAU. »

Les Anglais se servirent de ces fusées contre la flottille de Boulogne en 1806, et contre Copenhague en 1807. Elles se composent de chlorate de potasse, de salpêtre, de soufre et de charbon, dont les proportions varient suivant le calibre des fusées. On fait de ces fusées pour lancer des boulets et des carcasses. Semblables aux fusées volantes, elles ont seulement de plus grandes dimensions, et leur cartouche est en tôle laminée au lieu d'être en carton. On en fabrique en Angleterre de différents calibres et de diverses espèces, telles que les fusées à carcasses, à bombes, à obus, à grenades, etc. Le général Eblé en avait fait exécuter, en 1804, sous les angles de 15 et 25 degrés. On dit que les Anglais placent maintenant la baguette de direction de manière qu'elle se trouve dans le prolongement de l'axe de la cartouche, et qu'il résulte de cette construction beaucoup plus de justesse pour le tir. Les Autrichiens paraissent avoir apporté aussi des perfectionnements notables dans la confection et le tir des fusées à la Congrève, pour lesquelles il existe, à une petite distance de Vienne, un atelier de confection et un polygone consacré aux expériences de ces fusées. Quoiqu'une sorte de mystère soit observée, à ce qu'on prétend, sur les résultats de ces expériences, un officier anglais, le capitaine Mindzel, a donné à ce sujet quelques détails sur les faits suivants dont il put être témoin :

« Quatre batteries de 6 chevalets chacune, et disposées sur une ligne, occupaient un développement égal à celui d'une batterie de quatre pièces de campagne. Chaque chevalet, du poids de 15 livres, était servi par un homme, et pouvait recevoir une fusée. Le but était à 800 mètres et présentait une surface dont la hauteur était celle d'un homme coiffé de son shako, et la longueur celle d'un peloton d'infanterie. A la première salve qui eut lieu, les 24 fusées, sans exception, frappèrent le but. Immédiatement après cette première salve, les servants saisirent les chevalets, et se transportèrent en avant au pas de course pour y prendre une position convenable. On se rapprocha ainsi successivement du but, en faisant une salve à chacune des distances où l'on s'arrêtait, et le but fut constamment atteint par toutes les fusées. Enfin, on s'éloigna à la distance de 1200 mètres et les coups frappèrent encore le but avec la même justesse. Pendant toute la durée de ces expériences, dans lesquelles les mouvements et les changements de position s'opérèrent avec une rapidité et une précision remarquables, deux fusées seulement manquèrent le but. Chose digne d'être notée, c'est que le vent était grand et par conséquent aussi défavorable que possible à la justesse du tir. » Les artilleurs autrichiens sembleraient avoir désappris depuis lors ; car à la bataille de Solferino, leurs fusées lancées sur la cavalerie de la garde impériale française ne lui causèrent nul dommage. Nos cavaliers les regardaient monter en l'air et redescendre comme s'ils eussent assisté à un feu d'artifice.

FUSÉE D'AMORCE. Inventée par les Autrichiens, cette fusée fut introduite en France en 1697.

FUSÉES INCENDIAIRES. Les Chinois en ont possédé de temps immémorial, qui portaient les noms de *feu dévorant*, de *tonnerre de la terre*, de *flèches de feu*, de *ruche d'abeille*, de *nid d'abeille*, etc. Les Indiens faisaient aussi usage à la guerre, dans l'antiquité, de fusées volantes. En Europe, on confectionne communément la cartouche de la fusée incendiaire, en forme de cylindre et en tôle laminée. Elle est brassée, à l'une de ses extrémités, sur un culot métallique percé d'un trou circulaire concentrique, lequel trou sert, pendant le chargement, à introduire la broche et, après le chargement, à recevoir la baguette directrice.



Fusée de guerre russe, prise à Sébastopol *(d'après le Musée d'artillerie).*

Ce culot offre en outre plusieurs autres trous placés vis-à-vis de la partie pleine de la fusée, afin de donner passage au gaz qui se dégage, et on les recouvre d'un papier collé ou de parchemin pendant le chargement. On confectionne des fusées depuis le calibre de 6 centimètres, ayant 19 centimètres de long et portant des projectiles du poids de 1 kilogramme, jusqu'au calibre de 21 centimètres et 67 centimètres de long, portant des projectiles ou des charges du poids de 30 kilogrammes environ. On emploie diverses compositions, pour la charge de ces fusées, et à la rigueur on pourrait se servir de celles qui sont usitées pour les simples fusées volantes ; en voici quelques-unes qu'on a appliquées surtout aux fusées à la Congrève :

Composition française ancienne : Pulvérin, 4 parties ; charbon, 1,16 ; soufre, 0,13 ; térébenthine, 0,24.

Compositions anglaises : 1re. Charbon, 1 partie; chlorate de potasse, 3; salpêtre, 3; soufre, 1.

2me. Charbon, 1 partie; chlorate de potasse, 14; salpêtre, 7; soufre, 1.

3me. Charbon, 1 partie; chlorate de potasse, 16; salpêtre, 8; soufre, 1.

4me. Charbon, 1 partie; chlorate de potasse, 18; salpêtre, 18; soufre, 1.

La première de ces formules anglaises est employée pour les petites fusées, c'est-à-dire celles du calibre de 6 centimètres; la dernière, pour les plus fortes, celles du calibre de 21 centimètres.

On a eu recours à plusieurs moyens pour lancer les fusées incendiaires. On s'est servi d'abord de chevalets montés sur trois ou quatre pieds, au-dessus desquels on établissait une tringle de bois susceptible de prendre plusieurs inclinaisons et qui recevait la fusée; puis on a suspendu à un chevalet deux cordons garnis d'anneaux destinés à supporter la fusée. L'équipage actuel qui transporte les batteries de fusées a quelque rapport avec l'affût d'un canon; mais il en diffère en ce que les flasques, au lieu d'être courbes, sont droites et forment des boîtes qui servent de magasins pour les baguettes. Sur chacune de ces boîtes on en place une plus petite qui renferme les ustensiles; l'espace intermédiaire est occupé par la planche sur laquelle on pose les fusées et dont l'une des extrémités est soutenue par un appui. On l'incline à volonté. Cet affût est monté sur deux roues comme les affûts ordinaires. Il se fixe sur un avant-train portant un petit caisson qui contient les fusées, et le tout est traîné par six chevaux et servi par autant de canonniers que la bouche à feu.

Employées contre les troupes, les fusées incendiaires causent souvent plus d'étonnement que de mal; cependant leur fracas effraye beaucoup les chevaux. Elles offrent en outre des avantages incontestables dans la guerre de montagne où le transport de l'artillerie est difficile et fréquemment impraticable; il en est de même contre les ports, où de faibles embarcations, se présentant à l'improviste, peuvent incendier des établissements importants et jusqu'à des flottes. (*Voy.* Feu grégeois, Fusée a la Congrève.)

FUSÉES PERCUTANTES. Elles sont de l'invention de M. Morel, lieutenant de vaisseau.

FUSIL. De l'ital. *focile*, dérivé du lat. *focus*, feu. Les Arabes faisaient usage, anciennement, d'une sorte de fusil qu'ils appelaient *madfoas*. C'était un cylindre creux en bois, percé d'une lumière vers sa base, qu'on remplissait aux deux tiers de poudre, et dans lequel on introduisait un projectile qui était assez communément une flèche. Vers l'an 1380, après l'invention du canon monté sur des roues, on imagina le *canon à la main*, tube de fer du poids de 12 à 15 kilog., qu'on appuyait sur un chevalet; on y mettait le feu au moyen d'une mèche allumée. Bientôt on lia au tube, au moyen de deux tourillons, une fourchette portative ou *croc*, qui s'abaissait pour venir poser à terre et se redressait à volonté. L'arme reçut le nom de *haquebute* ou *arquebuse à croc*. Lorsqu'elle était assez légère pour qu'on pût la tirer à main libre, on disait simplement *arquebuse*.

Il était difficile de viser en même temps qu'on mettait le feu. On imagina, au commencement du seizième siècle, la platine à *serpentin* ou à *mèche*. (*Voy.* Arquebuse, Arquebusiers.) Le serpentin, petite baguette de fer, garnie d'une mèche, était tenu éloigné du bassinet par un ressort; c'était l'état de repos. Voulait-on tirer : un petit levier qu'on pressait avec le doigt faisait jouer le ressort, celui-ci imprimait un jeu de bascule au serpentin et la mèche venait s'appliquer sur la lumière. La détente du serpentin était imitée de celle de l'arbalète.—En 1517, on inventa à Nuremberg la *platine à rouet*. Au moyen d'un mécanisme plus compliqué et qui se bandait chaque fois avec une clef, comme un ressort de montre, le doigt, posant sur une détente, mettait en mouvement un *rouet* dont les cannelures venaient frotter le long du *chien*, pièce garnie d'une composition métallique, un alliage d'antimoine et de fer.

On eut dès lors l'*arquebuse à rouet* que l'on fit légère et pour la cavalerie. L'*arquebuse à mèche*, dont le mécanisme était moins sujet à se déranger, fut donnée à l'infanterie. Tirée avec une fourchette, elle lançait une balle de 32 à la livre et plus tard de 24.

Une trentaine d'années après, l'Espagne employa le *mousquet*, qui eut une crosse moins recourbée que l'arquebuse, ou même tout à fait droite, et un calibre fort. Son nom lui vient, dit-on, du mot *moschetta*, petite mouche, par antiphrase, à cause de ses balles qui furent d'abord de 8 à la livre; plus tard on descendit à 10 et à 16. Brantôme raconte que le mousquet fut introduit en France par Strozzi en 1600. Le *pistolet*, arquebuse à rouet de petite dimension, est de la même date que le mousquet. C'était l'arquebuse sur un fût sans crosse et qui se tirait à bras tendu. Les uns font dériver son nom de *Pistoia*, la ville où il fut inventé; d'autres prétendent qu'il le doit à son calibre qui avait primitivement le diamètre d'une pistole. On en fit bientôt de moyenne grandeur, soit à mèche, soit à rouet, et ayant une crosse, que l'on appuyait sur la poitrine, de là leur nom de *pétrinal* ou *poitrinal*.

Il est certain qu'au seizième siècle, et même à la fin du quinzième, on connaissait déjà les armes cannelées à l'intérieur en *spirale* : la lenteur du chargement fut cause qu'on ne les adopta pas dès lors.

Au commencement du dix-septième siècle, l'infanterie française avait le mousquet de 20 à 22, et pour la défense des places celui de 12 à 16. — La cavalerie avait des arquebuses raccourcies, des pistolets et des carabines rayées, auxquelles on substitua le petit mousquet à rouet

ou *mousqueton*, qui ne réclamait pas le maillet pour être chargé.

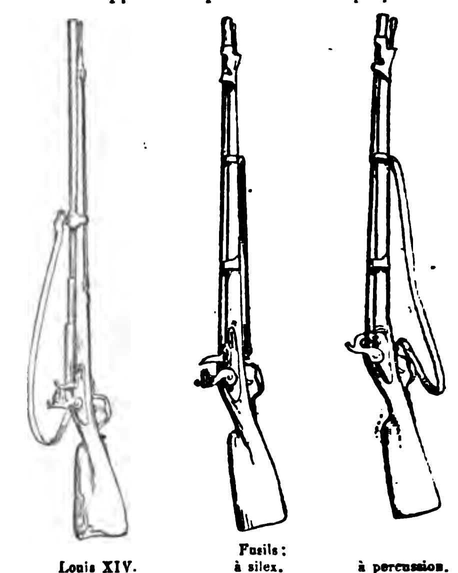
Sous Henri IV, le silex qui fait étincelle avait remplacé dans le mousquet à rouet l'alliage métallique inflammable. Vers 1630, un mécanisme nouveau fut adopté. Le silex à feu ou *fusil* eut l'honneur de donner son nom au mousquet transformé. Le rouet qui venait frotter le le chien fut supprimé. Le doigt pressant sur une détente mit en mouvement le chien lui-même dont la tête garnie du silex vint imprimer un choc à une platine aciérée, laquelle cède en découvrant le bassinet : le choc répondant a produit des étincelles qui tombent sur la poudre ou amorce dont le bassinet et la lumière du canon sont garnis.

La nouvelle arme, le fusil, n'était qu'arme de jet, et une fois déchargée laissait le soldat sans défense; aussi jusque vers la fin du dix-septième siècle les deux tiers des fantassins restaient-ils armés de piques. L'invention de la *baïonnette à douille* changea les choses. (*Voy.* BAÏONNETTE.) Le fusil avec baïonnette fut à la fois arme d'hast et de jet et la meilleure qu'une infanterie eût jamais employée. Gustave-Adolphe, en 1703, fit adopter la *cartouche*, qui permet d'introduire à la fois la poudre, la balle et la bourre.

A la fin du dix-septième siècle, en France, tous les soldats d'infanterie n'étaient pas encore armés de fusils, et l'on voit, par une ordonnance du 12 décembre 1692, le nombre de ceux qui devaient en recevoir dans chaque compagnie. En 1703, le maréchal de Villars écrivait au ministre Chamillard « que le tiers des bataillons de son armée était sans fusils, et qu'au siége de Kehl, ceux qui descendaient la tranchée étaient obligés d'en laisser la plus grande partie pour ceux qui la montaient. »

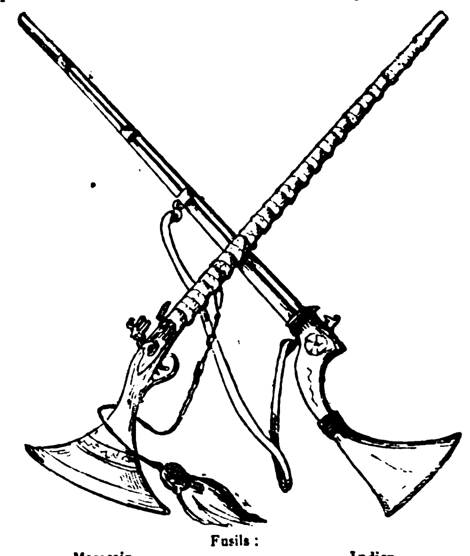
Il y a aussi loin du fusil à piston au fusil à pierre que de celui-ci à l'arquebuse à serpentin. L'invention des amorces fulminantes date de 1786. Le chlorate de potasse avait des dangers qui retardèrent l'adoption du système; les *capsules* à mercure fulminant de Howard ont été généralement adoptées dès le commencement de ce siècle. Les Anglais fabriquèrent des fusils à piston pour leurs troupes avant 1828. Nous sommes entrés dans cette voie en 1831 pour le fusil de rempart; en 1838 pour quelques soldats d'Afrique ; en 1839 pour deux régiments du camp de Fontainebleau. Depuis lors nos fabriques n'en produisent plus d'autres.

On distingue donc aujourd'hui les fusils d'ancien modèle qui sont *à pierre* ou *à silex*, et les fusils du nouveau système qui sont *à percussion* ou *à piston* ; puis ceux qui se chargent par la culasse, et avec lesquels on peut tirer plus vite qu'avec le fusil ordinaire. Il y a aussi deux systèmes de ce dernier genre. Dans le *système Lefaucheux*, le canon se brise au tonnerre, de manière que le canon et la crosse ne sont plus en ligne droite lorsqu'on veut charger; dans le *système Robert*, au contraire, le canon et la crosse restent toujours liés l'un à l'autre ; le tonnerre se brise seul et se lève pour permettre l'introduction de la charge. Toutefois, la première idée d'un fusil se chargeant par la culasse n'appartient point à notre époque : elle



Fusils : Louis XIV. à silex. à percussion.

date du seizième siècle; mais le P. Daniel, qui mentionne cette découverte, ne donne point le nom de l'inventeur. En 1777, le chevalier d'Arcy, maréchal de camp des armées du roi, inventait aussi un fusil de ce genre, dont un auteur a rendu compte en ces termes : « Militaire par sa naissance, le chevalier d'Arcy s'occupait



Fusils : Marocain. Indien.

surtout de l'artillerie. Il avait imaginé un fusil sans baïonnette, qui se charge par la culasse, dont la construction est très-solide et le service sans danger, et avec lequel cependant on tire facilement six coups par minute, tandis que le soldat le plus exercé n'en peut pas tirer trois. »

Tous les peuples, même les moins civilisés, se servent aujourd'hui du fusil, mais leurs modèles diffèrent essentiellement des nôtres.

FUSIL A SOUFFLET. C'est une espèce de sarbacane, d'un effet plus puissant que celui de la sarbacane ordinaire.

FUSIL A VAPEUR. Ce nom a été donné à des machines d'un mécanisme à peu près le même pour toutes. Un jet de vapeur continu s'introduit dans un long tube et chasse violemment autant de balles qu'il en tombe successivement de l'entonnoir qui les fournit. En 1826, on a dit dans le parlement anglais: que, dans l'épreuve présidée par le général Wellington, un fusil de l'inventeur Perkins tirait deux cent cinquante coups par minute, soit quinze mille coups par heure. A l'Exposition de Londres, en 1836, on a pu voir un fusil à vapeur qui décharge soixante-dix balles en quatre secondes. Il les lance à volonté l'une après l'autre ou en volée, de sorte qu'il est possible de décharger quatre cent vingt balles en une minute, soit vingt-cinq mille balles par heure. Le canon peut tourner sur pivot, et prendre une direction comme le jet d'une pompe.

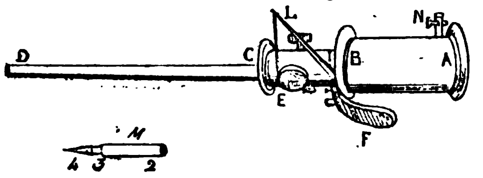
FUSIL A VENT. L'invention de ce fusil appartient encore aux anciens. « Il nous reste, dit Dutens, dans son livre des origines des découvertes attribuées aux modernes, il nous reste un traité d'Héron d'Alexandrie, intitulé *Spiritalia*, dans lequel il applique sans cesse l'élasticité de l'air à produire les effets les plus propres à nous convaincre qu'il connaissait parfaitement l'usage meurtrier auquel on pouvait appliquer cette arme. Ce qui paraîtra encore plus surprenant, c'est que Ctésibius avait, sur ce même principe de l'élasticité de l'air, imaginé des fusils à vent que nous regardons comme une invention moderne. Philon de Byzance nous donne la description la plus exacte et la plus détaillée de cette curieuse machine, qui était fondée sur la propriété de l'air à se condenser, et dont la construction était telle que la force de cet élément était ménagée et appliquée de manière à pouvoir lancer des pierres à une grande distance. » Quoi qu'il en soit de l'application de l'élasticité de l'air faite par Ctésibius, plusieurs individus se sont attribué dans les temps modernes l'invention des fusils à vent, entre autres Gutter, Jean Losinger et Morin, de Lisieux. Ce dernier fit hommage de son fusil à Henri IV.

Vers la fin du seizième siècle, Marin Bourgeois, artiste français, inventa un fusil à vent dont Flurance Rivault a donné la description suivante dans les *Éléments de l'artillerie*, publiés en 1608:

« AB est un canon de cuivre de $0^m,30$ à $0^m,35$ de longueur, et de $0^m,10$ de diamètre, dans lequel l'air est chassé avec force par une pompe foulante (une seringue) que l'on adapte en N, où il y a d'ailleurs une soupape.

« BC est un autre canon de cuivre plus petit, que l'on joint au premier.

« CD est encore un autre canon en fer, de beaucoup moindre calibre de celui d'un fusil ordinaire, et d'un mètre de longueur. Il s'em-



Fusil à vent
(d'après Flurance Rivault).

boîte dans le second, et se met et remet aisément après que la flèche a été introduite par le bout C, la pointe marquée 4 tournée vers l'extrémité D.

« E est une espèce de robinet percé d'un trou qui, lorsqu'il est tourné dans l'axe du canon BC, donne passage à l'air renfermé dans AB; alors la flèche placée en C est chassée à l'extérieur. Mais si le trou est tourné de l'autre côté, l'air ne trouve aucune issue.

« Or, pour qu'il en soit ainsi, il suffit que l'arc IL soit bandé au moyen de la corde EL enroulée sur la roue E; et cette roue elle-même est retenue dans sa position par le ressort F, qui s'applique sur un arrêt adapté à la roue.

« Quand on veut tirer, on pèse sur le ressort F jusqu'à ce que la petite dent dont il est muni lâche l'arrêt de la roue E. Alors celle-ci tourne; et l'air comprimé, trouvant une issue, chasse le projectile le long du canon CD. La flèche M a trois parties: le corps marqué 3 est un bois cylindrique du calibre du canon CD; le numéro 2 indique un papier ou cornet qui reçoit le vent; la troisième partie, 4, est une pointe de fer ou d'acier. Ce n'est pas qu'on ne puisse charger à balle de plomb; il s'en est tiré qui, de la violence de cette machine, se sont aplaties contre des pierres. »

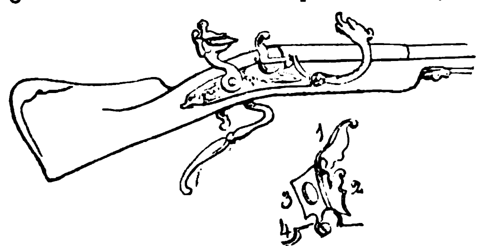
Le fusil à vent moderne chasse la balle par l'effet de la dilatation subite de l'air comprimé. Son canon se visse sur le bout d'une crosse métallique ayant la forme d'une poire allongée, dans laquelle on comprime l'air au moyen d'une pompe foulante. Par le jeu d'une détente sur un ressort s'ouvre une soupape par laquelle cet air comprimé passe dans le canon, et en se détendant chasse les balles successivement. On peut tirer de 25 à 50 coups sans recharger. Le fusil à vent a été perfectionné par les arquebusiers Jean et Nicolas Bouillet. Prohibé en France, il est d'un usage très-commun en Angleterre.

FUSIL-CANNE. On en faisait usage au dix-septième siècle, mais nous n'avons trouvé aucun détail sur sa construction. M. de Forbin en parle ainsi dans ses mémoires, sous la date de 1684 : « Comme nous marchions, dit-il, un geai vint se poster devant nous, à la portée du fusil. Un de mes compagnons de voyage, qui avait un bâton à la main ou quelque chose

qui paraissait tel, fit arrêter la troupe, et ayant ajusté à ce prétendu bâton quelque ressort qu'il renfermait, sans qu'il y parût, il en fit un fusil complet, tira sur l'oiseau et le tua. »

FUSIL DE REMPART. Long et fort fusil qui est encore employé dans la défense des places; dont le calibre varie depuis huit jusqu'à seize balles à la livre, et qu'on ne tire habituellement qu'en le plaçant sur des chevalets. Il a existé plusieurs modèles de ce genre de fusil, qui a été l'objet de nombreux essais. Les uns lançaient des pierres, d'autres des grenades; quelques-uns étaient composés de plusieurs canons rangés sur un même fût; il y en avait enfin qui étaient formés de plusieurs fûts et de plusieurs canons. En 1826, on adopta un modèle de fusil de rempart se chargeant par la culasse et à amorce fulminante. L'arme se compose d'un canon brassé sur une pièce de culasse qui forme une espèce de boîte ou d'encastrement en arrière de l'âme du canon, encastrement rempli par deux parties et à balle forcée. La longueur de ce canon est de 44 pouces et son calibre de quatorze balles à la livre. La platine est pareille à celle des fusils ordinaires à percussion. Il donne des portées longues et justes. Il existe un autre fusil de rempart, d'invention moderne, qui peut se tirer sans le secours du chevalet; il est à canon rayé et se charge par la bouche, à balle forcée, d'après le système de la carabine Delvigne.

FUSIL-MOUSQUET. Les *fusils-mousquets*, de l'invention de M. de Vauban, étaient de même longueur et de même calibre que les fusils; ils



Fusil-mousquet
(d'après Surirey de Saint-Remy).
1. Batterie — 2. Couverture du bassinet. — 3. Ouverture par où se communique le feu de la mèche au bassinet. — 4. Bassinet.

avaient un chien et une batterie pareils à ceux-ci; mais la batterie se découvrait pour recevoir le feu de la mèche, compassée et mise au *serpentin*, placé à l'autre extrémité de la platine, pour servir dans le cas où le chien portant la pierre viendrait à manquer.

FUSIL-PENDULE. On l'emploie dans les poudreries pour l'épreuve des poudres de mousqueterie. Il se compose simplement d'un canon de fusil adapté à un pendule, et la force de la poudre est évaluée au moyen du mouvement communiqué à ce pendule par l'effet du recul.

FUSIL-PIQUE. C'était un fusil ordinaire dont le bois, un peu élargi, n'allait que jusqu'au tiers à peu près du canon, garni de deux larges anneaux qu'on appelait *porte-hampe*. On passait dans ces anneaux la hampe d'une pique dont l'extrémité inférieure s'appuyait sur le bois du fusil et dont l'autre bout était armé d'un fer long et aigu.

FUSILIERS. On se servait autrefois de cette dénomination pour désigner des hommes de cavalerie légère, portant arquebuse à rouet, pour les distinguer des cavaliers portant mousquet à mèche.

En 1630, sous le nom de cavalerie légère, on comprenait, dit M. de Noirmont (*Introduction*



Fusilier à cheval sous Louis XIII
(d'après Callot).

aux costumes militaires de 1639 *à* 1714), outre les chevau-légers proprement dits, les cuirassiers, les carabins, des *fusiliers* ou *fuzeliers*... En 1649, les fusiliers à cheval avaient remplacé en grande partie les carabins et les dragons; comme eux, ils mettaient pied à terre dans les occasions où l'on manquait d'infanterie. Le régiment d'infanterie créé, en 1671, sous le nom de *fusiliers du roi*, fut attaché dès sa création au service de l'artillerie; mais comme il était composé de l'élite des troupes, tant en officiers qu'en soldats accoutumés au service ordinaire, il perdit bientôt après l'esprit de sa destination pour reprendre celui des autres troupes. La relation nécessaire



Fusilier du roi (1671)
(d'après Van der Meulen).

que les officiers de ce régiment devaient avoir avec les officiers d'artillerie ayant donné lieu à plusieurs contestations sur le rang, le roi fut obligé de le régler par une ordonnance en 1686, et une dernière ordonnance du 15 avril 1693 fixa le service de ce régiment, dont le nom fut changé en celui de Royal-artillerie. Les fusiliers du roi furent le premier corps entièrement armé de fusils et de baïonnettes. L'uniforme était gris-blanc, avec parements, culotte et bas bleus.


Fusilier de la garde royale (1825).

Depuis on a appelé fusiliers les soldats d'infanterie qui ont pour arme un fusil, et particulièrement ceux qui, comme les fusiliers de la garde royale sous la Restauration, forment les compagnies du centre dans un bataillon, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs.

FUSILIER DE MONTAGNE. Sous Louis XV, en 1745, on reconstitua en régiment les compagnies de *fusiliers de montagne*, que Louis XIV avait levées en 1689 pour les opposer aux miquelets espagnols. Réduit en 1748, le corps des *fusiliers de montagne* fut licencié en 1762. Antérieurement, en 1756, on avait créé un corps de *fusiliers-guides* ainsi composé : un capitaine, deux lieutenants, deux sergents dont un à cheval, deux caporaux dont un à cheval, un anspessade et vingt *fusiliers-guides*, dont dix à cheval. Porté à quarante hommes en 1760, ce corps fut licencié en 1762. (*Voy.* MIQUELETS.)

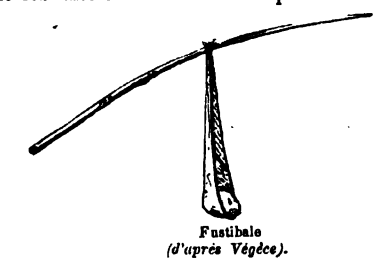
FUSILLADE. Décharge simultanée d'un nombre plus ou moins considérable de fusils. Se dit aussi d'un engagement partiel dans lequel le feu de la mousqueterie joue le rôle principal. Le général Bardin fait remarquer à ce sujet qu'aux batailles de Lutzen et de Montereau, la fusillade et l'artillerie des Français décidèrent du succès.

FUSILLÉ. Mot qui s'applique au militaire exécuté en vertu d'une condamnation. L'assassinat, les séditions, la désertion avec armes et bagages, la correspondance avec l'ennemi, l'espionnage, l'insulte faite à une sentinelle ou à un supérieur, la trahison, la voie de fait envers un supérieur, etc., sont punis ainsi par la loi. Le jugement est exécuté dans les vingt-quatre heures. On commande 4 sergents, 4 caporaux et 4 fusiliers les plus anciens de service, pris dans le régiment du prévenu, pour l'exécution ; tout le régiment y assiste, et défile ensuite devant le corps du fusillé.

FUSILLETTE. Fusée de très-petite dimension.

FUSTIBALAIRE. Soldat qui était armé de la fustibale. (*Voy.* ce mot.)

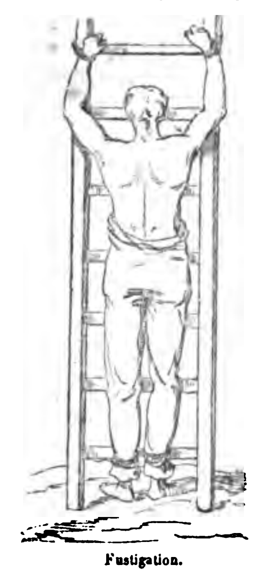
FUSTIBALE. *Fustibalus.* Du lat. *fustis*, bâton, et du grec βάλλω (ballô), je lance. Instrument dont les anciens se servaient pour lancer des


Fustibale
(d'après Végèce).

pierres. Il consistait en une perche longue de plus d'un mètre, avec une fronde au centre, et que l'on faisait tourner avec les deux mains. Cette machine lançait les projectiles avec une extrême violence.

FUSTUAIRE ou **FUSTIGATION.** *Fustuarium.* Châtiment que les anciens infligeaient aux soldats pour des fautes graves, particulièrement pour la désertion. Il consistait en coups portés avec un bâton. Chez les Romains, la fustigation était aussi infligée pour des fautes légères, mais alors le centurion frappait le coupable avec un mince cep de vigne. On distinguait la fustigation simple, *castigatio*, infligée avec le cep de vigne et qui n'avait rien de déshonorant, du fustuaire, *fustuarium*, qu'on appliquait aux soldats et officiers subalternes qui avaient mérité la mort pour vol, faux témoignage, lâcheté, désertion, trahison, etc. Un tribun touchait d'abord le coupable, sur lequel tous les légionnaires fondaient ensuite à coups de bâton et à coups de pierres. La fustigation fut longtemps pratiquée en France. Sous Henri IV on employait le fouet pour les goujats de l'armée, le bois de la hallebarde pour le fantassin. Une ordonnance de Louis XIII livre le fantassin aux coups de bâton, et réserve le coup de plat de sabre aux cavaliers parce qu'ils sont en grande partie gentilshommes. Lorsque, sous Louis XV, le ministre de la guerre Saint-Germain essaya de raviver l'usage du châtiment corporel qui tombait en désuétude, il ne faisait qu'appliquer l'égalité devant le plat du sabre à tous les militaires, considérés comme gentilshommes. — La *schlague* allemande se donne à coups de baguette ou de canne. Les Russes ont le *knout*. Mais ce qui est presque incroyable, c'est que les Anglais, qui se prétendent le premier des peuples libres, aient conservé dans leur armée la peine du fouet, laquelle s'inflige avec le *chat à neuf queues* (*Voy.* ce mot),

qui est l'ancien martinet réservé aux goujats des vieilles armées françaises. C'est un fouet de neuf brins ou cordes, chaque corde ayant trois nœuds se terminant par un grain de plomb de la grosseur d'un pois. La veille d'une exécution les tambours reçoivent ordre de mouiller le fouet et de le suspendre ensuite pour qu'il sèche, opération qui donne aux cordes la dureté du fil de fer. Les tambours s'exercent préliminairement sur un crayonnage, figurant un dos d'homme, dessiné sur le mur de leur chambre, pour apprendre à frapper de manière à éviter le croisement des cordes, et, le jour de l'exécution de la peine, le patient est attaché ainsi que nous le représentons ici: et c'est dans cette douloureuse posture qu'il reçoit la fustigation.—Depuis plusieurs années, à chaque session du parlement, on demande l'abolition de cette peine, vestige des temps barbares. Tout ce qu'on a obtenu jusqu'à présent, c'est que le nombre des coups par *vacation* est réduit à cinquante, et que la peine ne s'applique plus qu'aux soldats de *seconde catégorie*. Un soldat qui s'est maintenu sans démériter, qui n'est point déchu de la première catégorie, ne peut être soumis à cet ignoble châtiment.



Fustigation.

FÛT. Du lat. *fustis*, bâton. Bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'une arquebuse, d'un pistolet, etc.—Se dit aussi de la portion du cylindre sur lequel sont montées les peaux d'un tambour.

FÛT (*Mar.*). On donne ce nom à un assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment. Ce léger châssis tourne au gré du vent sur une tige de fer verticale qui termine le mât. Lorsque la banderole flotte, c'est une girouette; sans banderole, c'est un *fût de girouette*.

FUTAILLE (*Mar.*). Nom collectif que l'on donne aux barriques, pipes, tierçons, quarts, etc., qui se trouvent à bord d'un bâtiment.

FUYARD. On désignait autrefois sous ce nom celui qui évitait de tirer à la milice; lorsqu'il était arrêté, il devenait milicien de plein droit, et se voyait obligé de servir durant dix années. De 1793 à l'an VI, on appela encore fuyards les soldats de la réquisition qui n'avaient pas rejoint leurs corps; la loi prescrivait dans ce cas de les porter sur la liste des émigrés, ce qui les rendait passibles de toutes les conséquences de cette mesure.



Fantasia arabe.




3 2044 021 675 699